



**HAL**  
open science

## Médecine et milieu médical à la cour pontificale d'Avignon (1305-1413)

Claire Clement

► **To cite this version:**

Claire Clement. Médecine et milieu médical à la cour pontificale d'Avignon (1305-1413). Histoire, Philosophie et Sociologie des sciences. Université d'Avignon, 2023. Français. NNT : 2023AVIG1011 . tel-04414430

**HAL Id: tel-04414430**

**<https://theses.hal.science/tel-04414430v1>**

Submitted on 24 Jan 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



## THÈSE DE DOCTORAT D'AVIGNON UNIVERSITÉ

École Doctorale N°537  
Culture et Patrimoine

Spécialité / Discipline de doctorat :  
Histoire

Laboratoire du CIHAM

Présentée par  
Claire Clément

---

# Médecine et milieu médical à la cour pontificale d'Avignon (1305-1413)

---

Soutenue publiquement 08/12/2023 devant le jury composé de :

Mme Isabelle Heullant-Donat, HDR, URCA, **Rapporteuse**

Mr Étienne Anheim, HDR, EHESS **Rapporteur**

Mr Guido Castelnuovo, HDR, Avignon Université **Examineur**

Mr Armand Jamme, HDR, CNRS, **Examineur**

Mr Joël Chandelier, Université Paris 8, **Examineur**

Mme Marilyn Nicoud, HDR, Avignon Université, **Directrice de thèse**









## REMERCIEMENTS

En premier lieu, je souhaiterais exprimer ma reconnaissance à ma directrice de thèse Marilyn Nicoud. Elle m'a offert l'occasion de travailler sur un sujet passionnant, riche et surprenant. Je la remercie pour son accompagnement appuyé, son souci de mon travail, ses lectures, ses conseils éclairés et son soutien sans failles.

J'adresse également ma reconnaissance aux membres de mon comité de suivi : Armand Jamme et Joël Chandelier. Tous deux ont su me guider et me conseiller à toutes les étapes de ma recherche. Armand Jamme a su me faire avancer grâce à des lectures précises de mes premiers travaux, des questions et des remarques toujours pertinentes et des informations précieuses sur le fonctionnement des archives vaticanes. Je remercie particulièrement Joël Chandelier pour un soutien constant depuis mes débuts à l'Université et des conseils toujours avisés.

Je remercie le CIHAM et le département d'histoire de l'Université d'Avignon pour m'avoir permis d'obtenir un contrat doctoral et d'entreprendre mes recherches dans les meilleures conditions. Le laboratoire comme le département m'ont également accompagnée avec beaucoup de compréhension dans mes premiers pas d'enseignante dans le supérieur. Mes pensées vont également à l'ensemble des enseignants-chercheurs en histoire pour leur accueil et l'intérêt qu'ils ont pu manifester pour mes travaux.

Les institutions que j'ai côtoyées pendant ma recherche ont joué un rôle important dans l'élaboration de mon travail de thèse. Aussi je souhaitais vivement remercier l'École française de Rome et les directeurs de sa section médiévale, Pierre Savy et Vivien Prigent pour les trois bourses qui m'ont été accordées. Mes séjours à Rome m'ont permis d'avoir un accès privilégié aux archives du Vatican qui sont au cœur de mon travail. L'École française m'a aussi offert des conditions de travail idéales, que ce soit au sein de sa résidence, de sa bibliothèque ou de la ville. Je remercie aussi les intervenants des séminaires de l'EPHE, qui ont aiguisé ma curiosité pour les sciences médicales et m'ont offert un cadre de discussion stimulant pendant plusieurs années. Pour cela, Nicolas Weill-Parot, Danielle Jacquart et Laetitia Loviconi ont ma reconnaissance.

Je souhaite remercier ici l'Université de Reims, qui m'a offert la possibilité de travailler à leurs côtés en tant qu'ATER, de m'épanouir en tant qu'enseignante, et de poursuivre ma recherche dans de bonnes conditions. Leur accueil au sein de leur équipe et du CERHiC, leur bienveillance et leur compréhension pour me permettre de consacrer du temps à mes recherches ont été de véritables alliés. J'adresse des remerciements particuliers à mes collègues médiévistes : Isabelle Heullant-Donat, Claire Angotti et Axelle Neyrinck pour leur gentillesse.

La thèse est un travail solitaire et parfois difficile. Pour leur compagnie, leur intérêt, leur aide et leur soutien à toute épreuve, je remercie vivement mes amis. Ceux rencontrés au cours de la thèse, avec qui j'ai pris plaisir à travailler et à échanger sur des sujets parfois bien éloignés ; auprès desquels je me suis épanouie en tant que doctorante : Hélène Leuwers, Léa Narès, Alexandrina Striffling, Axel Le Corre et bien d'autres. Une pensée toute particulière est ici adressée à ma collègue et amie d'Avignon, Margot Ferrand, qui a été indispensable à l'aboutissement de ce travail. Les amis de longue date ont évidemment toute leur place ici. Pour leur soutien, leurs relectures assidues et leur bonne humeur immuable, je remercie avec chaleur : Mathilde Plaquet, Mélanie Philibert, Margaux Prugnier, Agate Bilbao et Valentin Rhodius ; mais aussi Chloé Deligne, Arthur Pérignon, Paul-Emmanuel Querré, François Pineau et tous les autres amis *Débonnaires*.

Mes derniers remerciements iront à ma famille. Mes parents Jacqueline et Pascal, ma sœur Florentine, Boris, Esteban et Tristan, pour leur soutien indéfectible et leur regard toujours bienveillant. Pour les moments de pause et de détente bienvenus, le temps d'un repas, de jeux et de sourires. Et à Jean, pour ses lectures, son enthousiasme, sa patience infinie et sa faculté à croire en moi en toutes circonstances.

## RESUME

Comment caractériser le milieu médical qui se constitue en Avignon à l'occasion de l'installation des papes dans la cité ? Cette question sous-tend ce travail de thèse, désireux de se placer au plus près des acteurs de cette socialisation médicale. Barbiers, chirurgiens, apothicaires et bien sûr médecins en constituent les protagonistes principaux. Par l'établissement d'une prosopographie sur 324 acteurs de santé avignonnais, l'objectif est ici de replacer ces individus en contexte. L'étude micro-historique de certaines de ces trajectoires donne à voir les ressorts de la constitution de ces praticiens en une profession. Le croisement des sources de la pratique et des productions intellectuelles permet de mettre en relation la médecine savante – celles des traités et des régimes – avec la réalité du marché médical avignonnais.

La demande sociale de soins est d'abord celle des pontifes et des cardinaux. S'attacher les services de praticiens universitaires réputés devient alors un symbole de prestige. La présence de ces hommes de soin à la cour nourrit également l'intérêt des autorités politiques pour le bien public. Et l'on tente ici de saisir les circulations entre médecins de ville et médecins curiaux. Souvent opposés, ces deux types de praticiens se retrouvent en réalité sur plus d'un terrain. Tant d'éléments qui laissent poindre la pénétration du domaine médical dans la société, et que l'on peut qualifier de première forme de « médicalisation ». Une fois saisi et caractérisé dans ses pratiques, le milieu médical avignonnais peut être observé face aux événements. Le XIV<sup>ème</sup> siècle est celui de la grande peste et de ses recrudescences qui permettent aux praticiens d'étendre leur domaine d'intervention dans la cité. En cela elles sont de formidables accélératrices d'une professionnalisation de la pratique médicale. Dans l'après-peste la collaboration entre acteurs de santé et autorités se renforce. Le praticien se mue alors en une figure d'autorité, dont l'expertise dépasse le cadre des épidémies. La médecine est alors une opportunité d'intégrer la cour et la domesticité des prélats et du pape. Une élévation sociale recherchée par des acteurs désireux de pratiquer leur art au plus haut niveau, et d'en récolter les bénéfices.



## ABSTRACT

How can one characterize the medical social environment that is progressively emerging in the Avignon region after the papacy established its siege in the city? This question is directing this thesis work, willing to closely scrutinize the actors of this medical socialization. Barbers, surgeons, apothecaries and of course doctors constitute the main protagonists of this study. By establishing a prosopography of 324 Avignon's health actors, the objective is to place those actors in their context. The micro-history approach allows us to observe how those practitioners progressively formed a profession. Crossing the sources of practice and the intellectual productions gives an insight on the close connections existing between the academic medicine – the medicine of treatises and diets – and the reality of the Avignon medical market.

In the first place, the social demand of care is coming from the popes and the cardinals. Recruiting academic practitioners with a solid reputation is now becoming a symbol of prestige. Their presence in court is also nourishing the interests of political authorities for the commonweal. We will therefore try to underline the connections between court's physicians and the ones who practice within the city. Those two figures have frequently been opposed but both of them interact and practice on the same ground. All these elements are attesting the progressive integration of the medical field in society that we can consider as a first form of "medicalization". After analyzing the characteristics and practices of the Avignon medical environment, we can study it facing major events. The Great Plague and its frequent outbreaks in the 14<sup>th</sup> century allow the practitioners to spread their intervention field in the city. Subsequently, the plague is an important accelerator of the medical professionalization. In the after-plague period, the collaboration between the health actors and the authorities strengthens. The physician progressively becomes a figure of authority and his expertise exceeds the scope of epidemics. Medicine is therefore an opportunity to integrate court and pope's and prelates' domesticity; revealing a seek for social elevation from actors willing to practice their art at the highest level and collect benefits from it.

## SOMMAIRE

Introduction.....	14
Partie 1 : Les soignants. le milieu médical des cours pontificales et cardinalices.....	36
Chapitre 1 : Le personnel médical du pape.....	37
I- Les médecins .....	39
II- Les chirurgiens et les barbiers.....	69
III- Les apothicaires .....	93
Chapitre 2 : Les praticiens des cours cardinalices.....	106
I- La cour cardinalice : <i>familia</i> et livrée .....	108
II- Les médecins des cardinaux.....	118
III- Les autres acteurs de la santé .....	135
Partie 2 : Le médecin au cœur de pratiques sociales et culturelles de la cour pontificale .....	144
Chapitre 3 : Une culture médicale avignonnaise ? .....	145
I- Le lien privilégié de la cour pontificale avec l'université de Montpellier.....	147
II- La production des grandes figures médicales de la cour .....	172
III- L'intérêt des papes et des cardinaux pour la médecine .....	197
Chapitre 4 : Le patronage des papes et des cardinaux.....	224
I- Les métiers de santé dans les comptes de la chambre apostolique .....	226
II- La politique bénéficiaire de la papauté envers les médecins .....	253
III- La médecine comme moyen d'ascension sociale .....	275
Partie 3 : La question de la santé publique. médecine savante et milieu urbain à Avignon.....	301
Chapitre 5 : La peste accélératrice d'une médicalisation de la société ? .....	302
I- La peste à la cour .....	304
II- Les traités de peste.....	326
III- L'assistance sanitaire mise en place par la papauté.....	355
Chapitre 6 : Un milieu médical actif dans le cadre urbain .....	372
I- Une médicalisation de la ville .....	374
II- Des experts du domaine médical à Avignon.....	409
Conclusion .....	431
Table des illustrations.....	439
Tables des annexes .....	442
Bibliographie .....	541
Table des Matières .....	581



## ABREVIATIONS

AAV	Archives Apostoliques du Vatican
ADV	Archives départementales de Vaucluse
Benoît XII, <i>Lettres closes ... France</i>	Benoît XII (1334-1342), <i>Lettres closes, patentes et curiales se rapportant à la France</i> , G. DAUMET (éd.), Paris, 1899-1920, 1 vol.
Benoît XII, <i>Lettres closes ... pays autres</i>	Benoît XII (1334-1342), <i>Lettres closes et patentes intéressant les pays autres que la France</i> , J.-M. VIDAL, Paris (éd.), 1913-1950, 2 vols.
Benoît XII, <i>Lettres communes</i>	Benoît XII (1334-1342), <i>Lettres communes</i> , J.-M. VIDAL (éd.), Paris 1902-1911, 3 vols.
BnF	Bibliothèque nationale de France
Clément V, <i>Regestum</i>	Clément V (1305-1314), <i>Regestum Clementis papae V...</i> , O.S.B., Roma, 1885-1892, 10 vols.
Clément VI, <i>Lettres closes ... France</i>	Clément VI (1342-1352), <i>Lettres closes, patentes et curiales se rapportant à la France</i> , E. DEPREZ, G. MOLLAT et J. GLENISSON (éd.), Paris, 1925-1961, 3 vols.
Clément VI, <i>Lettres closes ... pays autres</i>	Clément VI (1342-1352), <i>Lettres closes, patentes et curiales intéressant les pays autres que la France</i> , E. DEPREZ et G. MOLLAT éd., Paris, 1960-1961, 1 vol.
Grégoire XI, <i>Lettres communes</i>	Grégoire XI (1370-1378), <i>Lettres communes, années I à V</i> , A.-M. HAYEZ (éd.), 1990-1998 (en ligne)
Grégoire XI, <i>Lettres secrètes ... autres pays</i>	Grégoire XI (1370-1378), <i>Lettres secrètes et curiales intéressant les pays autres que la France</i> , G. MOLLAT (éd.), Paris, 1962-1965, 1 vol.
Grégoire XI, <i>Lettres secrètes... France</i>	Grégoire XI (1370-1378), <i>Lettres secrètes et curiales relatives à la France</i> , L. MIROT, H. JASSEMINE et alii (éd.), Paris, 1935-1957, 1 vol.
Innocent VI, <i>Lettres secrètes</i>	Innocent VI (1352-1362), <i>Lettres secrètes et curiales</i> , M.-H. LAURENT et N. GOTTERI (éd.), Paris, 1959-en cours de publication, 5 vols.
Jean XXII, <i>Lettres communes</i>	Jean XXII (1316-1334), <i>Lettres communes analysées d'après les registres dits d'Avignon et du Vatican</i> , G. MOLLAT (éd.), Paris, 1904-1947, 16 vols.

Jean XXII, *Lettres secrètes et curiales*

*Archiv für Geschichte der Medizin*, 4-3, 1910, p. 191-234.

Urbain V, *Lettres communes*

Urbain V, *Lettres secrètes et curiales*

Urbain V, *Suppliques*

Jean XXII (1316-1334), *Lettres secrètes et curiales relatives à la France*, A. COULON et S. CLEMENCET (éd.), Paris, 1900-1972, 4 vols.

SUDHOFF, K., « Pestschriften aus den ersten 150 Jahren nach der Epidemie des „schwarzen Todes“ 1348 », *Archiv für Geschichte der Medizin*, 4-3, 1910, p. 191-234. (et autres ouvrages de la même collection)

Urbain V (1362-1370), *Lettres communes*, M.-H. LAURENT et alii (éd.), Paris, 1954-1989, 12 vols.

Urbain V (1362-1370), *Lettres secrètes et curiales se rapportant à la France*, P. Le CACHEUX, G. MOLLAT (éd.), Paris, 1902-1955, 1 vol.

Urbain V (1362-1370), *Suppliques de 1362 à 1365 (années I à IV)*, A.-M. HAYEZ (éd.), 1978-1989 (en ligne)



## INTRODUCTION

« Vous vous êtes peut-être mis d'accord, après qu'il se soit rétabli, mais (...) il se serait rétabli bien plus tôt, si pendant tout le temps de sa maladie, tu avais habité (...) sur les rivages les plus reculés des Indes<sup>1</sup>. »

Dans ses *Invectives*, c'est en ces termes que Pétrarque s'adresse à l'un des médecins<sup>2</sup> de Clément VI qui assiste le pape durant sa maladie au cours de l'année 1352. Le poète s'insurge contre les praticiens qui entourent le pontife et qui, selon lui, lui font plus de mal que de bien. De son côté, Clément VI se soucie de sa santé : pour en prendre soin, il n'hésite pas à payer les services de nombreux médecins. Un constat qui vaut pour les papes de l'ensemble de la période avignonnaise, qui commence avec Clément V (1305-1314) et se termine par le pontificat de l'anti-pape Benoît XIII (1394-1429).

Clément V arrive à Avignon en 1309. Il a convoqué un concile général à Vienne en octobre 1310 et s'y installe d'abord de manière provisoire. Il s'y fixe avec l'ensemble de sa cour : cardinaux, notaires, scribes, chapelains et domestiques, escortés par les écuyers et les sergents d'armes. La ville retient son attention pour sa situation géographique avantageuse, au carrefour des royaumes d'Italie, de France et d'Aragon, mais aussi au cœur de la région du Comtat venaissin, terre du Saint-Siège. Un autre de ses avantages, c'est qu'elle n'appartient pas au roi de France. La cité est alors entre les mains du comte de Provence, sous la domination du royaume de Sicile. En tant que tel, le comte est le vassal de l'Église romaine. Le pape pose donc ses valises chez l'un de ses sujets. Une fois le concile terminé en mai 1312, Clément V revient à Avignon, dont il a apprécié les commodités<sup>3</sup>. Ce premier séjour n'a rien d'étonnant. L'étude de la cour pontificale du XIII<sup>e</sup> siècle par Agostino Paravicini Bagliani révèle à quel point la

---

<sup>1</sup> PETRARQUE, *Invectives*, texte traduit, présenté et annoté par R. LENOIR, Grenoble, 2003, p. 52-53 : *Concordastis, forte, postquam ille convaluit, qui (...) multo ante convaluisset, si tu saltem per totum egritudinis sue tempus in extremis Indie litoribus habitasses.*

<sup>2</sup> L'identité du médecin visé par Pétrarque n'est pas connue et anime encore de nombreux débats parmi les spécialistes.

<sup>3</sup> Sur la cour pontificale d'Avignon et son installation dans la région, voir l'ouvrage fondamental de B. GUILLEMAIN, *La cour pontificale d'Avignon (1309-1376). Étude d'une société*, Paris, 1966 ; voir aussi S. GAGNIERE, J. GRANIER, J.-P. POLY, B. GUILLEMAIN et alii., *L'histoire d'Avignon*, Aix-en-Provence, 1979 ; P. PAYAN, *À l'assaut du Palais : Avignon et son passé pontifical*, Avignon, 2021.

cour romaine est itinérante au sein des États de l'Église<sup>4</sup>. Dans les siècles précédents, des papes s'étaient déjà déplacés au-delà des Alpes à Clermont en 1095, d'où le pape Urbain II lance son appel à la croisade ; à Lyon en 1245, où Innocent IV organise un concile contre l'empereur Frédéric II, ou encore en 1274, pour un nouveau concile lyonnais<sup>5</sup>. Ce qui marque une différence notable, c'est donc le séjour prolongé des papes dans la ville et la construction d'une nouvelle capitale de la chrétienté, ailleurs qu'à Rome. Le choix résulte également des troubles politiques qui agitent la cité romaine, alors qu'Avignon jouit au contraire d'une période de paix et de prospérité.

C'est finalement le pontificat de Jean XXII qui acte cette installation définitive. L'ancien évêque d'Avignon est familier de la ville et de la région et il choisit donc d'y attendre un moment plus propice pour le retour à Rome. Son pontificat, d'une longueur remarquable, de même que la stabilité offerte par la sédentarisation de la cour, permettent le développement non seulement de la cité, mais aussi de son gouvernement et de son administration. La cour des papes d'Avignon est alors bien différente de celle des papes romains du XIIIe siècle. La papauté se fait édifier un palais dans l'ancien logement de l'évêque, que chaque nouveau pape enrichira. C'est au sein de ce dernier qu'évoluent les courtisans, toujours plus nombreux. Les serviteurs, cuisiniers, bouteillers et autres domestiques, y côtoient les familiers du pape, les ecclésiastiques, les prélats et la bonne société avignonnaise mais aussi étrangère, alors en ambassade à la cour. Dans le même temps, l'administration s'organise, la Chancellerie et la Chambre des comptes sont gérées par un personnel fourni. Les lettres, comme les livres de comptes sont établis de manière méthodique et conservés<sup>6</sup>. Les offices évoluent en même temps que la structure. À ce propos, les études menées et réunies dans deux ouvrages collectifs dirigés par Armand Jamme et Olivier Poncet mettent en lumière les trajectoires de ces administrateurs<sup>7</sup>. Les paiements se systématisent en monnaie, en fonction du nombre de jours travaillés et sont distribués

---

<sup>4</sup> Voir l'étude d'A. PARAVICINI BAGLIANI, *La cour des papes au XIIIe siècle*, Paris, 1995.

<sup>5</sup> P. PAYAN, *À l'assaut du Palais*, op. cit., p. 16.

<sup>6</sup> Sur les comptes spécifiquement, voir : V. THEIS, « Les registres de comptes comme archives de la cour pontificale d'Avignon dans la première moitié du XIVe siècle », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles* (revue en ligne), 16, 2019. <https://doi.org/10.4000/crcv.17058> (consulté le 15 mars 2023).

<sup>7</sup> Sur le développement de l'administration et du gouvernement pontifical, voir les deux ouvrages collectifs : A. JAMME et O. PONCET (dir.), *Offices, écrits et papauté (XIIIe-XVIIe siècle)*, Rome, 2007 ; A. JAMME et O. PONCET (dir.), *Offices et papauté (XIVe-XVIIe siècle). Charges, hommes, destins*, Rome, 2005 ; voir aussi V. THEIS, *Le gouvernement pontifical du Comtat Venaisin (vers 1270 - vers 1350)*, Rome, 2012 ; *Ead.*, « Les progrès de la centralisation romaine au siècle de la papauté avignonnaise (1305-1378) », dans M.M. DE CEVINS et J.-M. MATZ (dir.), *Structures et dynamiques religieuses dans les sociétés de l'Occident latin (1179-1449)*, Rennes, 2010, p. 33-43.



régulièrement. Des hiérarchies sont désormais visibles au sein du palais, entre familiers, serviteurs et courtisans.

En parallèle de cette nouvelle organisation, la cité se transforme. La présence de la papauté attire les marchands, les ecclésiastiques cherchant à obtenir des bénéfices ou des privilèges de la part du pape<sup>8</sup>, les pèlerins, ou encore des acteurs de santé. Tous ces migrants espèrent s'enrichir au contact de la cour pontificale et des cours cardinalices. La communauté italienne reste très importante et ses liens avec le pape se maintiennent dans une certaine mesure. La population augmente et les constructions donnent à la ville un nouveau visage, à commencer par les livrées cardinalices, qui deviennent de véritables petites cours et se déploient dans Avignon. La cité est désormais la capitale de la Chrétienté, et donc d'une organisation internationale – le pape possédant un territoire étendu et disparate – mais aussi fortement centralisée. La cour pontificale régit des institutions qui sont réparties sur une grande partie de l'Europe. Le pape est le seigneur temporel de la ville, officiellement à partir de 1348 au moment du rachat de la ville à la reine de Naples. Il est aussi un souverain spirituel et à ce titre dirige le clergé de tous les royaumes chrétiens, ce qui lui assure un pouvoir considérable. Le rôle politique d'Avignon n'est pas non plus négligeable. Le pape fait office d'arbitre pour nombre de conflits entre souverains européens. La cour, lieu de négociations, réunit les ambassadeurs, les seigneurs, les princes ou encore les rois. Enfin, chaque pontificat à ses propres spécificités et l'étude des pontifes et de la politique menée fait apparaître des gestions différentes de la cité<sup>9</sup>.

## **Naissance d'une profession médicale**

Parmi les administrés d'Avignon, les acteurs de santé sont bien représentés. On les retrouve dans la ville, au service des habitants, mais aussi dans les cours, des cardinaux et du pape. Cette figure du praticien de cour émerge à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, en même temps que la médecine

---

<sup>8</sup> Sur les bénéfices ecclésiastiques voir : B. GUILLEMAIN, « La politique bénéficiaire du pape Benoît XII. 1334-1342 », dans *Bibliothèque de l'École des Hautes Études. 4. Section Sciences Historiques et Philologiques*, 299, Paris, 1952 ; L. CAILLET, *La Papauté d'Avignon et l'Église de France. La politique bénéficiaire du pape Jean XXII en France (1316-1334)*, Paris, 1975 ; P. GENEQUAND, *Une politique pontificale en temps de crise. Clément VII d'Avignon et les premières années du Grand schisme d'Occident (1378-1394)*, Bâle, 2013 ; G. MOLLAT, *La collation des bénéfices ecclésiastiques sous les papes d'Avignon (1305-1378)*, Paris, 1921.

<sup>9</sup> Voir B. GUILLEMAIN, *Les papes d'Avignon (1309-1376)*, Paris, 1998 ; mais aussi les études monographiques telles que É. ANHEIM, *Clément VI au travail. Lire, écrire, prêcher au XIV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 2014.

scolastique. Si les médecins sont légion dans l'Antiquité, de même que les traités qui en fixent la théorie autant que les pratiques<sup>10</sup>, il n'en était pas de même au début du Moyen Âge.

Dans le Haut Moyen Âge, la médecine reste l'apanage des moines, même si on trouve quelques empiriques qui officient dans les villes. Les monastères possèdent tous une infirmerie et un jardin des simples. Les pratiques y sont limitées à la pharmacopée. C'est ce dont témoigne la littérature médicale produite à cette époque : jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle, les traités portent essentiellement sur la pharmacopée et sont produits dans les monastères. Les soins sont par ailleurs souvent à destination des moines, même si certains intervenaient sûrement auprès de laïcs, d'où les interdictions répétées à partir des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles à sortir du cloître pour les moines. Il faut attendre le début du XII<sup>e</sup> siècle pour voir le domaine médical opérer une véritable transformation. Avec les vagues de traductions des textes hérités de l'Antiquité, qui commencent à la fin du XI<sup>e</sup> et qui ont cours tout au long des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, se fixe une théorie médicale, s'appuyant sur les autorités (re)découvertes<sup>11</sup>. Comme le font apparaître les travaux de Danielle Jacquart, les deux centres principaux en sont le Mont-Cassin et le centre salernitain en Italie, dans la région de Naples ; et le centre de l'Espagne – notamment Tolède – qui bénéficie de ses liens avec la médecine arabe. Les œuvres de Galien et d'Hippocrate sont traduites, étudiées et commentées. Les auteurs arabes tels Avicenne et Averroès offrent eux aussi de nouveaux ouvrages de référence<sup>12</sup>. C'est à ce moment qu'émerge la figure du médecin savant, qui désormais fait montre d'une connaissance théorique et pratique, et qui s'appuie sur des autorités reconnues.

La naissance des universités au XIII<sup>e</sup> siècle et leur développement au cours du XIV<sup>e</sup> participent grandement du phénomène de professionnalisation de la médecine<sup>13</sup>. Les études de Jacques Verger sur les Universités au Moyen Âge en témoignent. Différents modèles se développent, mais toutes se dotent de statuts qui régissent le fonctionnement interne, établissent les programmes d'études et règlent la question des examens. Parmi les premiers centres

---

<sup>10</sup> Voir M.D. GRMEK (dir.), *Histoire de la pensée médicale en Occident, t. 1, Antiquité et Moyen Âge*, Paris, 1995.

<sup>11</sup> Sur ces questions consulter les travaux de J. VERGER, *La renaissance du XII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1996 ; D. JACQUART, *La science médicale occidentale entre deux renaissances (XII<sup>e</sup> -XV<sup>e</sup> siècles)*, Aldershot, 1997.

<sup>12</sup> Voir D. JACQUART, *La médecine arabe et l'occident médiéval*, Paris, 1996 ; *Ead.*, *L'épopée de la science arabe*, Paris, 2005 ; *Ead.*, et A. PARAVICINI BAGLIANI (dir.), *La scuola medica salernitana: gli autori e i testi: convegno internazionale Università degli Studi di Salerno, 3 - 5 novembre 2004*, Florence, 2007 ; J. CHANDELIER, *Avicenne et la médecine en Italie : le Canon dans les universités (1200-1350)*, Paris, 2017 ; P.O. KRISTELLER, *Studi sulla scuola medica Salernitana*, Naples, 1986.

<sup>13</sup> Pour ce qui a trait au développement universitaire, voir J. VERGER, *L'essor des Universités au XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1997 ; *Id.*, *Histoire des Universités*, Paris, 1994 ; *Id.*, *Culture, enseignement et société en Occident aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1999 ; *Id.*, *Les universités françaises au Moyen Âge*, Leiden, 1995 ; *Id.*, *Les gens de savoir dans l'Europe de la fin du Moyen Âge*, Paris, 1997.

d'enseignement de la médecine, on retrouve Paris, Bologne et Montpellier, qui resteront des universités importantes et réputées au cours de la période étudiée. Avec ces facultés de médecine apparaît le physicien (*physicus*) : un médecin qui a suivi un cursus d'études précis, passé des examens, et se trouve détenteur d'un diplôme. L'étudiant suit un cursus ès arts et un parcours médical qui comprend le baccalauréat, la licence et enfin la maîtrise. Seul le maître en médecine reçoit l'autorisation d'enseigner sous la forme de la *licentia docendi et practicandi*. L'apparition d'un nouveau type de médecin entraîne de nouvelles pratiques.

Ces nouveaux praticiens jouissent d'une bonne réputation et leurs diplômes leur offrent une reconnaissance et une confiance nouvelles. Au même moment, le milieu curial est de plus en plus riche, stable, et les souverains plus soucieux de la préservation de leur santé. Ils cherchent à s'attacher les services de ces praticiens : le médecin de cour est né, du moins pour la période médiévale. L'ouvrage collectif dirigé par Marilyn Nicoud et Elisa Andretta illustre bien l'évolution de ce personnage entre le XIII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>14</sup>. Les souverains européens engagent des physiciens, pour la plupart maîtres en médecine, avec une bonne réputation. Agostino Paravicini Bagliani observe dès le XIII<sup>e</sup> siècle le souci des pontifes pour leur santé. Les papes figurent parmi les premiers hommes d'État à engager des médecins à la cour<sup>15</sup>. Des milieux médicaux se forment autour des princes mais aussi dans les villes, où les praticiens sont de plus en plus présents. Les carrières et les profils se diversifient, comme on peut l'observer à partir du *Dictionnaire* d'Ernest Wickersheimer et de l'analyse qu'en a faite Danielle Jacquart<sup>16</sup>. Leur rôle dans la cité et les liens qu'ils nouent avec les autorités sont plus prégnants et mieux documentés à partir du XIV<sup>e</sup> siècle. En Italie, assez tôt, certaines communes mettent en place une forme de service médical pour les habitants : le *medico condotto*, médecin communal, reçoit une rétribution régulière pour visiter les malades<sup>17</sup>. L'intérêt des autorités pour la santé de leurs populations est encore renforcé par l'arrivée de la peste en 1348.

---

<sup>14</sup> E. ANDRETTA et M. NICLOUD (dir.), *Être médecin à la cour (Italie, France, Espagne, XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Florence, 2013 ; pour Paris, voir D. JACQUART, *La médecine médiévale dans le cadre parisien : XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1998 ; M.R. MCVAUGH, *Medicine before the plague. Practitioners and their patients in the Crown of Aragon, 1285-1345*, Cambridge, 1993.

<sup>15</sup> A. PARAVICINI BAGLIANI, *Le corps du pape*, Paris, 1997 ; *Id.*, *La cour du pape*, *op. cit.*

<sup>16</sup> Voir E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire biographique des médecins en France au Moyen-Âge*, t. I et II, Genève, 1979 ; D. JACQUART, *Le milieu médical en France du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Genève, 1981.

<sup>17</sup> Voir V. NUTTON, « Continuity or Rediscovery? The City Physician in Classical Antiquity and Medieval Italy », dans A.W. RUSSEL (éd.), *The Town and State Physician in Europe, from the Middle Ages to the Enlightenment*, Wolfenbüttel, 1981, p. 9-46 ; M. NICLOUD, « Pratiquer la médecine dans l'Italie de la fin du Moyen Âge : enquête sur les statuts communaux et les statuts de métier », dans J. VONS (dir.), *Pratique & pensée médicales à la Renaissance*, Paris-Tours, 2009, p. 9-23.

Débarquée en Europe par bateau fin 1347-début 1348, près des deux tiers de la population d'après les estimations les plus hautes succombent à la maladie<sup>18</sup>. C'est un bouleversement sans précédent et aux conséquences multiples pour la société médiévale. On observe sur tout le continent des mouvements de panique : les Juifs sont victimes de pogroms, accusés d'avoir propagé la maladie ; la secte des flagellants refait surface, invoquant les châtiments corporels comme seule possibilité de laver les péchés des hommes. Les cours sont affectées, perdant une part considérable de leurs officiers, ce qui perturbe le bon fonctionnement des gouvernements. Il en est de même dans le cadre ecclésiastique qui voit le nombre de ses prêtres, abbés, et même évêques diminuer. Pour faire face à ces difficultés, la figure du médecin apparaît comme un secours.

Les praticiens s'interrogent et étudient cette épidémie dans de nombreux traités, dès la première apparition de la peste. Ils y analysent les causes et y proposent des moyens de s'en prémunir et des soins. Cette littérature de peste est parfois rédigée à l'initiative des souverains ; c'est notamment le cas à Paris, où le roi demande aux médecins de l'Université de produire un ouvrage permettant de mieux comprendre la maladie. Avec les recrudescences épidémiques, les acteurs de santé sont sollicités de manière croissante par les habitants eux-mêmes et par les autorités. Dans la péninsule italienne, les communes développent encore davantage la médecine de ville, reconnue dès avant la peste comme d'utilité publique. Les praticiens sont également plus nombreux dans les espaces urbains. Barbiers, chirurgiens, médecins et apothicaires sont des personnages familiers de la cité, auxquels on attribue une certaine forme de respectabilité. Des politiques sanitaires sont également mises en place lors des retours d'épidémie. La quarantaine naît à Raguse à la fin des années 1370<sup>19</sup>.

Cette reconnaissance du médecin passe aussi par de nouvelles fonctions. Toujours en Italie, à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, le praticien devient progressivement un expert. Au cours du XIV<sup>e</sup> siècle, ses domaines d'intervention s'étendent<sup>20</sup>. On le retrouve dans les tribunaux pour témoigner dans

---

<sup>18</sup> Voir les ouvrages récents de J. ABERTH, *The Black Death. A New History of the Great Mortality in Europe, 1347-1500*, Oxford, 2022 ; O. BENEDICTOW, *The Black Death, 1346-1353: The Complete History*, Woodbridge, Boydell, 2004.

<sup>19</sup> M. NICOU, « Du côté des médecins. La grande peur de contagion », *L'Histoire*, n°509-510, Paris, 2023, p. 56-60.

<sup>20</sup> Sur l'expertise médicale, on pourra lire : M. NICOU, « Faut-il historiciser l'expertise ? L'autorité de l'expert en médecine dans les sociétés antiques et médiévales », *Histoire, médecine et santé*, 18, 2020, p. 9-25 ; M. ASCHERI, « *Consilium sapientis, perizia medica e res iudicata: diritto dei 'dottori' e istituzioni comunali* », dans S. KUTTNER et K. PENNINGTON (éd.), *Proceedings of the Fifth Int. Congress of Medieval Canon Law*, Cité du Vatican, 1980, p. 533-579 ; D. LETT, « *Judicium Medicine and Judicium Sanctitatis. Medical Doctors in the Canonization Process of Nicholas of Tolentino (1325) : Experts Subject to the Inquisitorial Logic* », dans K. SALONEN et S. KATAJALA-PELTOMAA (dir.), *Church and Belief in the Middle Ages. Popes, Saints, and Crusaders*, Amsterdam, 2016, p. 153-170 ; F. COLLARD, « *Secundum artem et peritiam medicine. Les expertises dans les*

les procès pour homicide, pour coups et blessures ou encore pour impuissance conjugale. Il est également appelé dans les procès de béatification par les autorités ecclésiastiques pour attester des miracles supposés du saint. Le diagnostic de lèpre devient progressivement l'apanage du médecin. Enfin, les chancelleries des souverains, qui doivent parfois répondre à des demandes liées à la santé, font-elles aussi appel aux services des acteurs de santé. Ce nouveau statut atteste des compétences qui leur sont alors attribuées.

## Vers une société médicalisée ?

Ces différentes questions sont au cœur de cette thèse de doctorat qui porte sur le milieu médical qui officie à la cour pontificale d'Avignon. Le but n'est pas ici de travailler exclusivement sur les médecins qui entourent le pape. Les praticiens des cardinaux, mais aussi de la ville – quand il ne s'agit pas des mêmes personnes – sont également pris en compte. Leurs trajectoires doivent être saisies en contexte. Elles donnent à voir les stratifications existantes au sein des différentes cours, entre des acteurs de santé dont le statut est l'objet d'une évolution permanente. La production culturelle de ces acteurs est également essentielle pour comprendre la pensée médicale en vigueur à la cour du pape. Le rôle que jouent les praticiens au moment de l'épidémie de peste permettra de mieux cerner les rapports entre ces derniers et les autorités ecclésiastiques, mais aussi l'intérêt des pontifes pour la santé de leurs citoyens. L'ensemble de ces éléments mettent en lumière une progressive professionnalisation du domaine médical tout autant qu'un processus de médicalisation de la société.

Telle qu'elle est pratiquée par les acteurs de cette étude, la médecine du XIV<sup>e</sup> siècle est une médecine scolastique. Une science en grande partie théorique, qui cumule les savoirs hérités des autorités essentiellement antiques et arabes. Elle est fortement marquée par le schéma interprétatif des humeurs galéniques<sup>21</sup>. Les médecins élaborent des correspondances entre les symptômes de leurs patients et les thèses de Gallien. De nouvelles théories médicales comme

---

affaires d'empoisonnement à la fin du Moyen Âge », *Experts et expertises au moyen âge. Consilium quaeritur a perito*, : XLII<sup>e</sup> Congrès de la SHMESP, Paris, 2012, p. 161-173 ; J. SHATZMILLER, *Médecine et justice en Provence médiévale. Documents de Manosque, 1262-1348*, Aix-en-Provence, 1989 ; J. CHANDELIER, « L'expert peut-il se tromper ? La médecine scolastique face à ses limites à la fin du Moyen Âge », *Histoire, médecine, santé*, 18, 2020, p. 63-78 ; J. CHANDELIER et M. NICOU, « Entre droit et médecine. Les origines de la médecine légale en Italie (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles) », dans J. CHANDELIER et A. ROBERT (dir.) *Frontières des savoirs en Italie à l'époque des premières universités (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Rome, 2015, p. 233-293.

<sup>21</sup> Consulter D. JACQUART, *La science médicale occidentale entre deux renaissances (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Aldershot, 1997 et M.D. GRMEK (dir.), *Histoire de la pensée, op. cit.* Voir également N. G. SIRAISSI, *Medieval and Early Renaissance Medicine, an Introduction to Knowledge and Practice*, Chicago-Londres, 1990.

les conjonctions astrologiques ou les six choses non naturelles voient ainsi le jour. Celles-ci prennent une place grandissante dans la conservation de la santé, plus particulièrement dans les milieux de cour, à travers la production des régimes de santé. La théorie n'exclut pas la pratique et la plupart des facultés imposent un stage auprès d'un maître à leurs étudiants. Cette forme de médecine est réservée aux physiciens formés à l'Université. Mais les acteurs de santé ne se résument pas aux seuls médecins.

À côté des universitaires, les barbiers et les chirurgiens complètent le tableau des praticiens avignonnais. Leur formation, plutôt sous forme d'apprentissage, malgré quelques exceptions, diffère des premiers<sup>22</sup>. Leur pratique se distingue également. Là où les médecins s'occupent des maladies internes, nécessitant des connaissances théoriques précises, les barbiers et chirurgiens se chargent plutôt des blessures, des plaies, et des affections externes<sup>23</sup>. Ces derniers sont plus présents dans le cadre urbain, bien qu'on en retrouve quelques-uns à la cour du pape ou des cardinaux. Des hiérarchies et avec elles des concurrences s'établissent entre praticiens. Les médecins revendiquent une supériorité et un monopole de l'activité médicale. Les conflits sont donc courants, comme le montrent bien les archives judiciaires<sup>24</sup>. Mais des collaborations sont également régulières, auprès d'un patient ou au cours d'une expertise.

Les apothicaires peuvent également être qualifiés d'acteurs de santé. Ces marchands d'épices, mais aussi de cire, de textiles et autres produits, sont en relation régulière avec les praticiens et les patients. Ils procurent aux malades les ingrédients qui entrent dans la composition des remèdes prescrits par les médecins. Ils concoctent parfois les électuaires ou les onguents à partir des recettes transmises par les physiciens. Les apothicaires sont aussi présents dans le cadre urbain que dans les cours. Ils sont également autant en lien avec les praticiens de la ville qu'avec ceux de l'espace curial.

L'étude de ces individus à Avignon l'illustre : médecins, barbiers, chirurgiens et apothicaires interagissent au quotidien. Ils forment ainsi, à la cour comme à la ville, un milieu médical. Par l'acquisition de statuts et fonctions spécifiques ils se constituent progressivement en un milieu professionnel. La formation universitaire des médecins, désormais diplômés, la

---

<sup>22</sup> À ce propos, voir : M.R. McVAUGH, « Surgical education in the Middle Ages », *Dynamis*, 20, 2000, p. 283-304 ; V.L. BULLOUGH, « Training of the nonuniversity-educated medical practitioners in later middle ages », *Journal of the History of Medicine and Allied Sciences*, 14, 1959, p. 446-458 ; L. CIFUENTES, « La promoció intel·lectual i social dels barbers-cirurgians a la Barcelona medieval : l'obrador, la bibliotheca i els bens de Joan Vincenç (fl. 1422-1464) », *Arxiu de textos catalans antics*, 19, 2000, p. 429-479.

<sup>23</sup> D. JACQUART, *Le milieu médical en France du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Genève, 1981.

<sup>24</sup> H. LEUWERS, « L'examen de capacité des chirurgiens et des barbiers de Paris : savoir-faire et qualification en justice (XIV<sup>e</sup> - milieu du XVI<sup>e</sup> siècle) », *Cahiers François Viète*, 3-6 2019, p. 55-76 ; *Ead.* « L'expertise médicale et le jugement du droit de soigner (Paris, 1350-1550) », *Histoire, médecine et santé*, 18, 2020, p. 79-94.

reconnaissance de leurs compétences par les recours à leur expertise mais aussi la demande de leurs conseils et de leur appui en temps de peste sont autant d'éléments de professionnalisation<sup>25</sup>. D'abord dans l'espace italien, puis dans d'autres royaumes occidentaux, les médecins s'organisent en profession, au sein de corporations ou de collèges. Les barbiers et chirurgiens ne sont pas en reste et adoptent même cette organisation plus tôt que leurs confrères<sup>26</sup>. Cette forme de professionnalisation est plus vraie dans le cadre de la cité, et pas seulement pour les acteurs de santé. Plus largement, les métiers s'organisent et se dotent de règlements de plus en plus précis<sup>27</sup>. Le milieu médical curial adopte lui aussi des traits professionnels.

La cour est entendue ici comme l'ensemble des grands officiers mais aussi des serviteurs et des courtisans qui évoluent auprès du souverain. À partir du XIII<sup>e</sup> siècle, elle devient un espace de professionnalisation, et pas seulement dans le domaine médical<sup>28</sup>. Le service domestique est désormais distinct de celui de l'État. Des institutions spécialisées sont créées. Surtout, les princes et les souverains s'attachent désormais des hommes de confiance, qui sont rétribués de manière régulière et assermentés. Leur recrutement se fonde essentiellement sur leurs compétences et leur expérience. Cela est vrai pour les offices de la chancellerie, de la chambre des comptes ou encore dans les organes judiciaires. Les praticiens ne font pas exception. Leur formation universitaire, leur réputation et leur expérience retiennent l'attention du souverain, qui a tout intérêt à choisir soigneusement les mains auxquelles il confie sa santé. Le pontife veille lui aussi à sélectionner avec soin le milieu médical dont il s'entoure.

L'importance que prennent les acteurs de santé participe ainsi d'un phénomène de médicalisation de la société médiévale<sup>29</sup>. Ce concept de médicalisation est forgé par les philosophes Ivan Illich (1926-2002) et Michel Foucault (1926-1984) au milieu des années 1970. La médicalisation est d'abord appliquée aux sociétés de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et « ne sert pas tant à l'explication historique mais plutôt à questionner la médecine du temps présent », comme l'affirme Joël Coste<sup>30</sup>. Le terme est repris et c'est Jean-Pierre Goubert qui l'emploie le premier dans le domaine de l'histoire de la médecine, notamment dans l'ouvrage collectif fondamental

---

<sup>25</sup> Voir l'ouvrage de V.L. BULLOUGH, *The Development of Medicine as a Profession*, Bâle-New York, 1966.

<sup>26</sup> Sur les corporations voir : E. COORNAERT, *Les corporations en France avant 1789*, Paris, 1968.

<sup>27</sup> P. BERNARDI, C. MAITTE, F. RIVIERE (dir.), *Dans les règles du métier. Les acteurs des normes professionnelles au Moyen Âge et à l'époque moderne*, Palerme, 2020.

<sup>28</sup> *Experts et expertises au Moyen Âge. Consilium quaeritur a perito : XLII<sup>e</sup> Congrès de la SHMESP (Oxford, 31 mars-3 avril 2011)*, Paris, 2012.

<sup>29</sup> Sur ce point, voir : M. NICAUD, « Formes et enjeux d'une médicalisation médiévale : réflexions sur les cités italiennes (XIII<sup>e</sup> – XV<sup>e</sup> siècles) », *Genèses*, 82-1, 2011, p. 7-30.

<sup>30</sup> J. COSTE, « Le concept de médicalisation en histoire sociale de la médecine et de la santé : une analyse épistémologique et méthodologique », *Archives internationales d'histoire des sciences*, 61, 2011, p. 511-524.

de 1982, *La médicalisation de la société française : 1770-1830*<sup>31</sup>. À partir des années 1980, la médicalisation est souvent retenue pour décrire des réalités très diverses. Sa définition change en fonction des historiens qui l'emploient, à la fois décrite comme un progrès de la médecine dans la société, à la fois comme « une mutilation », les médecins s'étant « emparés d'un monopole des soins du corps, niant et combattant un riche savoir populaire et dépossédant les malades de leur corps <sup>32</sup>».

La médicalisation de la société médiévale est plus complexe et à bien des égards, très différente de ce qu'on a pu en dire pour l'époque moderne et contemporaine. Sa définition va au-delà du simple recours à la médecine. Pour comprendre l'ampleur et les subtilités de ce processus, de nombreux éléments doivent être pris en compte. Ce phénomène passe tout d'abord par une augmentation du nombre de praticiens, mais aussi par le recours des populations à leurs offices. L'offre d'un marché médical doit donc être analysée autant que la demande. Les liens qu'établissent les autorités avec les praticiens, par leur consultation et leur mobilisation, participent aussi d'une meilleure offre médicale dans la ville. Ces autorités paraissent en effet se préoccuper de plus en plus de la santé des populations dans le cadre d'un bon gouvernement. Leur intérêt permet la mobilisation des praticiens qui concourent à la mise en place de nouvelles mesures médicales, qui font dialoguer pouvoirs urbains et médecins. Pour autant, si de rares espaces le montrent, les traces de ce dialogue restent somme toute ténues et les sources ne permettent pas toujours d'en faire la preuve. La pénétration des soins médicaux dans la société auprès de l'ensemble de sa population est fondamentale. Les rapports entre praticiens, patients et autorités sont donc au cœur du phénomène de médicalisation.

Ce travail ambitionne d'interroger ces notions par l'étude des acteurs de santé à la cour pontificale. Les pontifes s'entourent d'un milieu médical, de même que les cardinaux, et la cité attire ainsi de nombreux praticiens européens. L'étude de ces sphères médicales variées et des profils des hommes qui les composent est donc centrale. Se pose alors la question de la professionnalisation du milieu médical avignonnais et du rôle que jouent ses membres dans la médicalisation de la ville. Ces acteurs mènent des carrières entre milieu curial et urbain et pratiquent leur métier vis-à-vis de clientèles variées. À travers eux, la médecine devient aussi un enjeu de pouvoir.

---

<sup>31</sup> J.P. GOUBERT (éd.), *La médicalisation de la société française : 1770-1830*, Waterloo, Ontario, 1982.

<sup>32</sup> J. COSTE, « Le concept de médicalisation en histoire sociale de la médecine et de la santé, *op. cit.*, p. 515 ; O. FAURE, « Des médecins aux malades : tendances récentes en histoire sociale de la santé », dans M. LAGREE et F. LEBRUN (éd.), *Pour l'histoire de la médecine : autour de l'œuvre de Jacques Léonard*, Rennes, 1994, p. 65-68.



La recherche présentée ici s'inscrit dans la lignée des travaux déjà effectués pour les périodes précédente et suivante. Agostino Paravicini Bagliani a en effet mené une enquête d'ampleur sur la cour pontificale des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, dans laquelle l'entourage et les activités liées à la médecine étaient bien étudiés<sup>33</sup>. De la même façon, l'investigation menée par Elisa Andretta sur le système médical romain au XVI<sup>e</sup> siècle, où les papes résident alors, mobilise des problématiques semblables<sup>34</sup>. Les travaux de Marilyn Nicoud sur la cour des Sforza au XV<sup>e</sup> siècle procèdent aussi de l'analyse des acteurs de la médecine curiale<sup>35</sup>. On peut également évoquer ici le travail de thèse de Philippe Genequand sur l'organisation et la cour pontificale d'Avignon sous Clément VII<sup>36</sup>. Il s'y appuie pour une large part sur les comptes de la Chambre et les lettres pontificales et reconstitue grâce à cette documentation, une prosopographie précise des acteurs de la cour et leurs trajectoires. On y retrouve les acteurs de santé du pontife. Les travaux de Geneviève Dumas sur la santé dans la société montpelliéraine aux derniers siècles du Moyen Âge doivent aussi être évoqués<sup>37</sup>. Ma recherche suit également la méthode et le cheminement de pensée de Michael R. McVaugh. Dans son ouvrage sur les praticiens de la cour d'Aragon avant la peste il croise aussi bien les sources de la pratique que les productions des médecins<sup>38</sup>. Les savoirs médicaux, les usages de la médecine à la cour et dans le cadre urbain y sont étudiés. L'auteur reconstitue par-là les contours du milieu médical aragonais en cette première partie du XIV<sup>e</sup> siècle. Les mêmes méthodes et ambitions imprègnent le travail de Katharine Park qui analyse avec précision le milieu médical de la cité de Florence après 1348 jusqu'au début du XV<sup>e</sup> siècle<sup>39</sup>. Un exercice auquel je me prête également dans ce travail de doctorat pour ce qui est de la cité pontificale.

## Une prosopographie des acteurs de santé

L'étude du milieu médical de la cour pontificale d'Avignon, telle qu'elle est menée ici, se revendique d'une histoire sociale et culturelle. Une attention particulière a en effet été portée

---

<sup>33</sup> A. PARAVICINI-BAGLIANI, *Medicina e scienze della natura alla corte dei papi nel Duecento*, Spolète, 1991 ; *id.*, *Le corps du pape, op. cit.*; *id.*, *La cour des papes, op. cit.* .

<sup>34</sup> E. ANDRETTA, *Roma Medica. Anatomie d'un système médical au XVI<sup>e</sup> siècle*, Rome, 2011.

<sup>35</sup> M. NICOUD, *Le Prince et les médecins. Pensées et cultures médicales à Milan (1402-1476)*, Rome, 2014.

<sup>36</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique de la cour pontificale d'Avignon sous Clément VII (1378-1394)*, Thèse de doctorat, Université de Genève, 2004.

<sup>37</sup> G. DUMAS, *Santé et société à Montpellier à la fin du Moyen Âge*, Leyde, 2015.

<sup>38</sup> M.R. MCVAUGH, *Medicine before the Plague. Practitioners and their Patients in the Crown of Aragon, 1285-1345*, Cambridge, 1993.

<sup>39</sup> K. PARK, *Doctors and Medicine in Early Renaissance Florence*, Princeton, NJ, 1985.

aux trajectoires et aux profils de chacun des praticiens avignonnais qui ont pu être répertoriés/identifiés. Les notices de près de 300 hommes répartis entre la cour du pape, les cours cardinalices et la ville ont ainsi été constituées dans le cadre de cette thèse de doctorat. Transformées en tableaux de données, elles permettent l'élaboration de statistiques collectives et individuelles. On y a relevé systématiquement l'origine géographique, la formation, la situation familiale, les dates d'exercice à la cour, les charges exercées, le salaire, les privilèges ecclésiastiques, les biens fonciers détenus, les papes ou cardinaux servis ainsi que les missions pour d'autres souverains. Cette étude prosopographique n'a pas pour seule ambition de fournir une accumulation de notices biographiques. Elle vise plutôt à dégager des traits communs, des réseaux d'action, des contextes, ce que Claude Nicolet désigne comme « le collectif et le normal » en opposition à « l'individuel et l'exceptionnel »<sup>40</sup>.

La volonté était ici de mettre en regard le milieu curial et urbain afin d'en comprendre les échanges et circulations. Ces deux sphères ne sont pas imperméables, et on retrouve des acteurs pontificaux dans la ville et des praticiens urbains à la cour. Afin de restituer et de cerner au mieux ces profils, c'est donc la méthode prosopographique qui a d'abord été privilégiée.

Pierre-Marie Delpu la définit comme

« (...) une étude collective qui cherche à dégager les caractères communs d'un groupe d'acteurs historiques en se fondant sur l'observation systématique de leurs vies et de leurs parcours. Son ambition première est donc descriptive : il s'agit de rechercher la structure sociale d'un collectif par l'accumulation de données structurées sous la forme de fiches individuelles relatives à chacun de ses membres, avec l'objectif final d'en saisir la structure de groupe par-delà les discours qu'il produit<sup>41</sup>. »

Les statistiques concernant les groupes font apparaître des dynamiques d'ensemble. Les carrières de certaines figures mieux renseignées sont significatives de la variété des profils et des spécificités de certaines individualités<sup>42</sup>. Les mentions concernant les praticiens d'Avignon y ont été systématiquement relevées. Des sources complémentaires ont également été mobilisées pour enrichir certaines trajectoires. La méthode prosopographique est donc centrale et permet de couvrir l'ensemble du marché médical avignonnais tel que les sources permettent de le reconstituer. L'étude des registres des confréries et des corporations donne à voir les

---

<sup>40</sup> C. NICOLET, « Prosopographie et histoire sociale : Rome et l'Italie à l'époque républicaine », *Annales, économies, sociétés, civilisations*, 25, 1970, p. 1226.

<sup>41</sup> P.M. DELPU, « La prosopographie, une ressource pour l'histoire sociale », *Hypothèses*, 18-1, 2015, p. 263-274.

<sup>42</sup> Pour des discussions récentes de l'intérêt de la prosopographie en histoire des sciences on verra L. ROLLET, P. NABONNAND (dir.), *Les uns et les autres... Biographies et prosopographies en histoire des sciences*, Nancy, 2013.

premières organisations des métiers de santé. Elle met aussi en valeur les solidarités professionnelles qui se mettent en place au XIV<sup>e</sup> siècle et qui passent par différents canaux. À ce titre, elle permet de sortir du simple agrégat de données individuelles pour faire émerger ce qui constitue véritablement un réseau<sup>43</sup>.

Ce travail minutieux a d'abord été mené grâce au dictionnaire d'Ernest Wickersheimer, qui sert de base pour établir un catalogue. Les comptes de la chambre apostolique viennent ensuite fournir des données qualitatives essentielles. Ils sont conservés aux Archives apostoliques du Vatican, dans les registres caméraux. Ils sont intitulés *Introitus et exitus*. Ce sont des livres de comptes qui correspondent à une année de pontificat. Ils ont été bien conservés et pratiquement toute la période avignonnaise y est couverte, en dehors de quelques années de Clément V et de Benoît XIII. On y trouve l'ensemble des recettes et des dépenses de la cour pontificale. Les recettes ne fournissant pas d'informations concernant les acteurs de santé, seules les dépenses nous intéressaient et ont fait l'objet de transcriptions. On y retrouve plusieurs sous-catégories, où figurent les offices domestiques, les aumônes pontificales, mais aussi les familiers, parmi lesquels apparaissent les praticiens de la cour, de même que les apothicaires. Les épices, les fruits et les autres marchandises achetés à ces derniers font aussi partie des frais du pontife. Le travail consistait à y rechercher l'ensemble des mentions en lien avec le domaine médical, qu'il s'agisse d'achats de médicaments ou de rétribution des acteurs de santé : barbiers, chirurgiens, apothicaires et médecins. Toutes les autres indications concernant la médecine ont également fait l'objet d'une analyse<sup>44</sup>.

Les sources comptables sont précieuses à plusieurs titres<sup>45</sup>. Elles sont évidemment indispensables pour évaluer la place du médecin à la cour et plus généralement dans la société grâce à l'étude des revenus qui lui sont attribués. Ces émoluments indiquent également sa position dans la hiérarchie des familiers du pape. Ce sont enfin des indicateurs du niveau de vie d'un praticien à la cour. En dehors de ces aspects évidents, les comptes sont instructifs sur de nombreux autres points. Lorsque les acteurs de santé occupent d'autres charges, les dépenses en font état. La titulature employée pour désigner le praticien permet parfois d'évaluer son niveau d'études. Les acteurs de santé sont parfois les bénéficiaires de cadeaux, qui s'ajoutent aux payes régulières, ce qui peut témoigner d'un lien particulier avec le pape. Les défraiements

---

<sup>43</sup> Sur cette notion on lira C. LEMERCIER, « Analyse de réseaux et histoire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 52, 2005, p. 88-112.

<sup>44</sup> Un travail prosopographique analogue qui s'appuie sur les comptes de la chambre apostolique a été réalisé pour la cour de Clément VII par P. GENEQUAND, *Une politique pontificale en temps de crise, op. cit.*.

<sup>45</sup> V. THEIS, « Les registres de comptes comme archives de la cour pontificale d'Avignon, *op. cit.*

des déplacements des praticiens sont également visibles dans les comptes, et attestent ainsi de certaines missions dans d'autres cours ou auprès d'autres patients. Cette documentation, lorsqu'on en exploite toutes les facettes, est donc essentielle dans la reconstitution des carrières et des trajectoires des acteurs de santé de la cour pontificale.

Les comptes ont été pour partie édités par la Görres-Gesellschaft. Fondée en 1876 par le philosophe et homme politique Georg Von Hertling (1843-1919), la Görres est une société allemande de promotion de la « science catholique »<sup>46</sup>. Sa création est soutenue par le Vatican, dans un contexte de détente entre le jeune Empire allemand et les catholiques après la crise du *Kulturkampf*. Affiliée au parti catholique *Zentrum*, elle finance de nombreuses recherches dans le domaine de l'histoire de l'Église. Grâce à leur proximité assumée avec Rome, ses membres bénéficient d'un accès favorisé aux archives vaticanes ainsi qu'à celles de différents ordres religieux. La Görres compte plusieurs médiévistes importants parmi ses membres, notamment Heinrich Finke (1855-1938), Hubert Jedin (1900-1980) ou encore Karl Heinrich Schäfer (1871-1945). Les comptes édités par ce dernier dans la première moitié du XXe siècle concernent les pontificats de Jean XXII (1316-1334) à Grégoire XI (1370-1378)<sup>47</sup>. Très utiles pour commencer la recherche, ces publications ne sont pas des transcriptions folio par folio. Si elles restituent une grande partie des comptabilités, elles restent donc incomplètes. C'est pourquoi la consultation des archives restait nécessaire, y compris pour les pontificats strictement avignonnais. Ne pouvant étudier tous les livres de comptes de la période, j'ai choisi d'en consulter plusieurs à différents moments de chaque pontificat. Cet échantillonnage, complété par les éditions, donne à voir l'évolution des acteurs de santé à travers cette riche documentation.

Les archives de Pierre Pansier (1864-1934) font aussi partie des sources précieuses mobilisées dans ce travail. Le fonds est un dépôt de la Fondation Calvet, conservé actuellement à la médiathèque Ceccano d'Avignon<sup>48</sup>. P. Pansier est un érudit, ophtalmologiste de la fin du XIXe – début XXe siècle, dont les nombreux travaux concernent la médecine médiévale et l'histoire locale avignonnaise. Le médecin vit à Avignon une grande partie de sa vie et appartient à plusieurs sociétés savantes françaises, parmi lesquelles l'Académie de Vaucluse, la Société

---

<sup>46</sup> R. MORSEY, *Die Görres-Gesellschaft zur Pflege der Wissenschaft. Streiflichter zu ihrer Geschichte ?*, Paderborn, 2009.

<sup>47</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben der apostolischen Kammer unter Johann XXII. Nebst den Jahresbilanzen von 1316-1375*, Paderborn, 1911 ; *Id.*, *Die Ausgaben der apostolischen Kammer unter Benedikt XII, Klemens VI, und Innocenz VI, (1335-1362)*, Paderborn, 1914 ; *Id.*, *Die Ausgaben der apostolischen Kammer unter den päpsten Urban V und Gregor XI, (1362-1378)*, Paderborn, 1937.

<sup>48</sup> Médiathèque Ceccano d'Avignon, ms. 5675, 5676, 5679-5680, 5681, 5682, 5683-5691.

française d'histoire de la médecine. Il fonde en 1912 la revue des *Annales d'Avignon et du Comtat venaissin*, qui paraissent de 1912 à 1937. C'est donc un auteur actif, à l'origine de 189 publications, dont une partie concerne le milieu médical de la cour pontificale et de la ville d'Avignon<sup>49</sup>. Dans le fonds de la Fondation Calvet, Pansier a laissé un dictionnaire des médecins du pape et de la cité, qui comporte notamment des transcriptions et des références très précises des sources exploitées.

La prosopographie fera l'objet d'une première partie où elle fera l'objet d'une analyse précise. Les éléments relatifs à de la vie privée des praticiens croiseront les informations concernant leur parcours professionnel pour établir les points communs et les différences entre les catégories d'acteurs. Les fonctions et les charges occupées par les médecins au sein des cours seront aussi étudiées afin d'établir des profils. Les chirurgiens, les barbiers et les apothicaires bénéficieront des mêmes attentions. Les épiciers formant quant à eux un milieu véritablement à part.

La mobilité des médecins est également un phénomène à analyser. Les carrières médicales du XIV<sup>e</sup> siècle mettent en valeur les circulations qui ont cours à l'échelle de l'Europe<sup>50</sup>. Les villes d'origine, les lieux d'étude et les lieux d'exercice sont souvent différents pour une même carrière. En dehors de ces déplacements liés à la formation ou aux fonctions occupées, les praticiens sont amenés à pratiquer auprès d'autres seigneurs, à enseigner dans diverses universités, ou à partir pour des missions de courte durée. Ces circulations de médecins témoignent des échanges de savoirs. L'étude de ces déplacements montre également les fonctions politiques liées à l'art médical. Les physiciens, grâce à la respectabilité que leur octroie leur statut, peuvent recevoir des attributions d'ambassadeur. Le pape choisit parfois d'envoyer ses propres soignants auprès d'autres souverains dans leur maladie. C'est une manière de souligner les liens qui existent avec ces cours et de les renforcer. Les croisements d'échelles sont également importants pour mettre en valeur les échanges et les rapports entre les cours, la ville, les praticiens et la papauté ou encore les praticiens entre eux. Ces différents milieux ne sont pas imperméables et il s'agit donc de bien mettre en évidence les liens qui existent et se développent.

---

<sup>49</sup> S. DAUMAS, « Le fonds Pierre Pansier (1864-1934) : Les archives de l'érudition », dans E. CHAPRON, F. HENRYOT (dir.), *Archives en bibliothèques (XVII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles)*, Lyon, 2023, p. 169-185.

<sup>50</sup> Sur les circulations, on consultera l'ouvrage collectif P. GONZALEZ-BERNALDO et L. HILAIRE-PEREZ (dir.), *Les savoirs-mondes. Mobilités et circulations des savoirs depuis le Moyen-Âge*, Rennes, 2015 et plus généralement, sur l'histoire connectée : C. DOUKI et P. MINARD (éd.), « Histoire globale, histoires connectées : un changement d'échelle historiographique », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 54, 4 bis, 2007, p. 7-21.

Si la prosopographie de 300 acteurs de santé permet une exploration poussée du milieu médical avignonnais, elle n'est pas la seule méthode mobilisée dans ce travail. Certains éléments de l'exercice quotidien de leur métier demeurent énigmatiques et échappent aux données recueillies dans la prosopographie. Ainsi cette recherche s'attache-t-elle à éclairer d'autres aspects de la pratique médicale par l'étude d'autres sources et l'emploi de méthodes complémentaires.

## **Les pratiques médicales entre cour et cadre urbain**

Le praticien construit son statut par ses pratiques quotidiennes. À la fois savant, lorsqu'il élabore un discours par des écrits médicaux de natures diverses, il est aussi expert face aux épidémies et dans les tribunaux. À la cour, le médecin perçoit des rétributions à la hauteur de ses services, et qui se matérialisent parfois sous la forme de bénéfices ecclésiastiques. Son enrichissement passe aussi par la constitution d'une clientèle prestigieuse, dont le souverain pontife représente la plus haute marche. La médecine peut donc constituer un véritable moyen de parvenir. Et les trajectoires de plusieurs praticiens étudiés dans cette thèse illustrent bien cette ascension sociale.

La deuxième partie de la thèse portera sur le médecin au cœur des pratiques sociales et culturelles de la cour pontificale. C'est d'abord par les traités qu'apparaît un des aspects de la culture médicale de la cour d'Avignon. Écrits par les médecins, ils constituent l'un des principaux matériaux de cette recherche. Une quinzaine de manuscrits sont ici à l'étude, rédigés pour la plupart en langue latine. Une grande partie est publiée dans la collection qui émane de l'Institut fondé et dirigé par Karl Sudhoff (1853 – 1938) : *Studien zur Geschichte der Medizin*<sup>51</sup>. Sa revue scientifique et historique, *Archiv für Geschichte der Medizin*, paraît à partir de 1907. Tous les traités de peste des praticiens avignonnais y sont édités. Pierre Pansier a également œuvré à la transcription et à l'édition de certains ouvrages des médecins du pape. La *grande chirurgie* de Guy de Chauliac fait aussi partie de la documentation souvent sollicitée. Témoignage essentiel de la pratique chirurgicale du XIVe siècle, c'est déjà un succès à l'époque de son auteur. La *Chirurgie* fait l'objet d'une première édition par Édouard Nicaise (1838 –

---

<sup>51</sup> Sur Karl Sudhoff, on pourra consulter D. GROSS et W. FRIEDRICH KÜMMEL, « Karl Sudhoff (1853–1938) Und Der Nationalsozialismus », *Sudhoffs Archiv*, 100, 1, 2016, p. 2–22.

1896) en 1890, en ancien français<sup>52</sup>. Michael McVaugh a proposé l'édition critique de ce texte dans son original en latin en 1997<sup>53</sup>. Une littérature qui nous en apprend autant sur la pensée médicale du milieu avignonnais que sur la pratique de ces acteurs.

En replaçant ces œuvres dans un contexte plus général et en les comparant à la production d'autres milieux, émanant d'autres cours ou de communes, il est possible d'en dégager une cohérence d'ensemble mais aussi les caractères originaux. Pour traiter cette production savante, il faut examiner les théories exposées, les types de littérature médicale choisis, mais aussi s'interroger sur les auteurs. Mais la production rend également compte de la pratique des médecins. Tout en y exposant des théories et en se référant aux autorités grecques et arabes, et parfois contemporaines, les physiciens réfléchissent à leur discipline, choisissent tel sujet plutôt qu'un autre, témoignent de leurs expériences. Ces indications sont précieuses pour cerner la réalité des praticiens du XIV<sup>e</sup> siècle.

Dans cette seconde partie, il s'agit aussi de comprendre les liens entre cour pontificale et universités de médecine, en particulier grâce à l'étude du cartulaire de l'Université de Montpellier, publié sous les auspices du Conseil de l'Université en 1890 pour le tome I et en 1912 pour le 2<sup>e</sup><sup>54</sup>. Celui d'Avignon est édité par Victorin Laval (1848 – 1930) à partir de 1884<sup>55</sup>. Ils livrent des informations sur la formation des médecins, l'enregistrement des étudiants et des diplômés et finalement sur l'intérêt que porte la papauté à ces établissements. L'étude de ces archives universitaires confirme la primauté de Montpellier comme vivier des médecins qui officient à la cour. Les papes construisent par ailleurs avec cette dernière un lien ténu. C'est à partir de l'ensemble de ces matériaux que le milieu médical de la cité pontificale sera interrogé. Et avec lui, la construction de la figure de l'acteur de santé.

Une autre source est également utilisée pour saisir la préoccupation croissante des papes pour leur propre santé. Les *Vitae paparum Avenionensium*, éditées par Étienne Baluze (1630 – 1718), sont de précieuses alliées pour qui s'intéresse aux pontificats avignonnais et notamment en temps de peste. L'ouvrage de Baluze paraît en 1693, en deux volumes. Dans le premier, il réunit des extraits de plusieurs chroniques, sous forme de biographies chronologiques, des papes Clément V à Clément VII. Le second est un recueil d'actes et de bulles, qui fait office de

---

<sup>52</sup> E. NICAISE, *La Grande Chirurgie de Guy de Chauliac*, Paris, 1890.

<sup>53</sup> *Guigonis de Chaulhiaco, Inventarium sive Chirurgia Magna*, Texte édité par M. MCVAUGH, Leyde-New York-Cologne, 2 vol., 1997.

<sup>54</sup> *Cartulaire de l'Université de Montpellier*, t. I (1181-1400), Montpellier, 1890 ; t. II (inventaires des Archives anciennes de la Faculté de médecine), 1912.

<sup>55</sup> V. LAVAL, *Le cartulaire de l'université d'Avignon, 1303-1791*, Avignon, 1884.

pièces justificatives pour le premier. Guillaume Mollat en a fait une réédition en 1916<sup>56</sup>. À travers les biographies des pontifes, divers indices d'ordre médical peuvent être relevés.

Le patronage des papes et des cardinaux constituera aussi une question centrale de ce deuxième axe. Les comptes seront de nouveau mobilisés, pour en analyser les revenus et la place des praticiens dans la comptabilité pontificale. L'attribution de bénéfices ecclésiastiques aux acteurs de santé sera aussi interrogée dans la perspective de déterminer s'il s'agit d'une véritable politique bénéficiaire de la part des papes. Ces bénéfices et les prébendes qui les accompagnent font figure de complément de salaire pour plusieurs médecins. Ce sont aussi des titres prestigieux qui ajoutent encore à la réputation et à l'influence de certains praticiens pontificaux. On compte par exemple plusieurs évêques chez les physiciens de la cour. Dans le cadre d'une histoire sociale et économique que cette thèse entend mener, ces diverses rétributions doivent être finement examinées.

L'ascension sociale des praticiens fera l'objet d'un dernier point ici. Il sera évoqué et approfondi à travers la micro-histoire de l'installation d'un médecin toscan à Avignon sous Clément VII. Cette étude de cas est permise par l'usage du fonds Datini, et plus particulièrement du *Carteggio* concernant les correspondances entre Naddino da Prato, médecin de Clément VII, Monte d'Andrea, son beau-frère, et Iacopo del Nero, apothicaire d'Avignon. Le fonds dont est issue cette correspondance, est un ensemble archivistique constitué par Francesco di Marco Datini. Marchand toscan présent au sein de la communauté italienne, bien installée et intégrée, à Avignon en 1351. Lorsqu'il en repart en 1382, il est à la tête d'un vaste réseau d'affaires international, avec des succursales à travers l'Europe. Lorsqu'il meurt en 1410, il lègue ses biens à une institution de bienfaisance publique, le *Ceppo*, parmi lesquels figurent ses archives, autant privées que commerciales<sup>57</sup>. L'accès aux correspondances privées d'un médecin du XIVe siècle est précieux et exceptionnel. Le *carteggio* de Naddino donne à voir des aspects inédits de la pratique médicale et des ambitions d'un médecin de cette époque. Les lettres dévoilent le parcours d'un praticien toscan qui cherche à intégrer le milieu médical de la cour d'Avignon. Cette activité épistolaire sera appréhendée de façon classique « comme un lieu de rencontre entre le social et le for intérieur, entre les codes et les modes d'appropriation, entre le

---

<sup>56</sup> E. BALUZE, *Vitae paparum avenionensium*, nouvelle édition de G. MOLLAT, t. 1, Paris, 1914 ; t. II, Paris, 1927 ; t. III, Paris, 1921 ; t. IV, Paris, 1922.

<sup>57</sup> Voir J. HAYEZ, « L'Archivio Datini, de l'invention de 1870 à l'exploration d'un système d'écrits privés », *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Âge*, 117/1, 2005, p. 121-191. Le fonds concerne 267 localités et est constitué de 1194 pièces : 602 registres comptables et 592 enveloppes de correspondances, comprenant 150 000 lettres. L'apport de cette documentation concernant le commerce est exceptionnel.



privé et le politique »<sup>58</sup>. Les correspondances révèlent les aspirations financières des acteurs de santé, mais aussi l'importance des réseaux de solidarité pour faire carrière. Elles mettent au jour les concurrences et les convoitises entre praticiens.

Cette documentation est particulièrement riche pour comprendre les véritables ressorts de la trajectoire d'un médecin à la cour pontificale d'Avignon : sa formation, sa culture médicale, ses réseaux, ses ambitions et sa pratique. Les études de correspondances constituent un genre éprouvé. Leur apport principal est de documenter des contextes et des pratiques à partir d'interactions concrètes et situées<sup>59</sup>. Elles forment aussi une source pour reconstruire le fonctionnement effectif de communautés ou d'institutions souvent appréhendées de façon abstraite. Elles permettent ici de retracer une trajectoire médicale sans tomber dans « l'illusion biographique »<sup>60</sup>. Cela suppose évidemment de ne pas perdre de vue le contexte, celui

« des états successifs d'un champ dans lequel (cette trajectoire) s'est déroulée et donc l'ensemble des relations objectives qui ont uni l'agent considéré [...] à l'ensemble des autres agents engagés dans le même champ et affrontés au même espace des possibles<sup>61</sup>. »

La dernière partie de cette thèse portera sur la question de la santé publique, notamment sur les relations entre médecine savante et milieu urbain à Avignon. La peste constituera un premier point<sup>62</sup>. Elle sera interrogée dans le cadre de la cour mais aussi de la ville, autant sur les aspects proprement médicaux que sur les mesures prises par la papauté à différents niveaux pour lutter contre l'épidémie. La question des échanges entre les milieux médicaux de la cour et de la ville sera donc centrale. Les traités élaborés par les praticiens du pape seront étudiés avec attention afin de saisir leur compréhension de la maladie mais aussi d'en apprécier les conseils pour s'en préserver. Le dialogue entre les physiciens et le pontife dans le cadre d'une politique sanitaire sera évoqué. Les papes, outre leur rôle religieux auprès de l'ensemble des populations chrétiennes, démontrent un souci des habitants d'Avignon, qui leur appartient depuis 1348<sup>63</sup>.

---

<sup>58</sup> C. DAUPHIN, « Les correspondances comme objet historique », *Sociétés et représentations*, 13, 2001, p. 43-50. Voir aussi sur ce sujet, R. CHARTIER (dir.), *La Correspondance. Les usages de la lettre au XIXe siècle*, Paris, 1991.

<sup>59</sup> Voir, par exemple, M. TORRINI, « La correspondance de Galilée entre chronique et histoire des sciences », *Revue d'histoire des sciences*, 52, 1, 1999, p. 139-154 ; P. TOUATI, « De la médiation épistolaire dans la construction du savoir scientifique ; le cas d'une correspondance entre phonéticiens », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 4, 3, 2010, p. 451-475 ou S. WAGON, « La correspondance d'Ovide Decroly (1871-1932) : reflet d'une « internationale » de la psychologie européenne dans la première moitié du XXe siècle ? », *Recherches et Éducatons*, 9, 2013, p. 131-151.

<sup>60</sup> P. BOURDIEU, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 62, 1986, p. 69- 72.

<sup>61</sup> *Ibid.*

<sup>62</sup> A propos de la peste, on consultera l'ouvrage récent de J. ABERTH, *The Black Death*, *op. cit.*

<sup>63</sup> Pour Avignon, on lira D. LE BLEVEC, *La Part du pauvre. L'assistance dans les pays du Bas-Rhône du XIIe siècle au milieu du XVe siècle*, Rome, 2 vol., 2000.

Les comptes seront à nouveau évoqués puisqu'y figurent les paiements des praticiens engagés par la cour pour soigner les pauvres. Une documentation diversifiée permettra donc de montrer toutes les implications d'une épidémie telle que la peste noire dans le paysage médical de la cour pontificale.

Le dernier axe de ce travail sera consacré à l'activité médicale dans le cadre urbain. Une prosopographie des acteurs de santé de la cité y sera proposée, prenant notamment en compte les praticiens juifs. On utilisera les mêmes critères que pour les médecins des papes et des cardinaux, et on usera d'une méthode semblable. L'objectif en sera de cerner le milieu médical de la ville, d'en discuter les pratiques, d'en comparer les profils et de mettre en valeur certaines trajectoires particulières. À nouveau, les réseaux seront mobilisés. Ces derniers sont nécessaires à la réussite d'une carrière médicale puisqu'ils permettent aux praticiens de se constituer une clientèle, de se protéger les uns les autres en cas de pauvreté, mais aussi de maintenir des échanges entre hommes de l'art et avec les apothicaires.

Le statut d'expert sera également mis à l'épreuve au cours de cette partie. Cette question de l'expertise est un sujet qui intéresse les sciences sociales depuis quelques années et qui a donné lieu à une riche historiographie<sup>64</sup>. Les experts se sont multipliés dans la société contemporaine, de même que leurs champs d'expertise, au point que cela affecte la confiance dans leur statut de professionnel et leurs capacités. Une crise de l'expertise contemporaine, faite de concurrences et de remise en cause autant de la légitimité de la figure savante que des procédures mises en œuvre. Marilyn Nicoud, lorsqu'elle questionne historiquement l'expertise fait ce constat :

Paradoxalement, la crise contemporaine de l'expertise, par la labilité de sa définition et de ses contours, n'est pas sans lien avec ce que l'historien observe pour des sociétés pré-modernes.<sup>65</sup>

La notion, dont le mot même n'existe pas en tant que tel mais qui s'exprime en latin à travers un vocabulaire varié, n'est pourtant pas absente des réalités médiévales. Parmi les champs

---

<sup>64</sup> Sur ces questions, voir M. NICLOUD, « Faut-il historiciser l'expertise ? L'autorité de l'expert en médecine dans les sociétés antiques et médiévales », *Histoire, médecine et santé*, 18, 2020, p. 9-25 ; J.-Y. TREPOS, *La sociologie de l'expertise*, Paris, 1996 ; E. SELINGER et R.P. CREASE (éd.), *The Philosophy of Expertise*, New York, 2006 ; P. BORGEAUD, K. BRULAND, R. HOFSTETTER, J. LACKI, M. PORRET, M. RATCLIFF et B. SCHNEUWLY (éd.), *La fabrique des savoirs. Figures et pratiques d'experts*, Genève, 2013 ; plusieurs revues pourront être consultées : *Expertises historiques, Sociétés contemporaines*, 39, 2000 ; *Savoir, c'est pouvoir : expertise et politique, Mouvements*, 7, 2000 ; *Experts et construction de l'expertise, Histoire et sociétés*, 4, 2002 ; H. et R. EVANS (dir.), *The Third Wave of Science Studies: Studies of Expertise and Experience, Social Studies of Science*, 3-2, 2002, p. 235-296 ; *Expertise, Genèses*, 65-4, 2006 ; *Devenir expert, Genèses*, 70/1, 2008 ; *Savoir-faire, Genèses*, 73-4, 2008 ; *Techno- Tracés*, 16, 2009 ; *À quoi servent les experts ?, Cahiers internationaux de sociologie*, 126, 2009.

<sup>65</sup> M. NICLOUD, « Faut-il historiciser l'expertise ?, *op. cit.*, p. 11.

privilégiés de l'expertise, on retrouve le domaine médical. Les praticiens interviennent à leur tour dans divers champs. Il peut faire figure d'expert dans le cadre de procès pour homicide ou coups et blessures, mais aussi intervenir dans les cas de lèpre, ou encore comme témoin dans les procès de béatification. Le travail de thèse présenté aura pour objectif de déterminer ce qui fonde ce nouveau statut, d'en étudier les ressorts et d'identifier les praticiens et les procédures mises en place.

Ce dernier axe concernera également le milieu médical officiant dans le cadre de la cité, finalement pas si éloigné d'une reconnaissance de l'expertise du médecin. Il est possible d'observer une véritable augmentation du nombre d'acteurs de santé à Avignon dans la deuxième moitié du XIVe siècle. Ils acquièrent une légitimité plus importante en temps de peste. La demande de la population, notamment aisée, s'accroît. La carrière médicale devient peut-être aussi plus attractive. Autant d'éléments qui concordent à accorder une plus grande place aux praticiens dans le cadre de la cité.



PARTIE 1 : LES SOIGNANTS. LE MILIEU MEDICAL DES COURS  
PONTIFICALES ET CARDINALICES

## CHAPITRE 1 : LE PERSONNEL MEDICAL DU PAPE

Les travaux d'Agostino Paravicini Bagliani sur la cour des papes montrent que la présence d'un médecin personnel auprès du pontife n'apparaît dans les sources qu'au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. L'intérêt d'Innocent III (1198-1216) pour la médecine et ses vertus semble être à l'origine de l'introduction du médecin à la cour. L'historien évoque même le fait qu'Innocent III, lorsqu'il fit construire son nouveau palais près de la basilique Saint-Pierre, y prévoyait un logement pour le « médecin du pape »<sup>2</sup>. Par la suite, il semble que chaque pontife ait eu son propre médecin personnel. Dès le pontificat de Nicolas III (1277-1280), au moins deux sont chargés de prendre soin de la santé du chef de la chrétienté. La présence de médecins auprès des cardinaux est aussi attestée. Pour l'ensemble du XIII<sup>e</sup> siècle, environ quatre-vingts médecins ont pris soin de la santé du souverain pontife ou de cardinaux, alors que pour la cour du roi de France, seulement dix ont exercé ces fonctions<sup>3</sup>. Ce chiffre montre donc l'intérêt des papes pour la préservation de leur santé. La plupart de ces praticiens sont issus de la célèbre « école de Salerne », un lieu d'enseignement et de productions de textes à partir duquel se sont notamment diffusées les traductions de l'arabe faites au Mont Cassin au XI<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. Enfin, les travaux d'Agostino Paravicini Bagliani témoignent également de l'émergence du praticien savant. De fait, certains médecins bénéficient, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, d'une réputation à l'échelle de l'Europe et le pape n'hésite pas à faire venir ces grandes figures médicales à son chevet, à l'image de Taddeo Alderotti. La papauté leur octroie d'ailleurs de nombreux émoluments et ils sont entretenus par la cour, au titre de leur appartenance à la *familia* du pape.

Si une telle présence est attestée dès le XIII<sup>e</sup> siècle, qu'en est-il au XIV<sup>e</sup>, lorsque la papauté s'installe à Avignon et se sédentarise ? L'étude proposée montre que la science médicale n'a

---

<sup>1</sup> A. PARAVICINI BAGLIANI, *La cour des papes au XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1995 ; *Id.*, *Medicina e scienza della natura alla corte dei papi nel Duecento*, Spolète, 1991.

<sup>2</sup> A. PARAVICINI BAGLIANI, *La cour des papes*, *op. cit.*, p. 176.

<sup>3</sup> D. JACQUART, *Le milieu médical en France du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Genève, 1981.

<sup>4</sup> D. JACQUART, *La science médicale occidentale entre deux renaissances (XII<sup>e</sup> s.-XV<sup>e</sup> s.)*, Aldershot, 1997, particulièrement la première partie portant sur le temps de l'*Isagoge* et du *Pantegni* ; *Ead.*, « Médecine et philosophie naturelle à Salerne au XII<sup>e</sup> siècle », dans, P. DELOGU et P. PEDUTO, (éd.), *Salerno nel XII secolo. Istituzioni, Società, Cultura*, Salerne, 2004, p. 399-407.

aucunement perdu sa place au sein de la cour pontificale. Au contraire, la préoccupation des papes pour la conservation de leur santé s'intensifie. Ils s'entourent de médecins, entre 2 et 6 en fonction des pontificats. Pour l'ensemble de la période avignonnaise, de Clément V à Benoît XIII, un recensement a été fait à partir du dictionnaire d'Ernest Wickersheimer, des registres des comptes de la Chambre apostolique et d'autres sources diverses, telles que les lettres pontificales ou des archives de l'érudit Pierre Pansier. La prosopographie établie fait état de 54 médecins au service des papes. Il faut toutefois souligner que si au XIII<sup>e</sup> siècle, avoir un médecin pour prendre soin de sa santé est une nouveauté, au XIV<sup>e</sup> siècle, cela devient courant pour les souverains européens. La cour aragonaise, la cour de Savoie et la cour de France<sup>5</sup> ont toutes abrité des médecins personnels en charge de la santé du souverain. Les cités italiennes, quant à elles, ont également développé le système des *medici condotti*, des médecins de ville qui s'occupent de la santé des populations et qui sont rémunérés par les autorités urbaines. Ainsi, la préoccupation grandissante des papes pour leur santé s'inscrit dans l'évolution générale qui accorde une place plus importante à la médecine en Europe<sup>6</sup>.

Les travaux de Danielle Jacquart sur le milieu médical en France du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup> permettent de mieux cerner les praticiens à travers leur situation personnelle, leurs pratiques, leur lieu d'exercice. Cela permet de replacer le milieu médical avignonnais dans un contexte européen dans lequel les médecins sont de plus en plus nombreux. Danielle Jacquart montre le passage de 181 médecins en France dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, à 895 à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Si les sources sont plus lacunaires pour le début de la période considérée, l'augmentation n'en est pas moins significative. Ce nombre grandissant de médecins, alors que les sources sont de plus en plus nombreuses, témoigne du développement de la médecine en milieu universitaire et accompagne une professionnalisation de l'activité médicale, tout autant qu'une préoccupation croissante des élites pour leur propre santé. La même observation est valable pour la cour pontificale, où les figures médicales entourant le pape tiennent une place particulière.

---

<sup>5</sup> Sur la cour aragonaise, voir les travaux de M.R. McVAUGH, notamment, *Medicine before the Plague. Practitioners and their Patients in the Crown of Aragon, 1285-1345*, Cambridge, 1993. Pour la cour de Savoie et la cour de France, voir : E. ANDRETTA et M. NICLOUD (éd.), *Être médecin à la cour (Italie, France, Espagne, XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Florence, 2013 ; E. OLIVIER, *Médecine et santé dans le pays de Vaud des origines à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle*, Lausanne, 1962.

<sup>6</sup> M. NICLOUD, « Formes et enjeux d'une médicalisation médiévale : réflexions sur les cités italiennes (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) », *Genèses*, « Médicalisation », 82-1, 2011, p. 7-30 ; J. COSTE, « Le concept de médicalisation en histoire sociale de la médecine et de la santé : une analyse épistémologique et méthodologique », *Archives internationales d'histoire des sciences*, 61, 2011, p. 511-524.

<sup>7</sup> D. JACQUART, *Le milieu médical*, op. cit.

Quelle est alors l'origine sociale et géographique de ces praticiens qui entourent le pape ? Quel est leur parcours universitaire et professionnel ? Les sources ne sont pas très prolixes à ce sujet. Ce sont surtout les archives de la Chambre apostolique qui livrent de précieuses informations, de même que quelques sources notariales des archives d'Avignon. Les correspondances pontificales font parfois mention d'éléments personnels à l'occasion de l'attribution de bénéfices ecclésiastiques ou d'autres privilèges. Ainsi, les évolutions observées sont tributaires des sources disponibles, les données étant bien moins fournies pour les premiers pontificats. La documentation, de plus en plus abondante, est liée au phénomène plus général de progression de l'écrit en cette fin de Moyen Âge. Les archives sont bien plus riches à partir du pontificat de Clément VI, excepté le pontificat de l'antipape Benoît XIII, perturbé par la situation politique. Ce déséquilibre doit être pris en compte dans l'analyse des données du milieu médical avignonnais, en gardant à l'esprit que le premier XIVe siècle est moins bien documenté que la période qui suit. Les données permettent néanmoins d'approcher les praticiens de santé dans leur hétérogénéité : médecins, chirurgiens, barbiers ou encore apothicaires. Il s'agit ici de dresser des portraits de ces acteurs et de retracer leurs trajectoires dans un but prosopographique en complément des données déjà rassemblées par Danielle Jacquart et Ernest Wickersheimer. On questionnera ainsi leur origine sociale, leurs charges et leur place à la cour et les activités médicales qu'ils y pratiquent.

## **I- Les médecins**

Les praticiens les plus importants et les plus nombreux à la cour sont les médecins. Les chirurgiens et les barbiers, moins nombreux, font l'objet d'un développement particulier. Les médecins sont désignés sous différents vocables dans les sources : *medici*, *phisici* ou encore *magister in medicina*. Ceux-ci ne sont pas anodins. L'apparition des termes de physiciens et de maître en médecine sanctionne la formation universitaire et le caractère savant du praticien. Ils montrent le changement de statut et de considération de la figure médicale en ce début de XIVe siècle. Cette évolution se renforce d'ailleurs tout au long du siècle, en particulier dans les milieux curiaux. Ces médecins constituent-ils pour autant un milieu homogène, avec les mêmes caractéristiques géographiques, sociales, et une formation commune ? Il s'agira ici d'interroger le milieu médical avignonnais par une approche prosopographique, afin d'en cerner au mieux les contours.



## A- Leur origine géographique et sociale

### 1) Les critères du choix de recrutement des médecins

L'installation de la papauté à Avignon change les stratégies de recrutement des officiers de la cour pontificale dans son ensemble. Alors qu'auparavant, les membres du personnel curial étaient principalement originaires d'Italie, à partir de Clément V (1305-1314), la plupart d'entre eux sont Français, et en particulier de langue d'oc. En effet, tous les papes avignonnais sont non seulement originaires du royaume de France, mais en particulier du Midi. Ils recrutent donc leur personnel au sein de leur aire géographique. Bernard Guillemain, dans son étude sur la cour pontificale, le remarque particulièrement pour le personnel administratif et surtout pour le collège cardinalice<sup>8</sup>. En est-il de même pour les médecins de la cour ?

	France	Espagne	Italie	Wurtzburg	Angleterre	Inconnu	Ensemble des praticiens en charge de la santé du pontife
Nombre	26	8	16	1	1	32	84

**Figure 1 : Origine géographique des praticiens du pape**

D'après les informations relevées, seuls 32 praticiens n'ont pas d'origine géographique connue, ce qui représente 38% de l'ensemble du personnel. Sur les 52 praticiens dont l'origine est attestée, 38% viennent de régions françaises et la plupart du midi de la France ; 22% sont recrutés en Italie, 12% en Espagne, principalement en Aragon, et seulement 3% dans un autre pays. Cela confirme les observations faites à propos du recrutement général du personnel curial<sup>9</sup>. Il existe une continuité dans le recrutement italien, mais qui est bien moindre qu'auparavant, la majorité des praticiens provenant désormais de l'espace français dont sont eux-mêmes originaires les pontifes. Au moment de leur nomination, les solidarités favorisent certains des recrutements de leurs médecins personnels. François de Paul, originaire du diocèse

<sup>8</sup> B. GUILLEMAIN, *La cour pontificale d'Avignon (1309-1376). Étude d'une société*, Paris, 1966.

<sup>9</sup> *Ibid.*

de Lodève, se trouve à Pignerol lorsque le pape Urbain V, son compatriote, l'appelle auprès de lui comme physicien en 1363. Afin de le faire venir à Avignon, le pape demande pour lui un sauf-conduit auprès du comte de Savoie Amédée VI<sup>10</sup>. Geoffroi Isnard est quant à lui de la famille du cardinal Arnaud de Via, lui-même un neveu du pape Jean XXII. Or, il apparaît dès 1316 comme l'un des physiciens et familiers du pontife<sup>11</sup>. Il en est de même pour Gui de Chauliac, qui s'attache d'abord au service du cardinal Hugues Roger vers 1344, qui le présente sans doute à son frère, le pape Clément VI. Ce dernier fait alors de lui l'un de ses médecins personnels<sup>12</sup>. Raymond Salayron est sans doute originaire du diocèse de Mende, de même que le pape Urbain V. Il le sert en tant que médecin et camérier dès 1364, comme le précisent les comptes de la Chambre apostolique<sup>13</sup>, et il l'accompagne lors de son voyage en Italie<sup>14</sup>.

D'autres éléments paraissent déterminants dans le choix du médecin personnel : la réputation et une rencontre préalable. L'exemple d'Armengaud Blaise, le médecin occasionnel de Clément V, est édifiant à ce propos. Le pape l'a consulté parce qu'il était célèbre pour sa pratique d'un diagnostic particulier qui nécessitait l'examen du visage<sup>15</sup>. Les sources ne précisent pas de quelle maladie il s'agit. La réputation de son oncle, Arnaud de Villeneuve, n'est plus à faire lorsqu'il sert Clément V à partir de 1305. Les médecins qui ont déjà assisté d'autres personnages éminents – des souverains, des cardinaux ou des évêques – sont d'ailleurs nombreux<sup>16</sup> et ils ont pu être recommandés au pape. De nombreux praticiens se chargent successivement de la santé de plusieurs pontifes. Il n'est en effet pas rare que les papes reprennent auprès d'eux des médecins qui ont déjà été employés par des prédécesseurs.

Lorsque le pontife ne recrute pas ses médecins au sein de ses réseaux, ou qu'il ne se fie pas aux réputations des praticiens, il ne recrute pas pour autant des inconnus, et prend toujours la peine de rencontrer les candidats potentiels. François Casini, fait ainsi partie de l'ambassade siennoise envoyée auprès d'Urbain V en 1369<sup>17</sup>. Après ce premier contact avec la cour, où il a

---

<sup>10</sup> Urbain V, *Lettres secrètes et curiales*, 175-177.

<sup>11</sup> P. PANSIER, « Les médecins des papes d'Avignon (1308-1403) », *Janus*, 14, 1910, p. 405-434 ; E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire biographique des médecins en France au Moyen-Âge.*, t. I, Genève, 1979, p. 178-179.

<sup>12</sup> P. PANSIER, « Les médecins des papes, *op. cit.*, p. 405-434 ; E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op.cit.*, p. 214-215.

<sup>13</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben der apostolischen Kammer unter den päpsten Urban V und Gregor XI, (1362-1378)*, Paderborn, 1937, p. 24 et 29.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 171.

<sup>15</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 40-41 ; D. JACQUART, *Supplément au dictionnaire.*, t. III, Genève, 1979, p.670.

<sup>16</sup> Annexe n° 3 : Tableau de données sur les médecins du pape.

<sup>17</sup> Sur François Casini, voir A. CAROSI, « La vita e l'opera di Francesco Casini, archiatro di sei papi », *Bulletino senese di storia patria*, 42, 1935, p. 277-378 ; G. MOLLAT, « Relations politiques de Grégoire XI avec les Siennois et les Florentins », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 68, 1956. p. 335-376.

probablement rencontré le futur Grégoire XI, ce dernier en fait son médecin à Avignon, vers 1374. Pierre Samayre, quant à lui, est originaire de Pamiers, où il est médecin. Il y soigne l'évêque Jacques Fournier, qui devient, en 1334, le pape Benoît XII<sup>18</sup>. En 1336, le souverain pontife, qui conserve Pierre Samayre comme médecin, lui fait attribuer un bénéfice de l'église de Pamiers<sup>19</sup>.

Il existe donc divers critères de choix dans le recrutement des médecins : une origine commune entre le pape et son praticien, un physicien bien intégré dans les réseaux du futur pontife, sa réputation ou encore l'occasion d'une rencontre. Ces critères qui prévalent pour les médecins du pape permettent de mieux comprendre les mécanismes à l'œuvre dans le recrutement des personnes en charge de la santé du pontife. C'est d'ailleurs leur présence à la cour et le fait qu'ils deviennent par la même occasion des figures importantes qui ont permis de conserver des données à propos de leur situation personnelle.

## 2) L'origine sociale et la situation personnelle des médecins

### a- La situation familiale

Il est difficile de dresser un tableau complet et détaillé de l'origine sociale et de la situation personnelle des médecins, en raison du peu de sources qui nous sont parvenues. Quelques informations sont toutefois disponibles, surtout à propos des figures éminentes qui résident à la cour. Sur les cinquante-quatre médecins qui gravitent autour du pontife, seuls neuf d'entre eux sont mariés, ce qui représente 16,6 %.

François Casini, médecin d'Urbain V et Grégoire XI, est un laïc. Il est marié puisque la grossesse de sa femme l'empêche d'accompagner Grégoire XI lors de son retour à Rome. Par ailleurs, c'est le fils du médecin siennois Bartolomeo Casini. Il s'inscrit donc dans la lignée de son père en exerçant la médecine à son tour<sup>20</sup>. François Conil, le médecin de Clément VII, est également un laïc. La lettre du 7 octobre 1388, qui accorde à sa femme Ermengarde et à lui-même le libre choix du confesseur, et l'autel portatif, témoigne du fait qu'il est marié<sup>21</sup>. Naddino da Prato, le médecin italien de Clément VII et Benoît XIII, quant à lui, se marie à deux reprises ;

---

<sup>18</sup> P. PANSIER, « Les médecins des papes, *op. cit.* ; E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 661.

<sup>19</sup> Benoît XII, *Lettres closes ... France*, 180 ; *Id.*, *Lettres communes*, 2675, 8856 ; *Id.*, *Lettres closes ... pays autres*, 180-182.

<sup>20</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 152.

<sup>21</sup> AAV, *Reg. Aven.* 253, f<sup>o</sup>. 381r<sup>o</sup> ; P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique de la cour pontificale d'Avignon sous Clément VII (1378-1394)*, Thèse de doctorat, vol. 1, Genève, 2003, p. 170.

d'abord à Antonia, la fille du médecin Iacopo Novelluci, dont il a quatre enfants ; puis, à sa mort, à une veuve avignonnaise, en 1401<sup>22</sup>.

Les autres médecins qui laissent la trace d'un mariage sont des clercs. François Ribalta, un clerc de Majorque et médecin de Benoît XIII, reçoit une lettre du pape, datée du 23 avril 1404 qui lui est adressée ainsi qu'à sa femme Agnès<sup>23</sup>. Guillaume Gaubert de Béziers, médecin du pape Jean XXII a pour épouse une certaine Ricarde dont il a deux fils, Raymond et Guillaume qui obtiennent des bénéfices en 1320<sup>24</sup>. Jean Jaume, l'une des grandes figures médicales de la cour, médecin des papes Urbain V, Grégoire XI et Clément VII, lui aussi clerc, a une épouse, Marie. Jean de Tournemire, son collègue et rival, médecin de Grégoire XI et Clément VII, est tout comme lui un clerc marié et il est également le père d'une fille atteinte d'un cancer du sein en 1387<sup>25</sup>.

Un nombre assez important de médecins ont donc pris femme, dont plusieurs ont été chanceliers de l'Université de médecine de Montpellier, comme Guillaume Gaubert de Béziers, Jean Jaume et Jean de Tournemire. Cela montre d'une part la souplesse de la réglementation montpelliéraine, puisque Danielle Jacquart en relève moins pour l'Université de Paris<sup>26</sup>. Peut-être est-ce une marque du lien privilégié de ces médecins avec la papauté. Pour autant, il est fréquent que les clercs d'ordre mineur obtiennent des dispenses : seule une dispense délivrée par le pape lui-même permet aux médecins clercs d'échapper au célibat.

Quelques éléments sur la situation familiale plus générale de certains d'entre eux sont également accessibles. Des praticiens pontificaux sont ainsi issus de familles où le métier de santé est transmis. Armangaud Blaise, l'un des médecins de Clément V, est le neveu d'Arnaud de Villeneuve, par sa sœur ou par son épouse, ce qui doit contribuer à la construction de ses réseaux. Il fait également partie des clercs mariés, puisqu'il a eu au moins deux fils<sup>27</sup>. Geoffroi Isnard, une autre des grandes figures médicales de la cour, médecin des papes Jean XXII, Clément VI et Benoît XII, n'est pas marié. En revanche, il appartient à la famille du cardinal Arnaud de Via, lui-même neveu du pape Jean XXII, ce qui pourrait d'ailleurs contribuer à

---

<sup>22</sup> J. HAYEZ, « *Veramente io spero farci bene...* » : expérience de migrant et pratique de l'amitié dans la correspondance de maestro Naddino d'Aldobrandino Bovattieri, médecin toscan d'Avignon (1385-1407) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 159-2, 2001, p. 413-539.

<sup>23</sup> P. PANSIER, « Les médecins des papes, *op. cit.* » ; E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 157.

<sup>24</sup> Jean XXII, *Lettres communes*, 11852 et 11853.

<sup>25</sup> P. PANSIER, « Jean de Tournemire (1329-1396). Étude biobibliographique », *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 4, 1904, p. 95 ; Bibliothèque d'Avignon, ms. 697.

<sup>26</sup> D. JACQUART, *Le milieu médical, op. cit.*, p. 168 et suiv.

<sup>27</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 20.

expliquer la confiance que lui accordent les pontifes<sup>28</sup>. Jean de Gênes, chirurgien du pape Clément VI est quant à lui le neveu du chirurgien Anselme de Gênes<sup>29</sup>. Ces dynasties médicales qui se dessinent témoignent de la transmission du savoir mais aussi de l'importance, encore au XIVe siècle, des relations familiales et des réseaux dans le domaine médical.

Ces exemples sont du reste très peu nombreux. Sur l'ensemble des praticiens personnels des pontifes, aucun n'a d'héritier qui s'inscrit dans le domaine de la médecine. Danielle Jacquart fait le même constat pour la France<sup>30</sup>. Elle explique ce phénomène en partie par le célibat qui est imposé aux médecins. Toutefois, sur les quelques exemples connus de médecins mariés, le phénomène est le même. Les enfants peuvent bénéficier de la générosité du pape. C'est le cas pour les deux fils de François Ribalta, cité plus haut, ou du fils de Raymond Salayron, le médecin d'Urbain V et Grégoire XI<sup>31</sup>. Peu d'entre eux sont connus pour avoir exercé l'art médical, seule exception : Jacques de Rotonde, médecin de Grégoire XI, demande au pontife une autorisation pour son fils Paulus, maître ès-arts et en médecine, afin qu'il puisse professer dans les facultés romaines<sup>32</sup>. Les pontifes n'ont donc pas eu à leur service de grandes dynasties de médecins, comme cela a pu être le cas en Italie, où les réseaux médicaux sont bien plus ancrés familialement.

Les archives font également mention du patrimoine foncier de certains physiciens. Ces données permettent de mieux cerner leur profil et de les replacer sur l'échelle sociale de la société avignonnaise.

#### b- La situation foncière

Le dictionnaire d'Ernest Wickersheimer et les travaux du docteur Pierre Pansier, notamment ses recherches dans les archives notariées d'Avignon, mettent en lumière les propriétés foncières des médecins pontificaux<sup>33</sup>. Bernard de la Costa, médecin de Clément VII, possède une résidence rue de la Bonnetterie à Avignon, un don de son protecteur<sup>34</sup>. Bonachinus de Cesena, au service de Grégoire XI, obtient de ce dernier une châtellenie au port de Cesena, en Italie, en 1373<sup>35</sup>. François Conil, médecin de Clément VII a une maison à Barcelone qui lui a

---

<sup>28</sup> *Ibid*, p. 178-179.

<sup>29</sup> *Ibid*, p. 424.

<sup>30</sup> D. JACQUART, *Le milieu médical*, *op. cit.*

<sup>31</sup> ADV, D. 204, f° 17, 21, 27.

<sup>32</sup> E. WICKERSHEIMER *Dictionnaire*, *op. cit.*, p. 338.

<sup>33</sup> E. WICKERSHEIMER *Dictionnaire*, *op. cit.* ; Médiathèque Ceccano d'Avignon, ms. 5684, Dictionnaire des médecins d'Avignon de Pierre Pansier.

<sup>34</sup> AAV, *Reg. Aven.* 245, f° 331v° ; P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique*, *op. cit.*

<sup>35</sup> P. PANSIER, « Les médecins des papes », *op. cit.* ; E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, *op. cit.*, p. 87.

été donnée par le roi d'Aragon en 1387<sup>36</sup>. Jean Jaume, médecin d'Urbain V, de Grégoire XI et de Clément VII possède un hôtel particulier à Montpellier, dans le voisinage immédiat du collège des douze médecins<sup>37</sup>, tout comme son collègue Jean de Tournemire, médecin de Grégoire XI et de Clément VII<sup>38</sup>. Paul de Viterbe, médecin de Jean XXII, Benoît XII et Innocent VI, dispose d'une maison rue de la Poissonnerie, dans la paroisse de Saint-Agricol<sup>39</sup>. Pierre d'Auxon, médecin de Clément VII détient une habitation rue de la Huchette, à Paris, qu'il achète en 1397<sup>40</sup>. Raimond Chalmel a une maison à la Bastide de la Tour, dans le diocèse de Viviers<sup>41</sup>. Raimond Salayron possède des maisons à Mende<sup>42</sup>. Cette liste témoigne de la diversité des possessions des praticiens de la cour d'Avignon, et de celle du patrimoine de ces médecins et acteurs de la santé.

Seuls 20% des médecins possèdent un patrimoine foncier connu, mais il est raisonnable de penser que la plupart d'entre eux possédaient quelques biens. Un fait marquant dans ces données est la localisation de ces propriétés. Elles ne sont pas systématiquement localisées à Avignon. Certains praticiens possèdent des biens dans leur région d'origine, comme Raimond Chalmel et Raimond de Pouzols. Jean Jaume et Jean de Tournemire, maîtres à l'Université de médecine de Montpellier, où ils occupent tour à tour la charge de Chancelier, ont pris le parti de vivre au plus près de leur lieu d'enseignement. Pour d'autres, il s'agit de dons : dans le cas de François Conil, le cadeau lui vient du roi d'Aragon qui l'installe sur ses terres à Barcelone, peut-être dans l'espoir de le faire venir à sa cour ; en ce qui concerne Bernard de la Costa et Bonachinus de Cesena, les biens sont directement offerts par les papes dont ils préservent la santé. Ces possessions sont aussi la preuve d'une certaine aisance financière. Soit les praticiens du pape sont issus d'une certaine élite urbaine, soit leur statut à la cour leur permet de s'élever socialement.

Les figures médicales qui gravitent autour du pontife sont donc, pour la plupart, des clercs célibataires, qui possèdent des biens qui leur sont souvent attribués par un personnage éminent. Les sources sont peu prolixes à propos de la situation personnelle des médecins, mais elles sont

---

<sup>36</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique*, *op. cit.*, p. 170.

<sup>37</sup> *Cartulaire de l'Université de Montpellier*, t. I (1181-1400), 1890, p. 552-602.

<sup>38</sup> *Ibid.*

<sup>39</sup> E. WICKERSHEIMER *Dictionnaire*, *op. cit.*, p. 594 ; ADV, H. Dominicains liasse 5.

<sup>40</sup> M.A. VIDIER, « Notes et documents sur le personnel, les biens et l'administration de la Sainte-Chapelle du XIIIe au XVe siècle », *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, 1901, XXVIII, p. 213-383 : p. 272.

<sup>41</sup> Médiathèque Ceccano d'Avignon, ms. 1594, f° 17.

<sup>42</sup> M. BARBOT, *Médecins, chirurgiens et apothicaires mendois*, Mende, 1952, p. 47-53.

un peu plus riches pour ce qui est de leur parcours universitaire, dimension essentielle du profil d'un médecin du XIVe siècle.

## B- Leur parcours universitaire

### 1) Des médecins gradés

Pour près de 60% des médecins attachés aux pontifes, le niveau d'étude est inconnu. Les archives – notamment les comptes de la chambre apostoliques – permettent d'identifier un licencié et 22 maîtres en médecine, sur les 55 praticiens. Danielle Jacquart, relève environ 30% de maîtres parmi les physiciens de la cour pontificale<sup>43</sup>. Pour la cour de France, le nombre de médecins dont le niveau d'étude est inconnu est moindre, puisqu'il n'est que de 49,8%. Le nombre de maîtres y est aussi plus important puisque de 43%. Ces chiffres sont toutefois assez semblables : parmi les praticiens dont le cursus universitaire est connu, la plus grande partie est diplômée et possède une maîtrise en sciences médicales.

	Médecins
Nombre	55
Maître en médecine	22
Licencié	1
Niveau d'étude inconnu	32

**Figure 2 : Titres universitaires des médecins du pape du XIVe siècle**

---

<sup>43</sup> D. JACQUART, *Le milieu médical en France, op.cit.*

Ce dernier point est notable. Pour les médecins attachés au service d'un grand personnage, que ce soit le roi de France ou le pape, un niveau d'étude élevé est requis. Parmi les maîtres qui prennent soin de la santé du pontife, figure un certain Naddino da Prato, médecin de Clément VII et Benoît XIII, dont le parcours témoigne de cette évolution. Une importante correspondance de ce physicien est conservée dans le fond Datini, constitué par un marchand toscan important du XIV<sup>e</sup> siècle, Francesco di Marco Datini. L'analyse de ces lettres permet de cerner le processus de recrutement d'un médecin à la cour pontificale, tout du moins pour la fin du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>44</sup>. Un passage, particulièrement instructif, concerne l'invitation que reçoit Naddino de la part de certains médecins du pape et de cardinaux, qui vise à interroger ses savoirs médicaux et donc ses connaissances et aptitudes professionnelles :

« Plusieurs de ces médecins du pape se portaient bien. Ils l'invitèrent et le firent dîner, et de même plusieurs cardinaux le firent dîner. Ainsi, quel grand honneur ils lui firent.

Ici, il lui est fait beaucoup d'honneur, et le cardinal d'Amiens l'invita à manger avec lui et lui fit grand honneur. Après quoi de nombreux médecins l'invitèrent à manger avec eux et lui firent grand honneur<sup>45</sup>. »

Naddino da Prato, est invité à plusieurs reprises, autant par les médecins du pape que par les cardinaux, à manger mais aussi à parler de ses connaissances médicales. Les médecins en question devaient être ceux présents de manière régulière à la cour ; il pourrait donc s'agir de Pierre Falquet, François Conil, Jean de Tournemire et Raymond de Pouzols, tous quatre en activité à la cour de Clément VII au moment où Naddino en obtient les faveurs. Cela témoigne d'une sorte d'entretien d'embauche, lors duquel le médecin, sous couvert d'une invitation à dîner, doit prouver ses aptitudes dans le domaine médical. Il n'existe pas d'autre exemple de ce type d'entretien professionnel, faute de sources. Mais il est probable que les médecins auxquels la santé du souverain pontife allait être confiée y aient été confrontés, du moins pour la fin du XIV<sup>e</sup> siècle.

Il existe une nette évolution dans le temps de ce phénomène. D'après les chiffres de Danielle Jacquart, en France, le nombre de maîtres de médecine passe de 45 au XIII<sup>e</sup> siècle à 508 au

---

<sup>44</sup> Ces lettres sont transcrites et traduites en grande partie par Jérôme Hayez dans le cadre de ses travaux sur les migrations : J. HAYEZ, « *Veramente io spero farci bene...*, *op. cit.*

<sup>45</sup> *Ibid* : Iacopo del Nero à Monte d'Andréa, 17 janvier 1387 : *Molto se ne portano bene questi medici del papa. L'ano invitato e fattogli disinar, e simile parecchie cardinali fattogli disinar. Si che grande onore gli è fat<to>* (D.1113, 133495). *Qui gli è fatto onore assai e 'I chardinale d'Amiense l'a convitato a ma'giare seco e fattoli grande onore. Apresso assai medici convitatolo a mangiare co' loro, fannoli grande onore* (Nero di Vanni, père de Iacopo del Nero, à Francesco di Marco, 15 au 27 janvier 1387 : D.1098, 1403168).



XIV<sup>e</sup> siècle<sup>46</sup>. À nouveau, cela s'explique en partie par la multiplication des sources écrites. Pourtant, des études régionales montrent la même progression de la médecine universitaire<sup>47</sup>. Tout en prenant en compte la réalité des sources pour le XIII<sup>e</sup>, il y a donc une nette augmentation du nombre de gradués en médecine au XIV<sup>e</sup>. Ce qui témoigne d'une forme de médicalisation de la société et notamment des cours européennes de cette époque, dont la cour pontificale d'Avignon<sup>48</sup>. À partir du XIV<sup>e</sup> siècle, on constate une véritable institutionnalisation des études médicales. Désormais, seuls les médecins ayant suivi un cursus universitaire avec pour finalité l'obtention d'une licence, sont autorisés à enseigner et à exercer la médecine<sup>49</sup>. Cela sanctionne aussi une forme de professionnalisation. Cette condition a pour effet de renforcer la confiance des patients et cela participe à l'augmentation du nombre de praticiens auprès du pape, mais aussi des rois, et des princes italiens.

Ces maîtres de médecine suivent un parcours universitaire classique. Quel est ce cursus pour l'université de Montpellier ? La prestigieuse université de médecine est l'un des principaux viviers de recrutement du personnel médical du pape, c'est donc le parcours suivi par la plupart des maîtres du milieu avignonnais. Formés à la méthode scolastique du commentaire des textes d'autorités, ils sont ainsi amenés à suivre des leçons lors desquelles les enseignants commentent les ouvrages au programme. Parmi ceux-ci figurent les textes de Galien et les auteurs arabes. La redécouverte de ces derniers est permise par le mouvement de traduction du XIII<sup>e</sup> siècle, essentiellement à Salerne et en Andalousie. Ces nouveaux textes sont diffusés dans les centres universitaires par les praticiens eux-mêmes.

Avant de se confronter aux études de médecine à proprement parler, les futurs praticiens suivent un cursus ès-arts. Le *trivium*, à savoir la grammaire, la philosophie et la logique est en effet un préalable indispensable à la poursuite d'études supérieures<sup>50</sup>. Pour accéder à la faculté

---

<sup>46</sup> D. JACQUART, *Le milieu médical en France, op. cit.*

<sup>47</sup> L. MOULINIER, « Les médecins dans le Centre-Ouest au Moyen Âge (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) », dans B. LAURIOUX, L. MOULINIER-BROGI (éd.), *Scrivere il Medio Evo. Lo spazio, la santità, il cibo. Un libro dedicato ad Odile Redon*, Rome, Viella, 2001, p. 405-429.

<sup>48</sup> Sur ces questions : M. NICOUD, « Éthique et pratiques médicales aux derniers siècles du Moyen Âge », *Médiévales*, 46, 2004, p. 5-10 ; L. BERLIVET, « Médicalisation », *Genèses*, 82, 1, 2011, p. 2-6 ; M. NICOUD, « Formes et enjeux d'une médicalisation médiévale, *op. cit.* ; J. SHATZMILLER, *Jews, Medicine, and Medieval Society*, Berkeley-Los Angeles-Londres, 1994, p. 2-8 ; M.R. MCVAUGH, *Medicine before the Plague, op. cit.*

<sup>49</sup> J. VERGER, « Universités et société en France à la fin du Moyen-Âge », dans *Id.*, (dir.), *Histoire des universités en France*, Toulouse, 1986.

<sup>50</sup> J. VERGER, « Remarques sur l'enseignement des arts dans les universités du Midi à la fin du Moyen âge », dans G. HAHN (Dir.), *Enseignements et enseignants dans le midi de la France, Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, 91, 144, 1979, p. 355-381.

de médecine de Montpellier, ils doivent être maître ès-arts. Cela suppose d'avoir réussi le baccalauréat, la licence et la maîtrise d'un premier parcours d'environ trois ans<sup>51</sup>.

S'ensuit un parcours similaire mais d'une plus longue durée, pour la faculté de médecine. Les études dans le domaine médical semblent courtes au regard d'autres disciplines telles que le droit ou la théologie. La durée du cursus pour les physiciens est d'environ cinq à six ans à Montpellier, contre dix à treize ans en droit civil et dix à onze ans en droit canon. Pour la théologie, il fallait compter quatorze ans pour obtenir la maîtrise à l'Université de Paris. Un étudiant ès-art avait entre 14 et 20 ans. Ceux qui poursuivent des études supérieures, entre 20 et 25 ans. Un maître en médecine arrivant au bout de ses huit à neuf ans de formation avait donc entre 22 et 28 ans<sup>52</sup>. Chaque étape de la scolarité est sanctionnée par un examen, qui permet de passer le grade suivant. Ces épreuves nécessitent de la part du candidat, un investissement intellectuel, puisqu'il est testé sur ses capacités. Il doit également être prêt à engager des frais, puisque les passages de grades sont payants. Il n'est donc pas aisé, au XIV<sup>e</sup> siècle, de parvenir au titre de maître en médecine. Cela participe aussi de la valeur que l'on accorde au physicien, le médecin savant, qui a suivi l'entièreté du parcours universitaire<sup>53</sup>.

La pratique n'est pas absente du cursus médical, même si elle n'a laissé que peu de traces. Les étudiants sont attachés à un maître, voire à plusieurs, et ils se forment auprès d'eux, notamment en les suivant lors de leurs consultations. Ainsi, Jean de Tournemire et Jean Jaume, deux chanceliers de l'Université de médecine de Montpellier, semblent être les maîtres de Valescus de Tarente, licencié en médecine de Montpellier en 1387. Ce dernier les mentionne en effet dans sa *Chirurgie*. Il y affirme avoir vu Jean Jaume pratiquer la médecine, ce qui semble indiquer qu'il a assisté à l'une de ses consultations, voire à plusieurs d'entre elles<sup>54</sup>.

Le cursus suivi est donc tout autant théorique que pratique, du moins à Montpellier. Avec le développement des universités et des études médicales, la formation universitaire devient un préalable à une carrière curiale. Les praticiens sont désormais tenus d'avoir un niveau d'études minimal. La figure du médecin savant s'impose dans la société médiévale, d'autant plus dans les cours. S'entourer de praticiens compétents est aussi important pour garantir des soins de

---

<sup>51</sup> J. VERGER (dir.), *Histoire des Universités en France*, Toulouse, 1986, p. 93.

<sup>52</sup> D. LE BLEVEC et T. GRANIER (éd.), *L'Université de médecine de Montpellier et son rayonnement (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Actes du Colloque international de Montpellier, 17-19 mai 2001, Turnhout, 2004 ; J. VERGER (dir.), *Histoire des Universités*, op. cit. ; G. DUMAS, *Santé et Société à Montpellier à la fin du Moyen-Âge*, Leyde, 2015.

<sup>53</sup> J. VERGER (dir.), *Histoire des Universités*, op. cit., p. 94 ; Sur la série d'examens passés par les médecins de Montpellier, voir G. DUMAS, *Santé et société*, op. cit., p. 136-137.

<sup>54</sup> G. DUMAS, *Santé et société*, op. cit. ; E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, op. cit., p. 772.

qualité que pour montrer le prestige de celui qui les engage. Dès lors, rien d'étonnant à ce qu'un certain nombre d'entre eux mène en parallèle de brillantes carrières universitaires.

## 2) L'enseignement de la médecine dans le cadre universitaire

Les carrières menées par les praticiens pontificaux dans le milieu de l'enseignement relèvent pour la plupart de Montpellier, très liée à la cour du pape. Une fois diplômé, le médecin peut choisir plusieurs voies d'exercice : il peut se consacrer à la pratique, notamment auprès d'un grand personnage, comme c'est le cas pour nos physiciens, à l'enseignement au sein d'une université, ou encore combiner les deux, comme c'est le cas de quelques praticiens du pape. Certains y associent également l'écriture, et le milieu avignonnais a d'ailleurs produit des ouvrages qui ont connu une diffusion importante.

L'obtention d'un grade universitaire permet aux praticiens d'enseigner. Ainsi, les 22 maîtres en médecine relevés parmi les médecins du pape auraient pu choisir cette voie. Le manque de sources ne nous permet pas de savoir s'ils se sont prêtés à l'exercice. Les quelques traces de la carrière universitaire de certains d'entre eux permettent d'affirmer qu'ils ont professé à l'Université de Montpellier<sup>55</sup>. Le maître enseignant a pour tâche principale les lectures, qui sont dispensées aux étudiants le matin. Appelées aussi cours ordinaires, elles consistent en une lecture et un commentaire des textes au programme, lors des jours qualifiés de « lisibles », ce qui représente environ cent trente jours par an. Les autres jours sont quant à eux consacrés aux disputes et aux célébrations académiques, notamment lors du passage des grades<sup>56</sup>. Par ailleurs, Geneviève Dumas insiste sur une particularité montpelliéraine<sup>57</sup>. Les maîtres qui enseignent à Montpellier ont l'obligation de faire une rotation des lectures ; ils ne peuvent donc reprendre le cours préparé l'année précédente et se doivent d'en préparer un nouveau pour chaque année universitaire.

La plupart des médecins du pape ne se contentent pas d'être maîtres régents. Six maîtres sont qualifiés de « chancelier » de l'Université de médecine montpelliéraine. Jean d'Alès, médecin de Clément V, participe à l'élaboration des bulles concernant les statuts de l'Université de Montpellier. Il en devient le chancelier vers 1313, avant d'être à nouveau médecin du pape Jean XXII<sup>58</sup>. Guillaume Gaubert de Béziers prend le titre à partir de 1320, et ce jusqu'à sa mort

---

<sup>55</sup> G. DUMAS, *Santé et société*, *op. cit.*, p. 136 et suiv.

<sup>56</sup> À propos de l'enseignement de la médecine, on regardera : *Ibid.*, p. 136 et suiv. ; D. JACQUART, *La médecine médiévale dans le cadre parisien*, Paris, 1998, p. 117-172.

<sup>57</sup> G. DUMAS, *Santé et société*, *op. cit.*, p. 146 et suiv.

<sup>58</sup> Sur ces statuts, voir : *Cartulaire de l'Université de Montpellier*, t. I (1181-1400), 1890, p. 220, 223, 225 ; P. PANSIER, « Les médecins des papes », *op. cit.* ; E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, *op. cit.*, p. 379.

en 1323<sup>59</sup> ; il est en même temps le médecin du pape Jean XXII, en 1321. Par ailleurs, avant d'occuper cet office de chancelier, il était le médecin du roi d'Aragon, Jacques II. Par la suite, on trouve Jean Jaume et Jean de Tournemire, tous deux rivaux pour devenir chancelier dès 1364. C'est finalement Jean Jaume qui le devient jusqu'à sa mort en 1384<sup>60</sup>, Jean de Tournemire prenant alors sa suite<sup>61</sup>. Ces deux médecins occupent leur charge universitaire tout en ayant un rôle important auprès du pape. Celui qui succède au titre de chancelier après Jean de Tournemire en 1393, alors qu'il y est déjà maître régent depuis 1377, n'est autre que François Conil, médecin personnel de Clément VII<sup>62</sup>.

La charge de chancelier à Montpellier n'est dévolue qu'aux maîtres en médecine. D'après la bulle de Clément V de 1309, il est élu par l'évêque de Maguelonne et trois maîtres de médecine, dont le plus ancien. La bulle stipule que le chancelier doit être élu par les deux tiers des voix, plus celle de l'évêque. Il n'est donc pas nécessairement un ecclésiastique, comme c'est le cas à Paris. Le chancelier, une fois élu, se retrouve à la tête de l'Université et est donc en charge de responsabilités importantes. Ces dernières sont essentiellement juridiques. Il est le juge lors de différends entre maîtres, entre étudiants, ou encore entre eux. Il rend également la justice pour des affaires opposant un étranger au corps médical de l'université. C'est aussi le chancelier qui est chargé de convoquer les professeurs lors des grandes réunions annuelles de Pâques et de Saint-Luc<sup>63</sup>.

Il faut alors interroger la capacité des médecins que l'on vient d'évoquer à remplir cette double fonction : universitaire et curiale. Est-ce que les médecins qui s'occupent de la santé du pape résident à la cour et délaissent leurs missions d'enseignement ? Ou au contraire sont-ils présents à Montpellier et appelés par le pape lorsqu'il en a besoin ? Lorsque Jean d'Alès est élu chancelier, il réside dans la ville et non à la cour pontificale ce qui le rend apte à remplir ses obligations. Guillaume Gaubert de Béziers est nommé chancelier en 1320. Or, il reçoit du trésor pontifical la somme de 100 florins le 20 novembre 1321, pour ses services de médecin pontifical, et à nouveau 100 florins le 29 septembre 1322 pour ses services en tant que médecin de Montpellier<sup>64</sup>. Il paraît ainsi capable de remplir conjointement ces deux fonctions. Jean

---

<sup>59</sup> *Cartulaire de... Montpellier, op. cit.*, I, p. 251.

<sup>60</sup> *Ibid.*, p. 460 ; P. PANSIER, « Les médecins des papes, *op. cit.*

<sup>61</sup> En 1385, il est envoyé chercher par le pape à Montpellier : AAV, *Cam. Ap., Intr. et Ex.* 360, f° 51v° ; *Cartulaire de... Montpellier, op. cit.*, I, p. 680.

<sup>62</sup> AAV, *Reg. Aven.* 271, f° 53r°.

<sup>63</sup> Sur les chanceliers et leurs fonctions voir : L. DULIEU, « Les chanceliers de l'Université de médecine de Montpellier au Moyen Âge », *Montpellier médical*, 63-1, 1963, p. 14-28.

<sup>64</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben der apostolischen Kammer unter Johann XXII. Nebst den Jahresbilanzen von 1316-1375*, Paderborn, 1911, p. 426 et 438.

Jaume, lui aussi, paraît se soumettre à ses responsabilités universitaires. S'il est le médecin du pape, il l'est manifestement de manière occasionnelle et il réside bien à Montpellier. Il y possède d'ailleurs un hôtel, à côté du collège des Douze-Médecins<sup>65</sup>. La documentation témoigne également de plusieurs consultations demandées par le pape à son médecin. En décembre 1370, il est appelé à Avignon pour soigner Grégoire XI ; il reçoit 40 florins pour ses dépenses, pour son déplacement et ses services. Le 7 février 1372, il prodigue des soins au pape aux côtés de son ancien rival, Jean de Tournemire ; ils touchent chacun 100 florins pour leurs frais. Enfin, le 23 juin 1384, Clément VII envoie son sergent d'arme chercher Jean Jaume à Lunel. Ce dernier reçoit 100 florins pour ce voyage<sup>66</sup>. Il en est de même pour Jean de Tournemire. Avant sa nomination, il bénéficie de la part de la Chambre apostolique d'un versement régulier pour un loyer à Avignon. À partir de 1384, il repart vivre à Montpellier et le pape ne le consulte plus que de manière exceptionnelle. Le 9 novembre 1385, ce dernier l'envoie chercher en urgence, « *festinanter* » à Montpellier<sup>67</sup> et, presque un mois plus tard, il est à nouveau convoqué au palais<sup>68</sup>. En 1391, un courrier vient requérir sa présence à Avignon avec celle de François Conil<sup>69</sup>. En septembre de l'année suivante<sup>70</sup>, c'est de toute urgence qu'un officier vient les chercher à Montpellier pour la maladie qui, avec une rémission à la fin de l'hiver, finit par emporter Pierre de Genève en mars 1392. François Conil apparaît être dans la même situation, enseignant bien à l'Université tout en s'occupant de la santé du pape.

D'autres, en revanche, ne cumulent pas ces charges et se consacrent à chacune de ces fonctions de manière indépendante. Étienne Asselin, est d'abord régent de la faculté de médecine de Montpellier avant d'être au service de cardinaux, puis, enfin, de s'occuper de la santé de Clément VI. En 1335, le praticien exerce depuis déjà six ans la régence à l'Université de médecine de Montpellier, comme en témoigne le bénéfice accordé par Benoît XII qui le qualifie de *maître en médecine, qui, après avoir reçu sa maîtrise dans cet art à Montpellier, aurait lu de manière louable dans le même art pendant six ans et plus*<sup>71</sup>. À partir de 1342, Étienne Asselin apparaît dans les comptes de la Chambre Apostolique comme médecin du pape Clément VI. Au contraire, François Ribalta, médecin et familier de Benoît XIII, quitte ce dernier

---

<sup>65</sup> *Ibid.*, p. 552-602.

<sup>66</sup> L.G. MARINI, *Degli architri pontifici*, I, Rome, 1784, p. 87-89.

<sup>67</sup> AAV, *Cam. ap.*, *Introitus et Exitus* 360, f° 51v°.

<sup>68</sup> AAV, *Cam. ap.*, *Introitus et Exitus* 360, f° 58r°.

<sup>69</sup> AAV, *Cam. ap.*, *Introitus et Exitus* 366, f° 69r°.

<sup>70</sup> AAV, *Cam. ap.*, *Introitus et Exitus* 366, f° 69r°.

<sup>71</sup> *magistro in medicina, qui post magisterium in hac arte susceptum in Montepessulano per sex annos et amplius in eadem arte laudabiliter legisse dicitur*, P. PANSIER, « Les médecins des papes, *op. cit.*

en 1398, lors du siège du palais apostolique par Geoffroy de Boucicaut pour retourner enseigner à Montpellier<sup>72</sup>.

Les praticiens pontificaux n'ont pas tous une activité montpelliéraine et certains ont enseigné dans d'autres universités. Guillaume de Brescia, avant d'entrer au service du pape Clément V, était salarié de la commune de Padoue où il enseignait la logique et la philosophie. Il a très probablement enseigné à Bologne également, où il a été reçu maître en médecine en 1286<sup>73</sup>. François Casini, en 1374, est désigné par Grégoire XI pour enseigner la médecine à l'Université de Pérouse<sup>74</sup>. Ce poste de lecteur constitue une sorte de compensation de prébende puisqu'il touche 200 florins d'or de salaire annuel. Cela remplace les bénéfices ecclésiastiques dont il est dépourvu<sup>75</sup>. Dans le même temps, le pape en fait son médecin à Avignon et ce dernier continue de vivre près de la cour. Dans le cas de François Casini, il n'exerce pas vraiment ses fonctions d'enseignement. Ce poste paraît être davantage un prétexte pour obtenir un salaire plus conséquent. En revanche, après avoir quitté le pape, il part à Pise en 1387 où il exerce à l'Université en tant que lecteur<sup>76</sup>. Pierre d'Auxon, quant à lui, semble également combiner missions d'enseignement et soins au pape Clément VII. Il apparaît dans les sources de ce pontificat vers 1389 et ce, alors qu'il appartient déjà sans doute à la Faculté de médecine de Paris où il fait acte de régence de 1393 jusqu'à sa mort<sup>77</sup>.

L'analyse des données met en évidence des parcours multiples où les maîtres apparaissent comme des figures prestigieuses. Ils mènent des carrières brillantes, évoluant entre l'université et la cour pontificale. Pour parvenir jusqu'au pape, ils adoptent différentes stratégies d'intégration. Les praticiens ont alors des trajectoires différentes, mais la plupart cherchent à se faire une place auprès de grands personnages. Ils proposent leurs services aux princes, rois, ou cardinaux, dans l'espoir d'en devenir les familiers et d'obtenir le statut et les rémunérations qui les accompagnent. Les réseaux construits par les médecins sont donc essentiels. Il s'agira ici d'évoquer ces carrières et d'en comprendre les mécanismes, qui rapprochent encore davantage la médecine d'une forme de profession.

---

<sup>72</sup> *Ibid.* ; E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 157.

<sup>73</sup> *Ibid.*, p. 230.

<sup>74</sup> *Ibid.*, p. 74.

<sup>75</sup> B. GUILLEMAIN, *La cour pontificale, op. cit.*, p. 126 n, 379, 381, 568 n, 572 n.

<sup>76</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, D. JACQUART, *Supplément, op. cit.*, p. 74 ; A. CAROSI, « La vita e l'opera di Francesco Casini, *op. cit.*, p. 277-378.

<sup>77</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 614.

## C- Des parcours professionnels hétérogènes

### 1) Des praticiens au service des grands

Les praticiens étudiés ici sont ceux du pape, donc au service d'une figure importante. Ce cadre d'activité – la cour pontificale –, qui suppose une administration développée et des sources plus abondantes et mieux conservées, est ainsi mieux renseigné. Danielle Jacquart estime que les trois quarts des médecins et deux tiers des chirurgiens barbiers répertoriés étaient au service d'un grand personnage<sup>78</sup>. Elle insiste sur le nombre important de médecins qui ont servi plusieurs personnalités éminentes de manière successive ou ponctuelle. Le praticien est alors probablement recommandé par son patient. C'est d'ailleurs le cas de nombre de médecins pontificaux.

	Médecins
Nombre total des médecins du pontife	55
Au service d'un pape	38
Au service de deux papes	10
Au service de trois papes et plus	6
Au service d'autres souverains	18
Au service de cardinaux	9
Au service d'une ville	5

**Figure 3 : Répartition des médecins en fonction de leurs services**

---

<sup>78</sup> D. JACQUART, *Le milieu médical en France, op. cit.*, p. 97.

Pour le XVI<sup>e</sup> siècle, le mode de recrutement et d'intégration des médecins à la *familia* du pape est bien différent de ce qui se fait à la cour avignonnaise. Les praticiens romains sont alors recrutés en fonction de leur prestation au conclave, où ils étaient admis. L'élection du nouveau pontife était ainsi l'occasion de tester les aptitudes du savant. Chaque cardinal était ainsi accompagné de son médecin personnel. L'étude d'Elisa Andretta met en valeur la relation privilégiée existant entre le patient et le médecin. Lorsqu'un nouveau pape était élu, une enquête était ouverte pour établir le recrutement des divers membres de la *familia* pontificale dont font partie les physiciens. Sont inscrits et recrutés en priorité les anciens médecins personnels faisant partie de la famille d'origine du pape élu. La priorité est donnée à la relation de confiance et de longue date par rapport à la renommée des candidats potentiels. Les connaissances sur l'état de santé du patient et sa complexion sont alors plus importantes. Pour le XIV<sup>e</sup> siècle, il en va autrement. Il est plutôt courant que le pape accédant à la tiare garde le médecin de son prédécesseur à son service<sup>79</sup>. Ainsi, contrairement à ce qui est en vigueur deux siècles plus tard, les compétences et les preuves de savoir-faire auprès de la cour précédente, prévalent pour le nouveau pontife.

a- Au service de plusieurs papes

18,5 % des praticiens recensés ont été au service de deux papes ; 11,1% d'entre eux l'ont été de trois pontifes ou plus. Parmi ces derniers, François Casini officie auprès d'Urbain V, Grégoire XI, Innocent VII, Grégoire XII et Alexandre V. Seuls les deux premiers papes sont avignonnais ; pour autant, le praticien bénéficie d'une longue carrière à la cour pontificale, la poursuivant à Rome. Geoffroi Isnard est quant à lui le médecin de Jean XXII, de Clément VI et de Benoît XII. Ces deux physiciens n'étaient pas à la cour uniquement en tant que médecins, ils ont tous deux exercé de véritables fonctions annexes, que ce soit celle d'intendant ou de conseiller. Ces charges supplémentaires peuvent expliquer la longévité de leur carrière à la cour. Parmi les autres praticiens au service de plusieurs papes : Guillaume de Brescia, présent auprès de Boniface VIII, de Clément V et de Jean XXII, Guy de Chauliac, médecin de Clément VI, Innocent VI et Urbain V, ou encore Jean Jaume, qui prend soin d'Urbain V, de Grégoire XI et de Clément VII. Tous trois sont d'éminentes figures médicales qui jouent un rôle important dans l'enseignement de la médecine à l'Université de Montpellier. Ils sont aussi auteurs de plusieurs traités de médecine.

---

<sup>79</sup> E. ANDRETTA, *Roma Medica, anatomie d'un système médical au XVI<sup>e</sup> siècle*, Rome, 2011, p. 250-257.



Les praticiens qui servent plusieurs pontifes ont donc des profils particuliers. Guillaume de Brescia, Guy de Chauliac et Jean Jaume sont tous trois maîtres de médecine. Ils débutent leur carrière à l'Université en tant que professeurs. Tous enseignent à Montpellier avant et pendant leur service pontifical, ce qui atteste de leurs compétences dans le domaine médical. Le pape en tient probablement compte dans le choix des praticiens qui vont prendre soin de sa santé. Les comptes de la Chambre témoignent de paiements en faveur de Guillaume de Brescia<sup>80</sup> et Guy de Chauliac<sup>81</sup>, en tant que physicien du pape. Leurs ouvrages attestent également de leur office de médecin personnel à la cour jusqu'à leur mort. Jean Jaume reçoit également des paiements. Sa double carrière, universitaire et curiale, nécessite des allers-retours entre Avignon et Montpellier, qui sont bien renseignés dans les sources<sup>82</sup>. Leur réputation et leurs compétences leur permettent de mener une carrière à la cour et de s'y assurer une place, malgré les changements de papes. D'autres praticiens ont quant à eux des trajectoires plus variées. Ils ont parfois exercé au sein d'autres cours, avant ou après leur charge à Avignon.

#### b- Au service d'autres souverains

33,3 % des médecins ont servi d'autres souverains. Certains ont pris soin de plusieurs souverains de manière successive ou simultanée. On peut alors suivre les différentes étapes de leurs carrières, qui restent souvent européennes.

Il existe des liens privilégiés entre la cour pontificale et la cour aragonaise. Ceux-ci se lisent à travers le parcours des médecins personnels que les souverains de ces deux royaumes partagent. Quatre médecins ont construit leur carrière entre les deux cours. Armengaud Blaise exerce la médecine à Barcelone, où il met ses talents de médecin au service du roi, Jacques II, de 1304 à 1308<sup>83</sup>. Arnaud de Villeneuve bénéficie des émoluments du roi d'Aragon de 1276 à 1286 et séjourne à Barcelone entre 1292 et 1298<sup>84</sup>, avant de prendre soin de Clément V à Avignon de manière ponctuelle. Guillaume Gaubert de Béziers est également le médecin du souverain d'Aragon, Jacques II, au début du XIV<sup>e</sup> siècle. Jean d'Alès est appelé auprès du même souverain en 1302<sup>85</sup>. L'importance du nombre de médecins circulant de la cour pontificale à la cour aragonaise, et inversement, peut être expliquée par la proximité de la région

---

<sup>80</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... 1316-1375*, op. cit., p. 550, 616 : Guillaume reçoit en octobre 1316, 7 florins et 8 gros tournois, et en 1322, 6 livres viennoises de la part de la Chambre.

<sup>81</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben der apostolischen Kammer unter den päpsten Urban V und Gregor XI, (1362-1378)*, Paderborn, 1937, p. 185 : en 1367, Guy de Chauliac reçoit la somme de 21 florins, 20 sous et 7 deniers pour ses services de chapelain commensal.

<sup>82</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1362-1378)*, op. cit., p. 380.

<sup>83</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, op. cit., p. 40-41 ; D. JACQUART, *Supplément*, op. cit., p. 670.

<sup>84</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, op. cit., p. 28.

<sup>85</sup> *Ibid.*, p. 379.

avignonnaise et du royaume aragonais. S’y ajoute une proximité politique puisque l’Aragon exerce sa souveraineté sur Montpellier jusqu’au début du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>86</sup>. En outre, l’Université montpelliéraine a servi de lieu de recrutement aux médecins aragonais en l’absence de *studium* sur place. Adeline Rucquoi évoque la création, au début du XIV<sup>e</sup> siècle, des *studia* de Lérida en Aragon, de Salamanque et Valladolid en Castille ou encore de Lisbonne au Portugal, qui enseignent toute la médecine. Pour autant, les étudiants ibériques continuent de se former dans les universités de Bologne et de Montpellier qui restent des pôles de recrutement importants<sup>87</sup>.

La cour de France est également l’un des jalons que l’on retrouve dans la carrière de plusieurs praticiens d’Avignon. Gilbert Hamelin est le médecin de Philippe VI de Valois dès 1328<sup>88</sup>. Jacques Gaufredi est quant à lui au service de la reine de France Clémence, l’épouse de Louis X, de 1318 à 1327, en même temps qu’il est au service du pape Jean XXII, comme le mentionnent les comptes de la Chambre apostolique<sup>89</sup>. Pierre d’Auxon prend également soin de Charles VI, en 1393<sup>90</sup>. Il est d’ailleurs cité parmi les médecins les plus expérimentés dans la chronique décrivant les soins donnés au roi dont la folie préoccupait fort les médecins. Pierre Borel de Capestang est quant à lui au service du roi de France en 1319<sup>91</sup>, et prend soin de la reine de France et de Navarre, Jeanne de Bourgogne en 1321<sup>92</sup>, avant d’officier auprès de Jean XXII à partir de 1327<sup>93</sup>. Servir le roi de France ou le pape est un gage, sinon de compétence, du moins de réputation, qui offre la possibilité aux praticiens de passer d’une cour à l’autre.

---

<sup>86</sup> Sur le milieu médical aragonais, voir : M.R. MCVAUGH, *Medicine before de plague, op. cit.*

<sup>87</sup> A. RUCQUOI, « Éducation et société dans la Péninsule ibérique médiévale », *Histoire de l’éducation*, 69, 1996, p. 3-36.

<sup>88</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 193.

<sup>89</sup> Les comptes de la Chambre Apostolique mentionnent en 1318 la remise de 50 florins d’or à *domini nostri ... mag. Jacobo Gaufredi, phisisco d. Clementie regine Francie*, K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... 1316-1375, op. cit.*, p. 652.

<sup>90</sup> B. GUENEE, *La folie de Charles VI. Roi Bien-Aimé*, Paris, 2004, p. 119-123.

<sup>91</sup> DU CANGE ET AL., *Glossarium medicæ et infimæ latinitatis*, Niort, L. FAVRE, Paris, 1883-1887, sous l’entrée « archiater ».

<sup>92</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, t. II p. 620.

<sup>93</sup> *Idem.*

Les sources révèlent des médecins du pape officiant auprès du roi de Chypre<sup>94</sup>, du comte Aymar de Poitiers<sup>95</sup>, du comte de Vertus Jean Galeazzo Visconti<sup>96</sup>, ou encore du roi Robert de Sicile<sup>97</sup>. Toutefois, on comprend que les grandes carrières médicales se font surtout dans les cours royales.

Certains médecins sont aussi envoyés ponctuellement auprès de souverains par le pape lui-même. Bernard de Camian se rend auprès de l'évêque Louis de Poitiers<sup>98</sup>, à Metz, en 1327 alors qu'il est chanoine d'Albi. Il part aussi auprès du comte d'Avellino, de la maison des Baux, à Aubagne, en février 1330, voyage pour lequel la Chambre Apostolique lui remet 50 sous<sup>99</sup>. En août 1330, les comptes révèlent qu'il a également donné ses soins à l'épouse de Guiscard de Poitiers puis au prieur de Saint-Saturnin. La Chambre Apostolique le rétribue pour ses dépenses, occasionnées par le déplacement de sa famille et de 3 écuyers pendant 6 jours<sup>100</sup>. Étienne Asselin est envoyé par Clément VI au comte d'Armagnac en 1344<sup>101</sup>, puis à Bonne de Luxembourg, duchesse de Normandie et épouse de l'héritier de France, en 1345<sup>102</sup>. François Conil et Raymond Chalmel sont quant à eux rémunérés en 1388 pour soigner la duchesse de Bourgogne.

Ces envois de médecins sont plutôt courants et probablement la preuve d'un manque de professionnels de renom. Les hommes de médecine de confiance sont rares, le pape prête donc volontiers les siens. Ce qui témoigne aussi des bonnes relations avec les autres souverains, et

---

<sup>94</sup> Il s'agit de Pierre Pestagalli, sous le pontificat d'Urbain V. Il sert le roi de Chypre, Hugues IV ou Pierre Ier. E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 655 ; L.G. MARINI, *Degli architri, op. cit.*, p. 81.

<sup>95</sup> Il s'agit de Raymond Chalmel, qui est d'ailleurs le témoin de la rédaction du testament du comte de Poitiers, avant d'entrer au service du pape. E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 674 ; *Domino Raymondo Chalmelli, canonico valencie et magistro in medicina*, ADV, archives hospitalières d'Avignon, hôpital Sainte-Marthe, B276.

<sup>96</sup> Il s'agit de Jean de Trets, que Clément VII fait venir à Avignon en 1385, alors qu'il est au service du comte de Milan. E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 495 ; N. VALOIS, *La France et le grand schisme d'Occident*, Paris, 1896, II, p. 136 ; AAV, *Cam. Ap., Intr. et Ex.*, 359, f° 194 v° (3 août 1385).

<sup>97</sup> Il s'agit de Jacques Blanchi, médecin de Jean XXII, avant de servir le roi Robert de Sicile et de devenir le physicien de Sancia, reine de Sicile. E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, t. I p. 322 ; Jean XXII, *Lettres communes*, 5698, 9942 et 15478 ; E.-G. LEONARD, *La jeunesse de Jeanne, op. cit.*, p. 238.

<sup>98</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 73.

<sup>99</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ...1316-1375, op. cit.*, p. 367 : 9 Febr. 1330. *Eadem die fuerunt missi per papam dd. Petrus de Capitestagno et Bernardus de Camiano, medici ipsius domini nostri, apud Albaneam, Massilien. dioc., ad comitem Avellini, qui infirmabatur, et pro expensis eorum cum familia et 5 equitaturis tradidimus 50 s. valos.*

<sup>100</sup> *Ibid.*, p. 527 : 9 Aug. 1330. *Cum d. Bernardus de Camiaco, medicus pape, fuisset missus per ipsum dominum nostrum apud Baysium pro vistando uxorem d. Guiscardi de Pictavis et priorem de s. Saturnino, qui infirmabantur, solvimus eidem recipienti p. m. Johannis Texerii, domicelli sui, pro expensis per ipsum factis cum 3 equitaturis et familia sua in 6 diebus ... 6 s. 7 d. tur. gross. cor., 8 d. cor.*

<sup>101</sup> *Ibid.*, p. 282.

<sup>102</sup> Clément VI, *Lettres closes... pays autres*, 1054, 1256, 1454.

peut-être même s'agit-il d'actes diplomatiques. L'entretien de bons rapports passe alors par l'intérêt que porte le pontife à la santé de ses voisins européens.

c- Au service des cardinaux et des évêques

Parmi les médecins des papes, neuf ont exercé la médecine au service de cardinaux, ce qui représente 16,6% des praticiens étudiés. Le schéma est assez différent de celui des praticiens d'autres cours européennes puisque les soins donnés aux prélats semblent souvent des préalables à leur attachement au pape.

Le chapelain Étienne Asselin est commensal et physicien du cardinal Pierre des Près en 1339, avant d'arriver à la cour du pape Clément VI en 1342<sup>103</sup>. Guy de Chauliac se trouve au service du cardinal Hugues Roger, qui le présente à son frère Clément VI. Il en fait alors l'un de ses médecins<sup>104</sup>. Rigaud de Manse, est physicien et chapelain du cardinal Béranger Frédol, avant d'entrer au service de Jean XXII<sup>105</sup>.

D'autres médecins ont mené des carrières brillantes dans le milieu cardinalice avant de parvenir à la cour pontificale. C'est le cas de Paul Geminelli. Il est à Avignon dès 1335 en qualité de chapelain et physicien du cardinal Giovanni Caetani. À sa mort, il s'attache au service d'un autre cardinal, Annibal de Ceccano, dont il devient le physicien et le chapelain ; puis, à la mort de ce dernier, il exerce les mêmes fonctions en 1353, auprès du cardinal Bertrand de Déaux<sup>106</sup>. Il prend successivement soin de trois cardinaux qui le font profiter de nombreux bénéfices ecclésiastiques. Par ailleurs, son statut de chapelain peut laisser supposer qu'il fait partie des familiers entretenus dans les livrées cardinalices : il y est logé et nourri. Ce n'est qu'après plus de vingt années de service auprès de ces différents cardinaux que Paul Geminelli parvient à se faire une place au sein de la cour pontificale en donnant ses soins au pape Urbain V entre 1362 et 1369<sup>107</sup>.

Un autre exemple particulièrement significatif est celui de Naddino da Prato, un médecin toscan qui décide de quitter l'Italie et de tenter sa chance à Avignon. Avec l'aide du réseau de Francesco Datini, dès son arrivée, il parvient pénétrer le milieu médical cardinalice. Il devient très vite le familier du cardinal Piero Corsini, qui lui offre une pension assez élevée pour ses

---

<sup>103</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 135 ; Benoît XII, *Lettres communes*, 646, 6603, 8470, 8805.

<sup>104</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 214-215.

<sup>105</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 704.

<sup>106</sup> *Ibid.*, p. 592-593 ; Entre 1335 et 1371, il apparaît dans les ADV, H. Célestins de Gentilli, liasse C.

<sup>107</sup> Benoît XII, *Lettres communes*, 537, 5540 ; Fr. DUCHESNE, *Histoire de tous les cardinaux français*, 1660, p. 433.

services, peut-être 140 florins par an<sup>108</sup> et qui devient son principal protecteur pendant de nombreuses années. À côté de cet attachement privilégié au cardinal Corsini, Naddino da Prato dispense ses soins à de nombreux autres cardinaux. Ainsi, il s'attire les faveurs de trois prélats italiens que sont Tommaso Ammannati, Pileo da Prata et Galeotto Tarlati di Pietramala, dont les deux derniers accordent au médecin une pension de 30 florins<sup>109</sup>. Il sert également des prélats espagnols, comme Juan Fernandez de Heredia, Jaime d'Aragon ou Gutier Gomez<sup>110</sup>. Il prend aussi en charge la santé de quelques cardinaux français, et non des moindres, tels Anglic Grimoard<sup>111</sup>, le frère du pape Urbain V, et le cardinal Guillaume II d'Aigrefeuille<sup>112</sup>. C'est par ses services auprès de nombreux prélats qu'il se fait connaître du pape et qu'il annonce finalement dans sa correspondance, en 1392, que Clément VII le désigne comme médecin personnel<sup>113</sup>. Raimond Chalmel suit le même parcours en servant d'abord les cardinaux Pierre Flandrin et Anglic Grimoard avant de donner ses soins au même pontife<sup>114</sup>.

Deux autres exemples relèvent d'un autre modèle. Raimond de Agnafos est d'abord le médecin et le familier de Jean XXII de 1316 à 1318, avant d'être celui du cardinal Arnau de Via de 1321 à 1324<sup>115</sup>. François Casini, quant à lui, mène une carrière à la cour d'Avignon avant de repartir en Italie, d'où il était par ailleurs originaire. Il continue d'y entretenir des liens

---

<sup>108</sup> Toutes les références aux lettres de Naddino da Prato sont tirées de l'article suivant : J. HAYEZ, « *Veramente io spero farci bene...* » : expérience de migrant, *op. cit.*, Lettre n° 9. Une lettre postérieure de maestro Naddino précise que le terme annuel de sa pension échoit le 25 octobre (n° 22), ce qui implique que le recrutement a suivi de très peu son arrivée à Avignon. Niccolao di Bonaccorso l'atteste aussi quelques semaines plus tard : « *Egli [maestro Naddino] ci è fermo ed è restato d'achordo con monsignor di Firenze, e ritiello di sua chasa e buona provigione gli dà* » (Niccolao di Bonaccorso à Francesco di Marco, 20 novembre 1386 : D.621, 423594). Le montant précis de la rémunération en espèces n'est pas connu. Maestro Naddino indique cependant début janvier 1387 qu'il devrait recevoir prochainement de lui 50 florins (lettre n° 9), puis il se plaint en avril de retards de paiement (n° 11). Après avoir peut-être attendu en vain un versement en septembre (n° 14), le cardinal doit encore 140 florins de la Chambre à son médecin en novembre (n° 15), somme qui pourrait correspondre au montant de la rémunération annuelle, à moins qu'elle ne mêle des arrérages et des avances sur l'année à venir.

<sup>109</sup> *Ibid.*, Lettres n° 17 et 23. Maestro Naddino allait ensuite se trouver lié à l'activité diplomatique du premier en Toscane (n° 27). À la mort de Galeotto Tarlati à Vienne le 11 février 1398, maestro Naddino, pour qui il était un *molto grande amico*, viendra de Carpentras rendre les honneurs à son corps transporté sur le Rhône jusqu'à Avignon (Tieri di Benci à Francesco di Marco, 10 au 13 février 1398 : D.628, 110291).

<sup>110</sup> *Ibid.*, Lettres n° 8 et 23.

<sup>111</sup> *Ibid.*, Lettre n° 19.

<sup>112</sup> *Ibid.*, Lettre n° 41. Ce service devait se prolonger sur plusieurs années, puisque maestro Naddino devait plus tard relater aux membres de l'agence Datini la fin de ce prélat le 14 janvier 1401 (Tieri di Benci à Francesco di Marco, 18 janvier 1401 : D.717, 520894).

<sup>113</sup> *Ibid.*, Lettre n° 32. J. Hayez est incité à dater la lettre de 1391 en raison d'une part de son insertion dans la chronologie des relations épistolaires (maestro Naddino ne semble pas avoir écrit à Francesco depuis son retour à Avignon et, selon une conversation tenue par le médecin avec les membres de l'agence Datini en août 1391, il a envoyé une lettre à Francesco environ quatre mois plus tôt : Tieri di Benci à Francesco di Marco, 7 au 18 août 1391 [D.625, 602351]) et d'autre part de l'allusion à une précédente « mortalité », qui correspondrait à l'épidémie de septembre-novembre 1390.

<sup>114</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, *op. cit.*, p. 676 ; G. CARBONELLI, *Come vissero i primi conti di Savoia, da Umberto Biancamano a Amedeo VIII. Raccoltà di usi, costumanze, tradizioni e consuetudini mediche, igieniche, casalinghe tratte dai documenti degli Archivi Sabaudi*, Milan, 1931, p. 145, 204.

<sup>115</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... 1316-1375*, *op. cit.*, p. 425, 426 et 438.

avec le cardinal Pietro Corsini et le pape Urbain VI. Il revient ensuite à Sienne en 1389 après la mort du pape et y remplit de hautes fonctions publiques<sup>116</sup>. L'année suivante, il rencontre des difficultés qui le poussent à quitter la ville ; on le retrouve à Pesaro en 1398, médecin de Malatesta<sup>117</sup>, puis en 1404-1405 au service du cardinal de Bari, à Foligno, enfin à Rome en 1405 où il soigne le cardinal Aquilera par des bains sulfureux. Danielle Jacquart pense qu'il devient par la suite le médecin des papes romains Innocent VII, Grégoire XII et Alexandre V<sup>118</sup>. Son profil est sensiblement distinct. François Casini n'est pas un praticien local, et il n'est pas non plus formé à l'université de Montpellier. Il arrive à Avignon dans le cadre d'une ambassade de sa cité. Il est donc logique que lorsque la curie repart en Italie, ce dernier décide de la suivre. Après le schisme, il poursuit ainsi une carrière italienne, auprès des papes de Rome.

Pour les médecins qui prennent soin d'autres souverains, les exemples révèlent que les praticiens ont pu occuper une fonction médicale avant, pendant ou après leur office auprès du pontife. Pour la quasi-totalité d'entre eux, leurs fonctions auprès des cardinaux semblent n'être que des étapes dans leur carrière médicale. De nombreux médecins ne parviennent jamais à entrer dans le cercle restreint des médecins du pape et se contentent de leur place au sein des livrées cardinalices. Mais s'illustrer auprès des cardinaux est un très bon moyen de se faire connaître du pontife qui prête une oreille attentive à ses prélats. Ces trajectoires témoignent ainsi de l'importance des réseaux de patients influents. Être un praticien de confiance au sein d'un milieu curial prestigieux ouvre les portes d'une carrière brillante. Le médecin bénéficiant d'une bonne réputation peut ainsi passer d'une cour à l'autre. Il y obtient une place de choix, un salaire confortable et des privilèges réservés aux membres de la *familia* du souverain. Exercer à la cour favorise aussi l'octroi d'autres charges qui ne sont pas nécessairement liées au domaine médical. Ces emplois annexes sont l'occasion pour le pontife d'honorer leur praticien. Cela montre également les limites de cette première professionnalisation du milieu médical, où les fonctions du médecin ne sont pas toujours liées aux activités de soin.

## 2) Le cumul de charges variées

Les médecins apparaissent généralement par deux dans la comptabilité pontificale et reçoivent des émoluments assez conséquents. Ils sont mentionnés dans le groupe des familiers du pape, c'est-à-dire les curiaux les plus proches du pontife. En tant que responsables de sa

---

<sup>116</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 152.

<sup>117</sup> Il s'agit de Malatesta IV Malatesta, qui l'engage pour trois ans, à raison de 500 florins par an : A. CAROSI, « La vita e l'opera di Francesco Casini, *op. cit.*, p. 299.

<sup>118</sup> D. JACQUART, *Supplément, op. cit.*, p. 74 ; A. CAROSI, « La vita e l'opera di Francesco Casini, *op. cit.*, p. 277-378.

santé, ils ont sa confiance et certains vivent au palais pontifical afin d'être présents en cas d'urgence. Les comptes de la Chambre révèlent que plusieurs d'entre eux n'occupent pas seulement des charges liées à la médecine. Presqu'un tiers des praticiens exercent une autre activité.

	Médecins
Nombre total	55
Autre charge exercée	17
Chapelain du pape	11

**Figure 4 : Les charges de chapelain et autres exercées par les médecins**

---

Les charges qu'ils occupent en plus de leur statut de physicien sont souvent honorifiques. Elles leur permettent de toucher un revenu supplémentaire plus sûr, qui ne s'arrêtera pas à la mort du pontife. Même si dans les faits, un certain nombre de médecins a souvent servi sous plusieurs pontificats, le pape peut choisir de renouveler son personnel médical au moment de sa prise de fonctions. Certains pontifes attribuent alors à leurs praticiens des charges plus pérennes. C'est une manière de les récompenser et de s'assurer de leur place à la cour. Ces attributions sont aussi l'occasion d'augmenter la solde de ces derniers par le cumul de plusieurs postes.

11 physiciens sur les 55, soit 20% du total, sont aussi chapelains. Parmi ces derniers, six portent le titre de chapelain commensal : Bernard de Camian, médecin de Jean XXII et Benoît XII<sup>119</sup> ; Bernard de la Costa, médecin de Clément VII<sup>120</sup> ; Geoffroi Isnard, médecin de Jean XXII, Benoît XII et Clément VI<sup>121</sup> ; Guy de Chauillac, médecin de Clément VI, Innocent VI et

---

<sup>119</sup> E. WICKERSHEIMER *Dictionnaire, op. cit.*, p. 71.

<sup>120</sup> *Ibid.*, p. 76 ; AAV, *Reg. Suppl.* 78, f° 138r°.

<sup>121</sup> E. WICKERSHEIMER *Dictionnaire, op. cit.*, p. 178-179 ; Jean XXII, *Lettres communes*, 10, 1658, 3231, 5653, 6594, 7505, 8425, 9162, 9826, 13002.

Urbain V<sup>122</sup> ; Jean de la Marescalla, médecin de Clément VI<sup>123</sup> ; et Laurent Daubiartz, médecin de Clément VI et Innocent VI<sup>124</sup>.

Cette fonction de chapelain est-elle uniquement honorifique ? Les études réalisées montrent qu'elle évolue considérablement au cours du XIV<sup>e</sup> siècle. Au XIII<sup>e</sup> siècle, le chapelain est en charge de la liturgie et des chants. À partir du XIV<sup>e</sup>, l'office change progressivement de fonction. Benoît XII décide de créer une nouvelle chapelle afin de distinguer les chapelains occupés à organiser la liturgie, de ceux qui détiennent un titre honorifique. Ces derniers sont désormais désignés sous le nom de *capellani comensales*, autrement dit, les « chapelains commensaux »<sup>125</sup>. Ce titre est détenu à vie et donne droit à certains privilèges, comme le don d'épices et l'honneur de partager le repas du pape à l'occasion des fêtes de Pâques et de Noël<sup>126</sup>. Guy de Chauliac évoque d'ailleurs dans sa *Grande Chirurgie* que les médecins des papes sont nourris à la cour :

« pour vous Messieurs les Medecins de Montpellier, de Bologne, de Paris, et d'Avignon, principalement ceux des Papes, qui avez esté mes compagnons au service des Pontifes Romains, avec lesquels i'ay esté nourry, oyant, lisant et operant<sup>127</sup> »

Peut-être bénéficient-ils d'un autre avantage, celui de loger dans les dépendances du palais pontifical, mais les sources sont imprécises à ce sujet. Dans la plupart des cas, la charge permet aussi de recevoir une rétribution supplémentaire. Guy de Chauliac perçoit la somme de 21 florins, 20 sous et 7 deniers pour ses services de chapelain commensal, d'après les comptes de la Chambre, en avril 1367<sup>128</sup>. Les cinq autres médecins qualifiés de chapelains sont uniquement mentionnés comme chapelain du pape, sans autre précision. Il semble dans ce cas-là qu'il s'agisse d'un titre d'honneur uniquement.

Certains praticiens sont identifiés dans les sources pour d'autres offices, qui n'ont que peu de rapport avec leur fonction médicale. Bernard de la Costa détient, en plus de son activité de médecin, un office de scribe des lettres<sup>129</sup>. Michael Gheraldi est chirurgien de Clément VII mais

---

<sup>122</sup> *Ibid.*, p. 214-215.

<sup>123</sup> *Ibid.*, p. 444.

<sup>124</sup> *Ibid.*, p. 520.

<sup>125</sup> É. ANHEIM, « Naissance d'un office. Pierre Sintier, premier maître de chapelle du pape (1336-1350) », dans A. JAMME et d'O. PONCET (dir.), *Offices et papauté (XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle). Charges, hommes, destins*, Rome, 2005, p. 276-301.

<sup>126</sup> B. GUILLEMAIN, « Les chapelains d'honneur des papes d'Avignon », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 64, 1952, p. 217-238.

<sup>127</sup> E. NICAISE, *La Grande Chirurgie*, *op.cit.*, p. 4.

<sup>128</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1362-1378)*, *op. cit.*, p. 185.

<sup>129</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique*, *op. cit.*, p. 169.



aussi huissier mineur au palais d'Avignon<sup>130</sup>. Sous Grégoire XI, Nicolas la Disert reçoit du trésor pontifical en novembre 1375, en qualité de secrétaire du pape, la somme de 30 francs pour l'entretien de son clerc<sup>131</sup>. Raimond de Pouzols, médecin de Grégoire XI, apparaît à deux reprises en 1376 sous le titre d'argentier dans les comptes de la Chambre apostolique<sup>132</sup>. Raymond Chalmel, au service de Clément VII, ne cumule pas moins de trois charges, avec son office de médecin : il succède à Guillaume Pollier en 1389 en tant que scribe de la pénitencerie et prend la suite de Jean Prunier, bouteiller du pape, en 1390<sup>133</sup>.

Ces offices de scribes, de secrétaire, d'argentier, d'huissier ou de bouteillers, sont indépendants de leur statut de physiciens. Ce cumul de charges vient probablement renforcer leur place à la cour. C'est l'occasion pour le pontife de leur octroyer sinon une marque de confiance, peut-être un surcroît de dignité. Les sources ne permettent pas de statuer sur ce fait. Que les médecins exercent ou non ces nouvelles fonctions, ils en perçoivent les fruits.

L'étude du personnel de la cour de Clément VII interroge particulièrement sur ce point. Les médecins ne sont pas les seuls à y être employés pour des charges diverses au sein du milieu curial. C'est le cas d'une grande partie des familiers du pape. Pierre Boerius, acolyte du pape et chapelain commensal, Guillaume Pollier, en charge des achats de la cuisine, Jean de Verbouz, l'un des chambriers du pape et Pierre Trollet, patronné par le duc de Berry, sont en même temps scribes de la pénitencerie<sup>134</sup>. Il s'agit donc d'une pratique assez courante, qui n'est pas spécifique au domaine médical. C'est un moyen comme un autre pour le pape de fidéliser ses familiers.

En revanche, plus rares sont ceux qui occupent un office nécessitant une véritable implication. C'est notamment le cas de Geoffroy Isnard, qui apparaît dès 1316 comme l'un des physiciens et familiers du pape Jean XXII. Il est également son chapelain, et surtout, une sorte d'intendant. Les comptes de la Chambre apostolique le mentionnent de manière très régulière tout au long de ce pontificat : toutes les quatre semaines au départ, puis toutes les huit semaines. Très souvent, les sommes qui lui sont versées ne concernent pas son activité médicale, mais les achats qu'il fait au nom du pape. Son nom apparaît ainsi dans la catégorie des dépenses pour les vêtements, les étoffes et la fourrure. Le 21 février 1317, il reçoit la somme de 14 florins pour les fourrures et les serviettes qu'il a achetées pour le pape, une partie de cette somme constituant

---

<sup>130</sup> P. PANSIER, « Les médecins des papes, *op. cit.*

<sup>131</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1362-1378)*, *op. cit.*, p. 607.

<sup>132</sup> P. PANSIER, « Les médecins des papes, *op. cit.*

<sup>133</sup> AAV, *Reg. Aven.* 256, f° 354 v°; *Reg. Aven.* 263, f° 168 r°.

<sup>134</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique*, *op. cit.*, p. 287-289.

des émoluments que le pontife lui destine<sup>135</sup>. À plusieurs reprises dans les comptes, il est en contact avec les marchands d'étoffes. Il côtoie ainsi Paul d'Arramon, marchand d'Avignon, en décembre 1321<sup>136</sup>, ou encore Jean Garasson, marchand de la curie en janvier 1322<sup>137</sup>. Lorsque Benoît XII succède à Jean XXII, il garde le médecin à son service et, à partir de 1338, il le charge de ses dépenses et aumônes secrètes. Il garde donc une fonction d'intendant auprès du pontife<sup>138</sup>.

La parcours de François Casini, médecin d'Urbain V et Grégoire XI démontre aussi la capacité des médecins de la cour à endosser diverses fonctions. Les Archives d'État de Sienne et les Archives pontificales révèlent une correspondance entre Sienne et la papauté, dont François Casini semble l'un des intermédiaires<sup>139</sup>. Ce docteur ès-arts et médecine fait la rencontre d'Urbain V à Rome alors qu'il y séjourne en tant qu'ambassadeur pour Sienne. Le pape décide d'en faire son médecin. François Casini le suit à Avignon et devient l'un des correspondants officiels de Sienne à la cour pontificale, en particulier sous Grégoire XI. Il est accompagné des procureurs Tommaso Ficucchio et Ser Matteo Minucci, et du secrétaire pontifical florentin Francesco Bruni. En cette qualité de conseiller diplomatique, le physicien est très régulièrement admis à la table du pape. Il est également invité aux réceptions avec les ambassadeurs et discute avec le pontife des affaires courantes. Il semble même, d'après l'analyse de la correspondance siennoise, qu'il bénéficie de la confiance et des confidences du pape. Le médecin joue alors un rôle déterminant dans les relations qu'entretient la papauté avec Sienne.

L'étude de Guillaume Mollat évoque plusieurs exemples de l'intervention de Francesco Casini auprès de Grégoire XI. Il décrit notamment les faits qui se déroulent en décembre 1374. La présence d'ambassadeurs milanais à Sienne déplaît fortement au pape. Pour apaiser les tensions, Francesco Casini affirme que « les Milanais n'avaient pas dû être mieux traités à Florence où on les avait éconduits » et que dans le cas contraire « on ne leur avait certainement

---

<sup>135</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... 1316-1375*, *op. cit.*, p. 200, 21 février 1317 : *d. Gaufrido pro forratura grisorum cuiusdam mantelli domini nostri et quadam helemosina factis mandato domini 14 fl.*

<sup>136</sup> *Ibid.*, p. 213, 3 décembre 1321 : *pro 1 petia panni de scarleto albo empta a Paulo de Aramone, mercatore de Avin. : 32 fl., qui pannus fuit datus de mandato pape per d. Gaufridum, phisicum suum, tam domino Vitali ep. Albanen. quam d. B. de Turre, s. Rom. Eccl. Cardinalibus.*

<sup>137</sup> *Ibid.*, p. 214, 27 janvier 1322 : *pro 1 petia panni de scarleto albo (45 fl.) tradita d. Gaufrido Ysnardi, preposito Aquen., pro papa et pro 7 cannis 64 palmis de partico nigro pro eodem (29 fl.) emptis Ioh. Garassono, mercatore curie, solvimus 74 fl.*

<sup>138</sup> BENOIT XII, *Lettres closes ... autres pays*, 51.

<sup>139</sup> Cette correspondance a été étudiée par A. GAROSI, « La vita e l'opera di Francesco Casini », *op. cit.*, 277-378 ; et par G. MOLLAT, « Relations politiques de Grégoire XI », *op. cit.*, p. 335-376.

accordé rien de fâcheux pour l'Église »<sup>140</sup>. Pour ses services en tant que conseiller, le praticien demande au pontife de lui confier la chaire de lecteur à l'Université de Pérouse, qu'il obtient sans difficulté le 25 octobre 1374. Grégoire XI lui octroie pour cette charge un salaire annuel de 200 florins d'or, alors que Casini, qui reste à Avignon, ne remplit pourtant pas ces fonctions. Ce titre est donc avant tout honorifique. Danielle Jacquart estime que 5,9% des médecins exercent une activité parallèle. Elle explique qu'il est assez fréquent que ces praticiens de cour, en tant que notables, aient un rôle à jouer dans la politique locale. Il n'est pas étonnant en effet que les pontifes se fient à leurs médecins pour des conseils, même d'ordre politique. Les physiciens ont suivi, avant leur cursus médical un cursus ès-arts. Ce sont des lettrés, souvent des notables de la ville. Ils font partie de l'entourage proche du pape et partagent avec lui des liens de familiarité importants. Ces relations de proximité peuvent ainsi engendrer un surcroît de confiance qui explique certaines missions, telles que celle remplie par Casini.

Les officiers et familiers pontificaux font donc preuve d'une véritable polyvalence, pour certains, malgré une organisation plus stricte de l'administration pontificale. Ce qui pourrait témoigner d'une professionnalisation en cours, mais pas encore achevée. Pourtant, la situation est inchangée deux siècles plus tard. L'étude menée par Elisa Andretta sur le milieu médical romain du XVIe siècle, met en lumière le même phénomène. Elle indique notamment le cas du physicien de Pie IV, Giovan Francesco Manfredi. Cet archiatre obtient en novembre 1561 l'office de Correcteur et Réviseur à vie de la Bibliothèque Vaticane. La charge en question n'a rien à voir avec le domaine médical. Selon l'historienne, ce qui incite le pontife à désigner son médecin à ce poste, ce sont autant ses connaissances dans le domaine culturel que son expérience au sein de sa *familia*<sup>141</sup>. On retrouve donc les deux domaines déjà évoqués au XIVe siècle : un cursus universitaire et une relation de confiance avec le pontife. Giovan Francesco Manfredi cumule alors les missions de Correcteur-Réviseur et celle de physicien, et reçoit des rémunérations pour les deux offices. La situation est donc très similaire à celle observée au sein de la cour du pape d'Avignon, où un médecin peut être intendant ou ambassadeur, tout en exerçant dans le domaine médical. Ces charges curiales s'ajoutent d'ailleurs à des charges ecclésiastiques, puisque la quasi-totalité des physiciens pontificaux sont des clercs.

### 3) Des clercs séculiers

Une écrasante majorité des médecins pontificaux sont des clercs séculiers. Dans l'entourage du pape, il n'y a aucun régulier et seulement deux laïcs. En revanche, tous n'ont pas accédé au

---

<sup>140</sup> *Ibid.*, p. 342.

<sup>141</sup> E. ANDRETTA, *Roma Medica, op. cit.*, p. 277-278.

sacerdoce. Vingt-sept occupent ou cumulent des offices de chanoines, d'archidiaques, d'archiprêtres, de sacristain ou encore d'évêques. Ce qui représente 44% des médecins clercs gravitant autour du pontife.

	Nombre	Laïcs	Clercs
Médecins	55	2	53

**Figure 5 : Répartition des médecins entre clercs et laïcs**

	Nombre	Chanoines	Archidiaques	Archiprêtres	Recteurs	Évêques
Médecins clercs	53	25	6	3	2	3

**Figure 6 : Répartition des médecins en fonction de leurs charges ecclésiastiques**

Malgré l'interdiction faite aux clercs pourvus d'un bénéfice ecclésiastique d'exercer la médecine à titre lucratif, émise en 1294 par Célestin V, il semble qu'un grand nombre d'entre eux, notamment parmi les universitaires, se soient vus accorder une ou plusieurs prébendes. Danielle Jacquot en dénombre 15,6 % pour la totalité des médecins recensés<sup>142</sup>. Il est relativement aisé d'obtenir un bénéfice simple ; en revanche, pour accéder aux ordres majeurs, la dispense pontificale était indispensable. Celle-ci a été accordée sans difficulté dans bien des cas puisque Danielle Jacquot relève 44,5% médecins titulaires de bénéfices pourvus du sacerdoce. Par ailleurs, 70,5 % de ces derniers sont des clercs qui ont suivi un cursus à l'université, et les trois quarts de ces universitaires disposent du titre de maître. Près de 46% de ces médecins ont exercé auprès d'un personnage important : 33,1 % à la cour pontificale contre seulement 12,3% à la cour du roi de France. La cour du pape est donc un lieu privilégié pour les médecins-clercs qui ont pour ambition d'obtenir les ordres majeurs.

<sup>142</sup> D. JACQUART, *Le milieu médical en France, op. cit.*, p. 155.

Pour la cour d'Avignon, sur les 53 médecins étudiés, 28 clercs ont obtenu les ordres majeurs, ce qui représente 54%. Ce chiffre est très important et s'explique par la proximité des médecins avec le pontife. Il paraît évident que les dispenses nécessaires sont bien plus faciles à obtenir pour ceux qui font partie du cercle de confiance du pape. Par ailleurs, ces dispenses sont également un moyen de récompenser le physicien pour ses bons services. Parmi ces 28 clercs, quatorze possèdent une maîtrise, ce qui représente 50% d'entre eux. La proportion d'universitaires est ainsi relativement forte.

La plupart des médecins pontificaux sont de simples chanoines : on en relève 24 sur les 53 médecins clercs, ce qui représente 46% d'entre eux. Toutefois, certains accèdent à des échelons plus élevés de la hiérarchie ecclésiastique. Ainsi, Laurent Daubiartz, le médecin de Clément VI et Innocent VI obtient l'évêché de Vaison en 1355 et celui de Tulle en 1361 ; Geoffroi Isnard, médecin de Jean XXII et de Benoît XII, devient évêque de Cavaillon en 1322 et évêque de Riez en 1334 ; enfin, Thomas de Boccamugello, médecin de Grégoire XI, est fait évêque de Mileto en 1376. Trois évêques sur la vingtaine relevée par Danielle Jacquart sur l'ensemble des praticiens en France du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle appartiennent à la cour du pape. Sur les 18 archidiacres mentionnés, six ont exercé à Avignon : Bernard de Camian, Bernard de la Costa, Guillaume de Brescia, Pierre de la Garde, Raimond de Pouzols et Rigaud de Manse. Les sources font enfin état de trois archidiacres : Paul Geminelli, à nouveau Laurent Daubiartz et Rigaud de Manse. Ces données sont bien plus précises que celles disponibles pour le XIII<sup>e</sup> siècle. La nature exacte des bénéfices ne peut être déterminée pour les médecins de la période précédente. Par contre, il est certain que les pontifes romains ont eux aussi eu recours aux bénéfices ecclésiastiques pour récompenser leurs familiers, parmi lesquels figuraient leurs médecins. Quant aux physiciens laïcs, ils étaient gratifiés de fiefs importants. Agostino Paravicini Bagliani évoque le cas d'Anselme de Bergame, médecin de Boniface VIII, qui attribue à son médecin le fief de Medicina, près de Bologne<sup>143</sup>.

Que nous disent ces chiffres ? Les médecins-clercs sont présents en plus grand nombre à la cour pontificale qu'ailleurs en Europe à la même époque. Une plus grande proportion d'entre eux bénéficie aussi d'ordres majeurs, voire de places importantes au sein de la hiérarchie ecclésiastique. La cour pontificale est une cour spirituelle où le pontife est en charge d'attribuer les bénéfices et les dispenses nécessaires aux médecins pour cumuler office médical et charge

---

<sup>143</sup> A. PARAVICINI BAGLIANI, *La cour des papes*, *op. cit.*, p. 118.

ecclésiastique<sup>144</sup>. Il n'est pas étonnant que le pape soit plus généreux avec les praticiens vivant à sa cour et prenant soin de sa santé plutôt qu'avec les praticiens lointains d'autres souverains européens. Qu'il s'entoure de médecins-clercs est également évident à plus d'un titre. Le pape étant le chef de la Chrétienté, il est à la tête d'une cour qui est spirituelle avant d'être temporelle. Sa volonté de se constituer un milieu curial ecclésiastique est donc fort compréhensible. D'autre part, les médecins entourant le pontife ont pour la plupart suivi un cursus universitaire. Or l'Université, parisienne ou montpelliéraine, est presque exclusivement réservée aux clercs, contrairement à ce qui se fait en Italie à la même époque. Tout cela explique donc l'entourage médical ecclésiastique qui se crée autour de la figure pontificale.

Ces premières analyses permettent de dresser un tableau socio-économique du milieu médical de la cour du pape. Tout en gardant à l'esprit les lacunes des sources du début du siècle mais aussi au sujet des données personnelles des médecins ; il est possible de dresser un portrait type du médecin du pape. Le profil le plus récurrent est celui d'un médecin-clerc, ayant suivi des études universitaires. Si l'on affine ce portrait, le physicien du pape est plutôt issu de l'Université de Montpellier. Il cumule sa charge médicale soit avec un autre office curial, soit avec des responsabilités universitaires. Il est également bien pourvu en bénéfices et sa qualité de familier du pape lui offre de nombreux avantages, en particulier financiers. Mais le médecin n'est pas seul à prendre soin du pontife. D'autres acteurs de la santé sont présents à la cour et jouent un rôle dans la préservation du corps du pape. Pour cerner le milieu médical dans son ensemble, il est donc nécessaire d'en tenir compte. Les chirurgiens et les barbiers ont-ils un profil similaire à celui des médecins ? L'étude de ces derniers permettra de mieux comprendre la répartition des compétences et attributions médicales entre ces différents représentants.

## **II- Les chirurgiens et les barbiers**

L'étude des archives de la Chambre illustre la présence d'un milieu médical diversifié qui ne se limite pas aux seuls médecins. Chirurgiens et barbiers doivent être évoqués ici en tant que soignants du pontife et de sa cour. La frontière entre les deux métiers diffère selon les lieux et

---

<sup>144</sup> Cf. Chapitre 4 : Le patronage des papes et des cardinaux, II- La politique bénéficiale de la papauté envers les médecins.

les cours et il serait intéressant de se pencher dans un premier temps sur la distinction qui est faite, ou non, entre ces deux charges à la cour d'Avignon.

Pour la période avignonnaise, sont présents à la cour 12 chirurgiens du pape et 17 barbiers. Ces différents praticiens sont distingués des médecins mais au sein même de ces deux catégories, tous ne semblent pas avoir le même statut et la même place auprès du souverain pontife.

La distinction entre les diverses activités de soins se fait à différents niveaux. Au Moyen-Âge, le médecin se distingue du chirurgien, en tout cas dans le discours médical et dans la pratique de certains médecins universitaires. Les praticiens ne sont pas tous formés à l'université et n'ont pas automatiquement acquis les diplômes. Il s'agit donc ici de se placer du point de vue du physicien qui officie à la cour. Le médecin est le savant par excellence, il maîtrise la théorie médicale grâce aux études qu'il a suivies. Sa pratique couvre un champ assez important. C'est lui qui établit le pronostic, qui élabore les régimes de santé ou qui prescrit les traitements simples ou composés. Ce sont des pratiques liées à ce que l'on pourrait qualifier de maladies internes. Le chirurgien, lui, est censé se charger principalement des problèmes extérieurs mais aussi des maladies aux manifestations externes locales comme la peste ou la lèpre<sup>145</sup>. Médecins et chirurgiens ne sont pas toujours dissociés ou opposés. Katharine Park montre dans son étude sur Florence que dans le milieu toscan, le fait qu'en Italie la chirurgie soit une discipline universitaire, modèle des rapports différents. Chacun des deux, chirurgiens et médecins ont donc une place légitime dans l'économie florentine. Katharine Park ajoute d'ailleurs que cette « place est moins définie par la classe sociale de sa clientèle que par la maladie (que le praticien) traite et les méthodes qu'il utilise. L'expertise du chirurgien complète alors plus qu'elle ne défie celle du physicien<sup>146</sup> ».

Chirurgiens et barbiers sont également amenés à intervenir dans des cas semblables de blessures externes comme les fractures, les plaies et autres. La distinction entre les deux fonctions n'est pas toujours évidente. Pour Montpellier, Geneviève Dumas évoque le fait que les termes de « barbier » et de « chirurgien » sont parfois interchangeables<sup>147</sup>. À Paris en revanche, la distinction entre les deux activités est clairement faite dans la réglementation en fonction des types de blessures et de leur gravité. Même s'il existe des conflits, les attributions

---

<sup>145</sup> D. JACQUART, *Le milieu médical en France, op. cit.*, p. 34.

<sup>146</sup> K. PARK, *Doctors and Medicine in Early Renaissance Florence*, Princeton, NJ, 1985, p. 48.

<sup>147</sup> G. DUMAS, *Santé et société, op. cit.*, p. 90.

sont claires<sup>148</sup>. L'apparition des universités, l'influence de nouvelles traductions d'ouvrages galéniques et arabes ou encore l'organisation professionnelle des métiers entraînent un bouleversement de la discipline médicale dans son ensemble. Les praticiens deviennent plus nombreux, un marché de la santé s'organise et la concurrence s'accroît. Tout cela participe de la difficulté de définir le statut de chacun.

La chirurgie en est un bon exemple. Au XIII<sup>e</sup> siècle, une nouvelle chirurgie émerge et s'affirme, non plus comme une discipline mécanique, mais comme une discipline davantage « scientifique ». Des médecins comme Henri de Mondeville ou Guy de Chauliac repensent la chirurgie en s'inscrivant dans une tradition textuelle. Ils cherchent à lui offrir un nouveau statut, lui permettant de se distinguer de la chirurgie pratique et d'appartenir à l'*ars medica*, au même titre que la médecine ou la pharmacopée. La chirurgie se développe alors au sein du cursus universitaire en Italie, dont le centre principal est Bologne. En revanche, dans l'espace français, et notamment à l'Université de Montpellier, la discipline, malgré l'intérêt que lui portent certains médecins, n'est pas enseignée officiellement. Au niveau de la formation, chirurgiens et barbiers sont issus de l'apprentissage, c'est pourquoi les deux sont souvent associés. Dans certains cas au contraire, il existe deux corporations spécifiques. Le travail d'Hélène Leuwers met aussi en exergue les conflits de compétences qui peuvent éclater entre chirurgiens et barbiers à Paris<sup>149</sup>.

Il en est autrement à la cour. Les sources font une nette distinction entre le chirurgien d'un côté, qui apparaît plutôt au même rang que le médecin, et le barbier de l'autre. Les chirurgiens du pape sont peut-être des médecins-chirurgiens issus des universités italiennes. Cela expliquerait qu'ils soient associés aux physiciens. Cette distinction est d'ailleurs présente dans d'autres milieux médicaux, même plus tardifs, comme celui de la cour pontificale du XVI<sup>e</sup> siècle. Elisa Andretta observe dans les comptes une hiérarchie entre le médecin et le chirurgien, les deux fonctions étant bien précisées pour chaque praticien. Le barbier apparaît quant à lui dans une autre catégorie<sup>150</sup>.

---

<sup>148</sup> H. LEUWERS, *Les praticiens de santé devant la justice. Conflits et structuration des activités de soin à Paris et à Londres (XIV<sup>e</sup> – milieu du XVI<sup>e</sup> siècle)*, Thèse soutenue en mai 2022, Université Paris-Nanterre ; p. 213 et suiv.

<sup>149</sup> H. LEUWERS, « Construire la norme des métiers de santé au Parlement de Paris (XIV<sup>e</sup>-début du XVI<sup>e</sup> siècle) », *Médiévales*, 71, 2016, p. 137-158.

<sup>150</sup> E. ANDRETTA, *Roma Medica*, *op. cit.*, p. 225-230.



## A- Les barbiers du pape

Il faut évoquer dans un premier temps les barbiers qui gravitent autour du pontife. La cour d'Avignon en rémunère 17 en tout. La part des barbiers dans l'entourage médical pontifical représente 20,2 %, là où Danielle Jacquart l'estime à 19,8 % sur la totalité des praticiens étudiés<sup>151</sup>. Les pourcentages relevés pour la cité des papes correspondent donc à ceux indiqués pour l'ensemble de la France. Les barbiers sont trop peu nombreux et les sources, trop lacunaires pour établir des statistiques, mais l'analyse de la documentation renseigne quand même leurs trajectoires et permet d'établir différents profils<sup>152</sup>.

### 1) Leur parcours personnel et professionnel

La situation familiale des barbiers du pape est mal connue. En revanche pour trois d'entre eux, nous savons qu'ils ont des possessions foncières. Jacques d'Apt, barbier sous le pontificat d'Innocent VI, possède la Maison aux trois piliers dans la paroisse de Saint-Symphorien<sup>153</sup>. Pierre Lambert, barbier du pape Jean XXII, occupe l'hôtel de Deodatus Petri proche du palais pontifical. Ce logement se compose d'une cuisine et de deux pièces avec une écurie pour un cheval. Il possède également un ouvroir dans la ville<sup>154</sup>. Pierre Molar, le barbier de Clément VII, achète une maison dans la paroisse de Saint-Geniez en 1387<sup>155</sup>, et en vend une autre en 1404, qui se trouve devant la livrée du cardinal d'Annecy<sup>156</sup>. Pour deux d'entre eux, leurs possessions attestent du lien qu'ils entretiennent avec la cour. Leurs biens se situant soit à proximité du palais, soit d'une cour cardinalice.

La trajectoire de Robin de Singallo, bien placé dans le milieu curial, est mieux connue. Le barbier est marié à Isabelle, la fille de Laurindus Chaleti, l'un des sergents d'armes du pape. Son mariage lui permet ainsi d'établir un lien avec les officiers du pape. Les sources indiquent

---

<sup>151</sup> *Ibid.* p. 28.

<sup>152</sup> Sur les barbiers dans d'autres espaces, voir : T. DURANTI, « Lavoro, igiene, salute. Studio preliminare sull'arte dei barbieri di Bologna (ante 1348) », dans T. LAZZARI et F. PUCCI DONATI (dir.), *A blanchetto con gli amici. Scritti per Massimo Montanari*, Rome, 2021, p. 253-264 ; M.R. MCVAUGH, *Medicine before the Plague*, *op. cit.*, p. 123 et suiv.

<sup>153</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, *op. cit.*, p. 321 ; P. PANSIER, « Les médecins des papes d'Avignon (1308-1403) », *op. cit.*

<sup>154</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, *op. cit.*, p. 655 ; K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ...1316-1375*, *op. cit.*, p. 522, 552, 591, 601, 607, 613, 625 : *Desgl. Petro Lamberti ... in hospitio mag. Deodati Petri sito prope Palatium taxato 6 l. 10 s. vien. per annum*, Pierre Lambert est ainsi logé dans un hôtel situé près du Palais pontifical pour lequel le propriétaire paie une taxe de 6 livres et 10 sous par an.

<sup>155</sup> P. PANSIER, « Les médecins des papes », *op. cit.*

<sup>156</sup> *Ibid.* ; ADV, Saint-Didier, 47.

qu'il possède divers immeubles à Avignon et qu'il habite dans la rue *Furni de Nabrese*. Sa situation financière semble donc relativement confortable<sup>157</sup>.

Pour trois autres barbiers, le lieu d'origine est connu. Étienne Puchii, barbier sous Innocent VI et Urbain V, est originaire de Foligno, en Italie<sup>158</sup> ; Étienne Pucis, barbier de la cour en 1366, vient du diocèse d'Autun<sup>159</sup> ; et Robin de Singallo, est né à Senigallia, une ville italienne de la côte Adriatique, au nord d'Ancône<sup>160</sup>.

La documentation est également pauvre à propos de la formation des barbiers du pape. L'une des seules indications concerne Pierre Lambert qualifié de bachelier en médecine<sup>161</sup>. Pour les autres, aucune information ne subsiste dans les sources. Quelle est alors la formation suivie par les barbiers du XIVe siècle ? Est-il courant qu'ils envisagent de faire des études de médecine, comme c'est le cas pour Pierre Lambert ?

La formation médicale n'est évidemment pas la plus fréquente. Les barbiers suivent plutôt un apprentissage dont certains contrats subsistent. Dans ses travaux sur la santé à Montpellier, Geneviève Dumas s'est intéressée à ces contrats passés entre maîtres et apprentis barbiers qui mettent en lumière le parcours de ces derniers. L'un de ces contrats dits de *collatio*<sup>162</sup> est particulièrement édifiant. Il date de 1327 et met en scène le barbier de Lodève Pierre Martin, qui engage son fils à faire son apprentissage auprès de l'un de ses confrères, Bernard Bastiti, de Montpellier<sup>163</sup>. Le contrat précise que l'apprentissage dure 3 ans et que le maître, contre 70 sous, s'engage à former son apprenti, mais aussi à lui fournir une chambre, et de quoi manger et boire pendant la durée de sa formation. Un deuxième document, de 1336, cité par l'historienne fait état d'un différend entre le maître de Montpellier déjà cité, Bernard Bastiti, et Anthonia, la femme de Pierre Argileri de Mazamet, et son fils Pons en apprentissage auprès dudit Bernard. Cette dernière n'aurait pas réglé la somme de 60 sous demandée par le maître barbier. Ici, l'apprentissage a duré 4 ans<sup>164</sup>. Autre élément, le terme de *collatio* qui est accolé à ces contrats. Ce vocable désigne le plus souvent la discussion entre praticiens. S'il est employé ici, il renvoie peut-être au fait que l'apprentissage est une mise en commun des savoirs et des expériences des barbiers, qui les transmettent à leurs disciples. La formation au métier de

---

<sup>157</sup> P. PANSIER, « Les médecins des papes, *op. cit.* ; E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 718.

<sup>158</sup> P. PANSIER, « Les médecins des papes, *op. cit.* ; E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 142.

<sup>159</sup> P. PANSIER, « Les médecins des papes, *op. cit.*

<sup>160</sup> *Ibid.* ; E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 718.

<sup>161</sup> Benoît XII, *Lettres communes*, 2799.

<sup>162</sup> Ce terme est une appellation locale, les contrats parisiens par exemple ne sont pas nommés de cette façon.

<sup>163</sup> G. DUMAS, *Santé et Société, op. cit.*, p. 222.

<sup>164</sup> *Ibid.*, p. 223.

barberie, d'une durée approximative de 4 ans, se fait donc uniquement par apprentissage, pendant lequel la pratique est un élément primordial.

Le cas particulier de Robin de Singallo doit néanmoins être évoqué. Cet Italien s'établit à Avignon dès 1343 et on le retrouve barbier du pape au plus tard en 1361. D'après les actes apostoliques, il exerce à la cour de 1361 à 1376. Les comptes de la Chambre mentionnent ses rétributions et ses états de service pour la même période. Il joue un rôle important sous les pontificats d'Urbain V et Grégoire XI. Mais il semblerait qu'il ne soit pas un simple barbier. Les travaux de Danielle Jacquart sur la traduction des *Aphorismes* d'Hippocrate par Martin de Saint-Gille éclairent son profil particulier<sup>165</sup>. Martin de Saint-Gille, maître ès-arts et en médecine, séjourne à Avignon pour rédiger son unique œuvre, son *Livre des Aphorismes*. Il y remercie Guy de Chauliac pour ses conseils, mais il la dédie à Robin de Singallo. D'après ce qu'il évoque dans cette dédicace, que Robin de Singallo l'aurait hébergé une grande partie du temps de la rédaction. Surtout, dans son prologue, Martin de Saint-Gille témoigne de l'érudition de notre barbier. Danielle Jacquart cite Martin de Saint-Gille en ces termes :

« Certes d'une moindre envergure que Guy de Chauliac, ce barbier ou chirurgien n'était pas un ignorant. Si l'on se fie à la description de Martin, outre sa compétence professionnelle qui lui faisait mener "toute l'opération manuelle en nostre dit saint père", il était capable de lire, d'étudier et de discuter avec les "sages docteurs, maîtres et autres" dans les domaines de la médecine, de la philosophie naturelle, de l'astronomie et de diverses sciences<sup>166</sup>. »

Robert de Singallo possède de véritables connaissances médicales et maîtrise sans doute le latin. Il a visiblement également des notions de chirurgie et une culture livresque conséquente. Les livres étudiés par les chirurgiens peuvent être connus par les contrats d'apprentissage et les inventaires après-décès qui signalent le contenu des bibliothèques des praticiens. Un contrat d'apprentissage du XVe siècle passé entre deux chirurgiens juifs le 25 juin 1472 peut néanmoins être évoqué. Le contrat met en relation Josse Ferrussol et Jacob Léon de Cavaillon, chirurgiens juifs d'Avignon d'un côté, et Antoine de Bâle juif de l'autre. L'acte précise qu'Antoine devra rester pendant un an à l'école des deux maîtres qui lui liront les ouvrages et les auteurs suivants : le livre appelé Lanfranc, maître Guidon et la quatrième partie d'Avicenne<sup>167</sup>. Cette clause révèle que Lanfranc, Guy de Chauliac et Avicenne constituent ici le fondement de l'enseignement

---

<sup>165</sup> D. JACQUART, « Hippocrate en français. Le *Livre des Amphorismes* de Martin de Saint-Gille (1362-1363) », *Ead.* (dir.), *Les voies de la science grecque. Études sur la transmission des textes de l'Antiquité au XIXe siècle*, Genève, 1997, p. 241-329.

<sup>166</sup> *Ibid.*

<sup>167</sup> D. IANCU-AGOU, « Les œuvres traduites des médecins montpelliérains dans les bibliothèques des Juifs du Midi de la France au XVe siècle », dans D. LE BLEVEC (dir.), *L'Université de médecine de Montpellier et son rayonnement, op. cit.*, p. 295-305 : p. 302.

chirurgical. L'étude de la bibliothèque du chirurgien de Clément VI, Jean Gabriel de Parme, est tout aussi instructive. Médecin italien formé à la chirurgie, Jean de Parme possède plutôt des ouvrages de médecine que de chirurgie<sup>168</sup>. L'inventaire révèle ainsi plusieurs traités d'Issac Israeli<sup>169</sup>, de Galien, deux *Ysagoges*. Il possède néanmoins la *Summa antidotarii seu questiones* de Roger de Parme, un chirurgien de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle. La quantité d'ouvrages et leurs titres font aussi apparaître la différence les chirurgiens formés par apprentissage et ceux qui appartiennent au milieu universitaire. Alors que pour le chirurgien juif, les titres portent essentiellement sur la chirurgie, pour le praticien du pape, ce sont surtout des ouvrages de médecine. Les traités possédés par Robin de Singallo étaient peut-être un équilibre des deux, autant que l'est son statut.

On est en effet loin du barbier établi en ville qui s'occupe des dents et des saignées des populations urbaines, même si certains pratiquent parfois d'autres opérations chirurgicales. Cela explique probablement la place qu'il occupe à la cour et auprès du pontife. Il semble être au même niveau hiérarchique que les médecins et chirurgiens importants dont s'entoure le pontife. La Chambre des comptes témoigne des avantages dont il bénéficie. En octobre 1368, Robin de Singallo reçoit pour cinq mensualités la somme de 5 florins et 22 sous d'Avignon pour le paiement de son logement, taxé 14 florins par an. Le pape finance ainsi l'habitation du barbier dans la cité<sup>170</sup>. Un privilège que connaissent peu de médecins personnels. Sans doute ont-ils des liens professionnels étroits avec ces médecins universitaires de la cour, avec lesquels ils sont amenés à travailler. Il est aussi défrayé de ces frais de déplacement lors de son voyage auprès de Hugo de Hongrie, à la cour duquel Robin est envoyé par Urbain V pour soigner ses douleurs à la tête<sup>171</sup>.

---

<sup>168</sup> M. NICOU, *Les régimes de santé au Moyen Âge : naissance et diffusion d'une écriture médicale, XIIIe-XVe siècle*, Rome, 2007, p. 560 ; Édités dans F. EHRLE, *Historia Bibliothecae Romanorum Pontificum, Pontificum tum Bonifatianae tum Avenionensis*, Rome, 1890, p. 237-238.

<sup>169</sup> Médecin et philosophe juif du IX<sup>e</sup> siècle. Ses *Diètes universelles* en particulier font souvent partie des programmes de lectures des universités.

<sup>170</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1362-1378)*, *op. cit.*, p. 221, oct. 1368 : *computavit Franciscus Michaelis, clericus Leodien. dioc., de expensis solutis tam pro loquerio quorundam hospiciorum in Monteflascone, dum nuper papa ibidem residebat, quam etiam pro solaro certorum cursorum et nuntiorum ad diversas partes destinatarum : pro loquerio hospicii mag. Robino de Sinigallo, serv. arm. et barbitonsoris pape, quod fuit taxatum pro anno 14 fl., pro 5 mensibus, quibus in dicto hospicio habitavit, 5 fl. 22 s. avin ; pro stabulo sibi tradito et assignato in dicto tempore in loco Montisflasconis 13 s. avin., pro loquerio cuiusdem domus, in qua fuerunt repositae quedam provisiones palatii pape, 3 ½ fl.*

<sup>171</sup> *Ibid.*, p. 254, juillet 1368 : *Mag. Robino de Singallo, servienti armorum, barbitonsori ac sirurgico pape, pro expensis, quas solvit in curatione Hugolini de Ungaria vulnerati in capite et Guillelmi Bituricen. dioc., qui graviter in ventre passebiatur, pro elemosina predictis per papam facta 4 fl. 13 s. avin.*

Ces différences de formation posent la question du statut du barbier et d'une possible hiérarchie au sein de la cour pontificale.

## 2) Le statut des barbiers à la cour pontificale

Les statuts se révèlent assez divers. Il faut relever en premier lieu, ceux qui sont qualifiés de « barbier du pape ». Il y en a un ou deux par pontificat. Eux s'occupent spécifiquement du pontife. Le barbier du pape apparaît régulièrement dans les comptes, dans la rubrique des serviteurs divers. En revanche, il ne fait pas partie, comme c'est le cas pour les médecins, et certains chirurgiens, de la rubrique des familiers. Le barbier « du pape » ne paraît donc pas bénéficier des avantages dont jouissent les autres acteurs de la santé à la cour. Dans les sources, on ne conserve pas la trace de barbiers logeant au palais, ou encore admis à la table du pontife, comme c'est le cas de certains médecins ou chirurgiens.

La Chambre apostolique évoque aussi ceux qualifiés de « barbier de la cour d'Avignon » comme Guy, qui exerça en 1340<sup>172</sup>, Jacques de Athorino, dont nous avons une trace en 1357<sup>173</sup> et Jean Leve, en fonction sous le pontificat d'Urbain V<sup>174</sup>. La documentation est peu proluxe concernant le rôle exact de ces barbiers de la cour. Peut-être étaient-ils en charge des autres officiers de la cour, voire des hôtes de passage.

Quelques barbiers semblent également se distinguer. Dans la comptabilité de Benoît XIII, un barbier revient régulièrement : Ludovico Arbeleti. Contrairement aux autres, il n'occupe, semble-t-il, que cette fonction. Son nom apparaît à plus de 25 reprises dans les comptes. Il dispose d'une rétribution très régulière de 15 florins caméraux pour 3 mois de services, qu'il touche donc 4 fois par an. La somme reçue semble bien plus importante que celles relevées pour les barbiers de la cour. Par ailleurs, si la plupart ne servent qu'un seul pape, deux d'entre eux sont au service de deux papes successifs. Parmi ces derniers, on retrouve Robin de Singallo, barbier d'Urbain V et Grégoire XI, de même que Jacques Debernati<sup>175</sup>.

Certains barbiers n'apparaissent pas en tant que tels dans la comptabilité, puisqu'ils sont parfois rétribués pour d'autres charges qu'ils exercent à la cour. Huit barbiers sur seize, donc la moitié d'entre eux, ont une autre activité : quatre sont sergents d'armes. Trois sont sergents

---

<sup>172</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben der apostolischen Kammer unter Benedikt XII, Klemens VI, und Innocenz VI, (1335-1362)*, Paderborn, 1914, p. 120.

<sup>173</sup> *Ibid.*, p. 655.

<sup>174</sup> P. PANSIER, « Les médecins des papes, *op. cit.* »

<sup>175</sup> ADV, Hôpital, reg. 1701.

d'armes de la cour<sup>176</sup> et Robin Singallo est sergent d'armes du pape et chirurgien, ce dernier ayant donc un statut spécifique. Parmi ces huit barbiers, trois sont aussi écuyers, un est portier du pape, un autre est courrier du pape, et un dernier est damoiseau. Si la majorité – sept sur huit – n'exerce qu'une seule autre charge en sus de celle de barbier, l'un d'eux cumule plusieurs fonctions. Pierre Bertrand, est à la fois barbier de Clément VI, sergent d'armes, écuyer et damoiseau<sup>177</sup>. Par ailleurs, il apparaît dans la comptabilité de manière très régulière<sup>178</sup>.

Peut-on parler de fonctions à caractère honorifique ? Pour les médecins, cela semble être le cas au regard de leurs rétributions et de leur rôle, autant auprès du pontife, que d'autres personnages ou encore de l'université. Les barbiers bénéficient de rémunérations moins importantes et ont des missions moins spécifiques. Occupent-ils de manière effective l'ensemble de leurs fonctions curiales, ou certaines sont-elles honorifiques ? Que ce soient d'ailleurs celles d'écuyer, sergent d'arme, ou bien même celle de barbier.

Les barbiers font partie des acteurs de santé mais leurs activités sont plus variées ont moins à voir avec la médecine que les médecins et les chirurgiens. Pour autant, ils sont en charge du corps du pontife à plus d'un titre.

### 3) Les fonctions propres au barbier

Philippe Genequand, dans sa thèse sur l'organisation et la politique de la cour pontificale de Clément VII, mentionne les diverses tâches du barbier du pontife. La première est, sans surprise de le raser. Plus étonnant, il est chargé de porter la valise rouge du pape quand il est à cheval, ainsi que le reposoir de la mitre<sup>179</sup>. Pour Danielle Jacquart, les compétences du barbier se rapprochent de celles du chirurgien<sup>180</sup>. Ils apportent leur aide essentiellement pour le traitement des plaies externes ou des fractures. Si cela ne doit pas arriver très souvent au pape, les autres serviteurs ont peut-être recours à ces services.

---

<sup>176</sup> Ainsi : Vannes de Tuderto, barbier et sergents d'armes à la cour de 1316 à 1325, K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... 1316-1375, op. cit.*, p. 552 et 614 ; Pierre Bertrand, barbier et sergent d'armes de 1342 à 1346, K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1335-1362), op. cit.*, p. 203, 235, 290 ; et Garin, barbier et sergent d'armes de 1342 à 1352, *Ibid.*, p. 184, 390, 419, 486.

<sup>177</sup> *Ibid.*, AAV, *Cam. Ap. Intr. et Ex.*, 250, f° 175 v° : *Item Petro Bertrandi barbitonsori XXVII flor. III sol. VI den.* (parmi les *scutiferis*) et 187 v° : *Item Petro Bertrandi barbitonsori XXVII flor. III sol. III d.* (parmi les *domicelli*).

<sup>178</sup> AAV, *Cam. Ap. Intr. et Ex.*, 250.

<sup>179</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique, op. cit.*, 2003.

<sup>180</sup> D. JACQUART, *Le milieu médical en France, op. cit.*, p. 34 et suiv.

Les rétributions dont on dispose dans les archives comptables signalent uniquement la somme reçue, sans plus d'informations. Une seule mention indique l'intervention pour laquelle le barbier est rémunéré :

« Le premier jour du mois d'octobre, à la demande de notre seigneur le Pape, au barbier qui fit des phlébotomies sur notre même seigneur, nous livrons VI florins d'or<sup>181</sup>. »

Il s'agit d'une mention figurant dans le livre de compte de Benoît XII pour l'année 1336-1337. Le paiement est daté du 1<sup>er</sup> octobre 1336 et le barbier, dont le nom n'est pas précisé, est probablement Gile. Il apparaît dans le même livre à plusieurs reprises, et il remplit le rôle de barbier du pape<sup>182</sup>. Dans ce registre, il est rétribué en tant que *barbitonsor* toutes les huit semaines, environ 17 florins.

Le barbier attaché au souverain pontife peut donc, à l'occasion, se charger de pratiquer la saignée sur le pape lui-même<sup>183</sup>. Il a ainsi une véritable fonction dans les soins médicaux apportés au chef de la chrétienté. La saignée est une pratique médicale courante qui s'appuie sur la théorie des humeurs, Galien lui-même la recommande. Elle doit être effectuée en fonction de la localisation du surplus d'humeur qui provoque la maladie. La saignée s'apparente aussi à la purgation, même si les médecins doivent en user avec prudence. Cela ne l'empêche pas de connaître un grand succès tout au long du Moyen Âge. La plupart des maladies étant expliquées par un excès d'humeur spécifique et localisé, il suffisait d'employer la saignée pour rétablir une complexion saine<sup>184</sup>. La pratique est soumise à des règles. Les médecins établissent des jours favorables et des ouvrages calendaires circulent dès le XIII<sup>e</sup> siècle. La saignée devient périodique et est réalisée chaque printemps « pour évacuer les humeurs grossières amassées dans le corps pendant l'hiver<sup>185</sup> ».

La place du barbier ne semble guère changer, que ce soit dans d'autres cours, ou pour des siècles plus tardifs. Le même schéma se retrouve à la cour des Sforza au XV<sup>e</sup> siècle, comme en

---

<sup>181</sup> AAV, *Cam. Ap., Intr. et Ex.*, 149 f<sup>o</sup> 45v<sup>o</sup>. *Die prima mensis octobris de mandato domini nostri pape barbitonsori qui fecit fleubotmias eidem domino nostro tradimus VI flor. auri.*

<sup>182</sup> AAV, *Cam. Ap., Intr. et Ex.*, 149 f<sup>o</sup> 47v<sup>o</sup>, 49, 50v<sup>o</sup>, 52, 53v<sup>o</sup>, 55, 56 v<sup>o</sup>.

<sup>183</sup> À propos de la saignée, on consultera : P. GIL SOTRES, « Les régimes de santé », dans M. D. GRMEK (dir.), *Histoire de la pensée médicale en Occident*, I, *Antiquité et Moyen Âge*, Paris, 1995, p. 257-282, p. 261 ; *Id.*, « Derivation and Revulsion : the theory and practice of medieval phlebotomy », dans L. GARCIA-BALLESTER, R. FRENCH, J. ARRIZABALAGA et A. CUNNINGHAM (éd.), *Practical Medicine from Salerno to the Black Death*, Cambridge, 1994, p. 110-155.

<sup>184</sup> L. MOULINIER-BROGI, « Le sang au Moyen Âge, entre savoir et questionnements, science et imaginaire » dans *1453, Cahiers art et science*, numéro spécial, 8, 2004, p. 53-73 : p. 57.

<sup>185</sup> *Ibid.*, p. 58.

témoigne l'étude de Marilyn Nicoud<sup>186</sup>. Elle relève un ou plusieurs barbiers qui travaillent auprès des Sforza dont l'une des tâches est la saignée, préventive ou thérapeutique. Ils s'occupent aussi des soins du corps tels que la toilette ou l'entretien corporel qui concerne notamment la barbe, les cheveux ou les soins dentaires. Ils sont souvent amenés à exécuter les traitements prescrits par les médecins. De la même manière, le travail d'Elisa Andretta sur le milieu médical à la cour pontificale romaine du XVI<sup>e</sup> siècle rend compte d'une répartition des tâches semblable<sup>187</sup>. Un seul barbier du pape est évoqué dans les comptabilités, classé dans la catégorie des « Aides de la Chambre ». Là encore, ils sont chargés des saignées, d'arracher les dents et de poser les ventouses.

Les barbiers sont ainsi en charge de tâches à la fois chirurgicales – thérapeutiques et préventives, parfois limitées à la saignée – et d'hygiène corporelle, une fonction essentielle. Raser la barbe et les cheveux du pontife est en effet primordial, y compris au moment de la toilette mortuaire qui donne lieu à un cérémonial. Quelques portraits et bustes des pontifes ont été conservés et permettent d'avoir une idée de leur apparence<sup>188</sup>. Les représentations des papes Benoît XII, Clément VI et Urbain V donnent toutes à voir des hommes aux cheveux courts et rasés de près.

---

<sup>186</sup> M. NICOUD, *Le prince et les médecins : pensée et pratiques médicales à Milan, 1402-1476*, Rome, 2014, p. 73 et suiv.

<sup>187</sup> E. ANDRETTA, *Roma Medica*, *op. cit.*, p. 225 et suiv.

<sup>188</sup> Sur l'apparence des papes d'Avignon, on consultera : D. VINGTAIN et É. ANHEIM, « Les fresques de la chapelle Saint-Martial (Palais des papes d'Avignon). Techniques picturales et mise en scène du pouvoir pontifical au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle », dans C. D'ALBERTO (dir.), *Imago Papae. Le pape en image du Moyen Âge à l'époque contemporaine*, Rome, 2020, p. 117-130 ; F. BARON, « Fragments de gisants avignonnais », *Revue du Louvre et des musées de France*, 2, 1978, p. 75-83 ; É. ANHEIM, « I ritratti dei papi tra Roma e Avignone », dans V. FRANCHETTI PARDO (éd.), *Arnolfo di Cambio et la sua epoca. Costruire, scolpire, dipingere, decorare. Atti del Convegno Internazionale di studi Firenze-Colle di Val d'Elsa, 7-10 marzo 2006*, Rome, 2007, p. 231-238 ; A. PARAVICINI BAGLIANI, « Art et autoreprésentation : la figure du pape entre le XI<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle », *Perspective*, 1, 2012, p. 95-114.





Figure 7 : Retable peint par Simone Dei Crocifissi entre 1362 et 1370, représentant le pape Urbain V, conservé à la Pinacothèque nationale de Bologne<sup>189</sup>.

---

<sup>189</sup><https://catalogo.beniculturali.it/detail/HistoricOrArtisticProperty/0800063786> consulté le 30 juillet 2023.



**Figure 8 : Buste de Benoît XII par Paul de Sienne, conservé à la cité du Vatican, Basilique Saint-Pierre, Grotte vaticane<sup>190</sup>.**

---

<sup>190</sup> C. D'ALBERTO (dir.), *Imago Papae. Le pape en image du Moyen Âge à l'époque contemporaine*, Rome, 2020, Figure II.



**Figure 9 : Le visage de Saint-Martial, peint par Matteo Giovanetti, après restauration, voûte, compartiment oriental, Avignon, Palais des papes (@Domenico Ventura). Probablement une représentation de Clément VI<sup>191</sup>.**

---

<sup>191</sup> C. D'ALBERTO (dir.), *Imago Papae. Le pape en image du Moyen Âge à l'époque contemporaine*, Rome, 2020, Figure 41.

Le cérémonial de Pierre d'Ameil, à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, précise bien que le barbier a pour tâche de raser la barbe et les cheveux de la dépouille<sup>192</sup>. Par ailleurs, le barbier du pape défunt a interdiction de reprendre le coffret contenant les rasoirs et le bassinnet d'argent ayant servi parce que ces objets ont désormais une valeur symbolique importante. Enfin, le nouveau pontife doit alors payer au barbier 10 ou 12 florins pour compenser la perte de ses instruments<sup>193</sup>.

Les barbiers n'ont donc pas un rôle aussi limité qu'on peut le penser de prime abord. La place du chirurgien à la cour est finalement plus proche de celle des médecins que de ces derniers.

## B- Les chirurgiens du pape

« Il n'est guère possible d'aborder l'histoire de la médecine parisienne sans traiter des rapports qu'elle entretient avec la chirurgie, tant les passés de ces deux disciplines et professions furent chargés d'enjeux tour à tour communs et contradictoires<sup>194</sup>. »

Pour Danielle Jacquart, chirurgiens et médecins sont donc étroitement liés, du moins dans le cadre parisien. En est-il de même pour la cour pontificale et le milieu avignonnais ? Il s'agira ici d'interroger les relations entre les deux professions, mais aussi de reconstituer le profil de ces chirurgiens évoluant auprès du pape.

Les chirurgiens sont moins nombreux que les médecins, et moins nombreux que les barbiers dans les comptes de la Chambre apostolique. Ils ne sont que 14 contre 54 médecins. Cette observation ne vaut pas que pour la cour pontificale, mais pour l'ensemble de la France<sup>195</sup>. Là encore les chiffres relevés sont sensiblement les mêmes avec un pourcentage de 16,6 % contre 12,4 % pour la France. La documentation est bien plus lacunaire sur les chirurgiens que sur les médecins. Ce qui n'empêche pas de faire l'esquisse d'un milieu chirurgical entourant le pape.

### 1) Leur parcours personnel et professionnel

La mention d'un parcours universitaire n'est renseignée que pour un seul des 14 chirurgiens, un certain Gandulfus de Crémone. On ne connaît que le lieu de sa formation, l'Université de

---

<sup>192</sup> M. DYKMANS, *Le Cérémonial de la fin du Moyen Âge à la Renaissance*, t. IV, Rome, 1985, p. 219, n° 969.

<sup>193</sup> A. PARAVICINI-BAGLIANI, *Le corps*, op. cit., p. 153-158.

<sup>194</sup> D. JACQUART, *La médecine médiévale*, op. cit., p. 15.

<sup>195</sup> D. JACQUART, *Le milieu médical en France*, op. cit., p. 28.

Padoue, mais aucune indication n'est donnée sur le diplôme obtenu<sup>196</sup>. Pour les autres, l'absence d'information ne permet pas de connaître le type d'éducation reçue.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, l'enseignement de la chirurgie ne fait pas partie de la médecine académique. Elle reste enseignée en privé, dans le cadre des associations de métier : un praticien transmet son savoir à des disciples ou à des apprentis occasionnels. En plus des compétences de son maître, l'apprenti chirurgien peut espérer être l'héritier de ses instruments et de ses livres, voire d'une partie de sa réputation<sup>197</sup>. Il y a souvent des solidarités familiales fortes et il n'est pas rare que le chirurgien transmette son métier à son ou ses fils. C'est notamment le cas d'Ugo da Lucca, cité par Guy de Chauliac. Ce chirurgien municipal, employé par Bologne en 1214 exerce dans la ville jusqu'à sa mort en 1250. Ses trois fils sont formés à la chirurgie. Le dernier, Teodorico, entre dans l'ordre dominicain et apprend lui aussi la discipline, dans un cadre religieux. Il est d'ailleurs l'auteur d'une *Chirurgie* qui expose les méthodes de son père<sup>198</sup>.

Les travaux de Michael R. McVaugh montrent qu'une forme de chirurgie rationnelle se développe également au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, à travers justement une série d'auteurs dont Teodorico fait partie<sup>199</sup>. Guy de Chauliac dans sa *Grande Chirurgie* témoigne de cette tradition :

« Avant Avicenne, tout le monde était à la fois médecin et chirurgien, mais par la suite, par cupidité ou parce qu'il y avait trop à faire, la chirurgie a été mise à part et confiée à des mécaniciens. Les premiers d'entre eux furent Ruggiero, Rolando et les quatre maîtres, qui écrivirent des ouvrages de chirurgie distincts dans lesquels ils mirent beaucoup de caractère empirique... Vint ensuite Bruno, qui adopta correctement les enseignements de Galien et d'Avicenne, ainsi que les techniques d'Albucasis, bien qu'il ne disposât pas d'une traduction complète des livres de Galien et qu'il laissât presque entièrement de côté l'anatomie. Immédiatement après lui vint Teodorico, qui écrivit son livre en volant tout ce que Bruno disait et en ajoutant quelques contes de son maître Ugo da Lucca. Guglielmo da Saliceto était une figure notable, et a écrit deux textes, l'un en médecine et l'autre en chirurgie, et à mon avis il a bien écrit sur ce qu'il traitait. Lanfranco a également écrit un livre dans lequel il a mis très peu de choses en plus de celles qu'il avait trouvées chez Guglielmo, bien qu'il les ait réorganisées... À Paris, Henri de Mondeville commença un traité dans

---

<sup>196</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 165 ; P. PANSIER, « Les médecins des papes, *op. cit.*

<sup>197</sup> M.R. McVAUGH, « Surgical Education in the Middle Ages », *Dynamis. Acta Hisp. Med. Sci. Hist. Illus.*, 20, 2000, p. 283-304 : p. 286-288.

<sup>198</sup> *Ibid.*

<sup>199</sup> Sur l'enseignement de la chirurgie, on consultera : N.G. SIRAI, *Medieval and Early Renaissance Medicine : An Introduction to Knowledge and Practice*, Londres, 1990 ; J. AGRIMI, et C. CRISCIANI, « The science and the practice of medicine in the thirteenth century according to Guglielmo da Saliceto, Italian surgeon », dans L. GARCÍA-BALLESTER, *et alii.* (éd.), *Practical Medicine from Salerno, op.cit.*, p. 60-87 ; M.R. McVAUGH, *The rational surgery of the Middle Ages*, Florence, 2006 ; *Id.*, « Surgical Education in the Middle Ages », *op. cit.* ; D. JACQUART, *La médecine médiévale, op. cit.*, p. 15-116 ; V.L. BULLOUGH, « Training of the nonuniversity-educated, *op. cit.*, p. 446-458 ; L. CIFUENTES, « La promoció intelectual i social dels barbers-cirurgians a la Barcelona medieval : l'obrador, la bibliotheca i els bens de Joan Vincenç (fl. 1422-1464) », *Arxiu de textos catalans antics*, 19, 2000, p. 429-479.

lequel il essaya d'harmoniser Teodorico et Lanfranco, mais il le laissa inachevé à sa mort<sup>200</sup>. »

Le médecin des papes se fait donc l'héritier d'une tradition chirurgicale rationnelle établie depuis le XIIIe siècle par plusieurs générations de médecins-chirurgiens. Originaire d'Italie du Nord, cette nouvelle discipline se diffuse dans les espaces français. Guy de Chauliac montre par là le cheminement de la discipline vers une chirurgie scientifique structurée<sup>201</sup>. Cette tradition s'appuie sur les textes des autorités : Galien et Avicenne ayant eux aussi écrit sur la chirurgie. Comme Henri de Mondeville avant lui, Guy de Chauliac est partisan d'une formation universitaire pour les chirurgiens :

« En ce qui concerne la théorie, il doit comprendre les res naturales, les res non naturales et les res contra naturam. Il doit d'abord comprendre les res naturales, en particulier l'anatomie, sans laquelle on ne peut rien faire en chirurgie... Qu'il comprenne aussi la doctrine complexionnelle, car les médicaments doivent être adaptés aux différentes natures corporelles... et il en va de même pour les facultés. Il doit aussi comprendre les res non naturales, l'air, les aliments, les boissons et autres, car ce sont les causes de toute santé et de toute maladie. Il doit aussi comprendre les res contra naturam, en particulier les maladies, car le programme de traitement en découle directement. Qu'il n'ignore pas la cause, car s'il guérit sans la comprendre, la récompense ne sera pas la sienne, mais celle de la fortune. Et qu'il ne néglige pas les symptômes, car ils sont parfois plus importants que la cause elle-même et bouleversent tout le cours du traitement... Dans la pratique, il doit savoir régler le régime alimentaire et les médicaments, car sans eux, la chirurgie, troisième outil de la médecine, ne peut être menée à la perfection<sup>202</sup>. »

---

<sup>200</sup> Guignonis de Chaulhiaco, *Inventarium sive Chirurgia Magna*, vol. 1 : Texte édité par M.R. McVAUGH, Leyde-New York-Cologne, 1997, p. 6-7 : *Et usque ad eum inveniuntur omnes fuisse phisici et cyrurgici, sed post, vel propter lasciviam vel occupacionem curarum nimiam, separata fuit cyrurgia et dimissa in manibus mechanicorum. Quorum primus fuit Rogerius, Rolandus, atque quatuor magistri, qui libros separatos de cyrurgia ediderunt et multa emperica in eis immiscuerunt ... Subsequenter invenitur Brunus, qui satis discrete dicta Galieni et Avicenne et operacionem Albucasis assumavit; translacionem tamen librorum Galieni totam non habuit et anathomiam penitus dimisit. Post ipsum inmediate venit Thedericus, qui rapiendo omnia que dixit Brunus cum quibusdam fabulis Hugonis de Luca magistri sui librum edidit. Guillelmus de Saliceto valens homo fuit, et in phisica et in cyrurgia duas summas composuit, et iudicio meo quantum ad illa que tractavit satis bene dixit. Lanfrancus eciam librum scripsit, in quo non multa posuit nisi que a Guillelmo recepit, in alio tamen ordine mutavit... Hinricus de Hermondavilla Parisius tractatum per notabilia incepit in quo nitebatur de Theoderico et Lanfranco facere matrimonium; ipsum tamen tractatum morte preventus non complevit.*

<sup>201</sup> M.R. McVAUGH, « Surgical Education, *op. cit.*, p. 284.

<sup>202</sup> *Ibid.*, p. 285 ; Guignonis de Chaulhiaco, *op. cit.*, M.R. McVAUGH, p. 9 : *Requiritur ergo primo quod cyrurgicus sit litteratus, non tantum in principiis cyrurgie sed eciam phisice, tam in theorica quam practica. In theorica oportet quod ipse cognoscat res naturales et non naturales et contra naturam. Primo enim oportet quod ipse cognoscat res naturales, precipue anathomiam, nam sine ipsa factum est nichil in cyrurgia... Cognoscat eciam complexionem, nam secundum diversitatem nature corporum oportet et diversificare medicamina. Illud idem probatur de virtute... Res eciam non naturales, ut sunt aer et cibus et potus et cetera, oportet quod cognoscat, nam iste sunt cause tocius egritudinis et sanitatis. Oportet eciam quod cognoscat res contra naturam, morbum insuper, nam ab ipso proprie sumitur intencio curativa. Causam nullo modo ignoret, nam si sine cognicione ipsius curaret, non esset eius muneris sed fortune. Accidencia non pretermittat, nam ipsa aliquociens suam causam superant et totam curam prevaricant et pervertunt... In practica oportet quod sciat dietare et farmacare, nam sine istis non perficitur cyrurgia, que est terciium instrumentum medicine...*

Guillaume de Salicet († 1277) est originaire de Plaisance et participe à cette entreprise de promotion de la discipline par deux versions d'une *Chirurgie* (1268 et 1275). Il est le premier à évoquer une « science spéciale exigeant des compétences intellectuelles aussi bien que manuelles ». Dans son traité, il insiste aussi sur l'importance de l'anatomie. C'est autour de 1300 que la chirurgie est introduite dans les facultés de médecine, en Italie du Nord. Bologne est à bien des égards le centre principal de cet enseignement. Taddeo Alderotti († 1295) et ses étudiants y ont joué un rôle fondamental, comme le démontrent entre autres les recherches de Nancy Siraisi<sup>203</sup>. Le médecin de Clément V, Guillaume de Brescia, comme Dino del Garbo († 1327), confrères de Taddeo, ont écrit des traités de médecine mais aussi de chirurgie. Dino del Garbo, dont le père était chirurgien, a d'ailleurs sans doute enseigné la chirurgie à Bologne. D'autres peuvent être évoqués parmi lesquels Lanfranc de Milan († 1310), auteur d'une *Chirurgia Magna* en 1296. Cet étudiant de Guillaume de Salicet enseigne par la suite à Paris, où il côtoie Henri de Mondeville († 1315). Ce professeur ayant exercé à Paris comme à Montpellier est un fervent partisan d'un enseignement chirurgical universitaire. Les travaux de Danielle Jacquart sur la médecine dans le cadre parisien l'illustrent bien<sup>204</sup>. Guy de Chauliac a quant à lui étudié avec Niccolo Bertruccio († 1347), un élève de Mondino de' Liuzzi († 1326), célèbre anatomiste bolognaise. Guy a étudié à Bologne et a donc reçu une formation médicale mais aussi chirurgicale dans laquelle l'anatomie tenait une place importante.

Ce développement de la chirurgie dans le cadre universitaire s'étend en Italie du nord aux *studia* de Ferrare, Pavie, Plaisance et Turin, et même jusqu'au *studium* de Lérida. L'apprentissage ne disparaît pas pour autant. Deux catégories de chirurgiens coexistent donc en cette fin de Moyen Âge. Le succès de cette chirurgie rationnelle est par ailleurs limité. Henri de Mondeville ne parvient pas à imposer la discipline à l'Université de Paris, tout comme elle n'intègre pas l'Université de Montpellier malgré l'intérêt d'un certain nombre de maîtres, tel Guy de Chauliac. Geneviève Dumas qui a bien étudié le milieu met d'ailleurs en garde concernant la possibilité d'un véritable enseignement de la chirurgie à l'École de médecine de Montpellier<sup>205</sup>. Si les maîtres de l'époque, comme Guy de Chauliac, témoignent d'un intérêt pour la discipline, les programmes, eux, ne le reflètent pas. La chirurgie reste enseignée dans la

---

<sup>203</sup> N.G. SIRAI, *Taddeo Alderotti and his Pupils: Two Generations of Italian Medical Learning*, Princeton, NJ, 1981, p. 17 ; J. AGRIMI, et C. CRISCIANI, « The science and practice of medicine in the thirteenth century according to Guglielmo da Saliceto, Italian surgeon », dans L. GARCÍA- BALLESTER *et alii.* (éd.), *Practical Medicine from Salerno to the Black Death*, Cambridge, 1994, p. 60-87; N.G. SIRAI, « How to write a Latin book on surgery: organizing principles and authorial devices in Guglielmo da Saliceto and Dino del Garbo », dans *ibid.*, p. 88-109.

<sup>204</sup> D. JACQUART, *La médecine médiévale*, *op. cit.*, p. 15-116.

<sup>205</sup> G. DUMAS, *Santé et Société*, *op. cit.*, p. 92.

péninsule italienne. Mais contrairement à la volonté de ses défenseurs d'en faire une nouvelle science médicale, elle demeure une spécialité mineure attachée à l'enseignement de la médecine.

Le type de formation suivi par les chirurgiens avignonnais reste mal connu et le statut familial l'est tout autant ; on ne sait pas s'ils sont mariés par exemple. Certaines précisions familiales apparaissent dans la documentation. Gandulfus de Crémone est le fils de Petrus de la Casa<sup>206</sup>. Jean de Gênes est le neveu du chirurgien Anselme de Gênes, ce qui semble lui conférer une plus grande légitimité<sup>207</sup>. Ces deux cas s'inscrivent dans des schémas de transmission du savoir chirurgical de père en fils. On ne connaît l'origine géographique que de six d'entre eux. Cinq sont étrangers, et quatre viennent d'Italie<sup>208</sup>. Dans la mesure où la science chirurgicale est plus développée dans la péninsule italienne<sup>209</sup>, il paraît logique que la papauté y ait cherché ses chirurgiens. En choisissant des praticiens issus des universités ou ayant exercé dans des villes italiennes, le pape s'assurait qu'ils soient formés à l'art chirurgical.

Un des chirurgiens pontificaux est mieux connu, probablement parce qu'il occupe une place particulière auprès de trois papes. C'est le seul à être au service de plus d'un pontife. Il s'agit de Jean Gabriel de Parme. Il dispose de plusieurs propriétés à Avignon, dont une maison dans une rue située entre celle du Four de la Terre et du Four de Nabresse, et une autre avec jardin entre les deux portails Imbert<sup>210</sup>. Les soins prodigués à Clément VI, Innocent VI et Grégoire XI lui valent de nombreux émoluments. La plupart des sources le qualifient de *surgicus* : c'est en tout cas sous ce qualificatif qu'il figure dans les comptes de la Chambre. D'autres documents emploient également le terme de *medicus*, à l'image d'une reconnaissance établie au profit du monastère Sainte-Catherine pour sa maison le 16 juin 1371<sup>211</sup>. Est-ce pour autant la preuve que son statut de chirurgien se confond avec celui de médecin ? Probablement pas, cette reconnaissance étant la seule occurrence. Mais peut-être est-ce la manière dont Jean Gabriel de Parme perçoit et évoque son identité professionnelle. Originaire d'Italie, il a probablement reçu un enseignement de la médecine et de la chirurgie dans une université italienne avant d'arriver à la cour d'Avignon. Cela peut contribuer à expliquer la façon dont il se présente dans l'acte cité plus haut.

---

<sup>206</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 165.

<sup>207</sup> *Ibid.*, p. 424.

<sup>208</sup> Gandulfus de Crémone, chirurgien d'Urbain V a étudié à Padoue, Jean Gabriel de Parme vient de Parme, Jean de Gênes et Pierre Pestagali viennent de Gênes.

<sup>209</sup> M.R. MCVAUGH, *The rational surgery of the Middle Ages*, Florence, 2006.

<sup>210</sup> P. PANSIER, « Les médecins des papes, *op. cit.* »

<sup>211</sup> ADV, Sainte-Catherine, n°50.



## 2) Leur statut à la cour pontificale

Peut-on parler des chirurgiens du pape de manière générale ou faut-il distinguer plusieurs profils de praticiens ? Pour les chirurgiens à propos desquels on ne conserve que peu d'informations, une précision vient clarifier la place qu'ils occupent à la cour. Trois sont qualifiés de « chirurgiens du palais d'Avignon ». Cette mention pose question. Mais il apparaît clairement que l'expression désigne les praticiens au service de la cour. Les patients dont ils prennent soin sont probablement des courtisans, des familiers, voire des serviteurs du pontife. Jacques Poncii, Mathieu Adalhil, tous deux chirurgiens du palais sous Benoît XIII et Nicolas de Monteclaro, qui occupe les mêmes fonctions sous Clément VI, ne semblent pas bénéficier du même type de rémunération que les autres. De fait, si les deux derniers ne sont pas mentionnés dans les comptes de la Chambre apostolique, Jacques Poncii, lui, perçoit la somme de 5 florins mensuels<sup>212</sup>. Ce salaire est bien inférieur à celui des chirurgiens du pape dont nous avons la trace.

Jean Gabriel de Parme est l'une des figures chirurgicales importantes de la cour. Originaire d'Italie, chanoine de Parme et prévôt de Prato, il est au service de pas moins de trois papes. Il a sûrement suivi un enseignement médical et chirurgical dans une université italienne. Il apparaît dans les comptes de Clément VI à partir de 1348, chaque année jusqu'à la mort du pontife en 1352 ; il est également mentionné de 1353 à 1360 parmi les familiers d'Innocent VI et en 1376 dans les comptabilités de Grégoire XI. Il dispose de rémunérations très régulières pendant près de douze ans. Jean Gabriel de Parme est presque toujours qualifié de *surgicus* dans les sources, mais il perçoit le même salaire que les médecins. Il est rémunéré 27 florins et quelques deniers toutes les huit semaines, soit un total de 175 florins et 17 sous ou 210 livres et 17 sous par an<sup>213</sup>. Il en est de même pour Jean de Gênes, au service de Clément VI<sup>214</sup>, et pour Pierre Augier, exerçant auprès de Benoît XII. Ce dernier reçoit également de fortes sommes en 1340 : 100 florins ou encore 270 florins, 6 sous et 8 deniers partagés avec l'apothicaire du pape François de Cerdona en 1340<sup>215</sup>.

Les comptes de la Chambre apostolique révèlent également qu'à certaines périodes, seul le médecin-chirurgien est rétribué de manière régulière et semble faire partie du quotidien du pontife. Les autres physiciens interviennent plutôt de manière ponctuelle lors des maladies du

---

<sup>212</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, op. cit., p. 335 ; L.G. MARINI, *Degli architri*, op. cit., p. 114.

<sup>213</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1335-1362)*, op. cit., p. 420, 440, 461, 485, 529, 578 et 615-616, 653 et 756.

<sup>214</sup> *Idem*, p. 202, 234, 289, 324 et 390.

<sup>215</sup> *Idem*, p. 113, 120, 159, 202, 234, 289, 324 et 390.

pontife. Il en est ainsi pour Jean Gabriel de Parme, seul praticien rémunéré pour les années 1351-1352 et 1356-1357. Ces trois personnages semblent donc jouer un rôle médical important auprès du pontife, au même titre que les médecins présents à la cour.

Deux d'entre eux bénéficient d'autres charges : Michael Gerald, chirurgien de Benoît XIII, est également huissier mineur du palais d'Avignon<sup>216</sup>. Pierre Augier est quant à lui, camérier<sup>217</sup>. Tout comme pour les médecins, on peut s'interroger sur ces fonctions supplémentaires : s'agit-il de fonctions véritablement exercées ou simplement honorifiques ? Comme pour les physiciens, il s'agit certainement d'un moyen pour le pontife d'augmenter la solde et le prestige de son praticien. Mais le manque de sources ne permet pas de l'affirmer catégoriquement.

Comme certains médecins, des chirurgiens ont mené des carrières médicales auprès des grands, au service d'autres souverains ou de cardinaux, avant ou après leur charge auprès du pape. Pierre Pestagalli, originaire de la région de Gênes, s'est trouvé à la fois au service d'Innocent VI et du roi de Chypre, Hugues IV ou Pierre I<sup>er</sup><sup>218</sup>.

Les chirurgiens de la cour pontificale d'Avignon ont tous exercé entre 1340 et 1407. Quelques profils se distinguent des autres et sont davantage associés aux médecins qu'aux barbiers. Ce rapprochement est sûrement dû à la formation suivie par ces praticiens. La plupart sont italiens et ont très certainement suivi un cursus médical comprenant des enseignements chirurgicaux. Cela révèle à nouveau le souci du pape de choisir ses praticiens avec soin. Il ne se contente pas de chirurgiens formés par l'apprentissage mais fait venir d'Italie des médecins qui ont reçu un enseignement universitaire de la chirurgie. Il varie ainsi les spécialités de ceux qui prennent soin de son corps. Cette volonté d'avoir à son service à la fois des praticiens qui portent le titre de médecin et celui de chirurgien traduit-elle pour autant des fonctions différentes ? Le fait que les sources fassent une nette distinction dans la terminologie semble l'indiquer, mais la réalité de la pratique en est peut-être différente.

### 3) Les fonctions propres au chirurgien

Guy de Chauliac, dans son chapitre singulier, esquisse une définition de la chirurgie :

« Chirurgie est habitude ou science acquise par celui qui vulgairement et particulièrement est appelé médecin : auquel appartient toute la médecine et la charge d'enseigner non seulement les chirurgiens, ains aussi les apoticaire : desquels un chacun a son art et la dextérité à exécuter les ordonnances du médecin.

---

<sup>216</sup> P. PANSIER, « Les médecins des papes, *op. cit.*

<sup>217</sup> *Ibid.*

<sup>218</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 655.

Ainsi la chirurgie prise estroitement est propre à ceux que vulgairement on appelle chirurgiens : mais prise plus largement elle appartient aux médecins<sup>219</sup>. »

Le médecin des papes considère donc la chirurgie comme une partie intégrante de la médecine. C'est pourquoi il décide de rédiger sa *Chirurgia Magna*, qu'il met à disposition des chirurgiens, et si l'on suit sa pensée, des médecins.

Que nous dit Guy de Chauliac des pratiques chirurgicales à la cour ? Les chirurgiens se chargent en principe de toutes les affections et maladies extérieures. Son œuvre laisse à voir la pratique chirurgicale de son temps, mais comme le dit Michael R. McVaugh : « Les exigences de la forme écrite, à laquelle ils tiennent tellement, obscurcissent autant qu'ils révèlent les détails pratiques de l'exercice de leur métier<sup>220</sup>. » Ainsi, les opérations décrites par Guy de Chauliac n'étaient peut-être pas pratiquées par les chirurgiens contemporains, et encore moins sur le souverain pontife. Ces praticiens semblent prendre en charge essentiellement les plaies, qu'ils traitent de différentes manières. Ils s'occupent également des opérations, que ce soit des tumeurs, des opérations des yeux, des dents ou encore des hernies. Les fractures, luxations et les rares amputations paraissent être également de leur ressort. Il est toutefois peu probable que les papes d'Avignon aient été atteints de ce type d'affections ou traumatismes ; du moins les sources n'en disent rien.

Les soins du corps qui sont décrits par Guy de Chauliac ont en revanche plus de chances d'avoir été utilisés pour traiter les courtisans de la cour d'Avignon. La *Grande Chirurgie* de Guy de Chauliac décrit par exemple des remèdes pour redonner de la couleur aux cheveux blancs, une affection qualifiée de « canitie » :

« Ceux qui noircissent les cheveux, sont (selon Galen au premier du Miamir) la cedrée avec huile, et sans huile, ès froids et humides. Et il dit, qu'en sa contrée d'Asie, les paysandes des montagnes y adjoustent de la poix liquide, et en oignent la racine des poils. Ces medicaments noircissent, de sorte qu'ils ne nuisent pas<sup>221</sup>. »

Ces recettes pour blanchir les cheveux se retrouvent dans la *Chirurgie* d'Henri de Mondeville. Laurence Moulinier-Brogi cite la formule employée par Bernard de Gordon à propos des cheveux blancs, rapportée par Guy de Chauliac, selon laquelle ces derniers seraient vécus comme « un drapeau que la mort aurait planté sur la tête »<sup>222</sup>. Les papes et autres

---

<sup>219</sup> E. NICAISE, *La Grande chirurgie*, op. cit., chapitre singulier, p. 7.

<sup>220</sup> M. MCVAUGH, « Stratégies thérapeutiques : la chirurgie », dans M. D. GRMEK (dir.), *Histoire de la pensée médicale en Occident*, tome 1 : *Antiquité et Moyen Âge*, Paris, 1995, p. 253.

<sup>221</sup> E. NICAISE, *La Grande chirurgie*, op. cit., p. 451.

<sup>222</sup> L. MOULINIER-BROGI, « Les soins du corps à la cour de France au tournant du XIV<sup>e</sup> siècle », *Cultures de cour, cultures du corps XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 2011, p. 31-50.

courtisans ont peut-être sollicité les chirurgiens présents à la cour pour se teindre les cheveux et paraître plus jeunes. Les portraits présentés plus haut dépeignent en effet des pontifes dont la vieillesse ne semble pas avoir affecté les traits. Que les artistes aient été indulgents ou que la représentation soit fidèle, cela dénote l'importance accordée par le pontife à son image.

L'embaumement des corps est une autre attribution, et non des moindres, dont le chirurgien, en collaboration avec l'apothicaire, a la charge. Les courtisans et les papes qui décèdent à la cour doivent être embaumés. Le type de procédé utilisé dépend du statut social de la personne : un simple courtisan ne bénéficie pas du même traitement que le souverain pontife. C'est ce que précise Henri de Mondeville dans sa *Chirurgie* :

« Certains requièrent une préparation extrêmement simple, voire nulle, pour les préserver de la corruption ; cela vaut pour le corps des pauvres et de certains riches et l'inhumation doit se faire sous trois jours, l'été, ou sous quatre jours, l'hiver. Les autres en revanche exigent une préparation : c'est le cas des hommes de condition moyenne comme les chevaliers et les barons. Enfin, il y a les rois et les reines, les papes et les prélats, qui doivent être conservés à visage découverts<sup>223</sup>. »

Il ajoute une précision : le corps du pape est soumis à une exposition publique lors de laquelle le visage doit être découvert. À la lecture des manuels de chirurgie de l'époque, ce dernier détail relève des techniques complexes en usage pour un nombre de personnages restreints, dont le chef de la chrétienté. En plus de ce visage découvert, le corps doit pouvoir être présentable pendant huit jours. Là encore les moyens mis en œuvre pour y parvenir ne sont pas des plus aisés. Guy de Chauliac témoigne d'une technique utilisée pour conserver le corps du pape :

« Mais il y a vne finesse de Rhasis, que pour garder les corps de s'enfler, ils soient couchez et tournez sur le visage. Et si le ventre estoit enflé, il y a vne finesse que le ventre soit piqué d'une tariere ou d'une grosse alesne, en quelques lieux, afin que l'eau et le vent en puissent sortir : comme disoit Jacques l'Apoticaire qui auoit embaumé plusieurs Papes<sup>224</sup>. »

Outre la technique décrite, la dernière phrase interpelle. Le « Jacques » dont il est question est peut-être Jacques de Cerdona, qui est qualifié d'apothicaire du pape et qui exerce à la cour en même temps que Guy de Chauliac. Mais le nom pourrait aussi renvoyer à Jacques Mélior, apothicaire de plusieurs papes successifs. Le chirurgien précise que ce Jacques « avait embaumé plusieurs Papes ». Les techniques d'embaumement ont donc vraisemblablement été utilisées sur plusieurs souverains pontifes. Le chirurgien joue un rôle non négligeable pour la

---

<sup>223</sup> *Ibid.*

<sup>224</sup> E. NICAISE, *La Grande chirurgie, op. cit.*, p. 438.

conservation des corps. Il exécute l'embaumement du corps du défunt. C'est lui qui se charge d'extraire les viscères du ventre de la dépouille. Il s'applique aussi à « boucher » les ouvertures, à savoir des coutures de l'anus, de la bouche et des narines.

Les différents extraits de Guy de Chauliac permettent d'y voir plus clair dans les attributions du chirurgien de cour ; ce dernier n'est toutefois pas un chirurgien ordinaire. Il représente le médecin-chirurgien, lettré, clerc et universitaire. On peut sûrement classer Jean Gabriel de Parme, Jean de Gênes et Pierre Augier dans cette même catégorie. Mais qu'en est-il des autres, qualifiés de « chirurgiens du palais » d'Avignon ? Faute de sources, leur rôle et leurs attributions sont difficiles à déterminer. Sans doute s'occupaient-ils des plaies et autres blessures des officiers de la cour pontificale.

L'analyse des différents manuscrits de la comptabilité de Clément VI, révèle que le pape s'entoure de plusieurs médecins : entre cinq et six. Toutefois, ils ne l'assistent de manière collégiale que dans la maladie<sup>225</sup>. Lorsque Clément VI est en bonne santé, seul le chirurgien Jean Gabriel de Parme est soldé par la chambre pour ses services<sup>226</sup>. Pour ses soins quotidiens, le pape se repose sur un seul chirurgien. Mais sans doute faut-il nuancer ici, en rappelant que Jean Gabriel de Parme est un Italien, probablement tout autant chirurgien que médecin.<sup>227</sup>.

La santé du pape fait donc l'objet d'un entourage varié d'acteurs de santé. Médecins, chirurgiens et même barbiers se relaient auprès du souverain pour lui apporter les soins nécessaires. Les fonctions de chacun sont plus ou moins définies. Les barbiers s'occupent essentiellement des saignées, de la barbe et des cheveux du pape. Les médecins et chirurgiens s'emploient à surveiller la santé du pontife au quotidien, pour une partie d'entre eux, tandis que d'autres le servent plus ponctuellement et en cas de maladie. Les tâches proprement médicales leur reviennent : l'établissement d'un régime de santé, le diagnostic en cas d'affections particulières et la prescription de remèdes. Les recettes de ces « médecines » sont établies par les praticiens, mais la fabrication revient souvent aux apothicaires. Ils forment la dernière catégorie des acteurs de santé qui évoluent à la cour.

---

<sup>225</sup> AAV, *Cam. Ap., Intr. et Ex.*, 209 f° 163: *Item dominis Stephano Seguini, Johanni de Florentia, Raymunod de Varsio fisicis, Johanni de Janua et Petro Augerii surgicis, pro tota CXXV flor. XII sol., VI d.*

<sup>226</sup> AAV, *Cam. Ap., Intr. et Ex.*, 263, toute l'année 1351-1352, toutes les huit semaines, à partir du f° 176 v° jusqu'au f° 185 v° : *Item magistro Johanni de Parma surgico, XXVII flor. II sol. VI d.*

<sup>227</sup> AAV, *Cam. Ap., Intr. et Ex.*, 267, toute l'année 1353-1354, toutes les huit semaines, à partir du f° 32 jusqu'au f° 40 v° : *Item magistro Johanni de Parma surgico, XXVII flor. III sol. III d.*

### III- Les apothicaires

Les apothicaires sont avant tout des boutiquiers qui procurent à la cour des épices pour la cuisine, mais aussi du papier, de la cire, de l'arsenic, des confiseries, de l'encre, des articles de mercerie... Ce sont eux également qui composent et fournissent, en accord avec les médecins, les drogues et les médicaments destinés au pape ou aux autres courtisans. C'est ce rôle qui est au cœur de la présente étude. Le nombre d'apothicaires soldés par les comptes de la Chambre est variable. Toutefois, un ou deux « apothicaires du pape » reviennent avec régularité sous chaque pontificat. Il est donc envisageable, comme pour les autres acteurs de la santé, qu'il existe une hiérarchie des apothicaires à la cour. Le statut de ces apothicaires, de même que leurs attributions, plus ou moins spécifiques selon leur place à la cour, sont donc à interroger.

#### A- Les apothicaires du pape

Les apothicaires ne disposent d'un véritable statut qu'à partir du XII<sup>e</sup> siècle, alors qu'une délimitation entre médecine et pharmacie commence à se dessiner<sup>228</sup>. La pharmacie, ou apothicairerie devient alors, au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, un domaine d'activité indépendant et réglementé. Il l'est à Avignon, dès 1242<sup>229</sup>. La définition du statut d'apothicaire reste difficile. Jean-Pierre Bénézet s'y essaie et dresse un portrait riche de cet acteur de santé :

« L'apothicaire est à la croisée des élites savantes et du monde marchand. Il évolue sur une ligne de partage fluctuante définissable avec les jalons de l'historiographie moderne. Sa bibliothèque, avec une douzaine d'ouvrages en moyenne, le rapproche des médecins. Des denrées alimentaires, épices, miel, cire, vin et huile, entreposées dans les annexes de sa boutique, en font un marchand. Son savoir-faire déborde du champ thérapeutique. Son statut comporte une forte composante extraprofessionnelle. Il confectionne des cierges et des ex voto de cire, il prépare pour la vente des boissons alcoolisées. À l'occasion, il fabrique de la poudre à canon. À Avignon, il embaume la dépouille des papes. En Catalogne, il peut être maître d'école. Homme de savoir par sa culture et de savoir-faire par ses pratiques, il

---

<sup>228</sup> Sur le métier d'apothicaire, on regardera l'ouvrage fondamental de J.P. BENEZET, *Pharmacie et médicament en Méditerranée occidentale (XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, 1999.

<sup>229</sup> S. GAGNIERE, « Les apothicaires à la Cour des Papes d'Avignon (suite) », *Revue d'Histoire de la Pharmacie*, 231, 1976, p. 225-236 : p. 229 ; A.R. MAULDE, *Coutumes et règlements de la République d'Avignon au XII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1879.

s'intègre au groupe hétérogène qui se forme alors autour du triangle malade, maladie et thérapeutique<sup>230</sup>. »

Les apothicaires sont des laïcs, qui tiennent boutiques et fournissent en épices et médications, autant les grands que les populations locales. Michael R. McVaugh décrit deux types d'apothicaires : l'apothicaire princier, qui officie à la cour, et l'apothicaire qui tient boutique en ville. Il en dénombre d'ailleurs 86 entre 1300 et 1340, pour la seule ville de Barcelone<sup>231</sup>. L'installation de la papauté à Avignon, dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle, attire les étrangers dans la ville. Sa population augmente sensiblement, et avec elle, le nombre d'apothicaires. L'étude qu'a fait Henri Granel à partir des registres de l'*Aumône de Notre-Dame de la Major*, fondée en 1325 par les marchands étrangers établis à Avignon montre une prépondérance des apothicaires florentins<sup>232</sup>. Parmi ces derniers, enregistrés sur une liste des confrères de l'Aumône vers 1375, l'une des familles qui restent au service des papes sous plusieurs pontificats : les Mélior. Y figure également l'épicier d'Urbain V<sup>233</sup>. De fait, ceux qui sont qualifiés d'« apothicaires du pape » forment pour plusieurs d'entre eux de véritables dynasties.

Jacques Mélior est en fonction sous Jean XXII, Clément VI et Innocent VI, et ses fils Agapit Mélior et Nicolas Mélior assistent la papauté jusqu'au pontificat de Grégoire XI. La famille est donc présente à la cour pendant toute la période des papes d'Avignon, à l'exclusion de l'époque schismatique.

Il faut aussi évoquer les Cerdona. François Cerdona est l'apothicaire du pape Benoît XII, de même qu'un autre membre de sa famille, probablement son fils : Pierre Cerdona. Alors qu'on retrouve ce dernier sous le pontificat de Clément VI, Jacques Cerdona fait également son apparition. Parmi les autres apothicaires du pape, un autre sert sous plusieurs pontifes : Hugo Tinhacy, apothicaire de Jean XXII et Benoît XII.

Que sait-on du milieu social de ces marchands ? Pour la plupart d'entre eux, on dispose de peu d'informations. Les travaux de Sylvain Gagnière révèlent quelques éléments, notamment

---

<sup>230</sup> J.P. BENEZET, « Éléments du statut social des apothicaires », dans F. COLLARD et É. SAMAMA (dir.), *Pharmacopoles et apothicaires. Les « pharmaciens » de l'Antiquité au Grand Siècle*, Paris, 2006, p. 101-118 ; dans le même volume, on pourra consulter : L. MOULINIER-BROGI, « Médecins et apothicaires dans l'Italie médiévale : quelques aspects de leurs relations », *Pharmacopoles, op. cit.*, p. 119-134 ; F. COLLARD, « Les risques d'un métier ou quand l'apothicairerie devient un débit de poisons (France, XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles) », *Pharmacopoles, op. cit.*, p. 135-150.

<sup>231</sup> M.R. MCVAUGH, *Medicine before de plague, op. cit.*, p. 42.

<sup>232</sup> H. GRANEL, *Histoire de la pharmacie à Avignon du XII<sup>e</sup> siècle à la Révolution*, Paris, 1905, p. 29.

<sup>233</sup> *Ibid.* p. 29-30.

sur ceux qui ont en charge la santé du pontife<sup>234</sup>. Adhémar Barral, l'apothicaire de Clément VI, est originaire de Cahors. Avant de s'installer à Avignon, il faisait partie des bourgeois de Paris. Il s'agit donc probablement d'un personnage influent de la ville. Jacques Mélior est également issu d'une importante famille florentine. C'est sûrement ce qui lui permet de faire partie des courtisans de la cour pontificale. C'est aussi le cas d'Hugo Tinhacy. Jean Mercier, en revanche, est un simple habitant d'Avignon, originaire de Rodez. Le second apothicaire d'Urbain V, Benoît Cavalier, est également originaire de Rodez. Le pape a ainsi choisi des apothicaires qui font partie du réseau de sa région d'origine. Ce mode de recrutement, par les réseaux préexistants, est déjà perceptible pour les médecins. La confiance est un aspect essentiel des rapports entre le pape et les acteurs de la santé. Choisir des médecins ou des apothicaires dans un milieu connu, que des proches recommandent, est sûrement plus rassurant pour le pontife.

Les apothicaires sont pour la plupart originaires d'un milieu marchand, plutôt bourgeois. Ils s'établissent à Avignon, attirés par la présence des pontifes, et plusieurs d'entre eux transmettent leur métier à leurs enfants. La plupart sont donc mariés.

Le statut particulier de l'apothicaire du pape est souligné par les comptes de la chambre apostolique. Ces derniers font clairement la différence entre les apothicaires et les simples marchands ou courtisans dont le nom n'est pas toujours spécifié. Les « apothicaires du pape » et les « apothicaires d'Avignon » sont donc bien distincts. Ceux qui sont au service du pontife ne bénéficient pas seulement du montant des achats faits par la cour auprès d'eux. Ils apparaissent presque tous dans les comptes sous un autre titre. Ils sont ainsi rétribués pour d'autres charges : écuyers, sergents d'armes, ou encore damoiseaux, tout comme le sont les barbiers. Il semble peu probable que ces marchands d'épices aient véritablement occupé ces fonctions. Ces charges qui semblent être uniquement honorifiques, sont une manière pour le pape de récompenser les apothicaires en charge de sa santé. Ces derniers reçoivent une solde régulière, indépendante des achats nécessaires à la cour. Jacques Mélior<sup>235</sup> et François Cerdona<sup>236</sup>, bénéficient de ce double statut puisqu'ils figurent parmi les sergents d'armes.

---

<sup>234</sup> S. GAGNIERE, « Les apothicaires à la Cour des Papes d'Avignon », *Revue d'Histoire de la Pharmacie*, 230, 1976, p. 147-157.

<sup>235</sup> AAV, *Cam. Ap., Intr. et Ex.*, 293, f° 138 v°, 139 v°, 141 v°, 143 v°, 144 v° et suivants : *Jacobus Melioris serviens armorum et ypothecarius domini nostri pape.*

<sup>236</sup> AAV, *Cam. Ap., Intr. et Ex.*, 149, f° 44 v° : *Francesco de Cerdona ypothecario serviens armorum et ypothecario domini nostri pape.*



Adhémar Barral, l'apothicaire de Clément VI, lui, apparaît dans la catégorie des écuyers et des damoiseaux du pape<sup>237</sup>.

Les règlements concernant les officiers du palais pontifical, élaborés sous Benoît XIII, et étudiés par Henri Granel, définissent le rôle qu'occupait l'apothicaire à la cour :

« De même un autre officier du palais aura la garde des confections et de toutes les espèces médicinales destinées au pape ou autres concernant sa chambre.

Il devra spécifier par écrit, dans un registre, les quantités reçues, les dates de livraisons. Ce dit registre sera vérifié et certifié par les gentilshommes de la chambre, qui sauront exactement les comptes qu'ils auront à régler à l'apothicaire qui aura fait ces livraisons.

Cet officier aura également la garde des récipients et plats qui servent à administrer lesdites substances médicinales au pape, aux cardinaux et autres. Il devra également avoir les toiles et longières nettes et propres, nécessaires pour recevoir les drogues<sup>238</sup>. »

Le rôle de l'apothicaire est réglementé et les comptes de la Chambre apostolique fournissent les listes de drogues, épices et autres produits qu'ils livrent à la cour. Sous le pontificat de Jean XXII, il y a 9 mentions au nom de Jacques Mélior, avec une liste détaillée de ce qu'il a livré, et la somme due par la Chambre<sup>239</sup>. Ces mentions reviennent pour tous les apothicaires du pape et dans tous les livres de comptes, dans la catégorie des gages extraordinaires.

Il va de soi que ce ne sont pas les apothicaires dits « d'Avignon » qui fournissent les drogues dont a besoin le souverain pontife. Ce sont les apothicaires dit « du pape » qui sont en relation avec les médecins pour préparer les médicaments nécessaires. Sous le pontificat de Jean XXII, ces épices sont achetées directement par l'un des médecins du pape. Geoffroi Isnard, son intendant par ailleurs. Ainsi, dans les comptes de la chambre ce type de notices est régulier :

« Pour les choses ci-dessous mentionnées et achetées par le seigneur Geoffroy, évêque de Cavaillon, pour Notre Saint Père le Pape ; à savoir :

Pour poudres d'un électuaire au prix de 26 sols viennois.

Pour diverses espèces mêlées aux aromates, au prix de 20 sols 10 deniers viennois.

---

<sup>237</sup> AAV, *Cam. Ap., Intr. et Ex.*, 263 : f°176 v°, Adhémar Barral est classé parmi les *domicelli* et reçoit pour cette charge la même somme que le chirurgien du pape, Jean de Parme, soit 27 florins, 2 sols et 6 deniers toutes les huit semaines.

<sup>238</sup> H. GRANDEL, *Histoire de la pharmacie, op.cit.*, p. 30

<sup>239</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1335-1362), op. cit.*, p. 88, 489, 490, 503, 513, 522, 529, 534.

Pour un quintal de miel pour les préparations de Notre Saint Père le Pape au prix de 27 sols 3 deniers viennois<sup>240</sup>. »

Le médecin, en charge de ces achats, commandait à l'apothicaire les ingrédients entrant dans la composition des remèdes qu'il prescrivait lui-même à Jean XXII. La composition de ces drogues donne à voir les pratiques pharmaceutiques en vigueur à la cour d'Avignon, et au XIVe siècle de manière générale.

## B- Les médecines fournies par les apothicaires

Les médecines que fournissent les apothicaires sont élaborées à partir de recettes spécifiques données par des autorités. Leur fabrication demande ainsi des connaissances livresques. Les recherches de Mohamed Ouerfelli retracent cette tradition écrite de la pharmacopée, héritée des traductions classiques et arabes du XII<sup>e</sup> siècle<sup>241</sup>. Parmi les plus importants, l'auteur cite le dixième livre du *Pantegni* qui traite des médicaments simples et des composés. Le *Livre des aliments et des médicaments* d'Ishaq al-Israili met à disposition des médecins une sorte de catalogue qui recense les différentes caractéristiques des aliments, avec un développement particulier pour chaque catégorie : fruits, légumes, céréales, etc. Le *De Gradibus* traduit par Constantin enrichi encore le corpus<sup>242</sup>. À partir de ce matériau, les médecins occidentaux en composent de nouveaux, tel le *Grand Antidotaire* à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, dont l'auteur serait Nicolaus Praepositus. Guy de Chauliac dans sa *Grande Chirurgie* propose lui aussi un antidotaire en guise de dernier chapitre.

C'est donc à partir de cette écriture médicale spécifique que les médecins et les apothicaires travaillent ensemble à la fabrication des remèdes. Seuls certains apothicaires ont le privilège d'être responsables de l'approvisionnement en médecines. Ils ne sont pas plus de trois par pontificat. Les compétences et la culture médicale étaient sans doute des critères pour le recrutement de l'apothicaire du pape, en qui il devait avoir une totale confiance. Pour le reste, il est délicat de différencier les épices et les autres aliments fournis pour la cuisine, de ceux qui servent à concocter les remèdes.

---

<sup>240</sup> H. GRANEL, *Histoire de la pharmacie, op.cit.*, p. 32.

<sup>241</sup> M. OUERFELLI, *Le sucre : production, commercialisation et usages dans la Méditerranée médiévale*, Leyde-Boston, 2008, p. 523 et suiv.

<sup>242</sup> D. JACQUART et F. MICHEAU, *La médecine arabe, op. cit.*, p. 112-113.

Certains produits sont connus pour leurs vertus thérapeutiques, à l'image de l'eau de rose et du sucre qui entrent dans la composition de nombreux remèdes. Le sucre a bien été étudié par Mohamed Ouerfelli. Il en retrace l'histoire et donne de précieuses indications sur ses usages dans le cadre de la pharmacopée. Le sucre aurait des vertus permettant de corriger les troubles physiologiques de l'organisme humain. Cet aliment très nutritif est recommandé aux tempéraments chauds et froids, et surtout aux personnes âgées. Il n'est donc pas étonnant qu'on le retrouve en quantité dans les prescriptions pontificales. Ces propriétés sont étendues à toutes les autres préparations confectionnées avec du sucre comme les confitures ou autres confiseries. Le sucre est également considéré comme un correctif : il permet de repousser la nocivité produite par les autres aliments<sup>243</sup>. Cet ingrédient est donc considéré par les médecins comme un remède, recommandé dans le cadre de plusieurs maladies, notamment pour les douleurs au ventre, à la vessie et aux reins<sup>244</sup>. Si l'on considère le nombre de pontifes atteints par des calculs rénaux, la recommandation du sucre paraît cohérente. Mohamed Ouerfelli observe enfin une progression importante de l'usage du sucre en tant que médecine à la fin du Moyen âge<sup>245</sup>.

Parfois, les comptes sont explicites. En 1334, la Chambre apostolique solde Jacques Mélior pour le prix de 32 grenades, que Geoffroi Isnard, médecin de Jean XXII, a demandées pour l'usage du pape<sup>246</sup>. Les grenades sont recommandées par certains régimes de santé pour leurs effets humidificateurs<sup>247</sup>. On retrouve ces mêmes fruits à la cour de Milan, où ils sont envoyés régulièrement à la famille ducale, et plus particulièrement à Bianca Maria<sup>248</sup>. L'usage de certains fruits dans la médecine est ainsi classique. Pour autant, ils n'ont pas toujours bonne réputation. Si certains sont recommandés par les médecins et entrent dans la composition des remèdes, d'autres au contraire sont à éviter sous peine de détériorer l'état de santé du malade<sup>249</sup>. Sous le pontificat de Benoît XII, les Cerdone, François, Pierre et Jacques, sont très souvent payés pour des électuaires, une autre forme de remède<sup>250</sup>. De décembre 1339 à juillet 1340,

---

<sup>243</sup> M. OUERFELLI, *Le sucre : production, commercialisation, op. cit.*, p. 541 et suiv.

<sup>244</sup> *Ibid.*, p. 546 et suiv.

<sup>245</sup> *Ibid.*, p. 549.

<sup>246</sup> S. GAGNIERE, « Les apothicaires à la Cour des Papes d'Avignon », *op. cit.*, p. 147-157.

<sup>247</sup> Notamment dans le conseil anonyme adressé à un certain Vincentius, et dans celui d'Albertus de Crémone. Voir M. NICLOUD, *Les régimes de santé au Moyen-Âge, op. cit.*, p. 328.

<sup>248</sup> *Ibid.*, p. 675.

<sup>249</sup> Sur l'usage des fruits dans la médecine, et notamment sur leur mauvaise réputation, on verra M. NICLOUD, « Entre discours médical et pratiques alimentaires. Les fruits au Moyen Âge : un alicament avant la lettre ? », J. CHANDELIER et al. (éd.), *Science et technique au Moyen Âge (XII<sup>e</sup> – XV<sup>e</sup> siècles)*, Vincennes, 2017, p. 321-359 : p. 330 et suiv.

<sup>250</sup> Sur les électuaires dans la pharmacopée médiévale, voir : J.P. BENEZET, *Pharmacie et médicament, op. cit.*, p. 587-590.

François Cerdona en procure 69 « tant pour des usages laxatifs que cordiaux »<sup>251</sup>. Il s'agit donc de remèdes purgatifs et fortifiants. Il fournit également 18 flacons d'eau de rose, 12 grenades et 2 livres de santal rouge pour un sirop. En 1341 et 1342, c'est Pierre de Cerdona qui livre 56 onguents<sup>252</sup>. Ils sont fabriqués selon les instructions données par le chirurgien Pierre de Montpellier, peut-être Pierre Augier, au service de Benoît XII et Clément VI. En plus de ces onguents, il en fournit un autre à base de tuthie – un oxyde de zinc qui se produit dans la calcination de certains minerais de plomb – pour l'usage personnel du pontife<sup>253</sup>. Il livre aussi 5 bouteilles d'eau de rose, 29 électuaires qui contiennent de la fleur de cannelle et de la feuille d'or, 100 livres d'épices confites, ainsi que 3 quintaux de sucre pour la fabrication de conserves de coings. Ces dernières sont utilisées pour leur vertu astringente. Elles sont gardées dans des *massapani*, des boîtes en bois utilisées pour les produits médicaux. Ici, on en compte 162. Les conserves de coings rejoignent d'ailleurs les remèdes à base de sucre et ont des propriétés similaires. Juste avant sa mort, Benoît XII reçoit de son apothicaire Pierre de Cerdona, 12 électuaires fabriqués avec 80 feuilles d'or, du sucre, de l'euphrase, de la camomille et d'autres choses, dont chacun vaut 38 sols<sup>254</sup>.

La présence d'or dans les remèdes dont use la papauté est à mettre en lien avec les travaux d'Agostino Paravicini Bagliani sur la cour pontificale au XIIIe siècle. Lors de ses recherches, il a mis en évidence l'obsession des papes pour la prolongation de leur vie qui les a poussés à

<sup>251</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1335-1362)*, op. cit., p. 130 : 1340 Aug. 30 *facto computo cum Francisco de Cerdona serviente armorum et ypothecario pape de speciebus et electuariis etc. pro usu pape et hospitii a 14 Dez. 1339 - 2 Juli 1340 : Pro 69 electuariis diversis tam usualibus laxativis quam cordialibus videl. Pro 30 electuariis factis cum feniculo et auro, in quolibet erant 2 1/2 libre zuchare et 60 pecie auri et alie species necessarie (pro quolibet electuario 36 s.) ; Pro 3 electuariis factis cum ruca, in quorum quolibet erant 2 libre zuchare et 80 pecie auri et alie species necessarie (pro quolibet 38 s.) ; pro 9 electuariis factis cum festussis etc., in quorum quolibet erant 4 libre zuchare (zu je 26 s.) ; pro 14 electuariis factis cum cubebis et auro, in quorum quolibet erant 2 1/2 libre zuchare et 60 pecie auri etc. (zu je 39 s.) ; pro 1 electuario laxativo et 1 electuario cordiali cum auro etc. et 1 alio electuario cum sandalis et conservis etc. secundum receptam 6 l. 7 s. Pro 23 libris cotonis 57 s. 6 d. parve mon. 12 libris camamille, 5 spongiis, 18 flasconibus aque rosacee, 4 l. 6 s. parve mon. 62 libris aque rosacee 6 l. 4 s. Pro 12 pomis millegranatis, 1 yssiropo, 2 libr. sandelorum rubeorum 59 s.*

<sup>252</sup> *Ibid.*, p. 147 : 1341 Nov. 17 *Petro de Cardona, ypothecario pape, a 16 juli - 15 okt. 1341 pro 56 unguentis confectis secundum receptas traditas mag. P. surgico pro usu pape 24 l. 19 s. ; pro 1 unguento facto cum tucia 3 l. 5 s. 6 d. ; pro 5 amforis aque rosacee 4 l. 6 s. ; pro 1 spongia 6 s. ; pro 29 lectuariis confectis cum floribus sinomann et auro iuxta receptam 55 l. 2 s. ; pro 3 lectuariis cum eufragia et auro 5 l. 12 s. 6 d. ; pro 1 amfora aque feniculi 18 s. ; pro 18 lb. cotonis batut (2 s. 6 d. pro libra) 45 s. ; pro 100 lb. De speciebus confectis (5 s. pro libra) 25 l. ; pro 20 lb. dragee (4 s. 6 d. pro libra) 4 l. 10 s. ; pro 1 carga 13 lb. de zucara pro faciendo codonhato (42 agn. pro carga) 62 l. 2 s. ; pro speciebus necessariis pro dicto codonhato 5 l. 16 s. 6 d. ; pro aqua rosacea pro dicto codonhato, tela et lignis 23 s. 6 d. ; pro 162 massapanis pro dicto codonhato (3 d. pro quolibet) 46 s. 3 d., alles zusammen 213 l. 10 s. 8 d., bezahlt in 167 fl. 12 s. parve monete.*

<sup>253</sup> Sur les onguents dans la pharmacopée médiévale, voir : J.P. BENEZET, *Pharmacie et médicament*, op. cit., p. 615-616.

<sup>254</sup> *Ibid.*, p. 163 : 1342 *Juni 22 mag. Petro Stephani, notario ven. viri d. Michaelis Ricomanni, nomine Perrini ypothecarii olim Benedicti pape XII (†) pro speciebus, electuariis etc. receptis per d. fr. Iohannem Engilberti, pape cambrerium a 12 febr. - ad obitum pape : pro 12 electuariis cum zuchara et 80 foliis auri et cum eufrasia, floribus, camomilla et multis aliis, 38 s. pro electuario, 22 l. 16 s.*

se tourner vers l'alchimie. Les divers travaux alchimiques de cette époque se proposent de découvrir un remède universel ou un élixir de longue vie. L'ingrédient principal y est très souvent l'or. L'or est utilisé dans de nombreux médicaments<sup>255</sup>, en tout cas pour les personnes qui ont les moyens de se procurer de telles médecines. Ce métal considéré comme parfait, aurait la capacité de régénérer la vie<sup>256</sup>. L'alchimie qui se développe à partir de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle associe désormais les travaux sur la transmutation des métaux avec la création, à partir des mêmes principes, d'une médication universelle à base d'or. Antoine Calvet parle d'ailleurs d'une « possible école alchimique » évoquée dans le *Testamentum* du pseudo-Lulle. Il pose l'hypothèse d'un « groupe homogène, historiquement associé plutôt à Arnaud de Villeneuve qu'à Raymond Lulle, produisant dans les années 1320-1340 des traités alchimiques » portant justement sur le thème d'une médecine capable de soigner les corps grâce aux métaux et couvrant un certain nombre d'aspects, notamment la philosophie naturelle, l'astrologie, ou la médecine en adéquation avec l'alchimie<sup>257</sup>. Cette tradition a marqué la médecine, en dehors même de la discipline alchimique et l'or reste un ingrédient courant. La présence au XIV<sup>e</sup>, et même encore au XV<sup>e</sup> siècle, de remèdes à base d'or n'est donc pas étonnante. Faut-il pour autant y voir une préoccupation des papes d'Avignon pour prolonger leur vie ? Cela ne paraît pas particulièrement pertinent. Il s'agit plus sûrement d'un usage somme toute classique.

Sous le pontificat de Clément VI, c'est principalement Adhémar Barral qui fournit les médecines du pape. En 1345, la cour paie l'apothicaire pour des choses médicales parmi lesquelles du vin de grenade, mais aussi du sucre rose et des grenades. Les aliments mobilisés dans la confection des médecines sont assez récurrents, même d'un pontificat à un autre. La même mention du vin de grenade peut d'ailleurs être à nouveau évoquée pour la cour des Sforza<sup>258</sup>. En 1346, les comptes font état de 638 livres pour des épices confites, de l'eau de rose de Damas, et il semble qu'il procure également une recette médicale au pontife<sup>259</sup>. En 1351-1352, c'est encore lui qui le pourvoit en confitures, drogues, médicaments et sirop laxatif<sup>260</sup>.

---

<sup>255</sup> Il en est fait mention dans le traité de Gilles de Corbeil, *Liber de virtutibus et laudibus compositorum medicaminum*, M. AUSECACHÉ (éd. et comm.), Florence, 2017.

<sup>256</sup> C. CRISCIANI et M. PEREIRA, « Black Death and Golden Remedies : Some Remarks on Alchemy and the Plague », dans A. PARAVICINI BAGLIANI et F. SANTI (éd.), *The Regulation of Evil. Social and Cultural Attitudes to Epidemics in the Late Middle Ages*, Turnhout, 1998, p. 7-39 ; C. CRISCIANI, « Oro potabile tra alchimia e medicina : due testi in tempo di peste », *Rendiconti Accademia Nazionale delle Scienze detta dei XL*, XXI, II, 2, 1997, p. 83-93.

<sup>257</sup> A. CALVET, *Les œuvres alchimiques attribuées à Arnaud de Villeneuve : Grand œuvre, médecine et prophétie au Moyen Âge*, Milan, 2011, p. 154.

<sup>258</sup> M. NICOURD, *Les régimes de santé au Moyen-Âge*, op. cit., p. 676.

<sup>259</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1335-1362)*, op. cit., p. 341.

<sup>260</sup> *Ibid.*, p. 449.

Les comptes de la Chambre apostolique révèlent donc le rôle crucial de l'apothicaire en tant que fournisseur des médicaments du pape. Ils témoignent également de l'intérêt du pontife pour la santé de ses courtisans et le rôle que tient là encore le marchand. Les comptes d'Urbain V présentent un paiement adressé à son apothicaire Jean Mercier, daté du 8 avril 1367, pour les médicaments du prieur de Mercena. Jean de Grenhan, apothicaire courtisan, reçoit le 22 septembre 1364, la somme qui correspond aux médecines qu'il a fournies à Jean de Dijon, courrier du pape, pendant sa maladie et jusqu'à sa mort. Agapit Mélior, sous le pontificat de Grégoire XI, est lui aussi soldé pour approvisionner en remèdes les courtisans. En août 1373, il procure des médecines à la nièce du pontife, la fille du seigneur de Donzenac. En novembre, des préparations sont mises à disposition de Pierre de Saone, pendant sa maladie. Des mentions semblables apparaissent dans les comptes de Benoît XIII. Pour l'année 1397-1398, on trouve ainsi :

« De même, Bertrand de Casalibus, l'apothicaire de notre seigneur le pape pour les soins et autres choses de médecines remis par lui pour la maladie de Jean de Bertamelha, familier de notre seigneur le pape : 4 florins courants, 19 sols valant 3 florins caméraux et 25 sols.

Le vingtième jour du mois de juillet sont payés à Bertrand de Casalibus, l'apothicaire de notre seigneur le pape pour certaines médecines remis par lui pour Garcia de Vera, écuyer de notre seigneur le pape en sa maladie : 2 florins courants 6 sols valant 1 florin caméral. Le même jour, le même dit Bertrand pour certaines médecines remis par lui pour Michaele le balayeur des communs dudit palais en sa maladie : 2 florins courants 4 sols valant 1 florin caméral 22 sols<sup>261</sup>. »

Il est à noter que c'est l'apothicaire personnel de Benoît XIII qui est appointé. La variété des profils qui bénéficie de ses libéralités interpelle également : Jean de Bertamelha, familier du pape, Garcia de Vera, son écuyer, et Michaele, le balayeur. La santé de tous les serviteurs du pontife paraît être prise en charge sans distinction de statut ou de richesse. En outre, l'apothicaire manifeste ici un véritable rôle médical. Pour Michael R. McVaugh, les apothicaires ne sont pas simplement les fournisseurs des médecines que les physiciens leur demandent de concocter. Les différents types de remèdes qu'ils préparent nécessitent des compétences médicales mais aussi botaniques. C'est sûrement ce qui explique l'attachement

---

<sup>261</sup> AAV, *Cam. Ap. Intr. et Ex.*, 375 - 1397-1398 : f° 65 v° 5 juillet 1398 : *Item Bertrando de Casalibus apothecario domni nostri pape pro medicis et aliis rebus medicinis per ipsum traditis pro infirmitate Johannis de Bertamelha familiarum domini nostri pape IIII florum currentis XIX solis valent III florum ca et XXV solis* ; f° 67 v° 25 juillet 1398 : *Die vicesima mensis julii fuerunt soluti Bertrando de Casalibus apothecario domini nostri pape pro certis medicinis per ipsum traditis pro Garcia de Vera scutifero domini nostri pape in sua infirmitate II florum currentis VI solis valent I florum ca. Item die predicta eidem Bertrando pro certis medicinis per ipsum traditis pro Michaele scobatore communi dicti palatii in sua infirmitate II florum currentis IIII solis valent I florum ca XXII solis.*

d'un « apothicaire du pape » chargé de la préparation de ses médecines. Toujours en Aragon, Michael R. McVaugh fait le même constat. Les médecins du roi Jaume II, Arnaud de Villeneuve et Guillaume Gaubert de Béziers semblent faire particulièrement confiance à l'apothicaire Pere Judge de Barcelone. Ce dernier s'occupe des médecines de la famille royale jusqu'à sa mort en 1316<sup>262</sup>. Parmi les fonctions essentielles de l'apothicaire, par lesquelles il obtient reconnaissance de ces compétences, figurent celles d'embaumeur du pontife.

### C- La fonction d'embaumeur

L'embaumement du pape dépend de plusieurs acteurs de la santé. Le chirurgien (qui s'occupe de l'ouverture du corps mais aussi des coutures de plusieurs parties externes de la dépouille) et l'apothicaire. Quel est le rôle de ce dernier ?

La conservation du corps mort du pape est essentielle pour que le rituel funéraire soit possible. Ce dernier prévoit en effet une exposition publique du corps d'une durée de huit jours, ce dont témoigne Guy de Chauliac :

« Pour tenir la face découverte jusqu'à huit jours, lesquels les corps ont accoutumé d'être altérés et pourris, on veut qu'elle soit souvent mouillée d'eau rose salée, ou avec du baume : duquel on dit beaucoup de choses, mais j'en trouve peu (quant à ce fait) dans les livres authentiques, ce que Henry même a témoigné<sup>263</sup>. »

On voit ici que Guy de Chauliac insiste « pour tenir la face découverte ». Agostino Paravicini Bagliani explique l'importance symbolique du visage dans le rituel funéraire pontifical. Si le visage du pape est d'abord recouvert lors de l'exposition dans la chapelle, ce dernier est découvert lorsqu'il est exposé dans l'église. Le fait que le visage soit visible, et bien conservé, est essentiel puisque cela permet d'authentifier publiquement sa mort<sup>264</sup>. L'exposition de la dépouille est également une forme de glorification du défunt pontife. Agostino Paravicini Bagliani y voit une *imitatio imperii*, d'où l'exposition d'une durée de huit jours : une étape indispensable pour la passation de pouvoir pontifical<sup>265</sup>.

---

<sup>262</sup> M.R. MCVAUGH, *Medicine before de plague, op. cit.*, p. 116-118.

<sup>263</sup> E. NICAISE, *La Grande chirurgie, op. cit.*, p. 438.

<sup>264</sup> A. PARAVICINI-BAGLIANI, *Le corps, op. cit.*, p. 153-158.

<sup>265</sup> *Ibid.*

Dans ce processus d'exposition, l'embaumement est donc crucial pour la bonne tenue du rituel funéraire. Ce que confirme le premier cérémonial funéraire pontifical de Pierre d'Ameil (1385-1390), qui fournit une description détaillée de la préparation du corps du pape :

« À la mort du pape, les pénitenciers, avec l'aide des frères de la bulle, s'ils sont présents, ou de ceux de la Pignota, laveront bien le corps avec de l'eau mêlée de bonnes herbes, préparée par les chambriers ou par leurs aides ; le barbier lui rasera la tête et la barbe. Lorsqu'il sera ainsi lavé, l'apothicaire et lesdits frères de la bulle fermeront bien toutes les ouvertures de son corps avec de la bombace, ou avec de l'étoupe ; l'anus, la bouches, les narines, les oreilles seront clos avec de la myrrhe, de l'encens, de l'aloès si l'on peut s'en procurer : qu'on lave encore le corps avec du vin blanc réchauffé avec des herbes odoriférantes et avec de la bonne vernaccia, que les aides-chambriers ou les échansons doivent donner à ceux qui le lavent. On bourre ensuite la gorge d'aromates et d'épices mêlés à la bombace, les narines de musc. En dernier lieu, il faut froter et oindre le visage de baume, ainsi que les mains<sup>266</sup>. »

L'apothicaire intervient dans ce que l'on pourrait qualifier d'embaumement « interne ». C'est lui qui fournit les épices et autres préparations permettant de conserver le cadavre et d'en atténuer l'odeur putride. C'est également chez lui qu'on se procure le « baume » dont on enduit le visage du pape. Guy de Chauliac dans sa *Grande Chirurgie* confirme l'importance de l'apothicaire et son expérience dans l'art de l'embaumement. Rappelons que dans son chapitre sur la « conservation des corps morts », il évoque « Jacques l'Apoticaire qui auoit embaumé plusieurs Papes »<sup>267</sup>. Il s'agit soit de Jacques Mélior, qui a servi sous presque tous les pontificats avignonnais. Mais ce pourrait aussi bien être Jacques Cerdona, dont on sait qu'il a participé, avec Pierre Cerdona, à l'embaumement du pape Benoît XII. Les comptes de la chambre mentionnent la préparation du corps en avril 1342 :

« Jacques et Pierre de Cerdona, apothicaires, pour des préparations et choses nécessaires pour préserver le corps de Benoît de sainte mémoire, de peur que la puanteur de son corps n'infecte ceux qui l'entourent... 40 florins<sup>268</sup>. »

Pierre de Cerdona, pour le travail et les salaires, le sien et celui des autres, qui ont préservé et envelopper le corps de Benoît XII, dans des peaux de vache, pour qu'il soit préservé de la puanteur... 15 florins<sup>269</sup>. »

---

<sup>266</sup> M. DYKMANS, *Le Cérémonial de la fin du Moyen Âge*, op. cit., t. IV, p. 219, n° 969.

<sup>267</sup> E. NICAISE, *La Grande Chirurgie*, op. cit., p. 438.

<sup>268</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1335-1362)*, op. cit., p. 197 : *Iaqueto et Petrino de Cerdona, apothecariis, pro preparatura et rebus necessariis ad condendum corpus Benedicti s(anctae) mem(oriae), ne corpus ipsius ob fetorem inficeret circumstantes... 40 fl.*

<sup>269</sup> *Ibid.*, p. 248 : *Petro de Cerdona, pro labore et salario, tam suo quam aliorum qui condiderunt et sueverunt corpus Benedicti XII, in coriis bovinis, ut a fetore preservaretur... 15 fl.*



Guy précise que Jacques « auoit embaumé plusieurs Papes », cela montre qu'il existe une tradition assez ancienne dans l'art d'embaumer les souverains pontifes.

Quelles sont les épices évoquées dans les textes ? Parmi celles utilisées couramment : l'eau de rose, le coton (la bombace), la myrrhe (une gomme, sorte de résine aromatique que l'on prélève sur le balsamier), l'encens, l'aloès (une plante exotique odoriférante), le vin blanc dont il est précisé de la bonne « vernaccia », un cépage de raisin italien assez répandu, les herbes odoriférantes et autres aromates et le musc, là encore reconnu pour l'odeur qu'il dégage. Cet ensemble d'herbes et épices a donc pour principal objectif de masquer l'odeur du cadavre en décomposition, en plus de conserver les chairs. Le baume, qui doit recouvrir le visage du pontife a également son importance mais la recette utilisée est inconnue de même que sa composition.

L'apothicaire est donc un acteur de santé essentiel qui intervient aussi à la mort du pontife. Il opère dans la bonne tenue des rituels funéraires qui permettent la passation de pouvoir pontifical. La papauté s'entoure et engage à la cour un personnel de plus en plus spécialisé et compétent aussi bien pour le traitement des corps vivants, que pour celui des corps morts.

Les acteurs de santé sont ainsi divers et nombreux dans l'entourage du pape. Chaque catégorie occupe des fonctions assez spécifiques, et tous semblent collaborer pour garder le pape en bonne santé. Le barbier grâce aux saignées, les médecins et chirurgiens grâce à des conseils d'hygiène de vie, mais aussi à des traitements, les apothicaires, par la fabrication des remèdes. Ces derniers le préservent même après la mort par la pratique de l'embaumement. Ces différentes catégories présentent aussi une pluralité de profils parmi lesquels se dessinent des figures centrales. Les sources permettent de reconstituer quelques carrières et font apparaître les premières hiérarchies entre praticiens : les familiers qui résident à la cour et ceux qui visitent le pape occasionnellement. Cet attachement particulier est signifié par la formule qui suit le titre, à savoir « de notre seigneur le pape ». Ceux-là figurent régulièrement dans les comptes.

Une première ébauche d'un milieu se dessine également. Les médecins du pape sont majoritairement diplômés de l'université, et semblent donc recrutés pour leurs capacités et leurs connaissances. Ils disposent, pour une partie d'un office à la cour, en tant que familiers et maîtres en médecine. Ces premiers éléments semblent aller dans le sens d'une première forme de « professionnalisation » du métier médical. Cela témoigne également du prestige de ce milieu qui entoure le pontife.

Les cardinaux qui s'installent à Avignon créent dans la cité des petites cours à l'image de la cour pontificale. Comme le pape, ils recrutent des praticiens pour se charger de leur santé. Les prélats sont des personnages importants de la Chrétienté et représentent l'élite ecclésiastique. Il est possible que les médecins évoluant dans les cours cardinalices aient un niveau équivalent à ceux du pape. Peut-être aussi, forment-ils un milieu médical homogène où nombreux sont les échanges et les circulations, aussi bien des hommes que des savoirs.

## CHAPITRE 2 : LES PRATICIENS DES COURS CARDINALICES

Les médecins, chirurgiens et barbiers ne sont pas uniquement présents à la cour du pape. S'ils choisissent de pratiquer leur art dans la cité avignonnaise, c'est aussi dans l'espoir d'élargir leur clientèle. Avignon représente pour les praticiens un lieu attractif puisqu'elle concentre de nombreux marchands et élites urbaines, la cour du pape et les cours cardinalices. Les acteurs de santé prêtent en effet également leurs services aux cardinaux. Chaque prélat dispose de sa propre livrée et de ses propres familiers, parmi lesquels figurent les hommes de l'art. Les cours cardinalices représentent pour les praticiens l'espoir d'intégrer un milieu prestigieux, de disposer de rentrées d'argent régulières et d'accéder à un statut social élevé.

Le pouvoir des cardinaux ne cesse d'augmenter depuis la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Leur rôle auprès du souverain pontife s'étoffe de nombreuses prérogatives. L'ensemble des cardinaux, qui forme le Sacré-Collège, est en charge de l'élection du pape lors du conclave. Lorsqu'il se réunit, il forme le consistoire, qui conseille le pape sur les questions importantes. Une part non négligeable des revenus de l'Église lui est octroyée. Le Sacré-Collège se voit ainsi attribuer depuis 1289, les tributs qui sont acquittés par les États vassaux, les cens payés par les monastères ou les églises dépendant du Saint-Siège, mais également la moitié des recettes des provinces pontificales, et une partie des communs services. Les cardinaux occupent ainsi une place de choix à la cour de par leurs attributions, ce qui explique que les médecins s'efforcent d'accéder à leur *familia*. Les prélats sont aussi souvent en charge des services administratifs, ils instruisent une grande majorité des procès, et sont envoyés en légation. Le nombre de cardinaux varie d'un pontificat à l'autre. Ils sont en général une vingtaine de prélats. Leur influence et leur rôle de choix auprès du pape, en font des personnages majeurs que les souverains européens, de même que le pape, tentent de se concilier. Ils sont en général à la tête de maisons importantes. Faire partie de leur cour suppose donc des émoluments élevés et des privilèges, à hauteur des cours princières du temps<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Sur les cardinaux à la cour des papes d'Avignon on consultera : G. MOLLAT, *Les Papes d'Avignon, 1305-1378*, 10<sup>e</sup> éd., Paris, 1965 ; Y. RENOARD, *La Papauté d'Avignon*, Paris, 1954 ; B. GUILLEMAIN, *Les Papes d'Avignon*, Paris, 1998. Et plus spécifiquement : *Id.*, « Contribution à l'histoire du Sacré Collège de Clément V à Eugène IV », *Revue d'Histoire ecclésiastique*, 46, 1951, p. 22-112 et 566-594 ; P. JUGIE, « Cardinaux et chancelleries pendant la papauté d'Avignon : une voie royale vers les honneurs ? », dans A. JAMME et O. PONCET

Pour autant, le pouvoir des cardinaux reste subordonné à celui du pape, qui reste le seul décisionnaire pour leurs nominations et leurs missions, et pour les affaires concernant la chrétienté. En ce qui concerne les pontifes proprement avignonnais, avant le schisme, on relève la création de 134 cardinaux, en 23 promotions, d'après les travaux de Bernard Guillemain<sup>2</sup>. Parmi ces cardinaux, 111 sont issus du royaume de France, et 95 sont nés dans les régions de langue d'oc. Les papes choisissent ainsi des gens de confiance, souvent originaires de leurs propres milieux pour les accompagner au cours de leur pontificat. Au Sacré-Collège, 27 cardinaux en activité sont des parents des pontifes et 32 sont de hauts fonctionnaires du Saint-Siège. La création de cardinaux peut aussi être un acte diplomatique, une vingtaine sont ainsi choisis parmi les hauts fonctionnaires de cours royales. La nomination des cardinaux repose avant tout sur les réseaux et opportunités politiques. Les rapports entre les prélats et le pape déterminent alors les bénéfices et privilèges dont vont bénéficier leurs familiers. Le Sacré-Collège n'est en conséquence pas représentatif de l'ensemble de la chrétienté.

Ces personnages qui entourent le pape s'installent, pour une partie d'entre eux, à Avignon. Ils créent alors leurs propres cours et s'entourent d'hommes de confiance tout comme le pape. Un entourage dans lequel on retrouve de nombreux acteurs de la santé. Il s'agit ici de comprendre comment fonctionnent ces cours cardinalices, et dans quel environnement évoluent ces barbiers, chirurgiens, médecins et apothicaires. On peut également comparer ce milieu médical des cardinaux à celui du pape. Peut-être le milieu médical pontifical est-il plus prestigieux que celui des cardinaux ? L'analyse des parcours des praticiens des cours cardinalices permet d'en évaluer la formation, les revenus, les activités et les pratiques et d'établir des rapprochements ou au contraire des différences avec ceux de la cour pontificale.

Enfin, il est important de garder à l'esprit que les cardinaux ne sont pas toujours en compétition avec le souverain pontife. Le Sacré-Collège évolue et se constitue au gré des promotions cardinalices décidées par le pape. Ce dernier choisit soigneusement ceux qu'il élève dans la hiérarchie ecclésiastique. Les papes avignonnais grossissent ainsi les rangs des prélats de Gascons, de Quercynois ou encore de Limousins qui témoignent des solidarités régionales

---

(éd.), *Offices et papauté (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) : charges, hommes, destins*, Rome, 2005, p. 651-739 ; *Id.*, « Les cardinaux de la papauté d'Avignon, des lettrés ? », dans P. GILLI (éd.), *Les élites lettrés au Moyen âge modèles et circulation des savoirs en Méditerranée occidentale, (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) ; actes séminaires du CHREMMO*, Montpellier, 2008, p. 171-194 ; B. GUILLEMAIN, « Les entourages des cardinaux à Avignon », dans A. MARCHANDISE et J.L. KUPPER, *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Genève, 2003, p. 7-11.

<sup>2</sup> B. GUILLEMAIN, *La cour pontificale d'Avignon (1309-1376). Étude d'une société*, Paris, 1966, p. 181-276.

qui sont ici en jeu<sup>3</sup>. La confiance du pontife envers ses cardinaux se traduit aussi par les fonctions de nonce ou de légat qui leur sont souvent accordées. Ces charges témoignent du rôle diplomatique de premier plan que jouent les prélats dans la chrétienté. Ainsi les cours cardinalices et leurs hôtels sont tout aussi représentatifs du pouvoir et du prestige de la cour pontificale d'Avignon que la maison du pape. C'est au sein de cet espace qu'évoluent les acteurs de santé qui officient auprès du cardinal.

## **I- La cour cardinalice : *familia* et livrée**

Les cours cardinalices sont conçues comme la cour pontificale, et les catégories de courtisans qui les composent sont les mêmes. La *familia* cardinalice est à l'image de celle du pontife et c'est au sein de cette catégorie que les acteurs de santé évoluent. Les livrées sont quant à elles les lieux de vie des prélats dans la cité avignonnaise. Chaque cardinal dispose ainsi d'un ensemble de maisons faisant office de palais. Une vie de cour s'y développe et les liens entre ces petites cours cardinalices et la cour pontificale sont nombreux. Les praticiens participent de ces rapports. Un certain nombre d'entre eux prennent soin tout à la fois des membres du Sacré-Collège et du pontife lui-même.

La documentation concernant les soignants des prélats est cependant moins fournie et ne permet pas toujours de bien cerner leurs profils ou de retracer leur trajectoire. Les sources sont en revanche plus prolixes sur l'environnement de ces acteurs de santé. Les livrées, dans lesquelles ils vivent pour la plupart sont bien renseignées, de même que la constitution des *familia* dont ils font partie. La reconstitution de ces dernières laisse entrevoir le contexte dans lequel évoluent les praticiens.

---

<sup>3</sup> R. LÜTZELSCHWAB, « *Non solum assumuntur ad partem sollicitudinis, sed quodammodo in plenitudinem potestatis* : Clément VI et son Sacré Collège », dans A. JAMME et O. PONCET (éd.), *Offices et papauté, op. cit.*, 2005, p. 16-27.

## A- Les cours cardinalices : des « petites cours pontificales »

### 1) Le personnel curial

Un cardinal est un haut dignitaire ecclésiastique, mais c'est aussi un prince de l'Église, qui doit entretenir une cour, comme n'importe quel prince temporel. Il se doit de tenir son rang et de donner à voir une cour prestigieuse. Pour l'accompagner dans ses tâches liturgiques et judiciaires, il s'entoure d'assistants : un chapelain, un damoiseau et un clerc, mais aussi un auditeur, un portier-juré, un ou plusieurs notaires et un scelleur. Pour l'entretien de sa livrée il s'entoure d'un personnel curial, qui ressemble en tous points à celui du pape. Afin de recevoir des visiteurs de marques, de célébrer les offices, de pratiquer la charité, il attire de nombreux courtisans qui souhaitent mener une carrière à Avignon. Acheteur, répartiteur de vivres, maître de salle, aumônier, chantres et écuyers entourent donc le prince<sup>4</sup>.

Ces divers officiers ont tout intérêt à faire partie du personnel curial d'un cardinal. Tout comme le pape, les membres du Sacré-Collège prennent soin de leurs courtisans et il n'est pas rare que ces derniers fassent de brillantes carrières. Un certain nombre d'entre eux sont logés au sein de la livrée et reçoivent, en plus d'une rémunération régulière, divers cadeaux. Quelques-uns sont également dotés de bénéfices ecclésiastiques qui vont généralement de pair avec une dispense de résidence, que le pape leur octroie à la demande des cardinaux<sup>5</sup>. Une place au sein d'une livrée cardinalice est ainsi une place de choix<sup>6</sup>.

Le pape Jean XXII par la constitution d'octobre 1316, *De honestate cardinalium*, s'attache à limiter les possibles abus liés au nombre de familiers – et possiblement de bénéficiés<sup>7</sup>. Il fixe les règles de la composition de ces livrées, au moment où la papauté se sédentarise. Cette législation fixe à 20 le nombre de damoiseaux et à 10 celui de chapelains, dans les maisons cardinalices. En théorie, l'hôtel du cardinal ne se compose que d'une cinquantaine de personnes. Malgré la complémentarité qui existe entre pape et cardinaux, cette législation témoigne de la

---

<sup>4</sup> Ces différents offices, et les fonctions concrètes de chacun sont bien détaillées dans l'ouvrage qui suit : G. MOLLAT, « Contribution à l'histoire du Sacré Collège, *op. cit.*, p. 22-112.

<sup>5</sup> F. DUCHESNE, *Histoire de tous les cardinaux françois de naissance*, Paris, 1600-1666, t. II, p. 230 ; G. MOLLAT, table des matières des *Lettres communes de Jean XXII*, p. 136 ; Clément V, *Regestum*, 167-168.

<sup>6</sup> B. GUILLEMAIN précise dans son étude que le 17 juin 1366, Urbain V concède aux cardinaux la faculté de présenter leurs familiers commensaux pour recevoir les ordres mineurs et majeurs : Urbain V, *Lettres secrètes et curiales*, 2295. Cela facilite ainsi l'octroi de bénéfices des cardinaux à leurs familiers.

<sup>7</sup> Bibliothèque du Vatican, Ms. Vat. Lat. 1171, f° 64 v° : *Dat vivendi normam in minoribus major regulate modestia ne vel illos circa quedam familiarium sinat affluere (...) qua cavetur ne cardinales plus quam XX domicellos habeant nec robas donent familiaribus pape et nisi X ac X capellanos nec vadant ad campos ducant,*

volonté de prédominance du pape sur les prélats. Le personnel des cours cardinalices est limité afin que ces dernières ne puissent pas devenir plus prestigieuses que la cour pontificale.

Plusieurs exemples, recueillis à partir des rouleaux de suppliques – qui concernent presque exclusivement les ecclésiastiques – et les testaments des cardinaux, permettent de connaître la composition d'une livrée. En 1355, à sa mort, Arnaud de Villemur employait un administrateur qui se chargeait de la gestion de son hôtel, un bouteiller, trois chambriers, un maître de chapelle, quatre chapelains, un chantre, un clerc de la chapelle, un secrétaire, un médecin, un procureur, un gérant des bénéfices et dix familiers, dont la fonction n'est pas précisée, soit un total de vingt-six serviteurs<sup>8</sup>. Les études effectuées par Bernard Guillemain, sous les pontificats de Clément VI, Innocent VI ou Urbain V, font état d'une moyenne de vingt-cinq familiers ecclésiastiques par maison cardinalice. Cela signifie que la législation mise en place par Jean XXII ne s'applique pas, ou du moins qu'elle n'est pas respectée. Les laïcs officiants au sein des livrées sont plus difficiles à distinguer, puisque ne profitant pas des bénéfices ecclésiastiques attribués aux clercs, ils n'apparaissent pas dans les suppliques. Ils semblent plus généralement occuper des fonctions subalternes, et à ce titre, ils sont souvent absents des testaments. Pour la totalité des cardinaux qui résident à Avignon, ce n'est pas moins de 500 clercs installés dans la ville<sup>9</sup>. La plupart de ces officiers ont, à côté de leur titre officiel, le titre de chapelain. Ce dernier est donc souvent une marque d'honneur, et un signe d'appartenance à la « famille » du prélat.

Les maisons cardinalices sont cosmopolites, autant dans les origines de ses membres que dans leurs formations. Les études menées par les historiens montrent que les cardinaux ont évidemment tendance à engager des personnes issues de leur milieu d'origine. Mais ils s'entourent également de serviteurs d'origine très diverse. Bernard Guillemain donne des chiffres précis qui illustrent parfaitement ce phénomène pour l'année 1362. Sur les vingt et un cardinaux, seize sont originaires du Centre et du Midi. Deux autres viennent d'autres régions du royaume, deux sont italiens et espagnols. Pour autant, leurs serviteurs sont issus de cent sept diocèses différents. Cette diversité peut aussi s'expliquer par la volonté des prélats d'engager certes des gens de confiance, mais aussi des gens qualifiés. Par exemple, les musiciens des cours cardinalices sont majoritairement originaires du nord de la France, et diffusent l'*ars nova*<sup>10</sup>.

---

<sup>8</sup> AAV, *Reg. Suppl.*, 28, f° 246-248.

<sup>9</sup> B. GUILLEMAIN, *La cour pontificale*, op. cit., p. 259.

<sup>10</sup> *Ibid.* ; É. ANHEIM, « Diffusion et usages de la musique polyphonique mesurée (*ars nova*) dans le monde méridional (France du Midi, nord de l'Espagne et de l'Italie, 1340-1430) », *Cahiers de Fanjeaux*, 35, 2000. p. 287-323.

Faire partie de la maison d'un cardinal assure une bonne situation. À la mort de leur protecteur, les courtisans cherchent alors à conserver leur position. S'ils ne sont pas réengagés dans d'autres maisons, ils sont dans l'obligation de quitter la cour où ils ont officié, et souvent la ville d'Avignon, et ce, même s'ils sont pourvus à la mort de leur patron de plusieurs bénéfices. Leur situation est alors plus défavorable que celle qu'ils occupaient au sein des livrées. Le fait de retrouver le service d'un cardinal est donc pour eux le gage d'un maintien de leur situation, ou du moins de ne pas perdre les avantages de leur fonction. Pour le prélat qui les engage, c'est une assurance d'avoir à leur service des gens effectivement compétents, avec une expérience dans le milieu de la cour cardinalice.

Un certain nombre de serviteurs de cardinaux entrent dans l'administration pontificale, en parallèle de leur office cardinalice. Cette place à la cour du pape représente certainement une forme de stabilité, et probablement également une ascension sociale. L'office de scribe du pape, qui est le poste le plus prisé des serviteurs des cours cardinalices, n'est pas simple à obtenir. Souvent, les cardinaux se tiennent au fait des emplois vacants afin d'y placer leurs officiers, qu'ils remercient de leurs bons offices par l'obtention de cette charge. Parmi les figures médicales en charge de la santé des cardinaux, deux praticiens ont obtenu des offices au sein de l'administration pontificale. Le premier est le médecin du cardinal Béranger de Frédol (1305-1323), Jean de Sumabrio, à la fois chapelain et physicien de son protecteur, et pénitencier et scribe du pape<sup>11</sup>. Le second est le barbier du cardinal Thomas Ammanati (1385-1396), Ludovic Perduti, portier de la 1<sup>re</sup> porte de fer du palais d'Avignon, en 1402<sup>12</sup>. Les acteurs de la santé, tout comme les autres officiers des cardinaux semblent donc rechercher l'assurance d'une place à Avignon au plus près du pontife.

En effet, les charges cardinalices nécessitent d'être présent dans la ville pontificale, puisque les cardinaux y résident. Chacun habite, avec l'ensemble de son personnel, dans une livrée qui lui est attribuée par le pontife et dont nous allons à présent étudier la composition.

## 2) La livrée

Lorsqu'un cardinal s'installe en ville, le pape lui attribue un terrain. Souvent, celui-ci ne suffit pas pour loger l'ensemble de sa cour. Bernard Guillemain a étudié les assignations qui mentionnent les logements dévolus aux livrées cardinalices. Or, son constat montre que la plupart bénéficient de locaux complémentaires. Il donne un exemple édifiant : celui de Matteo

---

<sup>11</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire biographique des médecins en France au Moyen Âge*, Genève, 1979, t. II, p. 488 ; Jean XXII, *Lettres communes*, 366.

<sup>12</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, *op. cit.*, p. 529 ; Notaires d'Avignon, fonds Martin, 43, f<sup>o</sup> 86.



Orsini. Le prélat loue pour sa cour, en plus de sa livrée originelle, sept immeubles entiers et des pièces isolées dans 23 autres immeubles. On imagine bien l'imposant ensemble que sa livrée devait former<sup>13</sup>.

L'étude de Guillaume Mollat complète cette constatation. Elle décrit de quels bâtiments se composait une livrée au temps des papes d'Avignon. Elle comporte avant tout un bâtiment principal, qui comprend un étage inférieur avec la cuisine et ses annexes. À l'étage supérieur se trouvent les appartements dits de « gala », autrement dit la salle de réception et la salle à manger. Au même étage ou à un étage supérieur, il y a la chambre à coucher et la chapelle<sup>14</sup>. À ce bâtiment s'ajoutent des extérieurs, tels qu'un cloître ou des promenoirs, des portiques, des terrasses, des jardins et des vergers. Enfin, et surtout, une multitude d'autres logis viennent enrichir la livrée pour héberger les membres de la *familia* du cardinal, ainsi que les communs, greniers, et écuries. Là encore, Guillaume Mollat mobilise des exemples instructifs, telle la livrée de Bernard de Garves, qui en 1321, occupe 51 maisons<sup>15</sup>. En revanche, peu d'informations concernent l'intérieur et le mobilier de ces habitations<sup>16</sup>.

La livrée que le cardinal se constitue est significative de sa place au sein du Sacré Collège. Certains cardinaux changent de livrées au cours de leur carrière, reflet de leur ascension. La cour cardinalice tend à imiter la cour pontificale. D'abord par sa composition avec les quatre offices domestiques que sont la chapelle, les chambriers, le médecin et l'apothicaire. La présence de ces deux derniers personnages témoigne de leur place auprès du prélat. Dans le jeu de l'imitation, le médecin et l'apothicaire font partie des officiers que les souverains et les princes se doivent d'avoir à leur côté pour montrer le prestige de leur cour.

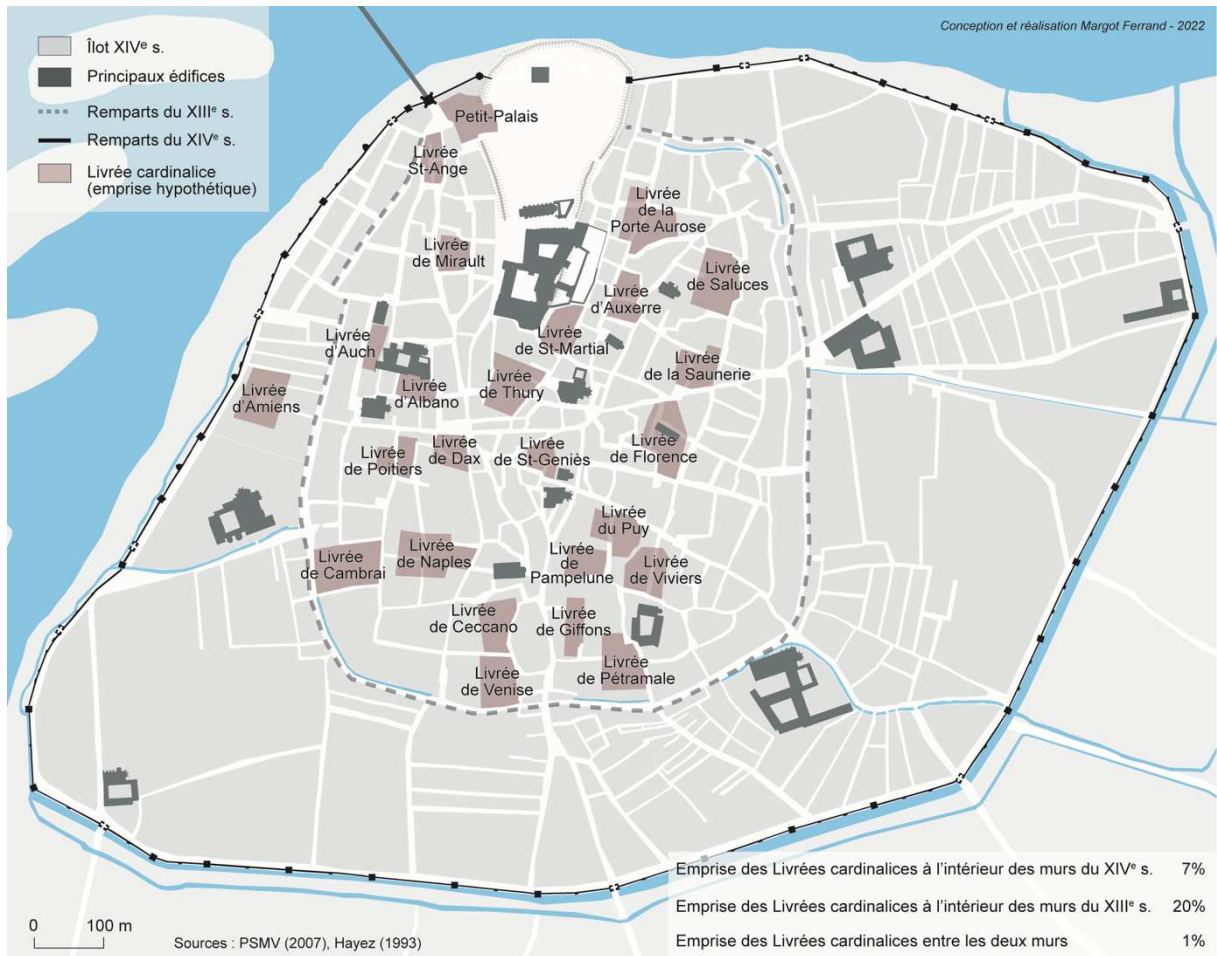
---

<sup>13</sup> B. GUILLEMAIN, *La cour pontificale*, op. cit., p. 272 et suiv.

<sup>14</sup> G. MOLLAT, « Contribution à l'histoire du Sacré », op. cit., p. 59.

<sup>15</sup> S. FANTONI CASTRUCCI, *Istoria della città d'Avignone*, Venise, 1678, t. I, p. 164-165.

<sup>16</sup> Sur les livrées cardinalices, on consultera : M. DYKMANS, « Les palais cardinalices d'Avignon », *Mélanges de l'École Française de Rome*, 1971, 83-2, p. 389-438 ; P. PANSIER, *Les palais cardinalices d'Avignon aux XIVe et XVe siècles*, Fasc. 1, 2 et 3, Avignon, 1926-1932 ; A.M. HAYEZ, « Les livrées avignonaises de la période pontificale », *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, I, 1992, p. 92-130 ; t. II, 1993, p. 17-57 ; III, 1994, p. 33-89.



**Figure 10 : Les livrées cardinales au XIVe siècle à Avignon (M. Ferrand) <sup>17</sup>**

Les livrées cardinales prennent le nom de leur dernier possesseur. La livrée de Ceccano est ainsi celle qui est occupée par Annibal de Ceccano, celle de Thury doit son nom au cardinal Pierre de Thury. Par ailleurs, elles ne sont pas financées par le pape, mais bien par les cardinaux eux-mêmes<sup>18</sup>. Le cardinal Galhard de la Mothe paye ainsi 170 florins pour sa livrée en 1357<sup>19</sup>. Elles sont réparties, pour la plupart à l'intérieur du premier rempart du XIIIe siècle, autour du palais des papes. La carte ci-dessus montre bien la place prépondérante des livrées dans l'espace intra-muros de l'Avignon pontificale. Les acteurs de santé doivent donc eux aussi être nombreux à occuper l'espace intra-muros.

<sup>17</sup> Carte issue de la thèse de Margot Ferrand, soutenue en décembre 2022, *Usages et représentations de l'espace urbain médiéval. Approche interdisciplinaire et exploration de données géo-historiques d'Avignon à la fin du Moyen-Âge*, Université d'Avignon.

<sup>18</sup> *De quibus loqueris et taxis ... habent et tenentur domini cardinales in dicat librata morantes se eorum camerarii annuatim ... respondere, Annales d'Avignon*, t. III, p. 138.

<sup>19</sup> R. ANDRE-MICHEL, *Avignon*, Paris, 1920, p. 12 (documents extraits de la *Collectoriae* 53).

La durée de séjour des cardinaux dans les livrées varie, en fonction de divers paramètres : leur âge et leur santé à leur nomination, mais aussi leurs fonctions à la cour. Ils sont parfois envoyés comme ambassadeurs ou en mission et doivent donc s'absenter de la cité pontificale. Sur les quelques exemples étudiés, les cardinaux vivent dans leur livrée entre quelques mois et 40 ans. L'analyse des chiffres révèle qu'environ 55% d'entre eux occupent leur livrée moins de 10 ans, contre 45% qui y vivent plus de 10 ans<sup>20</sup>. C'est cette dernière catégorie qui investit véritablement ces espaces, les façonne, les agrandit, et qui donne l'image de la livrée cardinalice opulente.

La livrée de Viviers doit ainsi son importance à deux de ces occupants : Gaillard de la Motte, qui y a vécu 40 ans, de 1316 à 1356, et son successeur Pierre de Monteruc, qui y est resté de 1357 à 1385, soit 28 ans. De même, la livrée de Ceccano est remaniée par le cardinal Annibal de Ceccano, qui y réside de 1333 à 1348. Ellie Talleyrand laisse une trace dans la livrée Saint-Ange qui abrite son hôtel pendant 20 ans, de 1344 à 1364. Par ailleurs, le séjour prolongé de ces prélats dans la cité pontificale leur a permis d'acquérir une place de choix au sein de la cour pontificale<sup>21</sup>.

Les livrées ne sont pas seulement situées au sein même de la ville d'Avignon. Les cardinaux se font également construire des palais dans la campagne environnante. Les premières constructions datent du pontificat de Jean XXII, lorsque les cardinaux installent alors leurs résidences sur des parcelles rurales. Ces demeures sont spacieuses et développées. En plus des bâtiments, elles comportent des treilles, des vergers, des garennes et des viviers. Le mouvement de construction est à son apogée sous Clément VI<sup>22</sup>. Les travaux de Bernard Sournia et Jean-Louis Vayssettes sur la livrée de Thury livrent de précieuses informations sur ces lieux de villégiature. Ils dénombrent plus de 20 prélats, c'est-à-dire pratiquement l'ensemble du Sacré Collège, qui possèdent des maisons secondaires dans la région.

La livrée de Thury illustre ce que sont ces résidences de campagne. Les cardinaux y donnent de nombreux festins, notamment dans la salle principale de leurs logis, l'*aula*, auxquels le pape est souvent convié. On dispose notamment d'une description des fêtes organisées par les cardinaux Annibal de Ceccano et Pedro Gomez de Barroso en l'honneur du pape Clément VI

---

<sup>20</sup> M. FERRAND, *Usages et représentations de l'espace urbain médiéval*, op. cit..

<sup>21</sup> M. DYKMANS, « Les palais cardinalices », op. cit. ; P. PANSIER, *Les palais cardinalices*, op. cit.

<sup>22</sup> B. SOURNIA et J.-L. VAYSSETTES, « Le Sacré Collège en villégiature : le palais d'un cardinal au temps de la papauté avignonnaise », *In Situ*, 6, 2005, mis en ligne le 01 septembre 2005, <http://journals.openedition.org/insitu/9265>, consulté le 23 septembre 2022.

en 1343<sup>23</sup>. C'est un diplomate florentin en mission à Avignon qui en laisse une relation. Cet exemple témoigne de manière éminente de la fonction avant tout symbolique de ces palais secondaires qui permettent aux cardinaux de se mettre en scène.

Mais le séjour de la cour pontificale à la campagne est une habitude que l'on rencontre dès le XIIIe siècle. En effet, la cour pontificale était alors itinérante. Cette mobilité est due d'une part à la volonté des papes de résider dans ces palais d'été ; d'autre part d'échapper à l'insalubrité de l'air romain en été. Agostino Paravicini Bagliani relève plus de deux cents déplacements de la Curie Romaine, dans une dizaine de cités de l'État pontifical. Agnani et Viterbe y occupent une place prépondérante<sup>24</sup>. Ces séjours à la campagne débutent généralement au mois de mai ou juin et prennent fin entre octobre et novembre. Les papes, tout comme les cardinaux, cherchent alors à fuir la ville pendant les mois d'été. Les médecins qui officient à la cour considèrent ce climat, et notamment les fièvres qu'il provoque, comme néfaste pour le corps. Ils conseillent au pontife de se mettre à l'abri en quittant Rome. Lors de ces séjours hors de Rome, les papes pratiquent des activités récréatives censées restaurer et préserver la santé. Agostino Paravicini Bagliani qualifie ce phénomène de *recreatio corporis*. Le pape Innocent III lui-même en a parfaitement conscience si l'on se réfère à son sermon, prononcé lors de la fête de la rose d'or :

« Vous devez savoir, mes très chers, que le corps corruptible ne peut résister à de continuelles tracasseries si, de temps à autre, ne vient s'interposer le remède de la *recreatio*<sup>25</sup> »

Les résidences secondaires des cardinaux sont peut-être héritées des habitudes d'itinérance et de *recreatio corporis* du XIIIe siècle. Ces lieux symboliques et de représentations peuvent aussi être un moyen pour les prélats d'échapper aux grandes chaleurs estivales, ou lors d'épidémies, sur les conseils de leur médecin. Mais il ne s'agit pas de la même itinérance que celle du temps où la cour pontificale résidait à Rome, lorsque les destinations étaient multiples. Ici, chaque cardinal possède sa propre demeure et l'itinérance est donc limitée à un seul lieu en dehors de la cité pontificale.

---

<sup>23</sup> *Ibid.*, Florence, Archivio di Stato, fonds del Bene, liasse n° 49, pièce 385.22 ; E. CASANOVA, *Archivio della Reale società romana di storia patria*, 22, p 370-381, Visita di un papa avignonese ai suoi cardinali. D'autres transcriptions du même document ont été plus récemment proposées, notamment par de C. BONNECORSE dans les Actes du Colloque International Francesco Petrarca tenu à Avignon en 1974 puis par de G. LOYE, « Réception du pape Clément VI par les cardinaux Hannibal de Ceccano et Pedro Gomez à Gentilly et Montfavet (1343) », *Avignon au Moyen Âge, textes & documents*, Avignon, 1988, p. 45-49.

<sup>24</sup> A. PARAVICINI BAGLIANI, *Le Corps du pape*, Paris, 1997, p. 193 et suiv.

<sup>25</sup> *Idem.*

Que ce soit au sein de leur livrée ou de leur résidence secondaire, les membres du Sacré Collège sont toujours accompagnés de leur *familia*. On a vu en effet que des espaces des livrées et des demeures à la campagne leur sont dédiés. La définition de la *familia* évolue et il en existe diverses interprétations. Sa composition varie aussi en fonction des cours, et on s'interrogera ici sur la place des acteurs de santé au sein de cette dernière.

## B- La *familia* du cardinal

La définition de *familia* n'est pas unique, et plusieurs historiens se sont penchés sur cette question<sup>26</sup>. Pour le XIIIe siècle, c'est Agostino Paravicini Bagliani qui a donné son interprétation des termes de « familier » et de « *familia* »<sup>27</sup>. La *familia* serait « l'ensemble de toutes les personnes qui se trouvent au service du cardinal, pendant une légation ou non, qu'elles soient laïques ou ecclésiastiques, chapelains ou serviteurs ». En revanche, il ne tranche pas la question de savoir « si un tel titre (de familier) correspond à une fonction spécifique, non encore déterminée, ou à la simple appartenance à une *familia* cardinalice<sup>28</sup> ». En ce qui concerne le XIVe siècle, le travail de Pierre Jugie permet de mieux comprendre les différentes acceptions du terme<sup>29</sup>. Pour ce dernier, « toute la difficulté qu'il y a à définir la petite cour que forme l'ensemble des personnes vivant dans la suite d'un cardinal, au XIIIe comme au XIVe siècle, réside dans l'ambiguïté du mot *familiaris* »<sup>30</sup>. Après avoir examiné les nombreux travaux à ce

---

<sup>26</sup> Sur les questions de la place des familiers dans les cours, on lira : É. GONZALEZ, *Un Prince en son Hôtel. Les serviteurs des ducs d'Orléans au XVe siècle*, Paris, 2004, p. 41-61 ; voir aussi l'ouvrage sur *Les serviteurs de l'État au Moyen Âge, XXIXe Congrès de la S.H.M.E.S. (Pau, mai 1998)*, Paris, 1999 ; pour l'espace italien, on pourra consulter T. TUOHY, *Herculean Ferrara*, Cambridge, 1996, p. 140 ; P. PERUZZI, « Lavorare a Corte : "Ordine et Officij". Domestici, familiari, cortigiani et funzionari al servizio del Duca d'Urbino », dans G. CERBONI BAIARDI, G. CHITTOLINI, P. FLORIANI (éd.), *Federico di Montefeltro. Lo Stato Le Arti La Cultura*, 3 vol., Rome, 1986, vol. *Le Stato*, p. 225-296 ; C. H. CLOUGH, « La Familia del Duca Guidobaldo da Montefeltro ed il Cortegiano », dans C. MOZZARELLI (éd.), « Familia » *del Principe e famiglia aristocratica*, vol. 2, Rome, 1988, p. 335-347 ; R. ASCH, « Introduction : Court and Household from the Late Fifteenth Century to the Seventeenth Century », dans R. ASCH et A.M. BIRKE (éd.), *Princes, Patronage and the Nobility. The Court at the Beginning of the Modern Age*, Oxford, 1991, p. 11-12 ; Pour la Savoie, on regardera G. CASTELNUOVO, « A la court et au service de nostre prince : l'hôtel de Savoie et ses métiers à la fin du Moyen Âge », dans L.C. GENTILE, P. BIANCHI (éd.), *Corti, poteri ed élites fra Savoia e Piemonte dal Basso Medioevo alla prima età moderna (secc. XV - XVII)*, Turin, 2006, p. 23-53.

<sup>27</sup> A. PARAVICINI BAGLIANI, *Cardinali di curia e « familia » cardinalizie dal 1227 al 1254*, Padoue, 1972, 2 vol.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 452 et 461 : traduction de l'italien dans P. JUGIE, « Les *familiae* cardinalices et leur organisation interne au temps de la papauté d'Avignon. Esquisse d'un bilan », dans *Aux origines de l'État moderne. Le fonctionnement administratif de la papauté d'Avignon. Actes de la table ronde d'Avignon (23-24 janvier 1988)*, Rome, 1990, p. 41-59 : p. 44.

<sup>29</sup> *Ibid.*

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 42.

sujet, mais également deux lettres de nomination de familiers cardinalices du XIV<sup>e</sup> siècle, Pierre Jugie aboutit à une définition de la *familia* cardinalice qu'il présente comme :

« L'ensemble des personnes, ecclésiastiques ou laïques, que le cardinal – par la délivrance d'une lettre patente de familiarité, au moins pour les clercs – retenait à son service personnel et auxquelles il assurait le logement sous son propre toit (dans sa ou ses livrées), la nourriture, une rétribution régulière directe (« salaire ») et indirecte (obtention de bénéfices ecclésiastiques), une part du vêtement (essentiellement la livrée) et des gratifications diverses (cadeaux, dons ...)»<sup>31</sup>. »

À ce titre on peut considérer que les médecins font bien partie de la *familia* des cardinaux qui les emploient dans leur hôtel pour prendre soin de leur santé. Ils remplissent la plupart des critères décrits par l'historien. Mais tous les médecins ne résident pas auprès des cardinaux. La documentation ne permet pas de trancher, toutefois il devait y avoir deux types de services : des médecins chargés de la santé du prélat au quotidien, et d'autres l'assistant de manière plus ponctuelle.

Ces observations se retrouvent dans d'autres milieux médicaux. Les recherches de Marilyn Nicoud sur la cour des Sforza fournissent des éléments comparables. L'étude révèle la présence à la cour d'un groupe de médecins au service spécifique d'une personne ou d'un groupe de personnes, qui appartiennent à la *familia* du couple ducal. Ces physiciens disposent d'une chambre au palais, accompagnent la famille du duc dans ses déplacements et accomplissent ainsi un service qui s'apparente au service domestique<sup>32</sup>. Il en est de même à la cour de Savoie. Les données fournies par M. Castorina Battaglia font apparaître des praticiens de l'entourage du duc qui semblent ne servir qu'épisodiquement, tandis que d'autres perçoivent des appointements annuels qui indiquent un suivi et un attachement plus important<sup>33</sup>.

Une analyse plus approfondie des trajectoires des praticiens qui sont présents dans les cours cardinalices permettra de mieux cerner leurs profils et de déterminer les différentes pratiques médicales rencontrées dans ces espaces.

---

<sup>31</sup> P. JUGIE, « Les *familiae* cardinalices et leur organisation interne, *op. cit.*, p. 46, les deux lettres de nomination sont publiées en annexes.

<sup>32</sup> M. NICOUD, *Le Prince et les médecins. Pensée et pratiques médicales à Milan (1402-1476)*, Rome, 2014, p. 52 et suiv.

<sup>33</sup> M. CASTORINA BATTAGLIA, « Medici e chirurghi alla Corte dei Savoia (1300-1440) », *Minerva Medica*, 70, 1979, p. 1305-1333 et p. 1369-1395.

## II- Les médecins des cardinaux

### A- Des médecins moins bien documentés ?

Il n'était déjà pas aisé de définir les contours du milieu médical qui a officié à la cour du pape et cela l'est encore moins pour le milieu médical des cours cardinalices. Les sources à notre disposition sont, de fait, bien moins nombreuses que celles ayant trait à la cour du pape. Les praticiens des cardinaux sont évoqués dans une documentation assez restreinte. Ils apparaissent principalement dans leurs testaments (lorsqu'ils ont été conservés) et dans les rouleaux de suppliques. Les terriers et autres documents fonciers ne sont malheureusement d'aucune utilité.

Les sources conservées permettent une analyse limitée de ce milieu. Parmi les praticiens identifiés et faisant partie d'une livrée, 29 sur 56 sont qualifiés de chapelains<sup>34</sup>. Trois autres sont qualifiés de familiers et trois de chapelains commensaux. Autrement dit, 35 de ces médecins ont une situation stable et vivent probablement au sein de la livrée cardinalice, ce qui représente une majorité de 62,5 %.

Seuls deux médecins exercent une autre charge, extérieure à la cour du prélat. Bernard de Coulongne, au service de Jean de Comminges dans les années 1330, se trouve être, en plus de

---

<sup>34</sup> Sont qualifiés de chapelains, les médecins qui suivent : André de Interamme, médecin et chapelain du cardinal Pierre Colonna, de 1316 à 1318 ; Belin de Champlico, médecin et chapelain des cardinaux, Pierre Bertrand l'Ancien, Pierre Bertrand le Jeune et Annibal de Ceccano de 1333 à 1348 ; Bernard de Coulongne, médecin et chapelain du cardinal Jean de Comminges vers 1330 ; Bernard Rocquette, médecin et chapelain des cardinaux Guillaume Teste et Jacques Fournier de 1326 à 1332 ; Bernard Rosselli, médecin et chapelain du cardinal Bertrand du Pouget vers 1330 ; Durand Aymeric, médecin et chapelain du cardinal Pierre des Prez vers 1349 ; Félicien Andrée d'Assise, médecin et chapelain des cardinaux Jacques de Colonna et Jacques Cajetan Stefaneschi de 1316 à 1329 ; François de Carmignano, médecin et chapelain du cardinal Napoléon Orsini ; Guy Coppie de Prato, médecin et chapelain du cardinal Jacques Cajetan Stefaneschi vers 1328-1336 ; Guillaume Boneti, médecin et chapelain des cardinaux Michel du Bec Crespin et Pierre d'Arrablay ; Guillaume de Chamboliva, médecin et chapelain du cardinal Pierre de Mortemart vers 1326-1335 ; Guillaume de Lafont, médecin et chapelain du cardinal Guillaume Curti, vers 1344 ; Guillaume Fornerii, médecin et chapelain du cardinal Gaucelm de Jean ; Guillaume Roderii, médecin et chapelain du cardinal Bertrand du Pouget ; Hugo Alacris, médecin et chapelain du cardinal Gaillard de la Mote ; Hugues Cavalada, médecin et chapelain du cardinal Bertrand de Montfavet ; Hugues de Montebusserio, médecin et chapelain du cardinal Arnaud de Pellegrue ; Jean Gasqui, médecin et chapelain des cardinaux Guillaume de Mandagot et Pierre des Prez ; Jean Hake, médecin et chapelain des cardinaux Jacques Cajetan Stefaneschi et Annibal de Ceccano ; Jean Guitardi, médecin et chapelain du cardinal Raymond de Fargis ; Jean de Naso, médecin et chapelain du cardinal Luc Fieschi ; Jean de Sinigardi, médecin et chapelain du cardinal Napoléon Orsini ; Jean Stephani de Urbe, médecin et chapelain du cardinal Napoléon Orsini ; Jean de Sumabrio, médecin et chapelain du cardinal Béranger de Fré dol ; Paul de Gualdo, médecin et chapelain du cardinal Napoléon Orsini ; Pierre Bajuli, médecin et chapelain du cardinal Élie de Talleyrand vers 1335 ; Pierre Benaudi, médecin et chapelain du cardinal Béranger de Fré dol ; Pierre de Caunis, médecin et chapelain du cardinal Raymond de Fargis, vers 1336-1338 ; Venturinus de Garganis, médecin et chapelain du cardinal Luc Fieschi vers 1330.

son office de médecin, le chancelier de l'université de médecine de Montpellier<sup>35</sup>. Mais il l'est bien après la mort de son protecteur. Le second est Jean de Sumabrio, qui est tout à la fois physicien et chapelain du cardinal Béranger de Frédol, mais aussi pénitencier et scribe du pape dans les années 1316<sup>36</sup>.

Les possessions ne sont connues que pour deux d'entre eux. Le médecin de Jean de Comminges, Bernard de Coulongne, habite à Avignon, dans la paroisse Saint-Symphorien, hors le portail des infirmières en 1359, donc après la mort du cardinal survenue en 1348<sup>37</sup>. On a également connaissance d'une maison voisine des Frères Prêcheurs à Avignon, appartenant à Guillaume de Fonte, en 1357, médecin du cardinal Guillaume Curti dans les années 1344<sup>38</sup>. Ce dernier étant décédé en 1361, il est possible que le médecin ait loué une maison pendant ou après son office à la cour du cardinal. Pour les autres, les biens ne sont pas évoqués de manière précise. Pour huit d'entre eux, il est précisément indiqué qu'ils résident à la cour d'Avignon, donc probablement dans une livrée cardinalice<sup>39</sup>.

Enfin, leur situation personnelle et familiale reste très floue. Ce sont des clercs, dont le cursus universitaire est connu pour 26 d'entre eux, c'est-à-dire 46% des médecins étudiés. Sur les 26, 19 sont maîtres en médecine<sup>40</sup>, deux sont licenciés en médecine et maîtres ès-arts, un est bachelier en médecine et maître ès-arts et quatre sont bacheliers en médecine dont un est également licencié ès-arts. C'est donc la même tendance que pour les praticiens des papes, dont les pourcentages sont à peu près mêmes. Mais la généralisation n'est pas possible puisque le parcours de 30 médecins demeure inconnu. Les personnages en charge de la santé des cardinaux restent, pour la plupart, des universitaires gradués. 34% d'entre eux sont en effet qualifiés de maîtres en médecine.

---

<sup>35</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 74

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 488 ; Jean XXII, *Lettres communes*, 366.

<sup>37</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 74 ; ADV, G. chap. Saint-Agricol, inventaire, carton III, cahier 4, p. 363, n°71.

<sup>38</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 244.

<sup>39</sup> Sont mentionnés comme résidant à la cour d'Avignon : François de Carmignano, médecin du cardinal Napoléon Orsini dans les années 1310 ; Guy Coppie de Prato, médecin du cardinal Jacques Cajetan Stefaneschi ; Jean Ademari, médecin des cardinaux Guillaume d'Aigrefeuille, le Jeune et l'Ancien ; Jean de Naso, médecin du cardinal Luc Fieschi ; Jean de Sinigardis, médecin du cardinal Napoléon Orsini ; Paul de Gualdo, médecin du cardinal Napoléon Orsini ; Pierre de Copanay, médecin du cardinal Raymond de Sainte-Pudentienne ; et Rostang Ysonis, médecin du cardinal de Bertrand du Pouget.

<sup>40</sup> Sont dits maîtres en médecine : Antoine des Alex, Belin de Champlico, Béranger Delclaus, Bernard de Coulongne, Bernard Roger, Guy Coppie de Prato, Guillaume Brocard, Guillaume de Chambolvio, Guillaume de Lafont, Hugo Alacris, Hugues de Montebusserio, Jacques Gange, Jean de Cloetinghe, Jean de Godines, Jean Hake, Jean de Libralibus, Lanfranc Henri de Moro, Paul de Gualdo, Paul de Caunis, Paul de Cassel et Pierre Prepositi.



Dans l'ensemble, le milieu médical cardinalice ressemble en de nombreux points à celui du pape. Les praticiens y sont aussi des clercs, bien pourvus en bénéfices, ayant un cursus universitaire solide, du moins ceux pour lesquels il est connu. Pour les cardinaux, tout comme pour le souverain pontife, la question des grades universitaires est importante dans la sélection de ceux qui vont prendre soin de leur santé. Cela rejoint le postulat d'une forme de « professionnalisation » de la médecine, en ce sens que désormais pour exercer auprès des grands, une formation à l'université semble être essentielle. C'est aussi ce que montrent les travaux de Michael R. McVaugh. Son étude sur les praticiens de la cour d'Aragon met en exergue la volonté du roi Jaume II de s'entourer de médecins diplômés<sup>41</sup>. Il relève ainsi que sur la période de 1300 à 1340, les médecins ayant servi la cour dont le cursus est connu se répartissent comme suit : sept bacheliers, deux licenciés et onze maîtres<sup>42</sup>. La part de maîtres, bien plus importante que les autres, confirme l'importance que prend la formation dans le recrutement médical curial. Danielle Jacquart dans son travail sur le milieu médical en France fait les mêmes observations. Grâce au calcul du taux d'augmentation du nombre des gradués en médecine connus entre 1200 et 1400, elle note une

« multiplication par cinq du nombre des gradués en médecine, entre la fin du XIII<sup>e</sup> et le début du XIV<sup>e</sup> siècle, (qui) montre que ces années virent les prémices du monopole que tendirent à exercer les universités, dans le domaine de la formation médicale<sup>43</sup>. »

L'augmentation du nombre de gradués en médecine est bien un phénomène d'ampleur. Les princes, rois et papes disposent ainsi d'un vivier suffisamment conséquent de maîtres de médecine dans lequel ils puisent leurs praticiens personnels.

On ne connaît le lieu où se sont déroulées leurs études que pour huit des 25 médecins dont la formation est connue. Antoine des Alex, médecin et chapelain commensal du cardinal Jacques Cajetan Stefaneschi, a fait ses études à Paris, où il obtient la maîtrise de médecine en 1308<sup>44</sup>. Belin de Champlico, devenu maître en 1325-1326 a servi successivement les cardinaux Pierre Bertrand l'Ancien et le Jeune et Annibal de Ceccano. Béranger Delclaus a quant à lui suivi un cursus à l'Université de Cahors. Les cinq restants ont obtenu leurs grades à l'université

---

<sup>41</sup> M.R. MCVAUGH, *Medicine before the plague. Practitioners and their patients in the Crown of Aragon, 1285-1345*, Cambridge, 1993, p. 78-79.

<sup>42</sup> *Ibid.*, p. 81.

<sup>43</sup> D. JACQUART, *Le milieu médical en France du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Genève, 1981, p. 262 et suiv.

<sup>44</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 66.

de médecine de Montpellier : parmi eux, Bernard de Coulongne, qui en a été le Chancelier de 1360 à 1364, mais également Jean Hake<sup>45</sup>.

Les informations sur les œuvres dont ils auraient pu être les auteurs sont très lacunaires. Cela signifie qu'ils n'en ont peut-être pas rédigé, mais sur les 56 étudiés, cela semble peu probable. Il est plus plausible que les sources n'en disent rien. Le seul que la documentation mentionne comme auteur est Jean Hake de Göttingen. Ce médecin de Jacques Cajetan et Annibal de Ceccano est l'une des figures médicales éminentes des cours cardinalices<sup>46</sup>. Il mène une carrière comparable à celles des physiciens pontificaux. Après avoir étudié à la faculté des arts à Paris autour de 1305, il obtient le grade de maître en médecine à Montpellier où il semble enseigner. À l'instar des médecins du pape, il fait donc partie de ceux qui mènent une double carrière de professeur et de praticien. C'est aussi un homme d'église qui se voit confier de nombreuses charges ecclésiastiques : chanoine de Mayence, puis évêque de Camin avant de devenir évêque de Verden le 27 mars 1331 avec l'appui du pape contre le clergé local. Il prend également soin des élites de son temps. Il est d'abord appelé en 1314 par son confrère montpelliérain, l'archevêque de Mayence Pierre d'Aspelt pour intervenir auprès de Louis de Bavière à Francfort. Il revient ensuite à Avignon, en 1318, où il devient le médecin personnel de plusieurs cardinaux. Vers 1330-1331, il devient le chapelain de Jean de Bohême. Il soigne aussi l'oncle du roi, Baudoin archevêque de Trèves, avant de revenir à Avignon où il intervient auprès de Benoît XII en 1335. Il est finalement fait évêque de Freising en 1341. Lorsqu'il meurt dans la cité des papes en 1349, la chronique de Mathias de Neuenburg, le présente comme le « médecin le plus réputé du monde »<sup>47</sup>. Il est l'auteur d'une lettre à caractère médical qu'il adresse à Jean de Bohême, intitulée *De cautela a venenis*<sup>48</sup>. Franck Collard l'analyse et avance l'hypothèse que le médecin a rédigé son ouvrage « par devoir de familier du prince », mais aussi peut-être « parce que l'auteur se sent redevable au monarque de faveurs accordées par celui-ci, le titre de chapelain éventuellement » qui accompagne souvent celui de médecin

---

<sup>45</sup> *Ibid.*, p. 416 ; Sur Jean Hake, voir aussi A. MINDERMAN, *Der berühmteste Arzt der Welt. Bischof Johann Hake, genannt von Göttingen (um 1280–1349)*, Bielefeld, 2001 ; A. HIRSCH, *Biographisches Lexikon der hervorragenden Ärzte aller Zeiten und Völker*, vol. 3, Berlin, Vienne, 1931, p. 439-440 ; T. SCHMIDT, « Drogen für den Erzbischof. Peter von Aspelt (gest. 1320) und der Arzt Johann von Göttingen », *Archiv für mittelrheinische Kirchengeschichte*, 58, 2006, p. 109–130.

<sup>46</sup> <sup>46</sup> F. COLLARD, « Une voie germanique de la "vénérologie" à la fin du Moyen Âge ? Recherches sur quelques écrits latins spécialisés en provenance de l'Empire », *Forschungen zur westeuropäischen Geschichte*, 2013, 40, p.57-77.

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. 65 ; Mathias de Neuenburg, *Cronica*, A. HOFMEISTER (éd.), Berlin 1924, MGH, SS rer. Germ. in usum schol., nouv. série, 4, p. 438 : *medico famosissimo mundi*.

<sup>48</sup> Pour l'édition la plus récente, on regardera : M. RIHOVA et M. STEINER (éd.), « Gloriosissimo principi: Epistola de cautela a venenis ad Johan nem, regem Bohemie », *Acta Universitatis Carolinae – Philol.*, 20, 2004, p. 181–195.

personnel<sup>49</sup>. Le traité de vénénologie de Jean Hake a pour objectif de préserver ses protecteurs des dangers du poison. Cela intervient dans un contexte de tentatives d'empoisonnement liées aux conflits politiques autour du pouvoir impérial en Allemagne et dans la péninsule italienne<sup>50</sup>. Jean Hake, propose au roi de Bohême des conseils pour se prémunir et se défendre contre le venin, qui comprennent des remèdes et une « diète » qui s'apparente à un régime de santé<sup>51</sup>. Il est encore l'auteur de quelques recettes, dans divers manuscrits, dont un petit opuscule sur la peste<sup>52</sup>. Karl Sudhoff émet l'hypothèse que le médecin l'a rédigé dans les premiers temps de la peste, ce qui est très probable puisqu'il meurt en 1349. On relève également que le manuscrit dans lequel il est conservé contient également les traités de peste de Jean de Tournemire et Jean Jaume, ses confrères de Montpellier et d'Avignon. Cela témoigne de la cohérence d'un milieu médical pontifical et cardinalice<sup>53</sup>.

Malgré une documentation éparse, les profils étudiés dans la prosopographie permettent de rapprocher les milieux médicaux cardinalices et pontificaux. Les similitudes entre physiciens du pape et ceux des prélats sont nombreuses, y compris du point de vue de leurs pratiques et de leur place auprès de leurs protecteurs.

## B- La place du médecin auprès des cardinaux

Le parcours des médecins cardinalices au sein de la cour d'Avignon est mieux connu. La correspondance laissée par le médecin de Clément VII, Naddino da Prato, éclaire les différents statuts de ces praticiens qui gravitent autour des cardinaux. Avant de s'installer à Avignon, Naddino da Prato a entretenu une correspondance avec son beau-frère, Monte d'Andrea et un apothicaire avignonnais, Iacopo del Nero<sup>54</sup>. Ces derniers ont pour objectif de l'introduire dans le milieu médical de la ville afin qu'il puisse disposer d'une clientèle dès son arrivée. À ces fins, Iacopo del Nero, qui a ses entrées auprès des cardinaux, fait jouer ses relations pour obtenir des garanties au médecin. Dans l'une de ses lettres, il lui présente les deux options qui s'offrent

---

<sup>49</sup> F. COLLARD, « Une voie germanique de la "vénénologie", *op. cit.*, p. 65.

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 66.

<sup>51</sup> *Ibid.*, p. 67.

<sup>52</sup> *Archiv für Geschichte der Medizin*, 5, 1911, p. 36-39.

<sup>53</sup> *Ibid.*

<sup>54</sup> Cette correspondance a été transcrite en partie par Jérôme Hayez, qui l'a analysée sous l'angle de la migration dans un article dont sont tirées toutes les transcriptions citées ici : J. HAYEZ, « *Veramente io spero farci bene...* » : expérience de migrant et pratique de l'amitié dans la correspondance de maestro Naddino d'Aldobrandino Bovattieri, médecin toscan d'Avignon (1385-1407) », dans *Bibliothèque de l'école des chartes*, 2001, 159-2. p. 413-539.

à lui. Soit Naddino devient le familier du cardinal Nicola Brancaccio, soit le praticien choisit de porter le titre de médecin du cardinal, sans devenir son familier :

« La modalité ici est que le cardinal (de Cosenza) lui donnerait une maison dans la livrée et là le cardinal lui rendrait et lui donnerait les dépenses du valet et du canasson, et de même il serait toujours à la maison mangeant et chevauchant ; s'il le voulait, pourquoi pas lui conseiller de le faire, mais il y a une autre modalité. Et s'il ne voulait pas venir par cette modalité, une maison serait louée ; qui serait payée 15 ou 20 florins par an, et il aurait un valet de pied, ou s'il voulait, des chevaux ou s'il voulait, sans chevaux, et il irait souvent en visite chez Monseigneur, puis irait en visite là où on le demanderait, et on l'appellerait le médecin de Monseigneur de Cosenza, et béni soit le Monseigneur qui pourrait l'avoir, et ils ont tous quelque défaut. Ils le veulent tous<sup>55</sup>. »

### 1) Le médecin familier

Le croisement des travaux des historiens cités précédemment à propos de la *familia* des cardinaux et de la correspondance de Naddino et Iacopo, montre que le médecin peut avoir le statut de familier du cardinal. Mais cela n'est pas systématique.

Les relations entre médecins et cardinaux sont de véritables relations de confiance lorsque la papauté rentre à Rome. Les travaux d'Elisa Andretta sur le milieu médical de la cour pontificale du XVI<sup>e</sup> siècle témoignent de la place du médecin au sein des cours cardinalices. Elle explique que :

« Faire partie d'une famille constituait un grand privilège. En premier lieu, cela permettait de vivre dans un endroit sûr. Comme en témoignent les rôles de plusieurs *familiae*, le médecin habitait dans le palais du seigneur auprès duquel il était employé. La littérature portant sur les cours cardinalices distingue plusieurs typologies de membres de familles : les véritables familiers et les subalternes. Les médecins faisaient partie des rares laïcs qui, dans les registres sont considérés comme des *familiares* (avec quelques hommes de lettres, juristes, artistes ...). {...} Ils partagent l'honneur de s'asseoir à la table du patron {...}. Puis, selon la description de Priscianese, le médecin a droit à un serviteur personnel<sup>56</sup>. »

---

<sup>55</sup> *Ibid.*, p. 432-433 : *I modi di qui sono che 'l chardinale gli darebbe una chasa nella livrea e quivi tornerebbe e darebbe il cardinale le spese al fante e a" ronzino, e simile lui terebbe in casa senpre a mangiare e chavalcherebbe cho- lui, se volesse, ché non consigliere' cosi faciesse, ma e' ci è altro ordine. E se non volesse tornare per questo modo, torebbe una chasa a pigione ; arebbe per 15 o per 20 f. l'anno, e terrebe un fante, o volesse cavalli o volesse senza cavalli, e andare a vicitare monsigniore ispesso e poi andare a vicitare dove fusse richiest, e sarebbe chiamato il medicho di monsignior di Chosenza, e biato a quel signiore che 'l potesono avère, e tutti ànno qualche difetto. Tutti il vorebono. In verità istimo e' sarà buono a levare l'anno di Vignione 500 f., fatto ogni spesa » (Iacopo del Nero à Monte d'Andréa, 30 août 1384 : D.347). « In buona fè, compare, se vale quello i' credo, e' sarebbe buono a avanzare l'anno più di f. 300 (Iacopo del Nero à Monte d'Andréa, 30 juin 1385 : D.348).*

<sup>56</sup> E. ANDRETTA, *Roma Medica. Anatomie d'un système médical au XVI<sup>e</sup> siècle*, Rome, 2011, p. 201-202.

Cet extrait montre bien tous les avantages liés à l'appartenance à une famille cardinalice au XVI<sup>e</sup> siècle : une résidence assurée au sein de la livrée, partager la table du seigneur et le défraiement d'un serviteur.

Il en est manifestement de même deux siècles plus tôt à Avignon. En tant que membre de l'entourage proche du prélat, le médecin obtient de nombreux privilèges. En premier lieu, c'est un invité perpétuel à la table du cardinal. Il est également considéré comme appartenant à sa cour et en tant que tel, il bénéficie d'une maison au sein de la livrée cardinalice. Iacopo précise que les frais pour embaucher un valet et un cheval sont également pris en charge. Les échanges révèlent aussi que le médecin est recruté par le biais des réseaux de confiance du cardinal. Ici, Nicola Brancaccio entend parler de Naddino da Prato par son apothicaire personnel, à qui il fait toute confiance. Naddino dispose ainsi d'une place assurée à Avignon avant même d'y arriver. Ce n'est d'ailleurs qu'à cette condition qu'il se résout à quitter l'Italie pour s'installer à Avignon. Sa trajectoire met en exergue à quel point les cardinaux sont des patients prisés par les médecins, du fait des bénéfices que leur procure une place au sein d'une livrée cardinalice. Dès le début de l'aventure du praticien toscan, l'apothicaire est chargé de lui trouver une place auprès d'un membre du Sacré Collège. Les sources ne permettent pas de comprendre aussi clairement les modes de recrutement des autres médecins des cardinaux.

La plupart des praticiens sont aussi des chapelains ou des chapelains commensaux. Ils sont donc considérés comme des familiers de la cour du cardinal qui les emploie. Le statut de chapelain commensal, aussi octroyé à certains médecins pontificaux, est un statut particulier. Ces derniers ne bénéficient pas seulement des avantages dévolus aux familiers. Des privilèges honorifiques leur sont attribués en plus de ceux déjà évoqués. Ils peuvent être mobilisés pour escorter le cardinal lors de ses déplacements ou l'assister lorsque celui-ci participe à la messe du pape. Antoine des Alex, médecin du cardinal Jacques Cajetan Stefaneschi, officie à Avignon en 1340, date à laquelle il obtient un canonicat de Lyon de la part de Benoît XII, et probablement à la demande de son protecteur. C'est à cette occasion qu'il est qualifié de chapelain commensal<sup>57</sup>. Les deux autres praticiens qualifiés de commensaux sont Guillaume Brocardi, physicien de Pierre de Chappes dans les années 1330 et Rostang Ysonis, physicien et chapelain commensal de Bertrand du Pouget, dans les années 1340<sup>58</sup>.

---

<sup>57</sup> Médiathèque Ceccano d'Avignon, Fond Pansier, ms. 5684 ; Benoît XII, *Lettres communes*, 7745 : *Antonio de Alice in medicina magistro Jacobo St Georgii ad Velum Aureum diaconi cardinales cappelano domenico et commensali*.

<sup>58</sup> *Ibid.*, Benoît XII, *Lettres communes*, 494, 5328 et 5647.

Les 35 médecins considérés comme des familiers, représentent 62,5 % des praticiens étudiés. Ils ont choisi de faire partie de la *familia* d'un membre du Sacré Collège. Malgré une documentation lacunaire, la tendance est donc à un attachement des médecins à la maison d'un cardinal, et donc plutôt à un « rapport étroit de clientélisme » si l'on reprend la formulation de Jérôme Hayez<sup>59</sup>.

Cela signifie-t-il que ces médecins n'ont servi qu'un cardinal, et qu'ils n'ont pas exercé leur art auprès d'autres personnages ? Il semble que lorsqu'ils ont été au service de plusieurs cardinaux, ce n'était pas au même moment, mais plutôt de manière successive, dans une même temporalité, mais bien les uns à la suite des autres, en tout cas pour les familiers étudiés. La carrière du médecin Guillaume Boneti, qui sert successivement les cardinaux Michel du Bec-Crespin (1312-1321) et Pierre d'Arrablay (1316-1341) l'illustre bien<sup>60</sup>. Jean Ademari, lui, officie auprès de Guillaume d'Aigrefeuille (1350-1369) puis de Guillaume d'Aigrefeuille II (1367-1401). Son parcours montre également que les médecins évoluent parfois au sein d'une même famille : Jean Ademari sert l'oncle et son neveu<sup>61</sup>. Jean Gasci se charge de la santé de Guillaume de Mandagout (1312-1321), et à sa mort de celle de Pierre des Près (1320-1361)<sup>62</sup>. L'intérêt d'entrer au service d'un cardinal est ici manifeste. Cette place garantit, dans la plupart des cas, une situation stable. Le cardinal qui choisit un médecin pour son savoir-faire cherche à le protéger, même après sa mort, en lui trouvant une place dans une autre maison. Par ailleurs, les bons praticiens sont rarement sans emploi après la disparition de leur protecteur. Ce personnel formé et compétent semble en effet recherché par les milieux cardinalices, du moins d'après Iacopo del Nero. Dans ces lettres, il affirme qu'Avignon souffre d'un manque de praticiens compétents :

« J'ai confiance en son grand savoir, car aucun ne serait capable d'être son disciple, qu'il aurait entre ses mains le pape avec tous les seigneurs et tous les marchands<sup>63</sup>. »

Le degré de familiarité qu'entretiennent ces praticiens vis-à-vis du cardinal qui les a recrutés mérite d'être analysé. Mark Dykmans, dans ces travaux sur les cérémonials de la cour d'Avignon, mais aussi sur le cardinal Annibal de Ceccano, évoque l'existence d'un gradient

---

<sup>59</sup> J. HAYEZ, « *Veramente io spero farci bene...* op. cit., p. 432-433.

<sup>60</sup> Jean XXII, *Lettres communes*, 590, 46821.

<sup>61</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, op. cit., p. 350 ; ADV, D. 204, f. 1 v<sup>o</sup>.

<sup>62</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, op. cit., p. 407.

<sup>63</sup> J. HAYEZ, « *Veramente io spero farci bene...* op. cit., p. 432-433 : *Di ch'io mi fido nel suo gran sapere, ché non cie n'a veruno fosse soficiente a esere suo scholaio, ch'egli arebbe nelle mani il papa con tutti i signiori e tutti merchatanti* (Iacopo del Nero à Monte d'Andréa, 30 août 1384, D.347).

d'intimité plus important au sein même de la *familia*<sup>64</sup>. Dans son étude sur le cérémonial de Jacques Stefaneschi, il cite notamment le cas d'un médecin en particulier, Jean Hake de Göttingen. Mark Dykmans affirme que dans la maison du cardinal Stefaneschi, il existe une catégorie qui précède les chapelains dans la hiérarchie de l'hôtel cardinalice. Ceux qui en font partie sont qualifiés de « compagnons du maître ». Jean Hake appartient à ce groupe. Jean étudie la médecine à Montpellier où il obtient le grade de maître en médecine, puis il entre au service du cardinal en 1318. En tant que son familier, il réside ainsi à Avignon grâce à la générosité de son protecteur. C'est à son service qu'il obtient de nombreux bénéfices, dont l'évêché de Camin, de Verden et enfin de Freising. À la mort de Jacques Cajetan Stefaneschi, le médecin devient le chapelain de son neveu, Annibal de Ceccano. Outre ses fonctions de soins, il s'occupe également de certains achats, comme les blés, le bois et le vin pour l'hôtel d'Annibal. Il fait notamment partie de ses exécuteurs testamentaires. Il meurt en 1350 à Avignon au service du cardinal de Ceccano<sup>65</sup>. Son attachement et la place qu'il occupait auprès du cardinal Stefaneschi lui ont offert une carrière entière au service de détenteurs de la pourpre et une carrière de médecin brillante.

L'opportunité de mener une carrière médicale prestigieuse auprès d'un cardinal n'est pas une innovation du XIVe et de l'installation de la papauté en Avignon. Les cardinaux romains du XIIIe siècle s'entourent déjà de médecins. Agostino Paravicini Bagliani s'appuie sur les testaments des cardinaux pour attester la présence de praticiens à leur chevet, une documentation également utilisée pour le XIVe siècle. Il cite plusieurs profils de médecins qui occupent une place de choix dans les testaments, et les sommes d'argent qui leur sont versées par les exécuteurs testamentaires. Ces dernières sont d'ailleurs plus élevées que pour les autres familiers, ce qui montre l'estime que les cardinaux portaient à leurs soignants<sup>66</sup>. Les médecins des cardinaux du XIIIe siècle ont donc, eux aussi, plutôt une posture de familiers. Ils sont attachés à la cour d'un cardinal, qui les récompense et leur octroie de nombreux bénéfices pour leurs services.

---

<sup>64</sup> M. DYKMANS, *Le cérémonial papal de la fin du Moyen Âge à la Renaissance*, t. II, *De Rome en Avignon ou Le cérémonial de Jacques Stefaneschi*. Bruxelles-Rome, 1981 ; *Id.*, *Le cérémonial papal de la fin du Moyen Âge à la Renaissance*, t. III, *Les textes avignonnais jusqu'à la fin du grand schisme d'Occident*, Bruxelles-Rome, 1983 ; *Id.*, *Le cardinal Annibal de Ceccano (v.1282-1350). Étude biographique et testament du 17 juin 1348*, Bruxelles-Rome, 1973, p. 146-344.

<sup>65</sup> Jean XXII, *Lettres communes*, 53.194 et 58.660 ; Benoît XII, *Lettres communes*, 5.126 ; 8.938 ; Benoît XII, *Lettres closes ... pays autres*, 2.874 ; L. MOHLER, *Die Einnahmen der apostolischen Kammer unter Klemens VI*, Paderborn, 1931, 192 ; K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben der apostolischen Kammer (1362-1378)*, Paderborn, 1937, 689. Clément VI, *Suppl.* 4, L. 193r ; *Suppl.* 5, E. 142 ; *Suppl.* 8, 4.25 ; *Suppl.* 10, E. 175 ; *suppl.* 123, 1. 63 ; AAV, *Reg. Vat.* 184, f. 91 v.- 93 v. ; E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 416.

<sup>66</sup> A. PARAVICINI-BAGLIANI, *La cour des papes au XIIIe siècle*, Paris, 1995.

À côté de ces médecins qui vivent dans les livrées cardinalices et qui assistent les prélats au quotidien, il existe un autre type de praticien. La correspondance de Naddino da Prato révèle la possibilité d'être attaché à un prélat d'une autre manière. Iacopo del Nero décrit ainsi à son correspondant la possibilité de prendre soin du cardinal de manière régulière sans pour autant établir une relation d'exclusivité.

## 2) Le médecin régulier

« Et s'il ne voulait pas venir par cette modalité, une maison serait louée qui serait payée 15 ou 20 f. par an, et il aurait un valet de pied, ou s'il voulait, des chevaux ou s'il voulait, sans chevaux, et il irait souvent en visite chez Monseigneur, puis irait en visite là où on le demanderait, et on l'appellerait le médecin de Monseigneur de Cosenza, et béni soit le Seigneur qui pourrait l'avoir, et ils ont tous quelque défaut. Ils le veulent tous. En vérité, il sera bon d'élever l'année à Avignon à 500 f., une fois toutes les dépenses faites<sup>67</sup>. »

L'apothicaire conseille donc au médecin toscan de choisir une pratique de la médecine plus indépendante. Que signifie exactement cette autre sorte d'engagement ? Le médecin détient le titre de médecin du seigneur Cosenza, et a pour obligation de lui rendre des visites régulières. En revanche, il ne fait pas partie de ses familiers, et ne vit pas au sein de la livrée cardinalice. Cela signifie qu'il doit se loger par ses propres moyens. Iacopo del Nero estime le montant d'une telle location à 15 ou 20 florins par an, auquel le médecin doit ajouter le salaire d'un serviteur et l'entretien de chevaux, s'il souhaite s'en procurer. Si Naddino choisit cette voie, il devra exercer la médecine auprès d'autres patients. Autrement dit, l'engagement du médecin en tant que familier ferait du cardinal son patient exclusif. Si Iacopo conseille cette solution plutôt que l'autre à son correspondant, c'est parce qu'il la considère comme plus lucrative. Servir plusieurs personnages, et payer le loyer peu coûteux d'une maison à Avignon, permettraient au médecin de cumuler entre 300 et 500 florins par an. Un montant comparable au salaire d'un marchand de moyenne envergure d'après Jérôme Hayez<sup>68</sup>.

Dans cette situation, le médecin qui ne fait pas partie de la famille y gagne une forme d'indépendance. Celle-ci lui permet, tout en étant considéré comme le médecin personnel d'un membre du Sacré Collège, de pouvoir exercer la médecine auprès d'autres patients. Il dispose alors d'une clientèle propre, constituée d'autres cardinaux, mais aussi de marchands, ou des élites de la ville d'Avignon.

---

<sup>67</sup> Cf. note 7.

<sup>68</sup> J. HAYEZ, « *Veramente io spero farci bene... op. cit.*, p. 432-433.



Les médecins repérés dans les sources avignonnaises qui ne sont pas qualifiés de chapelains, commensaux ou familiers, ont-ils exercé auprès de tels personnages ? Les sources sont trop lacunaires pour en faire état, mais certains praticiens qui exerçaient auprès de cardinaux ont sans doute donné leurs soins à d'autres personnages éminents de la ville. Les travaux d'Elisa Andretta abondent dans ce sens. Les médecins exerçant dans la Rome du XVI<sup>e</sup> siècle ont eux aussi une clientèle privée. La situation décrite par l'historienne ressemble beaucoup à celle exposée par l'apothicaire du XIV<sup>e</sup> siècle :

« En permettant d'avoir accès à d'autres formes d'emploi, l'appartenance à une famille, surtout quand elle avait des origines anciennes, constituait donc une sorte de garantie contre l'instabilité romaine. Mais elle pouvait parfois être incompatible avec d'autres types d'activités et constituer un véritable problème pour les médecins. Ceux-ci soignaient le seigneur quand il était à Rome, mais aussi lors de tous ses déplacements. En cas de maladies graves, ils devaient donc renoncer à toute autre obligation pour l'assister. Des exemples nous montrent la priorité d'un rapport de familiarité et de fidélité sur l'ensemble des activités d'un médecin, quelle qu'en soit l'importance publique.<sup>69</sup> »

Le statut de médecin de cour cardinalice au XVI<sup>e</sup> siècle combine ainsi plus ou moins les deux modalités décrites par Iacopo del Nero. Le praticien fait partie de la famille du cardinal, et jouit à ce titre de tous les privilèges qui y sont attachés. Pour autant, il peut exercer d'autres activités, à condition de réserver son service exclusif à son seigneur, lorsque ce dernier a besoin de lui.

La place qu'occupe le médecin auprès du cardinal est donc assez bien définie. Qu'il vive au sein de la livrée ou à l'extérieur, il est attaché à son maître et prend soin de sa santé au quotidien ou selon les besoins. Il n'est d'ailleurs pas rare qu'un prélat s'entoure de plusieurs médecins. Les papes eux-mêmes entretiennent de nombreux praticiens, comme on l'a vu plus tôt. Un entourage fourni de médecins se retrouve aussi à la cour aragonaise à la même époque, comme le montrent les travaux de Michael McVaugh<sup>70</sup>. La cour de France ne fait pas exception. Charles V développe un véritable intérêt pour la médecine et les sciences de manière générale. Il fait venir à sa cour des physiciens réputés, mais aussi des astrologues, à l'instar de l'italien Thomas de Pizan. Les travaux de Bernard Guenée sur Charles VI confirment la prise en charge de la santé du roi de France par plusieurs praticiens<sup>71</sup>. Plus tardivement encore Charles VII poursuit cette tradition médicale. Franck Collard avance le chiffre d'au moins 23 acteurs de santé sur la totalité de son règne, d'une durée de 44 ans. Sur les 51 cardinaux qui d'après les sources

---

<sup>69</sup> E. ANDRETTA, *Roma Medica, op. cit.*, p. 208.

<sup>70</sup> M.R. MCVAUGH, *Medicine before the plague, op. cit.*, p. 4 et suiv.

<sup>71</sup> B. GUENÉE, *La folie de Charles VI : roi bien-aimé*, Paris, 2004.

consultées emploient un praticien : 32 n'en ont qu'un, et 19 en ont plus d'un, soit 37% d'entre eux. Sur les 19 qui en ont plus d'un, cinq en ont plus de deux.

Jacques Cajetan Stefaneschi, cardinal de 1295 à 1341, a entretenu six médecins qui l'ont servi simultanément ou successivement au cours de sa carrière<sup>72</sup>. Parmi eux, des praticiens importants qui semblent avoir bonne réputation, comme Jean Hake de Göttingen, ou Guy Coppie de Prato<sup>73</sup>. Napoléon Orsini<sup>74</sup> s'entoure pour sa part de cinq praticiens<sup>75</sup> ; quatre<sup>76</sup> officient auprès de Bertrand du Pouget<sup>77</sup>, trois s'occupent de la santé<sup>78</sup> de Jean de la Grange<sup>79</sup>, et il en est de même pour Ellie Talleyrand<sup>80</sup>.

Enfin, si l'on constate que les cardinaux engagent parfois de nombreux médecins, ces derniers gardent une certaine mobilité. Une grande partie d'entre eux ont servi plusieurs cardinaux, mais aussi des papes, ou encore d'autres clients.

### C- Des praticiens qui servent plusieurs cours

#### 1) Au service du pape

Un certain nombre de médecins ont, avant de se mettre au service du pape, pris soin de la santé de cardinaux. Ils n'ont pas été évoqués ici, puisqu'ils ont fait l'objet d'une analyse dans le chapitre relatif aux médecins des papes. Il est néanmoins important de les mentionner, puisqu'une dizaine ont pris soin à la fois les cardinaux et du pontife.

Belin de Champlico est avant tout médecin des cardinaux mais il est consulté par Clément VI en 1346<sup>81</sup>. Il s'agit ici d'un service ponctuel. Pour les autres la succession dans le temps

---

<sup>72</sup> Sur le cardinal Stefaneschi, voir M. DYMANS, *Le cérémonial papal de la fin du Moyen, op. cit.*, t. II.

<sup>73</sup> En plus d'Accursio di Cambrio, Antoine des Alex, Félicien Andrée d'Assise et François Benegratie.

<sup>74</sup> C. A. WILLEMSEN, *Kardinal Napoleon Orsini (1263-1342)*, Berlin, 1927 ; B. GUILLEMAIN, *La cour pontificale, op. cit.*, p. 241-244.

<sup>75</sup> Il s'agit de Accursio di Cambio, François de Carmignano, Jean de Sinigardis, Jean Stephani de Urbe et Paul de Gualdo.

<sup>76</sup> Il s'agit de Bernard Rosselli, Guillaume Roderi, Lanfranc Henri de Moro de Castronovo et Rostang Ysonis.

<sup>77</sup> P. JUGIE, « Un Quercynois à la cour pontificale d'Avignon : le cardinal Bertrand du Pouget (v. 1280-1352) », *La papauté d'Avignon et le Languedoc, Cahiers de Fanjeaux*, 26, 1991, p. 69-95.

<sup>78</sup> Il s'agit de Jean Anguithi, Martin et Pierre Quoqueti.

<sup>79</sup> H. DUPONT, « Notes sur deux familles du Roannais aux XIVe et XVe siècles. Les La Grange et les Boisy », *Bulletin de la Diana*, 31, 1948, p. 467-483 ; C.H. LERCH, « Le cardinal de la Grange, sa vie et son rôle politique jusqu'à la mort de Charles V (1350-1380) », *École des Chartes, Positions des thèses*, 1955, p. 59-62.

<sup>80</sup> Il s'agit de Guillaume de Majorque, Jacques Gange et Pierre Bajuli. Sur le cardinal, voir N.P. ZACOUR, « Talleyrand : The cardinal of Perigord (1301-1364) », *Transactions of the american philosophical Society*, N.S., 50, 1960, p. 7 ; B. GUILLEMAIN, *La cour pontificale, op. cit.*, p. 244-248.

<sup>81</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 66.

varie, de même que le type de fonctions. Certains prennent d'abord soin des cardinaux, puis du pape mais l'inverse se produit également. Pour d'autres, il est possible que les médecins alternent entre leur service au pontife et aux prélats. Bernard de la Costa semble ainsi débiter sa carrière avignonnaise en 1378 auprès du cardinal Pierre de Monteruc (1356-1385)<sup>82</sup>, avant de faire partie des médecins de Clément VII<sup>83</sup>. Jusqu'en 1380, il paraît alterner entre les deux. Rigaud de Manse<sup>84</sup> est le physicien de Jean XXII de 1316 à 1334, et prend soin dans la même temporalité du cardinal Béranger de Frédol (1305-1323). François de Sienne sert tour à tour Urbain V et Grégoire XI, avant de s'occuper du cardinal de Bari, Landolfo Maramaldo (1381-1415) à Foligno<sup>85</sup>. Il finit sa carrière auprès de trois papes romains : Innocent VII, Grégoire XII et Alexandre V. Étienne Asselin<sup>86</sup> longtemps attaché à Clément VI (1342-1346) s'est d'abord chargé de la santé du cardinal Pierre des Prés (1320-1361)<sup>87</sup>. Guy de Chauillac se fait connaître de Clément VI grâce aux soins qu'il donne à son frère, le cardinal Hugues Roger (1342-1363)<sup>88</sup>. Paul Geminelli<sup>89</sup> fait carrière au sein des cours cardinalices par les soins qu'il donne successivement à Giovanni Caetani Orsini (1316-1335)<sup>90</sup>, d'Annibal de Ceccano (1327-1350)<sup>91</sup> et de Bertrand de Déaux (1338-1355). C'est auprès du pape Urbain V qu'il passe ses dernières années de médecin de 1362 à 1365. Sur ce même modèle, Raimond Chalmel sert d'abord Anglic Grimoard<sup>92</sup> de 1366 à 1388 durant la totalité de son cardinalat, en 1380 il prête ses services au cardinal Pierre Flandrin (1371-1381), et à la mort de son protecteur on le retrouve comme médecin de Clément VII de 1388 à 1390<sup>93</sup>. Raimond Agnafos<sup>94</sup> est d'abord le médecin de Jean XII de 1316 à 1318 avant d'être celui du cardinal Arnaud de Via (1317-1335)<sup>95</sup>, de 1321 à 1324.

---

<sup>82</sup> Sur Pierre de Monteruc, on verra : J. VERGER, « L'entourage du cardinal Pierre de Monteruc (1356-1385) », *Mélanges de l'École française de Rome*, 85-2, 1973, p. 515-546.

<sup>83</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 76.

<sup>84</sup> *Ibid.*, p. 704.

<sup>85</sup> *Ibid.*, p. 152.

<sup>86</sup> *Ibid.*, p. 135.

<sup>87</sup> Sur ce cardinal, on regardera : M. MERAS, « Le Cardinal Pierre des Prés », *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, 88, 1962, p. 27-45.

<sup>88</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 214-215.

<sup>89</sup> *Ibid.*, p. 592-593.

<sup>90</sup> Sur Giovanni Caetani on pourra lire : B.R. BEATTIE, *Angelus pacis : the legation of Cardinal Giovanni Gaetano Orsini, 1326-1334*, Leyde, 2006.

<sup>91</sup> M. DYKMANS, *Le cardinal Annibal de Ceccano (v.1282-1350). Étude biographique et testament du 17 juin 1348*, Bruxelles-Rome, 1973.

<sup>92</sup> A.L. REY-COURTEL, « L'entourage d'Anglic Grimoard, cardinal d'Albano (1366-1388) », dans J. FAVIER (éd.), *Genèse et débuts du Grand Schisme d'Occident. Colloques internationaux du C.N.R.S. n° 586. Avignon 25-28 septembre 1978*, Paris, 1980, p. 59-64.

<sup>93</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 674.

<sup>94</sup> *Ibid.*, p. 673.

<sup>95</sup> L. DUHAMEL, « Un neveu de Jean XXII, le cardinal Arnaud de Via », *Bulletin monumental*, 49, 1883, p. 401-435.

Naddino da Prato est sans doute celui qui a côtoyé le plus de membres du Sacré Collège. Il n'assiste pas moins de neuf cardinaux : Pierre Corsini (1370-1403), son protecteur, mais également Pileo da Prata (1378-1401), Tommaso Ammanati (1385-1396), Galeotto Tarlati (1378-vers 1400), Pedro Fernandez (1394-1420), Jaime d'Aragon (1387-1396), Gutier Gomez (1381-1391), Gauillaume d'Aigrefeuille II (1367-1401) et Anglic Grimoard (1366-1388). Lorsque l'on étudie son parcours, il semble que sa présence auprès des cardinaux ait été un moyen pour lui d'accéder au service du pape. C'est d'ailleurs l'un des arguments utilisés par de Iacopo del Nero pour le décider à migrer et à s'installer à Avignon. Il évoque le contact d'un secrétaire de Clément VII, Giovanni Moccia qui lui assure de pouvoir l'introduire auprès du pape et de ses cardinaux : « Faites-le venir, je le présenterai au pape et à plusieurs cardinaux. »<sup>96</sup>

Ce n'est pas le cas pour tous. La plupart des praticiens ont mené leur carrière auprès des seuls cardinaux.

## 2) Au service de plusieurs cardinaux

La plupart n'ont été au service que d'un seul prélat. Sur les 56 médecins recensés, neuf ont pris soin de plusieurs cardinaux au cours de leur carrière, ce qui représente 16% des physiciens étudiés. En poussant plus loin l'analyse, huit d'entre eux ont eu deux membres du Sacré Collège comme patients, et un en a eu trois.

Belin de Champlico a ainsi servi Pierre Bertrand l'Ancien, Annibal de Ceccano, et Pierre Bertrand le Jeune<sup>97</sup>. Ce physicien est formé à Paris, où il obtient le grade de maître de médecine vers 1325-1326. Sa formation, ainsi que ces aptitudes, lui ont sûrement permis d'acquérir une réputation qui explique son succès au sein des cours cardinalices.

Il est très probable qu'un cardinal qui est satisfait des soins que lui prodigue son médecin, s'en vante auprès des autres membres du Sacré Collège. Autre élément d'explication : les cardinaux, attachés à leurs praticiens, font en sorte que ces derniers retrouvent une situation convenable après leur mort. Le testament permet au cardinal défunt de laisser une somme d'argent, des biens, ou des bénéfices à leurs familiers. Le prélat recommande aussi probablement ses plus proches officiers, dont font partie les médecins, aux autres cardinaux.

---

<sup>96</sup> J. HAYEZ, « *Veramente io spero farci bene... op. cit.*, p. 428 : *Fallo venire, io lo metterò inanzi al papa e a parecchie cardinali*, (Iacopo del Nero à Monte d'Andréa, 15 juin 1385 : D.348)

<sup>97</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 66 ; Médiathèque Ceccano d'Avignon, Fond Pansier, ms. 5684 ; F. DUCHENE, *Histoire des cardinaux français*, Paris, 1660, II, p. 364 ; ADV, H. Célestins de Gentilly, liasse 6.

Bernard Rocquete, physicien de Guillaume Teste jusqu'à la mort de ce dernier en 1326, est bénéficiaire d'après son testament d'un legs de 50 florins<sup>98</sup>. Par la suite, il est au service de Jacques Fournier, avant son accession au pontificat<sup>99</sup>. La trajectoire de Jean Ademari est également éclairante puisqu'il a pris soin successivement de Guillaume d'Aigrefeuille l'Ancien (1350-1369), puis de son neveu Guillaume d'Aigrefeuille le Jeune (1367-1401)<sup>100</sup>. Ici, la recommandation et la confiance que le cardinal accorde à son médecin sont manifestes, ce qui permet à ce dernier de rester dans le même cercle familial.

Au-delà du service auprès de plusieurs cardinaux, les médecins prennent aussi en charge une clientèle plus large.

### 3) Une clientèle variée ?

La correspondance de Naddino da Prato, témoigne bien de la diversité de la clientèle du praticien. Si le médecin n'est pas familier d'un cardinal et ne loge pas dans sa livrée, il peut avoir d'autres patients qui manifestement ne se limitent pas aux seuls prélats. Iacopo del Nero évoque dans ces lettres la carence de bons praticiens qui frappe Avignon et il donne des exemples de patients potentiels en ville qui n'ont pas pu bénéficier de soins appropriés :

« Nicholaio di Bonachorso, qui a été très malade - et est guéri maintenant - et s'en souvient parfois, et ainsi dans la maladie de Matteo di Lorenzo, qui était grande et qui l'est encore, mais qui est bien hors de danger. Les deux médecins qui le visitaient, avaient 8 florins pour les deux, et j'ai dit : « Si notre maître était ici, ce seraient les siens ». « En vérité, il serait payé autant d'argent qu'il veut »<sup>101</sup>.

Ici, Iacopo témoigne du regret de Niccola di Bonnacorso de ne pas avoir eu Naddino da Prato auprès de lui durant sa maladie. Il évoque également le fait que ce dernier aurait pu gagner les 2 florins que touchaient les deux médecins en charge de la santé du cardinal et d'un facteur de l'agence Datini, Matteo di Lorenzo Boninsegna. Boninsegna meurt finalement après vingt-deux jours de fièvre. Les autres officiers qui font partie de l'agence et du réseau Datini sont donc de potentiels clients pour le médecin italien. Il en est sûrement de même pour les autres

---

<sup>98</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 78-79 ; F. DUCHENE, *Histoire des cardinaux français, op. cit.*, p. 282.

<sup>99</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 78-79 ; Jean XXII, *Lettres communes*, 26872, 57031, 57198, 57401.

<sup>100</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 350 ; Médiathèque Ceccano d'Avignon, Fond Pansier, ms. 5684 ; ADV, D. 204, f°1 v°.

<sup>101</sup> J. HAYEZ, « *Veramente io spero farci bene...* » *op. cit.*, p. 432-433 : Nicholaio di Bonachorso che è istato molto amalato — e ora è guarito — e àllo ricordato M volte, e chosi nella malatia di Matteo di Lorenzo ch'è stata grande e ancho è, ma bene è fuori di pericholo. I due medici che vicitavano costoro, de' due di avevano f. 8 intra due, e io diciea : « Se 'l maestro nostro ci fosse, questi sarebono suoi . (...) In verità ci quadagnierebbe quanti danari volesse (Iacopo del Nero à Monte d'Andréa, 17 octobre 1384 : D.347).

praticiens qui évoluent dans les cours cardinales. Chaque prélat dispose d'un cercle et d'un réseau propre qui peut fournir des patients aux physiiciens qui sont à leur service.

Iacopo mentionne aussi le cas de l'épouse de Tommaso di Poggio, membre également du réseau Datini, un changeur d'importance originaire de Lucques. Cette dernière était victime d'une fausse couche ayant entraîné des complications. L'apothicaire explique que plusieurs médecins se sont succédé auprès d'elle. Ils se sont entendus sur une thérapie qui n'a pas semblé fonctionner. Malgré les effets inexistantes du traitement, ils ont perçu 100 florins pour 15 jours de service :

« Et je souhaite déjà qu'il y ait [Maître Naddino]. Toutes choses arrivent. Or, en ces jours-là, la femme de Tomaso di Poggio souffrait beaucoup et il y avait de nombreux médecins, chrétiens et juifs, et ils y sont restés 15 jours et ils n'ont pas su lui donner un remède qui lui serait utile, et même si avec le temps long et les médecines cela s'est amélioré, cela lui a coûté plus de 100 florins<sup>102</sup>. »

Enfin, il donne un dernier exemple de patient que Naddino aurait pu soigner s'il était déjà arrivé à la cour d'Avignon. Il s'agit de Giovanni di Paolo Corbizi, un marchand de Florence en provenance de Bruges et de passage dans la ville. Ce dernier est victime d'une maladie que ses médecins ne parviennent pas à déterminer, et qui l'emporte trois semaines plus tard après avoir dépensé une fortune en soins médicaux.

« L'autre malade était un marchand qui venait de Bruges, frère d'Antonio di Pagholo Chorbizi, il s'appelait Giovanni, et il était malade depuis peut-être trois semaines, et j'ai été amené à le servir. Les médecins lui ont coûté 100 florins, puis il est mort par la faute de ces médecins, car ils n'ont jamais trouvé son mal<sup>103</sup>. »

Dans ses missives, l'apothicaire présente au médecin un état des lieux du marché de la santé à Avignon, en particulier la clientèle constituée par les marchands résidents et de passage. Évidemment, il ne faut pas trop exagérer cette offre et garder en tête que Iacopo a pour objectif par ces lettres de faire venir le Toscan à la cour. Il est donc probable qu'il enjolive les possibilités de clientèles.

---

<sup>102</sup> J. HAYEZ, « *Veramente io spero farci bene... op. cit.*, p. 432-433 : *E vorei già ci fosse [maestro Naddino] . Tutto di acade délie cose. Pure in questi di si sconciò la donna di Tomaso di Poggio e rimasole doglie grandissime e vi fu quanti medici, e cristiani e giudei, e statovi de' di 15 e non sapervi dare u- rimedio che utile le faciesse, e pure per lungheza di tempo e di medicinne asai è migliorata, e costagli più di f. C* (Iacopo del Nero à Monte d'Andréa, 30 décembre 1384 : D.347).

<sup>103</sup> J. HAYEZ, « *Veramente io spero farci bene... op. cit.*, p. 432-433 : *Fu l'altro di amalato u- merchantante venia da Bruggia, fratello d'Antonio di Pagholo Chorbizi, avea nome Giovanni, e stette amalato forse tre settimane e io l'ô auto a servire. Gli costono i medici da f. 100 e poi si mori per difalta de' medici, ché mai non conobono suo difetto. E chôme di costui, interviene tutto di d'asai* (Iacopo del Nero à Monte d'Andréa, 30 juin 1385 : D.348).

Toutefois, cela met en lumière que les médecins des prélats avaient la possibilité d'élargir leur clientèle à d'autres patients. Il est également probable que les médecins qui séjournent à la cour cardinalice et qui font partie de la livrée, prêtent leurs services aux autres membres de la cour et de la *familia* du prélat. Ils peuvent ainsi se charger de la santé des scribes, des panetiers, des bouteillers et autres en cas de besoins. Bien qu'on ne dispose d'aucune source qui le confirme, c'est un fait qu'on observe à la cour du pape. Il y a donc fort à croire que ce soit une habitude aussi des cours cardinalices.

Après le service auprès de membres du Sacré-Collège, certains médecins se tournent vers une clientèle laïque, au service d'un prince, à l'image de Bernard de Coulongne, maître ès-arts et en médecine, physicien et chapelain du cardinal Jean de Comminges jusqu'à la mort de ce dernier en 1348<sup>104</sup>. On le retrouve par la suite chancelier de l'Université de médecine de Montpellier de 1360 à 1364. Et enfin de 1369 à 1374, il prend soin du duc d'Anjou<sup>105</sup>.

D'autres encore alternent entre clercs et laïcs, comme Guillaume de Roderi qui après avoir été au service de sert Pierre de Pleine-Chassagne, l'évêque de Rodez, (auprès duquel il reste lors de sa légation en Orient en 1310<sup>106</sup>), devient le praticien du vicomte Regnaud de Bruniquel, avant prendre soin du cardinal Bertrand du Pouget<sup>107</sup>. Jean de Godines, s'est d'abord chargé de la santé du cardinal Pierre de Cros (1350-1361) avant de devenir le médecin de Catherine de Savoie, la comtesse de Namur vers 1378<sup>108</sup> ; Jean Hake enfin, le médecin de Jacques Cajetan Stefaneschi et d'Annibal de Ceccano a occupé les fonctions de médecin de Louis, roi des Romains, en Allemagne, aux alentours de 1314 avant d'arriver à la cour d'Avignon<sup>109</sup>.

On observe par ailleurs qu'il n'y a pas de priorité dans la succession des patients, qu'il s'agisse d'abord d'un service auprès de clercs ou de laïcs. Cela était plutôt dû aux aléas de leur situation, que par une véritable stratégie par laquelle le service aux cardinaux serait un tremplin

---

<sup>104</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 66 ; Jean XXII, *Lettres communes*, 51359, 59963 ; Benoît XII, *Lettres communes*, 1014, 1161, 8465.

<sup>105</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 66 ; C. DEVIC, J. VAISSETE, *Histoire générale de Languedoc*, 1885, 9, p. 811 ; J. ROMAN, *Inventaire des sceaux*, t. I, Paris, 1909, 3341, p. 387.

<sup>106</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 262 ; C. PERRAT, « Un diplomate gascon au XIV<sup>e</sup> siècle : Raymond de Piis, nonce de Clément V en Orient », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 64, Rome-Paris, 1927, p. 35-90 : p. 86.

<sup>107</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 262 ; Jean XXII, *Lettres communes*, 2867, 5922, 6474.

<sup>108</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 411 ; Innocent VI, *Suppl., Analecta Vaticano-Belgica*, 5, 1911, p. 743 ; K. HANQUET, *Documents relatifs au Grand Schisme, textes et analyses, t. I : Suppliques de Clément VII (1378-1379), Analecta Vaticano-Belgica*, 8, 1924, p. 211.

<sup>109</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 416 ; K. WENCK, « Johann von Göttingen, Arzt, Bischof und Politiker », *Archiv für Geschichte der Medizin*, 17, 1925, p. 141-156.

pour accéder à des personnages plus importants ou inversement, contrairement à ce que l'on peut observer de manière plus récurrente à la cour pontificale.

### **III- Les autres acteurs de la santé**

Comme pour le souverain pontife, les acteurs de la santé au sein des cours cardinalices sont multiples et ne se limitent pas au seul médecin. Retrouve-t-on les mêmes qu'à la cour pontificale ?

#### **A- Chirurgiens et barbiers**

##### **1) Des chirurgiens absents**

Si l'on a relevé la présence de plusieurs chirurgiens à la cour du pontife, qui plus est des chirurgiens renommés, il n'en est pas de même pour les cardinaux.

De fait, les sources ne mentionnent aucun chirurgien au service d'un cardinal. De même aucun recoupement ne peut être fait entre la cour pontificale et les cours cardinalices, comme c'est le cas pour les médecins. Ainsi, pas un seul des chirurgiens du pontife ne semble avoir été attaché à la cour pontificale, du moins comme familier. Peut-être les chirurgiens n'étaient-ils qu'employés de manière occasionnelle ? Cela correspondrait d'ailleurs à la logique du métier de chirurgien qui ne nécessite pas forcément une présence quotidienne auprès du prélat.

On peut ainsi s'interroger sur l'absence de cette catégorie professionnelle auprès des prélats. La cour cardinalice étant plus réduite que celle du pontife, le nombre de praticiens et la variété de ces derniers l'est certainement aussi. Le cardinal préfère prendre à son service, un ou deux médecins, voire plus dans quelques cas exceptionnels, et un ou deux barbiers. Tandis que les médecins assurent les soins quotidiens en cas de maladie interne ; les barbiers s'occupent d'un ensemble de tâches variées.

En outre, si les chirurgiens n'apparaissent pas dans les sources, cela ne signifie pas pour autant qu'aucun praticien n'ait exercé auprès d'un prélat. Les activités du chirurgien sont plus ponctuelles. Michael R. McVaugh explique ainsi que « le chirurgien traite les fractures, les



plaies, les abcès, les affections cutanées et les affections externes en général »<sup>110</sup>. Cela peut aussi avoir à faire avec la compétition entre médecins et chirurgiens. En dépit de tâches a priori spécifiques pour chacun, la réalité est plus floue. Dans sa recherche sur la cour d'Aragon, Michael R. McVaugh montre aussi qu'en milieu curial au début du XIV<sup>e</sup> siècle, les deux entités : médecine et chirurgie, ont tendance à former une seule entité professionnelle. Ce que tend à confirmer l'étude sur les praticiens du pape. Henri de Mondeville décrit la compétitivité entre chirurgiens et médecins dans ses écrits et M.R. McVaugh souligne que la compétition n'est possible que par l'existence de points communs entre les deux. Les exemples fournis par le chirurgien parisien font d'ailleurs apparaître qu'il est souvent difficile de déterminer si une affection relève de la médecine ou de la chirurgie et que les patients eux-mêmes ne sont pas toujours attentifs au titre porté<sup>111</sup>. Différentes raisons peuvent donc expliquer l'absence des chirurgiens auprès des cardinaux. Du reste, Marilyn Nicoud fait la même observation pour la cour des Sforza au XV<sup>e</sup> siècle, où les occurrences de chirurgiens sont rares et leurs activités peu renseignées<sup>112</sup>. Au contraire de leurs confrères, les barbiers sont bien présents dans les cours cardinalices et pratiquent diverses activités.

## 2) La place et le rôle des barbiers auprès des cardinaux

On remarque déjà que les barbiers sont plutôt nombreux à servir les cardinaux. En outre, l'étude de Marc Dykmans montre qu'en plus de ses tâches courantes, il a des fonctions médicales attitrées et réglementées au sein de la cour cardinalice<sup>113</sup>.

L'auteur édite un coutumier de François de Conzié daté de 1409. Ce camérier d'Avignon écrit son ouvrage à la demande du nouveau pape de Rome, Alexandre V. On y trouve une description de la « Maison du pape », avec des précisions sur les différents officiers et familiers qui la composent et leurs fonctions respectives. Le même document existe pour la « Maison du cardinal », qui fait état du barbier. Ces documents renseignent davantage sur les coutumes des pontificats de Clément VII et de Benoît XIII, mais ils témoignent aussi probablement de traditions qui remontent aux pontificats précédents. L'analyse proposée par Mark Dykmans donne des indications précieuses sur les pratiques du barbier auprès des prélats :

---

<sup>110</sup> M.R. MCVAUGH, *Medicine before the plague, op. cit.*, p. 38.

<sup>111</sup> *Ibid.*, p. 113 et suiv.

<sup>112</sup> M. NICLOUD, *Le Prince et les médecins, op. cit.*, p. 73 et suiv.

<sup>113</sup> M. DYKMANS, *Le cérémonial papal, op. cit.*, t. III, p. 458 et suiv.

« Le barbier, en plus de son art est chargé de goûter le vin du seigneur. Il porte sa malle quand il chevauche<sup>114</sup>. »

Le cérémonial donne peu de détails sur ses fonctions relatives à la santé du prélat. Les activités du barbier relèvent généralement des soins du corps, de la toilette et de l'hygiène, plus que de la médecine à proprement parler. Il s'occupe ainsi de la barbe et des cheveux des prélats et peut aussi traiter les dents. Comme à la cour du pape, le barbier pratique sûrement la saignée sur prescription médicale. Mais le cérémonial édité par Marc Dykmans lui attribue d'autres missions, qui dépassent les activités de santé. Le barbier se voit ainsi confier la tâche de goûter le vin du seigneur ; il s'agit probablement de s'assurer que celui-ci n'est ni gâté, ni empoisonné, tâche de l'échanson dans d'autres cours. Enfin, c'est lui qui porte la malle du cardinal lors de ses déplacements. Il est aussi précisé que lorsque le barbier n'est pas au palais, c'est le plus jeune des écuyers qui doit remplir cette dernière fonction. Cela semble indiquer qu'il est habituel que le barbier vive auprès du cardinal.

Qui sont ces barbiers ? Tout comme pour les médecins, les informations sur leur profil, leur origine et leur formation ou encore leurs carrières sont peu nombreuses. On a que peu d'informations sur leurs carrières, et rien sur leur formation. Pour autant, on peut relever quelques renseignements caractéristiques.

La documentation révèle la présence de 18 barbiers dans le milieu cardinalice. Seulement trois sont en activité dans la première moitié du XIVe siècle, ce qui ne signifie sans doute pas que les cardinaux n'employaient pas de barbier à cette époque, mais qu'il s'agit plutôt d'un effet de sources. En effet, les sources sont bien plus riches dans la seconde moitié du siècle et livrent quelques informations qui diffèrent de celles que l'on relève pour les médecins.

Tandis que les biens fonciers de ces derniers restent globalement inconnus, on dispose pour 18 barbiers de mentions relatives à leur lieu d'habitation, plus ou moins précises. Pour la plupart, on ne connaît que le nom de la rue : on relève deux barbiers rue de la Verrerie<sup>115</sup>, un

---

<sup>114</sup> *Ibid.*, p. 459 : *Barbitonsor ultra artem suam debet stare ad drisatorium, sive credentiam domini, et recipere credentiam de vino, quod sibi portatur per buticalarium, et de ipso facere credentiam, cum propinatur domino, cui etiam debet assistere unus ex cubiculariis. Debet etiam portare maletam seu valisiam domini de panno, cum equitat. Et si barbitonsor non sit in domo, ista duo pertinent ad scutiferum minorem, scilicet qui ultimo venit ad servitium domini.*

<sup>115</sup> Il s'agit de Pierre de Bonafide, barbier de Raymond de Canilhac : E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 619 ; ADV, H. Sainte-Catherine 56 ; duché de Carderousse, 256, f. 75 v°.

rue Boccaria<sup>116</sup>, un rue de la Miralherie<sup>117</sup>, un autre rue de la Polasserie<sup>118</sup>, ou encore un rue de l'Argenterie<sup>119</sup>. Pour Philippe de Lisle, les sources nous apprennent qu'il vivait dans la livrée de Guillaume d'Aigrefeuille, sous le Palais, rue Banasterii, au service duquel il exerçait son métier de barbier Guillaume d'Aigrefeuille l'Ancien<sup>120</sup>.

D'autres éléments nous sont parvenus, plus épars et plus divers. On sait par exemple que François de Metz, le barbier d'Hugues Roger entre 1342 et 1363, a été le témoin de mariage de son confrère Robert de Singalo, le barbier des papes<sup>121</sup>. Cette information montre les liens existants entre les praticiens qui exercent au sein des cours cardinalices et pontificales. Cela renforce l'idée de liens d'amitié entre le pape et ses cardinaux, mais aussi sinon de collaboration, du moins d'échanges entre praticiens dans un même milieu. Jean Pilete, le barbier de Pierre Blau, a quant à lui reçu un leg de 15 florins d'or de la part du prélat<sup>122</sup>. Ce legs témoigne de l'attachement du cardinal pour son barbier et donc du rôle qu'il a pu jouer auprès de lui. Enfin, Ludovic Perduti, barbier du prélat Thomas Ammanati, bénéficie en 1425, d'un secours de 2 florins, qu'il obtient des syndics de la ville, car il est trop âgé pour continuer à étant trop vieux pour exercer sa charge de barbier<sup>123</sup>.

Enfin, parmi les 18 barbiers dont on a connaissance, deux ont servi deux cardinaux. Le premier est Guillaume Bernardi, qui prend soin successivement de Jean de Caraman (1350-1361) et de Pierre Itier (1361-1367)<sup>124</sup>. Le second est Jean Lere, qui officie d'abord auprès d'Anglic Grimoard (1366-1388), puis auprès de Nicola Brancaccio (1378-1412)<sup>125</sup>. Or, d'après

---

<sup>116</sup> Il s'agit de Jean Lere, barbier d'Anglic Grimoard et de Nicola Brancaccio : E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 437 ; ADV, G. 9, f. 202, 356 v° ; H. Sainte-Catherine 47 ; G. Saint-Pierre 3, f. 233.

<sup>117</sup> Il s'agit de Pierre Berengarii, barbier d'Étienne Aubert : E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 617 ; ADV, G. Saint-Agricol, inventaire, 1<sup>er</sup> cahier, p. 65 ; Fonds Pons, 1176, f. 100.

<sup>118</sup> Il s'agit de Jean Jacquerii, barbier de Jean Allarmet, qui a une maison dans la rue de la Polasserie : E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 424 ; ADV, H. Sainte-Catherine 52 et notaires d'Avignon, fonds Vincenti, brèves de J. Calverii, 13 et 18 janvier 1400.

<sup>119</sup> Il s'agit de Guillaume Bernardi, le barbier de Pierre Itier et Jean de Caraman, qui habite une maison sous le Grand Maseau, rue Argenterie, en 1364 : E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 228 ; ADV, G. 9, f. 34, 333, 373 ; G. 11, f.11 ; G. 117, f. 35.

<sup>120</sup> ADV, G. 9, f. 242 ; H. Saint-Catherine, 54.

<sup>121</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 156 ; ADV, H. Cordeliers, liasse 14.

<sup>122</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 464.

<sup>123</sup> Médiathèque Ceccano d'Avignon, ms. 5684, Dictionnaire des médecins d'Avignon de Pierre PANSIER : *Nobilibus viris scindicis humiliter exponit et supplicat Ludovicus Perduti, olim barberius bone memorie dni cardinalis Napolitani, quod cum ipse sit in senio constitutus nec valens officio suo uti, seu alias vitam suam sustentare, habeatque unam filiam nubilem quam matrimonio collocare non potest nisi mediantibus elemosinis piis, quatenus intuitu pietatis et misericordie dignemini eisdem patri et filie vestram elemosinam erogare et facere, nam deum pro vobis et stati vestro orabit..* ; Archives d'Avignon, Notaires d'Avignon, fonds Martin, 43, f. 86 ; CC., registres des mandats, 1425-1447.

<sup>124</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 228 ; ADV, G. 9, f. 34, 333, 373 ; G. 11, f.11 ; G. 117, f. 35.

<sup>125</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 437 ; ADV, G. 9, f. 202, 356 v° ; H. Sainte-Catherine 47 ; G. Saint-Pierre 3, f. 233.

les travaux de Margot Ferrand<sup>126</sup>, Jean de Caraman et Pierre Itier se sont succédé dans la livrée de Dax ; de même Anglic Grimoard et Nicola Brancaccio auraient tous deux occupé la livrée d'Albano. Les prélats n'usent pas des mêmes critères de recrutement pour leurs barbiers et pour leurs médecins. Les cardinaux qui ont bénéficié des soins d'un même médecin n'ont, pour aucun d'entre eux, habité la même livrée. De fait, les enjeux ne sont pas les mêmes en matière de santé et le médecin doit répondre de compétences médicales solides au contraire du barbier. En revanche, le fait que le barbier serve deux cardinaux qui se succèdent au sein d'un même palais, témoigne plutôt d'une appartenance à la livrée plus qu'à la famille d'un prélat. Cela pourrait d'ailleurs être le cas pour d'autres serviteurs. Autrement dit, lorsqu'un cardinal arrive dans une livrée après la mort de l'un de ses confrères, celui-ci ne récupère pas seulement les murs, mais aussi une partie du personnel déjà sur place, dont fait apparemment partie le barbier.

Le statut du barbier est donc à part, tout comme celui de l'apothicaire, qui complète le milieu médical des cours cardinalices.

## B- Les apothicaires

Les apothicaires font, à n'en pas douter, partie intégrante des acteurs de la santé au sein des cours comme l'a déjà démontré leur rôle pour la cour pontificale. D'emblée, et à la différence des autres acteurs susmentionnés, les sources ne l'intègrent pas à la famille cardinalice. Ainsi, contrairement aux autres acteurs qu'on a pu observer, l'apothicaire n'est pas à proprement parler un familier des prélats. En revanche, la correspondance de Naddino da Prato témoigne de la place importante qu'il occupe auprès des cardinaux et de ceux, les médecins, qui ont en charge leur santé. Les lettres font apparaître le dialogue qui existe entre apothicaires et médecins mais aussi de l'étroite collaboration entre ces deux métiers.

### 1) La fonction de l'apothicaire à la cour du cardinal

Nous ne disposons malheureusement pas de véritables sources qui nous informent sur le rôle précis de l'apothicaire au sein des cours cardinalices. Il est très probable que leur fonction soit la même que celle de l'apothicaire du pape.

---

<sup>126</sup> Thèse de Margot Ferrand, soutenue en décembre 2022, *Usages et représentations de l'espace urbain médiéval. Approche interdisciplinaire et exploration de données géo-historiques d'Avignon à la fin du Moyen-Âge*.

Selon toute probabilité, celui-ci serait en charge de la fourniture des épices, des textiles, de la cire, du papyrus et autres fournitures, mais aussi bien sûr des médicaments. Malheureusement, contrairement à la cour pontificale, les comptes des cardinaux qui nous sont parvenus ne mentionnent pas les achats faits auprès de ces marchands. Nous n'avons donc pas d'éléments qui nous permettent de savoir quelles étaient les médications que les cardinaux se procuraient auprès des apothicaires. On peut toutefois vraisemblablement imaginer que ces élixirs et autres produits étaient sensiblement les mêmes que ceux que se procuraient les pontifes. Autrement dit, des pâtes de coings, des pains de sucre, de l'eau de rose, des grenades, des élixirs à base d'or etc.

Les barbiers devaient sans doute également être en charge des inhumations, que se soient celles des familiers et autres courtisans résidant à la cour cardinalice, que celles des prélats eux-mêmes. Comme nous l'avons vu pour les papes, l'apothicaire est essentiel dans le processus de conservation des corps, et les cardinaux étant des personnages de la plus haute importance dans la Chrétienté du XIV<sup>e</sup> siècle, la conservation et l'exposition de leur dépouille devaient probablement répondre à une cérémonie précise.

L'apothicaire, si l'on en croit le parcours de Iacopo del Nero, ne sert pas un seul cardinal, même s'il a un attachement particulier avec l'un, voire plusieurs d'entre eux. Il a par ailleurs des clients multiples, qui dépassent le cadre de la seule cour cardinalice. Que peut-on dire alors du lien de familiarité qui existe entre apothicaire et cardinal ?

## 2) Des liens de familiarité ? L'exemple de Iacopo del Nero

Iacopo del Nero est présenté par Jérôme Hayez comme un maillon essentiel de la réussite de Naddino à s'intégrer au milieu médical avignonnais. Les éléments mis en avant pour rendre compte de son rôle, sont est son intégration dans les réseaux de marchands italiens, mais aussi avignonnais, notamment auprès des cardinaux.

Iacopo del Nero était en effet bien intégré dans les réseaux marchands italiens, ce qui lui donnait une perception des potentiels clients au sein de ce réseau. Il lui en parle d'ailleurs, comme on l'a vu plus haut, avec l'évocation de différents marchands tombés malades à Avignon et que Naddino aurait pu prendre en charge. Il se vante en effet d'être l'apothicaire de tous les marchands italiens<sup>127</sup>.

---

<sup>127</sup> J. HAYEZ, « *Veramente io spero farci bene... op. cit.*, p. 431 : Iacopo del Nero a Monte d'Andrea, 30 décembre 1384 : D. 348.

Mais surtout, l'apothicaire s'illustre par sa capacité à se constituer une clientèle auprès des prélats et plus généralement de la cour pontificale. Son activité d'épicier-apothicaire lui donnait en effet accès à différentes clientèles. Il pouvait autant vendre des épices de cuisine, des textiles, de la cire, du papyrus que des médications, cordiaux, ou autres drogues. L'apothicaire Iacopo del Nero met alors Naddino en lien avec le cardinal Nicolas Brancaccio, dont il semble être l'épicier favori. La qualité de premier apothicaire de la cour se retrouve dans ce cas-ci. En effet dans sa correspondance, Iacopo appelle régulièrement le cardinal de Cosenza, « il signore mio », ou encore « monsignore »<sup>128</sup>. Ces formules marquent un attachement personnel au prélat.

Outre ses contacts avec les patients, on voit que Iacopo a également des liens avec ses confrères. Iacopo propose ainsi à Naddino da Prato de contacter l'un de ses confrères, Niccola di Bonnaccorso, pour avoir un autre avis sur la clientèle potentielle qu'il pourrait avoir en s'installant dans la cité pontificale :

« Dîtes à maître Naddino {...} qu'il serait bon pour lui qu'il se décide à venir. Pour sa commodité, je lui écrirai et je demanderai à Niccola di Bonnaccorso de lui donner son avis<sup>129</sup>. »

Par ailleurs, plusieurs éléments témoignent de la collaboration étroite et régulière qui existe entre apothicaires et médecins. La correspondance entre Naddino et Iacopo en est un exemple. Leurs échanges illustrent la capacité de l'apothicaire à recommander le médecin auprès des cardinaux. À plusieurs reprises, Iacopo se plaint du manque de médecins à Avignon. Si ce dernier exagère peut-être pour attirer le Toscan, l'apothicaire connaît les praticiens de la ville. Ces derniers ont recours à ses services pour la préparation des médecines prescrites aux prélats.

Martin, le physicien de Jean de la Grange (1375-1402), laisse une ordonnance, exécutée en novembre 1400, par un apothicaire d'Avignon. Il est dit à propos de ces recettes qu'elles

« {...} furent commandées par Maître Martin, médecin du seigneur du cardinal d'Amiens, et dissoutes et préparées dans l'apothicairerie de Jacobus del Nyero, apothicaire et épicier, de la ville d'Avignon, en l'an du seigneur 1400 et au mois de novembre {...}<sup>130</sup> »

---

<sup>128</sup> J. HAYEZ, « *Veramente io spero farci bene...* op. cit., p. 432 : Iacopo del Nero à Monte d'Andréa, 30 août 1384 D.347 et 16 septembre 1384 : [i]l moi signiore : D.347. Iacopo l'appelle aussi fréquemment *monsigniore*.

<sup>129</sup> J. HAYEZ, « *Veramente io spero farci bene...* op. cit., p. 433 : *Dite al maestro Naddino (...) buono per lui se delibera il venire. Per agio glie ne scriverò e farò scrivere a Nicholaio di Bonachorso il parère suo* (Iacopo del Nero à Monte d'Andréa, 16 juin 1384 : D.347).

<sup>130</sup> Médiathèque Ceccano d'Avignon, Fond Pansier, ms. 5684 ; Bibliothèque d'Avignon, Manuscrit 3047, p. 80 ; H. GRANEL, *Histoire de la pharmacie à Avignon du XII<sup>e</sup> siècle à la Révolution*, Paris, 1905, p. 51 : *Hic scribitur subsequitive recepta aliquorum dolorum pro Johanne Artaudi ab obiuiendum ipsis, qui dolores sunt frigiditatis, et fuerunt ordinate per magistrum Martinum, medicum domini Ambianensis cardinalis, et dissoluta et preparata in apotheca Jacobi del Nyero apothecarii et speciatoris, civitatis Avinionensis, sub anno domini MCCCC et de*

L'apothicaire en question n'est autre que Iacopo del Nero. Parce qu'il tient boutique dans la ville, tout en étant le fournisseur privilégié de certaines cours cardinalices, l'homme est bien positionné dans le milieu médical.

Le milieu médical des cours cardinalices présente donc de fortes similitudes avec celui du pontife. On y retrouve presque tous les acteurs présents à la cour pontificale : le médecin, le barbier et l'apothicaire. Seul le chirurgien est absent des sources concernant les prélats, ce qui ne signifie pas qu'il y officie occasionnellement. Les praticiens qui font probablement partie de la *familia* du prélat, sont logés dans leurs livrées et reçoivent probablement un salaire régulier, tout comme à la cour du pape.

La figure du médecin cardinalice présente le même profil que celui du pape. Il s'agit d'un médecin formé à l'université, recruté pour ses compétences et sa réputation, parfois auteur de traités. Une partie de ces physiciens pratique d'ailleurs une activité médicale auprès du pontife comme auprès des cardinaux. Ils participent donc à la constitution d'un même milieu, où les échanges sont fréquents.

Ce sont les praticiens de ces milieux curiaux avignonnais qui se retrouvent au cœur de pratiques autant culturelles que sociales. Leurs études universitaires, notamment montpelliéraines, et leur rôle de professeur, pour une partie d'entre eux, leur ont donné l'occasion d'écrire de nombreux traités et de constituer une culture médicale propre à Avignon. En étant les praticiens personnels des pontifes et des prélats, ils accèdent également à un statut social élevé, offert par le prestige de ces cours qui leur donnent accès à de nombreux privilèges.

---

*mense novembris : R. florum violarum, boraginis, et buglosse, liqueritie, rass .. (?), uvarum passarum mundatarum ab arillis ana (uncia?) (est ?), prunorum damas-cenorum, caricarum, jujube sebeste ana manipulum (est?), anisi, maratri ana dramas II. Fiat decoctio in aqua, dissolvantur cassie fistule mundate a cortice et a granis (uncia?) II. Fiat potus, detur cras et septima ora de mane.*





PARTIE 2 : LE MEDECIN AU CŒUR DE PRATIQUES SOCIALES  
ET CULTURELLES DE LA COUR PONTIFICALE

### CHAPITRE 3 : UNE CULTURE MEDICALE AVIGNONNAISE ?

La culture médicale propre à la cité pontificale sera interrogée ici. Le terme de culture pose question dans le champ des sciences sociales<sup>1</sup>. La notion peut revêtir différentes définitions : de la plus restreinte entendue comme un savoir qui se transmet, s'acquiert et qui acte une distinction entre le cultivé et le non-cultivé ; à la plus large, c'est-à-dire comme un ensemble de pratiques et de représentations communes à un groupe. Dans le contexte médiéval, elle est également polysémique, et les domaines culturels sont variés<sup>2</sup>. Il s'agit ici d'en étudier ce qui relève du champ médical.

La culture médicale comprend divers aspects. Il faut d'abord l'entendre comme des connaissances communes au groupe de praticiens avignonnais. La naissance de l'Université au tournant des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, donne aux médecins des lieux institutionnels de formation. Ces derniers fournissent un cadre commun aux futurs médecins. Chaque université fixe ses règles et son cursus par des statuts. Même si certaines lectures sont partagées, chacune développe aussi des spécificités, qui permettent de parler de plusieurs écoles de médecine, aussi en termes de culture. La production des savoirs, par l'écriture de traités, donne à voir les théories médicales que portent ces établissements. Les facultés doivent être reconnues par les autorités et notamment par le pape qui leur accorde une bulle de fondation.

Le rapport entre les lieux de formation des médecins et des cours est également au cœur de la réflexion sur la culture médicale. Les praticiens qui évoluent à la cour sont issus des Universités, et l'analyse des données concernant leur formation montre que la plupart viennent de Montpellier. La papauté semble donc privilégier ce lieu d'enseignement plutôt qu'un autre. Pourtant, la cité pontificale est dotée de sa propre université, fondée par le pape Boniface VIII en 1304, qui prévoit une faculté de médecine. La primauté que conserve Montpellier doit donc

---

<sup>1</sup> Pour une définition du terme en sciences sociales, on lira : D. CUCHE, *La notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, 2016.

<sup>2</sup> Pour les questions de culture médiévale, parmi la riche historiographie, on lira : I. HEULLANT DONAT, *Éducation et cultures. Occident chrétien. XII<sup>e</sup>-mi XV<sup>e</sup> siècle*. Paris, 1999 ; H. MARTIN et B. MERDRIGNAC, *Culture et société dans l'Occident médiéval*, Paris, 1999 ; J.P. RIOUX et J.F. SIRINELLI (éd.), *Histoire culturelle de la France*, t. 1 : *Le Moyen Âge*, Paris, 1999 ; *Les échanges culturels au Moyen Âge : XXXII<sup>e</sup> Congrès de la SHMES (Université du Littoral Côte d'Opale, juin 2001)*, Paris, 2002.

être interrogée, de même que les mécanismes employés en ce sens. Les rapports entretenus par les papes d'Avignon avec l'Université qui passent par l'octroi de privilèges à ses membres, une plus grande implication dans la vie de l'Université sont autant de points qui seront abordés ici.

Étudier la culture médicale de la cour c'est aussi se pencher sur les productions qui en émanent. Les médecins, pour une partie d'entre eux, sont auteurs de traités<sup>3</sup>. Par l'analyse de ces ouvrages, il est possible d'établir une culture commune, même si chacun conserve ses propres caractéristiques. Peut-on pour autant parler de l'élaboration d'une culture médicale véritablement propre à la cour pontificale ? C'est la question que nous nous poserons dans ce chapitre.

En dehors des universités, les cours sont également des lieux propices à l'émergence d'une culture. Les souverains soutiennent la production culturelle dans de nombreux domaines : la musique, la peinture, ou encore l'architecture. Ces formes donnent à voir le prestige de ceux qui les développent. Si l'art médical ne se manifeste pas en ces termes, il fait lui aussi l'objet des attentions du pouvoir. Les pontifes, à l'instar d'autres souverains, se soucient de leur santé, comme le montre le nombre de praticiens entretenus par la cour. L'intérêt des papes se donne à voir également par leur propre culture médicale. L'étude des bibliothèques pontificales et cardinalices éclaire bien ce dernier point. Certains traités médicaux sont d'ailleurs adressés directement aux papes ou aux prélats. Cela est d'autant plus vrai pour les régimes de santé établis en fonction du patient<sup>4</sup>. Ce type d'ouvrages correspond ainsi à un unique destinataire, souvent dans les sphères du pouvoir.

Un premier temps sera consacré au rapport entre la papauté et les universités montpelliéraine et avignonnaise ; la production des médecins de la cour sera ensuite analysée avec attention ; enfin sera abordée la question de la culture médicale des pontifes et des prélats.

---

<sup>3</sup> Sur les traités on verra N. SIRAISSI, *Medieval and Early Renaissance Medicine. An Introduction to Knowledge and Practice*, Chicago-Londres, 1990 ; J. AGRIMI, C. CRISCIANI, *Les consilia médicaux, Typologie des sources du Moyen Âge occidental*, 69, Turnhout, 1994 ; D. JACQUART, « La question disputée dans les Facultés de médecine », dans B.C. BAZAN, J.W. WIPPEL, G. FRANSEN, D. JACQUART, *Les questions disputées et les questions quodlibétiques dans les Facultés de Théologie, de Droit et de Médecine, Typologie des sources du Moyen Âge occidental*, 44-45, Turnhout, 1985, p. 281-315.

<sup>4</sup> Sur ce sujet, on consultera M. NICLOUD, *Les régimes de santé au Moyen-Âge. Naissance et diffusion d'une écriture médicale (XIIIe-XVe siècle)*, Rome, 2007, en particulier « Chapitre VIII. Culture de cour et culture du corps », p. 339-395.

## I- Le lien privilégié de la cour pontificale avec l'université de Montpellier

La naissance de l'Université de médecine de Montpellier est un événement important dans le paysage culturel. Elle s'inscrit dans le mouvement de création des universités et fait ainsi partie des plus anciens centres universitaires d'Occident<sup>5</sup>. Ce qui fait son originalité, c'est qu'elle est la première université médicale et la seule université qui se dédie entièrement à la médecine<sup>6</sup>. Fondée par les premiers statuts qui lui sont accordés par le légat du pape Conrad d'Urach, elle est le premier centre d'enseignement de type universitaire pour le domaine médical, bien qu'évidemment la discipline existe déjà en tant que telle. Au moment de sa fondation, l'autre principal lieu de culture médicale est Salerne, n'étant pas à proprement parler une université mais plutôt un centre de traduction et de production de savoirs médicaux<sup>7</sup>. Au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, Salerne décline. La deuxième moitié du siècle voit la création des universités de médecine de Paris et Bologne, qui deviennent les principales rivales de Montpellier. Bologne, Paris et Montpellier détiennent ainsi le monopole de l'enseignement de la médecine, avec Padoue, à partir du début du XIV<sup>e</sup> siècle. Ce n'est qu'au XV<sup>e</sup> que d'autres centres d'enseignement médicaux voient le jour, ou se développent en nombre, telle l'Université d'Avignon<sup>8</sup>. Dans l'espace qui nous intéresse, Paris et Montpellier se concurrencent pour l'attention de la papauté.

---

<sup>5</sup> Sur le mouvement de création des universités, on consultera : H. RASHDALL, *The Universities of Europe in the Middle Ages*, 3 vol., nouvelle éd. par F.-M. POWICKE et A.-B. EMDEN, Londres, 1936 ; A.B. COBBAN, *The Medieval Universities: their Development and Organization*. Londres, 1975. Ainsi que les ouvrages de J. VERGER, (dir.). *Histoire des universités en France*, Paris, 1986 ; *Id.*, *L'essor des universités au XIII<sup>e</sup> siècle*. Paris, 1997 ; *Id.*, *Les universités au Moyen Âge*, Paris, 1999.

<sup>6</sup> Sur la création et le fonctionnement de l'université de Montpellier voir : J. VERGER, « Le « moment 1220 » et la naissance de l'Université de médecine de Montpellier », *Colloque « Médecine et Humanisme », 3-4 décembre 2021, Montpellier*, *Bull. Acad. Sc. Lett. Montp.*, 52-1, 2021, (en ligne) : [https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/academie\\_edition/fichiers\\_conf/VERGER-2021.pdf](https://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/academie_edition/fichiers_conf/VERGER-2021.pdf), consulté le 10 juin 2023 ; L. DULIEU, *La médecine à Montpellier*, t. I, *Le Moyen Âge*, Avignon, 1975 ; *Actes du 110<sup>e</sup> Congrès national des sociétés savantes. Section d'histoire des sciences et des techniques*, t. II, *Histoire de l'École médicale de Montpellier*, Paris, 1985 ; L. MOULINIER-BROGI, « L'originalité de l'école de médecine de Montpellier au Moyen Âge », dans A. LEONE et G. SANGERMANO (éd.), *La medicina nel Medioevo : la « Schola Salernitana » e le altre*, Salerne, 2003, p. 111-126 ; *L'Université de médecine de Montpellier et son rayonnement (XIII<sup>e</sup> – XV<sup>e</sup> siècles)*, D. LE BLEVEC (dir.), Turnhout, 2004 ; G. DUMAS, *Santé et société à Montpellier à la fin du Moyen Âge*, Leyde, 2015 ; F.-O. TOUATI, « How is a University born ? Montpellier before Montpellier », *CIAN – Revista de historia de las universidades*, 21-1, 2018, p. 41-78.

<sup>7</sup> Sur Salerne, voir : J. VERGER, Chap. V, « Les médecins de Salerne », *Culture, enseignement et société en Occident aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles*, Rennes, 1999, p. 87-94 ; P.-O. KRISTELLER, *Studi sulla scuola medica Salernitana*, Naples, 1986.

<sup>8</sup> Sur ces questions voir : N.G. SIRAISSI, Chap. III, « Medical Education », *Medieval and Early Renaissance Medicine. An Introduction to Knowledge and Practice*, Chicago-Londres, 1990, p. 48-77.

Les chiffres relevés à partir des études d'Ernest Wickersheimer et de Danielle Jacquart sont très significatifs à cet égard. On connaît le lieu d'étude de 75% des gradués exerçant en France avant le XVe siècle : 24,6 % ont été formés à Montpellier, et 62,9% à Paris<sup>9</sup>. Paris se place ainsi loin devant Montpellier. Mais ces rivalités fluctuent au cours du temps et le rôle joué par l'installation de la papauté en Avignon dans la promotion de l'université méridionale est manifeste. Dans la première moitié du XIVe siècle, Montpellier est au sommet de son rayonnement puisque plus d'un tiers des médecins recensés y ont été formés<sup>10</sup>. Cette dernière a donc bien été favorisée par les pontifes successifs et ce au détriment de l'université de la cité. Cette primauté de Montpellier se mesure à l'implication de la papauté dans les affaires de la faculté de médecine. Cela passe par un intérêt pour l'élaboration des statuts, mais aussi par les privilèges qui sont accordés à l'établissement ou encore par le recrutement de son propre personnel, comme nous l'avons vu plus haut.

#### A- Papauté et universités méridionales

##### 1) La primauté de la faculté de médecine montpelliéraine

###### a- Les statuts de l'Université de Montpellier

Dès le XII<sup>e</sup> siècle, la ville de Montpellier abrite des écoles de médecine renommées à l'origine de l'Université<sup>11</sup>. Sa fondation est datée du 17 août 1220 : les statuts sont conservés dans le Cartulaire de l'Université et ont fait l'objet d'une traduction<sup>12</sup>. Ils sont octroyés par un légat pontifical. Sans entraîner de profonds changements dans le fonctionnement qui préexistait, ces statuts permettent surtout une institutionnalisation officielle. Les suivants sont publiés en 1289, sous la forme d'une bulle par le pape Nicolas IV. La bulle *Quia sapientia*, tente de faire de Montpellier un seul centre universitaire pour le droit et la médecine. La tentative échoue et

---

<sup>9</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, op. cit. ; D. JACQUART, *Supplément au Dictionnaire d'Ernest Wickersheimer*, Genève, 1979 ; D. JACQUART, *Le milieu médical en France du XIIe au XVe siècle*, Genève, 1981.

<sup>10</sup> D. LE BLEVEC, « Les médecins de l'université de Montpellier et la papauté d'Avignon », dans *L'Université de Montpellier, Ses maîtres et ses étudiants depuis sept siècles, 1289-1989, Actes du 61e congrès de la fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon*, Montpellier, 1995 p. 37-50.

<sup>11</sup> F.-O. TOUATI, « How is a University born ?, op. cit. p. 44 ; voir surtout l'étude détaillée qu'en fait J. VERGER, « Le « moment 1220 » et la naissance de l'Université, op. cit.

<sup>12</sup> *Cartulaire de l'université de Montpellier*, t. I (1181-1400), Montpellier, 1890, 2, p. 180-183 ; P. GILLI (dir.), *Former, enseigner, éduquer dans l'Occident médiéval*, t. I, Paris, 1999, p. 66-67.

Montpellier est alors une sorte d'exception qui prend la forme d'une double université<sup>13</sup>. Dès le début de son histoire, l'Université de médecine de Montpellier s'affirme ainsi comme une entité indépendante. C'est uniquement à cette dernière que sont destinés les statuts suivants, publiés au XIV<sup>e</sup> siècle.

Les statuts de 1309 sont promulgués par Clément V

« Par l'autorité apostolique et sur le conseil de mes fils bien aimés, les maîtres Guillaume de Brescia et Jean d'Alès, nos physiciens et chapelains, et du maître Arnaud de Villeneuve, physicien<sup>14</sup> »

Ces statuts témoignent de l'implication de Clément V dans la politique de la faculté de médecine de Montpellier et de son intérêt pour les enseignements qui y sont délivrés. Ce document atteste également de l'importance accordée à l'avis des médecins gradués, et particulièrement à ceux de son entourage. Guillaume de Brescia, Jean d'Alès et Arnaud de Villeneuve ont tous trois été les médecins personnels du pape. Il y a donc une relation de confiance entre Clément V et ses physiciens, auprès desquels il prend conseil pour les questions médicales, ici dans le cadre de l'Université.

Les questions sur lesquelles les médecins du pontife prodiguent leurs conseils sont au cœur de nos interrogations. Il s'agit de fixer de manière précise le programme de lectures assigné à la fois aux docteurs régents et aux bacheliers. La liste proposée montre un goût plus prononcé pour les œuvres galéniques, qui sont désormais accessibles grâce à un grand mouvement de traductions des traités arabes<sup>15</sup>. La bulle met en lumière les deux influences qui se rejoignent à Montpellier. D'un côté, Arnaud de Villeneuve de Montpellier promeut la tradition arabe<sup>16</sup>. De l'autre, Guillaume de Brescia, disciple de Taddeo Alderotti et formé à Bologne, est le représentant d'une tradition nord-italienne<sup>17</sup>. Les deux hommes jouent un rôle fondamental dans l'élaboration des nouveaux statuts.

---

<sup>13</sup> A. GOURON, « Une organisation originale : Montpellier et sa double université », dans A. ROMANO (éd.), *Università in Europa. Le istituzioni universitarie dal Medio Evo ai nostri giorni: strutture, organizzazione, funzionamento*, Rubbettino, 1995, p. 83-97 ; *Id.*, « Signification et portée de la bulle du 26 octobre 1289 », dans *L'Université de Montpellier. Ses maîtres et ses étudiants, op. cit.*, p. 11-26 ; *Cartulaire de...Montpellier, op. cit.*, t. I, 20, p. 2-4 et p. 210-213.

<sup>14</sup> *Cartulaire de...Montpellier, op. cit.*, t. I, p. 219-221 : *Apostolica auctoritate, de consilio et ad instanciam dilectorum filiorum magistrorum Guillermi de Brixia et Johannis de Alesto, phisicorum et capellanorum nostrorum, necnon et magistri Arnaldi de Villanova, phisici.*

<sup>15</sup> G. DUMAS, *Santé et société, op. cit.*, p. 55-60.

<sup>16</sup> L. GARCIA-BALLESTER, « Arnau de Vilanova (1240-1311) y la reforma de los estudios médicos en Montpellier (1309) : El Hipócrates latino y la introducción del nuevo Galeno », *Dynamis*, 2, 1982, p. 97-158.

<sup>17</sup> N. SIRAI, *Taddeo Alderotti and his Pupils, Two Generations of Italian Medical Learning*, Princeton University Press, Princeton, 1981.

La réforme entérine un mouvement qui débute quelques années plus tôt. Les trois grands centres universitaires, Paris, Bologne et Montpellier, abritent des médecins dont la curiosité intellectuelle permet un renouvellement du paysage culturel des facultés de médecine. Cet élargissement des programmes de lecture est permis par l'introduction de nouveaux livres de Galien et l'intervention de ces praticiens dans la constitution des ordonnances qui réglementent les études médicales. À Bologne, des statuts fixent le nouveau programme dans les années 1280, auxquels participe Taddeo Alderotti<sup>18</sup>. Jean de Saint-Amand est l'acteur principal pour Paris<sup>19</sup> entre 1285 et 1290. Pour Montpellier, c'est Arnaud de Villeneuve qui en est la figure de proue. Son activité médicale dans l'université méridionale débute aux alentours de 1288-1290<sup>20</sup>.

La médecine contribue à l'introduction d'un recueil de trente-cinq ouvrages, regroupés dans huit traités galéniques qui deviennent des lectures obligatoires du cursus médical à Montpellier : *De complexionibus*, *De malicia complexionis diverse*, *De simplici medicina*, *De morbo et accidenti*, *De crisi*, *De criticis diebus*, *De ingenio sanitatis*, et le *Tegni*<sup>21</sup>. Ces écrits traitent de physiologie, de pathologie, de clinique et de thérapeutique. Ils n'ont en revanche pas traité l'anatomie ce qui traduit bien l'influence d'Arnaud qui ne s'y intéressait guère<sup>22</sup>. À ces œuvres s'ajoute une lecture supplémentaire au choix : un traité d'Avicenne ou de Rhazès. Les œuvres commentées, principalement de Galien, sont donc fixées par les statuts de 1309, qui s'ajoutent aux œuvres médicales déjà en vigueur. Avant cette date, le programme se compose essentiellement de l'*Isagoge* de Johannitius, des *Aphorismes*, des *Pronostics* et du *Régime des maladies aiguës* d'Hippocrate, des traités *Des fièvres* et *Des urines* d'Isaac Israëli, du *Traité des urines* du moine Théophile et enfin du *Traité du pouls* du moine Philaret soit, pour l'essentiel, l'*Articella* avec des compléments dus à Isaac<sup>23</sup>.

Pour Luis Garcia Ballester, « cette introduction massive d'œuvres aussi importantes de Galien dans un curriculum médical, jusqu'alors limité à l'exposé et au commentaire des différents écrits rassemblés sous le nom d'*Articella*, a abouti à une connaissance du système galénique bien supérieure à celle que possédaient les médecins avant ce mouvement.<sup>24</sup> » Les

---

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 27-42.

<sup>19</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, *op. cit.*, p. 476-478 ; D. JACQUART, *Supplément*, *op. cit.*, p. 179-180.

<sup>20</sup> L. GARCIA-BALLESTER, « Arnau de Vilanova (1240-1311), *op. cit.*, p. 97-98.

<sup>21</sup> *Cartulaire de...Montpellier*, *op. cit.*, t. I, p. 220.

<sup>22</sup> L. GARCIA-BALLESTER, « Arnau de Vilanova (1240-1311), *op. cit.*, p. 98-99.

<sup>23</sup> G. DUMAS, *Santé et société*, *op. cit.*, p. 56.

<sup>24</sup> L. GARCIA-BALLESTER, « Arnau de Vilanova (1240-1311), *op. cit.*, p. 98.

écrits des auteurs arabes, tels Avicenne, Rhazès et Averroès, complètent certains aspects du système galénique, notamment en ce qui concerne l'anatomie et la physiologie.

Les statuts de 1309 constituent ainsi une nouvelle étape dans la construction d'une rationalité médicale scolastique, un progrès, au sens quantitatif du terme. Ceci est possible grâce à l'accès à de nombreux écrits des autorités classiques et arabes. Les médecins étudient, commentent et s'approprient de nouvelles théories et dépassent les approches traditionnelles. La connaissance des œuvres de ceux qu'Arnaud évoque comme des « architectes de la médecine rationnelle », est indispensable pour pratiquer l'art médical<sup>25</sup>. Cette première réglementation, où l'influence des médecins du pontife est manifeste, est confirmée par celle de 1340, qualifiée de « réformation générale », par Jacques Verger<sup>26</sup>. Elle se compose de 69 articles qui manifestent l'originalité du *studium* montpelliérain entièrement dédié aux études médicales. C'est d'ailleurs le seul cas au Moyen Âge et la constitution d'une université de droit dans la même ville n'a pas remis en cause cette indépendance institutionnelle<sup>27</sup>. En comparant ces statuts à ceux de 1309 du point de vue de la liste des cours, les œuvres de Galien se révèlent être toujours au cœur du programme ; en revanche, le *Canon* d'Avicenne lui, plutôt mis de côté au début du XIV<sup>e</sup> siècle par Arnaud de Villeneuve, tient désormais une place de choix, à l'image de ce qui se passe ailleurs<sup>28</sup>. Le *Canon*, qui prend la forme d'une encyclopédie médicale, devient une sorte de manuel pour les médecins, d'abord dans le contexte italien, puis en Occident de manière générale.

L'implication des papes dans la promotion de statuts est donc manifeste, de même que leur intérêt pour la structure même de l'institution. Pour ce qui est des enseignements, le rôle des médecins de Clément V est essentiel. Le pape s'en remet à eux et leur donne toute sa confiance pour établir le programme d'étude et déterminer la liste des lectures obligatoires. Or, leur intervention va même au-delà.

---

<sup>25</sup> *Ibid.*, p.119 ; *De consideracionibus operis medicine*, Prohemio. Opera, Lyon, 1504, f° 90 v°.

<sup>26</sup> J. VERGER, « Les statuts de l'Université de médecine de Montpellier », dans D. LE BLEVEC (dir.), *L'université de médecine de Montpellier*, *op. cit.*, p. 13-28.

<sup>27</sup> J. VERGER, « *Locus Montispessulani, aptus valde pro studio*. Montpellier parmi les universités », dans *L'Université de Montpellier, Ses maîtres et ses étudiants*, *op. cit.*, p. 27-36.

<sup>28</sup> L. MOULINIER-BROGLI, « L'originalité de l'école de médecine de Montpellier », *op. cit.*, p. 101-126 ; D. JACQUART et F. MICHEAU, *La médecine arabe et l'Occident médiéval*, Paris, 1990, rééd. 1997, p. 163 ; Sur le *Canon* d'Avicenne et sa diffusion au sein du réseau universitaire voir les travaux de J. CHANDELIER, *Avicenne et la médecine en Italie. Le Canon dans les universités (1200-1350)*, Paris, 2017.



## b- Les interventions pontificales

L'un des principaux motifs d'interventions pontificales, du moins d'après le cartulaire de l'Université, porte sur le choix du chancelier. Depuis les statuts de 1309, ce dernier est censé être élu en obtenant les deux tiers des voix des maîtres de l'Université. L'évêque de Maguelonne ne tient plus qu'un rôle réduit de validation de la décision des maîtres. Plusieurs cas litigieux nécessitent au XIV<sup>e</sup> siècle l'entremise du pape. L'un des plus importants concerne deux médecins de la cour : Jean Jaume et Jean de Tournemire.

À la mort du chancelier Bernard de Colonis, en 1364, l'Université doit en nommer un nouveau, puisque ses statuts l'autorisent à choisir et présenter son chancelier à l'évêque de Maguelonne qui officialise son élection. Or, Dieudonné de Canillac décide de se passer de l'avis de l'Université et nomme Jean Jaume à cette fonction. La procédure est irrégulière, malgré l'argument d'une « élection », évoquée dans la bulle qui promeut le médecin d'Urbain V : « Le maître Jean Jaume, dont aucune élection précédente n'était valable, a été promu chancelier »<sup>29</sup>. Il semble en effet que l'élection ne soit pas « valable » parce qu'elle ne répond pas aux exigences fixées par la bulle de 1309 qui détermine que l'élu doit obtenir deux tiers des suffrages. On en déduit que Jean Jaume n'a pas atteint ce quota et que l'évêque n'en a pas tenu compte. L'Université proteste et lui oppose un concurrent qui n'est autre que Jean de Tournemire. Pour départager les deux candidats, on en appelle au pape. Urbain V envoie le cardinal Jean de Blandiac pour résoudre l'affaire. Les deux médecins comparaissent alors devant le cardinal, le 13 octobre 1364, « chacun pour soi et ses partisans »<sup>30</sup>. Le dénouement est des plus surprenants : le cardinal donne raison au parti de Jean de Tournemire et revient sur l'élection de Jean Jaume. Pour autant, il nomme de nouveau ce dernier chancelier en affirmant ne pas porter atteinte à l'Université. Ici, le cardinal favorise donc Jean Jaume, médecin du pape Urbain V et du roi de France, tout en essayant de ne pas froisser l'école de médecine bafouée dans ses droits. Dans cette affaire le pape, par l'intermédiaire de son représentant, intervient ainsi dans les élections des chanceliers et surtout il utilise son pouvoir pontifical pour favoriser et promouvoir ses médecins personnels.

Ce n'est d'ailleurs pas la seule mention, dans le cartulaire de l'Université, de la désignation du chancelier de l'Université par la papauté. Il y est fait également état d'un mandement de

---

<sup>29</sup> *Cartulaire de...Montpellier, op. cit.*, t. I, 460-466 : *Magister Johannes Jacobi, nulla electione precedente saltem valida, ad cancellariam exliterat promotus* ; P. PANSIER, « Jean de Tournemire (1329-1396). Étude bibliographique », *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 4, 1904, p. 89-102.

<sup>30</sup> *Cartulaire de...Montpellier, op. cit.*, t. I, p. 460-466 : *Quisque pro se et suis adherentibus*.

Jean XXII en 1323, qui confère la charge de chancelier de l'Université de médecine à Bertrand Portal<sup>31</sup>. De même, à la mort de Jean Jaume, en 1384, Clément VII désigne son successeur en la personne de Jean de Tournemire<sup>32</sup>. Vingt ans après donc, l'affaire est finalement réglée.

Par ailleurs, il arrive régulièrement aux souverains pontifes de soutenir des candidats pour l'obtention de certains grades. Une affaire a particulièrement retenu l'attention de la cour pontificale : le procès de Pons de Lunel bénéficiant du soutien apostolique. Ce médecin est issu de l'université d'Avignon, une des seules mentions dans les sources d'ailleurs d'un cursus médical avignonnais. Ce n'est qu'à la fin du XVe siècle que les mentions d'études médicales avignonnaises sont bien plus fréquentes. La faculté de médecine d'Avignon atteint alors un effectif proche de celui de Montpellier<sup>33</sup>. Pons de Lunel souhaite pratiquer et enseigner la médecine à Montpellier, étant natif de cette ville. L'Université de médecine de Montpellier se positionne contre et intente un procès au médecin avignonnais. Les pièces originales de ce dernier n'ont pas été conservées. Seul un inventaire de 1583 en fait mention et le résume ainsi :

« La cause dudit procès fut que ledit de Lunel, ayant été repoulsé par ladite Université pour ce qu'il estoit illegitime, s'en alla passer docteur en Avignon, et apres revint audit Montpellier pour y habiter, disant qu'il en estoit natif, et en vertu d'un privilège, voloit enseigner, lire, pratiquer et faire tous autres actes que les maîtres et docteurs faisoient en icelle Université, et mesmes les contraindre ensemble tous les bacheliers et escolliers d'icelle, par autorité et lettres de plusieurs sur ce deleguez par le Siege appostolic et leur subdeleguez, jusques a censures ecclesiastiques, a ce le recevoir. Sur quoy s'en suivit ledit proces qui dura environ l'en MIIIcXV jusques en l'an MIIIcXXXVIII et davantage, ainsi que se peut recevoir des pièces susdites que s'en sont maintenant trouvées<sup>34</sup>. »

Le motif principal mobilisé contre Pons de Lunel est sa naissance illégitime. Or, des statuts, promulgués à peine deux ans plus tôt, interdisent l'Université de médecine aux enfants illégitimes même en cas de privilèges ou de dispenses apostoliques<sup>35</sup>. C'est d'ailleurs le cas du médecin qui a en effet obtenu de la part du pape des lettres de privilèges qui devraient lui permettre de contraindre les maîtres de Montpellier à l'accepter<sup>36</sup>. Le second grief de Pons de Lunel est de s'être marié deux fois. Or, il peut sembler hypocrite de la part des médecins de

---

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 250.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 634.

<sup>33</sup> D. JACQUART, *Le milieu médical en France du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Genève, 1981, p. 64 ; H. CHOBOUT, *La Faculté de médecine de l'ancienne Université d'Avignon (1303-1789)*, dans *Cahiers de pratique médico-chirurgicale*, mars-avr. 1939, p. 51-75.

<sup>34</sup> G. DUMAS, *Santé et société*, *op. cit.*, p. 425 ; *Cartulaire de l'Université de Montpellier*, t. II, (inventaires des Archives anciennes de la Faculté de médecine), 1912, p. 76-77.

<sup>35</sup> *Cartulaire de...Montpellier*, *op. cit.*, t. I, p. 232.

<sup>36</sup> Il en reçoit d'abord de Clément V en 1315, qui sont ensuite renouvelées par Jean XXII en 1330, *Ibid.* p. 278-283.

Montpellier de le lui reprocher, sachant que plusieurs d'entre eux ont également pris femme. C'est par exemple le cas de Guillaume Gaubert de Béziers, chancelier de l'Université de médecine à partir de 1320 et médecin personnel du pape. Le plus grave, semble surtout de s'être marié à deux reprises, ce qui en fait un bigame pour les juristes montpelliérains. Tous ces arguments ont pour objectif de rendre caducs les privilèges ecclésiastiques qu'a obtenus le physicien. En 1338, le procès est toujours en cours, et l'on n'en connaît pas le résultat. Ce qu'il faut retenir ici, c'est l'acharnement des maîtres de Montpellier à faire respecter leurs statuts et leurs avis, contre ce qu'ils considèrent comme l'arbitraire ecclésiastique, voire même pontifical. Cela témoigne bien de l'implication de la papauté dans les affaires montpelliéraines, même si son action se limite ici aux lettres de légitimation.

Certains médecins obtiennent aussi le soutien des papes pour le passage d'un grade. Le cartulaire de l'Université fait ainsi état d'une commission donnée par l'évêque de Maguelonne, en vertu des ordres du pape Jean XXII, de passer maître un bachelier médecin du roi de Majorque en 1334<sup>37</sup>. Le cartulaire ne donne pas plus de détails sur cette « commission », du moins peut-on imaginer que l'évêque et plusieurs maîtres se réunissent pour évaluer la question. En 1394, une lettre de Clément VII est adressée aux consuls de Montpellier, leur recommandant un licencié en médecine qui se présentait à l'examen de la maîtrise<sup>38</sup>. L'étudiant concerné n'est autre que Jean Régis, son familier et médecin personnel, qui obtient le grade la même année.

Le pape régit de manière récurrente les enseignements théologiques des universités. Mais comme on le voit, la médecine est aussi un domaine où il s'implique régulièrement, notamment à l'Université de Montpellier, par des interventions ponctuelles, de pression, de promotions ou encore de nominations. Ainsi, une lettre de Jean XXII, datée de 1316, recommande au roi de France les envoyés de l'Université de Montpellier et appuie leurs réclamations contre les officiers royaux<sup>39</sup>. Le courrier n'en dit pas davantage sur les griefs qui sont portés par les ambassadeurs montpelliérains. Le même Jean XXII publie un mandement qui revient sur les statuts relatifs aux frais du doctorat en 1319<sup>40</sup>. Dans le même registre, son successeur, Benoît XII, en 1336, ordonne à l'évêque de Maguelonne, par mandement, d'imposer aux docteurs de l'université de ne recevoir aucune somme d'argent pour leur participation aux examens des bacheliers<sup>41</sup>. Ces deux derniers mandements montrent la volonté des papes de préserver

---

<sup>37</sup> *Ibid.*, p. 292.

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 667.

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 235.

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 239.

<sup>41</sup> *Ibid.*, p. 292.

l'université de Montpellier de la corruption et de la cupidité des maîtres et de permettre aux étudiants de ne pas se ruiner pour passer leurs grades.

Le cartulaire de l'Université de Montpellier témoigne donc d'un lien ténu entre la papauté et ladite Université, tout particulièrement en ce qui concerne la médecine. Si l'on compare avec l'Université de Paris, ce lien particulier est d'autant plus net. En ce qui concerne la médecine à Paris, le cartulaire parisien n'offre que très peu d'exemples d'interventions pontificales, contrairement à ce qui est relatif à la théologie. On n'y relève, pour l'ensemble de la période avignonnaise que six cas où le pape se positionne en faveur d'un médecin qui est en litige avec l'Université pour l'exercice de la médecine ou l'enseignement<sup>42</sup>. Le cas de Gilbert Hamelin, en 1328, nous intéresse plus particulièrement puisqu'il n'est autre que l'un des médecins personnels de Jean XXII<sup>43</sup>. Le médecin prend part au conflit qui oppose les étudiants normands aux Picards normands, entraînant des blessés et des morts. Le pape prend position pour le praticien et l'absout d'une quelconque action répréhensible. En dehors de ces mentions, plutôt anecdotiques, on ne trouve pas trace de statuts promulgués par les légats du pape. Son action semble donc se limiter à un rôle d'arbitre pour des physiciens, dans le cadre de conflits liés à des pratiques illégales de la médecine, ou encore à des dispenses au statut de clerc<sup>44</sup>. Maino de Maineri, s'étant marié, reçoit de Jean XXII en 1331 une dispense pour continuer à exercer la régence en médecine à Paris<sup>45</sup>.

La relation privilégiée de la papauté avec l'Université de médecine de Montpellier est très claire dans sa propension à prendre part aux décisions qui la concerne. Par ailleurs, on peut également noter l'attention toute particulière dont les études médicales font l'objet à travers la fondation du collège des Douze-Médecins par Urbain V.

---

<sup>42</sup> En 1331, Jean XXII prend la défense du maître régent Maino de Maineri ; la même année il soutient des licenciés dont les noms n'apparaissent pas ; en 1375, Grégoire XI permet à Guillaume Carnificis d'enseigner ; en 1380, Clément VII soutient le médecin Guibert de Celseto ; le même pontife, en 1384, autorise Henri Carpentier à enseigner, H. DENIFLE, *Chartularium universitatis parisiensis*, t. II, Paris, 1891, p. 341, 382 ; H. DENIFLE, *Chartularium universitatis parisiensis*, t. III, Paris, 1894, p. 222, 292 et 331.

<sup>43</sup> H. DENIFLE, *Chartularium universitatis*, op. cit., t. II, p. 313 : *Johannes XXII Gilbertum Hamelini, medicum Philippi VI, qui in conflictu scholarium Normannorum et Picardorum Normannis assistebat, super enormitate, cum in dicto conflictu quidam interfecti, alii vulnerate essent, dispenseat.*

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 336 : 1325 : *Johannes XXII ad Stephanum episcopum Paris., ut prohibeat ne artis medicinae ignari et vetulae mulieres Parisiis et in suburbiis medicinae artem exerçant*, H. DENIFLE, op. cit., t. II, Paris, 1891, p. 285 ; 1330 : *Johannes XXII Hugoni episc. Par. contra medicinam illicite practicantes Parisiis.*

<sup>45</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, op. cit., p. 533.

### c- Le collège des Douze-Médecins

Un collège est une fondation privée qui a souvent vocation de faire œuvre charitable. Ces collèges ont des capacités assez réduites qui dépassent rarement plus d'une dizaine d'étudiants. Des établissements de ce type sont créés dès le XIII<sup>e</sup> siècle dans la plupart des grandes villes universitaires d'Europe, et ce mouvement se poursuit tout au long du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>46</sup>. La fondation en question a pour objectif d'aider des étudiants pauvres à suivre un cursus universitaire en leur assurant le gîte et le couvert et en leur offrant les conditions de travail idéales.

C'est dans ce cadre qu'Urbain V choisit de fonder un collège pour des étudiants en médecine à Montpellier en 1369<sup>47</sup>. Si le pape sélectionne Montpellier pour cette fondation, ce n'est pas par hasard. Il y est en effet particulièrement attaché puisqu'il y a lui-même été étudiant avant d'y enseigner le droit canonique. La réputation de la faculté de médecine n'est alors plus à faire et le pape choisit d'y fonder un collège pour y augmenter le nombre d'étudiants mais aussi leur offrir la possibilité d'y étudier dans les meilleures conditions, ce qui permettrait d'en faire des médecins de qualité. C'est une manière pour le pontife de s'assurer de la bonne formation des praticiens qui sont chargés de sa santé et qui le seront de celle de ses successeurs. L'intérêt est donc double : pour les étudiants qui en bénéficient bien sûr mais aussi pour le pape qui y trouve son compte. Urbain V leur affecte une maison, située rue Saint-Matthieu, entre les habitations de deux médecins pontificaux, qui ne sont autres que Jean de Tournemire et Jean Jaume, professeurs de l'Université de Montpellier également. Ces maîtres ont peut-être pris part à la fondation et à l'enseignement dispensé aux étudiants du collège étant donné leur proximité avec Urbain V et l'Université. Le lieu même du collège témoigne de ses liens avec le *studium* puisqu'il se trouve en plein centre du quartier des médecins, dans la *carrerìa medicorum*, la rue des médecins, aussi appelée Saint-Matthieu.

---

<sup>46</sup> Sur les collèges voir les travaux suivants : N. GOROCHOV, *Le Collège de Navarre : de sa fondation (1305) au début du XV<sup>e</sup> siècle (1418) : histoire de l'institution, de sa vie intellectuelle et de son recrutement*, Paris, 1997 ; *Id.*, « Charles V et les collèges parisiens : L'affirmation d'une politique universitaire royale », dans M. BALARD, J.C. HERVE, N. LEMAITRE (dir.), *Paris et ses campagnes sous l'Ancien Régime. Mélanges offerts à Jean Jacquart*, Paris, 1994, p.187-194 ; *Id.*, « Crises et conflits de pouvoir dans les collèges parisiens au XIV<sup>e</sup> siècle : l'exemple du collège Mignon (1353-1420) », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 151, 1993, p. 259-274. Voir également les travaux de T. KOUAME, *Le collège de Dormans-Beauvais à la fin du Moyen Âge. Stratégies politiques et parcours individuels à l'université de Paris (1370-1458)*, Leyde-Boston, 2005 ; *Id.*, « La Sorbonne médiévale dans l'univers des collèges parisiens », dans C. ANGOTTI, G. FOURNIER et D. NEBBIAI, (dir.), *Les livres des maîtres de Sorbonne. Histoire et rayonnement du collège et de ses bibliothèques du XIII<sup>e</sup> siècle à la Renaissance*, Paris, 2017, p. 33-59.

<sup>47</sup> Sur cette fondation, voir : D. LE BLEVEC, « Le Livre des privilèges de Douze-Médecins », dans *Id.* (dir.), *L'Université de médecine de Montpellier et son rayonnement*, *op. cit.*, p. 29-37.

Le *Livre des privilèges* du collège des Douze médecins reprend le texte de fondation du collège mais aussi les statuts attribués par le cardinal Anglic Grimoard<sup>48</sup>. Il s'agit en réalité du règlement qui prend la forme de statuts particuliers donnés par le frère du pape en 1380, soit bien après la mort d'Urbain V. Les étudiants en font eux-mêmes la demande au pape Clément VII qui confie la tâche au cardinal d'Albano. Ces statuts ne font que valider et confirmer un fonctionnement en vigueur depuis la fondation du collège. Le *Livre* reproduit également les actes du procès contre l'abbaye de Valmagne qui répugne à fournir les 200 livres tournois de pension qu'elle doit au collège. La mort d'Urbain V ouvre une brèche dont profite l'abbaye. Des problèmes d'usurpation de biens et des plaintes des membres du collège sont notifiés dès 1371. Encore en 1392, le roi de France est obligé d'affirmer la protection qu'il octroie à l'établissement.

Le *Livre des privilèges regroupe* ainsi l'ensemble des règles qui sont en vigueur au sein du collège. Les conditions d'accès pour les étudiants sont fixées : ils doivent être originaires du diocèse de Mende, c'est-à-dire compatriotes du pontife, lui-même originaire de ce diocèse ; ils doivent également être sélectionnés en fonction de leurs aptitudes et de leurs capacités ; enfin, ils sont dans l'obligation de vivre et d'étudier dans le collège en respectant le règlement. L'établissement est également doté de rentes grâce à deux bulles pontificales qui accompagnent l'acte de fondation. Une des bulles lui en confère une sur le domaine de Palas, près de Loupian dans le diocèse d'Agde ; l'autre lui octroie le prieuré Sainte-Marie de Chaulet, près de Montpellier, qui fournit une pension de 200 livres. Ces deux bénéfices doivent permettre au collège de couvrir les besoins des étudiants.

Les statuts qui fixent véritablement toutes les règles de la vie du collège sont ceux octroyés en 1380 sous le pontificat de Clément VII et confirmés par le cardinal Anglic Grimoard, frère d'Urbain V, qui souhaite parfaire l'œuvre de son frère. Ces derniers fournissent de nombreux renseignements sur les conditions d'études. Les collégiés ont ainsi accès au collège pendant neuf années, c'est-à-dire pour la totalité du cursus des études médicales de Montpellier jusqu'au doctorat. Ce qui signifie que le collège prévoit le cursus complet et a pour vocation de former des maîtres en médecine en capacité, par la suite, d'enseigner à l'Université mais aussi de se mettre au service de personnages importants. Par ailleurs, à côté des enseignements

---

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 27 ; L. GUIRAUD, *Les fondations du pape Urbain V à Montpellier. Le collège des Douze médecins ou collège de Mende (1369-1561)*, Montpellier, 1889 ; A. DUBOUCHET, *Un collège médical à Montpellier durant le Moyen Âge. Sa fondation - Ses statuts - Sa bibliothèque. Étude historique d'après les documents originaux inédits*, Montpellier, 1889.

universitaires, les collégiés ont pour obligation de travailler au minimum trois heures par jour. Pour ce faire, ils ont accès à une bibliothèque bien pourvue. En outre, Urbain V contribue activement à pourvoir la bibliothèque de la faculté de médecine de Montpellier et ce dès 1366. En décembre de cette même année, son médecin personnel, Raymond Salayron, reçoit la somme de 16 florins pour l'achat de livres destinés aux étudiants de la faculté de médecine de Montpellier<sup>49</sup>. Le pontife s'est donc toujours préoccupé de fournir un environnement optimal aux étudiants de l'université montpelliéraine et le collège se place dans la continuité de cette politique.

Le statut 11 prévoit que les étudiants pratiquent la médecine six mois par an, chaque année. Il reprend une disposition qui n'est pas spécifique au collège mais qui est valable dans l'organisation générale des études médicales de Montpellier. Cette volonté de mettre la pratique à égalité avec la théorie dans l'enseignement remonte aux statuts de 1240 et est reprise par les statuts suivants<sup>50</sup>. Les étudiants doivent consacrer huit mois d'été, répartis sur deux ans ou plus, à la pratique, sous la forme de stages cliniques auprès de maîtres qui pratiquent hors de la ville, distincts de leurs professeurs<sup>51</sup>. Les universités italiennes et l'université parisienne prévoient elles aussi un temps consacré à la pratique. S'il ne s'agit pas d'une spécificité montpelliéraine, il n'en reste pas moins que la dimension pratique est donc au cœur de l'enseignement médical<sup>52</sup>.

#### d- La politique bénéficiale

Le dernier point concerne la politique bénéficiale dont font l'objet l'Université de médecine de Montpellier et ses membres. Celle-ci est des plus importantes puisqu'elle permet aux étudiants de mener à bien leurs études et aux maîtres de Montpellier d'assurer pleinement leur charge d'enseignement.

Elle est bien visible dans le cartulaire de l'Université. Ainsi, à partir de 1333 et de manière de plus en plus régulière, l'Université se voit octroyer un indult, un privilège accordé par le pape à tous ses membres. Ce dernier leur concède le droit de percevoir les revenus de leurs bénéficiaires sans être assujettis à résidence, pendant cinq ans à compter de cette année-là. Le

---

<sup>49</sup> E. MÜNTZ, « Le pape urbain V. Essai sur l'histoire des arts à Avignon au XIV<sup>e</sup> siècle (Suite) » *Revue Archéologique*, 15, 1890, p. 378-402 ; K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben der apostolischen Kammer unter den päpsten Urban V und Gregor XI, (1362-1378)*, Paderborn, 1937, p. 202 : *de mand. Pape magistro Raimundo Salaironis, medico pape, pro certis libris medicine, quos de mandato. pape emit pro studentibus, Poncio de Malobosco, scutifero pape, recipiente : 16 fl. ad grayl.*

<sup>50</sup> J. VERGER, J. VERGER, « Les statuts de l'Université de médecine, *op. cit.*, p. 25.

<sup>51</sup> *Ibid.* ; *Cartulaire de...Montpellier, op. cit.*, t. I, 68, p. 347-348.

<sup>52</sup> Sur la place de la pratique dans l'enseignement médical, on lira les développements de D. JACQUART dans M. D. GRMEK (dir.), *Histoire de la pensée médicale en Occident*, t.1 : *Antiquité et Moyen Âge.*, Paris, 1995, p. 196-204.

premier émane ainsi de Jean XXII, en 1333, pour une durée de cinq ans<sup>53</sup>. Le cartulaire mentionne huit autres privilèges pour des durées variables : en 1344<sup>54</sup> et 1346<sup>55</sup>, émis par Clément VI, pour deux ans ; en 1359<sup>56</sup> et 1362<sup>57</sup>, par Innocent VI pour deux ans ; en 1364<sup>58</sup> et 1368<sup>59</sup>, par Urbain V pour quatre et cinq ans ; en 1373<sup>60</sup>, par Grégoire XI, pour cinq ans ; et en 1393<sup>61</sup>, par Clément VII pour dix ans. Si l'on compare, pour la même période, les indults accordés à l'Université de Paris, on n'en relève que trois : un premier de la part de Jean XXII pour une durée de cinq ans en 1330<sup>62</sup> ; un second de la part de Grégoire XI pour sept ans en 1375<sup>63</sup> et un dernier de sept ans également qui émane de Clément VII en 1382<sup>64</sup>. Le statut privilégié de Montpellier est donc particulièrement probant ici.

Enfin, si les Universités disposent de ces dispenses de résidence, c'est parce que leurs membres se voient attribuer des bénéfices. Ces demandes parviennent à la papauté sous forme de rouleaux de suppliques, dans lesquels étudiants et maîtres adressent leurs requêtes pour l'obtention d'un bénéfice ecclésiastique. Deux ont été conservés pour la faculté de médecine de Montpellier : en 1362<sup>65</sup> et en 1378<sup>66</sup> ; et cinq pour la faculté de médecine de Paris : en 1349<sup>67</sup>, 1362<sup>68</sup> ; 1365<sup>69</sup> ; 1378-1379<sup>70</sup> ; et en 1387<sup>71</sup>. Les demandes collectives sont donc plus fréquentes de la part de l'Université de Paris. Il était peut-être plus simple pour les étudiants et les maîtres montpelliérains d'adresser des suppliques à titre individuel et d'obtenir des bénéfices de la part de la papauté que pour les membres de l'Université de Paris, qui privilégie

---

<sup>53</sup> *Cartulaire de...Montpellier, op. cit.*, t. I, p. 289-292.

<sup>54</sup> *Ibid.*, p. 411.

<sup>55</sup> *Ibid.*, p. 415.

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 445.

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 448.

<sup>58</sup> *Ibid.*, p. 458.

<sup>59</sup> *Ibid.*, p. 492.

<sup>60</sup> *Ibid.*, p. 566.

<sup>61</sup> *Ibid.*, p. 663.

<sup>62</sup> H. DENIFLE, *Chartularium universitatis, op. cit.*, t. II, p. 340.

<sup>63</sup> *Ibid.*, t. III, p. 223.

<sup>64</sup> *Ibid.*, p. 311.

<sup>65</sup> *Cartulaire de...Montpellier, op. cit.*, t. I, p. p. 410.

<sup>66</sup> *Ibid.*, p. 454.

<sup>67</sup> H. DENIFLE, *Chartularium universitatis, op. cit.*, t. II, p. 624.

<sup>68</sup> *Ibid.*, t. III, p. p. 81.

<sup>69</sup> *Ibid.*, p. 128.

<sup>70</sup> *Ibid.*, p. 250.

<sup>71</sup> *Ibid.*, p. 448.



alors les demandes collégiales. C'est ce que laissent apparaître les lettres pontificales et la politique bénéficiaire menée par les papes d'Avignon<sup>72</sup>.

Si les rapports entre papauté et Université de médecine de Montpellier ne font aucun doute, ceux qui existent avec le *studium* d'Avignon, du moins dans le domaine médical, sont moins évidents.

## 2) Le développement de l'Université d'Avignon

### a- Fondation par Boniface VIII

L'Université d'Avignon est fondée par la papauté six ans avant que Clément V ne s'installe dans la ville qui ne lui appartient pas encore<sup>73</sup>. Cela montre déjà l'intérêt des souverains pontifes pour la région avignonnaise et notamment l'enjeu que cet espace représente pour leur pouvoir<sup>74</sup>.

C'est donc le 1<sup>er</sup> juillet 1303 que le pape Boniface VIII promulgue la bulle de fondation de l'Université. Elle intervient dans un espace troublé, que ce soit sur le plan politique ou religieux puisque le pape est confronté à d'autres figures d'autorité, notamment l'empereur, le roi de France et les princes de la région<sup>75</sup>. La naissance d'un *studium generale* à Avignon est aussi un moyen pour le pontife de s'imposer dans cet espace et de montrer sa puissance. Le pape est d'ailleurs censé avoir le monopole de la création universitaire. Dans les faits, d'autres acteurs sont moteurs dans ce domaine. Le *studium* de Naples est fondé par l'empereur Frédéric II, de même que celui de Lérida est institué par le roi Jacques II d'Aragon. Les universités représentent des enjeux de pouvoir : malgré une certaine indépendance, elles sont au service du prince. Les *studia* forment les administrateurs, les personnels de la cour, mais aussi les médecins, les juristes qui permettent au prince de gouverner.

C'est dans ce contexte que voit le jour le *studium* d'Avignon<sup>76</sup>. Quelques mois plus tôt, en avril 1303, Boniface VIII a également fondé l'Université de Rome. Ces deux fondations sont

---

<sup>72</sup> Cf. Chapitre 4.

<sup>73</sup> L'historiographie traitant de l'installation des papes à Avignon est très vaste et est récemment renouvelée par les travaux d'A. JAMME, « Rois de France et papes d'Avignon. Une relecture des relations entre deux pouvoirs dissemblables », dans C. BARRALIS, J.P. BOUDET, F. DELIVRE, et J.P. GENET (dir.) *Église et État, Église ou État ? Les clercs et la genèse de l'État moderne*, Paris, 2014, p. 159-187.

<sup>74</sup> B. BENEZET (dir.), *L'Université d'Avignon, naissance et renaissance (1303-2003)*, Avignon, 2003.

<sup>75</sup> J. CHIFFOLEAU, « La naissance de l'Université d'Avignon dans les luttes politiques et religieuses du XIIIe et du début du XVe siècle », dans B. BENEZET (dir.), *L'Université d'Avignon, op. cit.*, p. 27-31.

<sup>76</sup> À propos de la place de la fondation universitaire dans les relations politiques et les manifestations de puissance, on consultera J. VERGER, « *Regnum et studium* : l'université comme auxiliaire du pouvoir au Moyen Âge », dans C. CAROZZI, et H. TAVIANI-CAROZZI (dir.), *Le pouvoir au Moyen Âge : Idéologies, pratiques, représentations*, Aix-en-Provence, 2007, p. 297-311 ; P. GILLI, J. VERGER, et D. LE BLEVEC (dir.), *Les universités et la ville au Moyen Âge*, Leyde, 2007.

un moyen pour le pape de s'affirmer et de renforcer son pouvoir qui lui est par ailleurs contesté, notamment par le roi de France. Ce dernier se retrouve en effet sur le banc des accusés pour hérésie, magie et sodomie, dans un procès intenté par Guillaume de Nogaret, le chancelier de Philippe le Bel<sup>77</sup>. Deux nouvelles universités, de théologie et de droit qui plus est, lui permettraient peut-être également de prendre ses distances avec l'Université de Paris, très proche du souverain français. Boniface VIII se sert ainsi de son pouvoir de fondation de lieux de savoirs pour montrer son rôle, essentiel, dans la production des connaissances<sup>78</sup>.

La bulle de 1303 met en place le fonctionnement et l'organisation de l'Université et prévoit également le programme d'études. Cette dernière instaure ainsi un enseignement des arts : le *trivium* et le *quadrivium*. Dans la suite du texte, plusieurs parcours d'études sont mentionnés : la théologie, le droit – civil et canonique – et la médecine. Le pape qualifie cette dernière de « l'étude de la génération et de la corruption des êtres vivants »<sup>79</sup>. Cette conception de la médecine témoigne de l'intérêt que Boniface VIII porte à la médecine, et notamment aux travaux d'Aristote<sup>80</sup>.

Il n'est pas étonnant que ce pape fasse une place aux soins du corps dans l'université qu'il fonde à Avignon. Les travaux d'Agostino Paravicini Bagliani démontrent bien l'importance qui leur était accordée au sein de la cour pontificale du XIIIe siècle<sup>81</sup>. La cour de Boniface VIII a été un lieu de production de savoirs médicaux. Plusieurs traductions sont commandées ou effectuées par des médecins du pape : vers 1300, Accursinus de Pistoia entreprend ainsi de traduire le traité de Galien sur les facultés des aliments ; Guillaume de Brescia, que l'on retrouve à la cour de Clément V et de Jean XXII, commande au juif converti Jean de Capoue une traduction du traité de diététique de Maïmonide<sup>82</sup> qui traduit également un traité contre les poisons, du même Maïmonide.

---

<sup>77</sup> A. PARAVICINI-BAGLIANI, *Boniface VIII*, Paris, 2003.

<sup>78</sup> A. GOURON, « Note sur les origines de l'université d'Avignon », dans *Études offertes à Jean Macqueron*, Aix-en-Provence, 1970, p. 361-366.

<sup>79</sup> Y. GRAVA, « La bulle du pape Boniface VIII et la création de l'Université d'Avignon », *Études Vaclusiennes*, 32, 1984, p. 3-6.

<sup>80</sup> *De generatione et corruptione* est une référence aristotélicienne à laquelle le pape a accès grâce à la traduction qu'en a fait Guillaume de Moerbeke lorsqu'il séjourne à la cour au XIIIe siècle ; M.-H. JULLIEN DE POMMEROL et J. MONFRIN, *La bibliothèque pontificale à Avignon et à Peñiscola pendant le Grand schisme d'Occident et sa dispersion : inventaires et concordances*, Paris, 1991.

<sup>81</sup> A. PARAVICINI-BAGLIANI, *Medicina e scienze della natura alla corte dei papi nel Duecento*, Spolète, 1991 ; *Id.*, *Le corps du pape*, Paris, 1997 ; *Id.*, *La cour des papes au XIIIe siècle*, Hachette, Paris, 1995.

<sup>82</sup> Sur la littérature diététique et Jean de Capoue, M. NICOU, « Les régimes de santé de l'aire montpelliéraine : affirmation et renouveau de l'*ars dietae* au XIVe siècle », dans D. LE BLEVEC (dir.), *L'Université de médecine de Montpellier et son rayonnement*, *op. cit.*, p. 233-255.

Outre l'intérêt manifesté par le pontife pour les œuvres médicales antiques et contemporaines – c'est presque le cas de Maïmonide – on notera aussi une propension aux sciences considérées comme plus marginales. L'attrait du pape pour l'alchimie ne fait pas consensus parmi les praticiens de la cour. Arnaud de Villeneuve semble plutôt de ceux qui considèrent l'astrologie comme une auxiliaire à la science médicale. Le praticien, que l'on retrouve à Avignon, était déjà au service de Boniface VIII et lui aurait fabriqué un sceau astrologique pour le soigner de ses calculs rénaux<sup>83</sup>. Le pape en aurait d'ailleurs fait part à Charles II d'Anjou en ces termes :

« J'ai trouvé un catalan qui fait de bonnes choses, à savoir maître Arnau de Villeneuve, il m'a fabriqué des sceaux d'or et une ceinture que je porte et qui me préservent de la douleur de la pierre et de nombreuses autres douleurs, et il me fait vivre<sup>84</sup>. »

La cour de Boniface VIII favorise le développement de l'alchimie afin de trouver une manière de prolonger la vie. Agostino Paravicini Bagliani évoque ainsi à ce propos le traité sur la pierre philosophale qu'Alemanus de Bohême aurait rédigé pour le pape, ou encore le texte alchimique, attribué à Arnaud de Villeneuve, dans lequel plusieurs cardinaux sont cités comme ayant accès au secret de l'or potable<sup>85</sup>. Tous ces éléments renvoient à une attention, un souci de santé soit, une dimension personnelle, qui rejaille sur un geste institutionnel, la création d'un *studium*. Pourtant, malgré la volonté de son fondateur, le parcours médical ne s'est guère développé avant la fin du XVe siècle.

#### b- Une faculté de médecine quasi-inexistante jusqu'au XVe siècle

Les sources sur cette faculté de médecine avignonnaise sont particulièrement lacunaires. Ne nous sont parvenus que quelques actes isolés qui témoignent de son existence. Il semble que son fonctionnement soit étroitement lié à celui de la faculté de médecine de Montpellier et notamment à ses maîtres puisque, jusqu'aux années 1330, ce sont eux qui sont chargés de l'enseignement et de l'octroi des grades. Par la suite quelques maîtres italiens y participent, ces derniers étant issus du milieu médical de la cour pontificale d'Avignon<sup>86</sup>. On peut citer Gui

---

<sup>83</sup> N. WEILL-PAROT, *Les images astrologiques au Moyen-Âge et à la Renaissance. Spéculations intellectuelles et pratiques magiques, XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 2002, p. 528.

<sup>84</sup> *Ibid.*, p. 457-458.

<sup>85</sup> C. CRISCIANI, *Il papa e l'alchimia. Felice V, Guglielmo Fabri e l'elixir*, Rome, 2002 ; M. PEREIRA et C. CRISCIANI, « Arnau da Villanova et l'alchimia », *Arxiu des textos catalans antics*, 14, 1995, p. 103 ; J. COSTE, *Boniface VIII en procès*, Rome, 1995, p. 68.

<sup>86</sup> D. LE BLEVEC, « Avignon et la faculté de médecine de Montpellier », dans B. BENEZET (dir.), *L'Université d'Avignon, op. cit.*, p. 81-82.

Coppie, médecin du cardinal Jacques Cajetan Stephanesci ; Jean de Sinigardis, physicien du cardinal Napoléon Orsini ; ou encore Paul Geminelli, au service du cardinal Giovanni Gaetano avant de prendre soin du pape Urbain V<sup>87</sup>.

Le fait que ces maîtres soient issus des milieux cardinalices et pontificaux manifeste les relations qui existent entre cette faculté de médecine et la cour pontificale et témoigne de l'intérêt que portent cardinaux et pontifes aux savoirs médicaux et notamment à la formation de « professionnels » qui entrent ensuite à leur service. De même, la présence des maîtres montpelliérains montre les liens forts qui unissent la cour pontificale et la faculté de médecine de Montpellier. Cela s'explique sans doute par la difficulté à faire vivre plusieurs *studia* dans une aire géographique assez proche. Outre Montpellier, il y a également l'Université de Lérida, de l'autre côté des Pyrénées et la papauté entretient de bons rapports avec le royaume d'Aragon. Arnaud de Villeneuve, de même que son neveu Armangaud Blaise ont enseigné à Lérida et se sont occupés de la santé du souverain aragonais. Développer un cursus médical à Avignon apparaît comme peu utile, au contraire du droit, dont le besoin est plus prégnant.

Un autre professeur de médecine d'Avignon est lui aussi issu de la cour pontificale : il s'agit de Nicolas le Disert, d'origine anglaise, qui a étudié et enseigné à Salerne avant de devenir le médecin de Grégoire XI. En 1371, le cardinal Jean de Blauzac s'intéresse à Pierre Raymond, un clerc du diocèse de Nîmes, licencié en médecine à Avignon. Le pape Grégoire XI le recommande alors à son physicien, Nicolas le Disert, pour une maîtrise en la faculté de médecine de la ville<sup>88</sup>. Ce même Pierre Raymond bénéficie à l'université montpelliéraine de tous les privilèges attachés au grade de maître, comme s'il y avait étudié, grâce à l'intervention pontificale. Cet exemple illustre à la fois le lien entre la papauté et les facultés de médecine de Montpellier et d'Avignon, son pouvoir d'intervention, mais aussi le lien entre les deux facultés elles-mêmes. L'université d'Avignon, en tout cas pour le domaine médical, souffre du poids et de la réputation de l'Université de médecine de Montpellier, ce qui ne lui permet pas de se développer de la même manière que pour les domaines de la théologie et du droit, pour lesquels elle acquiert rapidement une solide réputation. De plus, l'Université d'Avignon, pourtant au cœur de la cité pontificale, ne bénéficie pas du même intérêt que les papes portent au *studium* de Montpellier.

---

<sup>87</sup> Annexe n° 4 : Notices des praticiens des cours cardinalices ; Annexe n° 1 : Notices des praticiens des papes.

<sup>88</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 657 ; M. FOURNIER, *Les statuts et privilèges des universités françaises*, 1891, t. II, p. 318.

c- Une intervention pontificale limitée

La documentation ne mentionne que peu de traces d'interventions pontificales au sein de l'Université d'Avignon. Après sa création en 1303, l'Université reçoit des statuts qui lui sont attribués par l'évêque Bertrand Aymini. Ce dernier affirme l'autorité épiscopale, puisque le chancelier n'est autre que l'évêque d'Avignon représentant de l'autorité pontificale au sein du nouveau *studium*. En tant que tel, il est de son ressort de présider les jurys d'examen et d'octroyer les grades de licence. À ses côtés, on trouve le « primicier », qui est élu annuellement par les docteurs en droit. Il est chargé du gouvernement de l'Université et notamment d'un ensemble de tâches administratives telles que tenir les comptes, immatriculer les nouveaux étudiants, enregistrer les grades délivrés, ou encore représenter l'Université dans les cérémonies publiques<sup>89</sup>. Les statuts de l'Université sont simples et sont rarement complétés ou réformés pendant le XIV<sup>e</sup> siècle.

Urbain V qui est pourtant un pontife promoteur du savoir puisque lui-même maître en droit canon, dans sa bulle du 26 mars 1367 se contente de lui accorder « les mêmes privilèges que ceux accordés par {ses} prédécesseurs »<sup>90</sup>. Alors que, dans les mêmes années, il fonde plusieurs collèges à Montpellier<sup>91</sup>, dont celui des Douze médecins, le *studium* d'Avignon, pourtant proche de la cour, ne se distingue pas des autres universités<sup>92</sup>.

C'est finalement pour la fin de la période avignonnaise et avec les papes schismatiques que nous avons de plus amples informations, notamment à propos du nombre d'étudiants. Deux *rotuli*, « rôles », de suppliques sont adressés par l'Université au pape, dans lesquels maîtres et étudiants demandent des faveurs aux pontifes. Un premier date de l'avènement de Clément VII, aux alentours de 1378-1379, qui fait état de 866 noms, dont 7 professeurs de droit et des arts libéraux ; un second de la fin du pontificat de Clément VII, vers 1393-1394, dans lequel on retrouve 1581 noms, dont 19 professeurs. En comparaison avec les autres universités de l'époque, ces chiffres sont bien au-delà de ce qu'on l'on pouvait attendre, étant donné qu'elle se situe géographiquement proche de plusieurs grands centres universitaires : tels Montpellier,

---

<sup>89</sup> J. VERGER, « L'université : institutions, maîtres, élèves », dans B. BENEZET (dir.), *L'Université d'Avignon*, op. cit., p. 47-50 ; L. DUHAMEL, « Les primiciers de l'université d'Avignon », *Bulletin historique et archéologique du département de Vaucluse*, 1895, p. 99.

<sup>90</sup> ADV, bulle du 26 mars 1367, boîte Pintat 5-137, bulle d'avril 1367, boîte Pintat 5-139 ; V. LAVAL, *Le cartulaire de l'université d'Avignon, 1303-1791*, Avignon, 1884.

<sup>91</sup> Les collèges Saint-Benoît, Saint-Pierre et de Mende. À ce propos, voir : L. GUIRAUD, *Les fondations du pape Urbain v à Montpellier*, vols. 1 et 2, Montpellier, 1889-1890.

<sup>92</sup> A.-M. HAYEZ, « La personnalité d'Urbain V d'après ses réponses aux suppliques », dans *Aux origines de l'État moderne. Le fonctionnement administratif de la papauté d'Avignon, Actes de la table ronde d'Avignon (23-24 janvier 1988)*, Rome, 1990, p. 7-31.

Toulouse ou encore Lérida. Ces effectifs lui offrent un classement très honorable dans la hiérarchie universitaire, où seules Bologne et Paris arrivent loin devant. Par ailleurs, les origines des étudiants avignonnais mentionnés dans les *rotuli* sont très variées : pour le premier, on relève 148 diocèses différents et, pour le second, pas moins de 165. Cette variété manifeste bien le dynamisme et l'attrait du *studium* de la capitale de la chrétienté. D'ailleurs, l'ordre de Cluny y fonde en 1379 le collège de Saint-Martial. Le seul autre collège de l'ordre avait été établi à Paris au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>93</sup>.

Ainsi, malgré une intervention pontificale limitée, le *studium* d'Avignon devient assez dynamique à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, et attire des étudiants de différentes régions, du moins pour ses enseignements en droit et en théologie. Ce qui est marquant dans l'étude de cette université, c'est le décalage d'informations mais aussi de rayonnement entre les différentes disciplines enseignées. Alors que la médecine est peu renseignée et semble quasiment inexistante, la théologie et le droit sont mieux connus et apparaissent comme un pôle universitaire attractif.

#### d- Le développement de la théologie et du droit

Dès sa fondation, le *studium* avignonnais est d'abord un *studium* destiné à l'enseignement du droit – civil et canonique – et de la théologie. Pour ce qui est du droit, cela répond à un besoin croissant de la part de l'administration pontificale. Plus largement, cela correspond à des formes de professionnalisation des pratiques de gouvernement, non seulement à l'échelle du pouvoir pontifical mais aussi des monarchies laïques. Les papes, de même que les rois ou les princes, cherchent à s'entourer de figures compétentes pour la gestion des services nécessaires au bon fonctionnement de leurs administrations<sup>94</sup>. Les pontifes s'appuient donc sur le *studium* avignonnais pour former et recruter le personnel d'une administration en plein remaniement, surtout à partir du pontificat de Jean XXII<sup>95</sup>. À la cour pontificale, le pourcentage de diplômés en droit est le plus élevé<sup>96</sup>. Sur la quarantaine de docteurs et de licenciés identifiés à la tête des services administratifs de la papauté pour la deuxième moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, la plupart ont suivi un cursus de droit civil ou canonique.

---

<sup>93</sup> J. VERGER, « L'université d'Avignon, *op. cit.*, p. 53-54.

<sup>94</sup> À ce propos, on consultera J.P. GENET, « Pouvoir symbolique, légitimation et genèse de l'État moderne », *Id.*, (dir.), *La légitimité implicite*. Paris-Rome, 2015, p. 9-48.

<sup>95</sup> J. CHIFFOLEAU, « La gloire des juristes, *op. cit.*, p. 61-63 ; Sur le pontificat de Jean XXII, on lira également *Giovanni XXII, cultura e politica di un papa avignonese, Atti del LVI Congresso Internazionale, Todi, 13-15 ottobre 2019*, Spolète, 2020 ; H.J. SCHMIDT et M. ROHDE (dir.), *Papst Johannes XXII. Konzepte und Verfahren seines Pontifikats*, Berlin, 2014 ; J. VERGER, « La politique universitaire du pape Jean XXII (1316-1334) », *Bulletin de la Société des études littéraires scientifiques et artistiques du Lot*, 138-2, 2017, p. 42-54.

<sup>96</sup> J. VERGER, « Études et culture universitaires du personnel de la Curie avignonnaise », dans *Aux origines de l'État moderne, op. cit.*, p. 61-78.

Les parcours mêmes des pontifes ou de leurs cardinaux présentent des portraits d'universitaires ayant étudié soit le droit soit la théologie. Clément VI en est le plus représentatif. Avant d'accéder au pontificat, Pierre Roger de Beaufort est passé par la faculté des arts puis par la faculté de théologie de Paris, avant de devenir maître et professeur, dans la même université alors qu'il est à peine âgé de 31 ans. Ce parcours universitaire lui a notamment permis de monter rapidement les grades d'une carrière ecclésiastique<sup>97</sup>. Cette formation intellectuelle en fait l'un des plus impliqués dans la promotion de la culture à la cour pontificale, et ce dans divers domaines, dont la médecine fait partie. Le nombre de médecins et de figures renommées qui l'entourent est plus élevé que pour les autres pontifes. De grands praticiens, issus du milieu montpelliérain, cherchent sa protection et son service.

#### B- De grandes figures médicales montpelliéraines

Les médecins qui entourent le pontife sont en partie issus de l'école de médecine de Montpellier et on trouve parmi eux de grands maîtres montpelliérains du temps. Les sources nous permettent de retracer leurs parcours et leurs carrières où s'entrecroisent pratique médicale à la cour et enseignement à l'université. Les plus connus et les plus importants ont même exercé la charge de chancelier.

##### 1) Les chanceliers de l'Université de médecine de Montpellier

Jean d'Alès, médecin de Clément V, participe à l'élaboration des statuts de la faculté de médecine de 1309<sup>98</sup>. Avant d'arriver à la cour pontificale, ce dernier était au service du roi Jacques II d'Aragon<sup>99</sup>. Les études de Michael R. McVaugh soulignent bien la place de la médecine et l'intérêt du souverain pour sa santé. Une partie des médecins de Montpellier y font ainsi carrière. Jean d'Alès arrive à Avignon dès 1307 et y reste jusqu'en 1313. C'est à cette date qu'il devient chancelier de l'Université de médecine. On le retrouve plus tard auprès du pontife Jean XXII, toujours en qualité de médecin et de chapelain du pape<sup>100</sup>.

Guillaume Gaubert de Béziers suit un parcours très similaire. Tout comme son confrère, on le retrouve d'abord auprès de Jacques II d'Aragon, avant qu'il n'arrive à la cour d'Avignon, où

---

<sup>97</sup> É. ANHEIM, *Clément VI au travail. Lire, écrire, prêcher au XIVe siècle*, Paris, 2014.

<sup>98</sup> *Cartulaire de...Montpellier, op. cit.*, t. I, p. 220, 223, 225.

<sup>99</sup> M.R. MCVAUGH, *Medicine before the plague. Practitioners and their patients in the Crown of Aragon, 1285-1345*, Cambridge, 1993. Jean d'Alès y apparaît comme médecin du roi, p. 11 et 79.

<sup>100</sup> P. PANSIER, « Les médecins des papes d'Avignon (1308-1403) », *Janus*, 14, 1910, p. 405-434 : *Magistro Johanni de Caussanicis de Alesto, sacriste ecclesie Narbonensi, pape capellano indulget (Johannes XXII) quod non obstante quod fuerit a Clemente papa V in subdiaconum ordinatum possit a quocumque voluerit antiste ad superiores ordines promoveri.*

il prend soin du pape Jean XXII. Il obtient de lui des bénéfices pour ses deux fils, Raymond et Guillaume<sup>101</sup>. Par ailleurs, il est lui aussi chancelier de l'Université de médecine de Montpellier, à partir de 1320<sup>102</sup>.

Mais les chanceliers les plus connus restent Jean Jaume et Jean de Tournemire qui ont tous deux bénéficié de places de choix à la cour pontificale. Le premier est chancelier de l'université à partir de 1364, à la mort de Bernard Colonis, dont on a vu que l'élection n'était pas tout à fait régulière et l'opposait à son rival et collègue, Jean de Tournemire<sup>103</sup>. Jean Jaume est soutenu par le pape Urbain V dont il est le médecin personnel. Il assiste d'ailleurs le pontife dans sa dernière maladie en décembre 1370. On retrouve également le physicien à la cour du roi Charles V, parmi les médecins qui prennent soin de sa santé<sup>104</sup>. C'est d'ailleurs parce qu'il est bien en cours, autant dans celle du roi de France que dans celle d'Avignon, que nous disposons de plus amples informations sur sa vie personnelle. On sait ainsi qu'il est marié, puisqu'en 1378, Grégoire XI leur envoie, à lui et à son épouse, une indulgence plénière, à savoir la rémission pleine et entière de toutes les peines<sup>105</sup>. On comprend au passage qu'il est toujours actif auprès de Grégoire XI. Il possède plusieurs immeubles à Montpellier, puisque le 4 mai 1384, l'Aumône des Pébriers lui achète une maison<sup>106</sup>. Le cartulaire de Montpellier mentionne aussi le fait que Jean Jaume – pourtant professeur réputé, chancelier de l'Université et médecin des papes – ne payait pas ses impôts ! Ce qui est en réalité assez courant à l'époque. Un mandement de Charles VI du 7 septembre 1382, adressé au gouverneur de Montpellier, lui commande d'imposer à certains maîtres en médecine – dont notre praticien – de payer leurs impôts<sup>107</sup>.

Le dernier à occuper le poste de chancelier n'est autre que Jean de Tournemire, le rival de Jean Jaume à l'élection de 1364. Jean de Tournemire est l'un des médecins dont le parcours est le mieux connu<sup>108</sup>. Ce dernier est né vers 1329 à Pouzols, dans le diocèse d'Albi. Il étudie la médecine à l'Université de Montpellier, où il obtient le grade de maître et où il commence très

---

<sup>101</sup> Jean XXII, *Lettres communes*, 11852 et 11853.

<sup>102</sup> *Cartulaire de...Montpellier, op. cit.*, t. I, p. 251.

<sup>103</sup> *Cartulaire de...Montpellier, op. cit.*, t. I, p. 460-463.

<sup>104</sup> Jean Jaume, *Traité de la peste composé en 1376*, A. BARBOT (éd.), Montpellier, 1923, p. 12 ; E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, t. II p. 422-424.

<sup>105</sup> *Cartulaire de...Montpellier, op. cit.*, t. I, p. 602 : *Item Johanni Jacobi, magistro in artibus et medicina, ac cancellario predictae Universitatis, et ejus uxori Marie, gratiam facientes de plena peccatorum remissione.*

<sup>106</sup> L. GUIRAUD, *Recherches topographiques sur Montpellier au Moyen-Âge*, Montpellier, 1895, p. 85.

<sup>107</sup> *Cartulaire de...Montpellier, op. cit.*, t. I, p. 627-629.

<sup>108</sup> P. PANSIER, « Jean de Tournemire (1329-1396), *op. cit.*, p. 89-102.



vite à enseigner, dès 1348<sup>109</sup>. Il quitte le *studium* en 1369 pour rejoindre la cour des papes d'Avignon et commence alors sa carrière de médecin personnel des pontifes auprès d'Urban V. S'ensuivent alors des aller-retours entre Avignon et Montpellier, et les papes n'hésitent pas à le dédommager de ses déménagements d'une ville à l'autre. Grégoire XI<sup>110</sup> et Clément VII<sup>111</sup> vont même jusqu'à prendre en charge son loyer pour s'assurer de son séjour à leurs côtés. Il alterne donc l'office de médecin personnel pour trois pontificats et sa charge professorale à l'Université. Il est à nouveau mentionné dans les sources en 1381, lorsque Clément VII lui octroie une levée d'excommunication et surtout une dispense de consanguinité pour son mariage, déjà acté, avec une certaine Isabelle<sup>112</sup>. À la mort de Jean Jaume en 1384, il n'est donc pas étonnant que le pontife désigne son médecin personnel pour reprendre la charge de chancelier à Montpellier<sup>113</sup>. Il n'en demeure pas moins le médecin du pape qui l'envoie régulièrement chercher quoi ?<sup>114</sup>. Il participe également au procès de canonisation de Pierre de Luxembourg, au cours duquel il témoigne de la guérison miraculeuse de sa fille grâce à l'intercession du cardinal. À cette occasion, on comprend qu'en 1387, sa fille est atteinte d'une maladie dont il fait une description détaillée et qu'on identifie comme étant un cancer du sein<sup>115</sup>. Le pape l'autorise d'ailleurs à quitter la cour pour se rendre à son chevet. Jean de Tournemire meurt en 1393.

Si l'on compare les profils de ces quatre médecins des papes et chanceliers de l'Université de médecine de Montpellier, on distingue des points communs. Tous font figure de praticiens reconnus qui jouissent d'une bonne réputation et qui mènent des carrières brillantes. Les uns et les autres ne se sont pas contentés de prendre soin d'un seul pontife : soit ils ont été les médecins personnels de plusieurs d'entre eux, soit ils ont également servi dans le cadre de cours royales

---

<sup>109</sup> *Acta Sanctorum Julii*, J.B. DU SOLLLIER, J. PIEN, C. JANNINCK (dir.), t. I, 1719, p. 462 : *Dixit {Johannes de Tornamira} in foro consciencie sur quod quadraginia annis practicavit...*

<sup>110</sup> Ainsi en octobre 1373, les comptes de Grégoire XI font mention du paiement de son loyer. K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben der apostolischen Kammer unter den päpsten Urban V und Gregor XI, (1362-1378)*, Paderborn, 1937, p. 480 : *d. Iohanni de Tornamira, medico pape, pro loquerio hospicii, in quo habitat in Avinione, de quo debebatur eidem medico providere, 20 fr.*

<sup>111</sup> Le 26 août 1379, pour son déménagement à la cour de Clément VII, on retrouve dans les comptes la mention suivante, AAV, *Cam. Ap., Intr. et Ex.*, 353, f° 34 v° : *pro mutatione hospicii sui de Montepessulano a Avignone ...*

<sup>112</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique de la cour pontificale d'Avignon sous Clément VII (1378-1394)*, Thèse de doctorat, vol. 1, Genève, 2003, p. 344. AAV, *Reg. Aven.*, 225, f° 513 r° - 5 février 1381.

<sup>113</sup> *Johanni de Tornamira, magistro in medicina, familiari nostro, Avinione commoranti...*, *Cartulaire de l'Université de médecine de Montpellier*, 1890, I, p. 634-635.

<sup>114</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique*, op. cit., p. 344-345. En novembre 1385, AAV, *Cam. Ap., Intr. et Ex.*, 360, f° 51 v° ; en décembre 1385 ; *Intr. et Ex.*, 360, f° 58 r° ; à la fin de l'année 1391 ; *Intr. et Ex.*, 366, f° 69 r° ; ou encore en septembre 1392 ; *Intr. et Ex.*, 366, f° 69 r°.

<sup>115</sup> À ce propos, voir l'article de D. LE BLEVEC, « Un médecin face au miracle : Jean de Tournemire (1390) », *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 6, Avignon, 1985, p. 125-136.

que ce soit de France ou d'Aragon. Tous détiennent le grade de maître de médecine et ils participent à l'élaboration d'une culture médicale montpelliéraine par l'écriture d'ouvrages et de traités sur divers aspects de la médecine. D'autres physiciens des papes sont issus de l'école de Montpellier qui, s'ils n'ont pas occupé la charge de chancelier, n'en sont pas moins des praticiens réputés et des figures majeures dans le paysage médical du temps.

## 2) Les autres médecins montpelliérains

Huit autres maîtres montpelliérains ont exercé la médecine auprès des pontifes avignonnais. Ces chiffres témoignent du rôle qu'a joué l'Université de Montpellier comme « fournisseur » privilégié de physiciens du pape. Quelques indications transparaissent également sur les activités de ces derniers. La charge de lecteur, donc de professeur, à l'Université de médecine de Montpellier ne semble pas des plus lucratives. Les premiers statuts de 1220 ne déterminent pas de salaire pour les enseignants, qui dépendent des étudiants pour leur rémunération. Il faut attendre la fin du XVe siècle, soit bien après le départ des papes de la ville d'Avignon, pour que Charles VIII fixe finalement leur rétribution à 100 livres par an. Pour évaluer cette somme, on sait qu'à la même époque, les médecins d'Anne de Bretagne étaient rémunérés 400 à 700 livres par an<sup>116</sup>. A cette date, les médecins touchaient quatre à sept fois plus d'argent au service d'une reine qu'en étant professeur à Montpellier. Si Charles VIII leur octroie cette somme, comme un privilège et à leur demande, c'est que le salaire était alors encore plus bas. Pour la période avignonnaise, il y a donc de fortes chances pour que la rétribution soit inférieure à 100 livres par an. Si l'on compare avec les médecins des papes d'Avignon, le salaire régulier est d'environ 27 florins toutes les huit semaines. Si l'on convertit les florins en livres, un enseignant de Montpellier touche moins de 100 livres par an, alors qu'un médecin d'Avignon percevait en moyenne entre 145 et 162 livres de rétribution régulière par an, sans compter les cadeaux et autres émoluments qui pouvaient leur être attribués<sup>117</sup>. Les médecins avaient tout intérêt à servir les pontifes, tout en continuant leur carrière universitaire.

Certains de ces praticiens montpelliérains au service des papes sont moins connus. C'est le cas d'Étienne Asselin. Il figure dans les sources en 1335, pour un bénéfice que lui accorde Benoît XII et à l'occasion duquel on apprend qu'il enseigne à Montpellier depuis déjà six ans,

---

<sup>116</sup> P. PANSIER, « Jean de Tournemire (1329-1396), *op. cit.*, p. 89-102.

<sup>117</sup> M. BOMPAIRE et F. DUMAS, *Numismatique médiévale. Monnaies et documents d'origine française*, Turnhout, 2000 ; J. FAVIER, *Les finances pontificales à l'époque du Grand schisme d'Occident, 1378-1409*, Paris, 1966.

soit depuis 1329<sup>118</sup>. Dès 1339, il est le chapelain commensal et le physicien du cardinal Pierre des Prés, tout en continuant d'enseigner<sup>119</sup>. Entre 1342 et 1345, il est régulièrement mentionné dans les comptes de la chambre apostolique sous le titre de médecin du pape<sup>120</sup>. Pierre d'Auxon est un médecin de Clément VII pour lequel les renseignements sont plus rares. En 1379, il est maître ès-arts de Paris et bachelier en médecine de Montpellier. Or, les sources ne le mentionnent comme maître en médecine que dix ans plus tard, à l'occasion d'un bénéfice qu'il obtient de la part du pape<sup>121</sup>. Par ailleurs, le praticien, qui a pourtant fait tout son cursus médical à Montpellier, combine son activité de médecin du pape avec une charge d'enseignement à la Faculté de médecine de Paris. En 1405-1409, il change de cour puisqu'il est désormais aux côtés du roi de France Charles VI<sup>122</sup>. À savoir s'il reste régulièrement à la cour de France, il est difficile de se prononcer, les médecins ne figurant dans les sources que de manière épisodique, principalement aux moments de maladie. Il exerce son activité d'enseignement jusqu'à sa mort. Un autre médecin de Clément VII, Jean Régis, est lui maître es-arts de Paris, avant de devenir maître à Montpellier où il enseigne également<sup>123</sup>.

Viennent ensuite les plus célèbres d'entre eux à l'instar du petit milieu qui entoure le premier pape d'Avignon Clément V<sup>124</sup>. On y retrouve de grands maîtres montpelliérains, tels Arnaud de Villeneuve, et son neveu, Armengaud Blaise. Arnaud de Villeneuve a fait l'objet de nombreuses études, en lien avec les ouvrages médicaux qu'il a laissés, sans compter ceux qui lui sont attribués<sup>125</sup>. Il est le médecin personnel du pape Boniface VIII, avant d'être celui du roi Jacques II d'Aragon, puis de Clément V<sup>126</sup>. Son neveu, Armengaud Blaise est également connu

<sup>118</sup> P. PANSIER, « Les médecins des papes d'Avignon, *op. cit.*, p. 405-434. *Magistro in medicina, qui post magisterium in hac arte susceptum in Montepessulano per sex annos et amplius in eadem arte laudabiliter legisse dicitur*,

<sup>119</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 135 ; *Cartulaire de...Montpellier, op. cit.*, t. I, p. 292 ; Benoît XII, *Lettres communes*, 646, 6603, 8470, 8805.

<sup>120</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben der apostolischen Kammer unter Benedikt XII, Klemens VI, und Innocenz VI, (1335-1362)*, Paderborn, 1914, p. 202, 234, 282.

<sup>121</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 614 ; Archives de la Seine-Inférieure, G, 2217.

<sup>122</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 614 ; cet autre auteur situe plutôt ses services aux alentours de 1390 : V. TABBAGH, *Fasti Ecclesiae Gallicanae*, Diocèse de Rouen, 1998, p. 310.

<sup>123</sup> *Cartulaire de...Montpellier, op. cit.*, t. I, p. 667-668.

<sup>124</sup> Nous rappelons ici que nous choisissons de commencer notre étude avec Clément V, dans la tradition d'autres travaux, comme ceux de Bernard Guillemain, mais aussi pour inclure des figures médicales qui nous semblent indispensables pour la compréhension du milieu médical dans son ensemble.

<sup>125</sup> R. VERRIER, *Études sur Arnaud de Villeneuve*, 2 vol., Leyde, 1947-1949 ; M. BATTORI, *Raimondo Lullo e Arnaldo da Villanova et ei loro rapporti con la filosofia e con le scienze orientali del secolo XIII*, *Accademia nazionale dei Lincei. Atti dei convegni*, 13, 1971, p. 155-158 ; A. CALVET, *Qu'est-ce que le corpus alchimique attribué à Arnaud de Villeneuve*, Barcelone, 2005 ; M. McVAUGH, « Arnald of Villanova », dans C.C. GILLISPIE (éd.), *Dictionary of scientific biography*, 16 vols., New York, 1970-1980, t. I, p. 289-291, et J. ZIEGLER, *Medicine and Religion c. 1300. The Case of Anau de Vilanova*, Oxford, 1998.

<sup>126</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 45-49 ; D. Jacquart, *Supplément, op. cit.*, t. III, p. 28.

pour ses traités de médecine et, notamment, les nombreuses traductions qu'il a commandées ou réalisées. Tout comme son oncle, il a servi le roi d'Aragon avant de proposer ses talents au pape, auprès duquel on le retrouve en 1309 en tant que médecin, mais aussi en tant que conseiller avec Arnaud de Villeneuve et Jean d'Alès pour l'élaboration de la bulle concernant l'université de Montpellier.

Il faut également évoquer ici le médecin Raimond Chalmel, originaire de Viviers, qui a probablement effectué lui aussi ses études à Montpellier, avant d'apparaître comme maître ès-arts et en médecine, dès 1365<sup>127</sup>. Il s'engage d'abord au service du cardinal prestigieux Anglic Grimoard dont il est le médecin personnel et le commensal de 1379 jusqu'au moins 1382. Il gravite aussi autour du cardinal Pierre Flandrin dont il est l'un des témoins testamentaires en 1381. Ce n'est qu'en 1388 qu'il est mentionné dans les sources de la chambre apostolique qui attestent des soins qu'il prodigue au pape Clément VII<sup>128</sup>. Devenu par la suite son médecin régulier, il se fait une place à la cour puisqu'il est qualifié comme tel dans l'attribution d'un bénéfice datant de février 1389 et encore peu avant son décès lorsqu'il obtient le droit de rédiger son testament en août 1391<sup>129</sup>. Tout comme Arnaud et Armengaud, Raimond Chalmel est également reconnu pour son traité de peste.

Enfin, le plus célèbre de ces professeurs montpelliérains engagés par la papauté n'est autre que Guy de Chauliac. Il est né en Lozère, dans le diocèse de Mende, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Il étudie la médecine à Montpellier, mais aussi à Bologne, où il acquiert des notions d'anatomie, qui lui sont enseignées par l'art de la dissection, déjà pratiquée au début du XIV<sup>e</sup> siècle en Italie<sup>130</sup>. Il entre dans les milieux de la cour avignonnaise par son attachement au cardinal Hugues Roger, qui le présente probablement à son frère, le pape Clément VI<sup>131</sup>. Ce dernier en fait rapidement son médecin personnel et, dès 1352, il est l'un de ses chapelains commensaux et vit au palais pontifical. Sa carrière à la cour ne s'arrête pas avec la mort de Clément VI puisque ses successeurs, Innocent VI et Urbain V, le gardent à leurs côtés<sup>132</sup>. Il a servi trois

---

<sup>127</sup> D. LE BLEVEC, « Un médecin vivarois à la cour pontificale d'Avignon : Raimond Chalmel », *Revue du Vivarois*, 90-1, 1986, p. 13-24.

<sup>128</sup> N. VALOIS, *La France et le grand schisme d'Occident*, t. II, Paris, 1896, p. 428 ; Il figure dans les comptes et reçoit le 18 décembre 1388 : AAV, *Cam. Ap., Intr. et Exit.*, 365, f<sup>o</sup> 58 ; *Magistro Raymundi Chalmelli, phisico, qui continue fuit cum domino nostro papa in infirmitate sua novem septimani et ultra*, fl. 85, sol. 20.

<sup>129</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique*, *op. cit.*, p. 171 ; AAV, *Reg. Aven.* 256, f<sup>o</sup> 354 v<sup>o</sup> et 268, f<sup>o</sup> 366 v<sup>o</sup>.

<sup>130</sup> E. NICAISE, *La Grande Chirurgie de Guy de Chauliac*, Paris, 1890 ; L. MOULINIER-BROGLI, « L'originalité de l'école de médecine », *op. cit.*, p. 101-126 ; *Guigonis de Chaulhiaco, Inventarium sive Chirurgia Magna*, 2 vols. : Texte édité par M.R. McVaugh, Leyde-New York-Cologne, 1997.

<sup>131</sup> B. GUILLEMAIN, *La cour pontificale d'Avignon (1309-1376). Étude d'une société*, Paris, 1966, p. 126.

<sup>132</sup> K. H. SCHÄFER, *Die ausgaben ... (1362-1378)*, *op. cit.*, p. 185.

papes au cours de sa carrière, avant de mourir en 1368. Guy de Chauliac s'illustre surtout par l'œuvre monumentale dont il est l'auteur, la *Grande chirurgie*, qui demeure le manuel de chirurgie le plus utilisé et le plus imprimé jusqu'à ce qu'Ambroise Paré révolutionne le champ disciplinaire<sup>133</sup>.

Les médecins issus de l'Université de médecine de Montpellier ont, pour la plupart, mené de grandes carrières, en lien avec deux cours en particulier : celle du roi d'Aragon, et celle du pape, que la proximité, tant géographique que politique, a peut-être favorisée. Ce n'est pas anodin que les praticiens, jouissant d'une bonne réputation et dont on reconnaît les aptitudes dans le domaine médical, évoluent entre la cour et l'Université. Il est fort probable que leur titre de maître facilite leur intégration auprès du roi d'Aragon ou du pontife. En revanche, leur titre de chancelier découle souvent davantage de leur expérience au sein de ces deux cours. De même, leurs écrits sont intrinsèquement mêlés à ces deux environnements. Pour certains praticiens, c'est le milieu universitaire qui favorise la production d'ouvrages. Si ces traités ont du succès cela participe de leur réputation. Pour d'autres, au contraire, leur charge à la cour et le confort matériel qu'elle leur permet leur offrent la possibilité de s'impliquer davantage dans la production de savoirs médicaux. C'est ce dont il va être question ici : l'analyse des ouvrages qu'ont laissés les grandes figures du milieu médical avignonnais.

## II- La production des grandes figures médicales de la cour

L'étude des ouvrages doit prendre en compte plusieurs éléments : les auteurs, les sujets, les types de traités, les destinataires, mais aussi le lieu de production, quand il est connu. Il s'agit ici d'interroger les liens entre écriture médicale, milieux de cour et universitaire<sup>134</sup>. En fonction du milieu, les traités prendront des formes diverses. Ainsi, alors que les formes du commentaire et les manuels de pratique sont clairement ancrés dans une tradition universitaire, les régimes de santé sont quant à eux ostensiblement destinés aux princes. Les traités sont également le reflet de pratiques et d'ancrages sociaux. Le médecin est à la fois l'écrivain et le praticien. La production intellectuelle de ces physiciens éclaire alors autant les dimensions sociale et

---

<sup>133</sup> Ce chirurgien du XVI<sup>e</sup> siècle publie en effet en 1564, les *Dix Livres de chirurgie avec le magasin des instruments nécessaires à icelle*. Il y résume 25 ans de carrière comme médecin militaire et chirurgien, son traité s'appuie donc essentiellement sur son expérience, qui en fait le premier traité de chirurgie pratique.

<sup>134</sup> Sur les écritures médicales, on lira L. MOULINIER-BROGI et M. NICLOUD (éd.), *Écritures médicales : discours et genres, de la tradition antique à l'époque moderne*, Lyon-Avignon, 2019.

politique que culturelle des savoirs. Les théories proposées et les formes utilisées rendent compte, quant à elles, des évolutions de la pensée médicale. Ces transformations sont d'ailleurs aussi le reflet des réalités sociales et de la transformation du métier médical, davantage associé aux autorités urbaines.

Les traités médicaux, surtout lorsqu'ils émanent d'un milieu médical qui évolue à la cour, se font aussi l'écho d'orientations et d'intérêts particuliers. Agostino Paravicini Bagliani dans son étude sur la cour du XIII<sup>e</sup> siècle, fait apparaître à quel point l'intérêt des pontifes pour le prolongement de la vie, et par extension, pour l'alchimie a influencé la production médicale<sup>135</sup>. Les médecins qui officiaient à cette époque ont ainsi écrit de nombreux ouvrages portant sur les questions de l'or potable et autres remèdes permettant de soigner tous les maux, dont la vieillesse. Le plus important des écrits consacrés à ce thème est sans doute le *De retardatione accidentium senectutis*, écrit à l'intention du pape Innocent IV (1243 – 1254) et peut-être aussi de l'empereur Frédéric II (1194 – 1250)<sup>136</sup>. L'auteur, inconnu, propose dans son œuvre un système de pensée innovant. Selon lui, trois « voies » permettraient de retarder la vieillesse : la conservation de la paix, le *regimen sanitatis* et la *prolongatio vitae*. La prolongation de la vie serait la voie la plus difficile mais sans doute aussi la plus efficace, et il se propose d'en expliquer le procédé<sup>137</sup>. Arnaud de Villeneuve, que l'on retrouve plus tard à Avignon, s'attache lui aussi à ces questions, pour le compte de Boniface VIII (1294 – 1303). Le *De vita philosophorum* qui lui est attribué traite de l'or potable et de tous ses bienfaits, notamment pour la régénération et le rajeunissement de l'organisme<sup>138</sup>.

Danielle Jacquart dans son étude sur la médecine médiévale dans le cadre parisien évoque la production des maîtres du XIV<sup>e</sup> siècle. Elle parvient à identifier une dizaine d'auteurs mais aussi une écriture médicale qui semble propre à l'université de Paris. Si des formes d'écritures médicales sont communes à d'autres centres universitaires, les médecins de la capitale semblent en revanche se désintéresser du style du commentaire, bien mieux représenté en Italie et à Montpellier<sup>139</sup>.

Le travail réalisé par Marilyn Nicoud sur la cour des Sforza témoigne d'une corrélation entre écriture médicale et milieu de cour. Elle relève une dimension pratique très présente dans les

---

<sup>135</sup> A. PARAVICINI-BAGLIANI, *Medicina e scienze della natura alla corte dei papi nel Duecento*, Spolète, 1991 ; *Id.*, *Le corps du pape*, Paris, 1997 ; *Id.*, *La cour des papes au XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1995.

<sup>136</sup> *Ibid.*, p. 224.

<sup>137</sup> *Ibid.*, p. 225.

<sup>138</sup> *Ibid.*, p. 252.

<sup>139</sup> D. JACQUART, *La médecine médiévale dans le cadre parisien : XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1998, p. 173-194.

productions du milieu lombard qui s'inscrit dans la lignée des textes du XIV<sup>e</sup> siècle. La fin du Moyen Âge semble en effet voir l'émergence d'une littérature médicale pratique qui répond à une demande de compréhension des patients mais aussi des pairs. Les commentaires et les *consilia* sont les deux formes principales développées par les praticiens lombards. Certains sont dédiés au prince lui-même, éclairant ainsi les rapports entre écrits et cour. Plus encore, l'envoi d'un traité destiné au souverain paraît être un moyen pour le médecin de s'en faire connaître et ce faisant d'intégrer sa cour<sup>140</sup>.

L'écriture d'une œuvre est donc un élément constitutif d'une identité professionnelle : un auteur prolix, dont les traités sont diffusés, jouit d'une meilleure réputation. Cela peut être un moyen d'ascension sociale et la possibilité d'intégrer des cercles plus influents. Il est d'ailleurs notable que la plupart des auteurs connus dans le cadre avignonnais, soient ceux des cours cardinalices et pontificales. On n'en trouve pas trace dans le milieu strictement urbain.

#### A- Un milieu curial qui favorise la production d'ouvrages médicaux ?

Sur les 69 praticiens étudiés, seuls 13 ont laissé au moins une œuvre médicale. Cela représente environ 22% des médecins, les chiffres étant assez semblables à ceux que relève Danielle Jacquart pour le cadre parisien<sup>141</sup>. Sur ces 13, huit sont issus de l'Université de médecine de Montpellier, et quatre ont étudié la médecine en Italie. Huit d'entre eux ont écrit plus de deux œuvres, ce qui montre une certaine productivité de la part des praticiens avignonnais<sup>142</sup>.

Il faut par ailleurs replacer ces chiffres dans un contexte plus vaste. D'après l'analyse de Danielle Jacquart, seuls 4,7% des médecins de France du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle sont des auteurs d'ouvrages médicaux. 70% de ces auteurs détiennent un titre universitaire, ce qui correspond à ce que l'on observe pour le milieu avignonnais. Parmi eux enfin, l'Université de Montpellier est celle qui a produit le plus d'auteurs<sup>143</sup>.

---

<sup>140</sup> M. NICLOUD, *Le Prince et les médecins. Pensée et pratiques médicales à Milan (1402-1476)*, Rome, 2014, p. 166 et suiv.

<sup>141</sup> D. JACQUART, *La médecine médiévale, op.cit.*, p. 173-194.

<sup>142</sup> Annexe n° 3 : Tableaux de données sur les praticiens des papes d'Avignon.

<sup>143</sup> D. JACQUART, *Le milieu médical en France, op. cit.*, p. 199.

Quant à savoir si être à la cour est un avantage, les statistiques semblent en tout cas montrer qu'être au service d'un grand personnage favorise la production médicale. Plus de la moitié des auteurs, soit 52,1%, ont été au service soit du pape, soit d'un roi, soit de l'aristocratie, au cours de leur carrière. Le milieu curial fournit au médecin des rentrées d'argent régulières, quelques patients permanents et donc une stabilité professionnelle qui lui offre les moyens financiers et intellectuels de produire une pensée médicale.

Est-ce le cas pour autant ? Les praticiens de la cour pontificale ont participé à l'élaboration de savoirs médicaux, mais il ne semble pas qu'il s'agisse véritablement d'une demande du pontife. Dans les ouvrages étudiés, seuls quelques-uns sont dédiés au pape, comme la célèbre *Chirurgie* de Guy de Chauliac. En tant que chapelain commensal, Guy est logé au palais, nourri, en plus de ses rémunérations. Ce cas est donc bien représentatif des conditions favorables que peut offrir le service au pape pour un auteur. L'œuvre n'est en revanche pas le reflet d'un intérêt particulier de Clément VI pour la chirurgie. Le médecin dans sa dédicace se contente de remercier son protecteur.

Les praticiens du milieu avignonnais ayant laissé une production écrite, sont, pour la plupart, issus de l'Université de médecine de Montpellier, où ils continuent à enseigner. Ils poursuivent des carrières qui mêlent leur service à la cour et leur charge professorale. Or, les textes qui sont mis à l'étude semblent davantage relever d'une écriture médicale universitaire que curiale. Si cela ne signifie pas un désintérêt des pontifes et des cardinaux pour l'art de soigner, ils n'ont pas pour autant développé d'appétence pour un aspect particulier, comme on a pu l'observer pour le XIII<sup>e</sup> siècle. La prolongation de la vie a déserté les préoccupations de la cour du XIV<sup>e</sup> siècle.

Les formes d'écriture choisies par les physiciens du pape font apparaître en revanche un attrait pour des questions liées à l'enseignement. Les auteurs montpelliérains sont les mieux représentés et feront donc l'objet d'un premier développement.

## B- Les auteurs montpelliérains et leurs ouvrages

Les ouvrages analysés ici appartiennent à des catégories différentes. La question du genre est d'ailleurs posée par l'ouvrage récent de Marilyn Nicoud et Laurence Moulinier-Brogi. Elles y interrogent la volonté des auteurs de composer dans un genre particulier, reconnu comme tel



en cette fin de Moyen-Âge<sup>144</sup>. Certaines tendances peuvent toutefois être distinguées et pour une meilleure compréhension des pensées médicales établies dans le milieu avignonnais, on usera d'une classification des ouvrages.

Le mouvement de traduction engagé au tournant du XI<sup>e</sup> et du XII<sup>e</sup> siècle se poursuit et les médecins montpelliérains, notamment ceux du début du XIV<sup>e</sup> siècle, s'inscrivent dans cette tradition. Des traités font ainsi l'objet d'un renouvellement par des entreprises de traduction de l'hébreu ou de l'arabe au latin, la plupart du temps.

Les *practica* sont bien présentes<sup>145</sup>, de même que les *consilia* et les commentaires à l'autorité<sup>146</sup>, typiques des productions universitaires. Les livres de pratique sont avant tout à destination soit des étudiants, soit des pairs. L'objectif de ce type de traités, comme le signale Laetitia Loviconi, est avant tout de « donner les moyens de diagnostiquer et traiter les maladies tout en privilégiant une approche pédagogique »<sup>147</sup>.

Les *consilia* eux naissent en Italie, et constituent à l'origine les conseils d'un spécialiste à la demande d'une autorité. Ils peuvent être juridiques ou médicaux. Dans ce dernier domaine, ils prennent souvent la forme de recette, comprenant la liste des ingrédients et les différentes étapes de fabrication. Les commentaires sont quant à eux communs à la théologie et l'art de soigner. Strictement universitaires, ils servent lors des lectures à l'explication des textes étudiés, souvent des traités des autorités classiques et arabes.

D'autres genres sont représentés, comme les monographies, qui éclairent bien le lien entre théorie et pratique. Sur un sujet unique, les monographies reflètent les maladies auxquelles sont le plus souvent confrontés les médecins dans leur expérience avec les patients.

Des productions font parfois preuve d'une plus grande originalité, et ne sont pas classifiables. Par leur caractère singulier, elles se distinguent des autres écrits du temps, et marquent leur époque. La reproduction et la diffusion de ces ouvrages témoignent de leur succès. Le titre qui leur est attribué montre parfois à quel point l'auteur marque le genre : c'est le cas de la *Chirurgie* de Guy de Chauliac, dont le manuscrit prend régulièrement le nom de

---

<sup>144</sup> L. MOULINIER-BROGI et M. NICLOUD (éd.), *Écritures médicales : discours et genres*, *op. cit.*

<sup>145</sup> L. LOVICONI, « Les *Practicae*, un révélateur de la structuration et de l'élaboration des savoirs théoriques et pratiques médicaux », dans L. MOULINIER-BROGI et M. NICLOUD (éd.), *Écritures médicales : discours et genres*, *op. cit.*, p. 73-99.

<sup>146</sup> À propos du genre médical des *consilia*, consulter l'ouvrage de J. AGRIMI et C. CRISCIANI, *Les Consilia médicaux, Typologie des Sources du Moyen Âge occidental*, 69, Turnhout, 1994.

<sup>147</sup> L. LOVICONI, « Les *Practicae*, un révélateur de la structuration », *op. cit.*, p. 73.

*Guidon*. Médecin des papes, professeur montpelliérain, Guy est un auteur à part, qui fera l'objet d'une dernière partie.

1) Différents types de traités

a- Le mouvement de traduction : une tradition médicale

Parmi les premières productions et parmi les plus importantes, notamment en lien avec l'Université de Montpellier, les traductions d'Armengaud Blaise, déjà évoquées à propos des statuts de 1309, doivent être mentionnées. Le praticien illustre le rôle que joue l'Université dans la continuité du mouvement de traduction. Armengaud Blaise, médecin de Clément V, est surtout connu pour sa traduction latine du *Cantica* d'Avicenne en 1284<sup>148</sup>. Il est également le traducteur de deux traités importants de Maïmonide, le *Contra venena* qui date de 1305<sup>149</sup>, le *De asmate*, de 1294<sup>150</sup>, et peut-être également le *De regimine sanitatis ad sultanum Babylonie*<sup>151</sup>. Ceux-ci sont les plus connus, mais il a aussi à son actif des traductions d'œuvres moins diffusées, telles que les *Yconomica*, attribuées à Galien<sup>152</sup>, le *Liber Galieni de cognitione priorum defectum et viciorum*<sup>153</sup> ou encore le *Tractatus Profacii Iudaei super quadrantem*<sup>154</sup>. Ce dernier ouvrage est une commande du médecin au juif Profacius, un astronome qui étudie la médecine à Montpellier. Ce corpus atteste d'une importante activité de traduction qui s'inscrit par ailleurs, comme pour les statuts de 1309, dans le remaniement du programme de lecture de l'université de médecine<sup>155</sup>. Outre ses traductions, il est également l'auteur de deux œuvres originales : des *Amphorismi* et une *Tabula antidotarii*<sup>156</sup>.

---

<sup>148</sup> Toutes les références aux manuscrits sont issues du dictionnaire d'E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 40-41 ; III, p. 670. E. Wickersheimer y donne la liste des manuscrits. Cet ouvrage d'Armengaud Blaise a été édité en même temps que le texte arabe par H. JAHIER et A. NOURREDINE, *Poème de la médecine*, Paris, 1956.

<sup>149</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 40-41 ; L. THORNDIKE, P. KIBRE, *A Catalogue of incipits of mediaeval scientific writings in latin*, London, 1936, p. 750-751 ; D. JACQUART et F. MICHEAU, *La médecine arabe et l'Occident médiéval*, Paris, 1990, rééd. 1997, p. 163.

<sup>150</sup> d'E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 40-41 ; E. Wickersheimer y donne la liste des manuscrits.

<sup>151</sup> R. VERRIER, *Études sur Arnaud de Villeneuve*, Leyde, 1947, vol. 1, p. 62 ; A. CARDONER I PLANAS, *Historia de la medicina a la corona d'Arago (1162-1479)* ; Barcelona, 1973, p. 40.

<sup>152</sup> T. TROTZ (éd. et publ.), *Der Inhalt der Dresdener lateinischen Galenhandschrift aus dem Anfange des 15. Jahrhunderts: erster Abdruck der « Oeconomica Galeni »*, Leipzig, 1921.

<sup>153</sup> L. THORNDIKE, P. KIBRE, *A Catalogue of incipits, op. cit.*, p. 748 et 1199.

<sup>154</sup> L. THORNDIKE, P. KIBRE, *A Catalogue of incipits op. cit.*, p. 1300, la traduction de ce traité a été effectuée en 1290 (plutôt qu'en 1299), sous la dictée et le contrôle de Profacius lui-même, E. POULLE, *Le quadrant nouveau médiéval*, dans *Journal des savants*, juill.-sept. 1964, p. 204, n. 51.

<sup>155</sup> M.R. McVAUGH, « Armengaud Blaise As A Translator Of Galen », *Texts and Contexts in Ancient and Medieval Science*, 1997, p. 115-133.

<sup>156</sup> L. MOULINIER-BROGLI, « L'originalité de l'école de médecine de Montpellier, *op. cit.*, p. 101-126 ; M.R. McVAUGH, L. FERRE (éd.), *The Tabula antidotarii of Amangaud Blaise and its Hebrew translation*, American Philosophical Society, Philadelphie, 2000.

Au même moment, un autre médecin de Clément V, puis de Jean XXII, Pierre de Capestang s’engage lui aussi dans une entreprise de traduction. On retrouve le juif Profacius, mais aussi le chirurgien Bernard Honofredi, qui l’assistent dans son adaptation du *Livre du régime et de la conservation de la santé*<sup>157</sup> d’Avenzoar en 1299<sup>158</sup>. Ce dernier ouvrage fait partie des premiers « régimes de santé »<sup>159</sup>. Cette traduction en particulier en rejoint d’autres d’origine arabe, qui ont une influence assez réduite en Occident, comme par exemple le régime de Maïmonide, adressé au fils de Saladin à la fin du XII<sup>e</sup> siècle<sup>160</sup>. D’autres ouvrages qui ne sont pas des régimes à proprement parlé, mais qui délivrent aussi des conseils pratiques, ont eu une plus grande répercussion : le *De sanitate tuenda* de Galien, le *Colliget* d’Averroès ou encore le *Secret des secrets* pseudo-aristotélicien<sup>161</sup>.

#### b- Régimes de santé, *consilia* et thériaque

Pierre de Capestang, tout comme son collègue est aussi l’auteur d’une œuvre originale composée de trois traités de médecine : une *Cura contra dispositionem ad paralisim*<sup>162</sup>, des *Questiones super Ypocratis de Regimine auctorum*<sup>163</sup> et une *Recepte*<sup>164</sup>. Ces œuvres – traductions comprises – forment un ensemble cohérent qui témoigne d’un intérêt accru de l’auteur pour la diététique. Le terme diététique vient du grec et on le traduit par diète ou régime, et le *Du Cange* en donne une définition médicale, à savoir « une ration d’aliments établie selon des principes médicaux »<sup>165</sup>. Il s’agit donc initialement d’utiliser la connaissance des aliments afin de préserver la santé. L’alimentation fait alors partie des « choses non naturelles », qui sont au nombre de six : « l’air, l’alimentation et la boisson, le mouvement et le repos, le sommeil et la veille, ce qui est avalé et expulsé et les passions de l’âme »<sup>166</sup>. Dans l’*Isagoge*, l’activité

<sup>157</sup> D. JACQUART et F. MICHEAU, *La médecine arabe, op. cit.*, p. 206.

<sup>158</sup> M.R. McVAUGH, G. BOS, et J. SHATZMILLER (éd.), *The Regimen sanitatis of “Avenzoar”*, Leyde, 2019.

<sup>159</sup> À propos des régimes de santé, voir les travaux de M. NICOUD, *Les régimes de santé au Moyen-Âge, op. cit.*

<sup>160</sup> *Idem.* p. 19 ; M. NICOUD, « L’œuvre de Maïmonide et la pensée médicale occidentale », dans *Maïmonide, philosophe et savant, actes du colloque international (Villejuif, juin 1997)*, études réunies par T. LEVY et R. RASHED, Louvain, 2004, p. 411-431.

<sup>161</sup> M. NICOUD, *Les régimes de santé au Moyen-Âge, op. cit.* p. 19 ; sur Averroès D. JACQUART et F. MICHEAU, *La médecine arabe, op. cit.*, p. 182- 185 ; S. WILLIAMS, « *Secret of Secrets* ». *The Scholarly Career of a Pseudo-Aristotelian Text in the Latin Middle Ages*, Michigan, 2003.

<sup>162</sup> E. WICKERSHEIMER, « Pour éviter la paralysie, conseils de maître Pierre de Capestang, médecin de Montpellier vers 1300 », *Bulletin de la société française d’histoire de la médecine*, 18, 1924, p. 103-106.

<sup>163</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 620, qui donne la liste des manuscrits.

<sup>164</sup> *Ibid.*

<sup>165</sup> M. NICOUD, *Les régimes de santé au Moyen-Âge, op. cit.*, p. 2.

<sup>166</sup> *Idem.*, p. 5 ; sur les six choses non naturelles, voir L. J. RATHER, « *The Six Things Non-Natural : A Note on the Origins and Fate of a Doctrine and a Phrase* », *Clio Medica*, 3, 1968, p. 337-347 ; L. GARCÍA BALLESTER,

sexuelle ou les bains font également partie de la liste et permettent d'évacuer les humeurs superflues<sup>167</sup>. Ce type d'ouvrages traitent plutôt d'hygiène de vie, donc plutôt de pratiques permettant au patient de se maintenir en bonne santé ou de rétablir le corps.

Dans la *Cura contra dispositionem ad paralisim* de Pierre de Capestang on retrouve les thématiques abordées dans ce genre d'écriture médicale. Le médecin y énumère ce qu'il est préférable de consommer ou les habitudes à adopter ou à éviter pour se prémunir de la paralysie. Il met tout d'abord en garde contre le pain, et surtout contre le vinaigre, qu'il conseille de fuir comme l'on fuit un ennemi :

« Qu'il utilise du pain bien fermenté, spongieux, léger, modérément salé, ni chaud ni trop dur, mais qu'il reste frais, et qu'il évite tout ce qui s'apparente à du pain (...). Qu'il évite le vin blanc, fort et aqueux, et qu'il évite surtout le vinaigre comme son ennemi, et qu'il évite le vin en grande quantité<sup>168</sup>. »

Suit une partie sur la viande, puis sur les herbes à consommer et à éviter. Viennent ensuite des recommandations concernant l'exercice et le sommeil :

« Qu'il évite autant que possible un long sommeil, et plus encore après manger, mais s'il lui arrive de dormir, qu'il y ait un moment entre le repas et le sommeil et qu'il soit de courte durée, la tête relevée<sup>169</sup>. »

La dernière partie est un véritable régime alimentaire que le patient devra adopter pendant « un an et demi »<sup>170</sup>. Pierre de Capestang s'inscrit donc parfaitement dans les préoccupations médicales de son temps et sa présence à la cour lui permet non seulement de prendre le temps

---

« On the Origin of the Six Non-Natural Things in Galen », dans G. HARIG et J. GARIG-KOLLESCH (éd.), *Galen und die hellenistische Erbe*, Wiesbaden, 1993, p. 105-115.

<sup>167</sup> L'*Isagoge*, de Johannitius est une source essentielle de la médecine médiévale, c'est d'ailleurs un texte copié puis imprimé à de nombreuses reprises. Il fait partie œuvres redécouvertes au Mont Cassin et regroupées dans l'*Articella* avec des traductions de Constantin l'Africain, dès le XII<sup>e</sup> siècle. L'*Isagoge* compte ainsi de nombreux commentaires, notamment ceux des maîtres salernitains, ce qui assure son succès. L'*Isagoge* est souvent associé au *Pantegni*, traduit par Constantin et faisant aussi partie de l'*Articella*. Tous deux sont composés de la même façon : théorie et pratique médicale sont traitées successivement. Pour l'auteur original de l'*Isagoge*, il y a débat au sein de l'historiographie. La tradition a longtemps considéré que « Johannitius » était la latinisation du traducteur arabe Hunain Ibn-Ishâq (IX<sup>e</sup> siècle) ; une autre hypothèse évoque plutôt un texte original d'un auteur grec : « Iohannikios ». Sur ces questions, voir : D. JACQUART, « À l'aube de la renaissance médicale des XI-XII<sup>e</sup> siècles : l'« Isagoge Johannitii » et son traducteur », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 144-2, Paris, 1986, p. 209-240.

<sup>168</sup> E. WICKERSHEIMER, « Pour éviter la paralysie, *op. cit.*, p. 103-106 : *Utatur pane tritici, bene fermentato, spongioso, levi, mediocriter salito, non calido nec nimis indurato, sed sub recentissima permanente, et vitet omnem speciem panis (...) vitando vina alba, forcia et aquosa, et vitet summe acetum, sicut suum inimicum, et vitet vinum purum et multum in quantitate.*,

<sup>169</sup> *Ibid.* : *Vitet quantum poterit sopnum diuturnum et maxime post commestionem, sed, si contingat dormire, sit spacium intercibum et sopnum et sit paucum, capite elevato.*,

<sup>170</sup> *Ibid.* : *et istam dietam servabit per annum et dimidium,*

de composer, mais aussi de disposer de patients de haut rang. Des patients qui se soumettent à ce type de régimes qui offrent, plus qu'un traitement, des conseils à caractère préventif.

Dans la même lignée que les régimes de santé, les *consilia* peuvent être évoqués<sup>171</sup>. Ce genre littéraire s'affirme en Italie du Nord, et Arnaud de Villeneuve se trouve parmi les précurseurs, de même que Taddeo Alderotti et l'un de ses élèves : Guillaume de Brescia, médecin de Clément V et Jean XXII, qui a suivi des études à Bologne. Guillaume est l'auteur de *Consilia*<sup>172</sup>. Ce sont des sortes de prescriptions ou d'ordonnances médicales. Elles se rapprochent fortement des régimes de santé, le conseil étant le versant thérapeutique, en quelque sorte, du régime conservatoire. Ces *consilia* font état de prescriptions diététiques et notamment culinaires. Il propose un régime particulier pour une patiente atteinte d'une tumeur du sein. Tout comme Pierre de Capestang, Guillaume de Brescia fait une liste d'aliments à éviter, et d'autres bons pour la maladie en question avec des conseils culinaires. À cela près que les « conseils » de Guillaume semblent plus « médicaux » : les serpents ne faisant pas partie des recettes de cuisine classiques<sup>173</sup>. Comme dans le régime de santé, les *consilia* du médecin restent très proches des procédés que l'on retrouve dans les livres de cuisine : en témoigne le procédé de préparation d'une grenouille qui entre dans la composition d'une recette médicale<sup>174</sup>. Le praticien y explique comment en retirer la peau, où couper les pattes, les différentes manières de la cuire, les épices et autres assaisonnements mais aussi de la chair de poulet à ajouter au mélange. Si le médecin pontifical n'invente rien, il n'est pas si fréquent de rencontrer les gastéropodes dans les recettes médicales, notamment considérés comme des alliés contre la phtisie<sup>175</sup>. Plus proche encore des préparations culinaires sont ses recettes de tourtes et de blanc-manger<sup>176</sup>. Les

---

<sup>171</sup> À propos du genre médical des *consilia*, consulter l'ouvrage de J. AGRIMI et C. CRISCIANI, *Les Consilia médicaux*, *op. cit.*

<sup>172</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, *op. cit.*, p. 230, qui donne la liste des manuscrits.

<sup>173</sup> M. NICOUD, *Les Régimes de santé*, *op. cit.*, p. 180-183 ; E. W. G. SCHMIDT, *Die Bedeutung Wilhelms von Brescia als Verfasser von Konsilien ; Untersuchung über einen medizinischen Schriftsteller des XIII-XIV. Jahrhunderts*, Leipzig, 1922.

<sup>174</sup> M. NICOUD, *Les Régimes de santé*, *op. cit.*, p. 182 : *Excoriatur per totum corpus, sic percuciatum cum cutello super caput quod quiescant et non agitetur et tunc tenendo caput inter digitos in callo incipiat pergere pellem extrahere, sic descendo deinde eis excoriatis, percindantur caput et pedes usque ad mediam iunctarum tibiarum [...]. Ponantur in bono vino [...] deinde excoquatur suaviter vel assando vel pastilando cum aqua porcione specierum aut aliis condimentis congruis ut eas elixando et cum pulpis gallinarum faciendo comestionem albam vel quocumque alio modo preparando placuerit magis.*

<sup>175</sup> *Ibid.*, p. 180-183, qui évoque notamment les *consilia* d'Arnold de Bamberg, et en particulier un passage sur les escargots, de même que les travaux Maino de Maineri, qui conseille quant à lui d'en consommer régulièrement.

<sup>176</sup> *Ibid.*, p. 183 : *Decoquantur in vino vel in pastillo cum speciebus. Sic enim facile digeruntur et erunt boni saporis ; aut potest ex eis fieri comestio alba cum pulpis gallinarum vel capponum aut ceterum ; tempore pistellantur, decoquantur cum eis carnes pullorum cum speciebus congruis cum fructu granatorum aut citranguli vel limonis cum petrosillino vel aneto aut huiusmodi aut secundum quodcumque alium modum qui magis placeat.*

*Consilia* de Guillaume de Brescia sont donc finalement assez proches de la littérature des régimes de santé.

Outre les ouvrages de la pratique que sont les *consilia* et les régimes de santé, le milieu avignonnais, et en particulier ses membres montpelliérains se sont penchés attentivement sur la question de la thériaque, qui a donné lieu à des débats entre les praticiens du XIV<sup>e</sup> siècle. Certains médecins pontificaux ont tenté d'y apporter leurs éclairages.

Ainsi, Guillaume de Brescia n'est pas seulement l'auteur de *consilia*, il est aussi à l'origine de *Quaestiones de Tyriaca*. La thériaque est un médicament composé réputé pour lutter contre le poison. Il entreprend la rédaction lors de son séjour à la cour avignonnaise entre 1305 et 1325, sans doute parce que la cour lui offre un cadre idéal, notamment l'accès aux bibliothèques pontificales et cardinalices. Les *Quaestiones*<sup>177</sup> du médecin s'intègrent dans un débat montpelliérain initié par un autre médecin des papes, qui n'est autre qu'Arnaud de Villeneuve, et par un autre professeur réputé de cette fin de XIII<sup>e</sup> siècle, Bernard de Gordon. Tous deux ont écrit sur la thériaque dans les années 1290, chacun proposant un point de vue très différent. Cette question découle de celle posée à propos des médicaments composés, qu'Arnaud de Villeneuve aborde dans ses *Aphorismi de Gradibus*<sup>178</sup> qui datent des années 1290. Par ailleurs, ce « litige » autour de la thériaque témoigne d'un processus plus général. Arnaud de Villeneuve joue un rôle essentiel dans la promotion d'une médecine plus théorique et scolastique, notamment dans le milieu universitaire montpelliérain, laissant de côté la médecine empirique<sup>179</sup>. La thériaque intéresse les praticiens pour deux raisons : d'abord parce que Galien y consacre trois ouvrages, et quoique le premier à être traduit ne le soit qu'au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>180</sup> ; ensuite, elle met en jeu la théorie de la forme spécifique<sup>181</sup>. Celui qui s'y intéresse en premier est Bernard de Gordon, qui rédige un *Tractatus de tyriaca*, en réponse à un ouvrage du même titre d'Averroès, que McVaugh trouve discuté dans le milieu montpelliérain dès les années

---

<sup>177</sup> Sur les Questions, un type d'ouvrages caractéristiques des productions scolastiques, voir B.C. BAZAN, J.-W. WIPPEL, G. FRANSEN, D. JACQUART, *Les Questions disputées et les Questions quodlibétiques dans les Facultés de théologie, de droit et de médecine. Typologie des Sources du Moyen Âge occidental*, 44-45, Turnhout, 1985, p. 279-315.

<sup>178</sup> M.R. MCVAUGH, « Quantified Medical Theory and Practice at Fourteenth-Century Montpellier », *Bull. Hist. Med.*, 1969, 43, p. 397-413.

<sup>179</sup> M.R. MCVAUGH, « Theriac at Montpellier 1285–1325 (with an edition of the "Questiones de tyriaca" of William of Brescia) », *Sudhoffs Archiv*, 56- 2, 1972, p. 113–144.

<sup>180</sup> Il s'agit du *De tyriaca ad Pamphilum*, traduit pour la première fois par Niccolo da Reggìo, *Ibid.* ; L. THORNDIKE, « Traductions des œuvres de Galien à partir du grec par Niccolo da Reggìo (c. 1308-1345) », *Byzantina Metabyzantina*, 1, 1946, p. 213-235.

<sup>181</sup> Sur cette question de forme spécifique, consulter les travaux de N. WEILL-PAROT, *Points aveugles de la nature : la rationalité scientifique médiévale face à l'occulte, l'attraction magnétique et l'horreur du vide (XIII<sup>e</sup>-milieu du XV<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 2013.

1280<sup>182</sup>. La deuxième œuvre qui tente de répondre aux questions soulevées par le médecin arabe est celle d'Arnaud de Villeneuve : l'*Epistola de dosibus tyriacalibus*, composée entre 1292 et 1299. Si les deux ouvrages ont pour objet le même sujet, le traitement en est très différent. Arnaud insiste sur l'aspect scolastique et sur le fait que la compréhension rationnelle est une condition préalable à la connaissance médicale ; son point de vue est donc plutôt porté sur la théorie. Bernard quant à lui donne une plus grande importance à la pratique, centrale dans sa vision. McVaugh affirme d'ailleurs que « dans ces deux ouvrages datant d'environ 1290, il est clair que nous avons l'expression de deux points de vue différents sur ce qui constitue proprement la connaissance médicale : une *via intellectualis* et une *via pragmatica*.<sup>183</sup> »

L'ouvrage de Guillaume de Brescia s'inscrit plutôt dans la lignée des travaux d'Arnaud de Villeneuve. Son traitement de la thériaque est ainsi un témoignage de cette *via intellectualis*. Il y reprend les divers problèmes évoqués par Averroès et Arnaud de Villeneuve à propos de la thériaque<sup>184</sup>. L'ambivalence entre théorie scolastique et pratique est typique de la pensée médicale telle qu'elle se développe à Montpellier pendant la période pontificale avignonnaise. La théorie est incarnée par Arnaud de Villeneuve et les auteurs qui s'inscrivent dans son sillage, et la pratique par l'ouvrage de Bernard de Gordon, mais aussi par les productions comme les régimes de santé et les conseils, rédigés par les médecins pontificaux.

Ce premier ensemble participe d'une culture de cour. Ces auteurs rédigent des textes qui, pour une large part, s'inscrivent dans la pratique médicale. S'ils poursuivent leurs enseignements à Montpellier, la part que prend la pratique du métier dans leur production semble importante. Ce qui est certainement le reflet de demandes sociales de conseils, de régimes ou encore de règles de vie. Leur double carrière, à la cour et à l'université, est donc perceptible à travers leurs écrits. Les *consilia* et régimes de santé que produisent les physiciens avignonnais sont à destination de leurs patients : pontifes, cardinaux et élites de la ville. La culture médicale s'exprime ainsi à travers la préoccupation des médecins à établir des prescriptions pour préserver la santé de leur clientèle.

---

<sup>182</sup> M.R. MCVAUGH, « Theriac at Montpellier, *op. cit.*, p. 114.

<sup>183</sup> M.R. MCVAUGH, « Theriac at Montpellier, *op. cit.*, p. 122.

<sup>184</sup> Pour les problèmes théoriques et les différents postulats des trois médecins, je renvoie à l'article précédemment cité de M.R. MCVAUGH.

### c- Les commentaires à l'autorité

Parmi la production du milieu montpelliérain, une littérature médicale en particulier est essentielle : le commentaire aux autorités. Vingt-trois d'entre eux sont écrits par des maîtres montpelliérains et neuf sont l'œuvre du seul Arnaud de Villeneuve. Le commentaire est fondamental dans le contexte universitaire puisqu'il permet d'éclaircir et d'expliquer les propos des autorités. Il est donc au cœur de la formation médicale. Il n'est pas étonnant de trouver parmi les neuf commentaires d'Arnaud, cinq qui portent sur des œuvres de Galien. Ce qui, du reste, va dans le sens de la promotion du corpus galénique, central dans les statuts de 1309. En revanche, alors que dans la réforme des statuts de 1340, Rhazès ne fait plus partie des lectures obligatoires, les maîtres montpelliérains de la deuxième moitié du XIVe lui consacrent des commentaires qui en font une référence majeure. Il existe donc une différence entre la règle statutaire et la production intellectuelle.

Jean de Tournemire compose son *Clarificatorium in Nonum ad Almansorem* en 1365<sup>185</sup>. C'est un commentaire du livre neuf de l'*Almansor* de Rhazès, qui est celui qui sera principalement commenté au Moyen Âge. Il est d'ailleurs au programme de l'Université de Montpellier : chaque année un professeur était chargé d'en faire le commentaire. Il s'agit d'une sorte de manuel de la pratique et de l'exercice médical, consacré au traitement des maladies de la tête aux pieds. Cet ouvrage est issu de son expérience d'enseignant. Il s'agit de la mise par écrit de l'un de ses cours, donné aux étudiants montpelliérains. C'est donc une sorte de support pédagogique. Jean de Tournemire y livre des éléments intéressants. Il affirme par exemple la faillibilité du médecin, convoquant le cas d'un praticien de Carpentras qui meurt en s'administrant le mauvais remède<sup>186</sup>. L'auteur évoque également la pratique de la chirurgie en la distinguant nettement de la pratique médicale. Il précise en revanche qu'on trouve parmi les chirurgiens des spécialistes des apostèmes, des fractures et luxations, de grande chirurgie, des yeux ou encore des hernies. Loin de reléguer les chirurgiens à un rang inférieur, il semble au contraire valoriser leurs connaissances et leur pratique, en les considérant comme des spécialistes<sup>187</sup>. Jean fait aussi référence à la *Chirurgia Magna* écrite à Avignon par Guy de Chauliac en 1363 :

« Guy de Chauliac dans son recueil a ajouté un chapitre singulier, s'écartant cependant des 20 chapitres suivants de celui-ci sur les parties du corps avec la

---

<sup>185</sup> G. DUMAS, *Santé et société, op. cit.*, p. 178 et suiv. ; P. PANSIER, « Jean de Tournemire (1329-1396), *op. cit.*, p. 89-102.

<sup>186</sup> *Ibid.*, p. 95.

<sup>187</sup> *Ibid.*



louange de Dieu. Lequel est digne de m'accorder le courage de composer ce petit ouvrage en la dix-neuvième année de mon cours ordinaire<sup>188</sup>. »

Le physicien a visiblement lu l'ouvrage de son confrère, ce qui témoigne des échanges probables entre les médecins du pape mais aussi de la circulation des savoirs à la cour. Le commentaire de Jean de Tournemire circule d'ailleurs lui-même à Avignon puisqu'il fait partie de la bibliothèque du pape Urbain V et, lorsque ce dernier fonde le Collège des Douze-Médecins, il leur offre l'œuvre du médecin<sup>189</sup>. Pour la *Chirurgie* de Guy de Chauliac, les sources ne la mentionnent pas dans les bibliothèques pontificales et cardinalices. Guy dédie toutefois son ouvrage à ses pairs, médecins d'Avignon, et la citation de Jean de Tournemire montre que certains y ont bien eu accès.

Cet exemple de commentaire renvoie à l'usage des livres de pratique, très utiles dans le milieu universitaire. Ne se contentant pas de les commenter, les médecins montpelliérains sont aussi auteurs de leurs propres traités de pratique.

#### d- Les livres de pratique

Les *practicae* s'adressent autant au milieu universitaire qu'aux autres praticiens, mais toujours avec un objectif pédagogique et de facilitation de l'assimilation des principes médicaux. Dans le milieu montpelliérain, de nombreux maîtres sont auteurs de ce type d'ouvrages : Arnaud de Villeneuve, Bernard de Gordon, Guillaume Gaubert de Béziers, Gérard de Solo, Jean de Tournemire, Jean Jaume et Valescus de Tarente. Sur ces sept médecins, quatre exercent aussi à la cour pontificale d'Avignon.

La portée didactique est très claire dans l'ouvrage de Guillaume Gaubert de Béziers. Comme en témoigne son *Incipit informationum quam fecit magister Guillelmus de Bitrenis scolaribus suis*, composé autour de 1320 et destiné à ses étudiants :

« Parce que les temps filent jusqu'à la pratique, et vous, étudiants les plus récents, pour que vous bénéficiiez le plus possible en la science de guérir, pour cette raison, je veux, par une brève exposition, parler un tant soit peu de la pratique, quelle que

---

<sup>188</sup> G. DUMAS, *Santé et société*, op. cit., p. 179 : *Guido de Chauliaco in capitulo singulari sui collectorii addendam, tamen .XX. capitula in hos secundum deversas partes corpori cum laude dei. Qui virtutem mihi largiri dignanis est : hos opusculum componendi anno .XIX. mei ordinarii*, Jean de Tournemire, *Super nono almansoris cum textu raris*, 1490, f° 1.

<sup>189</sup> P. PANSIER, « Jean de Tournemire (1329-1396), op. cit., p. 97.

soit celle-ci, parce que les mots qui s'y rapportent sont à ce point dispersés dans les livres<sup>190</sup>. »

Dans ce traité, Guillaume Gaubert de Béziers s'efforce de rendre intelligibles les modalités de la pratique médicale, de rassembler dans un même ouvrage ce qui est dispersé dans plusieurs livres. Il y expose les méthodes de conservation de la santé avant de leur fournir plusieurs recettes.

Jean de Tournemire est également l'auteur d'ouvrages de ce type, dont l'un a d'ailleurs connu un succès important puisqu'il a été reproduit à de nombreuses reprises jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle : son *Introductorium sive ad practicam medicine isagogicus libellus*<sup>191</sup>. Le second est plutôt une sorte de petit manuel, rédigé aux alentours de 1370<sup>192</sup>. Mais les deux s'inspirent de l'*Isagoge* de Johannitius et concernent l'état de santé en fonction des choses naturelles, non-naturelles, et contre-nature. Là encore, ils sont d'abord écrits à l'intention des étudiants.

Un autre maître important s'est intéressé à ce type de littérature, qui n'est autre que le rival et collègue de Jean de Tournemire : Jean Jaume. Mais le public visé est un peu différent, ce qui est probablement dû au commanditaire. De fait, ce traité est composé pour Charles V, en 1379, dont voici une partie de la dédicace de l'ouvrage :

« Comme moi, Jean Jacme, j'ai voulu obéir, en simple serviteur de mes amis, et pour transmettre les dits de Galien, Avicenne, Rhazès et Alexandre, j'ai compilé cette somme et elle est appelée Sanctuaire de la pratique médicale<sup>193</sup>. »

Il est difficile de savoir qui sont les « amis » évoqués. Cela peut relever de la simple dédicace à des courtisans, sans que le propos leur soit totalement dédié. Il peut aussi s'agir d'amis au sens de confrères, et donc d'autres praticiens.

Son *Secretarium practice medicine*<sup>194</sup> est rédigé selon le plan classique du traitement des maladies de la tête aux pieds. Une construction que l'on retrouve dans les traités de ses

---

<sup>190</sup> Transcription et traduction dans G. DUMAS, *Santé et société*, op. cit., p. 183 : *Quia tempus eundi et vos scolares novissimi ut plurimum lucrabimini in science curatione, ideo ad informatione brevi, volo aliquantum loqui de practica quisquis illa que dicta in libris inveniantur disperse tantum.*

<sup>191</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, op. cit., p. 494 ; Souvent imprimé au XVI<sup>e</sup> siècle ; E. KOLLERT, *Zwei Kompendien « de neutralitatibus decidenciae » von Bernard Gordon und Johann Tornaimira*, thèse de Leipzig, 1924.

<sup>192</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, op. cit., p. 494 ; BnF, ms. Lat. 7061.

<sup>193</sup> Transcription et traduction dans G. DUMAS, *Santé et société*, op. cit., p. 185 : *Cum ego, Johannes Jacobi, cancellarius universitatis medicorum Montispessulani amicis humilis servitor obedire volui et transtrahendo de dictis Galieni, Avicenne et Rasis et Alexandri, istam compilavi summam et eam appellatum Secretarium practice medicine ...*, BnF, ms. Lat. 6957, f<sup>o</sup> 64.

<sup>194</sup> G. DUMAS, *Santé et société*, op. cit., p. 185 ; BnF, lat. 6957 et 6988.

collègues : le *Lilium medicinae* de Bernard de Gordon (1258-1318) et le *Philonium* de Valescus de Tarente (1382-1417)<sup>195</sup>. Le *Lilium medicinae*, rédigé entre 1303 et 1305, est l'un des ouvrages de pratique largement diffusé au Moyen Âge. L'étude de Laetitia Loviconi souligne que dans son prologue, le médecin destine son traité aux étudiants et aux jeunes médecins qui ont peu d'expérience. L'objectif de ces *Practicae* est de permettre au lecteur de pouvoir soigner l'ensemble de ses patients, grâce à l'exposition claire des savoirs liés à la médecine et à l'art de guérir les corps<sup>196</sup>. Malgré une grande diversité des ouvrages de pratique, tous semblent donc avoir la même ambition.

Ce qui ressort de l'analyse de ce corpus d'ouvrages médicaux, que ce soient les commentaires ou les *Practicae*, c'est l'intérêt porté par les maîtres montpelliérains à la pratique, et ce avec un réel souci pédagogique. Montpellier, du moins dans l'écriture médicale, semble y accorder un rôle plus important qu'à Paris<sup>197</sup>. Les *consilia* et les régimes de santé présentent aussi de véritables conseils pratiques, relevant souvent de l'expérience, ou adaptés à des patients particuliers. D'autres ouvrages doivent être présentés ici, qui traitent d'une maladie particulière et qu'on regroupera sous le terme de monographie. Pour autant, il ne peut s'agir d'une catégorie à part entière, tant la diversité des ouvrages qu'elle recouvre est grande.

#### e- Les traités monographiques

Cette littérature a donc pour ambition d'examiner soit une maladie courante, soit un cas spécifique. Outre un nouveau partage d'expériences, ces traités sont l'occasion de mettre à jour les connaissances sur certaines pathologies. Leur forme est très différente de ce que l'on a vu pour le reste de la production montpelliéraine. Ils ne se conforment pas à une norme. Ainsi certains sont très complexes et répondent au style universitaire et scolastique, plus théorique, d'autres au contraire s'intéressent davantage aux traitements et se rapprochent en cela des *consilia* ou des régimes de santé. Il est donc bien plus difficile d'en faire un ensemble cohérent.

De manière générale, l'absence de prologue et les difficultés d'identification des auteurs rendent complexe l'appréhension de certaines de ces œuvres. D'autres, en revanche, sont facilement identifiables : c'est notamment le cas du traité de Jean Jaume sur les calculs. Ces

---

<sup>195</sup> L. LOVICONI, « Les *Practicae*, un révélateur de la structuration, *op.cit.*, p. 73-99.

<sup>196</sup> *Ibid.*, p. 73.

<sup>197</sup> D. JACQUART, *La médecine médiévale, op. cit.*, p. 173-194.

ouvrages illustrent une pratique plus concrète des médecins et les patients qu'ils côtoient. Le *De calculo* de Jean Jaume<sup>198</sup> est à ce titre édifiant :

« Parce que les calculs arrivent fréquemment aux personnes nobles et que leur traitement est très difficile, je citerai quelques brèves choses pour rafraîchir la mémoire. Premièrement, je poserai les causes qui arrivent le plus souvent, deuxièmement, je poserai les symptômes qui sont les plus décisifs, troisièmement, je poserai le traitement de façon aussi brève que possible<sup>199</sup>. »

Le cas de Jean Jaume manifeste bien la manière dont les différents modes d'exercice du métier modèlent les écritures. En tant que professeur, il laisse un livre de pratique à destination de ses confrères et de ses étudiants. Mais sa fonction et son expérience de praticien de cour le poussent à entreprendre la rédaction d'un ouvrage sur les calculs. Comme le montre Danielle Jacquart, c'est une maladie assez répandue chez les élites et de nombreux physiciens s'y sont intéressés. Le thème est aussi abordé dans de multiples *consilia*<sup>200</sup>. La production intellectuelle du praticien donne donc aussi à voir ses patients. Les calculs rénaux, de la même famille de pathologie que la « goutte » que l'on trouve aussi sous l'appellation « maladie de la pierre », a pour cause première l'alimentation. La formation de calculs ou de « pierres », cristaux qui sont des obstacles au passage de l'urine, est due à une consommation excessive d'aliments riches en protéines animales et en sel. Or, les catégories de population ayant accès à la viande rouge et au sel, sont plutôt les catégories aisées, ces deux éléments étant plutôt onéreux et rares sur les tables des plus pauvres<sup>201</sup>. L'autre catégorie d'aliments qui peut entraîner les calculs sont les fruits et le sucre (miel, sirops, etc.), là encore grandement représentés sur les tables nobles. Cette préoccupation pour les calculs avait déjà fait l'objet d'un traité d'Arnaud de Villeneuve à l'intention de Boniface VIII, atteint de la goutte<sup>202</sup>. En revanche, alors qu'Arnaud dans son traité use de magie, Jean Jaume reste très pragmatique. Après avoir rapidement évoqué les causes des calculs, il se concentre sur les traitements possibles. Il s'intéresse à d'autres

---

<sup>198</sup> E. WICKERSHEIMER, « Johannes Jacobi Steintraktat », *Archiv für Geschichte der Medizin*, 3-1, 1909, p. 41-62.

<sup>199</sup> Traduction dans G. DUMAS, *Santé et société*, *op. cit.*, p. 187 : *Quia calculus frequenter accidit personis nobilibus et cura est multum*,; E. WICKERSHEIMER, « Johannes Jacobi », *op. cit.*, p. 44.

<sup>200</sup> À ce propos voir : D. JACQUART, « Calculs et pierres », dans C. CRISCIANI et A. PARAVICINI-BAGLIANI (éd.), *Alchimia e medicina nel Medioevo*, Florence, 2003, p. 247-263.

<sup>201</sup> Concernant la viande et l'alimentation en général, on lira B. LAURIOUX et M.P. HORARD (dir.), *Pour une histoire de la viande : fabrique et représentations de l'Antiquité à nos jours*, Rennes, 2017 ; B. LAURIOUX, *Manger au Moyen-Âge : pratiques et discours alimentaires en Europe aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Paris, 2017.

<sup>202</sup> M.R. MCVAUGH, *Medicine before de Plague*, *op. cit.*

pathologies et laisse un autre traité de ce type. Ainsi, il rédige un *De sterilitate*<sup>203</sup>. Jean de Tournemire est quant à lui l'auteur d'un *Tractatus de febribus*<sup>204</sup>.

La production écrite des médecins est ainsi diverse, relevant de plusieurs genres dont la classification n'est pas toujours aisée. Ces écrits témoignent des trajectoires des praticiens entre cour et université par l'influence de celles-ci sur leurs intérêts intellectuels. L'exercice, en tant que professeur ou en tant que praticien, a donc une réelle résonance dans l'écriture médicale. Certains ouvrages, enfin, marquent véritablement la pensée médicale et procurent à leurs auteurs une visibilité et une bonne réputation. Jean de Tournemire, on l'a vu, en fait partie. Mais plus encore, il faut évoquer ici Guy de Chauliac et sa *Grande Chirurgie*.

## 2) Guy de Chauliac et la *Grande Chirurgie*

Ce traité mérite un traitement particulier. D'abord pour la place occupée par le médecin à la cour. Ce dernier est originaire du diocèse de Mende et naît à la fin du XIIIe siècle. Sa vie avant ses études de médecine est pour le moins mystérieuse, un mythe s'est construit autour du chirurgien. Étant garçon de ferme dans sa jeunesse, il aurait soigné une dame qui souffrait d'une fracture à la jambe après être tombée de cheval. Pour remercier le jeune homme, la famille de la blessée lui aurait financé ses études de médecine<sup>205</sup>.

Ce dont on est sûr c'est qu'il se forme à Montpellier, avec pour maître Raymond de Molières, puis à Bologne, où il côtoie Niccolo Bertruccio qui enseigne l'anatomie dans cette université italienne<sup>206</sup>. C'est ainsi que Guy de Chauliac apprend la composition du corps humain à partir de l'art de la dissection. De fait, dès le début du XIVe siècle, les dissections sont, sinon courantes, du moins régulières à Bologne<sup>207</sup>. Le premier traité d'anatomie qui s'appuie sur la dissection pour décrire le corps humain est composé en 1316 par un maître bolonais : Mondino de'Liuzzi. L'influence de Guy de Chauliac et d'autres maîtres italiens est donc peut-être perceptible à Montpellier à ce propos puisque la dissection y est également pratiquée à peu près au même moment. À partir de 1340, cela est même institutionnalisé, puisque les statuts prévoient la tenue d'une séance publique de dissection tous les deux ans<sup>208</sup>. La pratique devient

---

<sup>203</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 422-424, qui donne la liste des manuscrits.

<sup>204</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 494, qui donne la liste des manuscrits.

<sup>205</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 214-215.

<sup>206</sup> E. NICAISE, *La Grande Chirurgie de Guy de Chauliac*, Paris, 1890, p. 64, Guy de Chauliac l'évoque à plusieurs reprises dans sa *Chirurgie* et notamment à propos d'une description de l'urètre : *Idem.*, p. 544.

<sup>207</sup> Sur ce thème on pourra se reporter à R. MANDRESSI, *Le regard de l'anatomiste. Dissections et invention du corps en Occident*, Paris, 2003.

<sup>208</sup> L. MOULINIER-BROGLI, « L'originalité de l'école de médecine de Montpellier, *op. cit.*, p. 101-126.

plus régulière dans les années suivantes. Le cartulaire transcrit un mandement du duc d'Anjou, daté de 1376, par lequel celui qui est alors gouverneur du Languedoc ordonne aux officiers de justice de la province de remettre annuellement à la Faculté de médecine de Montpellier le cadavre d'un supplicié<sup>209</sup>. Dès 1377, des lettres de Charles le Mauvais, roi de Navarre, confirment à la Faculté ce privilège d'obtenir annuellement des officiers royaux de Montpellier le cadavre d'un supplicié<sup>210</sup>. La pratique devient donc rapidement annuelle. L'université de Montpellier, tout comme celle de Bologne, apparaît ainsi comme pionnière dans l'étude de l'anatomie et la pratique de la dissection, loin devant Paris, où il faut attendre le début du XVe siècle pour en trouver mention. Il est donc possible que l'ouvrage de Guy de Chauliac ait sensibilisé les maîtres et les autorités à cette pratique nécessaire à la pratique de la chirurgie et plus largement à celle de la médecine.

Avant d'arriver à Avignon, le médecin mène d'abord une carrière ecclésiastique classique, à partir de 1325, en obtenant une série de privilèges dans le diocèse de Mende, puis à Lyon. On le retrouve en 1344 en tant que médecin personnel du cardinal Hugues Roger, qui le présente sûrement au futur pape Clément VI, son frère<sup>211</sup>. Celui-ci le prend alors à son service. À partir de 1352, Guy apparaît dans les comptes de la chambre apostolique comme chapelain commensal<sup>212</sup>. Pour rappel, ce titre lui permet notamment de vivre dans les dépendances du palais pontifical et de partager la table du souverain pontife. Il reste au service des deux successeurs de Clément VI : Innocent VI et Urbain V, et fait donc partie des rares médecins à avoir pris soin de trois papes successifs. C'est à la fin de sa vie, en 1363, que Guy de Chauliac s'attèle à sa *Chirurgia Magna*<sup>213</sup>. Il compose cette somme alors qu'il est entretenu par la cour pontificale depuis déjà presque vingt ans et qu'il est à la tête de bénéfices ecclésiastiques importants. Il dispose d'une situation particulièrement confortable qui favorise l'écriture d'un tel ouvrage. Ce traité a une tradition qui court jusqu'au XVIe siècle<sup>214</sup> ce qui témoigne bien de son grand succès.

---

<sup>209</sup> *Cartulaire ... de Montpellier, op. cit.*, t. I, p. 569.

<sup>210</sup> *Idem.*, p. 572.

<sup>211</sup> B. GUILLEMAIN, *La cour pontificale d'Avignon, op. cit.*, p. 126.

<sup>212</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1362-1378), op. cit.*, p. 185.

<sup>213</sup> *Guigonis de Chaulhiaco, Inventarium sive Chirurgia Magna*, 2 vols., Texte édité par M.R. McVAUGH, Leyde-New York-Cologne, 1997 ; *Id.*, *The Rational Surgery of the Middle Ages*, Florence, 2006.

<sup>214</sup> La *Grande Chirurgie* est très rapidement traduite du latin en français, en provençal, en catalan, en italien, en anglais, en hollandais, en hébreu et en irlandais. La première traduction et impression en français est réalisée par Nicolas PANIS, à Lyon, en 1478. Suivent de nombreuses impressions, notamment latines, à Venise (1498, 1499, 1500, 1519, 1546) et à Lyon (1537, 1559, 1572, 1585), pour la version complète. Il existe également des adaptations plus courtes souvent appelées *Guidons*, notamment celles de Jean CANAPE en 1558 ou encore de

Il est organisé de la même manière que son prédécesseur, Henri de Mondeville, qui avait construit le sien<sup>215</sup>. Guy de Chauliac débute par ce qu'il nomme le *Capitulum singulare*, qui constitue une sorte d'introduction, où il expose un rapide rappel de l'histoire de la médecine et de la chirurgie, mais aussi des considérations générales sur les techniques opératoires ou sur les instruments servant en chirurgie. Le traité commence réellement avec le premier tome qui est un petit traité d'anatomie à part entière. Il s'y place comme l'héritier des travaux de Mondino de'Liuzzi et de son élève Niccolò Bertuccio, qui n'est autre que son propre maître à Bologne. Il y expose aussi la manière de pratiquer la dissection. L'opération devant durer quatre jours, il insiste sur l'importance de respecter un ordre précis pour les différents membres, afin de retirer ceux qui se putréfient le plus rapidement en premier :

« Mon maistre Bertruce l'a faict plusieurs fois en cette maniere : Ayant situé le corps mort sur un banc, il en faisoit quatre lecons. En la premiere estoit traicté des membres nutritifs : parce que plustost ils se pourrissent. En la seconde, des membres spirituels. En la troisieme, des membres animaux. En la quatrieme, on traitoit des extremitiez<sup>216</sup>. »

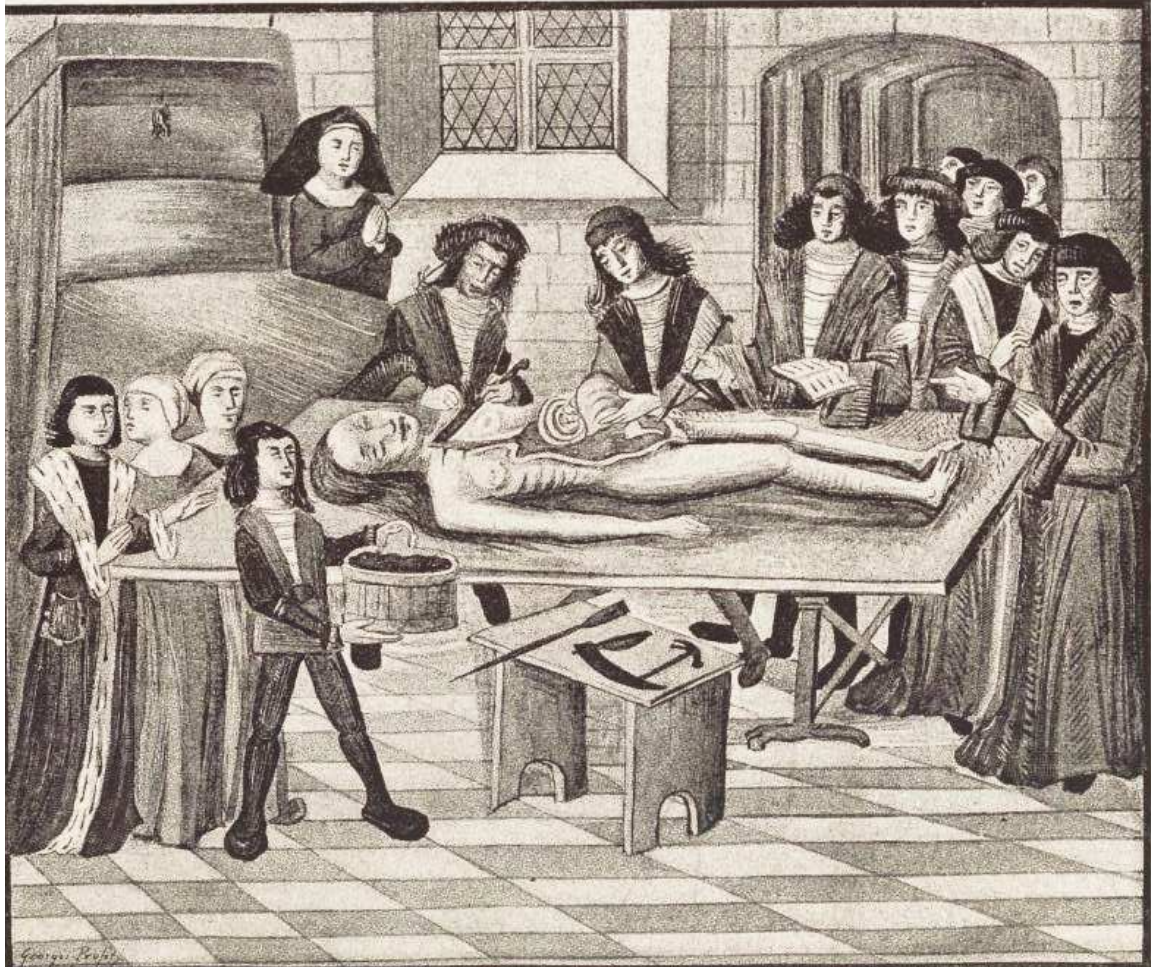
Les membres nutritifs correspondent ici aux viscères que l'on trouve dans l'abdomen ; les membres spirituels sont l'équivalent des viscères thoraciques ; les membres animaux sont les organes intracrâniens et enfin les membres des extrémités se rapportent à tous les membres inférieurs et supérieurs. Suit une étude de chaque partie du corps et des ces différents éléments.

---

Laurent JOUBERT en 1585, et il est encore imprimé en 1683, ce qui témoigne de son immense succès. Références dans P. HUARD et M. D. GRMEK, *Mille ans de chirurgie en Occident : Ve-XVe siècle*, Paris, 1966, p. 44.

<sup>215</sup> Sur Henri de Mondeville, on consultera : D. JACQUART, *La médecine médiévale, op. cit.*, Paris, 1998 ; *Id.*, « Réformer l'enseignement de la chirurgie au début du XIVe siècle : du programme éducatif de Pierre Dubois à l'utopie scientifique d 'Henri de Mondeville », dans R. POMA et N. WEILL-PAROT (dir.), *Les utopies scientifiques au Moyen Âge et à la Renaissance*, Florence, 2021, p. 159-186. Pour l'édition du traité, on regardera : *Chirurgie de maître Henri de Mondeville, chirurgien de Philippe le Bel, roi de France, composée de 1306 à 1320*, trad. fr. d'E. NICAISE, Paris, 1893.

<sup>216</sup> E. Nicaise, *La Grande Chirurgie, op. cit.*, p. 30.



**Figure 11 : Une leçon d'anatomie au XIVe siècle. Reproduction en même grandeur d'une miniature placée en tête du *Traité de l'Anatomie* de Guy de Chauliac. Ms. 184 de la Bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier ; ms. Du XIVe siècle.**

---

Dans le second tome, Guy de Chauliac décrit les dermatoses, furoncles, abcès et bubons. Il y précise par exemple que la gale est contagieuse. C'est sur ce tome-là que s'appuie Ambroise Paré pour composer son *Traité des tumeurs*. C'est également à l'occasion des théories sur les bubons que Guy de Chauliac évoque la peste à Avignon, passage que l'on étudiera dans le chapitre 5, consacré à l'épidémie.

Le troisième tome porte sur les traumatismes. Le chirurgien y livre une étude assez exacte sur les fractures du crâne. Il y donne également des indications précises pour la pratique de la trépanation et l'évacuation du liquide céphalo-rachidien :

« Le quatriesme, qu'il se garde de la Lune plaine, car durant icelle le cerveau s'augmente et s'approche du crane, au troisieme des Iours critiques. Le cinquiesme, que la dilatation soit faite au lieu plus declin. Car tel est plus propre à l'expurgation,



au treizième de la Thérapeutique. Le sixième, qu'en dilatant, on ne suive les fentes jusques à la fin : car selon Galen, il suffit oster tant de l'os, que la sanie puisse estre expurgée. Le septième, que si l'os qu'il faut extraire resiste à son extraction, soit trempé d'huile rosat, à ce qu'il soit tellement amolli, qu'on l'arrache sans douleur<sup>217</sup>. »

La remarque sur la pleine lune et les jours critiques montre la prise en compte par Guy de Chauliac de l'astrologie dans sa pratique médicale. De fait, *Des jours critiques* de Galien exposent la théorie d'un mois médical, qui se fonde sur des données astronomiques permettant de prévoir des « jours critiques » pour l'administration des traitements. Le *Canon* d'Avicenne, quant à lui, émet les plus grandes réserves et réfute le bien-fondé des calculs galéniques sur l'influence du soleil et de la lune sur les maladies<sup>218</sup>. Guy de Chauliac étant un médecin montpelliérain où le corpus galénique est central depuis le début du XIV<sup>e</sup> siècle, il n'est pas étonnant de le voir se préoccuper d'astrologie.

Par ailleurs, certaines données laissent à penser que les capacités du chirurgien à exécuter une trépanation lui auraient servi à la cour. En effet, il semble que Guy de Chauliac ait pratiqué cette opération sur Clément VI lui-même. C'est en tout cas ce que laisse entendre l'analyse du crâne de la dépouille du pontife. L'opération aurait eu pour objectif de soulager le pape de ces crises répétitives de céphalées. C'est le succès de l'opération qui aurait décidé ce dernier à prendre le chirurgien à son service au palais<sup>219</sup>. Pétrarque, proche du pontife, évoque, lui aussi, cette opération dans sa correspondance. Pour autant, ces analyses datant du XVIII<sup>e</sup> siècle ne sont pas particulièrement fiables et l'intervention chirurgicale sur le pape reste donc hypothétique. En outre, à partir de ces expériences, il parvient à formuler des théories particulièrement probantes à propos des opérations liées à la tête. Il remarque ainsi qu'une lésion d'un hémisphère cérébral provoque la paralysie du côté opposé.

Dans le traité suivant, Guy de Chauliac évoque tout ce qui touche aux ulcères et détaille notamment le traitement des ulcères cancéreux. Pour leur soin, il préconise l'utilisation de lames de plomb frottées de mercure. Le plomb est d'ailleurs utilisé sous différentes formes dans la cure des ulcères, et le chirurgien se réfère en cela aux autorités et notamment au neuvième

---

<sup>217</sup> *Ibid.*, p. 265.

<sup>218</sup> D. JACQUART, « La scolastique médicale », dans M. D. GRMEK (dir.), *Histoire de la pensée médicale en Occident*. t. 1. *Antiquité et Moyen Âge*, Paris, 1995, p. 204.

<sup>219</sup> E. NICAISE, *La Grande Chirurgie*, op. cit., p. LXXXIII (Introduction) ; P. DESMOLETS, *Continuation des Mémoires de littérature et d'histoire*, t. VIII, I, Paris, 1729. Dans une lettre p. 188, il est dit à propos du corps du pape Clément VI : « L'année 1709, {...} l'on trouva les principaux ossements de Clément VI, avec quelques lambeaux de peau d'élan, dans laquelle le corps du pape avoit été apporté d'Avignon. Ce fit le 19 mars que l'on fit appeler M. Barthemi Pissavin, maître chirurgien très expert, et fort habile anatomiste. Dès qu'on lui eut présenté le crâne du Pape, il dit qu'il avoit été exfolié et trépané. »

livre des *Simples medicaments* de Galien. Le cinquième traité est consacré aux fractures et luxations, évoquées de la tête aux pieds. Le sixième s’occupe des maladies spéciales, où il évoque les problèmes gynécologiques et tout ce qui a trait à l’accouchement. Il s’intéresse également à la question de la stérilité conjugale :

« Ce sont des fautes qui adviennent aux membres genitifs, sur tout aux hommes. Car comme la sterilité advient principalement de la part de la femme (comme tient Serapion au quatriesme de son Bréviaire), ainsi le refroidissement et malefaction, qui est privation du coït, sinon par l’oppilation de la vulve. Et les hommes en sont privez, à cause de la mauvaise complexion froide, qui oste l’erection : et de la mauvaise complexion, abregeante et aneantissante la verge et les testicules<sup>220</sup>. »

Il évoque à ce propos différents moyens d’y remédier, et surtout le fait que sans remédiation, les femmes peuvent tenter un procès à leur mari et demander le divorce en cas d’incapacité définitive, au motif de la stérilité.

Le dernier traité enfin, fait figure d’antidotaire comme dans le traité de chirurgie de son confrère Henri de Mondeville. Guy de Chauliac y présente 750 médicaments. Il précise l’importance pour le chirurgien de connaître ces remèdes :

« Il est fort souvent necessaire et tres utile aux Médecins, et sur tout aux Chirurgiens, de sçavoir inventer et composer, et aussi d’administrer les remedes aux malades, parce que plusieurs fois il leur advient de pratiquer en des lieux où l’on ne trouve aucuns Apoticaire : ou si on y en trouve, il ne sont pas si bons qu’il faudroit, ne si bien fournis de tout : Ou il y a plusieurs pauvres qui n’ont dequoy acheter les choses propres et precieuses : parquoy il se faut passer des choses communes<sup>221</sup>. »

Guy de Chauliac évoque ainsi la collaboration entre médecins, chirurgiens et apothicaires qui semble bien établie. Toutefois, la connaissance des remèdes est bien d’abord le fait des médecins et des chirurgiens et ils doivent pouvoir se passer de l’apothicaire. Ce sont eux qui ont accès aux autorités sur la question et qui maîtrisent la théorie mais aussi la composition, les dosages etc.<sup>222</sup> Sans oublier que les médecins maîtrisent l’écriture latine, langue utilisée pour les œuvres de pharmacopée, ce qui n’est pas forcément le cas des épiciers. Ce passage témoigne aussi de la pratique du chirurgien de manière générale, et notamment le public auquel il donne ses soins, à savoir des catégories moins aisées. Guy de Chauliac propose alors de s’adapter aux patients en adoptant des remèdes à moindres coûts. Est-ce à supposer que le chirurgien du pape lui-même soigne les pauvres d’Avignon ? Probablement pas. En revanche, on peut supposer que les chirurgiens sont plus susceptibles que les médecins d’être confrontés à ce type de

---

<sup>220</sup> E. NICAISE, *La Grande Chirurgie, op. cit.*, p. 545.

<sup>221</sup> *Ibid.*, p. 599.

<sup>222</sup> *Ibid.*, à ce propos, Guy de Chauliac évoque les *Simples medicamens* de Galien.

patients. Ils sont plus présents dans les villes et moins dans les cours, selon les statistiques établies dans la présente étude. Une même distinction entre médecines pour riches et pour pauvres est évoquée par Gérard de Solo, lui aussi maître de Montpellier<sup>223</sup>.

L'œuvre de Guy de Chauliac est ainsi une véritable somme médico-chirurgicale qui se propose de passer en revue tous les aspects de la discipline et qui fait office de manuel indispensable aux praticiens. Son caractère complet est sûrement à l'origine de son succès. Dans son édition critique de l'œuvre, Michael R. McVaugh affirme que la *Grande Chirurgie* de Guy de Chauliac « marque la fin de la médecine médiévale », mais plutôt au sens d'accomplissement. Les deux siècles qui précèdent son œuvre constitue une période de production intense de la littérature chirurgicale mais aussi d'une redéfinition et une complexification de la discipline. Son traité s'inscrit ainsi dans la continuité de travaux plus anciens faisant autorité<sup>224</sup>. La *Grande Chirurgie* apparaît alors comme le point culminant de cette tradition émergente de la chirurgie médicale. Comme Henri de Mondeville avant lui, le médecin des papes affirme la nécessité d'allier ces deux sciences, jusque-là distinctes. Les deux praticiens vont même plus loin en affirmant que l'apprentissage de connaissances médicales permettrait de distinguer le vrai chirurgien des simples mécaniciens<sup>225</sup>.

Enfin, si les Montpelliérains ont été très prolifiques en matière de production d'ouvrages médicaux, d'autres médecins évoluant à la cour pontificale ont eux aussi laissé des traités significatifs qu'il convient d'étudier.

### C- Les autres auteurs de la cour pontificale

Parmi les auteurs en lien avec la cour, seuls Naddino da Prato, Guillaume Lavetajo, Jean de Gênes et François Casini ne sont pas des auteurs montpelliérains : tous quatre sont italiens. Les deux premiers sont à l'origine d'œuvres très similaires, dans un contexte particulier : ils ont chacun composé une recette de pilules contre la peste de 1348<sup>226</sup>, sur lesquels nous reviendrons

---

<sup>223</sup> À ce propos voir l'étude de A.-S. GUENOUN, « Le médicament chez Gérard de Solo, médecin montpelliérain du XIV<sup>e</sup> siècle », *Revue d'Histoire de la Pharmacie*, 324, 1999, p. 465-474.

<sup>224</sup> *Guigonis de Chaulhiaco*, *op. cit.*, Texte édité par M.R. MCVAUGH, p. IX. Les auteurs qui s'inscrivent dans cette tradition sont d'abord les auteurs italiens Ruggiero Frugardi à la fin du XII<sup>e</sup> s. (et ses nombreux commentateurs) ; puis Bruno Longoburgo, Teodorico Borgognogi et Guglielmo da Saliceto. Cette tradition arrive en France avec Lanfranco vers 1300 et est continuée par Henri de Mondeville une décennie plus tard.

<sup>225</sup> *Ibid.*, p. XI.

<sup>226</sup> Pour la recette de Guillaume de Lavetajo, voir *Pilule invente a summo et prudentissimo Summi Pontificis magistro Guelmo de Lavetajo tempore mortalitatis anno domini 1348*, extrait d'un manuscrit du Vatican, L.G.

plus tard. Jean de Gênes lui, si l'on en croit la *Grande Chirurgie* de Guy de Chauliac, aurait proposé la recette d'un onguent dit « onguent de Gloire », qu'il aurait offert à la reine de France<sup>227</sup>. Guy de Chauliac en décrit d'ailleurs la composition :

« Le neufiesme est l'onguent de Gloire, et maistre Jean, nepveu de maistre Anserin de la Porte le faisoit : huile de bedegar, une livre : cire, un quarteron : semence de roses blanches, demy once : soit fait onguent<sup>228</sup>. »

L'huile de bédégar est obtenue à partir de la galle hirsute que l'on retrouve sur les églantiers ; quant à la semence des roses, il s'agit des grains qui se trouvent au milieu de la fleur. L'onguent décrit intervient dans une série de compositions possibles, censées guérir les plaies.

François Casini, originaire de Sienne, est l'auteur d'un traité sur les bains<sup>229</sup>. Cette tradition italienne débute aux environs de 1348, au moment de la mort de Gentile da Foligno, le précurseur de ce type de littérature<sup>230</sup>, et en un siècle, jusqu'à la composition du grand ouvrage de Michel Savonarole sur le sujet, 14 traités sont recensés. Le *De Balneis*<sup>231</sup>, que François dédie au duc de Milan, en fait partie. Il le rédige après avoir quitté le service du pape et dans l'intention de poursuivre une carrière de médecin de cour. L'originalité de son traité réside dans le fait de ne pas se contenter de traiter une région thermale mais d'en évoquer plusieurs. Ainsi les bains des régions de Sienne, Pise, Lucques, Viterbe, Rome et Naples sont étudiés. Par ailleurs, son traité témoigne de son passage à la cour pontificale comme médecin personnel, d'abord

---

MARINI, *Degli architri pontifici*, 1784, I, p. 73 ; pour Naddino da Prato, la recette est connue par deux manuscrits du XV<sup>e</sup> siècle provenant de l'aire française, l'un en français (Bibl. mun. Metz, ms 419, f<sup>o</sup> 4, cité par K. SUDHOFF, *Pestschriften aus den ersten 150 Jahren nach der Epidémie des 'schwarzen Todes' 1348*, dans *Archiv für Geschichte der Medizin*, 17, 1925, p. 12-291, aux p. 97-99 : « Aultre recepte de maistre Naudin medicien en Avignon au temps qu'il y vint le plus grande epidimye de jamais »), et l'autre en latin (BnF, fr. 3887, f<sup>o</sup> 22 : « *Alter modus datus contra epidimiam per magistrum Naudinum medicum in Avinione tempore quo ibi vigeat epidimia* »).

<sup>227</sup> E. NICAISE, *op. cit.*, p. 624.

<sup>228</sup> *Ibid.*

<sup>229</sup> À propos des débuts de la littérature thermale, voir les travaux de M. NICOUD, « Les vertus médicales des eaux en Italie à la fin du Moyen Âge », dans M. GUERIN-BEAUVOIS et J.M. MARTIN (dir.), *Bains curatifs et bains hygiéniques en Italie de l'Antiquité au Moyen Âge*, Rome, 2007, p. 322-344 ; sur l'ouvrage de François de Sienne en particulier, voir L. MOULINIER-BROGI, D. BOISSEUIL et M. NICOUD, « Il De balneis di Francesco da Siena. Uno sguardo sul termalismo italiano all'inizio del Quattrocento », dans H. WULFRAM et D. BOISSEUIL (éd.), *Die Renaissance der Heilquellen in Italien und Europa von 1200 bis 1600*, Frankfurt, 2012, p. 129-144.

<sup>230</sup> Sur Gentile da Foligno, voir : J. CHANDELIER, « La naissance d'un savoir médical sur les bains thermaux : les traités de Gentile da Foligno (m. 1348) », dans D. BOISSEUIL et M. NICOUD (dir.), *Séjourner au bain. Le thermalisme entre médecine et société (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)*, Lyon, 2010, p. 15-30.

<sup>231</sup> Il est d'ailleurs à l'origine de plusieurs ouvrages de balnéothérapie, que l'on retrouve dans divers manuscrits : *De balneo Petrioli*, rédigé à l'intention de l'évêque de Pavie, qui apparaît dans le recueil *De balneis*, imprimé à Venise en 1553 ; et son *De natura balneorum ad ducem Malatestam de Pensauero*, conservé dans un manuscrit du XV<sup>e</sup> siècle de l'Académie de médecine de New York, 4, f. 271r - 272v ; L. THORNDIKE, P. KIBRE, *A Catalogue of incipits*, *op. cit.*, p. 1113 et p. 173 ; D. JACQUART, *Supplément*, Genève, 1979, p. 101.

d'Urbain V, puis de Grégoire XI. L'écriture médicale est ici dictée par une demande curiale, celle d'un pape désireux de revenir à Rome et qui interroge le médecin sur les qualités des eaux de Viterbe. De fait, l'extrait concernant ces bains est explicite. Le médecin raconte à cette occasion qu'il y a été envoyé avec sept autres pairs, par le pape Urbain V, en tant qu'expert pour analyser la qualité des eaux :

« Me rendant aux bains de Viterbe, je déclare que lorsque le seigneur Urbain V reconduisit la Curie en Italie, il y a maintenant trente-deux ans à peu près, il m'envoya aux sept autres médecins examiner les vertus des bains de Viterbe qui, sans aucun doute, sont grandes et nombreuses<sup>232</sup>. »

En outre, cela témoigne aussi de la circulation des savoirs et de la reconnaissance d'un milieu de professionnels, puisque les sept experts collaborèrent avec un médecin local, Jérôme de Viterbe, qui est lui-même l'auteur d'un traité sur les bains de la ville, considéré comme un spécialiste<sup>233</sup>. Surtout, François de Sienne adresse cet opuscule au pape Innocent VI

« Nous nous rendîmes donc, nous les médecins mentionnés plus haut, à ces bains et tous nous y plongeâmes nos corps et nous examinâmes attentivement les eaux sous le rapport des minéraux et des vertus, par les odeurs, les couleurs, les saveurs. Afin [de donner] du poids [à notre avis] et ne voulant pas à nouveau présumer de nous, puisque auparavant, nous n'étions pas experts, et surtout pas moi qui n'avais alors que vingt-quatre ans, nous eûmes avec nous des docteurs de Viterbe. Parmi eux, se dégagea un dénommé Jérôme, homme de valeur qui, à partir de souvenirs des choses du passé et d'expertises [opérées] par lui-même, avait fait un traité sur les bains de Viterbe pour le pape Innocent VI<sup>234</sup>. »

Il semble donc que la papauté ait un intérêt particulier pour la guérison par les eaux.

En cela, les papes de la période avignonnaise s'inscrivent dans la continuité des intérêts de la papauté du XIIIe siècle. De fait, l'eau fait partie intégrante du phénomène de la *recreatio corporis* qui pousse les papes du XIIIe à sortir de Rome durant les mois d'été, pour éviter les maladies dues à la chaleur et à l'humidité ambiante, notamment la malaria<sup>235</sup>. Parmi les villes de *recreatio*, on retrouve d'ailleurs Viterbe. En 1202, la cour du pape Innocent III part se

---

<sup>232</sup> Traduction de M. NICOU, « Les médecins italiens et le bain thermal à la fin du Moyen Âge », dans *Médiévales*, 43, 2002, p. 32 et n. 92.

<sup>233</sup> M. NICOU, « Les vertus médicales des eaux en Italie, *op. cit.*, p. 326.

<sup>234</sup> Traduction de M. NICOU, « Les médecins italiens et le bain thermal, *op. cit.*, p. 23 et n. 48 : *Ivimus ergo nos medici prelibati ad balnea dicta et omnes in in (sic) omnibus immersimus corpora nostra, in consideravimus aquas quo ad mineras et virtutes, per odores, colores, sapes. In pondera, et iterum nolentes de nobis presumere, quia in antea non eramus experti, et maxime ego, qui tunc eram viginti quatuor annorum, habuimus nobiscum viterbienses medicos. Inter quos quidam extitit nomine Jeronimus valens homo, qui ex preteritorum memoris et expertis per ipsum fecerat quendam tractatum de viterbiensibus balneis ad Innocentium papam sextum* (BnF. ms. lat. 6979, f° 9r°).

<sup>235</sup> A. PARAVICINI-BAGLIANI, *Le corps, op. cit.*, p. 193-207.

réfugier à Subiacone lettre, dont l'auteur est inconnu, décrit ce séjour en insistant particulièrement sur les bienfaits de l'eau. Cet éloge de l'eau se termine ainsi :

« L'eau est aimée du troisième Salomon {Innocent III}, qui y trempe volontiers ses saintes mains et l'utilise comme un « gargarisme » froid {pour se rafraîchir}. Aussi l'eau répond-elle au double besoin de l'homme par une double efficacité. À l'extérieur, elle sert en effet à laver la saleté qui est contraire à la sensibilité humaine ; à l'intérieur, elle élimine ce qui résiste à son pouvoir, grâce à une délicieuse « humidification »<sup>236</sup>. »

L'eau est donc déjà considérée, sinon comme thérapeutique, du moins hygiénique. Or, les deux sont liés, l'hygiène étant considérée par les théories médicales comme l'un des facteurs de conservation de la santé.

Le traité de François de Sienne est donc représentatif d'une littérature médicale qui se développe au XIVe siècle et qui gagne les milieux pontificaux. Il témoigne également de la volonté des pontifes de prendre soin de leur santé. Cet intérêt pour la médecine apparaît notamment dans les ouvrages conservés au sein de leur propre bibliothèque, dont fait d'ailleurs partie l'ouvrage de ce médecin de la cour avignonnaise.

### **III- L'intérêt des papes et des cardinaux pour la médecine**

Comme en témoignent les travaux d'Agostino Paravicini Bagliani, papes et cardinaux cultivent un intérêt pour le domaine médical dès le XIIIe siècle. Cet intérêt se manifeste d'abord par l'engagement de praticiens à la cour. Une véritable préoccupation pour le prolongement de la vie se développe et les médecins qui les entourent se consacrent à l'écriture d'ouvrages qui traitent de ces questions. Si au XIVe siècle les papes semblent avoir abandonné l'idée de vivre mille ans, ils n'en demeurent pas moins soucieux de conserver la santé. Les sciences telles que l'alchimie ou l'astrologie sont-elles pour autant mises de côté ? Les pontificats avignonnais divergent de ce point de vue. La médecine, en revanche, tient une véritable place auprès des papes et des cardinaux, comme le montre la présence de nombreux praticiens au sein de leurs cours. Notons aussi que les pontifes sont des souverains qui accèdent au pouvoir particulièrement tard. Leur âge avancé les expose davantage aux maladies. Mais ce souci des autorités pour leur santé est plus général. Avec l'institutionnalisation des savoirs médicaux dans

---

<sup>236</sup> *Ibid.*, p. 205.

les Universités, et la formation de médecins diplômés, se développe une culture médicale de cour.

En dehors de la présence des médecins, les bibliothèques des papes et des cardinaux sont un bon indicateur de la curiosité de la cour pour l'art de guérir. L'importance accordée à la médecine dans les collections du pape sera donc étudiée ici. Outre le nombre, qui pourrait être significatif, les ouvrages sélectionnés par les pontifes révèlent aussi leurs inclinaisons. La bibliothèque est aussi un lieu d'étude pour les courtisans, dont font partie les médecins. S'ils ont leurs propres collections, on peut imaginer qu'il leur arrive de consulter celles du pape lorsqu'ils résident à la cour. La culture médicale avignonnaise s'entend donc aussi comme un échange entre cour et praticiens : par l'écriture de traités, mais aussi leur réception et par les intérêts conjoints des pontifes et de leurs médecins.

#### A- Le souci des papes et des cardinaux pour leur santé

##### 1) Les pontifes, des hommes âgés à la santé fragile ?

Les papes accèdent tardivement à la tiare pontificale, ce qui pose le problème de la durée de leur pontificat. Or, la plupart ne vivent pas beaucoup plus vieux que les autres souverains européens. En revanche, du fait d'une élection tardive, les règnes pontificaux sont en moyenne trois fois plus courts que ceux des rois. Pour les pontificats des papes avignonnais avant le schisme, en dehors de celui de Jean XXII, qui dure dix-huit ans, les autres sont compris entre sept ans pour Grégoire XI et Benoît XII et dix ans, en ce qui concerne Clément VI<sup>237</sup>. Les papes schismatiques ont quant à eux bénéficié de pontificats d'une longueur exceptionnelle : seize ans pour Clément VII et pas moins de vingt-huit pour Benoît XIII.

Les souverains européens, en comparaison sur la même période, gardent la couronne bien plus longtemps. Ainsi en France, au XIV<sup>e</sup> siècle, le règne le plus court est celui de Jean II qui dure quatorze ans, celui de Philippe le Bel atteignant les vingt-neuf ans. En Angleterre, Édouard II est roi pendant vingt ans, tandis qu'Édouard III l'est pendant près de cinquante ans. Malgré un système d'élection comparable à celui de la papauté, les empereurs du Saint-Empire romain germanique peuvent également se vanter de passages assez longs sur le trône. Ainsi, Louis de

---

<sup>237</sup> B. GUILLEMAIN, *La cour pontificale, op. cit.*, p. 110-112. Il détaille d'ailleurs la longévité des autres papes d'Avignon : huit ans pour Clément V et Urbain V ; neuf ans pour Innocent VI.

Bavière y reste trente-trois ans et Charles IV, trente-deux. Le Royaume d'Aragon n'échappe pas à cette logique puisque Jacques II se distingue avec un règne d'une durée de trente-six ans, et Pierre IV, de cinquante et un ; de même que la Castille, où Alphonse XI gouverne trente-huit ans et le Portugal où Alphonse IV garde le pouvoir trente-deux ans. Les papes sont donc pour la plupart des souverains à part qui ne gouvernent que peu de temps.

Qu'en est-il de leur longévité ? De fait, si les règnes de ces rois sont plus longs c'est parce que l'accès au trône par le principe d'hérédité entraîne une prise de pouvoir bien plus précoce. Ainsi, Philippe le Bel, qui règne vingt-neuf ans, est couronné à l'âge de dix-sept ans et meurt à quarante-six ans, donc relativement jeune. La plupart des rois de France ne dépassent d'ailleurs pas la cinquantaine. L'exemple d'Édouard III est plus notable. Accédant au titre de roi d'Angleterre à seulement quinze ans, il meurt à un âge particulièrement avancé pour l'époque, soixante-cinq ans. En moyenne, les princes d'Occident ne dépassent donc pas la cinquantaine, en dehors de quelques exceptions, âge auquel les pontifes, quant à eux, accèdent au pontificat. En effet, en dehors de Grégoire XI, qui arrive au pouvoir à quarante-deux ans et s'éteint à quarante-neuf et Benoît XIII, élu dans un contexte schismatique qui explique sans doute ses vingt-huit ans au moment de son élection, tous les autres papes ont passé les cinquante ans à leur accession au pontificat<sup>238</sup>, et ils meurent tous à plus ou moins soixante ou soixante-dix ans. Jean XXII semble même dépasser les soixante-dix et Benoît XIII atteint probablement les quatre-vingt-dix. Les papes d'Avignon sont donc bien des vieillards au regard des autres hommes de pouvoir de leur temps.

Par ailleurs, à quel âge pouvons-nous parler de vieillesse au Moyen-âge ? De fait, les réflexions sur la vieillesse et le pouvoir varient en fonction du pouvoir en question. Il n'en est pas de même selon qu'il s'agisse d'un pouvoir politique, religieux, administratif ou économique<sup>239</sup>. Ainsi, dans les institutions ecclésiastiques, la proportion d'individus âgés, des deux sexes, est plus élevée, ce qui explique que les papes, dont le pontificat vient couronner une carrière ecclésiastique déjà accomplie, soient particulièrement âgés. Par ailleurs, cette part

---

<sup>238</sup> *Ibid.*, Clément V est élu à 50 ans et meurt à 60 ans. Benoît XII est élu à 51 ans et meurt à 58 ans. Clément VI est élu à 51 ans et meurt à 61 ans. Innocent VI est élu à 57 ans et meurt à 67 ans. Urbain V est élu à 52 ans et meurt à 60 ans.

<sup>239</sup> À ce propos, une étude récente s'intéresse au lien entre vieillesse et pouvoir, notamment : E. SANTINELLI-FOLTZ et G. LECUPPRE (dir.), *Vieillesse et pouvoir dans l'Occident médiéval*, *Médiévales*, 82, 2022. Pour le Moyen-Âge, on pourra consulter d'autres titres : J. A. BURROW, *The Ages of Man. A Study in Medieval Writing and Thought*, Oxford, 1988 ; H. DUBOIS, M. ZINK (éd.), *Les Âges de la vie au Moyen Âge*, Paris, 1992 ; D. YOUNGS, *The Life Cycle in Western Europe, c. 1300-c. 1500*, New York, 2006 ; I. COCHELIN, K. SMYTH (éd.), *Medieval Life Cycles. Continuity and Change*, Turnhout, 2013 ; A. PARAVICINI BAGLIANI, « Âges de la vie », dans J. Le GOFF, J.-C. SCHMITT (éd.), *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, 1999, p. 7-19.



plus importante de personnes âgées dans l'Église s'explique sans doute par une vie plus préservée, dans le sens où les clercs sont épargnés par la guerre, ne participent ni à la chasse ni aux tournois ; de même les femmes ne vivent pas la maternité<sup>240</sup>. Bien sûr, des contre-exemples existent, et d'autres éléments doivent être pris en compte, comme les maladies, épidémies ou accidents qui peuvent survenir. En ce qui concerne la longévité des papes, le fait d'avoir évolué dans la hiérarchie ecclésiastique et d'avoir de l'expérience renforce le pouvoir des candidats au pontificat. Ceux qui sont âgés ont donc davantage de chance d'être élus.

La vieillesse est un sujet qui intéresse les médecins, et qu'ils traitent dans leurs écrits. Les ouvrages de Guy de Chauliac et surtout de son confrère de Paris, Henri de Mondeville sont édifiants. Le dernier affirme :

« Si un jeune homme et un vieillard sont atteints d'une même maladie, en tout semblable, de façon qu'il n'y ait aucune différence ni dans la maladie, ni dans les patients, si ce n'est dans leur âge, si la maladie est curable, et qu'aucun des contingents ne soient omis, le plus souvent le jeune homme guérira rapidement et complètement, et redeviendra fort en toutes choses comme auparavant, tandis que le vieillard guérira lentement et incomplètement, s'il guérit ; il ne pourra jamais recouvrer ses forces et mourra peut-être de langueur <sup>241</sup> »

Mondeville explique dans cet extrait qu'il est plus difficile de soigner les personnes âgées. D'abord parce qu'ils sont peu nombreux et ensuite parce qu'il est bien plus délicat de leur rendre la santé. De manière paradoxale, et cela est évidemment lié à leur position sociale, les pontifes, de même que les cardinaux d'ailleurs, qui font pourtant figure de vieillards, sont entourés de médecins et chirurgiens qui prennent soin de leur santé.

Les papes d'Avignon étant plutôt considérés comme des personnes âgées, leur tendance à être souffrant peut-être interrogée. Les *Vitae* des papes d'Étienne Baluze sont une source précieuse à ce propos et révèlent que cela varie beaucoup d'un pontife à l'autre. C'est donc probablement plutôt la complexion de chacun que leur âge qui influe véritablement sur leur état de santé. Jean XXII se distingue à nouveau. Il est sans doute le plus âgé des papes d'Avignon, avec Benoît XIII, et s'il est décrit comme un homme mince, au teint pâle et à la voix fluette<sup>242</sup>, il n'a pas souffert d'affections particulières. Il passe même pour quelqu'un de particulièrement

---

<sup>240</sup> G. LECUPPRE et E. SANTINELLI-FOLTZ, « Vieillesse et pouvoir dans l'Occident médiéval : au cœur d'une réflexion pluridisciplinaire d'actualité », *Médiévales*, 82, 2022, p. 7-30, p. 16 ; G. MINOIS, *Histoire de la vieillesse, de l'Antiquité à la Renaissance*, Paris, 1987, p. 212-216, p. 253-260 et 330.

<sup>241</sup> J. BOS, *La chirurgie de Maître Mondeville*, 2 vol., 1897-1898, p. 135 ; dans M.-T. LORCIN, « Vieillesse et vieillissement vus par les médecins du Moyen Âge », *Bulletin du Centre Pierre Léon*, 4, 1984, p. 5-22.

<sup>242</sup> B. GUILLEMAIN, *La cour pontificale*, op. cit., p.113 ; E. BALUZE, *Vitae paparum avenionensium*, éd. G. MOLLAT, t. II, Paris, 1914, p. 177 : *pallidus, statura et voce pusillus*.

résistant si l'on en croit les chroniques de Giovanni Villani<sup>243</sup>. Les seules descriptions que l'on conserve de problèmes liés à sa santé sont relatives au moment de sa mort. Jean XXII tombe malade dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 décembre 1334 et expire au matin du 4 décembre. Néanmoins, entre le 2 et le 4, il ne reste pas inactif : s'il décommande un consistoire, il se charge tout de même de terminer un abrégé de la Passion selon Saint-Marc, de faire ses recommandations aux cardinaux, de souscrire à une déclaration théologique sur l'état des âmes après la mort et d'approuver onze actes<sup>244</sup>. Même dans la maladie et la fin de vie, Jean XXII est donc resté particulièrement énergique. Pour Urbain V, il en est de même, la seule maladie décrite dans les *Vitae* est celle qui l'affecte lorsqu'il revient de Rome et qui provoque sa mort :

« Mais une grande maladie, assez rapide, se saisit de lui, qu'il senti s'aggraver, estimant sa mort proche<sup>245</sup>. »

Les autres papes doivent faire face à des problèmes de santé plus sérieux qui les suivent parfois tout au long de leur pontificat. Ils doivent composer avec des affections plus récurrentes, qui justifient alors la présence quotidienne de médecins et chirurgiens compétents au palais. Clément V souffre sûrement d'un cancer de l'estomac ou des intestins, ce qui lui provoque des douleurs régulières au niveau du ventre, mais aussi des vomissements et autres flux. Les premières mentions de la maladie datent d'août 1306. Dès son arrivée à Avignon en avril 1309, il subit une nouvelle crise. À partir de l'année 1312 et jusqu'à sa mort, son affection ne lui laisse plus de repos<sup>246</sup>.

La maladie dont souffre Benoît XII, présentée comme des ulcères aux jambes, notamment aux tibias, est d'une violence sans précédent<sup>247</sup>. Il en est affecté dès 1340, puisqu'il est alors

---

<sup>243</sup> Sur ces chroniques, on consultera : Giovanni Villani, *Nuova Cronica*, G. PORTA (éd.), 3 vol., Parme, 1990-1991 ; voir aussi la thèse de J. RABOT, *Écrire, comprendre et expliquer l'histoire de son temps au XIV<sup>e</sup> siècle : étude et traduction des livres XI à XIII de la nuova cronica de Giovanni Villani*, Lyon, 2015.

<sup>244</sup> B. GUILLEMAIN, *La cour pontificale*, op. cit., p.113.

<sup>245</sup> *Ibid.*, E. BALUZE, *Vitae paparum avenionensium*, op.cit., t. I, p. 381: *Sed satis cito magna infirmitas ipsum arripuit, ex qua sentiens se gravari, mortemque sibi propinquam extimans, ad ea vacare destitit, sed ad illa que anime sue salutem concernere poterant totaliter se convertit.*

<sup>246</sup> B. GUILLEMAIN, *La cour pontificale*, op. cit., p.113, E. BALUZE, *Vitae paparum avenionensium*, op.cit., t. I, p. 52-53 : *Eodem anno, XIJ kalendas maii {20 aprilis 1314}, Clemens V moritur in quodam castro regis Francie quod dicitur Rochamaura. Fuerat autem multo tempore infirmus de torsionibus, ex quibus perdidit appetitum. Ymmo interdum patiebatur fluxum, et per ipsum mitigabantur torsiones. Interdum vero patiebatur vomitum. Et sic de talibus passionibus moritur ; nec umquam fuit postea sanus postquam constitutionem contra religiosos mendicantes renovavit sicut audivi a suo confessore fededigno ; H. FINKE, *Papsttum und Untergang des Templerordens*, t. II, Münster, 1907, p. 17-30, 185, 209 et 217.*

<sup>247</sup> B. GUILLEMAIN, *La cour pontificale*, op. cit., p.113, E. BALUZE, *Vitae paparum avenionensium*, op.cit., t. I, p. 215 : *Hic pastor bonus ex quadam antiqua infirmitate thibiarum fluenti cepit plus solito infirmari ; et volentibus medicis infirmitatis fluxum hujusmodi refrenare, supervenerunt et alia propter qui in die beati Marchi evangeliste, de mense aprilis XXV die, anno nativitatis dominice MCCCXLII, migravit ad Christum in palatio quod fundaverat.*

dans l'incapacité d'examiner tous les actes de la Chancellerie qui lui sont destinés<sup>248</sup>. Par ailleurs, l'examen des lettres pontificales et de l'activité de la Chancellerie en question, montre un ralentissement de son activité à partir de cette date, sans doute liée à sa maladie<sup>249</sup>. Il en meurt en avril 1342. L'ensemble des pathologies dont souffre Benoît XII justifie l'engagement de praticiens. D'autres sources témoignent de l'infirmité du pontife à partir de 1340, notamment les comptes de la chambre apostolique, à travers lesquels on peut suivre son évolution et les mesures prises pour y remédier. Outre les prières et les dons de cierges pour le rétablissement du patient<sup>250</sup>, ce qui apparaît surtout, ce sont les gages extraordinaires des médecins, des apothicaires et des chirurgiens, qui sont pensionnés pendant la maladie. Les comptes font ainsi mention en mai 1340, de deux familiers qui obtiennent de la Chambre pour leurs services auprès du pape souffrant : 100 florins pour Pierre Augeri et 60 florins pour François de Cerdona, l'apothicaire et le sergent d'arme du pape<sup>251</sup>. De même, en juillet 1340, Arnaud de Cathus, un autre chirurgien du pape, reçoit lui aussi 100 florins d'or pour ses dépenses et ses services pendant la maladie de Benoît XII<sup>252</sup>. Un autre détail est révélé par les sources vaticanes : en juillet 1340, alors que l'affection est encore vive, il est précisé que deux médecins vivent et mangent au palais pour prendre soin en continu du souverain pontife<sup>253</sup>. Médecins et chirurgiens sont donc mobilisés pour s'occuper de la santé du pape ; ils sont installés au palais afin de lui fournir l'aide et les soins nécessaires à toute heure du jour ou de la nuit.

Les paiements aux apothicaires montrent aussi que de nombreux remèdes sont commandés par la cour pendant cette crise<sup>254</sup>. Ainsi, l'apothicaire du pape, déjà récompensé personnellement pour ses services, touche la somme de 213 florins 12 sous et 6 deniers en petite monnaie, en août 1340 pour les épices et les électuaires fournis entre décembre 1339 et juillet

---

<sup>248</sup> B. GUILLEMAIN, *La cour pontificale*, op. cit., p.113, E. BALUZE, *Vitae paparum avinionensium*, op.cit., t. I, p. 330 : *Hic papa Benedictus anno Domini MCCCXL, pontificatus sui anno sexto, infirmatur infirmitate tibiaram, sic quod poterat esse in consistorio.*

<sup>249</sup> Benoît XII, *Lettres communes*, t. III, p. 22-23.

<sup>250</sup> Les religieux d'Avignon prient pour le pape, AAV, *Cam. Ap., Intr. et Ex.*, 185, f°150 v° ; le 16 septembre, on donne 8 livres, 12 sols et 8 deniers aux pauvres femmes d'Avignon qui ont offert des cierges à Notre Dame des Doms pour la guérison de Benoît XII, AAV, *Cam. Ap., Intr. et Ex.*, 185, f° 135.

<sup>251</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1335-1362)*, op. cit., p. 120 : *pro servitio per eos dicto d<sup>no</sup> nostro pape impenso in eius infirmitate : Petrus Augerii, surgicus pape, 100 fl. Franciscus de Tortona, serviens arm. et ypothecarius pape, 60 fl.*

<sup>252</sup> *Ibid.*, p. 113 : *de mandato pape Arnaldo de Catussio, domicello et surgico dioc. Caturcen. (Cahors), ex causa gratuita doni pro servitio per eum d<sup>no</sup> nostro (pape) impenso in eius infirmitate 100 fl. auri.*

<sup>253</sup> AAV, *Cam. Ap., Intr. et Ex.*, 179, f° 137 v° : *Comedebant continue in hospitio dom. nostri abbas Fontisfrigili cum sociis suis, duo medici et certi domicelli qui serviunt continue Dom. nostro.*

<sup>254</sup> Cette étude des apothicaires et des médicaments fournis s'appuie sur les travaux suivants : S. GAGNIERE, « Les apothicaires à la Cour des Papes d'Avignon », *Revue d'Histoire de la Pharmacie*, n°230, 1976, p. 147-157 ; *Ibid.*, « Les apothicaires à la Cour des Papes d'Avignon (suite) », *Revue d'Histoire de la Pharmacie*, n°231, 1976, p. 225-236.

1340. François de Cerdona livre ainsi 69 électuaires pour divers usages, autant cordiaux que laxatifs faits avec du fenouil et de l'or, deux livres et demi de sucre et 60 pièces d'or et d'autres épices nécessaires dont on n'a pas le détail. Trois autres électuaires composés de roquette, dans lesquels il y avait 2 livres de sucre, 80 pièces d'or et autres épices ; neuf sont fabriqués avec de la fétuque et 14 autres avec des cubèbes, à chaque fois avec du sucre, des pièces d'or et des épices. La cour commande en plus des électuaires, 23 livres de coton, 12 livres de camomille, cinq éponges, 18 flacons d'eau de rose, mais aussi 62 livres d'eau de rose supplémentaire, 12 grenades, un sirop et deux livres de bois de santal rouge<sup>255</sup>. La présence d'or dans les remèdes prescrits n'a rien d'étonnant. C'est une pratique que l'on retrouve depuis le XIIIe siècle. L'or étant considéré comme le métal le plus pur, les médecins du XIIIe et du XIVe siècle lui prêtent des vertus qui permettraient de soigner la plupart, voire toutes les maladies<sup>256</sup>. Retrouver ce type de médicament à la cour semble logique. Par ailleurs, si la crise semble passée après l'été 1340, l'état de santé du pape reste précaire. En effet, les achats d'onguents et d'électuaires se poursuivent au cours de l'année 1341. Pierre de Cerdona, un autre apothicaire du pape, de la même famille que le précédent, est rémunéré 167 florins et 12 sous en petite monnaie, pour avoir fourni des médecines de juillet à octobre 1341. Le détail de la notice révèle l'achat de

« 56 onguents confectionnés suivant les recettes transmises par maître Pierre, chirurgien, pour l'usage du pape<sup>257</sup> »

Suit une liste d'autres onguents et ingrédients du même type que l'année précédente<sup>258</sup>. Le « maître Pierre » évoqué ici est très probablement Pierre Augier, chirurgien du pape, rémunéré

---

<sup>255</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1335-1362)*, op. cit., p. 130 : *facto computo cum Francisco de Cerdona serviente armorum et ypothecario pape de speciebus et electuariis etc. pro usu pape et hospitii a 14 Dez. 1339 - 2 Juli 1340 : Pro 69 electuariis diversis tam usualibus laxativis quam cordialibus videl. Pro 30 electuariis factis cum feniculo et auro, in quolibet erant 2 1/2 libre zuchare et 60 pecie auri et alie species necessarie (pro quolibet electuario 36 s.) ; Pro 3 electuariis factis cum ruca, in quorum quolibet erant 2 libre zuchare et 80 pecie auri et alie species necessarie (pro quolibet 38 s.) ; pro 9 electuariis factis cum festussis etc., in quorum quolibet erant 4 libre zuchare (zu je 26 s.) ; pro 14 electuariis factis cum cubebis et auro, in quorum quolibet erant 2 1/2 libre zuchare et 60 pecie auri etc. (zu je 39 s.) ; pro 1 electuario laxativo et 1 electuario cordiali cum auro etc. et 1 alio electuario cum sandalis et conservis etc. secundum receptam 6 l. 7 s. Pro 23 libris cotoni 57 s. 6 d. parve mon. 12 libris camamille, 5 spongiis, 18 flasconibus aque rosacee, 4 l. 6 s. parve mon. 62 libris aque rosacee 6 l. 4 s. Pro 12 pomis millegranatis, 1 yssiropo, 2 libr. sandelorum rubeorum 59 s.*

<sup>256</sup> Sur les usages de l'or dans la médecine médiévale, voir : A. PARAVICINI-BAGLIANI et C. CRISCIANI (dir.), *Alchimia et medicina nel Medioevo*, Florence, 2003.

<sup>257</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1335-1362)*, op. cit., p. 147 : *Petro de Cardona, ypothecario pape, a 16 juli - 15 okt. 1341 pro 56 unguentis confectis secundum receptas traditas mag. P. surgico pro usu pape 24 l. 19 s.*

<sup>258</sup> *Ibid.*, p. 147 : *pro 1 unguento facto cum tucia 3 l. 5 s. 6 d. ; pro 5 amforis aque rosacee 4 l. 6 s. ; pro 1 spongia 6 s. ; pro 29 lectuariis confectis cum floribus sinomann et auro iuxta receptam 55 l. 2 s. ; pro 3 lectuariis cum eufragia et auro 5 l. 12 s. 6 d. ; pro 1 amfora aque feniculi 18 s. ; pro 18 lb. cotonis batut (2 s. 6 d. pro libra) 45 s. ; pro 100 lb. De speciebus confectis (5 s. pro libra) 25 l. ; pro 20 lb. dragee (4 s. 6 d. pro libra) 4 l. 10 s. ; pro 1 carga 13 lb. de zucara pro faciendone codonhato (42 agn. pro carga) 62 l. 2 s. ; pro speciebus necessariis pro dicto codonhato 5 l. 16 s. 6 d. ; pro aqua rosacea pro dicto codonhato, tela et lignis 23 s. 6 d. ; pro 162 massapanis pro dicto codonhato (3 d. pro quolibet) 46 s. 3 d.*

en 1340 pour ses services pendant la maladie de Benoît XII. C'est donc le chirurgien du pape qui commande les onguents acquis par la cour auprès de l'apothicaire et qui les confectionne en suivant les recettes du praticien. Cela témoigne du lien entre les différents acteurs de santé qui gravitent autour de la personne du pontife. La cour apparaît comme un lieu de rencontre et de collaboration de ces différentes figures. Pierre Augier reste d'ailleurs auprès du pape jusqu'à sa mort puisqu'il apparaît à nouveau dans les comptes en 1342, date à laquelle il reçoit son salaire régulier de 27 florins 4 sous et 6 deniers<sup>259</sup>. Benoît XII meurt probablement d'une gangrène au niveau des jambes, au printemps 1342<sup>260</sup>.

Clément VI, son successeur, doit lui aussi composer avec des problèmes de santé assez récurrents. C'est d'ailleurs le pape qui réunit le plus de médecins et chirurgiens autour de lui. Les comptes témoignent d'une présence d'au moins quatre praticiens simultanément pour toute la durée du pontificat et 12 praticiens différents lui ont prodigué leurs soins. Cette volonté de s'entourer de personnes compétentes d'un point de vue médical est probablement liée à sa santé fragile. Dès décembre 1343, le pontife subit des douleurs au pied. De fait, les comptes mentionnent le traitement prévu par les médecins pour soulager le pontife. Le 19 novembre 1343, Élie de Noxon, porteur d'eau de la cour, reçoit 59 sous et 6 deniers en monnaie d'Avignon :

« Pour ses dépenses lors de son aller et retour à la mer pour quérir l'eau de mer nécessaire au pied du pape, sur les conseils et la demande de ses médecins, il y fut trois jours avec trois chevaux incluant le coût du navire, par lequel il traversa la mer<sup>261</sup> ».

Les praticiens prodiguent des conseils au pape et lui prescrivent des traitements dont les comptes révèlent la teneur. Certains, comme ici, mobilisent aussi d'autres officiers. Le traitement marin a sûrement fonctionné et a peut-être été proposé par le médecin Étienne Asselin. Il faut par ailleurs souligner l'originalité des soins proposés. Un an plus tard, Clément VI envoie Étienne Asselin à la cour du roi de France pour soigner l'épouse du duc de

---

<sup>259</sup> *Ibid.*, p. 159 : 1342 « Le montant du salaire hebdomadaire de 27 fl. 4 s. 6 d. sera payé à » : *magister Pétro Augerii surgico*.

<sup>260</sup> E. BALUZE, *Vitae paparum avenionensium*, op. cit. t. I, p. 215 : *Hic pastor bonus ex quadam antiqua infirmitate thibiarum fluenti cepit plus solito infirmari ; et volentibus medicis infirmitatis fluxum hujusmodi refrenare, supervenerunt et alia propter qui in die beati Marchi evangeliste, de mense aprilis XXV die, anno nativitatis dominice MCCCXLII, migravit ad Christum in palatio quod fundaverat.*

<sup>261</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1335-1362)*, op. cit., p. 258 : *Helye de Nexonio, portitori aque, pro expensis in eundo et redeundo ad mare pro querenda aqua marina necessaria in pede pape de consilio et mandato medicorum suorum et fuit per 3 dies cum 3 equis incluso custu navis, per quam intravit mare, 59 s. 6 d. mon. Avin.*

Normandie. Pour son aller-retour, il touche la somme de 200 florins<sup>262</sup>. S'il l'envoie en renfort, c'est qu'il est probablement content de ses services. On peut aussi y voir un geste diplomatique. En proposant au roi de France les soins de l'un de ses médecins, il montre son intérêt pour sa santé, et renforce leurs liens. En mai 1345, ce sont des rhumatismes au niveau de la tête qui font souffrir le pape et, en 1349, une nouvelle crise de rhumatismes l'empêche de célébrer les offices lors de la fête de l'épiphane<sup>263</sup>. Ces différentes affections ont sans doute une origine commune, à savoir la gravelle. Cette maladie est de la même famille que les calculs rénaux. La gravelle affecte les reins par la présence de petites pierres ou cristaux dans les conduits urinaires. Ces sortes de coliques néphrétiques n'étant pas soignées, elles entraînent le développement de tumeurs au niveau du bas du dos. C'est l'une de ces tumeurs qui provoque la mort de Clément VI en 1352. L'une d'elles se perce alors que le pontife est à table, assisté d'un seul chambrier, et cela cause une hémorragie interne qui entraîne sa mort<sup>264</sup>.

Grégoire XI est atteint de la même affection. C'est aussi une crise de gravelle qui conduit la mort de ce pape, avant l'âge de 50 ans<sup>265</sup>. Si la gravelle cause sa mort, son pontificat est marqué par une santé fragile<sup>266</sup>. Grégoire XI fait part de son état dans une lettre adressée au duc des Andes, depuis Rome, en 1378 :

« Tres-cher fils, se l'estat de nous te plait savoir, nous estions en assez bonne santé de corps quant cestes furent escriptes, combien que nous eussions souffert moult greve douleur et passion de gravelle<sup>267</sup>. »

Innocent VI est probablement celui qui a le plus souffert d'une santé déclinante. Il parvient au pontificat à un âge plus avancé que les autres et surtout il est atteint de la goutte, relevant aussi de la famille des calculs rénaux. Il semble se déplacer difficilement ; c'est pourquoi il fait aménager un passage direct qui reliait ses appartements à la chapelle du palais pour ne pas avoir

<sup>262</sup> *Ibid.*, p. 282 : *misso ad d. regem Francie pro cura facienda in personam uxoris ducis Normannie pro expensis suis eundo et redeundo et ibidem stando 200 fl.* ; H. WAQUET, « Notes sur les médecins de Clément VI », dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. 32, p. 45-48.

<sup>263</sup> G. MOLLAT, « Clément VI », *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. XII, Paris, 1953, p. 1161.

<sup>264</sup> E. BALUZE, *Vitae paparum avenionensium, op.cit.*, t. I, p. 303 : *Percussus apostemate in dorso, cum familiares sui ivissent prendere, solo camberlano secum relicto, ipsius apostema erumpens et cor ejus submergens, subito expiravit.*

<sup>265</sup> *Ibid.*, t. II, p. 719 : *Thomas de Amanatis, archiepiscopus Neapolitanus, in depositione sua : Item certum et verum est quod prefatus dominus G. papa XI de anno Domini predicto millesimo trecentesimo septuagesimo octavo, die quinta mensis febroarii vel circa, cepit infirmari infirmitate qua postea mortuus est.*

<sup>266</sup> *Ibid.*, t. I, p. 429 : *A juventute satis debilis et valitudinarius, ac gravi infirmitate detentus* et p. 461 : *vultu palidus et complexionibus admodum delicate.*

<sup>267</sup> *Ibid.*, t. II, p. 720, précédé de cette mention : *Vox gallica. Latini, ut plerique putant, vocant calculum. Sed morbus calculi videtur diversus ab alio, quamvis ei sit multum affinis. Morbi porro istius sui mentionem facit idem Gregorius in epistola scripta Romae anno MCCCCLXXVIII, die prima martii, ad Ludovicum ducem Andegavensem.*

à emprunter les marches. Ses problèmes de santé ont une incidence sur les affaires de la chrétienté puisqu'ils perturbent l'exercice de ses fonctions<sup>268</sup>.

Pour Clément VII, les sources témoignent également de difficultés à la fin de sa vie, contrairement à une version plus répandue qui en fait un homme très résistant. Avant de mourir en 1394, les médecins sont de plus en plus nombreux à la cour, et augmentent régulièrement, dès les années 1388. À partir de cette année-là, les praticiens sont trois au minimum à se charger de la santé du pontife, l'année suivante et jusqu'à sa mort, ils ne seront pas moins de quatre, et en 1393, ils sont six à s'occuper de lui. Sa politique, au même moment, décline aussi. Peut-être ses problèmes de santé ne lui permettent-ils plus de faire face à ses responsabilités<sup>269</sup>.

Quant à Benoît XIII, ce sont surtout les désordres politiques liés à son pontificat qui ont retenu l'attention de ses contemporains comme de l'historiographie, dont le sujet d'intérêt reste le schisme. L'examen des comptes de la Chambre, tenus tant bien que mal par les officiers du pape, permet néanmoins de recueillir quelques informations sur son état de santé. Tout d'abord, la comptabilité permet d'affirmer la présence à la cour et auprès de Benoît XIII, de plusieurs médecins, chirurgiens, mais aussi barbiers et apothicaires personnels. Pour les médecins, les sources révèlent quatre personnages qui sont en activité en même temps dans les premières années du pontificat. François Ribalta est ainsi chargé de la santé du pontife de 1395 à 1404 ; aux côtés de Pierre Roys de 1396 à 1404, on trouve également le chirurgien Michael Geraldî de 1395 à 1398. Ludovic Arbeleti, barbier du pape apparaît de manière régulière dans les paiements des officiers, tout comme les apothicaires Bertrand de Casalibus, Jean Columbi et Guillaume Masseti. Certaines mentions témoignent aussi de la présence de médecins occasionnels, tels Naddino da Prato<sup>270</sup>, déjà médecin de Clément VII, tout comme Pierre Falquet<sup>271</sup> pour l'année 1393, ou encore celle de Stephano Columbi<sup>272</sup>, dont le parcours est inconnu mais qui semble faire partie de la même famille que l'apothicaire Jean Columbi. La mention de Stephano Columbi est intéressante à double titre ; d'abord parce qu'elle indique la présence d'un médecin occasionnel, mais surtout parce qu'il est précisé que ce dernier est pensionné pour avoir visité le pape pendant sa maladie. Il est probable que Benoît XIII ait été

---

<sup>268</sup> *Ibid.*, t. I, p. 329 : *Fuit tamen multum oppressus et gravatus guta et podagra. Propter quod multotiens fuit impeditus in predicis, et presertim in suis ultimis diebus ; in quibus fuit admodum debilitatus et valetudinarius, cum esset etiam satis annosus, ymo et senio confractus.*

<sup>269</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique, op. cit.*, p. 171.

<sup>270</sup> AAV, *Cam. Ap., Intr. et Ex.*, 371, f°64 v° (9 juillet 1394) : *Die IX dicti mensi fuerunt soluti magistro Nadino phisico domini nostri pape*

<sup>271</sup> AAV, *Cam. Ap., Intr. et Ex.*, 371.

<sup>272</sup> AAV, *Cam. Ap., Intr. et Ex.*, 372, f°66 r° (19 mai 1396) : *Item magistro Stephano Columbi phisico qui ipsum quondam collectionem (collconem) in sua infirmitate visitavit. II florum ca. et VIII solis.*

souffrant aux alentours de mai 1396. En revanche, les sources ne précisent pas de quelle affection souffrait le souverain pontife. Les paiements faits aux apothicaires en février 1398 indiquent qu'ils ont fourni des médicaments, alors que les mentions des années précédentes ne spécifiaient pas ce détail<sup>273</sup>. Pour le reste, la maladie dont le pape est atteint n'est, à nouveau, pas indiquée. La santé de Benoît XIII n'est donc pas particulièrement bien renseignée. Pourtant si l'on se fie aux comptabilités, il semble s'en soucier suffisamment pour s'entourer de praticiens compétents, et deux périodes au moins retiennent particulièrement leur attention.

Les prélats comme le pontife ont à cœur d'être soignés par les meilleurs praticiens de leur temps. Plus qu'une « guérison », ces derniers cherchent davantage à conserver un état de bonne santé et à se préserver des maladies, en suivant par exemple des régimes de santé établis par leurs praticiens. Cela explique notamment, la présence au palais en continu de deux ou trois acteurs de santé, censés être disponibles à tout moment. Leur volonté de se préserver a aussi poussé des papes avignonnais vers des sciences auxiliaires de la médecine, telle l'astrologie. Le penchant pour ces disciplines est très variable d'un pontificat à l'autre et donne à voir une cour particulièrement influencée par celui qui la gouverne. La culture médicale qui s'y développe est donc très liée aux centres d'intérêt des papes.

## 2) La papauté et les sciences marginales

### a- L'usage de l'or et de remèdes astrologiques

On a vu que les pontifes du XIII<sup>e</sup> s'étaient impliqués, avec leurs praticiens, pour la découverte d'un remède capable de prolonger la vie. C'est à la demande et pour le pape Clément IV (1264-1268) que Roger Bacon s'attelle à l'écriture de trois ouvrages fondamentaux concernant le retardement de la vieillesse, ses *Opus majus* (1266-1268) ; *Opus minus* (1267) et *Opus tertium* (1267-1268)<sup>274</sup>. Dans ces *Opus*, Bacon évoque les différents moyens de parvenir à retarder la mort et notamment les sciences telles que l'astronomie, l'alchimie ou encore d'autres sciences expérimentales. Les travaux de Jean Patrice Boudet montrent également les préoccupations astrologiques du milieu médical de la cour pontificale<sup>275</sup>. De fait, dans ces *Opus*, Roger Bacon insiste également sur le nécessaire recours à l'astrologie dans la pratique médicale. La consultation des astres était recommandée pour l'administration des soins, par exemple pour

---

<sup>273</sup> AAV, *Cam. Ap., Intr. et Ex.*, 375, f°54 v° : *medicinis et aliis rebus ab ipso emptis pro persona domini nostri pape* ; f°56 r° et f°57 r°.

<sup>274</sup> A. Paravicini Bagliani, *La cour, op. cit.*, p. 181-182.

<sup>275</sup> J.P. BOUDET, « La papauté d'Avignon et l'astrologie », *Fin du monde et signes des temps. Visionnaires et prophètes en France méridionale (fin XIII<sup>e</sup>-début XV<sup>e</sup>)*, Cahiers de Fanjeaux, 27, Toulouse, 1992, p. 257-293.



pratiquer la saignée au moment idéal. Certains remèdes évoqués comportent de la chair de vipères, du bois d'aloès, ou encore des perles ou des pierres précieuses. Mais l'une des grandes nouveautés du XIIIe siècle, c'est la présence de l'or dans les médecines, sous forme de boissons par exemple.

Il est intéressant dans ce cas précis de revenir sur les comptes de la Chambre apostolique et notamment pour ce qui est des achats faits par la cour auprès des apothicaires. On sait que juste avant sa mort, Benoît XII reçoit de son apothicaire Pierre de Cerdona, 12 électuaires fabriqués avec 80 feuilles d'or, du sucre, de l'euphrase, de la camomille et d'autres choses, dont chacun vaut 38 sols. La présence de la feuille d'or dans les électuaires de Benoît XII, alors que ce dernier est malade, pose question. Ici, l'usage de la feuille d'or signifie-t-il que la papauté du XIVe siècle cherche elle aussi à prolonger la vie ? Il semble en réalité que les remèdes à base d'or se soient généralisés au XIVe siècle. D'une part on les retrouve chez de nombreux apothicaires. En Catalogne dans la ville de Manresa, Bernat des Pujol en prépare un certain nombre et pas seulement pour des personnages haut placés. Parmi les acheteurs de ces électuaires à l'or, on trouve à la fois le frère du roi et le boucher de la ville<sup>276</sup>. Ce qui signifie, d'autre part, que ces remèdes sont abordables pour des bourses plus modestes. Il ne semble donc pas que l'or s'apparente à un remède magique, en tout cas pour les usages qu'en font les papes du XIVe siècle.

Les travaux de Jean Patrice Boudet montrent que la cour pontificale d'Avignon n'est pas un centre majeur de la pratique astrologique, ni même de la production d'ouvrages astrologiques. Parmi les médecins proches des pontifes, ne figure qu'un seul cas de production liée à la science des étoiles, et encore, l'attribution d'un traité d'astronomie à Jean de Gênes n'est pas certaine<sup>277</sup>. Ce qui est assez paradoxal puisque le XIVe apparaît au contraire comme une période où l'astronomie et l'astrologie sont de plus en plus présentes dans les cours européennes. La cour du roi de France Charles V en est un très bon exemple. La bibliothèque du roi compte 180 ouvrages d'astronomie, d'astrologie ou encore d'arts divinatoires. Par ailleurs, il fait venir d'Italie le médecin Thomas de Pizan, moins pour ses compétences médicales que pour ses aptitudes dans la science des étoiles. Ce dernier est d'ailleurs l'auteur d'une lettre alchimique dans laquelle il détaille la recette de la pierre philosophale où l'usage de l'or est central. Il aurait également réalisé une expérience astrologique avec des *imagen* pour rejeter les Anglais du

---

<sup>276</sup> M.R. McVAUGH, « Le coût de la pratique et l'accès aux soins au XIVe siècle : l'exemple de la ville catalane de Manresa », *Médiévales*, 46, 2004, p. 44-54.

<sup>277</sup> E. Wickersheimer, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 424.

royaume de France, dans le cadre de la Guerre de Cent Ans<sup>278</sup>. On ne retrouve pas de situation similaire pour la cour pontificale. Sur l'ensemble des médecins des papes d'Avignon, mais aussi des cardinaux, Jean Patrice Boudet, n'en trouve que trois qui montrent un intérêt pour l'astrologie, ce que mes propres travaux confirment pour l'instant : il s'agit d'Arnaud de Villeneuve, de Gui de Chauliac et de Raymond Chalmel<sup>279</sup>.

Arnaud de Villeneuve serait l'auteur de trois ouvrages astrologiques, dont deux d'entre eux sont sans doute apocryphes. Son traité sur les sceaux et les médailles medico-astrologiques laisse penser qu'il a fait usage, en 1301, d'une médaille thérapeutique représentant le signe du Lion pour soigner le pape Boniface VIII qui était alors atteint de coliques néphrétiques<sup>280</sup>. Mais c'est surtout sous le pontificat de Clément VI que les sciences profanes parviennent à se faire une plus grande place à la cour pontificale d'Avignon. Dès 1342, le pape commande une traduction en latin du traité d'astronomie de Lévi ben Gerson<sup>281</sup>. Toutefois, il faut différencier l'astrologie développée par ce traité, de l'astrologie dont aurait fait usage Arnaud de Villeneuve auprès du pape Boniface VIII. Le sceau astrologique relève plutôt d'un usage personnel, dans un but précis de guérison ou de protection. Tandis que dans le *De astronomia* de Lévi ben Gerson, il s'agit plutôt de l'astrologie permettant de comprendre les grandes conjonctions des planètes qui influent sur les événements qui se produisent sur terre. C'est donc une pratique plus collective et qui se propose surtout d'analyser plutôt que d'agir. C'est d'ailleurs l'un des principaux facteurs d'explication de la grande peste noire.

En dehors de ces références astrologiques dans le cadre de l'épidémie de peste, les médecins de la cour pontificale d'Avignon n'y font que peu d'allusions. La science des astres n'apparaît ainsi que sous la forme d'une science auxiliaire, qui permet de mieux comprendre certaines

---

<sup>278</sup> J.P. BOUDET, *Entre Science et Nigromance, Astrologie, divination et magie dans l'Occident médiéval (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 2006, p. 402-408 ; le texte latin de l'*experimenta* se trouve dans ; Texte latin dans N. WEILL-PAROT, *Les « images astrologiques » au Moyen Âge et à la Renaissance. Spéculations intellectuelles et pratiques magiques*, Paris, 2002, p. 605-611 et p. 897-900, établi d'après les manuscrits du XV<sup>e</sup> siècle, Paris, BnF, lat. 7337, p. 45a-46b, et Vat. lat. 4085, f<sup>o</sup> 104-105.

<sup>279</sup> Sur les thèses de Roger Bacon, on consultera A. PARAVICINI-BAGLIANI, *Le corps, op. cit.*, p. 228-235 ; V. SORGE et F. SELLER (dir.), *Filosofia, scienza, teologia dall'Opus Maius*, Rome, 2010 ; pour de nouvelles éditions du texte, on regardera R. BACON, *Opus maius*, K. MOLNAR (éd.), N.A. EGEL (dir.), Hambourg, 2017 ; R. BACON, *Opus tertium*, K. MOLNAR (éd.), N.A. EGEL (dir.), Hambourg, 2020.

<sup>280</sup> Sur ce sceau, on consultera : Nicolas Weill-Parot, « Arnaud de Villeneuve et les relations possibles entre le sceau du Lion et l'alchimie », *Arxiu de Textos Catalans Antics*, 23-24, 2005, p. 269-280 ; voir aussi A. PARAVICINI-BAGLIANI, *Le corps, op. cit.*, p. 251.

<sup>281</sup> J.P. BOUDET, « La papauté d'Avignon et l'astrologie, *op. cit.*, p. 263 et 266 ; E. RENAN, « Les écrivains juifs français du XIV<sup>e</sup> siècle », *Histoire littéraire de la France*, t. XXXI, p. 351-789, notamment p. 621 ; B. GUILLEMAIN, *La cour pontificale*, *op. cit.*, p. 138 et p. 651-652 ; J. SAMSO, *Levi ben Gerson, Dictionary of Scientific Biography*, C.C. GILLISPIE (éd.), New York, t. VIII, 1970-1980, p. 279-282 ; B.R. GOLDSTEIN, *The Astronomy of Levi ben Gerson (1288-1344). A Critical Edition of ch. 1-20 with translation and commentary*, New York - Berlin - Heidelberg - Tokyo, 1985.

maladies dont le caractère est universel. Mais les ouvrages des médecins qui gravitent autour du pontife n'en font que de brèves mentions. L'examen qu'a entrepris Jean Patrice Boudet des bibliothèques pontificales et cardinalices, confirme le peu d'intérêt et de curiosité de la part des papes pour les sciences du ciel, aux vues du peu d'ouvrages qui en traitent dans les inventaires à notre disposition. Clément VII se démarque un peu des autres, mais le chiffre reste faible : cinq volumes astronomiques ou astrologiques sur environ 300. Le seul qui développe un réel intérêt pour la discipline est Benoît XIII. Sur 1 100 et 1 400 volumes, on dénombre un ou deux manuscrits de médecine astrologique, huit d'astrologie, sept d'astronomie et un traité sur les tables de Tolède<sup>282</sup>. La circulation à la cour de prédictions astrologiques est en revanche plus courante. Ces dernières sont difficilement repérables, mais une forte probabilité subsiste pour que la papauté et la cour pontificale constituent le principal public de Lévi Ben Gerson et Jean de Murs sur la conjonction de 1345. On retrouve le jugement établi par Firmin de Belleval à Avignon en 1344<sup>283</sup>. Par ailleurs, il semble que Jean de Murs ait rédigé une lettre à propos des conjonctions de 1357 et de 1365, adressée directement à Clément VI<sup>284</sup>.

L'intérêt porté par la papauté à l'astrologie n'est pas inexistant mais il est limité, notamment en comparaison à d'autres cours de la même époque, comme celle de Charles V, ou les cours italiennes. À Bologne, l'astrologie est enseignée à l'université et devient donc une discipline à part entière<sup>285</sup>. Le recours de la science des astres dans la pratique médicale du milieu de la cour pontificale semble relever de l'anecdote plutôt que d'un usage courant ou systématique. D'ailleurs, en dehors de Clément VI, il apparaît que les papes d'Avignon se sont plutôt tenus éloignés de la science des astres et de la magie de manière générale. Quant au pape Jean XXII, il s'est même érigé contre ces pratiques, ce qui constitue une rupture avec les papes du siècle précédent, ou du moins certains d'entre eux.

---

<sup>282</sup> J.P. BOUDET, « La papauté d'Avignon et l'astrologie, *op. cit.*, p. 266 ; M.-H. JULLIEN DE POMMEROL, J. MONFRIN, *La bibliothèque pontificale à Avignon et à Peniscola pendant le grand schisme d'Occident et sa disparition*, Rome, 1991, p. 555-556 et 558-561.

<sup>283</sup> J.P. BOUDET, « La papauté d'Avignon et l'astrologie, *op. cit.*, p. 267-268.

<sup>284</sup> J.P. BOUDET, « La papauté d'Avignon et l'astrologie, *op. cit.*, p. 268 ; L. THORNDIKE, *A History of Magic and Experimental Sciences*, t. III, Londres, 1934, p. 319-321, et J.D. NORTH, « Astrology and the Fortunes of Churches », *Centaurus*, 24, 1, p. 181-211, plus spéc. p. 195 et 209, n. 53.

<sup>285</sup> Sur ce sujet, on pourra consulter G. FEDERICI VESCOVINI, « Astronomia e Medicina all'Università di Bologna nel secolo XIV e agli inizi del XV », *Seventh centenary of the teaching of astronomy in Bologna, 1297-1997 : proceedings of the meeting held in Bologna at the Accademia delle scienze on June 21, 1997*, Bologne, 2001, p. 1-28.

## b- La figure de Jean XXII : un ennemi de la magie ?

Dès 1318, Jean XXII se préoccupe particulièrement de l'affaire concernant l'archevêque d'Aix, Robert de Mauvoisin<sup>286</sup>. Ne profitant plus de la protection que lui avait prodigué Clément V, ce dernier se retrouve accusé d'usage de magie, d'astrologie et surtout d'anneaux magico-astrologiques. Les pièces de procès, qui nous sont parvenues et que Nicolas Weill-Parot évoque dans son ouvrage sur les images astrologiques, nous renseignent sur l'issue du procès, à savoir la démission de Robert de Mauvoisin de sa charge archiépiscopale<sup>287</sup>. Parmi de multiples reproches, celui qui pèse le plus lourd dans ce procès, ce sont les relations de l'archevêque avec des astrologues et des devins, parmi lesquels l'astrologue juif Mossé de Trets. Ce dernier lui aurait procuré des sceaux astrologiques que l'archevêque aurait placés dans ces anneaux. Ces sortes de talismans devaient protéger l'ecclésiastique des maladies et l'aider dans son ascension à la cour, notamment obtenir le maintien dans sa charge et la protection du nouveau pape.

Dès le début de son pontificat, Jean XXII n'a pas pour intention de promouvoir la science astrologique. En 1326, le pontife promeut la bulle *Super illius specula* dans laquelle il associe tous les types de sortilèges à l'hérésie et assigne aux inquisiteurs de poursuivre les « sorciers, devins et invocateurs des démons » comme les nommait Bernard Gui dans son *Manuel de l'inquisiteur* (1321- 1324)<sup>288</sup>. Cette même année a lieu un procès important contre des clercs et des laïcs des diocèses de Toulouse et de Cahors. Ces derniers sont à nouveau accusés d'avoir fait usage d'images astrologiques, mais aussi de magie, notamment l'invocation de démons. Là encore, Nicolas Weill Parot s'est intéressé aux sources du procès qui nous sont parvenues et qui lui ont permis de mieux comprendre l'affaire. Il s'agit en réalité de plusieurs clercs : trois Pierre. Ils sont impliqués dans la fabrication de figurines de plomb, censées, si elles sont créées sous la bonne constellation, révéler le secret de l'alchimie.

Outre ces deux procès dont nous avons quelques précisions, Nicolas Weill Parot observe une nette augmentation du nombre de procédures pour usage de magie dans la première moitié

---

<sup>286</sup> J.P. BOUDET et J. THERY, « Le procès de Jean XXII contre l'archevêque d'Aix Robert de Mauvoisin (1317-1318) : astrologie, arts prohibés et politique », *Jean XXII et le Midi, Cahiers de Fanjeaux*, 45, Toulouse, 2012, p. 159-235 ; J.P. BOUDET, « Expertise et contre-expertise : la consultation astrologique de Robert de Mauvoisin, archevêque d'Aix, en septembre 1316 », Société des historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public. *Experts et expertises au Moyen Âge. Consilium quaeritur a perito : XLII<sup>e</sup> Congrès de la SHMESP (Oxford, 31 mars-3 avril 2011)*, Paris, 2012. p. 99-113.

<sup>287</sup> N. WEILL-PAROT, *Les « images astrologiques »*, op. cit., p. 380-383.

<sup>288</sup> A. BOUREAU, « Satan hérétique : l'institution judiciaire de la démonologie sous Jean XXII », *Médiévales*, 44, 2003, 17-46.

du XIV<sup>e</sup> siècle, qui atteignent leur sommet sous les pontificats de Jean XXII et de Benoît XII, avec pas moins de six ou sept sous chaque pape<sup>289</sup>.

Un autre pontife est impliqué dans des procès pour usage de magie. Benoît XIII est en effet mêlé à deux procès pour usage de magie lors de son pontificat, l'un en tant que victime et l'autre en tant qu'accusé. Un article de Jean Patrice Boudet leur est dédié<sup>290</sup>. Le premier procès de 1406-1407 rend public un complot qui aurait été fomenté contre le pape schismatique. De nombreux personnages sont impliqués, dont l'un des plus actifs est Jean d'Athènes, maître ès-arts, allemand, de passage à Avignon. Avec ses nombreux complices, il aurait constitué un coffret dont le contenu est édifiant : des formules magiques, des invocations, des objets douteux tels une croix noire, mais surtout deux figurines de cire dont l'une à l'effigie du pontife. Selon les éléments du procès étudiés par Jean Patrice Boudet, cette figurine était gravée de caractères magiques, percée par des clous, et même d'une épée et on avait pris le soin d'y inscrire des conjurations de démons<sup>291</sup>.

Peu de temps après ce premier procès en tant que victime, Benoît XIII est à son tour accusé d'usage de magie, lors du concile de Pise de 1409. Pendant celui-ci, le « pape de la lune » pour reprendre l'expression de Jean Patrice Boudet, est accusé de posséder des démons familiers, enfermés dans des objets tels qu'une hostie et une bourse, d'écrire et surtout de posséder des ouvrages traitant de magie. Enfin l'un de ses proches, Fransesc Eximenis est accusé de lui avoir enseigné l'art d'invoquer les démons<sup>292</sup>.

Ainsi, si Jean XXII apparaît comme le pontife le plus actif dans la « chasse aux sorcières », il semble qu'il n'ait pas été le seul à poursuivre les magiciens et astrologues, tels Benoît XII ou encore Benoît XIII qui a fini par se retrouver sur le banc des accusés. Outre l'astrologie, on la cour use également d'objets particulier pour se prémunir contre les poisons, mais peut-on les qualifier de magiques, ou entrent-ils parfaitement dans le raisonnement médical du XIV<sup>e</sup> siècle ?

---

<sup>289</sup> N. WEILL-PAROT, *Les « images astrologiques », op. cit.*

<sup>290</sup> J.P. BOUDET, « Le “ pape de la lune ” et la magie », *Le concile de Perpignan (1408-1409), Colloque international de Perpignan organisé par H. MILLET (24-26 janvier 2008), Études Roussillonnaises*, t. XXIV, 2009-2010, p. 177-184.

<sup>291</sup> *Ibid.*, p. 181.

<sup>292</sup> *Ibid.*, p. 182-183.

c- Se prémunir des poisons : objets magiques ou scolastiques ?

Les travaux de Franck Collard sur les poisons évoquent la présence dans les inventaires pontificaux de nombreux languiers<sup>293</sup>. Ce sont des langues de serpent montées sur des pièces d'orfèvreries, appelées « arbres », qui sont censées détecter le poison dans les plats disposés autour. Ils sont donc certainement placés sur la table du pontife pour prévenir tout empoisonnement. L'inventaire, au début du pontificat de Clément VI, fait état de douze arbres ; Benoît XIII en possède sept, qu'il conserve avec les bijoux de la cour, dans la petite chapelle du palais. Ce sont donc, en plus d'être des détecteurs de poison, des objets précieux qui indiquent le rang de leur possesseur. En plus des languiers, on attribue les mêmes qualités, voire des qualités supérieures aux cornes de licorne. L'animal mythique, et surtout sa corne, est très prisé des souverains, parmi lesquels les pontifes ne font pas exception. Clément V en possède trois et Benoît XIII en possède des morceaux<sup>294</sup>. Il s'agit en réalité de dents d'animaux tout à fait réels que sont les narvals ou les rhinocéros. Les théories sur les métaux et les pierres précieuses, censées, elles aussi, faire connaître un éventuel poison dissimulé dans les plats ou les boissons, ne sont pas absentes de la cour pontificale. Le traité des poisons de Pietro D'Abano, mentionne l'émeraude et d'autres gemmes aux vertus préservatives<sup>295</sup>. Les papes ne font pas exception et Franck Collard en relève à nouveau dans les inventaires pontificaux : sept conservés dans un coffre de cuir en 1353 ; par ailleurs, Clément VII en 1390 achète des anneaux d'or qui comportent des pierres anti-venin. Les prélats ne sont pas les seuls à posséder ce type d'objets et de nombreux souverains européens se dotent de languiers et cornes de licorne, tel le roi de France, Charles V. Ces objets ne sont pas pour autant considérés comme magiques. Au XIVe siècle, l'usage de pierres précieuses, d'or ou de corne de licorne entre parfaitement dans la rationalité médicale.

Si les pontifes se préoccupent tant des poisons qui peuvent infecter leurs repas, c'est parce qu'il semblerait, toujours d'après les travaux de Franck Collard, que :

« L'empoisonnement semble si particulièrement menacer les prélats que c'est pour deux religieux, le maître général des frères mineurs, Robert Godefroid (élu en 1289), et un pape dont l'identité est indéterminée (Boniface VIII ou l'un de ces successeurs) que sont rédigés les deux premiers traités des poisons occidentaux. Celui qui était destiné

---

<sup>293</sup> Sur les poisons, on consultera F. COLLARD, *Le crime de poison au Moyen-Âge*, Paris, 2003 ; *Id.*, *Pouvoir et poison, histoire d'un crime politique de l'Antiquité à nos jours*, Paris, 2007.

<sup>294</sup> F. COLLARD, *Le crime de poison*, *op. cit.*, p. 82-88.

<sup>295</sup> J.P. BOUDET, F. COLLARD et N. WEILL-PAROT (dir.), *Médecine, astrologie et magie entre Moyen Âge et Renaissance : autour de Pietro d'Abano*, Florence, 2013 ; sur la littérature médicale concernant les poisons, on consultera : F. COLLARD, *Les écrits sur les poisons, Typologie des sources au Moyen Âge occidental*, 88, Turnhout, 2016.

au pape a été écrit par Pietro d'Abano, il s'agit du *De venenis et eorum commodis remediis*. Papes, cardinaux, évêques sont donc les premiers à se retrouver au cœur des affaires d'empoisonnement, à la fois victimes et instigateurs du crime<sup>296</sup>. »

Jean XXII se retrouve par exemple au cœur d'une tentative d'empoisonnement en 1317<sup>297</sup>. S'il n'y a pas traces d'autres tentatives contre les pontifes, du moins pour la période avignonnaise, l'affaire a rendu ses successeurs prudents. Encore en 1362, Urbain V commande un traité des poisons à Guillaume de Marra<sup>298</sup>. Cette demande illustre bien l'attrait de certains papes pour l'écriture médicale, en lien avec des préoccupations précises. Ici, c'est la peur de l'empoisonnement qui conditionne la sollicitation et la réalisation d'un traité d'ordre médical. Les bibliothèques pontificales, même si peu exhaustives en termes de quantité, ont donc parfaitement leur place dans cette étude, rendant compte des inquiétudes et des curiosités des papes en matière de santé.

### 3) Les bibliothèques pontificales et ecclésiastiques

L'étude des bibliothèques pontificales et cardinalices laisse entrevoir la place que les ouvrages de médecine y tiennent. La présence des livres médicaux peut être liée à la préoccupation du pontife de fournir à ses médecins les lectures nécessaires au perfectionnement de leur art, notamment les physiciens les plus proches et les plus importants, qui vivent au palais pontifical. Cela peut aussi simplement manifester l'appétence du pape pour la matière médicale. Dans un cas comme dans l'autre, cette étude est indispensable pour mieux saisir les dynamiques propres à chaque pontife et chaque cour cardinalice, quant à l'importance qu'ils accordent aux savoirs médicaux.

#### a- Composition de la bibliothèque pontificale : la place des ouvrages de médecine

La première bibliothèque pontificale connue date du XIIIe siècle et le premier inventaire, de l'époque de Clément V, fait état de la bibliothèque de Boniface VIII<sup>299</sup>, connue sous le nom de *Sacra biblioteca*. Cette dernière a subi de lourdes pertes, lors de pillages et de ses nombreux déplacements, elle n'a donc pas été apportée à Avignon. La bibliothèque de la cité rhodanienne

---

<sup>296</sup> F. COLLARD, *Pouvoir et poison, histoire d'un crime politique de l'Antiquité à nos jours*, Paris, 2007, p. 143.

<sup>297</sup> *Ibid.*, p. 149-151 ; E. ALBE, *Autour de Jean XXII : Hugues Géraud, évêque de Cahors, l'affaire des poisons et des envoûtements*, Cahors-Toulouse, 1904.

<sup>298</sup> F. COLLARD, *Pouvoir et poison, op. cit.*, p. 154-155 ; Guillaume de Marra, *Sertum papale de venenis*, 1362, Metz, BM ms. 282.

<sup>299</sup> Sur la bibliothèque pontificale du XIIIe siècle, et notamment sur ce que révèle cette dernière de l'intérêt des papes pour les savoirs médicaux, voir : A. PARAVICINI BAGLIANI, *Medicina e scienze, op. cit.* ; *Id.*, « La biblioteca papale nel Duecento e nel Trecento », dans A. MANFREDI (éd.), *Le origini della Biblioteca Vaticana tra Umanesimo e Rinascimento (1447-1534)*, Vatican, 2010, p. 73-108 ; *Id.*, *Le corps, op. cit.*, 1997.

est donc créée *ex-nihilo*<sup>300</sup>. La formation de cette bibliothèque se fait par différents moyens : d'abord par le versement de livres personnels des papes qui proviennent de leurs propres bibliothèques ; en tant que pontifes, ils reçoivent également des ouvrages de divers auteurs qui leur dédicacent leurs manuscrits, et qui peuvent espérer être recrutés à la cour en échange ; enfin, la cour peut aussi être à l'origine de commandes d'ouvrages particuliers, en fonction des centres d'intérêts spécifiques de chaque pape. La présence de la cour pontificale à Avignon en fait une ville importante d'échanges et de circulation de savoirs et de biens, et notamment de manuscrits, puisque les intellectuels, les universitaires et autres personnages s'y rencontrent<sup>301</sup>.

La composition de la Bibliothèque pontificale est connue par plusieurs inventaires successifs qui permettent de reconstituer, à différents moments, la liste des ouvrages détenus et acquis par les papes<sup>302</sup>. L'inventaire de Clément V<sup>303</sup> témoigne de la possession de sept traités de médecine, dont certains qui sont fondamentaux et qui s'inscrivent dans les mouvements de traduction importants qui sont à l'œuvre depuis le XI<sup>e</sup> siècle. Les œuvres de Constantin l'Africain s'y retrouvent<sup>304</sup>, aux côtés de la *Practica* de Roger de Barone<sup>305</sup>, et du premier livre du *Canon* d'Avicenne. La possession du volume de Roger de Barone est instructive. Roger est un médecin du XIII<sup>e</sup> siècle, très probablement issu de l'Université de Montpellier, dont il aurait été le chancelier. La présence de sa *Practica* dans la collection du pape renforce encore les liens entre Montpellier et Avignon dans le domaine médical. Cela montre sûrement aussi l'influence des médecins présents à la cour dans le choix des ouvrages médicaux du pontife. En revanche, ces manuscrits sont peu nombreux au regard des 645 volumes décrits dans le catalogue. L'inventaire suivant, de 1319<sup>306</sup>, n'ajoute que deux ouvrages de médecine dont les titres ne sont

---

<sup>300</sup> M.-H. JULLIEN DE POMMEROL et J. MONFRIN, « La bibliothèque pontificale à Avignon au XIV<sup>e</sup> siècle », dans A. VERNET (éd.), *Histoire des bibliothèques françaises*, t. I, Paris, 1989, p. 147-169.

<sup>301</sup> J. HAMESSE (éd.), *La vie culturelle, intellectuelle et scientifique à la cour des papes d'Avignon*, Turnhout, 2006.

<sup>302</sup> Nous nous appuyons notamment sur le travail de recherche de ces ouvrages dans les inventaires effectué par Ninon DUBOURG dans sa thèse, « *Ad obsequium divinum inhabilem* », *La reconnaissance de la condition de personne infirme par la Chancellerie pontificale (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle)*, sous la direction de D. LETT, soutenue en mai 2019, en Annexe n°7. Voir, sur les bibliothèques pontificales : J. MONFRIN, « La bibliothèque pontificale au Moyen âge », *Bulletin de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques*, 4, 7-12, 1993, p. 473-490 ; M.H. JULLIEN DE POMMEROL et J. MONFRIN, *La bibliothèque pontificale à Avignon*, *op. cit.*

<sup>303</sup> Inventaire de Clément V à la suite de la mort de Benoît XI à Pérouse en 1311, F. EHRLE, *Historia Bibliothecae Romanorum Pontificum tum Bonifatianae tum Avenionensis*, Rome, 1890, p. 41-102.

<sup>304</sup> L'inventaire précise seulement : une compilation de textes médicaux de Constantin l'Africain et le *Liber Pantegni*, présenté comme écrit par Issac le Juif et traduit par Constantin l'Africain.

<sup>305</sup> À propos de Roger de Barone, on regardera F. LAJARD, « Roger de Parme, médecin-chirurgien, Roger de Barone, médecin », *Histoire Littéraire de France*, 21, 1895, p. 513-544 ; G. TSOUCALAS, M. KARAMANOU, K. LAIOS et G. ANDROUTSOS, « The Eminent and Forgotten Roger Barone (c. 13th Century) A Great and Innovative Surgeon in Montpellier », *Surgical Innovation*, 21-3, 2014, p. 337-337.

<sup>306</sup> Inventaire de 1319 de la bibliothèque bonifacienne, *Ibid.* p. 19.



pas mentionnés. Jean XXII demande à son tour un inventaire du Trésor d'Assise en 1327<sup>307</sup>, où n'apparaît qu'un titre supplémentaire, un livre d'Avicenne, estimé à 6 florins. Le dernier inventaire relatif à la bibliothèque italienne est celui de 1339<sup>308</sup>, qui cette fois comprend douze ouvrages dont les titres ne sont pas tous connus. Parmi ces derniers, un commentaire de Maurus de Salerne sur l'*Ysagoge de Johannitii*, de Hunain ibn Ishâq, qui est un ouvrage important pour l'étude de l'urologie<sup>309</sup>. C'est aussi un abrégé de la doctrine galénique, et l'un des textes qui composent l'*Articella*, servant de base à l'enseignement médical.

Ce n'est que sous le pontificat d'Urbain V que l'inventaire suivant est établi, à l'occasion du projet du pontife de retourner à Rome<sup>310</sup>. C'est le premier véritable inventaire de la bibliothèque pontificale de la cour d'Avignon, établi sur place. Ce dernier recense et décrit minutieusement près de 2 000 ouvrages avec nom d'auteur, titre et couverture de l'ouvrage. Parmi ceux-là, seulement cinq titres de médecine y sont dénombrés : trois inconnus, une *Practica Chirurgiae* de Roger de Parme, le *De Regimine sanitatis* et le *Compendium de naturis et proprietatibus alimentorum* de Barnabas de Reggio. Ce dernier est un médecin italien, auteur de deux traités de diététique<sup>311</sup>, dont l'un était destiné à l'empereur Frédéric II<sup>312</sup>.

L'inventaire de 1375, demandé par Grégoire XI, diffère des précédents<sup>313</sup>. Plus qu'un inventaire, il s'agit d'un véritable catalogue d'intellectuels dont l'objectif n'est pas seulement le recensement des manuscrits, mais aussi d'aider le bibliothécaire pour la recherche des œuvres. Il passe en revue 1 300 volumes, qui diffèrent des ouvrages dénombrés dans l'inventaire d'Urbain V, et surtout il fait l'objet d'une organisation méthodique. Les manuscrits sont désormais munis de cotes ; ils sont placés dans des armoires avec des portes et une serrure, et des échelles sont prévues pour avoir accès aux rayonnages surélevés. Enfin, des *tabulae*, sortes de petits inventaires, sont placés à l'extérieur des armoires et indiquent aux

---

<sup>307</sup> Inventaire du trésor d'Assise de 1327, mené par Jean XXII, H. DENIFLE et F. EHRLE, *Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte des Mittelalters, erster band, erstes heft*, Berlin, 1885, p. 309.

<sup>308</sup> Inventaire de la bibliothèque de Boniface VIII en 1339, F. EHRLE, *Historia Bibliothecae Romanorum Pontificum, op. cit.*, p. 94 et p. 340-343.

<sup>309</sup> L. MOULINIER-BROGI, « La fortune du *De Vrini* de Maurus de Salerne et ses volgarizzamenti inédits », *Mélanges de l'École française de Rome-Moyen Âge*, 122-2, 2010, p. 261-278 ; D. JACQUART et F. MICHEAU, *La médecine arabe, op. cit.* ; D. JACQUART, « À l'aube de la renaissance médicale des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles : l'« Isagoge Johannitii » et son traducteur », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 144-2, Paris, 1986, p. 209-240.

<sup>310</sup> Inventaire de 1369 entrepris par Urbain V, F. EHRLE, *Historia Bibliothecae Romanorum Pontificum, op. cit.*, p. 315-419.

<sup>311</sup> Marilyn NICOD, « L'adaptation du discours diététique aux pratiques alimentaires : l'exemple de Barnabas de Reggio », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge-Temps modernes*, 107-1, 1995, p. 207-231.

<sup>312</sup> F. EHRLE, *Historia Bibliothecae Romanorum Pontificum, op. cit.*, p. 315.

<sup>313</sup> Inventaire de Grégoire XI, *Ibid.* p. 489-490 ainsi que divers inventaires, notamment celui de la grande librairie, *Ibid.* p. 547.

bibliothécaires et aux lecteurs les numéros des volumes qui y sont rangés. Ainsi, l'énumération du contenu de la bibliothèque est particulièrement précise. 21 livres de médecine, ou considérés comme tels, y sont mentionnés : plusieurs ouvrages d'Avicenne, des livres d'astrologie, plusieurs manuscrits de Galien et le traité de la peste du maître François de Sienne<sup>314</sup>. Grégoire XI a donc intégré à sa bibliothèque l'ouvrage de son propre médecin. Ce qui fait apparaître les rapports entre praticien et pontife, mais aussi peut-être la volonté de Grégoire XI de mieux comprendre l'épidémie qui touche sa cité. À nouveau, préoccupations et écriture médicale sont intimement liées.

Le dernier inventaire est l'inventaire général de la Grande Bibliothèque de Benoît XIII, qui entreprend le dénombrement de tous les ouvrages du palais dès 1397. Le pape reprend le catalogue précédent et y ajoute simplement sa propre collection, ce qui fait passer le nombre de manuscrits de 1 300 à 1 584. L'inventaire après décès du pape de 1423 évalue sa collection personnelle à 2 000 volumes ; il a donc été particulièrement actif dans l'enrichissement de sa bibliothèque<sup>315</sup>.

En dehors des inventaires, il faut aussi mentionner le recensement de 1353 entrepris par Innocent VI qui donne le détail des manuscrits qui transitent par la cour grâce au droit de dépouille<sup>316</sup>. Ce droit permet au pontife de s'approprier les biens des ecclésiastiques après leur décès, système en fonction de Jean XXII à Benoît XIII<sup>317</sup>. Ce recensement est donc moins lié à la bibliothèque qu'au Trésor pontifical. L'exemple le plus intéressant est celui du médecin de

---

<sup>314</sup> La liste complète des ouvrages de médecine : Livre premier du *Canon* d'Avicenne ; Livre trois de *De egritudinibus* d'Avicenne ; Livre intitulé *Morborum* (peut-être le régime des maladies aiguës d'Hippocrate) ; Un volume contenant *De regimine sanitatis*, *De naturis accipitrum* et *De naturis equorum* (probablement d'Albert le Grand) ; Un livre d'Al-Farghani ; Un livre d'Al-Farghani sur le diamètre de la terre, les étoiles et la lune, du contour de la terre (peut-être le *Compendium* sur la science des astres) ; Le chapitre *De febribus curandis* du *Pergamen* de Galien ; Le *Grabadin medicinarum particularium*, de Jean nazareth, filius Mesuae, suivit d'un supplément *Supplementum in Mesuae compendii librum II* écrit par Pietro d'Abano ; Un autre *Grabadin medicinarum particularium*, de Jean nazareth ; L'*Almageste* de Claude Ptolémé (*De scientia stellarum* ou *De motu stellarum*) ; Les livres de Galien *De egritudinibus et de temporibus earum*, et *De regimine sanitatis* ; Un livre de Sarapion, intitulé *De Simplicibus Medicinis* ; Concordances entre l'Ancien et le Nouveau Testament ; Thomas d'Aquin, *Super librum phisicorum* d'Aristote ; Un livre *Super librum phisicorum* ; Un livre de Galien, *De regimine sanitatis* ; Un traité de médecine sur l'œil ; Le traité *De regimine sanitatis* de Galien, commenté par de nombreux hommes savants ; Le traité sur la peste édité par le maître Francisco de Senis ; Un traité sur le cœur ; Un livre de philosophie sans couverture.

<sup>315</sup> M.-H. JULLIEN DE POMMEROL et J. MONFRIN, *La bibliothèque pontificale à Avignon et à Peñiscola pendant le Grand schisme d'Occident et sa dispersion : inventaires et concordances*, Paris, 1991, p. 124-141 ; p. 209-264 ; p. 351-354 ; p. 559-570.

<sup>316</sup> Le recensement de 1353, F. EHRLE, *Historia Bibliothecae Romanorum Pontificum*, op. cit., p. 194-248.

<sup>317</sup> M.-H. JULLIEN DE POMMEROL, « Les papes d'Avignon et leurs manuscrits », *Livres et bibliothèques, Cahiers de Fanjeaux*, 31, Toulouse, 1996, p. 133-156 ; G. MOLLAT, « À propos du droit de dépouille », *Revue d'histoire ecclésiastique*, 29, 1933, p. 316-347 ; *Id.*, « Dépouille », *Dictionnaire de droit canonique*, IV, 1949, p. 1160-1165.

Clément VI, Jean Amici de Florence. Ce praticien que l'on retrouve auprès du pape pratiquement tout au long de son pontificat est le plus grand contributeur en termes de manuscrits médicaux, par l'exercice de ce droit de dépouille<sup>318</sup>. Sur les vingt-cinq ouvrages du médecin récupérés par la cour, dix-huit traitent de la discipline médicale. Outre l'apport de ces ouvrages pour la bibliothèque ou le trésor pontifical, cela témoigne de la culture des praticiens en charge de la santé du pape. Jean de Florence ne possède pas moins de dix-huit traités dont il se sert probablement dans sa pratique quotidienne pour soigner au mieux les maux du pontife. Sa bibliothèque personnelle est peut-être mise à disposition de ses confrères ou des médecins occasionnels de la cour. La possession d'un nombre relativement important de volumes, pour une collection personnelle, illustre aussi le niveau de vie du médecin. Servir le pape semble être une place lucrative. Les autres physiciens possèdent sans doute eux aussi des collections qui leur sont propres. Tous ces éléments vont dans le sens d'une réelle culture médicale à la cour pontificale, qui ne s'appuie pas seulement sur les ouvrages détenus par les papes eux-mêmes, mais par la présence au sein de la Curie de médecins lettrés et aisés qui possèdent des manuscrits médicaux nombreux et variés. Les échanges entre les différents praticiens de la cour sont par ailleurs tout à fait envisageables. Cela donne à voir une véritable circulation des savoirs mais aussi l'importance que prend la formation universitaire et avec elle la médecine scolastique au XIV<sup>e</sup> siècle.

En outre, si l'étude des inventaires révèle une augmentation progressive tout au long du siècle du nombre d'ouvrages de médecine dans la bibliothèque pontificale, au regard des collections, ils restent assez peu nombreux. Les manuscrits de théologie sont de loin les plus présents. Si l'on se réfère au catalogue de Grégoire XI, ces derniers représentent 87% des collections, contre 7% pour le droit et 6% pour tous les arts confondus. Malgré tout, la présence de ces quelques manuscrits traduit une curiosité des pontifes pour les soins du corps et la préservation de leur santé. Les traités recensés sont majoritairement des traités de pratique, parmi lesquels des régimes de santé ou des monographies qui traitent d'affections particulières, utilisables en tant que tels pour les soins du pape. Cela peut également témoigner de l'influence de l'école de médecine de Montpellier, où la pratique est au cœur des enseignements.

#### b- Composition des bibliothèques ecclésiastiques : la place des ouvrages de médecine

L'intérêt pour la culture médicale n'est pas le seul fait du pape. Cet attrait pour la conservation de la santé s'observe aussi chez les grands ecclésiastiques, que ce soit les

---

<sup>318</sup> M. NICAUD, *Les régimes de santé au Moyen Âge*, op. cit., p. 560. Édités dans F. EHRLE, *Historia Bibliothecae Romanorum Pontificum*, op. cit., p. 237-238.

cardinaux ou certains évêques. Les cours cardinalices, comme on l'a vu précédemment, comprennent des médecins, chirurgiens, barbiers et apothicaires en charge de la santé des prélats et de ses courtisans<sup>319</sup>. Les lettres de l'un des médecins de Clément VII sont d'ailleurs assez explicites à propos du goût des cardinaux pour les sciences médicales. En effet, Naddino da Prato se plaint dans l'une de ses missives, datée du 11 avril 1387, qu'il adresse à Monte d'Andrea Angiolini, son beau-frère :

« Avec ces seigneurs, je ne vois pas comment les arranger de sorte que ceux qui sont puissants soient pourvus, ils ne veulent que des docteurs en physique. Toute la journée, ils posent des questions de médecine ou de philosophie. Et je sais bien comment cela se passe, moi qui ai vu certaines choses, si je ne les étudiais pas nuit et jour, je ne pourrais pas m'en préserver<sup>320</sup>. »

Autrement dit, les seigneurs, les cardinaux, avant de s'attacher les services du médecin toscan, s'assurent de ses capacités. Pour ce faire, ils l'interrogent eux-mêmes sur des « questions de médecine et de philosophie ». Cela nécessite de leur part une connaissance, même sommaire, dans ces domaines, et donc une curiosité pour ces thématiques. Il leur faut également avoir accès à des ouvrages qui leur permettent de s'informer.

Les cardinaux avaient peut-être accès aux bibliothèques médicales de leur médecin de cour. Les lettres de Naddino sont là encore édifiantes, puisqu'il insiste sur la nécessité de faire venir sa bibliothèque à Avignon afin de pouvoir se préparer au mieux à ces interrogatoires dans son courrier à Monte d'Andréa du 30 mai 1387 :

« C'est un grand inconvénient pour moi de ne pas avoir mes livres et mes vêtements, je les ai attendu deux bons mois, jour après jour. Et ayant d'autres livres, j'aurais fait ici quelque bel acte de science qui m'aurait fait honneur<sup>321</sup>. »

Cet extrait montre bien à quel point sa bibliothèque est indispensable au médecin. Les ouvrages médicaux s'avèrent être de véritables outils de travail, dont le praticien se sert au quotidien. L'étude de la correspondance de Naddino permet de faire une liste de quelques-uns des traités qu'il possédait. Dans ses lettres, il insiste sur les ouvrages de Galien. Il souhaite

---

<sup>319</sup> Cf. Chapitre 2.

<sup>320</sup> J. HAYEZ, « *Veramente io spero farci bene...* » : expérience de migrant et pratique de l'amitié dans la correspondance de maestro Naddino d'Aldobrandino Bovattieri, médecin toscan d'Avignon (1385-1407), *Bibliothèque de l'École des chartes*, 2001, 159, lettre n°11, p. 499 : *Con questi signori non vegio modo acconciarli intero che que' che sono potenti son forniti e presso vogliono dottori in fisica. Tucto giorno i pongono questioni o in medicina o in filosofia. E so bene come 'l fatto va, ché io ch'o pur vedute delle cose, se non fosse il grande studio ch'io fo di di et di notte, non mi protre' scharmire da lloro.*

<sup>321</sup> *Ibid.*, Lettre n°13, p. 502 : *Èmmi grandissimo sconcio non avere auti i miei libri e' miei panni, e ogni aspectati ben due mesi di giorno in giorno. {...} Et avendo auti i libri, are' fatto qua alcuno bell'atto scientifico che m'arebbe fatto honore.*

également vivement avoir accès à une adaptation latine du *Viaticum* d'Ibn al-Jazzar, traduit par Constantin l'Africain – un traité de pathologies – mais également les gloses qu'en a fait Gérard de Berry vers 1200, le *Glosule super Viaticum*<sup>322</sup>. Le *Viaticum* traite notamment de l'affection *amor hereos*, à savoir un trouble mélancolique lié à l'amour<sup>323</sup> qui touche tout spécialement la noblesse, c'est-à-dire la clientèle dont se charge ce médecin de cour<sup>324</sup>.

Les praticiens des cardinaux contribuent, eux aussi, à la culture médicale au sein de leur cour, notamment par le biais de leurs propres bibliothèques. Pour autant, ces sortes d'« interrogatoires » ou de « tests » auxquels les prélats soumettent leurs médecins soulignent leur curiosité personnelle pour la matière médicale. Cela est-il pour autant visible dans leurs bibliothèques ?

Les sources permettant de répondre à cette question sont très lacunaires et nous empêchent d'en faire une analyse de qualité. Pour autant, elles témoignent de certaines tendances qui nous éclairent sur l'intérêt des ecclésiastiques pour l'art de guérir<sup>325</sup>. La source principale pour connaître le contenu de ces collections est le droit de dépouille, établi en 1316 par Jean XXII. Cette procédure permet au pape de récupérer les biens des clercs décédés à Avignon – autrement dit loin de leur bénéfice – par l'intermédiaire d'un commissaire ou « collecteur » qui produit un inventaire précis des biens en se rendant sur le lieu du bénéfice laissé vacant<sup>326</sup>. Cela représente 250 documents qui dressent une liste de 10 195 livres pour le XIV<sup>e</sup> siècle. Sur ces derniers, 9 707 n'ont aucun rapport avec la médecine, et 365 n'ont pas pu être identifiés ; les livres de médecine sont au nombre de 95 et 28 sont des livres de diététique, pour un total de 123 livres de matière médicale<sup>327</sup>. Les bibliothèques qui contiennent au moins un ouvrage de médecine

---

<sup>322</sup> D. JACQUART et F. MICHEAU, *La médecine arabe, op. cit.*

<sup>323</sup> À propos du *Viaticum* et de ses commentaires, voir : M.-F. WACK, *Lovesickness in the Middle Ages. The Viaticum and its Commentaries*. Philadelphie, 1990.

<sup>324</sup> J. HAYEZ, « *Veramente io spero farci bene...* », *op. cit.*, p. 452 et lettre n°8, p. 491 : *E apresso vi mettì ongni scripta la quale sia per letera in mia scientia, et fatti dare al maestro Giovanni di Banduccio uno libro che ssi chiama il Viatico e le chiose di Gherardo Cremonese sopr'esso e certi quaderni di libri di Galieno ch'egli à di mia mano. Apresso dilli che faccia rendere quelli libri ch'io prestai a maestro Matteo, e tucti me li manda in questo forçieri.*

<sup>325</sup> On s'appuiera principalement sur les études de D. WILLIMAN, *Bibliothèques ecclésiastiques au temps de la papauté d'Avignon. Inventaires de bibliothèques et mentions de livres dans les Archives du Vatican (1287-1420)*. Répertoire, Paris, 1980 ; et D. WILLIMAN, J. MONFRIN et M.-H. JULLIEN DE POMMEROL, *Bibliothèques ecclésiastiques au temps de la papauté d'Avignon : Inventaires de prélats et de clercs français*, Paris, 1980. On peut aussi relever l'étude sur les prélats d'Italie du sud d'I. HEULLANT-DONAT, « Les livres dans les dépouilles des prélats d'Italie du Sud au XIV<sup>e</sup> siècle », dans *Formation intellectuelle et culture du clergé dans les territoires angevins (milieu du XIII<sup>e</sup>-fin du XV<sup>e</sup> siècle)*, Rome, 2005, p. 139-159.

<sup>326</sup> Sur le droit de dépouille, consulter D. WILLIMAN, *Records of the Papal Rights of Spoil, 1316-1412*, Paris, 1974.

<sup>327</sup> Dans ses travaux, M. NICOD fait une étude approfondie des inventaires issus du droit de dépouilles et offre des statistiques et des analyses détaillées de certaines bibliothèques ecclésiastiques. On s'appuiera donc sur

sont peu nombreuses : 48 sur 259 d'après les inventaires de droit de dépouille, ce qui ne représente que 18%. Une analyse plus fine montre également que la majorité des clercs ne détiennent qu'un seul livre médical : c'est le cas pour 28 bibliothèques. 13 autres comprennent entre deux et cinq ouvrages de médecine contre seulement quatre, où plus de cinq traités sont relevés. Les régimes de santé correspondent à un cinquième des ouvrages de sciences médicales enregistrés. Ce qui témoigne du fait que les clercs, pour la plupart, ont pour la médecine un intérêt qui se limite à la volonté de préserver leur santé, plus qu'à un véritable goût pour les théories médicales.

Parmi les inventaires connus, certains sont remarquables. La bibliothèque de John Erghome († 1385) mérite ainsi d'être mentionnée. Chanoine augustinien de York, il est aussi professeur de théologie à Bologne puis à Naples, a en sa possession seize ouvrages de médecine, sur les 306 qui composent sa bibliothèque. On y retrouve le premier livre du *Canon* d'Avicenne, le *De conservatione vite humane* de Bernard de Gordon, un *De conservatione sanitatis* anonyme, les *Secrets des secrets* et peut-être l'opuscule diététique de Petrus Musandinus, décrit sous le titre de *Liber medicinalis de regimine infirmi*<sup>328</sup>. Autre exemple intéressant, celui de Thibaud de Castillon. Lorsqu'il meurt en 1356, cet évêque de Lisbonne laisse vingt traités médicaux parmi les 132 livres que renferment ses rayonnages<sup>329</sup>. Parmi ces traités, figurent des ouvrages de médecine sans plus de précisions, mais aussi certains auteurs importants comme Gérard de Crémone ou Constantin l'Africain, et des Montpelliérains : Arnaud de Villeneuve et Roger de Barone<sup>330</sup>. Le fait qu'un évêque de Lisbonne dispose des productions des médecins montpelliérains indique bien leur circulation dans l'espace méridional. Le rôle de la cour pontificale doit donc être interrogé. Les pontifes font peut-être la promotion de leurs médecins ou, ce qui est plus probable, la charge de médecin des papes, ou du moins la relation privilégiée entre l'université de Montpellier avec la papauté d'Avignon, les fait jouir d'une réputation remarquable. Pour autant, le cas de Thibaud de Castillon est unique.

---

ses travaux au cours de cette partie, voir M. NICOUD, *Les régimes de santé au Moyen-Âge*, *op. cit.*, p. 529-596. Sur ces questions, on pourra également consulter : C. BIANCA, P. CHERUBINI, A. ESPOSITO, A. LANCONELLI, G. LOMBARDI, A. G. LUCIANI, M. MOLI FRIGOLA, F. ONOFRI, A. TORRONCELLI, « Materiali e ipotesi per le biblioteche cardinalizie », dans C. BIANCA, P. FARENGA, G. LOMBARDI, A. G. LUCIANI et M. MIGLIO (DIR.), *Scrittura, biblioteche e stampa a Roma nel Quattrocento. Aspetti e problemi : atti del Seminario, 1-2 giugno 1979*, Cité du Vatican, 1980, p. 73-84.

<sup>328</sup> M. NICOUD, *Les régimes de santé*, *op. cit.*, p. 559.

<sup>329</sup> M.-H. JULLIEN DE POMMEROL, « Les livres dans les dépouilles des prélats méridionaux », *Cahiers de Fanjeaux*, 31, 1996, p. 285-314 ; M. NICOUD, *Les régimes de santé ...*, *op. cit.*, Annexe n°3, p. 746.

<sup>330</sup> M.-H. JULLIEN DE POMMEROL, « Les livres dans les dépouilles », *op. cit.*, p. 301.

Finalement, dans la plupart des bibliothèques ecclésiastiques, et c'est bien sûr logique et attendu, ce sont les ouvrages liturgiques, théologiques ou encore les traités de droit canon ou civil qui forment l'écrasante majorité, parce qu'ils sont nécessaires dans l'exercice de leurs fonctions. Ils apparaissent ainsi comme des outils de travail indispensables. Les livres de médecine sont donc plus anecdotiques même s'ils témoignent d'une certaine curiosité intellectuelle pour la discipline, ou du moins d'un souci de se maintenir en bonne santé.

La culture médicale de la cour d'Avignon s'envisage donc à l'aune des productions des médecins, des intérêts des pontifes et des liens qu'ils entretiennent avec certains centres universitaires. Contrairement aux papes du XIII<sup>e</sup> siècle, ceux du XIV<sup>e</sup> ne font pas de leur cour un centre majeur de la discipline médicale. Abandonnant les ambitions des premiers pour retarder la vieillesse, ils n'ont pas le même attrait que leurs prédécesseurs pour les sciences telles que l'alchimie ou l'astrologie. Mais la volonté de conserver la santé est en revanche bien présente. Ils engagent davantage de médecins que les papes romains. Ces derniers sont pour la plupart maîtres en médecine, et une grande partie est issue de l'université de Montpellier. Les pontifes avignonnais sont donc soucieux de prendre à leur service un personnel médical compétent et de bonne réputation. Ils s'occupent également du fonctionnement de l'université montpelliéraine par l'établissement de nouveaux statuts et favorisent leurs membres par différentes mesures. L'écriture médicale des médecins de la cour fait aussi apparaître des carrières particulières. Les trajectoires entre cour et université, entre le praticien et le professeur, sont perceptibles par les sujets choisis. La curiosité des ecclésiastiques de la cour pontificale est également visible à travers les inventaires de leurs bibliothèques. Les traités concernant l'art de guérir ne sont pas les plus nombreux. En revanche, ceux qui apparaissent dans les inventaires manifestent bien la culture médicale qui s'est formée à la cour pontificale. Parmi les ouvrages recensés, les livres de Galien et Hippocrate sont très fréquents, rendant compte de la culture développée par les universités au XIII<sup>e</sup> siècle, notamment à Montpellier. Les échanges avec cette université sont aussi tangibles par la présence des œuvres de certains physiciens montpelliérains dans les collections du pape et d'autres prélats. Quelques traités des médecins de la cour sont aussi conservés dans les inventaires.

Cette relation privilégiée entre le souverain et son praticien ne transparait pas seulement par la constitution d'une culture médicale propre à la cour. La production de traités est un moyen parmi d'autres pour les médecins de se forger une réputation et de s'élever dans la société. Prendre soin du pontife permet une ascension sociale. En devenant le soignant du chef de la

chrétienté, le physicien obtient des rétributions régulières et conséquentes, des privilèges et un prestige qui fait sa réputation. À la cour pontificale plus qu'ailleurs, il a aussi l'espoir d'obtenir des bénéfices ecclésiastiques. Les physiciens du pape jouissent donc d'une forme de patronage et de protection.



## CHAPITRE 4 : LE PATRONAGE DES PAPES ET DES CARDINAUX

Avant le Grand Schisme d'Occident, les papes d'Avignon consacrent 4 % de leur budget annuel au mécénat des arts et des sciences<sup>1</sup>. Les cours sont le lieu privilégié du mécénat en cette fin de Moyen-Âge et la cour pontificale ne fait pas exception. Elle joue un rôle important dans le développement culturel, architectural et artistique. De nombreuses études sont d'ailleurs parues à propos de la cour pontificale d'Avignon et de son impact sur l'artisanat local, notamment pour ce qui concerne la construction du palais pontifical et de sa décoration, mais aussi dans le domaine de la musique<sup>2</sup>. Tous les pontificats ne sont pas égaux face au mécénat. Certains pontifes sont bien plus actifs que d'autres dans ce domaine. Clément VI s'illustre par une cour brillante, modifie les institutions et crée de nouveaux instruments autant politiques que culturels afin de mettre en valeur le raffinement de sa cour. L'exemple le plus probant est celui du *pictor pape*. Avec Clément VI naît l'office de « peintre du pape » qu'occupe Matteo Giovannetti à partir de 1346<sup>3</sup>. Il intervient désormais dans les décisions concernant les fresques du palais pontifical, dont la production augmente d'ailleurs considérablement lors du pontificat de Clément VI<sup>4</sup>. Le *pictor pape* se voit également confier des tâches importantes, telles que la supervision des chantiers. C'est sous le même pontificat que la chapelle est réorganisée et que l'*ars nova* est introduit, en recrutant à la cour des chantres du nord de la France, véritables professionnels qui maîtrisent de nouvelles techniques musicales. L'*ars nova* se diffuse en Occident, à partir de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle et de la cour de Clément VI<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> G. DUMAS, *Santé et société à Montpellier à la fin du Moyen Âge*, Leyde, 2015, p. 164 ; on consultera aussi à propos du mécénat des papes : Y. RENOARD, *La papauté d'Avignon*, Paris, 1954, Chap. VII ; P. GILI, *Humanisme et Église en Italie et en France méridionale (XI<sup>e</sup> siècle-milieu du XVI<sup>e</sup> siècle)*, Rome, 2004.

<sup>2</sup> À propos de ces questions voir A. JAMME et O. PONCET (dir.), *Offices et papauté (XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle). Charges, hommes, destins*, Rome, 2005 ; A. JAMME et O. PONCET (dir.), *Offices, écrits et papauté (XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle)*, Rome, 2007 ; B. GUILLEMAIN, « Le mécénat à la cour pontificale d'Avignon », dans S. CAVACIOCCHI (dir.), *Gli aspetti economici del mecenatismo in Europa secc. XIV - XVIII : atti della diciassettesima settimana di studi, 19 - 24 aprile 1985*, part. 1, CD-ROM, 1999.

<sup>3</sup> Né à Viterbe en 1300, il arrive à Avignon aux alentours de 1343. Il occupe le poste de *pictor pape* à partir de 1346, mais officie déjà à Avignon au nom du pape dès 1344. On lui doit notamment les fresques des chapelles Saint-Martial et Saint-Jean et celles des prophètes. Après son séjour avignonnais, il retourne à Rome, où il meurt en 1369, alors qu'il travaille à la décoration du palais du Vatican.

<sup>4</sup> É. ANHEIM, « Un atelier italien à la cour pontificale d'Avignon. Matteo Giovannetti, peintre du pape Clément VI (1342-1352) », *Annales, Histoire, Sciences sociales*, 2017, 3, p. 703-735.

<sup>5</sup> É. ANHEIM, « La musique polyphonique à la cour des papes au XIV<sup>e</sup> siècle. Une sociologie historique », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre, BUCEMA* [En ligne], Hors-série 2, 2008, <https://doi.org/10.4000/cem.9412>, consulté le 15 juin 2023 ; *Id.*, « La grande chapelle de Clément VI », dans *Monument de l'histoire. Construire, reconstruire le Palais des Papes (XIV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Avignon, 2002, p. 123-129 ; *Id.*, « Diffusion et usages de la musique polyphonique mesurée (*ars nova*) dans la France du Midi, le nord de l'Espagne et de l'Italie, 1340-1430 », *Cahiers de Fanjeaux*, 35, 2000, p. 287-323.

Pour autant, peut-on considérer la médecine comme une discipline dont les papes se feraient les mécènes ? Matteo Giovannetti bénéficie d'un qualificatif particulier, au même titre du reste que le personnel médical : on retrouve dans les comptes les mentions de *medicus pape*, *chirurgus pape*, *barbitonsor pape* ou encore *apothecarius pape*. Ce vocable n'est attribué qu'à quelques personnages qui semblent mieux placés à la cour et plus proches du souverain pontife. En outre, les papes ne sont pas les seuls à prendre des praticiens sous leur protection. Les cardinaux font aussi bénéficier les médecins de leurs libéralités. Mais il faut distinguer ce qui relève de nouvelles fonctions qui témoignent de l'intérêt du pape pour la peinture de ce qui relève de commandes et achats et renvoie plus précisément au mécénat. Et cela vaut donc aussi pour la médecine : avoir un médecin attitré ne relève pas du mécénat mais d'un souci de soi, du besoin d'être pris en charge pour le maintien de sa santé par un professionnel.

Les acteurs de santé obtiennent des honneurs et des privilèges qui peuvent parfois s'apparenter à du mécénat, sans toutefois en être tout à fait. Le pape entretient ces praticiens à la cour par l'assignation d'un logement au palais ou le partage de sa table. L'attribution de cadeaux, en nature ou en monnaie, est un autre moyen de faveurs. Le pontife utilise aussi l'octroi de bénéfices ecclésiastiques pour enrichir ses praticiens favoris<sup>6</sup>. Il s'agit d'accorder des charges ecclésiastiques, plus ou moins importantes, à ses proches ou aux membres de sa cour, dont font partie les acteurs de la santé. Dimension importante du gouvernement pontifical d'Avignon, la politique bénéficiale a été longuement étudiée dans son fonctionnement général. Il restait cependant à interroger la place des médecins et autres praticiens de santé dans ce dispositif. Cette protection diffère selon les pontificats en fonction de la générosité de chaque pape.

Ces éléments permettant d'appréhender la politique culturelle du pape, et plus particulièrement la promotion du milieu médical avignonnais, proviennent de deux sources essentielles : les comptes de la Chambre apostolique et les correspondances pontificales. L'étude de la comptabilité autorise une approche fine de l'entretien et de la protection des

---

<sup>6</sup> Sur les politiques bénéficiales des papes d'Avignon, voir : B. GUILLEMAIN, « La politique bénéficiale du pape Benoît XII. 1334-1342 », *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*, 299, Paris, 1952 ; *Id.*, *La cour pontificale d'Avignon (1309-1376). Étude d'une société*, Paris, 1966 ; L. CAILLET, *La Papauté d'Avignon et l'Église de France. La politique bénéficiale du pape Jean XXII en France (1316-1334)*, Paris, 1975 ; P. GENEQUAND, *Une politique pontificale en temps de crise. Clément VII d'Avignon et les premières années du Grand schisme d'Occident (1378-1394)*, Bâle, 2013. Dans le même registre, à propos de la collation des bénéfices ecclésiastiques voir : G. MOLLAT, *La collation des bénéfices ecclésiastiques sous les papes d'Avignon (1305-1378)*, Paris, 1921.

médecins. Elle donne à voir les mécanismes d'intégration et le parcours professionnel de ces acteurs au sein du milieu curial.

## I- Les métiers de santé dans les comptes de la chambre apostolique

Le travail sur les livres de comptes de la Chambre apostolique est ici primordial<sup>7</sup>. Les dépouillements effectués aux Archives du Vatican sont à l'origine des réflexions sur la place des médecins à la cour et plus généralement sur les formes de mécénat dont les praticiens ont bénéficié. Les mentions des acteurs de santé dans les comptabilités sont également essentielles puisqu'elles témoignent tout autant de leurs rétributions, que de leurs diverses charges au sein de la Curie, de leur place dans la hiérarchie de la *familia* pontificale, et finalement des différentes significations que revêt le statut de médecin auprès du souverain pontife. Il ne s'agit pas seulement d'examiner les mentions de rétribution, mais aussi d'en comprendre l'utilité pour la cour, d'en observer la construction, l'organisation et la conservation.

### A- L'organisation et les mentions médicales dans les Livres de comptes

#### 1) Les archives de la Chambre pontificale

C'est au XIV<sup>e</sup> siècle que la société de cour autour du pape s'organise et se renforce. Cela est d'abord dû à sa sédentarisation dans l'espace avignonnais mais aussi à la volonté des pontifes successifs de mettre en place une administration efficace<sup>8</sup>. D'autant que le XIV<sup>e</sup> siècle est, de manière générale, un moment important pour la production de documents administratifs et politiques mais aussi pour leur conservation. La cour pontificale s'inscrit ainsi dans un mouvement général, où l'écrit prend une place considérable dans les cours européennes<sup>9</sup>. C'est

---

<sup>7</sup> À propos de l'intérêt des sources comptables, voir A. JAMME, « Histoire médiévale et comptabilités : renouveau d'un champ historiographique, renouvellement des perspectives d'édition », dans *Pourquoi éditer des textes médiévaux au XXI<sup>e</sup> siècle ?*, Paris, 2014, [en ligne], [https://perspectivia.net/servlets/MCRFileNodeServlet/ploneimport\\_derivate\\_00000439/jamme\\_histoire.doc.pdf](https://perspectivia.net/servlets/MCRFileNodeServlet/ploneimport_derivate_00000439/jamme_histoire.doc.pdf) consulté le 15 juillet 2023.

<sup>8</sup> V. THEIS, « Chapitre II. Les progrès de la centralisation romaine au siècle de la papauté avignonnaise (1305-1378) », dans M.M. DE CEVINS et J.M. MATZ (dir.), *Structures et dynamiques religieuses dans les sociétés de l'Occident latin (1179-1449)*, Rennes, 2010, p. 33-43.

<sup>9</sup> V. THEIS, « Les registres de comptes comme archives de la cour pontificale d'Avignon dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles* (revue en ligne), 16, 2019. <https://doi.org/10.4000/crev.17058> (consulté le 15 mars 2023).

avec l'installation de la papauté à Avignon que se met en place une réglementation pour la Chambre apostolique et la production de livres de comptes.

a- Description des manuscrits

Jean XXII, notamment, joue un rôle primordial dans ce remaniement, et les premiers registres pontificaux datent de son gouvernement, aux alentours de 1316. Ce dernier fait venir à la cour avignonnaise les personnages qui officiaient dans son entourage avant d'être élu. Ce sont eux qui importent de nouvelles techniques d'enregistrement comptable, autrement plus élaborées que celles qui prévalaient alors. La forme des comptabilités ne change guère après Jean XXII. Les officiers de la Chambre apostolique collectent tous les documents comptables produits par la cour, et se chargent d'en faire une synthèse sous la forme d'un livre de comptes complet.

Ces sources sont conservées aux Archives du Vatican dans la catégorie *Camera Apostolica*. Un index permet de repérer les années et les thématiques traitées. Dans ces registres, on trouve : les *Introitus et Exitus*, les *Collectoriae*, et les *Instrumenta Miscellanea*. Les *Introitus et Exitus* traitent des paiements des officiers. Ce sont les livres de comptes à proprement parler. Les *Collectoriae* contiennent normalement les comptes des collecteurs. Seulement, avec les remaniements archivistiques, certains registres qui n'ont rien à voir avec les collectories s'y retrouvent, dont certains portent sur les distributions de gages ou les allocations de logement des courtisans. Les *Introitus et Exitus* et les *Collectoriae* sont détaillés dans un inventaire, que l'on retrouve dans la salle des Index des archives, à la cote 1036. Quant aux *Instrumenta Miscellanea*, il s'agit de pièces éparses qui peuvent, pour quelques-unes, concerner les familiers du pape. Les *Introitus et Exitus* sont constitués de 565 fascicules qui s'étendent de 1279 à 1564 et qui concernent donc tous les pontificats avignonnais. Ils rassemblent différents types de livres de comptes.

Tout d'abord les Grands livres de comptes, qui sont des registres organisés de manière chronologique, par année de pontificat, et qui commencent au couronnement du pontife régnant. Ils contiennent deux parties distinctes. Une première concerne les recettes de la Chambre, où sont consignées les différentes catégories de rentrées d'argent : les cens, les visites, les collectories, les communs services, les émoluments de la bulle, les procurations, les décimes, les subsides et une catégorie « divers ». Une seconde partie traite des dépenses en les répartissant en quinze à dix-huit rubriques plus ou moins stables. Ces dernières sont en général énoncées dans le même ordre : d'abord la cuisine, la paneterie, la bouteillerie, la maréchalerie, donc les offices domestiques ; puis les vêtements et fourrures ; les suivantes concernent les

ornements, les écritures et les livres ; sont alors évoqués les comptes de construction, les bulles et les lettres ; les gages ordinaires et extraordinaires des familiers ; et parfois les loyers des hôtels de certains courtisans ; enfin, les aumônes pour les pauvres, et la Pignotte, à savoir les aumônes secrètes<sup>10</sup>. Pour chaque catégorie, le scribe note un bilan général de dépense, et à la fin du livre de compte se trouve mentionnée la somme totale des dépenses pour l'année. De même, pour chaque rubrique, le scribe fait la liste des bénéficiaires, sous forme de mentions de dépenses, avec le nom, la fonction, la somme et le motif de la dépense, ainsi que la date, avec la mention du jour, du mois et de l'année. Outre les Grands livres de comptes, il existe des livres-journaux, dans lesquels les dépenses ne sont pas classées par catégories mais par ordre chronologique, avec la mention de la catégorie concernée en marge à gauche. Sont également conservés dans ces archives des manuels, qui sont tenus au jour le jour et ne mentionnent que les dépenses<sup>11</sup>.

Un autre élément important à relever concerne les monnaies employées. Pour les premiers pontificats, elles sont multiples. En revanche, à partir du pontificat de Clément VII, toutes les sommes sont traduites en florins caméraux – la monnaie de la Chambre pontificale – qui apparaît à la fin de chaque mention en bas à droite.

La comptabilité témoigne ainsi de la vie de la cour, et ce de plusieurs points de vue. Les dépenses des offices domestiques renseignent sur la consommation de cette société de cour. Ils peuvent fournir des informations sur le nombre d'hôtes entretenus par le palais, de même que sur les habitudes alimentaires du pontife et de ses proches. Les frais engagés pour la construction permettent de suivre les travaux réalisés pour le palais d'Avignon par les différents pontifes qui ont entrepris d'en faire un symbole de leur pouvoir. Les aumônes éclairent la politique charitable de chaque pape. Enfin, les gages ordinaires et extraordinaires indiquent les noms et les fonctions des officiers et des familiers du pape, parmi lesquels les médecins, chirurgiens, barbiers et apothicaires. Ces dernières catégories témoignent de l'entretien de plusieurs centaines de familiers. Cela fait des comptes de la chambre apostolique, de par leur très grande précision et leurs nombreux détails, « les principales archives de la cour durant la première moitié du XIVe siècle », selon l'expression de Valérie Théis<sup>12</sup>. L'analyse du budget attribué à chaque catégorie donne une idée de la place accordée par la papauté à l'entretien de sa *familia*. Elle obtient ainsi la deuxième place, représentant 12,7 % du budget total, après les

---

<sup>10</sup> *Ibid.*

<sup>11</sup> V. THEIS, *Le gouvernement pontifical du Comtat Venaissin (vers 1270 - vers 1350)*, Rome, 2012.

<sup>12</sup> V. THEIS, « Les registres de comptes comme archives, *op. cit.*

dépenses pour la guerre sous le pontificat de Jean XXII. Sous Benoît XII et Clément VI, la part des revenus de la cour attribuée aux officiers est primordiale puisqu'elle est la plus importante, représentant respectivement 33 % et 20 %. Elle reprend la deuxième place, toujours après les dépenses de guerre sous Innocent VI, où la *familia* représente environ 15 %<sup>13</sup>. Les officiers et les familiers forment donc une part non négligeable, voire essentielle dans les dépenses effectuées par la cour pontificale<sup>14</sup>. Le nombre de ces officiers du palais oscille entre 150 et 330 personnes pour les pontificats de Clément V à Grégoire XI.

Ces archives illustrent la volonté de contrôle de la part des instances pontificales. Les dépenses réalisées par les divers offices de la cour sont toutes recueillies. Le nombre de jours travaillés est précisé pour chaque familier. La charge d'enregistrer et de mettre en forme ces données est confiée à des officiers dédiés uniquement à la gestion comptable.

#### b- La tenue des comptes

Ces archives comptables émanent de l'organe central d'organisation et de contrôle de la fiscalité au sein du gouvernement du pape : la Chambre apostolique. Elle dispose de plusieurs attributions. C'est elle qui est en charge de la gestion des revenus pontificaux et de l'ordonnement de la vie matérielle de la cour. Elle est également à la tête d'une administration dont les agents se déploient dans toute la chrétienté, et qui règle l'émission des monnaies. Elle dispose de son propre tribunal, en charge de juger les litiges de perception des taxes. La correspondance des papes, et en particulier tout ce qui se rapporte aux princes temporels, dépend aussi de la Chambre apostolique. Enfin, les courriers, qui s'occupent des transmissions de la Papauté avignonnaise, sont sous son commandement<sup>15</sup>. Parce qu'elle est garante du Trésor, l'institution et ses agents ont un lien particulier avec le pontife.

Le chef du personnel financier est le camérier. Ce personnage est l'un des plus importants de la cour pontificale. Il est tout à la fois conseiller intime du pape, de même que celui qui

---

<sup>13</sup> Les chiffres sont issus de l'article d'A.-M. HAYEZ, « La rétribution des officiers et familiers des papes au XIVe siècle », dans A. JAMME et O. PONCET (dir.), *Offices...*, *op.cit.*, p. 561 ; voir également A.-P. FRUTAZ, « La famiglia pontificia in un documento dell'inizio del sec. XIV », dans *Paleographica diplomatica e archivistica. Studi in onore di Giulio Batteli*, Rome, 1979, p. 277-323.

<sup>14</sup> Sur l'entretien des familiers dans les comptes de la Chambre apostolique, voir les travaux de S. WEISS, *Die Versorgung des päpstlichen Hofes in Avignon mit Lebensmitteln (1315-1378). Studien zur sozial – und Wirtschaftsgeschichte eines mittelalterlichen Hofes*, Berlin, 2002.

<sup>15</sup> B. GUILLEMAIN, *La cour pontificale d'Avignon (1309-1376). Étude d'une société*, Paris, 1966, p. 277-304 ; J. FAVIER, *Les papes d'Avignon*, Paris, 2006 ; voir aussi A. JAMME, « De la banque à la chambre ? Naissance et mutations d'une culture comptable dans les provinces papales entre XIIIe et XVe siècle », dans A. JAMME et O. PONCET (dir.), *Offices et papauté*, *op.cit.*, p. 139-226 et V. THEIS, « Les progrès de la centralisation romaine au siècle de la papauté avignonnaise (1305-1378) », dans M.-M. DE CEVINS et J.-M. MATZ (dir.), *Structures et dynamiques religieuses dans les sociétés de l'Occident latin (1179-1449)*, Rennes, 2010, p. 33-43.

transmet ses ordres, et le responsable de tout ce qui est produit par la Chambre apostolique. Plus que des compétences, c'est la confiance qui prévaut dans le choix du camérier par le pontife. Dans la hiérarchie de la Chambre viennent ensuite les trésoriers. Ceux-ci gèrent la caisse pontificale, la tenue des comptes et l'action des agents. Les trésoriers sont assistés par les clercs de la Chambre, dont les missions sont assez variées. Enfin vient le personnel subalterne, employé aux travaux d'écriture : les notaires, les scribes, le caissier et les changeurs. D'autres personnels pourraient être évoqués pour les services rattachés à la Chambre, entre autres pour la rédaction des lettres, leur transmission mais également concernant la juridiction propre au service financier. De 1305 à 1378, sans le personnel subalterne, 575 titulaires ont officié à la Chambre<sup>16</sup>. Un chiffre qui souligne la place essentielle de la gestion du Trésor au sein du gouvernement pontifical.

Les Grands livres de comptes qui renseignent sur la vie de la cour sont donc produits par ce personnel pluriel, qui n'enregistre pas les différentes mentions au hasard. Les volumes sont organisés de manière très méthodique. Ils rendent compte des hiérarchies de la cour. Les acteurs de la santé apparaissent-ils toujours dans les mêmes rubriques dans ces livres ? Peut-on y déceler la place qu'ils occupent dans la société curiale ?

#### c- L'espace consacré aux questions médicales

L'étude des comptes pontificaux fait ressortir des caractéristiques assez précises de l'espace accordé aux médecins, chirurgiens, barbiers et apothicaires. Leurs apparitions répondent à une réglementation précise : ils y figurent toujours dans les mêmes catégories et presque toujours à la même place. Les gages ordinaires (*varia ordinaria*) et les gages extraordinaires (*varia extraordinaria*) fournissent l'essentiel des mentions liées aux acteurs de la santé. Il arrive qu'ils se retrouvent dans certaines autres rubriques, comme celle qui concerne les loyers des hôtels ou encore dans les aumônes, mais de manière exceptionnelle. Les gages ordinaires consignent essentiellement les rétributions des officiers de la curie dont les services sont installés au palais. Parmi ces derniers, sont inscrites les rémunérations régulières des médecins, qualifiés de manière interchangeable de *fisicus*, *phisicus* (physicien), *medicus* (médecin), *magistrus in medicina* (maître en médecine). Il en est de même pour les chirurgiens : *chirurgicus*, ou *surgicus* ; les barbiers : *barberius* ou *barbitonsor* ; et pour les apothicaires : *apotecarius* ou *ypotecarius*. À ces vocables sont ajoutés le *domini nostri pape* (de notre seigneur le pape) indiquant ainsi la qualité de personnel attaché directement au pape. Cela les distingue de ceux

---

<sup>16</sup> B. GUILLEMAIN, *La cour pontificale, op. cit.*, p. 304.

dont le nom est suivi de *curia Avignone*, qui indique leur attachement à la cour mais pas au pape en personne. Les apothicaires peuvent aussi appartenir à la catégorie de la « ville d'Avignon ». Lorsqu'ils apparaissent dans les gages extraordinaires, c'est que le pape a fait un cadeau particulier à l'un de ces praticiens ou de ces apothicaires. Ce sont toujours des personnages qui lui sont attachés personnellement qui en bénéficient, et l'on y trouve des présents très variés par leur nature.

Enfin, en ce qui concerne les gages ordinaires, ils sont pratiquement toujours organisés de la même manière. Les familiers apparaissent dans un ordre assez précis. Un procédé qui fournit un indice de la position du médecin dans la hiérarchie de la *familia* pontificale.

Cancellarie 194 fl. 9 s. 9 d., correctori 27 fl. 4 s. 4 d., marescallo iusticie 290 fl. 20 s. 9 d., magistro in theologia 36 fl. 16 s. 8 d., 16 penitenciaris pro tota et uni pro 50 diebus 419 fl. 5 s. 11 d., 13 capellanis pro tota et certis pro 23 diebus 419 fl. 23 s. 5 d., 3 clericis camere pro tota 106 fl. 8 s. 8 d., 2 bullatoribus 63 fl. 17 s. 7 d., 2 clericis capelle 26 fl. 9 s. 9 d.

I {Porta} Vigeronno magistro hostiario 27 fl. 4 s. 4 d., P. de Sancto Marciali, Geraldo de Champiers, Aycardo de Saya, Geraldo de Leschamel, Ademaro de Agrifolio.

II {Porta} Galhardo de Mazerolis, P. de Podensato, Aymerico de Boichon, Geraldo del'Veruh, Guinaberto Daren, Petro Lelli Stephani, Iohanni de Hospitali, Geraldo de Lissaco.

III {Porta} Bertrando de Veruhoha, Arnaldo Comarci, Stephano Balisterii, Petro Fernandi, Stephano Maliani, P. Bessiere, Aymerico de Rupe, Petro Lavernha, Raynaldo de Lur, Roberto de Bailh.

45 cursoribus pro tota et certis pro 26 diebus, 376 fl. 2 s. 8 d., 10 hostiariis iunioribus pro tota et uni pro 28 diebus 155 fl. 3 s. 8 d., 58 servientibus armorum pro tota et certis pro 50 diebus 978 fl. 6 s. 6 d., 12 palafrenariis pro tota 99 fl. 6 s. 6 d., d. G. de sancto Amancio 56 fl., Nicolao de Monte Claro, Helye de Noxovio pro 35 diebus 16 fl. 21 s. 4 d., 3 famulis suis 12 fl. 9 s. 9 d., d. B. Gaucelmi 27 fl. 4 s. 4 d., 2 coquis 54 fl. 8 s. 8 d., Bernardo alteri coquo 16 fl. 13 s., Philippo alteri coquo pro 37 diebus 10 fl. 22 s. 2 d., 3 brodariis 24 fl. 19 s., 6 d., 2 buticulariis 32 fl. 26 s., 2 panetariis 24 fl. 19 s. 6 d., 3 registratoribus 37 fl. 5 s. 5 d., {Bernardo} custodi vaisselle 16 fl. 13 s., {Geraldo Furnerii} custodi cere 16 fl. 13 s., scriptori coquine 8 fl. 6 s. 6 d., **mag. Iohanni de Florentia phisico 27 fl. 4 s. 4 d. , mag. B. Seguini phisico pro 15 diebus 7 fl. 3 s. 11 d., mag. Iohanni de Ianua surgico pro toto 27 fl. 4 s. 4 d., mag. Petro Augerii pro 6 diebus 2 fl. 22 s. 9 d.**, mag. Gasberto de Septem Fontibus 12 fl. 9 s. 9 d., custodi carceris 20 fl. 16 s., custodi servorum 9 fl. 2 s. 4 d., trahenti campanam {Bernardo} 4 fl. 3 s. 3 d., d. Poncio Saturnini, d. Iacobo Garnoti 16 fl. 13 s., B. carraterio 4 fl. 16 s., H. Corbati pro augmento 8 fl. 6 s. 6 d., scobatori 3 fl. 16 s., G. de Channaco, magistro marescalce, 27 fl. 4 s. 4 d., cleric suo 8 fl. 6 s. 6 d., advocati fisci 15 fl. 9 s. 9 d., **Garino barbitonsori 16 fl. 13 s.**, d. Petro Sainterii cum 10 sociis suis pro tota et uni pro 51 diebus 197 fl. 1 s. 6 d.

Scutiferi (...) Petro Bertrandi (...) Ademaro Barrani (...)

**Figure 12 : Exemple de rubrique de gages ordinaires du 3 juin 1346<sup>17</sup>**

<sup>17</sup> AAV, *Reg. Cam., Introitus et Exitus*, 247, f. 184, *Vadia ordinaria* ; K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben der apostolischen Kammer unter Benedikt XII, Klemens VI, und Innocenz VI, (1335-1362)*, Paderborn, 1914, p. 323-324.



Cette page, extraite du livre de compte de 1346-1347, donc du pontificat de Clément VI, illustre bien la construction des comptabilités au temps des papes d'Avignon. Les médecins, chirurgiens et ici, le barbier, apparaissent plutôt à la fin de la liste des gages ordinaires des familiers. Leurs noms sont écrits intégralement, même si certains voient leur prénom abrégé, ce qui n'est pas le cas de la plupart des familiers cités, dont seule la fonction est donnée. Un fait qui constitue une marque d'importance. Les acteurs de la santé ne sont pas des anonymes à la cour et le fait que leurs noms soient connus témoigne de leur place éminente auprès du pape, à l'instar d'autres familiers.

Autre observation : les médecins sont mentionnés en premier, une marque de leur prééminence sur les autres praticiens. Les chirurgiens suivent directement, associés aux médecins. Ils semblent donc considérés eux aussi comme des praticiens respectables. Le mot *magister* accompagne fréquemment leur nom, ce qui renvoie souvent à un titre universitaire dans le domaine de la santé, même si les artisans peuvent aussi en être qualifiés. Le scribe indique par-là la qualification diplômante de l'individu. Le barbier Garin, en revanche, n'est évoqué qu'en fin de rubrique, nettement séparé des autres. Il ne bénéficie d'aucun titre. Ce qui confirme le statut inférieur du barbier vis-à-vis des médecins et chirurgiens. Un autre barbier apparaît, lui dans la mention suivante, parmi les écuyers : Pierre Bertrand. Même traitement pour l'apothicaire du pape : Adhémar Barral. Ces deux personnages sont séparés du groupe précédent. Que l'apothicaire ne soit pas associé directement aux médecins et chirurgiens fait sens puisqu'il ne soigne pas. Il se contente de fournir les épices et médecines. En revanche, le fait de trouver un barbier non loin des praticiens et un autre parmi les écuyers pose question. Il faut peut-être y voir deux fonctions différentes. Les missions attribuées aux barbiers étant peu claires. Il est possible que Garin s'occupe de quelques actes dans le domaine médical telle la saignée, tandis que Pierre ne serait qu'un barbier au sens propre du terme, en charge de la barbe du pontife. Les deux hommes pourraient aussi occuper une position différente auprès du pontife. Garin serait alors le barbier du pape, alors que Pierre serait un barbier de la cour d'Avignon.

Pour autant, les médecins ne semblent pas figurer, du moins dans les comptes, au sommet de la hiérarchie des familiers. Parmi les premiers nommés on trouve le chancelier, le maréchal de justice, le maître de théologie et tous les sujets subalternes travaillant dans ces services comme les correcteurs, les clercs de la Chambre, les bullateurs ou encore les clercs de la Chapelle et les chapelains. Les praticiens, eux, se placent dans une mention différente après les coursiers, les huissiers mineurs, les sergents d'armes, les palefreniers, les cuisiniers, les aides-

cuisine, les bouteillers, les boulangers, les registrateurs, le gardien de la vaisselle et le gardien de la cire et le scribe de la cuisine. En revanche, ils se situent avant le gardien de la prison, le gardien des sergents, le sonneur de cloches, le charretier, le maître de la maréchalerie, l'avocat du fisc, le barbier et le balayeur. L'ensemble de la rubrique permet par ailleurs de se faire une idée de la composition de la *familia* pontificale de ce milieu de XIVE siècle.

Pour la période suivante, les mêmes constatations sont faites. L'étude des comptabilités après le retour de la papauté à Rome au XVI<sup>e</sup> siècle révèle des données très similaires. La source utilisée pour cette période est la série des rôles, qui débute en 1552. De même que les comptes du XIVE siècle, elle livre la composition fine de la famille pontificale. Les médecins, chirurgiens, barbiers et apothicaires en font toujours partie et on les retrouve aux côtés de personnages qui participent à la gestion du palais ou au gouvernement de la Curie. Pour ce qui est de son organisation, on reconnaît la même partition entre les acteurs de la santé. Les médecins et chirurgiens ensemble, sont ici clairement identifiés comme en charge de la santé physique et morale du pontife. Ils figurent dans une même catégorie mais sont distincts l'un de l'autre. L'apothicaire figure sur la même page mais dans une autre rubrique. Le barbier quant à lui, comme au XIVE siècle, se retrouve sur un autre folio, ici, parmi les « Aides de la Chambre »<sup>18</sup>.

Les comptes du XVI<sup>e</sup> siècle, tout comme ceux du XIVE siècle distinguent donc bien ostensiblement les médecins et chirurgiens des barbiers. Ce fait est notable puisque dans les villes ou les instances communales italiennes mais aussi méridionales, dès le XIVE siècle, et plus encore au XVI<sup>e</sup> siècle, la tendance est inverse. Dans cet autre cadre, les médecins forment un groupe isolé, alors que les chirurgiens ont de plus en plus tendance à être associés aux barbiers. Les apothicaires composent une dernière catégorie d'acteurs dans le domaine de la santé. En témoigne notamment la manière dont ils sont souvent évoqués dans les sources. Les termes *chirurgien* et *barbier* sont souvent interchangeable. À Montpellier, alors qu'ils sont différenciés dans la première moitié du XIVE siècle, à partir de 1360, le terme de chirurgien désigne de plus en plus soit le chirurgien soit le barbier, sans que la distinction ne soit faite. Les maîtres chirurgiens-barbiers obtiennent par ailleurs leurs premiers statuts officiels autour de 1430 et forment donc une corporation unique<sup>19</sup>. Il faut ajouter à cela les nombreux procès qui opposent chirurgiens et barbiers, se confrontant fréquemment, s'accusant mutuellement

---

<sup>18</sup> Toutes ces données ont été mises en lumière par E. ANDRETTA, *Roma Medica. Anatomie d'un système médical au XVI<sup>e</sup> siècle*, Rome, 2011, p. 225 et suiv.

<sup>19</sup> G. DUMAS, *Santé et société, op. cit.*, p. 103-104 et p. 108 ; C. D'AIGREFEUILLE, *Histoire de Montpellier*, t. III, Montpellier, 1879, p. 392.

d'exercer illégalement ou de voler les patients de l'autre<sup>20</sup>. Que ce soit dans l'entente ou dans l'affrontement, barbiers et chirurgiens sont associés les uns aux autres sur plus d'un terrain.

Autre point commun entre les XIV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, la question des rétributions. La distinction entre médecins-chirurgiens et barbiers se fait aussi du point de vue des appointements. Effectivement, les barbiers, dans un cas comme dans l'autre, sont moins bien payés que les médecins-chirurgiens. Ces paiements prennent diverses formes et sont plus ou moins réguliers.

## 2) Les paiements attribués aux praticiens

Les médecins, comme le reste du personnel engagé par la cour, sont de fait rémunérés en fonction de différents critères<sup>21</sup>. Les hommes de la Chambre tiennent tout d'abord compte de leur place auprès du pape mais aussi du nombre de jours travaillés et enfin si ces jours sont maigres ou gras.

Cela tient à l'héritage du XIII<sup>e</sup> siècle, où les membres de la cour pontificale n'étaient pas encore appointés par des sommes d'argent déterminées mais en nature. Cette situation était notamment due à l'itinérance de la cour qui ne permettait pas la mise en place d'un système administratif développé. La rémunération principale se faisait alors en *viandae*, littéralement « viandes », mais ici cela désigne probablement plus généralement la nourriture, en fonction des jours maigres et des jours gras et du nombre de personnes que comptait le foyer. On peut également trouver la fourniture de textiles pour l'habillement nécessaire à la charge occupée ; la cire apparaît aussi comme l'un des appointements possibles ; enfin, toutes sortes de dons et de cadeaux exceptionnels pouvaient être pris en compte<sup>22</sup>.

---

<sup>20</sup> À propos de ces procès, voir L. GARRIGUES, « Les professions médicales à Paris au début du XV<sup>e</sup> siècle : praticiens en procès au parlement », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 156-2, 1998, p. 317-367 ; H. LEUWERS, « L'examen de capacité des chirurgiens et des barbiers de Paris : savoir-faire et qualification en justice (XIV<sup>e</sup> - milieu du XVI<sup>e</sup> siècle) », *Cahiers François Viète*, III-6, 2019, p. 55-76. Sur les statuts des chirurgiens parisiens, voir : B. COURRY, « Contribution à l'histoire sociale des praticiens parisiens à la fin du Moyen Âge : aspects méthodologiques », *Sources, travaux historiques*, 5, 1986, p. 13-28 ; D. JACQUART, *La médecine médiévale dans le cadre parisien*, Paris, 1998, p. 82-85.

<sup>21</sup> À propos des rémunérations des officiers du pape, avant et pendant le schisme voir : A.M. HAYEZ, « La rétribution des officiers et familiers des papes au XIV<sup>e</sup> siècle », et P. GENEQUAND, « Les rémunérations composites de la cour pontificale au début du Grand Schisme d'Occident », dans A. JAMME et O. PONCET (dir.), *Offices et papauté, op. cit.*, p. 449-495 et p. 427-448.

<sup>22</sup> A. PARAVICINI BAGLIANI, *La cour des papes au XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1995, p. 108-118. Voir également : J. HALLER, « Zwei Aufzeichnungen über die Beamten der Curie im 13 und 14 Jahrhundert », *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*, 1, 1898, p. 1-3 ; L. DEHIO, « Die Uebergang von Natural – zu Gelbdesoldung an der Kurie », *Sozial – und Wirtschaftsgeschichte*, 8, 1910, p. 56-77 ; A.P. FRUTAZ, « La famiglia pontificia in un documento dell'inizio del sec. XIV, dans *Paleographica diplomatica et archivistica. Studi in onore di Giulio Battelli* », *Storia e letteratura. Raccolta di studi e testi*, 140, Rome, 1979, p. 277-323 ; T. SCHMIDT, *Libri rationum camerae Bonifatii papae VIII (Archivum Secretum Vaticanum, Collect. 446 necnon Intr. et Ex. 3)*, Cité du Vatican, 1984, p. 85-93 ; On s'appuiera également sur les articles suivants : P.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, l'installation de la cour à Avignon permet à Clément V, mais surtout à Jean XXII et à ses successeurs, de mettre en place une administration développée. Ainsi, au long du XIV<sup>e</sup> siècle, apparaît une première forme de professionnalisation du personnel de cour dont font partie les médecins. Avec ces évolutions, les gages changent de nature. Les rétributions en monnaie sont de plus en plus fréquentes et ce dès Clément V. Les émoluments en nature ont alors tendance à diminuer<sup>23</sup>. Toutefois, ce type de paiement persiste de manière occasionnelle. Le 15 octobre 1370, Jean de Giffileze et Raymond Salayron, médecins d'Urbain V, reçoivent du Trésor pontifical la somme de 24 livres pour l'achat de robes<sup>24</sup>. Ici, la rémunération en monnaie compense une fourniture textile. Par ailleurs, François Conil, médecin de Clément VII, reçoit en décembre 1391 sur ordre du pape une tasse et une aiguière en argent d'un poids total de quatre marcs<sup>25</sup>. Cette rétribution est encore d'une autre nature puisqu'il s'agit ici d'objets de valeur. Les dons relèvent donc désormais de l'exception, tandis que les paiements en monnaie deviennent la règle, et ils obéissent d'ailleurs à une grille stricte et à une périodicité fixe.

a- Régularité des paiements : en temps et en argent

Les livres de comptes révèlent une grande régularité pour ce qui est des gages ordinaires. Les médecins sont d'abord payés toutes les quatre semaines sous Jean XXII, sous la rubrique *vadiis familiarium domini nostri* (gages des familiers de notre seigneur). Le médecin Geoffroi Isnard reçoit chaque mois la somme de 5 florins d'or et 7 gros tournois<sup>26</sup>. Si Jean XXII était à l'initiative de la mise en place d'une comptabilité régulière et organisée, les papes suivants ont poursuivi la rationalisation des comptes. C'est pourquoi dès le pontificat de Benoît XII et jusqu'à la fin de celui de Clément VII, les praticiens sont alors rémunérés toutes les huit semaines, donc 6 fois par an. Un mois compte 28 jours, une solde correspond ainsi à 56 jours de travail. La somme de 27 florins, 4 sous et 4 deniers revient régulièrement dans les comptes ; c'est la rétribution des médecins pour 2 mois. Les médecins et chirurgiens sont donc mieux

---

GENEQUAND, « Les rémunérations composites de la cour pontificale, op. cit., et A.M. HAYEZ, « La rétribution des officiers et familiers, op. cit., p. 449-495 et p. 427-448.

<sup>23</sup> Clément V, *Regestum* ; B. GUILLEMAIN, *Les recettes et les dépenses de la chambre apostolique pour la quatrième année du pontificat de Clément V (1308-1309)*, Paris-Rome, 1978, p. XXVII-XXVIII.

<sup>24</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben Der apostolischen Kammer unter den päpsten Urban V und Gregor XI, (1362-1378)*, Paderborn, 1937, p. 281 : « mag. Raimundo Salayronis medico et mag. Iohanni de Giffilcze, in arte medicine breviter magistrando, pro pannis emendis pro raubis ipsorum ab una parte et pro foderatura emendis 24 fr. »

<sup>25</sup> AAV, *Cam. ap., Intr. et Ex.*, 369, f° 53 v° et 59 v° ; P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique de la cour pontificale d'Avignon sous Clément VII (1378-1394)*, Thèse de doctorat, vol. 1, Genève, 2003.

<sup>26</sup> AAV, *Cam. ap., Intr. et Ex.*, 16, f° 138 v° : (1317) *Soltione facta presbiteris et clericis hospicii domini nostri pro dictis III septimanis. (...) Item domino Gaufrido phisico – V fl. et VII tur. gross.*

payés à partir de Benoît XII. Les appointements varient en fonction du nombre de jours travaillés mais aussi de la régularité de fonctionnement de la Chambre. Il arrive par exemple qu'elle ait des paiements en retard et procède alors à des rattrapages. C'est le cas notamment sous le pontificat de Benoît XIII. De fait, ce dernier est perturbé par de nombreux soubresauts politiques liés à la période schismatique. Cela affecte l'administration et notamment la Chambre apostolique. Les Livres de cette époque témoignent de nombreux rattrapages avec la mention de sommes plus importantes en réparation des retards<sup>27</sup>. Plusieurs paiements de médecins s'élèvent entre 80 et 100 florins caméraux, mais pour une période plus longue. Par ailleurs, la règle n'est plus de 6 paiements par an pour deux mois, mais de 4 paiements par an pour 3 mois<sup>28</sup>. La Chambre s'adapte à la situation politique instable de la cité et limite ainsi les transactions.

Sur la période, les rétributions évoluent peu. En dehors des pontificats de Clément V et de Jean XXII, et celui de Benoît XIII, les médecins et chirurgiens touchent invariablement cette somme de 27 florins pour 2 mois, c'est-à-dire 162 florins sur l'année. Qu'en est-il dans les autres cours européennes ? Les médecins des papes bénéficient-ils d'une situation particulièrement envieuse en prenant soin de la personne la plus importante de la chrétienté ? Le cas de Thomas de Pizan, un médecin de Charles V, permet de répondre à ces questions. L'homme a exercé des fonctions dans différents milieux : avant d'arriver à la cour du roi de France, il a été professeur d'astrologie à l'Université de Bologne, chaire pour laquelle il obtenait environ 46 florins par an<sup>29</sup>. Puis il a exercé la médecine en tant que *medico condotto*, engagé par la commune de Venise, qui lui versait environ 9 florins par an pour prendre soin de la santé des habitants de la ville<sup>30</sup>. Les fonctions de médecin de ville et de professeur d'Université étaient donc bien moins avantageuses que celles de médecin à la cour d'un grand personnage. En effet, lorsque Thomas sert Charles V, il se voit octroyer une rente annuelle d'environ 92 florins, somme à laquelle s'ajoutent des livrées et des dons du même montant. Il bénéficie donc d'émoluments qui s'élèvent aux alentours de 185 florins, en plus de provisions en nature pour

---

<sup>27</sup> AAV, *Cam. ap., Intr. et Ex*, 374, f° 104 : (1397) *Die XVIII dicti mensis fuerunt soluti magistro Francisco Ribalta phisico domini nostri pape pro pensione sua medii annii finiti die ultima mensis maii proximi praeteriti ipso manualiter recipientis C florum ca.*

<sup>28</sup> AAV, *Cam. ap., Intr. et Ex*, 375, f° 54 v° : (5 février 1398) *Item fuerunt soluti magistro Petro Roys phisico domini nostri pape pro quarte parte pensionis sue unius anni die ultima mensis decembris proxime preteriti finiti Arnaldo Sancii familiare suo pro ipso recipientis L florum camere.*

<sup>29</sup> Archivio di stato di Bologna : *Prov. e Rif.*, Serie II, lib. n°40, 1<sup>er</sup> octobre 1353.

<sup>30</sup> Archivio di stato di Venezia, *Venezia-Senato : Deliberazioni miste, Registro XXVIII*, c. 73 : *Thomasinus de Peçano est inscribit sous la rubrique des medici tam phisici quam ciroyci salariati a comuni, qui fuerunt aprobatii et remanserunt ; cet acte est daté du 25 septembre 1358 ; il apparaît de la même façon dans l'acte daté du 1<sup>er</sup> septembre 1360, Registro XXIX, c. 84 ; celui daté du 6 octobre 1362, Registro XXX, c. 111 t.° ; et celui daté du 19 septembre 1364, Registro XXXI, c. 77 t.°, qui est le dernier dans lequel il figure.*

lui et sa famille, ses bêtes et ses gens<sup>31</sup>. Ces données permettent de dessiner une hiérarchie des paiements pour les différentes pratiques qui s'offrent aux médecins. La ville semble la moins rémunératrice, juste avant l'Université. La cour du roi de France offre en revanche un meilleur salaire à ses praticiens que la cour du pape : 185 florins contre 162. Mais c'est sans compter les cadeaux et les bénéfices ecclésiastiques qui viennent compléter les appointements réguliers.

Dans les comptabilités donc, il y a une véritable régularité dans les paiements. Le montant des rémunérations des médecins et chirurgiens est fixe. Ces derniers sont classés dans une catégorie stable, celle des familiers du pontife dans la rubrique des gages ordinaires. Tous ces éléments conduisent à une réflexion sur le statut d'officier des médecins de la cour, et notamment à leur professionnalisation dans le cadre curial. Comme on l'a vu au premier chapitre, la formation universitaire semble devenir un prérequis pour exercer à la cour. Leur engagement par le pape pour leurs compétences et leur pension pour un travail précis et régulier font apparaître la constitution d'un statut professionnel.

L'analyse des rémunérations des médecins n'est cependant pas suffisante pour rendre compte du niveau de vie de ces personnages. Pour en avoir une idée plus précise, les gages extraordinaires sont essentiels puisqu'ils mettent en lumière les libéralités du pape à l'égard de ces praticiens, que ce soit sous forme de dons en monnaie ou encore sous forme de cadeaux divers. Ces gages supplémentaires permettent aussi de dresser des hiérarchies et de dessiner les contours de ceux qui, au sein du groupe, sont privilégiés.

#### b- Dons, cadeaux, et autres gages extraordinaires

En dehors des rémunérations régulières octroyées aux médecins et chirurgiens pour le service du pape, les comptabilités font état de dons et autres cadeaux exceptionnels dans la catégorie des gages extraordinaires. Les médecins de Jean XXII, Rigaud de Manse et Guillaume de Biterris reçoivent en septembre 1322, de la Chambre, dans la catégorie des cadeaux, 100 florins<sup>32</sup>. Laurent Daubiartz, médecin d'Innocent VI perçoit également 100 florins de dons en mai 1360<sup>33</sup>. Le don fait à François Conil peut à nouveau servir d'exemple de

---

<sup>31</sup> Christine de Pizan, *Le livre de l'Advison Cristine*, éd. critique par C. RENO et L. DULAC, Paris, 2001, p. 98-99 : *Plus n'ot cent frans le moys bien paieez avec ses livrees et dons, qui gaires moins ne montoient, comme apris avoit ; Et l'esperance que ledit bon roy de sa promesse lui avoit donnee d'asseoir pour lui et ses hoirs cinq cens livrees de terre et assez d'autre biens.*

<sup>32</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben der apostolischen Kammer unter Johann XXII. Nebst den Jahresbilanzen von 1316-1375*, Paderborn, 1911, p. 438 : (1322) *Sept. 29 de mandato pape tradidimus mag. Guill'o de Bitterris, phisico Montis Pessulani, ex dono, quod dominus noster mandavit sibi fieri, cum esset recessurus, 100 fl. (quod numeravimus d. R. de Manso, presbitero dioc. Bitterren., capellano suo).*

<sup>33</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1335-1362)*, op. cit., p. 752-753 : (1360) *Mai 16 de mandato pape d. Laurentio ep'o Vasionen., eiusdem phisico, de speciali dono, d. Stephano Grossi, nepote suo recipiente, 100 fl.*

rétribution particulière : une tasse et une aiguière en argent en 1391 qui lui sont offertes par le pape Clément VII. Pierre Falquet, médecin de Clément VII, quant à lui, fait verser par la Trésorerie en avril 1394 le défraiement d'un menuisier chargé de réaliser un objet sur son ordre, dont le coût est de 10 florins<sup>34</sup>. Enfin, en 1346, la comptabilité de Clément VI révèle une dépense de 26 florins, 4 sous et 8 deniers pour l'inhumation de son médecin Raymond Raynal<sup>35</sup>.

Ces quelques exemples sont variés dans les formes que prennent les dons, mais tous ont pour point commun de montrer l'attachement du pontife à ses praticiens. Cela fait apparaître le lien de familiarité existant entre le médecin et le patient. Les physiciens semblent ici avoir un accès privilégié au pape, pouvant formuler des demandes particulières.

Jean de Tournemire, au service de Grégoire XI puis de Clément VII, est un cas à part car il est le mieux pourvu des médecins pontificaux. Grande figure médicale de la cour et de l'université de Montpellier, dès 1379, sous le pontificat de Clément VII, il touche 250 francs annuels pour prendre soin de son patient<sup>36</sup>. Dès 1382, il obtient 400 francs par an<sup>37</sup>, jusqu'en 1386 où le médecin se fait octroyer la somme de 500 francs par an<sup>38</sup>. La Trésorerie pontificale se charge également du paiement de son loyer, une exception dans les comptes. En effet, un versement de 20 francs est dédié au médecin pour la location d'un hôtel dans Avignon dès le pontificat de Grégoire XI. Le pape aide donc son physicien à se loger près de lui<sup>39</sup>. De même, peu après l'installation de Clément VII en Avignon, la trésorerie paye encore le loyer du logement que la curie lui fournit, ce qui représente 35 florins par an, le tout indépendamment de ses rémunérations<sup>40</sup>. Enfin, en décembre 1380, le praticien se voit attribuer un logement qui a été confisqué au procureur de la cour, Christophe de Plaisance<sup>41</sup>. Cet exemple illustre bien les différences de rémunérations en fonction des médecins et de la relation de confiance qu'ils

---

*sent. ; Nov. 28 d. Laurentio, ep° Vasion. (dat per papam) pro festo Omnium Sanctorum, d. Stephano Grossi, nepote suo, recipiente, 100 fl. sententie.*

<sup>34</sup> AAV, *Cam. ap.*, *Intr. et Ex*, 371, f° 57 v° ; P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique*, *op. cit.*

<sup>35</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1335-1362)*, *op. cit.*, p. 317 : (1346) *Febr. 23 de mandato pape pro funeralibus defuncti mag. Raymundi, medici sui : pro 1 chaut ligneo 16 s., pro portando ad domum suam 6 d. pro sudario 5 s., pro portandis torticiis ad hospitem suum 12 d., pro eisdem portandis ad ecclesiam b. Marie, ubi fuit sepultus, 20 s.; pro illis, qui paraverunt corpus, 6 s. 6 d.; pro 40 torticiis ponderis 207 lb. (2 s. 2 d. pro libra) 22 l. 8 s. 6 d., pro cereis et candelis ponderis 29 lb. (2 s. 10 d. pro libra) 4 l. 2 s. 2 d., pro panno aureo posito supra corpus ipsius 2 fl. Ensemble 26 fl. 4 s. 8 d. (1 fl. – 24 s.).*

<sup>36</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique*, *op. cit.* ; AAV, *Cam. ap.*, *Introitus et Exitus*, 352, f° 34 r°.

<sup>37</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique*, *op. cit.* ; AAV, *Cam. ap.*, *Collec.*, 359, f° 132 v° ; 360, f° 198 v° ; *Intr. et Ex*, 359, f° 124 v° ; 360, f° 76 r°.

<sup>38</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique*, *op. cit.* ; AAV, *Cam. ap.*, *Collec.*, 359, f° 232 v° et 245 v° ; *Intr. et Ex*, 362, f° 58 v° ; 365, f° 62 r°.

<sup>39</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1362-1378)*, *op. cit.*, p. 479 : (1373) *Okt. 5 d. Iohanni de Tornamira, medico pape, pro loquerio hospicii, in quo habitat in Avinione, de quo debebatur eidem medico providere, 20 fr.*

<sup>40</sup> Ph. GENEQUAND, *L'organisation et la politique...*, *op. cit.* ; AAV, *Cam. ap.*, *Introitus et Exitus*, 353, f° 28 r°.

<sup>41</sup> *Ibid.*, AAV, *Cam. Ap.*, *Reg. Aven.*, 226, f° 168 v°.

établissent avec le pape. Certains, comme Jean de Tournemire, sont particulièrement appréciés du pontife, qui les fait profiter de plus grandes libéralités, notamment le paiement d'un logement à Avignon.

Outre les cadeaux et autres dons ou privilèges pécuniers, les gages extraordinaires mentionnent également le remboursement de frais pour des déplacements que les praticiens ont effectués pendant leur séjour à la cour. Il arrive en effet au pape d'envoyer ses médecins personnels auprès d'autres souverains, des cardinaux ou encore des évêques importants qui sont malades, afin qu'ils leur prodiguent leurs soins. C'est une marque de reconnaissance de la part du pape, mais aussi une marque de confiance envers ses médecins. Le pape estime les compétences de ses praticiens, qu'il considère à cet égard comme des professionnels. Il les juge à même de formuler un diagnostic pour des patients éminents d'autres cours européennes, faisant ainsi naître une forme de diplomatie médicale.

Bernard de Camian illustre bien ce phénomène puisque pendant son service auprès de Jean XXII, il a effectué plusieurs déplacements pour le compte du pape. En février 1330, il se rend avec son confrère Pierre de Capestang, auprès du comte d'Avellino, de la maison des Baux, à Aubagne, voyage pour lequel la Chambre lui remet 50 sous<sup>42</sup>. En août 1330, les comptes révèlent qu'il est envoyé auprès de la femme de Guiscard de Poitiers et du prieur de Saint-Saturnin et qu'il a été payé pour ses dépenses, avec sa famille et 3 écuyers pendant 6 jours par la Chambre Apostolique 6 sous et 7 deniers gros tournois<sup>43</sup>. Content des soins de son médecin Étienne Asselin, Clément VI le détache auprès du comte d'Armagnac en 1344, puis de Bonne de Luxembourg, la duchesse de Normandie et l'épouse de l'héritier de France, en 1345. Pour ses dépenses pendant ses déplacements, auprès du comte d'Armagnac, la Chambre Apostolique lui verse 50 florins le 18 novembre 1344<sup>44</sup>, et auprès de la duchesse de Normandie, le 4 février, la Chambre lui octroie 200 florins<sup>45</sup>.

Que ce soit Bernard de Camian ou Étienne Asselin, ce sont des physiciens bien en cour. Tous deux ont servi deux papes : Jean XXII et Benoît XII pour le premier, Benoît XII et

---

<sup>42</sup> K. H. Schäfer, *Die Ausgaben ... (1316-1375)*, op. cit., p. 367 : (1330) Febr. 9. *Eadem die fuerunt missi per papam dd. Petrus de Capitestagno et Bernardus de Camiano, medici ipsius domini nostri, apud Albaneam, Massilien. dioc., ad comitem Avellini, qui infirmabatur, et pro expensis eorum cum familia et 5 equitaturis tradidimus 50 s. valos.*

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 527 : (1330) Aug. 9 cum d. Bernardus de Camiaco, medicus pape, fuisset missus per ipsum dominum nostrum apud Baysium pro vistando uxorem d. Guiscardi de Pictavis et priorem de s. Saturnino, qui infirmabantur, solvimus eidem recipienti p. m. Johannis Texerii, domicelli sui, pro expensis per ipsum factis cum 3 equitaturis et familia sua in 6 diebus ... 6 s. 7 d. tur. gross. c. o r., 8 d. cor.

<sup>44</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1362-1378)*, op. cit., p. 282 : (1344) Nov. 18 de mandato pape mag. Stephano medico suo, eunit ad d. comitem Armeniaci infirmum, pro expensis suis in itinere faciendis 50 fl.

<sup>45</sup> Clément VI, *Lettres closes... pays autres*, 1054, 1256, 1454.



Clément VI pour le second. Ils sont pensionnés de manière régulière par la Chambre, ce qui signifie que ce sont des praticiens réguliers et non occasionnels. Le lien établi avec le pape leur permet, à l'un comme à l'autre, comme on le verra plus loin, de se voir octroyer nombre de privilèges et de bénéfices ecclésiastiques. Lorsque le pontife envoie ces médecins auprès d'autres souverains, il a donc toute confiance dans les compétences et les capacités de ces derniers. C'est le rapport établi entre le professionnel et son patient qui conditionne cette pratique.

De même, Jean Gabriel de Parme, et son confrère Robin de Singallo, tous deux chirurgiens de Grégoire XI, obtiennent 3 florins chacun en 1376 pour une mission réalisée à Carpentras<sup>46</sup>. Enfin, Raymond Salayron, médecin de Grégoire XI, donne ses soins à la sœur du pape en personne, la comtesse de Valentinois, en 1374 pour lesquels la Trésorerie lui attribue la somme de 20 francs<sup>47</sup>.

Il faut également s'attarder sur les personnes bénéficiant des soins des médecins du pape. Il s'agit souvent d'alliés ou de personnes proches. Guiscard de Poitiers, par exemple, n'est autre que l'un des damoiseaux de la cour ayant épousé Jeanne de Trian. Jeanne étant la petite-nièce du pape et la fille du grand maréchal de justice. Comme pour la comtesse de Valentinois, les liens familiaux sont en jeu ici.

Les destinataires des attentions de Clément VI interpellent encore davantage. Que ce soit le comte d'Armagnac, Jean I<sup>er</sup> ou le duc de Normandie Jean fils de Philippe VI, le pape a été avec eux en affaire politique. Jean I<sup>er</sup> est régulièrement à Avignon. En 1343, par exemple, Clément VI lui offre 14 000 florins contre sa renonciation à ses droits sur le château de Monteils, que le pape souhaite acquérir<sup>48</sup>. En 1344, le comte séjourne à Avignon et reçoit des lettres du pontife qui répond à ses demandes : une première pour arbitrer à son profit un litige à propos de la succession d'Henri II, comte de Rodez, contre Bernard de La Tour ; une seconde qui l'autorise à armer un navire pour commerce en Orient. Cette même année, Jean I<sup>er</sup> en profite pour rencontrer le duc de Normandie<sup>49</sup>. Ce dernier est à la cour pontificale à la demande du roi de France Philippe VI pour traiter de la question du Dauphiné avec le pape. Les deux comtes

---

<sup>46</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1362-1378)*, op. cit., p. 623 : (1376) Okt. 22 *pro expensis per ipsum factis pro magistris Johanne de Parma et Robino sirurgicis missis ad thesaurarium Veneyssini apud Carpentoratum cum 5 equis et 3 famulis 3 fl. 1 gross.*

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. 514 : (1374) Juli 25 *mag. Raimundo Salayronis medico pro suis expensis faciendis eudo ad comitissam Valentin., sororem pape, egrotantem, Iohanne Maieroni, cleric dicti medici, recipient 20 fr.*

<sup>48</sup> D. BARROIS, *Jean Ier, comte d'Armagnac (1305-1373), son action et son monde*, Thèse de doctorat sous la direction de B. SCHNERB, Lille, 2004, p. 56.

<sup>49</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1362-1378)*, op. cit. p. 514.

sont aussi impliqués dans les discussions pour la paix, que souhaite obtenir le pape entre les rois de France et d'Angleterre<sup>50</sup>. Clément VI envoie donc ses praticiens de confiance à des personnages politiques de poids et des alliés. Il ne semble donc pas abusif de parler ici de diplomatie médicale. Ce phénomène n'est pas propre à la cour pontificale. Marilyn Nicoud l'observe ainsi en Lombardie pour le XV<sup>e</sup> siècle<sup>51</sup>.

Les comptes sont ainsi utiles pour dessiner les contours d'un milieu médical dans l'entourage du pontife. Le nombre des médecins est variable. D'un pontificat à l'autre, entre trois et neuf médecins sont rémunérés par la Chambre. Par ailleurs, on retrouve ces physiciens, pour la plupart, au service de plusieurs papes successifs. Dernière observation à propos des rémunérations des médecins : il arrive qu'ils soient payés ensemble dans les comptes, par deux voire plus. C'est notamment le cas sous Clément VI, à plusieurs reprises. Il pourrait tout aussi bien s'agir d'une question pratique qui relève d'une forme de rédaction pour rédiger la comptabilité que d'une marque de la pratique collective de la médecine, aussi appelée *collatio*. Il s'agit pour les médecins de donner une consultation à plusieurs et d'établir un diagnostic et un traitement de manière unanime<sup>52</sup>. Ces Livres permettent de mieux comprendre les différents types de rémunérations que les médecins pontificaux étaient susceptibles de recevoir. Il devient alors possible de se faire une idée de leur importance au sein de la cour, mais aussi de les situer vis-à-vis des autres officiers curiaux en les replaçant sur l'échelle des salaires alors en vigueur dans la comptabilité pontificale.

#### c- Le salaire des familiers : esquisse d'une hiérarchie sociale

La page issue de la comptabilité de Clément VI, évoquée précédemment, donne une idée des paiements des autres familiers. Son analyse indique bien ceux qui sont les plus hauts placés, tels : le chancelier qui reçoit 194 florins 9 sous et 9 deniers pour deux mois et le maréchal de justice qui touche 290 florins 20 sous et 9 deniers pour la même durée. Ces deux personnages sont donc respectivement sept et dix fois mieux rétribués que les médecins. Les personnages qui les suivent travaillent aussi pour les grandes administrations : ainsi le maître de théologie dont le traitement est de 36 florins 16 sous et 8 deniers ; les clercs de la chambre reçoivent environ 35 florins ; 16 pénitenciers touchent environ 29 florins ; deux bullateurs obtiennent de la Chambre environ 31 florins ; les correcteurs 27 florins 4 sous et 4 deniers ; ainsi que des

---

<sup>50</sup> *Ibid.* p. 57.

<sup>51</sup> M. NICOUD, *Le Prince et les médecins. Pensée et pratiques médicales à Milan (1402-1476)*, Rome, 2014.

<sup>52</sup> À propos de cette pratique, voir les travaux sur Henri de Mondeville de C. CRISCIANI, « Éthique des *consilia* et de la consultation : à propos de la cohésion morale de la profession médicale (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle) », *Médiévales*, 46, 2004, p. 23-44.

officiers moins prestigieux comme 13 chapelains dont la rétribution s'élève à environ 23 florins, et deux clercs de la chapelle qui sont payés environ 13 florins.

Se succèdent ensuite dans une même liste les offices de la Chapelle, le service de garde et d'honneur, les offices domestiques et la maison du pape, et en fin de liste, les officiers les plus modestes. Au sein de cette dernière catégorie, une hiérarchie des officiers se dessine à travers les salaires relevés. Le maître d'hôtel, de même que les médecins, les chirurgiens, les huissiers majeurs et le maître de la maréchalerie arrivent en tête avec 27 florins 4 sous et 4 deniers, juste après les deux cuisiniers ayant respectivement 28 florins 4 sous et 4 deniers. Suivent les huissiers mineurs et leurs 23 florins ; le gardien de prison dont le traitement est de 20 florins et 16 sous ; le sergent d'arme avec environ 19 florins et les courriers dont les appointements sont aux alentours de 18 florins. Au palier suivant, pour un salaire de 16 florins et 13 sous, les comptes mentionnent les bouteillers, le barbier, le gardien de la vaisselle et celui de la cire, l'avocat du fisc les suivant de près avec 15 florins, 9 sous et 9 deniers. Les boulangers et les registrateurs ont une pension de 12 florins, 9 sous et 3 deniers. Ils se placent donc juste avant les palefreniers, les aides-cuisine, le scribe de la cuisine, le gardien des sergents, et le clerc de la maréchalerie qui sont rétribués 8 florins, 6 sous et 6 deniers. Les derniers officiers cités sont les plus modestes, à l'exemple du charretier et du sonneur de cloches et leurs 4 florins, 3 sous et 3 deniers et du balayeur dont le salaire se réduit à 3 florins et 16 sous.

Cet ordre d'apparition et cette échelle des salaires sont par ailleurs plutôt stables sur l'ensemble de la période avignonnaise, du moins avant le Grand Schisme. Les études sur les comptabilités des pontificats de Clément VII et Benoît XIII révèlent en effet une échelle des salaires très semblable, de même que la composition de la *familia* reste sensiblement la même<sup>53</sup>. Les chiffres relevés présentent donc les médecins et chirurgiens comme plutôt bien placés en termes d'émoluments par rapport aux autres familiers. Seulement sept officiers obtiennent une meilleure paye, tandis que quatre se voient attribuer la même. En revanche, vingt et un familiers se placent derrière eux en termes d'appointements. Les praticiens du pape sont donc assez bien pourvus. Les barbiers et les apothicaires complètent quant à eux le tableau des acteurs de santé dans les comptes.

---

<sup>53</sup> Anne-Marie HAYEZ propose une étude très semblable pour un compte d'Urbain V datant de 1366-1367, qui correspond au 2<sup>e</sup> paiement des gages ordinaires, qu'elle joint en annexe de son article. Voir A.M. HAYEZ, « La rétribution des officiers, *op. cit.*, p. 571. Dans son analyse, les médecins ont une paie inférieure à sept officiers, égale à sept autres ; en revanche, ils sont mieux pensionnés que vingt-quatre familiers. Leur traitement est toujours égal à 27 florins 4 sous et 4 deniers, ce qui montre une grande stabilité des comptes pontificaux.

## B- Les autres acteurs de la santé dans la comptabilité pontificale

Médecins et chirurgiens ne sont pas les seuls à apparaître dans les comptabilités. Barbiers et apothicaires, qui exercent aussi des fonctions médicales auprès du pontife, sont mentionnés à plusieurs reprises. Si les barbiers figurent parfois dans la même catégorie que les médecins, les apothicaires ont quant à eux un statut particulier. Une spécificité de ces corps de métier réside également dans le fait qu'ils sont souvent mentionnés pour une charge, autre que médicale, c'est-à-dire celle pour laquelle ils sont engagés au départ.

### 1) Les barbiers dans les comptes

Les barbiers occupent diverses fonctions à la cour et pas toujours dans le domaine de la santé. Ils ont d'ailleurs un statut inférieur à celui des médecins et des chirurgiens, notamment du fait de leur formation non universitaire à l'inverse de leurs confrères. Même si les chirurgiens n'ont pas tous un statut universitaire. Le rapport au pontife est différent, même si celui qui s'occupe de sa barbe cultive lui aussi une grande proximité. Les mentions dans les comptes sont plus irrégulières du fait de leur statut plus flou. Les barbiers cumulent très souvent leur charge avec celles de sergents d'armes, écuyers ou damoiseaux. Ils apparaissent parfois parmi les familiers sous le titre de barbiers mais pas toujours. Par ailleurs, le salaire change en fonction de la fonction qui leur est attribuée.

Prenons ici l'exemple de la situation des barbiers de Jean XXII, Pierre Lambert et Jean Thomas, qui est bien documentée. Les comptes les mentionnent dès 1316 dans la rubrique des salaires ordinaires. Ils figurent parmi les écuyers mais sont bien qualifiés de barbiers. Ils sont soldés 10 florins et 8 tournois gros pour 21 jours. Pour 52 jours, cela équivaut à environ 25 florins<sup>54</sup>. Les deux hommes apparaissent ensuite régulièrement dans la comptabilité, jusqu'à la fin du pontificat de Jean XXII<sup>55</sup>. Outre les rétributions classiques, ils reçoivent des vêtements, en tant qu'écuyers en janvier 1317<sup>56</sup>. Pierre Lambert bénéficie quant à lui d'autres avantages. Dès 1325, il est logé par le maître Deodati Pierre, dans un lieu proche du palais pour lequel il paye 6 livres et 10 sous viennois par an<sup>57</sup>. Il est probable que la papauté demande à ces

---

<sup>54</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1316-1375)*, op. cit. p. 552, 1316 : *Solvi scutiferis domini nostril 21 diebus preteritis X fl. et VIII tur. gross. (...) Johanni Thome barbitonsori et Petro Lamberti barbitonsori.*

<sup>55</sup> *Ibid.*, p. 591, 601 et 625.

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 199, Janvier 1317 : *Sequuntur nomina scutiferorum, qui sunt de raubis domini nostri et qui habuerunt vestes yemales primo anno creationis predicti domini nostri (...) Iohannes Thome, barbitonsor pape – Petrus Lamberti, barbitonsor domini nostri.*

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 613, juin 1325 : *Petro Lamberti... in hospicio magistro Deodati Petri sito prope palatium taxato 6 l. 10 s. vienn. per annum.*

courtisans d'accueillir dans leurs demeures certains officiers qu'elle souhaite garder à proximité. Cette mention dans les comptes de la Chambre met en évidence le rôle joué par le pape dans cette attribution, d'autant plus qu'il est précisé qu'il est proche du palais et qu'un émolument lui est versé pour ses frais. Une description est faite de ce logement :

« De même, Pierre Lambert barbier, écuyer, pour chaque année et cinq mois terminés comme au-dessus, qui était dans la demeure de Pierre Deodati, dans laquelle il avait une cuisine, deux chambres, et une étable pour un cheval avec l'hôte ici présent, à raison de IX sous et un denier par mois, sont payés à raison de XXIII livres, XIII sous et III deniers<sup>58</sup>. »

Pierre Lambert est à nouveau cité par les clercs de la Chambre en 1331, cette fois pour l'achat d'une bassine en étain et d'un chaudron en cuivre pour l'usage du pape. Maître Pierre Lambert, barbier du pontife, est remboursé 28 sous et 6 deniers. Quelques jours plus tard, Jean XXII lui fait transmettre en guise de cadeaux pour ses services 12 sous tournois gros<sup>59</sup>. Ces achats posent question. S'agit-il de fournitures servant à effectuer des saignées, la bassine en étain pourrait en effet servir à récupérer le sang évacué lors de la phlébotomie. On pourrait aussi reconnaître ici du matériel de rasage. Il est difficile de se prononcer. Après la mort du pontife, Pierre Lambert se trouve un autre protecteur : Bertrand de Saint-Geniès, le patriarche d'Aquilée, qui séjourne alors à la cour d'Avignon. Les lettres communes de Benoît XIII lui attribuent un bénéfice dans la paroisse de Saint-Michel de Mannsburg, en 1336<sup>60</sup>. Il y est qualifié de bachelier en médecine, il a donc suivi un cursus médical à l'université contrairement à la grande majorité des barbiers. La missive précise qu'il est alors familier et médecin du patriarche. Il passe ainsi de barbier du pape à médecin et familier d'un grand personnage ecclésiastique. Une telle ascension sociale a certainement été permise par son passage à la cour pontificale, peut-être Jean XXII l'a-t-il lui-même recommandé à Bertrand de Saint-Geniès mais aussi par ses grades universitaires. Toujours est-il qu'ici sa carrière curiale lui a permis d'obtenir une place de choix. Cela confirme peut-être l'usage des fournitures citées plus haut

---

<sup>58</sup> AAV, *Cam. Ap., Intr. et Ex.*, 53, *Solutiones familiaris Johannis XXII, 1322*, f° 5 : *Item Petro Lamberti barbitonsori, scutifero, pro quinque annis et quinque mensibus terminatis ut supra, quibus fuit in hospicio Deodati Petri, in quo tenet coquina, cameras duas, et stabulum pro uno equo in concordia cum hospite ibidem presente, ad rationem IX solis I den. et ob. vienn. pro mense, soluti sunt ad eandem rationem (...) XXIII libr. XIII sol. III d.*

<sup>59</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1335-1362)*, *op. cit.* p. 522, 16 mars 1331 : *pro 1 bassino de letone ponderis 3 1/8 lib. ad rationem 4 s. pro lib. qualb. et pro 1 anulo ibidem posito pretio 12 den. et pro 1 calfatorio de cupro ponderis 5 lb. ad rationem 3 s. cor. pro lib. qualb. emptis per magister Petrum Lamberti, barberium pape, pro usu ipsius domini nostri solvimus ... 28 s. 6 d. cor. ; 22 mars 1331 : tradidimus pape pro certis elemosinis suis minutis faciendis 12 s. tur. gross. cor.*

<sup>60</sup> Benoît XII, *Lettres communes*, 2799 : *magistro Petro Lamberti, baccalario in medicina, familiari et medico de Bertrand de Saint-Geniès.*

pour effectuer la saignée. Il serait logique qu'un barbier diplômé s'en charge, d'autant que cela faisait souvent partie de leurs activités.

Benoît XII, lui, ne garde pas les barbiers de son prédécesseur à son service. À partir de 1336, c'est un certain Gile qui est payé par la Chambre<sup>61</sup>. Ses appointements s'élèvent à 27 florins et 2 sols, toutes les huit semaines, dans la catégorie des gages ordinaires des familiers. En octobre de la même année, Gile pratique une phlébotomie sur la personne du pape, qui lui rapporte 6 florins<sup>62</sup>. Quatre ans plus tard, Guidoni remplace Gile, et perçoit une rémunération identique jusqu'à la mort du pontife<sup>63</sup>. En revanche, ce dernier figure parmi les damoiseaux<sup>64</sup>.

Pierre Bertrand est le barbier de Clément VI de 1342 à 1349. D'après les éditions de Schäfer, l'année 1342, il est payé 27 florins et 10 deniers, toutes les huit semaines, dans la catégorie des damoiseaux tout en étant qualifié de barbier<sup>65</sup>. Il en est de même pour les années suivantes jusqu'en 1345<sup>66</sup>. En revanche, dans le livre de compte de 1346-1347, Pierre Bertrand reçoit toujours 27 florins, 4 sous et 4 deniers, mais il est inscrit parmi les écuyers<sup>67</sup>. Enfin, en 1348-1349, il reprend sa place dans la rubrique des damoiseaux, pour les habituels 27 florins 4 sous et 4 deniers<sup>68</sup>. En 1351 et en 1352, la chambre lui verse 5 florins pour des vêtements<sup>69</sup>, tout comme à un autre barbier en 1349 et en 1352<sup>70</sup>. Garin, un autre barbier de Clément VI, ne possède pas le même statut que son collègue. Il n'est pas mentionné aussi régulièrement, et pas dans les mêmes catégories. Il est cité dès mai 1342, au moment du couronnement de Clément VI :

---

<sup>61</sup> AAV, *Cam. Ap., Intr. et Ex.*, 149, 1336-1337. En janvier 1337, parmi les écuyers, f° 47 v° : *Gile barbitonsori* – XXVII flor. II sol. ; on retrouve la même mention en mars 1336, f° 49, en mai 1336, f° 50 v°, en juin 1336, f° 52, en août 1336, f° 53 v°, en octobre 1336, f° 55 et en décembre 1336, f° 56 v°.

<sup>62</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1335-1362)*, op. cit. p. 55, dans la catégorie divers, le 1<sup>er</sup> octobre 1336 : *de mandato pape barbitonsori, qui fecit fleubotomias eidem pape, 6 flor.*

<sup>63</sup> AAV, *Cam. Ap., Intr. et Ex.*, 185, 1340-1341, dans les gages ordinaires, dans la catégorie des *domicellorum* f° 139 v°, 141, 142 v°, 144, 145 v°, 147, 148 v° : *Guidoni barbitonsori* ; ou encore *Guidoni Gregorii* – XXVII flor. ; 192, dans les gages ordinaires, toujours parmi les *domicellorum*, f° 133 v°, 135, 136 v°, 138, 140 v°, 141, 142 v° : *Guidoni Gregorii* (pour 10 familiers) – CII LXX flor. Auri XXVII sols. VII d. (soit environ 27 florins).

<sup>64</sup> Il est possible que les deux aient exercé en même temps, les sources éditées par Schäfer n'étant que des morceaux choisis, certains passages manquent et ne nous permettent pas de l'affirmer. Les dépouillements effectués aux archives du Vatican les complètent en partie, mais toutes les années n'ont cependant pas été étudiées.

<sup>65</sup> K. H. Schäfer, *Die Ausgaben ... (1335-1362)*, op. cit., p. 202 : 1342-1343 parmi les *domicelli* (*erhalten dūr 21 Tage jeder 10 fl. 4 s. 7 d.*) : 25) *P. Bertrandi barbitonsor.*

<sup>66</sup> *Ibid.*, p. 235 : 1343-1344 parmi les *domicelli* (*jeder Erhalt pro tota 27 fl. 2 s. 6 d.*) : 51) *P. Bertrandi barbitonsori.* ; p. 289 : 1344-1345 *Domicelli* (*erhalten achtwöchentlich 27 fl. 10 d.*) 24) *P. Bertrandi barbitonsor.*

<sup>67</sup> *Ibid.*, p. 324 : 1346-1347 *Scutiferi* (*jeder erhält für die 8wöchentliche Dienstzeit 27 fl. 4 s. 4 d.*) 27) *Petro Bertrandi.*

<sup>68</sup> *Ibid.*, p. 390 : 1348-1349 parmi les *domicelli* pour 27 fl. 4 s. et 3 d. *Petro Bertrandi.*

<sup>69</sup> *Ibid.*, p. 461 : 1351 25 junii 41 servientes armorum et unus pro 18 diebus 687 fl. 19 s. 6 d. (An Kleidergeldern erhält jeder für Sommer und Winter je 5 fl. Genannt werden am 4 Juni 47) : 15. *Petrus Bernardi.*

<sup>70</sup> *Ibid.*, 10 nov. 1352 p. 485 : *servientes armorum* (jeder erhält 5 fl. *Petrus Bernardi et Garinus barbitonsor.*

« Garino sergent d'armes du pape pour le salaire de 14 bouchers pour avoir divisé la viande – 14 florins »

Ici, il est rétribué pour remettre leur salaire au boucher, et est qualifié de sergent d'armes. Cette mention révèle ainsi une activité d'intermédiaire, bien loin des missions habituelles du barbier. Peut-être occupait-il réellement cet office de sergent d'armes. Pour autant, en 1348-1349, il figure dans la même catégorie que les médecins, dans la rubrique des *varia ordinaria*, parmi les familiers. Il reçoit 16 florins et 13 sous en tant que Garino *barbitonsori*, donc en tant que barbier<sup>71</sup>. Les différences de salaires entre les deux barbiers de Clément VII sont encore plus claires dans le livre de compte de l'année 1347-1348. Le détail des rétributions toutes les huit semaines révèle une hiérarchie entre les deux. En juin, août et octobre 1347, Pierre Bertrandi reçoit systématiquement 27 florins alors que Garin n'en gagne que 16<sup>72</sup>. Par contre, en décembre 1347 et en février 1348, Garin apparaît seul, toujours pour 16 florins<sup>73</sup>. Deux mois plus tard, les deux barbiers sont finalement à égalité avec 27 florins chacun<sup>74</sup>. Peut-être la cour était-elle satisfaite des services de Garin et lui a fait bénéficier d'une augmentation de salaire ? Ou bien cela correspond à des fonctions particulières qu'il a remplies à ce moment-là. La seconde hypothèse est plus probable dans la mesure où l'année suivante, de mai 1348 à janvier 1349, ses services sont rémunérés 16 florins et 13 sous, dans la catégorie des familiers, à la suite du chirurgien du pape, Jean de Parme<sup>75</sup>.

L'analyse de la place qu'occupent les barbiers dans les comptes de ces trois premiers pontificats et des appointements qu'ils perçoivent est déjà très significative. Aucun barbier n'apparaît dans les comptes de deux papes successifs. Les pontifes ne se transmettent pas leurs barbiers personnels, alors que c'est une pratique courante pour les médecins. La raison est probablement liée à leur instruction. Alors que les médecins du pape sont des clercs suivant un cursus universitaire réglementé et reconnu, les barbiers sont souvent des laïcs formés par l'apprentissage. La relation de confiance qui s'établit entre le physicien et le pape n'est donc pas la même que celle qui se crée avec le barbier. Pour le premier, elle se fonde sur une

---

<sup>71</sup> *Ibid.*, p. 184 : 31 mai 1342 *Garino seviente armorum pape pro salario 14 macelloriorum pro dividendis carnibus 14 fl.*

<sup>72</sup> AAV, *Cam. Ap., Intr. et Ex.*, 250, 1347-1348. Juin 1347, f° 175 : *Item Guarino barbitonsori XVI flor. XIII sol.* ; f° 175 v° : *Item Petro Bertrandi barbitonsori XXVII flor. III sol. VI d.* (parmi les scutiferis). Août 1347, f° 177 : *Item Guarino barbitonsori XVI flor. XIII sol.* ; *Item Petro Bertrandi XXVI flor. XXI sol. I d.* Octobre 1347, f° 179 : *Item Garino barbitonsori XVI flor. XIII sol.* ; *Item Petro Bertrandi XXVII flor. II sol. VI d.*

<sup>73</sup> *Ibid.*, décembre 1347, f° 181 : *Item Garino barbitonsori XVI flor. XIII sol.* ; février 1348, f° 184 : *Item Garino barbitonsori XVI flor. XIII sol.*

<sup>74</sup> *Ibid.*, avril 1348, f° 187 : *Item Garino barbitonsori XXVII flor. III sol. III d.* ; f° 187 v° : *Item Petro Bertrandi barbitonsori XXVII flor. III sol. III d.* (parmi les *domicelli*)

<sup>75</sup> AAV, *Cam. Ap., Intr. et Ex.*, 210, dans les gages ordinaires, toutes les huit semaines de mai 1348 à janvier 1349, f° 175, 178, 182 et 185 : *Item Garino barbitonsori XVI flor. XIII sol.*

reconnaissance de compétences, pour le second elle dépend probablement davantage de réseaux de clientèle. S’y ajoute le fait que les médecins ont la santé des papes entre leurs mains. Des professionnels de confiance qui ont prouvé leur valeur sont sans doute plus rares à trouver que de bons barbiers. Leur expérience à la cour est donc un atout pour les praticiens, qui explique leur maintien sous plusieurs pontificats. Les rémunérations que les barbiers reçoivent sont bien plus irrégulières que pour leurs confrères médecins et chirurgiens. Deux sommes ressortent des sources : 16 florins et 13 sols, dans la catégorie des familiers ; 27 florins et quelques sous, pour les damoiseaux, écuyers et sergents d’armes. Barbiers et médecins peuvent donc toucher le même salaire, mais dans le premier cas cela ne dépend que du bon vouloir de leur protecteur. Les physiciens, eux, sont systématiquement mentionnés dans la même rubrique et se voient octroyer des émoluments réguliers. Ce n’est qu’au titre de charges supplémentaires que les barbiers peuvent espérer une meilleure rétribution. Dernier point notable, les pontifes s’entourent régulièrement de deux barbiers, l’un tendant à être supérieur à l’autre. Soit parce qu’il occupe des fonctions plus importantes à la cour et auprès du pape, soit parce que son rôle médical lui donne accès à une situation privilégiée. Cette situation change avec Innocent VI et ses successeurs. Ces derniers se contentent désormais d’un seul barbier.

Il s’agit de Jacques de Athorino pour Innocent VI dès 1353. Toute cette année-là, il est pensionné dans la catégorie des *varia ordinaria*, avec les autres familiers, à raison de 16 florins et 13 sous pour huit semaines de services<sup>76</sup>. Il est de nouveau cité en 1357 et en 1360, se faisant attribuer la somme de 5 florins pour l’achat de vêtements, avec d’autres sergents d’armes, sous le nom : *Jacobus de Acheri barbitonsor*<sup>77</sup>. Clément VII se contente lui aussi d’un seul barbier : Jacques de Montléry. Dans les comptes pour la quasi-totalité du pontificat, sa rétribution est moindre que ses confrères précédents. Selon les analyses de Philippe Genequand, ce dernier est payé deux sous et quatre deniers par jour, pour un total de cent trente et un sou par paye, soit environ 4,6 florins par mois<sup>78</sup>. Ce qui est bien en deçà de ce que touchaient ces prédécesseurs. En revanche, étant clerc, il profite d’un bénéfice – le contrôle d’une léproserie située dans le diocèse de Paris – et surtout, Clément VII lui offre le vivre<sup>79</sup>. Lui aussi occupe une charge de

<sup>76</sup> AAV, *Cam. Ap., Intr. et Ex.*, 267, 11 mars 1353 pour huit semaines, f° 32 : *Item Iacobo barbitonsori pro VIII diebus – II flor. IIII sol. IIII d.* ; 27 avril 1353 pour huit semaines f° 33 : *Item Jacobo barbitonsori XVI florins XIII sol.* ; juin 1353 f° 35 v° : *Item Jacobo barbitonsori XVI florins XIII sol.* ; mêmes mentions en juin, août, octobre et décembre 1353.

<sup>77</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1335-1362)*, *op. cit.*, p. 654, décembre 1357 : *servientibus armorum* (5 florins chacun) *Iohanni de Acheriis* ; AAV, *Cam. Ap., Intr. et Ex.*, 293, décembre 1360, f° 169 : *Servientibus armorum [...] Jacobo de Acheri barbitonsori [...] ad ratione pro quibus V fl.*

<sup>78</sup> Il relève des gages de 1381 à 1394. P. GENEQUAND, *L’organisation et la politique*, *op. cit.*, p. 172 : AAV, *Cam. Ap., Intr. et Ex.*, 354, f° 57 et 371 f° 70 v°.

<sup>79</sup> *Ibid.*, AAV, *Reg. Aven.* 266, f° 505 – 23 décembre 1390.



sergent d'armes dont il ne reçoit toutefois pas les gages en dehors des vêtements qui sont attribués aux gardes. À la différence des barbiers des pontificats avant le Schisme, Jacques est rémunéré chaque mois et non plus toutes les huit semaines. Ce n'est qu'en 1391, dix ans après sa prise de fonctions que le barbier perçoit finalement le salaire associé à la charge de sergent d'armes, qui s'élève à environ 16,5 florins<sup>80</sup>. Ludovic Arbaleti, le barbier personnel de Benoît XIII, subit lui aussi une dévalorisation de ses appointements. Il reçoit de manière plus ou moins régulière 15 florins caméraux pour trois mois d'activités, là où ceux qui officiaient avant le Schisme en percevaient 16 pour deux mois<sup>81</sup>.

Il est difficile d'expliquer le changement de statut et le déclassement que subissent les barbiers à partir du Schisme. Cela pourrait être attribué à la situation politique, mais les médecins eux ne sont pas touchés. Peut-être les barbiers ont-ils de moins en moins d'attributions dans le domaine médical d'où une baisse de salaire. Alors qu'au contraire, certains praticiens de Clément VII ont des appointements plus élevés. L'affirmation des médecins et chirurgiens comme seuls professionnels de la santé à la cour serait ainsi à l'origine d'une dévalorisation du statut de barbier. Cela s'inscrit aussi dans le cadre de la lutte entre chirurgiens et barbiers. On pourrait y voir la victoire des premiers, du moins à la cour pontificale qui leur reconnaît une plus grande technicité et qui marque ainsi une distinction plus forte entre les deux.

La question du statut de barbier est également complexifiée par les différentes charges pour lesquelles ils sont rémunérés. Les fonctions d'écuyer ou de sergent d'armes sont les plus récurrentes. Les sources ne disent pas s'ils effectuaient véritablement ces missions pour la plupart. Mais l'exemple de Garin, payé comme sergent d'armes pour remettre leur solde aux bouchers semble plutôt montrer que ces charges étaient effectives. Peut-être que ces diverses attributions reflètent aussi la difficulté à catégoriser les barbiers, souvent requis pour des tâches multiples. Ce ne sont pas les seuls à apparaître dans ces catégories. Les apothicaires sont eux aussi souvent appointés par les comptes comme écuyer, damoiseau ou sergent d'armes. Pour

---

<sup>80</sup> *Ibid.*, AAV, *Cam. Ap., Intr. et Ex.*, 367, f° 170 : *Cui [Jacobus] dictus dominus noster papa ordinavit solvi vadia unius servientis armorum.*

<sup>81</sup> Si on prend comme exemple l'année 1396-1397, AAV, *Cam. Ap., Intr. et Ex.*, 374 : f° 51 v° (4 décembre 1396) *Item Ludovico Arbeleti barbitonsori domini nostri pape in deductione LX florum auri de Camera sibi per pensione sua dari ordinatorum ipso manualiter recipientis XV florum ca.* ; f° 61 (2 janvier 1397) *Die secundum mensis januarii fuerunt soluti Ludovico Arbeleti barbitonsori domini nostri pape pro quarta parte pensionis sue finite die ultima mensis decembris proxime praeteriti ipso manualiter recipientis XVIII florum currentis XVIII s. valent quibu florum currentis pro XXIII s. et florum camere pro XXX s. computatis. XV florum ca.* ; f° 91 (21 avril 1397) *Die XXI mensis aprilis fuerunt soluti Ludovico Arbeleti barbitonsori domini nostri pape pro quarta parte pensionis sue huius annii. XV flor. ca.* ; f° 110 (9 juillet 1397) *Die IX dicti mensis fuerunt soluti Ludovico Arbeleti barbitonsori domini nostri pape pro quarta parte pensionis sue anni finiti in festo sed Johannis ultime proxime praeteriti. XV florum ca.*

autant, contrairement aux barbiers, rien ne prouve qu'ils occupaient réellement ces fonctions. Les épiciers forment d'ailleurs une catégorie à part dans la comptabilité. Pas seulement des acteurs de santé, ils sont aussi des marchands.

## 2) La place spécifique des apothicaires

Les apothicaires du pape apparaissent dans plusieurs rubriques des comptabilités. De fait, ils sont à la fois des familiers du pape, pour certains, et dans le même temps, en tant qu'« épiciers », ils fournissent à la cour des épices, de la cire, du papier *etc.*, et bien sûr des médecines. Leurs rétributions et leur statut sont bien plus variables que ceux des médecins, barbiers et chirurgiens. Par ailleurs, en fonction des années et probablement du personnel de la Chambre, les mentions d'achats sont plus ou moins détaillées. Il est ainsi difficile d'établir une tendance sur l'ensemble des pontificats avignonnais.

### a- Les rétributions pour les produits fournis

Les apothicaires sont principalement rémunérés pour les produits, par ailleurs d'ailleurs très variables qu'ils fournissent à la cour. Il arrive parfois que les comptes ne mentionnent pas du tout de médicaments ou autres denrées qui pourraient y être associées. Les articles commandés par la cour se situent sur un spectre très large, qui passe par le papyrus, la cire, de différentes qualités mais aussi des tissus et évidemment toutes sortes d'épices. Ce qui est conforme à ce que vendent les apothicaires. Les inventaires d'apothicaireries provençales étudiées par Jean-Pierre Bénézet sont éclairants à ce titre<sup>82</sup>. Les achats d'épices sont enregistrés dans une rubrique des comptes différente : les *varia extraordinaria*. Dans ces gages extraordinaires, sont aussi répertoriés les cadeaux et autres dons du pape pour ses courtisans, les remboursements de frais de déplacement *etc.* Pour le domaine médical, une étude fine des comptes révèle à quel point le lien avec le caractère et la santé du pontife est ténu. Certains papes se soucient davantage de conserver une bonne forme. Les médecins lui font prescrire des aliments ou autres drogues plutôt dans un but préservatif. Les achats sont plus réguliers, en termes de temps comme de marchandises. Les périodes de crise se présentent comme particulièrement juteuses pour les apothicaires qui fabriquent des remèdes à la demande des médecins<sup>83</sup>.

Il faut noter que les coûts ne sont pas négligeables. Benoît XII, souffrant de ses ulcères entre 1340 à 1342, fait souvent appel aux services des apothicaires. Son épicier personnel, François

---

<sup>82</sup> Sur les apothicaires, on consultera l'ouvrage de référence : J.P. BENEZET, *Pharmacie et médicament en Méditerranée occidentale (XIIIe-XV<sup>e</sup> siècles)*, Paris, 1999.

<sup>83</sup> Pour le détail de ces médecines et le lien entre le physicien et l'apothicaire, voir le Chapitre 1. De même pour les différents statuts des apothicaires : apothicaire du pape ou apothicaire de la cour.

de Cerdona, est présent dans les comptes de la Chambre dès février 1336 et en 1342, c'est toujours sa famille qui fournit la cour. Une relation de confiance et de clientèle est donc bien établie entre les Cerdona et le pontife. Les achats sont réguliers mais 1340 représente un tournant en termes de quantités et de commande spécifiquement médicale. Cette année-là, François de Cerdona perçoit 213 florins, 12 sous et 6 deniers, pour des médecines achetées entre décembre 1339 et 1340 : épices, électuaires *etc.* contre seulement une centaine de florins, tous produits confondus en 1337<sup>84</sup>. Entre juillet 1340 et juillet 1341, les commandes de la cour en termes de remèdes s'élèvent à 293 florins d'or<sup>85</sup>. Pour la période suivante – du 16 juillet au 15 octobre 1341 – Pierre de Cerdona perçoit 167 florins et 12 sous en petite monnaie<sup>86</sup>. Si ces sommes sont comparées au salaire annuel du médecin, d'environ 165 florins, elles apparaissent comme plutôt élevées. Le pape investit donc généreusement dans sa santé.

Les épiciers sont ainsi systématiquement payés pour des achats de diverses sortes. En revanche, les périodes de maladie, ou des papes particulièrement soucieux de leur santé occasionnent des frais en médecine bien plus importants mais aussi plus ponctuels.

---

<sup>84</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1335-1362)*, op. cit., p. 130 : *facto computo cum Francisco de Cerdona serviente armorum et ypothecario pape de speciebus et electuariis etc. pro usu pape et hospitii a 14 Dez. 1339 - 2 Juli 1340 : Pro 69 electuariis diversis tam usualibus laxativis quam cordialibus videl. pro 30 electuariis factis cum feniculo et auro, in quolibet erant 2 1/2 libre zuchare et 60 pecie auri et alie species necessarie (pro quolibet electuario 36 s.) ; pro 3 electuariis factis cum ruca, in quorum quolibet erant 2 libre zuchare et 80 pecie auri et alie species necessarie (pro quolibet 38 s.) ; pro 9 electuariis factis cum festussis etc., in quorum quolibet erant 4 libre zuchare (zu je 26 s.) ; pro 14 electuariis factis cum cubebis et auro, in quorum quolibet erant 2 1/2 libre zuchare et 60 pecie auri etc. (zu je 39 s.) ; pro 1 electuario laxativo et 1 electuario cordiali cum auro etc. et 1 alio electuario cum sandalis et conservis etc. secundum receptam 6 l. 7 s. Pro 23 libris cotoni 57 s. 6 d. parve mon. 12 libris camamille, 5 spongiis, 18 flasconibus aque rosacee, 4 l. 6 s. parve mon. 62 libris aque rosacee 6 l. 4 s. Pro 12 pomis millegranatis, 1 yssiropo, 2 libr. sandelorum rubeorum 59 s. Au total la facture de l'apothicaire s'élève à 213 fl. 12 s. 6 d. parve monete.; AAV, Cam. Ap., Intr. et Ex., 149, 1336-1337, f° 43 et 44 v°.*

<sup>85</sup> AAV, Cam. Ap., Intr. et Ex., 192 1341-1342, f° 129 : *Die mensis augusti facto computo cum Petro Johannis de Cerdona ypothecario curie romana et domini nostri pape ac Germano Francisci de Cerdona quondam serviente armorum et ypothecario domini nostri pape de speciebus electuariis ungetis et rebus medicinalibus et receptis. Et dicti Francisco et Petro pro domino nostro pape et hospicio suo a die VIII mensis julii de anno MCCCXL usos ad diem XV mensis julii de anno principii anno domini MCCCXLI videlicet de XC electuariis diversis precio (...) et pro diversis unguentis emplastris aquis diversis et aliis rebus medicinalibus pro domino nostro (...) omnia supradicta summam faciunt CCCLXXXIII l. V d. monete currentis (...) soluta in CCXCIII fl. auri.*

<sup>86</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1335-1362)*, op. cit., p. 147 : *Petro de Cardona, ypothecario pape, a 16 juli - 15 okt. 1341 pro 56 unguentis confectis secundum receptas traditas mag. P. surgico pro usu pape 24 l. 19 s. ; pro 1 unguento facto cum tucia 3 l. 5 s. 6 d. ; pro 5 amforis aque rosacee 4 l. 6 s. ; pro 1 spongia 6 s. ; pro 29 lectuariis confectis cum floribus sinomann et auro iuxta receptam 55 l. 2 s. ; pro 3 lectuariis cum eufragia et auro 5 l. 12 s. 6 d. ; pro 1 amfora aque feniculi 18 s. ; pro 18 lb. cotonis batut (2 s. 6 d. pro libra) 45 s. ; pro 100 lb. De speciebus confectis (5 s. pro libra) 25 l. ; pro 20 lb. dragee (4 s. 6 d. pro libra) 4 l. 10 s. ; pro 1 carga 13 lb. de zucara pro faciendo codonhato (42 agn. pro carga) 62 l. 2 s. ; pro speciebus necessariis pro dicto codonhato 5 l. 16 s. 6 d. ; pro aqua rosacea pro dicto codonhato, tela et lignis 23 s. 6 d. ; pro 162 massapanis pro dicto codonhato (3 d. pro quolibet) 46 s. 3 d., alles zusammen 213 l. 10 s. 8 d., bezahlt in 167 fl. 12 s. parve monete.*

Nos marchands n'apparaissent pas uniquement pour des transactions commerciales dans les comptes de la Chambre. Certains ont aussi un statut de familiers, qui leur assure une place à la cour et des appointements ou des cadeaux réguliers.

b- Les paiements en tant que familier

Certains apothicaires apparaissent donc comme des familiers dans la documentation. Pas seulement marchands, et rétribués pour les produits qu'ils fournissent, ils sont aussi véritablement pensionnés comme des officiers de la cour. Qu'ils apparaissent aux côtés des damoiseaux, des écuyers ou des sergents d'armes, ils perçoivent le même pécule et les autres avantages associés. Le doute est permis concernant l'exercice réel de ces fonctions. Ce statut semble davantage honorifique. Il est en effet peu probable que des épiciers, qui tiennent boutique dans Avignon, se prêtent aux missions prévues par ces charges. D'autant que ces apothicaires font souvent recette, ne servant pas seulement le pape mais aussi les cours cardinalices et les élites de la ville. Il faut donc voir dans ces attributions un privilège et un honneur que leur accorde le pontife pour leur témoigner sa reconnaissance et sa confiance. Ce sont d'ailleurs quelques familles privilégiées, constituant parfois de véritables dynasties et servant sous plusieurs pontificats. Rappelons que le marchand fabrique les médicaments destinés au pape, il lui serait aisé d'y glisser un quelconque poison. Il est donc un homme à ménager.

Pour chaque pontificat, des apothicaires qualifiés dans les comptes d'« apothicaire du pape », sont ainsi mentionnés dans les rubriques des *varia ordinaria*, rejoignant ainsi les médecins, les chirurgiens et les barbiers. Ils perçoivent alors les gages ordinaires, toutes les huit semaines, au même titre que les autres acteurs de la santé et autres officiers curiaux. Ils bénéficient aussi des avantages, tels que les 5 florins perçus par les sergents d'armes pour l'achat de robes.

Les grandes familles repérées dans les comptes sont sans surprise celles qui jouissent de ces privilèges : les Cerdone, les Mélior et les Barral. Jacques Mélior est déjà dans la comptabilité de Jean XXII. Avec Hugolin Tinhaci, ils sont ses principaux fournisseurs. Lorsque Jacques fait son apparition en 1321, il est simplement qualifié d'*ypothecarius*, sans plus de précisions<sup>87</sup>. Au fil de ses années de services, sa situation évolue et un lien de confiance s'établit avec le pape<sup>88</sup>. En 1327, il est indiqué que l'apothicaire suit la cour avignonnaise ; il s'agit probablement d'un

---

<sup>87</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1316-1375)*, op. cit., p. 685, en 1321 dans la catégorie des *Elemosina*.

<sup>88</sup> *Ibid.*, p. 85, 88.

déplacement auquel il participe<sup>89</sup>. À partir de 1330, et dans toutes les notices suivantes, il est désormais l'apothicaire de la cour romaine<sup>90</sup>. Il lui aura donc fallu pratiquement dix ans de service pour obtenir une place sûre à la cour pontificale. Son nom revient sous les papes suivants. *Iacobus Melioris, ipothecarius curie romane* est payé pour divers achats, notamment des médecines (*medicines*) en 1334, par les officiers de Benoît XII<sup>91</sup>. Clément VI fait aussi appel à ses services, dès 1343<sup>92</sup>. Nouveau changement de statut pour le marchand, en 1349, lorsqu'il figure parmi les sergents d'armes, et reçoit 5 florins pour l'achat de vêtements<sup>93</sup>. Il vient d'entrer dans la *familia* du pontife. Il n'en sortira plus. Dans les livres de comptes d'Innocent VI, dès sa prise de fonctions, lui et son fils se voient accorder une place parmi les sergents d'armes<sup>94</sup>. En 1360-1361, dans la rubrique des dépenses pour les épices, il est spécifié : Jacques Mélior, sergent d'armes et apothicaire du pape<sup>95</sup>.

La construction d'une relation de confiance, qui permet au marchand d'intégrer le réseau pontifical et d'obtenir une bonne place à sa cour, est donc un travail de longue haleine. Plusieurs étapes jalonnent ce parcours : fournir le pape en épices et autres produits, lui donner suffisamment satisfaction pour qu'il vous désigne comme apothicaire de la cour. Continuer d'entretenir cette relation malgré les changements de pontificats. Finalement, devenir l'apothicaire du souverain lui-même. Se faire octroyer une charge honorifique et associer son fils pour que la famille continue de bénéficier de ses libéralités et de sa protection. Les Mélior représentent une véritable dynastie et les efforts du premier Jacques auront porté leurs fruits, puisque ses descendants figurent encore dans les comptes de Clément VII<sup>96</sup>.

<sup>89</sup> *Ibid.*, p. 419, 1327 Nov. 23 cum Nov. 12 : *de mandato domini nostri summi pontificis fuissent celebrate exequie in capella s. Stephani pape pro clare memorie d. Iacobo, rege Aragonum, et pro dictis exequiis essent recepta a Iaqueto Melioris, ypothecario sequente Romanam curiam.*

<sup>90</sup> *Ibid.*, p. 514, mars 1330 : (...) *receptis a Iacobo Melioris, ypothecario curie Romane* (...); p. 522 (1331), p. 529 (1332); p. 540 (1332); p. 764 (1328).

<sup>91</sup> AAV, *Cam. Ap., Intr. et Ex.*, 143, 1334 : f° 54 : (paiements pour divers achats à) *Iacobo Melioris Ipotacario curie romane* (...) *pro dominum episcopum Cavallicenem certis rebus medicinalibus quinque libris* (...).

<sup>92</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1335-1362)*, *op. cit.*, p. 216, 243, 258.

<sup>93</sup> *Ibid.*, p. 419, 6 juin 1349 : *Servientes armorum [...] Iacobus Melioris* ; à nouveau dans les comptes p. 470 (1351).

<sup>94</sup> *Ibid.* p. 529, 5 mars 1353 : *Iaquetus Melioris ypothecarius pape* ; AAV, *Cam. Ap., Intr. et Ex.*, 267, 1353-1354. Il apparaît dans les *varia extraordinaria*, tout au long de l'année pour l'achats de remèdes et autres. Puis il est mentionné dans les *varia ordinaria*, f° 34 : *Serviens armorum [...] Iacobo Meliori, Jaqueto eius filio [...] ad rationem V flor. pro quobis.*

<sup>95</sup> AAV, *Cam. Ap., Intr. et Ex.*, 293, 1360-1361, de nombreuses notices dans les *varia extraordinaria*, f° 138 v°, f° 139 v°, f° 141 v°, f° 143 v°, f° 146 v°, f° 148, f° 149, f° 151, f° 153 v°, f° 154 v° et f° 155 v° : *Iacobus Melioris serviens armorum et ypothecarius domini nostri* ; il apparaît toujours avec son fils dans les *varia ordinaria* parmi les sergents d'armes, f° 163 et 169 : *Serviens armorum [...] Iacobo Meliori, Jaqueto eius filio [...] ad rationem V flor. pro quobis.*

<sup>96</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique*, *op. cit.*, p. 407, n. 73 ; AAV, *Cam. Ap., Intr. et Ex.*, 365, f° 63 v° (décembre 1388) : *Agapiti Meliorini domini pape.*

Les Cerdona servent quant à eux le pontife à partir de Benoît XII et les premières entrées concernant les Barral appartiennent aux livres de comptes de Clément VI. Les Cerdona et les Barral s'imposent également à la cour pontificale. Ils semblent jouir de relations déjà établies avec le pontife, qui leur offre très rapidement une place confortable. Il est possible que ces apothicaires aient servi les papes avant même leur prise de fonctions, alors que ces derniers étaient encore cardinaux. Les cours cardinalices reproduisent la construction de la cour pontificale et les épiciers y ont naturellement leur place parmi les acteurs de la santé. Leurs parcours diffèrent donc de la famille Mélior. Ils restent néanmoins des figures importantes, particulièrement présentes dans la documentation comptable.

Les comptes de la Chambre mettent en évidence la place des acteurs de santé à la cour pontificale. Leur analyse révèle les liens de familiarité et de proximité qui se créent et qui persistent entre eux et le pape. Que ce soit le médecin, le chirurgien, le barbier ou l'apothicaire, tous exercent un rôle essentiel auprès du pontife. En cas de maladie ou de blessure, sa vie dépend des médecins et des chirurgiens. Le barbier, si l'on s'en tient à son rôle traditionnel, a accès à la gorge du pape lors du rasage. Quant à l'apothicaire, il prépare les remèdes dont dépend sa guérison. Le chef de la Chrétienté les choisit donc avec prudence et se doit d'établir des relations de confiance avec ces derniers. Aussi, peut-on envisager qu'il mène une forme de politique bénéficiaire envers ces différents acteurs, au premier rang desquels figurent les médecins. L'octroi de bénéfices ecclésiastiques est alors l'occasion de choyer ces physiciens. Il s'agit finalement d'une forme de remerciements pour les services rendus, mais aussi une manière de s'assurer de la fidélité de ces derniers.

## **II- La politique bénéficiaire de la papauté envers les médecins**

Les pontifes s'apparentent à des rois en ce qu'ils disposent d'une cour temporelle, qu'ils administrent et qu'ils disposent d'un territoire qui dépend de leur gouvernement. Pour autant, ils sont aussi à la tête de la chrétienté le temps de leur pontificat. En tant que chefs spirituels, ils ont des moyens d'avantager leurs courtisans dont les autres seigneurs temporels ne disposent pas. Régnant sur l'espace chrétien, les papes ont la main sur les bénéfices ecclésiastiques. Ce sont eux qui désignent quel clerc obtient quelle charge, de la cure à l'archevêché. Ils pourvoient en charges ecclésiastiques, et donc en prébendes, les clercs de leur choix. Ils peuvent ainsi se créer des réseaux de clientèles et de fidélités. Les officiers de la cour pontificale, et notamment

les médecins, n'échappent pas à cette logique. Outre les bénéfices ecclésiastiques, le pape dispose d'un panel de possibilités qui n'appartient qu'à lui pour montrer sa reconnaissance à ses officiers curiaux : les privilèges ecclésiastiques. Bien sûr les bénéfices ne prenaient pas toujours la forme de récompenses ou d'honneurs, le pape devait s'assurer que les toutes les charges étaient bien pourvues. Mais étant le dépositaire des attributions, il avait la possibilité de placer des hommes de confiance et de s'assurer des fidélités.

Les familiers sont souvent à l'initiative des demandes de bénéfices et de privilèges par le biais des suppliques. Il est donc commun de trouver trace de ces attributions à travers les réponses à ces suppliques, au sein du grand ensemble des correspondances pontificales du fait de leur conservation plus systématique à partir du XIV<sup>e</sup> siècle.

#### A- L'octroi de bénéfices ecclésiastiques au personnel médical

Les lettres pontificales font état des différentes attributions de charge dont jouissent les médecins. Elles permettent de suivre leur parcours ecclésiastique, mais aussi de rendre compte des largesses dont les couvrent les papes. Certains médecins sont ainsi particulièrement bien pourvus. En 1294, le pape Célestin V interdit aux clercs l'exercice de la médecine dans un cadre lucratif s'ils sont pourvus d'une charge ecclésiastique. Ce n'est pas nouveau, plusieurs synodes l'avaient déjà fait et plus particulièrement concernant la pratique pour les moines. Cette mesure d'inscrit dans une certaine tradition de rupture entre fonctions cléricales et monastiques et une perception de la médecine comme une discipline proprement lucrative. Cette interdiction n'est pour autant jamais respectée. Une différence doit être notée sur les charges en question. Il est en effet bien plus simple d'entrer dans les ordres mineurs que dans les ordres majeurs. Ces derniers nécessitent une intervention des papes, notamment des dispenses pontificales. Malgré tout, sur les médecins bénéficiés ayant exercé en France entre le XII<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle, 44,5 % c'est-à-dire 6,4 % de l'ensemble des médecins se voient attribuer un ordre majeur<sup>97</sup>.

Par ailleurs, la part des médecins bénéficiés, et en particulier ceux qui obtiennent le sacerdoce, sont des médecins qui appartiennent à la cour pontificale. Sur la vingtaine de physiciens de France à avoir été nommés évêques sur la période, trois sont des médecins pontificaux. Parmi les praticiens qui accèdent au sacerdoce, 70,5 % sont des clercs

---

<sup>97</sup> D. JACQUART, *Le milieu médical en France du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Genève, 1981, p. 155.

universitaires. Ce qui fait des médecins des cours, de manière générale, des privilégiés des politiques bénéficiales des papes. Plus précisément, trois quarts de ces clercs issus de l'université et bénéficiés accèdent à la maîtrise universitaire. Rien d'étonnant donc au fait que la moitié des médecins accédant aux ordres majeurs aient exercé auprès de personnages importants<sup>98</sup>.

L'analyse de ces chiffres montre que parmi ces praticiens munis des ordres majeurs, la plus grande part d'entre eux exercent à la cour pontificale. Parmi les médecins étudiés, 33,1 % obtiennent au moins un diaconat ou le sacerdoce, alors que la proportion n'est que de 12,3 % pour la cour du roi de France<sup>99</sup>. Il est donc évident que les praticiens du pape sont avantagés par leur présence à la cour et leur lien avec le chef de la Chrétienté, ce qui leur permet d'obtenir les dispenses bien plus facilement. L'époque des papes d'Avignon, de Clément V à Benoît XIII, est celle qui compte le plus de médecins ayant eu accès aux ordres majeurs, puisque 56,8 % ont vécu au XIVe siècle. Au siècle suivant, ils ne sont plus 32,5 %<sup>100</sup>.

Les acteurs de la santé exerçant à la cour sont donc les mieux pourvus en bénéfices. Il s'agira ici de comprendre comment fonctionnent ces attributions de bénéfices ecclésiastiques et d'analyser dans le détail la politique de chaque pontificat et les carrières ecclésiastiques des médecins du pape.

#### 1) La collation des bénéfices et le droit de réserve

La collation des bénéfices et le rôle qu'y tient le pape illustrent particulièrement l'effort de centralisation de l'Église opéré dès la fin du XIIIe siècle. Les pontifes revendiquent une participation de plus en plus accrue dans l'attribution des bénéfices ecclésiastiques au détriment des collateurs ordinaires. Afin de s'assurer le choix des ecclésiastiques aux différentes fonctions vacantes au sein de la chrétienté, le pape revendique un droit de réserve. C'est un droit dont le pontife se dote et qui lui permet, grâce à la primauté de sa juridiction, de désigner les clercs de son choix pour les bénéfices vacants ou qui sont voués à le devenir à l'exclusion des collateurs traditionnels<sup>101</sup>.

Il existe deux sortes de réserves : les réserves générales et les réserves spéciales. Les réserves générales sont celles qui sont le plus usitées par le chef de la Chrétienté. Elles concernent tous les bénéfices vacants ou à vaquer, soit d'une catégorie, d'un diocèse, d'une

---

<sup>98</sup> *Ibid.*

<sup>99</sup> *Ibid.*

<sup>100</sup> *Ibid.*

<sup>101</sup> G. MOLLAT, *Les papes d'Avignon (1305-1378)*, Paris, 1964, p. 554.



province ou d'un royaume déterminé dans l'ensemble de la Chrétienté que ce soit temporairement ou à perpétuité. La réserve spéciale concerne un bénéfice particulier. Le droit de réserve est autorisé depuis Clément IV, grâce à la décrétale *Licet ecclesiarium* du 27 août 1265, qui donne au pape le droit de disposer des bénéfices des ecclésiastiques qui meurent à la Curie. Le rayon géographique est alors augmenté par les papes successifs. Boniface VIII décide que le droit s'applique aussi pour les morts survenues à deux jours de marche de la Cour.

Par la suite, les papes d'Avignon développent de plus en plus les prétentions de ce droit de réserve qui trouve son point d'orgue sous le pontificat de Grégoire XI. Dès le 20 février 1307, Clément V étend les types de bénéfices qui peuvent être considérés vacants à la cour. Durant son pontificat, il peut attribuer des charges d'églises patriarcales, archiépiscopales et épiscopales mais aussi dans les monastères, les prieurés, les personats, les dignités, les offices, les canonicats, les prébendes et les églises avec ou sans charges d'âmes. Ces prérogatives sont donc très larges<sup>102</sup>. Mais c'est véritablement Jean XXII qui codifie de manière durable la collation des bénéfices par la promulgation de la Constitution *Ex debito* dès le début de son règne<sup>103</sup>. Cette dernière revient sur la définition de « bénéfice vacant en Cour de Rome ». Désormais, tous les bénéfices ecclésiastiques appartenant à des clercs qui sont liés à la Cour tombent sous le coup du droit de réserve du pape. Si Benoît XII ne fait guère de modifications comme Clément VI, en revanche, Urbain V et Grégoire XI imposent que le pape désigne désormais les clercs qui accéderont aux bénéfices majeurs. Grégoire XI détient ainsi le pouvoir de nomination pour toutes les églises patriarcales, archiépiscopales et épiscopales, de même que pour tous les monastères masculins, qu'importe les revenus, qu'ils soient vacants ou devant être vacant, pour tous les espaces de la Chrétienté. Sous ce dernier pontificat, les collateurs ordinaires n'ont donc pratiquement plus aucun pouvoir et le principe électif n'est plus en vigueur dans la pratique<sup>104</sup>.

Lorsque le bénéfice n'est pas encore vacant, le pontife peut tout de même prétendre au droit de réserve et à la nomination des clercs en utilisant le système des lettres de grâce expectative. Dans ces lettres, adressées à un patron, le pape demande d'octroyer à son protégé l'une des charges qui pourraient devenir vacantes. Ainsi, les canonicats avec expectatives de prébendes

---

<sup>102</sup> G. MOLLAT, *La collation des bénéfices ecclésiastiques sous les papes d'Avignon (1305-1378)*, Paris, 1921, p. 20.

<sup>103</sup> Voir le Recueil complet des constitutions pontificales en matière de politique bénéficiaire, de C. LUX, *Constitutionum apostolicarum de generali beneficiorum reservatione ab anno 1265 usque ad annum 1378 emiesarum collectio et interpretatio*, Breslau, 1904.

<sup>104</sup> B. GUILLEMAIN, *La cour pontificale d'Avignon, op. cit.*, p. 104-106.

sont très fréquents. Ils permettent à celui qui en bénéficie d'avoir une place assurée au chapitre et de récupérer la première prébende vacante<sup>105</sup>.

Pour autant, tous les pontifes n'ont pas profité de ces droits de réserve et d'expectatives de la même manière. Certains ont été très dynamiques de ce point de vue alors que d'autres ont essayé de limiter les abus pouvant être liés à ce système.

## 2) Des politiques plus ou moins généreuses en fonction des pontifes

Il est très difficile de donner un chiffre qui rende vraiment compte de l'ensemble des bénéfices accordés par les papes d'Avignon. Certaines études précises évaluent tout de même quelques domaines d'attribution qui permettent d'avoir un ordre d'idée de la plus ou moins grande générosité de chacun d'eux.

Jean XXII ne se limite pas et favorise particulièrement ses familiers et courtisans. En six ans, il effectue 455 nominations de prélats. Surtout, en comptant uniquement les bénéfices octroyés durant la première année de son pontificat, le chiffre s'élève à près de 3 000. Il est donc évident que Jean XXII est particulièrement généreux et qu'il entend profiter de son droit de réserve pour récompenser le personnel à son service ou s'attirer les faveurs des cardinaux et autres potentiels alliés<sup>106</sup>.

Par ailleurs, même Benoît XII, qui a pourtant à cœur de ne pas abuser de sa position et de ne pas tomber dans le népotisme, n'attribue pas moins de 328 bénéfices majeurs vacants et 1 505 bénéfices mineurs. Il assigne également 2 000 expectatives, dont les deux tiers sont des canonicats avec promesse de prébendes. Il désigne 49 évêques du royaume de France au cours de son pontificat, contre seulement neuf élus par leurs chapitres cathédraux. Sur ses sept ans de pontificat, il intervient dans l'organisation administrative de l'Église d'un diocèse environ 24 fois, neuf fois pour les diocèses du royaume d'Arles, six fois pour les diocèses du royaume ibérique, cinq fois dans les diocèses allemand ou anglais et deux fois dans un diocèse italien<sup>107</sup>.

Les chiffres pour les autres pontificats ne sont pas connus mais au vu des sources exploitées, les pontificats de Clément VI, Grégoire XI et Clément VII n'ont pas été en reste d'un point de vue des bénéfices accordés. En vingt-cinq ans, entre 1342 et 1366, les suppliques des clercs demandant un bénéfice et ayant été acceptées constituent quarante-six registres, pour un total

---

<sup>105</sup> C. TIHON, « Les expectatives « in forma pauperum » particulièrement au XIVe siècle », *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, 5, 1925, p. 51-118.

<sup>106</sup> B. GUILLEMAIN, *La cour pontificale d'Avignon*, *op. cit.*, p. 104-106.

<sup>107</sup> *Ibid.* ; B. GUILLEMAIN, « La politique bénéficiaire », *op. cit.*.

de quatre cents feuillets, soit 80 000 demandes auxquelles les papes ont répondu favorablement<sup>108</sup>.

Il faut également souligner le fait que l'attribution de bénéfices, outre son importance pour le pape dans la création ou le maintien de ses réseaux, a également une dimension financière non négligeable. De fait, disposer des bénéfices permet aux pontifes certes d'en désigner les titulaires, mais aussi de s'accorder les taxes liées à leur octroi. Effectivement, lorsque le pape nomme un clerc pour une charge ecclésiastique, il perçoit des sortes d'impôts : appelés communs services, en ce qui concerne les évêchés et les abbayes, et annates pour les bénéfices mineurs. Que ce soient les communs services ou les annates, cela signifie pour le pape, de revendiquer les revenus de ces charges le temps d'une année<sup>109</sup>. De même, lorsqu'un bénéfice est vacant et que le pape s'en attribue la collation, tant que ce dernier n'est pas attribué, c'est le pontife qui en perçoit les fruits. Pour la période avignonnaise, la moitié des revenus enregistrés à la Chambre apostolique sont tirés de ces taxes sur les bénéfices ecclésiastiques.

La papauté d'Avignon constitue par conséquent un tournant important dans la politique bénéficiaire et devient l'actrice essentielle de l'attribution des charges ecclésiastiques. Les praticiens de la santé qui étaient à son service en ont-ils pour autant profité ?

### 3) Des acteurs de la santé bien pourvus ?

Si les praticiens sont pourvus en bénéfices, ils ne sont pas les seuls à profiter des libéralités du pontife. Les replacer dans un contexte bénéficiaire plus large est donc indispensable pour déterminer la place des médecins dans la hiérarchie des privilèges.

#### a- Des bénéfices pour tous les praticiens des pontifes ?

Sur les 53 physiciens recensés, 32 se sont vus octroyer des bénéfices ecclésiastiques. Pour les 21 restants, les sources n'en ont en tout cas pas gardé de traces. Ce qui signifie que 60 % des praticiens exerçant à la cour pontificale d'Avignon ont obtenu une charge ecclésiastique. Étant donné que la quasi-totalité des médecins du pape sont des clercs, cela n'a rien d'étonnant. Comment distinguer ceux qui ont joui de la politique bénéficiaire du pontife de ceux qui ont simplement obtenu une charge en leur qualité de clerc ? Cela tient davantage au nombre de fonctions acquises et exercées simultanément. Les lettres pontificales font ainsi état de neuf médecins qui n'obtiennent qu'une seule charge au cours de leur carrière ecclésiastique. Dans

---

<sup>108</sup> B. GUILLEMAIN, *Les papes d'Avignon, op. cit.*, p. 42.

<sup>109</sup> *Ibid.* ; J. FAVIER, « Temporels ecclésiastiques et taxation fiscale : le poids de la fiscalité pontificale au XIVe siècle », *Journal des savants*, 2, 1964, p. 102-127 ; W.-E. LUNT, *Papal revenues in the Middle Ages*, Cambridge, 1934.

ce cas précis, il semble raisonnable de penser que ces derniers n'ont pas mené une grande carrière ecclésiastique et surtout qu'ils n'ont pas profité de leur charge pour s'assurer des revenus complémentaires, cela d'autant que ces neuf médecins ne dépassent pas le canonicat. Il en est probablement de même pour les sept qui ne sont pourvus que de deux bénéfices : les promotions en question restent modestes<sup>110</sup>.

Parmi les médecins qui ne sont pas bénéficiés, deux types de profils dominent : des médecins peu renseignés avec une carrière courte ; des physiciens appointés régulièrement par la Chambre ou ayant des fonctions dans d'autres espaces. Cela semble attester deux postulats : pour le premier profil, les praticiens ne sont pas suffisamment bien en cour ; pour le second, ils ne recherchent pas spécifiquement de bénéfices. Jean de Tournemire, par exemple, fait partie de la deuxième catégorie. Il est très bien rémunéré par la Chambre, qui lui paye également son loyer. Il occupe la fonction de professeur, puis celle de chancelier de l'Université de Montpellier. Il est également appelé à la cour du roi de France, et comme témoin lors de procès. Son activité médicale est probablement suffisamment riche pour qu'il se contente de ses canonicats de Carcassonne et de Mirepoix. Les carrières de Pierre d'Auxon ou de Pierre de Capestang offrent le même constat. Ils officient à la cour du pape de manière plus occasionnelle. Mais Pierre d'Auxon exerce à l'université de médecine de Paris puis auprès du roi de France Charles VI. Pierre de Capestang est quant à lui le physicien du roi et de la reine de France aux alentours de 1320 et enseigne à Montpellier.

Les seize médecins restants sont détenteurs de plus de trois bénéfices, ce qui représente un tiers des praticiens pontificaux. Sans aucun doute, ces médecins ont-ils profité de la politique bénéficiaire du souverain pontife qui permet à ses familiers de s'élever dans la hiérarchie ecclésiastique et de s'enrichir par le biais des revenus associés à ces fonctions. Les bénéfices octroyés sont bien plus importants que ceux des autres médecins. Trois d'entre eux parviennent à l'évêché, et huit sont archidiaques ou archiprêtres tout en menant leur carrière médicale. Parmi ces seize physiciens, neuf d'entre eux sont aussi chapelains ou chapelains commensaux. Les acteurs de santé les plus avantagés profitent d'une relation privilégiée avec le pape. Ils sont dans ses réseaux de confiance. Ces bénéfices, dans ce contexte, apparaissent bien comme une volonté du pontife de récompenser la fidélité et les services de ceux qui prennent soin de sa santé et avec lesquels il partage une réelle proximité quotidienne. Guy de Chauliac, Guillaume

---

<sup>110</sup> Cf. Annexe n° 3 : Tableau de données sur les praticiens du pontife.

de Brescia, Laurent Daubiartz, Bernard de Camian ou encore Geoffroi Isnard font partie des médecins les mieux pourvus et figurent parmi les grandes personnalités médicales de la cour.

Par ailleurs, les barbiers sont totalement dépourvus de ce type de récompenses. Rien d'étonnant puisqu'ils sont des laïcs. Les chirurgiens du pape n'obtiennent pas non plus de bénéfices, n'appartenant pas toujours à la catégorie des clercs. D'ailleurs, la plupart d'entre eux viennent d'Italie, où les études universitaires de médecine sont plus ouvertes aux laïcs qu'à Montpellier ou Paris. Qui plus est, la chirurgie est enseignée dans certaines universités italiennes. Ces facteurs expliquent l'absence de bénéfices dans les catégories des barbiers et des chirurgiens.

Les seize médecins des pontifes qui obtiennent plus de trois bénéfices peuvent même être qualifiés de « cumulards ». Ils occupent plusieurs charges, qu'ils ne peuvent donc exercer de manière effective. Cela en sus d'activités à la cour et, pour certains, d'un enseignement universitaire.

#### b- Les médecins du pape : des « cumulards » ?

Parmi les seize praticiens qui cumulent des charges ecclésiastiques qui leur sont attribuées par l'autorité pontificale<sup>111</sup>, certains sont des figures importantes de la cour et accèdent à des postes haut placés.

Guillaume de Brescia, médecin de Clément V et de Jean XXII, qui a participé à l'élaboration de la bulle de 1309 concernant l'université de médecine de Montpellier, en fait partie. Il débute sa carrière par un canonicat de Paris, qui lui est octroyé par le pape Boniface VIII, dont il est déjà le praticien. Celui-ci lui accorde d'ailleurs divers revenus que l'Église romaine perçoit dans le Ferrarais<sup>112</sup>. Le premier pape d'Avignon, Clément V, se trouve être tout aussi généreux avec celui qui prend soin de son corps. Dès 1309, il lui attribue à son tour de nombreux bénéfices, parmi lesquels un canonicat et une prébende de Brescia sa ville d'origine. À ce canonicat s'ajoute un archidiaconat à Baupiais dans le diocèse de Coutances. Le pape ne s'arrête pas là et complète la carrière de Guillaume de Brescia par l'octroi, en 1313,

---

<sup>111</sup> On relève ainsi : Amalvin de Podio, médecin de Clément V et Jean XXII ; Bernard de Camian, médecin de Jean XXII et Benoît XII ; Étienne Asselin, médecin de Clément VI ; Geoffroi Isnard, médecin de Jean XXII, Benoît XII et Clément VI ; Gilbert Hamelin, médecin de Jean XXII et Benoît XII ; Guillaume de Brescia, médecin de Clément V et Jean XXII ; Jacques Blanchi, médecin de Jean XXII ; Jean de la Marescalla, médecin de Clément VI ; Laurent Daubiartz, médecin de Clément VI et Innocent VI ; Paul Geminelli, médecin d'Urbain V ; Pierre de Garde, médecin de Clément V ; Raymond Chalmel, médecin de Clément VII ; Raymond de Pouzols, médecin de Grégoire XI et Clément VII ; Rigaud de Manse, médecin de Jean XXII ; et Thomas de Boccamugello, médecin d'Urbain V et de Grégoire XI.

<sup>112</sup> Boniface VIII, *Registres*, 2801, 5534-5535.

d'un canonicat, d'une prébende et d'un archidiaconat de Bologne<sup>113</sup>. Pour autant, Guillaume de Brescia reste le chapelain et le médecin du pape et continue donc à résider à Avignon. Il semble ainsi évident qu'il n'accomplit pas les tâches qui lui reviennent dans le cadre des charges ecclésiastiques qui lui ont été confiées, il se contente d'en toucher les revenus qui leur sont attachés.

Guy de Chauliac, le médecin et chirurgien de Clément VI, auteur de la *Grande chirurgie* semble lui aussi jouir de la faveur des papes d'Avignon. Il commence sa carrière ecclésiastique avant son arrivée à la cour par l'obtention d'un canonicat de Saint-Just ainsi que de la dignité de sacriste de Vienne, ce qui lui procure une certaine aisance financière et une considération sociale<sup>114</sup>. Il entre ensuite au service de Clément VI puis d'Innocent VI. Dès 1353, ce dernier le gratifie du canonicat de l'église de Reims dont voici la bulle d'attribution :

À notre cher fils maître Guy de Chauliac, chanoine de Reims, notre chapelain, salut.

« Les bons et intimes services que vous avez rendus jusqu'à ce jour, à nous et au Siège apostolique et que vous ne cessez de nous rendre, votre savoir, l'honnêteté de votre vie et de votre caractère, votre probité et vos vertus, que nous ont révélées une expérience familière, sont autant de raisons pour que nous vous manifestations notre faveur et notre reconnaissance avec libéralité. Puisque donc le canonicat et la prébende de l'église de Reims, dont était jusqu'ici titulaire Étienne de Chaulhaguet, chanoine de la dite église, chapelain de notre chapelle, dans l'église de Reims, sont devenus et demeurent vacants par suite de la mort d'Étienne, décédé auprès de notre Siège apostolique, et que nul excepté nous, ne peut en disposer à son tour, Nous, à la considération des mérites et services énumérés plus haut, voulant vous faire une grâce spéciale, nous vous conférons le canonicat et la prébende susdits avec la plénitude de la juridiction canoniale et tous ses droits et prérogatives, et cela de notre propre mouvement, sans y être incité par une demande émanant soit de vous, soit de quiconque autre, de notre propre libéralité et en vertu de notre autorité apostolique.

Donnée à Villeneuve-lez-Avignon, XVII des kal. de sept., an 1<sup>115</sup>. »

Cette bulle d'Innocent VI illustre plusieurs phénomènes. Tout d'abord, elle est révélatrice du lien entre le pape et son médecin, que le pontife lui-même qualifie d'« expérience familière ». Ce qui tend à confirmer le statut de familier qu'occupe le praticien à la cour, mais aussi l'idée d'une proximité presque quotidienne. La bulle confirme également le rôle du pape dans l'attribution des bénéfices, puisqu'il précise que « nul, excepté (lui), ne peut en disposer ». Autrement dit, il affirme sa prérogative de conférer les bénéfices aux clercs de son choix. Enfin,

---

<sup>113</sup> Clement V, *Regestum*, 264, 383, 553, 618, 676, 714 ; Jean XXII, *Lettres communes*, 6041, 6964 et 7616.

<sup>114</sup> B. GUILLEMAIN, *La cour pontificale d'Avignon*, op. cit., p. 126.

<sup>115</sup> É. NICAISE, *La Grande Chirurgie de Guy de Chauliac*, Paris, 1890, p. LXXXV-LXXXVI ; *Les lettres à la cour des papes, Mélanges d'archéologie et d'histoire*, Rome, 1884, p. 70 ; Règne d'Innocent VI, cote 221, bulle 377.

le texte est très clair sur les raisons qui poussent Innocent VI à gratifier Guy de Chauliac de ce canonicat et prébende de Reims, une charge importante puisque la ville du sacre royal jouit d'un certain prestige. Il s'agit, à n'en pas douter, de récompenser le médecin pour ses « mérites et services », à savoir, sa charge de médecin et les soins prodigués au pape. Le pontife précise également que c'est une décision qui lui revient pleinement et que ni le médecin ni quiconque n'a été à l'origine de cette dernière. La source met donc parfaitement en lumière l'octroi de ce bénéfice comme une récompense allouée au médecin en vertu de sa probité, de ses qualités morales et de son savoir. Ces compétences professionnelles sont donc particulièrement mises en valeur et se manifestent sans doute plus par son activité de praticien que par ses œuvres, puisqu'il n'a pas encore rédigé la *Grande Chirurgie*. Les relations que Guy de Chauliac entretient avec le pontife lui permettent d'ailleurs de profiter de la politique bénéficiaire tant qu'il reste à la cour.

Il échange ce premier canonicat de Reims au profit de la prévôté du chapitre de Saint-Just de Lyon en 1359<sup>116</sup>. En 1367, Urbain V le gratifie à son tour d'une charge de chanoine de Mende, alors qu'il est payé depuis le pontificat de Clément VI par la Chambre apostolique en qualité de médecin et de chapelain commensal et qu'il réside au palais pontifical<sup>117</sup>. Guy de Chauliac, tout comme Guillaume de Brescia est donc largement favorisé par les pontifes dont il prend soin. Il semble évident à nouveau que ces charges ecclésiastiques, à partir du moment où il sert le palais pontifical, sont surtout honorifiques, puisqu'il ne peut être à la fois à la cour et dans les différents diocèses où il possède un titre.

Le cas de Paul Geminelli témoigne également de l'importance des réseaux de la cour pontificale. Ce dernier, avant d'entrer au service du pape Urbain V en 1362, prenait d'abord soin de la santé du cardinal Giovanni Caetani, depuis 1335. Or, les bénéfices qui lui sont accordés le sont à partir du moment où il entre sous la protection du prélat. Ainsi, il obtient un premier canonicat à Orvieto, l'année où il s'attache au cardinal, en 1335. S'ensuit l'attribution d'un canonicat et d'une prébende à Furnes en 1338, puis d'un canonicat à Parme en 1342. L'année suivante, il devient archiprêtre d'Orvieto. En 1353, toujours sous le patronage du cardinal, il est gratifié d'un prieuré à Saint-Laurent de Bubiata puis d'un canonicat à Chartres et d'un autre assorti d'une prébende à Trévise en 1355<sup>118</sup>. Le médecin profite ainsi des liens

---

<sup>116</sup> É. NICAISE, *La Grande Chirurgie*, op. cit., p. LXXXVII ; G. GUIGUE, *Récits de la guerre de Cent ans, les Tard-Venus*, Lyon, 1866, p. 28 ; Archives de la ville de Lyon, CC, 189, f° 10 v°.

<sup>117</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1362-1378)*, op. cit., p. 185.

<sup>118</sup> Benoît XII, *Lettres communes*, 537, 5540 ; Jean XXII, *Lettres, Analecta Vaticano-Belgica*, 4, 1910, p. 251 ; Innocent VI, *Suppliques*, 5, 1911, p. 6, p. 294 ; F. DUCHESNE, *Histoire de tous les cardinaux français*, Paris, 1660, preuves, p. 433.

qu'entretiennent les cardinaux avec le pontife pour se voir accorder des bénéfices ecclésiastiques. En effet, ces charges lui sont accordées à la demande des cardinaux qui interviennent auprès du pape en sa faveur. Cela témoigne à nouveau du rôle de ces bénéfices dans les relations de clientélisme au sein de la cour pontificale, mais à une autre échelle comme levier pour les cardinaux afin de rétribuer leurs propres médecins. Ainsi, ils n'hésitent pas à solliciter la générosité du pontife pour pourvoir leurs propres praticiens. Cela montre plusieurs niveaux de réseaux : à la fois les liens entre les médecins et les cardinaux, les médecins et les papes, mais aussi les relations privilégiées des cardinaux avec le pontife.

Un autre médecin, à être particulièrement bien doté, est Raymond Chalmel. Il est au service de plusieurs cardinaux avant de prendre soin de Clément VII. Il cumule déjà plusieurs offices au sein de la cour, pour lesquels il touche différents émoluments : en tant que médecin et en tant que scribe de la pénitencerie. De la même manière, il cumule un certain nombre de bénéfices. Il débute sa carrière de clerc comme chanoine de Valence en 1373<sup>119</sup>. Un an après la prise de fonctions de Clément VII, alors qu'il est le familier d'Anglic Grimoard, le praticien obtient la prévôté de l'église Saint-Sauveur de Crest<sup>120</sup>. En 1381, il officie au sein de la cour du cardinal Pierre Flandrin. Il se voit alors attribuer le décanat du chapitre de Valence. En 1390, Clément VII le dote du rectorat d'une paroisse au diocèse de Carcassonne<sup>121</sup>. À la fin de sa vie, les actes du chapitre de Saint-Vincent à partir de 1392, le montrent comme premier chantre, *precentor*, de l'église de Viviers<sup>122</sup>. À nouveau, le physicien, à la fois universitaire et homme de plume, profite de sa présence dans le milieu de la cour avignonnaise pour cumuler plusieurs charges, percevoir des revenus conséquents et mener une carrière ecclésiastique brillante.

Ces figures médicales s'illustrent par le cumul de nombreuses charges, tandis que d'autres brillent par la qualité du bénéfice obtenu. Quelques-uns obtiennent le titre d'évêque.

#### c- Les médecins-évêques de la cour pontificale

Plusieurs praticiens des papes ont mené de grandes carrières dans l'Église. Trois obtiennent même un évêché. Parmi ces derniers, Geoffroi Isnard, le médecin de Jean XXII et de Benoît XII, qui est aussi intendant du palais. De nombreuses charges ecclésiastiques lui sont attribuées alors qu'il s'occupe de la santé du pontife. Ainsi, dès 1317, Jean XXII lui octroie un

---

<sup>119</sup> *Domino Raymondo Chalmelli, canonico valencie et magistro in medicina*, ADV, Archives hospitalières d'Avignon, hôpital Sainte-Marthe, B276.

<sup>120</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique*, op. cit., p. 170.

<sup>121</sup> *Ibid.*, AAV, Reg. Aven. 263, f° 168 r°.

<sup>122</sup> D. LE BLEVEC, « Un médecin vivarois à la cour pontificale d'Avignon : Raimond Chalmel », *Revue du Vivarois*, 90, 1, 1986 ; Archives départementales d'Ardèche, 2 E 765, f° 87 ; 2 E 653, f° 41 v° et 63 r°-v°.



bénéfice dans les diocèses de Fréjus et de Toulon. Il est qualifié dans cette lettre de *physicien et familier de longue date du pape*<sup>123</sup>. L'année suivante, il obtient le décanat de l'église de Gap, la prévôté d'Aix et la collation d'une église rurale à Avignon. En 1319, il est promu au canonicat de l'église de Fréjus. En 1321, il est fait chanoine de l'église Saint-Agricol d'Avignon qui vient d'être érigée en collégiale. Enfin, le 19 avril 1322, Geoffroi Isnard est nommé évêque de Cavaillon et le 17 août 1334, il devient également évêque de Riez<sup>124</sup>.

Laurent Daubiartz, l'un des médecins de Clément VI, puis de son successeur Innocent VI, est bien en cour au regard des nombreuses charges que lui octroient les pontifes. Il est d'ailleurs nommé chapelain commensal par le pape dès 1351<sup>125</sup>. Il cumule alors de nombreuses fonctions ecclésiastiques. Il est tout à la fois archiprêtre dans le diocèse de Cahors, chanoine de Chalon et de Gap, sacristain de Mendes et recteur de la paroisse de Parazols dans le diocèse de Narbonne. En 1355, il obtient l'évêché de Vaison et devient donc l'un des trois médecins-évêques présents à la cour pontificale. Tout comme son confrère Geoffroi Isnard, le pape lui octroie un second évêché, celui de Tulle, en 1361<sup>126</sup>. Il reste pour autant médecin du pape d'Avignon. Cet exemple montre bien à quel point ces charges ecclésiastiques sont utilisées par les pontifes comme récompenses et revenus supplémentaires pour leurs familiers. Il est donc probable que Laurent Daubiartz n'ait même jamais foulé le sol de ses évêchés. En revanche, il perçoit bien les revenus qui leur sont associés. Autrement dit, les rétributions qu'il reçoit de la Chambre apostolique ne sont qu'une part de ses ressources. Pour avoir une idée du patrimoine des médecins du pape, il faut donc prendre en compte les émoluments réguliers de la chambre et les revenus issus de leurs fonctions ecclésiastiques. De plus, les bénéfices sont plus significatifs du point de vue des liens entre le pontife et ses praticiens. Si les rémunérations de la Chambre sont régulières et plus anonymes, les bénéfices, eux, sont directement octroyés par le pape et par les lettres pontificales. Cette pratique est érigée en mode de gouvernement. Il

---

<sup>123</sup> Jean XXII, *Lettres communes*, 3321 : *Collatio ruralis ecclesiae sancti Petri de Botonio, Forojuliensis diocesis, vacans per promotionem Galhardi ad episcopum Regensis, magister Gaufrido Isnardi, papa physico et a longo tempore familiaris, non obstante quod in Aquensis ecclesia canonicatus et praebenda, ac parochialis ecclesia de Cacurono, Aquansis diocesis, obtineat, et in eadem Aquensis ecclesia dignitas, personarum vel officium auctoritate apostolica exspectet. In eundem modum Avinionensis et Bariolensis Forojuliensis praepositus, ac sacristae Aquensis ecclesia.*

<sup>124</sup> Jean XXII, *Lettres communes*, 5653, 6594, 7505, 8425, 9162, 9826, 13002.

<sup>125</sup> Médiathèque Ceccano Avignon, ms. 5684 (Archives de Pierre Pansier qui donne la transcription) : *Die quarta novembris 1351, Domini Laurentius del Biaze, canonicus cahorcensis (Cahors) et Johannes la Marescalla, canonicus Remensis (Reims) medici domini pape (Clément VI) fuerunt recepti in capellanos et commensales.*

<sup>126</sup> L.G. MARINI, *Degli architri pontifici*, Rome, 1784, I, p. 74 et suiv. ; E. GRIFFE, *Lettres patentes des évêques de France recueillies dans les registres du pape Clément VI (1342-1352)*, Paris, 1933, I, p. 112.

s'agissait alors d'avantager les membres de son entourage direct, au détriment parfois des clercs d'autres espaces ou d'autres cours.

Thomas de Boccamugello est le troisième médecin-évêque évoluant à la cour avignonnaise. Il apparaît comme médecin du pape sous Urbain V, et le reste sous Grégoire XI. Dès 1365-1366, le pape le fait trésorier de l'église de Corfou et lui octroie plusieurs bénéfices dans les diocèses de Teano, de Nole et de Salerne, alors qu'il est également nommé recteur de l'hôpital Saint-Athanase de Naples<sup>127</sup>, tout cela en même temps que sa charge de médecin à la cour. Grégoire XI n'est pas moins généreux que son prédécesseur. En 1373, il attribue à son praticien la charge de prieur de l'église séculière de San Lorenzo au diocèse de Todi. Enfin, en 1376, il le promeut évêque de Mileto<sup>128</sup>. Les bénéfices qui sont octroyés le sont souvent à la demande des médecins, il est donc fréquent qu'il y ait des liens entre les attributions et les lieux d'origine des praticiens. Le cas de Guillaume de Brescia qui reçoit un canonicat et une prébende à Brescia, puis un canonicat, une prébende et l'archidiaconat de Bologne, est éclairant à ce propos<sup>129</sup>.

Ces trois médecins, par leur statut de praticiens du pape et leur proximité avec le pontife, parviennent ainsi à se hisser en haut de l'échelle ecclésiastique. Pour autant, ces charges ne sont pas véritablement exercées. Il ne s'agit pas pour autant de mécénat à proprement parler. Les papes ne rémunèrent pas leurs médecins pour qu'ils écrivent. Ces derniers poursuivent une carrière de praticiens. Ici, le pontife se contente de défrayer ses physiciens qui, en le servant de manière exclusive et pour un salaire modéré, n'ont pas toujours la possibilité de se constituer une clientèle privée, et donc de compléter leurs revenus. Les bénéfices compensent ainsi ce qu'ils ne gagnent pas ailleurs.

Cela pose aussi la question de savoir pourquoi les salaires des médecins n'évoluent pas et restent stables. La réglementation des comptes pontificaux manque sans doute de souplesse. Ces rétributions restent les mêmes quels que soient les praticiens. Il en est ainsi pour les autres offices également. Dans ce cadre, ces attributions complémentaires apparaissent comme des marqueurs de distinction et de hiérarchie que la pratique des salaires de la Chambre n'autorise pas. La politique bénéficiale est donc le marqueur qui dessine un milieu médical qui n'est pas homogène et qui distingue des sortes de princes de la médecine comme Guy de Chauillac.

---

<sup>127</sup> Urbain V, *Suppliques, Analecta Vaticano-Belgica*, 7, 1914, p. 602 et 634 ; Urbain V, *Lettres, Analecta Vaticano-Belgica*, 9, 1928, p. 796, 804 et 855.

<sup>128</sup> L.G. MARINI, *Degli architri, op. cit.*, t. I, p. 93 ; II, p. 328-329.

<sup>129</sup> Clément V, *Regestum*, 1884-1892, 1852, 4144, 4193, 6955, 6957, 7083, 8372, 8398, 9474, 9491, 9750, 10256 ; Jean XXII, *Lettres communes*, 1904-1946, 6041, 6964, 7616.

Il apparaît que les médecins des papes qui sont passés par les cours cardinalices, à l'image de Paul Geminelli, ne font pas exception. À l'instar de leurs confrères, eux aussi se voient octroyer des charges ecclésiastiques, dès avant leur service pontifical.

d- Les avantages liés au statut de praticien des cours cardinalices

Seuls huit praticiens sur les 56 étudiés, qui ont prodigué leurs soins en milieu cardinalice, n'obtiennent aucun bénéfice soit environ 14 %. Vingt-trois ont au moins un bénéfice, ce qui représente environ 41 %. Pour ces derniers, cela ne signifie pas forcément avoir profité d'une quelconque faveur de la part des cardinaux ou du pape. Il pourrait simplement s'agir d'une charge attribuée à un clerc. En revanche, pour vingt-cinq d'entre eux, soit 44,5%, la documentation fait état d'au moins deux bénéfices ou plus. Le pourcentage est donc assez semblable pour les médecins bénéficiaires au pourcentage relevé pour la cour du pape.

Pour autant, toutes les charges ne sont pas équivalentes. Celles attribuées aux praticiens des cardinaux sont-elles moins importantes que celles des médecins du pontife ? Il ne semble pas particulièrement. Tout comme pour les physiciens du pape, la grande majorité des bénéfices accordés sont des canonicats. Les sources mentionnent également dix recteurs. En revanche, sept praticiens n'obtiennent que des expectatives, alors que l'on en compte une seule décernée chez les médecins du pape. L'expectative n'est pas le bénéfice en lui-même, mais la possibilité de l'obtenir lorsque celui-ci sera vacant. Il faut peut-être y voir un léger désavantage ou du moins la volonté de la part du pape de faire patienter le médecin, voire de lui faire croire à l'attribution de la charge. Toutefois, ceux qui prennent soin des prélats ne sont pas en reste concernant les ordres majeurs. Deux sont faits archiprêtres et deux sont élevés au rang d'évêques.

Jean Gasqui sert tour à tour Guillaume de Mandagout (1312-1321)<sup>130</sup> puis Pierre des Prés (1320-1361)<sup>131</sup>, tous deux cardinaux-évêques de Palestrina. Le premier lui confère des bénéfices dans les diocèses d'Aix, d'Uzès, dans la paroisse de Dions et le diocèse de Lérida. Mais c'est surtout en tant que praticien de Pierre des Prés que sa carrière ecclésiastique se développe puisqu'il lui obtient, en 1327, l'évêché de Palestrina<sup>132</sup>, un bénéfice en lien direct

---

<sup>130</sup> Archevêque d'Embrun, puis d'Aix-en Provence, il est fait cardinal-évêque de Palestrina par Clément V en 1312.

<sup>131</sup> Évêque de Riez, puis archevêque d'Aix-en Provence, fait cardinal-prêtre au titre de Sainte-Prudentienne de par Jean XXII en 1320, avant de reprendre le titre de cardinal-évêque de Palestrina à la mort de Guillaume de Mandagout en 1321. La même année, il s'installe dans la livrée de Dax à Avignon. Sur ce cardinal, on consultera : M. MERAS, « Le Cardinal Pierre des Prés », *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, 88, 1962, p. 27-45.

<sup>132</sup> Jean XXII, *Lettres communes*, 3353, 11176, 29773.

avec les deux prélats dont il prend soin. En 1335, enfin, il devient évêque de Marseille<sup>133</sup>. Jean Hake, médecin et chapelain de Jacques Cajetan (1295-1343)<sup>134</sup> et d'Annibal de Ceccano (1327-1350)<sup>135</sup>, est lui aussi gratifié par ses protecteurs des ordres majeurs. En effet, ces derniers ne lui attribuent pas moins de trois évêchés. Ainsi, il devient d'abord évêque de Camian en 1325, puis il obtient l'évêché de Verden, siège qu'il occupe de 1331 à 1340, avant de devenir évêque de Freising<sup>136</sup>. Enfin, Jean de Godines, le physicien de Pierre de Cros (1383-1388)<sup>137</sup>, sollicite un bénéfice à la collation de l'évêque de Liège en 1361, mais ne l'obtenant pas, il doit se contenter des canonicats de Saint-Servais de Maastricht et de Laon<sup>138</sup>.

Les charges ecclésiastiques accordées aux médecins des cardinaux obéissent à deux impératifs. Il faut tout à la fois que le médecin en question soit bien en cour vis-à-vis du prélat dont il prend soin, mais aussi que ce cardinal soit assez proche du pontife pour obtenir une charge intéressante pour son protégé. Pour autant, l'étude menée témoigne de physiciens cardinalices qui sont plutôt bien pourvus dans l'ensemble. Travailler pour les prélats offrait donc sensiblement les mêmes avantages d'un point de vue bénéficial, que de travailler pour le pape lui-même. En tant que ses plus proches conseillers, les cardinaux étaient bien placés pour solliciter la bienveillance du pape pour leurs familiers.

En dehors de ces bénéfices, le souverain pontife attribue aussi à ces figures médicales divers types de privilèges ecclésiastiques, parmi lesquels les dispenses de résidence, qui vont de pair avec les charges attribuées. En effet, sans ces dernières, les médecins seraient dans l'obligation de résider sur le lieu du bénéfice obtenu.

---

<sup>133</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 416.

<sup>134</sup> Auditeur de la Sainte-Rote en 1291, il est fait cardinal-diacre au titre de Saint-George au Voile d'Or, par le pape Boniface VIII en 1295. Il suit Clément V à Avignon et s'installe dès 1316 dans la livrée de Naples.

<sup>135</sup> Pourvu de nombreux bénéfices, il est sous la protection de Jean XXII, qui le place sur le siège archiepiscopal de Naples dès 1318 avant de le faire cardinal au titre de Saint-Laurent in Lucina en 1327, puis cardinal-évêque de Frascati en 1333. Il occupe une livrée à son nom à Avignon. À son propos on consultera M. DYKMANS, *Le cardinal Annibal de Ceccano (v.1282-1350). Étude biographique et testament du 17 juin 1348*, Bruxelles-Rome, 1973.

<sup>136</sup> Voir la monographie consacrée au médecin par K. WENCK, « Johann von Göttingen, Arzt, Bischof und Politiker », *Archiv für Geschichte der Medizin*, 17, 1925, p. 141-156.

<sup>137</sup> Successivement évêque de Saint-Papoul, archevêque de Bourges, puis d'Arles, avant de recevoir la pourpre de Clément VII en 1383.

<sup>138</sup> Innocent VI, *Suppliques, Analecta Vaticano-Belgica*, 5, 1911, p. 743 ; Clément VI, *Lettres*, 8, 1924, p. 211.

## B- D'autres types de bénéfices : dispenses, et privilèges ecclésiastiques

Les praticiens des papes comme des cardinaux se voient octroyer par le pape divers privilèges qui, en dehors des dispenses de résidences, sont surtout des privilèges d'ordre religieux qui ne leur apportent ni complément financier ni avantages pratiques pour leur carrière. Pour autant, ils sont la marque du lien qui existe entre le pape et ces médecins et chirurgiens.

### 1) Les dispenses de résidence

#### a- Pour les maîtres de médecine de Montpellier

Les médecins du pape qui sont aussi maîtres à la faculté de médecine de Montpellier bénéficient des indults qui sont octroyés par les différents pontifes. Ces indults concernent l'ensemble des maîtres de l'université, ce qui leur permet de toucher les revenus de leurs bénéfices sans résider sur place<sup>139</sup>. Autrement dit, ce sont des dispenses de résidence collectives. Ainsi, les clercs qui enseignent la médecine à Montpellier, donc les médecins universitaires, sont privilégiés par la papauté. Il leur est permis de recevoir différents appointements : ceux délivrés dans le cadre de leur charge d'enseignement et ceux qui sont attachés à leur charge ecclésiastique. Pour autant, ils n'ont finalement à assurer que la première de manière effective, ce qui leur permet de se concentrer sur leurs activités liées au domaine médical.

Ces indults sont une manière pour le pape de favoriser les maîtres de l'université de Montpellier qui sont nombreux à être recrutés par les pontifes comme médecins personnels. D'ailleurs, ce lien particulier est très clair au regard des indults accordés à d'autres universités. La faculté de médecine de Paris, par exemple, en reçoit beaucoup moins et de manière bien moins régulière<sup>140</sup>.

Les praticiens de Montpellier ne sont pas les seuls à bénéficier des libéralités du pontife. Les autres médecins reçoivent eux aussi des privilèges, qu'il faut évoquer ici.

#### b- Pour les autres praticiens

Pour les dispenses de résidence des autres praticiens, les sources sont assez lacunaires. Pour certains toutefois, la documentation est claire. Ainsi, Jacques Blanchi, le médecin de Jean XXII,

---

<sup>139</sup> Cf. Chapitre 3, la partie sur la politique bénéficiaire du pape dans le cadre du lien avec l'Université de médecine de Montpellier.

<sup>140</sup> *Ibid.*

qui cumule des bénéfices dans les diocèses de Digne, de Reggio et de Nole, un canonicat à Embrun et un canonicat à Aix, reçoit du pape, en 1322, une dispense de résidence spécifiquement pour son canonicat d'Aix, ce qui lui permet de continuer de jouir de la prébende qui lui est associée<sup>141</sup>. Rigaud de Manse, lui aussi physicien de Jean XXII, obtient de nombreuses charges ecclésiastiques. Il est fait archiprêtre et recteur du Pouget, avant d'obtenir un canonicat de Rodez, de devenir archiprêtre et recteur de Cazouls, puis archidiaque et chanoine de Conques, avec l'assurance d'une prébende, et enfin, chanoine de Tours, là encore, accompagné de la prébende qui en dépend. En 1325, le pape lui offre alors une dispense de résidence dans l'objectif précis de lui permettre d'assurer son office de physicien à la cour d'Avignon<sup>142</sup>. Enfin, Guillaume de Brescia, évoqué plus haut, reçoit lui aussi, pour le canonicat, la prébende et l'archidiaconat de Bologne, une dispense de résidence<sup>143</sup>, tout comme Pierre de Garde, que Clément V autorise à percevoir les fruits de ses bénéfices sans être astreint à résidence<sup>144</sup>.

Paul Geminelli, au service de plusieurs cardinaux et à la tête de divers bénéfices, reçoit des lettres lui conférant ces derniers, dans lesquelles il est spécifié qu'il est astreint à résidence<sup>145</sup>. Pour autant, il est certain qu'il reçoit par la suite une dispense, sans quoi il ne pourrait continuer à prodiguer ses soins au cardinal Annibal de Ceccano. De fait, dix ans après l'obtention de ses premières charges, le médecin apparaît dans le testament du prélat : il a donc continué d'être à ses côtés et n'a pas pu assurer les fonctions qui lui avaient été confiées. Si, pour les autres praticiens, comme pour Paul Geminelli, les dispenses de résidence n'apparaissent pas dans la documentation, il est évident que les praticiens du pape en ont reçu. Ils ne pouvaient à la fois exercer leurs fonctions de manière effective et résider à proximité du pape afin d'être à sa disposition en cas de besoin. L'hypothèse de dispenses de résidence associées aux bénéfices octroyés aux praticiens du pape semble ainsi très plausible.

En dehors de ces dispenses, privilèges les plus courants et les plus directement liés à la politique bénéficiaire du pontife, d'autres avantages sont octroyés de manière plus ponctuelle à certains médecins personnels.

---

<sup>141</sup> JEAN XXII, *Lettres communes*, 5698, 9942 et 15478.

<sup>142</sup> *Ibid.*, 801, 1728, 16247, 23496, 26608.

<sup>143</sup> *Ibid.*, 6041, 6964 et 7616.

<sup>144</sup> Clément V, *Regestum*, 543, 4057, 5395, 6262.

<sup>145</sup> Cf. *Supra*, note 64.

## 2) Les autres privilèges ecclésiastiques

Parmi les privilèges que l'on retrouve fréquemment, reviennent le droit de tester ou encore l'absolution plénière. Bernard de Camian<sup>146</sup> et Pierre Borel de Capestang<sup>147</sup>, physiciens de Jean XXII et Benoît XII, Bernard de la Costa<sup>148</sup> et Raymond Chalmel<sup>149</sup>, ceux de Clément VII, se voient tous les quatre octroyer ce droit de tester. Cela signifie qu'ils peuvent rédiger leur propre testament et léguer leurs biens aux personnes de leur choix. Ils échappent ainsi au droit de dépouille dont peut normalement bénéficier le pape sur les effets des ecclésiastiques après leur mort. Il s'agit donc d'un véritable avantage qui est accordé à certains médecins familiers et proches du pontife en remerciement de leurs soins. Deux médecins de cardinaux reçoivent également ce privilège. Bernard Rocquete, qui officie à la cour de Guillaume Teste (XIIIe-1326)<sup>150</sup> puis de Jacques Fournier futur Benoît XII, est gratifié par ce dernier du droit de tester en 1332<sup>151</sup>. Bertrand de Montfavès (1270-1342)<sup>152</sup> demande au pape d'accorder ce même droit à son familial, le médecin Pierre Cabiscoli, en 1328<sup>153</sup>.

Bernard de la Costa se voit également attribuer, à deux reprises, l'absolution plénière<sup>154</sup>. Il en va de même de Bernard de Camian qui la reçoit de Benoît XII et de Pierre Borel de Capestang de la part de Jean XXII<sup>155</sup>. Pour celui qui l'obtient, l'absolution plénière signifie une rémission de tous les péchés sans avoir à faire pénitence. C'est donc un privilège religieux, mais qui atteste de la relation entre les papes et leurs praticiens, puisque cela exprime bien l'attachement qui les unit. Clément VII confère aussi à Bernard de la Costa le droit de célébrer dans les lieux sous interdit<sup>156</sup>. Enfin, Benoît XII gratifie Bernard de Camian de la possibilité de choisir son confesseur à l'article de la mort<sup>157</sup>.

D'autres praticiens retirent un avantage de leur statut de médecin, familier du pape. Plusieurs se voient distribuer un privilège semblable à l'absolution plénière : l'absolution ou

---

<sup>146</sup> Benoît XII, *Lettres closes ... pays autres*, 1435-1436.

<sup>147</sup> Jean XXII, *Lettres communes*, 11943, 13304, 14938, 17387, 25556, 26496, 29159, 30092, 45765, 51470.

<sup>148</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique*, op. cit., p. 69 ; AAV, *Reg. Aven.* 220, f° 470 v° et 487 r°.

<sup>149</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique*, op. cit., p. 69 ; AAV, *Reg. Aven.* 268, f° 366 v°.

<sup>150</sup> Archidiaque de Comminges et légat apostolique en Angleterre, Guillaume Teste est créé cardinal par Clément V en 1312, puis prend le titre de cardinal-prêtre de S. Ciriaco alla Terme.

<sup>151</sup> Jean XXII, *Lettres communes*, 26872, 57031, 57198 et 57401.

<sup>152</sup> Chanoine-comte de Saint-Jean de Lyon, puis protonotaire apostolique, il fait partie des familiers de Jean XXII qui le fait cardinal et archiprêtre de la basilique du Latran en 1316.

<sup>153</sup> Jean XXII, *Lettres communes*, 9789, 16747 et 42009.

<sup>154</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique*, op. cit., p. 170 ; AAV, *Reg. Aven.* 220, f° 470 v° et 487 r° ; *Reg. Aven.* 243, f° 548 r°.

<sup>155</sup> Cf. *Supra*, note 86.

<sup>156</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique*, op. cit., p. 170 ; AAV, *Reg. Aven.* 245, f° 331 v°.

<sup>157</sup> Benoît XII, *Lettres closes et patentes*, 1435-1436.

indulgence *in articulo mortis*. Il s'agit d'une absolution apostolique qui absout tous les péchés de celui qui en bénéficie au moment de sa mort. Jean XXII la donne à son médecin Pierre Borel de Capestang en 1329<sup>158</sup>. Benoît XII fait de même pour Étienne Asselin<sup>159</sup> et Pierre Samayre<sup>160</sup> en 1341. Grégoire XI octroie lui aussi ce droit au célèbre maître de Montpellier, Jean Jaume, ainsi qu'à sa femme en 1378<sup>161</sup>.

Enfin, Pierre d'Auxon, Raymond Chalmel et Raymond de Pouzols bénéficient quant à eux d'un avantage financier : la remise générale de leurs annates, privilège qui leur est accordé par Clément VII respectivement en 1389<sup>162</sup>, 1391<sup>163</sup> et 1392<sup>164</sup>. Les annates sont une taxe qui équivaut à la première année des revenus d'un bénéfice, que touche la papauté de la part de tous les nouveaux titulaires d'une charge. Ainsi, lorsque le pape attribue un bénéfice ecclésiastique ayant été vacant, il perçoit une taxe de la part de celui qu'il désigne à cet office. Raymond Chalmel en est dispensé pour tous ses bénéfices et Pierre d'Auxon pour celui de Rouen. Par ailleurs, Raymond de Pouzols parvient à se faire attribuer par le pape une série de concessions financières sous la forme de lettres camérales. Elles sont au nombre de neuf et lui sont concédées entre septembre 1386 et novembre 1393. Il parvient d'abord à décrocher une remission de décime, c'est-à-dire une réduction d'impôt, en septembre 1386<sup>165</sup>. En août 1389, il se fait octroyer un droit de visite par procuration pour son archidiaconé de la cathédrale de Viviers<sup>166</sup>. À peine deux mois plus tard, le pape lui accorde en guise de salaire une part de la gabelle, l'impôt sur le sel, appartenant au royaume de France<sup>167</sup>. En mars 1391, une nouvelle remission de ses impôts pour l'un de ses bénéfices lui est allouée<sup>168</sup>. En octobre 1392, le médecin convainc le pape de lui accorder le droit de lever durant deux ans les procurations de son archidiaconé<sup>169</sup> dont les revenus lui reviendraient<sup>170</sup>. En novembre 1392, une remission de

---

<sup>158</sup> Cf. *Supra*, note 86.

<sup>159</sup> Benoît XII, *Lettres communes*, 646, 6603, 8470, 8805.

<sup>160</sup> Benoît XII, *Lettres communes*, 8856.

<sup>161</sup> Jean Jaume, *Traité de la peste composé en 1376*, A. BARBOT (éd.), Montpellier, 1923 : *Item Johanni Jacobi, magistro in artibus et medicina, ac cancellario predictae Universitatis, et ejus uxori Marie, gratiam facientes de plena peccatorum remissione*, dans *Cartulaire de l'Université de médecine de Montpellier*, Montpellier, 1890, I, n° 166.

<sup>162</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique*, op. cit., p. 170 ; AAV, *Collect.* 365, f° 46 v°.

<sup>163</sup> *Ibid.*, AAV, *Collect.* 365, f° 250 v°.

<sup>164</sup> *Ibid.*, AAV, *Collect.* 368, f° 172 v° et 17 4r°.

<sup>165</sup> *Ibid.*, AAV, *Collect.* 364, f° 39 v°.

<sup>166</sup> *Ibid.*, AAV, *Collect.* 365, f° 26 r°.

<sup>167</sup> *Ibid.*, AAV, *Reg. Aven.* 258, f° 559 r°.

<sup>168</sup> *Ibid.*, AAV, *Collect.* 365, f° 174 r°.

<sup>169</sup> *Ibid.*, AAV, *Collect.* 368, f° 172 v°.

<sup>170</sup> La procuration est une forme d'impôts ou de revenus, perçue par les ordres majeurs, tels les évêques, les archiprêtres et les archidiacones.



ses annates pour sa charge de chanoine dans le Puy lui est offerte<sup>171</sup>. Pour finir, il parvient également à obtenir, en novembre 1393, une année de plus de visites par procuration dans son bénéfice de Viviers<sup>172</sup> après s'être fait gratifier d'une pension annuelle de 28 francs en janvier de la même année<sup>173</sup>. Ces nombreux avantages financiers dont est doté le médecin témoignent de l'attachement du pontife à son praticien. Certains ont donc parfaitement conscience des avantages que peut leur procurer leur statut et n'hésitent pas à en tirer profit.

Les praticiens qui officient à la cour du pape et dans les cours cardinalices se voient donc conférer de nombreux avantages. Ces derniers prennent la forme de bénéfices ecclésiastiques ou de privilèges de diverses natures. Dans certains cas, ils sont étendus à la famille du médecin, qui profite des libéralités du pontife. Le réseau des bénéficiaires s'élargit donc au cercle familial.

### C- Les bénéfices et privilèges des familles et les proches des praticiens

Parmi les médecins au service de cardinaux, seul François de Carmignano, qui exerce son art au sein de la cour de Napoléon Orsini, parvient à faire bénéficier un membre de sa famille des libéralités du pontife. Son fils, Pinus, obtient ainsi une charge dans l'église de Florence en 1316<sup>174</sup>. Ces avantages sont sans doute plus difficiles à obtenir lorsqu'on est au service d'un prélat dans la mesure où la récompense dépend avant tout des relations que ce dernier entretient avec le pontife. Le bénéfice est sans doute un peu proportionnel au type de relation du cardinal avec le pape.

Il apparaît donc logique que les physiciens pontificaux soient plus nombreux, ayant moins d'intermédiaires à convaincre. Pour la période avignonnaise, cinq d'entre eux ont ainsi pu faire profiter leur entourage de leur position à la cour. Armangaud Blaise obtient de Clément V des bénéfices ecclésiastiques pour ses fils<sup>175</sup>. Jean XXII offre aussi des bénéfices aux deux fils de Guillaume Gaubert de Béziers : Raymond et Guillaume, qui se voient attribuer en 1320 les cures de Saint-Martin-d'Arènes et de Saint-Jean à Courbessac au diocèse de Nîmes<sup>176</sup>.

---

<sup>171</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique*, op. cit., p. 170 ; AAV, *Collect.* 368, f° 174 r°.

<sup>172</sup> *Ibid.*, AAV, *Reg. Aven.* 273, f° 288 v°.

<sup>173</sup> *Ibid.*, AAV, *Collect.* 371, f° 177 r°.

<sup>174</sup> JEAN XXII, *Lettres communes*, 592.

<sup>175</sup> D. JACQUART, *Supplément*, op. cit., p. 25.

<sup>176</sup> Jean XXII, *Lettres communes*, 11852 et 11853.

Grégoire XI accorde une série de bénéfices à la demande de Raymond de Jessolis. Le médecin est donc en position de solliciter la bienveillance du pape pour son entourage et sa famille. Sa première demande date de 1373, lorsqu'il prie le pape d'octroyer un bénéfice dans le diocèse d'Uzès à Mathieu Viviers. Cinq autres requêtes suivent en 1376, dont une concerne Pierre de Jessolis, un membre direct de sa famille, pour des charges dans les diocèses de Viviers et du Puy sur la rive droite du Rhône<sup>177</sup>.

De la même manière, Clément VII fait preuve d'une grande générosité envers celui qui prend soin de sa santé, puisqu'il accède aux quatre suppliques de Raymond de Pouzols. Il est ainsi à l'origine de l'octroi de bénéfices pour deux de ses neveux et de deux proches de son entourage en 1391 et 1392<sup>178</sup>. Par ailleurs, parmi les lettres camérales déjà évoquées, l'une d'entre elles est destinée à son neveu, Michel Nutriti, pour lequel il obtient une rémission d'annates en septembre 1390<sup>179</sup>.

Le dernier médecin à faire profiter son entourage des libéralités du pape est Raymond Salayron. Le médecin d'Urbain V et de Grégoire XI, reçoit de ce dernier trois bénéfices à sa demande, notamment pour son frère Étienne et son fils Jean<sup>180</sup>.

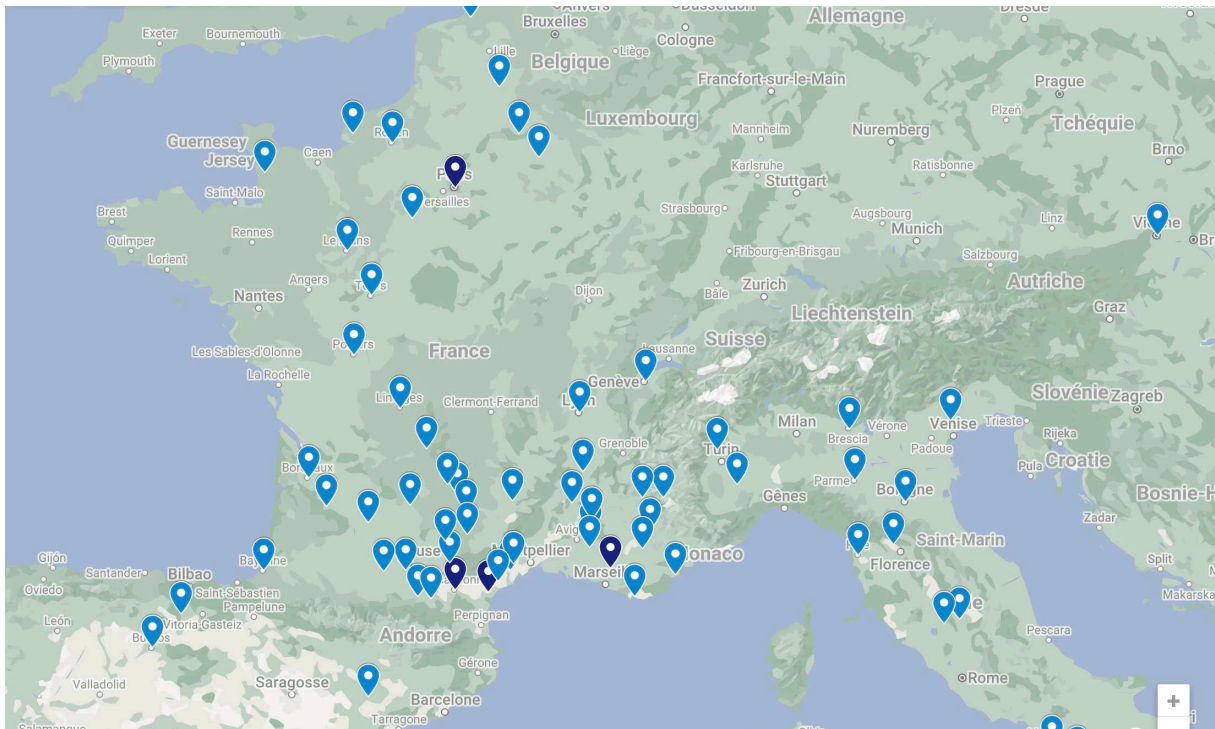
---

<sup>177</sup> Médiathèque de Ceccano, Avignon, Archives de Pierre Pansier, ms. 5684 ; ADV, D 204 : *XI kalen. Decembris 1373, parochialem ecclesiam de Chambonassio, diocesis Uticensis, dominus Matheus vivariensis, ad instantiam magistri Raimundi de Jesolis, phisici* (f° 13) ; *Item VI° iduum maii (1376) parochialem ecclesiam sancti salvatoris de socha, vivariensis diocesis ad instanciam magistri R. de Jessolis ; Eadem die (reservavit) prioratum de Bilhaco ordinis sancti augustini anicensis diocesis ad instantiam magistri R. de Jessolis* (f° 28) ; *III° kalend. Julii beneficia que obstinet Petrus de Jessolis ad instantiam magistri Raimundi de Jessolis* (f° 28 v°) ; *XIII° kalend. Augusti eorem anno prioratum de interaquis vivariensis diocesis ordinis sancti Benedicti ad instanciam magistri Ramundi de Jessolis* (f° 29) ; *Item VIII° kalendorum octobris eodem anno cappelianam olim institutum in ecclesie vivariensi per dominum Rostaguum de Jodario ad instantiam magistri Ramundi de Jessolis* (f° 30).

<sup>178</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique*, op. cit., p. 170 ; AAV, *Reg. Suppl.* 78, f° 35 v° et 102 r° ; *Reg. Suppl.* 79, f° 37 r° ; *Reg. Suppl.* 80, f° 39 v°.

<sup>179</sup> *Ibid.*, AAV, *Collect.* 365, f° 116 r°.

<sup>180</sup> Médiathèque de Ceccano, Avignon, Archives de Pierre Pansier, ms. 5684 ; ADV, D 204, f° 17, 21 v°, 25 : *Eadem die (secunda ida julii 1374) ecclesiam de Jos, diocesis Mimathensis (Mirepoix), ad instantiam magistri Raymundi Salayonis ; Eadem die (secundo kalenda augusti 1374) beneficia Stephani et Johannis Salyonis ad instantiam Magistri Ramundi Salayonis ; Item XII kalenda augusti, eodem anno (1375), beneficia que obtinet Johannes Bonifacius ad instantiam Magistri Ramundi Salayronis.*



**Figure 13 : Répartition spatiale des bénéfices ecclésiastiques attribués aux praticiens du pape entre 1305 et 1413. Source : Carte réalisée par l’auteur à partir de la table des médecins en Annexe n° 3.**

#### Légende

Bleu foncé : plusieurs bénéfices octroyés dans le lieu indiqué / Bleu clair : un seul bénéfice octroyé dans le lieu indiqué

La répartition des bénéfices fait apparaître une concentration en France méridionale où l’influence des papes est la plus forte. Pour quelques cas, il existe aussi une corrélation entre les régions d’origine des médecins et les charges qu’ils obtiennent. Ce qui est d’autant plus vrai pour les Italiens et les quelques Espagnols qui exercent à la cour. Les divers exemples mentionnés témoignent également d’une forme de politique consciente de la part des papes de favoriser certains praticiens par le biais des bénéfices. Cette forme de rétribution permet, pour les papes comme pour les cardinaux du reste, d’établir des hiérarchies au sein du milieu médical qui les entoure. Les médecins ne sont pas les seuls à jouir de ces charges et autres privilèges. D’autres clercs qui officient à la cour en profitent également. Les laïcs cumulent quant à eux les charges curiales, « pendant laïc du cumul de bénéfices » pour reprendre l’expression de

Philippe Genequand à propos de la cour de Clément VII<sup>181</sup>. L'auteur évoque d'ailleurs pour ce seul pontificat, « plus de cent mille lettres dont une large proportion est affectée au grand commerce des bénéfices<sup>182</sup> ». L'octroi de charges ecclésiastiques est aussi un moyen d'entretenir de bonnes relations avec ses alliés. Il n'est alors pas rare que les souverains européens, comme le roi de France ou d'Aragon, sollicitent le pape pour leurs propres familiers.

Être praticien à la cour du pape offre de nombreux avantages et prendre soin du corps du pontife peut alors apparaître comme un moyen d'ascension sociale pour celui qui souhaite s'élever par une carrière médicale.

### III- La médecine comme moyen d'ascension sociale

Les rétributions, les bénéfices et les privilèges dont jouissent les médecins du pape font de ce service une fonction prisée. Pour autant, peut-on le considérer comme le sommet de la carrière d'un médecin ? Être le praticien du roi de France semble également un statut enviable, du moins sous Charles V. Celui-ci a en effet entretenu une cour brillante et promu les sciences et les savoirs, notamment médicaux et astrologiques<sup>183</sup>. En témoigne sa bibliothèque, mais aussi les travaux de Danielle Jacquart qui évoquent une proportion de gradués plus forte qu'à la cour pontificale ou d'autres grands seigneurs<sup>184</sup>. Des figures médicales éminentes séjournent donc à Paris. Comme on l'a vu plus loin, le service aux cardinaux importants ou profitant des faveurs des pontifes offrait des avantages semblables. Ces seigneurs éminents leur fournissent tout autant de privilèges<sup>185</sup>. En revanche, la situation est différente sous Charles VI. Les médecins se succèdent au chevet du roi fou, et la situation d'un praticien à la cour française de cette époque ne semble pas très enviable<sup>186</sup>. À travers les carrières des différents praticiens qui évoluent à la cour d'Avignon, il s'agit ici de saisir à quel point les soins du corps prodigués au souverain pontife permettent à ceux qui les effectuent de se hisser au sommet de l'échelle sociale. Le développement du droit de réserve et la capacité toujours plus importante du pontife

---

<sup>181</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique*, op. cit., p. 13.

<sup>182</sup> *Ibid.*, p. 25.

<sup>183</sup> Pour la cour française, on pourra consulter : J.P. BOUDET, « Un 'collège de astrologie et médecine' ? Charles V, Gervais chrétien et les manuscrits scientifiques du collège de maître Gervais », dans *id.* (dir.), *Astrologie et politique entre Moyen-Âge et Renaissance*, Florence, 2020, p. 163-193 ; et B. OLIVIER (dir.), *Sciences et savoirs sous Charles V*, Paris, 2013.

<sup>184</sup> D. JACQUART, *Le milieu médical en France*, op. cit., p. 99.

<sup>185</sup> Pour la cour aragonaise, on regardera : M.R. MCVAUGH, *Medicine before the plague. Practitioners and their patients in the Crown of Aragon, 1285-1345*, Cambridge, 1993.

<sup>186</sup> B. GUENEE, *La folie de Charles VI : roi bien-aimé*, Paris, 2004.

à attribuer les bénéfices ecclésiastiques attirent dans la cité un nombre considérable de clercs. Ces derniers préfèrent s'assurer en personne du dépôt de leur supplique, plutôt que de la confier à des procureurs. Ils attendent ainsi sur place de recevoir la charge tant désirée<sup>187</sup>.

#### A- La cour avignonnaise, un tremplin social pour les acteurs de la santé ?

##### 1) La cour d'Avignon, un lieu attractif pour les praticiens ?

Il faut d'abord dire un mot de l'attraction que peut représenter la cour pontificale pour les praticiens du XIVe siècle. L'arrivée des papes dans la ville a entraîné la présence, temporaire ou définitive, d'une multitude d'acteurs. Ce qui est le résultat de la constitution d'une cour pontificale avec ses administrateurs et tous les subalternes nécessaires, mais aussi de nombreux familiers et serviteurs pour entretenir le faste du chef de la chrétienté. Les cardinaux étant les plus proches conseillers du pontife, il semble logique de les retrouver également dans la ville avec leurs livrées, composées elles aussi de nombreux courtisans et serviteurs. Mais la cour attire également les ambassades les plus diverses. Elle reçoit épisodiquement des princes tels l'empereur Charles IV, les rois de France, de Naples, de Navarre, d'Aragon etc.<sup>188</sup> Lorsque ces personnages éminents se déplacent, ils sont suivis de leur entourage et d'un personnel nombreux. Tous ces courtisans qui grossissent les rangs des habitants d'Avignon attirent alors des marchands, des banquiers, des apothicaires, des barbiers, des chirurgiens et des médecins<sup>189</sup>.

La population a doublé de volume dans les années 1360 par rapport au moment de l'installation de Clément V dans la cité rhodanienne. Les acteurs de la santé ont eux aussi nourri l'ambition de s'y installer<sup>190</sup>. Les courtisans, les cardinaux et la population aisée rendent nécessaire la présence de médecins ou chirurgiens qui vont les prendre en charge et s'occuper de leur santé, sans parler des papes, qui évidemment s'entourent de praticiens compétents. Les médecins de la chrétienté voient d'ailleurs probablement l'installation à Avignon et l'insertion dans le milieu médical de la ville comme une possibilité d'être introduits auprès du pape.

---

<sup>187</sup> B. GUILLEMAIN, *La cour pontificale d'Avignon, op. cit.*

<sup>188</sup> G. MOLLAT, « La diplomatie pontificale au XIVe siècle », dans *Mélanges Louis Halphen*, Paris, 1956, p. 507-512.

<sup>189</sup> B. GUILLEMAIN, *Les papes d'Avignon (1309-1376)*, Paris, 1998, p. 42-47.

<sup>190</sup> *Ibid.*

## 2) Prendre soin des prélats et des pontifes : le sommet d'une carrière ?

Les chiffres déjà évoqués relatifs aux médecins qui ont servi d'autres souverains que le pontife sont assez significatifs : 33 %, autrement dit un tiers des 53 praticiens du pape n'ont pas consacré leur carrière au pape. De même, 16,6 % d'entre eux ont aussi été en charge de la santé des cardinaux et 9 % ont été au service d'une ville. Enfin, 40 % d'entre eux sont maîtres en médecine, ce qui veut dire qu'ils ont probablement aussi mené une carrière universitaire. La plupart des physiciens auprès du pape ont donc exercé leur art dans d'autres espaces. Cette étape pontificale est-elle le couronnement d'une carrière ?

### a- Achever sa carrière auprès du pape

Sur les neuf médecins qui ont aussi exercé auprès de cardinaux, sept semblent l'avoir fait préalablement à leur office de médecin du pape. Étienne Asselin commence ainsi sa carrière auprès du cardinal Pierre des Près, avant de devenir le médecin personnel de Clément VI. Il est mentionné dans les comptes de la chambre de 1342 à 1345<sup>191</sup>. Par ailleurs, il prend également soin du comte d'Armagnac en 1344 et de Bonne de Luxembourg en 1345<sup>192</sup>. Pour autant ces soins sont ponctuels et restent cantonnés au cadre de la cour pontificale, puisque c'est le pape lui-même qui l'envoie auprès d'eux. Étienne Asselin finit donc sa carrière médicale par un office fixe à la cour pontificale, qui peut alors apparaître comme une consécration. Guy de Chauliac parvient lui aussi à se faire une place auprès du pape par le biais d'un prélat, qui n'est autre que le frère du pontife lui-même. C'est en prenant soin du cardinal Hugues Roger que le praticien fait la connaissance de Clément VI, qui, probablement sur la recommandation d'Hugues, décide d'en faire son médecin personnel. Une fois à la cour, Guy de Chauliac n'en part plus, puisqu'il sert successivement trois papes : Clément VI, Innocent VI et Urbain V<sup>193</sup>. Il meurt pendant le voyage d'Urbain V à Rome. La plus grande partie de sa carrière en tant que médecin de cour se déroule à Avignon et son rôle auprès d'un prélat n'aura finalement été qu'une courte parenthèse qui lui aura permis d'être intégré au milieu pontifical. Pour Paul Geminelli, c'est le contraire qui se produit. Ce praticien s'occupe successivement de trois cardinaux : à partir de 1335, le prélat Giovanni Caetani ; à sa mort en 1338, il rejoint la cour d'Annibal de Ceccano ; puis en 1353, il intègre celle de Bertrand de Déaux. Il officie donc pendant presque vingt ans comme médecin et chapelain de cardinal avant d'être au service

---

<sup>191</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1335-1362)*, op. cit., p. 202, 234 et 282.

<sup>192</sup> Clément VI, *Lettres closes, ... autres pays*, 1054, 1256, 1454.

<sup>193</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, op. cit., t. I, Paris, 1979, p. 214-215 ; Clément VI, *Lettres, Analecta Vaticano-Belgica*, I, 1906, p. 410 et 417.

d'Urbain V et de parvenir à la cour pontificale, où il prend soin du pape entre 1362 et 1369<sup>194</sup>. Ici, devenir médecin personnel du pontife semble bien être le sommet de la carrière du praticien.

Deux exemples contredisent toutefois ces modèles. Ainsi, Raimond de Agnafos apparaît dans les comptabilités pour le pontificat de Jean XXII en tant que médecin personnel, entre 1316 et 1318. Ce n'est qu'en 1321 qu'il réapparaît dans ces mêmes sources, mais cette fois comme praticien à la cour cardinalice d'Arnau de Via. Il est pensionné 150 gros tournois en 1321, encore 25 sous gros tournois et 150 tournois d'argent en 1322, et à nouveau 150 gros tournois en 1323, en étant chaque fois qualifié de physicien du cardinal de Saint-Eustache<sup>195</sup>. Il est encore inscrit dans les comptes en 1324 à deux reprises<sup>196</sup>. La carrière de François Casini est quant à elle très différente des autres praticiens pontificaux<sup>197</sup>. Son passage à Avignon, auprès du pape, s'insère dans une trajectoire italienne, qui mêle domaine médical et politique. Il commence à exercer à Sienne, où il rencontre le pape, avant de devenir ambassadeur de la ville auprès de la cour pontificale d'Avignon. Pendant son séjour, il entre d'abord au service du cardinal Pierre Corsini<sup>198</sup> avant de devenir le médecin personnel de Grégoire XI<sup>199</sup>. À son retour en Italie, il commence par revenir à la vie publique siennoise, avant de soigner plusieurs cardinaux, pour finalement devenir le médecin personnel des papes italiens Innocent VII, Grégoire XII et Alexandre V.

Deux schémas semblent donc co-exister, bien que celui de François Casini soit conditionné par un double parcours aux cours pontificales d'Avignon et de Rome. Peut-être que tous ne parviennent pas à se maintenir dans la maison du pape : ce pourrait être le cas de Raimond

---

<sup>194</sup> P. PANSIER, « Les médecins des papes, *op. cit.*, p. 405-434 : « le 11 janvier 1335, Benoît XII confère un bénéfice : *magistro Paulo Geminelli, de Sancto Gemino, capellano et phisico* du cardinal Jean Caetan des Ursins, 1316 - m. 1335. À la mort de ce cardinal, il s'attache au cardinal Annibal de Ceccano (1324 - m. 1350) et le 9 septembre 1338, Benoît XII lui conférerait un autre bénéfice : *Paulo Geminelli de Sancto Gemino, medicine professori phisico et capellano* ». P. Pansier pense qu'il s'agit de lui dans le testament du cardinal (le 14 juin 1348) qui lègue 5 florins au monastère de Gentilli "*super donum nostram quam inhabitat Paulus, medicus, cui confrontatur dominus de Bardis, domus nostra et via publica*. Le 23 mai 1361, *magister Paulus de Sancto Gemino, archipresbiter Urbevetanensis, domini pape cappellanus et phisicus*, figure comme exécuteur testamentaire du cardinal Francesci de Aptis. Le 16 octobre 1371, *magister Paulus de Sancto Gemino, parmensis*, figure dans le testament du cardinal Annibal de Ceccano.

<sup>195</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1316-1375)*, *op. cit.*, p. 425 : *de mandato ... A... s. Eustachii diac. Cardin. Precipientis nobis ex parte tradidimus p. m. R. de Aguafossio 150 tur. gross. c. o. l. ; p. m. d. R. de Aguafos, phisici sui (cardinalis s. Eustachii), 25 s. tur. gross. c. o. l. ; p. 426 : p. m. d. Ramundi de Aguafocio, capellani et fizici sui, 150 tur. arg. c. o. l. ; p. 438 : p. m. R. de Aguafossio, capellani sui, 150 tur. gross.*

<sup>196</sup> *Ibid.*, p. 453 : *p. m. d. R. de Aguafos, capellani et phisici sui,, 25 s. tur. gross. c. o. l. ; p. 464 : : p. m. d. Raymundi de Angafocio capellani sui, qui d. cardinalis mandavit hoc ex parte pape, 10 fl.*

<sup>197</sup> A propos de ce médecin atypique, consulter l'article de A. CAROSI, « La vita e l'opera di Francesco Casini, archiatro di sei papi », *Bullettino senese di storia patria*, t. XLII, 42, 1935, p. 277-378.

<sup>198</sup> *Ibid.*

<sup>199</sup> Sur ces relations diplomatiques voir l'article de G. Mollat qui édite une partie de la correspondance qu'entretient le praticien avec la ville : G. MOLLAT, « Relations politiques de Grégoire XI avec les Siennois et les Florentins », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 68, 1956, p. 335-376.

Agnafos. La situation personnelle et professionnelle des praticiens joue sans doute aussi un rôle. Une moindre réputation ou une formation incomplète ne permettant certainement pas au médecin de prendre soin du pape sur le long terme. Pour Raimond Agnafos, par exemple, les sources ne mentionnent pas son niveau d'étude : aucune université et aucun diplôme n'est évoqué. En revanche, le statut de clerc ou de laïc n'apparaît pas comme déterminant. Les trajectoires dans leur ensemble semblent donc plutôt montrer que le service du pape couronne une carrière.

b- Le service du pape : un tremplin ?

Différents profils peuvent être mobilisés ici pour montrer cette tendance. Le médecin de Clément VII, François Conil a ainsi mené une grande carrière médicale, servant successivement deux rois et un pape. Effectivement, il entre d'abord au service de Charles le Mauvais, le roi de Navarre, dès 1377<sup>200</sup>. Il est à noter qu'il est alors déjà régent de l'Université de Montpellier et qu'il côtoie une partie du milieu médical qui évolue à la cour pontificale. Il est probable que, dans les années 1380, il ait également pris soin du roi d'Aragon, puisque celui-ci le dote, en 1387, d'une maison à Barcelone, sûrement en remerciements de ses services<sup>201</sup>. Il arrive à la cour pontificale d'Avignon aux alentours de 1388, lorsqu'avec son épouse, ils se voient accorder par le pape le droit de choisir leur confesseur et de posséder un autel portatif<sup>202</sup>. De plus, il est envoyé la même année par le pape auprès de la duchesse de Bourgogne avec son confrère Raymond Chalmel, lui aussi médecin personnel de Clément VII<sup>203</sup>. Il semble donc être déjà au service du pontife à ce moment-là. Ce dernier lui fait suffisamment confiance pour l'envoyer donner ses soins à la duchesse. Dès 1391, il est pensionné pour sa pratique à la cour, puisque le pape lui remet la somme de cinquante florins en décembre 1391 et, qu'en mars 1392, il est appelé à Avignon pour soigner le frère du pape, le comte de Genève<sup>204</sup>. Enfin, en novembre de la même année, le pontife le fait venir pour lui-même<sup>205</sup>. François Conil commence ainsi par servir des rois, avant de finir par prendre soin de la santé du chef de la Chrétienté, ce qui apparaît

---

<sup>200</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, op. cit., t. I, Paris, 1979, p. 154.

<sup>201</sup> *Ibid.*

<sup>202</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique*, op. cit., p. 170 ; AAV, Reg. Aven. 253, f° 381 r°.

<sup>203</sup> Médiathèque de Ceccano, Avignon, Archives de Pierre Pansier, ms. 5684 : *En 1388, il est envoyé à Dijon par le pape Clément VII, en compagnie d'un autre médecin, Raymundus Chalmelli, ad dominam duchissam Burgundie qui ibidem infirmabatur. Cette duchesse était Marguerite, fille du comte de Flandre, mariée en 1369, à Philippe duc de Bourgogne.*

<sup>204</sup> P. GENEQUAND *L'organisation et la politique*, op. cit., p. 170 ; AAV, Cam. Ap. Intr. et Ex. 369, f° 53 v°, 59 r° et 369, f° 150 v°.

<sup>205</sup> *Ibid.* ; AAV, Cam. Ap. Intr. et Ex. 370, f° 53 r°.



comme une consécration, puisqu'après cela, il ne sert plus d'autre personnage important et finit donc sa carrière médicale auprès de Clément VII.

Guillaume Gaubert de Béziers est lui aussi médecin de la cour d'Aragon, où il prodigue ses soins à Jacques II, au début du XIV<sup>e</sup> siècle, avant de rejoindre la cour de Jean XXII en 1321. Sa présence y est attestée puisqu'il reçoit de la Chambre apostolique 100 florins en novembre en tant que médecin pontifical<sup>206</sup>. Jean d'Alès connaît le même parcours puisqu'il est d'abord appelé auprès de Jacques II d'Aragon en 1302<sup>207</sup>. De 1307 à 1313, les comptes les mentionnent tous deux en tant que médecins et chapelains du pape Clément V<sup>208</sup>. Après quoi, il poursuit sa carrière à la cour d'Avignon, puisqu'il est encore qualifié de médecin et chapelain du pape sous le pontificat de Jean XXII<sup>209</sup>. Pour ces trois médecins, la cour d'Aragon est donc un préalable à une carrière à la cour pontificale. Ce qui fait paraître les soins au pape comme un statut enviable et pour lequel il faut avoir fait ses preuves. Les travaux de Michael McVaugh démontrent à quel point le roi d'Aragon est soucieux de sa santé et de s'entourer des meilleurs praticiens<sup>210</sup>. Parmi les praticiens qui oscillent entre cour pontificale et aragonaise on pourrait d'ailleurs ajouter Arnaud de Villeneuve et son neveu Armangaud Blaise pour le début de la période. La cour d'Aragon fonctionne alors comme un terrain électif pour les papes, sans doute en relation avec les souverains et qui peuvent probablement y puiser des noms, ou des recommandations.

Gilbert Hamelin, quant à lui, est le praticien de plusieurs rois, avant de prendre soin du pape, mais plutôt de manière ponctuelle. Il est d'abord médecin et familier du roi Charles IV et de la reine Jeanne d'Évreux vers 1326. Deux ans plus tard, il occupe la même place mais cette fois auprès de Philippe VI de Valois, devenu roi de France<sup>211</sup>. Il semble y rester quelques années puisqu'en 1335, dans une lettre, ce dernier le qualifie de son « amé phisicien<sup>212</sup> ». Pour autant, des recettes rédigées par le médecin laissent entendre qu'il aurait aussi servi le pape, Jean XXII ou Benoît XII vraisemblablement, probablement en même temps que le roi de France, dans les années 1330<sup>213</sup>. Comme Jacques Gaufredi du reste. Il sert la cour de France puisqu'il est le

---

<sup>206</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1316-1375)*, *op. cit.*, p. 426.

<sup>207</sup> M.R. MCVAUGH, *Medicine before the plague*, *op. cit.*, p. 11 et 79.

<sup>208</sup> B. GUILLEMAIN, *Les recettes et les dépenses de la chambre apostolique pour la quatrième année du pontificat de Clément V (1308-1309)*, Rome, 1978, p. 78.

<sup>209</sup> P. PANSIER, « Les médecins des papes », *op. cit.*, p. 405-434 : *Magistro Johanni de Caussanici de Alesto, sacriste ecclesie Narbonensi, pape capellano indulget (Johannes XXII) quod non obstante quod fuerit a Clemente papa V in subdiaconum ordinatum possit a quocumque voluerit antiste ad superiores ordines promoveri.*

<sup>210</sup> M.R. MCVAUGH, *Medicine before the plague*, *op. cit.*

<sup>211</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, *op. cit.*, p. 193.

<sup>212</sup> P. PANSIER, « Les médecins des papes », *op. cit.*

<sup>213</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, *op. cit.*, p. 193.

physicien de la reine Clémence, l'épouse de Louis X entre 1318 et 1327. Il exerce simultanément, peut-être plus ponctuellement également auprès de Jean XXII<sup>214</sup>. La particularité de Jacques Gaufredi, c'est qu'avant d'être au service de la reine, en 1304, il était le médecin et le familier du cardinal Jacques Duèze, qui n'est autre que le futur Jean XXII<sup>215</sup>. Après avoir été médecin du prélat, il mène alors une carrière, à la cour de France et à la cour d'Avignon. Sans doute n'est-ce pas pour autant de vraies carrières parallèles, mais plutôt des appels ponctuels. Il est d'ailleurs parfaitement possible que pour une partie d'entre eux le service de cour n'ait été que ponctuel, en dehors d'un service de médecin attitré. Ce qui est fréquent à cette époque et que l'on observe à la cour d'Aragon<sup>216</sup>. Enfin, Pierre Borel de Capestang, d'abord maître à l'Université de médecine de Montpellier, fait partie, dès 1319, des praticiens du roi de France<sup>217</sup>. Deux ans plus tard, il devient le médecin de Jeanne de Bourgogne, reine de France et de Navarre<sup>218</sup>. Ce n'est qu'en 1327 qu'il se retrouve à la cour du pape, où il est désigné comme médecin et familier de Jean XXII<sup>219</sup>. Il l'est d'ailleurs toujours en 1330, puisque le pape l'envoie à cette date avec son confrère Bernard de Camian pour prendre en charge le comte Avellino<sup>220</sup>. Ils sont payés par la Chambre apostolique pour cette mission<sup>221</sup>.

Ces différents exemples démontrent, dans l'ensemble, qu'officier comme médecin du pontife relève d'un véritable honneur et revêt un caractère plutôt prestigieux. Leur service à la cour avignonnaise intervient, pour la plupart des cas, en fin de carrière et il est rare de trouver un médecin servir une autre cour après avoir intégré celle du pape. Le salaire mensuel du physicien du pape, on l'a vu, n'est pas forcément plus élevé que dans d'autres cours européennes. En revanche, la possibilité d'obtenir des bénéfices ecclésiastiques devait attirer les médecins auprès du pontife, et les pousser à y rester autant que possible. Prendre soin du chef de la Chrétienté apparaît alors comme un véritable privilège et nécessite d'avoir fait preuve de réelles compétences dans le domaine médical. L'analyse de la formation des médecins de la

<sup>214</sup> Il apparaît dans les comptes de la chambre apostolique, K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1316-1375)*, *op. cit.*, p. 652, il y est qualifié de : *domini nostri ... mag. Jacobo Gaufredi, phisico d. Clementie regine Francie.*

<sup>215</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, t. I, p. 330 ; Jean XXII, *Lettres communes*, 6961 ; K.H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1316-1375)*, *op. cit.*, p. 652.

<sup>216</sup> M.R. MCVAUGH, *Medicine before, op. cit.*

<sup>217</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 620.

<sup>218</sup> *Ibid.* ; Jean XXII, *Lettres communes*, 11943, 13304, 14938, 17387, 25556, 26496, 29159, 30096, 45765, 51470.

<sup>219</sup> Jean XXII, *Lettres communes*, 11943, 13304, 14938, 17387, 25556, 26496, 29159, 30092, 45765, 51470.

<sup>220</sup> Il s'agit du seigneur des Baux de Provence : Hugues IV, un allié du pape, qui quitte Marseille avec six galères sous le pavillon de l'Église pour délivrer la reine Jeanne en 1350.

<sup>221</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1316-1375)*, *op. cit.*, p. 367 : *Eadem die fuerunt missi per papam dd. Petrus de Capitestagno et Bernardus de Camiano, medici ipsius domini nostri, apud Albaneam, Massilien. Dioc., ad comitem Avellini, qui infirmabatur, et pro expensis cum familia et 5 equitaturis tradidimus 50 s. valos.*

cour pontificale a déjà montré l'attention portée à leurs études universitaires, qui s'avèrent souvent être un préalable à leur exercice auprès du pape. Avoir servi d'autres cours européennes et donc avoir prouvé ses aptitudes paraît également être pris en compte dans le mode de recrutement du pape pour son entourage médical. Cette place privilégiée auprès du pontife interroge aussi la place et le statut des médecins dans la société médiévale.

### 3) La place des médecins d'Avignon dans la société médiévale

Les médecins du pape bénéficient, à n'en pas douter, d'une bonne réputation. Pour autant, leur service au pape est-il compatible avec une autre clientèle ? Tout dépend probablement du type de carrière qu'ils mènent. Un service de médecin attitré leur laisse certainement peu de temps pour prendre soin d'autres patients, au contraire d'un service ponctuel qui nécessite d'enrichir sa clientèle pour vivre de son art.

Le médecin de Clément VII, François Conil fournit un exemple édifiant de ce que semble permettre une carrière auprès d'un pontife. Alors qu'il prend soin du pontife, le praticien se voit offrir un office d'écrivain public auprès de l'archevêque de Tarragone. Au regard de ceux qui l'ont précédé à ce poste, celui-ci apparaît comme étant particulièrement lucratif<sup>222</sup>. En 1393, peu de temps avant la mort du pape, il devient chancelier de la faculté de médecine de Montpellier, prenant la suite du Jean de Tournemire<sup>223</sup>. Il n'est d'ailleurs pas le seul à profiter de ce statut de praticien du pape et de maître à Montpellier pour briguer cette responsabilité à la tête de l'université de médecine. Le pape n'avait-il pas tranché entre Jean de Tournemire et Jean Jaume, en concurrence en 1364 pour occuper cette fonction<sup>224</sup> ? Cette année-là son choix s'était porté sur Jean Jaume. Jean de Tournemire est nommé en tant que chancelier de l'Université en 1384, à la mort de ce dernier, par une bulle du pape, datée d'août 1384<sup>225</sup>. Guillaume Gaubert de Béziers est un cas semblable. Il accède lui à la chancellerie de la célèbre Université de médecine, dès 1320<sup>226</sup>, tout comme son prédécesseur, Jean d'Alès, médecin de Jean XXII<sup>227</sup>.

---

<sup>222</sup> D'après l'étude qu'en a fait Philippe Genequand, il succède à Gérald de Palaciolo, un citoyen de Barcelone, qui le tient lui-même de Pierre Clasquerin, un ancien archevêque de Taragone, et avant lui de Remi Sanchez de Azerbio qui avait servi comme maître de salle du pape. P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique, op. cit.*, p. 170 ; AAV, *Reg. Aven.* 269, f° 345 r°.

<sup>223</sup> *Ibid.* ; AAV, *Reg. Aven.* 271, f° 53 r°.

<sup>224</sup> *Cartulaire de l'Université de médecine de Montpellier*, I, 1890 p. 460.

<sup>225</sup> P. PANSIER, « Jean de Tournemire (1329-1396). Étude bio-bibliographique », dans *Mémoires de l'Académie de Vauchuse*, 4, 1904, p. 89-102.

<sup>226</sup> *Cartulaire de ... Montpellier, op. cit.*, I, p. 251.

<sup>227</sup> *Ibid.* p. 220, 223 et 225 ; E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 379.

Cinq médecins des papes ont été nommés chanceliers de l'Université de médecine de Montpellier, alors qu'ils faisaient déjà partie de la cour pontificale. Ce qui manifeste un lien fort entre le recrutement pontifical et un titre universitaire, et plus particulièrement les liens entre la cour et Montpellier, plaçant le *studium* d'Avignon nettement en dernière position. En outre, cela peut aussi être interprété comme une marque de confiance de la part du pontife dans les capacités médicales de ses praticiens. Ces nominations seraient ainsi dues à leurs aptitudes et à une réputation solide.

#### 4) Des cas de patronage entre médecins

Le patronage s'exerce aussi entre médecins, quoique ces cas soient moins fréquents. On peut toutefois évoquer l'exemple de Robin de Singallo. Il est barbier-chirurgien plusieurs papes : Clément VI, Innocent VI, Urbain V et Grégoire XI. C'est donc un praticien important du milieu médical avignonnais. Or, en 1362, il entreprend de faire traduire les *Aphorismes* d'Hippocrate par un autre médecin : Martin de Saint-Gille. Ce dernier l'évoque dans le prologue de son ouvrage achevé vers 1377, qu'il intitule *Livre des Aphorimes* et qu'il dédie au roi de France Charles V. Dans son prologue donc, ce maître ès-arts à l'Université de Paris, qui évolue à la cour de France, évoque le rôle joué par le chirurgien du pape à qui il fait également une dédicace. Robin de Singallo semble alors être à l'origine de l'ouvrage. Il lui permet également de le réaliser, puisqu'il lui fournit gîte et couvert afin de lui offrir les meilleures conditions de travail possible. Un autre médecin du pape semble avoir joué un rôle important, puisque Martin de Saint-Gille mentionne l'aide reçue par Guy de Chauliac, également bien en cour du pape à cette époque :

« (...) et devant tous a mon tres cher maistre et sire maistre Guignon de Calhico, chapelain et commensal et phisicien de nostre saint père le pape ; lequel m'a receu doucement et apelé aimablement, et enseigné gracieusement en collacions et en toutes autres choses, tant que j'ay esté en court de Romme ; auquel je supplie que en ce fait et en tous autres, il me veuille toujours corriger et adrecier, si comme il lui a pleu de sa grace et amour de commencer<sup>228</sup>. »

Le médecin parisien aurait ainsi bénéficié de l'aide matérielle de Robin de Singallo, dont il était l'hôte et des conseils de Guy de Chauliac. Cet exemple souligne les liens tissés entre les médecins de cour, mais aussi comment la cour devient alors un lieu de production intellectuelle. Le fait que le médecin parisien vienne à Avignon pour profiter de l'expérience d'autres

---

<sup>228</sup> D. JACQUART, « Hippocrate en français. Le *Livre des Amphorismes* de Martin de Saint-Gille (1362-1363) », dans *Ead.* (dir.), *Les voies de la science grecque. Études sur la transmission des textes de l'Antiquité au XIXe siècle*, Genève, 1997, p. 241-329, plus. spéc. p. 304.

praticiens éclaire également les circulations de savoirs qui existent alors et qui sont notamment permises par les cours, qui les encouragent et les entretiennent.

Ces phénomènes de patronage, de carrières sur plusieurs fronts, l'ambition d'intégrer les réseaux cardinalices et pontificaux se manifestent d'ailleurs à travers l'exemple de Naddino da Prato. Ce médecin toscan fini au service de Clément VII après avoir décidé de s'installer à Avignon et de trouver sa place dans le milieu médical de la ville et des cours.

## B- L'exemple de Naddino da Prato

L'étude approfondie de la carrière médicale de Naddino da Prato est rendue possible grâce à la conservation exceptionnelle du fonds Datini. Il s'agit du fonds privé d'un marchand toscan des XIVe-XVe siècles : Francesco di Marco Datini. Conservé dans l'Archivio di Stato di Prato, le fond possède sa propre série : l'Archivio Datini. Le fond regroupe les correspondances du marchand avec ses contacts dans ses agences : marchands, boutiquiers, artisans et autres relations clientélares dispersées sur un vaste espace géographique, l'essentiel étant constitué par les comptabilités. À la mort de Francesco en 1410, le fond est rapatrié à Prato, qui regroupe donc autant les correspondances et autres archives marchandes liées à ses activités que des correspondances privées et certains de ses documents personnels.

Francesco di Marco naît à Prato vers 1335. Il suit une formation à Florence avant de gagner Avignon, où il réside entre 1351 et 1383, alors que la ville est la capitale de la Chrétienté. Il y implante une agence et crée des réseaux sur place. Par la suite, il retourne en Toscane et s'établit entre Florence et Prato. Fait notable, le marchand constitue une fondation pour préserver son patrimoine, ce qui a permis sa conservation et qui en fait une documentation d'exception. Des sources privées de cette ampleur et dans cet état de conservation sont rares pour le XIVe siècle<sup>229</sup>.

Le fond est composé de 600 registres de comptes et l'équivalent en liasses de correspondances privées, qui représentent environ 150 000 lettres. Elles permettent de retracer

---

<sup>229</sup> A propos du fond Datini, consulter le site suivant : <https://correspondancesdatini.lamop.fr> et voir les travaux de : J. HAYEZ, « L'Archivio Datini : de l'invention de 1870 à l'exploration d'un système d'écrits privés », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Âge*, 117-1, 2005, p. 121-191 ; *Id.*, « Les correspondances Datini : un apport à l'étude des réseaux marchands toscans vers 1400 », dans E. MALAMUT et M. OUERFELLI (dir.), *Les échanges en Méditerranée médiévale. Marqueurs, réseaux, circulations, contacts*, Aix-en-Provence, 2012, p. 155-199.

les parcours d'individus, de mieux saisir les rapports entre Francesco et ses agents sur place, mais aussi avec les locaux, et enfin, de mettre en lumière les pratiques autant professionnelles que personnelles de ces divers acteurs. C'est donc tout un réseau social qui peut être étudié à partir de cette documentation, dont seulement 2 % des lettres ont été étudiées à ce jour. Parmi les correspondants de Datini, on retrouve des apothicaires, et des médecins, à l'image de Iacopo del Nero et Naddino da Prato. L'étude des lettres met en lumière les relations interpersonnelles qui sont en jeu et dans le cas du médecin pontifical, il apparaît comme l'un des protégés du marchand. Outre les rapports avec ce dernier, les rapports entre clients y sont également manifestes. Les correspondances concernant le praticien pontifical ont été étudiées par Guillaume Mollat et Jérôme Hayez sous le prisme d'une histoire des migrations au XIV<sup>e</sup> siècle. Ils ont notamment édité une partie des lettres échangées par Naddino avec Francesco di Marco lui-même, et avec Monte d'Andrea – le beau-frère du médecin –, ainsi que celles que s'envoient Monte d'Andrea et Iacopo del Nero. Il s'agira dans ce travail d'employer ces sources dans une autre perspective : celle d'une micro-histoire de la médecine interrogeant la relation de confiance qui s'établit entre Iacopo, Naddino et Monte d'Andrea et la mission confiée à l'apothicaire d'introduire le Toscan au milieu médical avignonnais. Une telle approche offre un regard inédit sur la pratique médicale et les relations entre médecins, milieu urbain et cours cardinalices et pontificale<sup>230</sup>.

1) Un Italien qui cherche à intégrer le milieu médical avignonnais

a- Un médecin issu de l'élite toscane

Naddino da Prato naît dans les années 1350 en Toscane, dans une famille originaire de la campagne, qui a d'abord rejoint Prato avant de gagner Florence. Il a probablement étudié la médecine à Bologne, puisque Florence ne proposait pas de cursus médical à cette époque. À son retour dans la métropole, il s'inscrit dans le métier des médecins, marchands d'épices et merciers – *Arte dei medici e speziali*. Il y est mentionné dans la rubrique des médecins, comme éligible aux offices en août 1379, et il apparaît également sur les matricules de l'organisation entre 1353 et 1386<sup>231</sup>. En Toscane, médecins et apothicaires sont associés au sein d'un métier,

---

<sup>230</sup> Sur les correspondances concernant Naddino, voir : R. BRUN, « Quelques Italiens d'Avignon au XIV<sup>e</sup> siècle. 2 : Naddino de Prato médecin de la cour pontificale », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 40-3, 1923, p. 219-236. Surtout, consulter les travaux de Jérôme Hayez, qui a étudié les correspondances de Naddino da Prato d'un point de vue de son expérience de la migration et les relations de clientèles dans lesquelles il s'intègre : J. HAYEZ, « *'Veramente io spero farci bene...'* : expérience de migrant et pratique de l'amitié dans la correspondance de maestro Naddino d'Aldobrandino Bovattieri, médecin toscan d'Avignon (1385-1407) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 159-2, 2001, p. 413-539.

<sup>231</sup> *Ibid.*, p. 421 ; R. CIASCA, *L'arte dei medici e speziali nella storia et nel commercio fiorentino dal secolo XII al XV*, Florence, 1927, réimpr. 1977, p. 705 ; Archivio di Stato di Firenze, *Medico speziali*, 7, f° 124.

sorte de corporation, qui témoigne d'un processus de professionnalisation bien plus précoce que dans la région méridionale où évoluent la plupart des autres médecins pontificaux. Par ailleurs, les liens entre apothicaires et médecins sont plus affirmés. S'ils font partie d'un même métier, c'est parce qu'ils collaborent dans les soins donnés aux patients. Il est ainsi attesté que Naddino exerce la médecine à Florence dans les années 1370 et jusqu'à son départ pour Avignon. En côtoyant le réseau médical florentin, il fait la connaissance du maître Iacopo di Bartolo Novellucci. Ce dernier vient d'une famille de Prato, dont le père était déjà médecin. Iacopo lui offre la main de sa fille, Antonia, et aide son futur beau-fils à s'installer en tant que praticien. Cette aide est à la fois matérielle – par la dot dont dispose Antonia – et sociale puisqu'il l'introduit dans ses réseaux de clientèles et lui assure par-là des patients dans le milieu florentin. Katharine Park a bien étudié ce milieu médical toscan et ses travaux permettent de replacer Naddino dans son contexte médical italien<sup>232</sup>. Le profil des médecins de la cité italienne rejoint peu ou prou celui de la cour pontificale. Les médecins de Florence ont des revenus confortables, les informations sur leur statut social sont peu exhaustives et ils ne jouent pas un rôle politique de premier plan. Ils sont souvent issus de l'immigration et leur expérience éclaire ainsi les processus de mobilité autant géographique que sociale<sup>233</sup>. Naddino en est un bon exemple. Au contraire d'Avignon en revanche, les médecins florentins sont déjà organisés en guilde, qui regroupe les médecins, les apothicaires et les marchands. Cette corporation définit et régule la communauté des praticiens et la pratique médicale. Elle a pour objectif de défendre les intérêts économiques communs des praticiens et des marchands et joue un rôle social important. La guilde permet aux médecins de tisser des liens de connaissance et de parenté et donc facilite leur intégration dans le métier<sup>234</sup>. Là encore, le cas de Naddino illustre bien les solidarités de la communauté médicale florentine.

Naddino da Prato est donc issu de l'élite de Prato, où l'ensemble de ses biens demeure et où il continue d'avoir une activité. C'est également un médecin bien intégré à Florence, et reconnu, en tant que gradé de l'Université. Il constitue alors un contact intéressant pour Francesco Datini, qui fait sa connaissance après son installation dans la métropole. C'est pour cela que lorsque le praticien envisage le projet de migrer à Avignon au printemps 1384, le marchand met son réseau à sa disposition.

---

<sup>232</sup> K. PARK, *Doctors and Medicine in Early Renaissance Florence*, Princeton, NJ, 1985.

<sup>233</sup> *Ibid.*, p. 34, p. 45-46 et p. 77-83.

<sup>234</sup> *Ibid.*, p. 15 et suiv.

## b- L'évaluation du marché médical avignonnais

Naddino prend contact, par le biais de son beau-frère Monte d'Andrea, avec un apothicaire d'Avignon, bien en cour auprès de certains cardinaux : Iacopo del Nero. Ce dernier se charge de parler du médecin à ses contacts sur place, principalement des cardinaux et des patients issus de l'élite sociale à qui lui-même rend service en tant qu'épicier. L'apothicaire peut ainsi estimer les opportunités que Naddino pourrait trouver sur place et évaluer la faisabilité du projet. Pour que le médecin se décide à quitter le milieu médical florentin où il est bien installé, il lui faut la certitude de pouvoir intégrer sans problème celui d'Avignon. Cette migration doit lui offrir une meilleure situation que celle qu'il possède déjà et bénéficier à son réseau florentin. L'objectif est sans doute de s'enrichir suffisamment pour rentrer à Florence dans des conditions plus favorables. Avoir un contact sur place est donc primordial.

L'apothicaire lui décrit le milieu avignonnais comme une promesse de prospérité, notamment s'il parvient à s'attacher aux prélats, qu'il lui présente en ces termes :

« Bienheureux quels que soit le seigneur qui pourrait l'avoir, et tous ont une infirmité. Ces seigneurs qui sont gens de bonne foi et de bon cœur et délicieux<sup>235</sup>. »

Iacopo del Nero évalue la valeur économique des cardinaux. Ce sont des personnages issus de l'élite, riches, généreux et très souvent malades : autrement dit des patients parfaits !

Il est en effet primordial pour Naddino de s'assurer une clientèle à son arrivée afin d'obtenir tout de suite des rémunérations qui lui permettront de s'installer confortablement et durablement dans la ville. Bénéficier d'un protecteur avant même son arrivée procure un autre avantage : se garantir d'être logé sur place, bien que Iacopo lui propose également de l'héberger. Pour cela, l'apothicaire fait jouer son propre réseau de clientèle et s'adresse aux cardinaux dont il a la confiance. Pierre Corsini, le cardinal de Florence, et Niccola Brancaccio, cardinal de Cosenza, sont les deux prélats auxquels Iacopo choisit de proposer les services du praticien toscan. Naddino contacte lui-même Pierre Corsini et fait jouer les relations de son beau-père, qui a rencontré le cardinal lorsque ce dernier enseignait le droit à Florence alors que lui-même occupait une chaire en médecine. Ce premier rapport est fructueux puisque le médecin obtient du cardinal une lettre lui assurant une première forme de rémunération en cas de migration. Pour le cardinal de Cosenza, ce sont Iacopo et Monte d'Andrea – qui a lui aussi

---

<sup>235</sup> J. HAYEZ, « *Veramente io spero farci bene...* », *op. cit.*, p. 413-539 : *Biato a quel signore che 'l potesono avere, e tutti ànno qualche difetto. Tutti il vorebono* » ; « *Questi signori che sono gente di buona fè e gentili d'animo e doviziosi* (Iacopo del Nero à Monte d'Andrea, 30 août 1384 : D 347).



une expérience à Avignon – qui s’occupent des négociations dans l’intention de recevoir une lettre d’invitation à sa cour pour le praticien toscan.

Nicola Brancaccio paraît favorable à la venue de Naddino :

« Avez-vous dit au maître Naddino, que j’ai parlé à Monseigneur Cosenza et qu’il veut qu’il vienne. En toute bonne foi, s’il vient, ce serait bon pour lui<sup>236</sup>. »

Le médecin semble encore hésitant et la correspondance de l’apothicaire avec Monte d’Andrea montre que le cardinal attendait sa venue avec impatience :

« J’étais avec Monseigneur pour d’autres choses, et il a parlé de lui. En me disant que Maître Naddino est le bienvenu. « Et dites-lui, et dites-lui qu’il vienne » Il me l’a dit deux fois.

Et après, messire de Cosenza me l’a demandé à plusieurs reprises, s’étonnant qu’il ne vienne pas. Et pourtant la sollicitation était vite arrivée<sup>237</sup>. »

L’occasion d’intégrer le milieu médical avignonnais et de prendre soin d’un cardinal proche du pontife est donc assurée au praticien. Pour autant celui-ci ne se lance pas tout de suite dans le voyage pour rejoindre la ville pontificale.

Les prélats ne sont pas les seuls patients envisagés par Iacopo, qui met le praticien en relation avec des marchands italiens, une autre clientèle intéressante, qui en outre l’encourage autant que l’apothicaire :

« Il en est de même pour nos compatriotes à qui j’ai déjà parlé, plusieurs d’entre eux, chacun me disant : « faites-le venir, c’est bon pour lui ».

En vérité, je sers autant de marchands qu’il y a de chez nous et d’ailleurs, plus que je ne l’ai jamais fait. Je suis sûr que par sa bonne vertu, il fera tant de bien que ce sera bon pour lui.

Ainsi je pense que par la grâce de Dieu et par sa vertu, car je pense qu’en étant très vigilant, ce sera la bonne heure pour lui, des marchands de notre pays, Lucquois et Florentins, et je les sers tous, que tous seront entre ses mains<sup>238</sup>. »

---

<sup>236</sup> *Ibid.* : *Al maestro Naddino arête detto ch’i’ ô parlato chom monsignore di Chosenza e che vuole che vengha. In buona fè, se viene, buono per lui* (Iacopo del Nero à Monte d’Andréa, 20 juin 1384 : D 347).

<sup>237</sup> *Ibid.* : *Iarsera fu’ co’ monsignore per altre cose e parla’gli di ciò. Disemi e’ [maestro Naddino] fosse il benvenuto, " e digli e digli che vengha ". Due volte me ‘l disse* (Iacopo del Nero à Monte d’Andréa, 9 janvier 1385 : D 347). *E apresso messer di Cogieza me n’a dimandato asa’ volte, maravigliandosi non viene. E pero il solecitate esso vengha tosto* (Iacopo del Nero à Monte d’Andréa, 15 mai 1385 : D 348).

<sup>238</sup> *Ibid.*, p. 428 : *Semile pe’ nostri paesani a chui i’ n’o gia parlato a più, ognuno mi dicie : « fallo venire, buono per lui* (Iacopo del Nero à Monte d’Andréa, 30 août 1384 : D 347) ; *In verita i’ servo quanti mercatanti ci a di nostri e d’altri assai, due cotanti che mai non feci. I’ son certo per lla sua buona vertu e’ ci fara tanto di bene che buon per lui* (Iacopo del Nero à Monte d’Andréa, 30 décembre 1384 : D.347) ; *E cosi penso per la grazia di*

Les marchands sont donc en relation avec les praticiens d'Avignon. L'ensemble de ces témoignages rend compte de l'existence d'un marché médical ou plus exactement d'un marché de la santé, moins au sens de l'offre médicale que de l'offre de patientèle en attente de bons médecins. Comme on le verra au chapitre 6, le nombre de praticiens dans la ville augmente nettement dans la deuxième moitié du XIV<sup>e</sup> siècle. Ce phénomène est probablement lié autant au contexte épidémique qu'à la présence de la papauté dans la cité. Naddino est un exemple dont on peut penser qu'il n'est pas isolé.

Parmi ces élites en mal de praticiens, les courtisans en cherchent aussi de nouveaux. Giovanni Moccia, secrétaire du pape, est mis en avant par Iacopo del Nero pour emporter la décision de Naddino au printemps 1385. Ce Napolitain qui exerce à la cour de Clément VII souffre de coliques. Il se plaint auprès de l'apothicaire du manque de praticiens qualifiés à Avignon. Fait intéressant, le courtisan comme l'apothicaire exposent le problème du manque de médecins dans la ville. Iacopo tente peut-être par-là de s'assurer de la venue de Naddino, s'en étant lui-même engagé auprès du cardinal de Cosenza. Dans ses lettres, sont évoqués essentiellement des médecins juifs comme concurrents directs. Seul Jean de Tournemire, médecin de Clément VII est nommé et l'épicier en dresse un portrait fameux :

« Il a un meilleur statut qu'un cardinal ; tout le temps à cheval avec trois cavaliers, et il ne sait pas combien de doigts il a sur les mains<sup>239</sup> »

Naddino est donc plus que le bienvenu à Avignon. Par ailleurs, Giovanni Moccia, comme secrétaire du pape, se révèle aussi un bon intermédiaire. Il se vante de pouvoir mettre le médecin en lien avec d'autres cardinaux et avec le pape lui-même :

« Le hasard a voulu que Monseigneur, qui est le secrétaire du pape, soit atteint d'une affection secondaire ces jours-ci, et il ne fut aucun médecin qui sut le guérir, et il est resté dans cet état pendant plus de trois semaines. De quoi, je le visitais, et il se plaignit qu'il n'y avait pas de bons médecins. De quoi je lui dis que j'attendais un médecin de chez nous, qui est l'un des plus compétents de Toscane. Cela lui plairait beaucoup, et il me dit de lui conseiller de venir, qu'il lui donnerait une chambre et qu'il ne voudrait plus partir de sa maison. De plus, il m'a raconté que l'un de ces soirs, il était avec le pape, et que le pape ne se sentait pas très en forme ; et il a dit : « S'il me rend la santé, je le mettrai en relation avec le pape et 4 cardinaux »<sup>240</sup>. »

---

*Dio e per la vertu sua, ché penso sia asai, vegliando, sara nella buon'ora per lui de mercatanti del paese nostro, Luchesi e Fiorentini, e tutti servo io, ché tutti ara nelle mani* (Iacopo del Nero à Monte d'Andréa, 15 juin 1385 : D 348).

<sup>239</sup> *Ibid.*, p. 432 : *Tiene maggiore stato ch'un cardinale ; senpre chavalcha con tre cavalli e non sa quante dita e' s'à nelle mani* (Iacopo del Nero à Monte d'Andréa, 30 août 1384 : D 347).

<sup>240</sup> *Ibid.*, p. 428 : *E venuto per caso ch'u mio signore ch'è sagretario del papa ebbe in questi giorni un difetto Di mal di fianco e non ci fu medicho che 'l sapesse guarire e più di tre settimane è stato in quella pena. Di ch'io gli dissi tosto io atendea uno di nostra terra, il quale è de' soficienti medici di Toschana. Di che molto gli piaque,*

Naddino a alors toutes les cartes en main pour évaluer avec précision le marché de la pratique médicale. S'il choisit de migrer, des clients lui sont déjà acquis dans divers milieux : marchand, courtisan, cardinalice voire même pontifical. Pour autant, le praticien semble toujours réticent. La clientèle est primordiale mais la concurrence, la rémunération et le contexte épidémique ne sont pas négligeables. Le marché de la santé n'est pas la seule donnée prise en compte, les risques du voyage font aussi partie de l'équation. Une traversée en mer à la fin du XIVe siècle ne s'envisage pas à la légère. Les périls sont réels. Des brigands ou des pirates pourraient le rançonner ou encore s'emparer de ses biens. Plusieurs voies sont envisagées pour rejoindre Avignon. Surtout, Iacopo conseille au médecin de se joindre à un groupe pour entreprendre son périple. Le praticien prend donc en compte une multiplicité de facteurs avant de se lancer dans l'aventure.

Finalement, les encouragements de l'apothicaire, l'assurance d'un gîte et d'un couvert, mais aussi les perspectives de soins pour deux cardinaux semblent porter leurs fruits. Il envisage sérieusement le voyage en 1385, mais les aléas du voyage pour la famille de Iacopo le découragent à nouveau. Ce n'est qu'en septembre 1386 qu'il se décide, deux ans après le début de sa correspondance avec le milieu avignonnais. Il choisit de cheminer sur terre plutôt que sur mer. C'est surtout la délégation d'une ambassade florentine auprès du roi de France, à laquelle il se joint pour le trajet qui se présente comme l'occasion parfaite pour se lancer.

## 2) Le parcours du médecin

### a- Son arrivée dans la ville

Lorsqu'il arrive à Avignon, Naddino feint d'abord de n'être que de passage afin de tâter le terrain pour une installation prolongée. Même en cas de succès, pour le médecin, son séjour dans la ville ne devait pas durer plus de trois ou quatre ans dans l'espoir de « sortir de la fange en peu de temps<sup>241</sup> ». L'idée est donc de s'enrichir le plus rapidement possible et de retourner à Florence avec une petite fortune pour y obtenir un meilleur statut. La manière dont le praticien envisage son parcours révèle l'importance accordée à la dimension économique et sociale pour la construction d'une carrière médicale au XIVe siècle. La réussite de son entreprise tient

---

*e disse io solleciti e' vengha, ché li dara une chamera e di chasa sua non vuole e' s'abbia a partire. E piu mi disse che un di queste sere, essendo chol papa, che 'l papa se ne dolfe forte ; e dicie : « l' mi fo forte di meterlo inanzi el papa e a IIII chardinali (Iacopo del Nero à Monte d'Andréa, 15 mai 1385 : D 348).*

<sup>241</sup> *Ibid.* p. 502, Lettre 14, Avignon, 14 juillet 1387, de Naddino à Monte d'Andrea : *uscire del fango in poco tempo.*

désormais autant à la demande en soins médicaux de la population et des élites que de sa capacité à intégrer un réseau social lui permettant d'accéder à ces publics.

Il se lie d'abord essentiellement aux marchands toscans. Puis, par sa pratique, il élargit son cercle et ses contacts à la cour pontificale se multiplient. Il oscille entre les prélats, avec lesquels il avait noué contact avant même son arrivée, et l'élite urbaine. Jérôme Hayez a mis en lumière ces réseaux d'interdépendance et ces pratiques de l'amitié qui ont permis à Naddino de s'installer dans les meilleures conditions. Il évoque les liens entre son beau-frère, Monte d'Andrea et Francesco Datini. Ce dernier sollicite ses agents à Avignon, ses amis et protégés pour apporter leur secours au médecin. Un courrier de Niccolao di Bonaccorso, apothicaire proche de Datini, le signale :

« Ce que vous dites ci-dessus à propos de Maître Naddino, je le comprends. Il est ici et il est en bonne santé et en bons termes avec son familial Antonio. Quant à l'un et l'autre que vous me recommandez, vous savez que je n'en ai pas besoin. Et de votre part je lui ai dit ce vous m'écrivez et tout ce que lui offrez en toutes choses, ce dont il vous remercie vivement et qui lui a fait beaucoup de bien. Et il dit qu'il connaît bien l'amour parfait et entier que vous lui portez, et qu'il est toujours attaché à vous et aux vôtres<sup>242</sup>. »

Les contacts permis par le réseau Datini sont donc indispensables à la réussite migratoire de Naddino. Sans parler de Iacopo del Nero, qui accueille le maître de médecine dans sa demeure à son arrivée. Enfin, s'installer dans un nouvel environnement nécessite des frais. Francesco Datini ne lui fournit pas seulement des contacts. En tant que banquier, qui possède une succursale à Avignon, il devient aussi son débiteur. Naddino emprunte en effet environ 150 florins à l'agence Datini entre 1387 et 1388. S'il est bien inséré dans le réseau marchand toscan, le praticien cherche très vite à s'en détacher et à intégrer d'autres réseaux sociaux afin d'enrichir son activité.

#### b- Intégrer le milieu médical avignonnais

Lorsqu'il gagne Avignon, le maître de médecine rend immédiatement visite aux cardinaux à qui il avait promis ses soins. Il est en ville depuis la veille quand il se rend chez Pierre Corsini, avant de rencontrer Nicola Brancaccio le lendemain, puis Tommaso Ammannati, le cardinal napolitain le surlendemain. Ces visites occasionnent une invitation à déjeuner de la part des

---

<sup>242</sup> *Ibid.*, p. 442 : *Quanto dite sopra facti del maestro Nadino, o inteso. Egli è qua e è sano e allegro e in buono punto col suo famiglio Antonio. Quanto l'uno e l'altro mi raccomandate, sepete non bisogna. (...) E per parte vostra gli o detto quanto mi scrivete e del tucto profertomegli in ongni cosa, di ch'egli ve ne ringrazia molto e allo avuto molto a bene. E dicie che ben chonoscie il perfecto e intero amore gli portate, e che sempre ve n'è tenuto a voi e a vostri.*

médecins du pape et d'autres cardinaux pour mettre ses compétences à l'épreuve. Jean de la Grange, le cardinal d'Amiens, en fait partie. Le milieu médical cardinalice s'enquiert des connaissances afin de l'y intégrer, au moins au sein des cours cardinalices dans un premier temps. Ayant décalé sa venue de près de deux ans, les offres proposées en 1385 ne sont toutefois plus valables. Si le cardinal de Cosenza souhaite toujours engager le médecin, il ne désire plus en faire son médecin personnel, et les rétributions prévues sont réévaluées en conséquence. Pierre Corsini lui se montre toujours aussi enthousiaste à l'idée d'engager le médecin :

« Le jeudi matin, j'ai mangé avec le cardinal d'Amiens et d'autres médecins, et en sa présence, il y a eu une certaine collation dont le cardinal (de Florence), était très satisfait, tant qu'il m'appela à part alors que je partais et me fis le plaisir à moi de le visiter deux fois la semaine et d'être son médecin. C'est un seigneur puissant, sage et riche, et j'espère obtenir de lui de grands profits et honneurs<sup>243</sup>. »

Il (Naddino) est ferme sur ce point et s'est mis d'accord avec Monseigneur de Florence, et se retirant de sa maison il lui donne de bonnes provisions<sup>244</sup>. »

Naddino devient très vite son familier et espère une rémunération de 140 florins. Si l'on compare avec la cour pontificale, les appointements sont presque aussi élevés pour les médecins des cardinaux que pour ceux du pape qui reçoivent environ 165 florins. Il obtient donc rapidement une situation enviable dans la cité des papes. À noter que si le salaire est élevé, le médecin peine à le recevoir. Si la Chambre apostolique paye ses officiers, familiers et courtisans, le plus souvent, en temps en en heure et de manière régulière, cela n'est pas le cas au sein de la cour de Pierre Corsini. Naddino se plaint régulièrement de ne pas toucher ses pensions :

« En ce qui concerne l'argent que vous évoquez, il est maintenant envoyé pour payer Antonio di ser Bartolomeo, sauf que son envoi est hâté à demain matin pour la compagnie qui ne peut pas rester. En cela, j'étais avec mon Seigneur, et il m'a dit qu'on me donnerait ces CXL florins de la Chambre. Je lui ai demandé aujourd'hui de les envoyer mais je ne peux pas le faire, mais son camerlingue m'a dit de vous les donner, ainsi je ne doute pas de vous les envoyer rapidement, et j'ai l'ai fait promettre de Francesco a Boninsegna, de sorte que je serai bientôt débarrassé de mes dettes ici et là<sup>245</sup>. »

---

<sup>243</sup> *Ibid.*, p. 495, lettre n°9 (de Naddino à Francesco di Marco, le 7 janvier 1387) : *Et giovedì mattina mangiai con cardinale d'Amiense con certi altri medici e fu in sua prença certa collatione della quale assai piacqui al cardinale, intanto che mmi chiamo da parte ançi io partisse et pregommi io il vicitasse due volte la septimana e fosse suo medico. Egli è potente signore e savio e riccho e spero da llui avere assai utile e honore.*

<sup>244</sup> *Ibid.*, p. 446 : *Egli [maestro Naddino] ci è fermo ed è restato d'achordo con monsignor di Firenze, e ritiello di sua chasa e buona provigione gli dà*, Niccolao di Bonaccorso à Francesco di Marco, 20 novembre 1386 : D 621, 423594.

<sup>245</sup> *Ibid.*, p. 504, lettre n°15 de Naddino à Monte d'Andrea, 21 novembre 1387 : *Al fatto de' denari che scrivi, are 'li ora mandati a pagare per Antonio di ser Bartolomeo se non che la sua partita è domatina in fretta per la compagnia che non può stare. Et questo di sono stato con monsignore ed àmmi detto darmi a questi di CXL. fior.*

Les premiers temps de l'installation du physicien ne sont donc pas simples. Il s'endette auprès des banquiers de Datini, qui lui octroient des crédits. Il doit se faire une réputation et trouver des patients pour rentrer dans les frais que lui a coûté son voyage, mais aussi ce qu'il dépense sur place. Naddino ne perd pas espoir pour autant :

« Monseigneur d'Amiens a fait de moi son médecin avec les médecins du pape et m'a attribué XL florins l'année, et j'espère bientôt avoir les pensions des autres et je crois que les choses s'amélioreront. Cette année l'air a été plus sain que jamais et peu de choses ont été faites par les médecins<sup>246</sup>. »

Le médecin commente ici le contexte épidémiologique qui joue un rôle important dans la pratique médicale. Sans malades, le professionnel de la santé ne peut faire de bons profits. Il tient compte de critères tels que la qualité de l'air, ou encore les épidémies qui sévissent dans la région. Manifestement, le contexte épidémique depuis le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle a non seulement sans doute occasionné la mort de praticiens – et donc une diminution de l'offre – mais aussi suscité le recours à des médecins. La situation ne semble pas avoir changé quelques mois plus tard :

« Jusqu'ici, depuis que je suis arrivé, cette ville est en très bonne santé.

Le maître va bien. Il pratique peu son art. On ne l'a jamais vu faire moins.

De son métier, il pratique très peu. Depuis qu'il est dans ce pays, jamais les gens n'ont été en aussi bonne santé, Dieu merci, qu'ils le soient. Il ne faut donc pas s'étonner s'il ne prend pas un bon départ pour le présent<sup>247</sup>. »

S'intégrer dans le milieu médical de la cour d'Avignon n'est donc pas simple. Alors même que le médecin toscan fait partie de réseaux italiens importants sur place, qui lui apportent une aide indispensable, et qu'il avait également négocié des charges auprès d'au moins deux cardinaux avant même son arrivée. Le physicien aurait pu se décourager, mais la situation s'améliore quelque peu en mars 1388 :

---

*di Camera. Solicitavao oggi per mandarli e non posso farlo, ma a questi di sança fallo mi dicie il suo camarlingo darli, si che non dubitare te li manderò presti, e ò fatto promettere que' di Franciescho a Boni[nse]gna, sì che tosto sarò fuori di debiti costà e di qua.*

<sup>246</sup> *Ibid.*, p. 504, lettre n°15 de Naddino à Monte d'Andrea, 21 novembre 1387 : *Messer d'Ammiense m' à fatto suo medico insieme con medici del e papa e asengnato fior. XL l'anno, e spero tosto avere provisione da altri e credo le cose megloranno. Questo anno l'aria ci è stata più sana che mai ed èssi fatto poco pe' medici.*

<sup>247</sup> *Ibid.*, p. 507, Lettre n°17, Avignon, 21 mars 1388, Naddino a Francesco di Marco : *Insino a qui, po' ch'io venni, questa città è stata sanissima ; p. 504 : I maestro istà bene (...). Pocho ci si fa del suo mestieri. Non ci veddi mai far meno (Iacopo del Nero à Monte d'Andréa, 16 juillet 1387 : D 349) et : Del mestier suo si fa molto pocho. Di poi e' fu in questa terra, non fu mai le gienti tante sane, grazia a dDio, chôme sono. Si che non è da maravigliarsi se non piglia partito fermo per anchora (Iacopo del Nero à Monte d'Andréa, 3 septembre 1388 : D 350).*

« Pour ce que je peux comprendre, je suis en bonne grâce avec Monseigneur (Corsini), et vraiment son état est bon et bénin et il m'honore plus que je ne le mérite, et d'un jour à l'autre je me vois multiplier en honneur et en utilité et avec la grâce de Dieu j'espère bien faire. Monseigneur d'Amiens m'a envoyé 30 florins l'autre jour. Monseigneur de Ravenne (le cardinal Pileo da Prata) m'a pris pour médecin et ne veut personne d'autre, puisqu'il est maintenant allé à Pavie chez le comte avec le comte de Genève. Monseigneur de Cosenza, qui est un seigneur généreux, m'a pris comme médecin pour une certaine affaire qui est arrivé à son frère, Boffillo. Le cardinal de Pietramala (Galeotto Tarlati) attend je crois qu'il gouverne son hôtel comme son camarlingue me l'a dit pour sa part. Je crois faire bien en temps voulu. Dieu veuille que ce soit le meilleur pour l'âme et le corps<sup>248</sup> ! »

Le maître de médecine a pris contact avec d'autres cardinaux, qui lui demandent des services pour eux-mêmes ou leurs proches. Ils commencent également à le faire profiter de certaines libéralités comme cet envoi de 30 florins du cardinal d'Amiens. Il parvient donc à enrichir peu à peu sa clientèle et son réseau de patients notamment plus proches du pape :

« Hier, à la tierce, est mort le bon seigneur du cardinal d'Albano, qui était très âgé. Il a reçu ma visite et celle de deux médecins du Pape. Il est tombé malade huit jours et est mort avec tant de patience et de dévotion que je ne doute pas qu'il soit un saint au paradis<sup>249</sup>. »

Cela peut aussi vouloir dire qu'être le médecin d'un seul ne suffit pas et qu'il faut élargir sa clientèle. Il est au chevet du cardinal d'Albano, qui n'est autre qu'Anglic Grimoard, le frère du pape Urbain V. Il s'agit d'un prélat important dans la cité, comme en témoigne l'envoi de deux médecins du pape Clément VII pour l'assister dans sa dernière maladie. À cette occasion, Naddino travaille conjointement avec les praticiens pontificaux, qui pourraient lui permettre d'accéder au pontife lui-même. Cela confirme également la pratique de la *collatio*, c'est-à-dire une pratique collective de la médecine notamment auprès des personnages importants<sup>250</sup>. Henri de Mondeville est le premier à codifier cette pratique. Les travaux de Marilyn Nicoud sur la cour des Sforza montrent également que ce phénomène perdure au XVe siècle, où il est attesté

---

<sup>248</sup> *Ibid.*, p. 507, Lettre n°17, Avignon, 21 mars 1388, Naddino a Francesco di Marco : *Per quello io possa comprendere, io sono in buona gratia di monsignore, e veramente la sua condizione è buona e benigna e honorami più ch'io non merito, e di di in di mi vegio multiplicare in honore e utile e colla gratia di Dio spero fare bene. Monsignor d'Amiense l'altro giorno mi mandô fior. 30. Messer di Ravenna m'a preso per suo medico e null'altro vuole, chôme ch'ora sia ito a Pavia al conte insieme col conte di Ginevra. Messer di Cusença, ch'è un signore da molto, a questi di m'a preso per suo medico per alchuno caso ch'adivenne a Boffillo suo fratello. Il cardinale di Pietramala s'aspetta a questi di e credo governare l'ostallo suo come il suo camarlingo m'a detto per sua parte. Credo far bene a tempo. Idio concedo quello dee essere il meglio pell' anima e pello corpo !*

<sup>249</sup> *Ibid.*, p. 510, Avignon, 16 avril 1388, de Naddino à Monte d'Andrea Angiolini : *Ieri in sulla terça mori il buon signore del cardinale d'Albano, il quale era molto antico. Fu vicitato da me e due medici del papa. Vise infermo octo di e ce tanta patientia e divotione mori ch'io non dubito ch'egli è santo in paradiso.*

<sup>250</sup> C. CRISCIANI, « Éthique des *consilia* et de la consultation : à propos de la cohésion morale de la profession médicale (XIIIe-XIVe siècle) », *Médiévales*, 46, 2004, p. 23-43.

sous forme de lettres collectives<sup>251</sup>. La place de Naddino peut-être interrogée ici, mais les sources ne permettent pas de statuer si ce dernier est à égal de ses confrères ou si au contraire il est en situation de subordonné. Le fait qu'il collabore avec des figures médicales éminentes de la cour révèle pourtant que Naddino commence à se faire connaître par le milieu. L'année suivante, son cercle de connaissances s'agrandit encore :

« Et tout cela, je l'ai fait pour le meilleur et le plus utile de moi-même et de l'honneur. Il est vrai que certains de ces seigneurs, à savoir le cardinal d'Amiens et celui de Pietramala, me donnent XXX florins par an chacun et leur paiement est pour la fin du mois de janvier, de sorte que je dois attendre ce moment pour ne pas les perdre, et j'ai donc reçu d'eux cela et puis il y a eu des temps très abrupts. Je devais venir, mais le cardinal de Valentia est venu, qui est un grand seigneur et de sang royal, (...) et il a un revenu de plus de quarante mille florins, et il a été et est encore dans la maison de Monseigneur parce qu'ils ont une amitié particulière et qu'il n'a pas encore reçu de livrée. Il m'a pris pour médecin et il est malade de la goutte ; pour mon honneur, je ne peux pas le laisser. Il pourrait me faire beaucoup de bien. Il ne m'a pas encore nommé salarié. Le cardinal d'Espagne m'a beaucoup encouragé à faire venir la dame ; et si elle vient, il m'a dit que je ne devais pas craindre les dépenses, parce qu'il veut me fournir une provision de pain, de vin et de bois<sup>252</sup>. »

En 1389, il est donc le médecin officiel de Pierre Corsini, le cardinal de Cosenza et des cardinaux d'Amiens et de Pietramala. Il est pensionné régulièrement par les quatre prélats. Censé entreprendre un voyage à Florence, il décide de le repousser pour saisir une occasion d'avoir un nouveau client : le cardinal de Valence, Jaime d'Aragon. « Il pourrait me faire beaucoup de bien », les intérêts lucratifs du praticien sont ici explicites : le revenu de quarante mille florins du cardinal le pousse à rester à son chevet et à soigner sa goutte dans l'espoir d'obtenir une place permanente à sa cour. Un autre argument l'encourage à poursuivre ses soins : « pour mon honneur, je ne peux pas le laisser ». Il mobilise ainsi la notion d'honneur, c'est-à-dire une sorte d'éthique du métier, qui est en formation et consiste à ne pas quitter son patient malade, et qui est tout autant « professionnelle » que sans doute économique<sup>253</sup>. Il est

---

<sup>251</sup> M. NICLOUD, *Le Prince et les médecins. Pensée et pratiques médicales à Milan (1402-1476)*, Rome, 2014, p. 352 et suiv.

<sup>252</sup> J. HAYEZ, « *Veramente io spero farci bene...* », *op. cit.*, p. 514, Lettre n°23, Avignon, 25 janvier 1389, de Naddino à Monte d'Andrea Angiolini : *Et tucto l'ô fatto per lo meglio e più utile di me e honore. E vero che certi di questi singnori, cioè il cardinale Ambiense e quel di Pietramala mi danno fiorini XXX l'anno per uno e lor pagamento è per calendi gennaio, di che diliberai aspectare il tempo di questo per non perderli, e così ebbi da lloro quel di e poi sono stati tempi qua assai bruschi ; ma pur mi mectava in ordine per venire, ma questi di è venuto il cardinale di Valentia, il quai è gran signore e di sangue reale però che l'avolo fu re di 'Raona e la madre fu serochia del re Uberto e di santo Lodovico, ed à di rendita più di quarantamilia fiorini, ed è 'c' stato e anchora è questo di in casa di monsignore perch'anno insieme particolare amicitia e non li è anchora assegnata livrea. Egli m'a preso per suo medico ed è infermo di gotte ; no'l posso con mio honore lasciare. Potrebbe mi fare assai di bene. Non m'a anchora deputato salaro. Apresso il cardinale di Spagna a questi di m'a assai confortato io faccia venire la donna ; e s'ella viene, dicie io non dubiti d'èlie spese inperò che vuole fornirmi in casa di provisione di pane e vino e lengna.*

<sup>253</sup> L. GARCÍA BALLESTER, « Medical Ethics in Transition in the Latin Medicine of the Thirteenth and Fourteenth Centuries : New Perspectives on the Physician-Patient Relationship and the Doctor's Fee », dans A.



également dans les bonnes grâces du cardinal d'Espagne, Gutier Gomez, qui lui assure des « provisions » s'il faisait venir sa femme dans la cité pontificale. Naddino, deux ans après son arrivée, parvient enfin à multiplier les pensions cardinalices. Celles-ci sont de différentes natures et de différents montants. Alors que le cardinal Corsini lui offre une rétribution de 140 florins pour l'année, les prélats Jean de la Grange et Galeotto Tarlati se contentent d'une rémunération de 30 florins. Les provisions proposées par Gutier Gomez témoignent d'une autre forme de salaire, en nature. Ces dernières ne sont pas négligeables et font partie intégrante des gains du praticien. Cette différence de nature dans les rémunérations est peut-être le fait d'une différence de services : une présence récurrente ou des soins occasionnels.

Entre ses services auprès de plusieurs prélats de la cour et sa collaboration ponctuelle avec les médecins du pape, Naddino est désormais bien intégré dans le milieu avignonnais et en bonne voie pour accéder au pontife. Sa correspondance manifeste d'ailleurs son désir d'entrer au service du pape, comme s'il y voyait une consécration. Plus qu'une reconnaissance, être médecin de la cour pontificale donnait accès à des meilleures rémunérations, préoccupation première du physicien si l'on en croit ses missives. Cette ambition n'est pas propre à Naddino, en témoigne la recherche de bénéfices ou d'émoluments des médecins de la cour, mais aussi les trajectoires des confrères de Naddino à Florence. Katharine Park évoque en effet que les carrières des médecins sont en partie dictées par la volonté « d'atteindre une sécurité matérielle et une vie gratifiante<sup>254</sup> ».

#### c- Servir le pape

Naddino ne parvient pas tout de suite à nouer contact avec Clément VII. Ses relations avec ses médecins personnels ne suffisent pas, d'autant qu'ils restent avant tout ses concurrents. Ce sont sans doute davantage ses liens avec plusieurs prélats qui l'aident à atteindre son objectif. La multiplication des soins auprès des cardinaux augmente par le nombre de recommandations que reçoit le pape à propos du médecin. La réputation de ce dernier et la maladie du pape finissent par lui offrir une occasion. Naddino devient le médecin personnel de Clément VII aux alentours de 1391, soit quatre ans après son installation dans la cité :

---

WEAR, J. GEYER-KORDESCH, R. FRENCH (éd.), *Doctors and Ethics: The Earlier Historical Setting of Professional Ethics*, Amsterdam-Atlanta, 1993, p. 38-71.

<sup>254</sup> K. PARK, *Doctors and Medicine, op. cit.*, p. 118.

« À propos de notre seigneur le pape, il m'a choisi comme médecin et m'a fait de grandes promesses de me faire des bienfaits, et à plusieurs reprises il m'a dit de faire venir bientôt ma famille. Il ne m'a pas encore assigné de provision<sup>255</sup>. »

À peine quelques mois plus tard, il ajoute :

« Je me porte bien par la grâce de Dieu et, de jour en jour, je me trouve en plus grande grâce auprès du Pape et de ces seigneurs, de sorte que je pense que, si je vis, vous et d'autres de mes amis et parents seront satisfaits de moi<sup>256</sup>. »

Naddino atteint enfin son objectif : il fait désormais partie de la *familia* du pontife. Le ton de la missive évoque assez sa satisfaction, mais aussi la renommée et le prestige qu'il pense en tirer auprès de ses proches qui sont restés en Italie. Cette entrée en grâce fait apparaître Naddino dans les sources conservées aux archives vaticanes. Les émoluments escomptés par le physicien sont effectifs selon les comptes de la Chambre apostolique. Il reçoit d'abord un paiement unique, pour une mission particulière, de 100 florins en août 1393<sup>257</sup>. Les comptabilités indiquent d'autres gages au cours de l'année 1394 : un premier de 50 florins en mars, et un second de 20 florins en juillet<sup>258</sup>. Le montant total fixé était de 300 florins pour l'année. Cependant, les comptes de Clément VII et Benoît XIII étant lacunaires du fait du contexte politique, il s'agit des seuls relevés. Peut-être le pape n'a-t-il tout simplement pas honoré sa promesse ou le médecin a reçu d'autres formes d'appointements. Naddino assiste le pontife jusqu'à sa mort, puisqu'il est cité comme témoin avec deux confrères : Raymond de Pouzols et Pierre Falquet, dans une chronique de l'époque<sup>259</sup>. Benoît XIII semble le garder comme physicien en arrivant au pouvoir, puisqu'en janvier 1395, Boninsegna di Matteo, un correspondant de Francesco di Marco, le décrit en ses termes :

---

<sup>255</sup> J. HAYEZ, « *Veramente io spero farci bene...* », *op. cit.*, p. 521, Lettre n°31, Avignon, 18 mars (1391 ?) de Naddino à Francesco di Marco et Stoldo di Lorenzo : *A questi di il papa nostro singnore m'a electo per suo medico e grandi promesse mi fa di farmi bene, e più volte m'a detto io mandi presto per la mia famiglia. Anchora non m'a assignata alcuna provisione.*

<sup>256</sup> *Ibid.*, p. 524, Lettre n°35, Avignon, 29 septembre 1392, de Naddino à Francesco di Marco : *Io pella gratia di Dio fo bene, e di giorno in giorno mi truovo in magior gratia del papa e di questi signori, in modo che penso, s'io vivo, voi e altri miei amici e parenti sarete contenti di me.*

<sup>257</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique*, *op. cit.*, p. 170, AAV, *Cam. Ap., Intr. et Ex.*, 370, f° 142.

<sup>258</sup> *Ibid.*, AAV, *Cam. Ap., Intr. et Ex.*, 371, f° 56 et 64 v°.

<sup>259</sup> La chronique des Célestins d'Avignon : Bibl. mun. Avignon, ms. 2465, f° 37 ; R.-C. LOGOZ, *Clément VII, Robert de Genève, sa chancellerie et le clergé romand au début du Grand Schisme, 1378-1394*, Lausanne, 1974, p. 173.

« Le maître Naddino da Prato, lequel est un grand ami de Francesco di Marco et est notre grand ami, que l'on considère comme un père et un frère et qui est ici le médecin du pape et de plusieurs cardinaux (...)»<sup>260</sup> »

Ses soins sont encore sollicités par de nouveaux cardinaux, comme Guillaume d'Aigrefeuille auquel il prête ses talents en fin d'année 1394 :

« Il y a quelque temps, Boninsegna vous a écrit au sujet de l'affaire de la maison de Monna Lysabetta, et je ne vous ai pas écrit alors à cause de nombreux malades, parmi lesquels Monseigneur d'Agrifoglio, qui a été malade pendant environ deux mois. Aujourd'hui grâce à Dieu, il est libre et en bonne santé»<sup>261</sup>. »

La trajectoire de Naddino da Prato permet de rendre tangibles le parcours et les pratiques d'un médecin du XIV<sup>e</sup> siècle. Son intégration au milieu médical avignonnais met en exergue les rouages de la profession médicale et des attentes des élites de la cité. Les relations de clientèles et de patronages apparaissent comme essentielles pour approcher les élites et surtout les cardinaux, les seuls à pouvoir faire sa promotion auprès du pontife grâce à la familiarité qu'ils partagent avec eux. Surtout, les élites de la ville et les prélats, de même que ses confrères, ont à cœur de s'assurer de ses compétences universitaires et de son savoir théorique. En cela, il incarne la professionnalisation de l'activité médicale à l'œuvre à la fin du Moyen Âge dans un certain milieu. L'importance accordée à l'apparence et à l'image renvoyée par le médecin et ses proches, dans une volonté de montrer son appartenance au milieu de l'élite urbaine, et donc à une classe sociale élevée manifeste aussi le phénomène de professionnalisation. La faculté de Naddino à vendre ses talents et son art semble également être essentielle à une bonne insertion dans le milieu médical de la cité pontificale.

Ces observations rejoignent les éléments évoqués plus haut. La figure du médecin répond à de nouvelles logiques en milieu curial en cette fin de période médiévale. Celui-ci doit désormais attester d'une formation universitaire solide et maîtriser un savoir médical établi. Le physicien doit également se constituer une bonne réputation par les soins qu'il offre à ses patients et qui lui permettent d'être recommandé et de proposer ses services à des personnages de haut rang tels que les princes, les rois, les cardinaux ou encore le pontife lui-même. Surtout, les praticiens

---

<sup>260</sup> J. HAYEZ, « *Veramente io spero farci bene...* », *op. cit.*, p. 535, Lettre n°52, Avignon, 25 janvier 1395, de Boninsegna di Matteo Boninsegna à Simone d'Andrea Bellandi (le directeur de l'agence Datini à Barcelone) : *ché llo riputiamo padre e fratello ed elgli è quie medicho di papa e d'asai cardinalli*

<sup>261</sup> *Ibid.*, p. 527, Lettre n°41, Avignon, 11 février 1395, de Naddino à Francesco di Marco : *Più tempo fa Boninsegna vi scrisse del fatto delia casa di monna Lysabetta e non vi scripxi allora per molta facienda di molti malati, fra ' quali era monsignor d'Agrifoglio ch'è stato malato presso di duo mesi. Ora con autorio Dei è libero e sta bene.*

font désormais partie intégrante de l'hôtel ou de la famille de ces derniers. Leurs pensions régulières dans les comptes, en tant que maître en médecine et médecin personnel, leur attribuent un véritable statut qui corrobore cette forme de professionnalisation du métier. La volonté du pontife de récompenser leurs services par les bénéfices ecclésiastiques notamment, mais aussi par de nombreux cadeaux dessinent de nouvelles hiérarchies parmi les acteurs de santé. Ces faveurs s'apparentent aussi à une forme de patronage. C'est aussi une manière pour le pape de s'assurer, en les payant bien, les prestations de ceux qui sont considérés comme les meilleurs. Ce d'autant plus dans un climat de concurrence sans doute déjà exacerbé par la peste et ses retours réguliers. En leur offrant une place stable à la cour et des appointements réguliers et plutôt confortables, le pape procure à ces praticiens la possibilité de se dédier à leur art, autant à son service que pour l'enseignement ou l'écriture d'ouvrages.

Cette professionnalisation est visible également dans l'espace urbain et dans le lien qui s'établit entre la ville, les praticiens et les pontifes, en particulier avec l'apparition de la peste noire qui bouleverse la société et met en difficulté le domaine médical.



PARTIE 3 : LA QUESTION DE LA SANTE PUBLIQUE. MEDECINE  
SAVANTE ET MILIEU URBAIN A AVIGNON

## CHAPITRE 5 : LA PESTE ACCELERATRICE D'UNE MEDICALISATION DE LA SOCIETE ?

« Ladite mortalité commença à nous au mois de janvier, et dura l'espace de sept mois. (...) Et fut de si grande contagion (spécialement celle qui était avec crachement de sang) que non seulement en séjournant, mais aussi en regardant, l'un la prenait de l'autre : tant que les gens mouraient sans serviteurs et étaient ensevelis sans prêtres<sup>1</sup>. »

C'est en ces termes que Guy de 8, le médecin du pape Clément VI, décrit l'arrivée de la grande peste en Avignon en janvier 1348, dans sa *Grande Chirurgie*. La date marque la première apparition de la maladie dans la ville. La cité des papes fait partie des premières touchées. Débarquée à l'automne 1347, la peste s'invite dans les ports de la Méditerranée orientale et occidentale : Messine, Naples, Pise, Gênes, Marseille, Venise, Alexandrie et Tunis. Elle s'étend ensuite aux royaumes de France, d'Aragon, à la péninsule italienne, à Grenade mais aussi en Égypte, en Syrie et au Maghreb. Elle parvient ensuite sur la côte Atlantique à Bordeaux, puis quelques semaines plus tard, dans les ports d'Angleterre, de Normandie et d'Irlande. Ce n'est qu'en 1349 qu'elle gagne la mer du Nord, puis l'Allemagne, avant d'arriver dans la Baltique et les pays de l'Est en 1350-1352<sup>2</sup>.

La dernière peste a touché l'Occident du VI<sup>e</sup> au VIII<sup>e</sup> siècle. Elle est appelée la peste de Justinien et la population du bas Moyen-Âge en a perdu la mémoire<sup>3</sup>. La peste noire survenue en 1347-1352 revient ensuite tous les dix ou quinze ans tout au long du XIV<sup>e</sup> siècle et ne disparaît vraiment en France qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. Son ampleur est sans précédent. Pour Jean Noël Biraben, c'est près d'un tiers de la population européenne qui succombe à la maladie<sup>4</sup>. L'historien Ole Benedictow avance le chiffre de 60 % pour l'ensemble de l'Europe<sup>5</sup>. Dans certains villages, le taux de mortalité dépasse même ce nombre. Ce sujet reste l'objet de

---

<sup>1</sup> E. NICAISE, *La Grande Chirurgie de Guy de Chauliac*, Paris, 1890, p. 167-171.

<sup>2</sup> J.-N. BIRABEN, *Les hommes et la peste en France et dans les pays européens et méditerranéens*, 2 tomes, Paris-La Haye, 1975, p. 85-86. Sur la peste voir également : P. ZIEGLER, *The Black Death*, Londres, 1982 ; R.-S. GOTTFRIED, *The Black Death. Natural and human disaster in medieval Europe*, Londres, 1983 et D. WILLIMAN (éd.), *The Black Death : the impact of the fourteenth-century plague*, Binghamton, New York, 1982 ; J. ABERTH, *The Black Death. A New History of the Great Mortality in Europe, 1347-1500*, Oxford, 2022 ; O.J. BENEDICTOW, *The Black Death, 1346-1353 : The Complete History*, Woodbridge, 2004.

<sup>3</sup> L.K. LITTLE, *Plague and the End of Antiquity. The Pandemic of 541-750*, Cambridge, 2007.

<sup>4</sup> J.-N. BIRABEN, *Les hommes et la peste*, *op. cit.*

<sup>5</sup> O.J. BENEDICTOW, *The Black Death*, *op. cit.*

controverses. L'hécatombe provoquée par la peste reste néanmoins de grande ampleur et touche toutes les catégories de population. Elle a également des répercussions sur les gouvernements : les cours sont touchées comme leurs administrations. Pour la cour pontificale, les conséquences sont doubles. Le pape est autant chef de la Chrétienté que souverain d'Avignon. Son rôle est alors autant spirituel que temporel. Il doit non seulement faire face aux morts parmi son personnel ecclésiastique mais aussi de son personnel curial. À cela s'ajoutent les attentes de la population chrétienne qui cherchent auprès du pontife une explication et du réconfort. C'est d'abord vers la figure du pape que se tourne la société, mais pas uniquement.

Dans un contexte de médicalisation de la société médiévale, les médecins sont désormais des acteurs importants de la cour, mais aussi de la ville<sup>6</sup>. Cette médicalisation s'exprime par l'extension des savoirs médicaux sur de nouveaux objets et par la pénétration de ces savoirs dans la société, en lien avec la place occupée par les praticiens. Les habitants font peut-être donc appel à eux pour obtenir réponses et soins. Mais la question n'est pas simple et fait l'objet d'un débat qui oppose ceux qui considèrent que la médecine faillit et ne donne aucune réponse<sup>7</sup>. Les praticiens sont au cœur des réflexions sur la maladie, grâce au développement de la médecine dans le cadre universitaire. La figure du médecin savant s'inscrit alors dans l'essor urbain et économique. De nouvelles catégories de population, plus aisées et instruites s'intéressent à la conservation de leur santé et ont recours aux médecins. Le même phénomène s'observe dans les milieux de cours, où les souverains se préoccupent davantage de leur bien-être<sup>8</sup>. La cour pontificale n'échappe pas au phénomène. Les papes, on l'a vu, s'entourent de nombreux médecins pour prendre soin d'eux et de leurs courtisans. Tout cela participe de la formation d'une profession médicale.

L'arrivée de la peste peut être vue comme l'un des éléments renforçant cette professionnalisation. Si on ne peut pas exactement parler de collaboration des autorités communales et des médecins pour la mise en place de mesures sanitaires permettant de limiter la propagation de la maladie ; certains espaces, notamment italiens voient néanmoins

---

<sup>6</sup> Sur ces questions : M. NICLOUD, « Éthique et pratiques médicales aux derniers siècles du Moyen Âge », *Médiévales*, n° 46, 2004, p. 5-10 ; L. BERLIVET, « Médicalisation », *Genèses*, 82-1, 2011, p. 2-6 ; M. NICLOUD, « Formes et enjeux d'une médicalisation médiévale : réflexions sur les cités italiennes (XIIIe-XVe siècles) », *Genèses*, 82, 1, 2011, p. 7-30 ; J. SHATZMILLER, *Jews, Medicine, and Medieval Society*, Berkeley-Los Angeles-Londres, 1994, p.2-8 ; M. MCVAUGH, *Medicine before the Plague. Practitioners and their Patients in the Crown of Aragon, 1285-1345*, Cambridge, 1993.

<sup>7</sup> M. NICLOUD, « À l'épreuve de la peste : médecins et savoirs médicaux face à la pandémie (XIVe-XVe siècles), à paraître dans la revue des *Annales*.

<sup>8</sup> E. ANDRETTA et M. NICLOUD (dir.), *Être médecin à la cour. Italie, France, Espagne, XIIIe - XVIIIe siècle*, Florence, 2013.



l'embauche de praticiens pour la ville<sup>9</sup>. Les physiiciens eux-mêmes produisent de nombreux traités ayant pour objectif de comprendre l'épidémie et les moyens de s'en préserver<sup>10</sup>. Ils y proposent également des thérapeutiques pour tenter de guérir les patients déjà atteints. Qu'en est-il à Avignon ? Les physiiciens du pape ont-ils écrit des traités de peste ? Sont-ils mobilisés par la papauté pour faire face à la maladie et mettre en place des mesures sanitaires ? Il s'agira d'interroger ici la place qu'ont occupée les médecins du pape et des cardinaux dans le contexte de la peste et de ses recrudescences<sup>11</sup>. On s'attachera également à aborder les théories émanant du milieu médical avignonnais sur l'épidémie. La mise en place d'une assistance sanitaire coordonnée entre acteurs de santé et papauté sera également au cœur de nos réflexions. La documentation étant plus abondante sur la peste de 1348, cette première épidémie sera traitée de manière plus développée, même si les vagues successives ne seront pas écartées du propos.

## I- La peste à la cour

La peste n'épargne pas la cour pontificale. En 1348, elle est particulièrement meurtrière et Clément VI est confronté à une mortalité importante parmi ses courtisans, les ecclésiastiques et ses sujets. Il débourse d'ailleurs la somme de 80 000 florins d'or, pour l'achat de la ville à la reine de Naples, en juin 1348. En pleine épidémie, alors que la papauté vit à Avignon depuis presque un demi-siècle, le pontife devient le seigneur légitime de la cité. En tant que tel, il se doit d'agir face à la chute démographique qui touche Avignon et son personnel curial. Le pape est désormais un véritable souverain temporel et son rôle est de s'assurer de la continuité des offices de gouvernement. Le pape doit donc veiller à remplacer les officiers décédés pour que l'administration puisse poursuivre son œuvre. Il est aussi en proie aux réactions des populations. Les habitants de la ville et de la chrétienté de manière générale, cherchent des coupables. Ils

---

<sup>9</sup> La ville d'Orvieto, bien étudiée est un bon exemple, voir : É. CARPENTIER, *Une ville devant la peste. Orvieto et la peste noire de 1348*, Paris, 1962.

<sup>10</sup> Ces traités ont pour la plupart été édités par Karl Sudhoff. Voir : K. SUDHOFF, « Pestschriften aus den ersten 150 Jahren nach der Epidemie des "Schwarzen Todes", 1348 », *Archiv für Geschichte der Medizin*, 4 (1910-1911), p. 191-222, 234, 389-424 ; 5 (1911-1912), p. 36-87, 332-396 ; 6 (1912-1913), p. 313-379 ; 7 (1913-1914), p. 57-114 ; 8 (1914-1915), p. 175-215, 286-289 ; 9 (1915-1916), p. 53-78, 117-167 ; 11 (1918-1919), p. 44-92, 121-176 ; 14 (1922-1923), p. 1-25, 79-105, 129-168 ; 16 (1924-1925), p. 1-69, 77-188 ; 17 (1925), p. 12-139, 241-291. Voir également D.-W. SINGER, « Some plagues tractates (fourteenth and fifteenth centuries) », *Proceedings of the Royal Society of Medicine*, 9, 1915-1916, p. 159-212. On consultera aussi, à propos des premiers traités de peste : J. ARRIZABALAGA, « Facing the Black Death : perceptions and reactions of university medical practitioners », dans L. GARCIA-BALLISTER, R. FRENCH, J. ARRIZABALAGA, et A. CUNNINGHAM (éd.), *Practical medicine from Salerno to the Black Death*, Cambridge, 1994, p. 237-288 ; J. ABERNETHY, *Doctoring the Black Death. Medieval Europe's Medical Response to Plague*, Lanham MD, 2021.

<sup>11</sup> Sur ces questions voir le travail de J. ARRIZABALAGA, « Facing the Black Death, *op. cit.*

tentent de mobiliser leur foi pour comprendre et affronter le fléau qui les touche. Le pape est alors tenu de réagir et de se positionner par rapport à des mouvements populaires qui naissent de la peur de l'épidémie<sup>12</sup>. Les conséquences de la peste dans la cité pontificale sont donc multiples et sont, en premier lieu, dues au nombre considérable de morts.

#### A- La chute démographique

La Peste noire ne touche pas seulement la ville d'Avignon. L'ensemble de l'Europe est atteint par l'épidémie, qui circule d'ailleurs dans d'autres parties du monde<sup>13</sup>. Les chiffres avancés par les historiens se situent entre un quart et un tiers de la population qui aurait péri de la maladie. Les études récentes menées par Ole Benedictow revoient ces chiffres à la hausse<sup>14</sup>. Spécialiste de l'histoire démographique, il utilise une multitude d'études locales. Les 300 enquêtes réalisées, l'amènent à décrire une mortalité qui s'élève à environ 65% de morts pour l'ensemble de l'Europe. Les sources analysées révèlent en effet le décès de 384 836 personnes sur les 627 292 individus vivants avant la Peste noire. La population mondiale du milieu du XIVe siècle est évaluée à environ 80 millions habitants. En appliquant le pourcentage de 65%, le nombre de morts de la peste en Europe représenterait donc 52 millions de personnes. À la fin de cette première vague, on ne compterait donc que 28 millions de survivants. Si les *Chroniques* de l'époque ont tendance à exagérer les faits, la mortalité n'en reste pas moins très élevée. Une chronique flamande écrite durant la première peste décrit le fléau qui touche la cité pontificale. S'il faut la manipuler avec précautions, les impressions des contemporains rendent compte d'une réalité sans précédent.

##### 1) Les chiffres évoqués par les sources

Bernard Guillemain a tenté d'évaluer le nombre de morts dans la ville lors de la première épidémie de 1348<sup>15</sup>. Il appuie son propos sur le témoignage de Louis Sanctus de Beringen, un

---

<sup>12</sup> S. K. COHN, « The Black Death and the Burning of Jews », *Past and Present*, 196, 2007, p. 3-36 ; et plus largement sur une mise en perspective historique de ces formes de réactions violentes, *Id.* « Pandemics : Waves of Disease, Waves of Hate from the Plague of Athens to A.I.D.S. », *Historical Research* 85-230, 2012, p. 535-555.

<sup>13</sup> Sur la peste en Afrique, on consultera le numéro de la revue *Afriques* « Sillages de la peste noire en Afrique subsaharienne : une exploration critique du silence », éd. G. CHOUIN, 9, 2018. Sur l'Égypte mamelouke, voir aussi J. LOISEAU, Les routes de la peste noire, *Atlas du monde global*, Paris, Les Arènes, 2014, p. 34-37 ; et sur une proposition de reconstitution du circuit de la peste à partir d'études de paléogénétiques et microbiologie, M. GREEN, « The four Black Deaths », *American Historical Review*. 125-5, 2020, p. 1601-1631.

<sup>14</sup> O. BENEDICTOW, *The Black Death*, *op. cit.* .

<sup>15</sup> B. GUILLEMAIN, *La cour pontificale*, *op. cit.*, p. 554-560.

Brugeois faisant partie de la cour du cardinal Giovanni Colonna et qui décrit l'épidémie à ses compatriotes<sup>16</sup>. Il évoque la terreur que provoque la peste dans l'entourage des malades. À l'instar de Guy de Chauliac<sup>17</sup>, il affirme que la solidarité familiale n'existe plus, tant le contaminé est craint par le reste de sa famille :

« Un médecin ne visite plus le malade, si même on lui donnait tout ce que le malade possède en cette vie, un père ne visite plus son fils, ni une mère sa fille, ni un frère son frère, ni un fils son père, ni un ami son ami, ni une connaissance sa connaissance, ni quiconque est lié par le sang, en quelques mesure que ce soit, à autrui, à moins qu'il ne veuille subitement mourir avec lui ou le suivre incontinent<sup>18</sup>. »

Marilyn Nicoud montre que ce phénomène de disparition de la piété filiale relève plutôt d'un *topos* littéraire<sup>19</sup>. Elle fait remonter ce phénomène à la description de Paul Diacre de la peste justinienne. Cette assertion revient dans nombre de chroniques et de textes littéraires de l'époque et ne concerne pas la seule ville d'Avignon. La plupart mentionnent la peste parmi d'autres calamités du temps. Le célèbre florentin Boccace y consacre quant à lui cent nouvelles de son *Décameron*, ce qui contribue probablement à la diffusion de cette thématique<sup>20</sup>. On ne peut toutefois mettre de côté le nombre de morts considérable. Il est tel que l'inhumation des corps devient un problème de société et de santé publique. Dans tous les espaces des fossoyeurs sont recherchés et engagés. Leur recrutement est très divers d'une région à l'autre. Louis Sanctus de Beringen témoigne pour Avignon :

« Il vient des hommes rustiques et grossiers, des montagnes de Provence, et pauvres et nus, à la complexion résistante, qu'on appelle « gavots », qui certes, ayant reçu auparavant d'assez grands présents, portent les dits-morts à l'enterrement (...)»<sup>21</sup> »

Les plus riches habitants de Provence font ainsi appel aux « gavots », des paysans pauvres des montagnes qui se font payer pour composer les cortèges funèbres des défunts et pour

---

<sup>16</sup> Lettre du 27 avril 1348, dans le *Breve chronicum Flandriae*, publié par J. DE SMET, *Recueil des chroniques de Flandres*, Bruxelles, 1856, t. III, p. 16-18.

<sup>17</sup> « Le père ne visitait pas son fils, ni le fils son père : la charité était morte, et l'espérance abattue », E. NICAISE, *La Grande Chirurgie*, op. cit., p. 167-171.

<sup>18</sup> J. CHIFFOLEAU, « Les vivants ne suffisaient plus à enterrer les morts », *L'Histoire*, n° 473-474, juillet-août 2020, p. 58-61.

<sup>19</sup> G. ZANELLA, « Italia, Francia e Germania : una storiografia a confronto », dans *La peste nera : dati di una realtà ed elemento di una interpretazione*, *Atti del 30° Convegno storico internazionale (Todi, 10-13 ottobre 1993)*, Spolète, 1994, p. 349-381.

<sup>20</sup> M. NICLOUD, « Les médecins face à la peste au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle », dans *La catastrophe*, éd. M. RIO-SARCEY, Paris, 2018, p. 43-61.

<sup>21</sup> Lettre du 27 avril 1348, dans le *Breve chronicum Flandriae*, op. cit., p. 16-18 : Quando enim mortui sunt, veniunt quidam agrestes homines et rudes, de montibus Provincie, et pauperes et nudi, durissime complexionis, quos gavotos vocant, qui quidem, accepto prius satis magno munere, dictos mortuos ad sepeliendum portant (...) Nec sunt predicti miseri gavoti ita agrestes, qui etiam post etiam penuria oppressi, omnes illi quasi de paniota pauperes, qui talia obsequia dicioribus impendere consueverunt, mortui sunt.

procéder à l'inhumation des cadavres. Eux aussi meurent assez rapidement d'après le chantre de Saint-Donatien. En Irlande, c'est le frère John Clyn qui commente la même situation. En 1349, dans sa chronique, il explique que ce sont les confesseurs et les pénitents qui sont mobilisés pour soigner et enterrer les pestiférés. Évidemment, les volontaires sont rares pour faire ce travail. Il ajoute que les enterreurs se recrutent soit en payant le prix fort, quand ils acceptent, soit parmi les pillards et autres personnes peu recommandables<sup>22</sup>. C'est une pratique que l'on retrouve en plusieurs lieux. Lorsque le nombre de morts dépasse les moyens dont la communauté dispose, celle-ci réquisitionne une main-d'œuvre forcée, notamment des prisonniers et des condamnés à mort, en leur promettant de réduire leur peine. C'est le choix que fait Montpellier en 1348<sup>23</sup>. Certaines villes procèdent par désignation. Ainsi, en juin 1348, à Pistoia, seize hommes sont nommés par la commune pour effectuer le transport des corps au cimetière. Ils sont répartis entre les différentes portes de la ville et on interdit à quiconque de les remplacer. Les autorités fixent également un prix pour les funérailles<sup>24</sup>. Les solutions trouvées sont donc variées mais la problématique reste la même pour tous et est d'ailleurs récurrente jusqu'au XVIIIe siècle.

Cette image des montagnes de pestiférés qu'il faut enterrer se retrouve également chez Boccace :

« La terre sainte ne suffisant plus à cette grande multitude de cadavre étalée aux yeux de tous, que les porteurs faisaient converger vers chaque église, chaque jour et presque à chaque heure (surtout s'il eût fallu donner à chacun, selon l'ancien usage, un lieu de sépulture qui lui fût propre), on creusait dans les cimetières des églises – toutes les tombes étant pleines – de très grandes fosses dans lesquelles on mettait les nouveaux arrivants par centaines : et, entassés là comme les marchandises qu'on empile dans les navires, ils étaient recouverts d'un peu de terre, jusqu'à ce qu'on parvînt en haut de la fosse<sup>25</sup>. »

L'idée d'entassement des corps renvoie à la multiplication des décès dans une temporalité assez limitée. Dans son témoignage, Louis de Beeringen s'essaie d'ailleurs à une estimation du nombre de morts dans la cité des papes :

« La moitié des habitants sont morts ou davantage. Plus de 7 000 maisons, à l'intérieur des portes, sont fermées, que personne n'habite, car les occupants sont morts. Dans la banlieue, il ne reste presque rien. (...) On dit, en général, qu'en trois

---

<sup>22</sup> J.N. BIRABEN, *Les hommes et la peste*, op. cit. p. 120 ; A. GWYN, « The Black Death in Ireland », *An Irish Quarterly Review*, 24, 1935, p. 25-42.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 122 ; L. DULIEU, « La peste à Montpellier », *Montpellier médical*, 3<sup>e</sup> série, n°6, juin 1957, p. 787-810.

<sup>24</sup> J.N. BIRABEN, *Les hommes et la peste*, op. cit. p. 121.

<sup>25</sup> BOCCACE, *Décameron*, 1349-1353, C. BEC (dir.), Paris, 1994, p. 44-45 ; cité par É. ANHEIM, « L'ébranlement des sociétés européennes », *L'Histoire*, 509-510, 2023, p. 72-77.

mois, du 25 janvier à ce jour (27 avril 1348), 62 000 cadavres ont été ensevelis à Avignon<sup>26</sup>. »

En se fiant au récit du Flamand, la population d'Avignon, en 1348, s'élèverait donc à environ 120 000 habitants. C'est une très grande exagération, de même que ces 7 000 maisons. Cela reflète en revanche l'impression du contemporain de voir la mort partout. Pour les chiffres réels, ils sont bien en-deçà des calculs réalisés par Louis de Beeringen. Grâce à l'étude des assignations et des taxations de logement, Bernard Guillemain modère ce nombre et évoque plutôt le passage de 25 000 / 45 000 habitants avant la peste à 12 000 / 20 000 habitants après sa venue. Si la population totale est triplée, voire quadruplée par le marchand, le pourcentage de perte, lui, est correct. La cité a probablement perdu près de la moitié de sa population<sup>27</sup>.

## 2) Une comparaison avec les chiffres européens

Les sources européennes concernant la démographie avant et après la peste sont très disparates et souvent bien lacunaires. Elles ne permettent pas de faire d'évaluations précises pour tous les espaces ni d'avoir des données générales par pays. Pour autant, les travaux d'Ole Benedictow permettent d'avoir une idée des pertes subies. Il dresse pour chaque pays ou région une estimation du nombre d'habitants avant et après la peste de 1348, en tenant compte uniquement des données recueillies dans certaines localités où la documentation le permettait.

	Nombre d'habitants avant la peste	Nombre d'habitants après la peste	Pourcentage de mortalité
Espace français <sup>28</sup>	76 628	31 638	58,6%
Péninsule ibérique <sup>29</sup>	6 millions	2,1 millions	~ 65%
Toscane <sup>30</sup>	454 040	177 947	60,8 %
Provence <sup>31</sup>	31 089	13 010	58,2 %

**Figure 14 : Tableau récapitulatif de la mortalité dans l'espace français, la péninsule ibérique, la Toscane et la Provence d'après Ole Benedictow<sup>32</sup>**

<sup>26</sup> S. GAGNIERE (dir.), *Histoire d'Avignon*, Aix-en-Provence, 1979, p. 260-261 ; Lettre du 27 avril 1348, dans le *Breve chronicum Flandriae*, op. cit., p. 16-18.

<sup>27</sup> B. GUILLEMAIN, *La cour pontificale d'Avignon*, op.cit., p. 554-560.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 767. Ces calculs ne sont pas représentatifs de l'ensemble du territoire traité mais seulement des localités étudiées : la Provence, le comté de Savoie, Albi, Millau, Saint-Flour et Givry.

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 696. Ces calculs ne sont pas représentatifs de l'ensemble de péninsule ibérique mais seulement des localités étudiées : la Navarre et la Catalogne.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 723. Ces calculs ne sont pas représentatifs de l'ensemble de la Toscane mais seulement des localités étudiées : Florence, Lucques, San Gimignano, Prato et Sienne, ainsi que leurs campagnes environnantes.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 734. Ces calculs ne sont pas représentatifs de l'ensemble de la Provence mais seulement des localités étudiées, au nombre de 17.

<sup>32</sup> Données issues de l'ouvrage d'O. BENEDICTOW, *The Black Death*, op. cit.

	Pourcentage minimum	Pourcentage maximum
Espace français	48,3%	56,9%
Péninsule ibérique	47,2%	47,7%
Italie	46,3%	52,6%
Angleterre	54,4%	55,8%
Total	51%	54,2%

**Figure 15 : Tableau récapitulatif de la mortalité dans l'espace français, la péninsule ibérique, l'Angleterre et l'Italie d'après John Aberth <sup>33</sup>**

Ces chiffres correspondent, dans l'ensemble, à ceux relevés pour la ville d'Avignon, qui semble même un peu en deçà des pourcentages européens. Les données renvoient pour la plupart aux populations des villes et des campagnes. Les études ont été menées sur les recensements de taxes et sur les listes de feu. Il s'agit donc essentiellement des catégories populaires, marchandes, artisanes, agricoles qui sont représentées. Qu'en est-il des courtisans ? Les cours européennes ont-elles été aussi durement touchées ? Les souverains, les princes et leurs cours s'entourent d'acteurs de santé depuis le début du XIV<sup>e</sup> siècle. Ils vivent dans des espaces moins contigus et sont censés suivre des principes hygiéniques recommandés par leurs praticiens. Cette situation privilégiée leur permet-elle d'être plus épargnés ?

#### B- Une cour pontificale affectée par la mortalité

La cour, en tant que rassemblement de nombreux courtisans, officiers et autres familiers, est un espace où la peste fait de nombreuses victimes. Celle de l'Avignon pontificale ne fait pas exception. Le pape doit alors faire face à l'hémorragie de ses administrateurs et les remplacer au plus vite afin de permettre la continuité de son gouvernement.

##### 1) La mortalité des officiers curiaux

Il convient tout d'abord de signaler que les sources ne permettent que des estimations pour les curialistes touchés par les épidémies. Les comptes ne sont pas toujours clairs sur la cause de la mort des officiers ou des familiers. Il est donc difficile de distinguer les morts ordinaires des pestiférés.

<sup>33</sup> Données issues de l'ouvrage de J. ABERTH, *The Black Death : A New History of the Great Mortality in Europe, 1347–1500*, Oxford, 2021, p. 37.

Les comptes de la chambre apostolique ne mentionnent qu'indirectement la peste. Les investigations dans les livres de comptes des années 1347-1348 et 1348-1349 ne révèlent en effet aucune mention du terme « pestilentia ». Étienne Anheim, coutumier des archives de Clément VI, fait d'ailleurs la même constatation<sup>34</sup>. Cela ne signifie pas pour autant que les morts en sont absents. La comptabilité témoigne de la perte d'environ 93 curialistes pour l'épidémie de 1348. Cette même année, une rubrique particulière est insérée et évoque le décès de plusieurs fonctionnaires. Quatorze coursiers sont ainsi décédés entre le 1<sup>er</sup> juin et le 26 juillet 1348. La Chambre prend d'ailleurs en charge leurs funérailles à raison de deux florins chacun pour une somme totale de 28 florins<sup>35</sup>. S'ensuit la liste de quatre autres administrateurs : Iohannes de Autisiodoro, un huissier mineur ; Romeus huissier mineur et coursier ; Petrus Bertrandi, sergent d'armes ; et Petrus Lupertiaco, pénitencier. Les comptes estiment les salaires qui leur sont dus pour le travail qu'ils ont effectué avant de mourir<sup>36</sup> et ces sommes sont versées aux familles des défunts. Bernard Guillemain ajoute que sur les 67 sergents d'armes qui apparaissent dans les comptes le 14 février 1348, il n'y a que 15 survivants le 6 juin 1349<sup>37</sup>. Les écuyers subissent eux aussi des pertes importantes. De 50 avant la peste, ils passent à 35 en mai 1348<sup>38</sup>. Les analyses poussées des livres de comptes permettent de dresser un tableau des décès par catégories. La chancellerie perd ainsi 19 de ses membres ; la Chambre 18 ; on compte 11 morts chez les pénitenciers ; un seul succombe pour la rote ; le pape voit 10 personnes de son entourage emportées par la peste ; les offices domestiques perdent 15 membres de leur personnel ; l'aumônerie est amputée de 6 personnes, dont son responsable, Géraud Latrémoière ; et 13 officiers du corps de garde et d'honneur disparaissent<sup>39</sup>.

Clément VI est donc confronté à la perte de 14% de son personnel curial au lendemain de la peste. La cour d'Innocent VI n'est pas épargnée non plus puisque 18% de son personnel trépassé lors de l'épidémie de 1361. 97 curialistes manquent à l'appel : 23 à la chancellerie ; 13 à la Chambre ; 14 à la pénitencerie ; 1 à la rote ; 13 dans les offices domestiques ; 1 à l'aumônerie et 27 dans le corps de garde et d'honneur. En revanche, le pape n'est privé que de 5 de ses

<sup>34</sup> É. ANHEIM, « L'ébranlement des sociétés européennes », *op. cit.*, p. 72-77.

<sup>35</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben der apostolischen Kammer unter Benedikt XII, Klemens VI, und Innocenz VI, (1335-1362)*, Paderborn, 1914, p. 392 : cursors mortui (juni 1 – Juli 26) solutio Petrus Verneti, Philippus Picardi, Bonfilholus de Stagia, Raymundus Anselayre, Guido Stephani, Iacobus Rebelli, Andreas de s. Iordano, Iacobus Tobaldi, Colinus Bastardi, Micheletus Alorei, Iohannes Chaltherii, Iohannes Petri, Arnaldus Secredi, et Geraldus Porterii. In funeribus istorum pro quolibet 2 fl. – 28 fl.

<sup>36</sup> *Ibid.*

<sup>37</sup> B. GUILLEMAIN, *La cour pontificale d'Avignon*, *op. cit.*, p. 420.

<sup>38</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1335-1362)*, *op. cit.* p. 362 : ils sont encore 45 en février 1348 ; p. 390 : ils ne sont plus que 35. Dix sont morts en l'espace de trois mois.

<sup>39</sup> Ce tableau est fait par B. GUILLEMAIN, *La cour pontificale d'Avignon*, *op. cit.* p. 448.

familiers, un chiffre particulièrement faible<sup>40</sup>. À la cour pontificale, la première recrudescence a donc fait plus de victimes que la grande mortalité de 1348. L'administration doit faire face à la mort de fonctionnaires importants. Le camérier Étienne Cambarou, le trésorier Renaud Maubernard, le maître de l'hôtel Gouffier de Lieuran et l'administrateur de l'aumônerie Pierre de Froideville sont tous frappés par la maladie. Du moins, le supposons-nous, puisqu'on ne peut être sûrs qu'ils soient bien morts de la peste. Les décès du vice-chancelier Pierre des Prés et de 23 scribes laissent le bureau des actes amputé d'un cinquième de son personnel<sup>41</sup>. Grégoire XI est plus chanceux, la troisième peste en 1374 est moins virulente. Le bilan est moins lourd, avec seulement 33 curialistes emportés par la maladie, dont 18 appartenant au corps de garde et d'honneur. Les comptabilités ne permettent pas de percevoir toutes les conséquences de la peste, tandis que les livres de suppliques complètent les informations à propos des curialistes. Ils témoignent de l'affluence de nombreux candidats pour les postes laissés vacants par les morts de la peste. Lors de l'épidémie de 1361, les livres de suppliques attestent ainsi de vingt décès<sup>42</sup>.

Les trois pontifes qui affrontent la maladie cherchent à remplacer leur personnel manquant. L'exemple des sergents d'armes sous Clément VI manifeste bien les difficultés qui en résultent. Ces derniers sont 67 le 14 février 1348<sup>43</sup>. Le 6 juin 1349, seuls 15 ont survécu<sup>44</sup>. Les sources révèlent alors l'engagement de nouveaux venus, qui viennent renforcer les rangs pour atteindre les 37 sergents<sup>45</sup>. En 1351, le groupe ne compte que 47 personnes. Ce n'est finalement qu'en 1352 que l'on dénombre 64 hommes, et que le corps d'arme retrouve ses effectifs d'avant peste. Il aura donc fallu quatre ans au pape et à son administration pour rétablir la situation normale.

Qu'en est-il dans les autres cours européennes ? Jean-Noël Biraben en dit deux mots dans son ouvrage sur la peste. Il s'appuie sur les travaux de Raymond Gazelles à propos des dignitaires de l'administration royale française<sup>46</sup>.

---

<sup>40</sup> *Ibid.*

<sup>41</sup> *Ibid.*, p. 449

<sup>42</sup> *Ibid.*

<sup>43</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1335-1362)*, *op. cit.* p. 361-362.

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 419.

<sup>45</sup> B. GUILLEMAIN, *La cour pontificale d'Avignon*, *op. cit.*, p. 420. Sur le livre de réception des officiers, le scribe a indiqué consciencieusement que l'effectif des sergents avait été réduit au nombre ancien : AAV, *Collect.*, 456, f° 31 (7 juillet 1349).

<sup>46</sup> J.N. BIRABEN, *Les hommes et la peste*, *op. cit.*, p. 176 ; R. GAZELLES, « La peste de 1348-1349 en langue d'oïl. Épidémie prolétarienne et enfantine », *Bulletin philologique et historique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, Paris, 1965, p. 293-305.



1348-1349	Membres du grand conseil	Maîtres des requêtes de l'hôtel	Maître des comptes et trésoriers	Membres du Parlement	Baillis et Sénéchaux
Nombre avant la peste	35	42	12	33	28
Nombre de morts	4	8	1	10	4

**Figure 16 : Tableau sur la mortalité des dignitaires de la cour de France (1348-1349)**

Les décès ne sont pas particulièrement nombreux. Sans doute sont-ils plus importants parmi le personnel subalterne, mais aucune étude ne permet de le montrer. La cour de France semble moins touchée par l'épidémie que celle du pape. Mais cela peut-être un effet de source.

Parmi les curialistes, et notamment les familiers qui entourent le pape, figurent les médecins, chirurgiens et autres acteurs de santé. Les physiciens, censés prendre soin du pontife en ces temps de crise, ont-ils été affectés eux-mêmes par la maladie ? Geoffroi Isnard est le médecin de Jean XXII, Benoît XII, et sûrement encore à la cour de Clément VI. Il occupe également une charge d'intendant pour les pontifes. Il meurt à Avignon le 26 juillet 1348, probablement de la peste<sup>47</sup>. Guy de Chauliac semble avoir plus de chance. Le médecin-chirurgien de Clément VI contracte la maladie en juillet 1348. Il livre un témoignage de ses maux :

C'est néanmoins vers la fin de la mortalité, que je tombais en fièvre continue, avec un apostème à l'aine : et malade près de six semaines, et fus en si grand danger que tous mes compagnons croyaient que je mourusse : mais l'apostème étant mort, et traité comme j'ai dit, j'en échappais au vouloir de Dieu.<sup>48</sup>

Rétabli, il vivra même la première recrudescence de 1361. D'autres médecins pontificaux sont moins chanceux. Jean de Gênes, chirurgien, confrère de Guy de Chauliac, semble avoir succombé à la peste. Ce praticien de Clément VI n'apparaît dans les sources que jusqu'en 1348<sup>49</sup>. Il est probable qu'il soit mort de la peste. Pierre Augier, chirurgien de Benoît XII et Clément VI, semble, lui aussi être victime de l'épidémie. Comme son confrère, il disparaît des

<sup>47</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, *op. cit.*, p. 178-179.

<sup>48</sup> E. NICAISE, *La Grande Chirurgie*, *op. cit.*, p. 167-171.

<sup>49</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1335-1362)*, *op. cit.* p. 390.

comptabilités en 1348<sup>50</sup>. Le bilan n'est pas très lourd chez les praticiens du pape. Seulement deux chirurgiens décèdent, et un médecin en réchappe. Apothicaire des pontifes de Jean XXII à Innocent VI, Jacques Mélior sera emporté par l'épidémie, mais seulement en 1361<sup>51</sup>.

## 2) Les cardinaux

Les membres du Sacré-Collège ne sont pas non plus épargnés. Six d'entre eux meurent lors de la première apparition de la peste en 1348, en l'espace de deux mois et demi. Parmi ces premiers décès, on compte des prélats importants, tels que Giovanni Colonna, Pierre Bertrand l'Ancien ou encore Gaucelm de Jean<sup>52</sup>. Certains survivants, par peur de la mort, rédigent leur testament pour assurer leur héritage. Annibal de Ceccano fait établir le sien le 17 juin 1348 avant de mourir deux ans plus tard<sup>53</sup>. La recrudescence de 1361 fait davantage de dégâts puisqu'elle emporte neuf cardinaux entre mai et septembre<sup>54</sup>. Parmi eux, Pierre Bertrand le Jeune, le neveu de Pierre Bertrand l'Ancien, mais aussi Pierre des Prés et Pierre de Cros. Les *Vies des papes* d'Étienne Baluze témoignent de la peste de 1361 et des décès de nombreux prélats :

« L'année suivante (qui était 1361) il y eut une grande mortalité presque universelle, mais surtout dans le royaume de France, et le plus grand nombre de personnes mourut de furoncles, d'antrax, de charbons et d'ulcères et d'enflures similaires. Et ce genre de peste régnait principalement dans les lieux et les régions montagneuses, où l'air était habituellement naturellement pur ; et la plupart de ces lieux n'avaient pas été envahis par l'autre peste qui régnait en l'an 1348. Dans celle-ci aussi, dit-on, sont morts plus de personnes nobles et de haut rang que dans l'autre, proportionnellement au temps qu'elle a duré. Car celle-ci n'a pas duré plus de six ou sept mois, tandis que l'autre a duré plus d'un an. Dans cette même année, le 17 du mois de septembre, qui était le vendredi des quatre saisons, ledit pape Innocent fit ordonner huit cardinaux, sans doute cinq prêtres et trois diacres<sup>55</sup>. »

---

<sup>50</sup> *Ibid.*

<sup>51</sup> S. GAGNIERE, « Les apothicaires à la Cour des Papes d'Avignon », *Revue d'Histoire de la Pharmacie*, 64, 1976, p. 147-157.

<sup>52</sup> *Ibid.*, 1966, p. 214 : Imbert Dupuis († 26 mai 1348) ; Gozzio Battaglia († 10 juin 1348) ; Pierre Bertrand l'Ancien († 14 juillet 1348) ; Giovanni Colonna († 3 juillet 1348) ; Pedro Gomez († 14 juillet 1348) ; Gaucelm de Jean († 3 août 1348).

<sup>53</sup> M. DYKMANS, « Le cardinal Annibal de Ceccano (v.1282-1350). Étude biographique et testament du 17 juin 1348 », *Bulletin de l'institut historique belge de Rome*, XLIII, 1973, p. 146-344.

<sup>54</sup> *Ibid.*, p. 214 : Pierre des Prés († 16 mai 1361) ; Pierre de la Forêt († 7 juin 1361) ; Guillaume Court († 12 juin 1361) ; Guillaume Farinier († 17 juin 1361) ; Pierre Bertrand le Jeune († 13 juillet 1361) ; Jean de Caraman († 1<sup>er</sup> août 1361) ; Bertrand de la Tour († 7 août 1361) ; Francesco da Todi († 25 août 1361) ; Pierre de Cros († 23 septembre 1361).

<sup>55</sup> É. BALUZE, *Vitae paparum avenionensium*, G. MOLLAT (éd.), Paris, 1914, t. I, p. 327 : *Anno sequenti (qui fuit MCCCLXI) fuit mortalitas magna quasi universaliter, sed precipue in regno Francie, mortueque sunt persone quamplurime de bossis, antraxibus, carbunculis et similibus ulcerationibus et inflaturis. Regnavitque hujus modi pestis permaxime in locis et regionibus montanosis, quibus naturaliter consuevit esse purus aer ; que loca utplurimum non invaserat pestis alia que regnavit anno MCCCXLVIII. In hac etiam dicuntur mortue plures persone nobiles et magni status quam in alia, durationis ipsius tempore compensato. Non enim ultra sex vel septem menses duravit hec, alia vero per annum ultra. Isto etiam eodem anno die XVII mensis septembris, que fuit feria*

Cet extrait confirme la mort des huit cardinaux qu’Innocent VI s’empresse de remplacer par « cinq prêtres et trois diacres » d’après l’auteur anonyme de cette *vita*. Ce dernier insiste aussi sur le caractère plus meurtrier de cette nouvelle épidémie. Il souligne également que les nobles et autres personnes de haut rang sont plus touchés que lors de la première Peste de 1348. Grégoire XI est lui aussi confronté à la mort de cinq membres de son Sacré-Collège, lors de la recrudescence de 1374, entre avril et juillet<sup>56</sup>. C’est probablement ce qui convainc le pontife de quitter la ville pour se mettre à l’abri :

« En l’an du seigneur 1374, il y eut une grande mortalité due à la peste tant à Avignon que dans les environs ; à cause de laquelle ledit pape prit peur, quitta Avignon et alla vers d’autres lieux voisins, qui n’étaient pas infectés par ladite peste<sup>57</sup>. »

Le pape s’éloigne ainsi pour préserver sa vie et il en profite, tout comme ses confrères Clément VI et Innocent VI avant lui, pour nommer de nouveaux prélats. Les pertes subies par le Sacré-Collège affectent son bon fonctionnement, les papes sont donc tenus de les remplacer au plus vite. Innocent VI se retrouve en effet avec seulement treize cardinaux à l’issue de l’épidémie de 1361. Pour pourvoir aux postes laissés vacants, les trois pontifes procèdent à des ordinations rapides et ces nominations ne sont pas bien accueillies par les anciens.

Bernard Guillemain évoque dans son travail, la réaction d’Ellie Talleyrand à la suite de la décision de Clément VI d’ordonner douze prélats en décembre 1350. Ce prince ecclésiastique évolue au sein du Sacré-Collège depuis déjà vingt ans. Courroucé par les nouveaux venus, qui semblent ne pas mériter la pourpre d’après le vieux prélat, il décide de consulter Jean de Roquetaillade. Celui-ci est censé avoir un don de prophète que Talleyrand souhaite mettre à profit. Il souhaite savoir si les jeunes cardinaux sont dignes de leurs fonctions<sup>58</sup>. Les pontifes

---

*sexta quatuor temporum, prefatus Innocentius papa fecit ordinationem octo cardinalum, videlicet quinque presbiteriorum et trium dyaconorum.*

<sup>56</sup> B. GUILLEMAIN, *La cour pontificale d’Avignon, op.cit.*, p. 214 : Jean de la Tour († 15 avril 1374) ; Guillaume de la Jugie († 4 mai 1374) ; Rinaldo Orsini († 6 juin 1374) ; Bertrand de Cosnac († 18 juin 1374) ; Pedro Gomez de Barroso († 2 juillet 1374).

<sup>57</sup> É. BALUZE, *Vitae paparum, op. cit.*, p. 421-422 : *Anno Domini MCCCLXXIII fuit magna pestis mortalitatis tam in Avinione quam in partibus circumvicinis ; ob cujus timorem dictus papa exiit Avinione et ivit ad alia loca circumadjacentia, que dicta peste non erant infecta.*

<sup>58</sup> B. GUILLEMAIN, *pontificale d’Avignon, op.cit.*, p. 215 ; *Liber Ostensor*, Bibl. Vaticane, ms. Rossiano, n° 753, f° 15 v°, d’après J. BIGNAMI-ODIER, *Études sur Jean de Roquetaillade*, Paris, 1952, p. 48. Le dialogue entre Jean de Roquetaillade et Ellie Talleyrand y est rapporté comme suit : « le cardinal lui demande ce que pouvaient bien signifier les jeunes cardinaux que le pape Clément avait introduits en consistoire et pourquoi Dieu avait permis cela. Jean répondit : Rien ne se fait sur la terre sans cause, et surtout dans l’Église universelle romaine, chef du monde. Il arrivera que ces jeunes gens que vous voyez maintenant feront, avec le temps, ce qu’ils voudront dans l’Église de Dieu et vaincront les vieux cardinaux. Je ne le crois pas, opina le cardinal en hochant la tête et en manifestant son mépris pour les paroles d’un impertinent, car il n’y en a aucun parmi eux qui sache se saisir d’une affaire importante. Pourtant, ajouta le frère qui s’était tu, j’attendis les événements et je secouai la tête dans le sens contraire, l’an du seigneur 1352, le jour de cette élection où je vis en toutes choses les jeunes l’emporter sur les vieux. »

ont en effet pu profiter de ces décès pour placer des personnes de leur réseau à leurs côtés. En mai 1348, Clément VI désigne son neveu Pierre Roger de Beaufort au cardinalat. Le futur Grégoire XI n'a alors que 19 ans<sup>59</sup>. Il n'est pas étonnant que cela entame la confiance du Sacré-Collège, qui n'est dès lors plus dans de très bonnes dispositions pour les douze autres désignations, deux ans plus tard. Au regard de la composition de son conseil de prélats, la dimension clientélaire est d'ailleurs évidente. Clément VI s'est entouré de trois Italiens, un Castillan, et deux Français du Nord, pour dix-neuf Français du Midi dont onze clercs qui venaient du Limousin, sa région natale.

Si le Sacré-Collège n'échappe pas à la maladie, les cours cardinalices y sont également confrontées. Les sources manquent pour établir des chiffres précis des effets de la peste dans ce milieu. Mark Dykmans est parvenu à évaluer ce qu'il en est à la cour d'Annibal de Ceccano. Alors que de 1329 à 1347, le prélat ne compte que quatorze décès au sein de sa livrée, pour la seule année 1348, l'historien en dénombre seize<sup>60</sup>. Et ce chiffre est un minima. Il ne représente que ceux dont le cardinal a transféré les bénéfices à de nouveaux ecclésiastiques. Parmi les morts des cours cardinalices figurent aussi des praticiens. Belin de Champlico, chapelain et médecin du cardinal Pierre Bertrand l'ancien<sup>61</sup>, et probablement aussi d'Annibal de Ceccano, meurt avant le 29 octobre 1348, de la peste<sup>62</sup>. Le praticien du prélat Bertrand de Montfavet, Hugues Cavalada, est lui aussi emporté par la maladie avant le 27 juin 1348<sup>63</sup>. Sur l'ensemble des physiciens ayant servi le collège cardinalice, seul deux ont été atteints. Par chance, ou par de bonnes mesures de préservation, ils ont été particulièrement épargnés.

L'épidémie de peste a donc décimé les rangs des prélats et de leurs cours. Cela a entraîné des renouvellements peu appréciés par les survivants. Les cardinaux étaient pourtant assistés de médecins et autres praticiens, ce qui ne les a pas empêchés de contracter la maladie. Ce sont également des personnes plutôt aisées, avec des conditions d'hygiène raisonnables. On peut alors imaginer l'exposition du reste du personnel ecclésiastique. Pour les prêtres, les chanoines, les curés et autres abbés de la chrétienté, le risque d'attraper la peste est plus élevé. Ils sont en contact avec les malades de manière bien plus régulière, lors des messes, ou pour offrir les

---

<sup>59</sup> B. GUILLEMAIN, *La cour pontificale d'Avignon*, op.cit., p. 186.

<sup>60</sup> M. DYKMANS, *Le cardinal Annibal de Ceccano (v.1282-1350)*, op. cit., p. 146-344.

<sup>61</sup> JEAN XXII, *Lettres communes*, 43078, 61653.

<sup>62</sup> L. MOHLER, *Die Einnahmen der apostolischen Kammer unter Klemens VI*, Paderborn, 1931, p. 414 ; ADV, H. Célestins de Gentilly, liasse 6.

<sup>63</sup> H. GRANGE, *Sommaires des lettres pontificales concernant le Gard*, Nîmes, 1911, p. 90, 124.

derniers sacrements aux mourants. La peste sous sa forme pulmonaire se transmettant d'homme à homme, ils ont donc plus de chances d'être contaminés. Le chef de l'Église, comme pour les cardinaux, devra renouveler ce personnel et ce afin de maintenir la structure ecclésiastique, essentielle dans la société médiévale du XIV<sup>e</sup> siècle.

### C- Le chef de l'Église face à l'épidémie

#### 1) L'hécatombe parmi les ecclésiastiques

Les ecclésiastiques concernés ne sont pas seulement ceux qui vivent à Avignon. Tous les ecclésiastiques d'Occident sont touchés et dépendent du souverain pontife. Le pape, on l'a vu dans le chapitre précédent, à la main mise sur une grande partie des bénéfices. Il doit donc nommer de nouveaux clercs aux nombreuses fonctions laissées vacantes par les morts causées par l'épidémie. Il s'agit donc d'estimer ces pertes et de rendre compte de la charge que représentent ces nouvelles désignations pour le pontife.

L'Angleterre, bien étudiée, l'illustre parfaitement. Francis Aidan Gasquet évalue les pertes dans le clergé anglais à environ la moitié. L'historien s'appuie sur les registres épiscopaux et les actes des rois d'Angleterre où sont mentionnés les octrois de bénéfices ecclésiastiques effectués par les évêques et le roi entre 1348 et 1350<sup>64</sup>. Les études de A. Hamilton Thompson et J.F.D. Shrewsbury vont dans le même sens. Ce dernier calcule, à partir des registres des diocèses, le nombre de bénéfices vacants mois par mois entre 1348 et 1349<sup>65</sup>. Les pertes sont évaluées entre 34% et 58% selon les diocèses. La moyenne est donc d'environ 44% de prêtres anglais disparus pendant l'année 1348. La récente étude de John Aberth complète ces données. Pour l'Angleterre, il y analyse les registres paroissiaux de dix diocèses et compare les populations d'avant et après la peste pour quinze maisons religieuses. À partir de ces sources, il estime les pertes entre 48,9% et 50,7%<sup>66</sup>.

Les Ordres Mendiants sont particulièrement touchés. À Florence, sur les 150 frères de Santa Maria Novella, 78 périssent ; 49 sont emportés à Sienne, 57 à Pise et 39 à Lucques, sur moins d'une centaine. Le Midi n'est pas épargné. Sur les 140 frères de Montpellier, seuls 7 s'en

---

<sup>64</sup> Y. RENOARD, « Conséquences et intérêt démographique de la Peste noire de 1348 », *Population*, 3-3, 1948, p. 462 ; F.A. GASQUET, *The Great Pestilence*, Londres, 1893 et 1908.

<sup>65</sup> J.F.D. SHREWSBURY, *A History of Bubonic Plague in the British Isles*, Cambridge, 1970, p. 54-125.

<sup>66</sup> J. ABERTH, *The Black Death : A New History of the Great Mortality*, *op. cit.*, p. 37.

sortent, de même sur les 160 qui vivaient à Maguelonne<sup>67</sup>. Dans le couvent des Cordeliers de Marseille – qui comptait 150 membres – et dans celui de Carcassonne, il n’y a aucun survivant<sup>68</sup>. À Avignon, au couvent des Carmélites, 66 frères meurent à l’arrivée de la maladie. Au couvent des Augustins, aucun frère ne résiste à l’épidémie<sup>69</sup>. À Bordeaux, ce sont 12 chanoines de Saint-Seurin qui périssent. Sur les 132 religieuses qui vivent à Sainte-Catherine à Paris, 32 perdent la vie, contre 4 ou 5 par an habituellement<sup>70</sup>. L’ordre des Chartreux illustre la haute mortalité qui frappe les ecclésiastiques. Une centaine de morts par an était recensée avant la peste. En 1348, ce chiffre s’élève à 465, à 165 en 1349 et 270 en 1350<sup>71</sup>.

Jean-Noël Biraben dans son travail sur l’épidémie, réalise une étude très détaillée sur la mortalité chez les évêques. Il montre que les chiffres varient beaucoup d’une région à l’autre.

Pays \ Années	Scandinavie : Suède, Norvège, Danemark et îles Feroë	Îles britanniques : Angleterre, Galles, Écosse et Irlande	Péninsule Ibérique : Espagne et Portugal	Royaume de Naples, Sicile et Malte
1348-1350	31,8 %	22,1 %	37,3 %	35,6 %

**Figure 17 : Tableau sur le pourcentage d’évêques décédés de la première Peste Noire<sup>72</sup>**

Les pourcentages avancés par l’historien montrent, au-delà des disparités, que les évêques sont moins exposés que le reste du clergé, notamment les Ordres mendiants. Il n’en reste pas moins que 89 évêchés se retrouvent sans évêque. À ce nombre s’ajoutent les 12 prélats du Nord de la France, et les 36 du Sud. Le pape doit donc faire face à la mort de 147 hauts dignitaires ecclésiastiques entre 1348 et 1350<sup>73</sup>. Pour que l’Église continue d’encadrer correctement les fidèles, tous ces bénéfices vacants doivent être réattribués au plus vite.

<sup>67</sup> Y. RENOARD, « Conséquences et intérêt démographique, *op. cit.*, p. 463 ; D.A. MORTIER, *Histoire des Maîtres généraux de l’ordre des Frères Prêcheurs*, Paris, 1907, t. III, p. 261-265.

<sup>68</sup> Y. RENOARD, « Conséquences et intérêt démographique, *op. cit.*, p. 463 ; FR. DE SESSEVALLE, *Histoire générale de l’ordre de Saint-François*, t. I, P. 144-145.

<sup>69</sup> J.N. BIRABEN, *Les hommes et la peste, op.cit.*, p. 175.

<sup>70</sup> M. BOUFFAND, *Les pestes aux XIVe et XVe siècles dans la région parisienne*, Paris, 1957.

<sup>71</sup> Voir les travaux de J. ABERTH, « The Black Death in the Diocese of Ely: The Evidence of the Bishop’s Register », *Journal of Medieval History*, 21, 1995, p. 275-287.

<sup>72</sup> Tableau réalisé à partir des données de J.N. BIRABEN, *Les hommes et la peste, op.cit.*, p. 176-177.

<sup>73</sup> Données issues du travail très précis réalisé par J.N. BIRABEN, *Les hommes et la peste, op.cit.* p. 177-184. Il s’appuie sur les travaux de P.B. GAMS O.S.B., *Series episcoporum ecclesiae catholicae, quotquot innotuerunt a*

Yves Renouard décrit ce phénomène en ces termes :

« De nouveaux prêtres ont été partout ordonnés rapidement, de nouveaux clercs tonsurés ; c'étaient pour la plupart de tout jeunes gens ou des personnes d'âge et ni les uns ni les autres n'avaient l'expérience du sacerdoce et la préparation morale et intellectuelle pour l'exercer dignement. La plupart d'entre eux, comme certains des survivants, ne sont attirés vers la cléricature que par l'attrait des bénéfices : aussi recherchent-ils les plus fructueux, s'efforcent-ils d'en cumuler plusieurs et s'occupent-ils fort peu du soin des âmes<sup>74</sup>. »

À l'image de la nomination des nouveaux cardinaux, les nouveaux clercs ordonnés sont critiqués pour leur manque d'expérience et leur trop jeune âge. D'autres se voient reprocher leur âge avancé, peut-être perçu comme une preuve de sénilité. C'est aussi l'occasion pour la papauté de favoriser familiers et autres proches survivants en leur octroyant des bénéfices vacants. Antoine des Alex, médecin et chapelain commensal du cardinal Stefaneschi en profite ainsi pour postuler au canonicat vacant de Verceil en 1348<sup>75</sup>.

Le chef de la Chrétienté, confronté au problème du renouvellement de son personnel ecclésiastique, doit faire face au même moment à des réactions populaires contre les Juifs. Cette épidémie, d'un genre nouveau, et très meurtrière, effraie. Une partie des fidèles cherche une explication et un coupable. Le peuple juif est pris pour cible. Il est accusé de provoquer la maladie par l'empoisonnement des puits. Cela donne lieu à de multiples pogroms simultanément dans diverses régions d'Europe. Le pape doit alors prendre position.

---

*beato Petro Apostolo*, Ratisbonne, 1873 et de K. EUBEL, *Hierarchia catholica, medii et recentioris aevi*, Italie, 7 vol., 1913-1968, t. I.

<sup>74</sup> Y. RENOARD, « La peste noire de 1348-1350. L'évènement le plus important du XIVe siècle », *Commentaire*, 170-2, 2020, p. 299-308, p. 305.

<sup>75</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, *op. cit.*, p. 33.

## 2) Les pogroms contre les Juifs



Figure 18 : Un pogrom contre les Juifs en 1349 <sup>76</sup>

L'enluminure 371 des *Chroniques de Flandres* de Gilles le Muisit, représente divers personnages issus de la population urbaine, qui organisent un bûcher collectif en dehors des

<sup>76</sup> Bibliothèque royale de Belgique, Gilles li Muisis, ms. 13076-13077, fol° 12 v°. (1349) Sur le folio, en bas à droite : *Anno MCCCXLIX, capti fuerunt iudei et in carceribus et prisonibus vniuersaliter positi in omnibus locis vbiq; morabantur. Ratio autem captionis fuit quoniam vehemens suspitio erat super eos qui ipsi populum cristianum maliciose per venenum destruere intebantur et qui venenum in puceis in fontibus et in aquis secrete proitiebant prout poterant et hoc fecerunt in pluribus locis sicut ...*



murs de la ville. Les hommes et les femmes condamnés sont les Juifs de la cité, soupçonnés par leurs voisins chrétiens d'être à l'origine de l'épidémie de peste. Ces pogroms sont renseignés par une documentation nombreuse de chroniques, comme celle de Gilles, d'images et même d'archéologie.

Gilles témoigne du phénomène en ces termes dans les *Chroniques de Flandres* :

« En l'an 1349, les Juifs ont été capturés et incarcérés et ont été placés universellement et en tous lieux dans des prisons. Or, la raison de leur capture était une forte suspicion que ceux-ci aient l'intention malveillante de détruire le peuple chrétien par le poison, ils libéreraient secrètement le poison dans les eaux des puits et des fontaines...<sup>77</sup> »

Ce type d'accusations ne naît pas avec la peste de 1348<sup>78</sup>. Déjà en 1320, en Aquitaine, des bruits courent à propos d'un complot fomenté par les Juifs et les lépreux dans le but de répandre des maladies. Les Juifs, en particulier, sont alors accusés d'empoisonner les puits et les fontaines pour faire circuler la lèpre parmi les chrétiens<sup>79</sup>. La rumeur enfle et des massacres ont lieu contre les lépreux autant que contre les Juifs jusqu'en 1321<sup>80</sup>. Les pogroms s'inscrivent sur la longue durée des polémiques anti-juives dont certaines ont pris dès le XII<sup>e</sup> siècle des formes violentes<sup>81</sup>. Lorsque la peste débarque en Occident en 1348, l'opinion a besoin d'un coupable. Reprenant l'expérience de 1320, les populations de certaines villes accusent les Juifs des mêmes méfaits qu'alors. C'est de l'empoisonnement des puits et des fontaines que viendrait l'épidémie. Les premiers massacres ont lieu assez rapidement, dès avril 1348 à Toulon. Pour autant, dans les premiers temps les juifs ne sont pas les seuls suspects. Lépreux, mendiants, pèlerins et Anglais sont aussi suspectés de répandre la maladie par des poudres et autres poisons.

Certains médecins se positionnent, sinon ouvertement contre les Juifs, du moins en faveur d'une cause extérieure. Alphonse de Cordoue, dans son traité rédigé à Montpellier en 1348, analysé plus loin, signale que l'épidémie peut être provoquée par des artifices et une infection délibérée de l'eau. Notons d'ailleurs que c'est l'un des seuls à évoquer la possibilité d'une

---

<sup>77</sup> *Ibid.*

<sup>78</sup> Sur les pogroms J.N. BIRABEN, *Les hommes et la peste, op.cit.*, p. 57-65 ; S. K. COHN, « The Black Death and the Burning of Jews », *Past and Present*, 196, 2007, p. 3-36.

<sup>79</sup> Sur cet événement consulter : J.-J. ESCANDE, *Histoire du Périgord*, Paris-Bordeaux, 1957, p. 125-127 ; G. LAVERGNE, « La persécution et la spoliation des lépreux à Périgueux en 1321 », *Recueil de travaux offerts à Mr Clovis Brunel*, t. II, Paris, 1955, p. 107-108.

<sup>80</sup> Dr. H. CHRETIEN, *Le prétendu complot des Juifs et des lépreux en 1321*, Châteauroux, 1887 ; J.M. VIDAL, « La poursuite des lépreux », *Mélanges offerts à Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, 1874-1899, pour son jubilé épiscopal*, Paris, 1899, p. 483-518.

<sup>81</sup> À ce propos regarder S. JR. COHN, « Plague violence and abandonment from the Black Death to the early modern period », *Annales de démographie historique*, 134, 2, 2017, p. 39-61.

intervention humaine dans la cause de la maladie et non naturelle ou supra naturelle. Il affirme que :

« L'air peut être infecté au moyen d'un artifice, comme lorsqu'une préparation est faite dans une amphore de verre. Lorsque cette préparation est bien fermentée, celui qui veut produire ce mal [illum malum] attendra un vent fort et régulier venant de n'importe quelle région du monde. Il marchera alors contre le vent et placera son amphore près d'un endroit pierreux, à l'opposé de la ville ou du village qu'il souhaite infecter. En reculant contre le vent, afin de ne pas être infecté par la vapeur, le col de l'amphore couvert, il lancera l'amphore avec violence contre les pierres. Dès que l'amphore sera brisée, la vapeur se répandra et se dispersera dans l'air. Celui qui sera touché par cette vapeur mourra très vite comme s'il était touché par l'air pestilentiel<sup>82</sup>. »

Ce médecin attribue donc à l'épidémie une origine totalement indépendante des causes naturelles. La production de poisons par l'homme pourrait ainsi provoquer la peste. Dans ce contexte, les Juifs font figure de coupables idéaux, d'autant que le médecin catalan ajoute que les victimes sont majoritairement chrétiennes. Guy de Chauliac campe sur une position opposée. Son passage sur la peste décrit les diverses accusations qui sont proférées dans la société en ces termes :

« Plusieurs doutèrent (hésitèrent) de la cause de cette grande mortalité. En quelques parts, on crut que les Juifs avaient empoisonné le monde : et ainsi on les tuait. En quelques autres, que c'étaient les pauvres mutilés : et on les chassait. En autres, que c'étaient les nobles : et ainsi, ils craignaient d'aller par le monde. Finalement on en vint jusques là, qu'on tenait des gardes aux villes et villages : et ne permettaient l'entrée à personne, qui ne fut bien connu. Et s'ils trouvaient à quelqu'un des poudres ou onguents, craignant que ce fussent des poisons, ils les leur faisaient avaler. Mais quoi que dit le peuple, la vérité est, que la cause de cette mortalité est double : l'une agente universelle, l'autre patiente, particulière<sup>83</sup>. »

Il livre un témoignage précieux sur les exactions des populations face à la peste. Mais ce passage est édifiant aussi quant à la posture du médecin dans cette situation d'urgence sanitaire. Guy de Chauliac présente la réaction populaire comme ignorante, au contraire de celle du physicien qui, lui, détient la vérité. La compréhension de la maladie ne peut venir que de la science médicale, et de ses détenteurs. Ce qui est révélateur de la manière dont se perçoivent les médecins du XIVe siècle. Ce sont des professionnels, auxquels doit se fier la société sur les

---

<sup>82</sup> J. ARRIZABALAGA, « Facing the Black Death, *op. cit.*, p. 257 : Alfonso de Córdoba. *Epistola*, 244-245 : ... aer potest et infici per artificium, ut quando praeparetur quadam confectio in amphora de vitriaco et quando fuerit illa confectio bene fermentata, ille qui illud malum velit facere, exspectat quando fuerit ventus fortis et lentus ab aliqua mundi plaga, tunc. vadat contra ventum et locat amphoram suam iuxta lapides contra civitatem vel villam quam velit inficere et zona longa alligata recedendo contra ventum ne cum inficeret vapor, trahat fortiter amphoram super lapides et amphora fracta se vapor effunditur et dispartitur in aere et quemcunque tetigerit ille vapor, ille morietur tanquam de aere pestilencio et citius.

<sup>83</sup> E. NICAISE, *La Grande Chirurgie*, *op. cit.*, p. 167-171.

questions médicales. Malgré une forme d'impuissance, que Guy reconnaît plus loin, personne, n'est plus apte que les praticiens à résoudre l'énigme de cette nouvelle épidémie.

Autre détail intéressant de cet extrait : aux catégories des accusés, Guy ajoute les nobles. Peut-être étaient-ils soupçonnés parce que moins touchés que le petit peuple ? C'est d'ailleurs l'une des raisons qui poussent l'accusation vers le peuple israélite : il serait bien plus épargné par la maladie. C'est ce qui ressort de l'étude de Séraphine Guerschberg sur les semeurs de Peste noire<sup>84</sup>. Une autre raison est plus classique. Les Juifs sont accusés d'usure, que ce soit en Espagne, en Allemagne, ou encore en France. S'ils se tournent vers cette activité économique, c'est pourtant parce que c'est la seule qui leur est accessible, la plupart des autres carrières leur étant interdites, et ils ont en particulier l'interdiction de cultiver la terre puisqu'ils ne paient pas de dîme. Mais la véritable origine de ces pogroms réside plutôt dans le champ religieux. Les Juifs sont perçus par les populations chrétiennes comme des Antéchrists, ils sont associés aux démons, et deviennent ainsi les coupables idéaux<sup>85</sup>.

Il faut voir dans la violence contre les Juifs, autant un défouloir qu'un espoir de voir la maladie disparaître. On a vu que l'accusation centrale était l'empoisonnement des sources d'eau. Pour Philip Ziegler, elle est étonnante, puisque les postulats des médecins sur les causes de la peste n'en font que peu mention, en dehors de la Faculté de médecine de Paris. La consommation d'eau contaminée n'était donc pas un motif de propagation pour les physiciens du temps<sup>86</sup>. Une des explications plausibles serait, selon l'historien, une meilleure connaissance des notions d'hygiène de la part de ce peuple. L'eau des nombreux puits des villes est souvent polluée par les fosses d'épuration qui sont à proximité. Les Juifs préfèrent ainsi aller chercher l'eau dans les ruisseaux, pourtant plus loin. Cette attitude pourrait paraître suspecte en temps de peste. S'ils ne puisent pas l'eau au même endroit que les Chrétiens c'est parce qu'ils l'ont empoisonnée.

Dès le mois de mai 1348, les massacres de Juifs s'étendent en Europe. Certaines autorités tentent de rétablir l'ordre et de les protéger, sans succès. À Narbonne et Carcassonne, les habitants juifs sont exterminés. La situation est semblable en Catalogne. En mai, le roi d'Aragon tente de réprimer les violences qui ont lieu dans de nombreuses villes comme Barcelone,

---

<sup>84</sup> S. GUERCHBERG, « La controverse sur les prétendus semeurs de la Peste Noire, d'après les traités de peste de l'époque », *Revue des Études juives*, n.s., 8, 1948, p. 3-40.

<sup>85</sup> C'est ce qu'explique P. ZIEGLER, *The Black Death*, Londres, 1969, p. 97-109.

<sup>86</sup> *Ibid.*, p. 100.

Gérone ou Lérída<sup>87</sup>. Clément VI parvient à empêcher les événements à Avignon. Il promulgue une bulle le 6 juillet 1348 en faveur des Juifs<sup>88</sup>. Cela n'empêche pas pour autant la propagation des violences, qui précèdent désormais la peste. C'est notamment le cas en Alsace. À Strasbourg, alors que l'épidémie n'a pas encore atteint la ville, 900 juifs sur 1 884 sont brûlés vifs, tandis que les autres sont chassés<sup>89</sup>. À partir de ce moment, les massacres s'accroissent. Ils gagnent l'Allemagne, la Suisse, puis les Flandres, et se poursuivent jusqu'en 1350. Pourtant, le pontife avait publié une seconde bulle en faveur des Juifs le 26 septembre 1348. Dans celle-ci, Clément VI affirme qu'ils meurent autant de la peste que les Chrétiens, un argument évident de leur innocence.

Dans son traité de peste de 1382, un autre praticien de la cour, Raymond Chalmel prend la défense du peuple israélite, comme Guy de Chauliac avant lui. Il reprend à son compte l'argument de Clément VI et va même plus loin en affirmant que les Juifs meurent plus que les Chrétiens, à cause de leur malpropreté<sup>90</sup>. Lors des recrudescences de la peste, les massacres de Juifs sont toutefois plus exceptionnels. Ils ne sont plus incriminés systématiquement, et l'empoisonnement de l'eau n'est plus un thème central. Certains sont désormais soupçonnés de voler les vêtements des pestiférés pour contaminer les habitants, d'autres de concocter un onguent avec les bubons pesteux, qui serait déposé sur les murs et les fenêtres. L'évolution des calomnies semble suivre les explications fournies par le corps médical dans ses traités. À l'instar d'Alphonse de Cordoue, la plupart des praticiens voient dans l'infection de l'air l'une des causes majeures de propagation de la maladie<sup>91</sup>. Cette volonté du peuple israélite de mettre de l'onguent de bubons sur les murs et les fenêtres s'inscrit peut-être dans cette explication. On note donc une pénétration du discours médical dans la société, en dehors du cercle des intellectuels et des courtisans.

Une autre interprétation est invoquée par les populations : la peste serait la manifestation de la colère divine. Cette peur du châtement divin pousse les hommes à obtenir le pardon pour les péchés commis. Des regroupements de fidèles qui cherchent à se faire absoudre apparaissent alors, notamment en Italie. Leur pratique de l'autoflagellation systématique leur vaut le nom de

---

<sup>87</sup> A. LOPEZ DE MENESES, « Una consecuencia de la pesta negra en Cataluña : el pogrom de 1348 », *Sefarad*, 19, 1959, p. 92-131 et p. 321-364.

<sup>88</sup> C.B. RAYNALDUS, *Annales Eccles.*, éd. Mansi., 6, 1750, p. 476.

<sup>89</sup> J.N. BIRABEN, *Les hommes et la peste*, *op.cit.* p. 61.

<sup>90</sup> D. LE BLEVEC, « Un médecin vivarois à la cour pontificale d'Avignon : Raimond Chalmel », *Revue du Vivarais*, 90, 1986, p. 13-24.

<sup>91</sup> J.N. BIRABEN, *Les hommes et la peste*, *op.cit.* p. 61.

flagellants. Des hommes et des femmes qui faisaient d'ailleurs partie des instigateurs des pogroms dans de nombreuses villes.

### 3) Les Flagellants

« En ce temps courroit une commune et générale mortalité par universel monde d'une maladie (...) ains pensoient plusieurs que ce fut miracle et vengeance de Dieu pour les péchiés du monde. Dont il avint que aucunes gens commencèrent à aler par le pays à grand pénitance et devise par grand dévotion (...) et se bastoient quanques ils povoient d'estorgies et d'aguilles ens fiché, si que le sanc de leurs espaulles courroit aval de tous costez...<sup>92</sup> »

Cet extrait des chroniques de Jean le Bel (1290-1370)<sup>93</sup> dépeint la réaction collective de certaines populations à la suite de l'épidémie de peste de 1348. En 1349, naît le mouvement des flagellants. Ces groupes de pénitents font processions en s'autoflagellant pour demander à Dieu de pardonner leurs péchés et ceux de l'humanité. La Peste est vécue comme un traumatisme, et apparaît surtout comme un phénomène incompréhensible pour une partie de la population. Des fidèles de toute l'Europe y voient le résultat de la colère divine. Ils se tournent donc naturellement vers Dieu pour tenter d'enrayer la propagation de la maladie.

Les Flagellants existent depuis le XIIIe siècle. Ils se regroupent pour la première fois en 1260, dans la cité de Pérouse, en Italie Centrale. Le mouvement se compose d'hommes de toutes conditions sociales, qui se fouettent au sang en chantant pour obtenir la rémission de leurs péchés. À partir de l'Ombrie, les Flagellants traversent l'Italie, jusqu'à Rome, puis ils gagnent l'Empire, avant de disparaître progressivement<sup>94</sup>. Ils ressurgissent du fait du contexte épidémique en 1349, principalement en Europe centrale et en Allemagne.

Ils fonctionnent par pèlerinages. Prenant à nouveau racine en Italie, par leur itinérance et leur progressive organisation, ils deviennent peu à peu une secte européenne. Avignon voit l'arrivée d'une centaine de Flagellants en automne 1349. Clément VI leur refuse l'entrée dans la ville<sup>95</sup>. Il promulgue à leur encontre la bulle du 19 octobre 1349. Il s'appuie sur d'autres autorités telles que le roi de France. Philippe VI soutient le pontife, interdit le mouvement dans le royaume de France et chasse les groupes qui cherchaient à entrer en Picardie. Le 15 février

---

<sup>92</sup> A. AUTISSIER, « Le sang des flagellants », *Médiévales*, 27, *Du bon usage de la souffrance*, P. ZOMBORY-NAGY et V. FRANDON (Dir.), 1994, p. 51-58 ; Jehan le Bel, *Les Vrayes Chroniques*, P. FREDERICQ (éd.), *Corpus documentorum inquisitionis haereticæ pravitas neerlandicæ*, t. 2, Gand, 1896, p. 122.

<sup>93</sup> Jean Le Bel est un chroniqueur liégeois. Il est aussi le maître de Froissart.

<sup>94</sup> I. HEULLANT-DONAT, « Flagellants », *Dictionnaire du Fouet et de la Fessée*, Paris, 2022, p. 329-331.

<sup>95</sup> A. COLNAT, *Les épidémies et l'histoire*, Paris, 1937, p. 56.

1350, le roi ordonne l'arrestation des Flagellants qui continuent à faire pénitence. L'empereur Charles IV prend la même décision pour l'Allemagne. Manfred de Sicile, en Italie, va plus loin et menace de peine de mort les membres de la secte qui poursuivraient leur œuvre<sup>96</sup>.

Ces processions et les sermons prononcés par certains de leurs prédicateurs entraînent des plaintes de la part des ecclésiastiques locaux. Ces accusations sont transmises au roi de France et à la Faculté de théologie de Paris. Parmi ses membres, Jean du Fayt, un docteur en théologie qui entretient de bons rapports avec la cour pontificale. Le pape Clément VI écoute ses arguments en défaveur des flagellants à l'occasion de deux sermons que prononce le théologien<sup>97</sup>. Les accusations portées contre le mouvement concernent surtout leur propension à considérer leur sang de pénitents comme miraculeux. Dans l'un de ses sermons Jean du Fayt affirme :

« (...) les malades étaient attirés par les flagellants pour recouvrer la santé. Certains simples d'esprit étaient tombés dans une telle démence qu'ils vénéraient le sang effusé de la flagellation comme des reliques ; des vieilles et des simples essayaient le sang avec un morceau d'étoffe en lin et appliquaient ces reliques sur leurs yeux et sur ceux des autres<sup>98</sup>. »

Les autorités ecclésiastiques s'insurgent donc sur le caractère sacré que les Flagellants accordent à leur sang. Ce passage met aussi en lumière la détresse des populations face à la peste. Les malades se tournent vers ce mouvement et leur sang miraculeux pour guérir, plutôt que de prier Dieu ou de consulter un acteur de santé. Est-ce à dire que ni les ecclésiastiques, ni les médecins et autres praticiens ne parviennent à trouver des solutions ? Il est possible que la confiance en ces deux autorités soit ébranlée par la maladie et par leur manque de réactivité. Pourtant les physiciens ne sont pas inactifs. Ils doivent faire face à une maladie nouvelle et inconnue. Ils tentent alors d'expliquer l'épidémie, tout en reprenant les conceptions théoriques de la médecine médiévale. Les nombreux traités de peste produits pendant cette période montrent bien à la fois l'intérêt des savants pour la maladie, et leur tentative d'expliquer sa survenue et sa propagation de manière rationnelle.

---

<sup>96</sup> J.N. BIRABEN, *Les hommes et la peste*, *op.cit.* p. 70.

<sup>97</sup> P. FREDERICK, « Deux sermons inédits de Jean du Fayt », *Bulletin de l'Académie royale de Belgique, classe des lettres*, 1903, p. 688-718.

<sup>98</sup> Traduction de A. AUTISSIER, « Le sang des flagellants », *op. cit.*, p. 56.

## II- Les traités de peste

Les médecins, et en particulier les universitaires, s'attellent ainsi à la rédaction de traités de peste. Comprendre la maladie leur permet de mieux y faire face. Cette production scientifique fleurit en Europe à partir de l'épidémie de 1348 et lors des recrudescences de la peste. Elle est l'une des plus importantes de la période en terme quantitatif. Ce qui est manifeste lorsqu'elle est comparée aux régimes de santé ou aux *consilia*<sup>99</sup>. Karl Sudhoff a ainsi édité plus de 300 textes : des traités plus ou moins longs, des conseils, pour la période qui s'étalent de 1348 à 1500<sup>100</sup>. Cette littérature médicale est surtout de nature pratique, pour comprendre, prévenir et guérir la maladie. La plupart d'entre eux tentent de fournir une explication sans sortir du cadre théorique de la médecine scolastique. Contrairement aux autres formes de littérature médicale<sup>101</sup>, le traité de peste est produit dans un contexte d'urgence. Les savants sont confrontés à un problème nouveau, ignoré des autorités grecques et arabes. La peste représente donc un défi pour les praticiens du XIVe siècle. Ils doivent inventer, en quelque sorte, une nouvelle taxonomie et de nouvelles théories, pour une maladie, jusqu'alors inexistante. Cela explique l'abondance de la production, dans tous les milieux médicaux et dans toutes les cours. Melissa Chase<sup>102</sup> distingue trois temps d'écriture : le premier en 1348, un second entre 1361 et 1382 et un dernier au début du XVe siècle. Pour Jon Arrizabalaga, il est important d'isoler les ouvrages de 1348 des autres parce qu'ils représentent une première réponse du milieu médical universitaire. Ils sont donc les premiers à construire une identité à cette maladie. Les suivants pourront se référer à ces travaux initiaux mais ils auront aussi pris le temps de réfléchir à la pathologie et de rechercher dans leur système de pensée de quoi améliorer ces premières réflexions<sup>103</sup>. Les médecins du pape s'attellent eux aussi à la compréhension de la peste. Il s'agit ici d'interroger leurs réflexions et évaluer les caractéristiques communes de ces écrits, au sein du milieu pontifical et montpelliérain. Pour ce faire, comprendre les traités initiaux qui sous-tendent leurs propres œuvres est indispensable.

---

<sup>99</sup> M. NICLOUD, « Les médecins face à la peste, *op. cit.*, p. 48.

<sup>100</sup> *Archiv für Geschichte der Medizin*, 2-17, 1909-1925.

<sup>101</sup> J. AGRIMI et C. CRISCIANI, *Les « Consilia » médicaux*, Turnhout, 1993 ; L. MOULINIER et M. NICLOUD (éd.), *Écritures médicales. Discours et genres, de la tradition antique à l'époque moderne*, Lyon-Avignon, 2019.

<sup>102</sup> M.-P. CHASE, « Fevers, Poisons and Apostemes : Authority and Experience in Montpellier Plague Treatises », dans P.O. LONG (éd.), *Sciences and Technology in Medieval Society*, New-York, 1985, p. 153-169.

<sup>103</sup> J. ARRIZABALAGA, « Facing the Black Death, *op. cit.*, p. 238.

## A- La production de traités de peste par les médecins du pape

### 1) 1348 : les premiers traités

Le traité de peste constitue donc un genre nouveau, mais il s'appuie sur des contenus connus, tels que la diététique et la pharmacopée mais aussi sur une forme empruntée majoritairement aux *consilia* et aux monographies. Les premiers sont rédigés à l'arrivée de l'épidémie, essentiellement par des praticiens formés à l'université. Que ce soit de leur propre chef, ou sur demande des autorités, tous cherchent à comprendre cette nouvelle pathologie avec la volonté de travailler au bien commun<sup>104</sup>. Certains sont particulièrement bien connus et étudiés, et mettent en perspective les différents points de vue des praticiens de l'époque, en fonction de leur milieu et de leur formation d'origine.

Parmi les premiers et les plus importants de ces traités, figure celui de Jacme d'Agramont : *Regiment de preservacio de pestilencia*<sup>105</sup>. Ce praticien universitaire exerce à Lérida, en Catalogne. L'originalité de son œuvre réside surtout dans la langue employée. Il écrit son traité en langue vernaculaire à l'adresse des consuls de la ville qui ont pour consigne de le rendre accessible à tous. La volonté de Jacme d'Agramont d'être utile à sa commune ne fait ici aucun doute. Gentile da Foligno, médecin italien, écrit un *Consilium contra pestilentiam* qu'il destine à l'Université et à la municipalité de Pérouse<sup>106</sup>. Ces deux praticiens rédigent leurs ouvrages avant l'arrivée de la peste, dans l'intention d'assister les autorités pour lutter contre l'épidémie. Ils meurent tous deux de la maladie, après avoir achevé leurs rédactions<sup>107</sup>.

Le médecin de Marguerite de France, comtesse de Flandre, enseignant à la Faculté de Paris propose, lui aussi, un ouvrage portant sur la peste. Pierre de Damouzy, tout comme ses confrères, s'intéresse à cette nouvelle pathologie, avant même qu'elle n'atteigne sa région. Le *Compendium de epidemia* est produit dans le même milieu<sup>108</sup>. Il est rédigé par les médecins

---

<sup>104</sup> M. NICLOUD, « Les médecins face à la peste, *op. cit.*, p. 49.

<sup>105</sup> Sur cet ouvrage et son auteur, voir : J. VENY I CLAR (éd.), « *Regiment de preservació de pestilència* » de Jacme d'Agramont (s. XIV). *Introducció, transcriptió i estudi lingüístic*, Tarragona, 1971, p. 47-93 ; M.R. McVAUGH et L. GARCÍA-BALLESTER, « The medical faculty at early fourteenth-century Lérida », *History of Universities*, 8, 1989, p. 1-25 ; C.E. A. WINSLOW et M. L. DURAN-REYNALS, « Jacme d'Agramont and the first of the plague tractates », *Bulletin of the History of Medicine*, 22, 1948, p. 747-765.

<sup>106</sup> Pour l'édition voir *Archiv für Geschichte der Medizin*, 5, 1911-1912, p. 83-87, p. 332-335. Sur le médecin voir : P. LUGANO, « Gentilis Fulginas Speculator e le sue ultime volontà », *Bollettino della Regia Deputazione di Storia Patria per l'Umbria*, 14, 1908, p. 195-260 ; G. SARTON, *Introduction to the history of science*, Baltimore, 1927-1947, t. III, p. 848-852 ; L. THORNDIKE, « Gentile da Foligno and fourteenth-century medicine », *History of magic and experimental science*, New York, 1923-1958, t. III, p. 233-252.

<sup>107</sup> J. ARRIZABALAGA, « Facing the Black Death, *op. cit.*, p. 237-288.

<sup>108</sup> E. REBOUIS, *Étude historique et critique sur la peste*, Paris. 1888. p. 70-145.



parisiens en octobre 1348, au moment où la peste arrive à Paris. Il est dédié au roi de France Philippe VI. Il est bien étudié par Danielle Jacquart<sup>109</sup>. Le caractère collectif de l'ouvrage fait son originalité. Sa composition est le reflet du consensus entre les différents auteurs, tous praticiens de la Faculté parisienne. Une première partie présente le point de vue des théologiens, vient ensuite celui des astrologues, enfin, les médecins apportent leurs explications, fruit de discussions et de compromis<sup>110</sup>.

Il faut également citer l'œuvre de Giovanni della Penna, professeur à l'Université de médecine de Naples. Son *Consilium in magna pestilentia*, semble reprendre en grande partie celui de son confrère Gentile da Foligno, malgré quelques divergences<sup>111</sup>. Il y évoque néanmoins la présence de la maladie à Naples. Alfonse de Cordoue et son *Epistola et regimen de pestilentia* complète le tableau des premières productions de l'espace européen<sup>112</sup>. Ce maître ès-arts et de médecine rédige son ouvrage à Montpellier entre 1348 et 1349. Il a de ce fait, pu côtoyer certains médecins du pape, à l'instar de Guy de Chauliac. Le dernier, aussi issu du milieu montpelliérain est un anonyme, qui rédige son *Tractatus de epidemia* en mai 1349<sup>113</sup>. Il l'adresse aux deux *studium* de Montpellier et de Paris. Il s'appuie d'ailleurs sur le *Compendium* sur plusieurs points, notamment en ce qui concerne les causes de la maladie.

L'ensemble de ces ouvrages constitue ainsi le fondement des théories sur l'épidémie. Ils permettent d'établir un point de départ et de comparaison avec les traités suivants. Ils ont par ailleurs l'avantage de témoigner de la réaction des médecins face à l'urgence<sup>114</sup>.

Pour la cour pontificale, la production émane principalement de l'Université de médecine de Montpellier, d'où sont issus la plupart des médecins du pape<sup>115</sup>. On distingue environ 25 ouvrages sur la peste rédigés à Montpellier, sur les trois périodes identifiées. Les médecins de la cour d'Avignon, parmi les plus célèbres, ont produit leurs œuvres entre 1361 et 1382, lors de la seconde période.

---

<sup>109</sup> D. JACQUART, *La médecine médiévale dans le cadre parisien*, Fayard, 1998, chapitre 3.

<sup>110</sup> D. JACQUART, « La perception par les contemporains de la peste de 1348 », *L'homme face aux calamités naturelles dans l'Antiquité et au Moyen Âge*, Cahiers de la Villa Kérylos, 17, Paris, 2006, p. 237-247.

<sup>111</sup> *Archiv für Geschichte der Medizin*, 5, 1912, p. 341-348 ; 16, 1922-1923, p. 162-167.

<sup>112</sup> K. SUDHOFF, « Epistola et regimen Alphontii Cordubensis de pestilentia », *Archiv für Geschichte der Medizin*, 3, 1909-1910, p. 223-226.

<sup>113</sup> Ce dernier est édité par J. MICHON, *Documents inédits sur la Grande peste de 1348*, Paris, 1860, p. 71-81.

<sup>114</sup> Ils sont analysés dans l'article fondamental de J. ARRIZABALAGA, « Facing the Black Death, *op. cit.*, p. 237-288.

<sup>115</sup> J. ARRIZABALAGA, « Facing the Black Death, *op. cit.*, p. 237-288 ; D. JACQUART, « La perception par les contemporains de la peste, *op. cit.*, p. 237-247.

Les médecins qui prennent soin du pape sont représentatifs de cette pensée médicale montpelliéraine. L'étude de quelques exemples mettra en évidence les points de vue de ces auteurs sur les causes de la maladie, sur les moyens de limiter la contagion et sur la possibilité d'en guérir. Ces physiciens proposent des théories dont on questionnera l'originalité, mais aussi la continuité avec les productions précédentes.

## 2) Des auteurs de la cour pontificale

Plusieurs maîtres de médecine de la cour rédigent une œuvre dédiée à la peste. Parmi eux, des figures célèbres et bien étudiées. Guy de Chauliac, évidemment, chirurgien et médecin de Clément VI, qui continue d'occuper ces fonctions sous le pontificat d'Innocent VI et Urbain V. En 1363, il compose sa *Grande chirurgie*<sup>116</sup> dans laquelle il laisse un témoignage très important des épidémies de peste de 1348 et de 1361, alors même qu'il séjourne à Avignon. L'originalité réside ici dans le fait que la *Grande Chirurgie* n'est pas un traité consacré à la peste. C'est une somme sur la chirurgie<sup>117</sup>. Le passage sur la peste intervient dans le second traité sur les apostèmes, au chapitre V, et prend une forme particulière. Plus qu'une description de la maladie, l'auteur y témoigne de son expérience de l'épidémie en tant que médecin.

Jean Jaume et Jean de Tournemire se sont aussi prêtés à l'exercice du traité de peste. Jean Jaume est nommé chancelier de la faculté de médecine de Montpellier en 1364. Il est le médecin des papes Urbain V, Grégoire XI et Clément VII. Il prodigue également ses soins, occasionnellement au duc d'Anjou, en 1369, et au roi Charles VI, en 1378. Il est l'auteur de plusieurs traités médicaux<sup>118</sup>. Mais son ouvrage le plus connu est son *De pestilentia*, rédigé en 1371, qui est selon Ernest Wickersheimer, le plus répandu des régimes de pestilence manuscrits du Moyen-Âge<sup>119</sup>.

Jean de Tournemire, quant à lui, fait ses études à l'Université de Montpellier. En 1364, il est le principal rival de Jean Jaume pour la charge de chancelier de la faculté de médecine, qu'il obtient en 1384, à la mort de son collègue. Il est le médecin personnel des papes Grégoire XI et Clément VII qui le rémunèrent généreusement pour ses services<sup>120</sup>. Là encore, notre praticien est un auteur prolix, puisqu'il laisse sept ouvrages, dont trois sont encore régulièrement

---

<sup>116</sup> E. NICAISE, *La Grande Chirurgie*, *op. cit.*

<sup>117</sup> A propos de Gui de Chauliac et de la chirurgie au Moyen âge, consulter *Guigonis de Chaulhiaco, Inventarium sive Chirurgia Magna*, 2 vols., Texte édité par M.R. MCVAUGH, Leyde-New York-Cologne, 1997, ; *Id.*, *The Rational Surgery of the Middle Ages*, Florence, 2006.

<sup>118</sup> Sur Jean Jaume, voir P. PANSIER, « Les médecins des papes », *op. cit.*, p. 405-434 ; Jean Jaume, *Traité de la peste*, *op. cit.* ; E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, *op. cit.*, p. 422-424.

<sup>119</sup> A. C. KLEZ et E. DROZ, *Remèdes contre la peste*, Paris, 1925 ; *Archiv für Geschichte der Medizin*, 17, 1925, p. 16-32.

<sup>120</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben, (1362-1378)*, *op. cit.* p. 520, 538, 541, 604, 606, 658 et 659.

réimprimés au début du XVIe siècle. Parmi ses traités, un *De pestilencia*, qui a fait l'objet d'une édition<sup>121</sup>.

Raymond Chalmel doit aussi être évoqué. Étudiant à l'Université de Montpellier, il entre dès 1379 au service du cardinal Anglic Grimoard, en tant que médecin et familier commensal. Dès 1388, la Chambre apostolique lui attribue une somme d'argent pour les soins prodigués à Clément VII, atteint de maux de tête<sup>122</sup>. L'année suivante, il devient le praticien officiel du pape et le reste pendant deux ans. Il rédige son traité de peste vers 1382. Il n'est alors pas encore au service direct du pontife, mais il gravite bien dans le milieu curial avignonnais comme l'atteste sa présence dans la livrée du cardinal Grimoard. Ce traité de peste a fait l'objet d'une édition au XVe siècle<sup>123</sup> et surtout d'un travail de transcription et d'analyse de la part de Pierre Pansier (1864-1934), un érudit avignonnais<sup>124</sup>.

Ce premier ensemble d'auteurs laisse donc son empreinte dans la littérature de peste. Tous sont issus d'une même région : ils ont étudié et exercé dans le Midi et en Catalogne et ils ont donc probablement une expérience comparable de l'épidémie<sup>125</sup>. Leurs ouvrages témoignent également, par leur rédaction plus tardive, d'une plus grande familiarité à la maladie, comparativement aux traités de la première génération.

D'autres médecins pontificaux enfin ont laissé des ouvrages sur la peste. Guillaume de Lavetajo, médecin de Clément VI, rédige une recette de pilule contre la peste<sup>126</sup>. Naddino da Prato, le physicien toscan des cours de Clément VII et Benoît XIII, s'intéresse lui aussi à l'épidémie. Celle de 1397 emporte sa fille, et quinze jours après, sa femme<sup>127</sup>. Le praticien entreprend alors, sûrement entre 1397 et 1401, l'élaboration d'une recette de pilules « contre

---

<sup>121</sup> *Archiv für Geschichte der Medizin*, 5, 1912, p. 46-53 ; 17, 1925, p. 786-787.

<sup>122</sup> N. VALOIS, *La France et le grand schisme d'Occident*, t. II, Paris, 1896, p. 428.

<sup>123</sup> R. CHALIN DE VINARIO, « De peste libri tres opera Jacobi Dalechampii, ... : in lucem aediti », *Gallica*.

<sup>124</sup> Médiathèque Ceccano d'Avignon, ms. 5675, *Manuscrit de Pierre Pansier sur le traité de la peste de Raymond Chalmel composé à Avignon en 1382*.

<sup>125</sup> M.-P. CHASE, « Fevers, Poisons and Apostemes, *op. cit.*, p. 153-169.

<sup>126</sup> *Pilule invente a summo et prudentissimo Summi Pontificis magistro Guelmo de Lavetajo tempore mortalitatis anno domini 1348*, extrait d'un manuscrit du Vatican, L.G. MARINI, *Degli architri pontifici*, Rome, 1784, I, p. 73.

<sup>127</sup> J. HAYEZ, « *Veramente io spero farci bene...* » : expérience de migrant et pratique de l'amitié dans la correspondance de maestro Naddino d'Aldobrandino Bovattieri, médecin toscan d'Avignon (1385-1407) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 2001, 159, n°2, p. 413-539 : *Arete sentito chôme mori una di quelle fanc[i]ulle di maestro Nadino, e chome ella fue morta, subito maestro Nadino se n'andoe a Carpretrasso chon tutta la famigla sua. Di che, quando fue istato XV di mona Ton[i]a, le vene malle a Carpretrasso chon tutta la famigla sua. Di che, quando fue istato XV di mona Ton[i]a, le vene malle a Carpretrasso chon tutta la famigla sua. Ene istato uno grande danno. Idio le perdoni ! E Dio sae chôme maestro Nadino è rimaso ischonsolato* (Tier di Benci à Francesco di Marco, 8 décembre 1397 : D.628, 110285). Voir aussi la lettre n° 45, dans laquelle Francesco se fait l'écho de ces nouvelles.

l'épidémie ». Cette dernière lui procure une certaine notoriété dans les décennies qui suivent<sup>128</sup>. Ces pilules sont composées de safran, de myrrhe, de vin blanc et d'eau de rose. Le vin blanc se prête particulièrement à l'usage thérapeutique, plus que le vin rouge<sup>129</sup>. On retrouve également dans la recette des ingrédients classiques de la pharmacopée, tels que le safran et l'eau de rose. Le médecin conseille de prendre une à deux pilules par semaine, mais aussi de ne pas manger de fruits, d'éviter de boire et de s'échauffer<sup>130</sup>. On retrouve dans le petit opuscule de Naddino les éléments constitutifs de la plupart des ouvrages de peste, l'explication en moins. Les causes, des prescriptions préservatives et enfin des conseils thérapeutiques structurent chacun des traités concernant l'épidémie.

## B- Expliquer, se préserver et guérir de la peste

« Pour soigner ces maladies, il n'y avait ni diagnostic de médecin, ni vertu de médicament qui parût efficace ou portât profit. Au contraire, soit que la nature de la maladie ne le permît pas, soit que l'ignorance des praticiens (parmi eux désormais, outre les vrais savants, très nombreux étaient les femmes et les hommes n'ayant jamais eu la moindre notion de médecine) les empêchât de déceler les origines du mal et, partant, d'appliquer le remède approprié, non seulement peu de gens guérissaient, mais presque tous mouraient dans les trois jours de l'apparition des symptômes susdits, les uns plus tôt, les autres plus tard, généralement sans fièvre ni complication<sup>131</sup>. »

La vision que donne le célèbre Florentin sur l'action du médecin pendant l'épidémie de peste est plutôt péjorative. Il insiste pourtant sur la différence entre les ignorants qui profitent de l'épidémie pour s'ériger en médecins, et les « vrais savants ». Par-là sont désignés les médecins universitaires, qui, malgré ce que peut dire Boccace, se sont intéressés à l'origine de la maladie, afin de proposer des mesures autant préservatives que curatives.

---

<sup>128</sup> Recette connue par deux manuscrits du XV<sup>e</sup> siècle provenant de l'aire française, l'un en français (Bibl. mun. Metz, ms 419, f<sup>o</sup> 4, cité dans *Archiv fur Geschichte der Medizin*, 17, 1925, p. 12-291, aux p. 97-99 : *Aultre recepte de maistre Naudin medicien en Avignon au temps qu'il y vint le plus grande epidimye de jamais*), et l'autre en latin (Bibl. nat. de Fr., fr. 3887, f<sup>o</sup> 22 : *Alter modus datus contra epidimiam per magistrum Naudinum medicum in Avinione tempore quo ibi vigebat epidimia*).

<sup>129</sup> Sur le vin dans la pharmacopée médiévale, voir : J.P. BENEZET, *Pharmacie et médicament*, op. cit., p. 567-569.

<sup>130</sup> *Archiv fur Geschichte der Medizin*, 17, 1925, p. 99 : *Aultre Recepte de maistre Naudin Medicien en Avignon au temps quil y vint le plus grande epidimye de jamais. Recipe Oles cicotrinj elit j z saffran et mirre de chascun iii z semence de scille ii z soient faictes pillules avecque vin blan bien odorant et aqua Rose ensemble et de une z faict vii pillules ou ix et de ces pillules pren de jour a aultre en deux fois la semaine. Item le jour ensuyant apres ces pillules usez de bon triacle demy z Item gardes vous de tous fruitz den mangier plente et de plente boire vin et exerciter tropet de char de porc et de bangnier et destuuez et de ce eschauffer oultre mesure comme de juer à la paulme. Et sur tout de compaignye de femme comme de son mortel enemy.*

<sup>131</sup> D. JACQUART, « La perception par les contemporains, op.cit., p. 237-247 ; BOCCACE, *Décameron*, C. BEC (dir.), Paris, 1994, p. 39.

## 1) Les causes au fondement de la compréhension de la maladie

Les médecins de la cour pontificale recherchent les causes de la maladie. Elles sont fondamentales pour définir un diagnostic, un pronostic et une thérapie<sup>132</sup>. Tous se réfèrent à la médecine scolastique, fondée sur la théorie des humeurs, selon laquelle la maladie est provoquée par un déséquilibre de ces dernières. Ce déséquilibre humoral peut être déclenché par divers facteurs et notamment par les « six choses non naturelles » que sont la nourriture et la boisson, l'air, le sommeil et la veille, l'exercice et le repos, la digestion et l'état d'esprit. Ces praticiens formés à l'université, sont aussi marqués par des conceptions dont ils tiennent compte dans leurs explications.

### a- Les causes célestes

Pour un physicien du XIV<sup>e</sup> siècle, toute maladie universelle doit avoir des causes universelles. À partir de ce postulat, les praticiens établissent une chaîne de causalité qui met en jeu une pluralité de causes<sup>133</sup>. La première prend forme dans le cadre de la pensée chrétienne sous-jacente de la médecine médiévale : la peste est avant tout permise par Dieu. Cette première explication, qui tient davantage du discours théologique que du discours médical n'est que très peu développée. La philosophie naturelle qui se développe à partir du XIII<sup>e</sup> siècle et qui s'affirme dans le courant du XIV<sup>e</sup> prévoit également des causes secondes, naturelles, plus ou moins indépendantes de la cause première (Dieu). Les traités de peste se concentrent sur ces causes secondes. Elles sont classées dans deux catégories distinctes : les causes lointaines, universelles, supérieures et célestes et les causes proches, particulières, inférieures et terrestres qui sont indéniablement liées aux premières<sup>134</sup>. Ils s'appuient en cela sur essentiellement sur le *Canon* d'Avicenne. Lorsqu'il traite des « fièvres pestilentielle », dans son *Canon*, il distingue lui aussi deux groupes de causes : la « cause éloignée et première » et les « causes proches » ou « dispositions terrestres »<sup>135</sup>.

La question des causes lointaines fait débat entre les médecins du XIV<sup>e</sup> siècle, au même titre que l'astrologie. Certains physiciens considèrent cette explication comme ne relevant pas de leurs compétences mais de celles des astrologues. Dans les premiers traités de peste, la cause céleste est développée par le praticien de Montpellier et par les auteurs du *Compendium*. Giovanni della Penna et Gentile de Foligno mettent cette cause de côté, quant à Alphonse de

---

<sup>132</sup> L. LOVICONI, *Distinguer les maladies d'apparence voisine- Le diagnostic différentiel au Moyen Âge*, Paris, 2020.

<sup>133</sup> J. ARRIZABALAGA, « Facing the Black Death, *op. cit.*, p. 248-264.

<sup>134</sup> *Ibid.*

<sup>135</sup> *Ibid.* p. 252.

Cordoue, il ne la mentionne que pour une des trois pestes qu'il identifie. Jacme d'Agramont, lui, n'en tient compte que lorsqu'elles ont la même importance que d'autres causes possibles. Les maîtres de Paris identifient comme cause céleste la conjonction de trois planètes majeures que sont Saturne, Mars et Jupiter, dans le Verseau le 20 mars 1345. Ils affirment :

« La quele conjuction avec autres conjuctions et eclipses (...) fut cause de la corruption de l'air qui nous avironne et fu cause de mortalités et de famines et de pluseurs autres effecs<sup>136</sup> »

L'anonyme de Montpellier lui aussi insiste assez longuement sur l'action des planètes à l'origine de la peste<sup>137</sup>. Il décrit la conjonction et notamment le rôle de Mars, « planète malveillante, génératrice de colères et de guerres »<sup>138</sup>. Les auteurs de la cour pontificale semblent suivre la même voie. Guy de Chauliac dans sa *Grande Chirurgie* affirme :

« L'universelle agente fut la disposition de certaine conjonction des plus grandes, de trois corps supérieurs, Saturne, Jupiter, et Mars : laquelle avait précédé, l'an 1345, le vingt-quatrième jour du mois de mars, au quatorzième degré du Verseau. Car les plus grandes conjonctions (ainsi que j'ai dit au livre que j'ai fait d'Astrologie) signifient choses merveilleuses, fortes et terribles : comme changements de règnes, avènement de Prophètes, et grandes mortalités. Et elles sont disposées selon la nature des signes et les aspects de ceux auxquels les conjonctions se font. Il ne se faut donc ébahir, si telle grande conjonction signifia une merveilleuse mortalité et terrible<sup>139</sup>. »

Pour lui aussi, il ne fait aucun doute que la conjonction de 1345 est une des causes des épidémies de peste. Jean de Tournemire emprunte cette voie également en évoquant la cause céleste qui agirait directement sur les humeurs<sup>140</sup>. Raymond Chalmel quant à lui est un fervent défenseur de la théorie d'une cause supérieure. Il rejoint ses confrères pour la conjonction de 1345 concernant l'épidémie de 1348. Mais il va plus loin, en convoquant d'autres événements astraux pour les recrudescences. Celle de 1361 aurait été causée par la première conjonction de Saturne, à laquelle s'ajoute une opposition entre Saturne et Mars. La peste de 1373 serait

---

<sup>136</sup> S. BAZIN-TACHELLA, « Rupture et continuité du discours médical à travers les écrits sur la peste de 1348 », dans D. GUEROT (éd.), *Air, miasmes et contagion. Les épidémies dans l'Antiquité et au Moyen Âge*, Langres, 2001, p. 105-156, p. 118.

<sup>137</sup> J. MICHON, *Documents inédits, op. cit.*, p. 72 : *Notandum est quod anno Domini MCCCXLV facta fuit conjunctio Saturni et Martis et Jovis, facientes triplicitatem, et existentes in aquario. Cujus conjunctionis Saturnus fuit domus, cujus effectus durabit quandiu Altissimo placuerit. Quantum autem est ad corruptionem reducendum in causam coelestem.*

<sup>138</sup> *Ibid.*, p. 72 : *Et est notandum quod Mars est planeta malevolus, generans coleram et guerras ; fuit a sexto die Octobris, usque ad finem Maii in domo Solis, scilicet in Leone, una cum capite Draconis, et rescipiens ibi Jovem natura humana amicabilem, malo aspectu.*

<sup>139</sup> E. NICAISE, *La Grande Chirurgie, op. cit.*, p. 167-171.

<sup>140</sup> *Archiv für Geschichte der Medizin*, 5, 1912, p. 48 : *Ad quod etiam de possibili facit causa coelestis. Alia autem est causa, cura et praeservatio illorum apostematum pestilencialum. Nam talium fiunt potissime ex radice superiori, quia ex aspectu oribis facientis ebullicionem, combustionem et putrefactionem, maxime sanguinis et colerae.*

provoquée par une conjonction de 1372 entre Mars et Jupiter dans le signe du Taureau. Quant à celle de 1382, il lui attribue comme origine la conjonction de Jupiter et Mars, en 1381, et le passage d'une comète<sup>141</sup>. Seul Jean Jaume est moins convaincu. Il présente dans son traité trois origines possibles : une cause céleste seule, des causes inférieures uniquement, ou bien les deux qui opèrent ensemble<sup>142</sup>.

Les auteurs de la cour pontificale sont ainsi tous plus ou moins convaincus par une influence des astres qui provoquerait l'épidémie. Il y a fort à penser que ces derniers aient eu accès aux ouvrages de la première génération, notamment le *Compendium* et celui du praticien de Montpellier. Qui plus est, les quatre médecins sont issus du même milieu montpelliérain, et semblent avoir un point de vue assez unanime pour expliquer la maladie. Les traités se suivant d'une dizaine d'années, là encore, il est très probable qu'ils se soient lus et se soient inspirés de leurs confrères et prédécesseurs. Ayant eu accès aux mêmes ouvrages, aux mêmes enseignements, il n'est pas anormal qu'ils établissent des théories médicales très proches. Ils devaient également se côtoyer et débattre entre eux de ces questions, que ce soit à l'Université ou à la cour du pape, s'influçant les uns les autres.

Cette cause céleste permet par ailleurs à ces praticiens d'expliquer le caractère universel de l'épidémie. De fait, les médecins du XIV<sup>e</sup> siècle n'ignorent pas que la maladie a d'abord touché les pays d'Orient avant d'atteindre l'ensemble de l'Europe, en témoigne Guy de Chauliac :

« Je la nomme grande, parce qu'elle occupa tout le monde, ou peu s'en fallut. Car elle commença en Orient, et ainsi jetant ses flèches contre le monde, passa par notre région vers l'Occident<sup>143</sup>. »

La cause astrologique est le premier maillon de la chaîne de causalité exposée par les différents médecins du pape. Elle a une influence directe sur la qualité de l'air. Avicenne, le

---

<sup>141</sup> D. LE BLEVEC, « Un médecin vivarois à la cour, *op.cit.*, p. 20 ; Médiathèque de Ceccano, Fond Pansier, ms. 5675, f° 39 : *Prime itaque et magne mortalitatis nostri temporis causa fuit conjunctio trium superiorum planetarum, saturni, jouis et martis, quorum coniunctio maior processerat de anno domini 1345 de mense Marcij in 19 gradu aquarij, que coniunctio significavit res admirabiles fortes et terribles et mutaciones regnorum (...) quam primo post talem coniuncionem subsecuta fuit magna mortalitas de anno domini 1348 pontificatu domini Clementis pape (...) impressio alia mala remansit in aere prime addens uel continuans ipsam. Deinde tercia ab anno 1373 de tempore domini so Gregorij xj anno tercio de mense nouembris supervenit alia mortalitas, que impressionem malam per priores affectam continuait ex virtute prime coniuncionis magne et ex coniuncione minori mala iouis et martis in signo tauri de mense marcij de anno domini 1372. (Ultimo uero et quarto II) de tempore domini Clementis septimi anno quarto subsecuta est mortalitas nunc de anno presenti 1382 et de tempore domini Clementis 7 anno quarto, que principium accepit in Auinione notabiliter de mense augusti tam vniuersalis et que tantum invaluit et vniversaliter in vna anno afflixisse videur orientales partes, occidentales et septentrionales ac per plurima climata mundi suam pestiferam seu pestem mortiferam exercuerit simul. (...) quam in alio secundum exigenciam agencium et secundum dispositionem (...) vnus magne comete, que apparuit de anno (...) lapsu 1381 de mense nouembris fere per totum mensem.*

<sup>142</sup> M.-P. CHASE, « Fevers, Poisons and Apostemes, *op. cit.*, p. 157.

<sup>143</sup> E. NICAISE, *La Grande Chirurgie, op. cit.*, p. 167-171.

premier explique que c'est l'action des causes célestes et terrestres conjointes qui engendre une humidité dans l'air, ce n'est qu'alors que

« vapeurs et les fumées s'élèvent et se répandent dans l'air, et provoquent sa putréfaction au moyen d'une douce chaleur. Lorsque l'air ayant subi une telle putréfaction arrive au cœur, il pourrit la complexion de son esprit puis, après avoir entouré le cœur, le pourrit. Une chaleur anormale se répand alors dans tout le corps, à la suite de quoi une fièvre pestilentielle apparaît. Elle se propage à tout être humain qui y est sensible<sup>144</sup>. »

Les maîtres parisiens expliquent que cette putréfaction de l'air, à l'origine de la peste est due à l'action des planètes mentionnées. Jupiter, en tant que planète chaude et humide, entraîne l'élévation dans l'air des mauvaises vapeurs de la terre et de l'eau. Mars, qui est chaude et sèche, provoque les vapeurs pestilentielles et les incendies<sup>145</sup>. Le maître de Montpellier énonce les mêmes idées : la conjonction provoque une corruption de l'air qui conduit à l'infection des populations.

Guy de Chauliac l'explique en ces termes :

« ... la conjonction (...) imprima telle forme en l'air, et les autres éléments, que comme l'aimant meut le fer, ainsi elle émouvait les humeurs gros adustes et venimeux : et les assemblant au-dedans, y faisait des apostèmes : desquels s'ensuivaient fièvres continues, et crachats de sang pour le commencement, tandis que ladite forme était puissante et troublait nature<sup>146</sup>. »

Le chirurgien du pape s'inscrit à nouveau dans la lignée du *Compendium* et du traité montpelliérain et développe les mêmes réflexions aéristes. Jean de Tournemire ne s'éloigne pas non plus de cette conception<sup>147</sup>. Raymond Chalmel enfin attribue également l'infection et la corruption de l'air en premier lieu aux corps célestes.

#### b- Les causes terrestres

Toutefois, si tous s'accordent sur l'influence du ciel dans la corruption de l'air, les causes inférieures s'y conjuguent. L'action conjointe de l'ensemble de ces causes provoque alors la maladie. Dans le *Compendium*, les médecins affirment que la période des conjonctions a permis aux « vapeurs corrompues » de s'élever de la terre et de l'eau, qui se sont alors répandues dans l'air. Les vents, notamment les vents du Sud, ont permis à ces vapeurs de se diffuser. Ces derniers portent d'autres mauvaises vapeurs, qui viennent des marais, des lacs (donc d'eaux

---

<sup>144</sup> J. ARRIZABALAGA, « Facing the Black Death, *op. cit.*, p. 252 ; Avicenna, *Canon*, lib. IV, fen i, tract. 4, cap. I (Venice, 1527, f° 325 v°).

<sup>145</sup> *Ibid.*, p. 253.

<sup>146</sup> E. NICAISE, *La Grande Chirurgie, op. cit.*, p. 167-171.

<sup>147</sup> M.-P. CHASE, « Fevers, Poisons and Apostemes, *op. cit.*, p. 157.



stagnantes), mais aussi des vallées profondes, ou encore des cadavres qui n'ont pas été enterrés ou brûlés<sup>148</sup>. Jacme d'Agramont et Alphonse de Cordoue insistent sur ces causes terrestres sans les relier particulièrement à la cause lointaine. Le médecin catalan mentionne par exemple les lendemains de batailles ou hommes et chevaux gisent sans être enterrés. La putréfaction de ces cadavres entraîne une corruption de l'air qui provoque l'infection. Les eaux croupies agiraient de la même manière, par l'élévation de vapeurs qui se mêlent à l'air et le pourrissent. On retrouve ces idées chez Gentile da Foligno :

« Les causes particulières et manifestes sont les corruptions perceptibles qui sont présentes dans un lieu ou apportées de lieux éloignés par les vents (surtout ceux du sud), comme cela se produit soit par l'ouverture de puits et de cavernes qui ont été longtemps fermés, soit par l'absence d'aération ; de l'air non ventilé et resserré dans les murs et les plafonds ; des petits lacs et des mares (comme l'a dit Galien) ; ou des excréments d'animaux, des cadavres et d'autres putréfactions puantes...<sup>149</sup> »

Jean Jaume semble avoir eu accès à ces auteurs. Dans son propre traité lorsqu'il mobilise les causes terrestres, il affirme que :

« Quand la peste est engendrée par une grande cause terrestre, elle peut alors être appelée peste universelle, comme lorsqu'elle est causée par les cadavres des morts après les combats, ou par la corruption des étangs ou autres choses semblables. Et cette peste peut se déclarer fréquemment dans les lieux corrompus<sup>150</sup>. »

On retrouve bien les différentes causes particulières déjà évoquées par les médecins de 1348. Ce seraient donc les vapeurs nocives des cadavres et des eaux stagnantes qui empoisonneraient l'air et provoqueraient la peste. Guy de Chauliac n'en parle pas dans sa relation de la peste, tout comme Jean de Tournemire. Les deux auteurs semblent ainsi avoir des conceptions très proches. Raymond Chalmel évoque quant à lui la pollution de l'eau ou de l'air par les cadavres ou les immondices qu'il qualifie d'origine inférieure ou terrestre<sup>151</sup>. Chalmel, d'ailleurs, tout comme Jacme d'Agramont, évoque trois origines possibles : la cause céleste seule, la cause terrestre seule, ou une origine mixte<sup>152</sup>.

Les positions des médecins ne sont pas unanimes mais dans l'ensemble, les praticiens du pape statuent plutôt sur la thèse de la cause céleste qui entraînerait une multitude de causes

---

<sup>148</sup> J. ARRIZABALAGA, « Facing the Black Death, *op. cit.*, p. 254.

<sup>149</sup> *Ibid.*, p. 255.

<sup>150</sup> Jean Jaume, *Traité de la peste, op. cit.*, p. 29.

<sup>151</sup> Médiathèque Ceccano d'Avignon, transcription de Pierre Pansier, ms. 5675, f° 43 : *Vel est in una villa et potest provenire ex fetoribus divertidis et projectione immundorum in carreriis, et ex malis fetoribus halimentorum putridorum, qualia sunt caules et eruca et arbore viscose, ut nuces et ficus putride (...) et ex fetoribus lini putridi in aqua, vel canapes et coriorum et pellium infusarum in aqua (...) et tunc proveniet ex fetore latrinarum vicinarum, et vel ex fetore cadaveris mortui ibidem et putrefacti, vel ex cymiterio mortuorum vicino domui ...*

<sup>152</sup> D. LE BLEVEC, « Un médecin vivarois à la cour, *op. cit.*, p. 20

terrestres. Que l'origine soit lointaine ou proche, les praticiens évoquent tous la manière dont l'air infecté affecte à son tour l'homme. Ces notions d'infection et de contagion ne sont d'ailleurs pas du tout antinomiques au Moyen-Âge, comme le montrent les travaux de Vivian Nutton<sup>153</sup>.

### c- Infection et contagion

Infection et contagion ne s'opposent pas dans les postulats médicaux de l'époque, ils ont plutôt tendance à se succéder. On a vu que la peste naît dans l'air corrompu et se diffuse sur de grandes aires géographiques grâce aux vents. Elle contamine alors les corps humains, par divers moyens ; les médecins ne proposent pas tous la même explication du phénomène. Pour Gentile da Foligno, l'air infecté s'insinue dans le corps par deux voies : les voies respiratoires et les pores de la peau. Une « matière toxique » infecte le cœur et les poumons, et se diffuse alors dans tout le corps. L'hypothèse d'Alphonse de Cordoue est très proche de celle de Gentile. Jacme d'Agramont expose quant à lui une version où « l'air corrompu et putride » arrive directement dans le cœur, qui pourrit alors tout le sang, qui à son tour pourrit toutes les parties du corps<sup>154</sup>. Tous trois penchent pour une théorie selon laquelle l'agent infectieux se multiplie et se diffuse à partir du point d'entrée. Les deux manifestations de cette contamination sont les fièvres pestilentielles qui en résultent, mais aussi les lésions appelées bubons, apostèmes ou encore charbons.

Jean Jaume, dans sa définition, rejoint les considérations de son confrère Jacme d'Agramont. Tout comme lui, il insiste sur la nature toxique de l'infection, qui attaque le cœur en premier<sup>155</sup>. C'est des fièvres, conséquences de l'empoisonnement, que viennent les apostèmes, qui ne sont pas systématiques. Guy de Chauliac et Jean de Tournemire proposent des versions opposées à celle de Jean Jaume. Selon eux, c'est la corruption de l'air due aux causes supérieures qui agite et déplace les humeurs. Ce qui engendre des apostèmes internes. De ces apostèmes internes naissent des apostèmes externes et des fièvres pestilentielles<sup>156</sup>. Guy de Chauliac l'expose clairement :

---

<sup>153</sup> V. NUTTON, « The seeds of disease: an explanation of contagion and infection from the Greeks to the Renaissance », *Medical History*, 27, 1983, p. 1-34 ; *Ead.*, « The reception of Fracastoro's theory of contagion: the seed that fell among thorns ? », *Osiris*, 6, 1990, p. 106-234.

<sup>154</sup> J. ARRIZABALAGA, « Facing the Black Death, *op. cit.*, p. 260.

<sup>155</sup> *Archiv für Geschichte des Medizin*, 17, 1925, p. 24-25 : *Febris autem pestilentialis semper est continua et humoralis putrida et bene potest exacerbare. Differentia autem inter ipsam et alias febres putridas es quia pestilencia fumi putridi venientes ad cor de minera sunt magis venenosi.*

<sup>156</sup> M.-P. CHASE, « Fevers, Poisons and Apostemes, *op. cit.*, 1985, p. 157.

« Puis quand elle fut remise, nature était si troublée et rejetait comme elle pouvait au dehors, principalement aux aisselles et aux aines : et causait des bubons et autres apostèmes, de sorte que ces apostèmes étaient des effets des apostèmes internes<sup>157</sup>. »

Raymond de Chalmel propose, lui, une synthèse des divers travaux de ses prédécesseurs. Il avance trois moyens de contamination : l'air corrompu, l'attaque du cœur, l'empoisonnement des humeurs. Il reprend à son compte les postulats vus dans les traités de peste de 1348 mais aussi de ses confrères de la cour pontificale et propose une version où aucune hypothèse n'est exclue. Il se refuse ainsi à trancher entre les différentes explications du phénomène.

Certains praticiens essaient aussi de comprendre pourquoi certains individus sont infectés, tandis que d'autres ne le sont pas. Ce serait lié à la complexion et à l'état de santé d'origine des patients. Gentile de Foligno affirme que certains corps sont en capacité de résister à la corruption, tandis que les corps sensibles sont infectés. Giovanni della Penna va plus loin, et soutient que la peste ne peut affecter que les corps dont l'humeur colérique est trop échauffée ou corrompue<sup>158</sup>. Dans la lignée des travaux de Gentile da Foligno et de Giovanni della Penna, Jean Jaume insiste particulièrement sur ce point :

« (...) les corps les plus disposés sont les corps chauds et dont les pores sont dilatés et les corps infectés c'est-à-dire ceux qui ont les pores pleins d'humeurs malignes et les corps qui font une grande dépense, comme les hommes qui abusent du coït ou les habitués des étuves et les hommes qui s'échauffent par de grands labeurs ou de grosses colères (...)»<sup>159</sup>

L'infection, malgré des subtilités de points de vue, reste donc liée à une matière toxique, vénéneuse, ou corrompue, contenue dans l'air. Qu'en est-il de la contagion ? Les médecins de la première épidémie et ceux qui exercent auprès du pape posent la question et exposent divers moyens de propagation. Selon Jon Arrizabalaga, la plupart des praticiens de la première génération distinguent deux niveaux de diffusion : un niveau majeur, à savoir une transmission entre différents lieux ; un niveau mineur, c'est-à-dire une transmission interpersonnelle. Les trois raisons principales de la propagation d'un lieu à l'autre sont, comme on l'a vu plus haut : la contiguïté, les aliments et boissons infectées, les vents qui portent l'air corrompu.

Il n'y a pas de contagion au sens moderne du terme, qui renvoie à des agents infectieux invisibles, mais plutôt de contagion au sens antique et médiéval de contact ou de contamination. Les médecins cherchent ici à comprendre comment la maladie passe d'un individu à l'autre. Il

---

<sup>157</sup> E. NICAISE, *La Grande Chirurgie*, *op. cit.*, p. 167-172.

<sup>158</sup> J. ARRIZABALAGA, « Facing the Black Death », *op. cit.*, p. 262.

<sup>159</sup> G. DUMAS, *Santé et société*, *op. cit.*, p. 303-331.

faut garder à l'esprit qu'en 1348, le corps médical n'a pas les moyens scientifiques de saisir la transmission par les puces et les rats. Leurs hypothèses, si elles semblent irrationnelles, répondent en réalité aux règles de la médecine du XIV<sup>e</sup> siècle. Pour cette transmission impersonnelle donc, les praticiens se concentrent sur trois possibilités : par le souffle, par la « transpiration », et par le regard. Jacme d'Agramont affirme d'ailleurs que « toute maladie qui provient de la peste de l'air » peut se transmettre d'un corps à un autre<sup>160</sup>.

Jean Jaume pose lui aussi la question du caractère contagieux de la peste dans son traité et il y répond par l'affirmative :

« A la [seconde] question si de telles maladies sont contagieuses, je dis que oui, parce que de ces corps infectés émanent des vapeurs vénéneuses et des choses humides qui corrompent l'air<sup>161</sup> »

Jean Jaume rejoint donc l'explication de la « transpiration », dans ce sens où la maladie s'échapperait par les pores de la peau. Guy de Chauliac reprend à son compte la contagion par les yeux :

« Et fut de si grande contagion (spécialement celle qui était avec crachement de sang) que non seulement en séjournant, mais aussi en regardant, l'un la prenait de l'autre<sup>162</sup> »

Le seul à évoquer le regard comme moyen de contagion chez les auteurs de 1348 est le praticien anonyme de Montpellier. Guy de Chauliac semble donc avoir eu accès à cet ouvrage et en reprend un certain nombre d'hypothèse. Le premier Montpelliérain décrit ce mode de transmission particulièrement dangereux :

« Mais le moment le plus virulent de cette épidémie, qui cause une mort presque subite, c'est lorsque l'esprit de l'air émis par les yeux du malade, surtout quand il est mourant, frappe l'œil d'un homme sain qui se trouve à proximité et qui le regarde attentivement ; alors le caractère vénéneux de ce membre [l'œil] passe de l'un à l'autre, et tue l'individu sain<sup>163</sup> »

Le praticien explique cette contagion particulière en se référant à Euclide et ses yeux ardents permettant de mettre le feu par le regard. Dans le cadre de la peste, ce serait l'humidité toxique

---

<sup>160</sup> J. ARRIZABALAGA, « Facing the Black Death, *op. cit.*, p. 262.

<sup>161</sup> G. DUMAS, « La fenêtre dans les traités de peste de la région de Montpellier aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles », dans *Par la fenêtre : Études de littérature et de civilisation médiévales*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2003.

<sup>162</sup> E. NICAISE, *La Grande Chirurgie, op. cit.*, p. 167-171.

<sup>163</sup> J. ARRIZABALAGA, « Facing the Black Death, *op. cit.*, p. 263 ; J. MICHON, *Documents inédits, op. cit.*, p. 72 : *sed major fortitudo hujus epidemiae, et quasi subito interficiens, est quando spiritus aeriens egrediens ab oculis aegroti repercusserit a oculum sani hominis circumstantis, et ipsum aegrum respicientis, maxime quando sunt in agone: tunc enim illa natura venenosa illius membri transit de una in alia, occidendo alium*

qui monterait au cerveau du malade, et qui pourrait être expulsée par les nerfs optiques. Un esprit toxique s'en échapperait, et un homme sain qui regarderait cet esprit invisible serait alors contaminé par une impression de la maladie dans ses propres yeux. Pour confirmer son hypothèse, il invoque d'autres exemples comparables. Tel le basilic, animal mythologique qui tue grâce au regard<sup>164</sup>. Pour Jean de Tournemire, il ne fait aucun doute que la peste est contagieuse<sup>165</sup>. Raymond Chalmel pousse plus loin sa réflexion et affirme que la contagion d'homme à homme existe, et que de surcroît elle se répand deux fois plus vite que par l'air infecté, puisqu'il s'agit alors d'une double infection<sup>166</sup>.

Il faut également noter que l'objectif des médecins du pape diffère quelque peu de celui des premiers auteurs. Melissa Chase montre que pour ces praticiens qui écrivent quelques années après la première épidémie, l'essentiel réside dans la construction d'une taxonomie des maladies épidémiques. Les quatre auteurs cherchent ainsi à classer les épidémies de peste dans la catégorie appropriée. Elle relève de deux catégories possibles : les fièvres pestilentielles et les maladies à apostèmes. Pour Jean Jaume, la peste relève des fièvres pestilentielles. Guy de Chauliac et Jean de Tournemire optent pour la catégorie des maladies à apostèmes. Quant à Raymond Chalmel, il propose une troisième catégorie : la maladie pestilentielle qui se caractérise à la fois par une fièvre pestilentielle et des apostèmes vénéneux<sup>167</sup>. Ils proposent donc différentes définitions et mettent l'accent sur un symptôme plutôt qu'un autre.

Une fois les causes définies, ce qui représente la part la plus importante des ouvrages de peste étudiés, ces praticiens établissent des mesures préventives. Identifier l'origine de la maladie est indispensable à l'énonciation de ces recommandations préservatives. Sans savoir comment la peste affecte les hommes, ce qui la caractérise et permet le diagnostic, les médecins ne peuvent empêcher sa propagation.

---

<sup>164</sup> J. ARRIZABALAGA, « Facing the Black Death, *op. cit.*, p. 264 ; J. MICHON, *Documents inédits, op. cit.*, p. 75: *et aliquando cerebrum expellit hanc ventosam et venenosam materiam, per nervos opticos, concavos ad oculos, et tunc aeger est in agone, tenens oculos quasi non possent moveri de loco ad locum, et ibi prima ventositas recipit proprietatem mirabilem, quae sic stans et permanens, continuo fit spiritus ille toxicus, et quaerit habitaculum in aliqua natura in quam possit intrare, et quiescere. Et quem spiritum visibilem si quis sanus aspexerit, suscipit impressionem morbi pestilentialis, et intoxicatur homo citius quam aere aegroti abstracto, quod illud venenum diaphanum citius in profundo quam aer grossus.*

<sup>165</sup> *Archiv für Geschichte der Medizin*, 5, 1912, p. 48 : *Nam ab istis fumus horribilis venenosus et pestiferus elevatur ad cor per arterias et venas alios meatus, propter quam effumationem talia apostemata sunt magis congiosa quam febres pestilenciales.*

<sup>166</sup> Médiathèque Ceccano d'Avignon, ms. 5675, f° 51 : *Ymmo citius multo homo infectus inficit sanum, et in subduplo tempore quam aer infectus inficiat hominem in duplo tempore ; cujus ratio est quia duplicata est causa infectionis.*

<sup>167</sup> M.-P. CHASE, « Fevers, Poisons and Apostemes, *op. cit.*, p. 158.

## 2) Les recommandations préservatives

« Par quoi elle fut inutile, et honteuse pour les médecins : d'autant qu'ils n'osaient visiter les malades, de peur d'être infestés : et quand ils les visitaient, n'y faisaient guère, et ne gagnaient rien : car tous les malades mourraient, excepté quelque peu sur la fin, qui en échappaient avec des bubons morts<sup>168</sup>. »

Guy de Chauliac semble peu convaincu par la guérison des malades atteints de la peste, ce qui est assez ironique, vu qu'il en guérit lui-même. Si on ne retrouve pas ce type d'allégations dans les autres traités étudiés, en revanche, il est certain que les praticiens mettent l'accent sur les recommandations préservatives. Les moyens de se prémunir de la maladie sont beaucoup plus nombreux et se confondent parfois avec les prescriptions curatives proposées.

Le XIV<sup>e</sup> siècle voit se développer les régimes de santé, notamment grâce à la diffusion de l'*Isagoge* de Iohannitius qui est l'un des ouvrages fondamentaux de l'enseignement universitaire dès le XIII<sup>e</sup> siècle<sup>169</sup>. Celui-ci est à l'origine du concept des six-choses non naturelles, emprunté à Galien, qui permettent de réguler les humeurs et de conserver la santé. Les mesures préventives contre la peste relèvent, pour la grande majorité, de ces « sex res non naturales » que sont : l'air, les aliments et les boissons, l'exercice et le repos, le sommeil et la veille, l'inanition et la réplétion et enfin les accidents de l'âme<sup>170</sup>. La modération est donc la clé pour conserver la santé. Dans le contexte de l'épidémie, les praticiens adaptent le régime à suivre à partir des causes de la maladie et des humeurs affectées.

Parmi les six choses non naturelles, l'air prend une place essentielle dans les traités de peste. L'origine de l'épidémie étant attribuée à un air corrompu ou vicié par les médecins, il n'est pas étonnant que les principales mesures de prévention portent sur l'air, et ce d'autant que l'air constitue, dans les régimes de santé en général, un sujet de préoccupation majeure. Les praticiens établissent entre l'air et la vie un lien très étroit, selon la doctrine galénique. L'air modifie plus intensément que toute autre chose la complexion humaine, puisqu'après être entré par les narines, la bouche ou les artères, il se dirige vers le cœur. Cela explique que cet élément ait une place centrale dans ce type d'ouvrages médicaux.

Les conseils préventifs ont souvent été réduits au précepte de Galien : « fugere cito, longe et tarde reverti » (fuir vite et loin, revenir lentement), à l'instar de Guy de Chauliac<sup>171</sup>. Le

---

<sup>168</sup> E. NICAISE, *La Grande Chirurgie*, op. cit., p. 167-171.

<sup>169</sup> Sur les régimes de santé, voir les travaux de M. NICOU, *Les régimes de santé*, op.cit.

<sup>170</sup> Sur les six choses non naturelles, voir : *Ibid.* ; L.-J. RATHER, « The « Six Things Non- Natural » : A Note on the Origins and Fate of a Doctrine and a Phrase », *Clio Medica*, 3, 1968, p. 339-340.

<sup>171</sup> E. NICAISE, *La Grande ... op.cit.*, p. 171 : Par quoi elle fut inutile et honteuse pour les médecins : d'autant qu'ils n'osaient visiter les malades, de peur d'être infectés ...

médecin grec s'applique à lui-même ce conseil lors de la « peste » qui sévit à son époque. Si les praticiens du XIV<sup>e</sup> siècle l'évoquent eux aussi, la fuite est loin d'être la seule mesure préventive proposée. Jon Arrizabalaga classe ces mesures en fonction de trois objectifs : s'établir dans un lieu protégé contre l'air infecté ; purifier l'air corrompu ; éviter les contacts avec les pestiférés<sup>172</sup>.

La fuite fait partie de la première catégorie. À l'instar des maîtres de paris, Gentile da Foligno mentionne ce même conseil dans son traité et va même jusqu'à dire que « la fuite est le meilleur choix dans chaque peste » puisque c'est « le plus venimeux de tous les poisons, qui infecte et souille tout le monde avec son irradiation »<sup>173</sup>. Cela étant dit, les praticiens passent relativement vite sur cette mesure. Le conseil s'appliquait-il aux médecins eux-mêmes, comme chez Galien ? Guy de Chauliac et Jean Jaume dans leur traité affirment être restés auprès de leurs patients pendant l'épidémie :

« Et moi pour éviter infamie, n'osait point m'absenter : mais avec continuelle peur me préservais tant que je pus, moyennant les susdits remèdes<sup>174</sup>.

(...) il eut jadis une pestilence à Montpellier et je n'ai pu éviter la communauté parce que j'allais de maison en maison pour soigner les malades à cause de la pauvreté, j'ai porté un pain, un linge ou une éponge humectée de vinaigre dans ma main et je l'ai tenu proche de ma bouche et de mes narines et ainsi j'ai survécu à une telle pestilence. Mes collègues étaient incrédules que j'ai gardé la vie (...) <sup>175</sup> »

Guy de Chauliac précise qu'il reste par peur de l'infamie. Cela traduit sans doute une critique de la société à l'encontre des médecins qui préféreraient fuir que de rester prendre soin de leurs patients. Jean Jaume, quant à lui, non seulement reste, mais il élargit même sa clientèle et se porte volontaire pour visiter les pauvres de la ville de Montpellier. On voit bien ici le choix du praticien de se mettre au service de la communauté et d'œuvrer pour le bien public. Le physicien n'a pas pour vocation à ne soigner que les élites, mais bien d'améliorer les conditions d'hygiène et de santé de l'ensemble de la collectivité. Du moins est-ce là sa revendication. Les praticiens parlent de leur action en temps de peste et mettent en avant leur professionnalisme. Mais ce qu'ils en disent déroge peut-être avec la réalité de leurs attitudes qui étaient les leurs face aux maladies mortelles.

---

<sup>172</sup> J. ARRIZABALAGA, « Facing the Black Death, *op. cit.*, p. 274.

<sup>173</sup> *Ibid.*, p. 274 : *Possem prolongare materiam, sed quia gaudet brevitate moderni, reassumendo summaliter concludo quod fugere, ut dixi, est optimum in peste particulari. Est enim hec passio venenorum venenosissima, nam sua irradiatione et macula cunctos inficit.*

<sup>174</sup> E. NICAISE, *La Grande Chirurgie, op. cit.*, p. 167-171.

<sup>175</sup> G. DUMAS, *Santé et société, op. cit.*, p. 303-331.

Les rois, les princes, les grands ecclésiastiques, mais aussi certains papes, ont en revanche suivi le précepte galénique. De nombreux exemples manifestent une peur de la maladie qui pousse les élites à fuir la ville. S'ils partent, c'est aussi parce que leur aisance financière et la possession de biens à la campagne ou aux alentours de la ville le leur permettent. En 1348, Pierre III le Cérémonieux fait le voyage de Barcelone à Teruel pour se mettre à l'abri de l'épidémie. Lorsque celle-ci atteint son nouveau refuge, il se déplace vers Saragosse, avant de revenir à Teruel<sup>176</sup>. Du côté de la cour de France, c'est Charles V, lors de la recrudescence de 1380, qui fuit à Montargis, suivi par le Parlement de Paris<sup>177</sup>. Il est en de même en Italie, où Bernabo Visconti s'échappe de Milan pour se rendre dans les forêts en 1361<sup>178</sup>. En 1348, le duc Albert de Vienne trouve refuge à Purkersdorf<sup>179</sup>. La fuite est un conseil qui a donc été appliqué par la plupart des souverains et des élites de l'époque.

Qu'en est-il des pontifes ? Clément VI reste à Avignon dans les premiers temps de la peste. Il s'enferme dans un appartement du palais et limite au maximum ses contacts avec les serviteurs et autres fonctionnaires. Il semble qu'il finisse tout de même par fuir la ville, si l'on en croit le témoignage de Louis de Beeringen :

« Sachez que le pape vient de quitter Avignon, qu'il est allé au château de l'Étoile près de Valence sur le Rhône, à deux lieues, où il restera jusqu'à ce que les circonstances changent. La Curie veut rester à Avignon ; il y a vacation jusqu'à la fête de saint Michel. Tous les auditeurs, avocats, procureurs sont partis ou bien sont morts ou bien s'apprentent à partir...<sup>180</sup> »

Parmi les autres pontifes témoin une épidémie, trois d'entre eux décident de fuir. Grégoire XI part d'Avignon en 1374 ; Clément VII, en 1388, se rend au château de Beaucaire et Benoît XIII en 1397 se réfugie à Sorgues<sup>181</sup>. Les cardinaux ne sont pas en reste et une grande partie d'entre eux rejoignent leurs possessions dans l'arrière-pays avignonnais. Ce qui est d'ailleurs le cas du maître de Louis de Beeringen, Giovanni Colonna, que se retire dans une bourgade proche du mont Ventoux, encore épargnée par la maladie<sup>182</sup>. Son témoignage montre également le départ de certains administrateurs de la cour.

---

<sup>176</sup> J.N. BIRABEN, *Les hommes et la peste*, *op.cit.* p. 161.

<sup>177</sup> *Ibid.*, p. 162.

<sup>178</sup> *Ibid.*, p. 161.

<sup>179</sup> *Ibid.*

<sup>180</sup> S. GAGNIERE (dir.), *Histoire d'Avignon*, *op. cit.*, p. 260-261 ; Lettre du 27 avril 1348, dans le *Breve chronicum Flandriae...* *op. cit.*, p. 16-18.

<sup>181</sup> S. GAGNIERE (dir.), *d'Avignon*, *op. cit.*, p. 260-261.

<sup>182</sup> *Ibid.*



Pour ceux qui décident de rester, les praticiens développent une liste de mesures préservatives assez exhaustive. Choisir un lieu adéquat qui ne soit pas infecté ne signifie pas uniquement se déplacer dans une autre région. Le lieu même d'habitation, la maison, voire même la pièce, revêt une grande importance. Dans le *Compendium* des maîtres parisiens, il est conseillé d'éloigner le lieu de vie des endroits propices à la putréfaction :

« les lieux marécageux, boueux et puants, les eaux stagnantes et les fossés ; de l'aérer par des fenêtres ouvertes aux vents du nord (pourvu qu'ils ne passent pas par des lieux putrides et infectés), et de la protéger des vents du sud parce qu'ils sont les porteurs habituels de l'air pestilentiel<sup>183</sup> »

L'attention au vent et au positionnement des fenêtres que l'on retrouve chez Jean Jaume et Jean de Tournemire. Jean Jaume signale les mêmes éléments que ces confrères parisiens dans son propre traité :

« Les fenêtres qui donnent au nord ou à l'est doivent être ouvertes, celles qui donnent sur le sud doivent être tenues fermées<sup>184</sup>. »

L'air qui entre dans la maison doit ainsi être maîtrisé. Mais il est également possible de corriger l'air corrompu déjà à l'intérieur de l'espace de vie. Gentile, comme les maîtres parisiens, préconisent ainsi des fumigations qui permettent de diffuser des vapeurs de plantes aromatiques et de purifier l'air pestilentiel. Les feux à l'aide de bûches aromatiques sont censés repousser les vapeurs pestilentielles. S'ensuit la liste des plantes qui doivent être utilisées, en tenant compte de la saison et de la condition sociale des patients<sup>185</sup>. Ce dernier point témoigne de la volonté des médecins d'écrire pour l'ensemble de la population et de mettre leurs connaissances au service de l'utilité publique. Les mesures sont ainsi déclinées pour chaque catégorie sociale. Gentile distingue les plantes bon marché que sont la sarriette et la menthe, des espèces réservées aux élites tels le bois d'aloès, l'ambre et le musc pour les fumigations.

Jean Jaume, lui aussi, conseille de purifier l'air grâce au feu, en comparant l'action du feu sur l'air pestilentiel à celle de l'aimant sur le fer :

« (...) toujours entretenir un feu parce qu'il empêche l'assaut (de l'air). Car nous, nous voyons que l'aimant, s'il est frotté avec de l'étain, n'attire pas le fer. De même aussi, nous voyons que le feu repousse l'assaut céleste et qu'il purifie l'air<sup>186</sup>. »

---

<sup>183</sup> J. ARRIZABALAGA, « Facing the Black Death, *op. cit.* p. 274.

<sup>184</sup> G. DUMAS, « La fenêtre dans les traités de peste, *op. cit.*, p. 157-165.

<sup>185</sup> J. ARRIZABALAGA, « Facing the Black Death, *op. cit.*, p. 274.

<sup>186</sup> G. DUMAS, « La fenêtre dans les traités de peste, *op. cit.*, p. 157-165.

Ce type de mesures perdure d'ailleurs dans la littérature de peste, puisque qu'un médecin montpelliérain du début du XVe siècle, Michel Boet insiste lui aussi sur ces questions. Le praticien va même plus loin que ces confrères du siècle précédent. Dans son ouvrage de 1421, il affirme :

« Il est recommandé de ne pas sortir de la maison avant le lever du soleil ou après son coucher, ni d'ouvrir les fenêtres, mais la maison et les fenêtres doivent être closes qu'elles soient tramées ou vitrées. (...) »

Par temps froids et couverts, restez dans une maison dont les fenêtres vitrées ou tramées soient fermées<sup>187</sup> »

Pour le physicien, il vaut mieux empêcher l'air d'entrer, plutôt que de risquer la corruption de l'air de la maison.

Ces précautions quant à la purification de l'air ne sont pas seulement destinées aux espaces individuels. Gentile da Foligno les évoque aussi pour les rues des villes, afin d'en éliminer les odeurs. Les liens entre puanteur et putréfaction, puis entre putréfaction et peste sont éminemment galénistes et expliquent les conseils donnés par les praticiens à ce propos<sup>188</sup>. Cette notion de bonne ou de mauvaise odeur se retrouve chez Raimond Chalmel. Il évoque, tout comme Gentile, la nécessité de chasser les mauvaises odeurs des lieux publics<sup>189</sup>. Il mobilise à ce propos les mêmes éléments que le médecin italien : l'ambre, le musc, le bois d'aloès, auxquels il ajoute le crocus, dont il précise qu'ils doivent être utilisés séparément<sup>190</sup>.

Les derniers conseils relatifs à l'air et de l'environnement concernent l'isolement. Les praticiens préconisent de limiter les contacts, avec toute personne, d'autant plus celles infectées. Ce conseil n'est présent que chez Gentile da Foligno pour les auteurs de 1348. Il recommande

---

<sup>187</sup> *Ibid.* ; *Archiv für Geschichte der Medizin*, 17, 1925, p. 46 : *Communiter non exeat casam ante ortum solis nec post occasum nec apperiantur fenestre, sed domus et fenestre sint clause cum tela vitrata vel sint vitreate... Tempore algido, tempore nebula habeatur domus cuius fenestra sit clausa vitro vel tela vitrate...*

<sup>188</sup> J. ARRIZABALAGA, « Facing the Black Death », *op. cit.*, p. 275 ; Sur la dimension publique on pourra regarder : G. GELTNER, « The dynamics of healthscaping : mapping communal hygiene in bologna, 1287-1383 », *Urban History*, 49, 2022, p. 2-27 ; *Id.*, « The Path to Pistoia: Urban Hygiene Before the Black Death », *Past & Present*, 246-1, 2020, p. 3-33 ; *Id.*, *Roads to health : infrastructure and urban wellbeing in later medieval Italy*, Philadelphie, 2019.

<sup>189</sup> Médiathèque Ceccano d'Avignon, transcription de Pierre Pansier, ms. 5675, f° 59 : *Sed maxime est necesse euntibus par villam et per loca fetida nem detor est de maxime resolventibus virtutem et spiritus et per opositum odorifera dicta.*

<sup>190</sup> *Ibid.*, f° 59 : *Competunt tunc etiam odorifera, non tamen que multum sunt odorifera et boni odoris que dissolvant nec resolvant spiritus, nec calefiant illos, nec dispergant, nec exalent ad exterius, qualia sunt muscus, crocus, ambra, lignum aloes, per se sumpta.*

« d'éviter autant que possible les réunions politiques, car elles permettent aux personnes infectées de se mêler à celles qui ne le sont pas<sup>191</sup> »

Gentile limite ses conseils aux réunions politiques, il ne parle ni des messes, ni d'autres types de réunions publiques. Jean Jaume et Guy de Chauliac reprennent ces recommandations et les étendent. Ils prescrivent ainsi de se confiner au mieux :

« Même, en temps de peste, nul ne doit rester dans la promiscuité d'un trop grand nombre de personnes car il peut se faire que l'un d'eux soit infecté (...) » ; « il n'est pas à recommander d'aller se promener dans la ville, mais on doit rester à s'occuper chez soi (...) »<sup>192</sup>

En outre, en temps de peste, l'homme doit éviter le tumulte du peuple, à l'église, dans sa maison, sur la place publique, à la ville ou autres mêmes endroits<sup>193</sup>. »

Guy de Chauliac précise bien qu'il faut éviter les contacts non seulement en ville, mais aussi dans l'espace public, au sein même de la maison et à l'église. Cette dernière assertion peut paraître surprenante, venant d'un médecin clerc qui officie à la cour pontificale. On est en droit de penser que pour un ecclésiastique, le soin de l'âme prévaut sur les soins du corps. Il est possible que son statut de médecin prenne ici le pas sur son statut d'ecclésiastique.

La seconde catégorie des six choses non naturelles est l'alimentation. Tout comme dans les régimes de santé, celle-ci est particulièrement développée par les praticiens. Il s'agit, autant pour les traités de 1348, que pour les suivants, d'une liste d'aliments à consommer pour prévenir la peste, et d'autres à éviter. Les auteurs du *Compendium* indiquent ainsi qu'il faut « éviter tout aliment et toute boisson superflus et humides, car ils prédisposent à l'épidémie » ; en revanche ils recommandent la consommation « d'aliments fins, faciles à digérer, et qui génèrent un bon sang »<sup>194</sup>. Le traité de Jean Jaume reprend les mêmes arguments :

« Au sujet de la nourriture, je dis qu'elle soit toujours prise avec quelque acidité, et qu'elle soit fine, de bonne substance, et de digestion facile, résistante à la putréfaction, et en moindre quantité qu'à d'autres moments<sup>195</sup>. »

Guy de Chauliac conseille quant à lui de conforter le cœur avec des « pommes, et choses de bonne odeur » et de « résister à la pourriture par choses aigres ». La plupart des praticiens

---

<sup>191</sup> *Ibid.*, p. 277 : *Et nota quod evitando sunt conversationes politice quantum plus possibile est, ne fiat confusio et permixtio de infectis ad non infectos.*

<sup>192</sup> Jean Jaume, *Traité de la peste*, *op. cit.*, p. 31.

<sup>193</sup> E. NICAISE, *La Grande Chirurgie*, *op. cit.*, p. 167-171.

<sup>194</sup> J. ARRIZABALAGA, « Facing the Black Death », *op. cit.*, p. 278.

<sup>195</sup> *Archiv für Geschichte der Medizin*, 17, 1925, p. 26 : *De cibo dico quod semper sumatur cum aliqua acetositate et sit subtilis bone substancie et facilis digestionis, resistens putrefaccioni et in minori quantitate quam alio tempore.*

s'entendent sur la nécessité de se protéger de la maladie grâce à des aliments acides et aigres. En cela, ils suivent les préceptes d'Avicenne. Raimond Chalmel recommande ainsi à plusieurs reprises d'user de ce type de produits :

« Et pour cette raison les fruits acides alors consommés en début de matinée conviennent, comme le sont les grenades aigres pour les estomacs colériques, ou bien du vin au miel sur une chaleur médiocre, ou bien du doux sur du froid, ou bien une seule cuillère, et encore le matin.

Conviennent aussi les cerises aigres et les prunes, et le jus de citron dans les saumures et les aliments, et l'acidité de beaucoup de citrons, et les raisins verts et le vinaigre et la graine d'épine-vinette fraîche du matin est la meilleure pour le foie et l'estomac colérique<sup>196</sup>. »

Jean Jaume tient le même discours dix ans plus tôt :

« Tous les fruits doivent être évités excepté les acides comme les cerises aigres ou bien les grenades ou bien de la poire en quantité modérée ou de la pomme en guise de médicament et non en guise de nourriture. Le lait d'amande est également utile dans la préparation d'autres aliments, mais le lait animal et le fromage doivent être évités. Les herbes qui suivent peuvent être prises et d'autres abandonnées. La marjolaine, la sauge, la laitue vinaigrée, le vinaigre, la gale (ou scabieuse) sont d'une bonne utilité<sup>197</sup>. »

Les discours des médecins du pape sont ainsi très semblables. Chacun met en place un régime alimentaire adapté à l'épidémie qui permettrait à celui qui le suit de s'en préserver. À côté des fruits, ils passent également en revue les viandes, les poissons, les condiments et les boissons. Raimond Chalmel est le plus prolix à ce propos et y consacre un long développement<sup>198</sup>. On peut imaginer que les pontifes changeaient en partie leurs habitudes alimentaires en temps de peste, afin d'appliquer les conseils de leurs praticiens. Mais en fait, nombre de ces aliments sont aussi recommandés le reste du temps à commencer par des aliments faciles à digérer. Seule l'acidité change. Les comptes de Clément VI témoignent d'achats de fruits et d'épices bien plus importants en 1348 que l'année précédente. Dans la liste des aliments payés en mai-juin 1348 figurent 22 livres de grenades et 22 livres de prunes pour

---

<sup>196</sup> Médiathèque Ceccano d'Avignon, transcription de Pierre Pansier, ms. 5675 f° 61 : *Et ideo acetosi fructus tunc competunt in principio comestionis matutine, ut sunt malagranata acria in stomaco colerico, vel mulsa in mediocriter calido, vel dulcia in frigido, unum vel coclearia, et etiam de mane (...) Competunt etiam cerasa acria et pruna, et succus limonum in salsamentis et cibariis, et acetositas citri multum, et agresta et acetum et semen berberie recens de mane et est optimum epati et stomaco colericis...*

<sup>197</sup> *Archiv für Geschichte der Medizin*, 17, 1925, p. 26 : *Omnes fructus debent vitari nisi acetosi ut cerasa acria vel mala granata vel modicum de piro vel pomo in via medicine et non in via cibi. Lac amigdalorum eciam prodest in preparacione aliorum ciborum, sed lac animalium et caseus evitetur. Herbe que sequuntur possunt sumi et alie dimittantur. Maiorana, salvia, lactuca cum aceto, acetosa, scabiosa sunt bone utilitatis*

<sup>198</sup> Ce qui concerne l'alimentation dans son traité est évoqué des folios 60 à 68. 8 folios sont ainsi consacrés au régime alimentaire à adopter en temps de peste.

les sommes respectives de 110 sous et 44 sous<sup>199</sup>. Alors que les fruits sont généralement à éviter pour garder la santé, certains entrent dans les prescriptions curatives. Les grenades, qui sont achetées en grande quantité par la cour en 1348, font partie de la catégorie des médicaments, plus que de celle des aliments. Si les prunes intègrent le régime proposé par les médecins, c'est probablement pour leur acidité et leur qualité froide qui semblent idéales pour lutter contre la peste<sup>200</sup>. Ces commandes le révèlent, les discours savants sur les fruits se répercutent dans les pratiques alimentaires de cour. Les savoirs médicaux produits sous forme de traités de pratique et régimes de santé influencent les habitudes de table. La peste et la peur de la mort semblent donc renforcer l'autorité du médecin au quotidien.

Viennent ensuite les conseils à propos de l'exercice et du repos. Les praticiens de la première épidémie, comme ceux de ses recrudescences sont unanimes, l'activité doit être modérée en temps de peste. Un exercice physique intense risquerait de créer une chaleur trop importante dans le corps et non seulement attirerait la peste mais en plus l'activerait plus rapidement. Raymond Chalmel préconise de faire de l'exercice plutôt le matin avant le lever du soleil. Il ajoute qu'il est préférable de rester chez soi, et de marcher lentement, sans s'échauffer<sup>201</sup>. Les maîtres parisiens, et plus encore Jacme d'Agramont déconseillent les bains. Le médecin catalan affirme que

« le bain ouvre les pores du corps par lesquels l'air corrompu entre dans le corps, et provoque une forte impression sur lui ou sur ses humeurs<sup>202</sup> »

Jean Jaume tient le même type de discours. Il énonce ainsi que

« (...) les corps les plus disposés sont les corps chauds et dont les pores sont dilatés et les corps infectés c'est-à-dire ceux qui ont les pores pleins d'humours malignes et les corps qui font une grande dépense, comme les hommes qui abusent du coït ou les habitués des étuves et les hommes qui s'échauffent par de grands labours ou de grosses colères (...)»<sup>203</sup>

Ce passage mêle également des conseils en lien avec l'inanition et la réplétion. Les praticiens sont unanimes en ce qui concerne le coït. Tous conseillent aux hommes de s'abstenir

---

<sup>199</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben... (1335-1362)*, *op. cit.* p. 405.

<sup>200</sup> À propos de l'usage des fruits dans le discours médical, on lira M. NICOURD, « Entre discours médical et pratiques alimentaires. Les fruits au Moyen Âge : un aliment avant la lettre ? », J. CHANDELIER et al. (éd.), *Science et technique au Moyen Âge (XII<sup>e</sup> – XV<sup>e</sup> siècles)*, Vincennes, 2017, p. 321-359.

<sup>201</sup> Médiathèque Ceccano d'Avignon, ms. 5675 f° 60 : *Et ideo tunc in assuetis competit exercitium matutinum ante ortum solis circa medias tercias, et magis valet quam vespertinum et quam post meridiem. Hominibus vero studiosis et potentibus qui soliti sunt exercitari, melius est et tucius semper spaciari in domibus suis lente demambulando et sine calefactione.*

<sup>202</sup> J. ARRIZABALAGA, « Facing the Black Death », *op. cit.*, p. 279.

<sup>203</sup> G. DUMAS, *Santé et société ... op. cit.*, p. 303-331.

d'avoir des relations sexuelles en temps de peste, celles-ci représentant un « risque grave pour le corps » pour reprendre l'expression des maîtres parisiens<sup>204</sup>. Le médecin de Clément VII insiste lui aussi sur ce point : « les actes sexuels doivent alors être évités, à moins qu'ils ne soient permis par les lois. Ce qui est rarement accordé. »<sup>205</sup>

Les « grosses colères » renvoient aux accidents de l'âme. Les sentiments excessifs sont considérés par les praticiens du XIV<sup>e</sup> siècle, comme une cause possible du développement de la maladie chez les hommes. La colère, qui échauffe les humeurs, est donc à exclure en période d'épidémie. Raimond Chalmel proscrit quant à lui toute émotion forte, affirmant que les hommes meurent « de grandes joies » tout autant que de « grandes peurs »<sup>206</sup>. Il mentionne à son tour la colère qui « fait déborder les humeurs », et les rires qui selon lui « hâtent la vieillesse ». Les praticiens conseillent donc de garder une humeur égale s'ils souhaitent se préserver de la peste.

Les diverses mesures préservatives évoquées ont tendance à se confondre avec la thérapeutique proposée par les médecins. Souvent, les médecines et remèdes décrits sont utiles autant pour soigner que pour se prémunir de la maladie. Bien que développés dans la catégorie des cures, il faut donc garder à l'esprit que ces conseils pouvaient aussi être appliqués avant d'être infecté.

### 3) Les thérapeutiques et autres propositions curatives

Les mesures qui sont élaborées ici ne sont pas très différentes que celles qui sont conseillées aux personnes en bonne santé qui souhaitent conserver la santé. La saignée apparaît ainsi comme l'un des principaux conseils qui soient autant préservatif que curatif. L'ensemble des médecins semble d'accord sur son usage. La saignée préventive doit être pratiquée avec mesure.

Jean Jaume, comme ses confrères de 1348, la préconise, mais dans certaines conditions

« Que la saignée soit pratiquée une fois par mois à moins que l'âge ou quelque chose d'autre ne l'en empêche, comme cela apparaît chez les femmes enceintes et les personnes très faibles ou malades, et elle doit être effectuée du côté droit ou gauche

---

<sup>204</sup> J. ARRIZABALAGA, « Facing the Black Death, *op. cit.*, p. 279.

<sup>205</sup> Médiathèque Ceccano d'Avignon, ms. 5675 f° 67 : *Actus etiam venerei tunc vitentur nisi quibus secundum leges pernictuntur. Et illis raro competit.*

<sup>206</sup> *Ibid.*, f° 67 : *In accidentibus vero anime mediocriter se habeant, nam ex magno gaudio quamplures mortui sunt pusillanimes similiter ex timore, quarto de morbo.*

de la tempe, et avant que cela ne soit fait, un bol de pain trempé dans de la crème aigre ou une cuillerée de grains de grenade doivent être consommés<sup>207</sup>. »

Lorsque le praticien établit qu'un patient est atteint de la peste, la phlébotomie n'est pas négociable et doit être effectuée sur le champ. Gentile da Foligno explique même que le médecin doit attendre que le patient perde connaissance pour arrêter la saignée s'il souhaite le sauver<sup>208</sup>. Ces saignements permettaient, selon les postulats de l'époque, d'empêcher le poison d'atteindre le cœur, ce dernier étant transporté par le sang. La position des apostèmes, manifestation de la maladie, indiquait au physicien où la pratiquer. Gentile évoque les plus dangereux : sous l'aisselle gauche, qui correspond à une lésion du cœur, derrière les oreilles pour le cerveau, et sur l'aîne droite, pour le foie<sup>209</sup>, ce qui correspond aux organes principaux. Les mêmes réflexions se retrouvent chez Jean de Tournemire :

« Quatrièmement, un patient avec un tel abcès est traité par phlébotomie, de sorte que dans les deux premiers jours, le bras de la même partie subit une phlébotomie et une grande phlébotomie est effectuée<sup>210</sup>. »

Le traitement des apostèmes est le point suivant abordé par les médecins. Ici, il y a débat autour de la question de l'incision. Les physiciens du pape semblent d'accord : il est préférable de ne pas inciser le bubon. Ils conseillent plutôt des emplâtres et cataplasmes permettant de faire mûrir le bubon afin qu'il se perce naturellement. Guy de Chauliac explique que

« ... les apostèmes extérieurs étaient mûris avec des figues et oignons cuits, pilés et mêlés avec du levain et du beurre, puis étaient ouverts, et traités de la cure des ulcères. Les charbons étaient ventousés, scarifiés, et cautérisés<sup>211</sup>. »

Raymond Chalmel affirme quant à lui que :

« (...) quelques-uns conseillent l'incision de toute cette glande au pli de l'aîne ou sous l'aisselle, prenant bien garde de ne point léser la veine ou l'artère, l'incision devant être faite parallèlement à la longueur du membre (...) En conscience je ne donne ni ne veux donner un tel conseil<sup>212</sup>. »

---

<sup>207</sup> *Archiv für Geschichte der Medizin*, 17, 1925, p. 27 : *Fiat flebotomia semel in mense nisi etas vel aliud prohiberet, ut apparet in pregnante et multum debili vel in pacientibus fluxum, et fiat de basilica dextra vel sinistra et antequam fiat, comedatur bolus panis intinctus in agresta vel plenum coclear de granis malorum granatorum.*

<sup>208</sup> J. ARRIZABALAGA « Facing the Black Death, *op. cit.*, p. 284 : *Et credendum est quod ille febothomie liberant hominem a morte, sed debent fieri usque ad sincopim recuperabilem quam lipothomiam medici vocant idest animi defectionem.*

<sup>209</sup> *Ibid.*

<sup>210</sup> *Archiv für Geschichte der Medizin*, 5, 1911, p. 52 : *Quarto patiens tale apostema curatur cum flebotomia, ita quod in primis duobus diebus flebotometur de brachio eiusdem partis et fiat flebotomia magna.*

<sup>211</sup> E. NICAISE, *La Grande Chirurgie*, *op. cit.*, p. 167-171.

<sup>212</sup> Médiathèque Ceccano d'Avignon, ms. 5675.

En revanche, chaque médecin propose une méthode qui lui est propre pour attirer le venin du bubon vers l'extérieur. Jean de Tournemire détaille toutes les étapes d'un protocole pour traiter ces abcès. En fonction de la place et de l'évolution du bubon, il développe différents traitements à appliquer. Les ingrédients qui composent les emplâtres sont toujours les mêmes : de l'eau ou de l'huile de rose, du vinaigre, de l'huile de camomille, mais aussi des figues, de la levure, de la soude ou encore du sel moulu. Les emplâtres, de compositions différentes, ont pour fonction de faire sortir l'abcès, qui peut être scarifié en dernier recours par le médecin pour aider l'évacuation<sup>213</sup>.

Certaines méthodes sont plus curieuses. Raymond Chalmel mentionne la possibilité de placer des escargots sur le bubon, se demandant toutefois s'il est judicieux d'intégrer les coquilles dans l'emplâtre. Jean Jaume quant à lui propose une méthode bien particulière :

« Contre les apostèmes n'employez jamais les répercussifs ; c'est pourquoi n'y mettez dessus, ni vinaigre, ni plantin ou autre répercussif ; mais mettez des attractifs comme sangsues et limaces, de une à trois. A défaut, employez le cul déplumé d'un coq vivant soupoudré de sel en poudre. Avec le phlébotome sacrifiez l'apostème sans l'inciser en deux ou trois endroits. Et maintenez le susdit cul de coq vivant sur l'apostème jusqu'à ce que l'animal en meure.

Mettez-en immédiatement un autre jusqu'à ce qu'il meure aussi. Renouvelez ainsi jusqu'à ce que le dernier mis reste vivant car alors la matière vénéneuse a été extraite par les susdits coqs<sup>214</sup>. »

Cet extrait qui pourrait presque faire penser à une pratique magique, entre parfaitement dans la rationalité médicale au XIVe siècle. C'est ce que tend à montrer l'étude de Nicolas Weill-Parot à ce propos, du moins en théorie. Il semble en effet peu probable que cette solution ait été employée. L'historien a analysé l'expérience en détail. Pour appliquer le traitement à la lettre,

---

<sup>213</sup> *Archiv für Geschichte der Medizin*, 5, 1911, p. 52 : *Tertio patiens tale apostema curatur us cum eis quae ab extra applicantur. Primo enim expedit, ut in primis diebus duabus inungatur locus apostematis de quatuor in quatuor horis cum modico olei roseacei, ubi sit quinta vel sexta pars aceti insimul bene agitati. Tertia die cum oleo rosaceo, ubi sit tertia pars olei camomillae et tunc tertia die vel in principio quartae diei, nisi contrarium appareat, scarificetur, id est pungatur parum et si necesse fuerit ventosetur. Consequenter applicetur vitellum ovi cum modico salis insimul agitati. Si autem patiens hoc non velit tolerare applicetur salvicum cum ficibus vel fermento per modum emplastri si natura ad interpatura intendat Si vero fuerit retro aures tale apostema supra particulam patientem, fiat prima die dicta inunctio, secunda die loco aceti misceatur oleum camomillae, autem in collo inungatur cum oleo roseaceo olphantivo, ne materia descendat ad cor. Tertia die scarificetur vel applicetur ficus cum sale trito nitro vel cum fermento, si natura ad crepaturam, intendat secundum iudicium ipsius medici. Si vero in alio loco ab emunctoriis principalium membrorum fuerit tale apostema, trahens ad naturam formicae vel carbunculi vel antracis, tunc in tali apostemate primis duobus diebus applicetur annoglossa contrita de quinque in quinque horas. Tertia die vel circa scarificetur et ventosetur, nisi contrarium appareat, et vitellum ovi dictum applicetur.*

<sup>214</sup> Jean Jaume, *Traité de la peste*, op. cit., p. 38.



chaque bubon nécessiterait l'usage de 18 coqs<sup>215</sup>. À raison de trois bubons par malade patient, le médecin devrait donc se procurer 54 coqs pour s'assurer de la guérison de son patient. Si l'on s'en tient au prix des poules, d'après les comptes de la Chambre apostolique à l'époque d'Innocent VI, à raison de 6 sous par poule<sup>216</sup>, traiter un patient coûterait 324 sous, ce qui équivaut à environ 16 livres, c'est-à-dire le salaire d'un barbier à la cour pontificale pour deux mois de travail. Non seulement le traitement est particulièrement onéreux, mais encore faut-il trouver 54 coqs par patient. Au vu du nombre de malades pendant les épidémies de peste, cela relève de l'impossible, sauf pour le pape peut-être.

Le traitement des apostèmes s'accompagne d'autres remèdes : des sirops, des cordiaux et autres breuvages dont les médecins décrivent la composition et la préparation. Jean de Tournemire développe un cinquième point curatif dans son traité :

« Cinquième expédient, pour le patient souffrant d'apostème pestilentiel un lavement du fondement ou bien prendre de la Cassia fistule dissoute dans une décoction de prunes, de raisins secs, de figues sèches, de jujube, et de sébeste, de sorte que celles-ci soient bouillies dans deux livres d'eau, jusqu'à ce qu'elles soient réduites à une demi livre, en évitant cependant d'autres remèdes forts. Enfin je dis que le patient souffrant d'apostème pestilentiel est soigné ainsi, qu'en appliquant un épithème sur le cœur avec de l'eau de rose et du bois de santal et souvent une portion modérée de vinaigre en renouvelant souvent<sup>217</sup>. »

Dans ce passage, le médecin du pape propose deux soins : une décoction à base de plante, et un épithème à appliquer sur le cœur. L'épithème est une médication liquide, donc ni un onguent, ni un emplâtre, que l'on applique généralement sur la région du cœur, du foie ou de l'estomac. La recette de la décoction, par ailleurs, laisse entrevoir les connaissances botaniques du praticien. Il y utilise la cassia fistule qui est une plante en forme de tube, d'où son nom de *fistula*, originaire de l'Inde et du Sud-Est asiatique. On utilise de cette plante -majoritairement toxique- la pulpe des fruits, mais aussi les fleurs et les feuilles, pour leur effet laxatif. À noter qu'elle est encore utilisée aujourd'hui dans certains compléments alimentaires. Le physicien emploie également le sébeste : fruit du sébestier, que l'on retrouve en Iran et en Égypte. Il s'agit d'une petite prune qui aurait des vertus anti-oxydantes, antifongiques et larvicides. Ces vertus

---

<sup>215</sup> N. WEILL-PAROT, « La rationalité médicale à l'épreuve de la peste : médecine, astrologie et magie (1348-1500) », *Médiévales*, 46, Paris, 2004, p. 73-88.

<sup>216</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben... (1335-1362)*, *op. cit.* p. 800, avril 1361 : 12 duodene gallinarum (6 ½ s. pro gallina)...

<sup>217</sup> *Archiv für Geschichte der Medizin*, 5, 1911, p. 53 : *Quinto expedit, ut patiens apostema pestilentielle clisterizetur in principio vel sumat cassiae fistulam dissolutam in decoctione prunorum, uva rum passarum, caricarum, juiubae, sebesten, ita quod talia decoquantur in duabus libris aquae, donec reducatur ad libram semis, alias tamen medicinas fortes evitando. Ultimo dico quod patiens apostema pestilentielle curatur sic, quod epithimetur cor cum aqua roseacea et sandali et modica portione aceti saepe et saepius renovando. Et in hoc tenetur quod ad praesens praeservatio et cura talium apostematum pestilentialum antrosorum.*

renvoient à certaines théories sur l'apparition de vers, fréquente en temps de peste. Gentile da Foligno et Jacme d'Agramont y accordent tous deux un développement dans leurs traités respectifs<sup>218</sup>. Raimond Chalmel propose lui aussi un remède à partir de la cassia fistule et insiste sur son caractère laxatif<sup>219</sup>. Il précise également qu'il s'appuie sur les œuvres d'Avicenne et de Mésué dont il reprend en partie les recettes. La grande majorité des pharmaceutiques et antidotes évoqués dans les traités sont d'ailleurs issus des ouvrages des autorités médicales tels que Galien, Avicenne, Rhazès, Averroès ou encore Pietro d'Abano. Le médecin de Clément VII reprend plus loin, pratiquement mot pour mot, le remède décrit par Jean de Tournemire<sup>220</sup>. On peut supposer qu'ils le tirent tous deux d'une autorité commune, mais aussi que le premier s'est appuyé sur le traité de peste de son confrère.

Parmi les remèdes qui relèvent de la catégorie des solutions buvables, la thériaque occupe une place fondamentale. Déjà les auteurs de 1348 la mentionnent dans leurs traités<sup>221</sup>. La thériaque est une composition pharmaceutique complexe à base d'herbes et de chair de vipère qui est déjà évoquée par Galien. Ce remède est considéré dès l'Antiquité comme un contre-poison. Dans le cadre de la peste, et des vapeurs venimeuses qui infectent l'homme, la thériaque permettait autant de se prémunir de la maladie que de contrer l'action du venin. Guy de Chauliac dans sa relation sur la peste, évoque la recrudescence de 1361 et indique une recette de thériaque pour laquelle il s'inspire d'Arnaud de Villeneuve et des maîtres de Montpellier. Il fait alors possiblement référence aux médecins montpelliérains ayant écrit sur la thériaque<sup>222</sup>. Peut-être est-ce également un renvoi au *Compendium des maîtres parisiens*. Le composé, tel que décrit par Guy de Chauliac est particulièrement complexe :

« graine de genièvre, deux drachmes et demie : girofles, macis, noix muscade, gingembre, Zedoarie, de chacun deux drachmes : des deux aristolochies, racine de gentiane, tormentille, racine de l'hebre tunix, dictame, racine d'enule campane, de chacun une drachme et demie : sauge, ruë, balsamite, mente, polemonie (qui est poulliot ceruin, selon maître Arnaud : ou chelidoine, selon maître Mundun), de chacun une drachme : baies de laurier, doronic, safran, semence d'oseille, semence de citron, basilic, mastic, encens, bol arménien, terre seellée, spode, os du cœur de cerf, ratisseur d'yvoire, perles, fragments de saphir et d'émeraude, corail rouge, bois d'aloës, sandal rouge, et muscatelin, de chacun demi drachme : conserve de rose,

<sup>218</sup> J. ARRIZABALAGA, « Facing the Black Death, *op. cit.*, p. 283.

<sup>219</sup> Médiathèque Ceccano d'Avignon, ms. 5675, f° 73 : *Atiqui multum utuntur cassia fistula fundantes se un dictis Mesuhe et Avicene, qui illa caret acrimine et excessu in laxatione, et presumitur dari in omni etate, ita quod in pueris et pregnantibus ut dicit textus Mesuhé*. Le Cassia est évoqué dans les deux folios suivants.

<sup>220</sup> *Ibid.*, f° 74-75 : *Et quando talis cassia ponitur in decoctione sua communi, cum qua aliqui dant, que est decotio uvarum passarum, jujubarum, sebestem, prunorum et caricarum ; additur tantum sur lubricioni quod facit fluxum et alia mala jam dicta*.

<sup>221</sup> *Ibid.*, p. 282 ; à propos de la thériaque, voir : G. WATSON, *Theriac and mithridatium. A study in therapeutics*, London, 1966.

<sup>222</sup> Je renvoie pour ce point au chapitre 3 et à la bibliographie y étant liée.

conserve de buglosse, conserve de nenuphar, thériaque éprouvée, de chacun une once: pain de sucre, trois livres. Soit fait l'électuaire avec eau de scabieuse, et eau rose un peu camphrée.

J'en prenais comme de la thériaque : et je fus préservé, Dieu aidant, duquel le nom soit béni aux siècles des siècles. Amen<sup>223</sup>. »

Le chirurgien affirme à la fin de son explication que c'est grâce à cette thériaque qu'il a survécu à la nouvelle épidémie. Il confirme ici l'usage mais aussi l'efficacité de ce remède préventif. Dans sa recette, Guy de Chauliac évoque aussi le bol arménien. Ce dernier est également souvent recommandé par les praticiens. Il s'agit de terre sigillée dont l'emploi remonte également à l'Antiquité. Il peut être utilisé seul, ou bien entrer dans la composition de médecines plus élaborées. Les physiciens en préconisent également l'usage pour la suppuration du bubon pesteux. Jean Jaume évoque aussi bien le bol arménien que la thériaque<sup>224</sup>.

Les médecins pontificaux sont aussi auteurs de traités de peste qu'ils composent au moment des recrudescences ultérieures leur permettant ainsi d'avoir déjà un certain recul sur l'épidémie. Ils produisent alors une littérature qui s'attache à fournir une réflexion approfondie sur les causes de la peste. Ce n'est qu'à partir d'une réelle connaissance des causes que le physicien peut établir un diagnostic et proposer des mesures préservatives et curatives adaptées. Les moyens de se prémunir de la peste sont multiples et appartiennent à différentes catégories. Les médecins recommandent évidemment des décoctions et autres remèdes permettant d'éloigner la maladie. Ils mettent également en place un régime qui s'appuie sur les six-choses non naturelles, à la manière d'un régime de santé. Certains conseils, alimentaires notamment, ou à propos des exercices physiques, sont individuels. En revanche, d'autres préceptes revêtent un caractère plus collectif et pourraient être appliqués à une plus grande échelle. Les papes côtoyaient ces médecins au quotidien. Il est facile d'imaginer qu'ils les aient consultés en temps d'épidémie, et peut-être pas uniquement pour leur propre intérêt. La papauté a peut-être fait appel au corps médical pour établir des mesures sanitaires au sein de la ville et en limiter la propagation. Le développement qui suit concerne la collaboration entre autorité pontificale et autorités médicales pour lutter contre la peste qui touche la région à partir de 1348.

---

<sup>223</sup> E. NICAISE, *La Grande Chirurgie, op. cit.*, p. 171.

<sup>224</sup> *Archiv fur Geschichte der Medizin*, 17, 1925, p. 27 : *Velet eciam bolus armenicus quocunq[ue] modo sumptus in parva quantitate et eciam semen citri et radix tormentille et tyriaca et ista tria tenent principatum.*

### III- L'assistance sanitaire mise en place par la papauté

La papauté doit faire face à l'épidémie de peste qui s'empare de l'Europe en 1348, mais aussi à ses recrudescences. Il s'agira ici d'étudier les moyens utilisés par les pontifes pour limiter la propagation de la maladie. Une lutte qui ne consiste pas seulement à protéger la cour et l'entourage pontifical. Des mesures tendent aussi à combattre la peste dans la cité d'Avignon. C'est à ce titre que l'on se propose de parler d'assistance sanitaire. Le pape n'est pas considéré comme un garant de la santé publique. Néanmoins, ces questions ne sont pas exclues de ses pratiques de gouvernement. Dans le cadre de la cour pontificale, la dimension dévotionnelle ou spirituelle et ce qui relève plus directement du sanitaire ne sont pas contradictoires, au contraire. Alors que ces deux dimensions sont souvent opposées, c'est finalement par le spirituel, en particulier par l'action charitable que le pape s'occupe de santé publique. L'enquête menée dans les archives pontificales révèle en effet des changements dans la prise en charge des malades. On note une transformation de la politique hospitalière, qui permet d'offrir des soins à ceux qui en ont besoin. La thérapeutique entre donc dans l'espace hospitalier et dans les quartiers les plus pauvres, grâce à la volonté du pape. L'action sanitaire, si elle existe reste donc à l'état d'assistance, là où, pour certains espaces italiens, on peut déjà parler de la mise en place d'une politique sanitaire<sup>225</sup>.

#### A- Les mesures dévotionnelles du Chef de l'Église

En tant que chef spirituel, on a vu que le pontife a des responsabilités qui lui incombent. Il est donc particulièrement concerné par le mouvement des Flagellants ou les pogroms contre les Juifs. Il a également un rôle à jouer auprès des populations qui attendent de lui une fonction d'intercesseur avec Dieu. Le pontife doit rassurer et donner des garanties religieuses. Avant même de prendre des mesures sanitaires, ce dernier met en place des mesures relatives à la dévotion.

---

<sup>225</sup> M. NICLOUD, « Médecine, prévention et santé publique en Italie à la fin du Moyen Age », P. BOUCHERON et J. CHIFFOLEAU (dir.) *Religion et société au Moyen Age. Études offertes à Jean-Louis Biget*, Paris, 2000, p.483-498.

Clément VI est le premier à faire face à la peste, et dans sa forme la plus agressive. C'est donc celui qui développe le plus de dispositifs spirituels nouveaux, que ses successeurs reprennent ensuite.

Lorsque la peste touche la ville et commence à décimer les populations, le pape décide de ne pas se contenter des messes ordinaires. Il institue alors une messe particulière, pour le temps de peste<sup>226</sup>. Il la compose à l'aide des cardinaux. Ce sermon a pour objectif de protéger de la maladie ceux qui l'entendent et la prononcent. Il la célèbre chaque jour et y demande à la Vierge d'intercéder pour que Dieu « libér(e) son peuple des terreurs de Sa colère »<sup>227</sup>. L'incipit de la messe susdite, éditée par Jules Viard la présente ainsi :

« Messe pour éviter la mortalité, que le seigneur pape Clément Six fit établir dans le collège, avec les seigneurs cardinaux, en l'an du Seigneur mil trois cent quarante-huit. Et il accorda une indulgence de deux cent soixante jours à tous ceux qui entendirent et dirent ladite messe. Et tous ceux qui entendent la messe susmentionnée doivent porter dans leurs mains une bougie allumée pendant les cinq jours suivants sans interruption ; et la mort subite ne pourra pas leur faire de mal. C'est certain et approuvé à Avignon et dans les quartiers d'Avignon<sup>228</sup>. »

Celle-ci sera reprise par tous les pontifes suivants et ce à l'occasion de toutes les épidémies, jusqu'aux XXe siècle, selon l'étude qu'en a faite Étienne Anheim<sup>229</sup>.

La messe prononcée par le Chef de la Chrétienté entre dans un ensemble de décisions prises afin de rassurer les Chrétiens du monde occidental. Il interdit de sonner les cloches aux enterrements, de porter des vêtements de deuil et autres dispositions semblables. Ce qui permet d'éviter aux vivants de réaliser, dans une certaine mesure, la fréquence et le nombre de morts quotidiens<sup>230</sup>. Ce genre de mesures peut facilement être mis en regard des préconisations médicales qui veillent à éviter les émotions tristes. Le discours médical semble donc entrer en ligne de compte dans la prise de mesures. D'autant que cette idée d'éviter les inquiétudes est

---

<sup>226</sup> J. VIARD, « La messe pour la peste », *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. 61, 1900. p. 334-338.

<sup>227</sup> *Ibid.*, p. 338 : *Exaudi nos Deus salutaris noster ; et intercedente beata Dei génitrice semperque virgine Maria, populum tuum ab iracundie tue terroribus libera et misericordie tue fac largitate securum. Per Dominum nostrum Jhesum Christum filium tuum, qui tecum vivit et régnât in unitate Spiritus sancti Deus. Per omnia secula seculorum. Amen*

<sup>228</sup> *Ibid.*, p. 336 : *Missa pro evitanda mortalitate, quam dominus papa Clemens sextus fecit et constitua in collegio, cum dominis cardinalibus, anno Domini millesimo CCCXLVIII. Et concessit omnibus predictam missam audientibus et dicentibus ducentas sexaginta dies indulgentie. Et omnes audientes predictam missam debent portare in manu unam candelam ardentem per quinque dies continue sequentes ; et eis mors subitanea nocere non poterit. Hoc est certum et approbatum in Avinione et in partibus Avinionensibus.*

<sup>229</sup> Voir le Chapitre 3 : les œuvres, p. 111-130 : E. ANHEIM, *Clément VI au travail : Lire, écrire, prêcher au XIVe siècle*, Paris, 2014.

<sup>230</sup> J. BROSSOLLET, « Quelques aspects religieux de la grande peste du XIVe siècle », *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, 64-1, 1984. p. 53-66.

développée dans le traité de Jacme d'Agramont. Le médecin catalan explique en effet, dans la catégorie des accidents de l'âme de son régime de peste :

« ...dans ces temps-là [de peste], il ne faut pas sonner les carillons et les cloches en cas de mort, parce que les malades sont sujets à de mauvaises imaginations quand ils entendent les cloches de la mort...<sup>231</sup> »

Clément VI s'inspire peut-être des conseils de ses médecins, ayant eu accès à ces ouvrages pour prendre de telles précautions. On retrouve en tous cas ces mêmes mesures dans d'autres espaces. À Pistoia, dès 1348, seules les veuves ont le droit de porter le deuil qui est prohibé à tout autre membre de la famille du défunt. Il est également interdit de faire une annonce publique pour les funérailles, de sonner les cloches pour les morts et les enterrements<sup>232</sup>. Toute manifestation extérieure de deuil est ainsi proscrite. Orvieto prend ces mesures avant même l'arrivée de la peste et le deuil est prohibé dès 1347<sup>233</sup>. Venise prend les mêmes mesures à la fin de l'épidémie. Gilles li Muisit rapporte en 1349, à Tournai, qu'au début de l'épidémie, les obsèques se déroulaient de manière traditionnelle et que les cloches sonnaient nuit et jour. Les magistrats décident alors de promulguer des ordonnances qui restreignent l'usage de la cloche au dimanche, défendent le port de vêtements noirs et codifient les inhumations pour les simplifier et éviter les grandes réunions<sup>234</sup>. Cette volonté de limiter la peur – autant pour maintenir le moral des populations, que pour éviter la panique – n'est donc pas l'apanage de l'Église mais fait écho à des préceptes médicaux qui renvoient à l'économie des passions en temps d'épidémie.

Clément VI prend également bien soin de rassurer les angoisses de salut de ses fidèles, dont beaucoup craignent de mourir sans confession. Il accorde ainsi l'absolution générale à tous les Chrétiens mourants de la peste. Il y ajoute des indulgences plénières pour les croyants qui se repentiraient avec contrition. Autre fait à relever, le pape accorde également ces indulgences plénières à ceux qui voudraient bien prendre soin des pestiférés. Tout en apportant le réconfort aux mourants, il encourage la charité des vivants. Il semble d'ailleurs que ses décisions soient appliquées : l'évêque anglais de Bath et Welles impose ainsi aux membres de son clergé de laisser la possibilité aux populations de se confesser aux laïcs en l'absence de prêtre, même un homme à une femme. Il assure que ces confessions seront valables pour la rémission des péchés.

---

<sup>231</sup> J. ARRIZABALAGA, « Facing the Black Death, *op. cit.*, p. 280 : *Per què conseyll que en aytal temps per degun mort no sie sonat seyenn ni campana car molt ne prenem mala ymaginació los malalts can hoensonar los seyenns.*

<sup>232</sup> É. CARPENTIER, *Une ville devant la peste, op. cit.*, p. 94, 95, 121, 132, 133.

<sup>233</sup> *Ibid.*

<sup>234</sup> J.N. BIRABEN, *Les hommes et la peste, op. cit.*, p. 100.

Ces confesseurs du dimanche sont par ailleurs tenus de garder secrets les péchés qui leur seraient révélés sous peine d'excommunication<sup>235</sup>.

Autre élément majeur dans le paysage chrétien post- peste : le jubilé de 1350. L'année sainte est présentée par l'historiographie traditionnelle comme étant décidée par le pape suite aux nombreuses demandes de rémissions qui étaient envoyées à Avignon. Ce qui aurait incité le pontife à désigner 1350 comme année de Jubilé. Boniface VIII, qui en était à l'origine en 1300 avait pourtant fixé sa récurrence tous les cent ans. L'institution de cette année Sainte signifiait pour les fidèles l'absolution et l'accès au Paradis grâce au pèlerinage à Rome<sup>236</sup>.

L'étude récente d'Étienne Anheim montre qu'en réalité, l'idée du Jubilé est envisagée et fixée pour 1350 dès 1343. À la suite du passage à Avignon de l'ambassade romaine fin 1342, qui lui intime de rentrer à Rome, le pape compose un discours qui prend la forme d'un sermon. Dans ce dernier, Clément VI formule la demande d'instituer 1350 comme année jubilaire, suivant le modèle mis en place en 1300 par Boniface VIII :

Vous êtes venus pour demander l'indulgence pleine et salutaire, c'est-à-dire que l'année jubilaire, qui fut établie par Boniface, notre prédécesseur, de centenaire en centenaire, soit désormais établie de cinquantaire en cinquantaire.<sup>237</sup>

Une bulle est également composée en 1343, qui ne doit être publiée qu'en août 1349 et qui établit les règles canoniques pour le jubilé prévu. Les travaux d'Étienne Anheim mettent en lumière le contenu théologico-politique de ce texte, qui n'est donc pas lié à la peste au départ.

Clément VI a pu tirer parti de ce projet au moment de l'apparition de la peste noire. Le jubilé est en effet l'occasion pour les Chrétiens de se faire pardonner leurs péchés. Cette réunion massive pose en revanche d'autres problèmes. La peste touche assez massivement les pèlerins, peu nombreux à revenir de Rome. D'autre part, les relations tendues entre la France et l'Angleterre empêchent les fidèles anglais de se rendre en toute quiétude sur les routes de Rome. L'arbitrage du pontife est alors indispensable.

Le roi d'Angleterre, Édouard III, envoie ainsi le cardinal Richard Fitzralph en ambassade à Avignon, durant l'été 1349. Il souhaite obtenir de Clément VI les indulgences de l'année Sainte

---

<sup>235</sup> J. BROSSOLLET, « Quelques aspects religieux de la grande peste, p. 58.

<sup>236</sup> *Ibid.*, p. 59.

<sup>237</sup> Voir le Chapitre 12 : Un nouveau jubilé, p. 309-316 : É. ANHEIM, *Clément VI, op. cit.*, Paris, 2014 ; Ms. Sainte-Geneviève 240, *Desidero vos*, 27 janvier 1343, *RLS*, 21, f. 147v-153r. Édition de H. SCHMIDINGER, « Die Antwort Clemens' VI. an die Gesandtschaft der Stadt Rom vom Jahre 1343 », dans *Miscellanea in onore di monsignore Martino Giusti*, Cité du Vatican, 1978, II, p. 353 : *Venistis ad impetrandum indulgentiam plenam et salutarem, videlicet, quod annus iubileus, qui fuit ordinatus per Bonifacium predecessorem nostrum, de centesimo in centesimum fiat et ordinetur de quinquagesimo in quinquagesimo.*

pour les royaumes d'Angleterre et d'Irlande, sans avoir à effectuer le pèlerinage romain. Il expose les nombreux dangers qui menaceraient les fidèles anglais qui oseraient le déplacement : d'abord une traversée maritime au cours de laquelle les marins seraient en proie aux brigands et à la peste ; surtout, la guerre de Cent ans qui ferait courir de nombreux risques autant pour le territoire laissé sans surveillance que pour les populations qui seraient dans l'obligation de sillonner la France. Le pontife accepte cette supplique et en août 1349, il impose aux évêques d'Outre-Manche de diffuser l'indulgence plénière de l'année Sainte<sup>238</sup>.

Clément VI s'est ainsi soucié de la communauté chrétienne et a mis en place des mesures pour limiter les mouvements de panique et pour offrir à ses fidèles des sauf-conduits pour le paradis en cette période troublée. Lors des recrudescences épidémiques, les pontifes suivants ont eux aussi été confrontés à la maladie.

La période avignonnaise voit en effet plusieurs autres retours de la peste : Innocent VI y fait face en 1361 ; Grégoire XI est en proie à celle de 1374 ; Clément VII et Benoît XIII affrontent quant à eux les recrudescences de 1382 et de 1397.

## B- Les mesures hospitalières

Les principales mesures charitables et sanitaires de la papauté contre la peste sont liées aux hôpitaux de la ville. L'hôpital médiéval est avant tout un lieu de charité où les nécessiteux sont accueillis. André Vauchez dans son étude sur l'assistance en Occident affirme d'ailleurs que

« l'hôpital médiéval est un endroit où l'on ne distingue pas les pauvres des malades, car il s'agit des mêmes personnes. Ceux qui ont du bien et de la famille se font soigner à domicile : seuls ceux qui sont sans ressources ou sans relations (les pauvres, les étrangers, et les errants) ont recours à la Maison- Dieu qui constitue le plus souvent pour eux l'antichambre de la mort<sup>239</sup> »

Ce sont des établissements religieux dans lesquels sont prodigués les soins de l'âme, parfois du corps, qui passent aussi par la fourniture d'un toit et de denrées alimentaires. L'hôpital dans le monde occidental se développe à partir du XI<sup>e</sup> et surtout du XII<sup>e</sup> siècle. Dans ces premiers

---

<sup>238</sup> J. BROSSOLLET, « Quelques aspects religieux de la grande peste, *op. cit.*, p. 59.

<sup>239</sup> Citation tirée de M. NICOUD, « Hôpital, médecine et pharmacie en Europe (XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles) : quelques jalons d'une longue histoire », *Un trésor à l'Université d'Avignon. La pharmacie de l'Hôpital Sainte-Marthe*, F. MOREIL, C. VIELLESCHAZES (dir.), Avignon, 2018, p. 11-33 : p. 12 ; A. VAUCHEZ, « Assistance et charité en Occident, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle », dans V. BARBAGLI BAGNOLI (éd.), *Domanda e consumi. Livelli e strutture (nei secoli XIII-XVIII)*, Florence, 1978, p. 151-162 : p. 155.



lieux d'accueil, les soins du corps passent essentiellement par la mise en place d'une diète alimentaire, voire d'une pharmacopée. Parfois, un médecin ou un serviteur de l'infirmerie est présent. Il ne s'agit pas encore de l'hôpital au sens moderne, dont la principale fonction concerne le soin des malades par des experts au sens de praticiens compétents, formés et spécialisés<sup>240</sup>. Cela ne signifie pas qu'il n'existe pas au Moyen âge des premières formes de « médicalisation hospitalière » pour reprendre l'expression de Marilyn Nicoud<sup>241</sup>. Les hôpitaux médiévaux revêtent seulement des formes très diverses, où les dispositifs thérapeutiques sont plus ou moins développés<sup>242</sup>. Ces multiples réalités dépendent de l'époque, du lieu mais aussi de l'envergure de l'établissement.

Que la papauté développe ces structures charitables n'est donc pas étonnant. En revanche, il apparaît que l'apparition de la peste et de ses recrudescences fonde la volonté des pontifes d'en renforcer les fonctions médicales. Cela s'inscrit dans un cadre plus large de médicalisation de la structure hospitalière. Déjà au XIII<sup>e</sup> siècle, l'influence du modèle oriental, où les soins du corps tiennent une plus grande place, se fait sentir en Occident<sup>243</sup>. Mais c'est surtout à partir du XIV<sup>e</sup> siècle que les sources témoignent d'une présence plus importante des praticiens au sein de ces établissements<sup>244</sup>. Les papes décident notamment de l'emploi de professionnels de santé pour prendre soin des malades.

#### 1) Un médecin hospitalier payé par la Chambre

Les changements sanitaires qui font suite à la peste sont donc à chercher dans le milieu hospitalier. Les travaux de Daniel Le Blévec montrent une évolution significative de l'implication du pape dans les soins dispensés aux malades dans les hôpitaux d'Avignon<sup>245</sup>. Jusque-là, les hôpitaux avignonnais avaient dans l'ensemble rarement recours aux soins d'un

---

<sup>240</sup> L'historiographie a tendance à le considérer comme une invention du XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle : H. MARLAND, « The Changing Role of the Hospital, 1800-1900 », D. BURNTON (éd.), *Medicine Transformed : Health, Disease and Society in Europe 1800-1900*, Manchester, 2004, p. 31-60 ; U. TRÖHLER, C.-R. PRÜLL, « The Rise of the Modern Hospital », I. LOUDON (éd.), *Western Medicine : An Illustrated History*, Oxford, 1997, p. 160-75 ; W.F. BYNUM, « The Rise of Science in Medicine, 1850-1913 », W. F. BYNUM, A. HARDY, S. JACYNA, C. LAWRENCE, E. M. TANSEY (éd.), *The Western Medical Tradition. 1800 to 2000*, Cambridge, 2006, p. 111-245 : p. 150-162 ; O. FAURE, *Genèse de l'hôpital moderne. Les Hospices Civils de Lyon de 1802 à 1845*, Paris-Lyon, 1982 ; F. DÉMIER, C. BARILLÉ (éd.), *Les maux et les soins. Médecins et malades dans les hôpitaux parisiens au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 2007.

<sup>241</sup> M. NICOUD, « Hôpital, médecine et pharmacie en Europe (XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles), *op. cit.*, p. 11.

<sup>242</sup> P. HORDEN « A Discipline of Relevance : The Historiography of the Later Medieval Hospital », *Social History of Medicine*, 1, 1988, p. 359-374.

<sup>243</sup> F. O. TOUATI, « La terre sainte : un laboratoire hospitalier au Moyen Âge », N. BULST, K.-H. SPIESS (éd.), *Sozialgeschichte mittelalterlicher Hospitäler*, p. 169-211.

<sup>244</sup> M.D. GRMEK, « Le médecin au service de l'hôpital médiéval en Europe occidentale », *History and Philosophy of the Life Sciences*, 4, 1982, p. 25-64.

<sup>245</sup> D. LE BLÉVEC, *La part du pauvre. L'assistance dans les pays du Bas-Rhône du XII<sup>e</sup> siècle au milieu du XV<sup>e</sup> siècle*, 2 vol., Rome, 2000.

pratitien : du moins les comptes n'en faisaient-ils pas mention. D'une part, parce que l'hôpital médiéval a avant tout pour mission le soin des âmes et l'accueil des pèlerins. D'autre part, les soins du chirurgien ou du barbier étant payants, l'établissement n'avait pas forcément les moyens d'en engager un<sup>246</sup>. De grandes disparités existent donc entre les lieux de charité à propos des soins thérapeutiques, en matière de nombre de pratitiens qui y exercent et d'obligations de visite. Les capacités financières des établissements déterminent aussi l'approvisionnement en médicaments<sup>247</sup>. Le coût de la pratique médicale tout autant que l'offre disponible dans la ville doivent être pris en compte pour saisir les différentes réalités hospitalières en fonction des lieux et des époques.

Urbain V décide en 1365 d'engager un chirurgien dont la mission est de visiter les malades des hôpitaux d'Avignon et de ses environs. Peut-être a-t-il été sensibilisé à ces questions par son aumônier secret : Durand André, lui-même licencié ès-arts et en médecine<sup>248</sup>. Clément VI semble avoir lui aussi engagé des médecins pour soigner gratuitement les pauvres atteints de la peste. Mais ce dispositif d'urgence n'était pas pérenne. Maître Jean Catalan lui est payé par la chambre apostolique pour dispenser ses soins aux souffrants, leur prescrire un traitement ou un régime alimentaire adéquat, mais également compléter l'aumône dispensée par le pape<sup>249</sup>. Il est qualifié de « chirurgicus pauperum in civitate Avinionensi » (chirurgien des pauvres de la ville d'Avignon) dans les comptes de 1365 à 1368. Il est encore dans la cité pontificale en 1376, au service du cardinal d'Espagne, sous le titre de *medicus*<sup>250</sup>. Son office de pratitien pour les pauvres d'Avignon lui a peut-être permis d'accéder aux milieux cardinalices et de se faire une place comme familier au sein d'une livrée. La comptabilité du pontificat d'Urbain V renseigne sur ses services. Dès 1365, il reçoit une rémunération confortable de 10 florins par mois pour visiter les 19 hôpitaux de la ville d'Avignon<sup>251</sup>. Cette somme comprend son salaire et l'aumône qu'il est chargé de distribuer aux hospitalisés. D'après les calculs de Daniel le Blévec, la part de l'aumône serait de 2 florins et le salaire du chirurgien s'élève donc à 8 florins<sup>252</sup>. Au même moment, Guy de Puydeval, écuyer et serviteur de l'Aumônerie, est remboursé pour les achats effectués pour les hôpitaux :

---

<sup>246</sup> *Ibid.*

<sup>247</sup> M. NICOD, « Hôpital, médecine et pharmacie en Europe (XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles), *op. cit.*, p. 11.

<sup>248</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 125 ; ADV, G. 9, f. 17 v<sup>o</sup>.

<sup>249</sup> *Ibid.* ; E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 379.

<sup>250</sup> ADV, H. Sainte Catherine, 56.

<sup>251</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1362-1378)*, *op. cit.* p. 332 : 1365, Aug. 31 de mand. pape Guidoni de Podiouallis, scutifero pape, pro expensis et salario mag. Iohannis Cathalani surgici pro presenti mense, eo quia visitavit pauperes infirmos in 19 (!) hospitalibus Avinion. 10 fl.

<sup>252</sup> D. Le BLÉVEC, *La part du pauvre, op. cit.*, p. 553-558.

« ... pour les œufs pour faire des emplâtres et pour les poules nécessaires pour les malades et autres choses nécessaires pour ceux-ci, 5 livres ...<sup>253</sup> »

Donc, non seulement la chambre paye un praticien, mais elle se charge également du régime alimentaire, et des produits nécessaires pour le soin des patients. Ce type de mention apparaît régulièrement dans les comptes après l'apparition de la peste<sup>254</sup>. Avec le temps, les prestations financées par la Chambre s'étoffent. En janvier 1367, Guy de Puydeval, est soldé pour

« Les besoins des pauvres malades et blessés et aussi certains galeux des hôpitaux d'Avignon et en d'autres lieux en dehors de ladite ville, pour le mois de décembre 1366 : 21 florins caméraux, 10 sous 6 deniers ; pour certains onguents et choses nécessaires auxdits pauvres 6 florins caméraux ; pour le salaire de maître Jean Catalan pour ledit mois de décembre, qui a visité lesdits pauvres malades, 10 florins, en tout 37 florins 10 sous et 6 deniers<sup>255</sup>. »

L'évocation des lieux en dehors de la ville révèle que les compétences de Jean Catalan sont désormais requises pour un plus grand nombre de nécessiteux. En avril 1367, le Trésor verse la somme de 104 florins à « Jean Mercier, l'apothicaire du pape, au sujet des médecines dispensées aux pauvres malades gisants des hôpitaux d'Avignon, pour l'aumône spécial, de novembre à avril »<sup>256</sup>. Urbain V mobilise son propre apothicaire pour la fourniture de remèdes dans les établissements de la ville.

---

<sup>253</sup> *Ibid.*, pro ovis ad faciendum emplaustra et pro gallinis necessariis pro infirmis et aliis necessariis pro eisdem 5 l., pro 1 puero orphano nutriendo per spatium 1 anni 12 fl., pro aliis necessitatibus pueri 2 fl.; pro necessariis pauperis mulieris, que iacet in puerperio, 5 fl

<sup>254</sup> *Ibid.*, p. 333 (27 septembre 1366) : de mand. Guidoni de Podiouallis, scutifero suo, pro pauperibus infirmis hospitalium Avin. et aliorum locorum : pro pane, vino, gallinis, mutone, ovis et aliis minutis 15 fl. 5 s. 1 d. ; item pro salario mag. Iohannis surgici, qui infirmos visitavit, pro presenti mense 10 fl. en tout 25 fl. grayl. 5 s. 1 d. ; p. 334 (13 janvier 1366) : de mand. pape Guidoni de Podiovallis pro elemosina speciali pauperibus infirmis hospitalium ville Avin. in mense Dec. 12 l. 14 s. – Mag. Iohanni Cathalani surgico pro speciali elemosina sibi facta, quia visitavit infirmos, 10 fl. ; pro reparatione certorum matarassiorum linteaminum et lectorum hospitalis s. Benedicti 11 l. 10 s. 6 d. ; p. 335 (11 février 1366) : de mandato pape Guidoni de Podiovallis, scutifero pape, pro salario et expensis mag. Iohannis surgici, qui mense Ian. 1366 visitavit pauperes infirmos hospitalium Avin, et pro 2 personis pauperibus, que lese fuerant die purific. b. Marie, et pro 8 paribus linteaminum pro hospitali vocato de Auca 26 fl. grayl. 8 l. 1 s. 6 d. ; p. 336 (30 novembre 1366) : de mandato pape Guidoni de Podiouallis, scutifero suo, pro speciali elemosina facta pauperibus infirmis in hospitalibus Avinion. iacentibus pro eorum necessitatibus mensis Nov. 20 l. 9 s. ; pro vadiis et expensis mag. Iohannis Cathalani surgici, qui infirmos dicto mense visitavit, 10 fl., en tout 27 fl. grayl 1 s. ; pro certis medicinis et aliis receptis de apotheca Iohannis Mercerii, apothecarii pape, pro speciali elemosina facta per papam pauperibus infirmis jacentibus in hospitalibus civitatis Avin. et suburbiis civitatis a 1 Iunii ad 5 Nov. 114 fl. cam. 11 s. d.

<sup>255</sup> *Ibid.*, p. 337 ( 6 janvier 1367) : Guidoni de Podiouallis, scutifero pape, pro necessitatibus pauperum infirmorum et vulneratorum ac cuiusdam scabiosi in hospitalibus Avin. et aliis locis dicte ville existentium in et pro mense Decembris 1366 : 21 fl. cam. 10 s. 6 d. ; pro certis unguentis et rebus dictis pauperibus necessariis 6 fl. camere ; pro salario mag. Iohannis Cathalani pro dicto mense Decembris, qui dicto infirmos pauperes visitavit, 10 fl., en tout 37 fl. 10 s. 6 d.

<sup>256</sup> *Ibid.*, p. 338 (17 avril 1367) : facto computo cum Iohanne Mercerii, apothecario pape, de medicinis pro pauperibus infirmis jacentibus in hospitalibus Avin. pro speciali elemosina a 6 Nov. ad 11 aprilis : 104 fl. Ad grayl. 4 s. 11 d.

Tout au long de son pontificat, Urbain V a choisi de développer le système de soins au sein des établissements hospitaliers, d'abord à l'intérieur de la cité, puis en dehors. Aux services d'un chirurgien, il a associé ceux de son apothicaire pour fournir aux malades des soins complets.

Cette volonté des autorités d'engager et de solder des praticiens au service de la ville et de ses habitants n'est pas une innovation. En matière de santé, l'Italie reste en avance sur le reste de l'Europe<sup>257</sup>. Les communes de la péninsule mettent en place de manière précoce des médecins « condotti ». Ces praticiens communaux sont eux aussi pensionnés par les autorités de la ville<sup>258</sup>. C'est la première forme de médecin public, dont les soins ont d'abord pour objectif l'utilité commune. Il n'est pas impossible que le pontife, ou ses médecins, se soient inspirés de ce modèle, transposé ici aux seules structures charitables. Orvieto dispose par exemple de deux médecins pensionnés par la ville, dispositif qui ne dépend pas de la charité chrétienne, dès avant la peste. L'épidémie revalorise le statut de ce type de praticien. Ils sont peu rémunérés avant 1348 : environ 25 livres par an. En octobre 1348, les autorités d'Orvieto engagent le maître de médecine Matteo fu Angelo pour une rémunération de cent livres par an, la peste et sans doute le manque de médecin suscitant une très forte augmentation des rétributions. Que ce soient les communes ou les seigneurs des villes, tous cherchent ainsi la collaboration du corps médical, qui traduit une préoccupation de leur part pour les habitants sous leur protection. Cela est d'autant plus vrai en période de peste : d'une part à cause du nombre de malades qui relève d'un problème de santé publique ; d'autre part pour le risque que prennent les praticiens en continuant d'exercer auprès des pestiférés.

Grégoire XI, directement touché par l'une des recrudescences de la peste, en 1374, va plus loin encore. Il enrichit les prérogatives des médecins et engage un personnel plus fourni. Le pape met ainsi sur pied un système sanitaire et un contrôle des populations pauvres et plus sujettes aux maladies.

## 2) Un système de soins hospitaliers en développement

Grégoire XI commence par nommer un responsable de l'assistance hospitalière du Saint-Siège : Jean de Fulhos. Ce dernier reçoit chaque mois une somme de plusieurs centaines de

---

<sup>257</sup> Voir : G. COSMACINI, *Storia della medicina e della sanità in Italia. Dalla peste nera ai giorni nostri*, Rome-Bari, 2005, p. 5-43.

<sup>258</sup> Voir V. NUTTON, « Continuity or Rediscovery? The City Physician in Classical Antiquity and Medieval Italy », *The Town and State Physician in Europe, from the Middle Ages to the Enlightenment*, A.W. RUSSEL (éd.), Wolfenbüttel, 1981, p. 9-46 ; M. NICLOUD, « Pratiquer la médecine dans l'Italie de la fin du Moyen Âge : enquête sur les statuts communaux et les statuts de métier », dans J. VONS (dir.), *Pratique & pensée médicales à la Renaissance*, Paris-Tours, 2009, p. 9-23.

florins de la part du Trésor pontifical<sup>259</sup>. Cette somme, qu'il touche tous les trois à quatre mois, comprend le paiement des aumônes, de l'alimentation et des médicaments attribués aux malades mais aussi le salaire du médecin qui s'en occupe. Sous ce nouveau pontificat, ce n'est plus un chirurgien mais trois médecins (en 1375) qui sont rémunérés par Jean de Fulhos. Ce dernier est aussi en charge de la distribution de pain blanc aux orphelins et aux hospitalisés<sup>260</sup>. Daniel le Blévec va même jusqu'à dire que l'activité de Jean de Fulhos s'apparente presque à l'administration « d'un « ministère de la santé et des affaires sociales », s'il ne se limitait pas à la seule ville d'Avignon »<sup>261</sup>. Sans aller jusque-là, il est sûr que cela relève d'un souci du pape pour la prise en charge des malades de sa cité. Cela représente aussi un coût financier non négligeable : par exemple, d'avril à juin 1375, les dépenses hospitalières lui reviennent à 721 florins communs<sup>262</sup>.

Les praticiens engagés n'interviennent plus seulement dans les hôpitaux mais sont également chargés de visiter les malades des quartiers pauvres de la ville, les « bourguets », des lieux qui regroupent les populations les plus pauvres d'Avignon et où les conditions sanitaires sont très précaires. Parmi les trois médecins pensionnés, maître Nicolas est officiellement salarié par la Chambre en tant que « médecin des pauvres ». Quant aux deux autres, ils sont plutôt payés à la tâche. En février 1376, Jean de Fulhos verse la somme de 8 florins à l'un des deux médecins « qui a soigné deux hydropiques »<sup>263</sup>.

Jean de Fulhos est également chargé de se procurer les remèdes nécessaires auprès des apothicaires : les comptes font ainsi état d'électuaires, d'onguents, d'huiles, de tisanes,

---

<sup>259</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1362-1378)*, op. cit. p. 473 (1373) : Fév. 26 *per cedula[m] d. thesaurarii Iohanni de Fulhosio, alias dicto Ivio, pro ceryis medicinis et amplastris ac salario pro medica[m] per ipsum solutis pro pauperibus informis ville et suburbicis civitatis Avinion. ex commissione speciali per papam ratione elemosine a mense Oct. usque ad 11 Febr. 40 fr. 150 l. avin.* ; p. 475 (1373) : Déc. 24. *Iohanni de Fulhesio alias Ivion curiam Rom. Sequenti pro medicinis et aliis necessariis factis ministrari pauperibus infirmis hospitalium Avin., salario medicorum et chirurgicorum et aliis elemosinis erogatis per eum pauperibus indigentibus a 16 Iunii ad 30 Nov. : 324 fr. 11 s. 5 d.* ; p. 520, 30 nov. 1374 (302 fl. cam. 16 s.) ;

<sup>260</sup> *Ibid.* p. 486 (1373) : Okt. 19 *pro 3 peciis panni de burello ab ipsis emptis per Iohannem de Fulhesio alias Ivion dandis pauperibus orphanis et pupilis (13 fl. Pro pecia) 39 fl. curr.*

<sup>261</sup> D. Le BLÉVEC, *La part du pauvre*, op. cit., p. 553-558.

<sup>262</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1362-1378)*, op. cit. p. 619-620 (1375) : Avr. 3 *computavit Iohannes de Fulhesio alias Ivion de expensis administratis de mandato pape pauperibus hospitalium et suburbium civitatis Avinion. in mensibus Nov. – Febr. : pro unguentis, jolep, oleis, elctuariis, amigdalibus, speciebus, zucara et pluribus aliis necessariis pro infirmis hospitalium etc. 49 l. 14 s. 8 d. etc., item a 8 Nov. ad I Marcii pro visitationibus infirmorum et mulierum pauperum parturientium, burgetis, telis etc. 12 l., pro medico 188 l. 2 s.* ; Avr. 12 *Iohanni de Fulhesio alias Ivion pro medicinis ... ac pro salariis medicorum ipsos visitandum 200 fl. com.* ; Juin 16 *dazu pro visitationibus burgorum et aliorum infirmorum extra hospitalia in diversis locis existentium in 3 mensibus 276 fl. (en tout) 721 fl. com.*

<sup>263</sup> Les hydropiques sont des personnes atteintes d'hydropisie, ce qui se traduit par un enfllement des membres, causé par une abondance d'eau. Ce qui est causé par de mauvaises conditions d'hygiène et d'alimentation.

d'amandes, de sucre ou encore d'épices<sup>264</sup>. Il achète également des produits nobles, comme des poulets ou des agneaux, que les médecins jugent nécessaires au rétablissement des malades<sup>265</sup>. Le responsable est également en charge des fournitures indispensables aux soins comme le bois de chauffage pour les bains, la toile qui permet de fabriquer les pansements mais aussi les suaires pour les morts<sup>266</sup>. Si toutes ces mesures interviennent à la suite de la peste, elles ne sont pas pour autant une innovation de la part de la papauté. De même, ces changements dans la conception de l'hôpital médiéval, qui de soins charitables passent à des soins médicaux, sont perceptibles dans l'ensemble de l'Occident, comme on l'a vu plus haut<sup>267</sup>.

Il faut d'ailleurs attendre un siècle et le départ des papes de la cité, pour observer à Avignon l'institutionnalisation d'un système médical au sein de l'un des établissements de la ville. L'hôpital Sainte-Marthe d'Avignon est fondé en 1354. En 1481, il devient un hôpital communal et emploie un praticien uniquement lors des épidémies de peste. Il faut attendre le XVI<sup>e</sup> siècle pour voir la mise en place de réelles mesures médicales. En 1513, la ville recrute un chirurgien pour l'hôpital. En 1544, l'établissement se dote d'une apothicairerie : jusque-là, un apothicaire de la ville fournissait les médecines demandées par le chirurgien. Dans le même temps, deux médecins sont embauchés et logés au sein de la structure<sup>268</sup>. La construction d'une véritable fonction médicale de l'hôpital Sainte-Marthe relève donc d'un long processus.

La peste joue donc probablement un rôle d'accélérateur dans l'intérêt que portent les pontifes aux malades de leur cité, un intérêt qui se traduit par le développement de mesures médicales concernant les structures hospitalières de la ville où chirurgiens, médecins et apothicaires jouent un rôle central. Cette préoccupation n'est pas pour autant l'apanage du pape. Katharine Park observe les mêmes mesures pour la ville de Florence. Elle évoque la coopération

<sup>264</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1362-1378)*, *op. cit.* p. 619-620 (1375).

<sup>265</sup> *Ibid.*, p. 585 : 2. Sept. (Dominica) pro 26 lb. de mutone 15 s. 2 d., pro aliis carnibus 5 s., pro I pulla pro infirmis 6 s., pro fructibus et aliis 2 s. ; 3. Sept. pro 28 lb. de mutone 16 s. 4 d., pro aliis carnibus 8 s., pro I pulla pro infirmis 5 s., pro sinapio et fructibus 18 d. ; 4. Sept. pro 26 lb. de mutone 15 s. 2 d., pro aliis carnibus 9 s., pro I pulla pro infirmis 6 s., pro fructibus et aliis 12 d. ; 5. Sept. (Mercurii) pro 24 lb. de mutone 14 s., pro I pulla 6 s., pro piscibus, ovis et aliis pro illis, qui non comederunt carnes, 7 s., pro fructibus 12 d. ; 6. Sept. (Iovis) pro 26 lb. de mutone 15 s. 2 d., pro aliis carnibus 8 s. pro I pulla pro infirmis 6 s., pro fructibus 12 d. ; 7. Sept. (Veneris) pro piscibus, ovis et aliis 24 s. ; Pro 8 lb. amigdalarum pro usu coquine et pro infirmis (je 2 s.) 16 s. Pro i libra zuchari pro infirmis 10 s. ; pro avenato, amidone etc. 7 s. 6 d.

<sup>266</sup> D. Le BLÉVEC, *La part du pauvre*, *op. cit.*, p. 553-558.

<sup>267</sup> M. D. GRMEK, « Le médecin au service de l'hôpital médiéval en Europe occidentale », *History and philosophy of the life sciences*, 4, 1982, p. 25-64.

<sup>268</sup> M. NICOD, « Hôpital, médecine et pharmacie en Europe (XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles), *op. cit.*, p. 11 ; P. PANSIER, *Histoire de l'hôpital Sainte-Marthe d'Avignon*, Avignon, Bibliothèque Municipale, ms 5699, chap. IX ; *Id.*, « Le service médical à l'Hôpital Ste-Marthe du XIV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Cahiers de pratique médico-chirurgicale*, 4-2, 1930, p. 63-74 ; *Id.*, « La pharmacie à l'Hôpital d'Avignon aux XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Id.*, 5-3, 1931, p. 167-172 ; *Id.*, « Internes et sage-femmes de l'Hôpital d'Avignon aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Id.*, 5-5, 1931, p. 267-273.

d'un ensemble d'institutions de santé : la commune, la guilde des docteurs, apothicaires et marchands, mais aussi les ordres religieux. Parmi les mesures décidées par ce consortium figure l'augmentation du nombre et de la capacité des hôpitaux et l'augmentation du budget des médecins pour les pauvres<sup>269</sup>.

### C- L'assistance sanitaire à Avignon

Les papes d'Avignon ont donc agi et mis en place des mesures hospitalières au sein de leur cité afin de lutter au mieux contre l'épidémie et ses recrudescences. Ces dispositions sont essentiellement liées à la charité et aux hôpitaux de la ville, ce qui n'a rien d'étonnant compte tenu du caractère spirituel du pouvoir pontifical. Mais ont-ils mis en place d'autres mesures sanitaires, comme ce peut être le cas ailleurs en Europe ? En Italie, les communes, bien avancées sur les questions d'hygiène et de santé dès avant la peste, font preuve d'audace. Les conseils de ville mettent en place des politiques originales et qui ne seront reprises que bien plus tardivement dans les autres espaces européens. Qu'en est-il des autres grandes cours du temps ? Les souverains de France et d'Aragon sont-ils plus avancés en ces matières que les pontifes ? S'appuient-ils sur les conseils de leurs praticiens ? Ces questions sont centrales pour situer l'action de la papauté contre la peste dans le paysage européen.

#### 1) Comprendre la maladie

Clément VI est le pontife le plus malmené par l'épidémie. On a déjà suggéré le caractère soudain de la peste de 1348. Il est confronté à une situation d'urgence. Lors de cette première épidémie, il se tourne vers son médecin personnel Guy de Chauliac pour le conseiller au mieux. Il ordonne alors l'autopsie de pestiférés afin de mieux connaître la maladie. La lettre du 27 avril 1348 envoyée par le chantre de Saint-Donatien en témoigne :

« Le Pape a fait faire des recherches sur l'origine du mal, dit-il, et a fait pratiquer des autopsies qui montrent soit des aposthèmes, soit une infection des poumons ou des intestins.<sup>270</sup> »

Guy de Chauliac, rappelons-le, est tour à tour qualifié de médecin ou de chirurgien, il a aussi étudié l'anatomie à Bologne. Il est probable qu'il soit non seulement à l'origine de cette décision, mais qu'il en ait aussi été l'instrument. Cette mesure n'est pas anodine et démontre

---

<sup>269</sup> K. PARK, *Doctors and Medicine, op. cit.*, p. 6 et p. 85 et suiv.

<sup>270</sup> J.-N. BIRABEN, *Les hommes et la peste, op. cit.*, p. 51.

bien la volonté du pape de protéger sa population de ce fléau en s'efforçant d'en comprendre la nature. L'autopsie est déjà utilisée dans le cadre judiciaire en Italie avant l'arrivée de la peste<sup>271</sup>. Les autorités d'Avignon ne sont d'ailleurs pas les seules à employer cette méthode, puisque Florence et Pérouse en font aussi usage en 1348<sup>272</sup>.

Les traités de peste rédigés par des médecins pontificaux lors des recrudescences apparaissent également comme des moyens pour la papauté de disposer de connaissances qui permettent d'en limiter la propagation. D'autant que les praticiens sont prolixes en mesures préservatives dans leurs ouvrages. Il est plus que probable que les pontifes y aient eu accès et en aient tenu compte dans la mise en place de leur assistance sanitaire.

## 2) Les mesures d'intervention sanitaires

### a- Les mesures générales

En Italie, dès avant l'arrivée de l'épidémie, les autorités communales ont conscience des enjeux sanitaires. La ville de Florence, par exemple, établit des statuts sanitaires plusieurs années avant la peste. Promulgués entre 1321 et 1324, ces *Statuti sanitarii*, portent sur trois points : un ravitaillement suffisant, la surveillance de la qualité des viandes et autres aliments, et surtout, le contrôle de la santé des habitants de la ville. Avec l'arrivée de l'épidémie en 1348, ce type d'ordonnances se multiplie. Dès juin 1348, Pistoia publie un *Ordinamenta sanitaris tempore mortalitatis*<sup>273</sup>. Cette ordonnance regroupe vingt-trois règlements rédigés par le gouvernement de la ville. Ces derniers concernent des problématiques classiques telles que le désordre social, la pollution de l'air et de l'eau, la gestion des déchets, l'accès et la qualité de la nourriture<sup>274</sup>. De nombreuses villes prennent aussi des mesures pour limiter l'entrée dans la ville des étrangers en provenance de lieux infectés. En témoignent les cas de Milan, Parme ou même Gloucester en Angleterre. En 1348, les autorités de la ville de Florence ne se contentent pas d'interdire l'accueil des personnes infectées. Elles limitent la prostitution et établissent une commission pour réguler les problèmes de santé publique<sup>275</sup>. À Rodez, les consuls décident de la construction d'un nouvel hôpital afin de faire face au mieux à la multiplication des

---

<sup>271</sup> J. SHATZMILLER, *Médecine et justice en Provence médiévale. Documents de Manosque 1262-1348*, Aix-en-Provence, 1989 ; J. CHANDELIER et M. NICOD, « Entre droit et médecine : les origines de la médecine légale en Italie (XIIIe-XIVe siècles) », dans *Les frontières des savoirs, Id.* et A. ROBERT (dirs.), Rome, 2015, p. 233-293.

<sup>272</sup> K. PARK, *Doctors and Medicine, op. cit.*, p. 4, 97.

<sup>273</sup> On consultera R. HORROX (trans. and ed.), *The Black Death: A Reader*, Manchester, 1994, p. 194-205.

<sup>274</sup> Pour leur analyse, voir : G. GELTNER, « The Path to Pistoia: Urban Hygiene Before the Black Death », *Past & Present*, 246-1, 2020, p. 3-33.

<sup>275</sup> K. PARK, *Doctors and Medicine, op. cit.*, p. 34 et suiv.



pestiférés<sup>276</sup>. Si on ne retrouve pas de politique aussi avancée en Avignon, pour autant, les pontifes, et en particulier Clément VI, ne restent pas inactifs.

#### b- Isoler les malades

Les médecins dans leurs traités évoquent tous l'importance de fuir le contact des pestiférés, vivants, mais aussi morts. Ils insistent sur l'infection de l'air que peuvent provoquer les cadavres en décomposition. Avec le nombre de morts considérable qu'entraînent les épidémies, cela devient une préoccupation centrale pour les gouvernants. Le procédé le plus simple consiste simplement à enfermer les souffrants dans leurs propres maisons. À Milan, les portes et les fenêtres des habitations des premiers atteints de la peste sont ainsi barricadées. D'autres choisissent l'exil plutôt que la séquestration. À Reggio, Bernabo Visconti expulse les malades de la cité en 1374. Ce procédé est repris en France et en Suisse, tout au long des XIVe et XVe siècles. À Avignon, en 1348, Clément VI fait preuve d'originalité et d'innovation pour isoler les malades.

Le pape d'Avignon achète un terrain situé dans une boucle de fortifications. Il y fait construire des petites maisons en bois à l'écart de la cité afin d'y soigner et d'isoler les pestiférés<sup>277</sup>. Ces sortes de cabanes sont faciles à construire mais aussi à détruire. Lorsque l'épidémie est passée, il suffit d'y mettre le feu pour désinfecter le lieu. Clément VI opte donc pour une solution qui ne nécessite ni l'enfermement, ni l'expulsion, mais tient compte des mises en garde des praticiens pour maintenir les malades à l'écart des personnes saines. Cette solution se répand ainsi rapidement, et d'après Jean-Noël Biraben, l'usage en devient même général<sup>278</sup>.

Les recrudescences donnent lieu à des politiques de mise à l'écart encore plus audacieuses en Italie. Le 17 janvier 1374, le comte Barnabo Visconti impose des règles d'isolement dans la ville de Reggio en Émilie-Romagne. Mais la ville de Raguse est la plus avancée encore. En 1377, cette commune qui dépend de Venise et qui se situe dans l'actuelle Croatie invente la première quarantaine. Le 27 juillet, 34 conseillers sur 47 décident de la mise en place d'un isolement de 30 jours pour tous les étrangers ayant côtoyé des lieux infectés. Les voyageurs qui arrivent par navire sont isolés sur l'île de Mrkan, ceux qui viennent par les chemins patientent à Cavtat. Venise s'aligne sur cette décision et l'étend à 40 jours. Marilyn Nicoud explique cette durée par des références aux autorités médicales de l'époque. Les autorités arabes distinguent

---

<sup>276</sup> J.N. BIRABEN, *Les hommes et la peste, op. cit.*, t. II, p. 102.

<sup>277</sup> *Ibid.* p. 169.

<sup>278</sup> *Ibid.*

en effet deux catégories de maladies : les maladies chroniques dont on ne peut déterminer la durée ; les maladies aiguës, qui n'excèdent pas les 40 jours<sup>279</sup>.

Outre l'isolement, les médecins préconisent aussi d'éviter tout rassemblement. Ainsi, les foires et les marchés sont sous surveillance voire supprimés dans les villes de Venise, Florence, ou encore à Saint-Rambert en Dauphiné. Les pontifes ne semblent pas attacher trop d'importance à ces mesures préventives. Non contents de ne pas prendre de réformes particulières dans ce sens, en tant que chefs de la Chrétienté, ils ont même tendance à encourager les processions. Ils s'opposent en cela aux recommandations de leurs propres praticiens.

### c- Isoler les morts

L'isolement des morts fait aussi l'objet des préoccupations de Clément VI. C'est un problème qui se pose à toutes les communautés et qui existait déjà dans les pestes antiques. Procope le décrit dans son récit sur la peste justinienne, en évoquant les difficultés des autorités à faire retirer les cadavres pourrissant dans les rues et les maisons. Les cimetières ne peuvent plus accueillir personne, les familles enterrent leurs morts dans les jardins, les citernes sont également utilisées, ce qui pose de graves problèmes sanitaires. En 1348, la situation est identique. Le pape fait alors édifier un nouveau cimetière pour accueillir les nombreux cadavres de pestiférés, là encore, loin de l'agglomération urbaine<sup>280</sup>. La notion de contamination par l'air corrompu qui émane des cadavres comme le caractère contagieux de l'épidémie a donc bien été pris en compte par le pape. D'autres cités font le même choix. Raguse fait aussi construire de nouveaux cimetières aux environs de la ville, à cause de la saturation de ceux qui existent déjà. L'évêque Ralph Stratford à Londres, fait preuve d'une plus grande précaution encore. Il se dote d'un terrain, que les Londoniens finissent par surnommer « no man's land ». Il fait construire, tout autour de ce dernier, un mur de pierres. C'est là que les morts de la peste sont enterrés, autant pour contenir les cadavres qui n'ont plus de places dans les premiers cimetières que pour en tenir les vivants à distance<sup>281</sup>.

---

<sup>279</sup> M. NICLOUD, « Du côté des médecins. La grande peur de contagion », *L'Histoire*, 509-510, Paris, 2023, p. 56-60.

<sup>280</sup> P. PANSIER, « Le cimetière et la chapelle de Champfleury », *AACV*, 1928, p. 91- 101.

<sup>281</sup> Il s'agit du cimetière d'East Smithfield, sur lequel on lira I. GRAINGER, D. HAWKINS, L. COWAL, R. MIKULSKI, *The Black Death Cemetery, East Smithfield, London*, Londres, 2008. Plus généralement sur les liens entre cimetières et épidémies, on consultera D. CASTEX, et S. KACKI, « L'impact des épidémies sur les usages funéraires du passé : Faits archéologiques *versus* idées reçues », C. TREFFORT (éd.), *Le cimetière au village dans l'Europe médiévale et moderne*, Toulouse, 2015, p. 233-251.

L'idée de putréfaction émanant des corps, et pouvant être à l'origine de la peste, s'insinue donc progressivement dans les sociétés de ce milieu de XIVe siècle. Certaines communautés italiennes en tiennent compte et prennent des mesures plus audacieuses. Dès 1347, à Catane, plutôt que d'enterrer les corps des pestiférés des réfugiés messinois, ces derniers sont brûlés.

La peste est un bouleversement pour les sociétés médiévales de ce milieu du XIVe siècle. Elle entraîne la mort de deux tiers de la population et met en péril les structures administratives et ecclésiastiques de l'espace européen. Les cours sont touchées, de même que les dignitaires de l'Église, qui jouent un rôle essentiel dans l'encadrement des populations. Le pape, nouveau propriétaire de la ville d'Avignon, et chef de la Chrétienté, doit donc assumer ses fonctions de souverain temporel de la cité mais aussi ses fonctions spirituelles. Plus que les autres souverains européens, il est impliqué dans les dérèglements populaires et fervents qui suivent l'arrivée de l'épidémie. Il se doit de prendre position pour ou contre les flagellants et les pogroms qui se multiplient à partir de 1348. Lui revient également la charge de renouveler le personnel ecclésiastique dans l'ensemble des territoires chrétiens.

En tant que souverain temporel, il a désormais pour mission de protéger et prendre soin de la population d'Avignon, mais aussi de ses courtisans, familiers et autres membres de son administration. Entouré de nombreux médecins qui prennent soin de sa santé, le pontife semble s'être appuyé sur leurs conseils pour la mise en place d'une assistance sanitaire. Celle-ci s'inscrit tout d'abord dans le cadre d'une plus grande médicalisation des hôpitaux médiévaux, ce qui traduit le souci des souverains de prendre soin des malades et nécessiteux, dans le cadre d'une épidémie. Mieux soigner relève désormais de l'utilité publique. D'autres mesures sont plus éloignées du cadre charitable et se rapprochent de ce que l'on trouve dans l'espace italien. L'isolement des malades et des morts est ici central. La volonté de comprendre la maladie apparaît également comme une préoccupation de la cour. En témoignent notamment les traités de peste rédigés par les médecins les plus proches des pontifes. Dans ces derniers, les experts de la science médicale tentent de comprendre les causes de la maladie afin de proposer des moyens de la combattre. On voit donc apparaître une collaboration entre médecins et souverains, tandis que les recommandations médicales pénètrent au sein de la société profane.

Le médecin se construit alors une figure d'expert, détenteur de la science médicale, apte à lutter contre la maladie. La peste a ainsi accéléré ce processus de professionnalisation des acteurs de santé. C'est d'ailleurs dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, que les autorités font appel de manière plus récurrente aux physiciens en tant qu'experts. Ils vont être désormais convoqués dans les procès de manière fréquente.

## CHAPITRE 6 : UN MILIEU MEDICAL ACTIF DANS LE CADRE URBAIN

Au cours du XIV<sup>e</sup> siècle, la profession médicale se constitue par la formation d'un milieu de praticiens instruits à l'université, sanctionnés par un diplôme attestant de leurs capacités. Ils évoluent dans les milieux curiaux, où ils bénéficient d'un statut de familiers leur donnant accès à des liens privilégiés avec les seigneurs. La figure émergente du savant va alors de pair avec celle de l'expert. En tant que spécialiste, le médecin est désormais requis pour donner un avis, un conseil, qui n'est pas simple opinion car il s'appuie sur son expérience, sur des situations où ses connaissances permettront d'éclairer la décision de justice. Lieu privilégié de l'expertise<sup>1</sup>, le tribunal fait de plus en plus appel à différents professionnels. Les témoignages des médecins constituent désormais des éléments de preuve. Ces derniers sont payés pour leurs consultations faisant apparaître une nette distinction entre le simple témoin d'une opinion commune, et l'avis reconnu de l'expert<sup>2</sup>. Si la situation d'expertise existe, les termes d'« experts » et d'« expertise » n'existent toutefois pas en tant que tels au Moyen âge, puisqu'ils n'ont pas d'équivalents latins. Le vocabulaire employé est varié : *consilium* (conseil ou recommandation), *examinatio* (examen), *inquisitio* (enquête), *relatio* (rapport) ou encore *iudicium* (jugement). Les multiples mots de l'expertise renvoient à la variété des acteurs et des situations dans lesquelles ils interviennent<sup>3</sup>.

Le recours au praticien dans un cadre juridique se développe conjointement avec une codification du droit écrit. La notion de médecine légale naît ainsi en Italie au cours du XIII<sup>e</sup> siècle. Le contexte italien réunit en effet tous les prérequis permettant sa constitution : l'appel au médecin fait partie des législations communales, notamment des cités du Nord et du Centre ; de nombreux diplômés de médecine d'universités de renom, telle Bologne, circulent dans la péninsule ; et des juristes compétents réfléchissent à ces questions, tentant de conjuguer droit

---

<sup>1</sup> Sur la notion d'expertise voir M. NICOUD, « Faut-il historiciser l'expertise ? L'autorité de l'expert en médecine dans les sociétés antiques et médiévales », *Histoire, médecine et santé*, 18, 2020, p. 9-25.

<sup>2</sup> Sur ces questions voir : M. ASCHERI, « *Consilium sapientis*, perizia medica e res iudicata: diritto dei 'dottori' e istituzioni comunali », dans S. KUTTNER et K. PENNINGTON (éd.), *Proceedings of the Fifth Int. Congress of Medieval Canon Law*, Cité du Vatican, 1980, p. 533-579 ; C. LEVELEUX-TEIXEIRA, « Savoirs techniques et opinion commune : l'expertise dans la doctrine juridique médiévale (XIII<sup>e</sup>- XV<sup>e</sup> siècle) », *Experts et expertise au Moyen Âge*. *Consilium quaeritur a perito*, XLII<sup>e</sup> colloque de la SHMESP, Oxford, 31 mars-3 avril 2011, Paris, 2012, p. 117-131.

<sup>3</sup> M. NICOUD, « Faut-il historiciser l'expertise ?, *op. cit.*, p. 17.

et médecine<sup>4</sup>. On trouve des exemples de ces expertises médico-légales à la cour pontificale, dès le XIIIe siècle. C'est sous Innocent III, un pape très souvent associé à la promotion de l'anatomie, qu'interviennent les plus anciens examens médicaux lors de procès. Ces attestations sont connues par deux lettres datées de 1209. Décisions judiciaires prises par le pontife, elles témoignent de l'intervention des acteurs de santé pour établir les responsabilités des parties concernées dans le cadre de meurtres. Innocent III sollicite dans un premier cas des médecins renommés pour examiner le corps d'un homme mort par homicide. Pour le second cas, des médecins et chirurgiens examinent le cadavre de la victime. Le pape fait proclamer publiquement leur verdict, ce qui atteste de leur autorité en ce domaine. Dans les deux affaires, les examens pratiqués ne sont pas des autopsies – puisque le corps n'est pas ouvert – mais les connaissances médicales y sont centrales<sup>5</sup>.

Les autorités ecclésiastiques n'hésitent pas à recourir aux physiciens dans leurs tribunaux, et notamment dans les cas de procès de canonisation. Les dépositions des médecins confirment l'incurabilité des maladies. Elles avalisent ainsi les dépositions des témoins qui viennent dire que le saint a soigné là où le médecin a échoué. Affirmant l'impossibilité des voies thérapeutiques, l'expert consolide l'idée du miracle<sup>6</sup>. En dehors des affaires criminelles, autorités municipales et souverains s'attachent des praticiens pour statuer sur les cas de lèpre dans les tribunaux. La fonction du physicien est de déterminer si l'accusé est bien atteint de la maladie<sup>7</sup>. S'il est déclaré lépreux, il est isolé de la société et placé dans une maladrerie ou une léproserie. On a également vu que l'épidémie de peste de 1348 et ses recrudescences ont été le terreau de nouvelles fonctions médicales dans lesquelles on retrouve l'expertise. Les physiciens ont été sollicités par les autorités communales ou princières pour comprendre la maladie, ce dont témoignent les nombreux traités rédigés par eux à ce propos. Leurs conseils ont aussi été requis afin d'en limiter la propagation<sup>8</sup>.

---

<sup>4</sup> J. CHANDELIER et M. NICOUD, « Entre droit et médecine. Les origines de la médecine légale en Italie (XIIIe-XIVe siècles) », dans *Frontières des savoirs en Italie à l'époque des premières universités (XIIIe-XVe siècle)*, J. CHANDELIER et A. ROBERT (dir.), Rome, 2015, p. 233-293.

<sup>5</sup> A. PARAVICINI-BAGLIANI, *Le corps du pape*, Paris, 1997, p. 210.

<sup>6</sup> Voir J. ZIEGLER, « Practitioners and Saints: Medical Men in Canonization Processes in the Thirteenth to Fifteenth Centuries », *Social History of Medicine*, 12, 1999, p. 191-225.

<sup>7</sup> M. NICOUD l'évoque dans son article en faisant un lien avec le développement de la littérature médicale concernant les compétences diagnostiques des médecins, « Faut-il historiciser l'expertise ?, *op. cit.*, p. 23. Voir également L. DEMAÏTRE, *Leprosy in Premodern Medicine : A Malady of the Whole Body*, Baltimore, 2007, p. 37-41 ; Pour des études de cas : J. PICOT, « 'La Purge' : une expertise juridico-médicale de la lèpre en Auvergne au Moyen Âge », *Revue historique*, 662, 2012, p. 292-321 ; P. PANSIER, « Les procès en suspicion de lèpre dans la région d'Avignon aux XIVe et XVe siècles », *La France médicale*, 58, 1911, p. 281-284 et p. 348-350.

<sup>8</sup> Cf. Chapitre 5. Notamment la demande d'autopsie du pape Clément VI à Guy de Chauliac, qui fait directement appel à son expertise de médecin. Demande que l'on retrouve dans de nombreuses villes d'Italie.

La médicalisation en cours au XIV<sup>e</sup> siècle est visible à travers ce rôle d'expert concédé aux acteurs de la santé. Le patient doit aussi être remis au cœur de ce phénomène. Ce sont les rapports entre acteurs de la santé, autorités et patients qui permettent d'observer une évolution. Marilyn Nicoud évoque la médicalisation en ces termes :

« C'est bien dans un « ménage à trois », associant ces autorités, le corps médical et tous ceux qui sont susceptibles d'avoir affaire à eux, qu'il faut entendre le terme, en restituant à chacun des acteurs la part qui lui revient : aux praticiens, une volonté de reconnaissance intellectuelle et sociale et la maîtrise de savoirs particuliers ; aux pouvoirs publics, une capacité d'intervention et de régulation de certains domaines grâce aux savoirs des médecins ; aux individus enfin, une possibilité de choix et de recours à ces professionnels, plutôt qu'à d'autres formes de soins, comme l'intercession ou les pratiques magiques<sup>9</sup>. »

C'est donc bien l'articulation entre les trois qui permet de parler de médicalisation. Celle-ci est d'ailleurs observable autant à l'échelle individuelle que collective, les cas de peste et de lèpre en sont de bons exemples. Le lien entre acteurs de la santé et habitants est analysé à l'aune de la demande médicale dans le cadre urbain et de la constitution d'un marché de la santé. Un marché qui rend compte de l'attente des différentes catégories de populations en matière de soins, mais aussi de la variété des profils de praticiens. L'analyse de ce marché de santé, où l'on observe une multiplication des médecins, chirurgiens et barbiers, sera suivie d'un examen des pratiques d'expertises par les acteurs de santé de la cour et de la ville.

## **I- Une médicalisation de la ville**

Les acteurs de santé à Avignon semblent de plus en plus nombreux dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle. Il est possible que cela soit dû à un effet de sources en raison d'une plus grande production écrite en ville, et d'une meilleure conservation. On peut aussi y voir un changement de paradigme vis-à-vis de la figure médicale après le bouleversement qu'entraîne la grande peste noire de 1348. Le rôle que jouent les praticiens dans la gestion de l'épidémie a pu avoir un impact sur leur rapport avec les habitants. Le fait que la cour engage des médecins pour visiter les hôpitaux et les quartiers pauvres de la cité rend accessibles les soins à de nouvelles catégories de population. La peste systématise l'appel au médecin en cas de maladie.

---

<sup>9</sup> M. NICLOUD, « Formes et enjeux d'une médicalisation médiévale : réflexions sur les cités italiennes (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) », *Genèses*, « Médicalisation », 2011, 82-1, p. 7-30.

L'augmentation des consultations et des demandes de soins encourage probablement l'installation de nouveaux praticiens à Avignon.

Toutefois, l'essentiel de ces figures médicales urbaines sont des barbiers. Il est nécessaire d'interroger leurs attributions et leurs pratiques médicales, probablement bien différentes de celles qu'ils exercent au sein des cours cardinalices et pontificale. La ville révèle également la présence d'un milieu médical juif, jusque-là peu étudié. Dans le cadre urbain, les praticiens juifs sont nombreux et représentent une part non négligeable de l'offre médicale. Ils disposent d'un statut particulier en tant que Juifs. Toutefois, leurs compétences semblent reconnues et leur activité florissante, notamment dans le Sud du royaume de France, tout comme dans les royaumes italiens et ibériques<sup>10</sup>.

Ces éléments mettent en valeur un autre type de milieu médical, celui de l'espace urbain, qui complète le tableau des acteurs de santé présents à Avignon pendant la période pontificale. Échappent aux sources tous les empiriques, qui n'ont pas suivi d'enseignements à l'Université, mais aussi les « matrones », qui font office de sage-femmes. Ces acteurs de santé, qui pratiquent l'activité de manière illégale, font évidemment partie du marché de santé qui se constitue dans les cités médiévales<sup>11</sup>. Si la médicalisation ne fait aucun doute auprès des élites, pour les autres milieux, elle est moins visible. Cela ne signifie pas pour autant qu'elle est inexistante comme le montrent certaines études déjà menées<sup>12</sup>. L'ouvrage de Katharine Park témoigne du même phénomène. Son étude du milieu médical florentin après la peste montre que la profession de médecine se diversifie et présente bien plus de nuances. Elle revient sur l'idée d'un petit groupe de médecins théoriciens issus de l'université soignant les riches, tandis que le reste de la société se contente de guérisseurs et charlatans<sup>13</sup>. Elle observe au contraire une ouverture de la profession à ceux qui peuvent démontrer des compétences dans un quelconque domaine de santé, notamment les femmes et les Juifs. Pour Avignon, le marché médical est plutôt fourni, comme nous allons le voir, même si en dessiner les contours n'est pas aisé.

---

<sup>10</sup> J. SHATZMILLER, « Note sur les médecins juifs en Provence au Moyen Âge », *Revue des études juives*, 129, 1969, p. 259-266 ; *Id.*, *Jews, medicine and medieval society*, Berkeley, 1994 ; L. GARCIA BALLESTER, « La minoría judía ante la filosofía natural y la medicina escolásticas: problemas sobre la comunicación científica en la Europa meridional de los siglos XIII a XV », *Proyección histórica de España en sus tres culturas. Castilla y León, América y el Mediterráneo*, Valladolid, 1993, p. 101-128.

<sup>11</sup> M. NICOD, « Formes et enjeux d'une médicalisation médiévale, *op. cit.*, p. 7-30.

<sup>12</sup> I. NASO, *Medici e strutture sanitarie nella società tardomedievale. Il Piemonte dei secoli XIV e XV*, Milan, 1982 ; A. PARAVICINI BAGLIANI, *Medicina e scienze della natura alla corte dei papi nel duecento*, Spolète, 1991 ; *Id.*, L. MARTINES et J. CHIFFOLEAU (dir.), *Riti e rituali nelle società medievali*, Spolète, 1994 ; K. PARK, *Doctor and Medicine in Early Renaissance Florence*, Princeton, 1985.

<sup>13</sup> K. PARK, *Doctors and Medicine*, *op. cit.*, p. 47.



## A- Le personnel médical de la ville d'Avignon

Le personnel médical comprend l'ensemble des acteurs de santé de la ville, que ce soient les médecins, les chirurgiens, les barbiers ou encore les apothicaires<sup>14</sup>. Pour la cité pontificale, à ces catégories classiques il faut encore ajouter les praticiens juifs. La médicalisation est bien visible dans les cours européennes, mais la pénétration du médecin dans les foyers en est la plus grande manifestation. Toutefois si les sources permettent de bien cerner les praticiens du pape, elles sont bien moins prolixes à propos de ceux de la cité. Le dictionnaire d'Ernest Wickersheimer et son complément publié par Danielle Jacquart permettent une première approche<sup>15</sup>.

### 1) Une évaluation de l'offre médicale avignonnaise

Pour évaluer l'offre médicale à Avignon, il faut prendre en compte autant le nombre d'habitants que celui des médecins. Avant 1348, les sources ne sont pas suffisantes, ce qui fausserait les chiffres. Après la première occurrence de peste en revanche, on peut s'essayer à établir quelques statistiques. Entre 1348 et 1413, 153 acteurs de santé ont pratiqué la médecine à Avignon. Ils sont répartis entre médecins (49), chirurgiens (30) et barbiers (83), autant chrétiens que juifs. Les praticiens juifs sont au nombre de 33 et représentent ainsi 21% de l'offre médicale de la cité.

Nombre total de praticiens	Médecins chrétiens	Médecins juifs	Chirurgiens chrétiens	Chirurgiens juifs	Barbiers (aucun barbier juif)
153	24	25	11	19	83
	Médecins		Chirurgiens		
	49		30		

**Figure 19 : Les praticiens d'Avignon entre 1348 et 1413**

<sup>14</sup> Les empiriques ne seront pas inclus dans l'étude, la documentation consultée ne permettant pas de renseigner cette catégorie.

<sup>15</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*; D. JACQUART, *Supplément, op. cit.* Toutes les notices ont été analysées afin d'en relever tous les praticiens de la ville d'Avignon entre 1305 et 1414. Les notices concernées sont reproduites en Annexe n° 6.

D'après l'étude de Bernard Guillemain, le nombre d'habitants d'Avignon après la peste est compris entre 12 000 et 20 000 habitants<sup>16</sup>. Si l'on garde le chiffre de 20 000 habitants, on peut faire une estimation du nombre de praticiens par habitant sur la période concernée.

Médecins chrétiens	Chirurgiens chrétiens	Barbiers	Chirurgiens/barbiers chrétiens	Ensemble des praticiens chrétiens
1/833	1/1818	1/235	1/208	1/166
Médecins chrétiens et juifs	Chirurgiens chrétiens et juifs		Chirurgiens/barbiers chrétiens et juifs	Ensemble des praticiens juifs et chrétiens
1/408	1/1052		1/192	1/130

**Figure 20 : Le nombre de médecins par habitant entre 1348 et 1413 pour 20 000 habitants**

Ces chiffres ne sont que des estimations et leur utilisation est soumise à caution. Pour des statistiques plus précises, les données devraient être analysées par année, ce que les sources ne permettent pas. Cela donne en revanche un ordre d'idée du marché médical avignonnais de cette période. À la lecture des chiffres, celui-ci semble assez fourni, même si l'estimation est sans doute plus élevée que l'offre réelle. Les apothicaires manquent au tableau faute de sources<sup>17</sup>. D'autres études de ce type ont été menées pour la fin du Moyen âge et conduisent aux mêmes conclusions. Les chiffres pour certaines cités italiennes, anglaises ou provençales, atteignent parfois un médecin pour 450 à 500 habitants, de même qu'à Avignon (1/408)<sup>18</sup>. On

<sup>16</sup> B. GUILLEMAIN, *La cour pontificale*, op.cit., p. 554-560.

<sup>17</sup> L'étude de l'ensemble des fonds avignonnais, notamment les fonds notariaux aurait été nécessaire et n'a pas été possible.

<sup>18</sup> M. NICLOUD, « Hygiène, pathologie et médicalisation du petit peuple : discours et pratiques à la fin du Moyen Age », P. BOGLIONI, R. DELORT, C. GAUVARD (éd.), *Le petit peuple dans l'Occident médiéval : Terminologies, perceptions, réalités*, Paris, 2002, p. 659-672. I. NASO, « Il collegio dei medici di Novara negli ultimi anni del

voit que le rapport entre nombre de praticiens et population globale est alors assez proche des chiffres actuels.

Ensemble des médecins	Médecins généralistes	Médecins spécialistes	Chirurgiens-dentistes	Pharmaciens
1/312	1/671	1/584	1/1449	1/909

**Figure 21 : Le nombre de praticiens par habitant dans le département du Vaucluse, 2022<sup>19</sup>**

Comparée aux données contemporaines pour le département du Vaucluse, l'Avignon médiévale ne semble pas désertée par les médecins. Les catégories retenues par les statistiques ne manquent pas d'intérêt et sont assez proches des catégories médiévales. Elles traduisent bien sûr des réalités différentes mais on retrouve une composition analogue : le médecin, le chirurgien, le barbier remplacé par le dentiste, et le pharmacien, dont l'apothicaire est l'ancêtre.

La cité pontificale jouit donc de la présence de nombreux praticiens. Mais qu'en est-il de leur activité ? Dans le cadre urbain, la forme la plus courante d'exercice est l'assistance publique. Elle se traduit dès la fin XIIIe siècle en Italie par la mise en place de médecins communaux. Les autorités des villes se dotent de règlements sanitaires et engagent des praticiens pour prendre soin des pauvres de leurs cités. Ayant un contrat avec la ville, ils se doivent de respecter leurs engagements et obtiennent en contrepartie un salaire régulier. Les honoraires des autres praticiens de la cité ne sont pas fixés et ils s'occupent souvent d'une autre

---

Quattrocento. Contributo allo studio dei gruppi professionali al termine del medioevo », *Il plataneo*, 1977, p. 265-361, plus spéc. p. 283-284 ; K. PARK, *Doctor and Medicine, op. cit.*, p. 54-58 ; R.S. GOTTFRIED, *Doctors and Medicine in Early Renaissance England 1340-1530*, Princeton, 1986, p. 42-48 et P. 253 ; J. SHATZMILLER, *Jews, Medicine and Medieval Society*, Berkeley-Los Angeles-Londres, 1994, p. 104-108 ; A. PRUDHOMME, « Notes et documents sur les juifs de Dauphiné », *Revue des Études juives*, 9, 1884, p. 230-263, plus spéc. p. 251 ; E. COTTURI, « Medici e medicina a Pistoia nel medioevo », *Incontri pistoiesi di storia, arte, cultura*, 13, 1982, p. 1-14, plus spéc. p. 3-4 ; L. GARCIA BALLESTER, M. R. MCVAUGH et A. RUBIO-VELA, *Medical Licensing and Learning in Fourteenth-Century Valencia*, Philadelphie, 1989, p. 20-21.

<sup>19</sup> [https://www.insee.fr/fr/statistiques/2012677#tableau-TCRD\\_068\\_tab1\\_departements](https://www.insee.fr/fr/statistiques/2012677#tableau-TCRD_068_tab1_departements) consulté le 4 septembre 2023.

clientèle. En revanche, dans certains cas, les autorités interviennent, et les rétributions d'actes médicaux font l'objet de régulation<sup>20</sup>.

Ces praticiens communaux prennent soin de l'ensemble des habitants de la ville. Les contrats établissent alors des honoraires proportionnels aux richesses des patients, prenant en compte la distance (dans ou hors de la ville) et le type d'intervention. Dans le Comtat Venaissin, on trouve l'exemple du médecin de Pernes. Il est engagé en 1365, et la ville prévoit trois niveaux de tarification : pour les plus aisés, quatre gros tournois par visite, pour les habitants moyens, trois et pour les pauvres, deux<sup>21</sup>. Ils sont en revanche bien moins payés que les praticiens ayant obtenu une place permanente auprès des papes, souverains et autres personnages illustres.

L'exemple de la ville aragonaise de Manresa est particulièrement original. Un système semblable au médecin communal est mis en place dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, mais sans l'intervention des autorités de la ville. Ce sont les citoyens qui en ont l'initiative. Cent-sept d'entre eux se mettent d'accord et engagent maître Pere de Gostemps de Vilafranca. Ils lui proposent un versement de 5 sous par an et par citoyen. En échange de quoi, le médecin s'engage à les soigner, eux et leur famille, sans coûts supplémentaires, quelle que soit la maladie qui les affecte et le nombre de visites<sup>22</sup>. Seuls les participants bénéficient des soins du praticien, mais il reste attaché à la ville. Cet arrangement témoigne du souci des citoyens pour leur santé et celle de leurs proches. Dès 1322, le physicien ne semble plus y trouver son compte et menace de partir pour Barcelone. Le conseil de la ville reprend alors le contrôle de l'opération et lui propose de le payer 400 sous chaque année et de lui fournir un logement<sup>23</sup>. Cette fois, le contrat l'engage à prendre en charge la santé de l'ensemble des citoyens.

Pour la ville d'Avignon, nous avons vu dans le chapitre 5 qu'un tel dispositif est mis en place après la peste de 1361. Les pontifes engagent des chirurgiens et des médecins, d'abord pour visiter les hôpitaux, puis étendent leurs fonctions aux quartiers pauvres de la cité. Il n'y a pas trace, en revanche, d'un médecin communal censé soigner tous les habitants de la ville. Le rôle du praticien payé par la Chambre reste cantonné aux populations les plus démunies, ce qui est sans doute lié à la notion de charité chrétienne. Les hôpitaux sont d'ailleurs une seconde

---

<sup>20</sup> V. NUTTON, « Continuity or rediscovery ? The city physician in classical antiquity and mediaeval Italy », dans A.W. RUSSEL (éd.), *The town and state physician in Europe from the middle ages to the enlightenment*, Wolfenbüttel, 1981, p. 9-46.

<sup>21</sup> P. PANSIER, « Inventaire de la pharmacie de Pernes en 1365 », *Annales d'Avignon et du Comtat Venaissin*, 14, 1928, p. 111-123, plus spéc. p. 114, n. 1.

<sup>22</sup> M.R. McVAUGH, « Le coût de la pratique et l'accès aux soins au XIV<sup>e</sup> siècle : l'exemple de la ville catalane de Manresa », *Médiévales*, 46, 2004, p. 45-54.

<sup>23</sup> *Ibid.* ; Arxiu Historic Comarcal de Manresa, *Llibres de Consell*, 2 (1322-1338), 17 fév. 1322.

forme d'assistance publique, où les soins thérapeutiques prennent une place toujours plus importante.

## 2) Les hôpitaux d'Avignon

Le XIV<sup>e</sup> siècle voit l'apogée des hôpitaux dans l'espace chrétien, sans doute en raison de la conjoncture : les épidémies, les famines et la guerre, entraînent une augmentation importante du nombre d'indigents fréquentant ces établissements. Les hôpitaux qui existent déjà ne suffisent plus pour accueillir tous ces nouveaux arrivants. De nombreuses structures sont ainsi construites dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle. Les bénéficiaires ne sont pas seulement les malades et les infirmes. Les lépreux sont placés dans des hôpitaux spécialisés : les léproseries. Les pèlerins et de manière générale les pauvres souhaitant profiter d'un toit et d'un repas font partie des publics visés. Les hôpitaux au Moyen-âge sont, des espaces de charité avant tout. Si les soins médicaux s'y développent à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, ils restent limités, et plutôt d'ordre palliatifs<sup>24</sup>.

Avignon ne fait pas exception. La cité du pape, lieu de gouvernement du chef de la Chrétienté, se dote en effet d'un réseau hospitalier assez important<sup>25</sup>. Déjà au XIII<sup>e</sup> siècle, la ville a vu la construction de dix hôpitaux, manifestement avec des spécialités et ne répondant donc pas à la seule vocation charitable. Saint-Antoine et Saint-Lazare sont des hôpitaux réservés aux malades considérés comme contagieux : le premier pour les personnes atteintes du « feu de Saint-Antoine » ou « mal des ardents », le second pour les lépreux. Viennent ensuite Saint-Bénézet, un asile de nuit, le Pont-Fract pour les enfants et les vieillards, un asile de femmes repenties et cinq hôpitaux à vocation charitable. L'assistance aux malades et aux plus démunis était donc assurée. L'arrivée des papes au XIV<sup>e</sup> siècle, et la foule qui les suit – ambassadeurs, prélats et leur cour de familiers et serviteurs, pèlerins, étrangers, venant s'installer dans la

---

<sup>24</sup> G. DUMAS, *Santé et société, op. cit.*, p. 252-259.

<sup>25</sup> La bibliographie est pléthorique sur la question : A. VAUCHEZ, « Assistance et charité en Occident, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle », dans V. BARBAGLI BAGNOLI (éd.), *Domanda e consumi. Livelli e strutture (nei secoli XIII-XVIII)*, Florence, 1978, p. 151-162 ; L. GRANSHAW, R. PORTER (éd.), *The Hospital in History*, Londres, 1989 ; A. THALAMY, « La médicalisation de l'hôpital », dans M. FOUCAULT, B. BARRET KRIEGLER, A. THALAMY et alii (éd.), *Les Machines à guérir : aux origines de l'hôpital moderne*, Bruxelles, 1979, p. 31-38 ; M.D. GRMEK, « Le médecin au service de l'hôpital médiéval en Europe occidentale », *History and Philosophy of the Life Sciences*, 4, 1982, p. 25-64 ; E. WICKERSHEIMER, « Médecins et chirurgiens dans les hôpitaux du Moyen Âge », *Janus*, 32, 1928, p. 1-11 ; D. JACQUART, *Le milieu médical en France du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Genève, 1981, p. 127-131 ; B.S. BOWERS (éd.), *The Medieval Hospital and Medical Practice*, Aldershot, 2007 ; K. PARK, « Healing the Poor. Hospitals and Medical Assistance in Renaissance Florence », dans J. BARRY, C. JONES (éd.), *Medicine and Charity before the Welfare State*, Londres, New York, Routledge, 1991, p. 26-45 ; F.O. TOUATI, « Un dossier à rouvrir : l'assistance au Moyen Âge », dans J. DUFOUR, H. PLATELLE (éd.), *Fondations et œuvres charitables au Moyen Âge*, Paris, 1999, p. 23-38. Les ouvrages de référence pour Avignon sont P. PANSIER, « Les anciens hôpitaux d'Avignon », *Annales d'Avignon et du Comtat Venaissin*, 1929, p. 5-116 et D. LE BLÉVEC, *La part du pauvre. L'assistance dans les pays du Bas-Rhône du XII<sup>e</sup> siècle au milieu du XV<sup>e</sup> siècle*, 2 vol., Rome, 2000.

capitale de la chrétienté – entraînent la construction de nouveaux établissements. À la veille de l’installation des papes, la cité comptait huit hôpitaux. Dès 1331, elle en dénombre quatorze, puis dix-neuf en 1367. Vingt-six nouveaux hôpitaux sont donc construits au cours de la période avignonnaise<sup>26</sup>.

Certains sont mieux renseignés que d’autres, comme l’hôpital de Sade. Il est fondé par la famille de Sade avant 1346, sur les Lices de Saint-Agricol. Une mention précise qu’il peut accueillir vingt malades. D’autres hôpitaux sont construits directement dans les livrées cardinalices. Vers Sainte-Catherine, l’hôpital des clercs de la Cour romaine est fondé dans la livrée du cardinal de Saluces. Son nom indique peut-être que l’hôpital était dédié, en partie, au soin des clercs qui travaillaient à la cour. Quatre autres hôpitaux sont situés dans des livrées : l’hôpital des Espagnols, dans celle du cardinal d’Espagne ; l’hôpital de Notre-Dame de Salvation, aussi appelé Notre-Dame des Vignes, dans la livrée du cardinal de Viviers ; le petit hôpital de la livrée du cardinal d’Amiens ; et enfin l’hôpital du cardinal de Toulouse. D’autres établissements sont fondés par des laïcs. L’hôpital Sainte-Marthe par exemple est édifié par le gentilhomme soldat troubadour Bernard de Rascas en 1354. En 1304, Guillaume Fabry, un médecin de la ville fait construire son hôpital.

Un dernier bâtiment mérite d’être évoqué : l’hôpital des Orphelins. Il est érigé en 1366 par Jean de Fulhos. Ce clerc d’Aurillac, médecin à Avignon, achète une maison près de Saint-Symphorien pour y recevoir les pauvres, et particulièrement les veuves et les orphelins. Il leur consacre sa fortune et son temps. Il est engagé par Grégoire XI en 1371 pour prendre en charge la politique hospitalière du Saint-Siège. Le médecin se retrouve à la tête de l’organisation sanitaire de la cour. Il choisit les praticiens engagés par le pape pour visiter les hôpitaux et les quartiers pauvres de la ville, distribue les salaires, les aumônes, paye les apothicaires pour des médecines. Il est intéressant de voir que le praticien avait déjà une expérience hospitalière avant d’intégrer ses fonctions, ce qui explique peut-être le choix du pape. Jean de Fulhos n’est donc pas choisi au hasard, mais bien pour ses compétences et son engagement auprès des infirmes et des pauvres. Le pontife s’intéresse de plus près à son œuvre charitable. En 1372, Grégoire XI désaffecte l’établissement du Pont-Fract et y installe Jean de Fulhos et ses indigents. Il le place sous sa direction, de même que les hôpitaux de la Charité des hommes et des femmes du portail Matheron. Le médecin participe activement à la gestion des hôpitaux avignonnais et au soin de leurs bénéficiaires.

---

<sup>26</sup> P. PANSIER, « Les anciens hôpitaux d’Avignon, *op. cit.*

L'action de Grégoire XI est d'ailleurs d'assez grande ampleur. Il ne se contente pas de nommer un officier pour gérer les soins des pauvres. En 1371, il s'attaque également au remaniement de l'ensemble des établissements laïcs de la ville. L'administration de ces hôpitaux n'était pas du goût du pape, qui publie une bulle destituant irrévocablement l'ensemble des recteurs. Il s'ensuit un remaniement hospitalier. Quelques-uns disparaissent, tandis que d'autres sont annexés à des bâtiments plus importants. En 1389, Avignon ne compte plus que dix-huit hôpitaux.

Pierre Pansier estime la capacité hospitalière de la ville à 124 malades répartis entre seize hôpitaux. Le plus important en termes d'accueil d'infirmes est l'hôpital du Pont avec 32 malades. Le service médical est assuré à partir de 1371, on l'a vu, par les praticiens engagés par Jean de Fulhos et payés par la Chambre apostolique. Avant cela, ce sont les médecins et chirurgiens qui exercent dans la cité qui sont engagés par les établissements qui le peuvent. D'autres, qui n'en ont pas les moyens, se contentent du personnel hospitalier sur place pour prendre soin de leurs hôtes. En 1365, les pauvres peuvent également compter sur Jean Cathalan, chirurgien rétribué par le pape Urbain V.

Les établissements se fournissent en remèdes et en matériel de soins chez les apothicaires en activité dans la cité. Les notes payées aux épiciers montrent l'utilisation régulière en tant que pharmacopée des amandes et du sucre. Pierre Pansier mentionne plusieurs listes d'achats. En 1376, pour la maison des Repenties, l'hôpital acquiert : des amandes, mais aussi de l'avenat, de l'orge, des prunes sèches, du vin de pommes. En 1366, l'apothicaire maître Lori reçoit onze livres et douze deniers pour des médecines destinées au chapitre de Notre-Dame des Doms. On y retrouve : sucre, gingembre, safran, cinnamome (cannelle), l'amidon, l'orgeat, les amandes, les figues, les raisins secs et d'autres drogues. Le travail d'Annie Saunier sur le « pauvre malade » rend compte de l'achat de produits similaires dans d'autres établissements. Elle y étudie par exemple les comptes de l'hôpital-Comtesse de Lille. Parmi les vingt produits les plus cités entre 1467 et 1500, on retrouve : les amandes, les fruits secs, les figues et les raisins. Les comptes de l'hôtel-Dieu Saint-Gervais de Soissons ou encore celui de Sainte-Croix d'Orléans rendent le même constat. La cannelle, le sucre, le safran et le gingembre en font également partie<sup>27</sup>. Il apparaît que ces épices – conseillées par les médecins – sont fréquemment utilisées dans les établissements hospitaliers. Le sucre, comme les amandes, les figues, les raisins et

---

<sup>27</sup> A. SAUNIER, « *Le pauvre malade* » dans *le cadre hospitalier médiéval. France du Nord, vers 1300-1500*, Paris, 1993, p. 182-188 ; *Ead.*, « De l'usage du sucre dans quelques établissements hospitaliers médiévaux : des îles à sucre originales aux XIVe et XVe siècles », dans D. BEGOT et J.C. HOCQUET (éd.), *Le sucre, de l'Antiquité à son destin antillais*, Antilles-Guyane, 1998, p. 343-354.

autres fruits secs, sont particulièrement nourrissants, et les praticiens les conseillent pour des usages revigorants et fortifiants<sup>28</sup>. La cannelle, le gingembre et le safran ont des propriétés stimulantes. Le gingembre a également des vertus excitantes et stomachiques, et le safran est recommandé comme purgatif et diurétique. Ses épices sont bien moins coûteuses que celles payées par la cour pour l'usage du pape. Ici, point de grenade, de pâte de coing ou de vin.

La carte situant les hôpitaux dans l'espace urbain fait apparaître une répartition concentrée sur les anciens remparts de la cité, ou en-dehors. Les établissements sont plutôt construits sur les périphéries, ce qui traduit un isolement des pauvres et des malades du cœur de ville. Qu'importe le commanditaire de la construction, l'installation répond à des problématiques sanitaires. La léproserie est quant à elle en dehors de la cité. Une cohérence d'ensemble se dégage ainsi de la situation géographique des bâtiments hospitaliers.

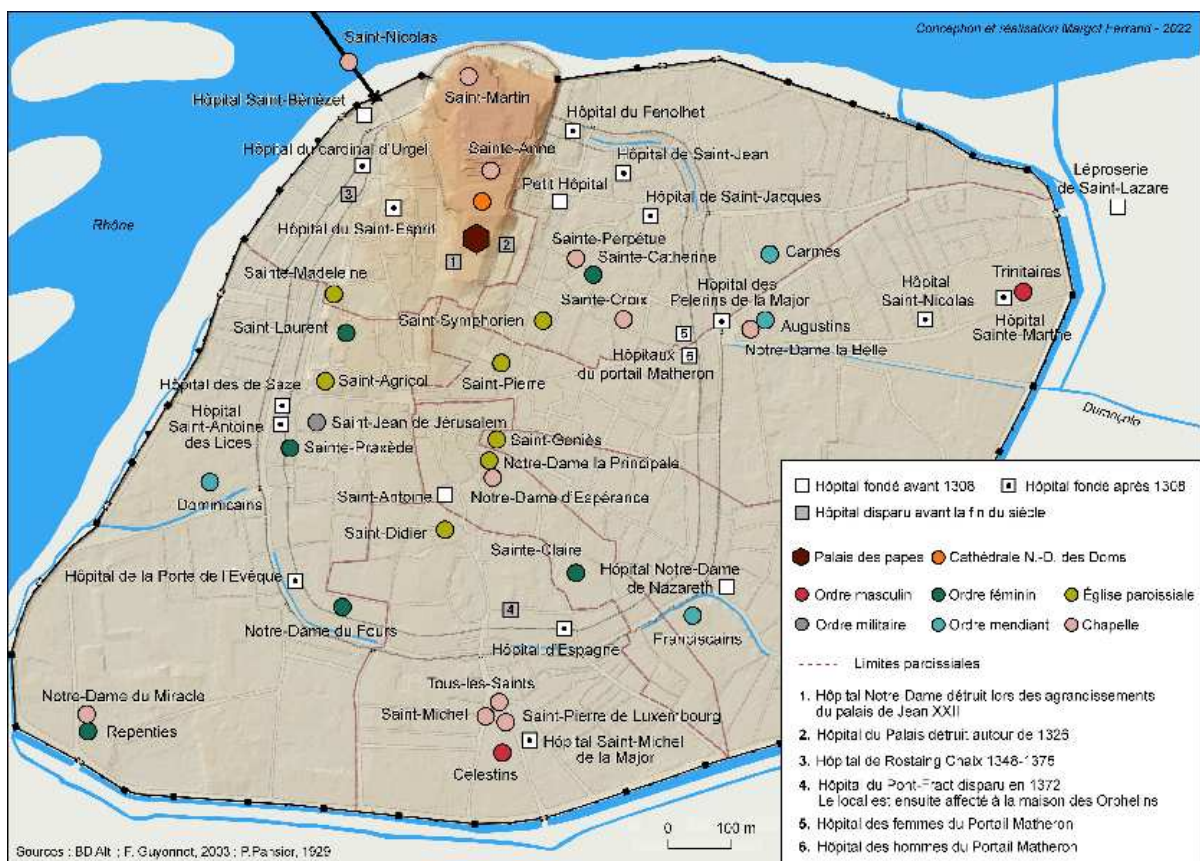


Figure 22 : Les hôpitaux d'Avignon au XIVe siècle. M. Ferrand<sup>29</sup>.

<sup>28</sup> J.P. BENEZET, *Pharmacie et médicament en Méditerranée occidentale (XIIIe-XVIIe siècles)*, Paris, 1999, p. 485 et suiv.

<sup>29</sup> Carte issue de la thèse de Margot Ferrand, soutenue en décembre 2022, *Usages et représentations de l'espace urbain médiéval. Approche interdisciplinaire et exploration de données géo-historiques d'Avignon à la fin du Moyen-Âge*, Université d'Avignon.



Si les hôpitaux sont nombreux lors de la période pontificale, et témoignent de l'intérêt des autorités pour le soin des indigents, ils restent des espaces de faible activité médicale. Les acteurs de santé répondent avant tout à une demande individuelle. Ce sont les habitants de la cité, soucieux de leur état, qui font vivre le milieu médical avignonnais.

## B- Les praticiens de la cité

Les acteurs de santé de la ville d'Avignon sont nombreux, et ont des profils variés. Parmi cet ensemble, Juifs compris, pour un total de 153, les barbiers représentent 55 %. Les barbiers sont donc les plus nombreux dans le cadre urbain, contrairement à ce qui se fait à la cour du pape ou au sein des cours cardinalices. Dans le quotidien, les citadins ont probablement davantage à faire aux barbiers. Les chirurgiens de la ville sont distingués dans les sources avignonnaises ; pourtant leurs activités se rapprochent souvent de celles du barbier. Les médecins, enfin, sont sûrement consultés de manière plus épisodique, en cas de maladie grave, notamment chez les catégories plus pauvres. Les catégories aisées recourent peut-être plus facilement aux soins des physiciens dont les consultations médicales étaient plus onéreuses que celles du barbier.

Les profils de ces acteurs sont bien moins renseignés que ceux de la cour pontificale ou des cours cardinalices. Les sources à leur propos sont lacunaires, et les informations rares. On peut toutefois s'essayer à en dessiner les contours. Certaines trajectoires, richement documentées, peuvent par ailleurs être mises en lumière. Sans être représentatives de l'ensemble du milieu médical de la cité, elles permettent de mieux cerner l'activité des praticiens urbains.

### 1) Les barbiers de la ville

Les barbiers sont donc les plus nombreux puisque la ville en compte 83 pour la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, d'après le dictionnaire d'Ernest Wickersheimer<sup>30</sup>. Pour 25 d'entre eux, soit 30 %, on ne connaît que leur nom et leurs dates d'exercices approximatives. L'analyse des données est donc sujette à caution. Pour les autres, des informations plus précises, qui restent assez lacunaires, autorisent quelques interprétations. L'origine géographique est connue pour

---

<sup>30</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.* Toutes les notices des barbiers, des chirurgiens et des médecins d'Avignon viennent du dictionnaire. Je m'appuie sur ces données pour les statistiques établies. Les fonds principaux utilisés y sont les fonds archivistiques de la ville (notamment les notaires et les fonds des paroisses), les travaux de Pierre Pansier, et ceux de Gustave Bayle. Un nouvel état des lieux des archives de la ville permettrait probablement de découvrir de nouvelles informations à propos des praticiens de ville.

18 d'entre eux (soit 22%). Huit viennent d'Italie. Au regard des 18 barbiers renseignés, cela représente pratiquement 45%, et sur le total des barbiers, presque 10 %. La communauté italienne est bien représentée dans le milieu médical avignonnais. Les liens entre Avignon et l'Italie précèdent l'arrivée des papes et se renforcent avec leur installation dans la ville<sup>31</sup>. Carrefour commercial entre les terres provençales, la Méditerranée et l'Italie, la ville bénéficie d'une situation idéale qui favorise ses rapports durables. Les communautés de marchands et de banquiers italiens avignonnaises, bien identifiées dans l'historiographie, sont aussi des réseaux de patronage de médecins. Les correspondances de Naddino, déjà évoquées en témoignent d'ailleurs. Le médecin s'adresse à un apothicaire italien, bien installé et intégré dans le réseau médical avignonnais, mais aussi dans le réseau du banquier italien Datini. Le travail de Jérôme Hayez montre par ailleurs que le futur médecin du pape bénéficie largement des liens d'amitié de sa communauté au moment de son installation<sup>32</sup>. Le postulat d'une proportion importante de barbiers italiens semble alors raisonnable.

Les familles de ces praticiens ne sont évoquées que pour cinq d'entre eux. Chaque fois, il est question d'une femme ou d'une veuve. Les sources montrent par exemple, que Catherine, la veuve du barbier Antoine de Verceil exerçant à Avignon entre 1373 et 1389, fonde pour lui une messe d'anniversaire à l'église Saint-Pierre<sup>33</sup>. Documenté entre 1377 et 1390, Gobin de Montecorneto meurt sans doute vers 1390 lorsque sa veuve entre comme oblate à l'hôpital du Pont<sup>34</sup>. Sur ce dernier cas, Pierre Pansier donne des détails intéressants dans son ouvrage sur les hôpitaux d'Avignon<sup>35</sup>. La procédure d'admission et ses suites sont bien renseignées et permettent de mieux comprendre le fonctionnement administratif de l'hôpital en question. La veuve du barbier se nomme Mirable Guiberte. Elle décide, en 1390 à la mort de son mari, de se donner, elle et sa maison, à l'hôpital Saint-Bénézet. Elle y tient à proximité un commerce de mercerie situé dans la rue de l'hôpital. Sa demande est examinée par les recteurs de l'œuvre du Pont qui y répondent favorablement. Lors de son admission, les frères et les sœurs qui se sont

---

<sup>31</sup> Sur les liens entre Avignon et l'Italie, voir : G. CASTELNUOVO, « Migrants et marchands : les Italiens à Avignon à la fin du Moyen Âge (XIVe-XVe siècles) », dans S. CLAP (dir.), *Hôtel des Baroncelli entre Toscane et Provence. Histoire du Palais du Roure*, Avignon, 2023, p. 14-34 ; J. HAYEZ, « La gestion d'une relation épistolaire dans les milieux d'affaires toscans à la fin du Moyen Âge », dans *La Circulation des nouvelles au Moyen Âge. XXIVe Congrès de la SHMESP (Avignon, juin 1993)*, Rome, 1994, p. 63-84 ; *Id.*, « Pratiques et discours de marchands migrants. Les Toscans d'Avignon aux XIVe et XVe siècles », dans C. QUERTIER, R. CHILA, N. PLUCHOT (éd.), « Arriver » en ville. *Les migrants en milieu urbain au Moyen Âge*, Paris, 2013, p. 225-241 ; voir également le travail de B. GUILLEMAIN, *La cour pontificale*, *op. cit.*

<sup>32</sup> J. HAYEZ, « *Veramente io spero farci bene...* », *op. cit.*

<sup>33</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, *op. cit.*, p. 39 ; ADV, G. chap. St-Pierre 35 et 2, f. 233.

<sup>34</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, *op. cit.*, p. 234 ; ADV, H. Ste-Catherine 56 ; Archives d'Avignon, boîte 27.

<sup>35</sup> P. PANSIER, « Les anciens hôpitaux d'Avignon », *op. cit.*, p. 5-116.

donnés et qui donc servent l'hôpital sont convoqués, en compagnie des recteurs : le noble Richer de Roquemare et Salvator Yrisson. Un notaire et l'aumônier sont également présents. Mirable doit alors renouveler sa demande, et jurer de respecter les règles de l'établissement et de se consacrer aux soins des pauvres et des malades. Une fois déclarée admise, elle reçoit l'habit de Saint-Bénézet. Cette admission lui garantit, en échange de ses services, d'être entretenue par l'hôpital, en bonne santé, comme malade, jusqu'à sa mort. Mirable ne se sent pas tellement l'âme d'une sœur. Elle passe peu de temps auprès des pauvres et des malades, continue de vivre dans sa maison, et de travailler dans sa mercerie. Cinq ans plus tard, elle demande à quitter l'hôpital, qui lui rend sa liberté sans trop de difficultés. Sa demande est présentée devant le conseil de la ville qui accepte mais elle est chassée de l'hôpital à perpétuité. Mirable espérait un nouveau mariage, qui ne se fait pas, et son commerce fait faillite. La veuve revient en 1408 devant les recteurs, se repentant de son attitude et demande de prendre à nouveau l'habit de l'hôpital. Elle est acceptée, mais si elle quittait à nouveau le service des pauvres, ses biens ne lui seraient pas rendus.

Ces deux cas nous éclairent sur la diversité des profils des barbiers de la ville. La première veuve est suffisamment pourvue pour payer l'église Saint-Pierre, afin de prier pour son mari chaque année à l'anniversaire de sa mort. La deuxième en revanche, alors qu'elle possède un fonds de commerce, se sent suffisamment en danger financièrement à la mort de son mari pour se tourner vers une œuvre de charité et se mettre à l'abri du besoin. Différentes trajectoires se mêlent au sein d'un même groupe professionnel. Les réseaux auxquels appartiennent ces praticiens jouent certainement un rôle important. Certains barbiers, bien intégrés dans des communautés, possèdent une clientèle régulière et bénéficient de réseaux de solidarités en cas de problèmes. D'autres en revanche, plus isolés, connaissent plus de difficultés. La réputation et la clientèle acquises ont également un impact. L'assurance de compétences permet aux praticiens d'accéder à des patients plus fortunés et donc à de meilleures rentrées d'argent. Les barbiers sont par ailleurs suffisamment nombreux dans la ville pour se faire concurrence entre eux.

Les sources mentionnent également le cas d'un barbier qui, comme la veuve Mirable, choisit de se donner à un établissement hospitalier. En 1390, Minaldus de Tornesio, qualifié de « pauvre et vieux », abandonne sa maison, une petite mesure située à côté des étuves du Bourg-Neuf, à l'aumône de la Major. En échange, l'hôpital s'engage à le loger, le nourrir et l'entretenir

jusqu'à la fin de sa vie, et à lui verser la somme de 18 sous par mois<sup>36</sup>. Il meurt en 1408. Les barbiers, lorsqu'ils ne parvenaient plus à vivre de leur art, se tournaient donc vers les œuvres charitables de la cité pour survivre.

La confrérie et l'hôpital de la Major semblent être privilégiés par les barbiers<sup>37</sup>. Vingt-deux des 83 barbiers d'Avignon (~ 27%) sont inscrits sur les registres de l'Aumône de la Major. Elle est fondée en 1325, par les épiciers et marchands florentins qui s'installent dans la ville à la suite du pontife. Sylvain Gagnière en fait une « sorte de corporation », sous le patronage des cardinaux<sup>38</sup>. La confrérie élargit son public et devient suffisamment prospère pour fonder deux établissements, le premier étant l'hôpital de la Major, sûrement établi avant 1365. Il semble qu'en cette seconde moitié de XIVe siècle, la confrérie n'applique plus aucun critère social quant au recrutement de ses membres. Les deux listes conservées témoignent au contraire d'une grande variété de profils, dont des acteurs de santé<sup>39</sup>. Si les barbiers, de même que les médecins, on le verra plus tard, se tournent prioritairement vers la Major, c'est sûrement pour son activité florissante. Elle garantit une aide de qualité. Ces confréries sont des lieux de sociabilité et de protection mutuelle. Elles permettent sûrement à nos barbiers de s'intégrer dans des réseaux de solidarité professionnelle. Le cas de Minaldus de Tornesio, entretenu par la Major en tant que pauvre et vieux barbier pendant dix-huit ans, l'illustre bien.

La question des hiérarchies doit également être posée, notamment la violence qui peut en résulter. S'il existe des lieux de solidarité, il est également possible que des rapports hiérarchiques aient cours dans le cadre de la cité. Le conflit entre Nicolas de Mediolano (de Milan) et Étienne Puchi, un autre barbier italien, semble l'attester. Nicolas est le valet d'Étienne, qui exerce alors de manière ponctuelle à la cour d'Avignon. Il paye les services de Nicolas pour être son serviteur et son barbier. En 1362, Étienne est accusé de divers crimes, entre autres, de l'assassinat de Nicolas. Il est alors condamné par contumace et tous ses biens sont vendus<sup>40</sup>.

---

<sup>36</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 558 ; Archives d'Avignon, Hôpital, 1701, f. 363, 438, 565 ; P. PANSIER, « Les anciens hôpitaux d'Avignon, *op. cit.*, p. 5-116.

<sup>37</sup> Sur les confréries à Avignon et leur fonctionnement, voir : L. ZHAO, « Les confréries et l'intégration des immigrants à Avignon (XIVe-XV<sup>e</sup> siècles) », *Histoire urbaine*, 59-3, 2020, p. 201-216 ; les travaux de Jérôme HAYEZ déjà cités ; G. CASTELNUOVO, « Migrants et marchands : les Italiens à Avignon, *op. cit.*, p. 14-34.

<sup>38</sup> S. GAGNIÈRE, « Les apothicaires à la Cour des Papes d'Avignon », *Revue d'histoire de la pharmacie*, 64, 230, 1976. p. 147-157, plus spéc. p. 148 ; voir également H. GRANEL, *Histoire de la Pharmacie à Avignon, du XII<sup>e</sup> siècle à la Révolution*, Paris, 1905 ; et l'ouvrage de référence, auquel je n'ai pas pu avoir accès : J. HAYEZ, *Nostra Donna la Maggiore Della Corte di Roma. Une confrérie avignonnaise dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle*, Mémoire de DEA, Paris, 1984 ; pour la répartition des confères par métier, voir B. GUILLEMAIN, *La cour pontificale d'Avignon, op. cit.*, p. 600 et suivantes.

<sup>39</sup> L. ZHAO, « Les confréries et l'intégration des immigrants, *op. cit.* p. 205 ; ADV, H dépôt, Avignon, Confrérie de Notre-Dame-la-Major, E 4, f<sup>o</sup> 1-113v<sup>o</sup>.

<sup>40</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 142 et 573 ; ADV, H. Cordeliers 14, n<sup>o</sup>4.

L'anecdote fait apparaître une hiérarchie entre les barbiers eux-mêmes. Ici, l'un est au service de l'autre.

L'activité des barbiers est en partie renseignée par la documentation, même si les éléments restent rares. Pour deux d'entre eux, il est précisé qu'ils sont, à côté de leur activité de barbier, engagés comme courrier du pape. Bartholomé Spinelli<sup>41</sup>, originaire de Florence, et Béranger<sup>42</sup> s'assurent de la sorte un revenu supplémentaire en occupant une charge dans l'administration pontificale. Le barbier Éliot reçoit le privilège de tonsurer les clercs condamnés au pilori, à raison de 15 deniers par tonsure<sup>43</sup>. Cette activité procure au praticien un revenu régulier. Elle n'a pourtant aucun rapport avec la médecine, mais rien d'étonnant à cela. Les activités des barbiers n'ont souvent que peu à voir avec la médecine en dehors de la toute petite chirurgie ; la barbe, les coupes de cheveux font partie de leurs prérogatives, de même que la tonsure des condamnés. Jean Aurientis choisit de prendre soin des Cordeliers d'Avignon. Il est ainsi le barbier attribué de l'ordre de 1393 à 1432<sup>44</sup>. Jean Tegraudi opte lui aussi pour un attachement particulier. Il donne alors ses soins au chevalier Jean de Malestroit<sup>45</sup>. Les actes ponctuels sont également de mise. Henri de Magontia, barbier de 29 ans, panse un homme blessé dans une rixe avec un Allemand, en 1389<sup>46</sup>.

Ces différentes mentions sont révélatrices des activités très diverses des barbiers de la ville. Certains n'exercent probablement pas ou très peu l'art médical, qui n'est finalement pas au cœur de leur métier. D'autres au contraire semblent pratiquer la chirurgie. Leurs profils sont également variés. Leurs fonctions et leurs réseaux déterminent des niveaux de richesses disparates. Il n'y a donc pas véritablement de milieu homogène, en tout cas en ce qui concerne les barbiers, de loin les plus présents dans la capitale de la Chrétienté. Les médecins, en nombre plus réduit, sont peut-être considérés plus importants et c'est peut-être la raison pour laquelle les renseignements les concernant se révèlent plus riches.

## 2) Physiciens et chirurgiens au service des Avignonnais

Au nombre de 24, les physiciens sont peu nombreux dans le cadre urbain. Rappelons ici qu'ils sont une cinquantaine à servir le pontife au XIV<sup>e</sup> siècle, et à peu près autant auprès des cardinaux. Le ratio dans la ville semble donc être inverse à celui de la cour. Sur ces 24 médecins,

---

<sup>41</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 62 ; Archives hospitalières d'Avignon, reg. 1701.

<sup>42</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 68 ; *Acta sanctorum julii*, I, p. 573.

<sup>43</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 128 ; ADV, G. 9, f. 130 et 178.

<sup>44</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 355 ; ADV, H. Cordelier 29.

<sup>45</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 490 ; ADV, G. chap. métrop., minutes de G. de Campis.

<sup>46</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 282 ; *Acta sanctorum julii*, I, p. 566, 594.

l'origine est connue pour 6 d'entre eux, soit 25%. Trois viennent d'Italie (Cesena, Mila, et Viterbe), et trois des régions méridionales (Rodez, Avignon et Nîmes). Concernant les familles des praticiens, les sources ne les mentionnent que pour deux d'entre eux. Paul de Vetulis a deux fils, Jean et Nicolas (dit aussi Antoine)<sup>47</sup>. Ce dernier devient évêque de Viterbe. Guillaume Reyordelli a une épouse montpelliéraine, dénommée Agnès<sup>48</sup>. Cinq des médecins de la ville figurent eux aussi sur les registres de l'Aumône de la Major, aux côtés des barbiers. La confrérie semble donc accueillir un certain nombre d'acteurs de santé.

Pour ce qui est de leur statut social et économique, les données sont donc assez disparates. Pour certains en revanche, des anecdotes donnent à voir leurs pratiques ou certaines trajectoires. Étienne Degat, un médecin milanais, exerce à Avignon de 1356 à 1374. Il est le physicien attiré du couvent Sainte-Catherine<sup>49</sup>. Tout comme le barbier des Augustins, le praticien s'assure une situation stable en étant à disposition d'un couvent en particulier. Il est intéressant de souligner que couvents et ordres mendiants garantissent des soins à leurs membres en s'attachant les services d'un praticien. Ce dernier est choisi en fonction des moyens des religieux. Le couvent de Sainte-Catherine ne semble pas manquer de richesses puisqu'il est en capacités de rémunérer un physicien, dont il est précisé qu'il est « maître en médecine ». Les Augustins de la ville semblent également soucieux de leur santé : non contents d'engager un barbier, ils rétribuent également un médecin. Gérard de Medicilla est lui aussi attaché à l'ordre à partir du milieu du XIVe siècle<sup>50</sup>. Les religieux s'entourent donc de plusieurs praticiens sur le même principe que les cours pontificales et cardinalices. Certains ordres et couvents choisissent d'avoir à leurs côtés des professionnels afin de se garantir la conservation de la santé et des soins en cas de maladie.

Quelques praticiens urbains bénéficient des libéralités du pontife. Durand André en est un bon exemple, lui qui est bien pourvu en bénéfices ecclésiastiques. Il est successivement chapelain à Carpentras, prévôt d'Apt puis chanoine de Narbonne<sup>51</sup>. Pierre Raymond obtient l'appui du cardinal Jean de Blauzac. Ce clerc du diocèse de Nîmes, licencié en médecine, obtient du pape Grégoire XI une recommandation pour la maîtrise à la faculté de médecine

---

<sup>47</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 594 ; ADV, H. Dominicains, liasse 5 ; *Analecta Vaticano-Belgica*, 1906, I, p. 550 ; 1911, V, p. 63.

<sup>48</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 262 ; *Cartulaire de l'Université de Montpellier*, 1890, I, p. 603.

<sup>49</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 138 ; Archives d'Avignon, délibérations, I, p. 23 ; CC. Quittances, liasse de 1309-1400 ; ADV, H. Sainte-Catherine 5, f. 188.

<sup>50</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 185 ; Archives de l'hôpital d'Avignon, 1701, f. 24 v°.

<sup>51</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 125.

d'Avignon<sup>52</sup>. Un autre médecin, que l'on a déjà croisé, Nicolas, est stipendié par le pontife pour soigner les pauvres d'Avignon, tout comme son collègue chirurgien avant lui, Jean Cathalan<sup>53</sup>. Ce dernier est rémunéré par la cour pour ses services de 1365 à 1368. Il reste ensuite manifestement à Avignon et, en 1376, il habite dans la livrée du cardinal d'Espagne. Il est alors qualifié de *medicus*<sup>54</sup>. Il est possible que son office à la cour lui ait permis de nouer des contacts avec les prélats. Il pourrait tout aussi bien avoir été introduit par le cardinal auprès du pape et, après avoir prouvé ses compétences, avoir été attaché à la cour de ce dernier. Toujours est-il que sa trajectoire fait apparaître la protection dont il bénéficie et le prestige que peut apporter des fonctions à la cour.

Être physicien dans la cité avignonnaise donne donc l'opportunité à certains de nouer des contacts avantageux et d'obtenir des privilèges de la part du pape. La présence pontificale augmente donc l'attractivité d'Avignon dans de nombreux domaines, dont celui de la médecine. L'exemple de Naddino da Prato l'illustre d'ailleurs. Le médecin italien souhaite intégrer les réseaux de la cité pontificale pour se constituer une clientèle plus prestigieuse et augmenter ses profits. Il y parvient, mais sans doute y a-t-il eu d'autres Naddino qui ont eu moins de chances et se contentent d'officier dans la ville.

Le statut de médecin peut apporter une autre forme de prestige et offrir une notabilité dans la ville. C'est le cas pour François de Châteauneuf. Le médecin exerce à Avignon de 1358 à 1383, bien qu'on le trouve dès 1350 sur la liste des citoyens de la cité prêtant serment au pape Innocent VI<sup>55</sup>. En 1365, il est appelé comme témoin en tant que « licencié en médecine », pour le testament de Bernard Rascas. En 1366 et 1369 il est investi de la charge de syndic de la ville<sup>56</sup>, et doit donc défendre les intérêts des habitants. La fonction remplace celle de consul qui prévalait au XIIIe siècle. Il occupe une place importante au sein de la communauté, qui dépasse son statut de médecin<sup>57</sup>. En 1367, il exerce des fonctions analogues. Il est alors procureur, syndic et économe du monastère Sainte-Claire<sup>58</sup>. En septembre 1374, il achète une maison avec sa femme Catherine. Dans l'acte de vente, il y porte un nouveau titre, celui de comte palatin

---

<sup>52</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 657 ; M. FOURNIER, *Les statuts et privilèges des universités françaises*, II, 1891, p. 318.

<sup>53</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 379 ; L.G. MARINI, *Degli architri pontifici*, I, Rome, 1784, p. 86 ; *Bollettino dell' Istituto storico italiano dell' arte sanitaria*, 7, 1927, p. 258-259.

<sup>54</sup> ADV, H. Sainte-Catherine 56.

<sup>55</sup> Médiathèque Ceccano d'Avignon, ms. 5684, *Dictionnaire des médecins d'Avignon* de Pierre PANSIER.

<sup>56</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 153 ; Bibliothèque d'Avignon, ms. 2467, f. 59 et Archives d'Avignon, CC. Comptes.

<sup>57</sup> P. PAYAN, « Chapitre 2 : Les Avignonnais et le pape au XIVe siècle », *À l'assaut du Palais : Avignon et son passé pontifical*, Avignon, 2021, p. 27-44.

<sup>58</sup> Archives d'Avignon, boîte 23, pièce 28.

(comes palatinus)<sup>59</sup>. Enfin, en 1375, il côtoie le barbier du pape, Robin de Singallo, à qui il vend son hôtel acheté un an plus tôt<sup>60</sup>. Le médecin a donc des liens avec les praticiens de la cour. Sa réputation, peut-être due à son activité et sa formation, lui permettent d'occuper des fonctions urbaines importantes et de jouir d'une certaine respectabilité. Dans les sources, apparaît au même moment Antoine Châteauneuf, médecin à Avignon en 1376<sup>61</sup>. Aucune information supplémentaire n'est disponible. On peut toutefois imaginer qu'il s'agit d'un membre de la famille de François. Si tel est le cas, il est intéressant de noter que les deux sont praticiens. Sans parler de dynastie, une famille dont plusieurs membres sont physiciens ou des notables de la ville, contribue à établir un réseau plus influent.

Les chirurgiens sont les acteurs de santé qui sont le moins bien renseignés, et les moins nombreux. Sur les onze identifiés, l'origine géographique n'est connue que pour deux d'entre eux. Les informations concernant les familles sont inexistantes. L'un d'eux, un certain Pierre d'Orlhac, apparaît dans le témoignage de Guy de Chauliac<sup>62</sup>. Le médecin des papes affirme l'avoir rencontré à Avignon au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. Il y fait référence dans sa *Chirurgie*, en décrivant l'activité du praticien, capable de guérir la « rompure didymale », soit une hernie. Pour ce faire, Pierre utiliserait le cautère potentiel, à savoir l'une des formes de cautérisation connues, qui consiste à brûler. Outre le cautère actuel, qui consiste dans un instrument chauffé et appliqué sur la plaie, le cautère potentiel désigne un agent chimique aux propriétés chauffantes. Dans son ouvrage, Guy de Chauliac se réfère plusieurs fois à maître Pierre :

« Quelques-uns (comme maître Pierre d'Orliac) ouvrent le lieu sur le pénis, avec un caustique et corrosif, jusqu'à vider le dydime, puis en perçant, conduisent la queue de l'éprouvette jusqu'au lieu de l'eau, et ils l'en sortent, et l'eschare tombée, ils consolident et cicatrisent. (...) Ou fais l'opération avec un caustique et corrosif, ainsi que faisait maître Pierre, comme il a été dit ci-dessus aux glandes<sup>63</sup>. »

Le chirurgien avignonnais semble être un personnage réputé, ayant une régulière pratique de l'art et une certaine expérience. Il paraît bien intégré dans le réseau médical de la cour. Les rapports entre médecins de la ville et médecins de la cour sont ici attestés, de même qu'une circulation des savoirs, le médecin des papes faisant ici appel à des pratiques utilisées par des confrères qui lui sont contemporains.

---

<sup>59</sup> Médiathèque Ceccano d'Avignon, ms. 5684 ; chap. Saint-Agricol 4.

<sup>60</sup> Médiathèque Ceccano d'Avignon, ms. 5684 ; H. Cordeliers, liasse 14.

<sup>61</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 33.

<sup>62</sup> *Ibid.*, p. 653.

<sup>63</sup> E. NICAISE, *La Grande Chirurgie, op. cit.*, p. 187-188.



Un autre élément mérite que l'on s'y attarde, concernant les chirurgiens. Plusieurs d'entre eux en effet sont mentionnés comme personnel médical de l'armée que constitue Avignon pour lutter contre Benoît XIII. Hugonin est qualifié de maître en chirurgie, ayant sous ses ordres trois aides-barbiers<sup>64</sup>, parmi lesquels Hugonin de Goys<sup>65</sup>. Lors du siège du palais, entre 1410 et 1412, le Conseil de la ville doit contracter des emprunts publics pour pouvoir financer la guerre. Il fait ainsi appel aux souscripteurs, assez nombreux. Parmi eux, 13 barbiers et 2 physiciens, dont suit la liste :

« Les barbiers : Jean de la Grave, Albaric, Pierre Molar (barbier du pape), Jean le Breton, Imbert, Raymond Charron, La Barbière du pont, Pierre Joly, Jacques Deszet, Étienne Hulot, Jean Bricon, Pierre de la Haie, Jean, et Hugonin.

Les physiciens : Jean de la Grave, et Pierre Got de Got<sup>66</sup>. »

Les praticiens soutiennent ainsi financièrement l'effort de guerre contre le pape. Ils font preuve d'un engagement pour leur cité. Certains d'entre eux vont plus loin et prennent soin des soldats. Ils font alors office, en quelques sortes, des premiers médecins de guerre de la ville d'Avignon.

---

<sup>64</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, *op. cit.*, p. 278 ; G. BAYLE, *Les médecins d'Avignon au moyen-âge*, Avignon, 1882, p. 29 ; Comptes de la ville. Siège du palais (1410-1412).

<sup>65</sup> *Ibid.*

<sup>66</sup> G. BAYLE, *Les médecins au Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 30.



**Figure 23 : Répartition des praticiens chrétiens dans la ville d'Avignon (2<sup>e</sup> moitié du XIV<sup>e</sup> siècle)**  
**M. Ferrand<sup>67</sup>**

La carte montre que les praticiens ne sont pas concentrés dans un quartier particulier de la cité. Au contraire, ils sont plutôt dispersés, à ceci-près qu'ils se surtout installés à l'intérieur des murs d'enceinte du XIII<sup>e</sup> siècle.

Barbiers, chirurgiens et médecins sont bien présents dans le cadre urbain. Différents profils s'y croisent : des barbiers en situation précaire, des riches, avec une activité médicale plus ou moins développée. Certains y acquièrent, grâce à leur statut, une place de notable. D'autres entretiennent des liens ténus avec les communautés religieuses ou les hôpitaux. D'autres encore sont bien intégrés aux réseaux des cours pontificale et cardinalices. Autant de trajectoires que d'acteurs qui rendent difficile la définition d'un milieu médical avignonnais, là où il y en a finalement une pluralité. À cette variété de profils de praticiens chrétiens s'ajoute également les praticiens juifs, qui complètent le tableau des acteurs de santé avignonnais.

<sup>67</sup> Carte réalisée par Margot Ferrand.

## C- La communauté juive et le milieu médical avignonnais

Avignon abrite au Moyen Âge une communauté juive parmi les plus importantes de la région avec les villes de Manosque, Arles, Aix et Marseille<sup>68</sup>. Les Juifs du Comtat Venaissin, depuis 1274 et d'Avignon, depuis 1348, sont sous la protection du Saint-Siège. Ils y jouissent ainsi d'une vie plus paisible que dans d'autres villes, d'où leur présence. Pour ces communautés juives méridionales, il est d'usage que le gouvernement interne soit dirigé par des membres importants de la collectivité. Ils sont choisis parmi les notables, qui sont régulièrement des médecins en ce qui concerne la Provence. Ils sont nommés « baylons » ou « syndics », ou encore « procureurs des Juifs » ou « secrétaires des Juifs »<sup>69</sup>. Ils sont chargés de collecter les impôts, de juger les conflits, mais aussi d'intercéder en faveur de la collectivité auprès des autorités de la région. Au-dessus de ces « baylons » viennent les « conseillers ». Placés à la tête de la communauté, ils font partie, pour la plupart, de l'élite bourgeoise juive. Le « Conseil » décide des statuts qui régissent la vie de la « juiverie » ; il se charge également de ses finances, et désigne les autres administrateurs. Les Juifs d'Avignon, comme ailleurs dans l'espace méridional, ont donc un fonctionnement indépendant. Leurs lois doivent en revanche être préalablement approuvées par le viguier, le légat et le pape, avant d'entrer en vigueur.

Concernant les métiers exercés par la communauté juive médiévale, ils sont limités par les lois chrétiennes. Les trois domaines les plus développés sont le prêt, le négoce et la médecine. Cette dernière occupe ainsi une place centrale et explique la présence à Avignon de 31 praticiens sur 151 répertoriés. Dans ce milieu médical juif, seuls des chirurgiens et des médecins sont renseignés, les barbiers en sont absents<sup>70</sup>. L'étude de ce milieu permet de comprendre l'activité de ces praticiens et les liens qu'ils entretenaient avec les autres acteurs de santé mais aussi avec les habitants de la ville. Les papes requièrent eux aussi leurs services et certains approchent la cour.

---

<sup>68</sup> Sur les communautés juives du Midi de la France au Moyen Âge, consulter la synthèse de D. IANCU et C. IANCU, *Les Juifs du Midi : une histoire millénaire*, Avignon, 1995 ; voir également des études plus précises, bien qu'un peu datées : L. BARDINET, « Condition civile des Juifs du Comtat Venaissin pendant le séjour des papes à Avignon. 1309-1376 », *Revue Historique*, 12-1, 1880, p. 1-47 ; *Id.*, « Les juifs du Comtat Venaissin au Moyen Âge : leur rôle économique et intellectuel », *Revue Historique*, 14-1, 1880, p. 1-60.

<sup>69</sup> D. IANCU et C. IANCU, *Les Juifs du Midi*, *op. cit.*, p. 41.

<sup>70</sup> À propos des médecins juifs au Moyen-Âge, voir l'étude centrale de J. SHATZMILLER, *Jews, Medicine, op. cit.* ; voir également *Id.*, *Médecine et justice en Provence médiévale. Documents de Manosque, 1262-1348*, Aix-en-Provence, 1989 ; pour des études de cas concernant Avignon, consulter P. PANSIER, « Les médecins Juifs à Avignon aux XIIIe, XIVe et XVe siècles », *Janus*, n° 15, 1910, p. 421-451 ; S. EINBINDER, « Theory and Practice : A Jewish Physician in Paris and Avignon », *AJS Review*, 33-1, 2009, p. 135-153.

## 1) Les praticiens juifs dans les villes chrétiennes

### a- Les autorités ecclésiastiques et les médecins juifs

Avant même d'étudier les acteurs de santé juifs exerçant à Avignon, il convient de s'interroger sur la légalité de cet exercice. Au XIII<sup>e</sup> siècle, plusieurs conciles successifs interdisent aux chrétiens d'accepter les soins prodigués par la communauté juive. Le concile de Narbonne de 1227 d'abord, puis celui de Béziers, qui précise : « en outre sont excommuniés les chrétiens qui en cas de maladie auraient recours pour se soigner aux soins d'un médecin juif »<sup>71</sup>. Presque quarante ans plus tard, en 1283, le synode de Nîmes interdit à la communauté chrétienne d'avoir recours aux soins des médecins juifs, de prendre des médecines préparées par eux et d'aller aux bains avec les Juifs<sup>72</sup>. Ces prescriptions sont-elles observées pour autant ? Il semble bien qu'elles soient ignorées par la plupart des chrétiens, à commencer par les élites. Pierre Pansier mentionne ainsi le cas de Jacques Ier d'Aragon qui s'attache les services du chirurgien juif Jean Jacob en 1243<sup>73</sup>. Dix ans plus tard, Alphonse de Poitiers, alors seigneur du Comtat Venaissin, choisit Habrahym, un médecin juif aragonais pour prendre soin de ses yeux<sup>74</sup>. Pour le XIII<sup>e</sup> siècle, il n'y a pas trace d'une interdiction émanant de la faculté de Montpellier concernant les étudiants juifs. Ils pouvaient donc *a priori* y être diplômés.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, le recours aux services des praticiens juifs de la part des populations chrétiennes reste régulier :

« Ceux-là même qui devraient mépriser les vus services de juifs comme venant d'un ennemi, accourent à eux quand ils se parent d'un titre vague de chirurgien ou de médecin, pour chercher, croient-ils, un soulagement, mais bien plus exactement une aggravation de leurs maux<sup>75</sup>. »

Le concile d'Avignon, qui se tient en 1337, assouplit cependant les règles concernant les médecins de cette communauté. Il est toujours défendu aux chrétiens de les consulter et de prendre les médicaments qu'ils auraient préparés, exception faite désormais en cas de danger ou d'urgence, ou encore si les patients sont dans l'incapacité de recourir à des praticiens

---

<sup>71</sup> P. PANSIER, « Les médecins Juifs à Avignon, *op. cit.*, p. 423 : *Concile de Béziers : XLII. Preterea excommunicentur Christiani qui in infirmitate positi, causa medicine, se committunt cure judeorum.*

<sup>72</sup> *Ibid.*, p. 423 : *Synode de Nîmes : De perfidis judeis... Nullus autem Christianus nec Christiana azyma judeorum manducet, aut cum eis in eadem domo habitet, nec aliquem eorum pro medico in infirmitatibus vocet, aut aliquam medicinam recipiat, aut cum eis balneo se lavet.*

<sup>73</sup> P. PANSIER, « Les médecins Juifs à Avignon, *op. cit.* ; L. COMMENGE, « Contribution à l'étude de l'histoire de la médecine dans le royaume d'Aragon », *Janus*, 8, 1903, p. 523-29, 574-582, plus spéc. p. 526.

<sup>74</sup> P. PANSIER, « Les médecins Juifs à Avignon, *op. cit.*, p. 423 ; P. PANSIER, « La pratique de l'ophtalmologie dans le Moyen Âge latin », *Janus*, 9, 1904, p. 5-12.

<sup>75</sup> P. PANSIER, « Les médecins Juifs à Avignon, *op. cit.*, p. 425.

chrétiens expérimentés<sup>76</sup>. En 1341, le synode abroge l'interdiction concernant les médecins juifs. La pratique médicale juive est donc officiellement légale à partir de cette date à Avignon.

#### b- Le milieu médical juif d'Avignon

Les praticiens juifs qui évoluent en milieu urbain sont principalement des médecins. Sur les 31 étudiés, 23 sont médecins et 8 chirurgiens. Ces derniers sont, comme pour les chrétiens, moins renseignés que les médecins. Deux d'entre eux prêtent serment au pape : Joseph de Guilhaco, en 1358<sup>77</sup>, et Joseph Astruc de Gignac vers 1373-1374<sup>78</sup>. L'activité médicale de ce dernier chirurgien est également connue. En 1372, il donne ses soins à l'un des frères de l'hôpital Saint-Bénézet d'Avignon, qui est atteint de la « bossa », à savoir un bubon pesteux<sup>79</sup>. Le frère de l'établissement, donc un ecclésiastique, choisit les services d'un médecin juif pour se soigner. Quant au chirurgien Vital, il traite un ulcère de la jambe de Pierre de Luxembourg, en 1386<sup>80</sup>. Tout comme le frère de Saint-Bénézet, le cardinal confie sa guérison à un praticien juif. Il semble que les ecclésiastiques comme les courtisans ne fassent pas de discrimination en ce qui concerne le choix de leur médecin. C'est ce que confirme aussi le cas d'Abraham de Carcassonne, engagé en 1374 par le couvent des Cordeliers comme médecin, contre quatre florins de gages par an<sup>81</sup>.

---

<sup>76</sup> *Ibid.*, p. 425 ; C. GIRAUD, *Essai sur l'histoire du droit français au moyen âge*, t. II, Paris, 1846, p. 126 : *De judeis pro medicina exhibenda non requirendis, nec si se ingesserint, admittendis. Item quia inter christianos, non sine catholice fidei opprobrio, adeo invaluit perniciosus abusus, ut hii qui judeorum, utpote nostre inimicorum fidei, fetidos actus et opera spernere et abhorrere debent, ad ipsos judeos, qui se physicos vel syrugicos asserunt, pro medicamentis, imo verius nocumentis, indifferenter recurrant: propter quod eorundum judeorum servilis status ultra metas erigitur, inflatur et superbit cecitas. Et ipsi fidem catholicam parvipendunt, et exinde familiaritates, et conversationes multiplices, multorum utique incentiva malorum, inter ipsos christianos et judeos prodeuntes, pluribus nefandis sceleribus que reperiuntur perpetrata, causam credunt verisimiliter prebuisse et darent in posterum aliis sceleribus, hiis forsitan pejoribus, occasionem sive causam, nisi salubris provisio talibus obviaret. Idcirco, nos, quibus est cura diligens per omnia superni numinis religionem tuerij subditosque nostros a noxiis quantum cum deo possumus preservare, statuimus et etiam ordinamus ut a modo nullus christianus nostrarum provinciarum, civitatum et dyocesium, cujusvis sexus, status, conditionis aut dignitatis existat, in infirmitate sua vei alias, judeum quemquam. physicum vel cyrurgicum pro aliqua cujuscumque condicions medicina, vel medicamine, sive cura recipiendis ab eodem, adeat, requirat, aut requiri faciat nec etiam ipsius judei ad eum sponte vel venientis aut mittentis recipere audeat per se vel per alium, quovis exquisito colore, medicinam, consilium alias quam facturus fuerat, sive curam nisi facienti imineret periculum, et christiani periti, medici, physici, vel cyrurgici haberi commode in prefato periculo copia non valeret. Interdicentes pari modo judeis utriusque sexus ut in curandis infirmitatibus christianorum nullatenus se audeant immiscere. Qui autem hujus statuti extiterit violator, si judeus fuerit eidem communio fidelium subtrahatur, christianus vero superioris arbitrio puniatur.*

<sup>77</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire ... op. cit.*, p. 512 ; P. PANSIER, « Les médecins Juifs à Avignon aux XIIIe, XIVe et XVe siècles », *op. cit.*, p. 435.

<sup>78</sup> *Ibid.*

<sup>79</sup> Comptes de l'hôpital Saint-Bénézet, 1372 ; cartulaire de Jean Tessère, CC.

<sup>80</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 775 ; *Comptes rendus du IIe congrès international d'histoire de la médecine*, Paris, 1921, p. 372.

<sup>81</sup> P. PANSIER, « Les médecins Juifs à Avignon, *op. cit.*, p. 433-434.

Sur les 23 médecins juifs connus pour la cité dans la seconde moitié du siècle, l'origine géographique est indiquée pour douze d'entre eux, donc presque la moitié et il s'agit de villes méridionales : Meyrargues, Caylar, Millau, Avignon, Montpellier, Marseille, Carpentras, Cavaillon, Rodez, Béziers. En ce qui concerne les familles des physiciens, la logique est très différente entre chrétiens et juifs. Pour les médecins chrétiens, les mentions concernent essentiellement les épouses ou les enfants. Pour les médecins juifs, sur les cinq mentions, quatre concernent le père. On apprend ainsi que Crescas Caslari, qui exerce de 1353 à 1358, est le fils de Joseph Hallévi, lui-même médecin d'Avignon<sup>82</sup>. Joseph est l'auteur d'une traduction hébraïque du *Regimen sanitatis* d'Arnaud de Villeneuve, écrit vers 1305 pour le roi d'Aragon Jacques II, aux alentours de 1327. Il a également laissé des notes médicales, réunies sous le titre de *Collectanea*. Abraham Vitalis de Millau succède quant à lui à son père Vital de Béziers<sup>83</sup>.

Le métier semble en effet se transmettre de père en fils. Peu formés à l'Université, les physiciens juifs étudient soit auprès de leur père, soit auprès d'une autre autorité médicale de la « juiverie ». L'enseignement de la médecine peut aussi se faire chez un maître, dont la maison fait figure d'école, en même temps que l'enseignement de la loi hébraïque. Ils maîtrisent souvent autant la théorie médicale que la chirurgie. Pour pouvoir exercer la profession, ils passent un examen devant un jury composé à parité de praticiens juifs et chrétiens. La licence leur est ensuite délivrée par l'autorité royale ou pontificale<sup>84</sup>.

Les Juifs jouent également un rôle important dans le mouvement de traduction d'œuvres médicales et s'associent souvent aux médecins chrétiens dans ces entreprises. Ils sont également les auteurs d'œuvres originales. Isaac Tauroci, actif à la fin des années 1370, écrit un traité de peste, sous le titre de *Source de vie* et un autre ouvrage à propos de la torsion de la face<sup>85</sup>. Bonjudas Nathan est lui aussi un auteur prolifique. Il traduit en hébreu un ouvrage de philosophie, et surtout divers traités de médecine, parmi lesquels : le *De vinis* faussement attribué à Arnaud de Villeneuve et un livre sur les simples d'Abû al-Salt, médecin de la cour des Zirides († 1134). Il est aussi l'auteur d'une compilation de médecine pratique, pour laquelle il s'appuie sur des médecins plutôt contemporains. Il y cite deux autres de ses œuvres : *Specifica* et le *Mystère des mystères*, qui contiennent des ordonnances pour diverses maladies<sup>86</sup>.

---

<sup>82</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 111 ; P. PANSIER, « Les médecins Juifs à Avignon, *op. cit.*, p. 431-434.

<sup>83</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 777 ; P. PANSIER, « Les médecins Juifs à Avignon, *op. cit.*, p. 436.

<sup>84</sup> D. JACQUART, *Le milieu médical en France du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Genève, 1981, p. 84 et suiv.

<sup>85</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 309.

<sup>86</sup> *Ibid.*, p. 90.

La communauté juive d'Avignon fournit donc des médecins et qui plus est des auteurs d'ouvrages de médecine, à l'image de leurs confrères chrétiens qui œuvrent auprès des pontifes. Ces praticiens occupent souvent d'autres activités, à côté de l'exercice de la médecine. Plusieurs d'entre eux font du commerce ou mènent des activités financières. Abraham Bellant de Caylario et Nathan Creyssenti sont qualifiés d'usuriers. Deux autres médecins et un chirurgien vivent aussi de prêts sur gages : Abraham Manuel, Thoros Bonifas Nascin et Bellant de Stella. Tout comme certains barbiers qui occupent des fonctions de courrier du pape par exemple, les praticiens juifs ne s'occupent pas uniquement de médecine. Activités financières et médicales, les seules accessibles à la communauté, se mêlent donc souvent dans les carrières de ces médecins. Une autre activité revient régulièrement aussi dans leurs trajectoires : ils occupent des fonctions publiques au sein de la collectivité. Abraham Bellant et Vital de Béziers deviennent ainsi « baylon ». Isaac Tauroci est procureur et auditeur des comptes de sa communauté. Quant à Abraham Vitalis de Millau, il devient conseiller, la plus haute fonction politique. Ces praticiens sont élus à ces charges par leurs coreligionnaires. La confiance qu'ils ont acquise auprès des patients et des habitants en tant que médecin leur fournit une respectabilité de même qu'une notabilité importante.

Si les praticiens juifs sont nombreux dans la ville, ils ne sont pas non plus absents des cours de la cité. Le pape, comme les prélats, n'hésitent pas à faire appel à ceux de bonne réputation pour prendre soin de leur santé.

## 2) Des praticiens juifs au service des grands d'Avignon ?

Les médecins juifs qui gravitent autour du pontife sont assez rares comparé aux chrétiens et sont absents des comptes de la Chambre. Ils ne sont donc pas attachés de manière permanente à la cour, comme un Jean de Tournemire ou un Guy de Chauillac. Ils sont plutôt engagés à l'acte. Certains exercent aussi auprès des cardinaux et des élites de la cité. Iacopo del Nero, lorsqu'il cherche à attirer Naddino da Prato, décrit au beau-frère du médecin une ville dépeuplée de médecins chrétiens, où l'offre médicale se résume à un petit groupe de médecins juifs :

« Or, il n'y a personne d'autre que maître Jean de Tournemire qui est un imbécile et plusieurs juifs.

Tout sera entre ses mains (celles de Naddino), car il n'y a que des Juifs<sup>87</sup>. »

---

<sup>87</sup> J. HAYEZ, « *Veramente io spero farci bene...* », *op. cit.* p. 431 ; Iacopo del Nero à Monte d'Andréa, 30 août 1384 : D.347 : *Or non ci è altro che maestro Giovanni Tornamira ch'è un pazo e parechi giudei* ; Iacopo del Nero à Monte d'Andréa, 15 juin 1385 : D.348 : *Tutti arà nelle mani, ché non ci à altro che giudei.*

L'apothicaire atteste la présence, malgré des propos qui amplifient la situation, de praticiens juifs dans les cercles des grands d'Avignon qui cherche à intégrer le médecin toscan.

Clément VII s'offre ainsi les services de Josué d'Amant, qui aurait d'ailleurs été baptisé par le pape lui-même<sup>88</sup>. Benoît XIII s'entoure quant à lui de deux praticiens juifs, le médecin Élie, et Josué Lurki, mais seulement après son départ de la ville. Le frère du pape Clément VII, le comte Pierre de Genève, s'attache les services d'Issac de Portis, et surtout de Jacob Solomon Çarfati<sup>89</sup>. Dans les années 1370, ce dernier gravite dans le milieu de l'Université de Paris. Il revient à Avignon vers 1380, où il exerce avant de prendre soin du comte de Genève, montrant ainsi son obédience pour le pape français. Il perd trois enfants de la peste et écrit une relation de la mort de sa fille Esther. Le médecin a des intérêts multiples, il laisse une œuvre hétéroclite qui comprend aussi bien de la théologie que de la médecine. Il rédige notamment un traité sur le vertige, après la consultation d'un chevalier parisien proche du roi de France qui en souffrait. Cet écrit fait apparaître la familiarité du praticien avec le programme de médecine de l'Université de Paris : il y rend hommage aux maîtres parisiens et y adapte leurs enseignements autant que leurs conventions littéraires. Le médecin use autant de théorie que de pratique dans l'élaboration de son traité. Dans son ouvrage Jacob évoque aussi sa collaboration avec ses confrères parisiens, et il affirme qu'il écrit sur ordre du roi :

« Depuis qu'un seigneur de haut rang m'a ordonné et m'a chargé de faire connaître mon examen de la maladie qui a frappé un certain chevalier, parmi les plus aimés et les plus proches de lui (...) Et au nom de mes maîtres, ceux parmi lesquels j'ai été appelé à propos de cette maladie, je lui ai répondu par ceci, sous une forme aussi abrégée que possible, en m'appuyant et en me fiant à ce que ces mêmes médecins respectés ont écrit à propos de ce même invalide (...)»<sup>90</sup> »

Enfin, l'analyse qu'en fait Susan Einbinder montre bien également l'adoption par Jacob Salomon – représentatif en cela d'une partie du milieu médical juif – des méthodes de médecine scolastique<sup>91</sup>. Ces auteurs participent donc d'une écriture médicale conforme aux enseignements universitaires. Ils peuvent aussi être appelés en consultation auprès des élites, en collaboration avec les médecins chrétiens. Le traité de Jacob est à destination des praticiens juifs, étant rédigé en hébreu.

---

<sup>88</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, *op. cit.*, p. 513.

<sup>89</sup> P. PANSIER, « Les médecins Juifs à Avignon », *op. cit.*, p. 435 ; sur Jacob Solomon, voir l'étude récente de S. EINBINDER, « Theory and Practice : A Jewish Physician », *op. cit.*

<sup>90</sup> *Ibid.*, p. 140 : passage traduit de l'hébreu par l'auteur à partir du ms. Oxford Bodleian 4o, 174 (Neubauer 2583), f° 26 v°.

<sup>91</sup> *Ibid.*, p. 141 ; voir aussi à ce propos : L. GARCÍA BALLESTER, L. FERRE, et E. FELIU, « Jewish Appreciation of Fourteenth-Century Scholastic Medicine », dans M.R. MCVAUGH et N. SIRAISSI (éd.), *Renaissance Medical Learning : Evolution of a Tradition*, *Osiris*, 6, 1990, p. 85-117.



La pratique médicale des Juifs à la cour semble donc limitée à la fin de la période et au total, les médecins sont peu nombreux à atteindre les cercles cardinalices et pontificaux. Ils sont en revanche bien présents dans le cadre urbain, au service des habitants de la ville. Tout comme leurs confrères chrétiens, ils ont en charge des patients divers, des élites bourgeoises, en passant par les ecclésiastiques, jusqu'aux populations plus pauvres. On peut d'ailleurs s'interroger sur les soins apportés aux populations les plus misérables de la ville. Le cadre urbain offre une multiplicité de catégories sociales, et il s'agirait de savoir si l'offre médicale de la cité est accessible à tous.

#### D- La médicalisation de la société : des praticiens pour toutes les catégories sociales ?

À la fin du Moyen-âge, autorités urbaines et élites portent une attention grandissante aux activités médicales. D'abord pour leur propre usage, mais aussi dans une dimension collective d'utilité publique<sup>92</sup>. La peste accélère ce phénomène de médicalisation, même si l'on peut en observer des prémices avant celle-ci. En Italie particulièrement, mais aussi dans d'autres espaces, des praticiens sont engagés par les communes<sup>93</sup>. Les Universités de médecine se développent, de même que les législations sanitaires. Les hôpitaux opèrent eux aussi un changement significatif. Comme on l'a vu plus haut, ces espaces intègrent de manière croissante les soins thérapeutiques<sup>94</sup>.

Comme le montrent les chiffres avignonnais, le nombre de praticiens par habitant dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle est plutôt élevé. L'ensemble de la population de la ville bénéficie-t-elle pour autant de soins appropriés ? Les différences de revenus, et un système sanitaire balbutiant empêchent l'accès aux soins de certaines catégories sociales. Certains médecins ont pensé ces différences dans leurs ouvrages<sup>95</sup>. Par ailleurs, certaines sources permettent de se faire une idée des patients de la cité.

---

<sup>92</sup> Sur ces questions, voir J. HENDERSON, « Epidemics in Renaissance Florence : Medical Theory and Government Response », dans *Maladies et société (XII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles), Actes du colloque de Bielefeld, novembre 1986*, Paris, 1989, p. 165-186.

<sup>93</sup> V. NUTTON, « Continuity or Rediscovery ? The City Physician, *op. cit.*.

<sup>94</sup> M.D. GRMEK. « Le médecin au service de l'hôpital médiéval, *op. cit.*, p. 25-64.

<sup>95</sup> Sur l'ensemble de ces questions, voir l'article de M. NICOD, « Hygiène, pathologie et médicalisation du petit peuple, *op. cit.*, p. 659-672.

## 1) Les pauvres dans la théorie médicale

Les médecins universitaires qui produisent la théorie médicale tiennent compte du niveau de vie de leurs patients : leur richesse, leur environnement, leur métier etc. Cela coïncide avec une plus grande attention portée à leur expérience pratique qui transparaît dans les doctrines<sup>96</sup>. Les auteurs de ces traités ne sont pourtant pas les plus à même pour parler de ces nouveaux publics. Maîtres en médecine, formés dans des universités prestigieuses, ils sont généralement au service des élites princières, royales et pontificales. Mais la littérature médicale s'adresse souvent aux autres praticiens, fournissant à ces confrères des sortes de manuels pour la pratique. Des indications y sont donc glissées à l'adresse des médecins urbains.

Le chirurgien Henri de Mondeville, dans sa *Chirurgie*, évoque par exemple, les différentes tarifications qu'il convient d'appliquer, en prenant en compte le niveau de vie des patients :

« Les salaires des chirurgiens, en effet, ne sont pas tarifés et déterminés, ni égaux pour tout le monde, comme ceux des autres artisans [...]. Aussi le chirurgien peut très équitablement et la conscience tranquille, prendre au riche cent livres, en prendre cinquante à un homme de fortune moyenne, et à un pauvre une oie, un canard, une poule, des poulets, un fromage ou des œufs. Mais si le patient est vraiment pauvre, il ne prendra rien de tout cela, car il est plus lourd pour le pauvre de donner une oie, que pour le riche de donner une vache<sup>97</sup>. »

Il différencie quatre niveaux de richesses : les riches et les moyennes fortunes, qui doivent payer des honoraires en argent ; les pauvres qui s'acquittent en nature, et les très pauvres, que le praticien se doit de soigner gratuitement.

Guy de Chauliac, lorsqu'il évoque la peste qu'il a personnellement éprouvée, et notamment la première recrudescence, distingue deux catégories de populations, qui semblent touchées dans des temporalités différentes. Il explique dans sa relation que pendant la première épidémie, en raison des causes terrestres

« Mourait la populace, les laborieux et ceux qui vivaient mal<sup>98</sup>. »

Les qualificatifs employés sont intéressants. Pour désigner les catégories de population plus pauvres, les deux caractéristiques que Guy retient sont le travail, et de mauvaises conditions de vie. Les causes terrestres évoquées ici renvoient à la putréfaction de l'air. Les lieux les plus

---

<sup>96</sup> D. JACQUART, « Theory, Everyday Practice, and Three Fifteenth-Century Physicians », *Osiris*, 6, 1990, p. 140-160.

<sup>97</sup> M. NICOUD, « Hygiène, pathologie et médicalisation du petit peuple, *op. cit.* ; E. NICAISE, *La Grande Chirurgie*, p. 201.

<sup>98</sup> M. NICOUD, « Hygiène, pathologie et médicalisation du petit peuple, *op. cit.*, p. 664.

touchés sont donc ceux traversés par des odeurs et des fumées pestilentielles, à savoir, les lieux d'habitations et d'activités des catégories les plus pauvres.

Plus loin, lorsqu'il mentionne la première recrudescence, Guy de Chauliac semble penser que certaines populations sont plus touchées que d'autres :

Elle différerait cependant de la précédente, parce que dans la première, le peuple mourut en nombre, tandis que dans la seconde {succombèrent} de nombreux riches, nobles, des enfants en nombre infini et peu de femmes<sup>99</sup>.

La peste de 1361 aurait donc été plus meurtrière chez les populations aisées que celle de 1348. Le médecin de Clément VI, par ces assertions, tient donc un discours médical qui distingue les catégories sociales, et qui affirme qu'elles peuvent être différemment atteintes par certaines maladies. Rappelons que les maladies résultent certes de l'équilibre des humeurs, mais que cet équilibre dépend en partie des six choses non naturelles. L'environnement est donc un élément fondamental qui influe de manière déterminante sur l'état de santé d'un individu. L'air semble l'élément essentiel. Bernard de Gordon, médecin de Montpellier, collègue de nombreux praticiens de la cour pontificale, a d'ailleurs des réflexions instructives à ce propos. Dans l'un de ses ouvrages, il recommande à ses pairs de faire attention au quartier de résidence de leurs patients, insistant sur la nécessité de les éloigner des lieux où l'air est particulièrement putride. Parmi ces derniers, il cite les espaces de travail des artisans et ouvriers frappant monnaie, mais aussi ceux des tanneurs, et des fondeurs de métaux<sup>100</sup>.

Parmi les choses non naturelles qui distinguent riches et pauvres, les chirurgiens tendent à prendre en compte le mouvement ou *motus*, entendu par la plupart des physiciens dans sa dimension récréative. Henri de Mondeville appuie particulièrement sur ce point :

« On doit en effet traiter autrement et avec d'autres remèdes un forgeron ou un boulanger qu'un pêcheur de rivière et autrement un teinturier en étoffes qu'un coupeur de vêtement, cela pour plusieurs raisons : 1. Le teinturier exerce son métier debout, le coupeur assis : 2. Le teinturier travaille péniblement avec tout le corps ; le coupeur n'exerce que de ses mains. De même, le couvreur de maison travaille

---

<sup>99</sup> *Ibid.*, p. 664 ; *Guigonis de Chaulhiaco, Inventarium sive Chirurgia Magna*, vol. 1 : Texte édité par M.R. McVAUGH, Leyde-New York-Cologne, 1997, p. 119 : *Differebat tamen ab alia preterita quia in prima plures recesserunt populares, in secunda vero plures divites et nobiles et pueri infiniti et mulieres pauca.*

<sup>100</sup> M. NICOUD, « Hygiène, pathologie et médicalisation du petit peuple, *op. cit.*, p. 663 : Bernard de GORDON, *De decem ingenis morborum*. Cité du Vatican, B.A.V., PL 1174, f° 283r : *Circumpicere debet igitur medicus dispositionem civitatis et domus, et si fuerit in parte decliviore civitatis, quod faciat ipsum mutare a superiore parte ville cum cautela quod sit cautus in portando a labore et calore et frigore. Et debet advertire medicus si est officium iuxta patientem consistans ipsum, sicut sunt fabres et malleatores, et paratores coriorum et fundentes sepum et qui operantur de sulphure.*

dehors, sous le soleil, dans un lieu élevé, dangereux et vacillant, tandis que le barbier exerce son office à l'intérieur, dans un lieu bas, sûr et solide <sup>101</sup>. »

Les mouvements effectués par les patients dans la pratique quotidienne de leur métier influent donc sur le diagnostic du médecin et les soins apportés aux individus en cas de maladie. Marilyn Nicoud, dans son article sur la médicalisation du « petit peuple », souligne l'importance donnée à la *consuetudo*. Cette notion comprend l'ensemble des habitudes du patient, à savoir l'alimentation, le lieu de résidence et le *motus*, ici entendu moins dans un sens récréatif, qu'en terme d'activité, de métier. Ces habitudes varient en fonction des saisons, des régions mais aussi du niveau de vie. La complexion des individus en est donc changée, et de même les conseils diététiques. Les usages alimentaires recommandés par les praticiens aux élites s'opposent à ceux adressés aux populations plus humbles. Les premiers, plus délicats doivent adopter un régime léger, facile à digérer, les seconds doivent opter pour des aliments nutritifs. Marilyn Nicoud parle ainsi de « diète sociale » : des viandes blanches, plus délicates et plus onéreuses pour les populations aisées, des viandes rouges, plus consistantes et abordables pour les populations plus modestes<sup>102</sup>. Si ces régimes s'adressent évidemment en priorité aux bourgeois et aux nobles, certains praticiens n'hésitent pas à faire état de considérations adaptées à des groupes peu fortunés se livrant à des activités manuelles.

Dans son traité sur les plaies, Guy livre une anecdote à propos des morsures :

« De telles plaies, je m'en passe légèrement, parce qu'elles adviennent rarement : et quand elles adviennent, le populaire sans appeler chirurgien y fait ses médecines d'ails, d'oignons, et d'huile<sup>103</sup>. »

D'après le médecin donc, pour certaines affections bénignes, les populations les plus pauvres se passent de l'intervention du chirurgien et pratiquent elles-mêmes une forme de médecine rudimentaire, qui relève davantage de la tradition. Pour cette catégorie, l'appel au médecin n'est pas systématique et est plutôt réservé aux blessures et maladies graves, nécessitant des compétences et des connaissances développées. Le recours au praticien est aussi conditionné par la présence d'un médecin communal, autrement, ces populations n'ont pas les moyens de se faire soigner. Les humbles sont souvent d'ailleurs qualifiés d'idiots (*idiota* en latin), ceux qui n'ont pas le savoir, dans la *Grande Chirurgie*. Cela peut également rejoindre certains discours de praticiens, pour qui les patients, et en particulier quand ils sont modestes,

---

<sup>101</sup> M. NICOUD, « Hygiène, pathologie et médicalisation du petit peuple, *op. cit.*, p. 169.

<sup>102</sup> *Ibid.*, p. 665.

<sup>103</sup> E. Nicaise, *La Grande Chirurgie, op. cit.*, p. 234.

n'entendent pas raison. C'est le cas d'Henri de Mondeville, qui se plaint dans son ouvrage de l'incapacité des petites gens à distinguer le praticien lettré du charlatan<sup>104</sup>.

Ces préoccupations et distinctions se développent davantage encore au XV<sup>e</sup> siècle. Certains praticiens comme Jacques Despars († 1458) ou Michel Savonarole († 1466) font une place plus importante à ceux qui travaillent. La notion d'effort physique devient plus prégnante. Les travaux d'Ulrich Ellenbag († 1499), médecin allemand de la deuxième partie du siècle, dessinent même l'ébauche d'une reconnaissance des maladies professionnelles. Son traité de 1474 affirme l'empoisonnement des mineurs, causé par les métaux<sup>105</sup>.

Si les physiciens statuent d'un point de vue théorique sur les populations laborieuses, ce n'est que de manière ponctuelle. Ces dernières restent exclues pour une grande part de la clientèle de ces médecins prestigieux. Ce sont d'autres praticiens, essentiellement des chirurgiens et des barbiers malgré quelques exceptions, qui agissent en milieu urbain. Certains documents de la pratique permettent d'identifier les patients de la cité d'Avignon et d'en apprendre plus sur leurs rapports aux soignants.

## 2) Les patients avignonnais dans la pratique

Les comptes de la Chambre mentionnent quelques cas de patients du barbier Robin de Singallo. Ainsi, en 1367 :

« Le 8 février à la demande du pape pour maître Lambert et maître Robin de Singallo, sergent d'arme et barbier du pape, pour une aumône spéciale faite par le pape à un certain étudiant pauvre de Montpellier, et un boucher, et une certaine pauvre femme, blessés à cause d'une pression excessive le jour de la purification de sainte Marie, à l'église des prédicateurs, dans laquelle le pape donnait des cierges bénis, pour les victuailles et les nécessités pour ces mêmes barbiers et apothicaires, 6 florins français<sup>106</sup>. »

Le pape paye personnellement le soin de trois blessés indigents, à l'occasion de sa distribution de cierges lors de la Fête-Dieu de 1367, dans l'église des dominicains de Montpellier. Il dépêche son barbier auprès d'eux. Robin de Singallo est également engagé pour

---

<sup>104</sup> M. NICLOUD, « Hygiène, pathologie et médicalisation du petit peuple, *op. cit.*, p. 662 ; Chirurgie de maître Henri de Mondeville..., *op. cit.*, p. 183 : *gens du peuple qui ne savent distinguer l'homme expérimenté de celui qui ne l'est pas; mais croient que tous, tant lettrés qu'ignorants, ont également de science, du moment qu'ils s'appellent chirurgiens.*

<sup>105</sup> *Ibid.*

<sup>106</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben der apostolischen Kammer unter den päpsten Urban V und Gregor XI, (1362-1378)*, Paderborn, 1937, p. 207 : 1367, Febr. 8 de mand. pape p.m. Lamberti mag. Robino de Singallo, serv. arm. et barbitonsori pape, pro speciali elemosina facta per papam cuidam pauperi studenti Montispess. et uni macellario et cuidam pauperine mulieri vulneratis propter pressuram nimiam die purificationibus b. Marie in eccl. Predicatorum, in qua papa dedit candelas benedictas, pro victualibus et necessitatibus ipsorum pro surgico et apothecario 6 fl. Francie.

soigner un tailleur de pierre qui s'est cassé le *sacrum* lors de la construction d'un couvent à Montpellier, toujours en 1367 :

« Sur ordre du pape, maître Robin, sergent d'armes et barbier du pape, pour une aumône spéciale faite par le pape à un certain maçon, dont le *sacrum* a été fracturé dans le monastère, que le pape a fait faire à Montpellier, 4 florins français<sup>107</sup> »

Encore sous Grégoire XI, les actes de la Chambre apostoliques nous informent sur ces activités en dehors de la cour :

« Robin de Singallo, barbier du pape, qui est envoyé à Mornans auprès d'un certain noble blessé avec certaines autres personnes, 30 florins communs<sup>108</sup>. »

On note la volonté du pape de soigner la population dont il se sent responsable : c'est le cas pour la distribution d'aumône qui tourne mal ou le blessé d'un chantier ecclésiastique sous Urbain V. Mais le pontife a également à cœur de proposer les soins de son praticien à ceux qui lui sont liés. Ce dernier exemple de 1374 l'atteste bien. Les différentes catégories de population, de la ville d'Avignon ou des cités avoisinantes ont donc accès aux soins du barbier à certaines occasions. Robin est le seul à être mentionné en ces termes dans les livres de compte. Autre détail, les honoraires attribués au barbier. Pour les trois blessés de l'église, il est soldé six florins, pour le tailleur de pierre quatre florins, et pour le noble, trente florins. La gradation du coût des soins en fonction du statut des patients est assez claire. Les indigents ne coûtent que deux florins, l'artisan quatre et le noble trente. Cela tient probablement à la nature des soins : une plus grande attention est peut-être portée aux patients de qualité, de même les onguents et autres médecines nécessaires sont plus luxueuses.

On observe du reste le même phénomène à Montpellier. En 1371, les archives de la ville révèlent le cas de Guillaume Berroyer. Le chirurgien est payé une livre par la ville pour prendre soin du bras de l'enfant d'une pauvre femme, dévoré par un âne<sup>109</sup>. Dans un deuxième cas, la ville fait appel aux services du chirurgien Pierre Raymond et ses compagnons en 1366. Ils sont engagés pour prendre soin de Robert de Maugeron, neveu de Bertrand du Guesclin blessé à la guerre. Ils reçoivent 75 florins d'or pour leur peine. Ici, le salaire semble proportionnel à

---

<sup>107</sup> *Ibid.*, p. 208 : 1367 Febr. 25 de mandato pape magistro Robino, servienti armorum et barberio pape, pro speciali elemosina facta per papam cuidam lathomo, cui fuit fractum crux in Monasteria, quod papa facit fieri in Montepessulanum, 4 fl. Francie.

<sup>108</sup> *Ibid.*, p. 517 : 1374 Dez. 18 mag. Robino de Singallo, barbitonsori pape, qui mittitur apud Mornacium ad quendam nobilem ibi vulneratum cum certis aliis personis, 30 fl. com.

<sup>109</sup> G. DUMAS, *Santé et société à Montpellier à la fin du Moyen Âge*, Leyde, Boston, 2015, p. 270 ; Archives municipales de Montpellier, *Inventaire*, IX, Livre de la Claverie 1371, f°2 v°.

l'importance du patient<sup>110</sup>. La règle tend donc vers des rémunérations plus importantes pour les patients plus riches, même lorsque ce sont les autorités, ecclésiastiques ou urbaines, qui prennent en charge les soins.

Un autre acte doit être cité ici qui concerne une facture chirurgicale romaine de 1369<sup>111</sup>. Cette source précieuse fait état de soins donnés par un barbier au statut particulier : lettré et instruit, il bénéficie des grâces des pontifes. En 1369, le barbier accompagne Urbain V à Rome. C'est donc dans le contexte romain qu'il exerce son art. Le document montre la mise en place d'un service sanitaire public par la papauté pour des urgences chirurgicales. Treize patients, qui ne sont ni membres de la cour ni de l'entourage du pape, bénéficient des soins de Robin. Ce sont des pèlerins et des curés, certains originaires de l'Empire, qui se rendent à Rome.

Le premier cas est assez détaillé ; le document notifie que Robin

« a pris soin d'un certain enfant de 3 ans, fils d'une certaine femme très pauvre, qui était appelée Beatrix de Bruges, veuve de Conrad, lequel enfant souffrait en effet de deux apostèmes, un au cou et l'autre à l'oreille, une fistule dans l'œil, et un cancer de la bouche et des lèvres, et au commencement le soin était dangereusement mortel. Maintenant par la grâce de Dieu, il se tient sur le chemin de la guérison et hors de danger, quoique le soin fut long : pour les onguents et les remèdes propices 3 florins et 10 bolonais<sup>112</sup> »

La description des maux de l'enfant est précise ; en revanche, les soins apportés par le barbier sont très succincts. Seuls des onguents et remèdes sont mentionnés. La composition de ces derniers reste inconnue, de même que la possibilité d'actes chirurgicaux, s'ils ont existé. La rémunération est de 3 florins et 10 bolonais, monnaie courante en Italie au XIVe siècle. Le patient n'est pas non plus anonyme : son nom et son origine sont donnés.

L'origine est d'ailleurs connue pour tous les malades traités. Le barbier soigne ainsi un pauvre clerc du diocèse de Trèves, un Allemand, un clerc du diocèse de Cologne, une femme du diocèse de Cambrai, un homme du diocèse de Liège, un clerc du diocèse de Kammin ; les six autres sont issus de diocèses français. Leurs noms sont également systématiquement

---

<sup>110</sup> *Ibid.* ; Archives municipales de Montpellier, BB7, f°36.

<sup>111</sup> K. H. SCHÄFER, « Neue Beiträge zur Geschichte der Medizin im 14. Jahrhundert: II. Eine römische Chirurgen-Rechnung vom Jahre 1369 », *Sudhoffs Archiv für Geschichte der Medizin und der Naturwissenschaften*, 31, 1938, p. 76-80.

<sup>112</sup> *Ibid.*, p. 79 : *Curavit quendam puerum etatis 3 annorum, filium cuiusdam pauperrime mulieris, que vacatur Beatrix de Brugis, Conradi.. vidua., qui quidem puer patiebatur duas impostannatas, unam in colo et aliam in auricula, fistulam in oculo, cancrumque in ore et labiis, et in principio cure erat periculosus mortis nuncque Dei gratia stat in via curationis et absque periculo, licet dicta cura fuerit longa : pro unguento et remediis opportunis 3 fl. 10 bonon.*

donnés<sup>113</sup>. Une fois leurs identités établies, la facture détaille les blessures et le coût de l'intervention. Le chirurgien reçoit entre 20 bolonais et 3 florins 10 bolonais. Le cas le plus onéreux pour le pape est donc le premier, celui du petit garçon souffrant de multiples maux.

Les affections sont aussi variables que les honoraires. Le troisième cas traité est intéressant :

« De même, il a pris soin d'Ansel Donport du diocèse de Beauvais, qui souffrait de la verge et qui a été brûlé par le feu de saint Antoine tellement persistant, qu'au commencement des soins il était en danger de mort, pour les remèdes ici nécessaires 2 florins et 6 bolonais<sup>114</sup>. »

Le chirurgien semble penser ici qu'Ansel Donport souffre du « feu de Saint-Antoine » et que la verge du patient serait atteinte<sup>115</sup>. À nouveau, les soins proposés par le médecin ne sont pas détaillés, en dehors de la vague mention de « remèdes nécessaires ». C'est d'ailleurs le cas pour toutes les autres références, en dehors d'un emplâtre évoqué dans le cas d'une fracture au crâne<sup>116</sup>. La facture fait également état de lésions sérieuses au tibia, à la tête ou au bras, d'un problème à l'œil et d'une douleur au pied.

Ce document exceptionnel met bien en valeur l'articulation entre praticiens de la cour, autorité ecclésiastique et milieu urbain. Si les soins donnés sont prodigués à Rome, il n'en reste pas moins qu'ils le sont sur demande directe du pape, et par l'un de ses praticiens personnels. La volonté d'Urbain V de proposer des soins aux pèlerins et aux ecclésiastiques dans le besoin dénote aussi l'intérêt que porte le pontife à la santé de ses ouailles.

---

<sup>113</sup> *Ibid.*, p. 79-80 : (...) *Item curavit Pontium Jacobi, clericum pauperrimum dioc. Treveren* (...) *Item curavit Anselotum Donport Belvacen. dioc.*(...) *Item Mathiam Tide curavit de Alamania* (...) *Item curavit Symonem de Bonin* (...) *Item curavit Johannam mulierem pauperrimam dioc.s. Brisii* (...) *Item curavit Petrum Domerge, archiep. Narbonen.* (...) *Item pro cura facta in persona Nicholai Alberti de Novacivitate clerici Colonien. dioc.*(...) *Item curavit Agensam Levaine Cameracen. dioc.* (...) *Item curavit Domenionum de Lafache dioc. Legien.* (...) *Item curavit Anselotum belvacen.* (...) *puerum* (...) *de Castris* (...) *clerici nomine Nicholai de Alamannia dioc. Caminen.*

<sup>114</sup> *Ibid.*, p. 79 : *Item curavit Anselotum Donport Belvacen. diocesis, qui patiebatur in virga et incensa erat de igne s. Anthonii et tantum perseverat, quod in principio cure erat in periculo mortis, pro reme diis ad hoc necessariis 2 fl. 6 bonon.*

<sup>115</sup> Le « feu de Saint Antoine » est une maladie assez courante au Moyen Âge, au même titre que la lèpre ou la peste. Connue depuis le IX<sup>e</sup> siècle, elle est aussi connue sous le nom de « mal des ardents ». Il s'agit en réalité de l'ergotisme, ce que l'on ne comprend qu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Cette affection est provoquée par un empoisonnement dû à la consommation de pain de seigle fabriqué avec des céréales ergotées. L'ergot de seigle, sorte de champignon minuscule contient le poison appelé ergotine. La maladie provoque l'obstruction de certaines veines et artères qui entraînent des gangrènes aux extrémités. Les personnes atteintes ressentent une brûlure intérieure d'où les noms utilisés au Moyen-âge. Les membres touchés sont souvent les extrémités : jambes et bras sont ainsi gangrénés, deviennent noirs, et finissent par se détacher du corps. Sur cette maladie, voir H. CHAUMARTIN, *Le mal des Ardents et le feu de Saint-Antoine*, Vienne-La-Romaine, 1946.

<sup>116</sup> K. H. SCHÄFER, « Neue Beiträge zur Geschichte der Medizin, *op. cit.*, p. 80 : *Item curavit Domenionum de Lafache dioc. Legien. vulneratum in capite 2 vulneribus, quorum unum erat cum fractura cranei, pro unguentis et implaustis et aliis remediis 2 fl. 5 bonon.*



Quelques rares documents permettent aussi de connaître les soins donnés par les médecins de la ville aux habitants. Le *Cartulaire de Douceline de Sade* en fait partie<sup>117</sup>. Pendant la peste de 1348, elle est soignée par le praticien juif Astruc Bonet. Cette Avignonnaise souffre encore en 1357 d'une longue maladie. Pour la traiter, elle se procure l'aide de deux médecins, le juif Crescas du Caylar et un chrétien, Paul de Viterbe. Ce dernier est également le médecin de Jean XXII et de Benoît XII. Les praticiens des pontifes disposent donc de clientèles aisées dans la ville, sans que cela soit systématique pour autant. Il est possible que lorsque les praticiens ne sont pas clercs, ils puissent avoir l'opportunité de livrer des soins à la population sans que leur service soit strictement limité au pape et à sa *familia*. Paul reçoit pour ses soins la somme de 4 florins, Crescas lui n'est rétribué que de deux florins<sup>118</sup>. Ce *Cartulaire* nous informe sur de nombreux points. Il montre d'abord le recours aux physiciens, non pas aux barbiers et chirurgiens, par les catégories aisées. Ce qui est sans doute lié au type d'affection, ici la maladie ne requiert pas de chirurgien : c'est donc avant tout une distinction de pratique, le médecin traitant des maladies internes. Pour s'assurer de meilleures chances de guérison, Douceline ne fait pas appel à un médecin mais à deux, dont un bien qui est en cour auprès du pape. Cette pratique collégiale est celle qui est en usage dans les cours souveraines, notamment celle du pontife. Elle s'inscrit dans la tradition de la *collatio*. Il est intéressant de la retrouver également dans le cadre urbain. La question de la rémunération des médecins peut être évoquée ici. La source précise qu'ils reçoivent deux et quatre florins, ce qui suppose une distinction entre médecins juifs et chrétiens. Cela peut aussi tenir au fait que Paul de Viterbe, du fait de sa renommée, facture ses visites plus chères que ses confrères. Douceline paie un total de six florins pour se faire soigner pendant sa maladie. Pour atteindre le salaire d'un médecin du pape – 27 florins pour deux mois de service – le médecin de ville devrait donc visiter sept patients dans le cas du chrétien et quatorze pour le juif. Les sommes sont évidemment variables ; néanmoins, la situation des praticiens pontificaux reste financièrement bien plus enviable que celle de leurs confrères citadins. On notera un dernier élément à propos de cette facture :

« Item, il doit plus à Douceline que ce qu'il lui a prêté le 15 septembre pour payer à Cotocho l'apothicaire de la personne, pour certaines choses qu'il lui a remis en la maladie de Douceline qui est en sera guérie, s'il plaît à Dieu : 2 fl., 2 sols<sup>119</sup>. »

<sup>117</sup> G. BAYLE, *Les médecins d'Avignon au moyen-âge*, Avignon, 1882, p. 14 ; ADV, *Papiers de la famille de Sade*, série E, n° 158.

<sup>118</sup> P. PANSIER, « Les médecins Juifs à Avignon, *op. cit.*, p. 431 : *Item deu mas Doussalina que li prestiei a XV de setembre per pagar à Cotocho lo ripoticari de la perssonaria per algunas cauzas que li remaniam de la malautia de Doussalina que zes ara garida, si a dieu plas : II fl. II sols.*

<sup>119</sup> *Ibid.*

Il est question d'un paiement de deux florins et deux sous à l'apothicaire « Cotocho ». Il est évident que les apothicaires sont également présents dans la cité et que les citoyens font appel à leurs services. Les sources retenues ne permettent pas d'en faire état dans le détail. La correspondance entre Naddino et Iacopo montre bien cependant le rôle influent de l'apothicaire. Rappelons également que la confrérie de l'Aumône de la Major est fondée au départ par les marchands et en particulier les épiciers toscans.

Les acteurs de santé constituent ainsi un groupe professionnel important et bien présent dans la ville. Ils s'intègrent dans des réseaux plus larges : solidarités familiales ou communautaires mais aussi de métier. Leurs carrières sont variées et le milieu médical avignonnais se compose de profils multiples. Les patients, de catégories sociales différentes, ont ainsi accès à une offre médicale de qualité et nombreuse. Les autorités ont aussi à cœur d'offrir des soins à l'ensemble de la population. La politique hospitalière se développe au XIV<sup>e</sup> siècle, et les soins thérapeutiques y sont de plus en plus présents. Ces éléments font apparaître le processus de médicalisation de la société dans le cadre de la cité des papes, un processus renforcé par le statut d'expert que revêt désormais le praticien, au service de la justice.

## **II- Des experts du domaine médical à Avignon**

À Avignon, les médecins des cardinaux et des pontifes ont été réquisitionnés dans des procès importants, qui ont laissé des traces. Leur formation, leur renommée et leur pratique à la cour en font des figures expertes importantes. Certains d'entre eux sont donc envoyés ou demandés par d'autres cours pour donner leur avis et délivrer des conseils lors de procès. Le physicien pontifical peut aussi témoigner lors des procès de canonisation. Sa réputation lui offre donc une certaine considération, notamment de la part de l'institution ecclésiastique.

La lèpre, assez répandue au XIV<sup>e</sup> siècle, et crainte des populations, offre une occasion aux praticiens de démontrer leur savoir-faire et leurs compétences. Ils sont en effet sollicités par les communes et les autorités afin d'examiner des habitants suspectés de lèpre. L'appel au médecin n'est au départ pas systématique. Mais comme le montre Luke Demaitre, il y a une montée en puissance du corps médical dans ce domaine, qui va de pair avec le développement d'un

discours sur les signes de la lèpre et le diagnostic<sup>120</sup>. La lèpre étant une maladie considérée comme contagieuse, celui qui en est atteint se voit écarté de la société et relégué dans des établissements prévus à cet effet. Diagnostiquer la lèpre est donc une lourde responsabilité, et doit reposer sur des connaissances solides.

La cour fait également appel à l'expertise médicale dans le cadre des correspondances pontificales. Certaines suppliques mettent en jeu des demandes de dispenses liées à des handicaps physiques ou des problèmes de santé. Le pontife et l'administration procèdent à une enquête dans laquelle le praticien assure la validité de la demande. La réponse à ce type de supplique est souvent conditionnée par les conseils des médecins.

#### A- Divers champs d'expertise

Les physiciens du pape interviennent à différents niveaux. Ils sont sollicités pour leur expertise dans les cas de lèpre notamment, dans les procès civils ou de canonisation. Certains, dans leur production savante, prodiguent également des conseils pour pratiquer au mieux les examens qui leur sont demandés, à l'instar de Guy de Chauliac.

##### 1) L'intervention des médecins dans le cadre de la lèpre

« Et avec ces signes on examine les lépreux. Mais en l'examen et jugement des lépreux, il convient d'être fort avisé : car c'est très grande injure de séquestrer les non séquestrables, et de laisser les lépreux avec le peuple. Car le mal est contagieux et infectieux. Et pourtant le médecin qui les doit juger, les doit souvent regarder, et en soi-même penser et remuer les signes, et voir lesquels sont univoques et lesquels équivoques : et qu'il ne juge par un signe, mais par la concurrence de plusieurs, spécialement les univoques<sup>121</sup>. »

Guy de Chauliac consacre tout un chapitre de son sixième traité au cas particulier des lépreux. Il y décrit la maladie, ses causes, et propose des soins et des palliatifs au mal car on considère la maladie comme létale la plupart du temps. Il y expose également les symptômes et donne de nombreux conseils au « médecin qui les doit juger ». Si le chirurgien emploie ces termes, c'est parce que les praticiens sont nombreux à se retrouver convoqués lors de procès de lèpre<sup>122</sup>. Et comme le dit bien Guy, « il convient d'être fort avisé ». La responsabilité du

---

<sup>120</sup> L. DEMAÏTRE, « The description and diagnosis of leprosy by fourteenth-century physicians », *Bulletin of the history of medicine*, 59, 1985, p. 327-344.

<sup>121</sup> E. NICAISE, *La Grande Chirurgie*, op. cit., p. 404-405.

<sup>122</sup> Voir L. DEMAÏTRE, *Leprosy in Premodern Medicine : A Malady of the Whole Body*, Baltimore, 2007, p. 37-41.

physicien est lourde et c'est pourquoi il n'intervient pas seul. C'est à lui de déterminer si l'accusé est atteint ou non, et ce faisant de l'exclure de la société ou de l'y laisser. Guy conseille alors aux experts qui examinent les présumés malades d'être vigilants, de ne pas se fier à un seul signe mais à plusieurs, afin de ne commettre aucune erreur.

Le chirurgien classe les symptômes en deux catégories : les univoques et les équivoques. Pour les seconds, Guy en décrit quinze, mais il affirme que les premiers sont les plus fiables. Il en fait la liste :

« (...) la rondeur des yeux et des oreilles, dépilation et grosseur ou tubérosité des sourcils, dilatation et torsion des narines par dehors, avec étroitesse intérieure, laideur des lèvres, voix rauque, comme s'il parlait du nez, puanteur d'haleine, et de toute la personne, regard fixe et horrible (...)»<sup>123</sup> »

Plus loin, Guy insiste sur la procédure à suivre pour examiner le supposé lépreux comme il faut pour ne point se tromper. Le médecin doit commencer par l'analyse des urines, puis examiner le visage avec attention, « les signes du visage étant les plus certains »<sup>124</sup>. Il doit ensuite considérer l'ensemble du corps nu. Le chirurgien du pape finit son chapitre par une rubrique spécifique au « jugement ». Il y décrit les associations de symptômes permettant de déterminer la lèpre de manière presque certaine. Il y propose également des régimes spécifiques pour ceux qui ne seraient pas totalement atteints par le mal<sup>125</sup>.

Le praticien des papes a donc rédigé un chapitre spécifique sur la lèpre, à destination des experts intervenant dans ce type de procès<sup>126</sup>. L'Université de médecine de Montpellier – où Guy est lui-même passé, de même que de nombreux praticiens pontificaux – légifère d'ailleurs à ce propos. Les statuts de la faculté, promulgués en 1340, règlent la forme des expertises pour les cas de léprosité :

« Des lépreux. Nous ordonnons qu'à nul lépreux ou à nul individu soupçonné de lèpre, aucun médecin de Montpellier ne donne une lettre attestant qu'il a été guéri de la lèpre on n'en est pas atteint, si ledit individu n'a été au préalable déclaré indemne et cette affection par décision de deux Maîtres : et si une pareille décision est intervenue, les lettres qui en font foi seront remises au patient muni des sceaux

---

<sup>123</sup> E. NICAISE, *La Grande Chirurgie, op. cit.*, p. 404.

<sup>124</sup> *Ibid.* p. 405 ; à propos de l'examen du visage en cas de lèpre, voir : F.O. TOUATI, « *Facies leprosum* : réflexions sur le diagnostic facial de la lèpre au Moyen Âge », *Histoire des sciences médicales*, 20-1, 1986, p. 57-66.

<sup>125</sup> E. NICAISE, *La Grande Chirurgie, op. cit.*, p. 406.

<sup>126</sup> Sur les procès aux alentours d'Avignon, voir P. PANSIER, « Les procès en suspicion de lèpre dans la région d'Avignon aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles », *La France médicale*, 58, 1911, p. 281-284, 301-303, 321-324, 348-350, 368-372.

des deux maîtres. Si un maître osait seul faire une pareille expertise, qu'il soit chassé du sein de la communauté<sup>127</sup>. »

L'université insiste sur la nécessité de ne pas faire d'erreurs en cas d'expertise de lèpre. Pour pallier un mauvais examen, elle prescrit à ses médecins de procéder par deux, de manière collégiale. Ceux qui ne respecteraient pas cette règle seraient même chassés de la communauté médicale montpelliéraine. L'expertise de lèpre est ainsi une affaire sérieuse.

Les sources ne témoignent pas de procès particuliers pour la ville d'Avignon au XIV<sup>e</sup> siècle. Il n'y a pourtant pas de doute sur la tenue de telles procédures au temps des papes. En atteste la présence en dehors des murs de la cité de la léproserie de Saint-Lazare, ainsi dénommée comme souvent car le saint aurait été atteint de lèpre, d'où son association récurrente aux lépreux. Des malades y étaient donc envoyés, et devaient passer un examen auprès des personnels compétents. Le fait que Guy de Chauliac décrive la procédure avec autant de détails, montre bien également qu'il en avait une connaissance fine. Si les statuts de l'Université réglementent l'expertise attachée à la lèpre, c'est bien que les médecins qui y étaient formés, y étaient également confrontés.

Si Avignon ne garde pas trace de procès, dans la région plusieurs cas sont renseignés. Pierre Pansier dans son article en cite quelques-uns. L'un d'eux remonte à 1327 et a lieu à Nîmes. Le 20 juillet de la même année, les consuls, après avoir appris que six habitants étaient soupçonnés de lèpre, décident de les faire examiner dans un jardin près de la ville. Ils engagent pour ce faire de nombreux experts médicaux : Jean de Bac et Pierre Garidel, maîtres en médecine et Étienne Valette, bachelier en médecine, tous trois formés à Montpellier ; Guillaume de Laur, Paul Coste et Raymond Chatbeau, barbiers. Les lépreux vont donc être auscultés par six praticiens : trois physiciens et trois barbiers. Avant même les statuts de 1340, les médecins de Montpellier pratiquaient donc la *collatio* en cas de lèpre. Après une analyse minutieuse des présumés malades, les praticiens déposent un rapport écrit. Pierre Pansier en propose la transcription et la traduction. Les médecins y déclarent :

« (...) à la réquisition des consuls, les susdits lieutenants nous ordonnèrent à nous Jean du Bac et Pierre Garidel, maîtres en la science de médecine, et à maître Étienne Vallette, bachelier en la susdite science et à quelques barbiers qui plusieurs fois à ce qu'ils disent, pratiquèrent de pareilles expertises, d'examiner les suspects prénommés avec diligence et pondération, et de certifier aux consuls si ou non les

---

<sup>127</sup> *Ibid.* p. 281 ; *Cartulaire de l'Université de médecine de Montpellier*, t. I, 1890, p. 344.

prénomés sont atteints de la lèpre, afin qu'aucun doute ne subsiste dans l'opinion publique<sup>128</sup>. »

Ils affirment plus loin

« (...) avec grand soin nous avons examiné les suspects prénomés, sans rien omettre de ce qui a trait à pareille matière, examinant attentivement tous les signes essentiels que les philosophe maîtres en médecine nous ont enseignés en cette partie. Devant Dieu, et sous le serment que nous avons prêté à l'Université de Montpellier, d'un accord unanime nous émettons nos conclusions et opinions<sup>129</sup>. »

On remarque d'abord la présentation que les maîtres font d'eux-mêmes. La hiérarchie des praticiens y est très claire : les physiciens, le bachelier, et enfin les barbiers, que les premiers ne prennent pas la peine de nommer. Pour la suite, il est intéressant de noter que les maîtres s'appuient sur la littérature médicale pour procéder à l'examen. Ils suivent en cela l'enseignement qui leur a été dispensé. Ils évoquent ensuite le serment prêté à l'Université. Les médecins, même après leurs études, répondent ainsi à des règles strictes en matière de pratique. Enfin, ils insistent sur l'accord « unanime » : un avis identique qui émane de l'ensemble du corps médical est indispensable pour attester du bien-fondé de l'expertise.

Les procès de lèpre sont par ailleurs attestés partout en France au XIV<sup>e</sup> siècle. De nombreuses études de cas permettent d'en comprendre les procédures et les rôles des acteurs de santé<sup>130</sup>. L'une d'elle bien documentée présente un cas original. Johan Picot dans son étude sur la lèpre en Auvergne, rend compte de la création dans la région d'un tribunal particulier<sup>131</sup>. Appelé « la Purge », présidé par les consuls de Montferrand, ce tribunal a pour unique fonction de juger les lépreux d'Auvergne mais aussi des régions voisines. Il dispose d'une organisation très réglementée, avec un personnel fourni, au sein duquel les acteurs de santé jouent un rôle central. Les « médecins, chirurgiens et autres gens sur ce experts et cognoissans » sont en effet

---

<sup>128</sup> P. PANSIER, « Les procès en suspicion de lèpre dans la région d'Avignon aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles », *op. cit.* p. 281.

<sup>129</sup> *Ibid.*

<sup>130</sup> Voir les études de cas suivantes : F. BERIAC, « Lépreux ou léproseries. Repérage critique et origine des maladreries en Aquitaine », *Santé, médecine et assistance au Moyen Âge. 110<sup>e</sup> congrès national des sociétés savantes, Montpellier 1985*, Paris, 1987, p. 365-380 ; *Ead.*, *Des lépreux aux cagots. Recherches sur les sociétés marginales en Aquitaine médiévale*, Bordeaux, 1990 ; F.O. TOUATI, *Archives de la lèpre. Atlas des léproseries entre Loire et Marne au Moyen Âge*, Paris, 1996. *Id.*, *Maladie et société au Moyen Âge. La lèpre, les lépreux et les léproseries dans la province ecclésiastique de Sens au milieu du XIV<sup>e</sup> Siècle*, Bruxelles, 1998 ; B. TABUTEAU (dir.), *Étude des lépreux et des léproseries au Moyen Âge dans le Nord de la France. Histoire-Archéologie-Patrimoine, actes de la journée d'étude d'Aizier (avril 2005)*, Amiens, 2007.

<sup>131</sup> J. PICOT, « 'La Purge' : une expertise juridico-médicale de la lèpre en Auvergne au Moyen Âge », *Revue historique*, 662-2, 2012, p. 292-321.

au cœur du dispositif, puisque l'issue de l'ensemble des procès se fonde sur les procès-verbaux rendus par ces experts<sup>132</sup>.

Les autorités civiles n'hésitent donc pas à avoir recours aux physiciens pour statuer sur les soupçons de lèpre. Les autorités ecclésiastiques ne sont pas en reste. Dans un tout autre contexte, ils se servent eux aussi de l'expertise médicale. Les professionnels sont ainsi fréquemment invoqués afin d'attester de miracles. Les procès de canonisation affichent de nombreux témoignages de médecins, affirmant avoir assisté à des guérisons défiant leur art.

## 2) Les procès de canonisation : entre théologie et médecine

Les médecins sont convoqués comme experts dans les procès de béatification. Ils apportent leurs compétences afin d'assurer que les maladies dont guérissent les miraculés sont bien incurables. Sans cela, ce ne seraient plus des miracles. Le rôle du praticien est donc déterminant<sup>133</sup>. Les procédures judiciaires montrent aussi à quel point le médecin fait partie du quotidien des habitants. Dans son étude du procès de canonisation de Nicolas de Tolentino, aux alentours de 1325, un quart des enfants malades puis miraculés ont été auscultés par un praticien<sup>134</sup>, ce qui est symptomatique de la pénétration des soins médicaux dans la société civile.

Certains procès sont mieux connus. L'un d'eux en particulier met en jeu l'expertise des praticiens du pape. La déposition de Jean de Tournemire au procès de béatification du cardinal Pierre de Luxembourg, bien conservée, donne un aperçu de l'action des médecins. En 1387, le praticien est déjà en bonne place à la cour, chancelier de l'Université de médecine de Montpellier, et il occupe plusieurs bénéfices. Alors qu'il se trouve à Avignon aux côtés du pape, il apprend que sa fille est atteinte d'un cancer du sein. Il quitte alors la ville avec l'accord de Clément VII et se rend dans son hôtel de Montpellier pour assister sa fille dans sa maladie :

« Le témoin parlant, médecin de notre seigneur le pape, raconte qu'en 1387 et au commencement du mois de septembre, il voulut aller voir sa maison à Montpellier. Là, il trouva sa fille Marguerite, âgée de 18 ans, et mariée à Pierre Saisse, atteinte à la mamelle gauche d'une tumeur (...)»<sup>135</sup>.

---

<sup>132</sup> *Ibid.*, p. 293.

<sup>133</sup> Voir par exemple l'étude de D. LETT, « *Judicium Medicine and Judicium Sanctitatis*. Medical Doctors in the Canonization Process of Nicholas of Tolentino (1325) : Experts Subject to the Inquisitorial Logic », dans K. SALONEN et S. KATAJALA-PELTOMAA (dir.), *Church and Belief in the Middle Ages. Popes, Saints, and Crusaders*, Amsterdam, 2016, p. 153-170.

<sup>134</sup> J. KUULIALA, *Childhood Disability and Social Integration in the Middle Ages : Constructions of Impairments in Thirteenth and Fourteenth-Century Canonization Processes*, Turnhout, 2016, p. 198-199 et p. 220.

<sup>135</sup> La transcription et la traduction sont intégrales dans P. PANSIER, « Jean de Tournemire (1329-1396). Étude bio-bibliographique », *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 4, 1904, p. 89-102.

Il juge l'affection incurable. Pourtant, la fille du médecin parvient à s'en sortir. Considérant cette guérison miraculeuse, et ce grâce à l'intercession de Pierre de Luxembourg, le praticien décide de témoigner au procès de béatification du cardinal. En 1389, il paraît donc comme témoin devant la commission ecclésiastique chargée d'examiner les dépositions et de statuer sur le cas du futur saint. Cette déposition est conservée dans un unique manuscrit, transcrit et traduit par Pierre Pansier<sup>136</sup>.

Ce rapport est mobilisable à double titre : d'abord comme illustration des témoignages médicaux lors des procès de canonisation ; ensuite parce qu'il met en valeur l'expertise du médecin à travers les termes cliniques mobilisés. Il s'appuie par ailleurs sur les autorités, montrant ainsi sa culture médicale. Hippocrate et Rhazès sont cités et son discours reprend les théories et les exemples des deux auteurs. Le cancer de sa fille est alors décrit de manière très précise, et par un vocabulaire spécifique :

« (...) il voyait bien qu'il s'agissait d'une affection cancéreuse à issue fatale, qui, arrivant à se fendre et à s'ouvrir, amène la mort en an ou un an et demi, par suite de la corrosion lente de toute la chair de la mamelle.

(...) il a jugé que cet apostème était un cancer profond pour deux raisons : premièrement, parce que l'induration avait seulement le volume d'une noisette ; secondement, parce qu'elle n'était douloureuse que lorsqu'on la palpait. Et ce sont les deux caractères propres qui ne se trouvent pas dans les autres apostèmes flegmatiques, sanguins ou cholériques. Mais ils se rencontrent spécialement dans les apostèmes mélancoliques, engendrés par une matière corrosive que les médecins nomment cancer<sup>137</sup>. »

Après avoir posé un diagnostic, le praticien serait rentré à Avignon pour se procurer une relique de Pierre de Luxembourg. Il l'aurait alors envoyée à sa fille, en désespoir de cause. C'est le jour de la fête de Tous les Saints que le miracle se serait produit. Il revient ausculter sa patiente, ayant appris qu'elle était très faible, et décide de palper le sein malade :

« Il trouva qu'il s'en écoulait un pus louable, sans fétidité, ce qui n'est pas dans la nature du cancer. Il constata aussi que l'ouverture n'en était pas rongée, comme cela arrive avec le cancer. À cette constatation il voit là l'intercession divine (...) Et il se dit, dans le for de sa conscience, que depuis quarante ans qu'il pratiquait, il n'avait jamais vu guérir un cas semblable. Malgré les remèdes il avait toujours vu les patientes mourir (...)»<sup>138</sup>.

Dans cet extrait, le médecin du pape évoque sa pratique. C'est d'ailleurs elle qui donne du poids à son témoignage et à son expertise. S'il est à même d'y voir une intervention divine,

---

<sup>136</sup> *Ibid.*

<sup>137</sup> *Ibid.*

<sup>138</sup> *Ibid.*



c'est parce qu'il a pratiqué la médecine durant de nombreuses années. Il affirme avoir souvent vu des cas semblables, mais aucune guérison de ce type. Les « patientes » mentionnées font apparaître l'activité médicale de Jean de Tournemire en dehors de ces services au pape. Sa réputation est donc fondée sur des patients nombreux.

Le caractère expert du rapport est encore plus net par la suite :

« Interrogé pour savoir comment il s'est rendu compte qu'il s'agissait d'une affection cancéreuse ou apostème, dit cancer (...) »

Les autorités ecclésiastiques interrogent le praticien afin de s'assurer de la véracité de ses dires. Pour qu'il y ait miracle, il ne suffit pas que le patient guérisse, encore faut-il que la guérison soit exceptionnelle et que le physicien soit sûr du diagnostic retenu. Si ce n'est pas un cancer, alors il ne peut s'agir d'un miracle. Une véritable procédure est ainsi mise en place, à l'instar des procès civils, où les témoins sont entendus et interrogés afin que leurs témoignages soient validés.

Lors de ce procès de béatification d'autres praticiens de la ville sont appelés comme témoins. On retrouve Jean Danson, le médecin de l'évêque d'Amiens. Il l'accompagne à Avignon vers 1390. À cette occasion, il soigne le fils d'un marchand avignonnais et semble y voir l'intercession du cardinal Pierre de Luxembourg. C'est ce dont il témoigne lors du procès de béatification<sup>139</sup>. Béranger, barbier et courrier du pape, intervient lui aussi en faveur du prélat. Il affirme, lors de la procédure, que son épouse Marguerite, vers 1387-1390, a été guérie d'une fièvre quarte grâce au bienheureux Pierre de Luxembourg<sup>140</sup>. Vincent, un autre barbier d'Avignon est lui aussi cité lors du procès<sup>141</sup>. Pour la seule ville d'Avignon, on compte un barbier de la ville, un barbier du pape, l'un de ses médecins les plus proches et le praticien de l'évêque d'Amiens.

D'autres procès de béatification impliquent les acteurs de santé d'Avignon, au premier rang desquels celui du pape Urbain V lui-même. Un médecin d'Avignon, Josse, compte parmi les témoins. Il intervient aux côtés d'Arnaud Boquerius, pour confirmer qu'un enfant est bien

---

<sup>139</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, cop. cit.*, p. 3.. ; Ms. 56 de Strasbourg, f. 323 v° ; *Comptes rendus du IIe congrès international d'histoire de la médecine*, Paris, 1921, p. 388.

<sup>140</sup> *Ibid.*, p. 68 ; *Acta sanctorum julii, op. cit.*, I, p. 573.

<sup>141</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 774 ; *Comptes rendus du IIe congrès d'histoire de la médecine*, Paris, 1921, p. 380 ; cf. ms. 56 de Strasbourg, f. 300 v°.

ressuscité grâce à l'intervention du pontife<sup>142</sup>. Dans une autre déposition, le médecin avignonnais est cité auprès d'autres acteurs de santé de la ville :

« Et de la susdite Claire, et de la convalescence reçue après son vœu, peuvent témoigner clairement, comme le soutient ledit Jean, bien entendu maître Hugo de Folio Valle, et maître Josse, juif, médecins-physiciens, Hugo Garaudi, apothicaires, Jean Blanqueti, Fulco Girone, Jacques Capistagni, et plusieurs autres de ladite cité<sup>143</sup>. »

La « susdite Claire » souffrait de fièvre continue, de maux de ventre et de vomissements. Les médecins consultés lui affirment que l'art médical ne peut rien, que son mal est incurable. Le miracle intervient et il est constaté par les praticiens. La présentation des témoins mérite l'attention. Les plus importants viennent en premier, à savoir maître Hugo de Folio Valle et maître Josse, qui sont dits médecins-physiciens. Ce double titre met l'accent sur la formation suivie par les praticiens cités. Comme on l'a dit, le terme « physicien » est généralement spécifique et confirme les compétences médicales universitaires de ceux qui se le voient attribuer.

Parmi les physiciens cités, relevons également deux chirurgiens importants : Gandolphe de Crémone et Robin de Singallo. Dans les procès-verbaux conservés, les praticiens font leur déposition de concert. Ils attestent qu'un

« (...) certain Johannes, fils de maître Gileti Sabaterius, demeurant à Avignon, il n'y a pas longtemps cette année, a été frappé violemment à la tête avec une épée, de telle manière que de ce coup il est resté à demi-mort, et en quelque sorte a perdu toute vitalité corporelle, et tant que maître Robin, barbier, et maître Gandulfus, médecin-chirurgien, (...) ils examinèrent et affirmèrent sa mortalité et l'incurabilité de cette blessure par l'art de la chirurgie (...)»<sup>144</sup>

Les deux praticiens, qui servent la cour pontificale pendant plusieurs années et interviennent notamment lors des procès civils, sont donc invités à faire de même dans le cadre du procès de béatification d'Urbain V. Dans la suite des événements relatés, évidemment, les prières

---

<sup>142</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 512 ; *Actes anciens et documents concernant le bienheureux Urbain V, pape, sa famille, sa personne, son pontificat, ses miracles et son culte*, t. I, J. H. ALBANES (rec.) et U. CHEVALIER (publ.), Paris, 1897, p. 216 : *Et quod de premissis omnibus, ut dicit, possunt clare testificari magister Arnaldus Boquerii, medicus, qui vocat dictum puerum resucitatum, necnon magister Joce J..., medicus, et Rixendis, mater pueri, et quamplures alii dicti de Pertusio.*

<sup>143</sup> *Ibid.*, p. 167 : *Et de predicta dicte Clare, ac de convalescentia post votum recepta, possunt clare testificari, ut asserit dictus Johannes, videlicet magister Hugo de Folio Valle, et magister Josse, judeus, medici phisici, Hugo Garaudi, apothecarius, Johannes Blanqueti, Fulco Girone, Jacobus Capistagni, et quamplures alii dicte civitatis.*

<sup>144</sup> *Ibid.*, p. 139 : (...) *quidam Johannes nomine, filius magistri Gileti Sabaterii, residentis in Avinione, hoc anno non est diu, fuit in capite percussus gladio accerrime, taliter quod ex illo ictu fuit et remansit semimortuus, et quodammodo amiserat omnem virtutem corporalem, et dum magister Robinus, barberius, et magister Gandulfus, medici chirurgici, viderunt dictum juvenem taliter plagatum, dixerunt et reputaverunt eum mortalem et incurabilem de illa plaga per artem chirurgie (...)*

adressées au pape par une femme en faveur du jeune blessé, lui permettent de s'en sortir, contre toute attente. Les médecins eux-mêmes y voient alors l'intervention divine.

Une autre déposition du procès voit l'intervention du barbier du pape. Le témoignage relate le cas d'un jeune homme qui a pris un banc sur la tête, occasionnant des saignements abondants des narines, des yeux et des oreilles<sup>145</sup>. Plus loin, il est précisé :

« (...) et tandis que maître Robin, barbier et chirurgien, vit ledit jeune homme, il dit qu'il ne croyait pas qu'il puisse échapper à la mort (...)»<sup>146</sup>

Dans les cas de canonisation, les miracles relèvent souvent d'une intercession à valeur thérapeutique, ce qui est d'ailleurs assez classique. Dans la mesure où nombre de témoignage concernent des guérisons miraculeuses, il n'est pas étonnant que les juges aient recours à la parole médicale. Lors de ce procès, 659 dépositions sont recueillies dont 132 proviennent de praticiens<sup>147</sup>. On comprend l'intérêt pour le Saint-Siège d'avoir recours à des autorités qui attestent des miracles d'Urbain V ou d'autres grandes figures ecclésiastiques. L'expertise médicale se fait alors toute politique.

Si les vies font très largement le récit de guérisons miraculeuses, elles témoignent aussi d'un recours initial au praticien : c'est parce qu'il n'a pas réussi que l'intercession est requise. Dans tous les récits, les familles des malades cherchent le secours des acteurs de santé : que ce soit le médecin, le chirurgien ou le barbier. Cela témoigne d'une société médicalisée où le médecin fait désormais partie intégrante de la vie des citoyens d'Avignon.

Lorsque les thérapies ne peuvent rien, les praticiens sont alors les premiers témoins de patients qui recouvrent inexplicablement la santé. En tant qu'experts, ils assurent la véracité des faits et donnent plus de poids encore à l'action du saint. Alors même que la médecine ne pouvait rien, c'est finalement l'intervention divine qui octroie la guérison.

---

<sup>145</sup> *Ibid.*, p. 145 : (...) *et inveniens dictum juvenem de subtus supressit eum in terra, et illud bancum dedit supra capud illus juvenis, taliter quod fuit concassatum capud, et quod quodammodo erant juncti ad invicem pulsi capitis, et oculi videbantur esse extra capud, et de naribus et de ore ac de oculis et auribus multus sanguis effluebat, remanens eo tunc velud mortuus, non loquens, non videns, non membra movens, credentes eo tunc omnes ibidem circumstantes quod statim spiritus convolerat, tenentes candelam accensam ante dictum juvenem (...)*

<sup>146</sup> *Ibid.*, p. 145 : (...) *et dum magister Robinus, barberius et cirurgicus, vidit dictum juvenem, dixit quod non credebat quod evadere posset a morte (...)*

<sup>147</sup> *Ibid.*, Après un relevé systématique des mentions d'acteurs de santé dans les procès-verbaux par mots-clés, on trouve 47 fois le terme *medicus* : p. 134, 174, 181, 182, 194, 210, 216, 228, 233, 234, 239, 253, 262, 434, 470 ; 68 fois le terme *medicus* : p. 152, 163, 179, 213, 222, 223, 248, 278, 304, 420, 438, 440, 449, 454, 478, 137, 139, 167, 168, 174, 175, 216, 290, 293, 335, 336, 350, 352, 361, 456 ; 7 fois le terme *cirurgicus* : p. 145, 233, 434, 139, 168, 301 et 463 ; 6 fois le terme *barberius* : p. 139, 145, 153, 172, 216 et 301 ; 2 fois le terme *apotecarius* : p. 165 et 167 ; 2 fois le terme *phisici* : p. 167 et 301.

Dans le contexte avignonnais les médecins savent céder la primauté des miracles à Dieu. Ils mettent ainsi leurs compétences au service d'un pouvoir spirituel soucieux de se légitimer dans sa sainteté. Or, s'ils concèdent volontiers au divin, les physiciens revendiquent un savoir-faire et une place croissante dans la résolution des crimes. Ils deviennent au cours du XIVe siècle des acteurs prégnants des procès de la cité.

## B- Les praticiens dans les tribunaux civils

Les sources révèlent la présence des praticiens du pape lors de procès civils. Si le barbier du pape est engagé de manière régulière comme expert par le tribunal de la ville<sup>148</sup>, d'autres physiciens témoignent dans des procès de plus grande ampleur.

« Ceci est fort nécessaire au chirurgien faisant déposition en la Cour, des blessés : à savoir, d'entendre quelles plaies sont mortelles, et quelles sont maléfiques<sup>149</sup>. »

Guy de Chauliac fait ici directement allusion aux chirurgiens convoqués dans les tribunaux, ce qui montre que cet appel aux qualifications du chirurgien ou du médecin dans les procès est devenu suffisamment courant pour que le praticien l'évoque et mette en garde sur cette pratique difficile. Dans cet extrait il insiste sur la nécessité pour le chirurgien expert d'avoir les connaissances suffisantes pour pouvoir juger des blessures de la victime. Le médecin dispense aussi des conseils à destination de ces experts :

« Mais en ta déposition sois attentif que tu aies commandement de la Cour, de voir le blessé, et les plaies, et que tu nommes les plaies, et les lieux des plaies ; et que tu rendes raison de ta déposition. Et je te prie, qu'à juger et déposer, tu ne sois hâtif et soudain, aies bien délibéré et prévoyant. Car il est écrit de notre père Hippocrate, le jugement est difficile<sup>150</sup>. »

Témoigner et rendre un jugement n'est donc pas affaire facile si l'on en croit le médecin des papes. Dans un chapitre consacré aux plaies, Guy fournit aide et conseils aux experts médicaux confrontés à des affaires de coups et blessures. Il conseille à ses confrères qui y seraient confrontés de prendre le temps de la réflexion, et d'être prudent dans leurs conclusions.

---

<sup>148</sup> J. CHIFFOLEAU, *Les justices du pape. Délinquance et criminalité dans la région d'Avignon au XIVe siècle*, Paris, 1984, p. 78.

<sup>149</sup> E. NICAISE, *La Grande Chirurgie, op. cit.*, p. 200.

<sup>150</sup> *Ibid.*, p. 203.

## 1) Le barbier du pape : l'expert médico-légal de la cour du Maréchal

Robin de Singallo, rencontré à plusieurs occasions au cours de cette étude, s'illustre dans le domaine de l'expertise judiciaire. Dans les travaux menés par Jacques Chiffolleau sur la justice pontificale, le barbier-chirurgien apparaît comme l'un des experts de la cour. Les sources apostoliques le qualifient en effet dès 1360 de *cirurgicus juratus* (chirurgien assermenté) de la Cour du Maréchal<sup>151</sup>. Nommé médecin officiel de cette dernière, ses activités ne sont pas toujours renseignées. Ses fonctions en revanche ne font pas mystère : expert dans les procès, il ausculte les corps des blessés et des morts :

« Nous voulons et vous confions dans la mesure où les présentes sont vues, sans l'attente d'un autre de nos mandats, l'argent desdits émoluments, payés et dépensés par des hommes forts et discrets, les maîtres Gandolphe de Crémone et Robin de Singallo, chirurgiens assermentés de notre cour maréchale, pour les rapports, les travaux faits et soufferts par eux, en voyant et palpant les personnes souscrites, tuées indignement sous la cour Romaine, qui, mandatés par nous et le juge de notre cour ont vu et palpé et de là ont aussi rendu des rapports, pour n'importe quelle personne souscrite deux florins d'or de la Chambre, dont les sommes atteignent la quantité de vingt florins d'or (...)»<sup>152</sup>.

Robin de Singallo est ici mentionné dans les sources judiciaires de 1366. Il a donc occupé les fonctions de médecin de la Cour du Maréchal pendant au moins six ans<sup>153</sup>.

Cette cour de justice, qui dépend de la cour pontificale, engage deux chirurgiens, qui prêtent serment, toujours requis lors de témoignages en justice. Ils sont rétribués chacun deux florins d'or par personne « vue et palpée ». Ils observent d'abord la victime, afin de relever tous les signes visibles d'agression. S'ensuit un examen physique, lors duquel Robin et Gandolphe se prêtent à un exercice plus complexe. La palpation leur permet de déceler les lésions internes du patient et relève de connaissances propres à leur profession. Leur expertise est donc double. Le

---

<sup>151</sup> J. CHIFFOLEAU, *Les justices du pape*, op. cit., p. 78 ; AAV, *Cam. Ap.*, Coll. 349, f°177.

<sup>152</sup> A. JAMME, « Formes dissociées ou polyvalence de l'office curial ? La cité du pape et le maréchal du siège apostolique (XIIIe-XVe siècle) », dans A. JAMME et O. PONCET (dir.), *Offices, écrit et papauté (XIIIe-XVIIe siècles)*, Rome, 2007, p. 313-392, p. 389-391 ; AAV, *Coll.*, 459, f° 177-178, transcriptions d'Armand Jamme : *Volumus et vobis mandamus quatenus visis presentibus absque alterius nostri expectatione mandati, de pecunia dictorum emolumentorum, solvatis et expendiatis discretis viris magistris Gandulpho de Cremona et Roberto de Singallo, chirurgicis juratis curie nostre marescallie, pro relacionibus et laboribus per eos factis et passis in videndo et palpando personas infrascriptas, infra Romanam curiam nequiter interfectas, quas mandato nostro et iudicium curie nostre viderunt et palparunt ac relaciones inde fecerunt, pro qualibet persona infrascripta duos floren. auri de camera, quam quidem summam que ascendunt ad quantitatem viginti florenorum auri, in vestris allocari faciemus computis et de vestra deduci recepta presentibus penes vos in signum solucionis hujusmodi remanentibus ad cautelam etc.*

<sup>153</sup> On le sait grâce à deux lettres du maréchal Adhémar d'Aigrefeuille, datées de 1366, dont la copie a été effectuée par le trésorier de la cour. Celles-ci concernent le recours à une expertise médico-légale lors de procédures judiciaires criminelles instruites par sa cour. Lettres transcrites dans A. JAMME, « Formes dissociées ou polyvalence de l'office curial ? La cité du pape et le maréchal du siège apostolique (XIIIe-XVe siècle) », op. cit. p. 313-392.

salaires qu'ils reçoivent est plutôt avantageux. Pour les dix corps examinés lors de cette session de justice, ils perçoivent la somme de vingt florins d'or. Comparé à la paye d'un médecin du pape (vingt-sept florins pour deux mois), servir la justice est un bon moyen d'enrichissement pour les praticiens. Ces rentrées d'argent complémentaires sont par ailleurs régulières. La deuxième lettre, dont la teneur est sensiblement la même, date du 19 octobre 1366, et les deux chirurgiens perçoivent alors la somme de dix-huit florins pour neuf corps examinés.

Les données sur les victimes sont en revanche très succinctes. En dehors du nom de la personne, et la mention d'assassinat, aucune description n'est fournie. La cause de la mort, les blessures, ou encore les rapports des chirurgiens demeurent inconnus. Le deuxième chirurgien, Gandolphe de Crémone, qui revient à plusieurs reprises dans les sources, a étudié à l'Université de Padoue en 1351<sup>154</sup>. Il est probable qu'il ait été attaché au service du cardinal. Il est donc issu du même milieu que son confrère Robin de Singallo : le milieu de cour avignonnais. Néanmoins, il faut souligner le fait qu'ils soient deux, ce que l'on retrouve autant dans les procès de Manosque qu'ailleurs<sup>155</sup>. Ce qui est dû à une nécessité de pluralité de points de vue mais aussi à une nécessité de consensus pour constituer un élément de preuve.

La carrière de Robin de Singallo dénote de celle des autres barbiers de la cour. Il est tout à la fois barbier du pape, chirurgien des pauvres lors des déplacements du pontife, et expert lors de procès de canonisation ou à la cour du Maréchal d'Avignon. Mais son terrain d'exercice principal reste la cour et la cité avignonnaise. Il en est autrement pour les physiciens du pape, qui sont perçus par les autres cours européennes comme des praticiens d'élite. A ce titre, leurs services peuvent être commandés par des souverains et des nobles extérieurs. C'est le cas en 1382 lors d'un procès à la cour de Savoie.

## 2) Les praticiens du pape au procès de Pierre Gerbais

L'affaire de Pierre Gerbais, étudiée par Salima Moyard<sup>156</sup> voit intervenir des médecins experts du pape hors d'Avignon. Pierre Gerbais est le trésorier du comte de Savoie Amédée VI. En 1375, Hugues de Grammont, un noble de la région meurt. Toutes ses possessions reviennent aux fils de Pierre Gerbais. Le frère d'Hugues, Geoffroy de Grammont, accuse alors le trésorier de meurtre par empoisonnement. Le procès doit donc déterminer s'il s'agit d'un

---

<sup>154</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 165.

<sup>155</sup> J. SHATZMILLER, *Médecine et justice, op. cit.*

<sup>156</sup> S. MOYARD, *Crime de poison et procès politique à la Cour de Savoie, l'affaire Pierre Gerbais (1379 - 1382)*, Lausanne, 2008.

empoisonnement ou non. À cette fin, des médecins sont appelés comme témoins. La défense, qui représente Pierre Gerbais, fait appel à des médecins montpelliérains, également au service du pontife : Bernard Lacosta, Jean de Tournemire, Raimond Chalmel et Raimond de Pouzols.

La réputation dont bénéficient certains des médecins du pontife et les bonnes relations entre la cour pontificale et la Savoie expliquent sans doute un tel recours. Pierre Gerbais est receveur général à la cour du pape, pendant la période du procès<sup>157</sup>. L'envoi de ses propres praticiens par le pontife fait donc figure de faveur envers la famille Gerbais. Les physiciens participent ainsi des relations diplomatiques, du fait de leur prestige. Afin de mettre le plus de chances possibles de remporter la victoire lors du procès, Pierre Gerbais choisit ainsi des praticiens qui se sont illustrés à la cour du pape. Ils sont par ailleurs enseignants à Montpellier, université très renommée en matière de médecine. Salima Moyard souligne que la titulature par laquelle chaque médecin se voit cité dans le procès, révèle une gradation des titres, avec d'abord trois médecins de cardinaux attachés à la cour pontificale et pour finir le *medicus proprius domini nostri pape* (Raimond de Pouzols).

« Difficile de croire qu'il n'y a pas eu volonté d'impressionner les juges savoyards, et par-là même une petite mise en scène, puisque (...) Raymond de Pouzols n'est intrinsèquement pas plus brillant, célèbre ou proche du pape Clément VII que Jean de Tournemire, qui est pourtant le seul à ne pas avoir de titre mentionné au début de sa déposition<sup>158</sup>. »

Le choix de ces témoins n'est donc pas anodin. L'accusé mise sur les personnalités qui vont déposer en sa faveur. Leur renommée, tout comme un scénario bien ficelé, sont des atouts non négligeables.

Le terme de témoins a ici son importance. Dans le cas Gerbais et manifestement assez souvent selon Franck Collard – même si ce n'est pas toujours le cas – le praticien est cité comme témoin, et non comme expert à proprement parlé<sup>159</sup>. Il est en effet cité par l'une des parties et non par le juge : soit parce qu'il était médecin traitant et a pu observer le malade, soit comme ici comme médecins de qualités, appelés par la défense. On ne peut à proprement parler d'expertise ou disons de situation d'expertise lorsque c'est le juge qui mandate un praticien pour donner son opinion et éclairer la qualification du fait. Même si le praticien témoigne évidemment en tant que dépositaire d'un savoir et de compétences qui en font un expert, mais

---

<sup>157</sup> *Ibid.*, p. 197.

<sup>158</sup> *Ibid.*, p. 196.

<sup>159</sup> F. COLLARD, « *Secundum artem et peritiam medicine*. Les expertises dans les affaires d'empoisonnement à la fin du Moyen Âge », *Experts et expertises au Moyen Âge. Consilium quaeritur a perito*, : XLII<sup>e</sup> Congrès de la SHMESP, Paris, 2012, p. 161-173.

la procédure n'est pas tout à fait la même. Les cas d'empoisonnement sont par ailleurs plus complexes que d'autres crimes. Tout d'abord, le meurtrier direct n'est pas forcément le commanditaire ; plusieurs personnes peuvent être impliquées. Ensuite, le poison en tant qu'arme est difficilement identifiable, souvent ingéré par le biais de plats ou boissons. Enfin, les symptômes et les signes de l'empoisonnement peuvent être les mêmes que ceux qui se manifestent pour d'autres maladies.

Malgré une augmentation des crimes d'empoisonnement à la fin du Moyen Âge les crimes de poisons semblent absents de la littérature médicale. Franck Collard observe ainsi l'absence de conseils sur le diagnostic d'empoisonnement lors de procès dans la littérature médicale à propos de la *venenatio*. Les implications judiciaires ne sont donc pas évoquées par les auteurs de traités sur les poisons.

Au procès de Pierre Gerbais, les médecins ne sont donc pas des experts au sens propre, n'étant pas sollicités par la justice mais à l'initiative de l'accusation et de la défense. Ce n'est donc pas le juge qui fait appel à eux, mais les deux partis qui choisissent des médecins pour témoigner en leur faveur. Il n'en reste pas moins que victime et accusé voient dans la figure du praticien un moyen de s'assurer la victoire. Ce qui montre bien la reconnaissance du statut de professionnel et l'autorité acquise par les acteurs de santé dans leur domaine en cette fin de Moyen Âge.

La procédure en elle-même apporte des indications précieuses sur les champs d'intervention des médecins. Salima Moyard analyse de manière précise les deux séries de questions médicales qui ont été conservées pour le procès de Pierre Gerbais. Elle compte onze dépositions de médecins, qui témoignent de manière individuelle et une déposition collective des médecins du collège de Montpellier. Ces dépositions sont réparties comme suit : six à l'été-automne 1380 et six en février 1381. Autant les premières que les secondes proposent un avis médical qui porte sur d'un homme mort cinq ans plus tôt.

L'examen visuel du corps n'est donc pas une option. Les experts, pour répondre aux questions qui leur sont posées, utilisent la description du malade qui leur est fournie : ils s'appuient donc uniquement sur des témoignages pour établir leur diagnostic<sup>160</sup>. Ils comparent les symptômes du patient avec les symptômes supposés d'un empoisonnement afin de déterminer s'ils coïncident. Pour ce faire, ils s'appuient sur les autorités en la matière, tel que le *Canon* d'Avicenne, Rhazès ou encore des traités de Galien à propos du poison. Leur

---

<sup>160</sup> S. MOYARD, *Crime de poison, op. cit.*, p. 430.



expérience est également mise au service de l'exercice. Les experts n'utilisent pas, en revanche, les traités spécifiques dédiés aux poisons. Représentants la défense, ils n'ont pas intérêt à assimiler les symptômes de la victime à ceux d'un empoisonné.

Amblard Gerbais, le frère de Pierre, qui organise la défense, compte sur la déposition des médecins du pontife. Il a aussi recours à celle du collège de Montpellier, composé de deux autres médecins du pape, François Conil et Jean Jacme ainsi que de trois maîtres en médecine de l'Université de Montpellier : Bernard Foresterii, Jean Texerii et Pierre Rochayron<sup>161</sup>. En tout ce sont six praticiens pontificaux qui sont convoqués comme experts au procès de Pierre Gerbais.

Les rapports ne sont pas libres, la procédure est réglementée, et que ce soit de manière collégiale ou individuelle, les physiciens sont soumis à une série de questions. Le poison est-il mortellement incurable ? Les symptômes peuvent-ils provenir d'une autre cause que le poison ? Les symptômes, s'il s'agit bien de poison, peuvent-ils être produits par un poison créé par le corps, par intoxication, sans qu'une intervention humaine n'ait eu lieu ? Hugues de Grammont est-il mort certes de poison, mais produit en lui-même, sans intervention extérieure ?<sup>162</sup>

Les dépositions vont toutes dans le même sens. Ils passent en revue les symptômes, et pour chacun d'eux, évoquent les diverses maladies dans lesquelles ils se manifestent également. Leur expertise, savante, documentée, prouve alors que d'autres maladies auraient pu provoquer des signes semblables, et qu'on ne peut affirmer qu'il s'agit bien d'un empoisonnement. Raimond Chalmel, Raymond de Pouzols, Jean de Tournemire et Bernard Lacosta vont même jusqu'à affirmer que « les symptômes ne prouvent pas l'empoisonnement, et même plaident en faveur du contraire »<sup>163</sup>. Parmi les autres causes possibles, les praticiens évoquent avec insistance la peste, qui reflète l'une des préoccupations du temps. Finalement, les médecins ne prononcent pas d'avis définitif. Sans prononcer de jugement clair, ils affirment simplement qu'ils ne peuvent confirmer l'empoisonnement volontaire, ni même un empoisonnement tout court<sup>164</sup>.

Le poids de leur renommée et de leur culture savante l'emporte face aux praticiens engagés pour défendre Hugues de Grammont qui semblent constamment justifier leur compétence. La qualité des médecins qu'Amblard Gerbais parvient à dépêcher, et leurs dépositions, sorte de

---

<sup>161</sup> *Ibid.*, p. 200.

<sup>162</sup> *Ibid.*, p. 210.

<sup>163</sup> *Ibid.*, p. 209.

<sup>164</sup> *Ibid.*, p. 226.

dissertations universitaires, sont autant d'atouts pour le camp de la défense, qui obtient un non-lieu.

Ce procès est très représentatif des compétences médicales requises par les tribunaux : les médecins y déploient leurs connaissances livresques et leurs expériences. Mais ici, il ne s'agit pas seulement du savoir que les praticiens possèdent. Leur appartenance à l'Université de Montpellier et leur service auprès du pape pèsent tout autant dans l'expertise qu'ils proposent. Le statut du médecin, de même que son lieu d'exercice, où l'enseignement qu'il a suivi, sont assurément des éléments qui ajoutent foi à leur parole. On retrouve ici l'importance de la réputation<sup>165</sup>. Le procès de Pierre Gerbais fait également apparaître les liens politiques qui existent entre la cour de Savoie et la papauté.

Le cas Gerbais reste plutôt exceptionnel. Ces grands procès sont rares, et l'expertise la plus courante reste celles de cours urbaines quotidiennes, qui traitent des crimes réguliers. Mettant en jeu des accusés et des victimes citadines, peu prestigieuses, il est rare d'y voir figurer les sommités médicales du temps. Ce sont donc plutôt les praticiens urbains que l'on retrouve à la barre comme témoins.

### 3) D'autres figures expertes dans la cité pontificale ?

Les médecins du pontife ne sont pas les seuls à servir la justice. Dans la ville d'Avignon, d'autres experts sont mobilisés pour témoigner lors des procès civils de la cité. Souvent, les sources se contentent de mentionner la présence d'un barbier, d'un chirurgien, ou plus rare d'un médecin<sup>166</sup>. Il ne nous est pas possible d'évoquer de cas précis pour la cité pontificale. Le Comtat Venaissin, sous la juridiction des papes, n'est en revanche pas dénué d'exemples. Les travaux de Joseph Shatzmiller sur la documentation de Manosque sont à ce titre édifiants<sup>167</sup>. S'appuyant sur des sources judiciaires riches, il y édite de nombreux actes de procès qui mettent en valeur le rôle de l'expert médical en justice dans la première moitié du XIVe siècle.

Le cas de Jean de Granville peut aussi être signalé. Ce médecin, originaire de la ville d'Avignon, occupe les fonctions d'expert-juré de la ville de Marseille de 1380 à 1417. En 1413, il officie à la Cour épiscopale, présidée par l'Official. Il y dépose un rapport en faveur d'Étienne

---

<sup>165</sup> Sur cette question, on consultera : J. CHANDELIER, « L'expert peut-il se tromper ? La médecine scolastique face à ses limites à la fin du Moyen Âge », *Histoire, médecine, santé*, 18, 2020, p. 63-78 ; J. CHANDELIER et M. NICLOUD, « Entre droit et médecine. Les origines de la médecine légale en Italie (XIIIe-XIVe siècles) », dans *Id.* et A. ROBERT (dir.) *Frontières des savoirs en Italie à l'époque des premières universités (XIIIe-XVe siècle)*, Rome, 2015, p. 233-293.

<sup>166</sup> Voir l'étude de J. CHIFFOLEAU, *Les justices du pape*, *op. cit.*

<sup>167</sup> J. SHATZMILLER, *Médecine et justice*, *op. cit.*

Jean, accusé par sa femme d'impuissance<sup>168</sup>. Cet exemple montre les divers champs d'expertise du médecin dans le cadre de justice civile. Outre les examens menés dans les affaires de coups et blessures ou d'homicide, les physiciens sont également amenés à intervenir dans les affaires d'impuissance et autres problèmes conjugaux de cet ordre. Même si dans ce genre de cas, les femmes sont souvent amenées à témoigner<sup>169</sup>.

Les praticiens font montre de leurs compétences dans d'autres espaces. La chancellerie peut ainsi faire appel à eux pour répondre aux suppliques concernant des infirmités ou des problématiques liées à la santé.

### C- La figure médicale comme expert dans la correspondance pontificale

Le travail de Ninon Dubourg doit être évoqué sur ces questions. Sa thèse sur « la reconnaissance de la condition de personne infirme par la Chancellerie pontificale » met bien en exergue le rôle du médecin auprès des institutions ecclésiastiques<sup>170</sup>. Ses recherches font apparaître le praticien comme un auxiliaire indispensable, autant de la Chancellerie que des suppliants. La présence des physiciens dans les lettres de grâce constitue une preuve de la place grandissante de ces derniers comme spécialistes du corps et des maladies. Cela souligne aussi la confiance que leur manifestent les infirmes et l'institution pontificale. La reconnaissance de l'infirmité est confiée aux seuls médecins. Le patient fait ainsi valider sa situation d'incapacité par un acteur de santé. Le pape se réfère lui aussi à l'avis des médecins pour ses sentences et l'octroi des grâces. Ninon Dubourg affirme alors que « le pouvoir et la fonction des docteurs sont raffermis par l'institution pontificale – ce qui participe au mouvement général de la professionnalisation de ces acteurs »<sup>171</sup>. Son étude fait également apparaître une évolution éclairante de l'intervention du médecin dans les lettres pontificales. Alors qu'elle ne relève que trois lettres où le praticien est mentionné au XIII<sup>e</sup> siècle, soit 1%, elle en compte 51 dans les missives du XIV<sup>e</sup> siècle, soit 8% et 30 dans les suppliques, soit 15%<sup>172</sup>.

---

<sup>168</sup> L. BARTHELEMY, *Les médecins à Marseille avant et pendant le Moyen Âge*, Paris, 1883, p. 25.

<sup>169</sup> M. CHARAGEAT, « *Ubi est impotencia non est matrimonium* : Des experts aux femmes d'expérience à l'officialité de Saragosse au XV<sup>e</sup> siècle », Société des historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public (éd.), *Experts et expertises au Moyen Âge. Consilium quaeritur a perito : XLII<sup>e</sup> Congrès de la SHMESP (Oxford, 31 mars-3 avril 2011)*, Paris, 2012, p. 175-186.

<sup>170</sup> N. DUBOURG, « *Ad obsequium divinum inhabilem* », *La reconnaissance de la condition de personne infirme par la Chancellerie pontificale (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles)*, Thèse de doctorat, Université Paris Diderot, 2019, p. 446.

<sup>171</sup> *Ibid.*, p. 447.

<sup>172</sup> *Ibid.*, p. 448.

La fonction des médecins varie. Ils peuvent offrir un diagnostic complet permettant au demandeur d'exposer clairement sa maladie et de justifier sa demande. L'une des lettres adressées à Innocent VI par Simon, diacre du diocèse d'Artois, l'illustre bien. La pétition du diacre ne laisse aucun doute quant à la consultation d'un médecin puisque sa maladie est décrite en termes « cliniques ». On y apprend ainsi que l'ecclésiastique est atteint d'une « grave infirmité de fièvre tierce »<sup>173</sup>. Cette fièvre tierce est une fièvre qui revient tous les trois jours, ce qui en fait une affection chronique. En présentant ce diagnostic complet, il explique pourquoi il ne peut assister au synode auquel il est censé se rendre. Auprès des pétiteurs, le médecin occupe donc une fonction principalement consultative.

Auprès de l'institution pontificale, le praticien apparaît davantage comme un expert. Lorsque les demandeurs ne mentionnent pas d'avis médical, les papes peuvent réclamer la consultation d'un expert pour s'assurer de la validité de la demande. Cela traduit bien la confiance accordée par les pontifes à la médecine. L'obtention de la grâce pontificale est alors conditionnée par le verdict du professionnel de santé. L'une des lettres du pontificat d'Urbain V est très représentative de cette caution médicale demandée par le pape. En 1363, Fulconus Ruffus de Calabre adresse une supplique au pontife afin de pouvoir manger de la viande pendant le carême<sup>174</sup>. La lettre de réponse est sans appel, l'autorisation est conditionnée par la consultation d'un médecin par l'impétrant :

« Tu pourras te nourrir de viande et de lait selon les conseils du confesseur et des médecins expérimentés, chaque fois que le confesseur et les médecins susdits te verront, que tu sois bien sûr exposé au confesseur et aux médecins, ceux que nous chargeons de ces connaissances supérieures<sup>175</sup>. »

Les médecins y sont qualifiés expressément d'*experti* (experts, expérimentés). C'est donc cette expertise, cette expérience, qui fonde la valeur de leur parole. Les travaux de Joël

---

<sup>173</sup> *Ibid.*, *Reg. Supp.*, 34, f. 11 R – Simon, diacre dans le diocèse de l'Artois à Innocent VI, le 14 février 1351 (dont Ninon Dubourg donne la transcription d'après le registre) : *Esset tempore quo dicta synodus fuit celebrata, gravi infirmitate febrorum tertiane detentus, quod non potuisset etiam si valuisset in dicta synodo interesse.*

<sup>174</sup> *Ibid.*, p. 450 : *Reg. Supp.*, 40, f. 53 V – Fulconus Ruffus de Calabria à Urbain V, le 27 août 1363 (dont Ninon Dubourg donne la transcription d'après le registre) : *Item quatenus Fulconi Ruffus de Calabria, militi comiti Synopolis genero suo, homino satis delicato, qui propter esum ciborum quadragesimalium de facili incurrit varias invaliditudo minantes sibi graves infirmitates et periculum persone, concedere dignemini in quadragesima esus carniarum et aliorum trahunt sementinam carnis originem, remitto conscientie expertorum medicorum Deum timentium.*

<sup>175</sup> *Ibid.*, p. 450 : *Reg. Ap.*, 155, f. 463 V – Urbain V à Fulconus Ruffus de Calabria, le 27 août 1363 (dont Ninon Dubourg donne la transcription d'après le registre) : [...] *Ut eo Sedi apostolice te devocionem exhibeas quo te noveris amplius illius gratie ubertate foveri tibi qui sicut asseris debilis complexionis existis, ut confessor tuus iidoneus religiosus vel secularis quem duxeris eligendum tecum ut tempore quadragesimali quod esus carniarum prohibitus existit, carnibus et lactis vesci possis de consilio dicti confessoris et medicorum expertorum quociens confessor et medici predicti hoc tibi viderint expedire quorum videlicet confessoris et medicorum, super hoc conscientias oneramus [...].*

Chandelier montrent bien que l'expertise se fonde sur l'expérience<sup>176</sup>. Aux côtés des acteurs de santé, vient le confesseur. L'institution pontificale ne se réfère pas seulement aux conseils des médecins mais aussi à ceux d'autres ecclésiastiques. Il ne faut en effet pas perdre de vue que la médecine n'est qu'un relais de l'action divine. La compréhension de la maladie et donc des mécanismes de la nature est permise aux praticiens par Dieu. Le sujet de la supplique porte sur l'alimentation. On a vu plus tôt qu'avec le développement des régimes de santé, la question alimentaire devient effectivement l'apanage des physiciens. Faisant partie des six choses non naturelles, la nourriture ingérée par le patient fait l'objet d'une revendication de contrôle par le praticien, en théorie même si la pratique est moins certaine, afin de garantir la conservation de sa santé ou sa guérison en cas de maladie. Il n'est donc pas étonnant que le pontife cherche l'avis d'un professionnel dans ce cas précis. D'autres exemples sont d'ailleurs mobilisables. Ainsi, Pierre de Lusignan, en août 1354, présente une demande semblable à Innocent VI. Il souhaite être dispensé du jeûne au pain et à l'eau. À nouveau, dans sa sentence, le pape le prie de consulter un médecin :

« (...) Si le médecin le voit et juge qu'il ne peut accomplir son vœu sans lésions corporelles notables, qu'il commute et soit dispensé par l'évêque de Paphos<sup>177</sup>. »

Une autre lettre, étudiée par Ninon Dubourg, témoigne non seulement de l'appui indispensable que constituent les médecins pour la papauté, mais aussi de la culture médicale des papes eux-mêmes. Il s'agit d'une demande formulée par Jeanne de Kent, princesse d'Aquitaine et de Galles, à l'intention d'Urbain V en 1363. Elle souhaiterait pouvoir manger du lait et des œufs, et pas uniquement du poisson pendant la période de carême. Le pontife n'accède pas de suite à sa requête. Il demande un double avis médical : d'abord pour savoir si l'impétrante souffre bien de carences alimentaires ; ensuite pour déterminer si des légumes ne suffiraient pas pour lui redonner la santé<sup>178</sup>. On relève ici qu'Urbain V a peut-être des connaissances à propos des aliments bons pour le corps et qu'il est capable de formuler une alternative au lait et aux œufs en cas de carence. Le contact des praticiens qui l'entourent, de même que les livres de médecine qu'il possède et son intérêt pour la science médicale, lui

---

<sup>176</sup> J. CHANDELIER, « L'expert peut-il se tromper ?, *op. cit.*

<sup>177</sup> N. DUBOURG, « *Ad obsequium divinum inhabilem* », *op. cit.*, p. 451, *Reg. Supp.*, 27, f. 199 R – Pierre de Lusignan, comte de Tripoli, premier fils du roi de Chypre, à Innocent VI, le 3 août 1354 (dont Ninon Dubourg donne la transcription d'après le registre) : [...] *Si iudico medicorum videatur quod non possit adimplere votum sine notabiliter corporum laesionum commutetur et dispensetur per episcopum Paphensis.*

<sup>178</sup> *Ibid.*, p. 453, *Reg. Supp.*, 40, f. 95 R – Jeanne de Kent, princesse d'Aquitaine et de Galles, à Urbain V, le 30 août 1363 (dont Ninon Dubourg donne la transcription d'après le registre) : *Fiat de consilio medicorum et ubi aliter per potagia non possit secundum eorum iudicium satisfieri eius debilitati.*

offrent donc sinon des connaissances théoriques solides, du moins une culture médicale élémentaire.

Certaines suppliques mettent aussi au jour les échecs de certains praticiens. C'est notamment le cas d'un certain Jean de Kamenicz, de Prague, qui souhaite que Clément VI lui octroie un bénéfice ecclésiastique, en dépit de sa macule à l'œil. Il évoque la consultation d'un « médecin parisien, qui lui avait promis de lui retirer sa macule, totalement détruite »<sup>179</sup>. Le pauvre clerc, pour se soigner, a donc perdu son œil gauche, par la faute du mauvais praticien. N'étant pas le fautif de son infirmité, le pape accède à sa demande et lui accorde un bénéfice.

Les acteurs de santé deviennent des figures importantes de la société. Les populations avignonnaises se familiarisent avec les praticiens, surtout après la peste de 1348. À travers les fondations hospitalières, par le biais des chirurgiens qui visitent les quartiers pauvres, où encore lors de consultations privées, la figure du médecin est désormais une figure de confiance. Le marché médical est florissant à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Les acteurs de santé sont nombreux et s'intègrent dans des réseaux plus larges, de solidarité familiale ou professionnelle. Les profils sont variés, mais un trait reste saillant : leurs compétences leur offrent souvent une respectabilité au sein de la communauté.

Leur savoir-faire est reconnu. Corinne Leveleux-Teixeira, dont les travaux portent sur l'expertise dans la doctrine juridique, affirme d'ailleurs que :

« L'expertise médicale, somme d'une multitude d'expériences, se voit (...) qualifiée de vérité. Certes, il s'agit d'une vérité tâtonnante, issue des choses elles-mêmes, une vérité circonscrite à un champ assez étroit. Mais c'est une vérité tout de même, une vérité suffisamment ferme pour être affirmée dans un prétoire, contrebalancer les circonstances aggravantes d'une affaire et emporter finalement la conviction du juge. Une vérité à laquelle il n'est pas possible de ne pas reconnaître une certaine valeur<sup>180</sup>. »

La parole du médecin a donc, assurément, une valeur fondée sur son expérience et ses connaissances, que lui reconnaît volontiers la société. Les praticiens sont désormais appelés à

---

<sup>179</sup> *Ibid.*, p. 455, *Reg. Supp.*, 4, f. 302 R – Johannes de Kamenicz, du diocèse de Prague à Clément VI, le 20 avril 1344, texte édité par L. KLICMAN, *Monumenta vaticana res gestas Bohemicas illustrantia T. 1 – Acta Clementi VI*, Prague, Typis Gregerianis, 1903, lettre 334, p. 198 : [...] *Super defectu natalium in casu, in quo indigeat, quod eo ac defectu oculi sinistri, in quo quedam macula orta fuit, et quem quidam medicus Parisus, qui promiserat sibi maculem remove de illo, totaliter destrucit, nequaquam obstantibus possit in susceptis ordinibus ministrare ac beneficia ecclesiastica retinere* [...].

<sup>180</sup> C. LEVELEUX-TEIXEIRA, « Savoirs techniques et opinion commune : l'expertise dans la doctrine juridique médiévale (XIII<sup>e</sup> - XV<sup>e</sup> siècle) », *Experts et expertises au Moyen Âge. Consilium quaeritur a perito : XLII<sup>e</sup> Congrès de la SHMESP*, Paris, 2012, p. 117-131.

prodiguer des conseils ou rendre des jugements dans divers espaces. Le tribunal fait appel à eux, que ce soit pour des expertises judiciaires dans le cas de coups et blessures ou encore en cas de lèpre, ou même pour des questions conjugales. Les autorités ecclésiastiques recourent aux acteurs de santé dans les procès de béatification mais aussi dans le cadre de la chancellerie pontificale.

Ces différents lieux d'exercice enfin, mettent bien en lumière les liens entre praticiens du pontife et de la cité. Ces deux catégories d'acteurs se croisent dans leurs pratiques médicales, auprès des populations ou au sein d'institutions requérant leurs services. La circulation des savoirs est également prégnante. Les physiciens de la cour réfléchissent aux pratiques courantes de la médecine. Dans leurs ouvrages, ils dispensent de nombreux conseils à leurs confrères, notamment dans le cadre de leurs expertises judiciaires, pour des affaires de coups et blessures ou encore dans les procès de lèpre. La *Chirurgie* de Guy de Chauliac en est un parfait exemple. Les deux milieux, urbain et curial s'entremêlent donc dans la ville pontificale.

La présence à différentes échelles, et dans les différents milieux sociaux de la cité des papes, d'un milieu médical varié et nombreux, atteste du phénomène de médicalisation et de professionnalisation alors en cours.

## CONCLUSION

La crise de la COVID-19 en 2020 a remis sur le devant de la scène médiatique les questions sanitaires et les liens entre autorités politiques, patients et acteurs de santé. La plupart des États ont choisi de mettre en avant leur collaboration avec les médecins, reconnus dans la société contemporaine comme des experts. Si la reconnaissance de leurs compétences est certaine, la pandémie a aussi fait ressurgir la question de la confiance du patient envers son médecin. Les malades n'ayant pas les connaissances nécessaires pour évaluer la viabilité des conseils médicaux, ils n'ont d'autre choix que d'accepter les décisions du professionnel. Mais à l'heure d'une pandémie mondiale devant laquelle les médecins n'ont pas les réponses attendues par les populations, cette confiance peut être ébranlée. L'absence de connaissances face à une nouvelle maladie rebat les cartes et des non-professionnels s'érigent alors en experts. Cette situation n'est pas sans rappeler d'autres épisodes épidémiques. La grande peste noire de 1348 a elle aussi été un tournant pour les pratiques médicales. La place du médecin a été redéfinie en fonction de nouveaux rapports et de nouveaux besoins des populations et des autorités.

### La constitution d'une profession médicale au XIV<sup>e</sup> siècle

La reconstitution du milieu médical avignonnais permet d'observer cette forme de médicalisation, en temps de crise, mais aussi dans un cadre plus général. Ce milieu s'incarne dans un environnement culturel, social, économique et religieux spécifique qu'il faut restituer pour mieux saisir les trajectoires collectives et individuelles des acteurs de santé d'Avignon. L'objectif de ce travail était ainsi de confronter la médecine savante et les pratiques médicales pour en saisir les influences réciproques<sup>1</sup>. Une documentation variée y était mobilisée : les

---

<sup>1</sup> D'autres études ont cherché à croiser les deux approches : L. GARCÍA BALLESTER, « The Construction of a New Form of Learning and Practicing Medicine in Medieval Latin Europe », *Science in Context*, 8-1, 1995, p. 75-102 ; *Id.*, *Artifex factivus sanitatis. Saberes y ejercicio profesional de la medicina en la Europa pluricultural de la Baja Edad Media*, Grenade, 2004 ; K. PARK, *Doctors and Medicine in Early Renaissance Florence*, Princeton, 1985 ; C. FERRAGUD, *Els professionals de la medicina (fisics, cirurgians, apotecaris, barbers i menescals) a la corona d'Aragó després de la pesta negra (1350-1410) : activitat econòmica, política i social*, Valence, 2002 ; G. DUMAS, *Santé et société à Montpellier à la fin du Moyen Âge*, Leyde, 2015 ; C. RAWCLIFFE, *Medicine and Society*



productions intellectuelles des médecins, mais aussi la comptabilité, les lettres pontificales, certains actes notariés ou encore la correspondance personnelle d'un médecin. Croiser ces sources diverses met en lumière le dialogue entre les savoirs médicaux et les interrogations sociales et politiques<sup>2</sup>. La demande de la société en termes de santé va de pair avec le développement des universités et des doctrines et ce dès avant la peste, comme le montrent les travaux de Michael R. McVaugh<sup>3</sup>.

Les traductions et la (re)découverte des autorités classiques et arabes ont été à l'origine d'une évolution de la médecine scolastique, tandis que l'essor des universités a favorisé l'émergence d'une nouvelle figure médicale, reconnue désormais comme une autorité. Ce nouveau médecin s'inscrit certes dans des traditions intellectuelles mais il est aussi capable d'originalité. Le milieu avignonnais témoigne de ces phénomènes. Les médecins savants qui y exercent sont issus pour une large part de l'école de médecine de Montpellier et représentent un courant de pensée particulier. Ils sont aussi à l'origine de théories qui témoignent de leurs expériences, certains de leurs traités obtiennent rapidement reconnaissance à l'instar de la *Grande Chirurgie* de Guy de Chauliac<sup>4</sup>. Ces carrières entre université et cour impactent aussi leurs pratiques médicales et leur production de savoirs<sup>5</sup>. À Avignon, ces praticiens exercent à la cour du pape mais aussi dans les cours cardinalices. Ils se chargent également de la santé de certaines élites urbaines. Leurs activités transparaissent dans leurs écrits. Les sujets traités témoignent des affections courantes de leur clientèle, comme le *De Calculo* de Jean Jaume. Une large prosopographie des figures médicales éminentes des cours de la cité des papes fait apparaître une forme de profil-type : clerc bien pourvu en bénéfices, formé à l'université, professeur, praticien, auteur de traité, expert. Alors qu'au XIV<sup>e</sup> siècle l'université se laïcise

---

in *Later Medieval England*, Stroud, 1995; Ead., *Urban Bodies: Communal Health in Late Medieval English Towns and Cities*, Woodbridge, 2013.

<sup>2</sup> M. NICOU « Pour une histoire globale de la médecine médiévale », dans D. JACQUART et A. PARAVICINI BAGLIANI (éd.) *Le Moyen Âge et les sciences*, Florence, 2021, p. 451-466.

<sup>3</sup> M.R. MCVAUGH, *Medicine before the Plague. Practitioners and their Patients in the Crown of Aragon, 1285-1345*, Cambridge, 1993 ; voir également : L. GARCIA BALLESTER, M. R. MCVAUGH, A. RUBIO-VELA, *Medical Licensing and Learning in Fourteenth-Century Valencia*, Philadelphie, 1989 ; C. FERRAGUD, *Medicina i promoció social a la baixa edat mitjana (Corona d'Aragó, 1350-1410)*, Madrid, 2005 ; M. NICOU, « Formes et enjeux d'une médicalisation médiévale : réflexions sur les cités italiennes (XIIIe-XVe siècle) », *Genèses, Médicalisation*, 82, 1, 2011, p. 7-30.

<sup>4</sup> E. NICAISE, *La Grande Chirurgie de Guy de Chauliac*, Paris, 1890 ; *Guigonis de Chaulhiaco, Inventarium sive Chirurgia Magna*, Texte édité par M.R. MCVAUGH, Leyde-New York-Cologne, 2 vol., 1997.

<sup>5</sup> Pour d'autres études de milieux médicaux curiaux : A. PARAVICINI BAGLIANI, *Medicina e scienze della natura alla corte dei papi nel Duecento*, Spolète, 1991 ; *Le Scienze alla corte di Federico II*, Turnhout-Paris, 1994 ; C. CRISCIANI, G. ZUCCOLIN (dir.), *Michele Savonarola. Medicina e cultura di corte*, Florence, 2011 ; E. ANDRETTA, M. NICOU (dir.), *Être médecin à la cour (Italie, France, Espagne, XIIIe-XVIIIe siècle)*, Florence, 2013 ; M. NICOU, *Le Prince et les médecins. Pensée et pratiques médicales à Milan (1402-1476)*, Rome 2014 ;

progressivement, le milieu de la cour pontificale – éminemment spirituelle – reste quant à lui très clérical.

Ces différentes fonctions sont aussi liées à l'essor d'un souci de santé de la part des autorités publiques. Les champs où l'expertise du praticien est requise s'étendent peu à peu. On le retrouve bien sûr au Tribunal de la ville et dans le cas d'Avignon c'est le barbier du pape en personne qui examine les corps dans le cas d'homicide pendant près de six ans. Les praticiens du pape rencontrent également ceux de la ville dans le cadre des procès pour béatification ou dans des cas de lèpre. Les instances administratives à l'image de la Chancellerie semblent également faire appel à l'avis du médecin pour certaines suppliques. Là encore, l'écriture médicale rend compte de ces nouvelles tâches. Guy de Chauliac dispense des conseils à ses confrères pour mener à bien leurs expertises judiciaires ou pour identifier au mieux les patients atteints de lèpre. L'identité professionnelle des praticiens se constitue ainsi grâce à une participation plus active dans la vie de la cité.

Cette première forme de professionnalisation est également visible dans les comptes de la Chambre apostolique. Ils mettent en lumière les rémunérations des acteurs de santé, dessinent des hiérarchies médicales et définissent le statut du médecin curial. Les médecins et chirurgiens sont ainsi mieux rétribués que les barbiers. Les apothicaires apparaissent quant à eux dans une catégorie à part. Certains vivent au palais, partagent la table du pape, sont bien pourvus en bénéfices et reçoivent des appointements exceptionnels. Au sein même du groupe des praticiens pontificaux, des sortes de princes de la médecine se distinguent : Guy de Chauliac ou encore Jean de Tournemire en sont assurément des exemples. D'autres éléments montrent en revanche que cette professionnalisation n'est pas achevée. Les comptes font apparaître qu'une partie des praticiens occupent plusieurs charges à la cour sans aucun rapport avec les activités de soins. Certains se retrouvent ainsi sergent d'armes, damoiseaux, écuyers, bouteillers, scribes ou encore intendants.

Les hiérarchies sont également visibles entre praticiens des cours et praticiens de la ville. Les acteurs de santé de la cité pontificale sont nombreux et ont des profils très variés. Malgré cette diversité, on distingue bien la supériorité de ceux qui exercent auprès des élites. Le nombre de physiciens et de barbiers est inversement proportionnel. Alors qu'à la cour, les maîtres de médecine, clercs à la réputation solide, sont largement majoritaires, dans la ville, les physiciens sont en nombre restreint et ne bénéficient pas d'une grande notoriété. Les barbiers, issus de l'apprentissage, sont en revanche bien présents. Les activités de soins ne sont pas toujours au

cœur de leur pratique, même s'ils se chargent généralement des saignées et qu'ils peuvent être conduits à exécuter des actes de petite chirurgie.

On observe enfin une multiplication des acteurs de santé à Avignon au cours du XIV<sup>e</sup> siècle après la peste de 1348. L'épidémie cristallise les évolutions en jeu depuis le début du siècle. Les relations entre patients, autorités et praticiens sont redéfinies. Le marché médical se développe et se diversifie en lien avec une demande sociale de soins en nette augmentation de la part des populations, notamment urbaines. Ce souci de santé répond à celui qui intervient dans les milieux curiaux un siècle plus tôt. La peste met aussi en relation les autorités et le milieu médical dans l'élaboration de mesures sanitaires destinées à limiter l'épidémie mais aussi, dans le cadre de la cour pontificale, à offrir des soins aux plus démunis. La collaboration se fait d'ailleurs à deux niveaux. Là encore, médecine savante et médecine pratique, loin de s'opposer, se répondent. Les universitaires sont ainsi à l'origine de nombreux traités de peste qui ont pour objectif de comprendre la maladie et de pouvoir, sinon la guérir, du moins s'en prémunir. Cette écriture médicale influence les mesures prises par la papauté mais aussi les soins offerts aux populations. La peste met bien en valeur la pénétration de la médecine dans la société et ainsi le phénomène de médicalisation à l'œuvre en ces derniers siècles du Moyen Âge.

## **Le *continuum* des pratiques médicales**

Le développement d'un milieu médical à la cour pontificale ne naît pas avec la papauté d'Avignon et ne s'arrête pas avec son retour à Rome.

Dès la fin du XII<sup>e</sup> et plus encore au XIII<sup>e</sup> siècle, les papes romains se soucient déjà de leur santé et s'entourent de praticiens. Les travaux d'Agostino Paravicini Bagliani font apparaître les pratiques et la place des savoirs médicaux auprès de ces pontifes mais aussi des cardinaux<sup>6</sup>. Même si les médecins se font plus rares qu'au siècle suivant, à raison d'un ou deux par pontificat, la cour promeut en revanche la production culturelle et médicale en lien avec le prolongement de la vie. Cette volonté de retarder la vieillesse intéresse particulièrement les papes qui encouragent les figures médicales de leur temps à explorer ces questions, à l'instar de Roger Bacon. Ils suivent également des principes d'hygiène conseillés par leurs praticiens,

---

<sup>6</sup> A. PARAVICINI BAGLIANI, *La cour des papes au XIIIe siècle*, Paris, 1995.

telle la *recreatio corporis*. Le statut du médecin n'est pour autant pas encore aussi clair qu'à la période avignonnaise. En effet, la cour est itinérante et l'administration moins développée. Les médecins ne sont pas payés en monnaie mais en nourriture. Les parcours sont donc plus difficiles à tracer.

Lorsque la papauté s'installe à Avignon et se fixe en région rhodanienne, sa volonté de conserver la santé ne disparaît pas. Au contraire, le milieu médical se développe, le pape choisit ses médecins en fonction de leurs compétences et de leurs formations. Les figures éminentes de la cour bénéficient des libéralités de leur protecteur et servent parfois plusieurs pontifes successifs, ayant prouvé leurs bons services. Comme au XIII<sup>e</sup> siècle, les praticiens sont aussi présents dans les cours cardinalices et ces milieux de cour avignonnais deviennent des lieux d'attraction pour qui souhaite faire carrière dans les métiers de santé. Les pontifes, s'ils n'encouragent plus à tout prix la découverte d'un moyen de vivre éternellement, promeuvent eux aussi la science médicale au sein de leur cour. Cette promotion passe notamment par les rapports privilégiés de la cour au *studium* de Montpellier qui fournit la plupart des physiciens pontificaux. Leur goût pour la médecine est perceptible à travers leurs bibliothèques et leur attachement aux praticiens qui conservent leur santé et prennent soin d'eux dans leur maladie. Il est également visible dans leur volonté de préserver leurs populations par le développement de la notion d'utilité publique qui passe essentiellement par l'assistance publique et les œuvres charitables mais aussi par un recours aux conseils de leurs praticiens. Les acteurs de santé présents dans ces milieux curiaux sont également plus variés, comptant désormais des médecins, mais aussi des chirurgiens, des barbiers et encore des apothicaires en bien plus grand nombre qu'à la période précédente.

Ces différentes tendances montrent sur un temps long les différentes étapes de la formation et du développement d'un milieu médical pontifical. Les praticiens qui le composent se constituent une véritable identité professionnelle au cours de cette période. La formation universitaire y joue un rôle croissant, mais elle passe aussi par la production savante, la réception et la diffusion de ces œuvres qui établissent des traditions et repensent les pratiques. Les institutions universitaires ou urbaines, telles les confréries ou les corporations tiennent aussi un rôle important dans la réglementation du métier. Enfin, les liens entre cour et ville, entre médecine savante et pratiques médicales se font de plus en plus prégnants.

Le retour à Rome et particulièrement le XVI<sup>e</sup> siècle, bien étudié par Elisa Andretta, s'inscrit dans ce processus de professionnalisation et de promotion de la science médicale au sein du

milieu pontifical<sup>7</sup>. L'analyse des collèges de la cité donne à voir une véritable institutionnalisation des métiers de santé. Les collèges régulent l'accès au métier et réglementent les pratiques médicales. En cela ils se font les promoteurs du médecin universitaire, qui commence déjà à s'affirmer au siècle précédent. Comme Avignon, Rome devient un espace attractif pour les praticiens qui voient s'ouvrir des possibilités multiples en termes de carrière. Le pape n'est pas le seul à s'entourer de praticiens, les cardinaux et leurs propres cours font aussi partie des opportunités qu'offre la ville. Rome, au XVI<sup>e</sup> siècle reprend et amplifie donc une pratique existante. Les chirurgiens, les barbiers et les apothicaires font également partie du paysage médical de la cité. Les papes et les prélats jouent un rôle de protecteurs auprès de leurs praticiens et établissent avec eux des relations de patronage. La production médicale romaine est abondante et variée. Le *studium* de la ville bénéficie lui aussi des libéralités des pontifes qui œuvrent pour son essor. Enfin, tout comme Avignon, Rome subit les recrudescences de la peste. La peur de l'épidémie encourage la collaboration entre les médecins et les autorités de la ville.

### **Limites et perspectives**

Ce travail de recherche n'a pas prétention à couvrir tous les aspects de ce qui constitue le milieu médical avignonnais. La volonté de varier les sources et de confronter les productions intellectuelles et la réalité des pratiques avait en revanche pour objectif de rendre compte de la diversité des profils et des usages de la médecine dans l'Avignon de la cour pontificale. L'étude présentée montre également que la médecine de cour, universitaire et la médecine urbaine ne sont pas hermétiques mais ont au contraire de nombreux terrains de coopération et d'influences réciproques. Le XIV<sup>e</sup> siècle ne permet pas pour autant de pousser l'analyse aussi loin que l'on pourrait l'espérer et induit des interprétations parfois liées aux effets de sources dont il est parfois difficile de se défaire. Les praticiens des papes sont les mieux documentés et leurs trajectoires plus faciles à restituer. L'exploration d'autres fonds d'archives, notamment les fonds notariés de la ville, permettrait peut-être de mieux cerner les pratiques médicales dans la cité. Une recherche étendue au XV<sup>e</sup> siècle, après le départ de la papauté pourrait aussi mettre en exergue l'essor des métiers de soins dans la ville.

---

<sup>7</sup> E. ANDRETTA, *Roma Medica. Anatomie d'un système médical au XVI<sup>e</sup> siècle*, Rome, 2011.





## TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Origine géographique des praticiens du pape .....	40
Figure 2 : Titres universitaires des médecins du pape du XIVe siècle .....	46
Figure 3 : Répartition des médecins en fonction de leurs services .....	54
Figure 4 : Les charges de chapelain et autres exercées par les médecins .....	62
Figure 5 : Répartition des médecins entre clercs et laïcs .....	67
Figure 6 : Répartition des médecins en fonction de leurs charges ecclésiastiques .....	67
Figure 7 : Retable peint par Simone Dei Crocifissi entre 1362 et 1370, représentant le pape Urbain V ....	80
Figure 8 : Buste de Benoît XII par Paul de Sienne .....	81
Figure 9 : Le visage de Saint-Martial, peint par Matteo Giovanetti : une représentation de Clément VI..	82
Figure 10 : Les livrées cardinalices au XIVe siècle à Avignon (M. Ferrand).....	113
Figure 11 : Une leçon d’anatomie au XIVe siècle .....	191
Figure 12 : Exemple de rubrique de gages ordinaires du 3 juin 1346 .....	231
Figure 13 : Répartition spatiale des bénéfices ecclésiastiques attribués aux praticiens du pape.....	274
Figure 14 : Tableau récapitulatif de la mortalité dans l’espace français, la péninsule ibérique, la Toscane et la Provence d’après Ole Benedictow .....	308
Figure 15 : Tableau récapitulatif de la mortalité dans l’espace français, la péninsule ibérique, l’Angleterre et l’Italie d’après John Aberth .....	309
Figure 16 : Tableau sur la mortalité des dignitaires de la cour de France (1348-1349) .....	312
Figure 17 : Tableau sur le pourcentage d’évêques décédés de la première Peste Noire.....	317
Figure 18 : Un pogrom contre les Juifs en 1349 .....	319
Figure 19 : Les praticiens d’Avignon entre 1348 et 1413.....	376
Figure 20 : Le nombre de médecins par habitant entre 1348 et 1413 pour 20 000 habitants.....	377
Figure 21 : Le nombre de praticiens par habitant dans le département du Vaucluse, 2022 .....	378
Figure 22 : Les hôpitaux d’Avignon au XIVe siècle. M. Ferrand. ....	383
Figure 23 : Répartition des praticiens chrétiens dans la ville d’Avignon M. Ferrand .....	393





## ANNEXES

## TABLES DES ANNEXES

<b>Annexe n°1 : Notices des praticiens des papes .....</b>	<b>443</b>
<b>Notices des médecins du pape .....</b>	<b>443</b>
<b>Notices des chirurgiens et barbiers du pape.....</b>	<b>468</b>
<b>Annexe n° 2 : Notices des apothicaires du pape .....</b>	<b>473</b>
<b>Annexe n° 3 : Tableau de données sur les praticiens du pape .....</b>	<b>476</b>
<b>Annexe n° 4 : Notices des praticiens des cours cardinalices .....</b>	<b>496</b>
<b>Annexe n° 5 : Tableau de données sur les praticiens des cours cardinalices.....</b>	<b>507</b>
<b>Annexe n° 6 : Notices des praticiens de la ville d'Avignon.....</b>	<b>520</b>
<b>Annexe n° 7 : Tableau de données sur les praticiens de la ville d'Avignon.....</b>	<b>531</b>

## ANNEXE N°1 : NOTICES DES PRATICIENS DES PAPES

Les notices des praticiens ont été réalisées à partir de diverses sources : les comptes de la Chambre apostolique, les lettres pontificales, les productions des médecins et les divers ouvrages bibliographiques consultés qui viennent compléter le Dictionnaire de Wickersheimer et les archives de Pierre Pansier.

### NOTICES DES MEDECINS DU PAPE

#### Albert de Herbipoli

Albert de Herbipoli est originaire de Würzburg. Il est médecin à Rome et suit la cour de Clément VI (1342-1352) à Avignon<sup>1</sup>. Il fait son testament à Avignon le 10 mars 1348<sup>2</sup>.

#### Amalvin de Podio

Amalvin de Podio, est médecin et familier du pape Clément V dès 1310. Il est recteur « de Bidalhaco » ou « de Vidalhaco » au diocèse de Bazas, et chapelain perpétuel dans l'église du diocèse. Il obtient la cure de Monségur, un canonicat à Bordeaux, sûrement comme bénéfice pour son rôle de *medicus et capellanus* comme il est qualifié dans la bulle de Clément V de septembre 1312<sup>3</sup>. Le 23 octobre 1316, Jean XXII lui confère un nouveau bénéfice « *Amalvino de Podio, physico et familiari Clementis pape V, conferuntur canonicatus et prepositura ecclesie Forojuliensis* » grâce auquel il devient donc chanoine de Fréjus<sup>4</sup>.

#### Armengaud Blaise

Armengaud Blaise est le neveu d'Arnaud de Villeneuve, soit par sa sœur, soit par son épouse. Il est clerc du diocèse de Maguelonne et passe les quarante premières années de sa vie à Montpellier. En 1289, Armengaud Blaise demande à passer l'examen de l'Université de médecine et est jugé insuffisant. Ce dernier s'en plaint à l'église de Maguelonne qui ordonne un autre examen. Les médecins de l'Université refusent et sont alors excommuniés et emprisonnés. L'intervention du pape est demandée par l'Université, ce dernier publie ainsi la bulle *Quia Sapientia*, charte officielle du *studium* de Montpellier, qui donne raison à l'Université<sup>5</sup>. En 1290, Armengaud se marie et a au moins deux fils.

En 1304, il part précipitamment pour Barcelone, où il met ses talents de médecin au service du roi d'Aragon, Jacques II, jusqu'en 1308. Il est en relation avec le pape Clément V dès 1307, et il se rend

---

<sup>1</sup> L.G. MARINI, *Degli architri pontifici*, Rome, 1784, I, p. 71 ; E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire biographique des médecins en France au Moyen-Âge*, Genève, 1979, I, p. 16.

<sup>2</sup> Son testament a été publié par K. H. SCHÄFER, *Neue Beiträge zur Geschichte der Medizin im 14. Jahrhunderts. I Das Testament eines Würzburger Aztes an der päpstlichen Kurie vom Jahre 1348*, dans *Sudhoffs Archiv für Geschichte der Medizin und der Naturwissenschaften*, 30, 1937-8, p. 295-300.

<sup>3</sup> Clément V, *Regestum*, 6409, 6946, 8339, 8372.

<sup>4</sup> Jean XXII, *Lettres communes*, 1608-1609 ; L.G. MARINI, *Degli architri*, *op. cit.*, p. 47-48 ; E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, *op. cit.*, p. 20.

<sup>5</sup> *Cartulaire de l'Université de Montpellier*, I, p. 209, 214 ; II, p. 59, 61, 116, 220, 855-856.

certainement à Avignon en 1309. Clément V l'aurait consulté, lui qui était célèbre grâce à son diagnostic inspiré par un simple examen du visage. En récompense des services du médecin, le pape octroie des bénéfices à ses fils. L'un d'eux, Bernard, obtient également un emploi à la cour d'Aragon, vers 1313, après la mort de son père, vraisemblablement à la fin de 1312.

Armengaud est surtout célèbre pour ses traductions de l'arabe ou de l'hébreu<sup>6</sup>. La plus célèbre, sans doute également à son époque, étant donné le nombre de manuscrits qui nous sont parvenus, est sans doute celle du commentaire d'Averroès sur les poèmes médicaux d'Avicenne, *Translatio canticorum Avicenne cum commento Averrois*, qui date de 1284 et a été reproduite souvent aux XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles<sup>7</sup>. Il a également réalisé plusieurs traductions de Maïmonide, le *Tractatus Rabi Moysis ordubensis Maïmonide de medicinis contra venena, translatus Barchinone...1305*<sup>8</sup>, le *Liber Rabi Mysos Egipcii [Maïmonide] de regimine egrorum et sanorum et specialiter de asmate ...*, 1294<sup>9</sup>, et peut-être également le *De regimine sanitatis ad sultanum Babylonie*<sup>10</sup>. Plusieurs autres traités de médecine ou traductions lui sont attribués et témoignent d'une activité de traduction importante<sup>11</sup>.

### Arnaud de Villeneuve

Arnaud de Villeneuve serait né dans la région de Valence entre 1238 et 1240. Il tire ses enseignements, notamment la théologie mais aussi l'apprentissage de l'arabe et de l'hébreu, des Dominicains, dont Raymond Martin, du couvent de Barcelone. Il s'établit certainement à Barcelone et dans la région, il réside à Valence en 1276 et 1286, où il bénéficie des émoluments du roi d'Aragon. À partir de 1291, il enseigne la médecine à l'Université de Montpellier et séjourne à Barcelone entre 1292 et 1298. En 1300, après avoir été emprisonné à Paris pour son traité *De adventu Antichristi*, il se rend à Rome pour demander l'aide du pape qui l'emprisonne à son tour. Ses connaissances médicales lui permettent cependant de trouver grâce auprès de Boniface VIII, qui souffre alors de la pierre et lui demande conseil. Il lui rédige notamment un régime de santé en 1301. Il passe également un moment à Nice, en août 1303, avant son conflit avec les Dominicains de Marseille en 1304. En août 1305, Clément V, le nouveau pape, le reçoit à Bordeaux. Vers 1307-1308, il fait de longs séjours à la cour pontificale, désormais établie à Avignon. C'est à cette époque qu'il est consulté par le pape Clément V, ainsi que deux de ses confrères, pour la rédaction des nouveaux statuts de l'Université de Montpellier<sup>12</sup>. Il meurt en 1311, lors d'une de ses nombreuses missions entre la cour aragonaise et la cour pontificale<sup>13</sup>.

---

<sup>6</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 40-41 ; D. JACQUART, *Supplément*, Genève, 1379, III, p.670.

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> *Ibid.* ; L. THORNDIKE, P. KIBRE, *A Catalogue of incipits of mediaeval scientific writings in latin*, London, 1936, 750-751.

<sup>9</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 40-41 ; D. JACQUART, *Supplément*, Genève, 1379, III, p.670.

<sup>10</sup> R. VERRIER, *Études sur Arnaud de Villeneuve*, Leyde, 1947, vol. 1, p. 62 ; A. CARDONER I PLANAS, *Historia de la medicina a la corona d'Arago (1162-1479)*, Barcelona, 1973, p. 40.

<sup>11</sup> L. THORNDIKE, P. KIBRE, *A Catalogue of incipits, op. cit.*, 748, 917, 1199, 1300.

<sup>12</sup> Dans son article : P. PANSIER, « Les médecins des papes d'Avignon (1308-1403) », *Janus*, 14, 1910, p. 405-434, ajoute qu'« en 1306 nous voyons son nom figurer dans une pièce du cartulaire de Montpellier (n°23) sur l'observation de certains statuts. En 1308 deux bulles concernant la faculté de Montpellier sont données l'une à la demande d'Arnaldi de Villanova et Johannis de Alesto, *physici et capellani nostri, qui olim diu rexerunt* ; l'autre ad instantiam magistrorum Guillelmi de Brexia et Johannis de Alesto *physicorum et capellanorum notrorum, necnon magistri Arnaldi de Villanova, physici* (cart. n° 25 et 26). Ces bulles lui refusent le titre de *physicus domini pape* : mais nous verrons le pape Clément V lui-même dans une lettre écrite en 1312 lui donner ce titre. »

<sup>13</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 45-49, III, p. 28.

La vie d'Arnaud de Villeneuve, ainsi que ces ouvrages de médecine ont été bien étudiés par de nombreux auteurs<sup>14</sup>, nous nous abstenons ainsi de citer tous les traités et pseudo-traités qu'on lui attribue. En revanche, nous nous permettons de retenir quelques éléments qui nous intéressent dans le cadre de cette étude. Ainsi, son *Tractatus de diversitatibus infirmitatum curis editus a magistro Arnaldo de Villanova*, qui est une collection de 73 *experimenta*<sup>15</sup> qui présentent des cas médicaux qu'il a pu rencontrer en Catalogne mais aussi à Avignon, à la cour pontificale de Clément V. D. Jacquart précise qu'ils ont sans doute été composés en 1305-1311, et qu'ils « offrent une médecine plus empirique que celle des ouvrages généraux de l'auteur ».

### **Bernard Albusqueri**

Bernard Albusqueri est chanoine de l'église de Cahors. Il est également le médecin du pape Grégoire XI dès 1376. Cette année-là, il apparaît dans le testament du cardinal Pierre de la Jugie, en tant que témoin, en ces termes : *Bernardus Albusquerii canonicus ecclesie Cartucensis (Cahors) et D. N. pape medicus*<sup>16</sup>.

### **Bernard de Camian**

Bernard de Camian est certainement originaire de Connac, dans l'Aveyron et c'est l'un des physiciens de Jean XXII. En 1326, il est fait curé de Samatan, dans le Gers, alors qu'il est chanoine d'Albi<sup>17</sup>. Le souverain pontife l'autorise à plusieurs reprises à s'absenter de la cour d'Avignon afin de se rendre auprès d'autres personnages. Ainsi, il se rend auprès de l'évêque Louis de Poitiers, à Metz, en 1327 alors qu'il est chanoine d'Albi, ou encore auprès du comte d'Avellino, de la maison des Baux, à Aubagne, en février 1330, voyage pour lequel la Chambre Apostolique lui remet cinquante sous<sup>18</sup>. En août 1330, les comptes révèlent qu'il s'est également rendu auprès de la femme de Guiscard de Poitiers et du prieur de Saint-Saturnin, et qu'il a été payé pour ses dépenses, avec sa famille et trois écuyers pendant six jours par la Chambre Apostolique<sup>19</sup>. En 1335, on le retrouve chapelain, familier et physicien de Benoît XII, en même temps qu'archidiacre de Lombers, au diocèse d'Albi. Il reçoit également le vicariat de Quézac, au diocèse de Mende, en échange de la cure de Samatan. Enfin, en 1337, il obtient les paroisses de Pinsaguel et de Roques, en Haute-Garonne, contre ses bénéfices du diocèse de Castres<sup>20</sup>. Le pape accorde à son médecin, la même année, la liberté de tester et la faculté de recevoir l'absolution complète, du confesseur de son choix à l'article de la mort<sup>21</sup>. Les comptes révèlent également qu'un

---

<sup>14</sup> Les études sur Arnaud de Villeneuve sont en grand nombre, on pourra consulter les ouvrages de M.R. McVaugh, A. Calvet, ou encore S. Grau Torras.

<sup>15</sup> Ms. Salamanque, Bibl. univ., 2089, f<sup>o</sup>. 122-132v, XV<sup>e</sup> siècle ; G. BEAUJOUAN, *Manuscrits scientifiques médiévaux de l'université de Salamanque et de ses « colegios mayores »*, Bibliothèque de l'École des hautes études hispaniques, 32, Bordeaux, 1962, p. 110-111 ; M. R. McVAUGH, *The « Experimenta » of Arnald of Vilanova*, dans *The Journal of medieval and Renaissance studies*, 1, 1971, p. 107-118.

<sup>16</sup> P. PANSIER, « Les médecins des papes d'Avignon », *op. cit.* ; E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, I, p. 71.

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 42, Jean XXII, *Lettres communes*, 25159, 25344, 28098, 29888, 45623, 46541.

<sup>18</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben der apostolischen Kammer unter Johann XXII. Nebst den Jahresbilanzen von 1316-1375*, Paderborn, 1911, p. 367 : 9 Febr. 1330. *Eadem die fuerunt missi per papam dd. Petrus de Capitestagno et Bernardus de Camiano, medici ipsius domini nostri, apud Albaneam, Massilien. dioc., ad comitem Avellini, qui infirmabatur, et pro expensis eorum cum familia et 5 equitaturis tradidimus 50 s. valos.*

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 527 : 9 Aug. 1330. *Cum d. Bernardus de Camiaco, medicus pape, fuisset missus per ipsum dominum nostrum apud Baysium pro vistando uxorem d. Guiscardi de Pictavis et priorem de s. Saturnino, qui infirmabantur, solvimus eidem recipienti p. m. Johannis Texerii, domicelli sui, pro expensis per ipsum factis cum 3 equitaturis et familia sua in 6 diebus ... 6 s. 7 d. tur. gross. cor., 8 d. cor.*

<sup>20</sup> Benoît XII, *Lettres communes*, 39 et suiv.

<sup>21</sup> Benoît XII, *Lettres closes ... pays autres*, 1435-1436 ; E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, I, p. 73.

achat de trois livres de médecine de Galien a été fait par l'évêque Gaufrid Rabety de Riez auprès de l'exécuteur testamentaire de Bernard de Camian<sup>22</sup>.

### **Bernard de la Costa**

En 1368, il est fait maître en arts et en médecine par l'Université de Cahors. En plus de son activité de médecin, il détient un office de scribe des lettres, c'est en tout cas ce que présume Philippe Genequand<sup>23</sup>. De nombreuses grâces lui sont attribuées en juin 1379, par son statut de scribe. Il obtient ainsi le droit de tester, l'autel portatif, le droit de célébrer avant l'aube et enfin l'absolution plénière<sup>24</sup>. Il est le médecin personnel du pape, mais aussi celui du Cardinal de Pampelune, Pierre de Monteruc, entre 1378 et 1380<sup>25</sup>. Il apparaît dans les registres avignonnais en 1386, qui nous renseignent sur l'obtention d'une nouvelle absolution plénière, le droit de célébrer dans les lieux sous interdit et le don d'une maison dans la capitale pontificale<sup>26</sup>. En 1391, il apparaît dans un *motu proprio*, dans lequel il reçoit un archidiaconé dans la cathédrale d'Albi à la place d'un chapelain d'honneur<sup>27</sup>. De même, on le retrouve en 1393 dans une attestation comptable de la Chambre, qui lui attribue cinquante florins courants<sup>28</sup>, on le qualifie alors de médecin et de chapelain commensal, mais il n'est plus mentionné son office de scribe.

### **Bonachinus de Cesena**

C'est un médecin originaire de Cesena. Dans une bulle mentionnée par Pierre Pansier, il est qualifié de « maître en médecine, médecin de Grégoire XI ». Grégoire XI lui fait d'ailleurs don de la châtellenie du port de Cesena en 1373. Dans les Archives de Vaucluse, il apparaît également sur la liste des confrères de la Major du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>29</sup>.

### **Bonet Mote**

Médecin de Montpellier qui a sûrement servi de médecin extraordinaire à Benoît XII comme l'indique un paiement de cinquante florins le 25 avril 1340 de la part du pape<sup>30</sup>.

### **Étienne Asselin**

En 1335, Benoît XII octroie à Etienne Asselin le canonicat de Sainte-Radegonde, à Poitiers, alors que ce dernier est chanoine de Saint-Vosy au Puy. À ce moment-là, Etienne Asselin exerce depuis déjà six ans la régence à l'Université de médecine de Montpellier, comme en témoigne le bénéfice accordé par Benoît XII, *magistro in medicina, qui post magisterium in hac arte susceptum in Montepessulano per sex annos et amplius in eadem arte laudabiliter legisse dicitur*<sup>31</sup>. En 1339, on le retrouve chapelain, commensal et physicien du cardinal Pierre des Prés, évêque de Palestrina, il obtient également le canonicat de Mende en échange de son canonicat de Sainte-Radegonde. Il se fait attribuer l'église rurale

---

<sup>22</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben der apostolischen Kammer unter Benedikt XII, Klemens VI, und Innocenz VI, (1335-1362)*, Paderborn, 1914, p. 70-71.

<sup>23</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique de la cour pontificale d'Avignon sous Clément VII (1378-1394)*, Thèse de doctorat, vol. 1, Genève, 2003, p. 169.

<sup>24</sup> *Ibid.* ; AAV, *Reg. Aven.* 220, f° 470v° et 487r°.

<sup>25</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, I, p. 76.

<sup>26</sup> AAV, *Reg. Aven.* 243, f° 548r° ; *Reg. Aven.* 244, f° 43v° ; *Reg. Aven.* 245, f° 331v°.

<sup>27</sup> AAV, *Reg. Suppl.* 78, f° 138r°.

<sup>28</sup> AAV, *Cam. Ap., Intr. et Ex.* 370, f° 65v°.

<sup>29</sup> P. PANSIER, « Les médecins des papes d'Avignon, *op. cit.* ; E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, I, p. 87.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 89.

<sup>31</sup> P. PANSIER, « Les médecins des papes d'Avignon, *op. cit.*

de Saint-Jean de Bibian, au diocèse de Béziers en 1341, ainsi que soixante livres tournois<sup>32</sup>. La même année, Benoît XII lui accorde des lettres d'absolution à l'article de la mort<sup>33</sup>. À partir de 1342, Etienne Asselin apparaît dans les comptes de la Chambre Apostolique comme médecin du pape Clément VI. En 1342, il est payé avec quatre confrères, 60 florins, 27 sous et 6 deniers pour 21 jours de service auprès du pape ; de même en 1343, il reçoit 3 florins, 16 sous et 11 deniers pour 49 jours de service<sup>34</sup>. Ce dernier paiement correspond au traitement à base d'eau de mer qu'il a donné à Clément VI, qui souffre alors d'une affection au pied. Content de ses soins, le pape le prête au compte d'Armagnac en 1344, puis à Bonne de Luxembourg, la duchesse de Normandie et l'épouse de l'héritier de France, en 1345<sup>35</sup>. Pour ses dépenses pendant ses déplacements, auprès du compte d'Armagnac, la Chambre Apostolique lui verse 50 florins le 18 novembre 1344<sup>36</sup>, et auprès de la duchesse de Normandie, le 4 février, la Chambre lui octroie 200 florins. Il est également chantre de l'église de Lérída.

### Étienne Seguin

Danielle Jacquart le suppose rouergat, ses neveux étant originaires des diocèses de Vabres et de Rodez<sup>37</sup>. Il apparaît régulièrement dans les comptes de la Chambre Apostolique entre 1342 et 1346 comme médecin personnel de Clément VI. En 1342, il obtient avec cinq autres physiciens et chirurgiens, la somme de 60 florins, 27 sous et 6 deniers pour 21 jours de services ; de même en 1343, avec quatre autres confrères, ils sont soldés 135 florins, 12 sous et 6 deniers<sup>38</sup>. Il apparaît de nouveau en 1345 et en 1346, où le trésor pontifical lui verse la somme de 2 florins, 8 sous et 8 deniers, puis 7 florins, 3 sous et 11 deniers pour 15 jours de service<sup>39</sup>. Toutefois, on trouve une première mention de sa personne dans les comptes de la Chambre, bien avant 1342. En effet, en 1335, le trésor lui achète de la paille fraîche pour la chambre et l'étude du pape, pour 6 sous gros tournois<sup>40</sup>. Par la suite, on le retrouve chanoine de Narbonne. En 1354, il lègue des livres à la Sorbonne<sup>41</sup>.

### François Casini

François Bartholomei de Senis, est le fils du médecin siennois Bartolomeo Casini. En 1369, il fait partie d'une ambassade siennoise qui est envoyée auprès d'Urbain V, c'est son premier contact avec la cour du pape. Grégoire XI le croise donc avant son accession à la papauté et en 1374, il le désigne pour enseigner la médecine à l'Université de Pérouse<sup>42</sup>. Ce poste de lecteur constitue une véritable prébende puisqu'il touche 200 florins d'or de salaire annuel, ce qui compense l'absence de bénéfice ecclésiastique<sup>43</sup>. Dans le même temps, le pape en fait son médecin à Avignon et ce dernier continue de vivre près de la cour. Étant un laïc, François Casini est marié, et il ne peut accompagner le pape lors de son retour à Rome, puisqu'il est retenu à Avignon par la grossesse de sa femme. Toutefois, il finit par le rejoindre et assiste à ses derniers moments. Il refuse de recevoir une contribution et n'accepte que le

<sup>32</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, I, p. 135.

<sup>33</sup> Cartulaire ... de Montpellier, *op. cit.*, I, p. 292 ; Benoît XII, *Lettres communes*, 646, 6603, 8470, 8805.

<sup>34</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1335-1362), op. cit.*, p. 202, 234.

<sup>35</sup> Clément VI, *Lettres closes... pays autres*, 1054, 1256, 1454.

<sup>36</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1335-1362), op. cit.*, p. 282.

<sup>37</sup> D. JACQUART, *Supplément, op. cit.*

<sup>38</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1335-1362), op. cit.*, p. 202, 234.

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 289, 324.

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 36.

<sup>41</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, I, p. 143 ; A. FRANKLIN, *Les anciennes bibliothèques de Paris : églises, monastères, collèges, etc.*, Paris, 1867, I, p. 241.

<sup>42</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire biographique des médecins en France au Moyen-Âge*, Paris, D. JACQUART, *Supplément*, 1979, p. 74.

<sup>43</sup> B. GUILLEMAIN, *La cour pontificale d'Avignon (1309-1376). Étude d'une société*, Paris, 1966, p. 126 n, 379, 381, 568 n, 572 n.



remboursement de ses frais pour ce voyage<sup>44</sup>. En 1380 et en 1386, on le retrouve à Pérouse. L'année suivante, la commune l'envoie en ambassade auprès de Rinaldo Orsini, le comte de Tagliacozza. Il séjourne également à Pavie et à Pise où il exerce à l'Université en tant que lecteur. Pétrarque compte parmi ses amis, de même que Sainte-Catherine de Sienne, avec laquelle il correspond. Il entretient également des liens avec le cardinal Pietro Corsini et le pape Urbain VI. Il revient à Sienne en 1389 après la mort du pape et y remplit de hautes fonctions publiques<sup>45</sup>. L'année suivante, il rencontre des difficultés qui le poussent à quitter la ville ; on le retrouve à Pesaro en 1398, médecin de Malatesta, puis en 1404-1405 au service du cardinal de Bari, à Foligno, enfin à Rome en 1405 où il soigne le cardinal Aquilera par des bains sulfureux. Selon Danielle Jacquart, il est possible qu'il soit également le médecin des papes Innocent VII, Grégoire XII et Alexandre V. Entre 1410 et 1416, il revient à Sienne<sup>46</sup>.

Il est aussi l'auteur de divers ouvrages médicaux. Tout d'abord, le traité *De balneis*, qui est dédié au duc de Milan et le traité *De venenis*, composé en 1375 à Avignon et dédié à l'archevêque d'Auch, Philippe d'Alençon, tous deux conservés dans le manuscrit latin 6979 France la Bibliothèque nationale. On relève également le *Consiglio contro il morbo pestilenziale* qui est imprimé à Cagli en 1475 et dont il existe une édition plus récente. Enfin, on peut évoquer son *De balneo Petrioli*, rédigé à l'intention de l'évêque de Pavie, qui apparaît dans le recueil *De balneis*, imprimé à Venise en 1553 ; et son *De natura balneorum ad duces Malatestam de Pensauero*, conservé dans un manuscrit du XV<sup>e</sup> siècle de l'Académie de médecine de New York, 4, f. 271r - 272v. Selon Danielle Jacquart, l'œuvre de François Casini, très importante pour l'histoire de l'hydrologie, « a contribué à la diffusion des écrits médicaux dans lesquels prédominent les conseils d'hygiène »<sup>47</sup>.

### François Conil

François Conil est un laïc, originaire de Maguelonne et d'abord le médecin de Charles le Mauvais, roi de Navarre en 1377, de qui il obtient le droit de disposer d'un cadavre de supplicié chaque année pour ses dissections. Il est alors déjà maître régent de l'Université de Montpellier. En 1387, il reçoit du roi d'Aragon une maison à Barcelone. Il tire par la suite une bonne partie de ses médicaments de la région de Saragosse pour ses activités en Navarre<sup>48</sup>. Il apparaît à la cour pontificale en 1388. Il est cité dans une lettre du 7 octobre qui accorde à sa femme Ermengarde et à lui-même le libre choix du confesseur, l'autel portatif et les deux options<sup>49</sup>. Cette lettre de grâce leur attribuant le libre choix de leur confesseur leur est réitérée deux ans plus tard<sup>50</sup>. Toujours en 1388, le pape l'envoie auprès de la duchesse de Bourgogne en compagnie de Raymond Chamel. François s'assure des revenus supplémentaires grâce à l'autorisation du pape d'envoyer quatre navires en Orient durant l'année 1390. Le nombre doit être souligné dans un domaine où des communautés commerçantes entières, comme Marseille ou Montpellier, se contentent d'un navire de temps à autre<sup>51</sup>. À partir de 1390, alors que Jean de Tournemire arrive en fin de carrière, François est plus actif à la cour. Il apparaît plus régulièrement dans les comptes. Il reçoit ainsi cinquante florins courants le 19 décembre 1391, sur ordre du pape, puis à la fin du même mois, une tasse et une aiguière en argent d'un poids total de quatre marcs<sup>52</sup>. La cour l'envoie chercher

<sup>44</sup> *Ibid.*

<sup>45</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, I, p. 152.

<sup>46</sup> *Ibid.*, D. JACQUART, *Supplément, op. cit.*, p. 74 ; A. CAROSI, « La vita e l'opera di Francesco Casini, archiatro di sei papi », *Bulletino senese di storia patria*, 42, 1935, p. 277-378.

<sup>47</sup> L. THORNDIKE, P. KIBRE, *A Catalogue of incipits, op. cit.*, 1113 et 173.

<sup>48</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, p. 154.

<sup>49</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique, op. cit.*, p. 170 ; AAV, *Reg. Aven.* 253, f° 381r°.

<sup>50</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique, op. cit.*, p. 170 ; AAV, *Reg. Aven.* 261, f° 246r°.

<sup>51</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique, op. cit.*, p. 170 ; AAV, *Reg. Aven.* 261, f° 415 v° et 467 r°.

<sup>52</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique, op. cit.*, p. 170 ; AAV, *Cam. Ap., Intr. et Ex.* 369, f° 53 v°, 59 r°.

le 15 mars 1392 afin qu'il se rende au chevet du frère de Clément VII<sup>53</sup>. Malgré l'intervention du médecin, le comte de Genève meurt quelques jours plus tard. Le pape conserve le médecin à son service et lui fait transmettre cinquante nouveaux florins en octobre 1392<sup>54</sup>. Le 16 novembre, Clément VII fait venir le praticien pour prendre soin de lui<sup>55</sup>. Le 7 mai de la même année il obtient une charge d'écrivain public qui dépend de l'archevêque de Tarragone, une place particulièrement intéressante, à laquelle il succède à des personnages bien en cour : un certain Gérald de Palaciolo, citoyen de Barcelone, lui-même précédé de Pierre Clasquerin, ancien archevêque du lieu, et de Remi Sanchez de Azerbio, le maître de salle du pape<sup>56</sup>. Le 15 mars 1393, il s'illustre aussi à l'Université de médecine de Montpellier où il remplace Jean de Tournemire alors décédé à la chancellerie<sup>57</sup>. Il disparaît des sources aux environs de 1404 et meurt probablement en 1418<sup>58</sup>.

### **François de Paul**

Il est originaire du diocèse de Lodève. Il se trouve à Pignerol lorsque le pape Urbain V, son compatriote, l'appelle auprès de lui comme physicien en 1363. Afin de le faire venir en Avignon, le pape demande pour lui un sauf-conduit auprès du comte de Savoie Amédée VI<sup>59</sup>.

### **François Ribalta**

François Ribalta est un clerc originaire de Majorque. Il est maître ès arts et en médecine. Médecin et familier de Benoît XIII dès 1395, il obtient pour ses services une pension annuelle de 200 florins, ainsi que l'office de scribe à la cour de l'officialité de Lérida. Selon Pierre Pansier, lors du siège du palais apostolique par Geoffroy de Boucicaut en 1398, François Ribalta quitte le pape pour retourner enseigner à Montpellier. Une lettre de Benoît XIII datée du 23 avril 1404 est en effet adressée à François Ribalta et se femme Agnès. Par la suite, François Ribalta reprend son rôle de médecins pendant le séjour du pape à Marseille, ainsi, le 27 septembre 1404, le trésor pontifical lui paye 24 sous, puis le 3 décembre 1404, 60 florins pour trois mois de gages. Lorsque Benoît XIII s'embarque pour Gênes, son médecin ne le suit pas et le 27 décembre, il vient à Avignon où il reçoit 70 florins pour compléter ses gages non payés. Il vit encore en 1416, retiré en Espagne<sup>60</sup>.

### **Geoffroi Isnard**

Originaire d'Aix, on le trouve aussi sous le nom de Geoffroi Rabety, du nom d'un quartier de sa ville. Il est de la famille du cardinal Arnaud de Via, qui est lui-même un neveu du pape Jean XXII. Il apparaît dès 1316 comme l'un des physiciens et familiers du pape. En plus d'être son médecin, Geoffroi Isnard est également son chapelain et une sorte d'intendant de Jean XXII. Les comptes de la Chambre Apostolique le mentionnent à plus de soixante-cinq reprises, il y reçoit des sommes d'argent pour les achats qu'il fait au nom du pape<sup>61</sup>. Par ailleurs, le pontife est très généreux avec son médecin, qui obtient de lui de nombreux bénéfices. En 1317, il obtient une charge dans les diocèses de Fréjus et de Toulon.

---

<sup>53</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique*, op. cit., p. 170 ; AAV, *Cam. Ap., Intr. et Ex.* 369, f° 80 v°.

<sup>54</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique*, op. cit., p. 170 ; AAV, *Cam. Ap., Intr. et Ex.* 369, f° 150 v°.

<sup>55</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique*, op. cit., p. 170 ; AAV, *Cam. Ap., Intr. et Ex.* 370, f° 53 r°.

<sup>56</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique*, op. cit., p. 170 ; AAV, *Reg. Aven.* 269, f° 345r°

<sup>57</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique*, op. cit., p. 170 ; AAV, *Reg. Aven.* 271, f° 53r°

<sup>58</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique*, op. cit., p. 170.

<sup>59</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, op. cit., p. 156-157 ; Urbain V, *Lettres secrètes et curiales*, 175-177.

<sup>60</sup> P. PANSIER, « Les médecins des papes d'Avignon », op. cit. ; E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, op. cit., I, p. 157.

<sup>61</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben der apostolischen Kammer unter Johann XXII. Nebst den Jahresbilanzen von 1316-1375*, Paderborn, 1911, p. 195 et suiv.

L'année suivante, il reçoit le décanat de l'église de Gap, la prévôté d'Aix, et la collation d'une église rurale à Avignon. En 1319, il fait accorder un bénéfice à l'un de ses familiers et il est promu au canonat de l'église de Fréjus. En 1321, il est ensuite fait chanoine de l'église Saint-Agricol d'Avignon qui vient d'être érigée en collégiale. Dans dernière pièce, il est dit *chapelain* et *familier* du pape. Enfin, le 19 avril 1322, Geoffroi Isnard est nommé évêque de Cavaillon et le 17 août 1334, il devient également évêque de Riez<sup>62</sup>. À partir de 1338, Benoît XII le charge de ses dépenses et aumônes secrètes, il semble qu'il soit là encore médecin honoraire<sup>63</sup>. Il meurt à Avignon le 26 juillet 1348, dans l'exercice de ses fonctions, certainement de la peste<sup>64</sup>.

### **Gilbert Hamelin**

Il est maître ès-arts et en médecine, médecin et familier du roi Charles IV et de la reine Jeanne d'Évreux en 1326. Alors qu'il est déjà chanoine de Saint-Quentin et de Furnes, et chapelain de Saint-Denis, il obtient le canonat de Rouen. Il est encore curé d'Etainhus, en Seine Inférieure, et médecin de Philippe VI de Valois dès 1328. En 1329, on le retrouve chanoine du Mans et doyen de ce chapitre. En 1331, il devient chanoine de Paris. Pierre Pansier cite également une lettre de 1335 dans laquelle le roi de France en parle comme de son « amé phisicien »<sup>65</sup>. Des recettes de Gilbert Hamelin témoignent aussi du fait qu'il est médecin du pape, de Jean XXII ou de Benoît XII. Enfin, il appartient peut-être au chapitre de Saint-Merri, et à sa mort en 1360, il aurait laissé une partie de ses biens à l'église de Paris<sup>66</sup>.

### **Guillaume da Brescia**

Guillaume de Brescia est sans doute né dans la localité de Caneto, dépendant de Brescia. Vers 1274, on le rencontre à Padoue, salarié par la commune pour l'enseignement de la logique et de la philosophie. En 1280, il est à Bologne, où Taddeo Alderotti le fait recevoir maître en physique en 1286 au plus tard. Il y étudie la médecine, notamment la chirurgie, le mécanisme de la mémoire ou encore les maladies des reins. En 1298, il est fait chanoine de Paris et engagé par Boniface VIII comme médecin<sup>67</sup>. Le pape lui accorde divers revenus que l'Église romaine perçoit dans le Ferrarais et pour lesquels il devient redevable d'un cens qu'il paye de janvier 1306 à décembre 1325<sup>68</sup>. En 1301, il obtient le canonat de Lincoln. À la mort de Boniface VIII, il devient le médecin de Benoît XI, puis celui de Clément V en plus d'être son chapelain. Il le suit à Avignon dès 1305, où il fait la rencontre d'Arnaud de Villeneuve, qui fréquente régulièrement la cour pontificale à cette époque. En 1309, les deux médecins conseillent le pape à propos d'une bulle relative au régime des études et des examens de l'Université de médecine de Montpellier. C'est également sous le pontificat de Clément V que Guillaume de Brescia convainc Henri de Mondeville d'écrire sa *Chirurgie*. Le médecin participe donc des progrès de la thérapeutique chirurgicale, notamment dans le traitement des plaies, mais aussi de la promotion intellectuelle et morale qui refonde la réputation et l'art du chirurgien, dans le cadre de la cour pontificale. Clément V lui octroie de nombreux bénéfices, notamment un canonat et une prébende de Brescia, l'archidiaconat de Bauplois dans le diocèse de Coutances, auxquels il ajoute en 1313 un canonat, une prébende et un archidiaconat de Bologne, dont il est dispensé de résidence. Il est encore chapelain et médecin du pape sous Jean XXII et continue de résider à Avignon. Il est notamment mentionné dans les comptes de la

---

<sup>62</sup> Jean XXII, *Lettres communes*, 10, 1658, 3231, 5653, 6594, 7505, 8425, 9162, 9826, 13002.

<sup>63</sup> Benoît XII, *Lettres closes... pays autres*, 51.

<sup>64</sup> P. PANSIER, « Les médecins des papes d'Avignon, *op. cit.* ; E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, I, p. 178-179.

<sup>65</sup> P. PANSIER, « Les médecins des papes d'Avignon, *op. cit.*

<sup>66</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, I p. 193.

<sup>67</sup> *Ibid.*, I, p. 230.

<sup>68</sup> Boniface VIII, *Registres*, 2801, 5534-5535 ; Clément V, *Regestum*, 264, 383, 553, 618, 676, 714.

Chambre, en octobre 1316, où il obtient 7 florins et 8 gros tournois, et en 1322, où il reçoit 6 livres viennoises<sup>69</sup>. Par ailleurs, Jean XXII lui concède des faveurs pour l'administration de ses bénéfices dès 1317, et l'année suivante, il lui accorde de cumuler ses bénéfices dans les églises de Constance et de Bologne. En 1326, Guillaume fonde à Bologne un collège destiné à recevoir huit pauvres écoliers de l'Université, dont deux écoliers en médecine. Après cette date, on perd la trace de Guillaume de Brescia<sup>70</sup>.

Il laisse également des écrits médicaux. Tout d'abord des *Questiones de tyriaca*, certainement rédigées à la fin de sa période avignonnaise, dans lesquelles il mentionne l'autopsie d'un roi Philippe, soit Philippe IV, mort en 1314, soit Philippe V, mort en 1322. Selon Danielle Jacquart, ces *Questiones* sont très influencées par Arnaud de Villeneuve, et s'intègrent dans la discussion montpelliéraine à propos de l'action de la thériaque, qui commence vers 1280<sup>71</sup>. Elles sont contenues dans deux manuscrits et ont été éditées par Michael R. McVaugh<sup>72</sup>. Il est surtout l'auteur de *Consilia*, c'est-à-dire des sortes de prescriptions, d'ordonnances de médecine<sup>73</sup>. Guillaume de Brescia est l'un des premiers auteurs de ce nouveau genre médical avec Taddeo Alderotti et Arnaud de Villeneuve.

### **Guillaume de Lavetajo**

Il est médecin à la cour d'Avignon sous le pontificat de Clément VI, au moment de la grande peste de 1348. Il serait également l'auteur d'une recette de pilules<sup>74</sup>.

### **Guillaume Gaubert de Béziers**

Plus connu sous le nom de Guillaume Gaubert, ce médecin est un clerc marié du diocèse de Maguelonne. Il est chancelier de l'Université de médecine de Montpellier à partir de 1320<sup>75</sup>. Sa femme Ricarde aurait vécu à Montpellier dès 1301. Ses deux fils Raymond et Guillaume, obtiennent comme bénéfices respectifs en 1320, les cures de Saint-Martin-d'Arènes et de Saint-Jean à Courbessac, au diocèse de Nîmes<sup>76</sup>. Guillaume Gaubert est le médecin du roi d'Aragon, Jacques II, au début du XIV<sup>e</sup> siècle, et du pape Jean XXII, en 1321. Le trésor pontifical lui octroie la somme de 100 florins le 20 novembre 1321, pour ses services de médecin pontifical, et à nouveau 100 florins le 29 septembre 1322 pour ses services en tant que médecin de Montpellier<sup>77</sup>. Il meurt avant le 23 avril 1323. Il laisse une *Informacio scolaribus suis* et une recette médicale<sup>78</sup>.

### **Guillaume Ghezzi**

---

<sup>69</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... 1316-1375*, *op. cit.*, p. 550, 616.

<sup>70</sup> P. PANSIER, « Les médecins des papes d'Avignon », *op. cit.* ; E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, *op. cit.*, I, p. 230.

<sup>71</sup> D. JACQUART, *Supplément*, *op. cit.*, p. 101.

<sup>72</sup> M.R. MCVAUGH, « Theriac at Montpellier 1285–1325 (avec une édition des « Questiones de tyriaca » de Guillaume de Brescia) », *Sudhoffs Archiv*, 56- 2, 1972, p. 113–144.

<sup>73</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, *op. cit.*, I, p. 230.

<sup>74</sup> P. PANSIER, « Les médecins des papes d'Avignon », *op. cit.* ; *Pilule invente a summo et prudentissimo Summi Pontificis magistro Guelmo de Lavetajo tempore mortalitatis anno domini 1348*, L.G. MARINI, *Degli archiatri pontifici*, Rome, I, 1784, p. 73.

<sup>75</sup> *Cartulaire de ... Montpellier*, *op. cit.*, I, p. 251.

<sup>76</sup> P. PANSIER, « Les médecins des papes d'Avignon », *op. cit.*, Jean XXII, *Lettres communes*, 11852 et 11853.

<sup>77</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... 1316-1375*, *op. cit.*, p. 426 et 438.

<sup>78</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, *op. cit.*, I, p. 290.

Originaire de Ravenne et ami de Pétrarque, il serait le médecin d'Innocent VI et d'Urbain V<sup>79</sup>.

### Guy de Chauliac

Guy de Chauliac est né à Chaulhac, en Lozère, dans le diocèse de Mende, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. La légende raconte qu'étant garçon de ferme, il soigne une dame dont une jambe s'est fracturée à la suite d'une chute de cheval. La famille de la blessée, en témoignage de sa reconnaissance, donne au jeune guérisseur les moyens de s'instruire. Ce qui est sûr c'est que Guy de Chauliac étudie la médecine à Montpellier sous Raymond de Mollières, avant de se rendre à Bologne où il étudie sous Bertrucius<sup>80</sup>. Il apprend l'anatomie à l'école de Bologne, école qui insiste sur la description du corps humain et qui s'appuie sur la pratique de la dissection. Il est possible qu'il étudie également à Toulouse et à Paris, peut-être même en Allemagne. Il est qualifié de « *magister in medicina* » mais il n'est pas sûr qu'il obtienne ce grade à Montpellier. En 1325, on le retrouve clerc du diocèse de Mende, il assiste alors à la création d'un obit en faveur du chapitre de Langeac en Haute-Loire. Par la suite, il s'établit à Lyon, il obtient le canonicat de Saint-Just et la dignité de Sacriste de vienne, ce qui lui assure une aisance matérielle autant que la considération sociale<sup>81</sup>. En 1344, il participe à la division des terres d'un chanoine de Saint-Just qui vient de mourir. Il s'attache au service du cardinal Hugues Roger qui le présente sans doute à son frère, le pape Clément VI. Ce dernier fait de lui l'un de ses médecins. Il réside à Avignon lors de la grande peste de 1348, qu'il contracte au mois de juillet, et dont il se remet. En 1352, il apparaît parmi les chapelains commensaux du pape, ce qui lui donne certains avantages, peut-être celui de loger dans les dépendances du palais pontifical. En 1353, il obtient le canonicat de l'église de Reims, bénéfice qu'il abandonne au profit de la prévôté du chapitre de Saint-Just de Lyon en 1359. Il est également le médecin des papes Innocent VI et Urbain V et il assiste à la deuxième vague de peste à Avignon en 1360-1361. C'est en 1363, vers la fin de sa vie, que Guy de Chauliac compose sa *Grande Chirurgie*. Lorsqu'Urbain V part pour Rome en avril 1367, Guy de Chauliac ne l'accompagne pas. Cette année-là, il obtient le canonicat de Mende et il reçoit la somme de 21 florins, 20 sous et 7 deniers pour ses services de chapelain commensal, d'après les comptes de la Chambre<sup>82</sup>. Il meurt en 1368, près de Lyon<sup>83</sup>.

### Jacques Blanchi

Pierre Pansier rapproche Jacques Blanchi de Jean Blanchi qui apparaît dans les paiements de 1316 à 1330. En 1333, on trouve également un *Johanne Blanchi* dans les comptes de la Chambre, à propos d'une vigne, auquel le pape prête 130 florins<sup>84</sup>. C'est le physicien et le familier du pape Jean XXII, qui le fait chanoine d'Embrunt en 1317, en plus de ses bénéfices dans les diocèses de Digne, de Reggio et de Nole. Il obtient le canonicat d'Aix en 1319, où on le retrouve au service du roi Robert de Sicile. En 1322, Jean XXII lui accorde une dispense de résidence pour son canonicat d'Aix, pour lequel il continue de jouir de la prébende<sup>85</sup>. Il est encore au service de Robert en 1340<sup>86</sup>.

---

<sup>79</sup> P. PANSIER, « Les médecins des papes d'Avignon, *op. cit.*

<sup>80</sup> E. NICAISE, *La Grande Chirurgie de Guy de Chauliac*, Paris, 1890.

<sup>81</sup> B. GUILLEMAIN, *La cour pontificale d'Avignon (1309-1376). Étude d'une société*, Paris, 1966, p. 126.

<sup>82</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben der apostolischen Kammer unter den päpsten Urban V und Gregor XI, (1362-1378)*, Paderborn, 1937, p. 185.

<sup>83</sup> P. PANSIER, « Les médecins des papes d'Avignon, *op. cit.* ; E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, I p. 214-215.

<sup>84</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... 1316-1375, op. cit.*, p. 636.

<sup>85</sup> Jean XXII, *Lettres communes*, 5698, 9942 et 15478.

<sup>86</sup> P. PANSIER, « Les médecins des papes d'Avignon, *op. cit.* ; E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, I p. 322.

## Jacques Gaufredi

Il est originaire de Barcelonnette, dans les Basses-Alpes. C'est le fils d'Antoine Gaufredi, physicien et familier de Jacques Duèze, évêque de Fréjus et futur Jean XXII, en 1304. Il devient le médecin du pape, et le physicien de la reine Clémence, l'épouse de Louis X, de 1318 à 1327. En effet, les comptes de la Chambre Apostolique mentionnent en 1318 la remise de 50 florins d'or à « *domini nostri ... mag. Jacobo Gaufredi, phisisco d. Clementie regine Francie* »<sup>87</sup>. Il est également chanoine d'Aix et devient le doyen de Gap en 1322<sup>88</sup>.

## Jacques de Rotonde

Jacques de Rotonde est originaire de Rome. Il demande au pape Grégoire XI, en 1372, que son fils Paulus, qui est maître ès arts et en médecine, puisse professer dans les facultés romaines. On le retrouve en 1377 au service de Grégoire XI, qui lui verse 100 florins pour ses soins de médecin. Pierre Pansier l'identifie avec le Jacques Rotundo cité par Raymond Chalmel dans son traité sur la peste qui date de 1382<sup>89</sup>.

## Jean d'Alès

Jean d'Alès<sup>90</sup> ou Jean de Causanicis enseigne la médecine à Montpellier au début du XIV<sup>e</sup> siècle. En 1302, il est appelé auprès du roi Jacques II d'Aragon. On le retrouve à Avignon de 1307 à 1313 en tant que médecin et chapelain du pape Clément V<sup>91</sup>. Le 11 avril 1309, ses gages lui sont versés, il reçoit 22 sols et 2 deniers gros tournois pour deux semaines de service<sup>92</sup>. Il fait également partie des conseillers du souverain pontife pour l'élaboration des trois bulles du 8 septembre 1309 concernant les statuts de l'Université de médecine de Montpellier<sup>93</sup>. En 1313, il revient à Montpellier, où il devient chancelier de l'Université de médecine. Il est également le médecin de Jean XXII, d'après une pièce qui le qualifie de chapelain du pape, et qui nous informe également de sa qualité de sacristain de Narbonne<sup>94</sup>. Il vit encore en 1318<sup>95</sup>.

## Jean de Florence

Jean Amici de Florence est l'un des médecins de Clément VI. Il est mentionné dans les comptes de la Chambre Apostolique entre 1342 et 1348, en tant que maître et physicien, auquel on attribue la somme de 27 florins en 1345, 1346 et 1348<sup>96</sup>. Il est déjà chanoine de Pise lorsque le pape lui réserve un canonicat

---

<sup>87</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... 1316-1375*, *op. cit.*, p. 652.

<sup>88</sup> P. PANSIER, « Les médecins des papes d'Avignon, *op. cit.* ; E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, I p. 329-330.

<sup>89</sup> P. PANSIER, « Les médecins des papes d'Avignon, *op. cit.* ; E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, I, p. 338.

<sup>90</sup> Clément V, *Regestum*, 1815, 2658, 2689, 4144, 6955, 8372, 8381, 8666, 9417, 10219 ; Jean XXII, *Lettres communes*, 6592.

<sup>91</sup> Dans une bulle de Clément V du 8 septembre 1308, Jean d'Alès est dit *phisicus et capellanus noster* ; P. PANSIER, « Les médecins des papes d'Avignon, *op. cit.*

<sup>92</sup> B. GUILLEMAIN, *Les recettes et les dépenses de la chambre apostolique pour la quatrième année du pontificat de Clément V (1308-1309)*, Paris-Rome, 1978, p. 78.

<sup>93</sup> *Cartulaire de ... Montpellier*, I, p. 220, 223, 225.

<sup>94</sup> *Magistro Johanni de Causanicis de Alesto, sacriste ecclesie Narbonensi, pape capellano indulget (Johannes XXII) quod non obstante quod fuerit a Clemente papa V in subdiaconum ordinatum possit a quocumque voluerit antiste ad superiores ordines promoveri*, dans P. PANSIER, « Les médecins des papes d'Avignon, *op. cit.*

<sup>95</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, I, p. 379.

<sup>96</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1335-1362)*, *op. cit.*, p. 202, 234, 289, 324 et 390.

et une prébende de Cambrai en 1347. Il meurt entre 1348 et 1353, date à laquelle sa bibliothèque, surtout médicale, est incorporée à celle du pape<sup>97</sup>.

### Jean Gabriel de Parme

Jean Gabriel, chirurgien parmesan, arrive à Avignon en 1348 à l'appel de Clément VI. Il est qualifié de chirurgien ou de physicien, selon les sources. Il apparaît dans les comptes de la Chambre Apostolique sous Clément VI d'abord, où il reçoit une somme régulière de 27 florins et quelques deniers<sup>98</sup>. On perd sa trace sous Benoît XII, et on le retrouve sous Innocent VI, là encore soit comme chirurgien soit comme physicien. Il reçoit 27 florins et quelques deniers toutes les huit semaines, honoraires habituels des médecins et chirurgiens, soit un total de 175 florins et 17 sous, ou 210 livres et 17 sous par an<sup>99</sup>. D'après Pétrarque, il est chanoine de Parme et prévôt de Prato. En 1361, il habite à Avignon, une maison située dans une rue entre les rues Four de la Terre et Four de Nabresse. Il est sûrement encore médecin à la cour pontificale sous Grégoire XI, puisqu'en effet, dans une reconnaissance qu'il fait au monastère Sainte-Catherine pour sa maison le 16 juin 1371, Jean de Parme est qualifié de « *domini nostre pape medicus* »<sup>100</sup>. Il possède également une maison avec jardin entre les deux portails Imbert, pour laquelle on a la trace de divers actes en 1371 et 1372, dans lesquels il est encore mentionné comme « *surgicus medicus D. N. pape* » ou simplement comme « *surgicus* »<sup>101</sup>. Enfin, il apparaît encore dans les comptes de la Chambre en 1376, qui lui verse 3 florins pour une mission réalisée à Carpentras avec son confrère Robin de Singallo, chirurgien de Grégoire XI<sup>102</sup>.

### Jean de Giffileze

Jean de Giffileze est peut-être originaire du Monastier, une localité du diocèse de Mende. En octobre 1370, il est à Avignon où il pratique la médecine auprès du pape Urbain V en collaboration avec son confrère Raymond Salayron. Ils reçoivent d'ailleurs tous deux du trésor pontifical la somme de 24 livres pour l'achat de robes. En 1372 on le retrouve au collège des Douze-Médecins fondé par Urbain V à Montpellier, où le praticien figure comme *decanus Monsateriensis et magister in medicina*<sup>103</sup>.

### Jean Jaume

On le trouve sous divers noms : Jean Jaume, Jean Jacme ou encore Jean Jacobi pour les plus usités. Il est maître ès-arts et en médecine. En 1364, le chancelier de la faculté de médecine de Montpellier, Bernard de Coloni meurt et l'évêque de Maguelonne nomme Jean Jaume à ce poste important. La faculté ayant le droit de choisir et de présenter son candidat, la nomination de Jean Jaume par l'évêque est irrégulière, malgré le semblant d'élection organisé alors. D'après la bulle de Clément V de 1308, l'élu doit obtenir deux tiers des voix, or pour ce qui est de l'élection de Jean Jaume, ce *quorum* n'est pas atteint et l'évêque a donc passé outre. La faculté proteste et le concurrent de Jean Jaume, Jean de Tournemire, un autre médecin à la cour pontificale, en appelle au pape. Le pontife commet Jean de Blandiac, cardinal au titre de Saint-Marc pour régler le différend qui oppose les deux médecins. Le 13 octobre 1364, ils comparaissent devant le cardinal qui, après avoir entendu les parties, donne raison aux

---

<sup>97</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, I, p. 351.

<sup>98</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1335-1362), op. cit.*, p. p. 420, 440, 461 et 485.

<sup>99</sup> *Ibid.*, p. 529, 78 et 615-616, 653 et 756.

<sup>100</sup> ADV, Sainte-Catherine, n°50.

<sup>101</sup> P. PANSIER, « Les médecins des papes d'Avignon, *op. cit.* ; E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, I, p. 404.

<sup>102</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1362-1378), op. cit.*, p. 623.

<sup>103</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, I, p. 409.

partisans de Jean de Tournemire et casse l'élection. Toutefois, en vertu des pouvoirs apostoliques dont il dispose, il renomme Jean Jaume chancelier, en faisant attention à bien préciser qu'il ne prétend pas par-là porter atteinte aux privilèges de la faculté<sup>104</sup>. Ainsi, tout en donnant raison à ses adversaires, il ménage Jean Jaume, *persona grata* auprès du pape Urbain V dont il est le médecin, au moins occasionnellement. En 1369, il est le médecin du duc d'Anjou. La même année, il est anobli par le roi Charles V. En décembre 1370, il est appelé à Avignon pour soigner Grégoire XI, il reçoit 40 florins pour ses dépenses pour son déplacement et ses soins. Le 7 février 1372, il se retrouve à donner ses soins au pape, au côté de son ex-compétiteur, Jean de Tournemire, ils touchent chacun 100 florins pour leurs frais. En 1378, il est appelé en consultation par le roi de France Charles VI<sup>105</sup>, la même année, Clément VII lui accorde une indulgence *in articulo mortis*. Le 23 juin 1384, Clément VII envoie son sergent d'arme chercher Jean Jaume à Lunel, il reçoit 100 florins pour ce voyage<sup>106</sup>. Il meurt quelques temps après, sans doute avant le 11 août 1384<sup>107</sup>. Sa femme s'appelle Marie. Il possède un hôtel à Montpellier, dans le voisinage immédiat du collège des Douze-Médecins<sup>108</sup>. Il vend également un immeuble, peut-être ce dernier, à l'aumône des Pébriers, le 4 mai 1384<sup>109</sup>.

Enfin, il laisse plusieurs traités médicaux. On peut citer le *Secretarium practice medicine*, qu'il écrit à la demande du roi Charles V en 1378-1379. Il est également l'auteur d'un traité *De calculo* ; d'un *Recepte super 4<sup>o</sup> Canonis Avicenne de febribus* ; d'un *De sterilitate* ; et d'une traduction catalane de *Alcoati, libre de la figura del uyl*. Mais l'ouvrage le plus connu de Jean Jaume est son *De pestilentia*, qui est selon Ernest Wickersheimer, sans doute le plus répandu des régimes de peste manuscrits du Moyen-Âge. Il a été très souvent imprimé au XV<sup>e</sup> siècle, mais jamais sous le nom de son auteur. Il existe plusieurs éditions de ce texte<sup>110</sup>.

### Jean Leve

Il est barbier et familier d'Anglic Grimoard, qui lui fait don en 1364 de 4 barils de vin provenant de la vigne épiscopale. Anglic Grimoard, frère d'Urbain V, a été promu à l'évêché d'Avignon en 1362. En 1367, Jean Leve est qualifié de barbier de la cour romaine, il est donc attaché à la cour pontificale. À la mort d'Urbain V en 1370, il revient au service de son frère créé cardinal au titre suburbicaire d'Albane en 1367, il occupe encore ces fonctions de médecin et familier en 1385 et meurt sûrement avant 1389<sup>111</sup>.

### Jean de la Marescalla

Maître en médecine, il obtient, en 1336, un bénéfice dans l'église de Limoges. Il est titulaire de plusieurs bénéfices de l'église de Dignes, dès 1346-1347. Il est aussi chanoine de Reims. Jean de la Marescalla est médecin de Clément VI et à partir de 1351, il est également son chapelain commensal. Il garde d'ailleurs les privilèges attachés à ce dernier office lorsqu'il reçoit une charge à l'église de Narbonne en 1354. Par ailleurs, il fonde une chapellenie à Notre-Dame-des-Doms d'Avignon<sup>112</sup>.

<sup>104</sup> *Cartulaire de ... Montpellier*, I, p. 460 ; P. PANSIER, « Les médecins des papes d'Avignon, *op. cit.*

<sup>105</sup> L. DELISLE, *Mandements et actes divers de Charles V*, Paris, 1874, p. VI, p. 848.

<sup>106</sup> L. G. MARINI, *Degli architri pontifici*, Rome, I, 1784, p. 87-89.

<sup>107</sup> *Cartulaire de ... Montpellier*, I, p. 634-638.

<sup>108</sup> *Ibid.*, p. 552-602.

<sup>109</sup> Jean Jaume, *Traité de la peste, composé en 1376*, A. BARBOT (éd.), Montpellier, 1923, p. 12 ; E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, II, p. 422-424.

<sup>110</sup> A. C. KLEZ et E. DROZ, *Remèdes contre la peste*, Paris, 1925 ; Jean Jaume, *Traité de la peste, composé en 1376*, A. BARBOT (éd.), Montpellier, 1923, p. 12 ; *Archiv für Geschichte der Medizin*, 17, 1925, p. 16-32.

<sup>111</sup> P. PANSIER, « Les médecins des papes d'Avignon, *op. cit.*

<sup>112</sup> *Ibid.* ; E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, I, p. 444.



## Jean Régis

Jean Régis est originaire du diocèse de Coutances. Il est maître ès-arts de Paris et licencié en médecine. En avril 1394, Clément VII recommande son « familier » aux consuls de Montpellier<sup>113</sup>. La même année il est reçu maître à l'Université de médecine de Montpellier. Il vit encore à Avignon en 1452, portant toujours les titres de « maître ès-arts et licencié de médecine »<sup>114</sup>.

## Jean de Tournemire

Il naît à Pouzols, dans le diocèse d'Albi vers 1329<sup>115</sup>. Il fait ses études à l'Université de Montpellier où il est fait maître en médecine. En 1364, il est présenté par la faculté comme candidat pour être chancelier, toutefois, Jean Jaume obtient le poste, grâce aux intrigues de l'évêque de Maguelonne et après l'arbitrage d'un cardinal nommé par le pape. Il est encore à Montpellier en 1369, puisque la bulle de fondation du collège de Mende, donnée par Urbain V à cette date, mentionne que la maison achetée pour la fondation du collège confronte d'une part l'hôtel de Jean Jaume et d'autre part celui de Jean de Tournemire. Il donne ses soins à Grégoire XI dès 1372, puisqu'en effet, en février, Jean Jaume et Jean de Tournemire touchent chacun 100 florins pour leurs soins et leur déplacement auprès du souverain pontife. Il s'installe à la cour pontificale en juin 1372 et reçoit alors des honoraires réguliers pour les années 1372-1373<sup>116</sup>. Ainsi, il reçoit 100 florins en février 1372<sup>117</sup>, un don de 40 francs de la part du pape en mars 1372<sup>118</sup>, à nouveau 100 francs pour ses services en juillet 1373<sup>119</sup>. En octobre de cette même année, les comptes montrent un versement de 20 francs au médecin pour la location d'un hôtel dans Avignon, le pape aide donc son médecin à se loger près de lui. Il est certainement bien en cour avant même de s'installer auprès du pape puisqu'il reçoit de ce dernier, dès janvier 1372, deux canonicats, un à l'église de Carcassonne et l'autre dans un prieuré du diocèse de Mirepoix<sup>120</sup>. Les dons et un salaire régulier continuent de lui être versés jusqu'en 1376. Ainsi, en 1374, il touche 200 francs en mars, 100 francs en août et encore 100 francs en décembre. Pour l'année 1375, la Chambre lui octroie 500 francs en tout, en plus des 20 francs pour la location de son hôtel et il en est de même en 1376<sup>121</sup>. Lorsque Grégoire XI quitte Avignon cette année-là, Jean de Tournemire retourne à Montpellier, c'est à cette époque qu'il enseigne à Valescus de Tarente. Lorsque Clément VII arrive à Marseille en juin 1379, il appelle à lui comme son médecin Jean de Tournemire, il est cité pour la première fois peu après l'installation de Clément VII en Avignon, la trésorerie lui paye le loyer du logement que la curie lui fournit<sup>122</sup>. En août 1379, le médecin vient s'installer auprès de son patient et quitte alors Montpellier, et le 26 août celui-ci touche une indemnité *pro mutatione hospitii sui de Montepessulano in Avinionem*<sup>123</sup>. Il est pensionné à hauteur de deux cent cinquante francs annuels pour ses services<sup>124</sup>. Nombreux sont les paiements qui concernent par la suite la location de son logement, à hauteur de trente-cinq florins par an, et son salaire<sup>125</sup>. Le 30 décembre

<sup>113</sup> *Cartulaire de ... Montpellier*, I, 186.

<sup>114</sup> P. PANSIER, « Les médecins des papes d'Avignon, *op. cit.*

<sup>115</sup> Notice basée sur les informations d'E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, II, 494 et de la thèse de P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique, op. cit.*, p. 344.

<sup>116</sup> P. PANSIER, « Les médecins des papes d'Avignon, *op. cit.*

<sup>117</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1362-1378), op. cit.*, p. 380.

<sup>118</sup> *Ibid.*, p. 387.

<sup>119</sup> *Ibid.*, p. 479.

<sup>120</sup> ADV, D. 204, f° 13v° et 23.

<sup>121</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1362-1378), op. cit.*, p. 520, 538, 541, 604, 606, 658 et 659.

<sup>122</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique, op. cit.*, p. 344 ; AAV, *Cam. Ap., Intr. et Ex.* 353, f° 28r°.

<sup>123</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique, op. cit.*, p. 344 ; AAV, *Cam. Ap., Intr. et Ex.* 353, f° 34v°.

<sup>124</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique, op. cit.*, p. 344 ; AAV, *Cam. Ap., Intr. et Ex.* 352, f° 34r°.

<sup>125</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique, op. cit.*, p. 344 ; AAV, *Cam. Ap., Intr. et Ex.* 354, fol 84v° et 113r°.

1380, Jean reçoit le logement dont on a privé Christophe de Plaisance, procureur en cour de Rome et passé à l'intrus<sup>126</sup>. Après la mort de Jean Jaume en 1384, une bulle du pape datée d'août le nomme aux hautes fonctions de chancelier de l'Université de médecine de Montpellier, son médecin, Jean de Tournemire. Régulièrement attesté dans l'intervalle pour les frais qu'il occasionne à la trésorerie, il faut attendre le 9 novembre 1385 pour le voir en activité. On l'envoie alors chercher en urgence, « *festinanter* » à Montpellier<sup>127</sup> et, presque un mois plus tard, on le convoque à nouveau au palais<sup>128</sup>. Il faut donc probablement en conclure à une maladie du pape à la fin de cette année. En 1387, il apprend que sa fille est atteinte d'un cancer du sein et quitte précipitamment la cour au matin du 1er novembre pour se rendre à son chevet. La routine reprend par la suite ses droits jusqu'à la fin de l'année 1391, qui voit un courrier venir requérir sa présence en Avignon avec celle de François Conil<sup>129</sup>. En septembre de l'année suivante<sup>130</sup>, c'est de toute urgence qu'un courrier vient les chercher à Montpellier pour la maladie qui, avec une rémission à la fin de l'hiver, finit par emporter Pierre de Genève en mars 1392. Les comptes obligent d'ailleurs à constater que seul François est payé pour les soins octroyés au comte Pierre. Doit-on penser que Jean de Tournemire se contente de sa pension et qu'il n'a pas droit à une compensation financière quand il est appelé à intervenir ? Doit-on plutôt croire que le courrier ne parvient pas à le trouver et que seul son collègue fait le voyage d'Avignon ? La première possibilité semble plus vraisemblable car ses gages sont suffisamment conséquents pour le mettre à la disposition du pape à merci, ils sont en effet passés de deux cent cinquante à quatre cents francs dès 1382<sup>131</sup> et finalement à cinq cents francs annuels dès novembre 1386<sup>132</sup>. Il meurt sans doute avant le 13 juin 1396, date à laquelle Jean de Piscis occupe la charge de chancelier de l'Université<sup>133</sup>.

Le médecin laisse sept ouvrages, dont trois sont encore régulièrement imprimés au début du XVI<sup>e</sup> siècle : il s'agit du *Clarificatorum super nono Almansoris cum textu ipsius Rhasis*, de son *Tractatus de febribus* et enfin de son *Introductorium s. ad practicam medicine isagogicus libellus*<sup>134</sup>. Parmi les trois autres se trouve consigné le récit poignant de la maladie de sa fille et de son sauvetage grâce à une relique de Pierre de Luxembourg que Jean de Tournemire est parvenu à se procurer à la curie<sup>135</sup>. On retrouve également un *De pestiliencia*, qui a fait l'objet d'une édition<sup>136</sup>, et deux traités inédits, le *Tractatus de ingenio sanitatis*<sup>137</sup> et le *Regimen sanitatis ad cardinalem quemdam*<sup>138</sup>.

## Jean de Trets

<sup>126</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique*, op. cit., p. 344 ; AAV, Reg. Aven. 226, f° 168v°.

<sup>127</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique*, op. cit., p. 344 ; AAV, Cam. Ap., Intr. et Ex. 360, f° 51v°.

<sup>128</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique*, op. cit., p. 344 ; AAV, Cam. Ap., Intr. et Ex. 360, f° 58r° - 2 décembre.

<sup>129</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique*, op. cit., p. 344 ; AAV, Cam. Ap., Intr. et Ex. 366, f° 69r°.

<sup>130</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique*, op. cit., p. 344 ; AAV, Cam. Ap., Intr. et Ex. 366, f° 69r°.

<sup>131</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique*, op. cit., p. 344 ; AAV, Collect. 359, f° 132v° ; Collect. 360, f° 198v° ; Cam. Ap., Intr. et Ex. 359, f° 124v° ; Cam. Ap., Intr. et Ex. 360, f° 76r°.

<sup>132</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique*, op. cit., p. 344 ; AAV, Cam. Ap., Intr. et Ex. 362, f° 58v° ; Collect. 359, f° 232v° et 245v° ; Cam. Ap., Intr. et Ex. 365, f° 62r°.

<sup>133</sup> *Cartulaire de ... Montpellier*, I, p. 680.

<sup>134</sup> Souvent imprimé au XVI<sup>e</sup> siècle ; E. KOLLERT, *Zwei Kompendien « de neutralitatibus decidenciae » von Bernard Gordon und Johann Tornaimira*, Thèse de Leipzig, 1924.

<sup>135</sup> Conservé dans un manuscrit unique, reproduit aux pages 598-599 du tome I<sup>er</sup> du mois de juillet des *Acta sanctorum* ; *Comptes rendus du II<sup>e</sup> congrès international d'histoire de la médecine*, Paris, 1921, p. 381-384.

<sup>136</sup> *Archiv für Geschichte der Medizin*, 5, 1912, p. 46-53 ; 17, 1925, p. 786-787.

<sup>137</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, op. cit., II, p. 494.

<sup>138</sup> *Ibid.*

Jean de Trets, ou Jean de Troyes est le médecin de Jean Galeazzo Visconti, comte de Vertus. Le pape Clément VII fait venir le médecin du comte de Milan à Avignon en 1385<sup>139</sup>.

### Laurent Daubiartz

Laurent Daubiartz est originaire d'un village près de Tulle, peut-être Albussac ou Albiac en Corrèze. Il est chanoine de Cahors. Il est l'un des médecins du pape Clément VI, qui le nomme chapelain commensal en 1351 en même temps que son confrère Jean de la Marescalla<sup>140</sup>. Il est aussi médecin et chapelain d'Innocent VI, le successeur de Clément VI. Il cumule les fonctions d'archiprêtre de « Tegrado » dans le diocèse de Cahors, de chanoine de Chalon et de Gap, mais aussi de sacristain de Mandes, et de recteur de la paroisse de Parazols, dans le diocèse de Narbonne<sup>141</sup>. En 1355, le pape lui octroie l'évêché de Vaison, la même année, il apparaît dans les comptes de la Chambre, dans lesquels il est mentionné qu'il reçoit comme cadeau spécial du pape la somme de 50 florins<sup>142</sup>. Le trésor pontifical lui verse également la somme de 100 florins à quatre reprises : en avril et en novembre 1358, en mai et en novembre 1360<sup>143</sup>. Il est fait évêque de Tulle en 1361. Il reste toutefois le médecin du pape d'Avignon et ceci, au moins jusqu'en 1362. Il meurt en 1369 et est enterré dans la cathédrale de Tulle.

### Naddino de Aldobrandino de Bovateris da Prato

Naddino da Prato est originaire d'une famille de la campagne italienne qui s'est peu à peu rapproché de la métropole florentine. Il est maître ès-arts et en médecine<sup>144</sup>, d'après les sources, et a sûrement effectué ses études à Bologne, la médecine n'étant pas enseignée à Florence entre 1369 et 1385. Il s'établit ensuite à Florence pour exercer sa profession. À la fin des années 1370, il s'inscrit dans le métier des médecins, marchands d'épices et merciers, « *Arte dei medici e speziali* »<sup>145</sup>. D'après sa correspondance, on comprend que maître Naddino est bien intégré dans le réseau social de la classe politique florentine, ce qui lui permet d'obtenir certaines faveurs<sup>146</sup>. Son installation à Florence a sans doute été favorisée par son mariage avec Antonia, la fille du médecin maître Iacopo Novelluci, originaire de Prato. Ce dernier enseigne la physique et la chirurgie à Florence et a certainement permis l'installation du jeune maître Naddino, grâce à une dot conséquente et en l'aidant à se constituer une clientèle et des relations dans le milieu médical florentin. Maître Naddino, tout en exerçant à Florence, maintient une double résidence, puisqu'il conserve à Prato tous ses biens immobiliers et sa demeure familiale, c'est également là que sa

---

<sup>139</sup> *Ibid.*, p. 495 ; N. VALOIS, *La France et le grand schisme d'Occident*, II, Paris, 1896, p. 136 ; AAV, *Cam. Ap., Intr. et Ex.* 359, f° 194 v° (3 août 1385).

<sup>140</sup> P. PANSIER, « Les médecins des papes d'Avignon, *op. cit.* »

<sup>141</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, II, p. 520.

<sup>142</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1335-1362), op. cit.*, p. 575.

<sup>143</sup> *Ibid.*, p. 702, 752-753 et 759.

<sup>144</sup> Dans les actes notariés avignonnais, maestro Naddino porte le titre de docteur ès arts et médecine (7 et 12 février 1408 : ADV, 3 E 8 198, f° 231-234 ; 10 mai 1408 : ADV 3 E 8 193, f° 41-42) ou de docteur en médecine (ratification à Avignon d'une vente de terres effectuée en Toscane, 18 nov. 1415 : Archivio di Stato di Firenze, *Diplomatico*, Ceppi di Prato).

<sup>145</sup> « Magister Naddinus Aldobrandini » apparaît dans la rubrique des médecins, parmi les membres du métier sélectionnés pour éligibilité aux offices le 22 août 1379 : R. CIASCA, *L'arte dei medici e speziali nella storia et nel commercio fiorentino dal secolo XII al XV*, Florence, 1927, réimpr. 1977, p. 705. « Maestro Naddino d'Aldobrandino da Prato medico » figure aussi parmi les noms inscrits sur les matricules de l'organisation entre 1353 et 1386 (Archivio di Stato di Firenze, *Medico speziali* 7, f° 124).

<sup>146</sup> Toutes les références de cette notice sont issues de cet article : J. HAYEZ, « *Veramente io spero farci bene...* » : expérience de migrant et pratique de l'amitié dans la correspondance de maestro Naddino d'Aldobrandino Bovattieri, médecin toscan d'Avignon (1385-1407), dans *Bibliothèque de l'école des chartes*, 2001, 159-2. p. 413-539. Cette correspondance est issue du fond Datini.

femme réside. De son mariage, il a quatre enfants, dont l'un succombe à une maladie vers 1385-1386<sup>147</sup>. Vers mai 1384, le beau-frère de Naddino, Monte d'Andrea, correspond avec Iacopo del Nero, un apothicaire avignonnais, afin d'introduire son beau-frère dans le réseau médical avignonnais et de le faire inviter par un cardinal à s'installer dans la ville pontificale<sup>148</sup>. La correspondance privée de maître Naddino montre de nombreux échanges avec le milieu marchand et médical italien, qui ont pour objectif de conforter le jeune médecin dans sa décision de migrer vers Avignon. Après plusieurs mois d'hésitations, en septembre 1386, maître Naddino trouve une occasion de voyager en bonne compagnie. La commune de Florence envoie une ambassade au roi de France afin d'appuyer la négociation d'un mariage entre Louis II d'Anjou et la fille de Charles de Duras. La délégation, comprenant deux chevaliers associés au juriste messer Filippo Corsini, doit passer par Avignon afin de répondre aux sollicitations de Clément VII<sup>149</sup>. Grâce à l'aide de Francesco Datini, qui procure notamment un cheval à Naddino da Prato<sup>150</sup>, ce dernier se joint à l'ambassade, qui quitte Florence le 26 septembre 1386. Le jeune médecin parvient finalement à Avignon le 24 octobre 1386, après un voyage difficile<sup>151</sup>. Le jour suivant son arrivée, il se présente auprès des cardinaux à qui il a offert ses services depuis Florence, à savoir Piero Corsini, Nicola Brancaccio et Tommaso Ammannati. Par ailleurs, grâce aux ambassadeurs, avec lesquels il est arrivé à Avignon, il approche le pape dès le 25 octobre<sup>152</sup>. Plusieurs semaines après son arrivée, il est invité à déjeuner par les médecins du pape et d'autres cardinaux, notamment celui d'Amiens, Jean de la Grange, afin de mesurer ses connaissances<sup>153</sup>. Par ailleurs, il devient très vite le familier du cardinal Piero Corsini, qui lui offre une pension assez élevée pour ses services, peut-être 140 florins par an<sup>154</sup> et qui est son principal protecteur pendant de nombreuses années. À côté de cet attachement au cardinal Corsini, Naddino da Prato dispense ses soins à de nombreux cardinaux. Ainsi, il s'attire les faveurs de trois prélats italiens que sont Tommaso Ammannati, Pileo da Prata, et Galeotto Tarlati di Pietramala, dont les deux derniers accordent au médecin une pension de 30 florins<sup>155</sup>. Il sert

<sup>147</sup> *Io ebbi quel fanciullo come morto quando il mal gli cominciò, per quello aveva provato ne l'altro* » (lettre n° 8) ; « (...) per avere figliuoli, de quali ó poca voglia, pensando lo stento ó lor veduto fare, e forse quel dolore fu grande cagione io diliberai partirmi di costà (lettre n° 16). Une lettre de Monte d'Andrea à Francesco di Marco du 18 juillet 1386 signale aussi que, à cette époque, deux enfants de maestro Naddino et leur nourrice manquent de périr dans un incendie qui s'était déclaré dans sa maison de Prato : *Furono per ardere due suoi fanciuli, e- lodato Idio ! non arse se non uno letto in che erano co' la balia*

<sup>148</sup> Cette intervention nous est connue par les réponses de Iacopo del Nero à Monte d'Andrea, des 16 et 20 juin 1384 (D. 347).

<sup>149</sup> *Cronica volgare d'anonimo fiorentino dall'anno 1385 al 1409 già attribuita a Piero di Giovanni Minerbetti*, E. BELLONDI (éd.), Città di Castello, 1915, p. 27 ; *Diario d'anonimo fiorentino dall'anno 1358 al 1389*, dans *Cronache dei secoli XIII e XIV*, A. GHERARDI (éd.), Florence, p. 293-481, aux p. 466-467.

<sup>150</sup> Lettres de Monte d'Andrea à Francesco di Marco des 14, 17 et 19 septembre 1386 ; E. VIVARELLI, *Aspetti della vita economica pratese nel XIV secolo*, t. III, Florence, 1986-1987, p. 397, 399, 402.

<sup>151</sup> *A di 24 di questo ebbi vostra lettera per lo maestro Naddino, per lo qualle vedemo (sic) chome caro padre e maggiore, e in fine la sua venuta sarà piacente per tutto per Iddio grazia* (Iacopo del Nero à Monte d'Andrea, 26 octobre 1386 : D.349). La lettre précédente de Iacopo à Monte, envoyée quelques jours plus tôt, ne faisait aucune mention de maestro Naddino (20 octobre 1386 : D.1098, 133496). La correspondance de Naddino confirme cette date d'arrivée (lettre n° 6), mais un associé de l'agence Datini d'Avignon date en revanche la venue du médecin du 25 octobre seulement (Tieri di Benci à Francesco di Marco, 27 octobre 1386 : D.621, 110265).

<sup>152</sup> Lettre n° 6.

<sup>153</sup> Lettres n° 8 et 9. Iacopo del Nero à Monte d'Andrea, 17 janvier 1387 : *Molto se ne portano bene questi medici del papa. L'àno invitato e fattogli disinar, e simile parecchie cardinali fattogli disinar. Si che grande onore gli è fatto* » (D.1113, 133495). « *Qui gli è fatto onore assai e 'l chardinale d'Amiense l'a convitato a ma'giare seco e fattoli grande onore. Apresso assai medici convitatolo a mangiare co' loro, fannoli grande onore* (Nero di Vanni, père de Iacopo del Nero, à Francesco di Marco, 15 au 27 janvier 1387 : D.1098, 1403168).

<sup>154</sup> Lettre n° 9 et Egli [maestro Naddino] *ci è fermo ed è restato d'achordo con monsingnor di Firenze, e ritiello di sua chasa e buona provigione gli dà* » (Nicolaio di Bonaccorso à Francesco di Marco, 20 novembre 1386 : D.621, 423594).

<sup>155</sup> Lettres n° 17, 23 et 27. À la mort de Galeotto Tarlati à Vienne le 11 février 1398, maestro Naddino, vient à ses funérailles Avignon (Tieri di Benci à Francesco di Marco, 10 au 13 février 1398 : D.628, 110291).

également des prélats espagnols, comme Juan Fernandez de Heredia, Jaime d'Aragon, ou Gutier Gomez<sup>156</sup>. Enfin, il sert quelques cardinaux français, et non les moindres, ainsi Anglic Grimoard<sup>157</sup>, le frère du pape Urbain V et le cardinal Guillaume II d'Aigrefeuille<sup>158</sup>. Les versements pécuniaires s'accompagnent par ailleurs de libéralités coutumières en aliments, vin, bois de chauffages et autres qui représentent une part importante de la rémunération du médecin<sup>159</sup>. En 1389, Naddino da Prato rentre en Toscane pour quelques semaines, il rentre à Avignon en 1390. Alors qu'il s'est déjà fait connaître du pape par le biais de ses services auprès de nombreux prélats, ce n'est qu'en 1392 qu'il annonce dans sa correspondance que Clément VII le prend à son service comme médecin, mais qu'il n'a pas encore fixé sa rémunération<sup>160</sup>. À l'automne 1392, il considère enfin s'être acquis la faveur du souverain pontife<sup>161</sup>. Il apparaît dans les comptes de la Chambre apostolique en août 1393, en mars et en juillet 1394<sup>162</sup>. La première fois, il est payé cent florins courants, c'est un paiement « à la tâche » qui devient une pension annuelle au cours de l'année 1394. Il reçoit 300 florins caméraux par an, dont 70 seulement sont payés d'après les comptes centraux<sup>163</sup>. C'est d'ailleurs en 1393 qu'il fait venir sa femme, ses deux filles et son fils à Avignon. En tant que médecin personnel, il est présent au moment de la mort du pape Clément VII<sup>164</sup>. Peu après l'élection du nouveau souverain pontife, Naddino da Prato annonce à son correspondant Francesco di Marco que ce dernier le garde à son service avec la même pension<sup>165</sup>. Par la suite, de nombreuses épidémies touchent la région et permettent au médecin de s'enrichir. Toutefois, certaines sont plus virulentes et poussent le médecin à fuir la ville. Ainsi, en 1397, l'un de ses filles est victime de la peste, le médecin prend alors la décision de partir avec le reste de sa famille se réfugier à Carpentras, pour trouver un air plus sain. Sa femme meurt elle aussi, quinze jours plus tard<sup>166</sup>, alors que Naddino da Prato lui-même est atteint en décembre, avant d'en réchapper<sup>167</sup>. En 1400, alors que la peste frappe à nouveau la ville, le médecin décide à nouveau d'envoyer ses enfants à Carpentras, avant de les rejoindre pour quelques temps<sup>168</sup>. C'est certainement pendant cette période, entre 1397 et 1401, que Naddino da Prato élabore sa recette de pilules « contre l'épidémie », à laquelle il doit une certaine notoriété dans les décennies qui suivent<sup>169</sup>. En 1401, il se remarie avec une veuve avignonnaise. Les

<sup>156</sup> Lettres n° 8 et 23.

<sup>157</sup> Lettre n° 19.

<sup>158</sup> Lettre n° 41 (Tieri di Benci à Francesco di Marco, 18 janvier 1401 : D.717, 520894).

<sup>159</sup> Voir par exemple les dons de pain, vin et bois faits à maestro Naddino par le cardinal Gutier Gomez (lettre n° 23) et les tonneaux de vin promis semblablement au médecin par divers prélats lorsqu'il leur annonçait l'arrivée prochaine de sa femme (n° 34).

<sup>160</sup> Lettre n° 32.

<sup>161</sup> Lettre n° 35..

<sup>162</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique*, op. cit., p. 169 et s. ; AAV, *Cam. Ap., Intr. et Ex.* 370, f° 142r° ; 371, f° 56r° et 64v°.

<sup>163</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique*, op. cit., p. 169 et s.

<sup>164</sup> Cédule de *morte pape* conservée aux archives municipales d'Avignon, bibliothèque d'Avignon, musée Calvet, ms. 2465, f° 37r°.

<sup>165</sup> Lettre n° 39.

<sup>166</sup> *Arete sentito chôme mori una di quelle fanc[i]ulle di maestro Nadino, e chome ella fue morta, subito maestro Nadino se n'andoe a Carpretrasso chon tutta la famigla sua. Di che, quando fue istato XV di mona Ton[i]a, le vene malle una domeni[c]a sera, di che ie due di mori. Ene istato uno grande danno. Idio le perdoni ! E Dio sae chôme maestro Nadino è rimaso ischonsolato* (Tieri di Benci à Francesco di Marco, 8 décembre 1397 : D.628, 110285).

<sup>167</sup> *O bene sentito delia morte delia donna di maestro Nadino e delie sue fanciulle (sic) e forte me n'è inchresc[i]uto per amore di lui. Ora di nuovo mi di' egli essere a Charpentrasso e forte malato, che nne sto in dispiacere assai perché troppo mi graverebe di lui, venendo meno, e grande danno me ne terei ricevere. Ora io penso nostro Signore gli avrà fatto grazia* (Francesco di Marco à Iacopo del Nero, vers le 16 février 1398 : D. 11 15).

<sup>168</sup> Tieri di Benci à Francesco di Marco, 10 novembre 1400 (D.717, 520889).

<sup>169</sup> Recette connue par deux manuscrits du XV<sup>e</sup> siècle provenant de l'aire française, l'un en français (Bibl. mun. Metz, ms 419, f° 4, cité par K. SUDHOFF, *Pestschriften aus den ersten 150 Jahren nach der Epidémie des 'schwarzen Todes' 1348*, dans *Archiv fur Geschichte der Medizin*, 17, 1925, p. 12-291, aux p. 97-99 : *Aultre recepte*

conséquences du Schisme à Avignon privent le physicien de nombre de ses patients et ses revenus baissent de manière significative<sup>170</sup>. En août 1405, son grand protecteur, le cardinal Corsini, meurt, mais sa succession est abondante et il laisse à son médecin personnel une somme importante<sup>171</sup>. En 1416, il vit encore à Avignon et est confrère de la Major<sup>172</sup>. Sa veuve meurt en 1434.

### Nicolas le Disert

Ou Nicolas de Canterbury, d'après Ernest Wickersheimer, il s'agit d'un chevalier anglais qui a reçu la maîtrise de médecine à l'Université de Salerne, et qui habite Avignon en 1371. Il paraît être le même personnage que Nicolas le Disert, qui est le médecin de Grégoire XI, d'après la lecture des comptes de la Chambre apostolique. En effet, en novembre 1375, Nicolas le Disert reçoit du trésor pontifical, en la qualité de secrétaire du pape, la somme de 30 francs pour l'entretien de son clerc<sup>173</sup>. Par ailleurs, en 1376, Grégoire XI réserve des bénéfices dans deux paroisses du diocèse de Laon au protégé de Nicolas le Disert, qualifié alors de « *phisici nostri* »<sup>174</sup>.

### Paul de Viterbe

En 1331, il demeure à Avignon, rue de la poissonnerie, dans la paroisse de Saint-Agricol. Dans certaines pièces de 1348 et de 1352, il est dit « physicien », et en 1353, il est qualifié de « physicien à la cour romaine », ce qui suppose qu'il est médecin à la cour pontificale. Il meurt en 1361<sup>175</sup>.

### Paul Geminelli

Paul Geminelli est originaire de San Gemino dans le diocèse de Parme, il est maître en médecine. On le rencontre à Avignon dès 1335 en qualité de chapelain et physicien du cardinal Giovanni Caetani, qui lui fait obtenir de Benoît XII le canonicat d'Orviéto. À la mort de ce cardinal, il s'attache au service d'un autre, Annibal de Ceccano, dont il devient le physicien et le chapelain, et qui lui fait à son tour obtenir des bénéfices. Ainsi, en 1338, il lui fait octroyer un canonicat et une prébende à Furnes. Les lettres qui lui confèrent ces bénéfices affirment qu'il est astreint à résidence, toutefois, il est certain qu'il obtient par la suite une dispense afin de pouvoir continuer à prodiguer ses soins au cardinal. En 1342, Annibal de Ceccano demande pour lui le canonicat de Parme et l'année suivante il devient archiprêtre d'Orvieto. D'après P. Pansier, il apparaît dans le testament du cardinal Annibal de Ceccano en 1348. En 1353, en plus de son canonicat d'Orvieto et sa prébende de Furnes, il obtient le prieuré de Saint-Laurent de Bubiata et le cardinal Bertrand de Déaux dont il devient le chapelain et le médecin, lui obtient le canonicat de Chartres. En 1355, il s'agit du canonicat et d'une prébende de Trévise que demande Bertrand de Déaux. Il figure aussi comme exécuteur testamentaire du cardinal François d'Apt. En

---

*de maistre Naudin medicien en Avignon au temps qu'il y vint le plus grande epidimye de jamais*), et l'autre en latin (Bibl. nat. de Fr., fr. 3887, f° 22 : *Alter modus datus contra epidimiam per magistrum Naudinum medicum in Avinione tempore quo ibi vigeat epidimia*).

<sup>170</sup> « *Gli manca délie rendite assai* » (Tieri di Benci à Francesco di Marco, 12 novembre 1403 : D.631, 110226).

<sup>171</sup> Tieri di Benci à Francesco di Marco, 7 novembre 1405 (D.632, 602442).

<sup>172</sup> Bibliothèque d'Avignon, Hôpital, reg. 1702, f° 1296.

<sup>173</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1362-1378)*, *op. cit.*, p. 607.

<sup>174</sup> ADV, D. 204, f° 266 ; E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, II, 567 ; P. PANSIER, « Les médecins des papes d'Avignon », *op. cit.*

<sup>175</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, II, 594 ; P. PANSIER, « Les médecins des papes d'Avignon », *op. cit.*

1371<sup>176</sup>, il apparaît à nouveau dans le testament du cardinal Annibal de Ceccano. Enfin, il est chapelain et physicien du pape Urbain V entre 1362 et 1369<sup>177</sup>.

### **Pierre d'Auxon**

Il est originaire d'Auxon, au diocèse d'Autun ou de Pontaubert, au diocèse d'Avallon, dans l'Yonne. En 1379, il est maître ès-arts de Paris et bachelier en médecine de Montpellier et il sollicite un canonicat d'Autun. Dix ans plus tard, il est maître en médecine et se fait octroyer le canonicat de Rouen. C'est à ce moment-là qu'il apparaît dans les sources du pontificat de Clément VII. Pour Noël 1389, il se voit offrir les annates de ce canonicat rouennais<sup>178</sup>. Il appartient sans doute déjà à la Faculté de médecine de Paris, où il fait acte de régence de 1393 jusqu'à sa mort. Il devient chanoine de Saint-Merri à partir de 1392. Il habite rue de la Huchette, une maison qu'il achète en 1397. En 1405-1409, il est le médecin du roi Charles VI, selon Ernest Wickersheimer<sup>179</sup>, V. Tabbagh<sup>180</sup> situe plutôt ses services dans les années 1390. Le 9 juin 1410, il représente la Faculté devant le Parlement de Paris. Il meurt le 24 août 1410. Son testament a été publié et l'on y trouve l'énumération de ses fondations religieuses ou charitables, le legs d'un manuscrit de Galien à la Faculté de médecine de Paris, mais aussi sa volonté d'être enterré en l'église de Pontaubert et d'être représenté sur sa tombe en costume de maître en médecine. Enfin, son nom est souvent cité dans des notes de pratique médicale, prises à Paris par un étudiant allemand vers 1400<sup>181</sup>.

### **Pierre Borel de Capestang**

Il est originaire de Capestang, dans l'Hérault. En 1299, il prend l'initiative de faire traduire le *Liber de regimine et conservacione sanitatis* d'Avenzoar par le chirurgien Bernard Honofredi aidé du juif Profacius. En 1313, il est à Montpellier, où il siège encore parmi les maîtres de l'Université de médecine. On le retrouve à Gages, dans l'Aveyron, en 1318. L'année suivante, il fait partie des médecins du roi de France. Il est également le médecin de Jeanne de Bourgogne, reine de France et de Navarre, en 1321. Celle-ci demande d'ailleurs pour lui un canonicat de Narbonne, sous expectative de prébende, en 1322. Il prétend occuper depuis 1320 une cure de Notre-Dame de « Lobeyano » ou « Lebeiano », qu'on lui conteste encore en 1327 et à laquelle il renonce étant fait sacristain de Narbonne. En 1327, il devient le familier de Jean XXII. Il obtient alors un canonicat et une prébende de Narbonne, la faculté de tester et, en 1329, une indulgence plénière<sup>182</sup>. En 1330, le pape l'envoie avec l'un de ses confrères, Bernard de Camian, à Aubagne donner ses soins au comte Avellini, mission pour laquelle ils reçoivent 50 sous pour

---

<sup>176</sup> Entre 1335 et 1371, il apparaît dans les ADV, H. Célestins de Gentili, liasse C.

<sup>177</sup> Benoît XII, *Lettres communes*, 537, 5540 ; Jean XXII (1316-1334), *Lettres, Analecta Vaticano-Belgica*, 4, 1910, p. 251 ; Innocent VI, *Suppliques*, 5, 1911, p. 6, 294 ; Clément VI, *Lettres*, 6, 1912, p. 6, 352 ; Urbain V, *Suppliques*, 7, 1914, p. 109 ; Urbain V, *Lettres*, 9, 1928, p. 652 ; E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, II p. 592-593 ; P. PANSIER, « Les médecins des papes d'Avignon, *op. cit.*

<sup>178</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique, op. cit.*, p. 171 ; AAV, *Collect.* 365, f° 46v°.

<sup>179</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, t. II p. 614.

<sup>180</sup> V. TABBAGH, *Fasti Ecclesiae Gallicanae*, Diocèse de Rouen, 1998, p. 310.

<sup>181</sup> E. WICKERSHEIMER, « Les secrets et les conseils de maître Guillaume Bou-cher et ses confrères », *Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine*, 8, 1909, 199-205.

<sup>182</sup> Jean XXII, *Lettres communes*, 11943, 13304, 14938, 17387, 25556, 26496, 29159, 30092, 45765, 51470.

leurs dépenses à eux et à leur *familia*<sup>183</sup>. Il laisse trois ouvrages de médecine, une *Cura contra dispositionem ad paralisim*<sup>184</sup>, des *Questiones super Ypocratis de Regimine auctorum* et un *Recepte*<sup>185</sup>.

### **Pierre Falquet**

Il est licencié en médecine à Dijon vers 1380-1382. Il arrive à Avignon en novembre 1393, où il vient aider ses confrères pour les soins prodigués à Clément VII. Il reçoit alors 30 florins courants sur ordre du pape, ainsi que 100 francs de plus quelques semaines plus tard<sup>186</sup>. Il porte encore le titre de médecin du pape en avril 1394, lorsqu'il fait régler par la trésorerie un menuisier chargé de réaliser un objet sur son ordre, objet qui nous est inconnu. Il s'agit d'un montant non négligeable puisqu'il atteint les 10 florins<sup>187</sup>. Pierre Falquet assiste, avec deux autres médecins, aux derniers instants du pape Clément VII le 16 septembre 1394<sup>188</sup>. En 1400, il est cité à Annecy comme témoin du testament de Humbert de Villars, le successeur de Clément VII sur le trône de Genève. C'est peut-être le même Pierre Falquet qui témoigne, dès 1376, lors du procès de béatification du pape Urbain V, d'une guérison miraculeuse<sup>189</sup>.

### **Pierre de Garde**

Pierre de Garde est chanoine prébendé de Bayonne et en 1305, il obtient un canonicat à Burgos. En 1309, il est le physicien de Clément V, qui lui octroie un canonicat d'Aix, ainsi qu'une autorisation de percevoir le fruit de ses bénéfices sans être astreint à résidence. Il meurt en mai 1310, en qualité de chanoine prébendé de Burgos et d'archidiacre de Valpueda<sup>190</sup>. Il appartient à la famille des seigneurs de La Garde<sup>191</sup>.

### **Pierre de Lengue**

Pierre de Lengue ou Leme, est le médecin de Clément VII, pape d'Avignon, en 1387<sup>192</sup>.

### **Pierre Pestagalli**

Il est originaire de Gênes et est au service du pape Innocent VI en tant que chirurgien en 1362. On le retrouve aussi au service d'un roi de Chypre, Hugues VI ou Pierre I<sup>er</sup><sup>193</sup>.

### **Pierre Roiz**

---

<sup>183</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... 1316-1375*, *op. cit.*, p. 367.

<sup>184</sup> E. WICKERSHEIMER, « Pour éviter la paralysie, conseils de maître Pierre de Capestang, médecin de Montpellier vers 1300 », *Bulletin de la société française d'histoire de la médecine*, 18, 1924, p. 103-106.

<sup>185</sup> BnF, ms. fr. 1288, f. 191 ; E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, *op. cit.*, II, p. 620.

<sup>186</sup> La notice est basée sur le travail de P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique*, *op. cit.*, p. 171 ; AAV, *Cam. Ap., Intr. et Ex.* 371, f° 47r° et 48v°.

<sup>187</sup> AAV, *Cam. Ap., Intr. et Ex.* 371, f° 57v°.

<sup>188</sup> Médiathèque Ceccano d'Avignon, ms. 2465, f° 37r°.

<sup>189</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, *op. cit.*, II, p. 632.

<sup>190</sup> Clément V, *Regestum*, 543, 4057, 5395, 6262.

<sup>191</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, *op. cit.*, II, 642 ; P. PANSIER, « Les médecins des papes d'Avignon », *op. cit.*

<sup>192</sup> *Ibid.*

<sup>193</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, *op. cit.*, II, p. 655.



Il est médecin de la cour d'Avignon sous Benoît XIII de 1396 à 1404, et reçoit en tant que tel des émoluments réguliers. Par ailleurs, en 1404, il reçoit 100 écus d'or comme salaire mais aussi pour ses dépenses lors de son voyage en Aragon pour ramener sa femme<sup>194</sup>.

### **Pierre Samayre**

Il est originaire de Pamiers, où il est médecin et où il rencontre et soigne l'évêque Jacques Fournier, qui devient en 1334, le pape Benoît XII<sup>195</sup>. En 1336, le souverain pontife, qui conserve Pierre Samayre comme médecin, lui fait attribuer un bénéfice de l'église de Pamiers. Par ailleurs, d'après Marini, il reçoit 50 florins d'or le 21 mai 1336 en compensation de ses services. Il semble que le pape l'appelle à de temps à autre à Avignon puisque Marini parle d'un paiement de 30 florins d'or pour ses frais d'aller-retour de Pamiers à Avignon en novembre 1338<sup>196</sup>, de même, un peu plus tôt, en juillet, il se fait octroyer la somme de 20 florins du trésor pontifical pour ses dépenses pendant le voyage depuis Pamiers<sup>197</sup>. Enfin, en 1341, le pape lui accorde une indulgence et une lettre d'absolution à l'article de la mort<sup>198</sup>.

### **Pierre de Toffalis**

Pierre de Toffalis est chanoine d'Agen et clerc intrinsèque du pape Jean XXII entre 1317 et 1330. E. Wickersheimer ne pense pas qu'il soit médecin du pape<sup>199</sup>.

### **Raimond de Agnafos**

Il est le médecin et le familier de Jean XXII de 1316 à 1318 et celui du cardinal Arnau de Vie de 1321 à 1324 d'après les comptes de la chambre apostolique. En effet, les trois premières mentions du médecin en novembre 1321, en août 1321 et en mars 1323, indiquent qu'il reçoit 150 gros tournois pour les services de médecin et de chapelain qu'il occupe auprès du cardinal<sup>200</sup>. De même, les mentions de janvier et juillet 1324 lui attribuent la somme de 25 gros tournois<sup>201</sup>. Enfin, la somme de 10 florins lui est remise sur demande du cardinal de la part du pape en novembre 1324<sup>202</sup>. En 1316, il obtient un bénéfice dans l'église Saint-Paul de Narbonne<sup>203</sup>. Il est par ailleurs recteur de la paroisse Saint-Pierre d'Avignon, pour laquelle il reçoit un calice en 1317, et qu'il échange en 1318 contre une autre au diocèse de Carcassonne<sup>204</sup>.

### **Raimond Chalmel**

Raimond Chalmel est originaire de Viviers. Il est possible qu'il étudie à Montpellier. Il est maître ès-arts et maître en médecine en 1365 au moins. En effet, il apparaît comme médecin dans un acte du 18

---

<sup>194</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, II, p. 659 ; P. PANSIER, « Les médecins des papes d'Avignon, *op. cit.*

<sup>195</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, II, p. 661 ; P. PANSIER, « Les médecins des papes d'Avignon, *op. cit.*

<sup>196</sup> L.G. Marini, *Degli architri pontifici*, Rome, I, 1784, p. 57.

<sup>197</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1335-1362)*, *op. cit.*, p. 75.

<sup>198</sup> Benoît XII, *Lettres closes ... France*, 180 ; Benoît XII, *Lettres communes*, 2675, 8856 ; *Lettres closes... pays autres*, 180-182.

<sup>199</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, II, p. 664 ; P. PANSIER, « Les médecins des papes d'Avignon, *op. cit.*

<sup>200</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... 1316-1375*, *op. cit.*, p. 425, 426 et 438.

<sup>201</sup> *Ibid.*, p. 453.

<sup>202</sup> *Ibid.*, p. 464.

<sup>203</sup> Jean XXII, *Lettres communes*, 24, 1693, 7614 ; E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, II, p. 673.

<sup>204</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... 1316-1375*, *op. cit.*, p. 806.

juillet 1365 avec son frère Guillaume, apothicaire, pour la vente d'une terre à Viviers à Arnaud de la Roche, un autre apothicaire. Il semble que ses études soient donc terminées à ce moment-là<sup>205</sup>. On le retrouve en 1373 comme témoin de la rédaction du testament du comte Aymar de Poitiers, il est alors chanoine de Valence<sup>206</sup>. Aymar est nommé recteur du Comtat Venaissin par Grégoire XI et Raymond Chalmel, attaché à sa personne, le suit dans la ville pontificale. Il est alors introduit dans le cercle des Poitiers-Valentinois d'Avignon qui gravite autour du cardinal Pierre Flandrin. En 1379, il apparaît comme médecin et familier commensal du cardinal d'Albano, Anglic Grimoard. Ce dernier lui attribue notamment un logement dans sa livrée, située non loin du palais pontifical. Il obtient alors de nombreux bénéfices, notamment la prévôté de l'église Saint-Sauveur de Crest vers 1379-1380 et le décanat du chapitre de Valence en 1381. Il est également appelé comme témoin dans le procès Pierre Gerbais qui se déroule en 1379-1380<sup>207</sup>. Pour ces dernières obligations, ne pouvant les assumer du fait de ses activités de médecin, il désigne des procureurs pour percevoir en son nom les revenus de ses prébendes<sup>208</sup>. En 1381, Raimond Chalmel assiste à la rédaction du testament du cardinal Pierre Flandrin, en présence d'un autre Vivarois, Bertrand Doladilhe, camérier du cardinal. En 1382, il prodigue ses soins au cardinal Anglic Grimoard, atteint d'une fièvre qui dure huit jours, dont il parle dans son traité sur la peste. Dès 1388, la Chambre apostolique lui attribue une somme d'argent pour les soins prodigués à Clément VII, atteint de maux de tête<sup>209</sup>. Le pape, en récompense de ses services le recommande à la duchesse de Bourgogne qui est souffrante. Quant au cardinal Grimoard, à sa mort en 1388, il lègue à son médecin quatre livres de sa bibliothèque<sup>210</sup>. L'année suivante, il devient le praticien officiel de Clément VII et le reste pendant deux ans, durant lesquels il participe à la course aux bénéfices et aux offices curiaux. En 1389, il succède à Guillaume Pollier, en tant que scribe de la pénitencerie<sup>211</sup>. En août 1390, il prend la suite de Jean Prunier, bouteiller du pape, pour le rectorat d'une paroisse au diocèse de Carcassonne<sup>212</sup>. En 1391, alors qu'il a quitté le service du pape, il obtient encore une remise générale de ses annates pour ses divers bénéfices<sup>213</sup>, ainsi que le droit de rédiger son testament<sup>214</sup>. Pour ce qui est de la suite de son existence, deux historiens évoquent des chemins différents. Pour Philippe Genequand, Raimond Chalmel meurt en septembre 1391, d'après une lettre camérale qui l'atteste comme décédé<sup>215</sup>. Toutefois, Daniel le Blévec dans son article sur le médecin<sup>216</sup>, le retrouve avec le titre de premier chantre, *precentor*, de l'église de Viviers, mentionné dans les actes du chapitre de Saint-Vincent à partir de 1392<sup>217</sup>. Ainsi, le médecin se serait départi de ses bénéfices de Valence et de Crest au profit de cette éminente dignité au sein de l'assemblée capitulaire de Viviers. Il apparaît une dernière fois comme *precentor* en février

<sup>205</sup> D. LE BLEVEC, « Un médecin vivarois à la cour pontificale d'Avignon : Raimond Chalmel », *Revue du Vivarois*, 90-1, 1986, p. 13-24.

<sup>206</sup> *Domino Raymondo Chalmelli, canonico valencie et magistro in medicina*, ADV, archives hospitalières d'Avignon, hôpital Sainte-Marthe, B276.

<sup>207</sup> S. MOYARD, *Crime de poison et procès politique à la Cour de Savoie, l'affaire Pierre Gerbais (1379 – 1382)*, Lausanne, 2008.

<sup>208</sup> Ces procurations sont conservées dans les minutes de Bertrand de Cazis, notaire du cardinal Grimoard. La première est donnée à Guillaume Chalmel, Bibliothèque municipale d'Avignon, ms. 1594, f° 17 ; et la deuxième à Guillaume Arnulphi, *Ibid.* f° 55.

<sup>209</sup> N. VALOIS, *La France et le grand schisme d'Occident*, t. II, Paris, 1896, p. 428.

<sup>210</sup> E. BALUZE, *Vitae paparum Avenionensium*, G. MOLLAT (éd.), 1922, IV, p. 344.

<sup>211</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique*, *op. cit.*, p. 171 ; AAV, *Reg. Aven.* 256, f° 354 v°.

<sup>212</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique*, *op. cit.*, p. 171 ; AAV, *Reg. Aven.* 263, f° 168 r°.

<sup>213</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique*, *op. cit.*, p. 171 ; AAV, *Collect.* 365, f° 250 v°.

<sup>214</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique*, *op. cit.*, p. 171 ; AAV, *Reg. Aven.* 268, f° 366 v°.

<sup>215</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique*, *op. cit.*, p. 171 ; AAV, *Collect.* 365, f° 250 v°.

<sup>216</sup> D. LE BLEVEC, « Un médecin vivarois à la cour pontificale », *op. cit.*

<sup>217</sup> ADV, 2 E 765, f° 87 ; 2 E 653, f° 41 v° et 63 r°-v°.

1398<sup>218</sup>, et il semble qu'il soit décédé fin septembre-début octobre 1398, le chapitre se réunissant le 15 octobre pour procéder à l'élection de son successeur<sup>219</sup>.

### Raimond de Jessolis

Il est le physicien de Grégoire XI et demande à ce titre à ce dernier une série de bénéfices pour son entourage. Ainsi, en 1373, il demande un bénéfice dans le diocèse d'Uzès pour Mathieu Viviers. De même, en 1376, il fait cinq demandes, dont une pour un membre de sa famille, Pierre de Jessolis, dans les diocèses de Viviers et du Puy, sur la rive droite du Rhône<sup>220</sup>.

### Raimond de Pouzols

Raymond de Pouzols est originaire du diocèse d'Albi. Il est physicien au Bourg-Saint-Andéol entre 1349 et 1352 et est également cité en tant que médecin à Viviers en 1351. Dès octobre 1373, il est dit archidiacre de Viviers et médecin du pape. En 1375, le trésor pontifical lui octroie la somme de 54 florins, 8 sous et 8 deniers pour ses services de médecin. Il semble qu'il soit également son argentier, puisqu'il apparaît sous ce titre dans les comptes de la Chambre apostolique à deux reprises en 1376. À la mort de Grégoire XI, il s'attache à Clément VII et devient son chapelain et son médecin. À ce titre, le pape lui permet en 1379 d'édifier une chapelle dans le diocèse de Viviers. Il est également fait chanoine prébendé du Puy et prieur de Saint-Léger, au diocèse de Mende. En 1381, il habite à Avignon dans le palais pontifical et ses biens sont administrés par un certain Barthélémy Lhantard, de Viviers. Ainsi, au début du schisme, Raymond de Pouzols n'est attesté que dans les lettres et dans les suppliques entre octobre 1381 et janvier 1394. Pour l'ensemble de la période, il garde ses titres d'archidiacre de la cathédrale de Viviers et de médecin du pape, et obtient une nouvelle prébende à Carpentras, associée à deux autres bénéfices ruraux<sup>221</sup>. Par ailleurs, il obtient également des bénéfices en faveur de deux neveux et deux autres personnes de son entourage en 1391 et 1392<sup>222</sup>. Toutefois, ce sont les concessions financières qui lui sont faites qui étonnent le plus. Le médecin parvient à décrocher neuf lettres camérales entre le 22 septembre 1386 et le 30 novembre 1393. En septembre 1386, il reçoit une rémission de décime<sup>223</sup>, à laquelle s'ajoute en août 1389 un droit de visite par procuration pour son archidiaconé<sup>224</sup> et deux mois plus tard, il obtient une portion de la gabelle levée dans le royaume de France à titre de salaire<sup>225</sup>; en septembre 1390, il obtient une rémission d'annates pour son neveu Michel Nutriti<sup>226</sup> et en mars 1391, la rémission de ses impôts sur un bénéfice qu'il a reçu parmi ceux dont Pileo da Prata a été privé suite à son retour à l'obédience romaine<sup>227</sup>. Le 25 octobre et le 14 novembre 1392, Raymond obtient du pape le droit de lever durant deux ans les procurations de son archidiaconé à son profit et la rémission de ses annates pour son canonicat du Puy<sup>228</sup>. Enfin, le 10 janvier 1393, il obtient du trésor pontifical une pension de 28 francs annuels<sup>229</sup>. Il faut également noter une année supplémentaire de

---

<sup>218</sup> *Ibid.*, 2 E 653, f° 73 r°.

<sup>219</sup> *Ibid.*, 2 E 7654, f° 9-10.

<sup>220</sup> ADV, D. 204, f° 30; E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, II, p. 676; P. PANSIER, « Les médecins des papes d'Avignon, *op. cit.*

<sup>221</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique, op. cit.*, p. 171; AAV, *Reg. Aven.* 262, f° 448r°.

<sup>222</sup> P. GENEQUAND, *L'organisation et la politique, op. cit.*, p. 171; AAV, *Reg. Suppl.* 78, f° 35v° et 102r°; *Reg. Suppl.* 79, f° 37r°; *Reg. Suppl.* 80, f° 39v°.

<sup>223</sup> AAV, *Collect.* 364, f° 39v°.

<sup>224</sup> AAV, *Collect.* 365, f° 26r°.

<sup>225</sup> AAV, *Reg. Aven.* 258, f° 559r°.

<sup>226</sup> AAV, *Collect.* 365, f° 116r°.

<sup>227</sup> AAV, *Collect.* 365, f° 174r°.

<sup>228</sup> AAV, *Collect.* 368, f° 172v° et 174r°.

<sup>229</sup> AAV, *Reg. Aven.* 273, f° 288v°.

visites par procuration à Viviers à la fin novembre 1393, qui souligne la capacité du médecin à favoriser ses entreprises bénéficiales<sup>230</sup>. Par ailleurs, on le retrouve au chevet du souverain pontife au moment de sa mort le 16 septembre 1394<sup>231</sup>. Il meurt à Viviers en avril 1399<sup>232</sup>.

### Raymond Raynal

Raymond Raynal ou de Varsio est physicien de la cour pontificale sous Clément VI, de 1342 à sa mort. Il apparaît ainsi à plusieurs reprises dans les comptes de la Chambre apostolique, aux côtés de ses confrères. En 1342, il obtient avec cinq autres physiciens et chirurgiens, la somme de 60 florins, 27 sous et 10 deniers pour 21 jours de services ; de même en 1343, avec quatre autres confrères, ils sont soldés 135 florins, 12 sous et 6 deniers<sup>233</sup>. En 1345, le trésor pontifical verse aux physiciens Jean de Florence et Raymond Raynal la somme de 54 florins et 20 deniers<sup>234</sup>. Le médecin est également titulaire d'un doyenné dans le diocèse de Genève en 1344-1345. Il est inhumé dans l'église Notre-Dame d'Avignon le 23 février 1346, et les comptes révèlent que l'inhumation est financée par le trésor pontifical, pour un total de 26 florins, 4 sous et 8 deniers<sup>235</sup>.

### Raymond Salayron

Raymond Salayron est sans doute originaire du diocèse de Mende, de même que le pape Urbain V, qu'il sert en tant que médecin et camérier dès 1364, comme le précise les comptes de la Chambre apostolique<sup>236</sup>, et qu'il accompagne lors de son voyage en Italie<sup>237</sup>. Il prend par ailleurs une part active à la fondation du collège des Douze-Médecins de Montpellier. Ainsi, en septembre 1365, il touche 100 florins pour des dépenses faites pour le collège, de même, en décembre, il achète des livres de médecine pour les étudiants qui lui sont remboursés par le trésor pontifical<sup>238</sup>. D'autres mentions dans les comptes témoignent de son implication autant à la cour qu'au collège créé par le souverain pontife<sup>239</sup>. À la mort d'Urbain V, Grégoire XI garde Raymond Salayron à son service. Dans les comptes, il apparaît que le physicien touche 150 florins de pension annuelle, en plus de son salaire ordinaire<sup>240</sup>, ces mentions s'étalent de 1372 à 1376. Il donne également ses soins à la sœur du pape, la comtesse de Valentinois en 1374<sup>241</sup>. Par ailleurs, en 1374-1375, le pape accorde trois bénéfices à sa demande, notamment à son frère Etienne et à son fils Jean<sup>242</sup>. Il se retire à Marvejols avant 1392 et laisse à son fils Jean les maisons qu'il possédait à Mende<sup>243</sup>.

### Rigaud de Manse

Rigaud de Manse est le physicien et le chapelain du Cardinal Béranger Frédol. Il est également archiprêtre et recteur du Pouget, dans l'Hérault et obtient un canonicat de Rodez en 1311. On le retrouve en 1316, toujours titulaire de ce canonicat, en plus de l'archidiaconat et du rectorat de Cazouls,

---

<sup>230</sup> AAV, *Collect.* 371, f° 177r°.

<sup>231</sup> Médiathèque d'Avignon, ms. 2465, f° 37r°.

<sup>232</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, II, p. 679 ; D. JACQUART, *Supplément, op. cit.*, III, p. 252.

<sup>233</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1335-1362), op. cit.*, p. 202 et 234.

<sup>234</sup> *Ibid.*, p. 289.

<sup>235</sup> *Ibid.*, p. 317.

<sup>236</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1362-1378), op. cit.*, p. 24 et 29.

<sup>237</sup> *Ibid.*, p. 171.

<sup>238</sup> P. PANSIER, « Les médecins des papes d'Avignon, *op. cit.*

<sup>239</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1362-1378), op. cit.*, p. 202, 208 et 333.

<sup>240</sup> *Ibid.*, p. 382, 387, 430, 477, 480, 538, 541, 601, 604 et 657.

<sup>241</sup> *Ibid.*, p. 514.

<sup>242</sup> ADV, D. 204, f° 17, 21, 27.

<sup>243</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, II, p. 679-680.

également dans l'Hérault<sup>244</sup>. Cette même année, il devient le physicien de Jean XXII, et se fait octroyer un archidiaconat, un canonicat et une prébende de Conques. En 1322, il est mentionné dans les comptes du trésor pontifical<sup>245</sup>. Cette année-là, le pape confère à son médecin le canonicat de Tours, dont il n'obtient la prébende qu'en 1326. En 1325, il est également dispensé de résider à Conques, certainement afin d'assurer son office de physicien à la cour d'Avignon<sup>246</sup>.

### **Thomas del Boccamugello**

Thomas de Boccamugello ou de Buccamugellis est un physicien originaire de Salerne. Dès 1364, il apparaît dans les comptes de la Chambre apostolique, sous le titre de *phizicus pape*, il est donc le médecin d'Urbain V<sup>247</sup>. En 1365-1366, il est fait trésorier de l'église de Corfou et est pourvu de divers bénéfices dans les diocèses de Teano, de Nole et de Salerne, lorsqu'il est nommé recteur de l'hôpital Saint-Athanase de Naples. À la mort d'Urbain V, Grégoire XI garde Thomas de Boccamugello à son service comme médecin personnel. Par ailleurs, le nouveau souverain pontife avait dû rencontrer le physicien lorsqu'il était cardinal. En 1373, il devient le prieur de l'église séculière de San Lorenzo au diocèse de Todi. De plus, le trésor pontifical lui octroie plusieurs sommes d'argent en 1373, 100 florins en janvier, 24 francs le 8 août et 349 florins caméraux et 6 deniers le 9 août, pour des missions de négociations en Italie<sup>248</sup>. En 1376, il obtient l'évêché de Mileto, qu'il garde jusqu'à sa mort en 1391<sup>249</sup>.

## **NOTICES DES CHIRURGIENS ET BARBIERS DU PAPE**

### **Arnaud de Cathus**

Arnaud de Cathus est qualifié de chirurgien dans les comptes de la chambre apostolique, où il apparaît qu'il a donné ses soins au pape Benoît XII en 1340<sup>250</sup>, service pour lequel il reçoit 100 florins. Il est précisé qu'il vient du diocèse de Cahors. Pour Marini<sup>251</sup>, il est possible qu'il soit l'auteur de la poudre de Maître Arnaud, que le pape Jean XXII utilisait pour le soin de ses yeux<sup>252</sup>.

### **Barthélemy Spinelli**

Barbier de Florence, courrier du pape, figure, vers le milieu du XIVe siècle, sur les registres de la confrérie de la Major, d'Avignon<sup>253</sup>.

### **Berhelot**

Barbier du pape Clément V, 1307<sup>254</sup>.

---

<sup>244</sup> *Ibid.*, p. 704.

<sup>245</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... 1316-1375*, *op. cit.*, p. 438.

<sup>246</sup> Jean XXII, *Lettres communes*, 801, 1728, 16247, 23496, 26608.

<sup>247</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1362-1378)*, *op. cit.*, p. 29.

<sup>248</sup> *Ibid.*, p. 437 et 446.

<sup>249</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, *op. cit.*, II, p. 758.

<sup>250</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben der apostolischen Kammer unter Benedikt XII, Klemens VI, und Innocenz VI, (1335-1362)*, Paderborn, 1914, p. 113.

<sup>251</sup> L.G. MARINI, *Degli architri*, *op. cit.*, p. 58-59.

<sup>252</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, *op. cit.*, p. 43.

<sup>253</sup> *Ibid.*, p. 63.

<sup>254</sup> *Ibid.*, p. 81.

### **Bertrand Aymini**

Chirurgien à Avignon. Sa maison, estimée 90 florins, fut achetée par la chambre apostolique, pour l'agrandissement du palais pontifical, 1335<sup>255</sup>.

### **Étienne Puchii**

Il est originaire de Foligno et figure sur les listes des confrères de l'Aumône de Notre-Dame de la Major en tant que barbier de la cour d'Avignon. En 1362, il se rend coupable de divers crimes, notamment d'homicide sur l'un de ses confrères, le barbier Nicolas de Milan. Il est condamné par contumace et ses biens sont vendus<sup>256</sup>.

### **Étienne Pucis**

Il est originaire du diocèse d'Autun et est barbier de la cour pontificale en 1366<sup>257</sup>.

### **Gandulfus de Crémone**

C'est le fils de Petrus de la Casa, il étudie à l'Université de Padoue en 1351. Vers 1363-1365, il est chirurgien à la cour romaine et suit la cour à Avignon. Il réside encore à Avignon en 1375. Il est plus probable qu'il soit attaché au service d'un cardinal qu'à celui du pape Urbain V<sup>258</sup>.

### **Garin**

Barbier et sergent d'armes d'Avignon, 1342-1352<sup>259</sup>.

### **Guido**

Barbier à la cour d'Avignon sous Benoît XII<sup>260</sup>.

### **Jacques d'Apt**

Il est l'un des barbiers du pape. Il habite la maison aux Trois Piliers, dans la paroisse de Saint-Symphorien à Avignon. Il n'y habite plus en 1363<sup>261</sup>.

### **Jacques de Athorino**

Barbier de la cour d'Avignon, sous Innocent VI, 1357<sup>262</sup>.

---

<sup>255</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1335-1362) op. cit.*, p. 18.

<sup>256</sup> P. PANSIER, « Les médecins des papes d'Avignon, *op. cit.* ; E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, I, p. 142.

<sup>257</sup> P. PANSIER, « Les médecins des papes d'Avignon, *op. cit.*

<sup>258</sup> P. PANSIER, « Les médecins des papes d'Avignon, *op. cit.* ; E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, I, p. 165.

<sup>259</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, II, p. 165 ; K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1335-1362) op. cit.*, p. 184, 390, 419, 486.

<sup>260</sup> *Ibid.*, p. 120.

<sup>261</sup> P. PANSIER, « Les médecins des papes d'Avignon, *op. cit.* ; E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, I p. 321.

<sup>262</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1335-1362) op. cit.*, p. 655.

### **Jacques Debernati**

Il est barbier à la cour d'Avignon, sous Urbain V et Grégoire XI et cumule ces fonctions avec celles de portier du pape, 1372<sup>263</sup>.

### **Jacques Poncii (de Ponciis da Dronero)**

En 1404, il copie la *Chirurgie* de Guy de Chauliac. On le retrouve l'année suivante chirurgien du palais d'Avignon, avec un traitement mensuel de 5 florins<sup>264</sup>.

### **Jean Caimi**

Chirurgien au service de Clément VII<sup>265</sup>.

### **Jean de Gênes**

Jean de Gênes est sûrement le neveu du chirurgien Anselme de Janua. Il est lui-même le chirurgien de Clément VI de 1342 à 1348. En effet, il apparaît à de nombreuses reprises dans les comptes de la Chambre Apostolique. En 1342, 1343, et 1345 il est mentionné avec d'autres praticiens qui entourent le pape. En revanche, en 1346, il est fait mention d'un total de 27 florins, 4 sous et 4 deniers pour le maître Jean de Janua, chirurgien et il en est de même en 1348, pour 52 jours de service, la somme de 25 florins, 6 sous et 2 deniers lui est attribuée<sup>266</sup>. Par ailleurs, un autre Jean de Gênes, peut-être le même, est évoqué dans les comptes de la Chambre à partir de 1317, sous Jean XXII, lui aussi chirurgien, auquel on attribue 40 florins<sup>267</sup>. Enfin, Guy de Chauliac le cite dans sa *Grande Chirurgie* et lui attribue la recette d'un onguent dit « onguent de Gloire », qui aurait été offert à la reine de France. Il serait peut-être aussi l'auteur d'un traité astronomique<sup>268</sup>.

### **Jean Leve**

Il est barbier et familier d'Anglic Grimoard, qui lui fait don en 1364 de 4 barils de vin provenant de la vigne épiscopale. Anglic Grimoard, frère d'Urbain V, a été promu à l'évêché d'Avignon en 1362. En 1367, Jean Leve est qualifié de barbier de la cour romaine, il est donc attaché à la cour pontificale. À la mort d'Urbain V en 1370, il revient au service de son frère créé cardinal au titre suburbicaire d'Albane en 1367, il occupe encore ces fonctions de médecin et familier en 1385 et meurt sûrement avant 1389<sup>269</sup>.

### **Jean Thomas**

Jean Thomas est le barbier du pape Jean XXII en 1316-1317<sup>270</sup>.

### **Mathieu Adalhil**

---

<sup>263</sup> P. PANSIER, « Les médecins des papes d'Avignon, *op. cit.*, ADV, Hôpital, reg. 1701.

<sup>264</sup> L.G. Marini, *Degli archiatri pontifici*, Rome, I, 1784, p. 114.

<sup>265</sup> P. PANSIER, « Les médecins des papes d'Avignon, *op. cit.*

<sup>266</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1335-1362)*, *op. cit.*, p. 202, 234, 289, 324 et 390.

<sup>267</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... 1316-1375*, *op. cit.*, p. 384.

<sup>268</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire*, *op. cit.*, II, p. 424.

<sup>269</sup> P. PANSIER, « Les médecins des papes d'Avignon, *op. cit.*

<sup>270</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... 1316-1375*, *op. cit.*, p. 199, 552, 605.

Médecin ou chirurgien de la cour d'Avignon autour de 1405<sup>271</sup> (Marini, *Degli architri pontifici*, 1784, II, p. 115).

### **Michael Geraldi**

Michael Geraldi vient du diocèse de Tortosa. Il est chirurgien et huissier mineur au palais d'Avignon entre 1395 et 1398, sous le pontificat de Benoît XIII. En juillet 1398, il touche 20 florins du trésor pontifical pour ses services<sup>272</sup>.

### **Nicolas de Monteclaro**

Médecin ou chirurgien de la cour d'Avignon sous Clément VI qui régna de 1342 à 1352<sup>273</sup>.

### **Pierre Augier**

Pierre Augier est chirurgien de la cour d'Avignon sous Benoît XII et Clément VI. Il entre en charge le 24 juillet 1339, comme l'indique les registres pontificaux<sup>274</sup>. Il apparaît à de nombreuses reprises dans les comptes de la Chambre Apostolique. Ainsi, pour le pontificat de Benoît XII, on le trouve mentionné deux fois en 1340, en mai, où il reçoit 100 florins pour ses services pendant la maladie du pape, et une autre mention nous apprend qu'il perçoit, en partage avec l'apothicaire du pape, François de Cartona, 270 florins, 6 sous et 8 deniers ; en 1342, une mention précise qu'un salaire hebdomadaire de 27 florins, 4 sous et 6 deniers lui sera versé<sup>275</sup>. A la mort de Benoît XII, Clément VI garde Pierre Augier à son service, comme le montrent la suite des comptes puisqu'en 1342, cinq physiciens, un chirurgien et lui-même obtiennent de la Chambre 13 florins, 22 sous et 10 deniers pour 21 jours ; de même en 1343, trois physiciens, un chirurgien ainsi que lui-même reçoivent un total de 135 florins, 12 sous et 6 deniers pour leurs services ; en 1345, les deux chirurgiens du pape perçoivent 54 florins et 20 deniers ; en 1346, Pierre Augier pour ses 6 jours de service se voit octroyer la somme de 2 florins, 22 sous et 9 deniers ; enfin, en 1348 il reçoit 27 florins, 4 sous et 4 deniers. Il semble qu'il meurt de la peste cette année-là<sup>276</sup>.

### **Pierre Bertrand**

Barbier du pape Clément VI, durant toute la durée de son pontificat. Il apparaît régulièrement dans les comptes, comme barbier, écuyer, damoiseau ou encore sergent d'armes<sup>277</sup>. En 1365, il figure encore comme témoin dans une reconnaissance de vigne<sup>278</sup>.

### **Pierre Guglielmi**

Chirurgien de Benoît XIII vers 1407<sup>279</sup>.

### **Pierre Lamberti**

---

<sup>271</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, I, p. 281.

<sup>272</sup> P. PANSIER, « Les médecins des papes d'Avignon, *op. cit.*

<sup>273</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, II, p. 573.

<sup>274</sup> P. PANSIER, « Les médecins des papes d'Avignon, *op. cit.*

<sup>275</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1335-1362), op. cit.*, p. 113, 120 et 159.

<sup>276</sup> *Ibid.*, p. 202, 234, 289, 324 et 390.

<sup>277</sup> *Ibid.*, p. 203, 235, 289, 324, 461, 485, 536.

<sup>278</sup> ADV, chapitre métropolitain, G. 28.

<sup>279</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, II, p. 637.



Barbier et écuyer du pape durant tout le pontificat de Jean XXII (1316-1334). Il occupait à Avignon, près du palais pontifical dans l'hôtel de Deodatus Petri, un logement composé d'une cuisine et de deux pièces avec une écurie pour un cheval ; il avait aussi un ouvroir à Avignon<sup>280</sup>. On le retrouve bachelier en médecine, familier et médecin de Bertrand de Saint-Geniès, patriarche d'Aquilée, à la cour d'Avignon. Sous sa protection, il obtint la paroisse de Saint-Michel, à Mansburg en 1336<sup>281</sup>.

### **Pierre Molar**

Pierre Molar est barbier à Avignon à partir de 1387 et est au service de Clément VII. En 1387, il achète une maison dans la paroisse de Saint-Geniez<sup>282</sup>. De même, en 1404, il vend une maison devant la livrée du cardinal d'Annecy<sup>283</sup>. Il meurt avant 1427<sup>284</sup>.

### **Pierre Pestagalli**

Il est originaire de Gênes et est au service du pape Innocent VI en tant que chirurgien en 1362. On le retrouve aussi au service d'un roi de Chypre, Hugues VI ou Pierre I<sup>er</sup><sup>285</sup>.

### **Robin Singallo**

Robin Singallo ou Sangallo naît à Senigallia, une ville italienne de la côte Adriatique, au nord d'Ancône. Il est originaire du diocèse de Bayeux. Il s'établi à Avignon dès 1343, époque à laquelle il épouse Isabelle, la fille de Laurindus Chaleti, un sergent d'armes du souverain pontife. Il est lui-même sergent d'armes et barbier du pape au plus tard à partir de 1361. De 1361 à 1376, les actes apostoliques mentionnent les soins qu'il apporte aux patients, en précisant le type de maladies ou de blessures dont ils sont atteints<sup>286</sup>, de même, les comptes de la Chambre apostolique font état de ses services et de ses rétributions<sup>287</sup>. En 1370, il accompagne le pape Urbain V à Montefiascone et à Corneto. Quant à Grégoire XI, il l'envoie à Mornas en 1374, soigner un chevalier blessé<sup>288</sup>. Il est aussi qualifié de chirurgien et acquiert à Avignon divers biens ; il habite dans la rue *Furni de Nabrese*. Il meurt vers 1381 et laisse 400 florins aux Cordeliers<sup>289</sup>.

### **Vannes de Tuderto**

Barbier et sergent d'armes de la cour d'Avignon de la cour d'Avignon sous Jean XXII 1316-1325<sup>290</sup>.

---

<sup>280</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, II, p. 642 ; K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ...1316-1375, op. cit.*, p. 522, 552, 591, 601, 607, 613, 625.

<sup>281</sup> Benoît XII, *Lettres communes*, 2799.

<sup>282</sup> ADV, notaires fond Pons.

<sup>283</sup> ADV, Saint Didier, 47.

<sup>284</sup> P. PANSIER, « Les médecins des papes d'Avignon, *op. cit.*

<sup>285</sup> E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, II, p. 655.

<sup>286</sup> K. H. SCHÄFER, *Neue Beiträge zur Geschichte der Medizin im 14. Jahrhundert, II Eine römische Chirurgen-Rechnung vom Jahre 1369*, dans *Archiv für Geschichte der Medizin*, 31, 1938, p. 76-80.

<sup>287</sup> K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ... (1362-1378), op. cit.*, p. 72, 207, 221, 254, 542, 02, 623 et 654.

<sup>288</sup> *Ibid.*, p. 517.

<sup>289</sup> P. PANSIER, « Les médecins des papes d'Avignon, *op. cit.* ; E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire, op. cit.*, II, p. 718.

<sup>290</sup> *Ibid.*, p. 772 ; K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben ...1316-1375, op. cit.*, p. 552 et 614.

## ANNEXE N° 2 : NOTICES DES APOTHICAIRES DU PAPE

Notices tirées des comptes de la Chambre apostolique et des articles de Sylvain Gagnière sur les apothicaires du pape<sup>1</sup>.

### **Adhémar Barral**

Apothicaire du pape Clément VI. Ancien bourgeois de Paris, probablement originaire de Cahors. Il fournit de nombreux articles au palais apostolique, parmi lesquels des médecines. Il apparaît également parmi les écuyers et les damoiseaux du pape. Reçoit la même somme que le chirurgien Jean de Parme, à savoir 27 florins 2 sols et 6 deniers toutes les huit semaines, pour son office de damoiseau (*domicelli*).

### **Agapit Mélior**

Remettre les infos manquantes. Il réapparaît sous pontificat d'Urbain V en tant qu'apothicaire du pape. Agapit est à nous apothicaire pour la cour du pape Grégoire XI, il est cité régulièrement dans les comptes pour des médecines fournies aux officiers mais aussi aux proches du pape. Il fait également partie des sergents d'armes.

### **André Gay**

Apothicaire du pape Clément V.

### **Benoît Cavalier**

Du diocèse de Rodez. Apothicaire courtisan sous Urbain V. Il fournit diverses médecines à la cour après la mort de Jean Mercier.

### **Bertrand de Casalibus**

Apothicaire du pape Benoît XIII.

### **Bertrand de Noves**

Apothicaire d'Avignon, qui livre la cour de Clément VI de manière occasionnelle. Il a notamment fourni des médecines aux serviteurs de l'Aumône de la Pignotte, qui étaient atteints de maladie.

### **Bertrand Gautier**

Apothicaire d'Avignon, spécialisé dans les fournitures d'encre.

### **Caumus**

Apothicaire de Lucques, dont les services ont été requis pour de la cire et des draps de soie pour les obsèques d'un citoyen d'Asti, en affaires avec la chambre.

### **Etienne Agarni**

Apothicaire courtisan, connu pour ses livraisons de cire à la « maison » du pape sous Jean XXII.

### **Étienne Arnaud**

Du diocèse de Tulle. Apothicaire courtisan sous Urbain V. Il fournit diverses médecines à la cour après la mort de Jean Mercier.

### **François Baral**

Marchand d'Avignon important qui fournit de grandes quantités de cire et des épices de toutes

---

<sup>1</sup> AAV, *Cam. ap. Intr. et Ex.* ; S. GAGNIÈRE, « Les apothicaires à la Cour des Papes d'Avignon », *Revue d'Histoire de la Pharmacie*, 230, 1976, p. 147-157 ; *Id.*, « Les apothicaires à la Cour des Papes d'Avignon (suite) », *Revue d'Histoire de la Pharmacie*, 231, 1976, p. 225-236.

sortes, notamment certaines réservées aux préparations du pape Jean XXII.

### **François Cerdona**

Apothicaire du pape et sergent d'armes. Il fournit au pape Benoît XII de nombreux électuaires.

### **Franziskus**

Apothicaire du pape Innocent VI.

### **Guccio Bensivenis**

Apothicaire courtisan, qui devient ensuite citoyen d'Avignon sous Benoît XII.

### **Guillaume Chalmel**

Frère du médecin de Clément VII, Raymond Chalmel.

### **Guillaume Masseta**

Apothicaire du pape Benoît XIII.

### **Guillaume Ortolan**

Apothicaire d'Avignon, sous le pontificat de Jean XXII, ayant fournis des ingrédients destinés aux préparations du pape.

### **Hugolin Tinhacy**

Apothicaire de Florence et courtisan sous le pontificat de Jean XXII. Il est un grand fournisseur de cire, tant pour l'éclairage du palais que pour les cérémonies religieuses. En 1323, il est mentionné comme demeurant à la cour. En 1327, il est en charge des funérailles du frère du pape Jean XXII, le vicomte de Caraman, Pierre Duèze, mort en 1326. C'est lui qui fournit les aromates et le cuir de bœuf qui sert de suaire et que prépare le corps avec l'aide de son confrère, Pierre Agarni. Il sert également sous le pontificat de Benoît XII.

### **Jacques Cerdona**

Apothicaire sous Benoît XII avec François et Pierre Cerdona, il est l'embaumeur du pape avec Pierre.

### **Jacques Mélior**

Jacques, nommé aussi Jacquet, est issu d'une importante famille florentine. Il fait partie des courtisans de la cour pontificale en tant qu'apothicaire de la cour romaine, sous le pontificat de Jean XXII. Il réapparaît sous le pontificat de Clément VI en tant qu'apothicaire d'Avignon et du palais. Il fait également partie des sergents d'armes à partir de 1351. Sous Innocent VI, Jacques Mélior conserve les faveurs du souverain pontife. Il est de plus en plus fréquemment en charge des médecines du pape. Par ailleurs, en 1360, il est à nouveau parmi les sergents d'armes. Il meurt probablement de l'épidémie de peste noire de 1361 et laisse deux fils, tous deux qualifiés d'apothicaire du pape : Agapit et Jean.

### **Jean Columbi**

Apothicaire des papes Clément VII et Benoît XIII.

### **Jean de Grenhan**

Apothicaire courtisan à la cour d'Urbain V, qui fournit des médecines aux officiers de la cour.

### **Jean Mercier**

Jean Mercier est un habitant d'Avignon, originaire de Rodez. Il a la faveur du pontife et prend rapidement la première place sous Urbain V en tant qu'apothicaire du pape. Il fournit notamment le pape en médicaments et fournitures nécessaires aux obsèques, entre autres choses.

### **Jean Servient**

Natif de Sarlat, habitant d'Avignon il est qualifié d'apothicaire de la cour romaine sous Grégoire XI.

### **Jeronimo**

Apothicaire du pape Benoît XIII

**Lancard de Trèves**

Apothicaire de la cour de Jean XXII, il est aussi qualifié de marchand et d'épicier d'Avignon.

**Lucas**

Apothicaire occasionnel sous le pontificat d'Innocent VI, notamment pour les maladies et funérailles des serviteurs de l'Aumône de la Pignotte.

**Mathieu**

Apothicaire du pape Clément V.

**Nicolas Mélior**

Apothicaire du pape Innocent VI.

**Pierre Agarni**

Apothicaire et citoyen d'Avignon. Il est le neveu de Lancard de Trèves. Il est en charge avec Hugolin Tinhacy du corps de Pierre de Duèze, le frère de Jean XXII.

**Pierre Bienchinef**

Apothicaire du pape Clément VII.

**Pierre Cerdona**

Apothicaire de la même famille que François Cerdona. Sous le pontificat de Benoît XII, il fournit le palais en onguents, d'après des recettes du chirurgien Pierre de Montpellier, ainsi qu'en électuaires. Il est également l'embaumeur du pontife avec Jacques Cerdona. Il est également au service de Clément VI.

### ANNEXE N° 3 : TABLEAU DE DONNEES SUR LES PRATICIENS DU PAPE

Médecins	Origine	Formation	Situation familiale	Dates d'exercice	Charges exercées	Autres charges	Salaire	Privilèges ecclésiastiques	Biens fonciers	Papes servis	Autres souverains, ou villes, servis	Œuvres médicales	Autre
<b>Médecins</b>													
1	<i>Albert de Herbipoli</i>	Wurtzburg				Médecin				Clément VI			Laisse un testament en 1348.
2	<i>Amalvin de Podio</i>	France		1310-1334	Médecin Familier	Chapelain		Recteur au diocèse de Bazas Chapelain perpétuel de l'Église de Bazas ; Curé de Montségur Chanoine de Bordeaux en 1311 Chanoine de Fréjus en 1316.		Clément V Jean XXII			Bulle de Clément V de septembre 1312
3	<i>Armangaud Blaise</i>	Espagne, Montpellier (possession rois d'Aragon jusqu'en 1349)	Maîtrise en médecine à l'Université de Montpellier	Neveu d'Arnaud de Villeneuve. Se marie en 1290 et a 2 fils.	1307-1309	Médecin		Clerc du diocèse de Maguelonne		Clément V	Jacques II, roi d'Aragon (1304-1308) ; Blanche de Naples, reine d'Aragon (vers 1299)	<i>Translatio canticorum Avicenne cum commento Averrois</i> , qui date de 1284 et a été reproduite souvent aux XIV <sup>e</sup> , XV <sup>e</sup> et XVI <sup>e</sup> siècles. <i>Tractatus Rabi Moysis ordubensis</i>	En récompense de ses services, le pape octroie des bénéfices à ses fils.

													<i>Maïmonide de medicinis contra venena, translatus Barchinone...1305</i> <i>Liber Raby Mysae Egiptii</i> [Maïmonide] <i>de regimine egrorum et sanorum et specialiter de asmate ... , 1294.</i> <i>De regimine sanitatis ad sultanum Babylonie.</i>	
4	<i>Arnaud de Villeneuve</i>	Espagne, Valence	Couvent de Barcelone		1300-1311	Médecin					Boniface VIII Clément V	Roi d'Aragon	Régime de santé pour Boniface VIII <i>Le Speculum medicine Tractatus de diversitatibus infirmitatum curis editus a magistro Arnaldo de Villanova.</i> Collection de 73 <i>experimenta</i> , présentant des cas rencontrés à la cour du pape Clément V, dans le sud de la France, en Catalogne.	Participe à la rédaction des statuts de l'Université de Montpellier sous Clément V.
5	<i>Bernard Albusqueri</i>	France			1376-1377	Médecin			Chanoine de l'église de Cahors.		Grégoire XI			
6	<i>Bernard de Camian</i>	France, Aveyron, Connac			1326-1337	Médecin Familier	Chaplain commensal		Chanoine d'Albi 1326 : curé de Samatan (dans le Gers) 1335 : archidiacre de Lombers (diocèse d'Albi)		Jean XXII Benoît XII	Évêque Louis de Poitiers (1327) Comte d'Avellino (1330)		Le pape accorde à son médecin, en 1337, la liberté de tester et la

									Vicaire de Quézac (diocèse de Mende) en échange de l'abandon de la cure de Samatan 1337 : paroisses de Pinsaguel et Roques (Haute-Garonne) abandon bénéfices diocèse de Castres			Epouse de Guiscard de Poitiers (1330) Prieur de Saint-Saturin (1330)		faculté de recevoir l'absolution complète, du confesseur de son choix à l'article de la mort. Possède 3 livres de Galien.
7	<i>Bernard de la Costa</i>	France	Université de Cahors (maître)		1378-1386 1391-1393	Médecin	Chapelain commensal Office de scribe des lettres	50 florins courants (1393)	Archidiaconé dans la cathédrale d'Albi (1391)	Résidence rue de la Bonnetterie (Avignon)	Clément VII	Cardinal-évêque de Pampelune, Pierre de Monteruc (1378-1380)		Il obtient le droit de tester, l'autel portatif, le droit de célébrer avant l'aube et enfin l'absolution plénière(1379). Obtention d'une nouvelle absolution plénière, le droit de célébrer dans les lieux sous interdit (1386).
8	<i>Bonachinus de Cesena</i>	Cesena				Médecin				Châtellenie du port de Cesena (octroi du pape, 1373)	Grégoire XI			Appartient à la confrérie de l'Aumône de la major d'Avignon.
9	<i>Bonet Mote</i>	Montpellier (Couronne d'Aragon)			1340	Médecin		50 florins			Benoît XII			
10	<i>Etienne Asselin</i>	Montpellier (Couronne d'Aragon)	Université de Montpellier (maître)		1342-1345	Médecin	Recteur de l'Université de Montpellier (1329-1335)	60 livres tournois (1341) 60 florins, 27 sous et 6 deniers pour 21 jours (pour 5 médecins, 1342)	1335 : Chanoine de Saint-Vosy au Puy Chanoine de Sainte-Radegonde (Poitiers) 1339 : échange son premier canonicat		Clément VI	Chapelain, commensal et physicien du cardinal Pierre des Prez (évêque de Palestrina), 1339		Benoît XII lui accorde des lettres d'absolution à l'article de la mort (1341)

								23 florins, 16 sous et 11 deniers pour 49 jours (1343) 50 florins (1344, pour ses déplacements) 200 florins (1344)	contre le canonicat de Mende 1341 : obtient l'église rurale de Saint-Jean de Bibian (diocèse de Béziers) Chantre de l'église de Lérida (1344)			Comte d'Armagnac, 1344 Bonne de Luxembourg, duchesse de Normandie, 1345		
11	<i>Etienne Seguin</i>	France, Rouergue			1342-1346	Médecin		60 florins, 27 sous et 6 deniers pour 21 jours (pour 5 médecins, 1342) 135 florins, 12 sous et 6 deniers (pour 5 médecins, 1343) 2 florins, 8 sous et 8 deniers pour 15 jours (1345) 7 florins, 3 sous et 11 deniers pour 15 jours (1346)	Chanoine de Narbonne		Clément VI			En 1335, le trésor lui achète de la paille fraîche pour la chambre et l'étude du pape, pour 6 sous gros tournois. En 1354, il lègue des livres à la Sorbonne.
12	<i>François Casini</i>	Italie, Sienne	Université de Pérouse ?	Fils du médecin siennois Bartholomeo Casini Marié	1369-1380	Médecin	Lecteur en médecine à l'Université de Pérouse (1374) Ambassadeur de la cour siennoise à Avignon Lecteur à l'Université de Pise (1387) Hautes fonctions publiques à Sienne (1389)				Urbain V Grégoire XI Innocent VII Grégoire XII Alexandre V	Médecin de Malatesta (1398) Médecin du cardinal de Bari à Foligno (1404-1405) Médecin du cardinal Aquilera à Rome (1405)	Traité <i>De balneis</i> , dédié au duc de Milan Traité <i>De venenis</i> , composé en 1375 à Avignon et dédié à l'archevêque d'Auch, Philippe d'Alençon <i>Le Consiglio contro il morbo pestilenziale</i> imprimé à Cagli en 1475 <i>De balneo Petrioli</i> , rédigé à l'intention de l'évêque de Pavie, apparaît dans le recueil <i>De balneis</i> , imprimé à Venise en 1553 <i>De natura balnearum ad duces Malatestam de Pensauero</i> , conservé dans un	Entretien des relations avec le cardinal Pietro Orsini



												manuscrit du XV <sup>e</sup> siècle	
13	<i>François Conil</i>	Maguelone (Possession de l'Aragon)	Maître ès-arts et en médecine	Marié à Ermengarde	1388-1392	Médecin	Office d'écrivain public (1392) Chancelier de l'Université de Montpellier (1393)	50 florins courants (1391) Tasse et aiguière en argent équivalent à 4 marcs (1391) 50 florins (octobre 1392)	Maison à Barcelone (donnée par le roi d'Aragon, 1387)	Clément VII	Physicien de Charles le Mauvais, roi de Navarre Soins donnés au roi d'Aragon (1387) Soins donnés à la duchesse Marguerite de Bourgogne (envoyé par le pape en 1388) Soins donnés au comte de Genève (1392)		Obtient du roi de Navarre le droit de disposer d'un cadavre de supplicié chaque année pour ses dissections. Autorisé à envoyer 4 navires en Orient en 1390
14	<i>François de Paul</i>	Diocèse de Lodève			1363	Médecin				Urbain V	Amédée VI, comte de Savoie		
15	<i>François Ribalta</i>	Espagne, Majorque	Maître ès-arts et en médecine	Marié	1395-1404	Médecin Familier	Office de scribe à la cour de l'officialité de Lérida (1395) Lecteur à l'Université de Montpellier (1398)	200 florins par an (1395) 24 sous (1404) 60 florins pour 3 mois (1404) 70 florins pour les gages non payés (1404)		Benoît XIII			
16	<i>Geoffroi Isnard</i>	Aix		De la famille du cardinal Arnaud de Via	1316-1348	Médecin Familier Médecin honoraire (Benoît XII)	Chapelain commensal Intendant (Jean XXII)		Chanoine de Toulon (1317) Obtient le décanat de l'église de Gap (1318) Obtient la prévôté d'Aix (1318) Chanoine de Fréjus (1319) Chanoine de l'église Saint-Argicol à Avignon (1321) Évêque de Cavaillon (1322) Évêque de Riez (1334)	Jean XII Clément VI Benoît XII			

17	<i>Gilbert Hamelin</i>		Maître ès-arts et en médecine			Médecin			Chanoine de Saint-Quentin et de Furnes Chapelain de Saint-Denis Canonicat de Rouen Curé d'Etainhus Chanoine du Mans et doyen de ce chapitre (1329) Chanoine de Paris (1331)		Jean XXII ou Benoît XII	Médecin et familier du roi Charles IV et de la reine Jeanne d'Évreux (1326) Médecin de Philippe VI de Valois (1328) Médecin du roi de France (1335)		
18	<i>Guillaume da Brescia</i>	Italie, Brescia, Caneto Sull'Oglio	Maître en physique à l'Université de Bologne (1286)		1298-1326	Médecin	Chapelain	Divers revenus que l'Église romaine perçoit dans le Ferrarais de 1306 à 1325. 7 florins 8 gros tournois (1316) 6 livres viennoises (1322)	Chanoine de Paris (1298) Canonicat de Lincoln (1301) Canonicat et prébende de Brescia Archidiaconat de Baupois, dans le diocèse de Coutances Canonicat, prébende et archidiaconat de Bologne (1313)		Boniface VIII Benoît XI Clément V Jean XXII	Salarié par la commune de Padoue en 1274 pour l'enseignement de la logique et de la philosophie.	<i>Questiones de tyriaca</i> : rédigées sans doute à la fin de la période avignonnaise de G. B. ; on y trouve la mention d'une autopsie d'un roi Philippe (IV, mort en 1314, ou V, mort en 1322). Très influencées par Arnaud de Villeneuve. - <i>Consilia</i> .	Il participe en 1309, avec Arnaud de Villeneuve, à l'élaboration d'une bulle relative au régime des études et des examens dans l'Université de médecine de Montpellier. En 1326 il fonde un collège destiné à recevoir huit pauvres écoliers dont deux en médecine, à Bologne.
19	<i>Guillaume de Lavetajo</i>					Médecin					Clément VI		Auteur d'une recette de pilules.	
20	<i>Guillaume Gaubert de Béziers</i>	De Maguelonne		Clerc marié. Sa femme Ricarde aurait vécu à Montpellier dès 1301. Deux fils, Raymond et Guillaume, qui	1321	Médecin	Chancelier de l'Université de médecine de Montpellier à partir de 1320.	100 florins le 20 novembre 1321 100 florins le 29 septembre 1322			Jean XXII	Médecin du roi Jacques II d'Aragon au début du XIVe siècle. Médecin de Montpellier en 1322.	<i>Informacio scolaribus suis</i> Recette médicale	

				obtiennent des bénéfices en 1320.										
21	<i>Guillaume Ghezzi</i>	Italie, Ravenne				Médecin					Innocent VI Urbain V			
22	<i>Guy de Chauliac</i>	France, Lozère, diocèse de Mende, Chaulhac	Étudie la médecine à Montpellier, à Bologne, sûrement à Toulouse et Paris également.  Maître en médecine.		1348-1367	Médecin	Chapelain Commensal	21 florins, 20 sous et 7 deniers en 1367 pour ses services de chapelain commensal.	Clerc du diocèse de Mende (1325) Canonicat de Saint-Just et Sacriste de Vienne. Chanoine de Reims (1353) Abandon du canonicat précédent pour prévôté de St-Just de Lyon (1359) Canonicat de Mende (1367)		Clément VI Innocent VI Urbain V	Au service du cardinal Hugues Roger (frère de Clément VI).	<i>La Grande Chirurgie</i> , édition d'E. Nicaise.	
23	<i>Jacques Blanchi</i>				1316-1333	Médecin		130 florins (1333) pour l'achat d'une vigne	Bénéfices dans les diocèses de Digne, de Reggio et de Nole Canonicat dans l'église d'Embrunt (1317) Bénéfice dans l'Église d'Aix (1319)		Jean XXII	Physicien et familier du roi Robert de Sicile (1319-1340)		Dispense de résidence pour son canonicat d'Aix (1322)
24	<i>Jacques Gaufredi</i>	France, Barcelonnette (Basses-Alpes)		Fils d'Antoine Gaufredi	1304-1332	Médecin Familier		50 florins d'or en 1318	Chanoine d'Aix Doyen de Gap (1322)		Jean XXII	Physicien de la reine Clémence, épouse de Louis X, de 1318 à 1327		Physicien et familier de Jacques Duèse alors qu'il est évêque de Fréjus en 1304, avant qu'il ne devienne pape.
25	<i>Jacques de Rotonde</i>	Italie, Rome	Un fils, Paulus, maître en médecine.		1372-1377	Médecin		100 florins en 1377 pour ses soins de médecin.			Grégoire XI			

26	Jean d'Alès ou de Causanics	France, Alès	Maître en médecine		1307-1313	Médecin	Enseigne la médecine à Montpellier au début du XIVe siècle. Chapelain Chancelier de l'Université de médecine de Montpellier (1313)	22 sols et 2 deniers gros tournois le 11 avril 1309 pour deux semaines de travail.	Sacristain de Narbonne		Clément V Jean XXII	Jacques II, roi d'Aragon (1302)		Il participe en 1309, avec Arnaud de Villeneuve, à l'élaboration d'une bulle relative au régime des études et des examens dans l'Université de médecine de Montpellier.
27	Jean Amici de Florence		Maître en médecine		1342-1349	Médecin		27 florins en 1345, 1346 et 1348	Chanoine de Pise Chanoine de Cambrai et prébende de Cambrai (1347)		Clément VI			À sa mort en 1353, sa bibliothèque, surtout médicale, est intégrée à celle du pape.
28	Jean Gabriel de Parme	Italie, Parme			1348-1372	Physicien Chirurgien		27 florins et quelques deniers toutes les huit semaines, soit 175 florins et 17 sous ou 210 livres et 17 sous par an. 3 florins pour une mission à Carpentras en 1376.	Chanoine de Parme Prévôt de Prato	Maison dans une rue entre les rues Four de la Terre et Four de Nabresse, Avignon Maison avec jardin entre les deux portails Imbert, Avignon	Clément VI Innocent VI Grégoire XI			
29	Jean de Giffileze	Monastier, diocèse de Mende.	Maître en médecine		1370-1372	Médecin		24 livres en 1370 pour l'achat de robes.			Urbain V			<i>Decanus</i> au Collège des Douze médecins d'Urbain V en 1372.
30	Jean Jaume (ou Jean Jacme, ou Jean Jacobi)	France	Maître ès-arts et en médecine (Montpellier)	Une femme, Marie.	1370-1384	Médecin	Chancelier de l'Université de médecine de Montpellier (1364)	40 florins en 1370 pour son déplacement et ses dépenses (appelé auprès de Grégoire XI). 100 florins (7 février 1372) pour		Hôtel à Montpellier, dans le voisinage immédiat du collège des Douze- Médecins	Urbain V Grégoire XI Clément VII	Médecin du duc d'Anjou (1369) Appelé en consultation par Charles VI (1378)	<i>Secretarium practice medicine.</i> Écrit à la demande du roi Charles V en 1378 ou 1379. <i>De calculo.</i>	Anobli par Charles V en 1369  <i>Indulgence in articulo mortis</i> accordée par

								son déplacement auprès de Grégoire XI 100 florins le 23 juin 1384 pour son déplacement auprès de Clément VII					<i>Recepte super 4° Canonis Avicenne de febribus. De sterilitate</i> Traduction catalane de <i>Alcoati, libre de la figura del uyl De pestilencia</i> . Le plus répandu sans doute parmi les régimes de pestilence manuscrit du moyen âge. Souvent imprimé au XV <sup>e</sup> siècle, mais jamais sous le nom de son auteur.	Clément VII en 1378
31	Jean de la Marescalla	France	Maître en médecine			Médecin	Chapelain commensal		Bénéfice dans l'église de Limoges (1336) donné par Benoît XII Bénéfices dans l'église de Dignes (1346-1347) Chanoine de Reims Charge à l'église de Narbonne (1354)		Clément VI			Fonde une chapellenie à Notre-Dame-des-Doms d'Avignon
32	Jean Regis	France, diocèse de Coutances	Maître ès-arts de Paris, licencié en médecine, maître de l'Université de médecine de Montpellier			Médecin	Familier				Clément VII			
33	Jean de Tournemire	France, Pouzols, diocèse d'Albi	Maître en médecine à l'Université de Montpellier	Marié, sa fille est atteinte d'un cancer du sein en 1387	1372-1396	Médecin	Maître régent de l'Université de Montpellier Chancelier de l'Université de médecine de Montpellier (1384)	100 florins (7 février 1372) pour son déplacement auprès de Grégoire XI 40 francs en Mars 1372 100 francs pour ses services en janvier 1373 20 francs pour la location d'un hôtel	Canonicats à l'église de Carcassonne et dans un prieuré du diocèse de Mirepoix (1372)	Hôtel à Montpellier, dans le voisinage immédiat du collège des Douze-Médecins	Grégoire XI Clément VII	Appelé en consultation par le roi Charles V (1378)	<i>Clarificatorum super nono</i> <i>Almansoris cum textu ipsius Rhasis</i> <i>Tractatus de febribus</i> <i>Introductorium s. ad practicam</i>	

								à Avignon en octobre 1373 200 francs en mars, 100 francs en août et 100 francs en décembre 1374 500 francs en 1375 20 francs pour la location de son hôtel en 1376. 250 francs annuels et 35 florins annuels pour la location de son logement sous Clément VII, 500 francs annuels dès 1382					<i>medicine isagogicus libellus</i>  <i>De pestiliencia (Archiv für Geschichte der Medizin, 1912, V, p. 46-53; 1925, XVII, p. 786-787.)</i>  <i>Tractatus de ingenio sanitatis</i>  <i>Regimen sanitatis ad cardinalem quemdam</i>	
34	<i>Jean de Trets ou Jean de Troyes</i>	Italie			1385	Médecin					Clément VII	Médecin de Jean Galéas Visconti, comte de Vertus		Envoyé en mission auprès du pape par le comte de Vertus.
35	<i>Laurent Daubiartz</i>	France, Corrèze, village d'Albussac ou Albiac près de Tulle			1342-1362	Médecin	Chapelain commensal (1351)	50 florins (1355) 100 florins en avril et novembre 1358 100 florins en mai et novembre 1360	Chanoine de Cahors Archiprêtre de Tegrado (ou Tegrano), diocèse de Cahors Chanoine de Chalon et de Gap Sacristain de Mandes Recteur de la paroisse de Parazols, diocèse de Narbonne Évêque de Vaison (1355) Évêque de Tulle (1361)		Clément VI Innocent VI			
36	<i>Nardin da Prato</i>	Italie, Florence	Études à Bologne. Maître ès-arts et en médecine	Marié à Antonia, la fille du médecin, maître Iacopo Novelluci. Il a quatre enfants. Se remarie avec une veuve	1392-1416	Médecin		100 florins courants (août 1393) 300 florins caméaux par an (1394)			Clément VII Benoit XIII	Médecin à Florence dès la fin des années 1370. Familier du cardinal Piero Corsini (pension de 140 florins par an)	Il a laissé une recette de pilules contre l'épidémie de peste, qu'a publié Sudhoff d'après le ms. 419 de Metz et qui se trouve aussi au	

				avignonnaise en 1401.								Dispense ses soins aux cardinaux Pileo da Prata, Tommaso Ammannati, Galeotto Tarlati di Pietramala, Juan Fernandez de Heredia, Jaime d'Aragon, Gutier Gomez, Anglic Grimoard et Guillaume d'Aigrefeuille.	fol. 22 du ms. fr. 3887 de BnF.	
37	Nicolas le Disert	Angleterre	Maîtrise en médecine à l'Université de Salerne		1371-1376	Médecin	Secrétaire du pape (1375) Médecin des pauvres d'Avignon gagé pour ce par le pape Grégoire XI en 1376	30 francs en novembre 1375 pour l'entretien de son clerc.	Recteur de deux paroisses du diocèse de Laon (1376)	Habite à Avignon.	Grégoire XI			
38	Paul de Viterbe	Italie, Viterbe			1331-1361	Physicien				Maison rue de la Poissonnerie, paroisse de Saint-Agricol	Jean XXII Benoît XII Innocent VI			
39	Paul Geminelli	Italie, diocèse de Parme, San Gemino	Maître en médecine		1362-1369	Physicien	Chapelain		Canoniat d'Orvieto (1335) Canoniat et prébende de Furnes (1338) Canoniat de Parme (1342) Archiprêtre d'Orvieto (1343) Obtient le prieuré de Saint-Laurent de Bubiata (1353) Canoniat de Chartres Canoniat et prébende de Trévise (1355)		Urbain V	Chapelain et physicien du cardinal Giovanni Caetani Orsini (1335) Physicien et chapelain du cardinal Annibal de Ceccano Médecin et chapelain du cardinal Bertrand de Deaux		Exécuteur testamentaire du cardinal François d'Apt.
40	Pierre d'Auxon	Yonne, soit Auxon au diocèse d'Auxon, soit Pontaubert au	Maître ès-arts de Paris et bachelier en médecine de Montpellier,		1389-1392	Médecin	Régent de la Faculté de médecine de Paris (1393-1410)		Canoniat de Rouen (1389) Chanoine de Saint-Merri (1392)	Maison rue de la Huchette (1397)	Clément VII	Médecin du roi Charles VI (1405-1409)		

		diocèse d'Avallon.	puis maître en médecine											
41	<i>Pierre Borel de Capestang</i>	Hérault, Capestang	Maître en médecine à l'Université de Montpellier		1327	Médecin		50 sous pour son déplacement auprès du compte Avellini	Canoniat de Narbonne sous expectative de prébende (1322) qu'il obtient en 1327 Sacristain de Narbonne (1327)		Jean XXII	Physicien du roi de France en 1319 Médecin de Jeanne de Bourgogne, reine de France et de Navarre (1321) Donne ses soins au comte Avellini, à Aubagne sur envoi du pape (1330)	Il prend l'initiative de faire traduire par le chirurgien Bernard Honofredi, aidé du Juif Profacius, le <i>Liber de regimine et conservacione sanitatis</i> d'Avenzoar  <i>Cura contra dispositionem ad paralysim</i>  <i>Questiones super Ypocratis de Regimine auctorum</i>  <i>Recepte</i>	Obtient la faculté de tester (1327) et une indulgence plénière (1329)
42	<i>Pierre Falquet</i>		Licencié en médecine à Dijon		1393-1394	Médecin		30 florins courants en novembre 1393 100 francs 1393 10 florins pour la fabrication d'un objet en avril 1394			Clément VII			Témoin du testament de Humbert de Villars, successeur de Clément VII sur le trône de Genève.
43	<i>Pierre de Garda</i>			De la famille des seigneurs de La Garde	1305-1310	Physicien			Chanoine prébendé de Bayonne Chanoine de Burgos (1305) Chanoine d'Aix (1309) Archidiacre de Valpusta		Clément V			Autorisation de percevoir le fruit de ses bénéfices sans être astreint à résidence.
44	<i>Pierre de Lengue ou Leme</i>				1387	Médecin					Clément VII			



45	<i>Pierre Roiz</i>			Marié	1396-1404	Médecin		100 écus d'or (1404)			Benoît XIII			
46	<i>Pierre Samayre</i>	France, Pamiers			1334-1342	Médecin		50 florins d'or le 21 mai 1336 20 florins pour son voyage depuis Pamiers juillet 1338 30 florins d'or pour ses frais aller-retour Pamiers-Avignon en novembre 1338	Bénéfice de l'église de Pamiers (1336)		Benoît XII			Il donne ses soins à l'évêque Jacques Fournier, qui devient pape en 1334 sous le nom de Benoît XII  Indulgence et lettre d'absolution à l'article de la mort (1341)
47	<i>Pierre de Toffalis</i>				1317-1330	Médecin	Clerc intrinsèque		Chanoine d'Agen		Jean XXII			
48	<i>Raimond de Agnafos</i>				1316-1318	Médecin Familier		150 gros tournois pour ses services auprès du cardinal en 1321 (août et novembre) et en 1323 (mars) 25 gros tournois en 1324 (janvier et juillet) 10 florins en novembre 1324	Bénéfice dans l'église Saint-Paul de Narbonne (1316) Recteur de la paroisse Saint-Pierre d'Avignon (1317) Échange cette dernière paroisse contre celle « de Podionauterio », au diocèse de Carcassonne (1318)		Jean XXII	Physicien et chapelain du cardinal Arnau de Vic (1321-1324)		
49	<i>Raimond Chalmel</i>	France, Ardèche, Viviers	Maitre en médecine (Montpellier ? )		1388-1390	Médecin	Scribe de la pénitencerie (1389)		Chanoine de Valence (1373) Prévôté de l'église Saint-Sauveur de Crest (1379-1380) Décanat du chapitre de Valence (1381) Rectorat d'une paroisse au diocèse de Carcassonne (1390)	Maison à la Bastide de la Tour, diocèse de Viviers	Clément VII	Médecin et familial commensal d'Anglic Grimoard dès 1366 alors que ce dernier est évêque d'Albane, il le reste lorsque celui-ci devient cardinal, jusqu'en 1388.	Il a laissé un traité <i>De peste</i> (J. Dalechamps, <i>De peste libri tres</i> , Lugduni, ap. G. Rovillium, 1552 ; R. Hoeniger, <i>Der shwarze Tod in Deutschland</i> , Berlin, 1882, p. 157-177 ; <i>Archiv für Geschichte der</i>	Apparaît comme médecin dans un acte du 18 juillet 1365 avec son frère Guillaume, apothicaire, pour la vente d'une terre à Viviers à Arnaud de la

												Attaché au service du comte Aymar de Valence, recteur du Comtat Venaissin (1373) Médecin du cardinal Pierre Flandrin (1380) Envoyé par le pape auprès de la duchesse de Bourgogne (1388)	<i>Medizin</i> , 1925, p. 35-39 et 256-257).	Roche, un autre apothicaire Témoin de la rédaction du testament du comte Aymar de Poitiers (1373) Obtient une remise générale de ses annates et le droit de tester (1391)
50	<i>Raimond de Jessolis</i>					Physicien						Grégoire XI		Il fait obtenir des bénéfices à deux membres de sa famille.
51	<i>Raimond de Pouzols</i>	France, diocèse d'Albi			1373-1394	Médecin	Argentier (1376) Chapelain	54 florins, 8 sous et 8 deniers (1375) 28 francs annuels (1393)	Archidiacre de Viviers (1373) Prébende à Carpentras et deux bénéfices ruraux (1381-1394) Chanoine prébendé de Puy Prieur de Saint-Léger au diocèse de Mende	En 1381, alors qu'il habitait à Avignon dans le palais pontifical, ses biens étaient administrés par un certain Barthélémy Lhantard, de Viviers.		Grégoire XI Clément VII	Physicien au Bourg-Saint-Andeol, diocèse de Viviers (1349-1352) Médecin à Viviers (1351)	Obtient des bénéfices pour 4 personnes de son entourage (1391-1392) Obtient neuf lettres camérales (1386-1393) En 1394, il assista aux derniers moments de Clément VII. Deux de ses neveux, médecins tous deux, Jean Orsi et Pierre Valati, sont cités en 1388.
52	<i>Raimond Raynal</i>				1342-1346	Physicien de la cour d'Avignon		60 florins, 27 sous et 10 deniers pour 21 jours de services avec 5 confrères (1342).	Doyen au diocèse de Genève (1344-1345)			Clément VI		Inhumation financée par le trésor pontifical en 1346 pour la somme de 26

								135 florins, 12 sous et 6 deniers avec 4 confrères (1343) 54 florins et 20 denier avec un confrère (1345)					florins, 4 sous et 8 deniers.
53	<i>Raimond Salayron</i>	France, diocèse de Mende			1364-1376	Médecin	Camérier	100 florins pour des dépenses faites pour le collège des Douze-médecins 150 florins de pension annuelle (1372-1376)	Maisons à Mende	Urbain V Grégoire XI	Donne ses soins à la comtesse de Valentinois, sœur du nouveau pape		Il prit une part active à la fondation du collège des Douze-Médecins de Montpellier Il obtient 3 bénéfices pour son frère et son fils (1374-1375)
54	<i>Rigaud de Manse</i>	France			1316-1334	Physicien		Archiprêtre et recteur du Pouget (Hérault) Canoniat de Rodez (1311) Archiprêtre et recteur de Cazouls, Hérault (1316) Archidiaconat, canonicat et prébende de Conques (1316) Canoniat de Tours (1322) Prébende de ce dernier canonicat (1326)		Jean XXII	Physicien et chapelain du cardinal Béranger de Frédol		Dispense de résidence à Conques (1325) pour assurer son office de physicien à la cour d'Avignon.
55	<i>Thomas de Boccamugello</i>	Italie, Salerne			1364-1376	Physicien	Missions de négociations en Italie	100 florins (janvier 1373) 24 francs (août 1373) 349 florins caméraux et 6 deniers (août 1373)	Trésorier de l'église de Corfou Divers bénéfices dans les diocèses de Teano, de Nole et de Salerne Recteur de l'hôpital Saint-Athanase de Naples Prieur de l'église séculière de San Lorenzo d'Agubiaca (ou de Birbiaca) dans le diocèse de Todi (1373) Évêque de Mileto (1376)	Grégoire XI		A du connaître Grégoire XI à Avignon avant son accession au Pontificat.  Chargé par le pape de missions en Italie.	

## Chirurgiens

1	<i>Arnaud de Cathus</i>	France, Cahors			1340	Chirurgien		100 florins			Benoît II Peut-être Jean XXII			Pour Marini, il est possible qu'il soit l'auteur de la poudre de Maître Arnaud, que le pape Jean XXII utilisait pour le soin de ses yeux.
2	<i>Bertrand Aymini</i>				~ 1335	Chirurgien				Sa maison (90 florins) est achetée par la chambre apostolique, pour l'agrandissement du palais pontifical				
3	<i>Gandulfus de Crémone</i>		Université de Padoue (1351)	Fils de Petris de la Casa	1363-1365	Chirurgien					Urbain V	Sûrement un cardinal		Chirurgien à la cour romaine, il suit la cour à Avignon.
4	<i>Jacques Poncii</i>				1405	Chirurgien du palais d'Avignon		5 florins mensuels			Benoît XIII		Copie la <i>Chirurgie</i> de Guy de Chauillac en 1404	
5	<i>Jean Caimi</i>					Chirurgien					Clément VII			
6	<i>Jean de Janua</i>	Italie, Gênes		Neveu du chirurgien Anselme de Janua	1342-1348	Chirurgien		Mentions de payes en 1342, 1343, 1345. 27 florins, 4 sous et 4 deniers (1346) 25 florins, 6 sous et 2 deniers pour			Clément VI		Traité astronomique, <i>Canones eclipsium</i> Recette, dite l'onguent de Gloire	

								52 jours de service (1348)						
7	<i>Michael Gerald</i>	Espagne, diocèse de Tortosa			1395-1398	Chirurgien	Huissier mineur du palais d'Avignon	20 florins en juillet 1398				Benoît XIII		
8	<i>Nicolas de Monteclaro</i>					Chirurgien de la cour d'Avignon						Clément VI		
9	<i>Pierre Augier</i>				1339-1348	Chirurgien	Camérier	100 florins en mai 1340 270 florins, 6 sous et 8 deniers en partage avec l'apothicaire du pape en 1340 27 florins, 4 sous et 6 deniers en 1342 13 florins, 22 sous et 10 deniers avec 6 autres en 1342 135 florins, 12 sous et 6 deniers avec 5 autres en 1343 54 florins, 20 deniers avec un autre en 1345 2 florins, 22 sous et 9 deniers en 1346 27 florins, 4 sous et 4 deniers en 1348.				Benoît XII Clément VI		
10	<i>Pierre Guglielmi</i>				1407	Chirurgien						Benoît XIII		

11	<i>Pierre Molar</i>				1387-1427	Barbier				Maison dans la paroisse de Saint-Geniez (1387) Vend une maison devant la livrée du cardinal d'Annecy (1404)	Clément VII			
12	<i>Pierre Pestagalli</i>	Italie, Gênes			1362	Chirurgien					Innocent VI	Au service d'un roi de Chypre, Hugues IV ou Pierre I <sup>er</sup>		
13	<i>Robin Singallo</i>	Italie, Senigallia (au nord d'Ancône) Originaire du diocèse de Bayeux		Marié à Isabelle, fille du Laurindus Chaleti, sergent d'armes du pape.	1361-1376	Chirurgien Barbier	Sergent d'armes du pape			Divers immeubles à Avignon Il habite dans la rue <i>Furni de Nabrese</i>	Urbain V Grégoire XI			De 1361 à 1376 les actes apostoliques font mention des patients qu'il soigna, en précisant le type de maladies ou de blessures dont ils étaient atteints. A sa mort il laisse 400 florins aux Cordeliers.
<b>Barbiers</b>														
1	<i>Barthélemy Spinelli</i>	Florence			Milieu XIVe	Barbier	Courrier du pape							Figure sur les registres de la confrérie de la Major, d'Avignon
2	<i>Berthelot</i>				1307	Barbier du pape					Clément V			

3	<i>Etienne Puchii</i>	Foligno			1362	Barbier					Innocent VI Urbain V			Confrère de l'Aumône de Notre-Dame de la Major
4	<i>Etienne Pucis</i>	Diocèse d'Autun			1366	Barbier					Urbain V			
5	<i>Garin</i>				1346-1351	Barbier de la cour	Sergent d'armes	16 florins et 13 sous en 1346 ; 5 florins en 1352			Clément VI			
6	<i>Gile</i>				1336-1340	Barbier du pape		27 florins et 2 sols toutes les huit semaines			Benoît XII			Pratique une saignée sur le pape qui lui rapporte 6 florins
7	<i>Guidono</i>				1340-1342	Barbier du pape	Damoiseau	27 florins et 2 sols toutes les huit semaines						
8	<i>Jacques d'Apt</i>				13__-1363	Barbier				Maison aux Trois Piliers dans la paroisse Saint-Symphorien				
9	<i>Jacques de Athorino</i>				1353-1363	Barbier du pape	Sergent d'armes	16 florins et 13 sous toutes les huit semaines		Maison aux Trois Piliers dans la paroisse Saint-Symphorien	Innocent VI			Reçoit 5 florins pour l'achat de vêtements
10	<i>Jacques Debernati</i>				1372	Barbier	Portier du pape				Urbain V et Grégoire XI			Sur les registres de l'Aumône de la Major.

11	<i>Jacques de Montléry</i>				1381-1394	Barbier du pape	Sergent d'armes	Environ 8 florins par mois, puis 16 florins			Clément VII			
12	<i>Jean Leve</i>					Barbier de la cour pontificale					Urbain V	Barbier et familier d'Anglic Grimoard de 1364 à 1385.		Attaché au frère du pape Anglic Grimoard
13	<i>Jean Thomas</i>				1316-1317	Barbier du pape	Écuyer				Jean XXII			Reçoit des vêtements
14	<i>Ludovic Arbaleti</i>				1394-1397	Barbier du pape		15 florins pour deux mois			Benoît XIII			
15	<i>Pierre Bertrand</i>				1342-1353	Barbier du pape	Écuyer, damoiseau et sergent d'armes	27 florins 4 sous et 4 deniers toutes les huit semaines			Clément VI			
16	<i>Pierre Lambert</i>		Bachelier en médecine après la mort de Jean XXII		1316-1331	Barbier du pape	Écuyer	25 florins pour 52 jours ; 12 sous tournois gros comme cadeau du pape ; la Chambre lui paye un logement proche du palais			Jean XXII	Bertrand Saint-Geniès, patriarche d'Aquilée (1336) comme médecin et familier		Reçoit des vêtements
17	<i>Vannes de Tuderto</i>				1316-1325	Barbier	Sergent d'armes de la cour d'Avignon				Jean XXII			



## ANNEXE N° 4 : NOTICES DES PRATICIENS DES COURS CARDINALICES

Les notices ont essentiellement été réalisées à partir du *Dictionnaire* d'Ernest Wickersheimer et des archives de Pierre Pansier.

### **Accursio di Cambio**

Originaire de Cortone. Il devient à Avignon le médecin des cardinaux Napoléon Orsini (1288-1342) et Jacques Cajetan Stefanesci (1295-1341).

### **Amblandus**

Fils du *barbitonsor* du cardinal Jean de Mercuult. Ce dernier lui lègue 6 francs en 1394, dans son testament.

### **André de Interampno ou de Interamne**

Il était *phiscus et capellanus* du cardinal Pierre de Colona (1288-1326). En 1316, il était titulaire d'une prébende de l'église de Chichester. Il mourut à Avignon le 18 mars 1318.

### **André Rucqui**

Originaire de Palaria, André Rucqui est *phiscus, civis Paganus*. Il est témoin du testament du cardinal Pierre de la Jugie établi en 1376.

### **Antoine de Alice**

Antoine d'Alice cumulait les fonctions de médecin, chapelain et commensal auprès de Jacques Tajetan de Stephanescis (1295-1341).

Le 7 septembre 1340 Benoît XII lui confère un bénéfice, le canonat de Lyon. En 1345, chanoine de Laon, il obtient un canonat de Liège. En 1348, il postule un canonat de Verceil. On le rencontre encore à Paris en 1350.

### **Belin de Chanlipto**

Maître de la Faculté de médecine de Paris en 1325-1326, il devient recteur de l'église "de Anthonio" au diocèse d'Autun. Il obtient un bénéfice à la collation du chapitre de Soissons en 1328. En 1333, devenu médecin du cardinal Pierre Bertrand l'Ancien (1331-1349), il obtint l'expectative d'un bénéfice à la collation de l'archevêque de Sens, nonobstant sa chapellenie perpétuelle de Cosne, diocèse d'Autun. Une attribution faite à la condition de se démettre de la cure de Saint-Christophe à Berry (Aisne). En 1336, il obtint la cure de Cliponville, au diocèse de Rouen. Il fut aussi titulaire d'un canonat de Sainte-Marie-en-Val de Provins. En 1335 en tant que *in medicina magister canonicus Novariensis, capellanus Anibaldi cardinalis Tusculen.*, il obtint un bénéfice de Benoît XIII. Cette même année 1335 il est aussi médecin du cardinal Pierre Bertrand le Jeune (1344-1361) et deviendra médecin du pape Clément VI en 1346. Il mourut avant le 29 octobre 1348.

### **Béranger de Clauso**

Médecin du cardinal Guillaume de Chanac (1371-1384), Béranger Delclaus (de Clauso) était cleric du diocèse de Vabres, maître ès-arts et licencié en médecine, prieur de Gramont, 1378-1379. Il figure au rôle de l'Université de Cahors en 1380. En 1384, il figure avec d'autres membres de la livrée comme témoin du testament du cardinal Guillaume de Chanac.

### **Bernard**

Médecin de l'archevêque de Toulouse, mort en 1334.

### **Bernard de Coulongne**

Bernard de Coulongne (de Colonhas, de Colonhis, de Colonia). Maître ès-arts et en médecine, physicien et chapelain du cardinal Jean de Comminges (1327-1348), obtint, en 1330, la cure ou le prieuré de Lafage (Aude), à la condition de se démettre de l'expectative d'un bénéfice à la collation de l'évêque de Nîmes. Il avait encore cette expectative en 1333, alors qu'il aspirait à un canonicat de Laon. Nous le trouvons bénéficiaire de Benoît XII en 1335 :

*Pro Bernardo de Coloniis, in artibus et medicina magistro, Johannis episcopi portuensis cappelano et physico, canonico lugdunensi, priore que ecclesie de Fagia, Mirapicensis diocesis ...*

*In ecclesia laudunensi, Bernardo de Colonhis, in artibus et medicina magistro, Johannis episcopi Portuensis physico et familiari*

En 1335, il était donc chapelain, médecin et familier de Jean, évêque de Porto : il avait en outre les titres de chanoine de Lyon et prieur de l'église de La Faye, diocèse de Mirepoix.

Il était de plus chapelain de Saint-Etienne-de-Capdueil. Nous le retrouvons chanoine de Laon, en 1341. En 1359, il habitait à Avignon, paroisse Saint-Symphorien, hors le portail des infirmières. Élu, en 1360, chancelier de l'Université de médecine de Montpellier, il cessa de revêtir cette dignité vers 1364, mais c'est à tort qu'on a dit que cette date était celle de son décès. En 1363, il fut armé chevalier, ce qui lui valut des honneurs spéciaux de la part des habitants de Nîmes. Il fut le médecin du duc d'Anjou, en 1369 à 1374 ; son écu portait alors trois croix à long pied, sous un chef chargé de trois couronnes. En 1375, il obtint le prieuré de Cassagnoles, au diocèse de Nîmes. Il aurait été élu chancelier de la faculté de médecine de Montpellier en 1360 d'après Ranchin. En tout cas, il mourut exerçant ces fonctions en 1364.

### **Bernard de Planis**

En 1353 il était *barbitonsor* du cardinal de Canillac (1350-1373). En 1366 il habitait *subtus magnum macellum*.

### **Bernard Rogerii**

Il était le serviteur dévoué et médecin du cardinal Guillaume Curto (1338-1361). Le 21 novembre 1340, Benoît XII lui confère un bénéfice :

*Bernardo Rogerii, clerico Uticensis diocesis, Guillelme hit (?) IVS.S. Coronatorum cardinales, servitori dilecto, baccalario in artibus et in medicina magistro.*

Il était déjà clerc du diocèse d'Uzès, bachelier ès-arts et maître en médecine lorsqu'il fut nommé recteur de Pia. L'année suivante, la paroisse de Pia avait déjà reçu un nouveau recteur.

### **Bernard Roquete**

Bernard Rocquete (Roqueta, Roqueti, Requeste) était médecin du cardinal Guillaume Testa (1312-1326), qui lui légua 50 florins en 1326. Cette même année il obtient l'expectative d'un bénéfice à la collation de l'évêque d'Uzès ; il était déjà chanoine du Puy et bénéficiaire dans l'église Saint-Paul de Narbonne. Le 25 avril 1332, physicien et chapelain du cardinal Jacques Fournier (1327-1334), futur Benoît XII, il reçut du pape la faculté de tester ; il mourut à Avignon avant le 12 mai suivant.

### **Bernard Rosselli**

Chapelain et physicien du cardinal Bertrand du Pouget (1316-1352), obtint l'archiprêtré de Verfeil, diocèse de Toulouse, en échange de la paroisse de Notre-Dame de Caldario ou Caldiero, diocèse de Trente, 1333.

### **Blaise de Forlivio**

Médecin italien de la cour pontificale d'Avignon, il donna ses soins au cardinal Pierre de Luxembourg (1384-1387) dans sa dernière maladie en 1387.

### **Durand Aymerici**

Bachelier de l'Université de médecine de Montpellier en 1332. Il est en 1349, prêtre du diocèse d'Albi, chapelain et physicien du cardinal Pierre des Prez (1320-1361), qui sollicita pour lui un canonicat de Saint-Omer, nonobstant ses bénéfices de Léon et d'Albi et sa cure du diocèse de Castres "S. Pietri de Anicis" qu'il échangea contre celle de Saint-Sulpice (Tarn), l'année suivante.

### **Felicien de Assisio**

Il était *capellanus et physicus* du cardinal Jacques de Colona (1278-1318). À ce titre le 7 septembre 1316, Jean XXII lui confère un bénéfice, le canonicat de Mets. En 1326, il était pourvu en outre du prieuré de Saint-Christophe d'Arnata (province de Pérouse) ainsi que d'un canonicat de Nocera et obtint un canonicat de Ceneda. Officiant auprès du cardinal Jacques Cajetan Stefaneschi à Avignon en 1329, il est accusé d'hérésie en 1332.

### **Francis Benegratie**

En 1317, *clericus Perusin*, il était *medicus* du cardinal Jacques Cajetan Stefaneschi (1295-1341).

### **Francis de Carmignano**

Il était *physicus et capellanus* du cardinal Napoléon des Ursins (1288 - 1342). À ce titre le 7 septembre 1316, Jean XXII lui confère un bénéfice. Son fils Pinus obtint lui-même un bénéfice dans l'église de Florence en 1316.

### **Francis de Metis**

En 1343, il est témoin du mariage de son confrère Robert de Singalo avec le titre de *barberius cardinalis Tutellensis* Hugues Roger (1342-1363).

### **Giraud Tabustelli**

*Licentiarus in artibus, baccalarius in medicina*, il était *capellanus et commensalis* du cardinal

Gaucelm Jean Dueze (1316-1348), neveu de Jean XXII. À ce titre, le 28 décembre 1340, Benoît XII lui confère un bénéfice.

Il était aussi médecin et chapelain de Joscelin, évêque d'Albano. Il devint chanoine prébendé et sacristain de Carpentras, mais dut se démettre d'une cure qu'il avait au diocèse de Clermont.

### **Guy Coppie**

Guy Coppie est originaire de Prato. Clerc du diocèse de Pistoia il est aussi maître en médecine ; en tant que physicien et chapelain du cardinal Jacques Cajetan, il dut fréquenter la cour d'Avignon. Il obtint des prébendes des églises de Sens, de Bologne, et d'Evora.

Le 10 janvier 1335, Benoît XII lui confère un bénéfice.

### **Guillaume Bernardi**

*Barbitonsor*, il était originaire Lisle-en-Barrois (Meuse). En 1364 il achète une maison sous le grand maseau dans la rue Argenterre et prend dans cet acte le titre de *barberius domini cardinalis Aquensis*. En 1367, il demeurait dans une maison *in carreria recta argentarie antiquitus appellata vulgariter La Carreyra de la Muza* (Paroisse St Agricole). Cette année-là nous le voyons s'intituler *barbitonsor familiaris quondam domini cardinalis aquensis et ejus predecessoris* ; à savoir le barbier des deux cardinaux Pierre Itier (1361-1367) et Jean de Caraman (1350-1361).

### **Guillaume Boneti**

Guillaume Boneti (Boveti) de Vitiojolirio était clerc du diocèse de Nîmes, physicien et chapelain du cardinal Michel du Bec-Crespin (1312-1321) ; il obtint l'expectative d'un bénéfice dans la ville ou le diocèse de Nîmes, sans doute la cure de Saint-Thomas de Durfort (Gard), Il était physicien du cardinal Pierre d'Arbray (1316-1331), il obtint un canonicat de Meaux en 1329.

### **Guillaume Brocardi**

Guillaume Brocardi était maître en médecine et physicien du cardinal Pierre de Chappes (1327-1336). Il fut aussi chanoine de Sisteron, sa ville natale.

### **Guillaume de Chambolivo**

Guillaume de Chambolivo. Maître en médecine, physicien du cardinal Pierre de Mortemart (1327-1335), fut recteur de la paroisse de Saint-Séverin (Creuse) et chanoine du Daurat (Haute-Vienne).

Le 10 janvier 1335 Benoît XII lui confère un bénéfice.

### **Guillelmus de Fonte**

Guillaume de Lafont (de Fonte) était originaire de Castres ou des environs. Il fit probablement ses études à Montpellier et, après avoir été reçu maître en médecine, s'établit à Avignon, où il acheta, en 1357, une maison voisine de Frères Prêcheurs. Il était, dès 1344, le chapelain du cardinal Guillaume Curti (1350-1361). Il mourut en 1361, après avoir fait un testament dont les parties essentielles ont été publiées par Pierre Pansier. Les hôpitaux de Montpellier et les pauvres écoliers de l'Université de médecine, établie dans cette ville, bénéficièrent, entre autres, de ses libéralités.

### **Guillaume Fornerii**

Guillaume Fornerii était physicien et chapelain du cardinal Gaucelm de Jean. Il est mort à Avignon avant le 13 août 1323.

Le 23 août 1321 Jean XXII lui avait conféré un bénéfice : une prébende de Saint-Ursin de Bourges.

### **Guillaume Girardi**

Guillaume Girardi de Campis était médecin du cardinal Gaucelm de Jean, évêque d'Albano. Il obtient, en 1335, un canonicat de l'église d'Aix, mais doit abandonner les cures de Saint-Michel,

aux Arcs (Var) et de Saint-Martin-de-Brômes (Basses-Alpes). Il s'agit probablement de Guillelmus Girardi, précenteur de l'église de Fréjus, chapelain et physicien de Benoît XII.

### **Guillaume de Majorica**

Physicien d'Ellie Talleyrand, évêque d'Auxerre, puis cardinal (1328-1331).

### **Guillaume Roderii**

Guillaume Roderii était médecin de Pierre de Pleine-Chassagne, évêque de Rodez, qu'il accompagna dans sa légation en Orient et auprès de qui on le trouve à Chypre en 1310. Physicien du vicomte Regnaud de Bruniquel, physicien et chapelain du cardinal Bertrand Du Pouget, il obtint ou sollicita divers bénéfices dans les diocèses de Limassol (Chypre) et de Rodez et fut nommé chanoine de Metz et recteur de Combret, près Marcillac (Aveyron) en 1317.

Un bénéfice conféré par Jean XII qui le dit chapelain et physicien du cardinal Bertrand de Poyet, (1316-1352).

### **Hugues Alacris**

Hugues Alacris était maître en médecin et chapelain du cardinal Gaillard de La Mote (1316-1356). Il obtint de Benoît XII un bénéfice de l'église de Narbonne, à la condition d'en abandonner un autre qu'il avait dans le diocèse de Mirepoix en 1335.

### **Hugues Cavalada**

Chapelain et physicien du cardinal Bertrand de Montfavet (1316-1342), il était recteur de la paroisse de Randan (Puy-de-Dôme) et obtint l'expectative d'un bénéfice à la collation de l'évêque de Nîmes en 1342. Lorsqu'il mourut, avant le 27 juin 1348, il était recteur de Saint-Sauveur-des-Poursils.

### **Hugues de Montebrixerio**

Hugues de Montebuxerio (de Montebusserio) était maître en médecine de Montpellier, il lui

arriva, en 1313, de représenter le chancelier de l'Université. Devenu chapelain du cardinal Arnaud de Pellegrue (1305-1341), il obtint, en 1316, un bénéfice dans l'église du Puy.

### **Isaac de Portis**

Médecin juif d'Avignon, en 1377 il est au service de Pierre, comte de Genève, frère de Clément VII.

### **Isarnus Bacci**

Isarn Bacci était Physicien du cardinal Arnaud Novel (1310-1317). Il obtint un bénéfice dans l'église d'Albi, à la condition de renoncer à la paroisse de Montferrier (Hérault) en 1317.

### **Jacob Çarfati**

Le Juif Jacob Çarfati naquit, sans doute, vers 1350 et semble avoir émigré de l'Est de la France dans le Midi, où il vivait encore lors de la peste de 1395. Il a laissé des ouvrages de théologie mystique. Renan croit que c'est le même personnage que Jacob d'Avignon Çarfati, qui se dit contemporain de Gilbert, médecin du roi de France, et a composé un traité sur le mal de tête, dit "vertigo", ceci à la demande d'un seigneur, qui avait un chevalier de ses amis, atteint de cette maladie. En tous cas, Jacob ben Salomon Çarfati, dit aussi Jacob ben Salomon ou de Salomone, fut un médecin juif d'Avignon, que Pierre, comte de Genève et frère de Clément VII, eut à son service en 1392. Jacob ben Salomon avait perdu ses trois enfants de la peste, en 1382-1383 et laissa un récit des derniers moments de sa fille Esther.

### **Jacques de Capellatis**

Jacques de Capellutis (Capellutus) est membre d'une famille de médecins, les Capelluti de Parme, dont le plus célèbre représentant est Roland de Parme. Lui-même, docteur ès-arts et en médecine, mourut le 13 octobre 1343, à Avignon et y fut enterré dans la chapelle des

Ermites. Il n'est pas sûr qu'il ait été le médecin du pape. On cite de lui un remède qu'il prescrivit, "*in passionibus juncturarum*", au cardinal Gotius Battaglia, de Rimini, ainsi qu'une *Quaestio disputanda sub tali titulo : utrum in antrace vel carbunculo competat somnus*.

D'après un manuscrit du Vatican :

*MCCCXLIII (1343) die XIII octobris, obiit famosus artium et medicine doctor dominus magister Jacobus de Capellutis, de Parma, Avenioni, et fuit sepultus ad domum fratrum heremitarum cum maximus honore, et fuerunt ad faciendum sibi honorem undecim cardinales et tresdecim episcopi cum multes procuratoribus S.S. Pape. Et dominus papa fecit ei gratiam quod ponet testari (il était donc sous les ordres). Etiam fecit et dedet gratiam quod esset absolutus a pena et culpa.*

Dans le même manuscrit se trouvaient ses œuvres :

*Questio disputata sub tali titulo : utrum in antrace vel carbunculo competat somnus, quam questionem magister Jacobus Capellatus disputare proposuit propter imbertiam et fatuitatem vulgarium nec non quorumdem irrationabilium medicorum.*

Recette sous ce titre : *Dyacitoniton lassatirum optimum ad passionem juncturarum, quo multam utebatur famosus artium et medicine doctor dominus magister Jacobus de Capellatis, de Parma, pro reverendissimo domini Gocio cardinali, in passionibus juncturarum, et est medicina probata.*

Il s'agit du célèbre cardinal Gozius Battaglini de Rimini, (1338-1349), qui mourut à Avignon.

### **Jacques Gange (Gangi)**

Originaire de Naples, il était médecin du cardinal Élie Talleyrand de Périgord (1331-1364) en 1352. Celui-ci demanda pour lui un canonicat de Curimarche, au diocèse de Naples

et son canonicat et prébende de Tours en 1361 ; il est alors dit maître en médecine.

### **Jean Ademarii**

Jean Ademarii était physicien du cardinal Guillaume d'Aigrefeuille (1350-1369), l'Ancien archevêque de Saragosse, qui mourut à Viterbe en 1369. Grégoire XI lui confère un bénéfice, à la demande du cardinal Guillaume d'Aigrefeuille le Jeune (1367-1401) en 1372. Il vivait sans doute à la cour d'Avignon et fut physicien des deux cardinaux d'Aigrefeuille.

### **Jean Anquithi**

Originaire du diocèse de Coutances, il était barbier du cardinal Jean de la Grange (1375-1402) à la cour d'Avignon en 1400 ; on perd sa trace après 1427.

### **Jean de Cloetinghe**

Du diocèse d'Utrecht, il était maître ès-arts et en médecine, bachelier en droit civil, médecin et familier du cardinal Pierre de Cros (1350-1361), évêque d'Auxerre, qui lui fit obtenir une chapellenie de Notre-Dame d'Anvers en 1357. Il était alors chanoine de Notre-Dame d'Utrecht et recteur de la paroisse de Hoedekenskerke, en Zélande.

### **Jean Gasqui**

Jean Gasqui (Gasci) était originaire d'Aix. Chapelain et physicien du cardinal Guillaume de Mandagot, (1317-1321) il obtint en 1317 et 1320 des bénéfices dans les diocèses d'Aix et d'Uzès (paroisse de Dions) et de Lérída. Il était devenu médecin du cardinal Pierre Des Prez, évêque de Palestrina en 1327.

### **Jean de Godines (de Godinez, de Godinis)**

Clerc du diocèse de Liège, il était maître ès-arts et licencié en médecine. Entré au service du cardinal Pierre de Cros, évêque d'Auxerre, il sollicitait un bénéfice à la collation de l'évêque de Liège en 1361. Il obtint un canonicat de Saint-Servais de Maestricht, nonobstant lequel,

Catherine de Savoie, comtesse de Namur, dont il était devenu le médecin, demanda pour lui un canonicat de Laon, 1378.

### **Jean de Göttingen (Hake)**

Jean Hake, dit aussi Jean Griese de Westerholt. Était originaire de Goettingue dont on lui donne généralement le nom. Il étudia la médecine à Montpellier et y acquit le grade de maître en médecine dont on le trouve pourvu, ainsi que celui de maître ès-arts, en 1319. En 1314, il était encore à Montpellier, lorsqu'il fut rappelé en Allemagne pour occuper les fonctions de médecins de Louis, roi des Romains. Vers 1318, il est médecin du cardinal Jacques Cajetan. Bien que résidant désormais à Avignon le plus souvent, il fut pourvu d'importants bénéfices en Allemagne et fut élu, en 1325, évêque de Camin (sans toutefois pouvoir prendre possession de ce siège). Élu évêque de Verden, de 1331 à 1340, il devint enfin évêque de Freising. À la mort de Jacques Cajetan, il était devenu le chapelain et sans doute aussi le médecin du neveu de celui-ci, le cardinal Annibal de Ceccano. Il mourut à Avignon en 1349. Ses armes consistaient en une fiole d'argent. Jean Hake s'occupa de politique au moins autant que de médecine. On a imprimé de lui une lettre à Jean, roi de Bohême. *De cautela a venenis* et quelques-unes de ses recettes sont éparées dans les manuscrits.

### **Jean Guitardi**

Jean Guitardi (Guitardi) était chanoine de Meaux, chapelain et physicien de Clément V en 1313. Médecin du cardinal Raymond de Fargis (1310-1346), il devint recteur de l'église paroissiale de Villelongue en 1327. Il fut aussi chanoine de Reims et titulaire de chapellenie au diocèse de Gérone et mourut en 1335, à la cour d'Avignon.

### **Jean Jaquerii**

Jean Jaquerii était barbier, à partir de 1395, à Avignon, où il habitait dans la rue Polasserie. En 1400, il est barbier du cardinal Jean Allarmet (1385-1426).

### **Jean Joli**

Barbier à Avignon, où il était, en 1390, au service du cardinal Nicolas de Brancas (1378-1412) ; il vivait encore en 1402.

### **Jean Lere**

En 1364 il était barbier d'Anglic de Grimoard, évêque d'Avignon. Il habitait à Avignon, rue Bocaria. En 1385 il devint barbier du cardinal Nicolas de Brancas (1378-1412). Il mourut avant 1389.

### **Jean Leve**

Barbier et familier d'Anglic de Grimoard, évêque d'Avignon en 1364.

### **Jean de Libralibus**

Maître en médecine, il obtint une prébende de l'église de Rodez, dont il était chanoine en 1330. Médecin de Pierre de Castelnau, évêque de Rodez, il se trouvait auprès de celui-ci à Paris, le 16 mai 1334, et en reçut un legs de 2 florins d'or.

### **Jean de Naso**

Originaire de Gallarate il arriva sans doute à la cour d'Avignon avec le cardinal Luc de Flisco (1330-1336), dont il était le physicien et le familier ; il obtint un canonicat de Bergame en 1335.

### **Jean Pilette**

Barbier du cardinal Pierre Blau (1395-1409), qui lui légua 15 florins d'or à sa mort en 1409.

### **Jean de Sinigardiis**

Jean de Sinigardis était originaire d'Arezzo. Professeur de science médicale, il vécut à la cour d'Avignon en qualité de chapelain du cardinal Napoléon Orsini et obtint des prébendes, en 1331 dans le diocèse de Florence, en 1335 dans les églises de Tuy et de Paramos (Espagne). En 1338, il devint curé de Saint-

Pierre à Coiano (diocèse de Volterra), renonçant à un canonicat d'Arezzo.

### **Jean Stephani**

Jean Stephani de Urbe. après avoir été pendant 16 ans le physicien de Gazon de Champagne, évêque de Laon, il devint le chapelain du cardinal Napoléon Orsini ; il obtint un canonicat de l'église de Laon en 1318.

Pendant 16 ans il avait donc été médecin de Gazon de Champagne, évêque de Laon, mort en 1327, avant de passer au service du cardinal des Ursins.

### **Jean de Sumabrio**

Jean de Sumabrio était pénitencier, scribe du pape, physicien et chapelain du cardinal Béranger de Frédol (1305-1323) et du cardinal Guillaume Teste. Il avait été fait chanoine de Forcalquier, curé de Paulhan (Hérault) et obtint un canonicat de Sisteron en 1316.

### **Jean de Trecio**

Médecin de Jean Galéas Visconti, comte de Vertus, qui l'envoya de Milan à Avignon, avec une mission pour le pape en 1385.

### **Jean Verre**

Jean Verre était barbier du cardinal Bertrand de Deaux (1338-1355) à Avignon.

### **Lanfranc Henrici de Moro de Castronovo**

En 1335, maître en médecine, en philosophie et dans les sept arts libéraux, il est nommé recteur de Saint-Jean-de-Crieulon (Gard) et, grâce à l'appui du cardinal Bertrand du Pouget, dont il est le physicien, il obtint un canonicat à Tortone. En 1342, il est dit bien instruit en philosophie et, ayant ajouté à ses bénéfices une chapellenie de Saint-Nicolas de Montpellier, il est proposé pour la prévôté de l'église de Gênes. On a proposé de le reconnaître dans Lambertus, maître parisien, qui, vers 1329-1336, habitait à Paris, rue Saint-Victor.

### **Ludovic Perdoti**

Barbier d'Avignon, il est au service du cardinal Thomas Ammanati vers 1385-1396. Il est portier de la première porte de fer du palais d'Avignon en 1402. En 1425, trop vieux pour exercer son métier de barbier et ayant à sa charge une fille en âge de se marier, il obtint des syndics un secours de 2 florins.

### **Martin**

Médecin du cardinal Jean de La Grange, évêque d'Amiens. On connaît de lui une ordonnance exécutée, en novembre 1400, chez un apothicaire d'Avignon.

Médecin du cardinal d'Amiens (1375 - m. 1402).

### **Paulus de Geraldo (Paul de Gualdo)**

Il est maître es-arts et en médecine et chanoine de Palencia (Espagne). Il apparaît à la cour d'Avignon, en qualité de chapelain du cardinal Napoléon Orsini en 1318.

### **Philippe de Insula**

Barbier d'Avignon, au service du cardinal Élie de Talleyrand (1351-1361).

### **Perrinetus Naudi (Pierre Naudi)**

En 1367 il est barbier et familier du cardinal Guillaume Brugose, (1361 – 1367). Il habitait avec Johanna sa femme en 1366, rue *Sabateria antiqua nune Pelliparie*.

### **Pierre Baguli ou Bajuli**

En 1327 bachelier en médecine, il est en 1335 médecin et chapelain du cardinal Elie Talleyrand évêque d'Auxerre (1331-1364). Il obtient un bénéfice de chanoine de Saint-Front de Périgueux.

### **Pierre Benaudi**

Chanoine de Saint-Agrève du Puy, physicien et chapelain de Béranger de Frédol, évêque de Porto, il obtint l'expectative d'un bénéfice du diocèse d'Uzès en 1320.

### **Petrus Berengarii**

Il était barbier du cardinal Étienne Aubert (1361-1369), évêque de Carcassonne en 1361. Il fournit d'encaustique et de vernis le palais pontifical d'Avignon. Il habitait dans la rue de la Miralherie et fit son testament en 1388.

### **Pierre de Bonafide**

Barbier à Avignon, il vit rue Verrerie en 1364. Il fut au service du cardinal Raymond de Canilhac (1350-1373) et mourut avant 1388.

### **Pierre Cabiscoli ou Cabioli**

De 1319 à 1322, il est physicien du cardinal Bertrand de Montfavet (1316-1342), légat en France, qui s'employa à lui faire avoir un canonicat de l'église d'Albi ; en 1328, il obtint la licence de tester. Le 14 juillet 1319 et le 16 décembre 1322, Jean XXII lui confère des bénéfices.

### **Pierre de Caunis dictus Anglicus**

Maître ès-arts et bachelier en médecine, physicien et chapelain du cardinal Raymond de Fargis, vers 1336-1338. Il fut titulaire de bénéfices dans les églises de Comminges, de Sarinena (en Espagne) et de la Réole.

### **Pierre Chasle**

De Cassel (Nord). Il était maître en médecine, physicien d'André Ghini, évêque de Tournai, qui demanda pour lui un canonicat et une prébende de Saint-Donatien de Bruges en 1342. Il n'obtiendra la prébende qu'en 1346. En 1342, il était recteur de Velvain (Hainaut), chapelain de l'hôpital Saint-Jacques de Wastines (Nord), de Saint-Nicaise de Lille et de Notre-Dame d'Ardembourg, chanoine prébendé de Comines et d'Haudion ; il résigna sa prébende d'Haudion en 1355, celle de Comines en 1364. André



Ghini, devenu cardinal, mourut à Perpignan, en 1343 ; Pierre Chasle l'assista à ses derniers moments. Puis il fut le médecin du cardinal Guy de Boulogne, grâce à qui il devint recteur de Saint-Brice de Tournai, 1345. En 1353, il devint chanoine prébendé de Tournai. En 1354, il obtint une chapellenie du Saint-Sauveur de Bruges qu'il résigna en 1361, alors qu'il recevait la prévôté de Saint-Pierre de Cassel. Il fut le médecin du comte de Flandre et du comte de Saint-Polignac et mourut en 1376.

#### **Pierre de Copanay**

Clerc du diocèse de Genève, il est en 1316, à la cour d'Avignon en qualité de physicien de Raymond, cardinal de Sainte-Pudentienne (1312-1316). Il obtint l'expectative d'un bénéfice dans la ville ou le diocèse de Genève.

#### **Pierre de Molins**

Le 13 mars 1335 dans un bénéfice que lui confère le pape il est *dit phisicus* du cardinal Raymond de Mostuéjols (1327-1335). A la mort de ce dernier, il obtient en bénéfices les deux paroisses de Saint-Jean-de-Salvaza et de Saint-Saturnin à Maquens (Aude).

#### **Pierre de Monteforti**

Barbier allemand, au service du cardinal Ferdinand Perez Calvillo, lors du siège du palais d'Avignon en 1399.

#### **Pierre Prepositi**

Maître en médecine, médecin et familier du cardinal Guillaume d'Aure (1338-1353), il abandonna la cure de Sainte-Marie, à Villepouge (Charente-Inférieure), pour un canonicat de l'Église de Saintes, 1341.

#### **Pierre Quoqueti**

Médecin et chapelain de Notre-Dame-des-Doms, Avignon. Il officie auprès de Jean de La Grange qui reçut la pourpre, en 1375, et quitta le siège d'Amiens, en 1376.

#### **Petrus de Sorris**

Pierre de Sorris était bachelier ès-arts et en médecine et obtint à la recommandation du cardinal Raymond de Mostuéjols, un bénéfice dans le diocèse de Tulle, d'où il était originaire en 1335.

Le 14 février 1335, en considération du cardinal Raymond de Mostuéjols. Il était probablement *familiaris* de ce cardinal.

#### **Pierre de Tornesio**

Pierre de Tornesio, barbier d'Avignon, était au service du cardinal Nicolas Capoccio en 1363. Il habitait *in carreria Stupharum, extra portale Infirmeriarum*.

#### **Philippe de l'Isle**

Philippe de l'Isle était à Avignon en 1365 comme barbier d'Elie Talleyrand. Avant cela, il avait appartenu dans la cité, en 1351, à la livrée du cardinal de Saragosse, Guillaume d'Aigrefeuille.

#### **Rostand Ysonis**

Il est licencié ès-arts et bachelier en médecine, physicien et chapelain commensal du cardinal Bertrand du Pouget, à la cour d'Avignon. Il dut se démettre de bénéfices qu'il avait dans le diocèse de Comminges et de Gap, afin d'obtenir la paroisse de Saint-Marcel (Aude) en 1338. En 1339, il est au château du Puyricard, auprès d'Arnaud de Narcès, Archevêque d'Aix, qui faisait son testament.

#### **Velho Barberii**

Barbier d'Avignon qui avait été au service du cardinal Arnaud de Pellegrue (1305-1331), mort en 1331. Il est question de lui, en 1338, dans une reconnaissance pour une terre sise à Védène (Vaucluse).

#### **Venturinus de Garganis de Pergamo**

Physicien et chapelain du cardinal Luc Fieschi, auprès duquel on le trouve, à Avignon, jusqu'en 1330. Il est chanoine de Saint Adriano, à Trigoso au diocèse de Gênes, il obtint un canonicat dans l'église de Gênes, sous expectative de prébende en 1316. En 1323, nonobstant cette expectative et ses bénéfices de Bergame et de Notre-Dame des Vignes de Gênes, il obtint qu'on lui réservât un bénéfice de Liège. En 1326, il obtint un canonicat et une prébende de Bellune ; en 1330, un canonicat et une prébende de Verceil. Peut-être le même que Venturinus de Pergamo, chanoine de Terni en 1329

### **Vital**

Juif qui, à Avignon en 1386, traita pour un ulcère de la jambe le cardinal Pierre de Luxembourg (1384-1387).



**ANNEXE N° 5 : TABLEAU DE DONNEES SUR LES PRATICIENS DES COURS CARDINALICES**

	Médecins	Origine géographique	Formation	Situation familiale	Dates d'exercice	Charges exercées	Autres charges	Salaire	Privilèges ecclésiastiques	Biens fonciers	Cardinaux servis	Autres souverains, ou villes, servis	Œuvres médicales	Autre
1	<i>Accursio di Cambio</i>	Cortone			1318	Médecin					Napoléon Orsini (1288-1342) Giovanni Gaetano (1316-1335)			
2	<i>André de Interamne</i>				1316-1318	Médecin	Chapelain		Prébende de l'église de Chichester, 1316		Pierre de Colonna (1288-1326)			
3	<i>Antoine des Alex</i>	France	Maitre ès-arts et en médecine de Paris, 1308		1340	Médecin	Chapelain commensal		Canoniat de Lyon, 1340 Chanoine de Laon et canoniat de Liège, 1345 Postule au canoniat de Verceil en 1348		Jacques Cajetan Stephaneschi (1295-1341)			
4	<i>Belin de Champlico</i>	France	Maitre de la faculté de médecine de Paris (1325-1326)		1333-1348	Médecin	Chapelain		Recteur de l'église « de Anthonio » 1328 Expectative d'un bénéfice à la collation de l'archevêque de Sens 1333 Cure de Cliponville (diocèse de Rouen) 1336 Canoniat de Sainte-Marie-en-Val de Provins Chanoine de Novare 1335		Pierre Bertrand l'Ancien (1331-1349) Annibal de Ceccano (1327-1350) Pierre Bertrand le Jeune (1344-1361)	Clément VI (1346)		Meurt en 1348

5	<i>Béranger Delclaus (de Clauso)</i>		Maitre ès-arts et licencié en médecine		1384	Médecin			Clerc diocèse de Vabres Prieur de Gramont, 1378-1379		Guillaume de Chanac (1371-1383)	Rôle de l'Université de Cahors, 1380		
6	<i>Bernard de Coulongne</i>		Maitre ès-arts et en médecine		1330- ?	Médecin	Chapelain Chevalier (1363) Chancelier de l'Université de médecine (1360-1364)		Cure ou prieuré de Lafage (Aude) 1330 Chapelain de Saint-Etienne-de-Capduel (Gard) 1335 Chanoine de Laon 1341 Prieuré de Cassagnoles (diocèse de Nîmes) 1375	1359, habite à Avignon, paroisse Saint-Symphorien, hors le portail des infirmières	Jean de Comminges (1327-1348)	Médecin du duc d'Anjou de 1369 à 1374		Son écu portait trois croix à long pied, sous un chef gardé de trois couronnes
7	<i>Bernard de Planis</i>				1353	Barbier				Habite <i>subtus magnum macellum</i> 1360	Cardinal Raymond de Canillac (1350-1373)			
8	<i>Bernard Roger</i>		Bachelier ès-arts et maître en médecine		1340- ?	Médecin			Clerc du diocèse d'Uzès Recteur de Pia 1340		Guillaume de Court Novel (1338-1361)			
9	<i>Bernard Rocquete</i>				1326-1332	Médecin	Chapelain	50 florins légués par Guillaume Testa en 1326	Chanoine du Puy et bénéficiaire dans l'église Saint-Paul de Narbonne Expectative d'un bénéfice à la collation d'Uzès, 1326		Guillaume Teste (1312-1326) Jacques Fournier (futur Benoît XII)			Reçoit du pape la faculté de tester et meurt à Avignon la même année (1332)
10	<i>Bernard Rosselli (Rossolli)</i>				1333	Physicien	Chapelain		Archiprêtre de Verfeil, diocèse de Toulouse en échange de la paroisse de Notre-Dame de Caldario au diocèse de Trente 1333		Bertrand du Pouget (1316-1352)			

11	<i>Blaise de Forlivio</i>	Italie			1387	Médecin				Pierre de Luxembourg (1384-1387)			Médecin italien de la cour pontificale d'Avignon
12	<i>Durand Aymeric</i>		Bachelier de l'Université de médecine de Montpellier (1332)		1349	Physicien	Chapelain		Prêtre du diocèse d'Albi 1349 Canoniat de Saint-Omer sollicité pour lui par le cardinal Bénéfices d'Albi et de Léon Cure du diocèse de Castres qu'il échange contre celle de Saint-Sulpice (Tarn) 1350	Pierre des Prez (1320-1361)			
13	<i>Félicien Andree d'Assisio</i>	Assise ?			1316-1329	Physicien	Chapelain		Canoniat de Mets, 1316 Prieuré de Saint-Christophe d'Arnata (Province de Pérouse), canonicat de Nocera et canonicat de Ceneda 1326	Jacques de Colonna (1278-1318) Jacques Cajetan Stephaneschi (1295-1341)			Accusé d'hérésie 1332
14	<i>François Benegratie</i>	Clerc du diocèse de Pérouse			1316	Médecin			Expectative d'un bénéfice dans le diocèse de Pérouse, 1316	Jacques Cajetan (1295-1341)			Protégé du cardinal, il l'a donc suivi à Avignon
15	<i>François de Carmignano</i>					Physicien	Chapelain			Napoléon Orsini (1288-1342)			Vit à la cour d'Avignon. Son fils Pinus obtient un bénéfice dans l'église de Florence 1316

16	<i>François de Metz</i>				1342-1363	Barbier					Hugues Roger			Témoin du mariage de son confrère Robert de Singalo
17	<i>Guy Coppie de Prato</i>	Clerc du diocèse de Pistoia	Maitre en médecine		1328-1336 ?	Physicien	Chapelain		Prébendes des églises de Sens, de Bologne et d'Evora (1328-1336)		Jacques Cajetan (1295-1341)			Il dut fréquenter la cour d'Avignon
18	<i>Guillaume</i>					Médecin		50 florins légués par Guillaume Testa en 1326			Guillaume Teste (1312-1326)			
19	<i>Guillaume Bernardi</i>	Lisle-en-Barrois (Meuse)			1350-1367 ?	Barbier				Maison sous le Grand maseau, rue Argenterie, en 1364 (Saint-Agricol)	Pierre Itier (1361-1367) Jean de Caraman (1350-1361) Plus le cardinal <i>Aquensis</i> ? Livrée de Dax pour les deux			
20	<i>Guillaume Boneti (Boveti)</i>	Vitiojoliri o Clerc du diocèse de Nîmes				Physicien	Chapelain		Expectative d'un bénéfice au diocèse de Nîmes, sûrement la cure de Saint-Thomas de Durfort (Gard) 1316 Canoniat de Meaux 1329		Michel du Bec-Crespin (1312-1321) Pierre d'Arrablay (évêque de Porto) 1316-1331			
21	<i>Guillaume Brocardi</i>	Sisteron	Maitre en médecine		1327-1335	Physicien	Commensal		Chanoine de Sisteron		Pierre de Chappes (1327-1336)			

22	<i>Guillaume de Chamboliva (ou Chambolivio)</i>		Maître en médecine		1326-1335	Physicien	Chapelain		Recteur de la paroisse de Saint-Séverin (Creuse) Chanoine du Daurat (Haute-Vienne)		Pierre de Mortemart (1327-1335)			
23	<i>Guillaume de Fonte ou de Lafont</i>	Castres	Maître en médecine (Montpellier)		Dès 1344	Médecin	Chapelain			Maison voisine de Frères Prêcheurs, Avignon, 1357	Guillaume Court Novel (1338-1361)			Meurt en 1361 et laisse un testament, les pauvres écoliers de l'université de médecine de Montpellier ainsi que les hôpitaux de la ville en bénéficient.
24	<i>Guillaume Fornerii</i>					Médecin	Chapelain		Prébende de Saint-Ursin de Bourges, 1321		Gaucelm de Jean (1316-1348)			Meurt avant le 13 août 1323
25	<i>Guillaume Girardi de Campis</i>					Médecin			Canonicat de l'église d'Aix (1335) contre abandon des cures de Saint-Michel, aux Arcs (Var) et de Saint-Martin-des-Brômes (Basses Alpes)		Gaucelm de Jean (évêque d'Albano) (1316-1348)			Le même que Guillaume Girardi physicien et chapelain de Benoît XII
26	<i>Guillaume de Majorica</i>					Physicien					Ellie Talayrand (1331-1364), évêque d'Auxerre puis cardinal (1328-1331)			



27	<i>Guillaume Roderii</i>					Physicien	Chapelain		Obtint et sollicita plusieurs bénéfices dans les diocèses de Limassol (Chypre) et de Rodez Chanoine de Metz et recteur de Combret, près Marcillac (Aveyron) 1317		Bertrand du Pouget (1316-1352)	Pierre de Pleine-Chassagne, évêque de Rodez (v. 1310) Viconte Regnaud de Bruniquel		Accompagne l'évêque de Rodez dans la légation en Orient on le retrouve à ses côtés à Chypre en 1310
28	<i>Hugo Alacris</i>		Maitre en médecine			Médecin	Chapelain		Bénéfice de l'église de Narbonne contre abandon d'un autre au diocèse de Mirepoix 1335		Gaillard de La Mote (1316-1356)			
29	<i>Hugues Cavalada</i>					Physicien	Chapelain		Recteur de la Paroisse de Randan (Puy-de-Dôme) Expectative d'un bénéfice à la collation de l'évêque de Nîmes 1342 Recteur de Saint-Sauveur-des-Poursils		Bertrand de Montfavet (1316-1342)			Meurt avant le 27 juin 1348
30	<i>Hugues de Montebusserio (ou Montebuxerio)</i>		Maitre en médecine de Montpellier			Physicien	Chapelain		Bénéfice dans l'église du Puy		Arnaud de Pellegrue (1305-1341)			Représente le chancelier de Montpellier en 1313
31	<i>Isarn Baccii (ou Britii)</i>					Physicien			Bénéfice dans l'église d'Albi si renonce paroisse de Montferrier (Hérault) 1317		Arnaud Novel (1310-1317)			
32	<i>Jacques Gange</i>	Naples	Maitre en médecine			Médecin			Canoniat de Curimarche demandé (Naples) Canoniat et prébende de Tours (1361)		Élie Talleyrand (1331-1364)			

33	<i>Jean Ademarii</i>					Physicien			Bénéfice 1372		Guillaume d'Aigrefeuille (1350-1369) Guillaume d'Aigrefeuille II (1367-1401)		Vit sans doute à la cour d'Avignon
34	<i>Jean Anquithi</i>	Du diocèse de Coutances				Barbier					Jean de la Grange (1375-1402)		
35	<i>Jean de Cloetinghe</i>	Du diocèse d'Utrecht	Maître ès-arts et en médecine Bachelier en droit civil			Médecin	Familier		Chanoine de Notre-Dame d'Utrecht Recteur de la paroisse de Hoedekenskerke (Zélande)		Pierre de Cros (1350-1361)		Chapellenie de Notre-Dame d'Anvers 1357 (obtenue grâce au cardinal)
36	<i>Jean Gasqui (ou Gasci)</i>	Aix				Médecin	Chapelain		Bénéfices dans les diocèses d'Aix, d'Uzès (paroisse de Dions) et de Lérida Évêque de Palestrina en 1327 Évêque de Marseille, 1335		Guillaume de Mandagot (1312-1321) Pierre des Prez (1320-1361)		Meurt à Avignon en 1344
37	<i>Jean de Godines (de Godinez, de Godinis)</i>	Clerc du diocèse de Liège	Maître ès-arts Licencié en médecine			Médecin			Sollicite un bénéfice à la collation de l'évêque de Liège 1361 Canoniat de Saint-Servais de Maastricht Canoniat de Laon demandé en 1378		Pierre de Cros (1350-1361)	Catherine de Savoie, comtesse de Namur	
38	<i>Jean Hake</i>	Goettingue	Maître ès-arts et en médecine à Montpellier 1319			Médecin	Chapelain		Évêque de Camin 1325 Évêque de Verden 1331-1340 Évêque de Freising		Jacques Cajetan (1318) Annibal de Ceccano (1327-1350)	Médecin de Louis, roi des Romains (Allemagne) 1314	Réside à Avignon la plupart du temps, y meurt en 1349

														S'occupe autant de politique que de médecine Laisse plusieurs recettes
39	Jean Guitardi (Guittardi)					Médecin	Chapelain		Chanoine de Meaux Recteur de l'église paroissiale de Villelongue (Aude) 1327 Chanoine de Reims		Raymond de Fargis (1310-1346)			Chapelain de Clément V Chapellenie au diocèse de Gérone Meurt en 1335 à la cour d'Avignon
40	Jean Jaquerii					Barbier				Maison dans la rue de la Polasserie	Jean Allarmet (1385-1426)			
41	Jean Joli				1390	Barbier					Nicolas de Brancas (1378-1412)			
42	Jean Lere				1364 / 1385	Barbier				Rue Bocaria	Anglic Grimoard (1366-1388) Nicolas de Brancas (1378-1412) Livrée d'Albano pour les deux			
43	Jean de Libralibus				1330- ?	Médecin			Prébende de l'église de Rodez (chanoine) 1330		Pierre de Castelnau			Leg de 2 florins d'or en 1334

44	Jean de Naso	De Gallarate				Physicien	Chapelain		Canoniat de Bergame 1335	A la cour d'Avignon	Luca Fieschi (1330-1336)			
45	Jean Pilette					Barbier					Pierre Blau (1395-1409)			Leg de 15 florins d'or
46	Jean de Sinigardis	Arezzo	Professeur de science médicale Avignon			Médecin	Chapelain		Prébende dans le diocèse de Florence 1331 Dans les églises de Tuy et de Paramos 1335 Curé de Saint-Pierre à Coiano 1338	Cour d'Avignon	Napoléon Orsini (1288- 1342)			
47	Jean Stephani de Urbe					Physicien	Chapelain		Canoniat de l'église de Laon 1318		Napoléon Orsini (1288- 1342)	Gazon de Champagne, évêque de Laon (16 ans son physicien)		
48	Jean de Sumabrio					Physicien	Chapelain Pénitencier Scribe du pape		Chanoine de Forcalquier Curé de Paulhan (Hérault) Canoniat de Sisteron 1316		Béranger de Frédol (1305- 1323)			
49	Jean Verre				1353	Barbier					Bertrand de Deaux (1338- 1355)			
50	Lanfranc Henrici de Moro de Castronovo		Maître en médecine, en philosophie et dans les arts libéraux			Physicien			Recteur de Saint-Jean- de-Crieulon (Gard) Canoniat à Tortone Proposé pour la prévôté de l'église de Gênes		Bertrand du Pouget (1316- 1352)			Chapellenie de Saint- Nicolas de Montpellier

51	<i>Ludovic Perduti</i>				1385-1396	Barbier	Portier de la 1ere porte de fer du palais d'Avignon (1402)				Thomas Ammanati (1385-1396)			En 1425, trop vieux pour exercer sa charge de barbier, il obtint des syndics un secours de 2 florins
52	<i>Martin</i>					Médecin					Jean de la Grange (1375-1402)			On connaît de lui une ordonnance exécutée, en novembre 1400, chez un apothicaire d'Avignon
53	<i>Paul de Gualdo</i>		Maitre ès-arts et en médecine			Médecin	Chapelain		Chanoine de Palencia (Espagne)	Cour d'Avignon	Napoléon Orsini (1288-1342)			
54	<i>Philippe de Insula</i>				1351-1361	Barbier					Élie de Talleyrand (1331-1364)			
55	<i>Pierre Bajuli</i>		Bachelier en médecine		1335	Médecin	Chapelain		Chanoine de Saint-Front de Périgueux		Élie de Talleyrand (1331-1364)			
56	<i>Pierre Benaudi</i>					Physicien	Chapelain		Chanoine de Saint-Agrève du Puy Expectative d'un bénéfice du diocèse d'Uzès 1320		Béranger de Frédol (1305-1323)			

57	<i>Pierre Berengarii</i>				1361	Barbier				Rue de la Miralherie	Étienne Aubert († 1370)			
58	<i>Pierre de Bonafide</i>					Barbier				Rue Verrerie	Raymond de Canilhac (1350-1373)			
59	<i>Pierre Cabiroli ou Cabiscoli</i>				1319-1322	Physicien	Familier		Canoniat de l'église d'Albi		Bertrand de Montfavès (1316-1342)			Licence de tester 1328
60	<i>Pierre de Caunis dit Anglicus</i>		Maître ès-arts et bachelier en médecine		1336-1338	Physicien	Chapelain		Bénéfices dans les églises de Comminges, de Sarinena et de la Réole		Raymond de Fargis (1310-1346)			
61	<i>Pierre de Cassel (Nord)</i>		Maître en médecine						Canoniat et prébende de Saint-Donatien de Bruges, 1342 Recteur de Velvain (Hainaut) Chapelain de l'hôpital Saint-Jacques de Wastines, de Saint-Nicaise de Lille et de Notre-Dame d'Ardembourg Chanoine prébendé de Comines et d'Haudion Recteur de Saint-Brice de Tournai 1345 Chanoine prébendé de Bruges 1353 Prévôté de Saint-Pierre de Cassel 1361		André Ghini (1342-1343) Guy de Boulogne (1342-1373)			Chapellenie du Saint-Sauveur de Bruges

62	<i>Pierre de Copanay</i>	Clerc du diocèse de Genève			1316	Physicien			Expectative d'un bénéfice dans la ville ou le diocèse de Genève	Cour d'Avignon	Raymond, cardinal de Pudentienne			
63	<i>Pierre de Molinis</i>					Physicien			Paroisses de Saint-Jean-de-Salvaza et de Saint-Saturnin à Maquens 1335		Raymond de Mostuéjous (1327-1335)			
64	<i>Pierre de Monteforti</i>					Barbier					Ferdinand Perez Calvilo (1397-1404)			
65	<i>Pierre Naudi</i>				1367	Barbier	Familier			Rue Verrerie antique, puis rue des Fourbisseurs	Guillaume Bragosse (1361-1369)			
66	<i>Pierre Prepositi</i>		Maître en médecine			Médecin	Familier		Canoniat de l'Église de Saintes 1341		Guillaume d'Aure (1339-1353)			
67	<i>Pierre Quoqueti</i>					Médecin			Chapelain de Notre-Dame-des-Doms		Jean de la Grange (1375-1402)			
68	<i>Pierre de Sorriis</i>		Bachelier ès-arts et en médecine						Bénéfice dans le diocèse de Tulle 1335		Raymond de Mostuéjous (1327-1335)			
69	<i>Pierre de Tornesio</i>				1363	Barbier				<i>Carrerìa Stupharum, extra portale Infirmieriarum</i>	Nicolas Capocci (1350-1368)			

70	<i>Philippe de Lises</i>					Barbier				Livrée De Guillaume d'Aigrefeuille, vieille de Viviers sous le Palais, rue Banasterii	Élie de Talleyrand (1331-1364)			
71	<i>Rostang Ysonis</i>		Licencié ès-arts et bachelier en médecine			Physicien	Chapelain commensal		Paroisse de Saint-Marcel 1338	Cour d'Avignon	Bertrand du Pouget (1316-1352)	Arnaud de Narcès, archevêque d'Aix, au château de Puyricard 1339		
72	<i>Velho Barberii</i>					Barbier				Terre sise à Védène	Arnaud de Pellegrue (1305-1341)			
73	<i>Venturinus de Garganis de Pergamo</i>				? - 1330	Physicien	Chapelain		Canoniat dans l'église de Gênes 1316 Bénéfice de Liège 1323 Canoniat et prébende de Bellune 1326 Canoniat et prébende de Verceil 1330		Luca Fieschi (1300-1336)			
74	<i>Vital</i>					Médecin juif					Pierre de Luxembourg (1386-1387)			



## ANNEXE N° 6 : NOTICES DES PRATICIENS DE LA VILLE D'AVIGNON

Toutes ces notices sont issues du *Dictionnaire* d'Ernest Wickersheimer et du *Dictionnaire des médecins d'Avignon* de Pierre Pansier<sup>1</sup>.

### **Aaron de Mayranicis (de Mayraycis)**

Juif sans doute originaire de Meyrargues (Bouches-du-Rhône). Physicien d'Orange, il achète des vignes à Caderousse en 1364. En 1374, il s'établit comme chirurgien à Avignon, où il prête serment au pape avec la communauté des Juifs.

### **Abraham Bellant (Bellaut) de Caylar**

Sans doute originaire de Caylar, dans l'Hérault. On le retrouve à Avignon à partir de 1376, qualifié tantôt de médecin, tantôt de chirurgien. En 1426, il est bailon de la communauté des Juifs. Lui et sa femme Astruge pratiquent l'usure.

### **Abraham de Carcassonne**

Médecin Juif. Il est le praticien des Cordeliers d'Avignon en 1374. Il acheta l'usufruit d'une boutique dans la Juiverie en 1376. Pansier propose de l'identifier avec le Juif Abraham, qui exerce la médecine à Avignon aux alentours de 1387-1390. Il se peut enfin que ce soit le même que le "mege juzieu" d'Avignon, Abraham Petit de Carcassonne, qui achète, en 1377, une maison sise devant le portail de l'Épicerie. Il meurt, vers 1402.

### **Abraham Manuel**

Physicien juif d'Avignon vers 1376-1404 ; il vit de prêts sur gages, en même temps que de l'exercice de la médecine.

### **Abraham Vitalis de Milhano**

Sa famille est originaire de Millau. Il succède à son père Vital de Béziers, lui aussi médecin juif d'Avignon vers 1376. En 1387, il vend à un de ses coreligionnaires sa place à l'école des Juifs ; il devient conseiller de la communauté juive en 1417.

### **André de Madore (Amatoris)**

Originaire de Parme. Barbier à Avignon entre 1347-1375.

### **Angolino di Fabego**

Barbier à Avignon, où il figure vers le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle sur le registre de l'aumône de la Major.

### **Antoine Aventure**

Barbier avignonnais, au bourg des Milliasses ou Bourg-Neuf, mort avant le 19 juin 1389.

### **Antoine de Châteauneuf**

Physicien d'Avignon vers 1376.

### **Antoine Flausto**

Barbier d'Avignon où on le trouve, louant une écurie en 1370. Il reçoit à titre de confrère pauvre, 8 sous de l'aumône de la Major en 1379.

### **Antoine Francheschi**

---

<sup>1</sup> Médiathèque Ceccano d'Avignon, ms. 5684 : *Dictionnaire des médecins d'Avignon* de Pierre Pansier ; E. Wickersheimer, E. Wickersheimer (dir.), *Dictionnaire biographique des médecins en France au Moyen-âge*, 2 t., Genève, 1979.

Barbier d'Avignon, il figure sur les registres de la confrérie de la Major en 1378.

#### **Antoine de Taquela**

Barbier d'Avignon, il habite entre les portails Boquier et l'Évêque, vers 1382.

#### **Antoine de Vercellis (alias Barnabo)**

Barbier d'Avignon, il demeure devant le pilori de Saint-Pierre en 1373. En 1389, Catherine, sa veuve, fonde un anniversaire à l'église Saint-Pierre.

#### **Antonietto Negro**

Barbier d'Avignon, il est sur les registres de l'Aumône de la Major en 1367.

#### **Arnaud Bernardi**

Barbier, Avignon vers 1395.

#### **Astruc Bonet**

Chirurgien juif d'Avignon entre 1349-1376.

#### **Aubry Jacometi**

Originaire du diocèse de Toul, barbier d'Avignon. Il est marié deux fois, d'abord à Aloysita, fille de feu Jacques Revelli de Tarascon, à qui, en 1386, il constitue une dot, puis à Stephaneta, qui, en 1408, reconnaît une maison dans la livrée de Bar ou Pétramale.

#### **Augustin Ampioteti**

Barbier d'Avignon, figure sur les listes de la confrérie de la Major en 1365.

#### **Augustin d'Arpino**

Barbier italien, à Avignon vers 1364.

#### **Augustin de Florentia**

Barbier d'Avignon, résidant rue Saint-Antoine vers 1375.

#### **Augustin Gocii (de Ghoccio)**

Barbier, natif d'Ora, il est porté sur les listes de la confrérie de la Major d'Avignon vers 1368-1371.

#### **Augustin de Orto**

Barbier, "de Perimonio", à Avignon, en 1361.

#### **Bellant de Stella**

Juif d'Avignon. Il est à la fois chirurgien et prêteur sur gages et exerce vers 1377.

#### **Bérenger**

Barbier et courrier du pape, Avignon. Vers 1387-1390, son épouse Marguerite fut guérie d'une fièvre quarte par l'intercession du bienheureux Pierre de Luxembourg.

#### **Bérenger de Rocilione**

Barbier d'Avignon. Il est aussi dit Bertrand, médecin d'Avignon, habitant rue de la Verrerie vers 1363.

#### **Bernard**

Médecin d'Avignon, il habitait place Saint-Pierre en 1312.

#### **Bernard Bernerii**

Chirurgien de Montpellier, établi à Avignon vers 1394.

#### **Bernard Berotierii (Berroerii)**

Chirurgien à Avignon, il habite rue Peyrolierie, à côté de la livrée Saint-Martial. Il meurt avant le 14 octobre 1391.

#### **Bertrand Ministerialis**

Barbier à Avignon, il vit rue Verrerie Antique vers 1375-1380. Il est marié à Jeanne Alhaud, il meurt, au plus tard, en 1388.

### **Bertrand Dubaguet**

Barbier à Avignon en 1341.

### **Bertrand Ricani**

Barbier à Avignon en 1312.

### **Bertucio de Rimeno**

Barbier, il est porté sur les listes de la confrérie de la Major, à Avignon, au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle.

### **Bonachinus Ambronius de Cesena**

Médecin originaire de Cesena. Obtient de Grégoire XI la châtellenie du port de cette ville, 1373 Appartient à la confrérie de l'aumône de la Major d'Avignon.

### **Bonaventure de Castello**

Ou Tura de Castello. À Bologne, vers 1335-1349, il est alors dit *scientie medicine professor ac rector hospitalis S. Bartholomei de Alpibus, Pistoriensis diocesis*. Il est docteur en philosophie, ès lois et en médecine. De l'antique famille des Castelli, son père Giacomo est docteur des sacrés canons. Sa femme, Margarita di Benno Bufini, lui donne plusieurs fils, dont l'un, Niccolo, cumula, lui aussi, trois doctorats. Vers 1345 il séjourne à Avignon. Il meurt avant 1353. Son opuscule sur les bains de Porretta a été édité plusieurs fois, notamment à la suite de la *Chirurgie* de Guy de Chauliac et dans les collections vénitiennes *De balneis*. Il a également été traduit en italien et en hébreu.

### **Bonet**

Chirurgien juif d'Avignon. En 1327, il est frappé à la tête d'un coup de bâton "*sic quod livorem sibi intulit*", par la femme d'un tavernier, qui, pour cet acte de violence, est condamné à 15 sous d'amende.

### **Boniac Asser**

Médecin juif qui donne ses soins aux blessés des troupes avignonaises, pendant le siège du palais pontifical en 1410.

### **Boniac Botarel**

Médecin juif d'Avignon, c'est peut-être le même que Boniac de Beaucaire.

### **Boniac de Beaucaire**

Médecin juif à Avignon vers 1397.

### **Bonjudas Nathan**

Sans doute le même personnage que Judas ben Salomon Nathan. Il semble avoir vécu à Avignon ou à Arles, ou successivement dans ces deux villes. Il traduit en hébreu un ouvrage de philosophie et divers ouvrages de médecine : le *Livre de l'oreiller*, extrait du livre arabe d'Ibn Wafid (1352), le *De vinis* d'Arnaud de Villeneuve (1358), un livre sur les simples. Il laisse aussi une compilation sur la médecine pratique, d'après les médecins les plus récents, où est mentionné un autre de ses livres, le *Specifica* et le *Mystère des mystères*, composé en Espagne et contenant des ordonnances pour les diverses maladies.

### **Crescas Caslari**

Probablement originaire du Caylar (Hérault). Il s'agit d'un médecin juif à Avignon vers 1353-1358. C'est peut-être le même que Crescas ou Israël Caslari, le fils de Joseph Hallévi, lui-même médecin juif d'Avignon, qui a laissé une traduction hébraïque du *Regimen sanitatis* d'Arnaud de Villeneuve exécutée vers 1327, des notes médicales qu'on trouve réunies à d'autres sous le titre de *Collectanea*, une liturgie juive et un roman provençal d'Esther, en lettres hébraïques.

### **Crescent de Saint-Paul**

Médecin juif, originaire de Montpellier et établi à Avignon vers 1358.

### **David Daynand**

Chirurgien juif à Avignon en 1358.

### **David Vital**

Médecin juif, originaire de Marseille, établi à Avignon à fin du XIVe siècle.

### **Dieulosal de Stella**

Ce nom est porté dans le dernier tiers du XIVe siècle et au début du XVe siècle par trois, peut-être quatre médecins ou chirurgiens juifs d'Avignon. L'un d'eux habite « *in planeto Judeorum* » et meurt avant le 12 janvier 1373 ; son épouse, qui lui survit s'appelle Doneta. La veuve du second s'appelle Filhona et se remarie, en 1391, avec Abraham Bondavin, un physicien juif de Marseille. C'est peut-être le premier mari de Filhona dont nous connaissons la bibliothèque et l'arsenal chirurgical d'après l'inventaire dressé, en 1397, après la mort de Régine, fille du chirurgien qu'on trouve aussi appelé Salomon Dieulosal de Stella. Il se peut aussi, comme le suppose Pansier, qu'un troisième Dieulosal de Stella soit emporté, en 1397, par la peste qui sévit alors à Avignon. Enfin, à la fin du XIVe et au début du XVe siècle à Avignon, un médecin juif du même nom, dit aussi Salomon Dieulosal de Stella ou Salomon de La Roche, s'établit plus tard à Marseille, où on trouve sa trace jusqu'en 1424.

### **Durand Andreas**

Physicien, licencié ès arts et en médecine. C'est un clerc du diocèse de Rodez, chapelain à Carpentras, chanoine et prévôt d'Apt, et chanoine de Narbonne, entre 1360 et 1375. En 1365, il est à Avignon.

### **Éliot**

Barbier d'Avignon qui a le privilège de tonsurer les clercs condamnés au pilori, à raison de 15 d. par tonsure en 1364.

### **Étienne Carrerie**

Barbier à Avignon en 1352.

### **Étienne Degat (Ghatta)**

Il est originaire de Milan. Il apparaît sous les noms de "*mestre Esteve lo metge*" ou de "*monsien Steve Degat, maistre en medessina*". Il est à Avignon à partir de 1356. En 1374, il est le médecin du couvent Sainte-Catherine. Il est aussi confrère de la Major.

### **Étienne Hulot**

Barbier à Avignon en 1410.

### **François de Châteauneuf**

François de Châteauneuf est physicien à Avignon vers 1358-1383. Il habite dans la paroisse de Saint-Didier, « *in Magna Carreria* », aujourd'hui rue Bancasse. En 1365, il figure comme témoin, avec le titre de licencié en médecine, au testament de Bernard Rascas. Il est également syndic de la ville en 1366 et 1369. En 1367, il est aussi procureur, syndic et économiste du monastère Sainte-Claire. Il a le titre de comte palatin en 1374.

### **François Garnerii**

Barbier qui habite Avignon, hors le portail Magnanen vers 1361.

### **François Placentia**

Chirurgien à Avignon en 1363.

### **François Verii**

Barbier à Avignon en 1357.

### **Gaspar**

Chirurgien à Avignon à 1357.

### **Gaspar de Mediolano**

Médecin à Avignon, qui vit rue Bancasse en 1363.

### **Gérard Johannis**

Médecin originaire de Bologne et établi à Avignon, où il était confrère de la Major.

### **Gérard de Médicilla**

Au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, il est confrère de la Major d'Avignon et médecin des Augustins de la ville.

### **Gérard de Vita**

Barbier à Avignon vivant rue des infirmières vers 1363-1377.

### **Gibba**

Barbier de la cour d'Avignon, il meurt en 1340.

### **Gilles de Beuna**

Barbier d'Avignon, il est censitaire du couvent de Sainte-Catherine en 1366.

### **Giraud de Vinhayreno**

Barbier à Avignon en 1397.

### **Gobin de Montecorneto**

Barbier d'Avignon, où il est établi près de la rue de l'Épicerie (actuelle rue des Marchands) en 1377. En 1390, sa veuve entre comme oblate à l'hôpital du Pont.

### **Guillaume Amalrici**

Barbier à Avignon vers 1363-1368.

### **Guillaume Anquithi**

Barbier à Avignon en 1360. Il habite dans la paroisse Saint-Agricol, derrière la Petite Fusterie.

### **Guillaume Malciere**

Il est porté comme « barbier de Brabante » sur les listes de la confrérie de la Major d'Avignon au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle.

### **Guillaume Petiti**

Chirurgien d'Avignon vers 1364-1390.

### **Guillaume Radulphi**

Barbier d'Avignon dans la paroisse Saint-Agricol, rue Corretterie des Chevaux ou Philonarde en 1362.

### **Guillaume Ragurelli**

Barbier à Avignon en 1357.

### **Guillaume Revordelli (Renordelh)**

Médecin à Avignon, dans la paroisse de Saint-Symphorien en 1373. Il est à Montpellier en 1378 où il est alors marié. Sa femme s'appelle Agnès. En 1372, il appartient au collège des Douze-Médecins de Montpellier, il y était peut-être dès 1367.

### **Guillaume Scoti (Escoti)**

Barbier à Avignon en 1318. Il habite en 1344 dans la paroisse Saint-Pierre.

### **Henri de Magontia**

Barbier d'Avignon où il habite près des Augustins. En 1389, il panse un homme qui a été blessé dans une rixe avec un Allemand. Il est âgé de 30 ans, en 1390.

### **Hugonin**

Chirurgien avignonnais, il assiste au siège du palais de Benoît XIII en 1403. Il a sous ses ordres trois aides-barbiers. Il vit encore à Avignon en 1410.

### **Hugonin de Goys**

Chirurgien-barbier à Avignon, il est chargé de soigner les troupes à la solde des Avignonnais, lors du siège du palais des papes en 1410.

### **Imbert Blanchi**

Originaire du diocèse de Lyon, il est barbier à Avignon en 1389.

### **Innocent**

Barbier de Pierre de Savoie, l'archevêque de Lyon, il est accusé de pratiques de magie en 1318.

### **Isaac Tauroci (ben Todros)**

Médecin à Carpentras, il est procureur et auditeur des comtes de la communauté des Juifs en 1367. Il semble être à Avignon vers 1377, où il écrit un traité de la peste sous le titre de *Source de vie* et dont on connaît un traité sur la torsion de la face.

### **Jacob**

Médecin juif, d'Avignon, vers 1387-1390 (*Comptes rendus du IIe congrès international d'histoire de la médecine*, Paris, 1921, p. 379). Je ne sais pas si c'est lui dont les pilules contre la peste ont été signalées par Mlle Droz dans un manuscrit du XVe siècle et dans un livre imprimé à Paris, vers 1515, pour les Marnef.

### **Jean Aurientis**

Dit aussi « de Lugduno », il est le barbier des Cordeliers d'Avignon, entre 1393 et 1432. Il laisse un testament le 7 mai 1445.

### **Jean Begueti**

Barbier à Avignon en 1323.

### **Jean Belflori**

Barbier, porté sur les listes de la confrérie de la Major d'Avignon en 1393.

### **Jean Béranger (Berengarii)**

Barbier à Avignon en 1385.

### **Jean Berto**

Du diocèse de Vannes, il est barbier à Avignon en 1395.

### **Jean Boguesi**

Barbier à Avignon vers 1345.

### **Jean Bricon**

Barbier d'Avignon en 1410.

### **Jean Cancala**

Barbier à Avignon vers 1385.

### **Jean Cathalan**

Chirurgien des hôpitaux d'Avignon, il est stipendié par le pape entre 1365-1368. Il se trouve encore à Avignon en 1376 et habite dans la livrée du cardinal d'Espagne, il est alors dit « *medicus* ».

### **Jean de Codebonibus de Vigueria**

Docteur en médecine à Avignon en 1395.

### **Jean Danson**

Médecin de l'évêque d'Amiens qu'il accompagne, vers 1390, à la cour d'Avignon. Il a alors l'occasion de donner ses soins au fils d'un marchand avignonnais, comme il est dit au procès de béatification du cardinal Pierre de Luxembourg.

### **Jean de Dinant**

Médecin résidant à la cour d'Avignon, il est accusé de pratique de magie en 1318.

### **Jean Dupley**

Barbier d'Avignon, il figure sur les registres de la confrérie de la Major en 1393.

### **Jean de Grandville**

Originaire d'Avignon, de 1380 à 1417, il est médecin à Marseille, où il dépose, en 1413, à la

cour épiscopale, en faveur d'un individu, accusé par sa femme d'impuissance.

### **Jean de la Grange**

Dit tantôt médecin, tantôt chirurgien, on le rencontre à Avignon, à partir de 1399 et meurt avant 1445.

### **Jean Guillermi**

Barbier d'Avignon, il habite dans la rue Bouquerie, à côté de Saint-Didier en 1366.

### **Jean de La Grave**

Physicien d'Avignon en 1410.

### **Jean de La Porta**

Barbier à Avignon au milieu du XIVe siècle.

### **Jean de Lastella**

Barbier à Avignon. Il est confrère de la Major eu milieu du XIVe siècle.

### **Jean Le Breton**

Barbier d'Avignon, 1410

### **Jean di Melano**

Médecin qui figure vers le milieu du XIVe siècle sur les registres de l'aumône de la Major d'Avignon

### **Jean de Mesina**

Chirurgien de Gênes, vint à Avignon pour apporter au pape un perroquet ; il reçut pour cela 40 florins, 1317

### **Jean Navarri**

Physicien de Montpellier sur les registres de l'aumône de la Major d'Avignon, milieu du XIVe siècle

### **Jean de Nemauso (de Nîmes)**

Médecin de l'évêque d'Amiens, appelé, vers 1390, au chevet du fils d'un marchand d'Avignon.

### **Jean Perilete**

Barbier à Avignon vers 1396.

### **Jean Perini**

Barbier à Avignon vers le milieu du XIVe siècle.

### **Jean Tegraudi**

Barbier d'Avignon au service du chevalier Jean de Malestroit en 1376.

### **Jean de Trincala**

Du diocèse de Saint-Malo, barbier à Avignon en 1380.

### **Jean de Viqueria**

Physicien d'Avignon, il habite rue Curaterie ou Bonnetterie en 1391.

### **Jeannin de Guielmuccio**

Barbier à Avignon vers le milieu du XIVe siècle.

### **Joseph Astruc de Gignac**

Chirurgien juif, il donne ses soins à l'un des frères de l'hôpital Saint-Bénézet d'Avignon, alors atteint de la « bossa » ou bubon pesteux, en 1372. Il prête serment au pape, vers 1373-1374 et vit encore en 1381.

### **Joseph de Guilhaco**

Chirurgien juif d'Avignon. Il prête serment au pape en 1358.

### **Julien de Darney**

Barbier à Avignon vers 1390.

### **Julien Ricii**

Barbier d'Avignon en 1387.

### **Liort**

Barbier à Avignon vers 1363.

### **Louis de Predulli**

Barbier d'Avignon en 1380.

### **Minaldus Datringi**

Barbier à Avignon vers 1367-1377.

### **Minaldus de Tornesio**

Barbier d'Avignon, « pauper et antiquus », il abandonne sa maison à l'aumône de la Major, à charge pour celle-ci de le loger, nourrir et entretenir, sa vie durant et de lui donner 18 sous par mois, en 1390. Il meurt en 1406.

### **Moïse de Cavallone**

Physicien juif d'Avignon vers 1392-1401.

### **Monet**

Médecin juif d'Avignon. Son père, qui meurt avant le 12 janvier 1373, se nommait Salves Belau de Stella.

### **Nathan Creyssentii**

Médecin et usurier juif à Avignon vers 1377-1394.

### **Nicolas**

Nicolas, médecin des pauvres à Avignon, stipendié par le pape en 1376.

### **Nicolas Johan (Johanny)**

Barbier à Avignon, il vit vers le portail des infirmières entre 1366-1396.

### **Nicolas de Mediolano**

Ce barbier est le valet de Stephanus Puchii, lui-même barbier de la cour d'Avignon, qui l'assassine en 1362.

### **Nicolaus de Vetulis**

Le 1<sup>er</sup> octobre 1366, Benoît XII lui confère un bénéfice : *Bartholomeo, filio magistri Nicolai de vetulis, phisici, clerico Viterbiensi.*

### **Paul de Viterbe**

Originaire de Viterbe. Physicien de la cour d'Avignon, à partir de 1331. Il habite rue de la Poissonnerie, dans la paroisse de Saint-Agricol. De ses deux fils, l'un, Jean, meurt avant lui, laissant un fils nommé Guillaume ; l'autre, Nicolas, dit aussi Antoine, devient chanoine de Metz, échange ce canonicat contre la chapellenie de Saint-Etienne d'Ussingen, localité aujourd'hui disparue de la Moselle et fut plus tard évêque de Viterbe. Paul de Viterbe meurt en 1361.

### **Perret Ardichuore**

Barbier à Avignon vers 1375-1394.

### **Perrin Chassaudi**

Barbier à Avignon vers 1360.

### **Philippe**

Physicien à Avignon en 1344.

### **Philippe Rayraudi**

Barbier à Avignon vers 1379.

### **Pierre**

Mire ou barbier d'Avignon. Admis, pour l'amour de Dieu à l'Hôpital de la Major en 1388, il y meurt en 1389.

### **Pierre Bernard**

Barbier à Avignon vers 1365.

### **Pierre Burgesii**



Barbier à Avignon vers 1362.

### **Petrus de Cathebia**

Physicien d'Avignon, il vit rue de la Poissonnerie en 1352.

### **Pierre Chardelieri**

Barbier à Avignon vers 1371.

### **Pierre Feneti**

Originaire du diocèse de Lyon. Chirurgien à Avignon en 1369.

### **Pierre Galhardi, alias Distancii**

Barbier, originaire du diocèse de Condom, établi à Avignon vers 1388.

### **Pierre Joly**

Barbier à Avignon vers 1390-1433. Il habite dans la rue Caloterie.

### **Pierre de la Haie**

Barbier à Avignon vers 1410.

### **Pierre de Murescello**

Chirurgien à Avignon en 1357.

### **Pierre d'Orlhac**

Chirurgien que Guy de Chauliac rencontre à Avignon, vers le milieu du XIVe siècle, et qui guérissait la rompure didymale (hernie), par le cautère potentiel.

### **Pierre Raymond**

Clerc du diocès de Nîmes, licencié en médecine. En 1371, le cardinal Jean de Blauzac s'intéresse à lui et le pape Grégoire XI le recommanda à Nicolas de Canterbury pour la maîtrise en la faculté de médecine d'Avignon.

### **Pierre de Solo**

Pierre de Solo (alias de Arelate). Sans doute le même que le chirurgien Pierre d'Arles, que Guy de Chauliac, dans l'introduction à sa *Grande Chirurgie*, dit avoir connu à Avignon. Il meurt avant 1352. Sa femme, Marguerite Massane, dont il a un fils nommé André, vit encore, en 1367, à Avignon, où elle possède plusieurs maisons. En 1327, son fils Pierre obtient un canonicat de Saint-Agricol d'Avignon.

### **Pierre de Vallo**

Médecin d'Avignon, mort avant 1360.

### **Pons de Lunel**

Clerc du diocèse de Maguelonne. En 1315, l'Université de médecine de Montpellier lui intente un procès, parce qu'il prétend exercer la médecine à Montpellier, alors qu'il a été reçu docteur à Avignon et non à Montpellier, d'où il a été renvoyé à cause de sa naissance illégitime. En 1330, le pape Jean XXII lui accorde les dispenses nécessaires. Toutefois le procès dure « jusques en l'an 1338 et davantaige ».

### **Raymond Charron**

Barbier à Avignon vers 1410.

### **Raynaud Bernardi**

Barbier originaire du diocèse d'Autun et établi à Avignon vers 1388.

### **Raynaud Odeti**

Barbier originaire d'Orange et établi à Avignon vers 1393.

### **Raynaud de Provins**

Barbier à Avignon dans la seconde moitié du XIVe siècle.

### **Raoulet Destencieri (Destercii)**

Barbier à Avignon vers 1354-1375.

### **Richard Deposbylz**

Médecin à Avignon en 1374.

### **Richard de Lingres**

Barbier à Avignon vers 1369.

### **Richard Negre (Nigri)**

Barbier à Avignon, il vit à la Pollasserie et meurt avant 1410.

### **Robert de Eduo, alias Sapientis**

Originaire d'Autun, il exerce comme barbier à Avignon vers 1367. Il meurt avant 1390.

### **Robert de Othini**

Barbier à Avignon, où il demeure en-dessous de Sainte-Catherine, vers 1363.

### **Robert Mascanli**

Barbier d'Avignon vers 1380-1387, il habite près de Sainte-Claire.

### **Salomon Davin de Rodez**

Traducteur d'ouvrages astronomiques et astrologiques vers la fin du XIVe siècle ou au début du XVe siècle ; de ses fréquentes corrections concernant des termes de médecine, on peut conclure qu'il était médecin. Il est possible qu'il s'agisse du physicien Salomon de Rodesio.

### **Seminccius**

*Pieroccius, Romolus, Cenamminus, Agnolus, fratres et filii olim Seminccii, barbitonsoris Argenterii*, sont cités à Avignon, 1376.

### **Étienne Puchii**

Originaire de Fuligno, il est barbier à la cour d'Avignon. En 1362, il se rendit coupable de divers crimes, notamment d'homicide sur son *famulus*, le barbier Nicolas de Milan. Il est condamné par contumace et ses biens sont vendus à l'encan.

### **Thomas**

Barbier d'Avignon, il est porté sur les listes des confrères de la Major en 1393.

### **Thoros Bonnifas Nascin**

Physicien juif d'Avignon vers 1376. Il vit surtout de prêts sur gages.

### **Thoros de Cavaillon (ou Thoros Mossé)**

Auteur d'une pharmacopée, rédigée tantôt en hébreu, tantôt en latin. On a voulu l'identifier avec Toros de Cavaillon qui était, en 1391 l'un des trois bailons directeurs de la communauté juive d'Avignon et vivait encore, en 1436 ; la veuve de celui-ci fait son testament en 1440.

### **Valentin Cole (de Colla)**

Originaire de Foligno, il est barbier à Avignon à partir de 1392. Il fait son testament en 1404 et vit encore en 1410.

### **Velho Barberii**

Barbier d'Avignon qui avait été au service du cardinal Arnaud de Pellegrue, mort en 1331. Il est question de lui, en 1338, dans une reconnaissance pour une terre sise à Védène (Vaucluse).

### **Vincent**

Barbier à Avignon, cité au cours du procès de béatification de Pierre de Luxembourg en 1390.

### **Vinellas Nasci**

Chirurgien juif d'Avignon vers 1400.

### **Vital**

Juif qui, à Avignon, traita pour un ulcère de la jambe le cardinal Pierre de Luxembourg en 1386.

### **Vital de Béziers (de Biterris)**

Médecin juif à Avignon, de 1373 à 1420, bailon de la communauté des Juifs. Il était le père d'Abraham Vitalis de Milhano.

**Vital de Marseille**

Physicien juif d'Avignon vers 1377-1394.

**Vital de Millau**

Originaire de Millau. Physicien juif d'Avignon vers 1366-1376. Abraham Vitalis de Milhano n'était pas son fils, mais celui de Vital de Béziers.

**Vital Mossé de Stella**

Chirurgien juif d'Avignon en 1373.

**Vital de Rocha**

Médecin juif à Avignon vers 1373.

**Vital de Vesos**

Chirurgien juif d'Avignon en 1391.

## ANNEXE N° 7 : TABLEAU DE DONNEES SUR LES PRATICIENS DE LA VILLE D'AVIGNON

Tableau réalisé à partir des notices des médecins de la ville d'Avignon (Annexe n°7), et utilisé comme outil de travail dans le cadre du chapitre 6.

N°	Nom du praticien	Profession	Origine	Dates d'exercice	Rue	Famille	Rentes	Infos supp.
<b>Barbiers</b>								
1	André de Madore	Barbier	Parme	1347-1375				
2	Angnolino di Fabego	Barbier		Milieu XIVE				
3	Antoine Aventure	Barbier		Mort avant 1389	Bourg des Milliasses ou Bourg -Neuf			
4	Antoine Flausto	Barbier		1370			Reçoit 8 sous de l'aumône de la Major en tant que confrère pauvre	Loue une écurie en 1370
5	Antoine Francheschi	Barbier		1378				Sur les registres de la confrérie de la Major
6	Antoine de Taquela	Barbier		1382	Habite entre les portails Boquier et l'Évêque			
7	Antoine de Vercellis	Barbier		1373-1389	Devant le pilori de Saint-Pierre	En 1389, sa veuve Catherine fonde un anniversaire à l'église Saint-Pierre		
8	Antonietto Negro	Barbier		1367				Sur les registres de l'A de la M
9	Arnaud Bernardi	Barbier		1395				
10	Aubry Jacometi	Barbier	Diocèse de Toul	1386-1408	Maison dans la livrée de Bar ou Pétramale	Marié en 1386 à Aloysita, fille de feu Jacques Revelli de Tarascon puis à Stephaneta		
11	Augustin Ampioteti	Barbier		1365				Sur registres A de la M
12	Augustin d'Arpino	Barbier	Italie	1364				

13	Augustin de Florentia	Barbier	Florence	1375	Rue Saint Antoine			
14	Augustin Gocii (de Ghoccio)	Barbier	Ora	1368-1371				Registres A de la M
15	Augustin de Orto	Barbier	De Perimonio	1361				
16	Bartholomeus Spinelli	Barbier	Florence	Milieu XIVe siècle				Courrier du pape et registres A de la M
17	Béranger	Barbier		1387-1390		Son épouse Marguerite est guérie de la fièvre grâce à Pierre de Luxembourg		Courrier du pape
18	Bertrand Ministralis	Barbier		1375-1380 (†1388)	Rue Verrerie Antique	Marié à Jeanne Alhaud		Confrérie de l'A de la M
19	Bertucio de Rimeno	Barbier		Milieu du XIVe				
20	Éliot	Barbier		1364			15 d. par tonsure	Privilège de tonsurer les clercs condamnés au pilori
21	Étienne Carrerie	Barbier		1352				
22	Étienne Hulot	Barbier		1410				
23	François Garnerii	Barbier		1361	Hors le portail Magnanen			
24	François Verii	Barbier		1363				
25	Gérard de Vita	Barbier		1363-1377	Rue des infirmières			
26	Gilles de Beuna	Barbier		1366				Censitaire de Sainte-Catherine
27	Giraud de Vinhayreno	Barbier		1397				
28	Gobin de Montecorneto	Barbier		1377-1390	Rue de l'Épicerie (rue des Marchands)	Sa veuve entre comme oblate à l'hôpital du Pont		
29	Guillaume Amalrici	Barbier		1363-1368				
30	Guillaume Anquithli	Barbier		1360	Paroisse Saint-Agricol, derrière la Petite Fusterie			
31	Gauillaume Malciere	Barbier	Brabant	Milieu XIVe				Confrérie de l'A de la M
32	Guillaume Radulphi	Barbier		1362	Paroisse Saint-Agricol, rue Corretterie des Chevaux ou Philonarde			
33	Guillaume Ragurelli	Barbier		1357				
34	Henri de Magontia	Barbier		1389-1390	Près des Augustins			En 1389, il pansa un homme qui avait été blessé dans une rixe avec un Allemand ; il était âgé de 30 ans, en 1390

35	Imbert Blanchi	Barbier	Diocèse de Lyon	1389			
36	Jean Aurientis	Barbier	Lugduno	1393-1432			Barbier des Cordeliers d'Avignon ; Teste le 7 mai 1445
37	Jean Belflori	Barbier		1393			Confrérie de Major
38	Jean Béranger	Barbier		1385			
39	Jean Berto	Barbier	Diocèse de Vannes	1395			
40	Jean Bricon	Barbier		1410			
41	Jean Cancala	Barbier		1385			
42	Jean Dupley	Barbier		1393			Confrérie de la Major
43	Jean Guillermi	Barbier		1366	Rue Bouquerie, à côté de Saint-Didier		
44	Jean de La Porta	Barbier		Milieu XIVE			Aumône de la Major
45	Jean de Lastella	Barbier		Milieu du XIVE			Confrère de la Major
46	Jean Le Breton	Barbier		1410			
47	Jean Perilete	Barbier		1396			
48	Jean Perini	Barbier		Milieu XIVE			Aumône Major
49	Jean Tegraudi	Barbier		1376			Au service du chevalier Jean de Malestroit
50	Jean de Trincala	Barbier	Diocèse de Saint-Malo	1380			
51	Jeannin Guielmuccio de	Barbier		Milieu du XIVE			Aumône Major
52	Julien de Darney	Barbier		1390			
53	Julien Ricii	Barbier		1387			
54	Liort	Barbier		1363			
55	Louis de Predulli	Barbier		1380			Aumône Major
56	Minaldus Datringi	Barbier		1367-1377			Aumône Major
57	Minaldus Tornesio de	Barbier		1390			"pauper et antiquus", abandonna sa maison à l'aumône de la Major, à charge pour celle-ci de le loger, nourrir et entretenir, sa vie durant et de lui donner 18 sous par mois, 1390. Il mourut en 1406
58	Nicolas Johan	Barbier		1366-1396	Portail des Infirmières		

59	Nicolas de Mediolano (de Milan)	Barbier		1362				Valet de Stephanus Puchii, barbier de la cour d'Avignon, qui l'assassina
60	Perret Ardichuore	Barbier		1375-1394				Aumône de la Major
61	Perrin Chassaudi	Barbier		1360				
62	Philippe Rayraudi	Barbier		1379				
63	Pierre	Barbier		1388				Admis à l'hôpital de la Major
64	Pierre Bernardi	Barbier		1365				
65	Pierre Burgesi	Barbier		1362				
66	Pierre Chardelieri	Barbier		1371				
67	Pierre Galhardi	Barbier	Diocèse de Condom	1388				
68	Pierre Joly	Barbier		1390-1433	Rue Caloterie			
69	Pierre de la Haie	Barbier		1410				
70	Raymond Charron	Barbier		1410				
71	Raymond Bernardi	Barbier	Diocèse d'Autun	1388				
72	Raynaud Odeti	Barbier	Orange	1393				
73	Raynaud de Provins	Barbier		Milieu XIVe				Aumône de la Major
74	Raoulet Destencieri	Barbier		1354-1375				Aumône de la Major
75	Richard de Lingres	Barbier		1369				Aumône de la Major
76	Robert de Eduo (alias Sapientis)	Barbier	Autun	1367				Mort avant 1390
77	Robert de Othini	Barbier		1363	En dessous de Sainte-Catherine			
78	Robert Mascanli	Barbier		1380-1387	Près de Sainte-Claire			
79	Seminccius	Barbier		1376				
80	Étienne de Puccio	Barbier	Foligno	1362				Barbier de la cour d'Avignon. En 1362, il se rendit coupable de divers crimes, notamment d'homicide sur son famulus, le barbier Nicolas de Milan. Il fut condamné par contumace et ses biens furent vendus à l'encan
81	Thomas	Barbier		1393				Liste confrères de la Major
82	Valentin Cole (de Colla)	Barbier	Foligno	1392				Testament en 1404, vit encore en 1410

83	Vincent	Barbier		1390				Cité au cours du procès de béatification de Pierre de Luxembourg
<b>Médecins</b>								
1	Antoine de Châteauneuf	Médecin		1376				
2	Bernard Guilaberti	Médecin		1363	Rue de la Verrerie			
3	Bonachinus Ambroni de Cesena	Médecin	Cesena	1373				Obtient de Grégoire XI la châtellenie du port de cette ville, confrérie de l'aumône de la Major d'Avignon
4	Durand Andreas	Médecin	Clerc du diocèse de Rodez	1360-1375				Chapelain à Carpentras, chanoine et prévôt d'Apt, chanoine de Narbonne
5	Étienne Dega (Ghatta)	Médecin	Milan	1356-1374				En 1374, médecin du couvent Sainte-Catherine ; il fut aussi confrère de la Major
6	François de Châteauneuf	Médecin		1358-1383	Dans la paroisse de Saint-Didier, <i>in Magna Carreria</i> , auj. rue Bancasse			En 1365, il figure comme témoin, avec le titre de licencié en médecine, au testament de Bernard Rascas ; syndic de la ville en 1366 et 1369 (Bibliothèque d'Avignon, ms. 2467, f. 59 et Archives d'Avignon, CC. comptes), il fut, en 1367, procureur, syndic et économiste du monastère Sainte-Claire (Archives d'Avignon, boîte 23, pièce 28). Il avait, en 1374, le titre de comte palatin (chap. Saint-Agricol 4). En 1375, il vendit un hôtel à Robinus de Singallo, barbier d'Urbain V (Janus, 1909, XIV, p. 432).
7	Gaspar de Mediolano (Milan)	Médecin		1363	Rue Bancasse			
8	Gérard de Medicilla	Médecin		Milieu XIVe				Confrère de la Major, médecin des Augustins de la ville
9	Guillaume Revordelli	Médecin		1373	Paroisse Saint-Symphorien	À Montpellier, 1378 ; il était alors marié et sa femme s'appelait Agnès		



10	Jean de Codebonibus de Vigueria	Médecin		1395			
11	Jean Danson	Médecin		1390			Médecin de l'évêque d'Amiens qu'il accompagna, vers 1390, à la cour d'Avignon. Il eut ainsi l'occasion de donner ses soins au fils d'un marchand avignonnais, comme il fut dit au procès de béatification du cardinal Pierre de Luxembourg
12	Jean de Granville	Médecin	Avignon				De 1380 à 1417, médecin à Marseille, où il dépose, en 1413, à la cour épiscopale, en faveur d'un individu, accusé par sa femme d'impuissance
13	Jean de Grangia	Médecin/chirurgien		1399			Meurt avant 1445
14	Jean de la Grave	Médecin		1410			
15	Jean di Melano (Milan)	Médecin		Milieu XIVE			Aumône de la Major
16	Jean Navarri	Médecin		Milieu XIVE			Physicien de Montpellier sur les registres de l'aumône de la Major d'Avignon
17	Jean de Nîmes	Médecin		1390			Médecin de l'évêque d'Amiens, appelé, vers 1390, au chevet du fils d'un marchand d'Avignon
18	Jean de Viqueria	Médecin		1391	Rue Curaterie ou Bonnetterie		
19	Nicolas	Médecin		1376			Médecin des pauvres d'Avignon, stipendié par le pape
20	Paul de Vetulis	Médecin	Viterbe	1331	Rue de la Poissonnerie, paroisse Saint Agricole	De ses deux fils, l'un, Jean, mourut avant lui, laissant un fils nommé Guillaume ; l'autre, Nicolas, dit aussi Antoine, devint chanoine de Metz, échangea ce canonicat contre la chapellenie de Saint-Etienne d'Ussingen, localité aujourd'hui disparue de la Moselle et fut plus tard évêque de Viterbe	Meurt en 1361
21	Pierre de Cathebia	Médecin		1352	Rue de la Poissonnerie		

22	Pierre Raymundi	Médecin	Clerc du diocèse de Nîmes	1371				Clerc du diocèse de Nîmes, licencié en médecine. En 1371, le cardinal Jean de Blauzac s'intéressait à lui et le pape Grégoire XI le recommanda à Nicolaus de Cantuariis pour la maîtrise en la faculté de médecine d'Avignon
23	Pierre de Vallo	Médecin		1360 †				
24	Richard Deposbylz	Médecin		1374				
<b>Chirurgiens</b>								
1	Bernard Bernerii	Chirurgien	Montpellier	1394				
2	Bernard Berotierii	Chirurgien		1391	Rue Peyrolierie, à côté de la livrée Saint-Martial			Mort avant le 14 octobre 1391
3	François Placentia	Chirurgien		1363				
4	Gaspar	Chirurgien		1357				
5	Guillaume Petiti	Chirurgien		1364-1390				
6	Hugonin	Chirurgien		1403-1410				Assistait au siège du palais de Benoît XIII, 1403 ; il avait sous ses ordres trois aides-barbiers. Il vivait encore à Avignon, 1410
7	Hugonin de Goys	Chirurgien-barbier		1410				Chargé de soigner les troupes à la solde des Avignonnais, lors du siège du palais des papes, 1410
8	Jean Cathalan	Chirurgien		1365-1376	Livrée du cardinal d'Espagne			Chirurgien des hôpitaux d'Avignon
9	Pierre Feneti	Chirurgien	Diocèse de Lyon	1369				
10	Pierre de Murescello	Chirurgien		1357				
11	Pierre d'Orliaco	Chirurgien		Milieu du XIVe				Chirurgien que Guy de Chauliac connut à Avignon, vers le milieu du XIVe siècle, et qui guérissait la rompure didymale (hernie), par le cautère potentiel
<b>Médecins Juifs</b>								
1	Aaron de Mayranicis	Médecin	Meyrargues (Bouches du Rhône)	1374				Physicien d'Orange, il achète des vignes à Caderousse, 1364 ; En 1374, établi comme chirurgien à Avignon, il prête serment au

								pape avec la communauté des Juifs
2	Abraham Bellant de Caylario	Médecin	Caylar (Hérault)	1376			Lui et sa femme Astruge se livraient à l'usure	En 1426, bailon de la communauté des Juifs.
3	Abraham de Carcassonne	Médecin		1374-1402	Portail de l'Épicerie (1377)			Médecin des Cordeliers d'Avignon, 1374 ; il acheta l'usufruit d'une boutique dans la Juiverie, 1376
4	Abraham Manuel	Médecin		1376-1404				Il vivait de prêts sur gages, en même temps que de l'exercice de la médecine
5	Abraham Vitalis de Milhano	Médecin	Millau	1376-1417			Il succède à son père Vital de Béziers	En 1387, il vendit à un de ses coreligionnaires sa place à l'école des Juifs ; il devint conseiller de la communauté juive, 1417
6	Boniac Asser	Médecin		1410				Médecin juif qui donna ses soins aux blessés des troupes avignonaises, pendant le siège du palais pontifical, 1410
7	Boniac de Beaucaire	Médecin		1397				
8	Bonjudas Nathan	Médecin	Avignon					Il traduisit en hébreu un ouvrage de philosophie et divers ouvrages de médecine : le Livre de l'oreiller, extrait du livre arabe d'Ibn Wafid (1352), le De vinis d'Arnaud de Villeneuve (1358), un livre sur les simples d'Abou Salt Omayya ; il a laissé aussi une compilation sur la médecine pratique, d'après les médecins les plus récents, où est mentionné un autre de ses livres, Specifica et le Mystère des mystères, composé en Espagne et contenant des ordonnances pour les diverses maladies
9	Crescas Caslari	Caylar (Hérault)		1353-1358			Fils de Joseph Hallévi, médecin juif d'Avignon	
10	Crescent de Saint-Paul	Médecin	Montpellier	S'établit à Avignon en 1358				
11	David Vital	Médecin	Marseille	S'établit à Avignon fin XIVE				

12	Dieulosal de Stella	Médecin		† 1397				Emporté par la peste
13	Isaac Tauroci	Médecin	Carpentras	1377				Médecin à Carpentras, procureur et auditeur des comtes de la communauté des Juifs, 1367. Vers 1377, à Avignon, écrivit un traité de la peste sous le titre de Source de vie et dont on connaît un traité sur la torsion de la face
14	Jacob	Médecin		1387-1390				
15	Moïse de Cavallone	Médecin	Cavaillon	1392-1401				
16	Monet	Médecin					Son père, qui était mort avant le 12 janvier 1373, se nommait Salves Belau de Stella	
17	Nathan Creyssentii	Médecin		1377-1394				Usurier
18	Salomon Davin de Rodez	Médecin	Rodez	Fin du XIVe				Traducteur d'ouvrages astronomiques et astrologiques vers la fin du XIVe
19	Thoros Bonnifas Nascin	Médecin		1376				Vit surtout de prêts sur gages
20	Vital de Béziers	Médecin	Béziers	1373-1420			Père d'Abraham Vitalis de Milhano	Bailon de la communauté des Juifs
21	Vital de Marseille	Médecin	Marseille	1377-1394				
22	Vital de Milhano	Médecin	Millau	1366-1376				
23	Vital de Rocha	Médecin		1373				
<b>Chirurgiens Juifs</b>								
1	Bellant de Stella	Chirurgien		1377				Préteur sur gages
2	David Daynand	Chirurgien		1358				
3	Jospeh Astruc de Gignac	Chirurgien		1372-1381				Donne ses soins à l'un des frères de l'hôpital Saint-Bénézet d'Avignon, atteint de la "bossa" ou bubon pesteux, 1372 ; Il prêta serment au pape, vers 1373-1374
4	Joseph de Guilhaco	Chirurgien		1358				Prête serment au pape
5	Vinellas Nasci	Chirurgien		1400				
6	Vital	Chirurgien		1386				Traita pour un ulcère de la jambe le cardinal Pierre de Luxembourg, 1386
7	Vital Mossé de Stella	Chirurgien		1373				
8	Vital de Vesos	Chirurgien		1391				



## BIBLIOGRAPHIE

### I- État des sources manuscrites

#### **Archivio Apostolico Vaticano (AAV)**

##### ***Collections de mélanges (AAV, Collect.-Misc.)***

AAV, *Collect.-Misc.* 364.

AAV, *Collect.-Misc.* 365.

AAV, *Collect.-Misc.* 368.

AAV, *Collect.-Misc.* 371.

AAV, *Collect.-Misc.* 456.

##### ***Registres vaticans (AAV, Reg. Vat.)***

AAV, *Reg. Vat.* 184.

##### ***Registres des suppliques (AAV, Reg. Suppl.)***

AAV, *Reg. Suppl.* 28.

AAV, *Reg. Suppl.* 78.

AAV, *Reg. Suppl.* 79.

AAV, *Reg. Suppl.* 80.

#### ***Camera Apostolica***

##### ***Collectories (AAV, Cam. ap., Collec.)***

AAV, *Cam. ap., Collec.*, 349.

AAV, *Cam. ap., Collec.*, 359.

AAV, *Cam. ap., Collec.*, 360.

AAV, *Cam. ap. Collec.*, 459.

##### ***Recettes et dépenses (AAV, Cam. ap. Introitus et extitus)***

AAV, *Cam. ap., Introitus et Exitus*, 10.  
AAV, *Cam. ap., Introitus et Exitus*, 16.  
AAV, *Cam. ap., Introitus et Exitus*, 24.  
AAV, *Cam. ap., Introitus et Exitus*, 33.  
AAV, *Cam. ap., Introitus et Exitus*, 53.  
AAV, *Cam. ap., Introitus et Exitus*, 111.  
AAV, *Cam. ap., Introitus et Exitus*, 143.  
AAV, *Cam. ap., Introitus et Exitus*, 146.  
AAV, *Cam. ap., Introitus et Exitus*, 149.  
AAV, *Cam. ap., Introitus et Exitus*, 160.  
AAV, *Cam. ap., Introitus et Exitus*, 179.  
AAV, *Cam. ap., Introitus et Exitus*, 185.  
AAV, *Cam. ap., Introitus et Exitus*, 192.  
AAV, *Cam. ap., Introitus et Exitus*, 209.  
AAV, *Cam. ap., Introitus et Exitus*, 210.  
AAV, *Cam. ap., Introitus et Exitus*, 216.  
AAV, *Cam. ap., Introitus et Exitus*, 247.  
AAV, *Cam. ap., Introitus et Exitus*, 250.  
AAV, *Cam. ap., Introitus et Exitus*, 260.  
AAV, *Cam. ap., Introitus et Exitus*, 261.  
AAV, *Cam. ap., Introitus et Exitus*, 263.  
AAV, *Cam. ap., Introitus et Exitus*, 265.  
AAV, *Cam. ap., Introitus et Exitus*, 267.  
AAV, *Cam. ap., Introitus et Exitus*, 275.  
AAV, *Cam. ap., Introitus et Exitus*, 278.  
AAV, *Cam. ap., Introitus et Exitus*, 293.

AAV, *Cam. ap., Introitus et Exitus*, 318.

AAV, *Cam. ap., Introitus et Exitus*, 331.

AAV, *Cam. ap., Introitus et Exitus*, 352.

AAV, *Cam. ap., Introitus et Exitus*, 353.

AAV, *Cam. ap., Introitus et Exitus*, 354.

AAV, *Cam. ap., Introitus et Exitus*, 359.

AAV, *Cam. ap., Introitus et Exitus*, 360.

AAV, *Cam. ap., Introitus et Exitus*, 362.

AAV, *Cam. ap., Introitus et Exitus*, 365.

AAV, *Cam. ap., Introitus. et Exitus.* 366.

AAV, *Cam. ap., Introitus et Exitus*, 367.

AAV, *Cam. ap., Introitus et Exitus*, 369.

AAV, *Cam. ap., Introitus et Exitus*, 370.

AAV, *Cam. ap., Introitus et Exitus*, 371.

AAV, *Cam. ap., Introitus et Exitus*, 372.

AAV, *Cam. ap., Introitus et Exitus*, 374.

AAV, *Cam. ap., Introitus et Exitus*, 375.

***Registres avignonnais (AAV, Reg. Av.)***

AAV, *Reg. Aven.*, 226.

AAV, *Reg. Aven.*, 245.

AAV, *Reg. Aven.*, 253.

AAV, *Reg. Aven.*, 256

AAV, *Reg. Aven.*, 258.

AAV, *Reg. Aven.*, 263

AAV, *Reg. Aven.*, 266.

AAV, *Reg. Aven.*, 269.



AAV, *Reg. Aven.*, 271.

AAV, *Reg. Aven.*, 273.

### **Archives départementales du Vaucluse (ADV)**

ADV, D. 204.

ADV, H. Cordeliers, 14.

ADV, H. Cordelier, 29.

ADV, H. Sainte-Catherine, 5.

ADV, H. Sainte-Catherine, 47.

ADV, H. Sainte-Catherine, 50.

ADV, H. Sainte-Catherine, 52.

ADV, H. Sainte-Catherine, 54.

ADV, H. Sainte-Catherine, 56.

ADV, H. Célestins de Gentilly, 6.

ADV, H. Célestins de Gentilly, C.

ADV, H. Dominicains, 5.

ADV, Saint-Didier, 47.

ADV, Hôpital, reg. 1701.

ADV, G. 9.

ADV, G. 11.

ADV, G. 117.

ADV, G. chap. métrop., minutes de G. de Campis.

ADV, Papiers de la famille de Sade, E, 158.

ADV, Archives hospitalières d'Avignon, hôpital Sainte-Marthe, B276.

ADV, Archives hospitalières d'Avignon, reg. 1701.

## **Médiathèque Ceccano d'Avignon**

Ms. 2465, 1, en particulier f°37 : *Cédule de la mort du pape Clément VII.*

Ms. 5675 : *Traité de la peste de Jean de Tournemire (1382), Raymond Chalmel, de Viviers médecin et chapelain du cardinal Anglic Grimoard (1382), de Martin de Berris, professeur de Bologne, et de Jen de Jaume.*

Ms. 5676 : *Inventaires des manuscrits médicaux de diverses bibliothèques, inventaires d'incunables médicaux et d'éditions du XVIe siècle.*

Ms. 5679-5680 : *Dictionnaire alphabétique des Médecins du Moyen Âge dont les œuvres ont été imprimées.*

Ms. 5681 : *les maîtres de la Faculté de médecine de Montpellier au Moyen Âge.*

Ms. 5682 : *Jean de Tournemire (1329-1396), tirage à part d'une étude du Dr Pansier parue dans les Mémoires de l'Académie de Vaucluse en 1904, nombreuses corrections et additions manuscrites.*

Ms. 5683-5691 : *Pierre Pansier, Mémoires et copies de textes pour servir à l'histoire de la médecine et de la chirurgie d'Avignon.*

Ms. 5684 : *Les médecins et chirurgiens d'Avignon au XIVe siècle et XVe siècles.*

## II- État des sources imprimées et des sources manuscrites éditées

### Imprimés antérieurs à 1800

DESMOLETS P., *Continuation des Mémoires de littérature et d'histoire*, t. VIII, partie I, Paris, 1729.

DUCHESNE F., *Histoire de tous les cardinaux françois de naissance*, II, Paris, 1600-1666.

FANTONI CASTRUCCI S., *Istoria della città d'Avignone*, I, Venise, 1678.

MARINI L.G., *Degli architri pontifici*, I, Rome, 1784.

PETRARQUE, *Invectives*, texte traduit, présenté et annoté par R. LENOIR, Grenoble, 2003.

RAYNALDUS, *Annales Eccles.*, éd. Mansi., Vol. VI, 1750.

### Éditions de manuscrits

J. MICHON, *Documents inédits sur la Grande peste de 1348*, Paris, 1860.

LAVAL V., *Le cartulaire de l'université d'Avignon, 1303-1791*, Avignon, 1884.

*Cartulaire de l'Université de Montpellier*, t. I (1181-1400), Montpellier, 1890

DENIFLE H., *Chartularium universitatis parisiensis*, t. II, Paris, 1891.

*Regestum Clementis V*, éd. par les moines bénédictins, vol. d'appendice, Rome, 1892.

NICAISE E. (trad.), *Chirurgie de maître Henri de Mondeville, chirurgien de Philippe le Bel, roi de France, composée de 1306 à 1320*, Paris, 1893.

DENIFLE H., *Chartularium universitatis parisiensis*, t. III, Paris, 1894.

JEHAN LE BEL, *Les Vrayes Chroniques*, P. FREDERICQ (éd.), *Corpus documentorum inquisitionis haereticæ pravitas neerlandicæ*, t. 2, Gand, 1896.

*Actes anciens et documents concernant le bienheureux Urbain V, pape, sa famille, sa personne, son pontificat, ses miracles et son culte*, t. I, J. H. ALBANES (rec.) et U. CHEVALIER (publ.), Paris, 1897, p. 216.

LUX C., *Constitutionum apostolicarum de generali beneficiorum reservatione ab anno 1265 usque ad annum 1378 emiasarum collectio et interpretatio*, Breslau, 1904.

SCHÄFER K. H., *Die Ausgaben der apostolischen Kammer unter Johann XXII. Nebst den Jahresbilanzen von 1316-1375*, Paderborn, 1911.

*Cartulaire de l'Université de Montpellier*, ; t. II (inventaires des Archives anciennes de la Faculté de médecine), 1912.

BALUZE É., *Vitae paparum avenionensium*, G. MOLLAT (éd.), Paris, 4 vols, 1914-1922.

SCHÄFER K. H., *Die Ausgaben der apostolischen Kammer unter Benedikt XII, Klemens VI, und Innocenz VI, (1335-1362)*, Paderborn, 1914.

SCHÄFER K. H., *Die Ausgaben Der apostolischen Kammer unter den päpsten Urban V und Gregor XI, (1362-1378)*, Paderborn, 1937.

WILLIMAN D., *Bibliothèques ecclésiastiques au temps de la papauté d'Avignon*, t. I, *Inventaires de bibliothèques et mentions de livres dans les Archives du Vatican (1287-1420). Répertoire*, Paris, 1980.

WILLIMAN, J. MONFRIN et M.-H. JULLIEN DE POMMEROL, *Bibliothèques ecclésiastiques au temps de la papauté d'Avignon : Inventaires de prélats et de clercs français*, Paris, 1980.

WILLIMAN D., *Bibliothèques ecclésiastiques au temps de la papauté d'Avignon*, t. II, *Inventaires de prélats et de clercs non français*, Paris, 1980.

Christine de Pizan, *Le livre de l'Advision Cristine*, C. RENO et L. DULAC (éd.), Paris, 2001.

### Éditions de traités manuscrits

Raymond Chalmel, « De peste libri tres opera Jacobi Dalechampii,... : in lucem aediti », *Gallica*.

Gilles de Corbeil, *Liber de virtutibus et laudibus compositorum medicaminum*, M. AUSECACHE (éd. et comm.), Florence, 2017.

Jean Jaume, *Traité de la peste composé en 1376*, A. BARBOT (éd.), Montpellier, 1923.

Jean Jaume, E. WICKERSHEIMER (éd.), « Johannes Jacobis Steintraktat (Ende des 14. Jahrhunderts) », *Archiv für Geschichte der Medizin*, 3-1, 1909, p. 41-62.

Jean de Parme, *Practica de Johannes de Parma : un tratado farmacológico en sus versiones hebreas y catalana*, FERRE, Lola (éd.), Universidad de Granada, 2002.

Jean de Tournemire, *Super nono almansoris cum textu raris*, Cambridge (Mass.), 1990.

Guy de Chauliac, *Inventarium sive Chirurgia Magna*, M. MCVAUGH (éd.), Leyde-New York-Cologne, 2 vol., 1997.

SCHÖPPLER, Hermann, « Pestschriften der freien Reichsstadt Regensburg », *Archiv für Geschichte der Medizin*, 1-5, 1908, p. 362-373.

SCHÄFER K.H., « Neue Beiträge zur Geschichte der Medizin im 14. Jahrhundert: II. Eine römische Chirurgen-Rechnung vom Jahre 1369 », *Sudhoffs Archiv für Geschichte der Medizin und der Naturwissenschaften*, 31, 1938, p. 76-80.

SUDHOFF K., « Pestschriften aus den ersten 150 Jahren nach der Epidemie des „schwarzen Todes“ 1348 », *Archiv für Geschichte der Medizin*, vol. 17, 5/6, 1925, p. 241-291.

SUDHOFF K., « Pestschriften aus den ersten 150 Jahren nach der Epidemie des „schwarzen Todes“ 1348. XVII. Weitere Pesttraktate aus Italien bis zum Ende des 15. Jahrhunderts », *Archiv für Geschichte der Medizin*, vol. 16, 3/6, 1925, p. 77-188.

SUDHOFF K., « Pestschriften aus den ersten 150 Jahren nach der Epidemie des „schwarzen Todes“ 1348. XVIII. Pestschriften aus Frankreich, Spanien und England », *Archiv für Geschichte der Medizin*, vol. 17, 1/3, 1925, p. 12-139.

SUDHOFF K., « Pestschriften aus den ersten 150 Jahren nach der Epidemie des „schwarzen Todes“ 1348. XVI. Pesttraktate aus Südwestdeutschland und der Schweiz », *Archiv für Geschichte der Medizin*, vol. 16, 1/2, 1924, p. 1-69.

SUDHOFF K., « Pestschriften aus den ersten 150 Jahren nach der Epidemie des „schwarzen Todes“ 1348. XIV. Pesttraktate aus Süddeutschland in der 2. Hälfte des 15. Jahrhunderts », *Archiv für Geschichte der Medizin*, vol. 14, 3/4, 1923, p. 79-105.

SUDHOFF K., « Pestschriften aus den ersten 150 Jahren nach der Epidemie des „schwarzen Todes“ 1348. XV. Pesttraktate aus dem östlichen Süddeutschland, Böhmen und Österreich in der 2. Hälfte des 15. Jahrhunderts », *Archiv für Geschichte der Medizin*, vol. 14, 5/6, 1923, p. 129-168.

SUDHOFF K., « Pestschriften aus den ersten 150 Jahren nach der Epidemie des „schwarzen Todes“ 1348. XIII. Ausarbeitungen über die Pest nach der Mitte des 15. Jahrhunderts aus Nieder- und Mitteldeutschland », *Archiv für Geschichte der Medizin*, vol. 14, 1/2, 1922, p. 1-25.

SUDHOFF K., « Pestschriften aus den ersten 150 Jahren nach der Epidemie des „schwarzen Todes“ 1348. XII. Ausarbeitungen über die Pest vor der Mitte des 15. Jahrhunderts, entstanden im niederen Deutschland. (Fortsetzung) », *Archiv für Geschichte der Medizin*, vol. 11, 3/4, 1919, p. 121-176.

SUDHOFF K., « Pestschriften aus den ersten 150 Jahren nach der Epidemie des „schwarzen Todes“ 1348. XI. Ausarbeitungen über die Pest vor der Mitte des 15. Jahrhunderts entstanden im niederen Deutschland », *Archiv für Geschichte der Medizin*, vol. 11, 1/2, 1918, p. 44-92.

SUDHOFF K., « Pestschriften aus den ersten 150 Jahren nach der Epidemie des „schwarzen Todes“ 1348 », *Archiv für Geschichte der Medizin*, vol. 9, 3, 1916, p. 117-167.

SUDHOFF K., « Pestschriften aus den ersten 150 Jahren nach der Epidemie des „schwarzen Todes“ 1348. IX. Pesttraktate aus Böhmen, Schlesien und Nachbarbezirken bis zur Mitte des 15. Jahrhunderts », *Archiv für Geschichte der Medizin*, vol. 9, 1/2, 1915, p. 53-78.

SUDHOFF K., « Pestschriften aus den ersten 150 Jahren nach der Epidemie des „schwarzen Todes“ 1348. VIII. Pestregimina aus dem westlichen Deutschland bis zur Mitte des 15. Jahrhunderts », *Archiv für Geschichte der Medizin*, vol. 8, 4, 1915, p. 236-289.

SUDHOFF K., « Pestschriften aus den ersten 150 Jahren nach der Epidemie des „schwarzen Todes“ 1348. VII: Pesttraktate aus dem südlichen Deutschland bis zur Mitte des 15. Jahrhunderts », *Archiv für Geschichte der Medizin*, vol. 8, 2/3, 1914, p. 175-215.

SUDHOFF K., « Pestschriften aus den ersten 150 Jahren nach der Epidemie des „schwarzen Todes“ 1348. V. Aus Italien (Fortsetzung) und Wien », *Archiv für Geschichte der Medizin*, vol. 6, 5, 1913, p. 313-379.

SUDHOFF K., « Pestschriften aus den ersten 150 Jahren nach der Epidemie des „schwarzen Todes“ 1348. VI. Prager Pesttraktate aus dem 14. und dem Anfange des 15. Jahrhunderts », *Archiv für Geschichte der Medizin*, vol. 7, 2, 1913, p. 57-114.

SUDHOFF K., « Pestschriften aus den ersten 150 Jahren nach der Epidemie des „schwarzen Todes“ 1348 », *Archiv für Geschichte der Medizin*, vol. 4, 6, 1911, p. 389-424.

SUDHOFF K., « Pestschriften aus den ersten 150 Jahren nach der Epidemie des „schwarzen Todes“ 1348. IV. Italienische des 14. Jahrhunderts », *Archiv für Geschichte der Medizin*, vol. 5, 4/5, 1911, p. 332-396.

SUDHOFF K., « Pestschriften aus den ersten 150 Jahren nach der Epidemie des „schwarzen Todes“ 1348. IV. Italienische des 14. Jahrhunderts », *Archiv für Geschichte der Medizin*, vol. 5, 4/5, 1911, p. 332-396.

SUDHOFF K., « Pestschriften aus den ersten 150 Jahren nach der Epidemie des „schwarzen Todes“ 1348. III. Aus Niederdeutschland, Frankreich und England », *Archiv für Geschichte der Medizin*, vol. 5, 1/2, 1911, p. 36-87.

SUDHOFF K., « Pestschriften aus den ersten 150 Jahren nach der Epidemie des „schwarzen Todes“ 1348 », *Archiv für Geschichte der Medizin*, vol. 4, 3, 1910, p. 191-234.

SUDHOFF K., « Epistola et regimen Alphontii Cordubensis de pestilentia », *Archiv für Geschichte der Medizin*, 3, 1909-1910, p. 223-226.

### **Éditions des lettres pontificales manuscrites**

Clément V (1305-1314) *Regestum Clementis papae V...*, O.S.B., Roma, 1885-1892, 10 vols.

Jean XXII (1316-1334), *Lettres communes analysées d'après les registres dits d'Avignon et du Vatican*, G. MOLLAT (éd.), Paris, 1904-1947, 16 vols.

Jean XXII (1316-1334), *Lettres secrètes et curiales relatives à la France*, A. COULON et S. CLEMENCET (éd.), Paris, 1900-1972, 4 vols.

Jean XXII (1316-1334), *Lettres de Jean XXII*, A.R. FAYEN (éd.), Rome-Bruxelles, 1910, (*Analecta Vaticano Belgica*, 10).

Benoit XII (1334-1342), *Lettres communes*, J.-M. VIDAL (éd.), Paris 1902-1911, 3 vols.

Benoit XII (1334-1342), *Lettres closes, patentes et curiales se rapportant à la France*, G. DAUMET (éd.), Paris, 1899-1920, 1 vol.

Benoit XII (1334-1342), *Lettres closes et patentes intéressant les pays autres que la France*, J.-M. VIDAL, Paris (éd.), 1913-1950, 2 vols.

Clément VI (1342-1352), *Lettres closes, patentes et curiales se rapportant à la France*, E. DEPRez, G. MOLLAT et J. GLENISSON (éd.), Paris, 1925-1961, 3 vols.

Clément VI (1342-1352), *Lettres closes, patentes et curiales intéressant les pays autres que la France*, E. DEPRez et G. MOLLAT (éd.), Paris, 1960-1961, 1 vol.

Clément VI (1342-1352), *Suppliques de Clément VI*, U. BERLIERE (éd.), Rome-Bruxelles, 1906, (*Analecta Vaticano Belgica*, 1).

Clément VI (1342-1352), *Lettres de Clément VI*, P. VAN ISACKER, U. BERLIERE (éd.), Rome-Bruxelles, 1914, (*Analecta Vaticano Belgica*, 6).

Innocent VI (1352-1362), *Lettres secrètes et curiales*, M.-H. LAURENT et N. GOTTERI (éd.), Paris, 1959-en cours de publication, 5 vols.

Innocent VI (1352-1362), *Suppliques d'Innocent VI (1352-1362)*, U. BERLIERE (éd.), Rome-Bruxelles, 1911 (*Analecta Vaticano Belgica*, 5).

Urbain V (1362-1370), *Lettres communes*, M.-H. LAURENT *et alii* (éd.), Paris, 1954-1989, 12 vols.

Urbain V (1362-1370), *Lettres secrètes et curiales se rapportant à la France*, P. Le CACHEUX, G. MOLLAT (éd.), Paris, 1902-1955, 1 vol.

Urbain V (1362-1370), *Suppliques de 1362 à 1365 (années I à IV)*, A.-M. HAYEZ (éd.), 1978-1989 (en ligne).

Urbain V (1362-1370), *Suppliques d'Urbain V*, A. FIERENS (éd.), Rome-Bruxelles, 1914 (*Analecta Vaticano Belgica*, 7).

Urbain V (1362-1370), *Lettres d'Urbain V*, A. FIERENS, C. TIHON (éd.), Rome-Bruxelles, 1928-1932 (*Analecta Vaticano Belgica*, 9-15).

Grégoire XI (1370-1378), *Lettres secrètes et curiales relatives à la France*, L. MIROT, H. JASSEMIN *et alii* (éd.), 1 vol, Paris, 1935-1957.

Grégoire XI (1370-1378), *Lettres secrètes et curiales intéressant les pays autres que la France*, G. MOLLAT (éd.), 1 vol. Paris, 1962-1965.

Grégoire XI (1370-1378), *Lettres communes, années I à V*, A.-M. HAYEZ (éd.), 1990-1998 (en ligne)

Clément VII (1378-1379), *Lettres de Clément VII (1378-1379)*, K. HANQUET et U. BERLIERE (éd.), Rome-Bruxelles, 1934 (*Analecta Vaticano Belgica*, 12).

Clément VII (1378-1379), *Suppliques et lettres de Clément VII (1379-1394)*, H. NELIS (éd.), Rome-Bruxelles, 1934 (*Analecta Vaticano Belgica*, 13).

K. HANQUET, *Documents relatifs au Grand Schisme, textes et analyses, t. I : Suppliques de Clément VII (1378-1379)*, 1924 (*Analecta Vaticano-Belgica*, 8).

### **Éditions de chroniques**

*Breve chronicum Flandriae*, J. DE SMET (éd.), *Recueil des chroniques de Flandres*, Bruxelles, 1856, t. III.

### III- Documentation scientifique mobilisée

#### 1) Outils de travail

DU CANGE ET AL., *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, Niort, L. Favre, 1883-1887.

WICKERSHEIMER E. (dir.), *Dictionnaire biographique des médecins en France au Moyen-âge*, 2, Genève, 1979.

JACQUART D., *Supplément au Dictionnaire d'Ernest Wickersheimer*, Genève, 1979.

#### 2) Études

À quoi servent les experts ?, *Cahiers internationaux de sociologie*, 126, 2009.

*Aux origines de l'État moderne. Le fonctionnement administratif de la papauté d'Avignon. Actes de la table ronde d'Avignon (23-24 janvier 1988)*, Rome, 1990.

ABERTH J., « The Black Death in the Diocese of Ely: The Evidence of the Bishop's Register », *Journal of Medieval History*, 21, 1995, p. 275-287.

ABERTH J., *The Black Death : A New History of the Great Mortality in Europe, 1347-1500*, Oxford, 2021.

ABERTH J., *Doctoring the Black Death. Medieval Europe's Medical Response to Plague*, Lanham MD, 2021.

ABERTH J., *The Black Death. A New History of the Great Mortality in Europe, 1347-1500*, Oxford, 2022.

ALBE E., *Autour de Jean XXII : Hugues Géraud, évêque de Cahors, l'affaire des poisons et des envoûtements*, Cahors-Toulouse, 1904.

AGRIMI J. et C. CRISCIANI, *Les « Consilia » médicaux*, Turnhout, 1993.

ALEXANDRE-BIDON, D., *Dans l'atelier de l'apothicaire. Histoire et archéologie des pots de pharmacie XIIIe-XVIe siècle*, Paris, 2013.

ANDRE-MICHEL R., *Avignon*, Paris, 1920.

ANDRETTA E., *Roma Medica. Anatomie d'un système médical au XVI<sup>e</sup> siècle*, Rome, 2011.

ANDRETTA E., « Les médecins du conclave. L'élection pontificale entre médecine et politique au début de l'époque moderne », *Chrétiens et sociétés*, 19, 2012, p. 17-38.

ANDRETTA E. et M. NICLOUD (dir.), *Être médecin à la cour (Italie, France, Espagne, XIIIe-XVIIIe siècle)*, Florence, 2013.

ANHEIM É., « Diffusion et usages de la musique polyphonique mesurée (*ars nova*) dans la France du Midi, le nord de l'Espagne et de l'Italie, 1340-1430 », *Cahiers de Fanjeaux*, 35, 2000, p. 287-323.



- ANHEIM É., « La grande chapelle de Clément VI », dans *Monument de l'histoire. Construire, reconstruire le Palais des Papes (XIV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Avignon, 2002, p. 123-129.
- ANHEIM É., *Clément VI au travail : Lire, écrire, prêcher au XIV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 2014.
- ANHEIM É., « Un atelier italien à la cour pontificale d'Avignon. Matteo Giovannetti, peintre du pape Clément VI (1342-1352) », *Annales, Histoire, Sciences sociales*, 2017, 3, p. 703-735.
- ANHEIM É. « La musique polyphonique à la cour des papes au XIV<sup>e</sup> siècle. Une sociologie historique », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre, BUCEMA* [En ligne], Hors-série, 2, 2008, consulté le 15 juin 2023.
- ANHEIM É., « L'ébranlement des sociétés européennes », *L'Histoire*, 509-510, 2023, p. 72-77.
- ASCH R. et A.M. BIRKE (éd.), *Princes, Patronage and the Nobility. The Court at the Beginning of the Modern Age*, Oxford, 1991.
- AUTISSIER A., « Le sang des flagellants », *Médiévales*, n°27, *Du bon usage de la souffrance*, P. ZOMBORY-NAGY et V. FRANDON (dir.), 1994, p. 51-58
- BARBAGLI BAGNOLI V. (éd.), *Domanda e consumi. Livelli e strutture (nei secoli XIII-XVIII)*, Florence, 1978.
- BARBOT M., *Médecins, chirurgiens et apothicaires mendois*, Mende, 1952.
- BARDINET L., « Condition civile des Juifs du Comtat Venaissin pendant le séjour des papes à Avignon. 1309-1376 », *Revue Historique*, 12-1, 1880, p. 1-47.
- BARDINET L., « Les Juifs du Comtat Venaissin au Moyen Âge : leur rôle économique et intellectuel », *Revue Historique*, 14-1, 1880, p. 1-60.
- BARON F., « Fragments de gisants avignonnais », *Revue du Louvre et des musées de France*, 2, 1978, p. 75-83.
- BARROIS D., *Jean Ier, comte d'Armagnac (1305-1373), son action et son monde*, Thèse de doctorat sous la direction de B. SCHNERB, Lille, 2004.
- BARRY J., C. JONES (éd.), *Medicine and Charity before the Welfare State*, Londres, New York, Routledge, 1991.
- BARTHELEMY L., *Les médecins à Marseille avant et pendant le Moyen Âge*, Paris, 1883.
- BATTLORI M., *Raimondo Lullo e Arnaldo da Villanova et ei loro rapporti con la filosofia e con le scienze orientali del secolo XIII*, dans *Accademia nazionale dei Lincei. Atti dei convegni*, 13, 1971, p. 155-158.
- BAYLE G., *Les médecins d'Avignon au Moyen-Âge*, Avignon, 1882.
- BAZAN B.-C., J.-W. WIPPEL, G. FRANSEN, D. JACQUART, *Les Questions disputées et les Questions quodlibétiques dans les Facultés de théologie, de droit et de médecine, Typologie des Sources du Moyen Âge occidental*, 44-45, Turnhout, 1985, p. 279-315.
- BEATTIE B. R., *Angelus pacis : the legation of Cardinal Giovanni Gaetano Orsini, 1326-1334*, Leyde, 2006.

- BEGOT D. et J.C. HOCQUET (éd.), *Le sucre, de l'Antiquité à son destin antillais*, Antilles-Guyane, 1998.
- BENEDICTOW O., *The Black Death, 1346-1353: The Complete History*, Woodbridge, Boydell, 2004.
- BENEZET B. (dir.), *L'Université d'Avignon, naissance et renaissance (1303-2003)*, Avignon, 2003.
- BENEZET J.P., *Pharmacie et médicament en Méditerranée occidentale (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Paris, 1999.
- BERIAC F., *Des lépreux aux cagots. Recherches sur les sociétés marginales en Aquitaine médiévale*, Bordeaux, 1990.
- BERLIVET L., « Médicalisation », *Genèses*, vol. 82, n°1, 2011, p. 2-6.
- BERNARDI P., C. MAITTE, F. RIVIERE (dir.), *Dans les règles du métier. Les acteurs des normes professionnelles au Moyen Âge et à l'époque moderne*, Palerme, 2020.
- BIANCA C., P. CHERUBINI, A. ESPOSITO, A. LANCONELLI, G. LOMBARDI, A. G. LUCIANI, M. MOLI FRIGOLA, F. ONOFRI, A. TORRONCELLI, « Materiali e ipotesi per le biblioteche cardinalizie », dans C. BIANCA, P. FARENGA, G. LOMBARDI, A. G. LUCIANI et M. MIGLIO (dir.), *Scrittura, biblioteche e stampa a Roma nel Quattrocento. Aspetti e problemi : atti del Seminario*, 1-2 giugno 1979, Vatican, 1980, p. 73-84.
- BIGNAMI-ODIER J., *Études sur Jean de Roquetaillade*, Paris, 1952.
- BIRABEN J.-N., *Les hommes et la peste en France et dans les pays européens et méditerranéens*, 2 tomes, Paris-La Haye, 1975.
- BOGLIONI P., R. DELORT, C. GAUVARD (éd.), *Le petit peuple dans l'Occident médiéval : Terminologies, perceptions, réalités*, Paris, 2002.
- Bollettino dell' Istituto storico italiano dell' arte sanitaria*, VII, 1927, p. 258-259.
- BOMPAIRE M. et F. DUMAS, *Numismatique médiévale. Monnaies et documents d'origine française*, Turnhout, 2000.
- BONNECORSE C., Actes du Colloque International Francesco Petrarca tenu à Avignon, 1974.
- BORGEAUD P., K. BRULAND, R. HOFSTETTER, J. LACKI, M. PORRET, M. RATCLIFF et B. SCHNEUWLY (éd.), *La fabrique des savoirs. Figures et pratiques d'experts*, Genève, 2013.
- BOS J., *La chirurgie de Maître Mondeville*, 2 vol., 1897-1898.
- BOUCHERON P. et J. CHIFFOLEAU (dir.) *Religion et société au Moyen Age. Études offertes à Jean-Louis Biget*, Paris, 2000.
- BOUDET J.-P., « La papauté d'Avignon et l'astrologie », *Fin du monde et signes des temps. Visionnaires et prophètes en France méridionale (fin XIII<sup>e</sup>-début XV<sup>e</sup>)*, Cahiers de Fanjeaux, n°27, Toulouse, 1992, p. 257-293.
- BOUDET J.-P., *Entre Science et Nigromance, Astrologie, divination et magie dans l'Occident médiéval (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 2006.

- BOUDET J.-P., « Le “pape de la lune” et la magie », dans *Le concile de Perpignan (1408-1409)*, Colloque international de Perpignan organisé par H. MILLET (24-26 janvier 2008), t. XXIV, 2009-2010, p. 177-184.
- BOUDET J.-P., « Expertise et contre-expertise : la consultation astrologique de Robert de Mauvoisin, archevêque d'Aix, en septembre 1316 », Société des historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public. *Experts et expertises au Moyen Âge. Consilium quaeritur a perito : XLII<sup>e</sup> Congrès de la SHMESP (Oxford, 31 mars-3 avril 2011)*, Paris, 2012. p. 99-113.
- BOUDET J.-P. et J. THERY, « Le procès de Jean XXII contre l'archevêque d'Aix Robert de Mauvoisin (1317-1318): astrologie, arts prohibés et politique », *Jean XXII et le Midi, Cahiers de Fanjeaux*, 45, Toulouse, 2012, p. 159-235
- BOUDET J.-P., F. COLLARD et N. WEILL-PAROT (dir.), *Médecine, astrologie et magie entre Moyen Âge et Renaissance : autour de Pietro d'Abano*, Florence, 2013.
- BOUDET J.P. (dir.), *Astrologie et politique entre Moyen-Âge et Renaissance*, Florence, 2020.
- BOUFFAND M., *Les pestes aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles dans la région parisienne*, Paris, 1957.
- BOURDIEU P., « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 62, 1986, p. 69- 72.
- BOUREAU A., « Satan hérétique : l'institution judiciaire de la démonologie sous Jean XXII », *Médiévales*, 44, 2003, 17-46.
- BOWERS B.S. (éd.), *The Medieval Hospital and Medical Practice*, Aldershot, 2007.
- BROSSOLLET J., « Quelques aspects religieux de la grande peste du XIV<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, 64<sup>e</sup> année, n°1, 1984, p. 53-66.
- BRUN R., « Quelques Italiens d'Avignon au XIV<sup>e</sup> siècle. 2 : Naddino de Prato médecin de la cour pontificale », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 40, 3, 1923, p. 219-236.
- BRUN, R., « Annales Avignonaises de 1382 à 1410 extraites des Archives de Datini », *Mémoires de l'Institut historique de Provence*, XII/01-06, 1935, p. 17-104.
- BRUN, R., « Annales Avignonaises de 1382 à 1410 extraites des Archives de Datini (suite) », *Mémoires de l'Institut historique de Provence*, XIII/01, 1936, p. 58-195.
- BRUN, R., « Annales Avignonaises de 1382 à 1410 extraites des Archives de Datini (suite) », *Mémoires de l'Institut historique de Provence*, XV/01, 1938, p. 21-52.
- BRUN, R., « Annales Avignonaises de 1382 à 1410 extraites des Archives de Datini (suite) », *Mémoires de l'Institut historique de Provence*, XV/07, 1938, p. 154-192.
- BULLOUGH V.L., « Training of the nonuniversity-educated medical practitioners in later Middle Ages », *Journal of the History of Medicine and Allied Sciences*, 14, 1959, p. 446-458.
- BULLOUGH V.L., *The Development of Medicine as a Profession*, Bâle-New York, 1966.
- BULST N., R DELORT., *Maladies et société, XIIe-XVIIIe siècle : Actes du colloque de Bielefeld*, Paris, 1989.

- BYNUM W.F., A. HARDY, S. JACYNA, C. LAWRENCE, E. M. TANSEY (dir.), *The Western Medical Tradition. 1800 to 2000*, Cambridge, 2006.
- BURROW J. A., *The Ages of Man. A Study in Medieval Writing and Thought*, Oxford, 1988.
- CAILLET K., *La Papauté d'Avignon et l'Église de France. La politique bénéficiaire du pape Jean XXII en France (1316-1334)*, Paris, 1975.
- CALVET A., *Les œuvres alchimiques attribuées à Arnaud de Villeneuve : Grand œuvre, médecine et prophétie au Moyen Âge*, Milan, 2011.
- CARBONELLI G., *Come vissero i primi conti di Savoia, da Umberto Biancamano a Amedeo VIII. Raccoltà di usi, costumanze, tradizioni e consuetudini mediche, igieniche, casalinghe tratte dai documenti degli Archivi Sabaudi*, Milan, 1931.
- CARDONER I PLANAS A., *Historia de la medicina a la corona d'Arago (1162-1479)*, Barcelona, 1973.
- CAROSI A., « La vita e l'opera di Francesco Casini, archiatro di sei papi », *Bulletino senese di storia patria*, t. XLII, 42, 1935, p. 277-378.
- CARPENTIER É., *Une ville devant la peste. Orvieto et la peste noire de 1348*, Paris, 1962.
- CARPENTIER, É., « Autour de la peste noire : famines et épidémies dans l'histoire du XIV<sup>e</sup> siècle », dans *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 6, 1962. p. 1062-1092.
- CASTORINA BATTAGLIA M., « Medici e chirurghi alla Corte dei Savoia (1300-1440) », *Minerva Medica*, 70, 1979.
- CEPPI E., « Étude d'un vieux manuscrit concernant une maladie inconnue », *Actes de la société jurassienne d'émulation*, Porrentruy, 1925, p.69-80.
- CERBONI BAIARDI G., G. CHITTOLINI, P. FLORIANI (éd.), *Federico di Montefeltro. Lo Stato Le Arti La Cultura*, 3 vol., Rome, 1986.
- CHANDELIER J., « La naissance d'un savoir médical sur les bains thermaux : les traités de Gentile da Foligno (m. 1348) », dans D. BOISSEUIL et M. NICLOUD (dir.), *Séjourner au bain. Le thermalisme entre médecine et société (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)*, Lyon, 2010, p. 15-30.
- CHANDELIER J. et A. ROBERT (dir.) *Frontières des savoirs en Italie à l'époque des premières universités (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Rome, 2015.
- CHANDELIER J. et al. (éd.), *Science et technique au Moyen Âge (XII<sup>e</sup> – XV<sup>e</sup> siècles)*, Vincennes, 2017.
- CHANDELIER J., *Avicenne et la médecine en Italie : le Canon dans les universités (1200-1350)*, Paris, 2017.
- CHANDELIER J., « L'expert peut-il se tromper ? La médecine scolastique face à ses limites à la fin du Moyen Âge », *Histoire, médecine, santé*, 18, 2020, p. 63-78.
- CHAPRON E., F. HENRYOT (dir.), *Archives en bibliothèques (XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles)*, Lyon, 2023.
- CHARTIER R. (dir.), *La Correspondance. Les usages de la lettre au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1991.

- CHAUMARTIN H., *Le mal des Ardents et le feu de Saint-Antoine*, Vienne-La-Romaine, 1946.
- CHIFFOLEAU J., *Les justices du pape. Délinquance et criminalité dans la région d'Avignon au XIVe siècle*, Paris, 1984.
- CHIFFOLEAU, J., LE BLEVEC D. et ZERNER, M., « Aspects de l'institution hospitalière dans la région comtadine au Moyen-Âge », *Santé, médecine et assistance au moyen âge. Actes du 110e Congrès national des Sociétés savantes, Montpellier, 1985, Histoire médiévale*, t. 1, Montpellier, 1990, p. 299-315.
- CHIFFOLEAU, J., *La comptabilité de l'au-delà : les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen âge, vers 1320-vers 1480*, Paris, 2011.
- CHIFFOLEAU J., « Les vivants ne suffisaient plus à enterrer les morts », *L'Histoire*, 473-474, juillet-août 2020, p. 58-61.
- CHOBOUTH H., *La Faculté de médecine de l'ancienne Université d'Avignon (1303-1789)*, *Cahiers de pratique médico-chirurgicale*, mars-avr. 1939, p. 51-75.
- CHOUIN G., (dir.), « Sillages de la peste noire en Afrique subsaharienne : une exploration critique du silence », revue *Afriques*, 9, 2018.
- CHRETIEN Dr. H., *Le prétendu complot des Juifs et des lépreux en 1321*, Châteauroux, 1887.
- CIASCA R., *L'arte dei medici e speziali nella storia et nel commercio fiorentino dal secolo XII al XV*, Florence, 1927, réimpr. 1977.
- CIFUENTES L., « La promoció intelectual i social dels barbers-cirurgians a la Barcelona medieval : l' obrador, la bibliotheca i els bens de Joan Vincenç (fl. 1422-1464) », *Arxiu de textos catalans antics*, 19, 2000, p. 429-479.
- CLAP S., (dir.), *Hôtel des Baroncelli entre Toscane et Provence. Histoire du Palais du Roure*, Avignon, 2023.
- COBBAN A.B., *The Medieval Universities: their Development and Organization*. Londres, 1975.
- COHN S.K., « The Black Death and the Burning of Jews », *Past and Present*, 196, 2007, p. 3-36.
- COHN S.K., « Pandemics: Waves of Disease, Waves of Hate from the Plague of Athens to A.I.D.S. », *Historical Research* 85-230, 2012, p. 535-555.
- COHN S.K., « Plague violence and abandonment from the Black Death to the early modern period », *Annales de démographie historique*, 134, 2, 2017, p. 39-61.
- COLLARD F., *Le crime de poison au Moyen âge*, Paris, 2003.
- COLLARD F. et É. SAMAMA (dir.), *Pharmacopoles et apothicaires. Les « pharmaciens » de l'Antiquité au Grand Siècle*, Paris, 2006.
- COLLARD F., *Pouvoir et poison : histoire d'un crime politique de l'Antiquité à nos jours*, Paris, 2007.

- COLLARD F., « Une voie germanique de la "vénérologie" à la fin du Moyen Âge ? Recherches sur quelques écrits latins spécialisés en provenance de l'Empire », *Forschungen zur westeuropäischen Geschichte*, 40, 2013, p. 57-77.
- COLNAT A., *Les épidémies et l'histoire*, Paris, 1937.
- Comptes rendus du IIe congrès international d'histoire de la médecine*, Paris, 1921.
- COORNAERT E., *Les corporations en France avant 1789*, Paris, 1968.
- COSMACINI G., *Storia della medicina e della sanità in Italia. Dalla peste nera ai giorni nostri*, Rome-Bari, 2005.
- COSTE J., *Boniface VIII en procès*, Rome, 1995, p. 68.
- COSTE J., « Le concept de médicalisation en histoire sociale de la médecine et de la santé : une analyse épistémologique et méthodologique », *Archives internationales d'histoire des sciences*, 61, 2011, p. 511-524.
- COURY B., « Contribution à l'histoire sociale des praticiens parisiens à la fin du Moyen Âge : aspects méthodologiques », *Sources, travaux historiques*, 5, 1986, p. 13-28.
- CRISCIANI C., « Oro potabile tra alchimia e medicina : due testi in tempo di peste », *Rendiconti Accademia Nazionale delle Scienze detta dei XL*, XXI, II, 2, 1997, p. 83-93.
- CRISCIANI C., *Il papa e l'alchimia. Felice V, Guglielmo Fabri e l'elixir*, Rome, 2002.
- CRISCIANI C., « Éthique des *consilia* et de la consultation : à propos de la cohésion morale de la profession médicale (XIIIe-XIVe siècle) », *Médiévales*, 46, 2004, p. 23-44.
- CUCHE D., *La notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, 2016.
- D'AIGREFEUILLE C., *Histoire de Montpellier*, t. III, Montpellier, 1879.
- D'ALBERTO C. (dir.), *Imago Papae. Le pape en image du Moyen Âge à l'époque contemporaine*, Rome, 2020.
- DAUPHIN C., « Les correspondances comme objet historique », *Sociétés et représentations*, 13, 2001, p. 43-50.
- DE CEVINS M.M. et J.-M. MATZ (dir), *Structures et dynamiques religieuses dans les sociétés de l'Occident latin (1179-1449)*, Rennes, 2010.
- DE SESSEVALLE F., *Histoire générale de l'ordre de Saint-François*, t. 1, Puy-en-Velay, Éditions de la Revue d'histoire franciscaine, 1935.
- DEHIO L., « Die Uebergang von Natural – zu Gelbdesoldung an der Kurie », *Sozial – und Wirtschaftsgeschichte*, 8, 1910.
- DELOGU P. et P. PEDUTO, (éd.), *Salerno nel XII secolo. Istituzioni, Società, Cultura*, Salerne, 2004.
- DELPU P.M., « La prosopographie, une ressource pour l'histoire sociale », *Hypothèses*, 18-1, 2015, p. 263-274.

DEMAITRE L., « The description and diagnosis of leprosy by fourteenth-century physicians », *Bulletin of the history of medicine*, 59, 1985, p. 327-344.

DEMAÎTRE L., *Leprosy in Premodern Medicine : A Malady of the Whole Body*, Baltimore, 2007, p. 37-41.

DÉMIER F., C. BARILLÉ (éd.), *Les maux et les soins. Médecins et malades dans les hôpitaux parisiens au XIXe siècle*, Paris, 2007.

DE POMMEROL J.M.H., MONFRIN J., « La bibliothèque pontificale à Avignon au XIVe siècle », dans A. VERNET (éd.), *Histoire des bibliothèques françaises*, t. I, Paris, 1989, p. 147-169.

DE POMMEROL J.M.H., MONFRIN J., *La bibliothèque pontificale à Avignon et à Peñiscola pendant le Grand Schisme d'Occident et sa dispersion : inventaires et concordances*, 2 vols., Rome, 1991.

*Devenir expert*, *Genèses*, 70/1, 2008.

DEVIC C., J. VAISSETE, *Histoire générale de Languedoc*, 9, 1885.

DOUKI C. et P. MINARD (éd.), « Histoire globale, histoires connectées : un changement d'échelle historiographique », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 54, 4 bis, 2007.

DUBOIS H., M. ZINK (éd.), *Les Âges de la vie au Moyen Âge*, Paris, 1992.

DUBOUCHET A., *Un collège médical à Montpellier durant le Moyen Âge. Sa fondation - Ses statuts - Sa bibliothèque. Étude historique d'après les documents originaux inédits*, Montpellier, 1889.

DUBOURG N., « *Ad obsequium divinum inhabilem* », *La reconnaissance de la condition de personne infirme par la Chancellerie pontificale (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles)*, Thèse de doctorat, Université Paris Diderot, 2019.

DUFOUR J., H. PLATELLE (éd.), *Fondations et œuvres charitables au Moyen Âge*, Paris, 1999.

DUHAMEL L., « Un neveu de Jean XXII, le cardinal Arnaud de Via », *Bulletin monumental*, 49, 1883, p. 401-435.

DUHAMEL L., « Les primiciers de l'université d'Avignon », *Bulletin historique et archéologique du département de Vaucluse*, 1895.

DULIEU L., « La peste à Montpellier », *Montpellier médical*, 3-6, juin 1957, p. 787-810.

DULIEU L., « Les chanceliers de l'Université de médecine de Montpellier au Moyen Âge », *Montpellier médical*, 63-1, 1963, p. 14-28.

DULIEU, L., « Montpelliérains médecins des grands au Moyen-Âge », *Montpellier Médical*, 18, 1963, p. 50-66.

DULIEU L., *La médecine à Montpellier*, t. I, *Le Moyen Âge*, Avignon, 1975.

DUMAS G., *Santé et société à la fin du Moyen-Âge*, Leyde, Boston, 2015.

DUPONT H., « Notes sur deux familles du Roannais aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Les La Grange et les Boisy », *Bulletin de la Diana*, 31, 1948, p. 467-483.

- DYKMANS M., « Les palais cardinalices d'Avignon », *Mélanges de l'École Française de Rome*, 1971, 83-2, p. 389-438.
- DYKMANS M., « Le cardinal Annibal de Ceccano (v.1282-1350). Étude biographique et testament du 17 juin 1348 », *Bulletin de l'institut historique belge de Rome*, XLIII, 1973, p. 146-344.
- DYKMANS M., *Le cérémonial papal de la fin du Moyen Âge à la Renaissance*, III, *Les textes avignonnais jusqu'à la fin du grand schisme d'Occident*, Bruxelles-Rome, 1981.
- E. COTTURI, « Medici e medicina a Pistoia nel medioevo », *Incontri pistoiesi di storia, arte, cultura*, 13, 1982, p. 1-14.
- EINBINDER S., « Theory and Practice: A Jewish Physician in Paris and Avignon », *AJS Review*, 33-1, 2009, p. 135–153.
- ESCANDE J.J., *Histoire du Périgord*, Paris-Bordeaux, 1957.
- EUBEL K., *Hierarchia catholica, medii et recentioris aevi*, Italie, 7 vol., t. 1, 1913-1968.
- EVANS H. et R. (dir.), *The Third Wave of Science Studies: Studies of Expertise and Experience, Social Studies of Science*, 3-2, 2002.
- Expertise, Genèses*, 65-4, 2006.
- Expertises historiennes, Sociétés contemporaines*, 39, 2000.
- Experts et construction de l'expertise, Histoire et sociétés*, 4, 2002.
- Experts et expertises au Moyen Âge. Consilium quaeritur a perito : XLII<sup>e</sup> Congrès de la SHMESP (Oxford, 31 mars-3 avril 2011)*, Paris, 2012.
- FABBRI, C.N., « Treating Medieval Plague : The Wonderful Virtues of Theriac », *Early Science and Medicine*, 12-3, 2007, p. 247-283.
- FAURE O., *Genèse de l'hôpital moderne. Les Hospices Civils de Lyon de 1802 à 1845*, Paris-Lyon, 1982.
- FAVIER J., « Temporels ecclésiastiques et taxation fiscale : le poids de la fiscalité pontificale au XIV<sup>e</sup> siècle », *Journal des savants*, 2, 1964, p. 102-127.
- FAVIER J., *Les finances pontificales à l'époque du Grand schisme d'Occident, 1378-1409*, Paris, 1966.
- FAVIER J. (éd.), *Genèse et débuts du Grand Schisme d'Occident. Colloques internationaux du C.N.R.S. n° 586. Avignon 25-28 septembre 1978*, Paris, 1980.
- FAVIER J., *Les papes d'Avignon*, Paris, 2006.
- FAUCON, Maurice, *La librairie des Papes d'Avignon : sa formation, sa composition, ses catalogues, 1316-1420, d'après les registres de comptes et d'inventaires des Archives Vaticanes*, Amsterdam, 1969, 2 vol.
- FEDERICI VESCOVINI G., « Astronomia e Medicina all'Università di Bologna nel secolo XIV e agli inizi del XV », *Seventh centenary of the teaching of astronomy in Bologna, 1297-1997 :*



*proceedings of the meeting held in Bologna at the Accademia delle scienze on June 21, 1997*, Bologna, 2001, p. 1-28.

FERRAND M., soutenue en décembre 2022, *Usages et représentations de l'espace urbain médiéval. Approche interdisciplinaire et exploration de données géo-historiques d'Avignon à la fin du Moyen-Âge*, Université d'Avignon.

FORGUES E., « L'école chirurgicale de Montpellier des origines au XIVe siècle ; Guy de Chauliac », *Montpellier Médical*, 3-50, 1956, p. 333-339.

FOUCAULT M., B. BARRET KRIEGEL, A. THALAMY et alii (éd.), *Les Machines à guérir : aux origines de l'hôpital moderne*, Bruxelles, 1979.

FOURNIER M., *Les statuts et privilèges des universités françaises*, II, 1891.

FRANCHETTI PARDO V. (éd.), *Arnolfo di Cambio et la sua epoca. Costruire, scolpire, dipingere, decorare. Atti del Convegno Internazionale di studi Firenze-Colle di Val d'Elsa, 7-10 marzo 2006*, Rome, 2007.

FREDERICK P., « Deux sermons inédits de Jean du Fayt », *Bulletin de l'Académie royale de Belgique, classe des lettres*, 1903, p. 688-718.

FRUTAZ A.P., « La famiglia pontificia in un documento dell'inizio del sec. XIV », dans *Paleographica diplomatica e archivistica. Studi in onore di Giulio Batteli*, Rome, 1979, p. 277-323.

GAGNIERE S., « Les apothicaires à la Cour des Papes d'Avignon », *Revue d'Histoire de la Pharmacie*, 64, 230, 1976, p. 147-157.

GAGNIERE S., « Les apothicaires à la Cour des Papes d'Avignon (suite) », *Revue d'Histoire de la Pharmacie*, 231, 1976, p. 225-236.

GAGNIERE S. (dir.), *Histoire d'Avignon*, Aix-en-Provence, 1979.

GAGNIERE S., J. GRANIER, J.-P. POLY, B. GUILLEMAIN et alii., *L'histoire d'Avignon*, Aix-en-Provence, 1979.

GAMS P.B., *Series episcoporum ecclesiae catholicae, quotquot innotuerunt a beato Petro Apostolo*, Ratisbonne, 1873.

GARCIA-BALLESTER L., « Arnau de Vilanova (1240-1311) y la reforma de los estudios médicos en Montpellier (1309) : El Hipócrates latino y la introducción del nuevo Galeno », *Dynamis*, 2, 1982, p. 97-158.

GARCIA BALLESTER L., M. R. MCVAUGH et A. RUBIO-VELA, *Medical Licensing and Learning in Fourteenth-Century Valencia*, Philadelphie, 1989.

GARCIA BALLESTER L., « La minoría judía ante la filosofía natural y la medicina escolásticas: problemas sobre la comunicación científica en la Europa meridional de los siglos XIII a XV », *Proyección histórica de España en sus tres culturas. Castilla y León, América y el Mediterráneo*, Valladolid, 1993, p. 101-128.

- GARCÍA BALLESTER L., « On the Origin of *the Six Non-Natural Things* in Galen », dans G. HARIG et J. GARIG-KOLLESCH (éd.), *Galen und die hellenistische Erbe*, Wiesbaden, 1993, p. 105-115.
- GARCIA-BALLISTER L., R. FRENCH, J. ARRIZABALAGA, et A. CUNNINGHAM (éd.), *Practical medicine from Salerno to the Black Death*, Cambridge, 1994.
- GARRIGUES L., « Les professions médicales à Paris au début du XVe siècle : praticiens en procès au parlement », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 156-2, 1998, p. 317-367.
- GASNAULT P., « Notes et documents sur la Chambre apostolique à l'époque d'Urbain V », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 70- 1, 1958, p. 367-394.
- GASQUET F.A., *The Great Pestilence*, Londres, 1893 et 1908.
- GAZELLES R., « La peste de 1348-1349 en langue d'oïl. Épidémie prolétarienne et infantine », *Bulletin philologique et historique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, Paris, 1965, p. 293-305.
- GELTNER G., *Roads to health: Infrastructure and Urban Qellbeing in Later Medieval Italy*, Philadelphie, 2019.
- GELTNER G., « The Path to Pistoia: Urban Hygiene Before the Black Death », *Past & Present*, Vol. 246, n° 1, 2020, p. 3-33.
- GELTNER G., « The dynamics of healthscaping : maping communal hygiene in bologna, 1287-1383 », *Urban History*, 49, 2022, p. 2-27.
- GENET J.-P., « Pouvoir symbolique, légitimation et genèse de l'État moderne » dans J.P. GENET (dir.), *La légitimité implicite*. Paris-Rome, 2015, p. 9-48.
- GENEQUAND P., *L'organisation et la politique de la cour pontificale d'Avignon sous Clément VII (1378-1394)*, Thèse de doctorat, vol. 1, Genève, 2003.
- GENEQUAND P., *Une politique pontificale en temps de crise. Clément VII d'Avignon et les premières années du Grand schisme d'Occident (1378-1394)*, Bâle, 2013.
- GENTILE, P. BIANCHI L.C. (éd.), *Corti, poteri ed élites fra Savoia e Piemonte dal Basso Medioevo alla prima età moderna (secc. XV – XVII)*, Turin, 2006.
- GILLI P. (dir.), *Former, enseigner, éduquer dans l'Occident médiéval*, t. I, Paris, 1999.
- GILLI P., *Humanisme et Église en Italie et en France méridionale (XIe siècle-milieu du XVIe siècle)*, Rome, 2004.
- GILLI, P. et alii, *Les Universités et La Ville Au Moyen Âge : Cohabitation et Tension*, Leyde, 2007.
- GILLI P. (éd.), *Les élites lettrés au Moyen âge modèles et circulation des savoirs en Méditerranée occidentale, (XII<sup>e</sup>-XVe siècle) ; actes séminaires du CHREMMO*, Montpellier, 2008.
- GOLDSTEIN B.R., *The Astronomy of Levi ben Gerson (1288-1344). A Critical Edition of ch. 1-20 with translation and commentary*, New York - Berlin - Heidelberg - Tokyo, 1985.

- GONZALEZ É., *Un Prince en son Hôtel. Les serviteurs des ducs d'Orléans au XVe siècle*, Paris, 2004.
- GONZALEZ-BERNALDO P. et L. HILAIRE-PEREZ (dir.), *Les savoirs-mondes. Mobilités et circulations des savoirs depuis le Moyen-Âge*, Rennes, 2015.
- GOROCHOV N., « Charles V et les collèges parisiens : L'affirmation d'une politique universitaire royale », *Paris et ses campagnes sous l'Ancien Régime. Mélanges offerts à Jean Jacquart*, Paris, 1994, p.187-194.
- GOROCHOV N., *Le Collège de Navarre : de sa fondation (1305) au début du XVe siècle (1418) : histoire de l'institution, de sa vie intellectuelle et de son recrutement*, Paris, 1997.
- GOTTFRIED R.S., *The Black Death. Natural and human disaster in medieval Europe*, Londres, 1983.
- GOTTFRIED R.S., *Doctors and Medicine in Early Renaissance England 1340-1530*, Princeton, 1986.
- GOUBERT J.P (éd.), *La médicalisation de la société française : 1770-1830*, Waterloo, Ontario, 1982.
- GOURON A., « Signification et portée de la bulle du 26 octobre 1289 », *L'université de Montpellier. Ses maîtres et ses étudiants depuis sept siècles, 1289-1989*, Montpellier, 1995, p. 11-26.
- GOURON A., « Une organisation originale : Montpellier et sa double université », *Università in Europa. Le istituzioni universitarie dal Medio Evo ai nostri giorni: strutture, organizzazione, funzionamento*, Rubbettino, 1995, p. 83-97.
- GRAINGER I., D. HAWKINS, L. COWAL, R. MIKULSKI, *The Black Death Cemetery, East Smithfield, London*, Londres, 2008.
- GRANEL H., *Histoire de la pharmacie à Avignon du XII<sup>e</sup> siècle à la Révolution*, Paris, 1905.
- GRANSHAW L., R. PORTER (éd.), *The Hospital in History*, Londres, 1989.
- GRAVA Y., « La bulle du pape Boniface VIII et la création de l'Université d'Avignon », *Études Vauclusiennes*, 1984, p. 3-6.
- GREEN M., « The four Black Deaths », *American Historical Review*. 125-5, 2020, p. 1601-1631.
- GRIFFE E., *Lettres patentes des évêques de France recueillies dans les registres du pape Clément VI (1342-1352)*, Paris, 1933.
- GRMEK M.D., « Le médecin au service de l'hôpital médiéval en Europe occidentale », *History and Philosophy of the Life Sciences*, 4, 1982, p. 25-64.
- GRMEK M.D. (dir.), *Histoire de la pensée médicale en Occident, t. 1, Antiquité et Moyen Âge*, Paris, 1995.
- GROSS D. et W. FRIEDRICH KÜMMEL, « Karl Sudhoff (1853–1938) Und Der Nationalsozialismus », *Sudhoffs Archiv*, 100, 1, 2016, p. 2–22.

- GUENEE B., *La folie de Charles VI : roi bien-aimé*, Paris, 2004.
- GUENOUN A.-S., « Le médicament chez Gérard de Solo, médecin montpelliérain du XIV<sup>e</sup> siècle », *Revue d'Histoire de la Pharmacie*, 324, 1999, p. 465-474.
- GUERCHBERG S., « La controverse sur les prétendus semeurs de la Peste Noire, d'après les traités de peste de l'époque », *Revue des Études juives*, n.s., VIII, 1948, p. 3-40.
- GUIGUE G., *Récits de la guerre de Cent ans, les Tard-Venus*, Lyon, 1866.
- GUILLEMAIN B., « Contribution à l'histoire du Sacré Collège de Clément V à Eugène IV », *Revue d'Histoire ecclésiastique*, 46, 1951, p. 22-112 et 566-594.
- GUILLEMAIN B., « Les chapelains d'honneur des papes d'Avignon », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 64, 1952, p. 217-238.
- GUILLEMAIN B., « La politique bénéficiaire du pape Benoît XII. 1334-1342 », *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*, 299, Paris, 1952.
- GUILLEMAIN B., *La cour pontificale d'Avignon (1309-1376). Étude d'une société*, Paris, 1962.
- GUILLEMAIN B., *Les recettes et les dépenses de la chambre apostolique pour la quatrième année du pontificat de Clément V (1308-1309)*, Rome, 1978.
- GUILLEMAIN B., *Les papes d'Avignon (1309-1376)*, Paris, 1998.
- GUILLEMAIN B., « Le mécénat à la cour pontificale d'Avignon », dans S. CAVACIOCCHI (dir.), *Gli aspetti economici del mecenatismo in Europa secc. XIV – XVIII : atti della diciassettesima settimana di studi, 19 - 24 aprile 1985*, part. 1, CD-ROM, 1999.
- GUILLEMAIN B., « Les entourages des cardinaux à Avignon », dans A. MARCHANDISE et J.L. KUPPER, *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Genève, 2003, p. 7-11.
- GUIRAUD L., *Les fondations du pape Urbain V à Montpellier. Vol. 1. Le collège des Douze médecins ou collège de Mende (1369-1561)*, Montpellier, 1889.
- GUIRAUD L., *Recherches topographiques sur Montpellier au Moyen-Âge*, Montpellier, 1895.
- GWYN A., « The Black Death in Ireland », *An Irish Quarterly Review*, Vol. 24, n°93, 1935, p. 25-42.
- HAMESSE, J. (dir.), *La vie culturelle, intellectuelle et scientifique à la cour des Papes d'Avignon*, Turnhout, 2006.
- HAMESSE, J. et alii (éd.), *Rencontres de cultures dans la philosophie médiévale : traductions et traducteurs de l'Antiquité tardive au XIV<sup>e</sup> siècle actes du Colloque international de Cassino, 15-17 juin 1989*, Louvain-la-Neuve-Cassino, 1990.
- HAHN G. (Dir.), *Enseignements et enseignants dans le midi de la France, Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, 91, 144, 1979.
- HALLER J., « Zwei Aufzeichnungen über die Beamten der Curie im 13 und 14 Jahrhundert », *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*, 1, 1898.

- HAYEZ A.-M., « La personnalité d'Urbain V d'après ses réponses aux suppliques », Rome, 138, 1990, p. 7-31.
- HAYEZ A. M., « Les livrées avignonaises de la période pontificale », *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, t. I, 1992 ; t. II, 1993 ; t. III, 1994.
- HAYEZ A.M., « *Veramente io spero farci bene...* » : expérience de migrant et pratique de l'amitié dans la correspondance de maestro Naddino d'Aldobrandino Bovattieri, médecin toscan d'Avignon (1385-1407) », dans *Bibliothèque de l'école des chartes*, 159-2., 2001, p. 413-539.
- HAYEZ J., « La gestion d'une relation épistolaire dans les milieux d'affaires toscans à la fin du Moyen Âge », dans *La Circulation des nouvelles au Moyen Âge. XXIVe Congrès de la SHMESP (Avignon, juin 1993)*, Rome, 1994.
- HAYEZ J., « L'Archivio Datini : de l'invention de 1870 à l'exploration d'un système d'écrits privés », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Âge*, 117, n°1, 2005, p. 121-191.
- HEULLANT DONAT I., *Éducation et cultures. Occident chrétien. XIIIe-mi XVe siècle*. Paris, 1999.
- HEULLANT-DONAT I., « Les livres dans les dépouilles des prélats d'Italie du Sud au XIVe siècle », dans *Formation intellectuelle et culture du clergé dans les territoires angevins (milieu du XIIIe-fin du XVe siècle)*, Rome, 2005, p. 139-159.
- HIRSCH A., *Biographisches Lexikon der hervorragenden Ärzte aller Zeiten und Völker*, 3, Berlin, Vienne, 1931.
- HORDEN P., « A Discipline of Relevance: The Historiography of the Later Medieval Hospital », *Social History of Medicine*, 1, 1988, p. 359-374.
- HORROX R., (trans. and ed.), *The Black Death: A Reader*, Manchester, 1994.
- HUARD, P. et GRMEK, M.D., *Mille ans de chirurgie en Occident : Ve-XVe siècles*, Paris, 1966.
- IANCU D. et C. IANCU, *Les Juifs du Midi : une histoire millénaire*, Avignon, 1995.
- JACQUART D., *Le milieu médical en France du XIIe au XVe siècle*, Genève, 1981.
- JACQUART D., « À l'aube de la renaissance médicale des XI-XIIe siècles : l'« Isagoge Johannitii » et son traducteur », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 144-2, Paris, 1986, p. 209-240.
- JACQUART D., « Theory, Everyday Practice, and Three Fifteenth-Century Physicians », *Osiris*, 6, 1990, p. 140-160.
- JACQUART D., « La scolastique médicale », dans GRMEK M. D. (dir.), *Histoire de la pensée médicale en Occident. I. Antiquité et Moyen Âge.*, Paris, 1995, p. 196-204.
- JACQUART D., *La médecine arabe et l'occident médiéval*, Paris, 1996.
- JACQUART D., « Hippocrate en français. Le *Livre des Amphorismes* de Martin de Saint-Gille (1362-1363) », dans *Les voies de la science grecque. Études sur la transmission des textes de l'Antiquité au XIXe siècle*, Genève, 1997, p. 241-329.
- JACQUART D., *La science médicale occidentale entre deux renaissances (XIIe -XVe siècles)*, Aldershot, 1997.

JACQUART D., (dir.), *Les voies de la science grecque. Études sur la transmission des textes de l'Antiquité au XIXe siècle*, Genève, 1997.

JACQUART D., *La médecine médiévale dans le cadre parisien : XIVe-XVe siècle*, Paris, 1998.

JACQUART D., « Calculs et pierres », dans C. CRISCIANI et A. PARAVICINI-BAGLIANI (éd.), *Alchimia e medicina nel Medioevo*, Florence, 2003, p. 247-263.

JACQUART D., *L'épopée de la science arabe*, Paris, 2005.

JACQUART D., « La perception par les contemporains de la peste de 1348 », *L'homme face aux calamités naturelles dans l'Antiquité et au Moyen Âge, Cahiers de la Villa Kérylos*, 17, Paris, 2006. p. 237-247.

JACQUART D., et A. PARAVICINI BAGLIANI (dir.), *La scuola medica salernitana: gli autori e i testi: convegno internazionale Università degli Studi di Salerno, 3 - 5 novembre 2004*, Florence, 2007.

JACQUART D., et A. PARAVICINI BAGLIANI (dir.), *La scuola medica salernitana: gli autori e i testi: convegno internazionale Università degli Studi di Salerno, 3 - 5 novembre 2004*, Florence, 2007.

D. JACQUART, « Réformer l'enseignement de la chirurgie au début du XIVe siècle : du programme éducatif de Pierre Dubois à l'utopie scientifique d'Henri de Mondeville », dans R. POMA et N. WEILL-PAROT (dir.), *Les utopies scientifiques au Moyen Âge et à la Renaissance*, Florence, 2021, p. 159-186.

JAHIER H. et A. NOURREDINE, *Poème de la médecine*, Paris, 1956.

JAMME A. et O. PONCET (dir.), *Offices et papauté (XIVe-XVIIe siècle). Charges, hommes, destins*, Rome, 2005.

JAMME A. et O. PONCET (dir.), *Offices, écrits et papauté (XIIIe-XVIIe siècle)*, Rome, 2007.

JAMME, Armand et alii (dir.), *Le souverain, l'office et le codex : gouvernement de la cour et techniques documentaires à travers les « Libri officiariorum » des papes d'Avignon (XIVe-XV siècle)*, Rome, 2014.

JAMME A., « Rois de France et papes d'Avignon. Une relecture des relations entre deux pouvoirs dissemblables », dans C. BARRALIS, J.P. BOUDET, F. DELIVRE, et J.P. GENET (dir.) *Église et État, Église ou État ? Les clercs et la genèse de l'État moderne*, Paris, 2014, p. 159-187

JAMME A., « Histoire médiévale et comptabilités : renouveau d'un champ historiographique, renouvellement des perspectives d'édition », dans *Pourquoi éditer des textes médiévaux au XXIe siècle ?*, Paris, 2014, [en ligne], consulté le 15 juillet 2023.

JUGIE P., « Les *familiae* cardinalices et leur organisation interne au temps de la papauté d'Avignon. Esquisse d'un bilan », dans *Aux origines de l'État moderne. Le fonctionnement administratif de la papauté d'Avignon. Actes de la table ronde d'Avignon (23-24 janvier 1988)*, Rome, 1990, p. 41-59.

- JUGIE P., « Un Quercynois à la cour pontificale d'Avignon : le cardinal Bertrand du Pouget (v. 1280-1352) », *La papauté d'Avignon et le Languedoc, Cahiers de Fanjeaux*, 26, 1991, p. 69-95.
- JULLIEN DE POMMEROL M.-H. ET J. MONFRIN, « La bibliothèque pontificale à Avignon au XIV<sup>e</sup> siècle », dans *Histoire des bibliothèques françaises*, t. I, Paris, 1989, p. 147-169.
- JULLIEN DE POMMEROL M.-H. ET J. MONFRIN, *La bibliothèque pontificale à Avignon et à Peñíscola pendant le Grand schisme d'Occident et sa dispersion : inventaires et concordances*, École française de Rome, Paris, 1991.
- JULLIEN DE POMMEROL M.-H.C, « Les livres dans les dépouilles des prélats méridionaux », *Cahiers de Fanjeaux*, 31, 1996, p. 285-314.
- KOLLERT E., *Zwei Kompendien « de neutralitatibus decidentiae » von Bernard Gordon und Johann Tornaimira*, thèse de Leipzig, 1924.
- KOUAME T., *Le collège de Dormans-Beauvais à la fin du Moyen Âge. Stratégies politiques et parcours individuels à l'université de Paris (1370-1458)*, Leiden - Boston, 2005.
- KRISTELLER P.O., *Studi sulla scuola medica Salernitana*, Naples, 1986.
- KUTTNER S. et K. PENNINGTON (éd.), *Proceedings of the Fifth Int. Congress of Medieval Canon Law*, Cité du Vatican, 1980.
- KUULIALA J., *Childhood Disability and Social Integration in the Middle Ages : Constructions of Impairments in Thirteenth and Fourteenth-Century Canonization Processes*, Turnhout, 2016.
- LAGREE M. et F. LEBRUN (éd.), *Pour l'histoire de la médecine : autour de l'œuvre de Jacques Léonard*, Rennes, 1994.
- LAJARD F., « Roger de Parme, médecin-chirurgien, Roger de Barone, médecin », *Histoire Littéraire de France*, 21, Paris, 1895, p. 513-544.
- LAURIOUX B., L. MOULINIER-BROGI (éd.), *Scrivere il Medio Evo. Lo spazio, la santità, il cibo. Un libro dedicato ad Odile Redon*, Rome, Viella, 2001.
- LAURIOUX B., *Manger au Moyen-Âge : pratiques et discours alimentaires en Europe aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Paris, 2017.
- LAURIOUX B. ET M.P. HORARD (dir.), *Pour une histoire de la viande : fabrique et représentations de l'Antiquité à nos jours*, Rennes, 2017.
- LAVAL V., *Le cartulaire de l'université d'Avignon, 1303-1791*, Avignon, 1884.
- LAVERGNE G., « La persécution et la spoliation des lépreux à Périgueux en 1321 », *Recueil de travaux offerts à Mr Clovis Brunnel*, t. II, Paris, 1955, p. 107-108.
- LAZZARI T. et F. PUCCI DONATI (dir.), *A blanchetto con gli amici. Scritti per Massimo Montanari*, Rome, 2021.
- LE BLEVEC D., « Un médecin face au miracle : Jean de Tournemire (1390) », *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 7-6, 1985, p. 125-136.

LE BLEVEC D., « Enseignement de la médecine à Avignon au XIV<sup>e</sup> siècle », *Études vauclusiennes*, 32, 1984, p. 7-10.

LE BLEVEC D., « Les médecins de l'université de Montpellier et la papauté d'Avignon », dans *L'Université de Montpellier, Ses maîtres et ses étudiants depuis sept siècles, 1289-1989, Actes du 61<sup>e</sup> congrès de la fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon*, Montpellier, 1995 p. 37-50.

LE BLEVEC D., « Un médecin vivarois à la cour pontificale d'Avignon : Raimond Chalmel », *Revue du Vivarais*, 90, 1, 1986.

LE BLEVEC D., *La part du pauvre. L'assistance dans les pays du Bas-Rhône du XII<sup>e</sup> siècle au milieu du XV<sup>e</sup> siècle*, 2 vol., Rome, 2000.

LE BLEVEC D. et T. GRANIER (éd.), *L'Université de médecine de Montpellier et son rayonnement (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Actes du Colloque international de Montpellier, 17-19 mai 2001, Turnhout, 2004.

LECUPPRE G. et E. SANTINELLI-FOLTZ, « Vieillesse et pouvoir dans l'Occident médiéval : au cœur d'une réflexion pluridisciplinaire d'actualité », *Médiévales*, 82, 2022, p. 7-30.

LEMERCIER C., « Analyse de réseaux et histoire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 52, 2005, p. 88-112.

LERCH C. H., « Le cardinal de la Grange, sa vie et son rôle politique jusqu'à la mort de Charles V (1350-1380) », *École des Chartes, Positions des thèses*, 1955, p. 59-62.

*Les serviteurs de l'État au Moyen Âge, XXIX<sup>e</sup> Congrès de la S.H.M.E.S. (Pau, mai 1998)*, Paris, 1999.

LEUWERS H., « Construire la norme des métiers de santé au Parlement de Paris (XIV<sup>e</sup>-début du XVI<sup>e</sup> siècle) », *Médiévales*, 71, 2016, p. 137-158.

LEUWERS H., « L'examen de capacité des chirurgiens et des barbiers de Paris : savoir-faire et qualification en justice (XIV<sup>e</sup> - milieu du XVI<sup>e</sup> siècle) », *Cahiers François Viète*, 3-6, 2019, p. 55-76.

LEUWERS H., « L'expertise médicale et le jugement du droit de soigner (Paris, 1350-1550) », *Histoire, médecine et santé*, n°18, 2020, p. 79-94.

LEUWERS H., *Les praticiens de santé devant la justice. Conflits et structuration des activités de soin à Paris et à Londres (XIV<sup>e</sup> – milieu du XVI<sup>e</sup> siècle)*, Thèse soutenue en mai 2022, Université Paris-Nanterre.

LITTLE L.K., *Plague and the End of Antiquity. The Pandemic of 541-750*, Cambridge, 2007.

LOGOZ R.C., *Clément VII, Robert de Genève, sa chancellerie et le clergé romand au début du Grand Schisme, 1378-1394*, Lausanne, 1974.

LOISEAU J., *Les routes de la peste noire, Atlas du monde global*, Paris, Les Arènes, 2014.

LONG P. (dir.), *Science and Technology in Medieval Society*, New York, Annals of the New York Academy of Sciences, 1985.



- LOPEZ DE MENESES A., « Una consecuencia de la pesta negra en Cataluña : el pogrom de 1348 », *Sefarad*, XIX, 1959, p. 92-131 et p. 321-364.
- LORCIN M.-T., « Vieillesse et vieillissement vus par les médecins du Moyen Âge », *Bulletin du Centre Pierre Léon*, 4, 1984, p. 5-22.
- LOVICONI L., « Les *Practicae*, un révélateur de la structuration et de l'élaboration des savoirs théoriques et pratiques médicaux », dans L. MOULINIER-BROGI et M. NICLOUD, *Écritures médicales : discours et genres, de la tradition antique à l'époque moderne*, Lyon-Avignon, 2019, p. 73-99.
- LUGANO P., « Gentilis Fulginas Speculator e le sue ultime volontà », *Bollettino della Regia Deputazione di Storia Patria per l'Umbria*, n° 14, 1908, p. 195-260.
- LUNT W.E., *Papal revenues in the Middle Ages*, Cambridge, 1934.
- LUSSET E., E POUTRIN, *Dictionnaire du Fouet et de la Fessée. Corriger et punir*, Paris, 2022.
- MALAMUT E., et M. OUERFELLI (dir.), *Les échanges en Méditerranée médiévale. Marqueurs, réseaux, circulations, contacts*, Aix-en-Provence, 2012.
- MARINI L.G., *Degli architri pontifici*, Rome, I, 1784.
- MARLAND H., « The Changing Role of the Hospital, 1800-1900 », dans D. BURNTON (éd.), *Medicine Transformed : Health, Disease and Society in Europe 1800-1900*, Manchester, 2004, p. 31-60.
- MARTIN H. ET B. MERDRIGNAC, *Culture et société dans l'Occident médiéval*, Paris, 1999.
- MARTINES L. et J. CHIFFOLEAU (dir.), *Riti e rituali nelle società medievali*, Spolète, 1994.
- MAULDE A.R., *Coutumes et règlements de la République d'Avignon au XII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1879.
- MCVAUGH M. R., « Quantified Medical Theory and Practice at Fourteenth Century Montpellier », *Bull. Hist. Med.*, 1969, 43, 397-413.
- MCVAUGH M. R., « Theriac at Montpellier 1285-1325 (with an edition of the "Questiones de tyriaca" of William of Brescia) », *Sudhoffs Archiv*, 56-2, 1976, p. 113-144.
- MCVAUGH M.R. et L. GARCÍA-BALLESTER, « The medical faculty at early fourteenth-century Lérida », *History of Universities*, n° 8, 1989, p. 1-25.
- MCVAUGH M.R., et N. SIRAI (éd.), *Renaissance Medical Learning : Evolution of a Tradition*, *Osiris*, 6, 1990.
- MCVAUGH M. R., *Medicine before the plague. Practitioners and their patients in the Crown of Aragon, 1285-1345*, Cambridge, 1993.
- MCVAUGH, M.R., « Armengaud Blaise As A Translator Of Galen », *Texts and Contexts in Ancient and Medieval Science*, 1997, p. 115-133.
- MCVAUGH M.R., « Surgical education in the Middle Ages », *Dynamis*, 20, 2000, p. 283-304.
- MCVAUGH M.R., « Le coût de la pratique et l'accès aux soins au XIV<sup>e</sup> siècle : l'exemple de la ville catalane de Manresa », *Médiévales*, 46, 2004, p. 45-54.

- MCVAUGH M.R., *The Rational Surgery of the Middle Ages*, Florence, 2006.
- MCVAUGH M.-R., G. BOS, et J. SHATZMILLER (éd.), *The Regimen sanitatis of "Avenzoar"*, Leyden, 2019.
- MERAS M., « Le Cardinal Pierre des Prés », *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, 88, 1962, p. 27-45.
- MINDERMANN A., *Der berühmteste Arzt der Welt. Bischof Johann Hake, genannt von Göttingen (um 1280–1349)*, Bielefeld, 2001.
- MINOIS G., *Histoire de la vieillesse, de l'Antiquité à la Renaissance*, Paris, 1987.
- MOHLER L., *Die Einnahmen der apostolischen Kammer unter Klemens VI*, Paderborn, 1931.
- MOLLAT G., *La collation des bénéfices ecclésiastiques sous les papes d'Avignon (1305-1378)*, Paris, 1921.
- MOLLAT G., « À propos du droit de dépouille », *Revue d'histoire ecclésiastique*, 29, 1933, p. 316-347.
- MOLLAT, « Dépouille », *Dictionnaire de droit canonique*, IV, 1949, p. 1160-1165.
- MOLLAT G., « La diplomatie pontificale au XIV<sup>e</sup> siècle », dans C.-E. PERRIN (dir.), *Mélanges Louis Halphen*, Paris, Presses universitaires de France, 1951, p. 507-512.
- MOLLAT G., « Clément VI », dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. XII, Paris, 1953, p. 1161.
- MOLLAT G., « Relations politiques de Grégoire XI avec les Siennois et les Florentins », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 68, 1956, p. 335-376.
- MOLLAT G., *Les papes d'Avignon (1305-1378)*, Paris, 10<sup>e</sup> ed., 1965.
- MONFRIN, J., « La bibliothèque pontificale au Moyen âge », dans *Bulletin de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques*, 4, 7-12, 1993, p. 473-490.
- MOREIL F., C. VIEILLESZAZES (dir.), *Un trésor à l'Université d'Avignon. La pharmacie de l'Hôpital Sainte-Marthe*, Avignon, 2018.
- MORSEY R., *Die Görres-Gesellschaft zur Pflege der Wissenschaft. Streiflichter zu ihrer Geschichte ?*, Paderborn, 2009.
- MORTIER D.A., *Histoire des Maîtres généraux de l'ordre des Frères Prêcheurs*, Paris, 1907.
- MOULINIER-BROGI L., « L'originalité de l'école de médecine de Montpellier au Moyen Âge », dans *La medicina nel Medioevo : la « Schola Salernitana » e le altre*, a cura DI LEONE A. e SANGERMANO G., Salerne, 2003, p. 111-126.
- MOULINIER-BROGI L., « Le sang au Moyen Age, entre savoir et questionnements, science et imaginaire » dans *1453, Cahiers art et science*, numéro spécial, 8, 2004, p. 53-73.
- MOULINIER-BROGI L., « La fortune du *De Vrinis* de Maurus de Salerne et ses volgarizzamenti inédits », *Mélanges de l'École française de Rome-Moyen Âge*, 122-2, 2010, p. 261-278.

- MOULINIER-BROGI L., « Les soins du corps à la cour de France au tournant du XIV<sup>e</sup> siècle », *Cultures de cour, cultures du corps XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 2011, p. 31-50.
- MOULINIER-BROGI L., D. BOISSEUIL et M. NICOUD, « Il De balneis di Francesco da Siena. Uno sguardo sul termalismo italiano all'inizio del Quattrocento », dans *Die Renaissance der Heilquellen in Italien und Europa von 1200 bis 1600*, Frankfurt, 2012, p. 129-144.
- MOULINIER L. et M. NICOUD (éd.), *Écritures médicales. Discours et genres, de la tradition antique à l'époque moderne*, Lyon-Avignon, 2019.
- MOYARD S., *Crime de poison et procès politique à la Cour de Savoie, l'affaire Pierre Gerbais (1379 - 1382)*, Lausanne, 2008.
- MOZZARELLI C. (éd.), « Familia » *del Principe e famiglia aristocratica*, 2, Rome, 1988.
- MÜNTZ, « Le pape urbain V. Essai sur l'histoire des arts à Avignon au XIV<sup>e</sup> siècle. » *Revue Archéologique*, 15, 1890, pp. 378-402.
- NASO I., « Il collegio dei medici di Novara negli ultimi anni del Quattrocento. Contributo allo studio dei gruppi professionali al termine del medioevo », *Il plataneo*, 1977, p. 265-361.
- NASO I., *Medici e strutture sanitarie nella società tardomedievale. Il Piemonte dei secoli XIV e XV*, Milan, 1982.
- NICAISE E., *La Grande Chirurgie de Guy de Chauliac*, Paris, 1890.
- NICOLET C., « Prosopographie et histoire sociale : Rome et l'Italie à l'époque républicaine », *Annales, économies, sociétés, civilisations*, 25, 1970.
- NICOUD M., « L'adaptation du discours diététique aux pratiques alimentaires : l'exemple de Barnabas de Reggio », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes*, 107-1, 1995, p. 207-231.
- NICOUD M., « Les médecins italiens et le bain thermal à la fin du Moyen Âge », *Médiévales*, 43, 2002, p. 13-40.
- NICOUD M., « L'œuvre de Maïmonide et la pensée médicale occidentale », dans *Maïmonide, philosophe et savant, actes du colloque international (Villejuif, juin 1997)*, études réunies par T. LEVY ET R. RASHED, Louvain, 2004, p. 411-431 (*Ancient and Classical Sciences and Philosophy*).
- NICOUD M., « Éthique et pratiques médicales aux derniers siècles du Moyen Âge », *Médiévales*, n° 46, 2004, p. 5-10.
- NICOUD M., « Les régimes de santé de l'aire montpelliéraine : affirmation et renouveau de l'*ars dietae* au XIV<sup>e</sup> siècle », dans LE BLEVEC D. (dir.), *L'Université de médecine de Montpellier et son rayonnement (XIII<sup>e</sup> – XV<sup>e</sup> siècles)*, Actes du Colloque international de Montpellier, 17-19 mai 2001, Turnhout, 2004, p. 233-255.
- NICOUD M., « Les vertus médicales des eaux en Italie à la fin du Moyen Âge », dans *Bains curatifs et bains hygiéniques en Italie de l'Antiquité au Moyen Âge*, Rome, 2007, p. 322-344
- NICOUD M., *Les régimes de santé au Moyen Âge : naissance et diffusion d'une écriture médicale, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Rome, 2007.

- NICOUD M., « Formes et enjeux d'une médicalisation médiévale : réflexions sur les cités italiennes (XIIIe-XVe siècles) », *Genèses*, 82, 1, 2011, p. 7-30.
- NICOUD M., *Le Prince et les médecins. Pensée et pratiques médicales à Milan (1402-1476)*, Rome, 2014.
- NICOUD M., « Les médecins face à la peste au milieu du XIVe siècle », dans M. RIO-SARCEY (dir.), *La catastrophe*, Paris, 2018, p. 43-61.
- NICOUD M., « Faut-il historiciser l'expertise ? L'autorité de l'expert en médecine dans les sociétés antiques et médiévales », *Histoire, médecine et santé*, 18, 2020, p. 9-25.
- NICOUD M., « Du côté des médecins. La grande peur de contagion », *L'Histoire*, n° 509-510, Paris, 2023, p. 56-60.
- NICOUD M., « À l'épreuve de la peste : médecins et savoirs médicaux face à la pandémie (XIVe-XVe siècles) », à paraître dans la revue des *Annales*.
- NORTH J. D., « Astrology and the Fortunes of Churches », *Centaurus*, 24-1, 1980, p. 181-211.
- NOUGARET R., *Actes du 110e Congrès national des sociétés savantes, t. I : Santé, médecine et assistance au Moyen Âge*, t.I, Paris, 1987.
- NUTTON V., « The seeds of disease: an explanation of contagion and infection from the Greeks to the Renaissance », *Medical History*, 27, 1983, p. 1-34.
- NUTTON V., « The reception of Fracastoro's theory of contagion: the seed that fell among thorns? », *Osiris*, 6, 1990, p. 106-234.
- OUERFELLI M., *Le sucre : production, commercialisation et usages dans la Méditerranée médiévale*, Leyde-Boston, 2008.
- OLIVIER B., (dir.), *Sciences et savoirs sous Charles V*, Paris, 2013.
- OLIVIER E., *Médecine et santé dans le pays de Vaud des origines à la fin du XVIIIe siècle*, Lausanne, 1962.
- PANSIER P., « Jean de Tournemire (1329-1396). Étude bio-bibliographique », dans *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 4, 1904, p. 89-102.
- PANSIER, P., « Les maîtres de la Faculté de médecine de Montpellier au Moyen-âge », *Janus*, 9, 1904, p. 443-451 ; p. 499-511 ; p. 537-545.
- PANSIER, P., « Les maîtres de la Faculté de médecine de Montpellier au Moyen-âge : suite », *Janus*, vol. 10, 1905, p. 1-11 ; p. 58-68 ; p. 113-121
- PANSIER P., « Les médecins des papes d'Avignon (1308-1403) », *Janus*, 14, 1910, p. 405-434.
- PANSIER P., « Les médecins Juifs à Avignon aux XIIIe, XIVe et XVe siècles », *Janus*, n° 15, 1910, p. 421-451.
- PANSIER P., « Les procès en suspicion de lèpre dans la région d'Avignon aux XIVe et XVe siècles », *La France médicale*, 58, 1911.
- PANSIER, P., « Les œuvres de charité juives à Avignon du XIVe au XVIIIe siècle », *Annales*

*d'Avignon et du Comtat Venaissin*, 10, 1924, p. 71-134.

PANSIER P., *Les palais cardinalices d'Avignon aux XIVe et XVe siècles*, Fasc. 1, 2 et 3, Avignon, 1926-1932.

PANSIER P., « Inventaire de la pharmacie de Pernes en 1365 », *Annales d'Avignon et du Comtat Venaissin*, 14, 1928, p. 111-123.

PANSIER P., « Le cimetière et la chapelle de Champfleury », *Annales d'Avignon et du Comtat Venaissin*, 1928, p. 91-101.

PANSIER P., « Les anciens hôpitaux d'Avignon », *Annales d'Avignon et du Comtat Venaissin*, 15, 1929, p. 5-116.

PANSIER, P., *La faculté de médecine d'Avignon aux XIVe et XVe siècles*, Avignon, 1929.

PANSIER P., « Le service médical à l'Hôpital Ste-Marthe du XIV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Cahiers de pratique médico-chirurgicale*, 4-2, 1930, p. 63-74.

PANSIER P., « Internes et sage-femmes de l'Hôpital d'Avignon aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Cahiers de pratique médico-chirurgicale*, 5-5, 1931, p. 267-273.

PANSIER P., « La pharmacie à l'Hôpital d'Avignon aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Cahiers de pratique médico-chirurgicale*, 5-3, 1931, p. 167-172.

PANSIER, P., « Documents pour servir à l'histoire de la Faculté de médecine de Montpellier au Moyen âge », *Monspeliensis Hippocrates*, 1959, p. 5-12.

PARAVICINI BAGLIANI A., *Cardinali di curia e « familia » cardinalizie dal 1227 al 1254*, 2 vol., Padoue, 1972.

PARAVICINI BAGLIANI A., *Medicina e scienze della natura alla corte dei papi nel duecento*, Spolète, 1991.

PARAVICINI BAGLIANI A., *La cour des papes au XIIIe siècle*, Paris, 1995.

PARAVICINI BAGLIANI A., *Le corps du pape*, Paris, 1997.

PARAVICINI BAGLIANI A. et F. SANTI (éd.), *The Regulation of Evil. Social and Cultural Attitudes to Epidemics in the Late Middle Ages*, Turnhout, 1998.

PARAVICINI-BAGLIANI A. et C. CRISCIANI (publ.), *Alchimia et medicina nel Medioevo*, Florence, 2003.

PARAVICINI-BAGLIANI A., « La biblioteca papale nel Duecento e nel Trecento », dans *Le origini della Biblioteca Vaticana tra Umanesimo e Rinascimento (1447-1534)*, Vatican, 2010, p. 73-108.

PARAVICINI BAGLIANI A., « Art et autoreprésentation : la figure du pape entre le XI<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle », *Perspective*, 1, 2012, p. 95-114.

PARK K., *Doctor and Medicine in Early Renaissance Florence*, Princeton, 1985.

PAYAN P., *À l'assaut du Palais : Avignon et son passé pontifical*, Avignon, 2021.

- PEREIRA M. et C. CRISCIANI, « Arnau da Villanova et l'alchimia », *Arxiu des textos catalans antics*, 14, 1995, p.269-280.
- PERRAT C., « Un diplomate gascon au XIV<sup>e</sup> siècle : Raymond de Piis, nonce de Clément V en Orient », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 64, Rome-Paris, 1927, p. 35-90.
- PICOT J., « 'La Purge' : une expertise juridico-médicale de la lèpre en Auvergne au Moyen Âge », *Revue historique*, 662, 2012, p. 292-321.
- PRUDHOMME A., « Notes et documents sur les Juifs de Dauphiné », *Revue des Études juives*, 9, 1884, p. 230-263.
- QUERTIER C., R. CHILA, N. PLUCHOT (éd.), « Arriver » en ville. *Les migrants en milieu urbain au Moyen Age*, Paris, 2013.
- RABIOT J., *Écrire, comprendre et expliquer l'histoire de son temps au XIV<sup>e</sup> siècle: étude et traduction des livres XI à XIII de la nuova cronica de Giovanni Villani*, Lyon, 2015.
- RASHDALL H. , *The Universities of Europe in the Middle Ages*, 3 vol., nouvelle éd. par F.-M. Powicke et A.-B. Emden, Londres, 1936.
- RATHER L.J., « The « Six Things Non- Natural »: A Note on the Origins and Fate of a Doctrine and a Phrase », *Clio Medica*, n°3, 1968, p. 339-340.
- REBOUIS E., *Étude historique et critique sur la peste*, Paris. 1888.
- RENAN E., « Les écrivains juifs français du XIV<sup>e</sup> siècle », *Histoire littéraire de la France*, t. XXXI, Paris, 1893, p.351-789.
- RENOUARD Y., « Conséquences et intérêt démographique de la Peste noire de 1348 », *Population*, 3-3, 1948.
- RENOUARD Y., *La papauté d'Avignon*, Paris, 1954.
- RENOUARD Y., « La peste noire de 1348-1350. L'évènement le plus important du XIV<sup>e</sup> siècle », *Commentaire*, n° 170, 2020/2, p. 299-308.
- ROLLET L., P. NABONNAND (dir.), *Les uns et les autres... Biographies et prosopographies en histoire des sciences*, Nancy, 2013.
- RUCQUOI A., « Éducation et société' dans la Péninsule ibérique médiévale », *Histoire de l'éducation*, 69, 1996, p. 3-36.
- RUSSEL A.W. (éd.), *The town and state physician in Europe from the middle ages to the enlightenment*, Wolfenbüttel, 1981.
- SALONEN K. et S. KATAJALA-PELTOMAA (dir.), *Church and Belief in the Middle Ages. Popes, Saints, and Crusaders*, Amsterdam, 2016.
- SANTINELLI-FOLTZ E. et G. LECUPPRE (Dir.), *Vieillesse et pouvoir dans l'Occident médiéval*, *Médiévales*, 82, Vincennes, 2022.
- SARTON G., *Introduction to the history of science*, vol. III, part I, Baltimore, 1962.

- SAUNIER A., « *Le pauvre malade* » dans *le cadre hospitalier médiéval. France du Nord, vers 1300-1500*, Paris, 1993.
- Savoir-faire, Genèses*, 73-4, 2008.
- Savoir, c'est pouvoir : expertise et politique, Mouvements*, 7, 2000.
- SCHMIDINGER, H., « Die Antwort Clemens' VI. an die Gesandtschaft der Stadt Rom vom Jahre 1343 », dans *Miscellanea in onore di monsignore Martino Giusti*, Cité du Vatican, 1978.
- SCHMIDT H. J. ET M. ROHDE (dir.), *Papst Johannes XXII. Konzepte und Verfahren seines Pontifikats*, Berlin, 2014.
- SCHMIDT T., *Libri rationum camerae Bonifatii papae VIII (Archivum Secretum Vaticanum, Collect. 446 necnon Intr. et Ex. 3)*, Cité du Vatican, 1984, p. 85-93.
- SCHMIDT T., « Drogen für den Erzbischof. Peter von Aspelt (gest. 1320) und der Arzt Johann von Göttingen », *Archiv für mittelrheinische Kirchengeschichte*, 58, 2006, p. 109–130.
- SELINGER E. et R.P. CREASE (éd.), *The Philosophy of Expertise*, New York, 2006.
- SHATZMILLER J., « Note sur les médecins juifs en Provence au Moyen Âge », *Revue des études juives*, 129, 1969, p. 259-266.
- SHATZMILLER J., *Médecine et justice en Provence médiévale. Documents de Manosque 1262-1348*, Aix-en-Provence, 1989.
- SHATZMILLER J., *Jews, Medicine and Medieval Society*, Berkeley-Los Angeles-Londres, 1994.
- SHREWSBURY J.F.D., *A History of Bubonic Plague in the British Isles*, Cambridge, 1970.
- SINGER D.W., « Some plagues tractates (fourteenth and fifteenth centuries) », *Proceedings of the Royal Society of Medicine*, 9, 1915-1916, p. 159-212.
- SIRAISSI N.G., *Taddeo Alderotti and his Pupils: Two Generations of Italian Medical Learning*, Princeton, 1981.
- SIRAISSI N. G., *Medieval and Early Renaissance Medicine, an Introduction to Knowledge and Practice*, Chicago-Londres, 1990.
- SOCIETE DES HISTORIENS MEDIEVISTES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PUBLIC, *Experts et expertise au Moyen Âge : Consilium quaeritur a perito*, XLIIe colloque de la SHMESP, Oxford, 31 mars-3 avril 2011, Paris, 2012.
- SORGE V. ET F. SELLER (dir.), *Filosofia, scienza, teologia dall'Opus Maius*, Rome, 2010.
- SOURNIA B. et J.-L. VAYSETTES, « Le Sacré Collège en villégiature : le palais d'un cardinal au temps de la papauté avignonnaise », *In Situ*, 6, 2005, mis en ligne le 01 septembre 2005, <http://journals.openedition.org/insitu/9265>, consulté le 23 septembre 2022.
- TABUTEAU., (dir.), *Étude des lépreux et des léproseries au Moyen Âge dans le Nord de la France. Histoire-Archéologie- Patrimoine, actes de la journée d'étude d'Aizier (avril 2005)*, Amiens, 2007.

- THEIS V., *Le gouvernement pontifical du Comtat Venaissin (vers 1270 - vers 1350)*, Rome, 2012.
- THEIS V., « Les registres de comptes comme archives de la cour pontificale d'Avignon dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles* (revue en ligne), 16, 2019. <https://doi.org/10.4000/crcv.17058> (consulté le 15 mars 2023).
- THORNDIKE L., *A History of Magic and Experimental Sciences*, 3 vol., Londres, 1934.
- THORNDIKE L., « Traductions des œuvres de Galien à partir du grec par Niccolo da Reggio (c. 1308-1345) », *Byzantina Metabyzantina*, 1, 1946, p. 213-235.
- TIHON C., « Les expectatives « in forma pauperum » particulièrement au XIV<sup>e</sup> siècle », *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, 5, 1925.
- TORRINI M., « La correspondance de Galilée entre chronique et histoire des sciences », *Revue d'histoire des sciences*, 52, 1, 1999, p. 139-154.
- TOUATI F. O., « La terre sainte : un laboratoire hospitalier au Moyen Âge », dans N. BULST, K.-H. SPIESS (éd.), *Sozialgeschichte mittelalterlicher Hospitäler*, 2007, p. 169-211.
- TOUATI F.O., « *Facies leprosum* : réflexions sur le diagnostic facial de la lèpre au Moyen Âge », *Histoire des sciences médicales*, 20-1, 1986, p. 57-66.
- TOUATI F.O., *Archives de la lèpre. Atlas des léproseries entre Loire et Marne au Moyen Âge*, Paris, 1996.
- TOUATI F.O., *Maladie et société au Moyen Âge. La lèpre, les lépreux et les léproseries dans la province ecclésiastique de Sens au milieu du XIV<sup>e</sup> Siècle*, Bruxelles, 1998.
- TOUATI F.-O., « *How is a University born ? Montpellier before Montpellier* », *CIAN – Revista de historia de las universidades*, 21-1, 2018, p. 41-78.
- TOUATI P., « De la médiation épistolaire dans la construction du savoir scientifique ; le cas d'une correspondance entre phonéticiens », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 4, 3, 2010, p. 451-475.
- TREFFORT C. (éd.), *Le cimetière au village dans l'Europe médiévale et moderne*, Toulouse, 2015.
- TREPOS J. Y., *La sociologie de l'expertise*, Paris, 1996.
- TROHLER U., C.R. PRULL, « The Rise of the Modern Hospital », dans I. LOUDON (éd.), *Western Medicine : An Illustrated History*, Oxford, 1997, p. 160-75.
- TSOUCALAS G., M. KARAMANOU, K. LAIOS et G. ANDROUTSOS, « The Eminent and Forgotten Roger Barone (c. 13th Century) A Great and Innovative Surgeon in Montpellier », *Surgical Innovation*, 21-3, 2014, p. 337-337.
- TUOHY T., *Herculean Ferrara*, Cambridge, 1996.
- VALOIS N., *La France et le grand schisme d'Occident*, t. II, Paris, 1896.
- VAUCHEZ A., « Assistance et charité en Occident, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle », dans V. BARBAGLI BAGNOLI (éd.), *Domanda e consumi. Livelli e strutture (nei secoli XIII-XVIII)*, Florence, 1978.



- VENY I CLAR J., (éd.), « *Regiment de preservació de pestilència* » de Jacme d'Agramont (s. XIV). *Introducció, transcriptió i estudi lingüístic*, Tarragona, 1971, p. 47-93.
- VERGER J., « L'entourage du cardinal Pierre de Monteruc (1356-1385) », *Mélanges de l'École française de Rome*, 85-2, 1973, p. 515-546.
- VERGER J. (dir.), *Histoire des universités en France*, Paris, 1986.
- VERGER J., « Études et culture universitaires du personnel de la Curie avignonnaise », *Aux origines de l'État moderne. Le fonctionnement administratif de la papauté d'Avignon*, Rome, 138, 1990, p. 61-78.
- VERGER J., *Histoire des Universités*, Paris, 1994.
- VERGER J., *Les universités françaises au Moyen Âge*, Leyde, 1995.
- VERGER J., « *Locus Montispessulani, aptus valde pro studio*. Montpellier parmi les universités », *L'Université de Montpellier, Ses maîtres et ses étudiants depuis sept siècles, 1289-1989, Actes du 61e congrès de la fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon*, Montpellier, 1995, p. 27-36.
- VERGER J., *La renaissance du XII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1996.
- VERGER J., *L'essor des Universités au XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1997.
- VERGER J., *Les gens de savoir dans l'Europe de la fin du Moyen Âge*, Paris, 1997.
- VERGER J., *Culture, enseignement et société en Occident aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1999.
- VERGER J., « L'université d'Avignon au temps de Clément VII », dans B. BENEZET (dir.), *L'Université d'Avignon, naissance et renaissance (1303-2003)*, Avignon, 2003.
- VERGER, « La politique universitaire du pape Jean XXII (1316-1334) », *Bulletin de la Société des études littéraires scientifiques et artistiques du Lot*, vol. 138, 2, 2017, p. 42-54.
- VERGER J., « Le « moment 1220 » et la naissance de l'Université de médecine de Montpellier », Colloque « Médecine et Humanisme », 3-4 décembre 2021, Montpellier, *Bull. Acad. Sc. Lett. Montp.*, vol. 52-1, Montpellier, 2021.
- VERRIER R., *Études sur Arnaud de Villeneuve*, 2 vol., Leyde, 1947-1949.
- VIARD J., « La messe pour la peste », *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. 61, 1900, p. 334-338.
- VIDAL J.M., « La poursuite des lépreux », *Mélanges offerts à Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, 1874-1899, pour son jubilé épiscopal*, Paris, Picard, 1899.
- VIDIER M.A., « Notes et documents sur le personnel, les biens et l'administration de la Sainte-Chapelle du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle », *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, 1901, XXVIII, p. 213-383.
- VONS J. (dir.), *Pratique & pensée médicales à la Renaissance*, Paris-Tours, 2009.
- WACK M.-F., *Lovesickness in the Middle Ages. The Viaticum and its Commentaries*, Philadelphie, 1990.

- WAGON S., « La correspondance d'Ovide Decroly (1871-1932) : reflet d'une « internationale » de la psychologie européenne dans la première moitié du XXe siècle ? », *Recherches et Éducatives*, 9, 2013, p. 131-151.
- WAQUET, H., « Note sur les médecins de Clément VI », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 32, 1, 1912, p. 45-48.
- WATSON G., *Theriac and mithridatium. A study in therapeutics*, London, 1966.
- WEAR A., J. GEYER-KORDESCH, R. FRENCH (éd.), *Doctors and Ethics: The Earlier Historical Setting of Professional Ethics*, Amsterdam-Atlanta, 1993.
- WEILL-PAROT N., *Les « images astrologiques » au Moyen-Âge et à la Renaissance. Spéculations intellectuelles et pratiques magiques, XIIIe-XVe siècle*, Paris, 2002.
- WEILL-PAROT N., « La rationalité médicale à l'épreuve de la peste : médecine, astrologie et magie (1348-1500) », *Médiévales*, 46, Paris, 2004, p. 73-88.
- WEILL-PAROT N., « Arnaud de Villeneuve et les relations possibles entre le sceau du Lion et l'alchimie », *Arxiu de Textos Catalans Antics*, 23-24, 2005, p. 269-280.
- WEILL-PAROT N., *Points aveugles de la nature : la rationalité scientifique médiévale face à l'occulte, l'attraction magnétique et l'horreur du vide (XIIIe-milieu du XVe siècle)*, Paris, 2013.
- WEISS S., *Die Versorgung des päpstlichen Hofes in Avignon mit Lebensmitteln (1315-1378). Studien zur sozial – und Wirtschaftsgeschichte eines mittelalterlichen Hofes*, Berlin, 2002.
- WENCK K., « Johann von Göttingen, Arzt, Bischof und Politiker », *Archiv für Geschichte der Medizin*, 17, 1925, p. 141-156.
- WICKERSHEIMER E., « Johannes Jacobi Steintraktat », *Archiv für Geschichte der Medizin*, 3-1 (1909), p. 44.
- WICKERSHEIMER E., « Pour éviter la paralysie, conseils de maître Pierre de Capestang, médecin de Montpellier vers 1300 », *Bulletin de la société française d'histoire de la médecine*, 18, 1924, pp. 103-106.
- WICKERSHEIMER E., « Médecins et chirurgiens dans les hôpitaux du Moyen Âge », *Janus*, 32, 1928, p. 1-11.
- WICKERSHEIMER E., *Dictionnaire biographique des médecins en France au Moyen-Âge*, t. I et II, Genève, 1979.
- WILLEMSSEN C. A., *Kardinal Napoleon Orsini (1263-1342)*, Berlin, 1927.
- WILLIAMS S., « Secret of Secrets », dans *The Scholarly Career of a Pseudo-Aristotelian Text in the Latin Middle Ages*, Ann Arbor, 2003.
- WILLIMAN D., *Records of the Papal Rights of Spoil, 1316-1412*, Paris, 1974.
- WILLIMAN D., (éd.), *The Black Death: the impact of the fourteenth-century plague*, Binghamton, New York, 1982.
- WINSLOW C.E. A. et M. L. DURAN-REYNALS, « Jacme d'Agramont and the first of the plague tractates », *Bulletin of the History of Medicine*, n° 22, 1948, p. 747-765.

YOUNGS D., *The Life Cycle in Western Europe, c. 1300-c. 1500*, New York, 2006.

ZACOUR N. P., « Talleyrand : The cardinal of Perigord (1301-1364) », *Transactions of the American Philosophical Society*, N.S., 50, 1960.

ZANELLA G., « Italia, Francia e Germania : una storiografia a confronto », dans *La peste nera : dati di una realtà ed elemento di una interpretazione*, *Atti del 30° Convegno storico internazionale (Todi, 10-13 ottobre 1993)*, Spolète, 1994, p. 349-381.

ZHAO L., « Les confréries et l'intégration des immigrants à Avignon (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) », *Histoire urbaine*, 59-3, 2020, p. 201-216.

ZIEGLER J., « Practitioners and Saints: Medical Men in Canonization Processes in the Thirteenth to Fifteenth Centuries », *Social History of Medicine*, 12, 1999, p. 191-225.

ZIEGLER P., *The Black Death*, Londres, 1982. NICOU D., « Faut-il historiciser l'expertise ? L'autorité de l'expert en médecine dans les sociétés antiques et médiévales », *Histoire, médecine et santé*, 18, 2020, p. 9-25.





## TABLE DES MATIERES

Remerciements.....	5
Résumé.....	7
Abstract .....	8
Sommaire .....	9
Abréviations .....	11
Introduction.....	14
Naissance d'une profession médicale .....	16
Vers une société médicalisée ?.....	20
Une prosopographie des acteurs de santé .....	24
Les pratiques médicales entre cour et cadre urbain .....	29
<b>Partie 1 : Les soignants. le milieu médical des cours pontificales et cardinalices .....</b>	<b>36</b>
Chapitre 1 : Le personnel médical du pape.....	37
I- Les médecins .....	39
A- Leur origine géographique et sociale.....	40
1) Les critères du choix de recrutement des médecins.....	40
2) L'origine sociale et la situation personnelle des médecins .....	42
B- Leur parcours universitaire .....	46
1) Des médecins gradés.....	46
2) L'enseignement de la médecine dans le cadre universitaire .....	50
C- Des parcours professionnels hétérogènes .....	54
1) Des praticiens au service des grands.....	54
2) Le cumul de charges variées .....	61
3) Des clercs séculiers .....	66
II- Les chirurgiens et les barbiers .....	69
A- Les barbiers du pape .....	72
1) Leur parcours personnel et professionnel .....	72
2) Le statut des barbiers à la cour pontificale.....	76

3)	Les fonctions propres au barbier.....	77
B-	Les chirurgiens du pape.....	83
1)	Leur parcours personnel et professionnel.....	83
2)	Leur statut à la cour pontificale.....	88
3)	Les fonctions propres au chirurgien.....	89
III-	Les apothicaires.....	93
A-	Les apothicaires du pape.....	93
B-	Les médecines fournies par les apothicaires.....	97
C-	La fonction d'embaumeur.....	102
Chapitre 2 : Les praticiens des cours cardinalices.....		106
I-	La cour cardinalice : <i>familia</i> et livrée.....	108
A-	Les cours cardinalices : des « petites cours pontificales ».....	109
1)	Le personnel curial.....	109
2)	La livrée.....	111
B-	La <i>familia</i> du cardinal.....	116
II-	Les médecins des cardinaux.....	118
A-	Des médecins moins bien documentés ?.....	118
B-	La place du médecin auprès des cardinaux.....	122
1)	Le médecin familial.....	123
2)	Le médecin régulier.....	127
C-	Des praticiens qui servent plusieurs cours.....	129
1)	Au service du pape.....	129
2)	Au service de plusieurs cardinaux.....	131
3)	Une clientèle variée ?.....	132
III-	Les autres acteurs de la santé.....	135
A-	Chirurgiens et barbiers.....	135
1)	Des chirurgiens absents.....	135
2)	La place et le rôle des barbiers auprès des cardinaux.....	136
B-	Les apothicaires.....	139
1)	La fonction de l'apothicaire à la cour du cardinal.....	139
2)	Des liens de familiarité ? L'exemple de Iacopo del Nero.....	140
<b>Partie 2 : Le médecin au cœur de pratiques sociales et culturelles de la cour pontificale.....</b>		<b>144</b>
Chapitre 3 : Une culture médicale avignonnaise ?.....		145

I-	Le lien privilégié de la cour pontificale avec l'université de Montpellier.....	147
A-	Papauté et universités méridionales.....	148
	1) La primauté de la faculté de médecine montpelliéraine .....	148
	2) Le développement de l'Université d'Avignon.....	160
B-	De grandes figures médicales montpelliéraines .....	166
	1) Les chanceliers de l'Université de médecine de Montpellier .....	166
	2) Les autres médecins montpelliérains .....	169
II-	La production des grandes figures médicales de la cour .....	172
A-	Un milieu curial qui favorise la production d'ouvrages médicaux ?.....	174
B-	Les auteurs montpelliérains et leurs ouvrages .....	175
	1) Différents types de traités .....	177
	2) Guy de Chauliac et la <i>Grande Chirurgie</i> .....	188
C-	Les autres auteurs de la cour pontificale.....	194
III-	L'intérêt des papes et des cardinaux pour la médecine .....	197
A-	Le souci des papes et des cardinaux pour leur santé .....	198
	1) Les pontifes, des hommes âgés à la santé fragile ?.....	198
	2) La papauté et les sciences marginales.....	207
	3) Les bibliothèques pontificales et ecclésiastiques.....	214
Chapitre 4 : Le patronage des papes et des cardinaux .....		224
I-	Les métiers de santé dans les comptes de la chambre apostolique.....	226
A-	L'organisation et les mentions médicales dans les Livres de comptes.....	226
	1) Les archives de la Chambre pontificale .....	226
	2) Les paiements attribués aux praticiens .....	234
B-	Les autres acteurs de la santé dans la comptabilité pontificale .....	243
	1) Les barbiers dans les comptes.....	243
	2) La place spécifique des apothicaires .....	249
II-	La politique bénéficiaire de la papauté envers les médecins .....	253
A-	L'octroi de bénéfices ecclésiastiques au personnel médical.....	254
	1) La collation des bénéfices et le droit de réserve .....	255
	2) Des politiques plus ou moins généreuses en fonction des pontifes .....	257
	3) Des acteurs de la santé bien pourvus ?.....	258
B-	D'autres types de bénéfices : dispenses, et privilèges ecclésiastiques .....	268
	1) Les dispenses de résidence.....	268
	2) Les autres privilèges ecclésiastiques.....	270



C-	Les bénéfices et privilèges des familles et les proches des praticiens .....	272
III-	La médecine comme moyen d'ascension sociale.....	275
A-	La cour avignonnaise, un tremplin social pour les acteurs de la santé ? .....	276
1)	La cour d'Avignon, un lieu attractif pour les praticiens ?.....	276
2)	Prendre soin des prélats et des pontifes : le sommet d'une carrière ?.....	277
3)	La place des médecins d'Avignon dans la société médiévale.....	282
4)	Des cas de patronage entre médecins.....	283
B-	L'exemple de Naddino da Prato .....	284
1)	Un Italien qui cherche à intégrer le milieu médical avignonnais.....	285
2)	Le parcours du médecin .....	290
<b>Partie 3 : La question de la santé publique. médecine savante et milieu urbain à Avignon .....</b>		<b>301</b>
Chapitre 5 : La peste accélératrice d'une médicalisation de la société ? .....		302
I-	La peste à la cour .....	304
A-	La chute démographique.....	305
1)	Les chiffres évoqués par les sources .....	305
2)	Une comparaison avec les chiffres européens .....	308
B-	Une cour pontificale affectée par la mortalité .....	309
1)	La mortalité des officiers curiaux .....	309
2)	Les cardinaux .....	313
C-	Le chef de l'Église face à l'épidémie .....	316
1)	L'hécatombe parmi les ecclésiastiques .....	316
2)	Les pogroms contre les Juifs.....	319
3)	Les Flagellants .....	324
II-	Les traités de peste.....	326
A-	La production de traités de peste par les médecins du pape .....	327
1)	1348 : les premiers traités .....	327
2)	Des auteurs de la cour pontificale.....	329
B-	Expliquer, se préserver et guérir de la peste.....	331
1)	Les causes au fondement de la compréhension de la maladie .....	332
2)	Les recommandations préservatives .....	341
3)	Les thérapeutiques et autres propositions curatives.....	349
III-	L'assistance sanitaire mise en place par la papauté.....	355
A-	Les mesures dévotionnelles du Chef de l'Église .....	355
B-	Les mesures hospitalières .....	359

1)	Un médecin hospitalier payé par la Chambre .....	360
2)	Un système de soins hospitaliers en développement .....	363
C-	L'assistance sanitaire à Avignon .....	366
1)	Comprendre la maladie .....	366
2)	Les mesures d'intervention sanitaires .....	367
Chapitre 6 :	Un milieu médical actif dans le cadre urbain .....	372
I-	Une médicalisation de la ville .....	374
A-	Le personnel médical de la ville d'Avignon .....	376
1)	Une évaluation de l'offre médicale avignonnaise .....	376
2)	Les hôpitaux d'Avignon .....	380
B-	Les praticiens de la cité .....	384
1)	Les barbiers de la ville .....	384
2)	Physiciens et chirurgiens au service des Avignonnais .....	388
C-	La communauté juive et le milieu médical avignonnais .....	394
1)	Les praticiens juifs dans les villes chrétiennes .....	395
2)	Des praticiens juifs au service des grands d'Avignon ? .....	398
D-	La médicalisation de la société : des praticiens pour toutes les catégories sociales ? .....	400
1)	Les pauvres dans la théorie médicale .....	401
2)	Les patients avignonnais dans la pratique .....	404
II-	Des experts du domaine médical à Avignon .....	409
A-	Divers champs d'expertise .....	410
1)	L'intervention des médecins dans le cadre de la lèpre .....	410
2)	Les procès de canonisation : entre théologie et médecine .....	414
B-	Les praticiens dans les tribunaux civils .....	419
1)	Le barbier du pape : l'expert médico-légal de la cour du Maréchal .....	420
2)	Les praticiens du pape au procès de Pierre Gerbais .....	421
3)	D'autres figures expertes dans la cité pontificale ? .....	425
C-	La figure médicale comme expert dans la correspondance pontificale .....	426
<b>Conclusion</b> .....		<b>431</b>
La constitution d'une profession médicale au XIV <sup>e</sup> siècle .....		431
Le <i>continuum</i> des pratiques médicales .....		434
Limites et perspectives .....		436
Table des illustrations .....		439
Tables des annexes .....		442

Bibliographie.....	541
I- État des sources manuscrites .....	541
II- État des sources imprimées et des sources manuscrites éditées .....	546
III- Documentation scientifique mobilisée .....	551
1) Outils de travail.....	551
2) Études .....	551
Table des Matières .....	581

## Équipe d'encadrement

Marilyn Nicoud, Professeure  
des universités, CIHAM  
(directrice de thèse)

Armand Jamme, Directeur de  
recherche au CNRS (membre  
du CST)

Joël Chandelier, Maître de  
conférence en histoire  
médiévale (membre du CST)



